

HISTOIRE  
DE LA  
RÉVOLUTION D'ANGLETERRE  
III

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉPUBLIQUE ET CROMWELL

(1649-1658)

I

L'HISTOIRE  
DE LA  
RÉVOLUTION D'ANGLETERRE

PAR

M. GUIZOT

*est divisée en trois parties :*

- HISTOIRE DE CHARLES I<sup>er</sup> (1625-1649), précédée d'un *Discours sur la Révolution d'Angleterre*, 5<sup>e</sup> édition, 2 vol. in-12. 7 0
- HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE ET DE CROMWELL (1649-1658), 3<sup>e</sup> édition, 2 vol. in-12. 7 0
- HISTOIRE DU PROTECTORAT DE RICHARD CROMWELL ET DU RÉTABLISSEMENT DES STUARTS (1659-1660), 2<sup>e</sup> édition, 2 vol. in-12. 7 0

1763

HISTOIRE  
DES  
**RÉPUBLIQUE**

D'ANGLETERRE

**DE CROMWELL**

1649-1658.

PAR M. GUIZOT

PREMIÈRE PARTIE

I

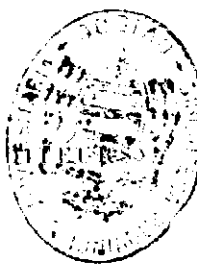


PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE  
DIDIER ET C<sup>o</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS  
35, QUAI DES AUGUSTINS

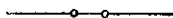
1864

Tous droits réservés





## AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.



Quand M. Guizot a publié, en 1850, son DISCOURS SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, il a considéré ce grand événement dans son ensemble et à travers ses phases diverses, depuis l'avènement de Charles I<sup>er</sup>, en 1625, jusqu'à la chute de Jacques II et à l'élévation de Guillaume III au trône, en 1688.

Dans le cours de ces soixante-trois années qu'il a remplies, le drame de la Révolution d'Angleterre se divise naturellement en quatre grands actes :  
1<sup>o</sup> Le règne de Charles I<sup>er</sup>, sa lutte contre le Long

Parlement, sa défaite et sa mort : 2° La République, tantôt aux mains du Long Parlement, tantôt sous le joug de Cromwell ; 3° Le rétablissement des Stuart, à la suite d'une courte anarchie parlementaire et militaire ; 4° Le règne des deux derniers Stuart, Charles II et Jacques II, et la chute définitive de cette race royale.

Chacune de ces quatre époques est, dans le plan de M. Guizot, l'objet d'un ouvrage spécial. La réunion des quatre ouvrages formera l'histoire complète de la Révolution d'Angleterre, et comme la preuve dramatique du DISCOURS dans lequel M. Guizot a résumé le caractère et le sens général de cette Révolution.

En 1826 et 1827, M. Guizot a publié le premier de ces quatre ouvrages, l'HISTOIRE DU RÈGNE DE CHARLES I<sup>er</sup>. Il publie aujourd'hui le second, l'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE ET DE CROMWELL. Les deux autres paraîtront successivement et compléteront le tableau de ce laborieux enfantement du plus grand des gouvernements libres qu'ait encore connus le monde.

De nombreux DOCUMENTS HISTORIQUES, jusqu'ici inédits, et empruntés aux Archives des affaires

étrangères de France, aux Archives espagnoles de Simancas et à diverses collections de manuscrits, sont placés à la fin de chaque volume, et servent de développement et de preuve, soit aux assertions, soit aux jugements de l'historien.





# HISTOIRE

DE LA

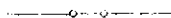
## REPUBLIQUE D'ANGLETERRE

### ET DE CROMWELL



## LIVRE I

Organisation du gouvernement républicain.—Formation du conseil d'État.—Résolution du pays.—Procès et condamnation de 14 lords royalistes, les Lords Haillon, Robert Clarendon, Newcastle et sir John Owen.—Haillon, Robert et Clarendon exilés.—Publication de l'*Act of Indemnity and Oblivion* et république de Milton et Scamander.—Expulsion et assassinat des Niveliers.—L'Éloquence.—Leur débauche.—Procès et triumphe de Lilburne.—Tyrannie du Parlement.—Grandeur croissante de Cromwell.



J'ai raconté la chute d'une ancienne monarchie et la mort violente d'un roi digne de respect, quoiqu'il ait mal et injustement gouverné ses peuples. J'ai maintenant à raconter les vains efforts d'une assemblée révolutionnaire pour fonder une république, et le gouvernement toujours chancelant, bien que fort et glorieux, d'un despote révolutionnaire, admirable par son hardi et judicieux génie, quoiqu'il ait attaqué et détruit, dans son pays, d'abord l'ordre légal, puis la liberté. Les hommes que Dieu prend pour instruments de ses grands desseins sont pleins de contradiction et de mystère : il mêle et unit en eux, dans des proportions profondément

cachées, les qualités et les défauts, les vertus et les vices, les lumières et les erreurs, les grandeurs et les faiblesses ; et après avoir rempli leur temps de l'éclat de leurs actions et de leur destinée, ils demeurent eux-mêmes obscurs au sein de leur gloire, encensés et maudits tour à tour par le monde qui ne les connaît pas.

À l'ouverture du Long Parlement, le 3 novembre 1640, la Chambre des communes était formée de cinq cent six membres. En 1649, après l'exécution du roi, lorsqu'elle abolit la monarchie et proclama la République, à peine en restait-il cent qui prissent part à ses séances et à ses actes. Dans le cours du mois de février, la Chambre se divisa huit fois pour voter ; et dans la séance la plus nombreuse, soixante-dix-sept membres seulement étaient présents<sup>1</sup>.

Ainsi mutilée et réduite à une coterie victorieuse, cette assemblée se mit à l'œuvre, avec une ardeur pleine en même temps de foi et d'inquiétude, pour organiser le gouvernement républicain. Le 7 février 1649, le même jour où elle abolit expressément la monarchie, elle vota la création d'un conseil d'État chargé d'exercer le pouvoir exécutif ; et cinq membres, Ludlow, Scott, Lisle, Holland et Robinson, pris parmi les plus fermes républicains, reçurent mission de préparer les instructions de ce conseil et de proposer au Parlement la liste des membres qui devaient le former<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Parli. list.*, t. IX, p. 12.—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 128, 130, 132, 140, 141, 143, 147.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 133. Je rappelle

Six jours après, le 13 février, Scott fit à la Chambre son rapport. Toutes les fonctions pratiques du gouvernement furent confiées au conseil d'État. Il reçut pouvoir de disposer des forces publiques et des revenus publics, de faire la police, de réprimer toute rébellion, d'arrêter, d'interroger et d'emprisonner quiconque résisterait à ses ordres, de conduire les relations de l'État avec les puissances étrangères, d'administrer les colonies et de veiller aux intérêts du commerce; il était ainsi investi d'un pouvoir presque absolu, sous l'empire et selon les instructions du Parlement, seul dépositaire de la souveraineté nationale <sup>1</sup>

Le lendemain et le surlendemain, en votant spécialement sur chaque nom, la Chambre nomma les quarante et un conseillers d'État; cinq anciens pairs, cinq magistrats supérieurs, les trois chefs de l'armée, Fairfax, Cromwell et Skippon, et vingt-huit gentilshommes de campagne ou bourgeois, presque tous membres de la Chambre. La nomination des anciens pairs rencontra des objections; les démocrates voulaient les exclure, comme la Chambre des lords elle-même, de toute participation au gouvernement de la République; les poli-

que l'Angleterre, à cette époque, n'avait pas encore adopté la réforme du calendrier grégorien, et que sa chronologie était en retard de dix jours sur celle du continent. Le 7 février, en Angleterre, au XVII<sup>e</sup> siècle, correspond donc au 17 février sur le continent. J'ai conservé, en parlant d'événements anglais, les dates anglaises parce que, si elles étaient changées, il serait très-difficile de se retrouver dans les documents anglais auxquels je renvoie.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 136.

tiques au contraire accueillirent avec empressement ces grands seigneurs encore puissants par leur richesse et par leur nom, et que leur fanatisme ou leur bassesse livrait au parti qui avait détruit leur ordre. La liste proposée par les commissaires du Parlement fut acceptée tout entière, sauf deux noms, Ireton et Harrison, que probablement on jugea trop attachés à Cromwell, et qui furent remplacés par deux républicains méfiants et roides envers l'armée et ses chefs. Ils étaient tous nommés pour un an<sup>1</sup>.

Quand ils se réunirent pour la première fois<sup>2</sup>, on leur demanda de signer un engagement portant qu'ils approuvaient tout ce qui avait été fait pour le jugement du roi et pour l'abolition de la monarchie et de la Chambre des lords. Quatorze conseillers d'État seulement assistaient à cette réunion; treize souscrivirent sans hésiter la déclaration proposée, et une réunion nouvelle fut convoquée pour le surlendemain; trente-quatre membres s'y rendirent, et le même jour Cromwell rendit compte au Parlement de ce qui s'y était passé. Six conseillers d'État de plus, en tout dix-neuf, avaient signé l'engagement; vingt-deux persistaient à le repousser. Ils se disaient résolus à servir fidèlement, dans l'avenir, le gouvernement de la Chambre des com-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 110-113. — *Mémoires de Ludlow*, t. I, p. 357, dans ma *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 12.

<sup>2</sup> Le 17 février 1649.

minues, pouvoir suprême, seul resté debout et nécessaire pour les libertés et le salut du peuple; mais par des motifs divers et en termes plus ou moins nets, ils refusaient de s'associer à tout le passé. La Chambre émue entra sur-le-champ en délibération, interdisant à tous les membres présents de sortir de la salle sans une permission expresse; mais le bon sens politique réprima la passion; on ne voulut pas, aux premiers jours de la République, faire éclater les dissensions des républicains; les régicides comprirent qu'ils seraient trop faibles s'ils restaient seuls; la Chambre se borna à ordonner que les conseillers d'État qu'elle avait nommés se réuniraient pour conférer entre eux sur ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance, et qu'ils viendraient ensuite lui donner leur avis. L'affaire fut réglée sans plus de bruit; on se contenta de l'engagement de fidélité que les dissidents offraient pour l'avenir, et ils prirent leur place, à côté des régicides, dans le conseil d'État républicain<sup>1</sup>.

Ce compromis fut surtout l'œuvre, d'une part, de Cromwell, de l'autre, de sir Henri Vane, le plus éminent, le plus sincère, le plus capable et le plus chimérique des républicains civils. Il était révolutionnaire ardent, et il détestait les violences révolutionnaires. Lorsque, le 6 décembre 1648, l'armée expulsa de la Chambre des communes tout le parti presbytérien,

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 139, 146;—White-locke, p. 382;—Goulwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 28-31;—*Cromwelliana*, p. 52.

Vane improuva hautement cet acte, et cessa de prendre part aux séances de la Chambre mutilée. Il s'éleva plus vivement encore contre le procès du roi, et depuis cette époque, il vivait dans son château de Raby, complètement étranger aux affaires. Mais la République était l'objet de sa foi et de ses vœux; dès qu'elle apparut, il lui appartint de cœur. Cromwell, qui s'inquiétait peu des embarras que pourraient lui causer plus tard les alliés dont, pour le moment, il avait besoin, fit sur-le-champ tous ses efforts pour que Vane revînt donner au gouvernement républicain l'appui de ses talents, de son dévouement et de son crédit. Vane résista d'abord, comme on résiste quand on cédera; puis ce fut lui qui, mettant le passé à l'écart, suggéra le serment de fidélité pour l'avenir, et Cromwell, bien sûr que cela suffisait pour que Vane fût acquis au service du conseil d'État et du Parlement, fut des plus empressés à s'en contenter<sup>1</sup>.

Cromwell avait raison, car à peine installés, ce même Vane et cette même majorité du conseil d'État qui avaient refusé de s'associer à la responsabilité des régicides, élurent pour leur président<sup>2</sup> Bradshaw, le président de la haute Cour qui avait condamné Charles I<sup>er</sup>; et trois jours après, Vane, avec quelques-uns de ses collègues, se rendait dans une modeste maison de Holborne pour

<sup>1</sup> Forster, *The Statesmen of the Commonwealth of England*, t. III, p. 125-127, dans la Vie de sir Henri Vane.—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 31.

<sup>2</sup> Le 16 mars 1649.

offrir la charge de secrétaire latin du Conseil à un cousin de Bradshaw, qui venait de soutenir, dans un pamphlet éloquent, « qu'il est légitime d'appeler à rendre compte un tyran ou un mauvais roi, et après l'avoir dûment convaincu, de le déposer et de le mettre à mort. » C'était Milton<sup>1</sup>.

En même temps que du conseil d'État, la Chambre s'occupa des tribunaux; question urgente, car on touchait au jour où leur session trimestrielle devait s'ouvrir, et nul n'admettait que le cours de la justice pût être interrompu. Parmi les douze grands juges, dix avaient été nommés par le Parlement lui-même depuis l'explosion de la guerre civile : six d'entre eux pourtant refusèrent tout serment de fidélité à la République<sup>2</sup>, et les six autres ne consentirent à continuer leurs fonctions qu'à condition que, par une déclaration formelle de la Chambre, les anciennes lois du pays seraient maintenues, et que les juges les prendraient toujours pour règle de leurs décisions. Tout fut fait comme ils le demandaient, et les six juges qui avaient donné leur démission ne furent remplacés que dans le cours de l'été suivant<sup>3</sup>.

Le grand amiral, le comte de Warwick, vivait en infinité avec Cromwell; mais c'était un presbytérien

<sup>1</sup> Todd, *Life of Milton*, p. 63, 70;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 429;—Gedwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 36.

<sup>2</sup> Le 8 février 1649.

<sup>3</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 134-136;—Whitepole, p. 378, 380; Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XI, c. 248; t. IV, p. 516, édit. de 1849.

décidé, qui n'inspirait aux républicains aucune confiance, et qui préférait lui-même son repos à leur service. Sa charge lui fut retirée<sup>1</sup>; les pouvoirs de l'amirauté furent remis au conseil d'état, qui les délégua à un comité de trois membres, dont Vane était l'âme et le commandement de la flotte passa dans les mains de trois officiers, Popham, Dean et Robert Blake, puritain lettré et guerrier, déjà éprouvé dans l'armée de terre et destiné à faire sur mer la force et la gloire de la République qu'il servait avec un austère et hardi dévouement<sup>2</sup>.

La Chambre avait touché et pourvu à tout; la législation, la diplomatie, la justice, la police, les finances, l'armée, la flotte étaient dans ses mains. Pour paraître aussi désintéressée qu'elle était active, elle admit les membres qui s'étaient séparés du parti vainqueur, au moment de sa rupture définitive avec le roi, à reprendre leur place dans ses rangs, mais en leur imposant un tel désaveu de leurs anciens votes que bien peu d'entre eux purent s'y résoudre; elle autorisa, pour combler les vides, quelques élections nouvelles, mais en très-petit nombre, sept seulement dans l'espace de six mois, car elle se méfiait des électeurs; elle ordonna même la formation d'un comité chargé de préparer une nouvelle loi électorale et l'avènement d'un parlement nouveau. Mais c'étaient là de pures démonstrations,

<sup>1</sup> Le 20 février 1649.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 147, 149, 150;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 35.



non des résolutions efficaces : « Prenons conseil des saintes Écritures, disait Henri Martyn ; quand Moïse enfant fut trouvé sur le fleuve et apporté à la fille de Pharaon, elle fit chercher partout sa mère pour en faire sa nourrice, ce qui réussit à merveille. Notre République aussi est un enfant à peine né et d'un tempérament très-délicat ; personne n'est aussi propre à le nourrir que la mère qui l'a mis au monde ; gardons-nous de le laisser passer en d'autres mains avant qu'il ait acquis plus d'âge et de vigueur<sup>1</sup>. »

Henri Martyn ne disait pas assez : non-seulement la République ne pouvait vivre sans les soins de la Chambre qui l'avait enfantée ; mais quand cette Chambre toute-puissante voulut mettre la République en vigueur, elle se trouva trop faible elle-même pour accomplir cette œuvre, et ne put que flotter entre la précipitation et l'ajournement, l'hésitation et la violence. Les actes votés le 7 février, pour abolir la royauté et la Chambre des lords, ne furent définitivement adoptés que les 17 et 19 mars, et quand la Chambre en ordonna la proclamation officielle dans la Cité de Londres, le lord maire Reynoldson s'y refusa absolument. Mandé, dix jours après, à la barre, il alléguait pour sa justification les scrupules de sa conscience. La Chambre le condamna

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 127, 130, 133, 156, 210 ; — Groëwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 32-35 ; — Foster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 324 ; dans la *Vie* de Henri Martyn ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 4-6, dans ma *Collection*.

à 2.000 liv. st. d'amende, à deux mois d'emprisonnement, et elle ordonna l'élection d'un autre lord maire. L'alderman Thomas Andrews, l'un des juges du roi, fut élu; mais la Chambre ne crut pas devoir lui imposer immédiatement cette proclamation officielle de la République, à laquelle s'était refusé son prédécesseur; elle laissa même entrevoir, contre la Cité, de plus rigoureux desseins : « Ils se croient assurés de la ville, écrivait à M. Servien le président de Bellièvre, ambassadeur de France en Angleterre, soit en faisant élire d'autres magistrats qui soient à leur dévotion, ou en supprimant absolument la forme de gouvernement qui a été observée jusqu'ici, et y établissant quelqu'un des officiers de l'armée en qualité de gouverneur, comme on croit qu'ils prétendent le faire. Mais il y a de l'apparence, quoiqu'ils puissent avoir le dessein de le faire dans quelque temps, que, pour le présent, ils se contenteront d'y établir leur autorité, sans témoigner de violence. » Le 10 mai suivant, plus d'un mois après l'élection du nouveau lord maire, et plus de trois mois après la mort de Charles I<sup>er</sup>, l'autorité de la Chambre n'était pas établie dans la Cité, car la République n'y avait pas encore été proclamée. On demanda raison de ce retard, et vingt jours encore après, le 30 mai seulement, cette proclamation eut lieu enfin, en l'absence de plusieurs des aldermen de la Cité qui se dispensèrent d'y assister, et au milieu des marques de la réprobation populaire : « On avait voulu, écrivit au cardinal Mazarin M. de Croullé, secrétaire du président de Bellièvre, faire

cet acte dans la forme ordinaire d'une simple publication, sans que le maire ni les aldermen se fissent assister d'aucuns soldats, pour témoigner qu'il n'y était point intervenu de violence; mais quantité de peuple s'étant assemblés autour d'eux avec des huées et des injures, les obligèrent d'en envoyer querir qui d'abord firent écarter tout ce qui y était, et ainsi ils achevèrent leurs publications <sup>1</sup>. »

Les aldermen qui s'étaient absentes furent mandés à la barre, et ils avouèrent hautement les motifs de leur absence : « Ce qui se faisoit étoit contre ma conscience et mes serments, » dit sir Thomas Soames, membre aussi de la Chambre : « Je n'avois pas cœur à cet ouvrage, » répondit Richard Chambers. Ils furent tous deux destitués de leurs fonctions municipales et déclarés incapables de toute fonction publique. Sir Thomas Soames fut même expulsé du Parlement. Mais quand il fallut les remplacer, on eut grand-peine à leur trouver des successeurs; sept refus successifs attestèrent le mauvais vouloir des bourgeois; un dîner, offert à la Chambre par la faction de la Cité qui lui étoit dévouée, couvrit mal ces échecs; et, pour mettre le corps municipal en état de remplir ses fonctions, on fut obligé de donner à quarante, et même, dans certains cas,

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 163, 164, 168, 170, 179, 206, 221.—W. Beloeke, p. 303, 304;—Lettres du président de Bellière à M. Servan, 12 avril 1649, et de M. de Craul à Mazarin (11 juin 1649); *Archives des Affaires étrangères de France*.—*Leicester's Journal*, p. 73.

à dix de ses membres, le droit d'agir en son nom<sup>1</sup>.

Les mêmes obstacles, la même résistance se rencontraient partout. Le Parlement ordonna, dans tous les lieux publics, la destruction des emblèmes de la royauté; et cet ordre, renouvelé quatre fois<sup>2</sup>, fut si peu obéi que, deux ans après l'établissement de la République, le Parlement fut obligé d'en mettre l'exécution sous la responsabilité et à la charge des paroisses. On demanda aux ecclésiastiques pourvus de bénéfices, aux membres des Universités d'Oxford et de Cambridge, à tous les fonctionnaires publics, shériffs, juges de paix et autres, un engagement de simple fidélité à la République; et les refus arrivèrent par milliers, publiquement sanctionnés par les autorités les plus graves, entre autres par l'assemblée du clergé presbytérien, réunie à Londres en 1650<sup>3</sup>. Ce fut seulement au mois de janvier 1650, un an après la mort du roi, qu'on osa changer, dans la flotte, les noms de vaisseaux qui rappelaient la royauté<sup>4</sup>. Au printemps de cette même année, une frégate neuve fut lancée à Londres, en présence du conseil d'État réuni: on avait envie de l'appeler la *République d'An-*

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 221, 222;—Whitelocke, p. 384, 404, 405;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 97.

<sup>2</sup> Les 15 février et 9 août 1649, 9 avril 1650 et 5 février 1651. *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 412, 276, 391, 531.

<sup>3</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 306, 125;—Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 8-10;—*Reliquie Baxterianæ*, p. 1, pars. 1, p. 61.

<sup>4</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 349.

*gleterre* : « mais on a jugé, écrit M. de Croullé au cardinal Mazarin, que, si elle venait à périr, comme tous les vaisseaux y sont sujets, ce serait un mauvais présage, » et on se refusa cette hasardeuse satisfaction<sup>1</sup>.

Rien n'irrite plus le pouvoir, surtout un pouvoir vainqueur, que le sentiment de son impuissance ; et quand il l'éprouve, il cherche aussitôt à faire quelque acte de force pour s'en distraire ou pour s'en venger. Ce gouvernement républicain, si entravé dans sa marche, avait entre ses mains quelques-uns des plus éminents parmi les chefs royalistes, le duc de Hamilton, le comte de Holland, le comte de Norwich, lord Capell, sir John Owen, vaillants débris des dernières luttes de la guerre civile, tombés, à divers jours, au pouvoir du Parlement, et ses prisonniers depuis plusieurs mois. Un moment, ils avaient pu se croire délivrés. En novembre 1648, les deux Chambres avaient voté que le duc de Hamilton payerait une amende de 400,000 liv. st., et que les autres seraient bannis du royaume<sup>2</sup>. Mais avant que ce vote eût reçu son exécution, les Presbytériens, qui l'avaient fait rendre, étaient expulsés de la Chambre des communes, et les Indépendants, restés seuls maîtres, le faisaient formellement révoquer, et retenaient les cinq chefs en prison, annonçant l'intention de leur faire leur procès<sup>3</sup>. Indifférent à cette périlleuse perspective,

<sup>1</sup> Croullé au cardinal Mazarin (2 mai 1650) : *Archives des Affaires Étrangères de France*.

<sup>2</sup> *Journal of the House of Commons*, t. VI, p. 72.

<sup>3</sup> 13 décembre 1648, — *Ibid.*, p. 26.

lorsque, peu de jours après, un procès plus grand, celui du roi, commença, lord Capell, avec l'entraînement d'un fier gentilhomme et d'un soldat vertueux, écrivit, du fond de la Tour, le 15 janvier 1649, à Cromwell pour lui représenter l'énormité d'un tel attentat et le conjurer de sauver le roi : « Je vous permets, lui disait-il, et peu m'importent les inconvénients qui pourraient en résulter pour moi, je vous permets de penser qu'il n'y a point de moyen honnête de servir mon malheureux maître auquel je ne fusse, à tout risque, prêt à recourir pour lui, comme il n'y a point de bonheur ici-bas qui me fût plus cher que celui d'aller un peu plus loin que tout autre dans le dévouement que je lui dois. Mais mon sort actuel m'interdit tout autre pouvoir que celui d'invoquer sur lui la protection de Dieu, et de m'adresser à vous que je regarde comme le chiffre qui donne leur sens et leur valeur aux nombreux zéros qui le suivent. » Il faisait longuement valoir, en termes tantôt blessants, tantôt flatteurs, tous les motifs de religion, de justice, de politique, de devoir, d'honneur, d'intérêt, d'orgueil et d'ambition personnelle qui devaient décider Cromwell, et il finissait en lui disant : « Ma conclusion sera très-franche, pour que vous en soyez d'autant plus sûr de ma sincérité envers vous sur toutes choses. Les anciennes constitutions et les lois toujours subsistantes de ce royaume sont mon héritage et mon droit de naissance ; si quelqu'un prétendait m'imposer ce qui serait pour moi pire que la mort, je veux dire un lâche abandon de ces lois, je choisirais la

mort comme le moindre mal. J'ai aussi droit au maintien de la royauté, qui est le pouvoir protecteur de nos lois, et à ce seul titre, elle m'est plus chère que la vie. Enfin c'est sur la tête du roi aujourd'hui mon maître que reposent mon droit et aussi mon devoir, à cause des inappréciables faveurs que j'ai reçues de lui. Plût à Dieu que le sacrifice de ma vie pût sauver la sienne! Si vous pouviez faire qu'elle fût bonne à quelque chose pour ce dessein, je vous porterais plus de reconnaissance que vous n'en attendrez jamais vous-même des gens à qui vous aurez rendu le plus de services, et je mourrais votre affectionné ami <sup>1</sup>.

« CAPELL. »

Cromwell ne répondit point à cette lettre et ne l'oublia point. Il avait cette sagacité impitoyable qui sait reconnaître la valeur d'un ennemi, et qui n'en conclut que la nécessité de l'écartier. Le 1<sup>er</sup> février, la Chambre vota la formation d'une nouvelle haute cour de justice formée de soixante membres, dont quinze suffisaient pour prendre une décision; Bradshaw en fut nommé président. Elle reçut mission de juger divers délinquants, spécialement le duc de Hamilton, lord Holland, lord Norwich, lord Capell et sir John Owen, et l'ordre fut donné de commencer immédiatement le procès <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Lives of the friends and contemporaries of lord chancellor Clarendon*, par lady Theresa Lewis (*Vie de lord Capell*), t. II, p. 102-103 (Londres, 1852).

<sup>2</sup> 1<sup>er</sup> février 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 128.

Le lendemain, 2 février, dès que la nuit fut venue, lord Capell, à qui l'on avait trouvé moyen de faire passer une corde, se laissa glisser de sa fenêtre dans les fossés de la Tour. On lui avait indiqué sur quel point il lui serait plus facile de les traverser ; mais soit qu'il se trompât, soit que l'eau et la vase fussent plus profondes qu'on ne l'avait cru, il y enfonça jusqu'au menton et fut sur le point de renoncer et de crier au secours ; sa haute taille et son obstiné courage le sauvèrent ; il atteignit l'autre bord où l'attendaient des amis qui l'emmenèrent au Temple. Il y resta caché deux jours. Le gouvernement, ému de sa fuite, le faisait chercher avec ardeur. Un de ses plus fidèles amis pensa qu'il ne pouvait rester en sûreté au Temple, où venaient trop de gens, et qu'il serait mieux caché dans une petite maison du quartier de Lambeth. Le soir même, lord Capell sortit, accompagné de ce seul ami, pour aller prendre le premier bateau qu'il trouverait sur la Tamise, au bas de l'escalier du Temple. Il était si tard qu'un seul bateau restait. Ils y entrèrent et demandèrent au marinier de les conduire vers l'autre rive du fleuve, à Lambeth. Lord Capell était déguisé avec soin ; mais soit que son compagnon, comme on l'a dit, l'eût par inadvertance appelé myloré, soit à quelque autre signe, le marinier conçut des soupçons, suivit de loin les deux passagers débarqués, observa la maison où ils entraient, et allant aussitôt trouver un officier : « Combien me donnerez-vous, lui dit-il, pour vous mener à l'endroit où est lord Capell ? » L'officier lui promit 10 liv. st. ; le marinier



tient sa promesse ; lord Capell fut pris et ramené le lendemain à la Tour<sup>1</sup>.

Le 9 février, la Cour entra en séance. Cinquante des commissaires désignés pour la former étaient présents. Les cinq accusés furent amenés, divers d'attitude et de langage comme de condition et de caractère. Le duc de Hamilton était un grand seigneur, politique de cour, sincèrement attaché au roi qu'il avait toujours désiré servir, mais encore plus préoccupé de son crédit ou de sa popularité en Écosse, sa vraie patrie, attentif à ménager là tous les partis, et s'inquiétant peu d'aggraver, pour son maître, les difficultés ou les périls, quand il pouvait les atténuer ou les ajourner pour lui-même. Lord Holland, courtisan frivole, mobile, avide de plaisirs et d'argent ; peu de foi, peu de capacité, peu de mœurs ; il avait brigué et obtenu la faveur, d'abord du duc de Buckingham, puis de la reine Henriette-Marie, puis du roi lui-même, puis du Parlement ; passant, selon ses besoins ou ses craintes, de l'un à l'autre parti ; décrié dans tous ; entretenant à la cour de France des relations suspectes, et s'étant attiré, soit par quelques propos piquants, soit aussi, dit-on, par une relation de femme, l'inimitié jalouse de Cromwell. Le comte de Norwich, Cavalier jovial, facile, empressé à faire son devoir envers le roi, à servir ses amis et n'inspirant à ses ennemis ni ressentiment, ni crainte. Sir John

<sup>1</sup> Lady Theresa Lewis, *Life of Lord Capell*, t. II, p. 163 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XI, c. 259, t. IV, p. 255 ; — White-  
locke, p. 317.

Owen, simple gentilhomme du pays de Galles, honnête, courageux, sans ambition ni pensée personnelle, martyr obscur de sa cause et ne songeant pas à se faire un mérite de son dévouement. Lord Capell enfin, aussi noble de cœur que de race, digne héritier d'un grand-père célèbre dans son comté par ses vieilles et vertueuses mœurs : « Il tenait, a dit de lui son petit-fils, une maison abondante et témoignait sa foi par ses œuvres, répandant si largement sa charité sur les pauvres qu'il était du pain pour ceux qui avaient faim, de la boisson pour ceux qui avaient soif, des yeux pour les aveugles, des jambes pour les estropiés, et qu'il pouvait justement être appelé le grand aumônier du roi des rois. » Lord Capell avait porté dans le Parlement, à la cour, dans les camps, les vertus fortes de sa famille, et Charles I<sup>er</sup> avait éprouvé tour à tour, selon le besoin des temps, son indépendance et sa loyauté. Ces cinq hommes formaient par leur réunion une image à peu près complète et fidèle du parti royaliste, dans ses plus nobles comme dans ses moins honorables éléments ; et le parti semblait représenté et poursuivi tout entier, dans leur personne, devant la Haute Cour qui venait siéger dans Westminster-Hall, quelques jours après celle qui avait jugé le roi<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1155 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. I, c. 96 ; l. II, c. 46, 87, 99 ; l. XI, c. 253-258 ; l. I, c. 137, 140 ; l. IV, c. 2, 14 ; l. V, c. 415 ; l. XI, c. 253-262 ; l. XII, c. 307 ; l. XI, c. 252-258 ; l. XII, c. 255 ; — Lady Theresa Lewis, *Life of Lord Capell*, t. I, p. 252.

Hamilton garda une contenance sereine et demanda du temps pour faire venir d'Écosse des papiers dont il avait besoin. La Cour lui accorda des délais qui ne suffisaient pas, et lorsqu'il insista : « Vous avez été longtemps en prison, lui dit Bradshaw, il fallait préparer vos preuves pour le procès. » Après sa condamnation, le duc fut vivement sollicité de faire sur le passé des révélations; Cromwell lui envoya même, à ce sujet, des officiers chargés de lui offrir, non-seulement la vie sauve, mais le retour à son ancienne fortune : « Quand j'aurais autant de vies que j'ai de cheveux sur la tête, répondit Hamilton, je les sacrifierais toutes plutôt que de les racheter par un si honteux moyen. » Le malheur suprême et irrévocable élève les âmes qu'il ne dépouille pas de toute vertu<sup>1</sup>.

Lord Holland et lord Norwich ne s'appliquèrent qu'à atténuer les faits qui leur étaient imputés, et à faire naître, dans l'esprit des juges, par la modestie de leur attitude, quelques dispositions favorables<sup>2</sup>.

Lord Capell ne fut pas seulement digne; il se montra fier et rude. Sans faire attention à la Cour, il promena autour de lui, sur les assistants, des regards sévères, comme pour leur reprocher la complicité de leur présence. Il sentint qu'aux termes de la capitulation de Colchester et des explications du général lui-même,

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1156, 1187, 1188, 1191, 1211;—White Locke, p. 381.

<sup>2</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1195 et suiv.;—White Locke, p. 381, 385, 386.

Fairfax, la vie sauve lui avait été garantie : « Je suis prisonnier de guerre, dit-il, il m'a été fait quartier ; toutes les robes du monde n'ont rien à voir avec moi. » En tout cas, il demandait à être jugé par ses pairs : « Quoique le roi et les lords aient été mis de côté, les lois fondamentales du pays sont encore en vigueur. Je vous rappelle la grande charte et la pétition des droits. Où est mon jury ? Je ne le vois pas ici. Je voudrais voir mon jury et que mon jury me vît. Je ne crois pas qu'on trouve aucun exemple d'un homme condamné à mort si ce n'est par un bill du Parlement ou par un jury. — Vous vous trompez, lui dit Bradshaw ; vous êtes en jugement devant les juges qu'il a plu au Parlement de vous donner, et ils ont jugé plus grand que vous <sup>1</sup>. »

Quand le procureur général conclut en demandant qu'il fût pendu et son corps traîné sur la claie et mis en quartiers, lord Capell tressaillit ; mais se reprenant : « Du reste, dit-il, de quelque façon que je sois traité ici, j'en aurai ailleurs une meilleure résurrection <sup>2</sup>. »

Ils furent tous cinq condamnés à avoir la tête tranchée. Quand le président eut prononcé l'arrêt, sir John Owen fit à la Cour une profonde révérence et la remercia. L'un des assistants lui ayant demandé pourquoi : « C'est un grand honneur, dit-il, pour un pauvre gentilhomme du pays de Galles, de perdre la tête en compagnie de ces nobles lords, » et il ajouta avec un jure-

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1195 et suiv.;—White Locke, p. 380, 381;—*Lady Theresa Lewis, Life of lord Capell*, t. II, p. 108-115.

<sup>2</sup> White Locke, p. 381.

ment : « J'avais peur que ces gens-là ne voulussent me faire pendre<sup>1</sup>. »

La Haute Cour cependant était soucieuse, et soit désir de quelque clémence, soit qu'elle aimât mieux n'avoir pas à répondre seule de sa rigueur, après avoir condamné les accusés, elle renvoya, quant à l'exécution de la sentence, à la décision souveraine du Parlement<sup>2</sup>. »

Le lendemain, 7 mars, le comte de Warwick, frère de lord Holland, lady Holland, lady Capell et plusieurs autres hommes et femmes, de leur famille ou de leurs amis, se présentèrent à la porte du Parlement, et demandèrent à implorer en personne la grâce des condamnés. Ils furent introduits et remirent leurs pétitions. Mais la Chambre, après en avoir entendu la lecture, déclara qu'elle n'avait point à s'en occuper, et qu'elle s'en remettait à la justice de la Cour qui avait prononcé l'arrêt. Les meneurs auraient voulu, sans intervenir davantage dans cette triste affaire, profiter de la rigueur des juges qu'ils avaient nommés; mais la Cour était résolue à n'en pas porter seule tout le poids; elle accorda aux condamnés un sursis de deux jours pour qu'ils pussent recourir de nouveau au Parlement<sup>3</sup>.

Contraints de décider eux-mêmes, les chefs républicains ne consultèrent plus que leurs haines et leurs peurs. Le duc de Hamilton n'inspirait, soit par lui-

<sup>1</sup> *Clarendon, Hist. of the Rebellion*, l. xi, c. 256; t. IV, p. 553.

<sup>2</sup> *State Trials*, t. IV, col. 1188;—*Widdowes*, p. 286.

<sup>3</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 158;—*State Trials*, t. IV, col. 1216.

même, soit comme Écossais, aucun intérêt; sa pétition fut écartée sans hésiter. Lord Holland avait des amis; son frère et sa femme étaient là; il était d'un naturel obligeant et doux; en passant à travers tous les partis, il avait, dans tous, contracté des relations et rendu des services; mais Cromwell et Ireton le détestaient et le méprisaient; sa grâce fut rejetée à une voix de majorité. Sur le compte de lord Norwich, les voix s'étaient partagées également: l'orateur de la Chambre, Lenthall, dit qu'il lui avait des obligations personnelles, qu'ayant encouru un jour le déplaisir du roi, il avait dû à lord Norwich de n'en pas souffrir, et qu'il ne pouvait se dispenser de voter pour lui; lord Norwich fut sauvé comme lord Holland venait d'être perdu, à la majorité d'une voix. Personne ne disait un mot pour sir John Owen: « C'est une pitié, dit le colonel Hutchinson à Ireton assis près de lui, que tandis que tant de gens travaillent à la délivrance des lords, personne n'intercède pour ce gentilhomme qui est condamné comme eux; si vous voulez me secourir, je suis résolu de parler pour lui, car je vois qu'il est étranger ici et sans amis. » Ireton le lui prouit: Hutchinson alla chercher la pétition du pauvre Gallois qui était restée entre les mains du clerc de la Chambre; il la fit lire, la recommanda vivement, fut soutenu par Ireton, et sir John Owen eut la vie sauve, à cinq voix de majorité<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 159, 160;—*White-locke*, p. 386;—*Mémoires de mistress Hutchinson*, t. II, p. 199-202.

Restait lord Capell, objet, pour sa famille et ses amis, d'une sollicitude passionnée et des démarches les plus actives; tout fut tenté pour le sauver: on offrit, on donna même de l'argent à des personnes qui promirent le secours de leur influence. Un long débat s'engagea; quelques-uns parlèrent pour lui, faisant valoir ses vertus et disant qu'il ne les avait jamais trompés, qu'il s'était toujours montré tel qu'il était en effet, dévoué au roi. Cromwell prit la parole et témoigna d'abord, pour lord Capell, plus d'estime et de bienveillance que personne n'avait fait: « Mais mon zèle pour l'intérêt public, dit-il, l'emporte sur mes amitiés particulières, et je ne puis pas ne pas vous dire que vous avez maintenant à décider la question de savoir si vous voulez sauver votre plus implacable ennemi; je connais très-bien lord Capell; ce sera le dernier homme en Angleterre qui abandonne la cause royale; il a beaucoup de courage, d'habileté et de générosité, et beaucoup d'amis qui lui resteront fidèles; tant qu'il vivra, quelle que soit sa situation, il sera une épine dans vos flancs; pour le bien de la République, je me sens obligé de voter contre sa pétition; » et elle fut rejetée, on ne sait pas précisément à quelle majorité<sup>1</sup>.

L'exécution fut fixée au lendemain, 9 mars. Dans la nuit, lord Capell demanda au docteur Morley, son ami, qui venait le visiter dans sa prison, de lui donner la

—Le Indlow, t. I, p. 355-357, dans ma *Collection*; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XI, p. 260.

<sup>1</sup> *Earl Thoma Lexis, Life of Lord Capell*, t. II, p. 119-121.

communion : « Je désire la recevoir, dit-il, d'un ministre du parti du roi, et selon la liturgie de l'Église d'Angleterre..... Je crois n'avoir à m'accuser d'aucun péché grave commis contre la lumière de ma conscience, si ce n'est d'avoir voté dans le Parlement pour la mort de mylord Strafford. Cela, je l'ai fait contre ma conscience, non par aucun mauvais vouloir envers l'homme lui-même, mais par une lâche crainte et entraîné par la violence d'une faction dominante. J'en ai été depuis et j'en suis profondément repentant. J'en ai souvent demandé à Dieu et, j'espère, obtenu de lui le pardon ; si vous le jugez nécessaire ou seulement convenable, je confesserai publiquement mon péché et sa cause sur l'échafaud, à la gloire de Dieu et à ma honte. » Le prêtre l'encouragea dans cette vertueuse intention. La famille de lord Capell entra, sa femme, son fils aîné, deux de ses oncles, son neveu, tous ensemble ; on ne leur avait pas permis de le voir séparément. Il les garda une heure, tendre et triste, mais surtout occupé de soutenir leur courage et de leur donner ses derniers conseils : « Je ne voudrais pas, dit-il à son fils, que vous négligeassiez aucune occasion de servir votre roi et votre pays, au péril de votre fortune et de votre vie ; mais ne vous engagez dans aucune entreprise, ni par désir de vengeance, ni par espoir de récompense ; ne cherchez que votre devoir. Je vous enjoins, en vous bénissant, de faire entrer dans vos prières de chaque jour, comme je l'ai toujours fait dans les miennes, ce verset du 27<sup>e</sup> psaume de David : « Éternel, enseigne-



moi la voie et conduis-moi par un sentier uni, » car j'ai toujours aimé, dans les actions et dans les paroles, ce qui est uni et droit; je déteste toute dissimulation et tout artifice, et je désire que vous en fassiez autant. » Quand vint le moment de la séparation, lady Capell succomba; on l'emporta défaillante: « Maintenant, dit lord Capell au docteur Morley, resté seul avec lui, ce que j'avais de plus difficile à faire en ce monde est fait, me séparer de cette pauvre femme; grâce à Dieu, je me sens bien disposé et prêt; j'espère qu'au moment de mourir, je n'aurai plus rien à penser qu'à mourir. » Pourtant il écrivit encore deux fois à sa femme, dans le court intervalle entre leur séparation et l'échafaud: « Je t'en conjure, ne te désole pas démesurément ni étrangement: que je vive longtemps dans ta chère mémoire; que Dieu soit, pour toi, mieux qu'un mari, et pour nos enfants, mieux qu'un père. Je suis sûr qu'il le peut; j'ai la confiance qu'il le fera<sup>1</sup>. »

Le duc de Hamilton fut amené le premier sur la place de Westminster, où était dressé l'échafaud. Il mourut dignement, après avoir parlé aux assistants en termes simples et tranquilles, justifiant modestement sa vie et faisant profession de son attachement pour le roi mort qu'il avait servi et pour le roi absent dont il espérait le retour qu'il ne devait point voir. Comme il parlait, les rayons du soleil tombaient sur son visage;

<sup>1</sup> *Stat. Trials*, t. IV, col. 1230-1231;—Lady Theresa Lewis, *Life of Lord Capell*, t. II, p. 136-140.

on l'engagea à changer de position : « Non, dit-il, j'espère voir bientôt un soleil plus brillant que celui-ci. » Lord Holland avait laissé paraître la veille plus d'angoisse et de faiblesse ; il était malade et inquiet de son âme ; mais au dernier moment, soutenu par deux ministres presbytériens qui l'avaient accompagné, la fermeté convenable ne lui manqua point. Lord Capell parut le dernier, et seul, sur l'échafaud : « Monsieur, lui dit l'officier qui commandait, votre chapelain est-il là ? — Non, répondit-il, j'ai pris congé de lui ; » et voyant quelques-uns de ses serviteurs qui pleuraient : « Contenez-vous, Messieurs, contenez-vous. » Puis, se retournant vers l'officier : « Les lords qui m'ont précédé ont-ils parlé le chapeau sur la tête ou non ? — Tête nue, Monsieur. » Lord Capell ôta son chapeau et parla brièvement, fermement, également franc et décidé comme royaliste et comme chrétien. Il fit ce qu'il avait promis au docteur Morley ; il s'accusa de son vote contre lord Stratford : « Je confesse de nouveau, dit-il, pour la gloire de Dieu et à la honte de ma propre faiblesse, que ce fut vraiment une indigne lâcheté de ne pas résister au torrent qui nous emportait dans cette affaire. » Peuple et soldats, amis et étrangers, tous le regardèrent mourir dans le recueillement de l'admiration et du respect<sup>1</sup>.

C'est un devoir pour l'histoire de rendre pleine justice à ces morts vertueuses et fortes qui agissent puis-

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1188-1194 ; 1220-1235 ; — *Lady Theresa Lewis, Life of lord Capell*, t. II, p. 140-153.

samment sur les sentiments des peuples, et qui relèvent au fond des cœurs les causes perdues sur les champs de bataille. A l'exception du parti républicain, l'échafaud de lord Capell indigna et attendrit tout le pays. La guerre était finie ; le sang du roi avait été versé pour expier, disait-on, tout celui qu'elle avait fait répandre : pourquoi encore du sang ? Pourquoi, sur des prisonniers faits dans une guerre qui avait cessé, ces rigueurs infligées par des juges que les lois ne connaissaient pas, et soutenues par des subtilités d'école ? Le Parlement lui-même sentit qu'il ne pouvait persister dans cette voie. Il avait encore à statuer sur plusieurs chefs royalistes, ecclésiastiques, civils et militaires ; contre quinze d'entre eux, il prononça le bannissement à perpétuité et la confiscation de tous leurs biens ; il en renvoya cinq devant des cours martiales, pour faits de guerre ; il décida que deux autres, le marquis de Winchester et l'évêque de Norwich, seraient retenus en prison aussi longtemps que cela serait jugé nécessaire ; deux seulement, sir John Howell et le juge David Jenkins, furent renvoyés en poursuite capitale, non plus devant un tribunal extraordinaire, mais devant les cours d'assises légales ; et cette poursuite même n'eut pas lieu : ils restèrent tous deux en prison, Jenkins jusqu'en 1656, sir John Howell jusqu'à la Restauration. Le Parlement ne voulait plus de bruit ; il interdit la publication des débats et des actes de la Haute Cour qui avait condamné lord Capell ; on saisit des pamphlets, on gagna des journalistes ; un comité fut chargé de préparer des mesures

pour réprimer la liberté de la presse. Les rigueurs silencieuses remplacèrent les poursuites éclatantes et les échafauds<sup>1</sup>.

Mais le Parlement ne disposait pas seul de l'éclat et du bruit : peu de jours après la mort du roi, parut l'*Eikôn Basilikè* ou *image royale*, donnée comme l'ouvrage de Charles I<sup>er</sup> lui-même, et qui, sous une forme pieuse, révélait à l'Angleterre les réflexions, les sentiments, les impressions, les espérances et les angoisses, toute l'âme du roi pendant le cours de ses épreuves. Avertis, avant même l'exécution de Charles, qu'on imprimait ce livre, les meneurs républicains pressentirent le coup qu'il devait leur porter, et firent tous leurs efforts pour en empêcher la publication<sup>2</sup>. Ils n'y réussirent point : l'ouvrage se répandit rapidement ; quarante-sept éditions en furent faites, et plus de quarante-huit mille exemplaires distribués en Angleterre dans le cours de l'année ; il fut aussitôt traduit et avidement lu en France et dans toute l'Europe. Partout l'effet en fut prodigieux ; l'attachement pour la mémoire du roi devint de la passion et le respect du culte ; ses ennemis furent les bourreaux d'un saint. C'est surtout à l'*Eikôn Basilikè* que Charles I<sup>er</sup> a dû le nom de *Roi-Martyr*.

L'ouvrage n'était pas de lui ; les témoignages extérieurs comme les preuves internes ne permettent plus d'en douter : le docteur Gauden, évêque d'abord d'Exe-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 164-165 ; 276, 298, Godewin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 43-44 ; 333-338.

<sup>2</sup> Le 15 mars 1659 : *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 169.

le r. près de Worcester, sous le règne de Charles II, en était le véritable auteur ; mais le manuscrit avait probablement été connu et approuvé, peut-être même corrigé par Charles lui-même, pendant son séjour dans l'île de Wight. En tout cas, c'était bien l'expression et vraiment l'image de sa situation, de son caractère et de son âme tels que les avait faits le malheur : une élévation à la fois naturelle et tendue ; un constant mélange d'aveugle orgueil royal et de sincère humilité chrétienne ; des élans de cœur à travers les habitudes d'une personnalité obstinée ; une piété vraie au milieu d'une conduite fautive ; un dévouement invincible, quoique un peu inerte, à sa loi, à son honneur, à son rang ; et tous ces sentimens exprimés dans un langage monotone et souvent emphatique, mais grave, doux, onctueux même avec sérénité et tristesse : il y avait là de quoi remuer profondément les cœurs royalistes et leur persuader aisément que c'était le roi lui-même qui leur parlait<sup>1</sup>.

Le Parlement sentit qu'il ne pouvait rester muet en présence d'une émotion publique si forte, et il chargea Milton de la combattre. Ce génie sublime et sévère qui, dès sa jeunesse, avait résisté à ses parents et à ses maîtres pour s'adonner tout entier à la poésie et aux lettres, était épris d'une passion ardente pour la liberté : non pour

<sup>1</sup> L'*Épique Basilié* est traduit en entier dans ma *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*, et la question de son authenticité est discutée dans la notice placée en tête de ce volume.

cette liberté réelle et vraie qui résulte du respect de tous les droits et des droits de tous, mais pour la liberté idéale et absolue, religieuse, politique, domestique; et son puissant esprit se repaissait, à ce sujet, d'idées fortes, de sentiments élevés, de grandes images et de belles paroles sans qu'il s'inquiât de savoir si, autour de lui, les faits positifs et ses propres actions même répondaient à ses principes et à ses espérances. Il pouvait servir et il servit en effet la tyrannie, tantôt d'une assemblée, tantôt d'un seul homme, croyant toujours défendre et servir la liberté. Éclatant et douloureux exemple des illusions peu dignes où l'imagination rêveuse, le raisonnement abstrait et le beau langage peuvent jeter une intelligence supérieure et un noble cœur.

Milton écrivit et publia promptement son *Iconoclastes*, longue et froide, bien que violente réfutation de l'*Image royale*. Milton ne comprenait point Charles I<sup>er</sup> et ses sentiments, ni ceux que le roi inspirait aux royalistes; il reproduisit contre lui, avec l'animosité puritaine et républicaine, tous les faits connus, toutes les accusations vraies ou fausses qui, depuis dix ans, retentissaient en Angleterre, sans tenir compte des idées ni des impressions nouvelles que les événements avaient suscitées dans les cœurs, et sans que cette diatribe rétrospective fût relevée par la verve et l'éclat du langage. Elle ne produisit en Angleterre qu'un médiocre effet; mais sur le continent, en France surtout, elle excita une vive colère; et à la demande de Charles II, le célèbre érudit

protestant, Saumaise, réfugié et professeur honoraire à l'Université de Leyde, en entreprit la réfutation. Saumaise n'avait pas attendu, pour faire éclater son indignation, que Charles la lui demandât et la lui payât; leuit jours après l'exécution du roi, il avait, dans une lettre spontanée et soudaine, maudit passionnément ses ennemis devenus ses juges<sup>1</sup>. La *Défense royale pour Charles I<sup>er</sup>, adressée à Charles II*, fit grand bruit, plus encore par le nom de l'auteur que par le mérite de l'ouvrage : c'était un panégyrique savant, spirituel et quelquefois éloquent, mais sans mesure et sans goût, de la monarchie en général, une apologie enthousiaste de Charles I<sup>er</sup>, et une attaque violemment injurieuse contre les républicains anglais et leur défenseur. Quand le livre de Saumaise parvint à Londres, le gouvernement s'en préoccupa, et dans une séance du conseil d'État à laquelle, dit-on, Milton assistait, il fut décidé qu'il devait y répondre. Il le fit aussitôt, et avec bien plus de talent et de succès qu'il n'en avait déployé et obtenu en attaquant Charles I<sup>er</sup> lui-même : *sa première et sa seconde défense du peuple anglais, en réponse à la défense royale de Saumaise*, sont des modèles de discussion passionnée, soit générale, soit personnelle; la République y est défendue, dans ses principes comme dans ses actes, avec une fermeté intraitable, et Milton s'y met lui-même en scène, sa personne, sa vie, sa

<sup>1</sup> La lettre est du 17 février 1649;—Carte, *Ormond's Letters*, t. 1, p. 255-258.

écécité, contractée dans le cours de ce travail même, avec une éloquence tour à tour noble et touchante, répandant partout, même sur des idées fausses et sur de mauvaises actions, cette splendeur de pensée et de langage qui attire et charme quoique sans convaincre, et quelquefois même en irritant. Le succès de ces répliques républicaines fut grand, sur le continent comme en Angleterre; la reine Christine de Suède en témoigna, devant Saumaise lui-même, son admiration; les États généraux de Hollande crurent devoir supprimer la *Défense royale* du professeur de Leyde. Il s'en indigna, tomba malade et mourut, laissant une *Réponse de Claude Saumaise à Jean Milton* qui fut publiée après sa mort. D'autres écrivains, royalistes et républicains, français et anglais, se jetèrent dans cette arène; Milton y reparut encore, par irritation personnelle plus que par nécessité politique; et ce grand débat, qui avait commencé avec tant d'éclat par l'apologie d'un roi despotique et d'un Parlement révolutionnaire, finit obscurément par une polémique grossière et vulgaire entre des lettrés acharnés à s'injurier<sup>1</sup>.

Quand il prit fin, depuis longtemps déjà le gouvernement républicain n'y pensait plus; des soins plus pressants et des ennemis plus dangereux avaient absorbé son attention.

Le 20 janvier 1649, au moment même où le roi com-

<sup>1</sup> Todd, *Life of Milton*, p. 72-84;—Milford, *Life of Milton*, p. 77-95;—Milton, *Prose Works*, t. I et IV, Londres, 1851.



paraissait pour la première fois devant la Haute Cour chargée de le juger, le général en chef et le conseil général des officiers de l'armée avaient présenté au Parlement, sous le titre de : « Convention du peuple d'Angleterre pour établir une paix solide sur les fondements du droit commun, de la liberté et de la sécurité de tous, » leur plan de gouvernement républicain. Ce plan, rédigé, dit-on, par Ireton, comprenait dix articles, dont les dispositions essentielles étaient celles-ci :

1<sup>o</sup> Le Parlement actuel se dissoudra le 30 avril 1649.

2<sup>o</sup> Il y aura une assemblée représentative (ils écartaient le nom de Parlement) formée de quatre cents membres.

3<sup>o</sup> L'assemblée représentative sera élue tous les deux ans, et siégera six mois chaque année.

Seront électeurs et éligibles tous les natifs ou habitants jouissant des droits civils en Angleterre, taxés pour le soulagement des pauvres, n'étant au service ni aux gages de personne, âgés de vingt-un ans au moins, et domiciliés dans le lieu de l'élection.

Ne pourront être électeurs pendant sept ans, ni élus pendant quatorze ans, tous ceux qui ont adhéré au roi contre le Parlement dans les dernières guerres, ni ceux qui feront ou appuieront, par voie de force, opposition à la présente convention.

Ne pourront être élus à l'assemblée représentative nul membre du conseil d'État, nul officier, commandant

des forces salariales, nul employé dans la perception et l'administration du revenu public. Si un avocat est élu membre de l'assemblée représentative ou du conseil d'État, il ne pourra pratiquer au barreau tant que dureront ses fonctions.

4<sup>o</sup> Cent cinquante membres au moins devront être présents pour le vote d'une loi; soixante suffiront pour les débats préparatoires.

5<sup>o</sup> Chaque assemblée représentative, dans les vingt jours de sa réunion, nommera un conseil d'État chargé de diriger les affaires publiques jusqu'au dixième jour de la réunion de l'assemblée suivante.

6<sup>o</sup> Dans l'intervalle entre deux assemblées représentatives, et en cas de danger ou de nécessité urgente, le conseil d'État pourra en faire élire et réunir une qui ne siégera pas au delà de quatre-vingts jours.

7<sup>o</sup> Aucun membre de l'assemblée législative ne peut, pendant sa durée, recevoir aucun emploi public, si ce n'est celui de conseiller d'État.

8<sup>o</sup> Le pouvoir souverain et définitif, entre autres celui d'instituer des cours de justice, est remis à l'assemblée représentative dans toutes les choses naturelles et civiles, mais non dans les choses spirituelles ou évangéliques.

Quelques limitations à ce pouvoir souverain étaient indiquées ici, pour la garantie des libertés civiles, des engagements financiers de l'État et des interdictions qui pesaient sur le parti royaliste.

9<sup>o</sup> La religion chrétienne est la foi publique de cette nation : « Nous désirons qu'elle soit, par la grâce de Dieu,

réformée, pour sa plus parfaite pureté dans la doctrine, le culte et la discipline, conformément à la parole de Dieu, que le peuple y soit instruit publiquement, mais sans contrainte, et que ses ministres soient maintenus aux frais du trésor public et, c'est du moins notre vœu, sans recourir aux dîmes. »

« Le papisme et l'épiscopat ne seront pas publiquement professés au sein de cette nation. » Hors de là, point de pénalité en matière religieuse; égale liberté et protection pour tous ceux qui professent la foi en Dieu par Jésus-Christ.

10<sup>e</sup> Quiconque résistera, à main armée, aux ordres de l'assemblée représentative, sera puni de mort comme ennemi et traître à la nation, excepté dans le cas où l'assemblée représentative trahirait ou violerait elle-même les principes fondamentaux de droit commun, de liberté et de sûreté publique établis dans la présente convention <sup>1</sup>.

C'étaient là les vues des républicains politiques, des modérés, militaires ou civils, qui avaient déjà mané ou vu de près les affaires; mais elles étaient loin de satisfaire aux idées et aux passions de tout le parti qui avait fait la guerre au roi et renversé la monarchie: à peine installé, le gouvernement républicain se vit en face d'une opposition ardente, démocratique et mystique; et un homme se trouva qui, avec un courage et un dévouement indomptables, se fit, non pas le chef, nul n'était

<sup>1</sup> *Parliam. History*, t. XVIII, p. 516-536.

chef dans ce camp-là, mais l'interprète, le défenseur et le martyr populaire de tous les mécontents : ce fut John Lillburne.

Ce n'était pas pour lui un rôle nouveau ; il en avait déjà, sous Charles I<sup>er</sup>, affronté les souffrances et conquis la popularité. Même contre le Parlement républicain, il avait naguère, à l'occasion du procès du roi, commencé une vive opposition, s'élevant contre l'institution de la Haute Cour et demandant que le roi fût jugé selon les lois du pays, et par un jury indépendant. Non qu'il fût possédé du cynisme démagogique et qu'il voulût humilier la royauté déchue, mais par un respect strict du droit commun et des garanties légales promises à tout Anglais. Il renouvela, plus chaudement encore, les mêmes attaques contre la nouvelle Haute Cour instituée pour juger lord Capell et ses compagnons, et leur fit même offrir ses services pour leur défense, cherchant partout des occasions et des clients à son ardeur de combat. Il avait, dans la Cité où s'était passée sa jeunesse, et dans l'armée où il avait vaillamment servi, d'anciennes relations et de nombreux amis, des bourgeois et des apprentis, des officiers et des soldats, des sectaires mystiques ou esprits forts, tous passionnément adonnés, comme lui, aux idées et aux sentiments les plus démocratiques, tous raisonneurs et querelleurs comme lui, ne s'inquiétant ni des conditions de l'ordre, ni des nécessités du pouvoir, et toujours prêts à le critiquer et à le combattre dès qu'il blessait ou les instincts de leur conscience, ou les rêves de leur esprit, ou les ré-

centes habitudes de leur indépendance révolutionnaire, ou les prétentions de leur orgueil. Lilburne mit tous ses soins à faire fermenter ensemble toutes ces humeurs : il s'appliqua surtout à ranimer, dans les rangs inférieurs de l'armée, la pratique des réunions, des pétitions, et ce travail des agitateurs délégués par leurs régiments dont les Indépendants et Cromwell s'étaient si efficacement servis pour dompter le Parlement. Dans un conseil d'officiers tenu à Whitehall, on résolut de prendre, contre ces menées, des mesures sévères, et un ordre du jour de Fairfax interdit dans l'armée toute réunion, toute délibération contraire à la discipline, admettant encore le droit de pétition des soldats, mais pourvu qu'ils en informassent d'abord leurs officiers<sup>1</sup>. Aussitôt parut un pamphlet de Lilburne<sup>2</sup>, *les nouvelles Chaines de l'Angleterre dévoilées*, attaquant avec violence ces excès de pouvoir de ces mêmes chefs qui naguère avaient si souvent autorisé et poussé leurs subordonnés à tous les excès de la liberté. En même temps cinq soldats signèrent et présentèrent à Fairfax une pétition pour se plaindre des obstacles ainsi apportés à leur droit de pétition : « Veuillez considérer, lui disaient-ils, que nous sommes des soldats anglais, volontairement engagés au service des libertés de l'Angleterre, non des mercenaires étrangers chargés de tuer les gens pour de l'argent, et que nous n'avons à servir les ambitieux

<sup>1</sup> Le 22 février 1649; Whitehoake, p. 333.

<sup>2</sup> Le 28 février 1649.

desseins et les pernicieuses volontés de qui que ce soit sous le ciel <sup>1</sup>. »

Fairfax déféra immédiatement cette pétition au conseil de guerre qui condamna les cinq soldats à passer, la face tournée vers la queue de leur cheval, devant le front de leur régiment, à avoir leur épée brisée sur leur tête et à être cassés. La sentence fut aussitôt exécutée, le même jour où la Haute Cour de justice condamnait lord Capell à mort. Quelques jours après, Lilburne publia un nouveau pamphlet intitulé : *les Renards chassés de Newmarket et de Triptoe-Heath à Whitehall, par cinq petits bassets, ou les grands trompeurs démasqués* : récit à la fois burlesque et tragique de la pétition signée et du châtiment subi par les cinq soldats, et invective brûlante contre les chefs qui le leur avaient infligé : « Fut-il jamais une bande d'apostats à ce point faux et parjures ? Jamais hommes ont-ils, plus que ceux-ci, prétendu à la piété, à la sainteté, au zèle pour le service de Dieu et de leur pays ? Ils prêchent, ils jeûnent, ils prient ; ils n'ont à la bouche que des phrases des saintes Écritures, le nom de Dieu et de Christ. Parlez à Cromwell de quoi que ce soit : il mettra sa main sur son cœur, il lèvera les yeux au ciel, il prendra Dieu à témoin,

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XIX, p. 49 ; — *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 130 ; — Whitelocke, p. 383, 381, 385 ; — *The history of the Forces from Newmarket and Triptoe-Heath to Whitehall, by five small Bassets*, p. 17. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 15-59 ; — *mes Études Biographiques sur la Révolution d'Angleterre (Vie de J. Lilburne)*, p. 149-153.

il pleurera, il gémera, il se repentira; et ainsi faisant, il vous frappe sous la première côte. N'est-il pas évident que désormais l'influence des officiers est directement opposée à celle des soldats, et que là où l'une triomphe, l'autre succombe?... Qu'êtes-vous, maintenant, soldats anglais? On vous ferme la bouche; vous ne pouvez vous plaindre ni demander redressement; vos officiers sont vos seigneurs et vous êtes des vassaux qu'ils ont conquis. Vous n'avez à leur résister en rien: s'il leur plaît de dire que les corbeaux sont blancs, dites comme eux; ne vous avisez pas de prononcer un mot sur leurs abus, leurs fausses revues, leurs voleries; tout soldat assez présomptueux pour articuler quoi que ce soit contre un officier sera cassé.»

Et en même temps qu'il dénonçait ainsi les officiers aux soldats, Lilburne adressait au Parlement la seconde partie de ses *nouvelles Chaines de l'Angleterre dévoilées*, autre invective aussi ardente et aussi bruyante pour dénoncer au pouvoir civil les chefs de l'armée qui travaillaient et avaient toujours travaillé à s'emparer de la tyrannie: « Si la Chambre, disait-il, ne fait pas son devoir en déjouant ce complot, nous avons la confiance que ce que nous venons de dire et de répandre ouvrira les yeux et relèvera les cœurs de tant de soldats et de citoyens que ces hommes ne parviendront jamais à accomplir leurs détestables desseins<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 51; — White Locke, p. 385, 399. — H. Salt, *A brief Chronicle*, etc., p. 130; — Lilburne, *The history of the*

Le Parlement et le conseil général des officiers s'ennurent d'une même colère et mirent en œuvre à la fois, contre leurs nouveaux ennemis, et les armes révolutionnaires et les armes du pouvoir. Des pétitions arrivèrent de plusieurs comtés, pleines de blâme contre l'opposition qui éclatait et d'adhésion dévouée au Parlement. Diverses congrégations de sectaires, anabaptistes et autres, vinrent déclarer que c'était contre leur gré que le pamphlet de Lilburne, *les nouvelles Chaînes de l'Angleterre dévoilées*, avait été lu dans quelques-unes de leurs assemblées, et elles en témoignèrent leur désapprobation. Plusieurs régiments, sur le vœu de leurs chefs, protestèrent formellement contre la rébellion naissante. Le conseil général de l'armée adressa à la Chambre « une humble pétition » dans laquelle, en demandant le redressement d'abus administratifs nuisibles aux soldats, il témoignait de la bonne intelligence qui régnait entre le Parlement et l'armée ; et la Chambre attacha tant de prix à cette démarche qu'elle en fit aux pétitionnaires des remerciements officiels : « Ce jour, leur dit en son nom l'orateur, sera un jour de grand mécompte pour nos communs ennemis ; tous les gens de bien qui se sont engagés avec nous pour le salut du royaume verront avec une vive joie votre modeste et discrète pétition ; elle fermera la bouche à nos détracteurs malintentionnés qui seront forcés de recon-



maître que l'armée et le Parlement sont unanimes pour le bien public. La Chambre regarde comme très-importantes, et elle prendra immédiatement en considération les choses que vous lui recommandez ; et comme vous vous êtes toujours montrés, dans votre service, empressés et fidèles, elle m'ordonne de vous remercier de vos discrètes et sérieuses représentations. » Et pour soutenir, par l'énergie de ses propres résolutions, ces manifestations publiques de ses partisans, la Chambre vota que le pamphlet de Lilburne était plein d'assertions fausses, calomnieuses et séditieuses, que les auteurs et distributeurs étaient coupables de haute trahison et seraient poursuivis comme traîtres ; et elle enjoignit au conseil d'État de donner suite à ses déclarations. Le conseil d'État, de son côté, chargea Milton de répondre à Lilburne ; et dès le lendemain Lilburne lui-même et ses trois principaux associés, William Walwyn, Thomas Prince et Richard Overton, furent arrêtés et mis à la Tour<sup>1</sup>.

Évidemment, dans le parti républicain, soit de l'armée, soit du pays, la majorité, plus sensée que conséquente, désavouait les opposants et voulait soutenir ses chefs et le Parlement. Mais les factions extrêmes ne se sentent jamais faibles, car la fièvre fait croire à la force, et l'espérance demeure toujours là où est le courage du

<sup>1</sup> Le 28 mars 1649, *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 153, 168, 171, 177;—Whitebocke, p. 393;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 69, 313.

martyre. Du fond de la Tour, Lilburne publia sous le titre de *Portrait du conseil d'État*, le récit de son arrestation et de celle de ses compagnons, de leur interrogatoire, de leur défense et de leur emprisonnement : remarquable mélange de fierté digne et de bravade puérile, d'honnêteté et de vanité. Apostrophant Cromwell et Ireton : « Qu'ils fassent du pire qu'ils pourront, disait-il, je le délire ; ils ne peuvent pas me faire plus que le diable n'a fait à Job. Ils ont une armée à leurs ordres ; mais dût chaque cheveu sur la tête de chacun de leurs soldats devenir une légion d'hommes, je ne les craindrais pas plus qu'autant de brins de paille, car le Seigneur Jéhovah est mon rocher, et sous ses ailes, je suis en sûreté ; je chanterai et je serai gai... Ami lecteur et cher compatriote, excuse-moi, je l'en supplie, si je me glorifie et me vante ; j'y suis forcé par mes adversaires qui me calomnient basement ; d'ailleurs Paul et Samuel l'ont fait avant moi. Si tu tiens pour les justes droits et les libertés du pays où nous sommes nés, je suis à toi, moi John Lilburne, que la peur n'a jamais pu jeter ni la séduction attirer hors de mes principes, qui n'ai jamais craint les riches et les puissants, ni méprisé les pauvres et les faibles, et qui espère, avec l'aide de la bonté de Dieu, demeurer *semper idem* <sup>1</sup>. »

Lilburne ne s'en tint pas à des pamphlets, ni à des invectives contre quelques hommes ; il avait dans l'es-

<sup>1</sup> J. Lilburne, *The Picture of the council of State, etc*, 2<sup>e</sup> édit., p. 19, 20.

put certaines idées morales et politiques, peu réduites en système, mais fort accréditées dans les classes populaires, et qu'il aspirait ardemment à faire triompher. Déjà, le 26 février précédent, il les avait rédigées et présentées, sous forme d'adresse, à la Chambre, jaloux d'opposer, au plan de gouvernement des meneurs républicains, son propre plan de gouvernement, et de mettre sa république en face de la leur. La Chambre avait reçu son adresse comme on reçoit les vœux d'un ennemi, et sans l'honorer d'aucune réponse. Blessé dans son amour-propre et dans sa foi politique, Lilburne publia de sa prison, et de concert avec ses compagnons de captivité, une nouvelle *Convention du peuple d'Angleterre*, résumé de leurs vues en fait d'organisation sociale, et qui devait, dans leur espérance, frapper de décri cette autre *Convention* que, trois mois auparavant, le conseil des officiers avait présentée au Parlement. Composée de trente articles, la constitution de Lilburne n'était pas aussi éloignée qu'il se le figurait de celle à laquelle il prétendait la substituer; elle en différait cependant par quelques dispositions, les unes plus justes et plus libérales, les autres plus impraticables et plus vaines. D'une part, Lilburne donnait aux droits et aux libertés des individus, surtout à la liberté de conscience, plus d'étendue; de l'autre, il s'inquiétait bien moins encore des moyens de gouvernement, et prenait contre le pouvoir quelques-unes de ces prétendues garanties qui désorganisent à la fois le pouvoir et la société; il interdisait, par exemple, aux membres de l'assemblée représen-

tative en fonction, le droit d'être réélus — celle qui devait lui succéder. La république du conseil général des officiers ne pouvait pas durer; celle de Lilburne n'eût pu seulement commencer à vivre <sup>1</sup>.

Au moment même où il la mettait au jour, elle recevait, d'un incident d'abord obscur, un nom qui la frappait de mort. Dans le comté de Surrey parut une bande peu nombreuse encore, mais qui annonçait qu'elle serait bientôt de quatre mille hommes. Everard et Winstanley, le premier ancien soldat, en étaient les chefs; ils commencèrent à cultiver et à ensemençer çà et là, appelant à eux le peuple des environs, promettant, à tous ceux qui viendraient les joindre, des aliments et des vêtements, et menaçant de renverser les clôtures des parcelles voisines. Sur la demande des magistrats du comté, Fairfax envoya deux escadrons qui les arrêtèrent; les chefs parurent devant lui le chapeau sur la tête; on leur demanda pourquoi: « Parce qu'il n'est qu'une créature semblable à nous. » Everard défendit leur conduite et leur droit: « Nous sommes, dit-il, de la race des Juifs: toutes les libertés du peuple ont été perdues par la venue de Guillaume le Conquérant; le peuple de Dieu a vécu depuis lors sous une tyrannie pire que celle qu'endurèrent nos pères sous les Égyptiens. Mais nous touchons au temps de la délivrance; Dieu veut tirer son

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 151;—Whitebocke, p. 381; J. Lilburne, *An agreement of the free people of England*, Londres, 30 avril 1649, pamphlet de huit pages.

peuple de cette servitude et lui rendre la libre jouissance des biens et des fruits de la terre; une vision m'a apparu qui m'a dit : « Va, cultive et laboure la terre, et recueille-en les fruits pour les distribuer aux pauvres, pour nourrir ceux qui ont faim et vêtir ceux qui sont nus. » Nous ne voulons attenter à la propriété de personne, ni détruire aucune clôture; nous ne prenons que les terres non cultivées pour les rendre fertiles et profitables aux hommes; un temps viendra où tous les hommes donneront volontairement leurs biens et les mettront en communauté. Nous ne nous défendrons point par les armes; nous nous soumettrons à l'autorité et nous attendrons le temps promis, car il est proche <sup>1</sup>. »

Ces hommes se nommaient eux-mêmes les *Piocheurs*<sup>2</sup>; mais le public les appela les *Niveleurs*; et ce nom devint aussitôt celui de tous les petits groupes qui, soit dans le pays, soit dans l'armée, poussés par des idées politiques ou religieuses, et diversement anarchiques, voulaient une république autre que celle qui essayait de gouverner l'Angleterre, et lui faisaient une opposition ardente. En vain Lilburne et ses amis protestèrent contre ce nom; en vain ils ajoutèrent à leur plan de constitution un article déclarant formellement « que les biens ne seraient point partagés, ni toutes choses mises en commun <sup>3</sup>. » La qualification avait une

<sup>1</sup> White Locke, p. 396, 397; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. I, p. 433; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 82.

<sup>2</sup> *The Diggers*.

<sup>3</sup> White Locke, p. 399-400.

origine naturelle; des faits et des discours épars, mais frappants, venaient de temps en temps la confirmer; elle continua de peser sur tout le parti, et les républicains en possession du pouvoir, dans le Parlement et dans l'armée, eurent cette fortune que leurs ennemis révolutionnaires s'appelassent les Niveleurs.

Chaque jour la lutte touchait de plus près à la guerre; le moindre incident, sérieux ou frivole, devait la faire éclater. Par les relations qu'il entretenait, par les lettres qu'il écrivait, Lilburne, de sa prison, continuait de fomenter, dans la Cité et dans l'armée, une agitation de plus en plus menaçante. Le Parlement résolut<sup>1</sup> de lui faire avec éclat son procès, à lui et à ses trois compagnons; un comité de conseillers d'État et de grands juges, présidé par Bradshaw, fut chargé de rechercher quelle était, dans cette circonstance, la procédure la plus convenable; six avocats eurent ordre de se tenir prêts à porter la parole contre les accusés. Des préparatifs si solennels excitèrent, parmi les partisans de Lilburne, une émotion passionnée; les pétitions affluèrent en sa faveur; les unes, signées par dix mille citoyens de Londres et des environs; les autres, présentées par des milliers de femmes qui se pressaient aux portes de Westminster; aux premières, le Parlement fit répondre sévèrement que les quatre accusés seraient jugés, et que tout le monde en Angleterre devait se soumettre à

<sup>1</sup> Le 11 avril 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 123.

la décision du Parlement. A la seconde pétition, on ne fit point de réponse. Les femmes insistèrent : « Elles savaient, dirent-elles, que Lilburne et ses compagnons devaient être, à minuit, enlevés de la Tour, menés à Whitehall et fusillés ; le Parlement, en déclarant traîtres les distributeurs et auteurs du livre de Lilburne, avait tendu un piège au peuple, car on ne pouvait parler des affaires du temps sans parler de ce livre ; on voulait donc abolir toute liberté de conversation, ce qui était la pire des servitudes. » Pour toute réponse, la Chambre fit dire à ces femmes de retourner chez elles laver leurs assiettes : « Nous n'avons plus d'assiettes, dirent-elles, ni de viande à y mettre <sup>1</sup>. »

Au milieu de cette fermentation, huit régiments, quatre d'infanterie et quatre de cavalerie, furent désignés par le sort pour se rendre en Irlande, où la guerre civile avait recommencé <sup>2</sup>. Les soldats, mal disposés, murmurèrent violemment : c'était un service rude et déplaisant, dans un pays détesté et méprisé, et on les y envoyait sans leur avoir fait justice, sans que leurs arrérages fussent payés ni leurs droits reconnus, sans que le gouvernement et les libertés de l'Angleterre fussent assurés. Un court imprimé circula aussitôt dans les casernes et dans les rues, engageant les soldats à récla-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 178, 189, 196; — Whitlocke, p. 393, 395, 397, 398; — Clément Walker, *Hist. of Ind. and Col.*, t. 2, part. II, p. 166; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 192.

<sup>2</sup> Le 20 avril 1649.

mer et à ne point partir en attendant. Un escadron du régiment de cavalerie du colonel Whalley, que le sort n'avait point désigné pour le service d'Irlande, reçut l'ordre de quitter Londres : les cavaliers demandèrent des satisfactions préalables, se saisirent du drapeau et refusèrent formellement d'obéir. Fairfax et Cromwell accoururent, réprimèrent la sédition, mirent le régiment en marche, et traduisirent quinze des mutins devant la cour martiale. Cinq furent condamnés à mort. Lilburne écrivit sur-le-champ au général qu'il y prêt bien garde, qu'en temps de paix nul Anglais ne pouvait être condamné à mort par une cour martiale, que la violation de ce principe avait été l'un des principaux griefs qui avaient coûté la tête à Strafford. Les généraux républicains n'hésèrent point : « Il faut mettre ce parti en pièces, avait dit Cromwell dans le conseil d'État, au moment de l'arrestation de Lilburne ; sans quoi il vous mettra en pièces vous-mêmes, et vous passerez pour les plus sots et les plus plats personnages du monde d'avoir été vaincus par une si méprisable espèce d'ennemis. » Cromwell savait à la fois frapper et caresser : à l'instant même, sur les cinq soldats condamnés, quatre reçurent leur grâce, et le cinquième, Robert Lockyer, fut immédiatement fusillé au milieu de Londres, dans le cimetière de Saint-Paul<sup>1</sup>. Il était jeune, brave soldat, sectaire pieux, républicain exalté, aimé de ses camarades ; sa mort fit sur eux et sur leurs amis du peuple,

<sup>1</sup> Le 28 avril 1649.



une profonde impression de douleur et de colère ; on veilla, on pria auprès de son corps; et deux jours après<sup>1</sup>, un cortège aussi solennel que populaire le conduisit au cimetière de Westminster. Cent cavaliers, cinq ou six de front, marchaient en tête ; venait le cercueil entouré de six trompettes qui sonnaient une marche funèbre, et suivi du cheval de Lockyer, caparaçonné en noir ; son épée et des branches de romarin à moitié teintes de sang étaient posées sur le cercueil ; une grande foule l'accompagnait, portant aux chapeaux des rubans noir et vert de mer ; des femmes fermaient le cortège ; plusieurs milliers de citoyens, d'une classe plus relevée et qui n'avaient pas jugé à propos de le suivre à travers les rues de Londres, l'attendaient à l'entrée du cimetière. Ce fut le sentiment général que de telles obsèques étaient un grand affront aux chefs de l'armée et au Parlement<sup>2</sup>.

Six jours après on apprit à Londres qu'à Banbury et à Salisbury, dans les régiments des colonels Reynolds, Scroop et Ireton, l'insurrection avait éclaté ; les soldats avaient classé leurs officiers, sauf un petit nombre qui avaient pris parti avec eux ; l'un de ceux-ci, le capitaine Thompson, avait publié sous le titre de : *l'Étendard de l'Angleterre en avant*<sup>3</sup>, un manifeste réclamant l'abo-

<sup>1</sup> Le 30 avril 1649.

<sup>2</sup> Whitelocke, p. 397, 398, 399 ; — Clement Walker, *Hist. of Ireton*, part. II, p. 151 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 435 ; — *Cromwelliana*, p. 55, 56.

<sup>3</sup> Le 6 mai 1649.

tion du conseil d'État, de la Haute Cour de justice, un Parlement nouveau, l'adoption du plan de gouvernement de Lilburne, sa mise en liberté immédiate ainsi que celle de ses compagnons de captivité, et déclarant que, si un cheveu tombait de leur tête, vengeance en serait prise, Dieu aidant, sur celle de leurs tyrans. On sut en même temps qu'à Oxford, à Gloucester, dans les régiments des colonels Harrison, Ingoldsby et Horton, la fermentation était extrême, et que la plupart des soldats de ces corps, en correspondance avec les insurgés, se disposaient à se mettre en mouvement pour se joindre à eux.

Ce fut, dans cette pressante épreuve, le mérite des chefs républicains, Parlement et généraux, de ne point s'exagérer le mal ni le péril, et d'y opposer des remèdes prompts et fermes, mais mesurés. Ils agirent sans peur et sans colère, avec foi dans leur droit et dans leur force, comme un gouvernement contre des rebelles, non comme un parti contre des rivaux. Le Parlement vota que toute tentative, par action ou par écrit, contre le gouvernement républicain établi, l'autorité des Communes ou celle du conseil d'État, ou pour exciter quelque sédition dans l'armée, serait considérée comme un acte de haute trahison; il enjoignit à son comité de terminer sans délai la loi contre les abus de la presse; il prit des mesures pour la police intérieure de la Cité; il ordonna que Lilburne et ses compagnons à la Tour seraient séparés les uns des autres, et que toute visite, toute communication avec le dehors leur seraient in-

terdites. Puis, il resta calme et laissa faire les généraux <sup>1</sup>.

Fairfax et Cromwell, à leur tour, voulurent d'abord s'assurer des troupes qu'ils avaient sous la main, car l'ébranlement avait pénétré partout : ils passèrent dans Hyde-Park une revue des deux régiments qu'ils commandaient en personne et qui portaient leur nom. Cromwell parla beaucoup, tantôt aux troupes réunies, tantôt aux hommes isolés : « Qu'avaient-ils de mieux à faire que d'adhérer fidèlement au Parlement ? il avait fait justice des grands délinquants ; il organisait une forte marine qui protégerait efficacement le commerce ; il avait garanti le paiement de tout ce qui restait dû à l'armée ; il était décidé à mettre bientôt un terme à sa propre durée et à régler la convocation des Parlements nouveaux. Quant à la loi martiale, ceux qui ne voulaient pas s'y soumettre n'avaient qu'à déposer leurs armes ; ils recevraient leur congé, et aussi le paiement de leurs arrérages, comme ceux qui resteraient sous le drapeau. » Un seul soldat fit, d'un ton peu convenable, quelques objections ; Cromwell le fit arrêter ; mais aussitôt, sur les instances de ses camarades qui en répondirent, il lui pardonna et le fit rentrer dans les rangs. Quelques-uns avaient mis à leur chapeau le ruban vert des Niveleurs ; ils l'ôtèrent. Les deux corps se montrèrent pleins d'ardeur, et, la revue terminée, les deux généraux, pleins

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 205, 207, 208, 209 ; — *Whiteoake*, p. 401, — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 122.

de confiance, les mirent et se mirent eux-mêmes sur-le-champ en mouvement.

Cinq jours après, ayant fait une marche de quinze lieues en un jour, ils atteignirent à Burford, dans le comté d'Oxford, les insurgés déjà troublés par un échec que le colonel Reynolds venait de leur faire essuyer à Banbury même, où le capitaine Thompson avait commencé l'insurrection. Surpris et battu, Thompson avait vu sa troupe dispersée, et ne s'était sauvé lui-même que par la fuite; un messenger, envoyé aux insurgés par Fairfax, les avait de plus fait tomber dans une trompeuse sécurité; ils se flattaient qu'on voulait négocier avec eux. Cromwell entra tout à coup dans Burford au milieu de la nuit, avec deux mille hommes, pendant que Reynolds arrivait à l'autre extrémité de la ville pour fermer aux insurgés la retraite. Ils se défendirent quelques moments du haut des remparts et par les fenêtres des maisons; mais perdant bientôt tout espoir, dénués de chefs et de munitions, les uns se rendirent, au nombre d'environ quatre cents; les autres parvinrent à s'échapper. Fairfax réunit sur-le-champ une cour martiale qui ordonna que les rebelles seraient décimés. Dès le lendemain, dans le cimetière de Burford, le cornette Thompson, frère du principal chef de l'insurrection, fut amené et fusillé le premier. Tous ceux qui devaient subir le même sort étaient sur les plombs de l'église, assistant à l'exécution de leurs camarades et attendant

<sup>1</sup> *Cromwelliana*, p. 56 :—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 136.

leur tour. Après le cornette Thompson vint un caporal, puis un troisième, qui moururent avec une fermeté indomptable, ne rétractant rien de ce qu'ils avaient fait et commandant eux-mêmes le feu. Le cornette Dean fut amené le quatrième, ancien et brave soldat que les généraux connaissaient; il témoigna du repentir; Fairfax lui fit grâce et l'exécution n'alla pas plus loin. Cromwell entra dans l'église, y fit descendre le reste des condamnés, les fanga, les admonesta, leur reprocha le péril qu'ils avaient fait courir à la bonne cause, à la cause de Dieu et du pays : « Ils pleurèrent, dit un journal du temps, et furent consignés pour quelques mois dans une garnison voisine, puis rendus à leurs régiments et envoyés en Irlande, où ils marchèrent de bon cœur <sup>1</sup>. »

Quelques bandes erraient encore dans les comtés d'Oxford et de Northampton ; le capitaine Thompson les rallia et les retint quelques jours ; mais vivement attaqué par le colonel Butler, il resta bientôt seul et se réfugia dans un bois ; les soldats de Butler y entrèrent à sa poursuite ; Thompson sortit du fourré, marcha sur les assaillants, en tua ou blessa trois, se replia dans le bois blessé lui-même, revint à la charge, criant qu'il ne voulait ni se rendre ni être pris vivant, et tomba enfin frappé de sept balles <sup>2</sup>. La première et la seule sérieuse insurrection des Niveleurs finit avec lui.

<sup>1</sup> *Crescendiana*, p. 56-57;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 437-439;—Walsheole, p. 402;—Heaut, *A brief Chronicle*, etc., p. 431-432.

<sup>2</sup> Le 19 mai 1649; Walsheole, p. 403.

Le Parlement témoigna, de ce succès, une joie où se révélèrent, pour la première fois, ses craintes. L'orateur eut ordre d'adresser à Fairfax, à Cromwell et à tous leurs officiers, des remerciements officiels. Cromwell seul était présent dans la Chambre, et ce fut à lui que s'adressa l'orateur<sup>1</sup>. Trois membres furent chargés d'aller porter à Fairfax le même hommage. Un jour fut désigné pour rendre à Dieu des actions de grâces solennelles; deux prédicateurs, célèbres parmi les Indépendants, John Owen et Thomas Goodwin, reçurent mission de prêcher; et ce même jour, 7 juin, après avoir assisté à leurs sermons, la Chambre entière se rendit dans la Cité, à un dîner de félicitation publique auquel le lord maire et le conseil commun l'avaient invitée. Tous les officiers présents à Londres, au-dessus du grade de lieutenant, y assistaient. Quand la Chambre arriva à Grocers' Hall, le lord maire présenta à l'orateur, qui la lui remit aussitôt, l'épée qu'on portait devant lui, honneur qui n'avait jamais été rendu qu'au roi, et au banquet l'orateur occupa la place royale. Au moment où les convives allaient s'asseoir, le comte de Pembroke, devenu simple membre des Communes, mais que, pour récompenser sa bassesse et par égard pour son ancienne grandeur, on avait placé à côté du général en chef, appela Whitelocke, disant que c'était à lui de prendre cette place comme premier commissaire du grand sceau. Whitelocke déclina ce honneur : « Comment

<sup>1</sup> Le 26 mai 1649.

done, lui dit le comte à haute voix, et de manière à être entendu de tous ses voisins, croyez-vous que je m'assierai au-dessus de vous? J'ai cédé jadis cette place à l'évêque Williams, et à mylord Coventry, et à mylord Littleton; vous occupez aujourd'hui les mêmes fonctions qu'ils occupaient; certes, ces fonctions ont droit à autant d'honneur sous une république que sous un roi, et vous êtes un gentilhomme aussi bien né et aussi bien élevé qu'aucun d'eux; je ne m'assierai certainement pas au-dessus de vous.» Whitelocke céda avec une vanité humble et satisfaite, et lord Penbrocke eut les éloges comme le mépris de tous les assistants<sup>1</sup>.

A la fin du banquet, le lord maire, de la part de la Cité, fit à Fairfax, dans une aiguière de vermeil, un présent de 1,000 liv. st., à Cromwell de 500 liv., et la Chambre, charmée d'un accueil si éclatant dans ce même lieu où elle avait eu naguère tant de peine à faire proclamer la République, en remercia officiellement le lord maire, et chargea un comité spécial de chercher quelque marque de haute estime et de faveur que le Parlement pût donner à la Cité. Cinq semaines après, un vote du Parlement attribuait «au lord maire et à la communauté des citoyens de Londres, et à leurs successeurs à perpétuité,» la propriété du parc de Richmond, offrant

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 406;—*Cromwelliana*, p. 59;—Lettre de M. de Croulé au cardinal Mazarin (21 juin 1649);—*Archives des Affaires étrangères de France* (voir les *Documents historiques* placés à la fin de ce volume, n° 1).

ainsi, comme appât, les dépouilles du roi pour les plaisirs de la Cité<sup>1</sup>.

Les meneurs ne se faisaient cependant point d'illusion sur les périls qui les menaçaient encore ; ils voyaient de trop près le peuple et l'armée pour croire que le feu qu'ils venaient d'étouffer fût réellement éteint ; ils avaient été fermes et calmes pendant la lutte ; ils furent prudents et modérés après la victoire. Ils s'appliquèrent à donner ou à faire espérer satisfaction aux vœux, légitimes ou populaires, des mécontents. Des mesures furent prises pour assurer effectivement le paiement des troupes, pour mettre la population à l'abri de l'abus des logements militaires, pour venir au secours des soldats blessés et de leurs familles, pour procurer quelque soulagement aux prisonniers pour dettes et du travail aux pauvres de Londres<sup>2</sup>. Des comités eurent ordre de rechercher ce qu'il y avait à faire à l'égard des monnaies altérées et comment on pourrait rendre la procédure civile plus prompte et moins onéreuse<sup>3</sup>. Une amnistie générale fut proposée<sup>4</sup>. La question du terme et du système à adopter pour l'élection d'un Parlement nouveau fut mise fréquemment à l'or-

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 406, 411 ;—*Leicester's Journal*, p. 73 ;—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 227, 263.

<sup>2</sup> Les 5 mars, 7 et 12 mai ; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 155, 202, 208.

<sup>3</sup> Les 2 mars, 18 mai, 4, 22 et 27 juin ; *ibid.*, t. VI, p. 154, 211, 224, 240, 244.

<sup>4</sup> Le 25 avril 1649 ; *ibid.*, t. VI, p. 135 ;—Whitelocke, p. 308.



dre du jour<sup>1</sup>. Des lois furent rendues d'une part pour abolir les anciennes contraintes imposées à la foi et au culte des sectes chrétiennes, de l'autre pour réprimer la licence des mœurs, car l'opposition demandait à la fois plus de liberté et plus de sévérité<sup>2</sup>. On ne s'en tint pas aux mesures générales et aux promesses législatives; on voulut témoigner aux hommes les plus compromis des dispositions bienveillantes; plusieurs chefs du Parlement et de l'armée eurent, avec les principaux Niveleurs, des conférences pour essayer de s'entendre sur les réformes à accomplir et sur les moyens de gouvernement<sup>3</sup>. L'esprit de conciliation s'étendit jusqu'à Lilburne lui-même: en les mettant au secret, lui et ses compagnons, on leur avait retiré l'allocation accordée en général aux prisonniers; on la leur rendit<sup>4</sup>. Un des affidés du parti dominant, et même de Cromwell, le révérend Hugh Peters alla<sup>5</sup>, comme de lui-même et par un pur sentiment d'intérêt affectueux, visiter Lilburne à la Tour pour tenter de l'adoucir en lui ouvrant des perspectives d'accommodement et de liberté. On ajourna les poursuites commencées contre lui. Son fils aîné

<sup>1</sup> Les 1<sup>er</sup>, 11 et 15 mai 1649: *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 199, 207, 210.

<sup>2</sup> Les 29 juin et 13 septembre 1649, les 8 février, 10 mai et 27 septembre 1650; *Journals of the House, etc.*, t. VI, p. 245, 295, 474, 359, 410.

<sup>3</sup> Whitelocke, p. 424.

<sup>4</sup> Les 12 et 15 mai 1649: *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 208, 210.

<sup>5</sup> Le 25 mai 1649.

lomba malade; l'anxiété paternelle l'emporta sur la fierté politique; Lilburne écrivit à Henri Martyn, qui était resté avec lui en bons rapports, pour demander la permission de sortir de la Tour et d'aller voir sa femme et ses enfans. On la lui accorda, et cette tolérance devint presque habituelle pour lui et pour ses compagnons<sup>1</sup>. Le Parlement républicain avait, au fond, un vif désir de faire, avec l'opposition démocratique et fanatique qu'il avait vaincue, une paix véritable, et de la voir rentrer dans les rangs du parti qui, avec toutes ses forces réunies, suffisait à grand'peine à contenir et à gouverner violemment le pays.

Mais rien n'est plus indomptable qu'un esprit étroit, subtil et vain, joint à un cœur honnête et ferme: Lilburne eût traité peut-être, tout en les détestant, avec des ennemis qu'il eût crus, comme lui, convaincus et sincères; mais il méprisait ses vainqueurs comme des ambitieux intéressés, roués et hypocrites; leurs faveurs même n'étaient, à ses yeux, que des concessions de leur faiblesse ou des artifices de leur perfidie. Il traita Hugh Peters, quand celui-ci vint le voir à la Tour, avec une franchise brutale, et repoussa ses insinuations comme des insultes ou des pièges. Peters lui reprochait d'avoir, par ses attaques, causé les malheurs de la dernière lutte et mis à nu les plaies de la République: « Quand le soleil brille sur le fumier, répondit Lilburne, si une

<sup>1</sup> Les 18 juillet et 7 septembre 1649. *Journals of the House of commons*, p. 264, 292.

odeur infecte en sort. est-ce la faute du soleil ou du fumier ? » et dans l'espace de trois mois, quatre nouveaux pamphlets attestèrent son intarissable hostilité. L'un de ces pamphlets, adressé au conseiller d'État Cornelius Holland, était un déli en champ clos de dispute politique : « Que votre Chambre, écrivait Lilburne, choisisse deux personnes et moi deux autres, et si ces quatre personnes ne peuvent s'accorder, qu'elles en nomment une cinquième pour décider entre nous ; nommez, si vous voulez, Cromwell, Ireton, Bradshaw, tous les orateurs ou plaideurs que vous avez eus contre le roi et les lords que vous avez fait décapiter ; que je sois seul à défendre ma cause : pourvu que le débat soit public et que je puisse parler librement pour moi-même, je consens, si je n'établis pas mon innocence, à perdre tout ce que je possède, y compris ma vie... Mais si, dans cinq jours, ma proposition n'est pas adoptée, je me tiendrai pour libre de disséquer et d'étaler devant le public tout ce que je sais de vous et de vos associés<sup>2</sup> ; » et dans deux pamphlets en effet, l'un dirigé nommément contre Cromwell et Ireton<sup>3</sup>, l'autre contenant une provocation séditieuse adressée, par dix apprentis de la Cité, aux soldats de l'armée, en particulier au régi-

<sup>1</sup> *A discourse betwixt lieutenant-col. John Lilburne, close prisoner in the Tower of London, and M. Hugh Peters, upon May 25, 1649*, p. 3.

<sup>2</sup> *John Lilburne to his honored friend M. Cornelius Holland*, p. 5.

<sup>3</sup> *An engagement of high treason against Oliver Cromwell and Henry Ireton, by John Lilburne* (août 1649).

ment de Fairfax <sup>1</sup>, Lilburne usa largement du droit qu'il s'était réservé.

Ces provocations ne demeurèrent point sans effet : une nouvelle sédition éclata à Oxford <sup>2</sup> dans le régiment du colonel Ingoldsby ; les soldats arrêterent et emprisonnèrent leurs officiers, et leur colonel lui-même envoyé en toute hâte par le Parlement pour les réprimer ; ils choisirent entre eux des agitateurs, se fortifièrent dans les bâtiments de *New-College*, et renouvelèrent de là toutes les demandes des Niveleurs. Ils attendaient, disaient-ils, six mille hommes du comté de Northampton, autant des comtés de l'ouest et de Kent. Sur plusieurs points en effet et dans plusieurs corps l'ébranlement se fit sentir ; le cornette Dean, à qui naguère, dans le cimetière de Burford, l'airfax venait de faire grâce, reparut à la tête d'une bande. Mais le mauvais succès de la première insurrection et la fermeté élémentaire des généraux avaient laissé, dans l'armée et dans le peuple, une impression profonde ; le mouvement ne réussit ni à se propager, ni à se prolonger ; les officiers retenus en prison à Oxford reprirent sans bruit leur autorité, d'abord sur les sentinelles mêmes qui les gardaient, puis sur les soldats épars dans les rues ; bientôt le régiment tout entier se soumit à son colonel, et dix jours après son explosion, la rébellion

<sup>1</sup> *An outcry of the young men and apprentices of London*, by J. Lilburne (29 août 1649).

<sup>2</sup> Le 6 septembre 1649.

était partout comprimée on s'abandonnait elle-même <sup>1</sup>.

Mais un fait nouveau et grave se produisit alors pour la première fois. Quand Hugh Peters était allé voir Lilburne à la Tour, « Dites à vos maîtres, lui avait dit le prisonnier, que si maintenant je pouvais choisir, j'aimerais mieux vivre sept ans sous le gouvernement du vieux roi Charles, quoiqu'ils lui aient coupé la tête comme à un tyran, qu'un an sous leur tyrannie actuelle; et je vous dis que, s'ils persistent dans cette tyrannie, ils feront au prince Charles assez d'amis, non-seulement pour proclamer son nom, mais pour le ramener sur le trône de son père <sup>2</sup>. » Deux mois après, en publiant son *Cri des Apprentis aux Soldats*, le même Lilburne disait à ces derniers : « Quand vous êtes accourus au service des lois du pays, vous ne vous êtes nullement engagés contre la personne du roi, comme roi, ni avec aucune pensée de le détruire, mais uniquement pour régler la royauté <sup>3</sup>. » Ce sentiment et ce langage avaient porté leurs fruits; les Niveleurs étaient entrés en liaison avec les Cavaliers; au moment même où éclata la sédition d'Oxford, une lettre fut interceptée, écrite par un Cavalier en prison à la Tour, à lord Collington, l'un des conseillers intimes de Charles II, en France, et qui portait : « Toutes nos espérances ici dépendent de la bienveillance apparente que S. M. témoignera à Lilburne et

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 293;—Whitelocke, p. 124, 428.

<sup>2</sup> *A discourse betwixt J. Lilburne and Hugh Peters*, p. 8.

<sup>3</sup> *The entry of the young men of London*, p. 4.

au parti niveleur, dont le mécontentement s'accroît chaque jour ; il n'y a rien à faire pour nous si les Niveleurs ne marchent avec nous, et les premiers, ce qu'ils sont, j'espère, bien près d'accomplir. Je demande qu'on m'aide dans ce travail, car sans un peu d'argent, il n'y a pas grand'chose à attendre, les gens avec qui je traite étant très-pauvres et besoigneux<sup>1</sup>. »

Le Parlement ne pouvait manquer de se prévaloir de tels faits : il en fit son principal argument dans une longue déclaration qu'il publia contre les Niveleurs, pour justifier la conduite plus rigoureuse qu'il se proposait de tenir envers eux, et pour raffermir ses partisans<sup>2</sup> : et joignant l'action aux paroles, il ordonna que le procès de Lilburne serait immédiatement poursuivi, et nomma, pour présider au jugement, une commission extraordinaire de quarante membres, laissant toutefois au jury le droit de prononcer sur les faits imputés au prévenu<sup>3</sup>.

Les parents et les amis de Lilburne, sa femme, aussi courageuse que lui et qui l'aimait tendrement, son frère, le colonel Robert Lilburne, officier estimé des généraux et de l'armée, firent les derniers efforts pour le soustraire à ce procès. Il laissa percer lui-même quelque désir d'y échapper ; il offrit de se retirer en Amérique ; mais il publia au moment même un pamphlet pour expliquer les motifs de son départ et en débattre aigre-

<sup>1</sup> *Parliamentary History*, t. XIX, p. 193.

<sup>2</sup> Le 28 septembre 1649 ; *Parliament. Hist.*, t. XIX, p. 177-205.

<sup>3</sup> Le 11 septembre 1649 ; *Journal of the House of Commons*, t. VI, p. 293.

ment les conditions <sup>1</sup>. On ne lui répondit point. Cédant aux instances de sa femme, il demanda un délai. On ne lui répondit pas davantage; le gouvernement républicain était résolu de pousser à bout cet insupportable ennemi, et se croyait sûr de s'en délivrer.

Le procès commença à Guildhall, le 24 octobre 1649. Lilburne y déploya toutes les ressources de son esprit et toute la vigueur de son caractère pour lutter contre de savants et subtils magistrats, les uns serviles et ardents à entraver sa défense, les autres honnêtes et désirant protéger l'accusé dans ses justes droits; mais à chaque instant piqués et irrités par ses brusques saillies et par l'amertume de ses sarcasmes ou la violence de ses invectives contre le pouvoir dont ils étaient les représentants. On touchait au terme du débat qui avait duré deux jours; Lilburne se tournant tout à coup vers les jurés : « Messieurs du jury, dit-il, vous êtes mes seuls juges, les gardiens de ma vie; c'est à vous que le Seigneur demandera compte de mon sang. Je vous conjure donc de bien connaître votre pouvoir, de bien considérer votre devoir envers Dieu, envers moi, envers vous-mêmes, envers notre pays; et que l'esprit du Seigneur Dieu tout-puissant, maître du ciel et de la terre, et de toutes les choses qui y sont contenues, soit avec vous, vous assiste et vous dirige, et vous enseigne à faire ce qui est juste et pour sa gloire ! »

<sup>1</sup> Le 22 octobre 1649. Ce pamphlet est intitulé : *The innocent and his second Protest*.

« Amen ! » s'écria d'une seule voix toute l'assistance qui était nombreuse. Les juges se regardèrent les uns les autres avec quelque inquiétude, et demandèrent au major général Skippon de faire venir trois compagnies de plus. Le procureur général Prideaux et le grand juge Keble qui présidait la cour, renouvelèrent leurs efforts pour convaincre le jury de la justice et de la nécessité de la condamnation. Après trois quarts d'heure de délibération, le greffier s'adressant aux jurés : « Messieurs du jury, êtes-vous d'accord de votre verdict ? — Oui. — Regardez le prisonnier ; est-il coupable des trahisons dont il est accusé, ou bien non coupable ? — Non coupable de toutes ces trahisons. — Ni de toutes, ni d'aucune ? — Non coupable, ni de toutes, ni d'aucune. »

A ces mots « non coupable » la salle retentit d'une acclamation telle, dit-on, que peut-être on n'en avait jamais ouï de pareille. Durant une demi-heure, les juges demeurèrent immobiles sur leurs sièges, exposés à cette explosion de la joie publique. Le prisonnier était debout à la barre, tranquille et plus modeste dans sa contenance qu'il ne l'avait été auparavant. Le tumulte apaisé, le greffier reprit la parole : « Messieurs du jury, faites attention à votre verdict ; la cour l'a entendu ; vous dites que John Lilburne n'est coupable ni de toutes, ni d'aucune des trahisons dont il est accusé. Vous le dites tous ? — Oui, nous le disons tous !. »

Lilburne fut reconduit à la Tour, suivi des acclama-

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. IV, col. 1270-1270.



tions de la multitude, et toute la nuit des feux de joie furent allumés dans les rues. Le gouvernement essaya de le retenir encore en prison ; mais au bout de quinze jours, le mécontentement du peuple et les efforts de quelques membres des Communes, prudents et bienveillants, entre autres de Ludlow et de Henri Martyn, obtinrent enfin son élargissement <sup>1</sup>.

Le Parlement ressentit vivement cet échec, plus amer cependant pour son amour-propre que dangereux pour son pouvoir : quoique Lilburne lui échappât, la victoire lui demeura sur les Niveleurs qui renoncèrent à soulever le pays et l'armée, et ne furent plus que des conspirateurs. Mais cette victoire même était vaine ; le gouvernement républicain triomphait sans s'affermir ; ses ennemis, le roi, les Cavaliers, les républicains anarchiques tombaient sous ses coups, et il se sentait contraint de maintenir et même d'aggraver ses rigueurs. Il ajouta, aux anciens statuts sur la trahison, des dispositions nouvelles et plus menaçantes, car elles considéraient les paroles comme des actes et les érigeaient en crime capital<sup>2</sup>. En laissant tomber la censure préalable, il vota une loi de la presse qui portait la sévérité jusqu'aux interdictions et aux inquisitions les plus tyranniques ; non-seulement elle condamnait à des peines très-dures les auteurs, imprimeurs, vendeurs et distributeurs d'écrits séditieux ; mais les acheteurs mêmes étaient tenus, sous

<sup>1</sup> Le 8 novembre 1649.

<sup>2</sup> Ce bill, proposé le 1<sup>er</sup> mai 1649, fut adopté le 14, *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 199, 209.

peine d'amende, d'aller, dans les vingt-quatre heures, remettre au plus prochain magistrat les exemplaires qu'ils avaient acquis. Toute imprimerie fut interdite ailleurs que dans quatre villes, Londres, York, Oxford et Cambridge. La publication des journaux ou recueils de nouvelles et le commerce, tant extérieur qu'intérieur, des livres étaient mis à la complète discrétion du gouvernement. Tous les colporteurs et chanteurs publics furent supprimés, et partout où l'on en rencontrait un, on le saisissait, on l'amenait dans une maison de correction pour y être fouetté comme un malfaiteur, et une amende était infligée à tout magistrat qui négligeait d'accomplir cette prescription de la loi<sup>1</sup>. Il fut défendu de rendre compte des procédures et des débats devant les hautes cours de justice. La Chambre, contre les lois et les traditions du pays, se fit elle-même, dans plusieurs circonstances, cour de justice, et condamna à des peines graves, au bannissement, à de fortes amendes, au pilori même, des prévenus qu'elle n'espérait pas atteindre par d'autres voies<sup>2</sup>. Elle interdit le séjour de Londres aux Cavaliers, aux catholiques, aux officiers de fortune, à tous ceux qui lui étaient suspects : quand elle ne pouvait tenter aucune poursuite contre des ennemis qu'elle redoutait, elle les retenait arbitrairement en prison. Au moment où Lilburne, acquitté par le jury, sortait de la Tour, un

<sup>1</sup> Ce bill fut proposé le 9 août et adopté le 20 septembre 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 273, 298.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 354-356, 501; t. VII, p. 71-73, 75, 78, 79;—White Locke, p. 449.

royaliste presbytérien, Clément Walker, membre du Parlement dont il avait été expulsé en 1648, avec son parti, publia l'*Anarchia anglicana*, ou *Récits et Observations historiques et politiques sur le Parlement ouvert en 1640*, histoire passionnée, mais pleine de faits importants et d'anecdotes curieuses, du parti républicain et de ses chefs. Walker remplaça Lilburne à la Tour, et y resta sans jugement jusqu'à sa mort, survenue en 1651<sup>1</sup>. Dans le cours de cette même année, le conseil d'État fit transférer dans diverses villes cinq des plus distingués parmi les anciens chefs presbytériens, sir William Waller, sir William Lewis, sir John Clotworthy, le major général Browne et le commissaire général Copley; et cet ordre révèle qu'ils étaient, depuis l'établissement de la République, détenus dans le château de Windsor<sup>2</sup>.

Toutes ces rigueurs ne parvenaient pas à donner au pays, ni aux républicains eux-mêmes, le sentiment de la force et de la sécurité de la République: ils étaient en pleine possession du pouvoir; ils avaient mis hors de toute activité politique la haute aristocratie et la démocratie radicale de leur temps, les Cavaliers et les Niveleurs. Leurs angoisses intérieures les tourmentaient déjà plus que n'eussent pu faire tous leurs ennemis. Vainqueurs et maîtres, ils voyaient s'élever au milieu

<sup>1</sup> Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 317.

<sup>2</sup> Leur translation fut ordonnée le 11 mars 1651. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 350.

d'eux un vainqueur et un maître dont ils ne savaient ni comment se défendre ni comment se passer. La République, à peine née, sentait déjà Cromwell au-dessus d'elle ; à chaque crise de péri et d'alarme, elle avait recours à lui, et elle s'alarmait le lendemain du crédit et du renom qu'il acquérait en la sauvant. Cromwell, de son côté, tout en prodiguant à la République les démonstrations du dévouement le plus humble, laissait à chaque instant éclater les élans de son ambition et de son orgueil. Henri Martyn, qui vivait en grande familiarité avec lui, s'avisa, un jour, à la Chambre, de le contrarier obstinément dans quelques-unes de ses volontés à l'égard de l'armée : Cromwell tira brusquement son poignard, et l'enfonçant dans le siège placé à côté du sien, il menaça tout haut de sa colère « Harry et sa bande de Niveleurs. » Un autre jour, dans une disposition plus amicale et plus gaie, il appela Henri Martyn, « sir Harry ; » le républicain se leva, et le saluant : « Je remercie Votre Majesté, lui dit-il ; j'ai toujours pensé que, lorsque vous seriez roi, je serais fait chevalier<sup>1</sup>. » La première année de la République n'était pas à son terme, et déjà on saisissait à Coventry des pamphlets intitulés : *Le caractère du roi Cromwell*<sup>2</sup> ; et dès le 14 juin 1649, M. de Croullé écrivait au cardinal Mazarin : « Selon la créance de plusieurs, Cromwell

<sup>1</sup> *Mercurius pragmaticus*, mars 1651 ; — Forster, *The Statesmen of the Commonwealth* (Vie de Henri Martyn), t. III, p. 328 ; *Cromwelliana*, p. 53.

<sup>2</sup> Whitelocke, p. 434.

pousse ses pensées au delà de ce que l'ambition la plus déréglée le peut porter<sup>1</sup>. » Les meneurs républicains ne rencontraient plus aucune résistance active ; mais ils étaient seuls, contraints de tendre de plus en plus les ressorts du pouvoir, au milieu d'ennemis irréconciliables, et à côté d'eux Cromwell grandissait pour leur ruine en les servant.

Un fléau sanglant, la guerre civile, vint ajourner l'explosion de ces discordes, et rendre pour quelque temps à la République l'unité et l'énergie fiévreuse qui pouvaient seules la faire vivre.

<sup>1</sup> *Archives des Affaires étrangères de France.*



## LIVRE II

États des partis en Écosse et en Irlande.—Charles II y est proclamé roi.—Commissaires anglais à la Haye.—Guerre d'Irlande.—Cromwell en prend le commandement.—Ses cruautés et ses succès.—Expédition de Montrose en Écosse.—Sa déroute, son arrestation, sa condamnation et son exécution.—Charles II se rend en Écosse.—Cromwell revient d'Irlande et prend le commandement de la guerre d'Écosse.—Périls de sa situation.—Bataille de Dunbar.—Charles II entre en Angleterre.—Cromwell y rentre après lui.—Bataille de Worcester.—Fuite et aventures de Charles II.—Il débarque en France.—Cromwell revient à Londres.—Triomphe complet de la République.

---

Entre les trois royaumes de Charles I<sup>er</sup>, l'Angleterre seule contenait un parti républicain assez fort pour vaincre un moment et assez hardi pour tenter de gouverner. Par des causes très-diverses, l'Écosse et l'Irlande restaient profondément royalistes, mais avec des dispositions et à des conditions qui les rendaient incapables de soutenir efficacement le roi dont elles ne pouvaient ni ne voulaient se passer. Ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux royaumes, les royalistes proprement dits ne dominaient : en Écosse, les presbytériens étaient les maîtres ; en Irlande, les catholiques : maîtres inégalement tyranniques, à cause de la diversité de leur situation, mais également haineux et aveugles, également emportés par leurs passions religieuses au delà de leurs desseins politiques, et ne sachant ni tenir compte des

droits et des forces de leurs adversaires, ni mesurer sur leur force réelle leurs propres prétentions. Les uns et les autres étaient divisés. En Écosse les presbytériens violents l'emportaient dans le Parlement et dans l'Église; mais ils avaient à côté d'eux une opposition formée des presbytériens modérés qui, en 1648, avaient fait la guerre au Parlement d'Angleterre pour Charles I<sup>er</sup>, et qui comptaient, dans l'aristocratie et dans l'armée, de nombreux adhérents. En Irlande, une grande partie de l'aristocratie catholique, par loyauté ou par prudence, soutenait franchement, de concert avec la plupart des protestants irlandais, la cause du roi protestant; mais elle était, à chaque pas, entravée par les passions, les méfiances et les exigences, aussi naturelles que mal calculées, du peuple catholique qui marchait sous ses drapeaux. Et dans l'un et l'autre royaume, autour du parti dominant intérieurement désuni, s'agitaient des partis attachés à des principes contraires, inférieurs en nombre, mais actifs, braves et obstinés: en Écosse, d'un côté les royalistes purs, soit par foi anglicane, soit par dévouement monarchique; de l'autre, les sectaires indépendants, en intelligence avec les républicains anglais et leur Parlement: en Irlande, d'un côté les catholiques intraitables, ennemis de tout gouvernement protestant, soit qu'il fût monarchique ou républicain, et qui les combattaient tous tour à tour selon l'intérêt du moment; de l'autre, un petit nombre d'Anglais protestants et républicains établis en Irlande, et un assez grand nombre de catholiques irlandais timides qui se ran-



geaient sous la bannière du Parlement parce qu'ils croyaient à sa force, et uniquement pour se soustraire aux périls d'une lutte dans laquelle il n'y avait, pour eux, point de victoire à espérer.

Les rivalités des chefs aggravaient les dissensions des partis. En Écosse, à la tête des presbytériens fanatiques, marchait le marquis d'Argyle, prudent, persévérant et rusé, aimant le pouvoir et craignant le péril, royaliste par tradition plutôt que par goût, plus fidèle à ses clients qu'à ses maîtres, préoccupé surtout de son influence ou de sa sûreté personnelle, et habile à se ménager, dans le parti qu'il combattait, des alliés contre ses rivaux dans son propre parti. L'exécution du duc de Hamilton à Londres fit perdre aux presbytériens modérés leur ancien chef, mal remplacé par son frère, lord Lauck, qui hérita de son titre, non de son crédit, et par lord Lauderdale, courtisan servile avec un esprit libre, passionnément haineux quoique profondément indifférent, et corrompu sans cesser d'être fanatique. Montrose semblait né pour charmer et pour commander les royalistes purs, car il était le plus brillant, le plus entraînant, le plus hardi, le plus dévoué et le plus présomptueux d'entre eux. Au sein du barreau d'Édimbourg s'était formé, pour le petit parti des sectaires républicains écossais, un chef que le Parlement anglais eût pu leur envier, Archibald Johnston, lord Wariston, ardent, inventif, prompt, infatigable, savant, éloquent, subtil comme un fourbe et sincère comme un martyr. L'Irlande comptait parmi ses chefs moins d'hommes éminents et dont le nom ait

survécu à leur temps. Plus considéré que redouté ou suivi, le marquis d'Ormond, vice-roi pour Charles II comme pour Charles I<sup>er</sup>, y présidait avec un dévouement inépuisable, quoique souvent impuissant, aux efforts et aux discordes du parti royaliste ; et parmi les Irlandais indépendants qui ne se souciaient ni du Parlement ni du roi, Owen Roe O'Neil est le seul qui, par ses heureux coups de main et ses défections alternatives, ait laissé dans l'histoire quelque souvenir. Mais une foule de chefs secondaires, importants alors, aujourd'hui inconnus, s'agitaient soit autour du vice-roi, soit au sein du peuple, ardents à poursuivre, tantôt contre leurs ennemis, tantôt contre leurs rivaux, leur propre élévation ou la délivrance de leur foi et de leur pays.

Après la mort de Charles I<sup>er</sup>, l'élan royaliste triompha, au premier moment, de ces diversités et de ces discordes : à Édimbourg, dès le 5 février 1649, et en Irlande, partout où Ormond était le maître, Charles II fut proclamé roi. Le Parlement d'Écosse avait contre le Parlement d'Angleterre un nouveau grief ; les commissaires qu'il avait envoyés à Londres, d'abord pour faire des représentations, puis pour protester contre le jugement de Charles I<sup>er</sup>, avaient été brutalement arrêtés<sup>1</sup> au moment où ils repartaient pour leur patrie, et reconduits sous escorte jusqu'à la frontière d'Écosse, pour empêcher, de leur part, toute publication, toute communication avec

<sup>1</sup> Le 2 mars 1649 ; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 152 ; — Whitelocke, p. 384, 385, 388.

le pays<sup>1</sup>. La conscience et l'amour-propre des Écossais étaient également froissés. Leur Parlement décida que des commissaires seraient immédiatement envoyés au nouveau roi pour l'engager à revenir parmi eux. Ormond le pressait en même temps d'arriver en Irlande, où il trouverait les trois quarts de la nation dévoués à sa cause; et le plus farouche des chefs irlandais, Owen Roe O'Neil lui-même, qui n'avait pas voulu traiter avec Ormond, faisait porter à Charles, par un messenger particulier, les assurances de sa fidélité<sup>2</sup>.

Tous ces envoyés arrivèrent presque simultanément à la Haye<sup>3</sup>, où résidait Charles, sous la protection du stadthouder, le prince d'Orange, son beau-frère, et traité par les États généraux de Hollande avec un respect bienveillant quoique réservé. Il avait là auprès de lui ses plus sages conseillers, ceux que le roi son père, avec l'expérience du malheur, lui avait expressément recommandé d'écouter, lord Collington, sir John Colepepper, sir Édouard Hyde surtout, monarchique et anglican avec passion, mais sérieux, habile, et qui demeurerait fidèle, dans l'exil comme sur le sol natal, à la religion, aux lois et aux mœurs de son pays. Ils avaient fortement insisté pour que Charles ne s'établît pas en France,

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XIX, p. 16-36; 40-48;—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 131, 135, 145.

<sup>2</sup> Whitelocke, p. 381, 383, 389, 392;—Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 431;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 4, 11-13, 3. 28;—Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 213, 231.

<sup>3</sup> Vers la fin de mars 1649.

où la politique de Mazarin leur était suspecte, ni auprès de la reine douairière sa mère, qui vivait tantôt à Saint-Germain, tantôt à Paris, toujours peu aimée des vrais Anglais qu'elle aimait peu, et entourée de prêtres catholiques et de ces courtisans frivoles et téméraires qui, sous le feu roi, avaient exercé quelquefois sur la conduite, et toujours sur la cause royale, une si funeste influence.

La perplexité de Charles était grande; les commissaires du Parlement et de l'Église d'Écosse lui faisaient des conditions très-dures : il fallait qu'il se séparât de ses anciens amis, surtout de Montrose, objet de toutes les haines presbytériennes, qu'il arrivât presque seul en Écosse, qu'il se livrât tout entier au parti dominant, qu'il signât leur covenant de 1638, qu'il se fit enfin, que ce fût sincérité ou hypocrisie, presbytérien avec eux et comme eux. Quoique ennemis des presbytériens fanatiques et tout en déplorant leurs exigences, les modérés, lord Hamilton et lord Lauderdale, conseillaient à Charles de s'y résigner, et ils insistaient autant que personne pour qu'il reniât absolument Montrose, refusant eux-mêmes toute communication avec lui et sortant insolemment du cabinet du roi quand il y entraît. Montrose, à son tour, exhortait Charles à repousser toutes ces prétentions qui le mettraient en servitude sous prétexte de le refaire roi, et à ne compter, pour remonter sur son trône, que sur l'épée, s'offrant à la tirer le premier et en avant-garde, pour lui en ouvrir le chemin. Charles goûtait assez les avis de Montrose, sans y croire beaucoup; mais

le prince d'Orange, d'accord en ceci avec les lettres de la reine mère et avec l'opinion commune de la Hollande, le détournait vivement de s'y confier, l'exhortant, au contraire, à accepter les propositions des commissaires écossais, et ne concevant pas qu'il s'obstinât à refuser un royaume qui venait le chercher, pour soutenir l'Église anglicane et les évêques qui avaient déjà coûté au roi son père la couronne et la vie <sup>1</sup>.

On suggéra à Charles, qui n'avait encore rien fait ni rien dit depuis la mort de son père, l'idée d'adresser, en se rendant en Écosse, une déclaration à l'Angleterre pour y faire connaître ses sentiments, ses vues, raffermir ses partisans et prévenir les fausses interprétations auxquelles ses démarches pourraient donner lieu. Hyde qui, dans le conseil, n'avait point été d'avis de cet acte, fut chargé de le rédiger; mais quand il en apporta le projet, avec quelque habileté qu'il se fût efforcé d'en mesurer les termes, tant d'objections discordantes s'élevèrent, et l'impossibilité de contenter, en parlant, les royalistes d'Angleterre sans aliéner ceux d'Écosse ou d'Irlande, devint si évidente que, d'un commun accord, on en revint au silence qui avait d'abord été gardé par instinct <sup>2</sup>.

Les difficultés lassaient promptement Charles; la perspective des dégoûts et des mensonges compromettants qui l'attendaient en Écosse le rebuta; il fit aux

<sup>1</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 238;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 29.

<sup>2</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 43-46.

commissaires écossais des objections et une réponse dilatoire qui équivalaient, pour le moment, à un refus. Il donna en même temps à Montrose une commission secrète, avec le titre de lieutenant-gouverneur et de commandant en chef de toutes les forces royales en Écosse, l'autorisant à lever en Europe, partout où il en pourrait obtenir, des hommes et de l'argent, et à tenter, à tout risque, dans sa patrie, une expédition royaliste. Puis, se disant résolu à se rendre en Irlande où l'on ne lui demandait rien que d'arriver, Charles fit embarquer et partir en effet, sur deux petits bâtiments, une portion de sa suite et de son bagage; mais alléguant la convenance d'aller, avant de quitter le continent, faire, en France, une visite à la reine sa mère, il différa son propre départ<sup>1</sup>.

Au fond et quoique, pour le nombre et le dévouement de ses partisans, son principal espoir fût en Irlande, il était peu empressé à s'y rendre et à se montrer ainsi, aux yeux de l'Angleterre et de l'Écosse protestantes, entouré d'un peuple et d'une armée catholiques pour premier appui. Mais précisément par ces mêmes raisons, l'Irlande, aussitôt après la mort du roi, devint l'objet de l'attention et de l'action vive du Parlement républicain. C'était là surtout qu'il s'attendait à voir éclater une guerre royaliste, et là aussi qu'il préférait la rencontrer. La guerre à l'Irlande excitait toujours en Angleterre une

<sup>1</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 263, 345;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XII, c. 15, 17, 39-41;—Wiskart, *Memoirs of Montrose*, p. 338-360 (Édimbourg, 1819).

ardeur passionnée, presque dans tous les partis. On avait exploité contre Charles I<sup>er</sup>, avec un inépuisable succès, cette hostilité de race, de religion, de politique; on se promit d'en retirer, contre son fils, les mêmes avantages. Dès qu'on sut à Londres qu'il avait été proclamé roi en Irlande, et qu'Ormond la ralliait presque tout entière sous son drapeau, on résolut d'aller l'y attaquer. Au même moment où elles abolissaient la royauté et la Chambre des lords, les Communes votèrent 120,000 liv. st. par mois pour l'entretien d'une armée de quarante-quatre mille hommes dont une grande partie serait employée en Irlande, et le conseil d'État eut ordre d'examiner, de concert avec le général en chef et ses principaux officiers, comment la guerre d'Irlande devait être préparée et conduite<sup>1</sup>.

Scott vint, cinq jours après, au nom du conseil d'État et du conseil de guerre réunis, déclarer à la Chambre que la première mesure à prendre pour organiser l'armée et préparer la guerre d'Irlande, c'était de nommer le général qui la commanderait. La Chambre renvoya au conseil d'État la proposition de ce choix. On croyait qu'il proposerait Lambert, et la plupart des amis de Cromwell avaient paru l'indiquer. Mais quelques-uns, plus habiles ou mieux dressés, proposèrent inopinément Cromwell lui-même, qui n'assistait pas à la séance. Informé aussitôt, il se montra surpris et incer-

<sup>1</sup> Les 8 et 9 mars 1649; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 150, 166, 170, 172, 182, 186, 188, 208;—White Locke, p. 385-386, 391-392.

tain, et demanda que deux officiers fussent désignés, dans chaque régiment, par le conseil général de l'armée, pour se joindre à lui dans une réunion pieuse, et invoquer ensemble, sur une résolution si importante, les lumières d'en haut. La réunion pensa qu'il devait accepter et la Chambre le nomma<sup>1</sup>. Il accepta avec trouble et modestie : « Il était, dit-il, indigne et incapable d'un si grand fardeau ; mais il se soumettait à leur volonté, comptant sur le secours de Dieu, dont il avait déjà reçu tant de preuves ; les tristes extrémités auxquelles les récents succès des rebelles (il appelait ainsi Ormond et les royalistes d'Irlande) avaient déjà réduit ce royaume, le décidaient à y risquer sa personne et sa vie ; non qu'avec les forces dont il disposerait d'abord, il espérait étouffer la rébellion ; mais la République conserverait du moins quelque empire en Irlande jusqu'à ce qu'on y pût envoyer plus de troupes ; en attendant il conjurait la Chambre de ne pas perdre un moment pour les préparatifs qu'exigeait une telle entreprise<sup>2</sup>. »

La Chambre répondit à son vœu, et dans les soins qu'elle prit pour assurer le succès de la guerre, on reconnaît, à chaque pas, la prévoyante sollicitude et le sens pratique du chef qu'elle en avait chargé. Pour consoler Fairfax de son inaction, on l'investit du titre de généralissime de toutes les forces du Parlement, en Irlande comme en Angleterre ; Cromwell n'était ni vain, ni sus-

<sup>1</sup> Le 30 mars 1649.

<sup>2</sup> Whitelocke, p. 390, 391 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 70-72.



ceffible, et nul ne faisait, à l'amour-propre de ses rivaux, une plus large part, surtout quand il travaillait à les supplanter. Il se fit donner pour major général son gendre Ireton dont il avait éprouvé la capacité, l'énergie et l'amitié. Les régiments désignés pour son expédition formaient un corps de douze mille hommes; ils furent payés de leurs arrérages, bien pourvus d'armes et de munitions, et des mesures bien combinées en assurèrent le recrutement. On régla les comptes des officiers, et ils reçurent, à titre d'avance, d'assez fortes sommes. D'autres officiers, qui avaient abandonné lord Inchiquin lorsqu'il s'était déclaré royaliste, rentrèrent au service du Parlement et furent traités avec la même faveur. On pourvut au service des vivres de l'armée. Un certain nombre de bâtimens stationnèrent sur les côtes d'Irlande, à la disposition du général. Un emprunt de 150,000 liv. st., spécialement affecté aux besoins de cette guerre, fut ouvert dans la Cité, et Cromwell en suivit lui-même la négociation. Le comité des séquestres fut invité à presser la rentrée des sommes dues par les royalistes admis à composition pour leurs biens, et ces rentrées eurent encore l'Irlande pour destination. La prévoyance de Cromwell s'étendit au delà de sa mission spéciale et guerrière; patron vigilant de ses amis, il engagea ceux d'entre eux qui avaient des affaires à traiter dans le Parlement à présenter immédiatement leurs pétitions, et il insista pour que justice leur fût faite avant son départ. Il se fit faire pleine justice à lui-même pour le payement de ses

arrérages, pour le règlement de sa solde qui était considérable, et pour les diverses allocations supplémentaires dont il avait besoin. Enfin sa commission lui attribua en Irlande le pouvoir civil aussi bien que le pouvoir militaire, et elle lui fut délivrée pour trois ans<sup>1</sup>.

Assuré de ses forces matérielles, il se préoccupa de ses moyens d'action morale : la République avait, en Irlande, peu d'amis ; il fallait lui en faire ; il fallait du moins éclaircir les rangs de ses ennemis. Cromwell apprit que l'un des hommes les plus considérables et les plus capables de l'Irlande, lord Broghill, qui, après avoir servi tour à tour le roi et le Parlement, s'était retiré dans ses terres, venait d'arriver à Londres avec le dessein de passer en Hollande, pour offrir à Charles II ses services. Il lui fit dire par un de ses officiers qu'il irait le voir, désirant s'entretenir avec lui. Lord Broghill s'étonna et parut craindre quelque méprise, n'ayant pas, disait-il, l'honneur de connaître le général. Cromwell arriva chez lui peu d'instants après, et en lui témoignant la plus bienveillante estime, il lui déclara que son dessein était connu, qu'il avait un passe-port pour les eaux de Spa, sous prétexte de santé, mais qu'en réalité il se rendait auprès de Charles Stuart dans des vues hostiles au gouvernement de son pays. Lord Broghill nia :

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 183, 184, 226, 232, 235, 240, 243, 248, 253, 251, 267, 270, 281, 288, 302, 361, 321, 328, 331 ;—White Locke, p. 359, 401, 404, 409, 410, 412, 415, 421, 423, 426, 430.

« N'insistez pas, lui dit Cromwell; je peux vous montrer vos propres lettres; le conseil d'État les a déjà examinées et a rendu un ordre pour vous faire mettre à la Tour; mais j'ai obtenu qu'on différât jusqu'à ce que j'eusse causé avec vous. » Lord Broghill convint de tout, le remercia et lui demanda conseil; « Je suis autorisé, lui dit Cromwell, à vous offrir un commandement d'officier général dans l'armée d'Irlande; on n'exigera de vous aucun serment; vous aurez seulement à servir contre les catholiques irlandais. » Lord Broghill témoigna sa répugnance et demanda un peu de temps pour se décider: « Impossible, dit Cromwell; si je vous quitte, mon offre refusée, vous serez à l'instant prisonnier d'État. » Ils se séparèrent bons amis, et trois mois après, ils étaient tous deux en Irlande, servant ensemble le Parlement<sup>1</sup>.

Vers ce même temps, on vit arriver à Londres quelques hommes connus par leur ferveur catholique, sir Kenelm Digby, sir John Winter, l'abbé Montague, déjà souvent mêlés dans les affaires d'Irlande, et qui avaient toujours mis la cause de leur Église bien au-dessus de celle du roi. On leur fit espérer la pleine liberté de leur foi et de leur culte en Irlande, pourvu que les catholiques désavouassent les prétentions temporelles du pape, et missent dix mille hommes au service de la République. Des conférences eurent lieu, par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne; et pour donner quelque gage des

<sup>1</sup> Carte, *Orlando's Letters*, t. I, p. 239;—Ondwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 153, 155;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 485.

dispositions des catholiques, un prêtre savant, Thomas White, dans un écrit intitulé : *« Les fondements de l'obéissance et du gouvernement, »* soutint que le peuple pouvait être délié de son serment par la mauvaise conduite du magistrat civil, et que, celui-ci une fois déposé, l'intérêt général pouvait commander de se soumettre plutôt que de tenter sa restauration. Sur le continent, Charles II et ses conseillers s'alarmèrent et avertirent Ormond de se tenir sur ses gardes. Ils avaient raison, car pendant que cette négociation se suivait secrètement à Londres, Monk, inspiré par Cromwell, concluait en Irlande une suspension d'armes avec le grand chef catholique O'Neil; suspension qui couvrait l'engagement d'O'Neil de prêter sous main son concours aux opérations de l'armée et des généraux du Parlement <sup>1</sup>. Cromwell avait l'esprit trop libre pour méconnaître la force des catholiques en Irlande; et sans plus de scrupule, mais plus discrètement que ne l'avait fait Charles I<sup>er</sup>, il travaillait à se les concilier si le Parlement et le public protestant voulaient bien le lui permettre, ou à les compromettre et à les diviser s'il lui était interdit de s'en servir <sup>2</sup>.

Il essayait aussi de renouer, avec les presbytériens eux-mêmes, ses plus récents et ses plus ardents adversaires, quelques bonnes relations, se défendant de toute inimitié religieuse contre eux, et leur donnant à en-

<sup>1</sup> Le 8 mai 1659.

<sup>2</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 206-222.

londre qu'à son avis leur établissement ecclésiastique était celui que l'État devait adopter et soutenir. Il voulait, au moment de partir pour l'Irlande, s'y faire d'avance des amis, et conjurer ou du moins adoucir, en Angleterre, les ennemis qu'il laissait derrière lui.

Cependant il ne parlait point. Voulait-il seulement attendre que ses troupes fussent arrivées et prêtes en Irlande avant d'y paraître lui-même, ou méditait-il quelque secret dessein? Le Parlement en concevait quelque inquiétude, car c'était surtout pour éloigner Cromwell et pour occuper l'armée qu'il avait entrepris si vivement la guerre d'Irlande, et qu'il y faisait tant de sacrifices. Les ministres étrangers résidant à Londres doutaient fort que Cromwell voulût partir : « L'on continue de dire, écrivait M. de Croullé au cardinal Mazarin, que Cromwell partira tout au plus tard à la fin de ce mois. Le sentiment que j'ai eu du contraire est conforme à celui de trop de personnes intelligentes pour m'en rétracter, et jusqu'à ce que je sois convaincu par l'avis de son passage en ce pays-là, j'y persévérerai toujours. Il ne peut presque tomber sous le sens que Cromwell qui, selon la créance de plusieurs, pousse ses pensées au delà de ce que l'ambition la plus déréglée les peut porter, se résolve d'abandonner ce royaume à la merci des brigues qui pourraient être formées en son absence, et que sa présence peut empêcher d'être seulement entreprises <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> M. de Croullé, — *Archives des Affaires étrangères de France*.

Mais au commencement de juin, Ormond entra en campagne ; et malgré les dissensions de son parti et la mauvaise organisation de son armée, ses succès furent si rapides qu'à la fin du mois il ne restait plus au Parlement, en Irlande, que Londonderry et Dublin. Cromwell se décida : le 10 juillet, un grand nombre de ses amis se réunirent à Whitehall ; trois ministres invoquèrent sur ses armes les bénédictions du Seigneur ; Cromwell lui-même, après deux de ses officiers, Goffe et Harrison, prit la parole et commenta plusieurs textes de l'Écriture sainte analogues à son entreprise. Puis, à cinq heures du soir, il se mit en route pour Bristol, « avec une pompe et dans un équipage, dit un journal du temps, tels qu'on n'en a guère vu. Il était dans un carrosse traîné par six juments de Flandre gris-pommelé ; plusieurs carrosses l'accompagnaient, et beaucoup d'officiers supérieurs de l'armée. Sa garde était formée de quatre-vingts vaillants hommes dont le moindre était un officier ou un écuyer, et plusieurs des colonels en grand uniforme. Les trompettes sonnaient. Et maintenant garde à vous, mylord d'Ormond ! vous aurez affaire à des braves ; les vaincre sera pour vous assez d'honneur, et être vaincu par eux ne fera pas grand tort à votre renom. Si vous dites : *César ou rien !* ils disent : *la République ou rien !* »

Arrivé à Bristol, et sans qu'on en démêle les motifs, Cromwell s'y arrêta près d'un mois ; il allait et venait

<sup>1</sup> *Cromwelliana*, p. 62, — Whitelocke, p. 413.

dans les divers ports de la côte, présidant à l'embarquement de ses troupes et recevant de nombreux visiteurs. La population des environs affluait pour le voir ; sa femme et plusieurs personnes de sa famille vinrent passer quelques jours avec lui ; il semblait hésiter encore et ne se détacher du sol anglais qu'avec doute et effort <sup>1</sup>.

Une nouvelle arriva d'Irlande qui mit un terme à ses lenteurs. Avant de marcher sur Dublin, Ormond avait écrit au gouverneur Michel Jones, tenu jusque-là pour un presbytérien modéré, pour le presser d'abandonner « ce prétendu Parlement qui avait égorgé son roi et voulait introduire l'anarchie, et lui promettre de grandes récompenses s'il revenait à la cause royale. » — « J'ignore, lui répondit Jones, de qui Votre Seigneurie tient son pouvoir ; le Parlement d'Angleterre n'eût jamais consenti à la paix que V. S. a faite avec les rebelles, sans aucune sûreté pour la religion protestante ; comment peut-elle être établie par une armée de papistes ? J'aime mieux mourir à mon poste qu'acheter par une honteuse trahison les avantages qui me sont offerts. » Ormond s'établit devant Dublin, espérant réduire la place dont la garnison était faible, et dans laquelle il avait des intelligences. Mais, dans les derniers jours de juillet, l'avant-garde de Cromwell, amenée par un vent favorable, entra dans le port de Dublin sans qu'Ormond pût y mettre obstacle ; la garnison, fortifiée, ravitaillée

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 445.

et très-animée, demandait à son chef quelque coup hardi; le 2 août, Jones fit sur un point du camp des assiégeants, au village de Rathmines, une sortie si inattendue, si vive et si heureuse que, malgré les efforts désespérés des officiers supérieurs et d'Ormond lui-même, le désordre gagna toute l'armée royale qui fut mise en désordre, avec une perte considérable, et contrainte de lever le siège<sup>1</sup>.

Quelle que fût la cause de son retard à quitter l'Angleterre, il ne convenait pas à Cromwell qu'un autre eût l'honneur de soumettre l'Irlande. Le lendemain même de la nouvelle, il partit; et à peine embarqué, encore dans le port de Milford-haven, soigneux de se montrer des plus empressés à célébrer la victoire de Jones, il écrivit à son ami Richard Mayor, dont son fils aîné Richard venait d'épouser la fille: «Le marquis d'Ormond assiégeait Dublin avec dix-neuf mille hommes ou environ; sept mille Écossais, et puis trois mille devaient venir le rejoindre. Jones est sorti de Dublin avec quatre mille hommes de pied et mille deux cents chevaux; il a mis en déroute toute cette armée, tué sur place quatre mille hommes, et fait deux mille cinq cent dix-sept prisonniers, dont trois cents officiers, quelques-uns de grande qualité. C'est une grâce surprenante, si grande

<sup>1</sup> White Locke, p. 331, 419, 429:—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 175, 278;—*Clarendon, Hist. of the Rebellion*, t. XII, c. 69; t. VII, *lect. c.* 74, 75.

<sup>2</sup> Tous ces chiffres étoient fort exagérés. — Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 403, 407-411.



et si opportune que vraiment nous avons l'air de rêver. Que dirons-nous? Dieu veuille remplir nos âmes de reconnaissance, afin que nos bouches soient pleines de ses louanges, et nos vies aussi, et qu'il nous donne de n'oublier jamais sa bonté pour nous. Il y a là de quoi fortifier notre foi et notre amour pour des temps plus difficiles. Priez pour moi; que je marche digne du Seigneur dans toutes les voies où il m'a appelé!»

Et cet élan de piété patriotique finit par ce trait de sollicitude paternelle :

«Je vous ai confié mon fils; donnez-lui, je vous prie, vos avis. Je ne lui envie pas ses joies, mais je crains qu'il ne s'y laisse absorber tout entier. Je voudrais qu'il réfléchît et qu'il s'appliquât aux affaires, qu'il fût un peu d'histoire, qu'il étudiât les mathématiques et la cosmographie. Ce sont là de bonnes connaissances, subordonnées aux choses de Dieu; elles valent mieux que l'oisiveté et les seuls plaisirs mondains. Elles conviennent d'ailleurs au service du pays, pour lequel tout homme est né<sup>1</sup>.

Cromwell fut toujours vivement préoccupé de ses enfants, de leurs affaires temporelles et de leurs dispositions morales; et il portait dans cet intérêt, comme partout, sa prévoyante et dominante activité.

Arrivé à Dublin, le surlendemain 15 août, il y fut reçu avec de vives acclamations; la foule se pressait sur son passage, curieuse et bienveillante; vers le milieu

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. 1, p. 446.

de la ville, là où le concours était le plus grand, il s'arrêta, et debout dans sa voiture, le chapeau à la main il parla au peuple : « Il ne doutait pas que la divine providence, qui l'avait amené sain et sauf au milieu d'eux, ne leur rendit à tous leurs libertés et leurs biens ravagés par la guerre; tous ceux qui concourraient de cœur à cette grande œuvre, entreprise contre les barbares et sanguinaires Irlandais et pour la propagation de l'Évangile du Christ, trouveraient auprès de lui, comme auprès du Parlement d'Angleterre, protection et faveur, et chacun serait récompensé selon ses mérites. » On lui répondit par le cri : « Nous vivrons et mourrons avec vous; » et dès le lendemain, une proclamation militaire et puritaine marqua le caractère de son gouvernement : il y rappelait « les grâces de Dieu sur cette ville, signalées surtout dans la défaite qu'avaient subie naguère les rebelles qui l'assiégeaient; » il s'étonnait « qu'en présence de tels bienfaits, le saint nom de Dieu fût encore journellement outragé, parmi eux, par les juréments, les blasphèmes, l'ivrognerie et tous ces emportements profanes condamnés par les lois de Dieu, les lois du pays et les lois des camps; » il enjoignait au maire et aux magistrats de la ville, ainsi qu'aux officiers de l'armée, de faire strictement observer ces lois, déclarant que ceux qui négligeraient de veiller en ceci à l'exécution de ses ordres encourraient eux-mêmes toute sa sévérité<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters, etc.*, t. I, p. 646. — Whitelock, t. p. 114.

A peine ses troupes s'étaient reposées quelques jours qu'il entra en campagne, mais avec des dispositions bien différentes de celles qu'il avait témoignées de loin, pendant que son expédition se préparait. Dès qu'il fut en Irlande, sur le théâtre de la guerre et au milieu des combattants, Cromwell sentit que les préjugés et les colères des Anglais contre les Irlandais, des protestants contre les catholiques, des républicains contre les royalistes, étaient là des passions farouches et intraitables, qu'on pouvait exploiter puissamment, mais en leur laissant un libre cours, et qui n'admettaient ni calculs ni ménagemens politiques. Il les accepta sans hésiter, comme des faits qu'il ne discutait point et des forces dont il avait besoin. Les instructions et les exemples qui lui venaient de Londres le poussaient sur cette pente, bien loin de l'y retenir. Les nouvelles d'Irlande, surtout la victoire de Jones devant Dublin, et la confiance qu'elle inspira, firent évanouir ces velléités de négociations naguère entamées avec les Irlandais et les catholiques. Le Parlement désavoua la suspension d'armes que Monk avait conclue avec O'Neil, et les chefs du parti, qui avaient secrètement poussé Monk dans cette voie, se crurent obligés d'être des premiers à blâmer son acte pour réussir ensuite à le faire excuser lui-même sur son intention. Quelques jours après, la Chambre vota que sir Kenelm Digby, sir John Winter, ces catholiques ardents qu'on avait laissés venir et presque appelés à Londres pour s'assurer leur concours en Irlande, au prix de la liberté de leur culte, étaient des hommes dau-

gereux qu'il fallait se hâter d'éloigner, et ils eurent ordre de sortir immédiatement d'Angleterre, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens s'ils y re-  
traient. Tout esprit de transaction, par justice ou par prudence, avait disparu, et dans les conseils en Angleterre comme dans les camps en Irlande, le fanatisme religieux et politique dominait seul<sup>1</sup>.

Ce fut sous ces sombres auspices que Cromwell sortit de Dublin, le 31 août, à la tête d'environ dix mille hommes, pour aller assiéger Drogheda, la place la plus importante de la province de Leinster. Ormond, en se retirant du siège de Dublin, avait jeté dans cette place une garnison de trois mille hommes, presque tous Anglais, et commandés par sir Arthur Aston, vieil officier à jambe de bois, d'une bravoure comme d'une fidélité éprouvée, espérant qu'elle arrêterait longtemps les progrès de l'ennemi. Après six jours employés aux travaux du siège, Cromwell fit sommer le gouverneur de se rendre, et sur son refus, le 10 septembre, il fit donner l'assaut. La première attaque, bien que vigoureuse, échoua avec une grande perte pour les assaillants; le colonel Cassel et plusieurs officiers y furent tués. Cromwell se mit lui-même à la tête de la seconde attaque, et malgré l'énergique résistance des assiégés, les divers retranchements furent emportés, puis les tours et les églises de la ville, dans lesquelles les plus obstinés

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 277, 289.—White-  
locke, p. 419, 424, 423.

s'étaient renfermés : « Dans la chaleur de l'action, écrivit Cromwell au président du conseil d'État et à l'orateur du Parlement, j'ai défendu qu'on épargnât aucun de ceux qui seraient trouvés en armes dans la place. Le gouverneur, sir Arthur Aston, plusieurs officiers considérables, et je crois environ deux mille hommes ont été passés, cette nuit-là, au fil de l'épée. Le lendemain, nous avons sommé les deux tours ; dans l'une se trouvaient cent vingt ou cent cinquante hommes qui ont refusé de se rendre ; nous avons complé sur la faim pour les contraindre, et nous avons placé des gardes pour les empêcher de s'évader jusqu'à ce que leurs estomacs se fussent rendus. Ils ont tué ou blessé quelques-uns de nos hommes. Quand ils se sont soumis, les officiers ont été mis à mort et les soldats décimés ; le reste a été embarqué pour les Barbades. Tous leurs prêtres et leurs moines ont été mis à mort indistinctement. Je ne crois pas que, de toute la garnison, trente hommes se soient échappés vivants. Je suis persuadé que c'est un juste châtiment de Dieu sur ces barbares qui ont trempé leurs mains dans tant de sang innocent. Cela prévientra, je crois, l'effusion du sang à l'avenir. Ce sont là les motifs satisfaisants pour de telles actions qui, autrement, ne pourraient pas ne pas inspirer du remords et du regret. »

« P. S. Voici la liste des officiers et des soldats tués : le gouverneur ; dans la cavalerie, deux lieutenants-colonels, un major, huit capitaines, huit lieutenants et huit cornettes ; dans l'infanterie, trois colonels, leurs

lieutenants-colonels et leurs majors, quarante-quatre capitaines, leurs lieutenants et leurs enseignes; deux cent vingt cavaliers, deux mille cinq cents fantassins, outre les officiers d'état-major, les chirurgiens et beaucoup d'habitants<sup>1</sup>. »

Selon d'autres rapports, royalistes et même parlementaires, non-seulement le carnage dura deux jours, mais des officiers, découverts au bout de cinq ou six jours après avoir été cachés par l'humanité de quelques soldats, furent égorgés de sang-froid; et au moment du massacre, les femmes et les enfants ne furent pas plus épargnés que les hommes armés: « Ce fut, dit un contemporain, panégyriste de Cromwell, un sacrifice de trois mille Irlandais aux mânes de dix mille Anglais qu'ils avaient massacrés quelques années auparavant<sup>2</sup>. »

Le sacrifice ne produisit pas l'effet que Cromwell s'en était promis pour le justifier; il ne suffit point à prévenir l'effusion du sang; il fallut recommencer. Wexford, un mois après, se défendit comme Drogheda, et subit le même massacre. D'autres places, il est vrai, intimidées ou trahies, se rendirent, Corke, Ross, Youghali, Kilkenny; mais d'autres aussi, comme Cullen, Gowran et Clonmel s'obstinèrent à résister, quelques-

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters* (16, 17 et 22 sept. 1649), t. I, p. 457-465;—*Parl. Hist.*, t. XIX, p. 201-210;—Whitelocke, p. 427-428.

<sup>2</sup> *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 209;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, Irém., t. 82;—*Mémoires de Lullie*, t. II, p. 2-4, dans sa *Collection*.

unes, comme Waterford, avec tant de vigueur que Cromwell fut obligé de lever le siège. Là même où le succès parut plus facile, il fut encore souillé de grandes cruautés. A Gowran, les soldats obtinrent la vie sauve en rendant la place; mais à condition de livrer à discrétion leurs officiers qui furent tous égorgés. L'évêque de Ross fut pendu, en habits pontificaux, sous les murs d'un château fort que ses gens défendaient. Clonmel résista héroïquement, et lorsque enfin la place se rendit, Cromwell n'y trouva plus un seul homme de la garnison; pendant qu'il signait avec les habitants les articles de la capitulation, elle était sortie de nuit et en armes, pour aller ailleurs recommencer la guerre<sup>1</sup>.

C'est l'artifice ordinaire des mauvaises passions d'imputer les cruelles satisfactions qu'elles se donnent, soit à quelque grande idée dont elles poursuivent l'accomplissement, soit à l'absolue nécessité du succès : l'histoire se déshonorerait en acceptant ces excuses mensongères; c'est son devoir de renvoyer le mal à sa source et de rendre aux vices des hommes ce qui leur appartient.

Le fanatisme humain ment, ou s'abuse lui-même par orgueil, quand il se prétend l'exécuteur des hautes œuvres de la justice divine; il n'appartient pas aux hommes de prononcer, sur les peuples, les sentences de Dieu.

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 406-516. — *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 311, 325. — Whitelocke, p. 433, 431, 459. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 151-162.

Cromwell n'était pas sanguinaire ; mais il voulait réussir promptement et à tout prix, par nécessité pour sa fortune bien plus que pour sa cause, et il ne refusait rien aux passions de ceux qui le servaient. C'était un ambitieux égoïste avec grandeur, qui avait des fanatiques étroits et durs pour instruments. Ses grands et vrais moyens de succès n'étaient pas dans ses massacres, mais dans son génie et dans la haute idée qu'avaient déjà conçue de lui les peuples. Tantôt par instinct, tantôt par réflexion, il se conduisit en Irlande, envers ses amis et envers ses ennemis, avec une habileté aussi souple que profonde, supérieur dans l'art de traiter avec les hommes, et de persuader, ou de séduire, ou d'adoucir ceux-là mêmes qui devaient lui porter le plus de méliance et d'aversion. En même temps qu'il livrait au meurtre et au pillage les villes dont il s'emparait, il maintenait, dans son armée, la discipline la plus sévère, ne souffrant pas qu'elle fit à la population aucun tort, et soigneux de faire payer ce qu'elle consommait. Cet homme qui se vantait d'avoir, à Drogheda, fait égorgé indistinctement tous les moines, et qui exceptait toujours avec faste les catholiques de ses promesses de tolérance chrétienne, ce même homme entretenait, par des moines irlandais, une police très-active chez ses ennemis, toujours bien instruit de leurs desseins ou de leurs démarches, et quelquefois assez influent au milieu d'eux pour les faire échouer par leurs propres dissensions. Il travaillait incessamment à détacher de la cause royale les hommes consi-



dérables, et ses tentatives en ce genre allèrent, sans succès, jusqu'au marquis d'Ormond lui-même pour qui il exprimait hautement son estime, ajoutant souvent : « Qu'a donc à faire lord Ormond de Charles Stuart, et quelles obligations en a-t-il jamais reçues ? » Avec le Parlement, sa conduite était fort indépendante, mais sans vanité et sans bruit ; il portait au contraire dans son langage la déférence jusqu'à l'humilité ; après la prise de Ross, il écrivit à l'orateur de la Chambre : « Vous ayant ainsi rendu compte de l'événement, je ne vous fatiguerai pas de demandes particulières ; je les adresserai au conseil d'État ; mais permettez-moi de vous dire humblement ce qui, à mon sens, est bon pour votre service, me soumettant d'ailleurs pleinement à votre volonté. Nous désirons des renforts. Cela n'augmentera pas vos charges si les sommes que vous avez déjà assignées pour les forces maintenant sur pied nous arrivent à temps..... C'est ce dont je vous supplie humblement, ainsi que de nous envoyer les vêtements, les souliers et les bas que j'ai déjà demandés, afin que les pauvres créatures qui sont sous mes ordres aient un peu d'encouragement. Et moyennant la bienheureuse assistance de Celui qui n'a cessé de marcher avec nous, j'espère qu'avant peu non-seulement l'Irlande ne sera pas un fardeau pour l'Angleterre, mais qu'elle deviendra un membre utile de la République<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Orby's, Cromwell's Letters* (14 nov. 1649), t. I, p. 489. — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. VII, c. 147 ; t. XIII, c. III. Winlocke, p. 126 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 151.

Il ne tarda pas à démêler et à mettre en pratique le moyen le plus efficace pour y réussir. Quand il vit que, malgré quelques succès partiels, il ne parviendrait pas à désorganiser le parti royaliste en Irlande en lui enlevant ses chefs, il tourna ses efforts vers les soldats : ils étaient nombreux, braves, souvent dénués de tout et découragés ; il fit publier dans tout le pays qu'ils étaient libres d'aller servir à l'étranger, et qu'il autorisait tous les officiers, et quiconque voudrait l'entreprendre, à lever autant d'hommes qu'ils en pourraient trouver, et à les transporter hors d'Irlande pour le service des puissances du continent. Il fit donner avis, aux ministres de France et d'Espagne à Londres, de l'autorisation qu'il accordait. Beaucoup d'officiers royalistes, Anglais comme Irlandais, sans emploi et sans ressources, virent s'ouvrir là, pour eux, un avenir, et s'offrirent aux agents étrangers pour lever et transporter en Espagne ou en France des régiments. Don Alonzo de Cardenas, ministre d'Espagne en Angleterre, et le cardinal Mazarin saisirent cette offre avec empressement ; environ vingt-cinq mille Irlandais furent en peu de mois enrôlés pour l'Espagne, et vingt mille pour la France ; et ce territoire catholique, sur lequel Ormond avait peine à tenir rassemblé, pour le service du roi, un corps de huit à dix mille hommes, se déchargea, sur l'Espagne et la France, de plus de quarante mille soldats ennemis du Parlement.

1 Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xii, c. 118-119 ;—Carlyle *Cromwell's Letters*, t. I, p. 513.

tant de succès, militaires et politiques, si rapidement obtenus et habilement célébrés par de zélés amis, causèrent bientôt au Parlement presque autant d'alarme qu'ils lui donnaient de sécurité. Cromwell à Londres était à tout moment un sujet d'embarras; mais Cromwell, si puissant et si glorieux en Irlande, menaçait de plus en plus l'avenir. Le bruit se répandait d'ailleurs que Charles Stuart, par suite de nouvelles négociations avec les Écossais, était près de se rendre en Écosse; on aurait probablement besoin de Cromwell; le 8 janvier 1650, on résolut de le rappeler, et le conseil d'État eut ordre de l'en informer. Il était alors en quartiers d'hiver, à peine remis d'une assez grave indisposition. Il rentra soudain en campagne, recommençant vivement, à travers l'Irlande, ses courses et ses sièges. Le 25 février, on lut, dans le Parlement, des lettres de lui qui annonçaient de nouveaux succès: on vota d'abord qu'il en serait officiellement remercié, puis, que de retour à Londres, il aurait à sa disposition, pour s'y loger, le Cockpit, portion du palais de Whitehall, et le palais de Saint-James, avec le commandement du Parc. La femme et la famille de Cromwell firent, bien qu'avec quelque répugnance, leurs préparatifs pour s'y établir: pour lui, il continua de rester et de vaincre en Irlande. Le 2 avril, enfin, il écrivit au Parlement:

« J'ai reçu divers avis particuliers de votre intention que je me rende auprès de vous en Angleterre, ainsi que la copie des votes du Parlement à cet effet. Mais, ne

sachant cela que par des avis particuliers, et les votes se référant à une lettre qui devait m'être adressée par l'orateur, j'ai pensé qu'il y aurait témérité de ma part à quitter mon poste avant d'avoir reçu cette lettre; je ne pouvais d'ailleurs deviner si elle porterait un ordre absolu ou si le Parlement me laisserait la liberté d'examiner quand et comment je devais obéir. Votre lettre m'est parvenue le vendredi 22 mars, le jour même où j'arrivais devant la place de Kilkenny. J'ai appris par le docteur Cartwright, qui me l'a remise, que les vents contraires et le défaut d'embarcations dans nos ports de l'ouest l'avaient empêché de partir plus tôt. Votre lettre porte la date du 8 janvier et je ne l'ai reçue que le 22 mars. Elle suppose en outre que votre armée est en quartiers d'hiver, ne pouvant rien faire dans cette saison de l'année, et c'était là le motif de votre ordre; or vos troupes ont toujours été en action depuis le 29 janvier. Je n'ai donc su que faire... J'ai humblement pensé que mon devoir était de vous demander humblement quelle est précisément votre volonté; car, je le dis comme devant Dieu, je suis prêt et empressé d'obéir à vos ordres; mon unique désir est d'accomplir l'œuvre à laquelle je suis appelé par ceux que Dieu a établis au-dessus de moi. ce que vous êtes bien certainement à mes yeux; je vous supplie donc humblement de me dire si votre lettre ne me laisse pas la liberté de vous demander une expression plus claire de vos commandements; elle me trouvera, quand je l'aurai

regue, tout prêt à une prompte et facile soumission<sup>1</sup>. »

Il avait gagné autant de temps qu'il avait voulu, et pendant qu'il tardait, le cours des événements faisait pour lui, de son retour à Londres, une nouvelle occasion de pouvoir et de grandeur.

Quand Charles II, après avoir quitté la Haye pour aller faire, à Saint-Germain, une visite à la reine sa mère, apprit avec certitude que Cromwell prenait le gouvernement de l'Irlande, il hésita de plus en plus à s'y rendre, se souciant peu de jouer, sur un terrain si périlleux et contre un si rude adversaire, son avenir et sa vie. Il passa trois mois à Saint-Germain, monotone séjour que la cour de France cherchait peu à lui rendre agréable, et dont les tracasseries impérieuses de sa mère ne dissipaient pas l'ennui. A la nouvelle de la défaite d'Ormond devant Dublin, le premier mouvement du jeune prince fut de partir et de se jeter en Irlande au milieu de la lutte. A ceux qui lui disaient qu'il n'y fallait pas aller pour prendre sa part de cette déroute, il répondit : « Il faut donc y aller pour mourir, car il est honteux pour moi de vivre ailleurs. » — « Ce discours paraissait procéder d'un grand cœur, dit M<sup>re</sup> de Motteville, qui vivait presque aussi intimement avec la reine Henriette-Marie qu'avec Anne d'Autriche ; les plus grands hommes de l'antiquité n'ont pas mieux parlé ; mais de jeunes gens passent aisément de cette roide vertu au

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 567, 514-516; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 314, 371.

relâchement; ils souffrent ensuite avec indifférence des maux qui leur ont d'abord paru les plus insupportables de la vie, et le plaisir qu'ils rencontrent en cette même vie en est cause. C'est ce qui arriva à ce prince. » Ses propres courtisans ne tardèrent pas à s'en apercevoir : « Les princes étrangers, écrivait l'un d'eux au marquis d'Ormond, commencent à regarder le roi comme un homme si indolent et si peu soucieux de ses propres affaires qu'ils ne croient pas sûr pour eux-mêmes d'irriter, en venant à son aide, des ennemis aussi puissants que le deviendront probablement ses rebelles sujets. » Charles ressentit bientôt les effets de cette disposition; le cardinal Mazarin lui donna clairement à entendre que son séjour prolongé à Saint-Germain devenait un embarras pour la cour de France, qui ne voulait pas se brouiller avec la République d'Angleterre; la reine Henriette-Marie elle-même, qui avait besoin du bon vouloir de Mazarin, engagea son fils à comprendre, sans explications plus précises, le désir du cardinal; et vers le milieu de septembre 1649, Charles se mit en route à travers la Normandie, pour aller s'établir dans l'île de Jersey, seul point de ses États dont il fût encore en possession <sup>1</sup>.

A peine y était-il arrivé qu'il reçut d'Irlande la nouvelle du désastre de Drogheda, et presque au même moment le parlement d'Écosse lui fit demander de re-

<sup>1</sup> *Mémoires de M<sup>rs</sup> de M<sup>lle</sup> de*, t. III, p. 329, 333, collection *Deitch*;—Carle, *Ormond's Letters*, t. I, p. 318;—*Chronological Hist. of the Rebellion*, t. XII, c. 75-77.

prendre les négociations entamées à la Haye, pour le rappeler dans son royaume. Depuis que cette première tentative avait échoué, le sentiment général du peuple écossais en faveur du roi n'avait pas cessé de se manifester; plusieurs insurrections royalistes avaient éclaté sur divers points du royaume; et quoique le Parlement presbytérien les eût promptement réprimées, ses chefs, Argyle entre autres, comprirent qu'ils ne pouvaient se dispenser de faire de nouveau, auprès de Charles et pour son retour, un effort sérieux, ou du moins une éclatante démonstration. Les propositions qu'apporta à Jersey leur envoyé, Winram de Liberton, étaient au fond les mêmes, et aussi dures que celles que Charles avait naguère repoussées à la Haye; mais sa situation était affaiblie; en Angleterre et en Irlande, ses ennemis triomphaient; de Paris et de la Haye, sa mère et son beau-frère le pressaient plus vivement que jamais d'accepter les propositions des Écossais, lui écrivant l'une que la cour de France, l'autre que le peuple de Hollande étaient décidément de cet avis. Charles voulut consulter Ormond: Ormond répondit qu'il n'y avait rien à espérer si l'on ne parvenait pas à susciter la guerre entre l'Angleterre et l'Écosse, et à opérer ainsi une diversion qui permit aux royalistes irlandais de reprendre haleine et de tenter de nouveaux efforts. A peu près tous ceux des conseillers intimes de Charles qui se trouvaient auprès de lui insistaient dans le même sens: il se résigna, et soit que Jersey parût un lieu incommode pour négocier, soit pour gagner encore du temps, il donna rendez-vous

aux commissaires écossais à Breda, ville du domaine propre de son beau-frère le prince d'Orange, et où il se sentait parfaitement libre et sûr. Mais ne portant ni goût ni confiance à la négociation qu'il acceptait, il écrivit à Montrose occupé à chercher en Allemagne de l'argent et des soldats : « Je vous conjure de poursuivre vigoureusement, avec votre courage et vos soins accoutumés, les affaires que je vous ai confiées; ne vous laissez pas troubler par ce que vous pourrez entendre dire que je suis autrement disposé envers les presbytériens que je ne l'étais quand je vous ai quitté. Je suis toujours, je vous l'assure, dans les mêmes principes que vous m'avez vus, et je compte autant que jamais sur vos entreprises et vos efforts pour mon service<sup>1</sup>. »

Montrose n'avait nul besoin d'être excité; passionnément orgueilleux et dévoué, il avait foi dans sa cause, en lui-même et dans sa destinée. Une prédiction populaire avait dit qu'il remettrait le roi sur son trône; il tenait de Charles tous les pouvoirs dont il avait besoin pour agir. Il parcourut les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, cherchant partout les moyens d'accomplir sa mission, voyant chaque jour manquer quelqu'un de ceux qu'il s'était promis, et se remettant chaque jour à l'œuvre avec la même conviction et la même ardeur. Cette partie de l'Europe, surtout la Suède, était

<sup>1</sup> 19 sept. 1649, — Wishart, *App.*, 12, 13, 15; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 40, 581. — Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, t. XII, c. 118-125; — Carte, *Ormeric's Letters*, t. I, p. 332, 336. — Whitelocke, p. 428, 429.



alors devenue la seconde patrie d'un grand nombre d'officiers écossais qui, après avoir servi sous Gustave-Adolphe, dans la guerre de Trente ans, s'y étaient établis avec la fortune et le renom qu'ils avaient acquis. Montrose vivait avec eux en bon compagnon de guerre ou de fête, charmant les uns par l'éclat de ses espérances, attirant les autres par ses libéralités, et ils lui avaient tous promis, pour sa grande entreprise, l'appui de leur crédit ou de leur personne, quelques-uns même de leur argent. Le roi de Danemark et plusieurs petits princes d'Allemagne lui avaient donné des assurances semblables. Quand il se crut près d'entrer en action, il publia, de Copenhague<sup>1</sup>, une déclaration annonçant et justifiant son entreprise, et invitant tous les fidèles sujets du roi à venir le joindre en Écosse pour l'accomplir; puis il assigna Haubourg comme lieu de rendez-vous à ses recrues, et s'y fixa lui-même, avec plus de faste qu'il ne convenait à ses ressources, pour les attendre, les organiser et les faire partir<sup>2</sup>.

Les recrues vinrent lentement et en petit nombre; la cour de Danemark était zélée, mais pauvre; la reine Christine de Suède, qui s'était d'abord montrée favorable, se prit tout à coup d'admiration pour la République d'Angleterre et pour Cromwell. Montrose réunit a

<sup>1</sup> En décembre 1649;—Wisart, *Memoirs of Montrose, Appendix*, n° XIX, p. 454-458.

<sup>2</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, I, XII, c. 40, 128, 129;—Wisart, *Memoirs of Montrose*, p. 361-362;—Whitelocke, p. 126, 430, 434, 435, 436.

grand-peine, à Hambourg et à Gothenbourg, douze cents hommes assez mal armés ; une première division, qu'il fit partir en septembre 1649, périt en mer ; la seconde, sous les ordres du comte de Kinnoul, arriva heureusement à Kirkwall, chef-lieu de l'île de Pomona, la principale des Orcades, et s'y établit en attendant son général. Montrose attendait, de son côté, et des recrues nouvelles, et des soulèvements que lui avaient promis les royalistes des montagnes d'Écosse. Mais les premiers essais d'insurrection, commencés trop tôt, avaient été trop facilement réprimés<sup>1</sup> : rien n'éclata ; les amis de Montrose lui écrivirent que sa présence était indispensable et serait certainement efficace. Il partit enfin, et débarqua aux Orcades, dans les premiers jours de mars 1650, avec cinq cents hommes et quelques nobles écossais dévoués à sa personne et à sa fortune.

Peu avant son arrivée, et en réponse à sa déclaration, l'Église et le parlement d'Écosse avaient publié contre lui deux autres déclarations, singulièrement violentes, même dans ce temps de passions déchainées<sup>2</sup> : « Non qu'il vaille la peine, y disait-on, de réfuter les calomnies de James Graham, cette vipère de la semence de Satan, que depuis longtemps le Parlement a déclaré traître, que l'Église a livré aux mains du diable, et que toute la nation abhorre ; mais parce que le silence pourrait être mal interprété, et que quelques esprits faibles se laisse-

<sup>1</sup> Browne, *Hist. of the Highlands*, t. II, p. 26, 28.

<sup>2</sup> Les 2 et 21 janvier 1650.—*White's Hist. Appendice*, n° XX et XXI, p. 458-491.

raient peut-être abuser par les assertions audacieuses de cet impudent faufaron qui se présente au monde comme revêtu de l'autorité de S. M., sous le titre de lieutenant-gouverneur et capitaine général de ce royaume. » Tous les anciens griefs du parti dominant, et les variations de conduite imputées à Montrose à l'origine des discordes civiles, et les cruautés dont on l'avait accusé pendant sa campagne de 1645, pour Charles 1<sup>er</sup>, étaient habilement résumés dans ces deux actes que toutes les chaires presbytériennes se chargèrent de commenter; et au moment où il remettait le pied sur le sol d'Écosse, les colères et les terreurs du peuple s'unirent, contre Montrose, aux haines et aux alarmes de ses rivaux.

En débarquant à l'extrémité septentrionale de l'Écosse, il déploya un peu fastueusement trois bannières, deux au nom du roi, dont l'une portait l'image de la tête coupée de Charles 1<sup>er</sup>, avec ces mots : « Juge, ô Seigneur, et venge ma cause; » sur la troisième, qui était la sienne propre, un bras nu tenant une épée sanglante, sur un fond noir, et cette devise : *Nil medium*. Puis il avança lentement à travers les comtés de Caithness et de Sutherland, attendant, du pays même, des renforts qui ne venaient point, apprenant au contraire que des chefs, sur qui il avait compté, se rangeaient du côté du Parlement, et visiblement surpris et troublé du peu de bruit que faisaient son nom et ses pas. Le gouvernement d'Édimbourg, pendant qu'un corps d'armée considérable se rassemblait sous les ordres de David Leslie, envoya en avant quelques escadrons de cavalerie commandés par

le lieutenant-colonel Strachan, sectaire fougueux et officier hardi ; cinq cents hommes d'infanterie, qu'avait réunis le comte de Sutherland, se joignirent aux cavaliers de Strachan, et ils étaient ensemble à Tain, sur la côte orientale du comté de Ross, quand ils apprirent que Montrose était campé à quelques lieues seulement et se gardait mal, ignorant que l'ennemi fût déjà si près de lui. C'était le samedi 16 avril ; Strachan hésitait à se mettre en marche, ne voulant pas courir le risque d'avoir à combattre le dimanche ; mais un mouvement que fit Montrose rapprocha encore les deux troupes ; Strachan prit son parti et s'avança jusqu'à une lieue du camp de Montrose, établi à Corbiesdale, toujours sans information et mal gardé. Les escadrons de Strachan le chargèrent à l'improviste, et successivement, comme s'ils eussent été l'avant-garde d'une armée. Montrose voulut se replier sur un bois voisin ; les soldats qu'il avait amenés d'Allemagne combattirent vaillamment ; mais les recrues faites dans les Orcades se débandèrent ; avec sa bravoure accoutumée, il essaya, mais en vain, de les rallier ; son cheval fut tué sous lui, et il eût été pris sur le champ de bataille si son ami, lord Frendraught, ne lui eût, à l'instant, donné le sien. Ce ne fut plus qu'une déroute et un massacre ; dix officiers et plus de trois cents soldats furent tués ; parmi les prisonniers, au nombre de plus de quatre cents, cent Irlandais furent fusillés. Montrose s'éloigna à toute bride, et dès qu'il fut hors de vue, il sauta à bas de cheval, jeta son habit, son Saint-George et son cordon de la Jarretière, prit les vêtements d'un

paysan, et s'enfonça à travers champs, cherchant un asile. Il erra quinze jours dans les montagnes des comtés de Ross et de Sutherland, tantôt accueilli avec ferveur, tantôt repoussé avec effroi, souvent exténué de fatigue et de faim, et s'efforçant de gagner la côte. Le 3 mai, soit malheur, soit trahison, il fut découvert et arrêté dans une chaumière, sur les terres de Neil Macleod, seigneur d'Assynt, jadis l'un de ses partisans, qui le livra, pour quatre cents balles de farine, au parlement écossais ; et on le conduisit de là dans les châteaux de Skibo et de Braan, où arriva l'ordre de le transférer immédiatement à Édimbourg<sup>1</sup>.

Il était dans la pire des situations ; il avait contre lui le gouvernement et le peuple, les haines profondes de ses rivaux et les colères brutales de la multitude. Elles s'unirent sur sa route pour l'outrager, sans réussir un moment à l'abattre. Il souffrit avec la même force d'âme les injures de ses ennemis et les adieux de ses enfants qu'il vit en passant chez son beau-père, le comte de Southesk. Les marques de sympathie ne lui manquèrent pas absolument ; au château de la Grange, où il logea avec son escorte peu avant d'arriver à Dundee, la dame du château fit, pendant la nuit, pour le faire évader, une tentative qui fut sur le point de réussir ; et à Dundee même qui, en 1645, avait eu à souffrir de ses armes, les

<sup>1</sup> Wislizen, p. 352-377 ; — Balfour, *Annals of Scotland*, t. III, p. 432 ; t. IV, p. 8-12 ; — Browne, *Hist. of the Highlands*, t. II, p. 30-36 ; Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 412-414.

habitants, loin de le maltraiter, lui témoignèrent un grand respect, et obtinrent, à force d'instances, de ses gardes la permission de lui donner des habits convenables, en remplacement des vêtements grossiers sous lesquels il avait été arrêté et que, par insulte, on l'avait jusque-là contraint de garder<sup>1</sup>.

Il arriva le 17 mai à Leith, près d'Édimbourg. Le Parlement se réunit le même jour et vota que « James Graham, tête nue et lié par une corde sur une charrette, serait conduit par le bourreau, en costume et le chapeau sur la tête, depuis la porte dite *Water Gate* jusqu'à la prison d'Édimbourg, et amené de là à la barre du Parlement pour y recevoir à genoux sa sentence de mort; qu'il serait pendu à un gibet, à la croix d'Édimbourg, avec le livre qui contenait l'histoire de ses guerres et sa récente déclaration suspendus à son cou; et qu'après être resté pendu durant trois heures, son corps serait mis en quartiers par le bourreau, sa tête plantée sur une pique et placée sur la tour à l'extrémité de la prison, ses mains et ses jambes sur les portes de Perth et de Stirling, d'Aberdeen et de Glasgow; que si, à sa mort, il montrait quelques signes de repentance et pouvait être ainsi relevé de l'excommunication prononcée contre lui par l'Église, le tronc de son corps serait enseveli par les fossoyeurs, dans le cimetière de Gray-Friars; sinon, il serait enterré au lieu ordinaire des exécutions, sous l'échafaud, par les valets du bourreau<sup>2</sup>. » Les mœurs de ce

<sup>1</sup> Wishart, p. 375-382.

<sup>2</sup> Baifour, *Annals of Scotland*, t. IV, p. 12, 13.

temps étaient encore assez dures pour que la haine des ennemis prît plaisir à un tel spectacle, et que les spectateurs indifférents en fussent plus intimidés que révoltés.

Le lendemain, en effet, à quatre heures après midi, Montrose fut conduit, sur un vieux cheval éreinté, de Leith à la porte d'Édimbourg, où les magistrats municipaux le reçurent en robes, escortés de leur garde et du bourreau. On lui remit une copie de la sentence. Il la lut et la rendit en disant : « Je suis prêt; je regrette seulement que la majesté du roi, que je représente, soit si indignement traitée dans ma personne. » On se mit en marche: Montrose n'ôta pas son chapeau; le bourreau le lui abattit; trente-quatre de ses officiers, ses compagnons de captivité, marchaient, liés deux à deux, devant la charrette. Sur toute la route, une grande foule était réunie, venue avec le dessein d'assaillir Montrose de ses outrages; mais la fermeté tranquille de son maintien, la gravité de ses regards, l'indomptable courage qui éclatait en lui, frappèrent si vivement ce peuple que les outrages s'arrêtèrent, le silence s'établit autour du cortège, et fut même interrompu çà et là par des signes de compassion et par des prières en faveur de l'illustre prisonnier. Comme le cortège passait devant la maison du comte de Moray, la charrette s'arrêta un moment; quelques personnes levèrent la tête; elles purent apercevoir derrière une fenêtre entr'ouverte le marquis d'Argyle avec sa famille et plusieurs de ses amis; il avait voulu repaire ses yeux de l'abaissement de cet ennemi devant lequel il avait

fut cinq ans auparavant<sup>1</sup>. Quoique la distance fût à peine d'une demi-lieue, on mit trois heures pour aller de la porte de la ville à la prison ; en descendant de charrette, Montrose donna quelque argent au bourreau, pour avoir si bien conduit, dit-il, « son char de triomphe. » Le Parlement était en séance ; cinq commissaires vinrent à la prison demander « à James Graham s'il avait quelque chose à dire en attendant qu'il fût amené devant la Chambre pour recevoir sa sentence? » Le Parlement attendait leur retour ; ils rapportèrent que Montrose avait refusé de répondre jusqu'à ce qu'il sût où en était le Parlement avec le roi, et s'il avait conclu avec lui quelque arrangement. Sept commissaires lui furent aussitôt renvoyés pour l'interroger, en lui disant qu'un arrangement avait été conclu avec le roi qui était sur le point de venir en Écosse. Un peu ému sans doute de cette nouvelle, Montrose s'excusa de répondre, disant que son voyage avait été long, et qu'après la réception cérémonieuse et un peu fatigante qu'on venait de lui faire, il avait besoin de quelque repos<sup>2</sup>.

Quand il fut conduit le surlendemain à la barre du Parlement, il se donna le plaisir de suivre son naturel

<sup>1</sup> Ce fait est confirmé par une lettre de l'agent français Graymond, au cardinal Mazarin, datée d'Édimbourg le 31 mai 1650 : « Plusieurs prirent garde, et en ont bien discouru depuis, qu'en fin il étoit vis-à-vis la maison du comte de Moray, où estoit entre autres M. le marquis d'Argyle, qui considéroit son ennemi par une fenêtre curieuse. » (*Archives des Affaires étrangères de France.*)

<sup>2</sup> Wisbar: p. 383-386 ;—Balfour, t. IV, p. 11.



et de paraître devant ses ennemis avec éclat. Il portait un riche vêtement de soie noire couvert de broderies en argent, et par-dessus un manteau écarlate orné aussi de galons d'argent et bordé de taffetas cramoisi. Un chapeau de castor avec un large rebord en argent couvrait sa tête. Amené à la place un peu élevée où se tenaient les criminels, il promena ses regards autour de lui, le visage pâle et fatigué, mais plein d'une fermeté vraie, quoique préparée. Le chancelier, lord Loudon, lui adressa un discours long et amer qui concluait en disant : « Qu'à raison des meurtres, des trahisons et des impiétés en si grand nombre dont il s'était rendu coupable, Dieu le condamnait maintenant à subir un juste châtimement. » Montrose obtint, non sans peine, la permission de dire quelques mots pour sa défense ; il le fit avec une fierté mesurée et qui n'était pas sans adresse, comme s'il eût attendu de ses paroles quelque résultat : « Il considérait, dit-il, le Parlement comme siégeant sous l'autorité du roi ; c'est pourquoi il paraissait devant eux avec le respect convenable et en se découvrant, comme il venait de le faire, ce qu'autrement il n'eût pas fait de plein gré. » Il se défendit des cruautés qu'on lui avait reprochées pendant la guerre, disant : « Qu'il n'était pas au pouvoir des plus grands généraux de prévenir, dans leurs armées, tous les désordres, qu'il y avait toujours fait tous ses efforts, et qu'il n'avait jamais versé le sang, même de ses plus acharnés ennemis, ailleurs que sur le champ de bataille.... Je vous demande à vous tous ici assemblés, dit-il en finissant, d'écarter toute prévention, toute

animosité particulière, tout désir de vengeance, de ne leur compte, dans ma cause, que de la justice, et de voir en moi un sujet obéissant qui a fidèlement exécuté les ordres de son souverain. J'ai pu, quand j'avais l'autorité, détruire la vie et la fortune de plusieurs d'entre vous ; je vous les ai conservées. Jugez-moi selon les lois de Dieu, les lois de la nature et des nations, surtout selon les lois du pays. Si vous ne le faites pas, j'en appellerai au juste juge du monde, à celui qui nous jugera tous à la fin, et qui prononcera la vraie sentence. » Le chancelier lui répliqua avec colère et invectives. Montrose essaya de reprendre la parole. On la lui interdit, en lui ordonnant de se mettre à genoux pour entendre sa sentence : « Je le fais, dit-il, pour rendre honneur au roi mon maître, et non au Parlement. » L'exécution fut fixée au lendemain <sup>1</sup>.

Dans la soirée, les ministres presbytériens et les magistrats d'Édimbourg assiégèrent Montrose de leur présence pour lui arracher quelque parole qui impliquât la reconnaissance du droit de leur Église et de leur gouvernement. Leur insistance acharnée ne fit qu'exalter son âme : « Je vous remercie, leur dit-il, de l'honneur que vous me faites ; je suis plus fier d'avoir ma tête plantée sur la porte de la prison que je ne le serais de savoir une statue d'or érigée pour moi sur la place du marché, ou mon portrait placé dans la chambre du roi. Vous dispersez mon corps dans les quatre principales

<sup>1</sup> Wishart, p. 386-392 ;—Balfour, t. IV, p. 16.

villes du royaume; je voudrais qu'on en pût envoyer un lambeau dans toutes les villes de la chrétienté pour attester ma fidélité à mon roi et à mon pays. » Il passa la nuit à prier et à faire des vers où il exprima en termes grands, quoique subtils et contournés, les mêmes sentiments. Dès le matin du 21 mai, les tambours et les trompettes retentirent dans toute la ville; il en demanda la raison au capitaine de sa garde qui lui dit qu'on appelait les soldats et les bourgeois aux armes parce qu'on craignait une tentative d'une portion du peuple pour le sauver: « Comment donc, dit Montrose, ces bonnes gens, qui avaient si grand'peur de moi quand je vivais, en ont-ils encore peur quand je vais mourir? Qu'ils y prennent garde; c'est quand je serai mort que j'assiégerai leur conscience et que je serai bien plus redoutable que de mon vivant. » Il se mit à sa toilette, qu'il fit avec grand soin: pendant qu'il s'en occupait, sir Archibald Johnston, l'un de ses plus ardents ennemis et greffier du Parlement, s'étonna avec quelque dérision que, dans une situation pareille, un homme s'occupât si frivolement de sa personne: « Tant que ma tête est à moi, lui dit Montrose, je l'arrange comme il me convient; demain, quand elle sera à vous, vous en ferez ce qu'il vous plaira. » Il s'habilla magnifiquement, et jeta sur ses épaules un beau manteau de velours écarlate, brodé en or, que venaient de lui envoyer ses amis. En allant de la prison au lieu de l'exécution, son grand air et sa contenance fière et calme agirent encore plus puissamment que la veille sur les spectateurs. Il aida lui-même l

bourreau à suspendre à son cou, selon la sentence, l'histoire de ses guerres et le texte de sa dernière déclaration : « Je me tiens, dit-il, pour plus honoré de ceci que de la jarretière que j'ai reçue de mon roi. » On ne lui permit pas de s'avancer pour parler au peuple ; il adressa à ses voisins quelques paroles très-persévérantes dans les sentiments de sa vie, mais tranquilles et pieuses. Il demanda la permission de mettre son chapeau pour mourir ; on le lui refusa : de garder son manteau ; on le lui refusa également : « Si vous pouvez, dit-il aux magistrats assistants, inventer encore quelques marques d'ignominie, je suis prêt à les endurer. » On dit qu'après avoir obéi au signal funèbre, le bourreau lui-même pleura, qu'un murmure douloureux s'éleva au sein de la foule, et qu'Argyle, en entendant les détails de cette grande mort, se montra troublé et triste, comme frappé de quelque regret ou d'un pressentiment de son propre avenir<sup>1</sup>.

Les commissaires du Parlement n'avaient point trompé Montrose quand ils lui avaient dit qu'ils avaient traité avec le roi et qu'il était près de revenir au milieu d'eux. Au moment même où Montrose commençait en Écosse sa courte et fatale campagne, Charles recevait à Bréda les commissaires écossais et reprenait avec eux la discussion de leurs dures propositions. Il y eut, autour de lui, à ce sujet, de vifs dissentiments : ses plus sensés et plus

<sup>1</sup> Wisbart, p. 392-405 ;— Balfour, t. IV, p. 22 ;— Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 414-117, 582.

honnêtes conseillers l'exhortaient à ne pas subir un tel joug; ils voulurent s'appuyer de l'autorité de Hyde en qui Charles avait confiance et qu'il venait d'envoyer en ambassade à Madrid : « Si le roi se met entre les mains des Écossais, répondit Hyde au secrétaire d'État Nicolas, on ne pourra pas les accuser de l'avoir trompé, car certainement ils ne le traiteront pas plus mal qu'ils ne le promettent en demandant tout ce qu'ils lui demandent. Je voudrais que les personnes qui engagent le roi à y consentir agissent aussi franchement, et qu'elles disent nettement au roi qu'il doit jurer le covenant et l'imposer à tout le monde, et que tous devront l'observer. Mais dire que le roi doit se mettre entre les mains des Écossais dans l'espoir qu'il sera dispensé de jurer le covenant, et qu'il pourra en dispenser ses amis, ou que, lui et nous, nous devons prêter ce serment et le violer ensuite comme il nous plaira, c'est là une folie et un athéisme dont nous devrions rougir d'avoir la pensée. Ah! monsieur le secrétaire, si j'étais maintenant à Bréda, je m'enfuirais aux Indes plutôt que de m'engager dans de tels conseils<sup>1</sup>. »

Tant qu'il y eut quelque incertitude sur l'issue de l'expédition de Montrose, Charles hésita; son bon sens et sa dignité le rangeaient à l'avis de Hyde; mais lorsqu'on sut, à Bréda, Montrose battu, fugitif et bientôt prisonnier, les conseillers légers et de peu de foi l'em-

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 11;—Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 373; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 120-127.

portèrent ; ils avaient pour eux la reine mère, le prince d'Orange et cette impatience de l'attente immobile qui est la maladie de l'exil. Les amis de Hyde ne prirent point de part à la délibération du conseil, et Charles consentit à tout. Il promit de jurer le covenant écossais, de désavouer et d'annuler toute paix conclue avec les Irlandais, de ne jamais permettre le libre exercice de la religion catholique en Irlande, ni dans aucune partie de ses États, de reconnaître l'autorité des parlements tenus en Écosse depuis l'origine de la guerre, enfin de gouverner, dans les choses civiles, d'après l'avis du Parlement, et dans les choses religieuses, d'après celui de l'Église. Et pour donner à ses promesses la sanction d'un mensonge éclatant, il écrivit au Parlement qu'ayant défendu à Montrose de s'engager dans son expédition, il ne pouvait regretter la défaite d'un homme qui avait osé agir contre son autorité <sup>1</sup>.

On dit que Charles espérait sauver par là la vie de Montrose, et que, lorsqu'il apprit son exécution, il fut sur le point de tout rompre. On dit aussi qu'à Édimbourg, quand l'expédition de Montrose éclata, le parti violent voulait rappeler de Bréda les commissaires du Parlement, et cesser, avec Charles, toute négociation, et que le prompt supplice de Montrose fut la satisfaction que les modérés donnèrent aux fanatiques pour que ceux-ci

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 14-19 ; — Balfour, t. IV, p. 24, 25 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 13 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 127.

continuassent de se prêter au retour du roi. Aucune trace positive n'est restée de ces capitulations mutuelles ; les partis ont, comme les consciences, des secrets honteux qu'ils emploient tout leur art à couvrir. Quoi qu'il en soit, on s'en tint, de part et d'autre, aux faits accomplis ; les commissaires écossais se déclarèrent satisfaits des promesses du roi ; Charles accepta le supplice de Montrose comme il avait accepté sa propre humiliation ; et le 2 juin 1650, il s'embarqua à Tervere pour l'Écosse, sur une flottille que le prince d'Orange mit à sa disposition<sup>1</sup>.

Il arriva, trois semaines après, sur les côtes d'Écosse ; mais avant de lui laisser mettre pied à terre, on vint le sommer de signer le covenant. Les grands seigneurs écossais qui lui avaient conseillé de consentir à tout, Hamilton et Lauderdale entre autres, se séparèrent de lui pour se retirer dans leurs terres ; ils étaient de ceux que, dès le 22 mars 1649, le Parlement presbytérien avait formellement exclus de toute participation aux affaires publiques ; et leur présence auprès du roi, compromettante pour lui, était, pour eux, pleine de danger. Deux jours après son débarquement, presque tous les Anglais qui avaient accompagné Charles furent expressément renvoyés du royaume ; le duc de Buckingham, lord Wilmot et quelques autres de sa maison, les plus frivoles ou les plus hypocrites, furent seuls

<sup>1</sup> Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 449 ;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 22.

autorisés à rester auprès de lui. Le Parlement avait minutieusement réglé d'avance la route qu'il suivrait pour se rendre dans son palais de Falkland, à quelques lieues d'Édimbourg, et il y fut conduit avec de grandes marques de respect, mais étroitement entouré et surveillé<sup>1</sup>.

Au même moment, Cromwell, obéissant enfin au Parlement, revenait d'Irlande en Angleterre, salué, en débarquant à Bristol, par le concours et les vœux de la ville entière. Dès qu'on le sut près de Londres, Fairfax et la plupart des officiers de l'armée et des membres du Parlement allèrent à sa rencontre jusqu'à Hounslow-Heath; il trouva à Hyde-Park le lord maire et la milice qui l'attendaient; et de là jusqu'au palais de Saint-James, où il devait loger, ce fut, selon l'expression des journaux du temps, un vaste tumulte de salutations, de félicitations, de décharges d'artillerie et d'acclamations humaines : « Quelle foule pour voir le triomphe de Votre Seigneurie ! » dit à Cromwell l'un des assistants; à quoi Cromwell répondit avec son libre et brutal bon sens : « Il y en aurait bien davantage pour me voir pendre<sup>2</sup>. »

Dès qu'on avait eu connaissance à Londres de l'expédition de Montrose dans la haute Écosse, et de l'arrangement conclu à Bréda entre Charles II et les commis-

<sup>1</sup> Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 206;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. VIII, n. 2-4;—Macleod, *Lang. Hist. of Scotland*, t. III, p. 450.

<sup>2</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 519;—Whitelocke, p. 157.



saires écossais, le Parlement avait sur-le-champ donné au conseil d'État tout pouvoir pour repousser toute invasion, et voté une notable augmentation de l'armée. Dès que Cromwell fut de retour d'Irlande, Fairfax et lui furent nommés, l'un comme général en chef, l'autre comme lieutenant général, pour commander ce qu'on appela vaguement « l'expédition du Nord. » Ils acceptèrent tous les deux. Mais peu de jours après, le conseil d'État ayant décidé qu'au lieu d'attendre que les Écossais envahissent l'Angleterre, l'armée anglaise prendrait l'initiative et porterait la guerre en Écosse, Fairfax témoigna des scrupules à se charger d'un tel commandement. Sa femme, presbytérienne zélée, et les ministres qui l'entouraient, avaient, dit-on, dans ses irrésolutions, une grande part ; peut-être aussi Fairfax commençait-il à s'apercevoir que les républicains et Cromwell s'étaient servis et voulaient encore se servir de lui comme d'un manteau pour couvrir, et d'un instrument pour accomplir des desseins fort éloignés de sa volonté. En tout cas, sa résistance était, aux yeux du public, un embarras grave, qu'on ne pouvait traiter légèrement et qu'il fallait s'efforcer de surmonter. Cinq commissaires, Cromwell, Lambert, Harrison, Saint-John et White Locke, furent chargés par le conseil d'État de se rendre auprès de lui pour débattre et lever ses objections : « Nous avons ordre, lui dit Cromwell, de faire tous nos efforts pour donner satisfaction à V. E. sur tous les doutes qui peuvent s'être élevés dans son esprit relativement à cette résolution du conseil pour l'expédition

d'Écosse ; V. E. aurait-elle la bonté de nous faire connaître les motifs de sa réprobation ? »

« FAIRFAX. Je le ferai très-librement. Je suis fort aise d'avoir l'occasion d'en conférer avec ce comité où je vois tant d'hommes qui sont mes amis particuliers, aussi bien que de la République ; je n'ai pas besoin de vous faire, à vous ni à aucun de ceux qui me connaissent, aucune protestation de mon dévouement et de mon affection persévérante pour le Parlement, et de ma disposition à le servir dans tout ce que me permettra ma conscience. »

« HARRISON. On ne peut demander ni attendre plus de V. E. »

« FAIRFAX. Permettez-moi donc, milords, de vous dire en toute franchise qu'à mon avis il est douteux que nous ayons un juste motif de faire une invasion en Écosse ; nous sommes liés envers les Écossais par le covenant et l'alliance nationale ; et maintenant, en dépit de ce covenant, et sans cause suffisante fournie par eux, envahir leur pays et y porter la guerre, c'est ce qu'il ne me paraît pas possible de justifier devant Dieu ni devant les hommes. »

« CROMWELL. Je reconnais, milord, que, s'ils ne nous ont pas donné de raison de les envahir, nous ne saurions être justifiés de le faire. Mais, milord, ils nous ont envahis, comme V. S. le sait bien, depuis la signature et malgré les dispositions du covenant national, quand le duc de Hamilton, par ordre du parlement d'Écosse, est venu porter chez nous la guerre ; et maintenant ils ne

nous donnent que trop de motifs de soupçonner qu'ils méditent une seconde invasion, de concert avec leur roi avec qui ils viennent de s'arranger, à l'insu et sans le consentement de cette république ; c'est pour cela qu'ils lèvent des hommes et de l'argent ; je le soumetts humblement au jugement de V. E. ; ne sont-ce pas là des motifs suffisants de prévenir leur hostilité et de préserver notre pays des souffrances que lui apporterait une armée d'Écossais ? Qu'il y ait bientôt une guerre entre eux et nous, je regarde cela comme inévitable ; c'est à V. E. à décider s'il vaut mieux que cette guerre soit chez nous ou chez eux. »

« FAIRFAX. Il est probable que la guerre aura lieu ; mais que nous devions commencer cette guerre et être les agresseurs, au lieu de nous tenir sur la défensive, c'est là mon scrupule. Le duc de Hamilton nous a envahis, il est vrai, il y a trois ans, par l'ordre du Parlement qui siégeait alors en Écosse ; mais le Parlement suivant a désavoué cet acte et puni quelques-uns de ses auteurs. Si nous étions certains qu'ils vont entrer en Angleterre avec leur armée, je conviens qu'il serait prudent de les prévenir ; mais nous n'avons pas cette certitude. »

« HARRISON. Je vous demande pardon ; mais en vérité il ne saurait y avoir plus de probabilité humaine sur les desseins d'un État que nous n'en avons sur leur intention d'envahir notre pays. »

« FAIRFAX. Des probabilités humaines ne suffisent pas pour faire la guerre à une nation voisine envers qui

on est lié par un traité. Chacun, en ceci, doit se décider selon sa conscience ; ceux qui sont convaincus de la justice de cette guerre peuvent s'y engager ; ceux qui ont des doutes à cet égard, comme j'en ai, je l'avoue, ne sauraient y prendre de service. Certainement tout ce qu'on vient de dire a beaucoup de poids, et personne n'a plus d'autorité sur moi que ce comité, de même que personne n'est plus disposé que moi à servir le Parlement dans toutes les occasions où ma conscience sera satisfaite. Elle ne l'est pas dans celle-ci. Mais comme je ne veux pas être un obstacle aux desseins du Parlement, je lui remettrai volontiers ma commission, afin qu'il puisse choisir un chef plus digne que moi et qui puisse entreprendre en conscience cette affaire dont je demande à être dispensé. »

« CROMWELL. Je suis désolé que V. S. ait l'idée de remettre sa commission qui lui a fourni, avec la grâce de Dieu, l'occasion de rendre au Parlement tant d'éminents services. Je vous en prie, milord, rappelez-vous vos fidèles officiers, nous tous qui avons servi sous vous et qui ne désirons servir sous aucun autre général. Ce serait un grand découragement pour nous tous, et un grand péril pour les affaires du Parlement que notre noble général pensât à remettre sa commission. J'espère, milord, que V. S. ne donnera pas tant d'avantage aux ennemis publics, ni tant de tristesse à ses amis. »

« FAIRFAX. Que voulez-vous que je fasse ? Tant que ma conscience me le permettra, je suis prêt à m'unir encore à vous pour le service du Parlement ; mais

aucun de vous, j'en suis sûr, ne voudrait s'engager dans aucun service contre sa conscience ; c'est ma situation aujourd'hui : je demande donc à être excusé<sup>1</sup>. »

Les commissaires rendirent aussitôt compte au conseil d'État de cette conférence. « Le lieutenant général, dit Ludlow, joua son rôle tellement au naturel que je crus qu'il agissait tout de bon ; cela m'obligea d'aller à lui comme il sortait de la chambre du conseil, pour le prier de ne point pousser les égards et la modestie jusqu'à un refus qui nuirait au service de la nation ; mais la suite fit bien voir que ce n'était nullement son intention. » Dès le surlendemain, White Locke et lord Pembroke firent à la Chambre leur rapport, et sur le fond même de la question de l'invasion en Écosse, et sur ce qui s'était passé entre le conseil d'État et Fairfax. La Chambre vota, sans contradiction, qu'il était juste et nécessaire que l'armée anglaise entrât en Écosse, et que, sans délai, elle serait mise en mouvement. Une déclaration fut lue et adoptée pour justifier cette résolution. Le greffier informa la Chambre que M. Rushworth, secrétaire du lord général, était à la porte. On le fit entrer. Il dit que le lord général lui avait enjoint de remettre, de sa part, au Parlement la dernière commission qu'il en avait reçue pour la guerre d'Écosse, et même son ancienne commission de général en chef, si le Parlement le lui ordonnait. L'ordre fut donné aussitôt et tout commandement militaire retiré à Fairfax. C'était la rupture de

<sup>1</sup> White Locke, p. 460-462 ; — *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 266.

la République avec le seul des chefs presbytériens qui l'eût servie. Cromwell fut immédiatement nommé général en chef de toutes les forces d'Angleterre. Trois jours après, il avait quitté Londres pour aller rejoindre son armée, et trois semaines après, le 22 juillet 1650, il passait la Tweed et entra en Écosse à la tête d'environ quinze mille hommes. En mettant le pied sur le sol écossais, il harangua ses troupes : « Comme chrétien et comme soldat, voici ce que je vous recommande : soyez doublement et triplement diligents, prudents et sages, car certainement nous avons de l'ouvrage devant les mains. Mais n'avons-nous pas eu jusqu'ici les bénédictions de Dieu ? Marchons dans la foi et espérons encore la même faveur<sup>1</sup>. »

S'il eût bien connu ce qui se passait dans les conseils de l'Écosse et dans leurs relations avec le roi qu'ils venaient de rappeler, Cromwell eût pris, à coup sûr, pleine confiance dans son succès. Ni les respects publics ni la pompe royale ne manquaient à la situation de Charles : on avait voté 9,000 liv. st. (225,000 fr.) par mois pour l'entretien de sa maison ; on l'avait entouré de nombreux serviteurs. En l'absence du Parlement qui s'était ajourné, les membres du comité intermédiaire, dit comité des États, rendaient au roi, le marquis d'Argyle à leur tête, des hommages assidus. Argyle était un cour-

<sup>1</sup> *Mémoires de Ludlow*, t. II, p. 41, dans ma *Collection* ;—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 431-432 ;—*Godwin, Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 222 ;—*Carlyle, Cromwell's Letters*, t. II, p. 12.

faisant consommé, soigneux d'observer toutes les convenances et de saisir toutes les petites occasions de plaire au roi. Il faisait faire en même temps pour la guerre de grands préparatifs; le Parlement avait prescrit des levées qui devaient donner à l'Écosse une armée de trente mille hommes; un général expérimenté, David Lesley, la commandait; des fortifications s'élevaient autour de la capitale. Mais ces apparences monarchiques et zélées couvraient mal la nullité forcée du roi et l'incohérence des idées comme des actes du parti qui voulait à la fois le soutenir et l'écartier. Charles n'assistait point au conseil où se traitaient les affaires, et quand il essayait d'en entretenir sérieusement Argyle, celui-ci éludait respectueusement la conversation. Les théologiens en revanche assiégeaient le jeune prince que les politiques s'appliquaient à annuler; les observances, les remontrances, les sermons remplissaient les loisirs qu'on lui imposait; et quelque effort qu'il fit sur lui-même pour être hypocrite, il passait toujours, et à bon droit, pour un libertin. Quoique presbytériens avant tout, les Écossais étaient sincèrement royalistes, et Charles, peu enclin aux illusions, savait parfaitement que, hors d'Écosse, il n'y avait pour lui ni royaume, ni armée; mais de part et d'autre, la méfiance et la déplaisance étaient profondes, et bien qu'ils se fussent mutuellement nécessaires, ils différaient trop pour se comprendre et s'unir <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, t. XIII, c. 1-7; — Whitelocke, p. 462; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 450.

Quand on sut que Cromwell avait franchi la frontière, on ne crut pas pouvoir se dispenser de montrer le roi à l'armée écossaise. Il vint au camp, près de Leith, et les troupes le reçurent avec une joie qui fut bientôt suspecte aux prédicateurs ardents et aux politiques jaloux. Charles était gai, spirituel, affable : sa présence produisit dans le camp un vif mouvement de conversation libre et de dévouement à sa personne, et probablement quelques symptômes d'indiscipline et de mauvais vouloir contre ses surveillants. Les fanatiques saisirent avec empressement l'occasion ; ils se récrièrent contre la composition de l'armée qui contenait, dirent-ils, beaucoup de malintentionnés, d'anciens amis du duc de Hamilton, des royalistes épiscopaux ou libéraux. Une épuration fut ordonnée ; quatre-vingts officiers furent renvoyés, et même, selon d'autres témoignages, plusieurs milliers de soldats. Le roi n'eut pas la permission de séjourner plus longtemps au camp ; on l'emmena en toute hâte à Perth, plus loin qu'il n'était auparavant. Ce fut encore trop peu pour calmer les alarmes ou satisfaire la passion des fanatiques ; ils voulurent dompter et compromettre Charles avec plus d'éclat. Ils lui demandèrent de signer une déclaration expiatoire, dans laquelle il reconnaîtrait et déplorerait formellement les torts du roi son père, l'idolâtrie de la reine sa mère, son propre péché dans le traité qu'il avait conclu avec les rebelles irlandais, et où il renouvellerait, contre le papisme et l'hérésie, et en faveur des parlements libres et du régime presbytérien dans l'Église, en Angleterre comme en Écosse, toutes



les protestations et les promesses qu'on avait déjà obtenues de lui <sup>1</sup>.

De premier mouvement, Charles refusa : « Jamais, dit-il, je ne pourrais regarder ma mère en face si je signais une telle pièce. » Puis il demanda du temps pour prendre l'avis du conseil. Les fanatiques refusèrent d'attendre. Le comité des États et celui de l'Église déclarèrent qu'ils n'entendaient point s'unir à un parti de mal-intentionnés, que la cause du roi était subordonnée à celle de Dieu, et qu'ils voulaient se laver du reproche de soutenir le roi actuel dans les procédés et les fautes de son père. La plupart des officiers de l'armée envoyèrent au comité des États leur adhésion à cette déclaration. Quelques-uns même, entre autres le colonel Strachan, le vainqueur de Montrose, eurent, à ce sujet, avec l'armée anglaise et Cromwell, des communications secrètes dont les royalistes purent, à bon droit, s'alarmer. Des ministres dirent en chaire que le roi était la racine du mauvais parti, et qu'il avait juré le covenant sans intention de tenir son serment. Les réticences politiques ne supportent pas le contact des passions sincères. Charles intimidé céda et signa la déclaration expiatoire. Ravis de leur triomphe, les fanatiques, et le peuple et l'armée avec eux, célébrèrent, en l'honneur de cette expiation, un jeûne solennel ; et plus d'un prédicateur

<sup>1</sup> Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 226 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 20 ;—Brooke, *Hist. of the British Empire* t. IV, p. 280 ;—B. A. S., *Letters*, t. II, p. 317.

assura son auditoire que, « maintenant que la colère du ciel était apaisée, on remporterait une victoire facile sur un général blasphémateur et sur une armée de sectaires <sup>1</sup>. »

Peu de jours après cette humiliation, Charles donnait audience au docteur King, doyen de Tuam, qui retournait en Irlande auprès du marquis d'Ormond : « Monsieur King, lui dit-il, j'ai bonne opinion de vous; je n'hésite donc pas à vous donner l'assurance que, si la nécessité de mes affaires m'oblige à d'autres apparences, je n'en suis pas moins un fidèle enfant de l'Église d'Angleterre et que je reste ferme dans mes premiers principes. M. King, je suis un vrai Cavalier. Vous allez en Irlande; milord d'Ormond est l'homme du monde sur qui je compte le plus. Je crains bien d'avoir été forcé de faire certaines choses qui lui seront nuisibles. Vous avez entendu dire comment on m'a extorqué une déclaration, et comment j'aurais été traité si je ne l'avais pas signée. Mais ce qui concerne l'Irlande n'est pas obligatoire, car je ne puis rien faire, quant à ce royaume, sans l'avis de mon conseil irlandais: ce que j'ai fait n'est donc rien; je n'en crains pas moins que cela ne nuise à milord d'Ormond et à mes amis autour de lui. Si vous pouvez lui donner satisfaction sur ce que j'ai été con-

<sup>1</sup> Malcolm Living. *Hist. of Scotland*, t. III, p. 451-457; White-locke, p. 463-469;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 26.—Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 49-51;—Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 281-284;—Barlet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 119-120, dans ma Collection.

traint de faire à cet égard, vous me rendrez un vrai service. Et dites-lui que je regarde, non-seulement comme faute, mais comme un malheur, de n'être pas allé en Irlande quand il m'y a appelé<sup>1</sup>. »

Cromwell n'ignorait rien de ces dissensions du gouvernement écossais ; mais il se trouva bientôt lui-même, avec son armée, dans une situation si difficile qu'il fut plus occupé d'échapper à ses propres périls que d'exploiter les faiblesses de ses ennemis. A mesure qu'il avançait sur le territoire d'Écosse, entre la frontière et Édimbourg, la population se retirait devant lui avec ses bestiaux, ses provisions, ses meubles, laissant à peine dans les villages quelques vieilles femmes qui refusaient même de cuire du pain ou de brasser de la bière pour les Anglais. C'était le fruit des ordres de Lesley et des prédications des ministres presbytériens qui ne cessaient de tonner contre les sectaires étrangers, annonçant qu'ils massacraient tous les habitants entre seize et soixante ans, qu'ils couperaient la main droite à tous les jeunes gens entre six et seize ans, qu'ils brûleraient les seins des femmes et détruiraient tout sur leur passage. En vain Cromwell avait publié et faisait répandre sur la route deux proclamations adressées, l'une « au peuple d'Écosse, » l'autre « à tous les saints qui partagent la foi des élus de Dieu, » et destinées, l'une à dissiper les terreurs, l'autre à satisfaire les passions pieuses de la population ; en vain il maintenait dans son armée la plus

<sup>1</sup> Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 391.

stricte discipline, et renvoyait à Édimbourg dans sa propre voiture, pour démentir le renom de dureté farouche qu'on voulait lui faire, quelques officiers écossais pris dans une rencontre : le mouvement d'effroi et d'antipathie subsistait et se propageait toujours. Cromwell ne pouvait nourrir ses troupes qu'en se tenant près des côtes et avec les vivres qui lui arrivaient par mer d'Angleterre. Quoiqu'on fût au mois d'août, la saison était mauvaise, les pluies continuelles ; les maladies s'établissaient dans l'armée anglaise. Le général écossais tenait la sienne enfermée dans ses retranchements, entre Édimbourg et Leith, évidemment décidé à se contenter de couvrir la capitale et à éviter toute grande action, laissant les Anglais se consumer dans la solitude des campagnes et la disette de leur camp. Plusieurs fois Cromwell tenta d'attirer Lesley hors de ses lignes et d'en venir aux mains ; il s'engageait quelquefois si avant, de sa personne, dans ces escarmouches, qu'un soldat écossais le reconnaissant et ayant tiré sur lui, Cromwell lui cria : « Si tu étais des miens, je te ferais casser pour avoir tiré de si loin. » Toutes ces tentatives n'aboutirent à aucun résultat ; Lesley restait ou rentrait toujours dans ses lignes : « Ils espèrent, écrivait Cromwell à Bradshaw, de Musselburgh, le 30 juillet, que nous mourrons de faim faute de vivres, ce qui arrivera très-probablement si nous ne sommes pas approvisionnés avec abondance et à temps<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 14-17, 321. — W. Mitchell

La situation devint si pressante qu'à tout prix Cromwell résolut d'en sortir : il fut décidé dans un conseil de guerre que l'armée se retirerait sur Dunbar pour y attendre des vivres et des renforts, et de là, le long de la côte, sur la frontière d'Angleterre, si les renforts n'arrivaient pas. Dès le lendemain, cinq cents malades furent embarqués à Musselburgh, et on se mit en marche. Lesley sortit aussitôt de son camp, et suivit de près l'armée anglaise, la tracassant et l'attaquant à chaque pas, sans jamais consentir à une action générale. L'une de ces attaques, pendant la nuit, fut si vive que « notre cavalerie d'arrière-garde se fût trouvée aux prises avec toutes les forces écossaises, dit Cromwell, si la providence du Seigneur n'eût étendu sur la lune un nuage qui permit à nos escadrons de se replier sur le gros de l'armée. » Les Anglais arrivèrent à Dunbar harassés, et Cromwell apprit, en y arrivant, que Lesley venait de faire occuper, par un détachement considérable, le passage dit Cockburnspath, sur la route entre cette place et la frontière anglaise ; défilé « si étroit, dit Cromwell lui-même, que dix hommes y valent mieux pour arrêter que quarante pour s'ouvrir un chemin. » Aussi incapable d'illusion que de découragement, Cromwell écrivit sur-le-champ à sir Arthur Haslerig, gouverneur de Newcastle : « Nous sommes dans une situation très-

p. 466;—*Parl. Hist.*, t. XIX, p. 298-312;—Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 278, 284-287;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 228.

difficile. L'ennemi a coupé notre route à Cockburnspath, et nous ne saurions traverser ce passage presque sans un miracle. Il occupe autour de nous les collines, si bien que nous ne pouvons qu'à grand-peine sortir d'ici, et, en y restant, nous consumons nos soldats qui tombent malades, au delà de ce qu'on peut imaginer. Je vois bien que vous n'avez pas sous la main assez de forces pour venir promptement à notre aide. Quoi qu'il arrive de nous, vous ferez bien de rassembler autant de troupes que vous le pourrez; qu'on vous envoie du midi tout ce dont on pourra disposer. Il y va de l'intérêt de tous les gens de bien. Si vous aviez été en mesure de tomber par derrière sur le détachement ennemi qui occupe Cockburnspath, vos renforts auraient pu venir jusqu'à nous. Mais Dieu seul est sage et sait ce qui vaut le mieux. Nous ferons tous pour le mieux. Nos cœurs sont en bon état, grâce à Dieu, quoique notre situation ne le soit guère. Nous espérons dans le Seigneur, dont nous avons si souvent éprouvé la bonté. Mais encore une fois, réunissez autant de forces que vous le pourrez. Faites dire à nos amis du midi de vous en envoyer. Que Henri Vane sache ce que je vous écris. Je ne voudrais pas que ce fût public, de peur d'accroître le danger. Vous saurez quel usage il convient d'en faire : »

Une vive agitation, bien différente, celle de la joie et

† Whitelocke, p. 470;—Brodie;—*Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 281-280;—*Cromwelliana*, p. 87-80;—Carte, *General's Letters*, t. I, p. 380;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 53.

de l'orgueil, régnait aussi dans le camp des Écossais : ils voyaient se retirer devant eux « cet antechrist, cet arrogant Cromwell qui avait attiré sur sa tête la malédiction de Dieu en égorgéant le roi et en violant le covenant, qui appelait ses canons les douze apôtres, et plaçait en eux toute sa confiance. » Ils le tenaient, lui et son armée, enfermés entre leurs montagnes, leur océan et leurs bataillons. Lesley réunit son conseil ; sa propre situation n'était pas exempte de difficultés ; il ne trouvait, sur les collines qu'occupaient ses troupes, ni eau, ni fourrages ; il n'y pouvait qu'à grand'peine prolonger son séjour. Il persista pourtant dans son avis ; il fallait, dit-il, continuer à éviter toute action et pousser de jour en jour l'armée anglaise vers la frontière ; quelle plus grande victoire que de la contraindre à la repasser malade, humiliée, vaincue sans combat ? Presque tous les militaires furent du même sentiment. Mais le conseil de Lesley n'était pas un simple conseil de guerre ; des députés du comité des États et de celui de l'Église l'accompagnaient ; beaucoup de ministres, et les plus ardents, vivaient et prêchaient dans son camp ; ils le taxèrent de mollesse ; ils le sommèrent de ne pas laisser échapper ces ennemis que Dieu livrait entre leurs mains : « Ils avaient disposé de nous, dit Cromwell, et réglé leurs affaires comme il convenait à leurs sentiments de colère et de vengeance contre nos personnes ; le pauvre pouvoir de l'Angleterre disparaissait devant eux, et ils croyaient que leur armée et leur roi marcheraient droit à Londres sans obstacles. « Quoique peu convaincu,

Lesley ne résista pas fortement ; il avait sans doute, lui aussi, ses illusions et ses tentations d'orgueil ; dans une affaire d'avant-poste, un soldat anglais qui, n'ayant qu'un bras, s'était fait remarquer par sa bravoure acharnée, fut pris et amené devant Lesley qui lui demanda : « Est-ce que votre armée veut combattre ? — Que croyez-vous donc que nous avons à faire ici ? » répondit le soldat, nous ne sommes venus que pour cela. — Mais comment combattrez-vous ? Vous avez embarqué la moitié de vos hommes et tous vos gros canons. — Général, ayez seulement la bonté de descendre avec vos troupes au pied de la colline ; vous y trouverez encore des hommes et de gros canons. » Lesley, plus touché de la fermeté du soldat que de son avertissement, le renvoya libre et se décida à aller chercher la bataille que jusque-là il avait évitée avec tant de soin : « Demain, à sept heures du matin, dit-il à ses officiers, l'armée anglaise sera à nous, morte ou vive<sup>1</sup>. »

Le même jour, dans la matinée, Cromwell, perplexe malgré sa fermeté, avait engagé ses plus fidèles amis à se réunir à lui pour prier et invoquer ensemble, dans leur péril, le secours de Dieu : « Nous étions, dit-il, bien près de l'ennemi, et nous sentions bien les désavantages de notre position ; la chair avait bien quelques faiblesses ; nous demandâmes au Seigneur son appui pour notre pau-

<sup>1</sup> Bredie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 286-292 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 52 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 41, 49, 51 ; — Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 381-384.



vre foi chancelante : et plusieurs d'entre nous se dirent que, précisément à raison du nombre de nos ennemis, à raison de leurs avantages, de leur confiance, de notre faiblesse, de notre détresse, nous étions, comme les Israélites, au pied de la montagne, et que le Seigneur se manifesterait sur la montagne et nous ouvrirait une voie de délivrance et de salut ; et en effet nous eûmes nos consolations et nos espérances. » Au sortir de cette réunion, vers quatre heures de l'après-midi, Cromwell monta à cheval avec Lambert, son major général, et alla se promener aux environs de Dunbar, dans le parc de Broxmouth-House, château du comte de Roxburgh. De là, dirigeant sa lunette vers les positions de l'armée écossaise, il fut frappé du mouvement qui s'y opérait ; une portion, d'abord de leur cavalerie, puis de leur infanterie, se portait de leur aile gauche à leur aile droite, et descendait du haut des collines vers la mer comme pour couper plus sûrement toute retraite à l'armée anglaise et la combattre dès qu'elle se mettrait en marche. « Le Seigneur les livre entre nos mains ; les voilà qui viennent ! » s'écria Cromwell ; et faisant remarquer ce mouvement à Lambert, il lui demanda s'il n'en recevait pas la même impression. Lambert fut de son avis ; ils envoyèrent chercher Monk qui en fut également. Le conseil de guerre se réunit ; Cromwell y proposa que, dès le point du jour, l'armée se mît en marche et allât attaquer les Écossais qui paraissaient décidés à livrer bataille pour lui disputer partout le passage. Monk l'appuya énergiquement, s'offrant à marcher le premier,

en tête de l'infanterie d'avant-garde. La résolution fut adoptée, et les Anglais passèrent la nuit à se préparer sans bruit pour le combat <sup>1</sup>.

Une nuit orageuse, et, vers le point du jour, un épais brouillard le firent commencer un peu plus tard que ne l'avait projeté Cromwell, et il ne commença pas heureusement pour les Anglais ; leur avant-garde de cavalerie fut vigoureusement reçue et repoussée par l'artillerie et les lanciers écossais ; les premiers régiments d'infanterie anglaise rétablirent l'action, mais sans la décider ; la mêlée dura quelque temps, aux cris : le *Seigneur des armées!* parmi les Anglais ; le *Covenant!* parmi les Écossais. Vers sept heures, le régiment d'infanterie de Cromwell chargea brusquement, et sur ce point les Écossais furent ébranlés. A ce moment le brouillard se dissipa ; le soleil brilla sur l'océan et sur les collines : « Maintenant que Dieu se lève, s'écria Cromwell, ses ennemis seront dispersés ; » et ses paroles retentirent au loin, répétées par tous ceux qui l'entouraient : « C'était un homme puissant dans les périls de la guerre et sur les champs de bataille, dit un de ses contemporains ; l'espérance brillait en lui comme une colonne de feu quand elle s'était éteinte dans tous les autres ; » l'enthousiasme est contagieux comme le trouble ; les Anglais redoublèrent leur choc ; la cavalerie écossaise plia ; un

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 45 ; — Burnet, *Histoire de son temps*, t. I, p. 114, dans ma *Collection* ; — Carte, *Cromwell's Letters*, t. I, p. 382 ; — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 459 ; — Meak, *étude historique* (1851), p. 35.

corps d'infanterie, qui résistait fermement, fut rompu et traversé par quelques escadrons; on entendit le cri : « Ils fuient, ils fuient ! » Le désordre gagna rapidement toute l'armée écossaise : elle s'enfuit en tous sens : « Ils ne furent plus, dit Cromwell, que du chaume pour nos épées. » A neuf heures, la bataille avait cessé; trois mille Écossais avaient été tués; plus de dix mille prisonniers, toute l'artillerie, tout le bagage, deux cents drapeaux étaient au pouvoir des Anglais : « Je crois que je puis le dire sans partialité, écrivit Cromwell le lendemain au Parlement; vos principaux commandants et officiers, chacun à son poste, et vos soldats aussi, se sont conduits avec autant de courage que dans aucune autre action de cette guerre. Je sais qu'ils ne l'ont pas fait pour être nommés: c'est pourquoi je m'abstiens des détails<sup>1</sup>. »

Dès le surlendemain, 5 septembre, Cromwell reprit l'offensive, et quatre jours après il était maître de Leith, de tout le pays aux environs d'Édimbourg, et d'Édimbourg même, sauf le château occupé par une forte garnison. Charles II et tout le gouvernement écossais se retirèrent vers le nord, à Perth; Lesley, avec les débris de son armée, vers l'ouest, à Stirling. Le Parlement républicain avait atteint son but; l'Écosse était envahie et ne songeait plus qu'à se défendre sur son territoire.

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 41-52;—Carle, *Ormond's Letters*, t. I, p. 380-381;—*Mémoires de Loulton*, t. II, p. 59;—Whitelocke, p. 470-471;—Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 292-294;—Ferster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. IV, p. 286-290.

Au milieu de l'alarme générale, Charles se réjouit, dans son cœur, de la défaite des fanatiques dont il portait impatiemment le joug. C'était à eux, à leurs exclusions haineuses, à leurs exigences aveugles que l'opinion commençait à s'en prendre de ces revers inattendus. En vain les six ministres qui formaient le comité de l'Église essayèrent, dans un sombre manifeste, d'en rejeter la responsabilité sur les péchés obstinés de leurs adversaires, soutenant que Dieu aurait donné à Lesley la victoire si l'armée et la cour avaient été purgées de tous les profanes. Il y a, même sous l'empire du plus ardent fanatisme, un degré d'absurdité qui, en présence d'événements puissants, tristes et clairs, n'obtient pas facilement créance. Charles jugea le moment favorable pour échapper à ses maîtres; par l'entremise de quelques-uns de ses officiers, surtout du docteur Frazier, son médecin, ennemi d'Argyle, qui l'avait naguère fait éloigner, il entra secrètement en négociation avec les chefs royalistes de la haute Écosse, entre autres avec les lords Huntley, Middleton, Ogilvy, Dudhope, qui lui promettaient de se lever en armes dès qu'il serait au milieu d'eux. Mais au moment même où l'évasion se préparait, le secret fut livré à Argyle, et le comité des États ordonna sur-le-champ à tous les Cavaliers qui étaient encore auprès du roi, de quitter la cour dans vingt-quatre heures et le royaume dans vingt jours. Trois seulement furent exceptés, entre autres le duc de Buckingham, qui fut soupçonné d'être le révélateur. Charles demanda pour ses amis neuf exceptions de plus; on les lui refusa.

Il n'insista point ; mais huit jours après, il sortit de Perth, vers une heure après midi, en habit de classe, suivi seulement de cinq domestiques, et dès qu'il fut hors de vue, il prit le galop, rejoignit lord Dudhope, puis lord Buchan, qui l'attendaient, et arriva dans la nuit, escorté de quelques montagnards, chez le laird de Clova, pauvre maison à dix-sept lieues de Perth. Il se reposait sur un matelas lorsque, à l'aube du jour, entrèrent le colonel Montgomery et trois autres officiers envoyés de Perth par le comité des États qui avait découvert presque en même temps la fuite du roi et le lieu de sa retraite. Charles parla avec eux ; il ne s'était évadé, leur dit-il, que parce qu'il avait su que le comité des États voulait le livrer aux Anglais, et faire pendre ses serviteurs. Montgomery se récria contre cette calomnie. Les chefs qui avaient escorté le roi dans son évasion l'engageaient à repartir avec eux, l'assurant qu'à deux ou trois lieues de là, il trouverait un corps nombreux de montagnards prêts à exécuter ses ordres. Mais la promesse paraissait légère, et Charles, comme son père, avait peu de goût pour les aventures hasardeuses. Pendant qu'il avait l'air d'hésiter, deux escadrons de cavalerie écossaise arrivèrent à l'appui des représentations de Montgomery. Ils entouraient la maison. Charles céda, et fut aussitôt ramené à Perth <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 464 ;—Baillie, *Letters*, t. II, p. 356 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 17-19 ;—Langford, *Hist. of England*, t. XI, p. 53-55.

Cette frivole échauffourée ne fut cependant pas perdue pour lui : Argyle et le comité des États s'alarmèrent de l'antipathie qu'ils lui inspiraient et des facilités qu'il pouvait trouver pour leur échapper. Dans l'Église presbytérienne aussi, il ne manquait pas de ministres plus sensés que leurs fougueux confrères, et qui disaient qu'on traitait mal le roi, qu'on était injuste et dur envers les royalistes modérés, qu'il fallait s'efforcer de rallier les partis au lieu de perpétuer et d'envenimer les dissensions. Ces dispositions influèrent sur le Parlement qui se réunit à Perth ; il se montra zélé pour la cause du roi et plus tolérant envers les royalistes de diverses nuances. On vota tout ce qui était nécessaire pour la réorganisation de l'armée ; deux résolutions, vivement combattues par les fanatiques, furent adoptées ; elles déclaraient, l'une que les expressions de repentir des partisans du feu duc de Hamilton devaient être acceptées ; l'autre que, cela fait, ils devaient être admis à servir le roi et à défendre le royaume. Un grand nombre de presbytériens modérés, et même de Cavaliers, se hâtèrent de profiter de cette autorisation : Hamilton et Lauderdale revinrent à la cour. Charles présida le conseil et s'occupa sans obstacle des affaires du Parlement et de l'armée. On annonça enfin qu'il serait bientôt, selon l'ancien usage, solennellement couronné à Scone, et on commença les préparatifs. Argyle n'était pas sans quelque inquiétude de ce mouvement qui rappelait auprès du roi ses adversaires et irritait les fanatiques, habituellement ses amis ; mais il sentait la nécessité d'y céder, et Charles s'appli-

quait avec bonne grâce à calmer ses méfiances ou ses déplaisirs. Il alla même jusqu'à lui laisser entrevoir qu'il pourrait bien épouser sa fille, et le capitaine Titus, presbytérien agréable à Argyle, fut envoyé en France à la reine mère, comme pour obtenir son consentement<sup>1</sup>.

Cromwell, libre du grand souci qui l'avait un moment absorbé, observait attentivement ces évolutions politiques de ses ennemis, se promettant bien d'en profiter. Il savait également parler aux masses et aux individus, faire appel aux croyances et traiter avec les intérêts. La déclaration qu'en mettant le pied en Écosse il avait adressée « à tous les saints qui partagent la foi des élus de Dieu » fut, de la part de l'Église écossaise, l'objet d'une vive réponse : Cromwell saisit à l'instant cette occasion pour entrer, avec les presbytériens écossais, en correspondance et en controverse, discutant leurs arguments et leurs actes, les renvoyant à tels ou tels passages des livres saints, et provoquant, entre eux et lui, le jugement populaire des fidèles : « Vous leur cachez, dit-il, les papiers que nous vous envoyons; ils y verraient quels sentiments d'affection sont pour eux dans notre âme. Envoyez au milieu de nous autant de vos papiers qu'il vous plaira; ils y ont libre passage. Je ne les crains pas. » Dès qu'il fut maître d'Édimbourg, il fit écrire au gouverneur du château, où la plupart des ministres

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 49-50;—Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 161-165;—Burnet, *Histoire de son temps*, t. I, p. 121, dans une *Collection*.

presbytériens s'étaient réfugiés, «qu'ils pouvaient rentrer dans la ville et venir prêcher librement dans leurs églises, qu'ils n'avaient ni insulte ni désagrément à redouter, car il avait donné, dans son armée, des ordres formels à cet égard.» Ils s'y refusèrent, «ne trouvant pas, dirent-ils, dans ses paroles, des garanties suffisantes pour la sécurité de leur personne et la liberté de leur retour.» Il les tança de leur pusillanimité, disant que «s'ils avaient surtout à cœur le service de leur maître (comme ils l'appellent), ils n'auraient pas l'imagination si alarmée sur leur propre compte,» et affirmant hardiment que personne, en Angleterre ou en Irlande, n'était inquiété pour prêcher l'Évangile, «à moins qu'on ne prétendit, sous ce prétexte, dominer ou humilier le pouvoir civil.» Il se préoccupait peu de l'exactitude de ses assertions pourvu qu'elles fissent, au moment où il parlait et sur le public auquel il s'adressait, l'impression dont il avait besoin <sup>1</sup>.

Quelques mois plus tard, pendant un séjour qu'il fit à Glasgow, il assista souvent à des sermons presbytériens, soigneux de protéger la liberté des prédicateurs, même quand ils l'attaquaient, et toujours empressé d'entrer en discussion avec eux. «Il leur demanda un jour, dit l'un de ses officiers, de se rendre à une conférence amicale et chrétienne, pour nous entretenir des choses qu'ils nous reprochaient, et afin de faire cesser, s'il était possible,

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 18-22, 55-73;—*Parl. Hist.*, t. XIX, p. 320-323;—Thurloe, *State Papers*, t. I, p. 158-162.



tous les malentendus. Ils y consentirent mercredi dernier. Il n'y eut là, d'aucun côté, point d'amertume ni de passion ; tout se passa avec modération et douceur. Milord général et le major général Lambert soutinrent presque seuls, pour nous, la discussion ; de l'autre part, M. James Guthrie et M. Patrick Gillespie. Nous ne savons pas s'ils se tinrent pour satisfaits ; ce dont je suis sûr, c'est qu'il n'y avait pas, dans leurs arguments, de quoi nous décourager de ce que nous avons entrepris<sup>1</sup>. »

Cromwell apportait à se concilier les personnes, autant de soin qu'à ménager ou à ramener les sentiments populaires. Il trouva, parmi ses prisonniers, Alexandre Jaffray, prévôt d'Aberdeen, et M. Carstairs, ministre presbytérien de Glasgow, tous deux intelligents et influents ; il s'entretint familièrement avec eux et les traita si bien qu'il s'empara de leur esprit ; il s'empressa alors de les échanger contre quelques prisonniers anglais retenus dans le château de Dumbarton, et ils devinrent pour lui, dans le pays, d'utiles agents. Il ne laissait échapper aucune occasion de se montrer prévenant et confiant envers les hommes qu'il savait plus favorables à la République qu'à Charles Stuart, envers sir Archibald Johnston, entre autres, dont il se fit dès lors un ami secret, et plus tard un énergique allié. Dans les circonstances même les plus insignifiantes, par caractère ou par calcul, il prenait soin de plaire, aux indifférents ou à ses ennemis. Faisant un jour, avec quelques offi-

<sup>1</sup> Corry, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 120-121.

ciers, une reconnaissance dans le comté de Lanark, il eut besoin d'un guide, et n'en put trouver d'autre qu'un jeune homme malade, fils de sir Walter Stewart d'Allerton, gentilhomme royaliste qui avait un autre de ses fils capitaine dans l'armée écossaise, à la bataille de Dunbar : la reconnaissance faite, Cromwell entra au château; sir Walter s'était caché; sa femme, aussi royaliste que lui, reçut seule le général républicain; Cromwell causa avec elle, lui parla avec intérêt de son mari, de ses parents, de ses enfants, lui dit qu'elle devrait faire changer de climat à son fils malade, et que Montpellier, dans le midi de la France, serait pour lui le meilleur séjour. Un autre fils, enfant de dix ans, s'approcha de Cromwell et toucha la poignée de son épée : « C'est bien, lui dit Cromwell en lui frappant sur l'épaule, vous êtes mon petit capitaine. » Il se leva de table, fit à haute voix sa prière accoutumée, en priant pour la famille dans laquelle il se trouvait, et partit laissant la maîtresse du château émue de sa bonté et de sa piété : « Elle était sûre, dit-elle, que Cromwell était un homme craignant Dieu et qui avait à cœur le véritable intérêt de la religion<sup>1</sup>. »

Ainsi fomentée par l'habileté de Cromwell, la scission éclata parmi les Écossais : plus les chefs presbytériens devenaient modérés et témoignaient de déférence au roi et de tolérance à ses amis, plus les fanatiques s'échauffaient et s'éloignaient de lui. Ils étaient surtout

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 104-105; 118-124.

irrités des résolutions du Parlement qui, moyennant quelques expressions de repentir, avaient rouvert aux anciens royalistes la cour et l'armée ; ils adressèrent, à ce sujet, au comité des États, une remontrance violente, attaquant ouvertement le roi, déplorant qu'on l'eût rappelé, demandant qu'il fût écarté, du moins pour un temps, de toute participation au gouvernement ; que ses ministres, Argyle et Loudon entre autres, fussent changés ; et protestant contre toute idée d'invasion en Angleterre, même contre la guerre, comme essentiellement illégitime si elle était conduite dans l'intérêt et par les mains des royalistes libertins ou hypocrites. Après la défaite de Dunbar, cinq comtés du sud-ouest de l'Écosse, dans lesquels ces sentiments dominaient, s'étaient formés en association particulière et avaient demandé à lever des troupes pour leur compte, déclarant qu'ils résisteraient toujours aux sectaires anglais, mais qu'ils ne voulaient plus servir sous Lesley. Le parlement de Perth avait eu la faiblesse d'y consentir ; trois ou quatre mille hommes avaient en effet été levés dans ces comtés, et ils étaient sous les ordres des colonels Kerr et Strachan, les deux officiers les plus fougueux de l'armée, et tous les deux, Strachan du moins, en relation intime avec Cromwell. Les fanatiques avaient donc là des troupes et des chefs. L'émotion fut grande dans le gouvernement écossais ; on vota que la remontrance était calomnieuse, factieuse et dangereuse ; et le colonel Montgomery eut ordre d'aller, avec deux régiments de cavalerie, prendre le commandement de toutes les

forces dans l'ouest. Mais la discussion avait été longue; l'exécution fut lente; avant que l'autorité du gouvernement eût pu être rétablie dans les comtés confédérés, Cromwell y envoya Lambert avec un corps de troupes; puis, il s'y porta lui-même; soit par les armes, soit par la connivence de ceux qui la commandaient, la petite armée des fanatiques fut battue et dispersée; et de ses deux chefs, l'un, le colonel Kerr, fut blessé et pris sans grande résistance, l'autre, le colonel Strachan, passa ouvertement à Cromwell avec plusieurs officiers: « Il y a ici, écrivait Cromwell après cette expédition, une grande désorganisation et de puissants effets de la main de Dieu sur bien des gens, ministres et peuple; il y a beaucoup à en attendre pour la justification de notre cause. Quelques-uns sont aussi mauvais que jamais; ils rasent hypocritement avec leur conscience et avec le covenant pour faire croire qu'il est légitime de s'unir aux anciens malintentionnés, comme ils le font en ce moment, et comme ils l'ont fait depuis longtemps en adoptant pour chef le chef même des malintentionnés; mais d'autres s'arrêtent devant de tels actes; quelques-uns même ont été contraints, par l'action de Dieu sur leur conscience, à s'accuser tristement eux-mêmes, se reconnaissant coupables du sang versé dans cette guerre par leur participation au traité de Bréda et le retour du roi au milieu d'eux. C'est ce qu'a fait un lord de la cour de session, qui s'était retiré du comité des États; et dernièrement M. James Livingston, homme très-estimé pour sa piété et son savoir, qui avait été, à Bréda, l'un des commissaires de

l'Église, s'est reproché solennellement cette faute devant leur assemblée, et en est sorti pour rentrer dans sa maison<sup>1</sup>. »

Charles se félicitait autant que Cromwell de cette désorganisation du parti presbytérien; car en même temps, et par une correspondance naturelle, le parti royaliste se reformait; les hommes modérés s'engageaient de plus en plus dans ses rangs pour échapper au joug des sectaires; ceux-ci se décriaient, aux yeux de la population tranquille, et par leurs violences et par leurs revers; les grands seigneurs royalistes reprenaient de l'influence.

Le couronnement eut lieu dans l'église de Scone, le 1<sup>er</sup> janvier 1651, avec l'ancienne pompe royale; et malgré la rudesse presbytérienne du sermon prononcé à cette occasion par Robert Douglas, modérateur de l'Assemblée générale de l'Église, malgré la rigueur inintelligente des serments exigés de Charles, un sentiment de loyauté sérieuse et dévouée animait toute la cérémonie; les assistants, laïques ou ecclésiastiques, nobles ou peuple, quelque mal assorties que fussent leurs idées en fait de gouvernement, voulaient sincèrement la royauté pour leur pays et Charles Stuart pour roi. Par respect pour son droit, ils affrontaient, en le couronnant, une lutte bien inégale : heureux s'ils avaient

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 82-84; — Baillie, *Letters*, t. II, p. 318-369; — Burnet, *Hist. de nos temps*, t. I, p. 116-119, — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 461-466.

pu compter, de sa part, sur un juste retour de sincérité et d'affection !

Presque au même moment où Charles était couronné à Scone, le Parlement républicain d'Angleterre envoyait à Édimbourg un graveur célèbre, M. Simon, pour faire le portrait de Cromwell, destiné à passer sur une médaille frappée en souvenir de la victoire de Dunbar. « Je n'ai pas été peu surpris, répondit Cromwell, que vous ayez fait faire à M. Simon un si grand voyage pour une chose si peu importante, du moins en ce qui me touche : au fait que mon humble opinion peut avoir quelque poids auprès de vous, je pense que ce qu'il conviendrait le mieux de consacrer ainsi, ce serait le souvenir de cette grande grâce de Dunbar et votre reconnaissance envers l'armée : ce qui serait très-bien exprimé sur la médaille si elle portait d'un côté le Parlement, comme on en a, dit-on, et avec grande raison, le dessein, de l'autre, une armée avec cette inscription : *le Seigneur des armées*, qui était notre mot d'ordre ce jour-là. Je vous conjure donc sérieusement, si je le puis faire sans vous offenser, qu'il en soit ainsi. Si vous ne trouvez pas mon idée convenable, vous pouvez la modifier comme il vous plaira ; je puis dire seulement avec vérité que je serai pénétré de reconnaissance si vous voulez bien me dispenser d'avoir, sur cette médaille, mon effigie. » La médaille fut frappée sans égard à ce désir et comme elle avait été projetée d'abord. Nul grand homme n'a poussé aussi loin

1 Somers, *Tracts*, t. VI, p. 117-143.

que Cromwell l'hypocrisie de la modestie, ni si facilement subordonné sa vanité à son ambition <sup>1</sup>.

Deux incidents vinrent imprimer aux affaires et à la guerre une direction nouvelle et inattendue. Cromwell tomba gravement malade. Des complots royalistes éclatèrent en Angleterre.

Depuis que Charles était en Écosse, les royalistes anglais s'agitaient de tous côtés pour lui venir en aide. Il avait envoyé à plusieurs d'entre eux des commissions signées en blanc pour leur donner pouvoir de lever des hommes, de conférer des fonctions, de faire des promesses, d'agir enfin pour lui et en son nom. Parmi les Cavaliers qui vivaient en Angleterre, beaucoup étaient indiscrets, par témérité ou par vanité; ceux qui étaient en sûreté sur le continent, en Hollande ou à Paris auprès de la reine mère, compromettaient souvent, par leurs correspondances ou par leurs conversations, leurs amis dans leur patrie; la jalousie et la méfiance étaient grandes entre les divers groupes de ces proscrits qui se disputaient ou l'influence dans les ennemis de l'exil, ou les espérances de l'avenir; tantôt ils refusaient de se communiquer et de s'entendre; tantôt ils se livraient les uns les autres, par haine ou par légèreté. Le conseil d'État républicain avait organisé, contre eux et parmi eux, une police très-active; un de ses membres, Scott, en était spécialement chargé, et ne manquait, pour s'en

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 109-113; Harris, *Life of Ol. Cromwell* (Londres, 1814), t. III, p. 211, 518.

acquitter, ni d'adresse ni d'argent. Dans les années 1650 et 1651, quatre complots royalistes furent ourdis, soit par d'anciens Cavaliers, soit par des presbytériens d'autant plus zélés que leur conversion était à la fois récente et sincère : ils échouèrent tous, et dans l'espace de treize mois, vingt-sept royalistes, militaires ou civils, laïques ou ecclésiastiques, connus ou obscurs, montèrent sur l'échafaud, condamnés quelques-uns par des cours martiales, la plupart par ces hautes cours de justice chargées non de juger les prévenus selon les lois, mais de défendre la République contre les sentiments du peuple et les entreprises de ses ennemis. Tant d'échecs ne découragèrent pas les royalistes anglais ; ils étaient dévoués, tracassés et oisifs ; leur roi était en Écosse ; là on se battait pour lui ; de là leur arrivaient, sur ses périls, sur ses forces, sur ses desseins, des notions vagues qui entretenaient leurs colères ou leurs espérances ; ils ne pouvaient se résoudre à rester immobiles dans leur cause si vivement débattue à leurs portes ; et ils renvoyaient à leur tour en Écosse le bruit de leurs tentatives de soulèvement, leurs illusions et leurs promesses <sup>1</sup>.

Pendant que l'esprit royaliste se relevait ainsi en Écosse et fermentait en Angleterre, Cromwell, au retour d'une longue marche d'hiver à la tête de ses troupes, sous une pluie et une neige glacées, fut saisi à Édin-

<sup>1</sup> Milton, *State-Papers*, p. 33, 31, 37.—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 504, 506.—White Locke, p. 480, 485 ;—Corte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 414 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XII, c. 117, 118, 119.



bourg d'une fièvre violente. Le mal devint grave : le Parlement et le conseil d'État s'en inquiétèrent et envoyèrent à Cromwell, par un exprès, de vils témoignages de leur sollicitude : il répondit à Bradshaw : « Je vous exprime mon humble reconnaissance de votre haute faveur et de vos tendres égards pour moi, indigne que j'en suis. Vos affaires n'ont pas besoin de moi, milord ; je suis une pauvre créature ; je n'étais naguère que des ossements desséchés, et je suis encore un serviteur bien inutile pour mon maître et pour vous. J'ai cru que je mourais de cette maladie ; le Seigneur semble vouloir en disposer autrement ; mais en vérité, milord, je ne désire pas de vivre, à moins qu'il ne me fasse la grâce d'employer mon cœur et ma vie à lui témoigner plus de reconnaissance et de foi et à être plus actif et plus utile pour ceux que je sers. » Il se trouva mieux et reprit son train de vie ordinaire : « Le lord général est maintenant rétabli, écrivait-on d'Édimbourg à Londres ; il a dîné aujourd'hui avec ses officiers ; il y était animé et gai ; nous n'avons plus de crainte ; avec la grâce de Dieu, il sera bientôt en état de rentrer en campagne. » Il y entra en effet ; mais la maladie recommença, et trois rechutes successives en attestèrent l'opiniâtreté. Le Parlement fit partir pour Édimbourg deux médecins célèbres, les docteurs Bales et Wright, et Fairfax leur donna sa propre voiture pour leur voyage. Enfin la Chambre vota que « vu l'indisposition du lord général et l'âpreté du climat où il se trouvait, on l'engageait, à raison de sa santé, à venir dans quelque partie

de l'Angleterre, où, par la grâce de Dieu et à l'aide de remèdes efficaces, il pût retrouver assez de santé et de force pour retourner à l'armée dont, en attendant, il était le maître de placer le commandement entre telles mains qu'il jugerait convenables<sup>1</sup>. »

Quand ces votes arrivèrent en Écosse, un fait important venait de s'y accomplir, et faisait pressentir, dans le parti royaliste, de nouvelles résolutions. Les modérés, Hamilton et Lauderdale à leur tête, avaient décidément pris l'ascendant dans le parlement écossais; Argyle faisait de vains efforts pour s'y opposer; Charles, tout en le ménageant, lui et ses amis, employait avec succès sa bonne grâce et son adresse à faire prévaloir leurs adversaires; l'armée fut réorganisée selon ses désirs; malgré de vifs débats et la protestation formelle du chancelier lord Loudon, beaucoup d'anciens royalistes, et des plus prononcés, furent nommés colonels. Enfin le parlement invita le roi à prendre lui-même le commandement, et Charles devint effectivement le chef de ses troupes comme de ses conseils, au moment même où le Parlement d'Angleterre engageait Cromwell malade à quitter l'Écosse où il semblait près de mourir<sup>2</sup>.

Un mois s'était à peine écoulé, et soit vigueur de son

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 579.—Argyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 113, 125.—Whitelocke, p. 101.

<sup>2</sup> Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 236;—Browne, *Hist. of the Highlands*, t. II, p. 63;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 236.

tempérament, soit énergie de sa volonté, Cromwell guéri rentra vivement en campagne, manœuvrait autour de l'armée écossaise de nouveau enfermée, à Stirling, dans ses retranchements, soumettait les comtés d'alentour, faisait tomber, par assaut ou par trahison, la plupart des châteaux forts qui tenaient encore, battait, soit en personne, soit par ses lieutenants, les corps détachés qui essayaient de l'arrêter dans ses mouvements, et mettait enfin le siège devant Perth, menaçant ainsi Charles, campé à Stirling avec son armée, de lui enlever, sur ses derrières, le chef-lieu de son gouvernement.

Charles prit brusquement alors la résolution qu'il méditait depuis longtemps : il annonça à son conseil son intention de lever le camp et de porter la guerre en Angleterre où ses partisans n'attendaient que sa présence pour éclater. Bien des chefs écossais, à coup sûr, quoique fermement royalistes, étaient loin d'approuver, dans leur cœur, un tel dessein ; ils avaient peu de goût à se compromettre à ce point avec leurs redoutables voisins ; quelquefois même ils avaient insinué à Charles qu'il ferait bien de se contenter de la couronne d'Écosse, et de laisser l'Angleterre se débattre, tant qu'il lui plairait, sous le joug de sa République et des factions révolutionnaires. Le souvenir de l'invasion tentée en 1647 par le feu duc de Hamilton, et de son mauvais succès, était encore présent aux esprits. Cependant la plupart se firent et adhérèrent, intimidés par la volonté du roi ou entraînés par l'empire qu'exerce toujours sur les âmes une résolution hardie dans une situation pres-

santé. Argyle presque seul fit tous ses efforts pour en dissuader le roi ; par jalousie de pouvoir, car c'était le triomphe de la faction des Hamilton, ses rivaux ; mais aussi par prudence et sagacité politique ; il appréciait mieux que la petite cour de Charles l'état des esprits en Angleterre, l'ardeur du parti républicain encore jeune et le peu de chance des soulèvements royalistes ; pourquoi courir de tels hasards et laisser ainsi, sans son armée et sans son roi, l'Écosse qui lui avait montré tant de dévouement ? Pourquoi se lancer, avec la petite armée écossaise, au milieu de ses ennemis, quand on pouvait, en restant en Écosse sur la défensive, user et détruire l'armée anglaise, et Cromwell lui-même, dans les rigueurs d'un second hiver ? Charles ne tint nul compte de cet avis. Argyle insista, déclarant que, pour lui, il ne saurait participer à une telle entreprise, et qu'il demanderait la permission de se retirer dans ses terres. Quelques personnes conseillèrent à Charles de le faire immédiatement arrêter ; il y avait péril, disaient-elles, à laisser derrière soi, en Écosse, ce puissant mécontent. Charles s'y refusa, soit égard pour son intimité si récente avec Argyle, soit crainte de l'éclat d'une rupture. Argyle partit pour son château d'Inverary. Le roi annonça publiquement, par une proclamation, sa résolution de se mettre en marche le lendemain pour l'Angleterre, accompagné de ceux de ses sujets qui voudraient lui prouver leur loyauté en partageant sa fortune ; et dès le lendemain, en effet, 31 juillet 1651, il était sur la route de Carlisle, à la tête d'une armée de

onze mille, et, selon quelques-uns, de quatorze mille hommes, avec David Lesley pour lieutenant général<sup>1</sup>.

Cromwell était devant Perth, dont il venait de s'emparer, lorsqu'il apprit cette nouvelle. On peut douter qu'il en fût surpris ou fâché : il était vivement frappé des difficultés et des périls, pour son armée et pour lui-même, de la prolongation de cette guerre peu efficace qu'il faisait, depuis un an, en Écosse ; il se croyait bien plus sûr, en Angleterre, d'un succès prompt et décisif. Dès le mois de janvier précédent, il avait fait entrevoir au Parlement que les Écossais pourraient bien tenter une invasion ; et ses récentes manœuvres, en le jetant sur les derrières de l'armée écossaise, ouvraient si clairement au roi la route de l'Angleterre qu'elles semblaient presque l'y provoquer. Il ne se dissimula point l'impression d'effroi, de colère et de méfiance qu'on en ressentirait à Londres ; d'autant que, huit jours auparavant, au moment où il se portait sur Perth, il avait écrit : « Je laisse derrière moi des forces suffisantes pour combattre l'ennemi, s'il se décidait à s'engager, et pour s'opposer à toute tentative de pénétrer en Angleterre. » Il alla sur-le-champ, avec une fermeté digne et adroite, au-devant des reproches et des soupçons qu'il pressen-

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIII, c. 53 ; — Whitlocke, p. 591. — Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 168 ; Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 253, 260 ; — Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 304. — Brown, *Hist. of the Highlands*, t. II, p. 71. — Le Père d'Orléans, *Hist. des Révolutions d'Angleterre*, t. IV, p. 50.

fait ; il écrivit le 4 août au Parlement : « Nous avons eu quelque nouvelle de la marche de l'ennemi vers le midi, bien qu'avec des contradictions qui rendaient le fait douteux. Prèsument que ce pouvait être vrai, nous sommes en toute hâte revenus sur nos pas ; notre infanterie et la plus grande partie de notre cavalerie ont passé aujourd'hui le détroit ; nous marcherons aussi rapidement que nous le pourrons sur l'ennemi qui, dans sa crainte et son désespoir, et poussé par une impérieuse nécessité, s'est décidé à tenter la fortune dans cette voie. J'apprends que, s'il marche sur l'Angleterre, comme il a sur nous quelques jours d'avance, cela ne trouble l'esprit de quelques personnes et n'entraîne quelques inconvénients. Je les sens profondément, et j'ai été, et je serai aussi vigilant que qui que ce soit pour les prévenir. Ce qui me console, c'est que j'ai agi pour le mieux, selon mon jugement et en toute simplicité de cœur devant Dieu ; j'étais convaincu que, si nous ne mettions pas fin à cette affaire-ci, elle entraînerait un autre hiver de guerre, à la ruine de nos troupes qui ne sont pas aussi endurcies que les Écossais aux rigueurs de ce climat, et avec des dépenses infinies pour le trésor public de l'Angleterre. On pensera que nous pouvions empêcher ce mouvement de l'ennemi en nous interposant entre lui et notre pays. Je crois vraiment que nous le pouvions ; mais comment nous aurions pu, sans faire ce que nous avons fait, faire abandonner à l'ennemi la position qu'il occupait, c'est ce que je ne sais pas ; à moins que nous n'eussions eu

une forte armée sur l'une et l'autre rive du Forth, ce que nous n'avions pas.... Comme il est possible que l'ennemi vous cause quelque embarras, je vous prie de vouloir bien, avec le même courage et la même confiance en Dieu qui vous ont soutenus dans les grandes choses que Dieu a jusqu'ici faites par vos mains, mettre en mouvement toutes les forces que vous pourrez rassembler, afin d'arrêter un peu l'ennemi, jusqu'à ce que nous puissions l'atteindre, ce qu'avec l'aide de Dieu nous nous efforcerons de faire promptement. Nous avons cette rassurante expérience que Dieu glace les cœurs de nos ennemis ; quand nous les rencontrerons face à face, nous espérons que le Seigneur fera éclater la folie de ce dessein désespéré. L'Angleterre était naguère bien plus troublée qu'elle ne l'est maintenant ; une armée écossaise bien plus considérable que celle-ci, et qui n'avait jamais été battue, nous envahit ; nous n'avions que bien peu de forces pour lui résister à Preston ; nous n'hésitâmes cependant pas à nous jeter entre elle et l'Écosse, et comment Dieu nous fit réussir, c'est ce qu'il ne faut pas oublier. Le mouvement que vient de faire l'ennemi n'est pas de notre fait, et n'arrive que par une sorte de nécessité ; espérons qu'il aura la même issue. Ce sera la fin tant désirée de votre œuvre ; nous devons compter sur le Seigneur, sur les expériences que nous avons déjà faites de son appui, et espérer dans sa présence qui est la vie de notre cause<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Parl. Hist.*, t. XIX, p. 455, 498, — *Godwin. Hist. of the Com.*

Cromwell ne s'était pas trompé; le trouble fut grand dans Londres; la peur se cachait sous la colère; dans le Parlement comme dans la Cité, et jusque dans l'intérieur du conseil d'État, on s'en prenait à lui, on déclamaient contre lui; on se demandait s'il n'avait pas traité avec Charles Stuart: «Il y eut des hommes, dit mistriss Hutchinson, qui témoignèrent d'indignes et ridicules frayeurs, et Bradshaw lui-même, tout ferme de cœur qu'il était, ne pouvait s'empêcher, en particulier, de manifester ses craintes.» Mais, parmi les chefs du moins, l'ébranlement fut court; Vane, Scott, Robinson, Henri Martyn, étaient des hommes d'un courage actif et obstiné, passionnément dévoués à leur cause, et compromis d'ailleurs à ce point où le courage, sans cesser d'être une vertu, devient une nécessité. Ils prirent sur-le-champ des mesures pour faire face aux événements et pour raffermir les esprits. L'armée, à laquelle ils avaient ajouté trois mille chevaux et mille dragons, reçut une nouvelle augmentation de quatre mille fantassins. La milice fut remise en vigueur dans tout le territoire. Trois régiments de volontaires furent formés dans Londres et aux environs, spécialement affectés au service et à la garde du Parlement. Des hommes ardents et influents, entre autres le colonel Hutchinson et John Cleypole, gendre de Cromwell, levèrent eux-mêmes des escadrons semblables, et le Parlement vota les sommes



nécessaires pour pourvoir à toutes ces dépenses. Charles, en entrant en Angleterre, avait publié une proclamation d'amnistie générale dont trois hommes seulement, Cromwell, Bradshaw et Cook, les trois grands acteurs dans le procès du roi son père, étaient exceptés. Le Parlement y répondit en la faisant brûler à Londres par la main du bourreau, en déclarant Charles Stuart et les auteurs de son entreprise coupables de haute trahison, en votant contre quiconque, par une voie quelconque, entretiendrait, avec lui, quelque correspondance, la peine de mort, en emprisonnant, exilant ou confinant dans leurs terres les anciens royalistes, en exerçant enfin une police rigoureuse et minutieuse à ce point qu'entre autres prescriptions il fut enjoint à tous les chefs de famille, dans certaines parties du territoire, de tenir leurs enfants et leurs domestiques étroitement renfermés chez eux, sauf à des heures déterminées, et de les signaler au comité de famille du lieu, s'ils étaient, pendant plus de douze heures, absents de leur maison<sup>1</sup>.

Charles cependant avançait, avec son armée, à travers les comtés du nord-ouest de l'Angleterre, sans rencontrer aucun obstacle. Cromwell, en apprenant son départ, avait aussitôt détaché Lambert et Harrison, avec deux corps de troupes légères, en leur ordonnant de le

<sup>1</sup> *Mémoires de mistress Hutchinson* dans ma *Collection*, t. II, p. 231; *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 557, 614, 619-622, t. VII, p. 5, 6, 7, 9, 10.

suivre et de le harceler, soit séparément, soit ensemble, sur ses flancs et sur ses derrières, de manière à le gêner et à le resserrer dans sa marche, sans engager contre lui une grande action qu'ils n'auraient pu soutenir et que Cromweil voulait se réserver. « Sa Majesté, écrivait de Penrith lord Lauderdale à sa femme, s'avance en Angleterre à la tête d'une très-bonne armée, presque double, si ce n'est plus, de celle avec laquelle le feu roi de Suède, Gustave-Adolphe, entra en Allénagne. Dès que nous avons mis le pied en Angleterre, S. M. a été proclamée roi d'Angleterre, par un Anglais qu'Elle a fait roi d'armes pour ce jour-là, à la tête de l'armée, au bruit de ses acclamations et de ses canons. Hier, le roi a été proclamé à Penrith, et il le sera ainsi dans toutes les villes de marché où nous passerons. Jamais armée n'a été plus disciplinée que nous ne le sommes depuis notre entrée en Angleterre; j'ose dire que nous n'avons pas pris la valeur de six sous. Croyez-moi, ceci est la meilleure armée écossaise que j'aie jamais vue, et j'espère qu'elle le prouvera. Tous ceux qui n'étaient pas disposés à tout risquer dans cette affaire avec leur roi nous ont abandonnés sous quelque spécieux prétexte. C'est une purgation naturelle qui nous fera grand bien. Point d'action encore, si ce n'est qu'on a repoussé quelques petits détachements qui ne valent pas la peine qu'on en parle. Je ne veux pas oublier une chose : ce matin, le fils de milord Howard d'Esrick est venu à nous de l'ennemi, amenant tout son escadron; S. M. l'a reçu gracieusement et l'a aussitôt fait chevalier. Il est le pre-

mier, mais j'ai la confiance que, sous peu de jours, bien d'autres reviendront à leur devoir<sup>1</sup>. »

La confiance de lord Lauderdale fut trompée; peu d'Anglais vinrent joindre Charles dans sa marche; il envahissait l'Angleterre à la tête d'une armée d'Écossais et de presbytériens; des étrangers et des sectaires; l'orgueil national était blessé; les partisans de l'Église épiscopale étaient mécontents et inquiets; ces sentiments venaient en aide à la crainte qu'inspiraient le Parlement et ses rigueurs. Charles ne rencontrait pas plus d'appui que de résistance; dans la plupart des villes qu'il traversait, il était accueilli par des acclamations; mais les populations ne se levaient pas; les chefs royalistes eux-mêmes n'arrivaient qu'en très-petit nombre et très-peu suivis. Charles, en partant d'Écosse, avait fait prévenir de son mouvement l'un des plus dévoués et des plus braves, le comte de Derby, qui, depuis la fin de la guerre civile, vivait retiré dans son île de Man, avec Charlotte de la Trémouille, sa femme, aussi royaliste et aussi héroïque que lui. Derby se hâta de rejoindre le roi, avec une petite troupe d'amis et de serviteurs d'élite, et Charles le chargea de parcourir le comté de Lancaster pour y exciter et rassembler ses partisans. Mais pendant que le comte s'efforçait de remplir cette mission, il fut surpris et défait à Wigan, par le colonel Robert Lilburne, que Cromwell, dans sa prévoyance, avait envoyé

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 137;—Whitelocke, p. 501;—Cary, *Memorials of the great civil war in England*, t. II, p. 307.

vers les comtés de l'ouest pour y étouffer les mouvements royalistes; et Derby, un moment prisonnier, s'échappa à grand-peine pour aller presque seul et en fugitif retrouver le roi à Worcester. Un autre des lieutenants de Charles, d'une autre nuance religieuse et politique, le général Massey, bon officier, jadis presbytérien et parlementaire, reçut ordre aussi de rallier les royalistes dans ces comtés de Lancaster et de Chesler où il passait pour avoir du crédit; il y réussissait assez bien lorsque les ministres écossais, qui suivaient toujours l'armée, s'aperçurent qu'il ralliait indifféremment des épiscopaux et des catholiques aussi bien que des presbytériens; ils lui adressèrent, sans en rien dire au roi, une déclaration portant que nul ne devait être admis dans l'armée s'il ne prêtait serment au covenant, et lui enjoignirent de la publier. Charles averti écrivit aussitôt à Massey pour interdire cette publication; mais sa lettre, interceptée et publiée par le Parlement, révéla une fois de plus le peu de sincérité du roi et les troubles intérieurs de son parti. En même temps que les royalistes se montraient timides, les républicains se montraient obstinés: le commandant de la petite place de Bigger, sommé de la rendre, répondit qu'il la gardait pour la République de qui il la tenait. Charles avait compté faire, de la ville de Shrewsbury, le centre de ses opérations dans l'ouest, et il se flattait que le gouverneur, le colonel Mackworth, homme de loi devenu militaire, lui en ouvrirait les portes; Mackworth les lui ferma rudement, et reçut aussitôt du Parlement une chaîne

d'or, en remerciement de sa fidélité. En arrivant à Warrington, sur la Mersey, l'armée royale aperçut sur la gauche un corps de troupes considérable ; c'était Lambert et Harrison réunis qui voulaient lui barrer le passage en coupant le pont sur le fleuve ; ils n'y réussirent pas ; l'armée passa, et quelques escadrons de Cavaliers chargèrent vivement l'avant-garde de Lambert, en criant : « Ah ! coquins, nous serons sur vous avant que votre Cromwell arrive. » Lambert refusa l'action et se replia un peu en désordre. Charles ne jugea pas à propos de le poursuivre ; il était pressé d'avancer ; mais au moment même où l'ennemi se retirait, le roi vit son lieutenant général David Lesley, marchant à l'écart, l'air mélancolique et abattu ; Charles poussa vers lui son cheval et lui dit vivement : « Comment pouvez-vous être triste, général, à la tête d'une si brave armée ? Voyez comme elle a bonne mine ! — Sire, lui répondit Lesley à l'oreille, je suis triste parce que je sais, quelque bonne mine qu'elle ait, que cette armée ne se battra pas <sup>1</sup>. »

Le 22 août, Charles arriva à Worcester où il avait promis à ses troupes fatiguées, de bons quartiers et quelque repos. Un moment il fut tenté de repartir immédiatement et de marcher, sans s'arrêter, sur Londres ; mais il était de ceux qui ont assez d'esprit pour entrevoir les grands desseins et l'âme trop faible pour les

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIII, c. 53-61 ; — Whitelocke, p. 501-503, 206 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 260-267 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 64-67 ; — *The Royal Society's Tracts* (1830), p. 27-29.

exécuter. Worcester était une ville importante et bien située ; le conseil d'État en avait fait un lieu d'exil pour un certain nombre de gentilhommes des environs qui s'y trouvaient ainsi réunis à l'arrivée du roi, et qui le reçurent avec transport ; le maire et toutes les autorités locales lui témoignèrent le même dévouement ; elles prirent aussitôt des mesures pour l'approvisionnement de son armée. Charles résolut d'établir là son quartier général ; et le 23 août 1651, précisément neuf ans, jour pour jour, après celui où le roi son père avait planté l'étendard royal à Nottingham pour commencer la guerre civile, Charles planta le sien à Worcester, et appela, par une proclamation solennelle, tous ses sujets entre seize et soixante ans à s'y rallier pour la grande revue qu'il voulait passer dans les prairies situées entre la ville et la Saverne qui l'arrose. Trente ou quarante gentilshommes seulement, avec deux cents hommes à leur suite, vinrent à ce rendez-vous. L'armée royale se trouva là forte d'environ douze mille hommes, dont dix mille Écossais et à peine deux mille Anglais<sup>1</sup>. »

Un mouvement très-vif, au contraire, éclatait dans le parti républicain, et même dans le pays, contre ces voisins arrogants qui venaient imposer par la force un roi à l'Angleterre, et ces presbytériens tyranniques qui prétendaient fonder leur culte sur l'oppression des

<sup>1</sup> White Locke, p. 503, 504 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIII, c. 70 ; — *The Boswell Tracts*, p. 27, 173-180, — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 138 ; — Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 65.

consciencés chrétiennes. La diversité des idées et des vœux politiques se taisait presque devant ce sentiment national. Les milices d'un grand nombre de villes, Londres, Bristol, York, Coventry, Gloucester, Hereford, se levaient avec ardeur pour défendre leurs foyers, ou même pour aller rejoindre l'armée qui défendait le pays. Des régiments de volontaires se formaient dans plusieurs comtés avec le même dessein. Fairfax, qui s'était refusé à envahir l'Écosse, se mettait, dans le comté d'York, à la tête de ses voisins, et offrait lui-même à Cromwell ses services pour repousser ceux qui oseraient envahir l'Angleterre. Le Parlement par ses mesures et ses récompenses, et Cromwell par ses commandements et ses exemples sur toute sa route du nord-est au sud-ouest de l'Angleterre, fomentaient sans relâche ce mouvement; et lorsque après vingt et un jours de marche, Cromwell, parti d'Écosse avec dix mille hommes, arriva le 28 août devant Worcester, il réunit sous ses murs une armée de trente-quatre mille quatre cents hommes, dont vingt-quatre mille fantassins et dix mille quatre cents chevaux<sup>1</sup>.

L'armée royale était beaucoup moins nombreuse, moins animée et moins bien commandée. On ne savait même pas avec certitude qui la commanderait. Au moment où elle était entrée en Angleterre, le duc de Buc-

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 497, 502, 503;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 6, 8;—Golborne, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 263, 268, 497;—Brodie, *Hist. of the British Empire*, t. IV, p. 397. — *The Boswell Tracts*, p. 180.

kingham, ambitieux, présomptueux et remuant, avait dit au roi qu'elle ne pouvait plus rester sous les ordres d'un Écossais, et il s'était, à la grande surprise de Charles, proposé lui-même pour remplacer Lesley. A Worcester, quand l'action décisive approcha, il renouvela sa demande avec tant d'insistance que le roi impatienté lui dit : « Vous ne parlez pas sérieusement ; vous n'êtes pas propre à cette charge. — Pourquoi donc, sire ? — Parce que vous êtes trop jeune. — Mais, sire, le roi de France, Henri IV, a commandé une armée et gagné une bataille, étant plus jeune que moi. — Je n'aurai point d'autre généralissime que moi-même, » répondit le roi qui renvoya Buckingham plein d'humeur, à ce point qu'il ne parut plus au conseil et se tint à l'écart, adressant à peine la parole au roi. La mésintelligence régnait parmi les autres généraux ; Lesley, triste et impopulaire, détestait Middleton, confiant et aimé des soldats ; Massey, grièvement blessé dans une rencontre où il avait voulu empêcher l'ennemi de passer la Saverne et de s'établir sur les deux rives du fleuve, était dans son lit, hors d'état de servir. Charles s'employait tantôt à réconcilier, tantôt à suppléer ses lieutenants ; mais il était lui-même léger et insouciant ; il avait peu d'autorité, peu de foi dans son propre succès ; et les traîtres ne manquaient pas dans les murs de Worcester pour faire connaître à Cromwell le mauvais état intérieur de l'armée royale, ses dissensions, ses hésitations, ses mouvements et ses projets :

3 Clarendon, *Hist. of the Rebel.*, l. xii, c. 71. — *Basile's Treatise*



Cromwell n'hésita point : sans s'arrêter aux lenteurs d'un siège, il résolut d'assaillir sur-le-champ Worcester, sur les deux rives de la Saverne, par les deux extrémités de la place, et de l'enlever à tout prix. Campé sur la rive gauche du fleuve, il fit, le jour même de son arrivée, et malgré la vive résistance des royalistes, passer un corps de troupes sur la rive droite où Lambert les établit, et cinq jours après, le 2 septembre au soir et le 3 au matin, de nombreux renforts commandés par Fleetwood firent le même mouvement, avec ordre d'aller attaquer, à l'ouest, le faubourg de Worcester, tandis qu'à l'est Cromwell dirigerait lui-même, contre la ville, l'attaque principale. Charles, mal informé, ne s'attendait ce jour-là à aucune affaire sérieuse et se reposait sans inquiétude ; mais un peu avant midi il monta, avec son état-major, au haut du clocher de la cathédrale de Worcester, et vit de là plusieurs régiments de Cromwell passant le fleuve sur un pont de bateaux et marchant contre le corps écossais chargé de défendre la ville à l'ouest sous les ordres du major général Montgomery. Presque au même moment, on entendit, du côté de l'est, les décharges de l'artillerie républicaine qui commençait à battre les approches de la place. Charles descendit en hâte du clocher, monta à cheval et se porta sur le faubourg de l'ouest pour soutenir Montgomery. Cromwell y était déjà en personne et poussait vivement

p. 30, 125, 180, 220 ; — Whitelocke, p. 505 ; — Carlyle. *Cromwell's Letters*, t. II, p. 150.

l'attaque ; il avait voulu, avant d'agir lui-même sur la rive gauche, s'assurer que les ordres qu'il avait donnés sur la rive droite seraient bien exécutés. Les Écossais résistaient fermement. Charles pensa que le gros de l'armée parlementaire était engagé de ce côté, et rentrant aussitôt dans la ville, il se mit à la tête de sa meilleure infanterie et de ses escadrons de Cavaliers anglais, sortit par la porte de l'est, et alla attaquer le camp de Cromwell, dans l'espoir de le trouver très-affaibli et de l'emporter. Mais Cromwell aussi repassa rapidement sur la rive gauche du fleuve, et reparut à la tête des troupes qu'il y avait laissées. La bataille, ainsi engagée aux deux extrémités de Worcester, dura quatre ou cinq heures, « aussi rude que j'en aie jamais vu, » écrivit Cromwell, mais commencée et soutenue, par les royalistes, au milieu d'une grande confusion. Le corps conduit par Charles lui-même chargea si vivement les républicains qu'ils fléchirent d'abord, abandonnant une partie de leurs canons ; trois mille hommes de cavalerie écossaise, commandés par Lesley, étaient sous les armes en arrière du roi qui leur fit donner l'ordre de suivre son mouvement et de charger à leur tour : « Une heure de Montrose ! » criaient les Cavaliers anglais ; mais Lesley resta immobile. Cromwell cependant ralliait ses troupes et reprenait l'offensive ; l'infanterie royale, manquant de munitions, se replia ; le duc de Hamilton et sir John Douglas furent blessés à mort. Cromwell, partout présent et confiant, poussa de sa personne jusqu'au pied des retranchements du fort royal qui couvrait de ce côté

la place, et fit sommer le commandant, qui l'occupait avec quinze cents hommes, de se rendre; on lui répondit à coups de canon; le fort fut emporté et la garnison passée au fil de l'épée. Royalistes et républicains arrivèrent en combattant à la porte de la ville; là, le désordre fut extrême; des chariots renversés obstruaient le passage; Charles fut obligé de descendre de cheval et de rentrer à pied dans Worcester; les républicains s'y précipitèrent après lui. Pendant ce temps, la lutte avait, à l'ouest, la même issue; les Écossais de Montgomery, après avoir épuisé leurs munitions, se retiraient sur la ville, poursuivis par les troupes de Fleetwood qui y entraient avec eux. Le combat recommença dans les rues, transformé en rencontres particulières, et mêlé de pillage et d'héroïsme, de fuite et de dévouement. Charles, remonté à cheval, s'efforçait de rallier les siens, disant : « Tirez sur moi plutôt que de me laisser vivre pour voir les suites de ce jour fatal. » Mais bientôt il ne fallut plus songer qu'à ne pas tomber aux mains de l'ennemi; une cinquantaine de royalistes, conduits par lord Cleveland, le colonel Wogan, sir James Hamilton, le major Careless, se formèrent en un petit corps, et, avec un ardent courage, chargèrent çà et là les troupes républicaines, pour couvrir la retraite du roi qui sortit enfin de Worcester par la porte Saint-Martin, et se jeta sur la route du nord. Il y retrouva, à peu de distance, une partie de la cavalerie de Lesley qui fuyait sans avoir combattu : il eut un moment quelque envie de tenter encore, sur eux, un effort pour revenir sur ses pas et rengager l'ac-

tion : « Mais non, dit-il ; des hommes qui m'ont abandonné quand ils étaient en bon ordre, ne me soutiendront pas quand ils sont battus ; » Il laissa Lesley et les Écossais opérer comme ils voudraient leur retraite, et ne s'inquiéta plus que de sa propre sûreté. L'idée lui vint d'aller chercher un asile dans Londres, le meilleur lieu peut-être, et pour se cacher, et pour éclater dans l'occasion ; mais il n'en parla qu'à lord Wilmot, son plus intime confident, et suivi d'une soixantaine de Cavaliers dévoués, il poursuivit sa route vers le nord, protégé, pour le moment, par la nuit, et cherchant, avec ses compagnons, des moyens de salut pour le lendemain<sup>1</sup>.

Au même moment, à dix heures du soir, Cromwell, à peine entré dans Worcester encore en proie à la confusion et au pillage, annonçait en peu de mots au Parlement sa victoire ; et plus libre le lendemain : « La bataille, écrivit-il, a été livrée avec des succès divers, quoique toujours avec bonne espérance pour nous, et elle est enfin devenue une victoire complète, si complète que c'est la ruine totale de l'armée ennemie.... Nous avons pris tout leur bagage et leur artillerie. Je ne saurais vous dire encore le nombre des morts, mais il y en a eu beaucoup ; car la lutte a été longue et soutenue de

<sup>1</sup> *Boscobel Tracts*, p. 30-38, 123-130, 134 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. VIII, c. 72-81 ;—Clarendon, *State-Papers*, t. VII, p. 39 ;—Whitelocke, p. 507 ;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, Godwin, p. 140 ;—Bates, *Nicholas motam nigerorum*, part. II, p. 219-225 ;—*Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 271-274 ;—Lingard, *Hist. of England*, t. XI, p. 67-70 ;—*Cromwelliana*, p. 115 ;—*Parliam. History*, t. XX, p. 59-65.

frès-près, souvent à coups de pique. Nous avons six ou sept mille prisonniers, beaucoup d'officiers et de nobles, le duc de Hamilton, le comte de Rothes, on dit aussi le comte de Lauderdale, et bien d'autres hommes de grand nom dont quelques-uns seront, à bon droit, les objets de votre justice..... Vraiment les dimensions de cette grâce de Dieu surpassent mes pensées; c'est, si je ne me trompe, une grâce suprême et qui couronne vos travaux..... pourvu qu'elle porte tous ceux qui y sont intéressés à la reconnaissance envers Celui dont le bon plaisir est de consolider notre changement de gouvernement, en disposant si bien le peuple à le défendre et en bénissant les efforts de ses serviteurs dans cette grande œuvre<sup>1</sup>. »

A la lecture de cette lettre, le Parlement fit entrer le major Cobbell qui l'avait apportée, et voulut entendre de sa bouche un récit circonstancié de la bataille. Cobbell déposa en même temps le collier et la jarretière du roi, trouvés à Worcester dans la maison qu'il occupait. Deux membres de la Chambre, Scott et le major Salloway, revenus du camp où ils avaient été envoyés, satisfirent aussi par de nombreux détails la curiosité de leurs collègues. Chaque jour apportait les noms de nouveaux et importants prisonniers; les comtes de Derby, de Cleveland, de Lauderdale, de Shrewsbury, de Kelly, Massey, Middleton, Lesley lui-même, presque tous les chefs royalistes tombèrent, dans

<sup>1</sup> *Carlyle, Cromwell's Letters*, t. II, p. 113-116.

leur fuite, entre les mains des autorités républicaines. C'était vraiment, selon l'expression de Cromwell, une victoire suprême et le couronnement de la guerre. Le Parlement voulut en témoigner, par toutes sortes de marques, sa joie reconnaissante. Il ordonna un service solennel d'actions de grâces dans les trois royaumes et un grand banquet dans Whitehall. Quatre membres, Whitelocke, Lisle, Saint-John et Pickering, furent désignés pour aller au-devant de Cromwell, et lui exprimer, en termes officiellement votés, les sentiments qu'inspiraient à la Chambre ses glorieux services. Le palais de Hamploucourt lui fut assigné comme résidence, avec une dotation en terres de 4,000 liv. sterl. de revenu. Ses principaux officiers, et jusqu'aux obscurs messagers qui avaient apporté les nouvelles, reçurent de riches récompenses. Les rigueurs tombèrent sur les vaincus en même temps que les grâces sur les vainqueurs. Parmi les principaux prisonniers, neuf furent choisis pour être traduits devant des cours martiales, comme coupables de haute trahison ; l'un d'entre eux, le duc de Hamilton, mourut de ses blessures avant le jugement ; trois, le comte de Derby, sir Timothée Featherstonhaugh et le capitaine Benbow, jugés et condamnés à Chester, subirent leur sort en martyrs d'élite : « Je ne sens dans ma conscience, dit le comte de Derby sur l'échafaud, aucun scrupule sur la cause dans laquelle je me suis engagé ; c'est au nom des principes de la loi et de la religion que je l'ai soutenue ; mon jugement est satisfait, et j'en bénis Dieu. Je n'ai point la présomp-

tion de prononcer dans ces controverses; je prie Dieu de faire prospérer, pour sa gloire, ceux qui ont le bon droit; et je vous souhaite autant de prospérité et de paix que j'en vais trouver au delà de tout ce que vous possédez ici. » Soit que de tels discours des vaincus parussent, au Parlement, plus dangereux que le châtiement n'était utile, soit que la grandeur du triomphe l'inclinât à la modération, il ne multiplia point ces sanglants spectacles; les autres prisonniers de marque restèrent détenus à la Tour. La multitude fut traitée durement, mais sans bruit; on vendit ou l'on donna par milliers les soldats royalistes à des négociants et à des planteurs, pour les travaux des colonies ou des mines d'Afrique. Enfin il fut décrété et solennellement proclamé partout qu'une récompense de mille livres sterling serait donnée « à quiconque amènerait au Parlement Charles Stuart, fils du dernier tyran<sup>1</sup>. »

Pendant que le Parlement rendait à Londres ce décret, ses soldats parcouraient en tous sens les comtés de l'ouest, cherchant partout le roi et trouvant sa trace partout, mais lui nulle part. Cinq jours après la bataille, un détachement d'infanterie arriva brusquement à White-Ladies, ancien monastère devenu la demeure de M. Giffard, gentilhomme catholique, et le somma,

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 12-16; — *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 72. — *State Trials*, t. V, p. 204-323; — *Rosewell Tracts*, p. 187, 193-198; — *Whitelocke*, p. 508. — *Clarendon, Hist. of the Rebellion*, t. XIII, c. 76-82; — *Goarwin, Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 273-276.

le pistolet sur la gorge, de déclarer où était maintenant le roi que naguère, lui dit-on, il avait caché chez lui. M. Giffard nia résolument, demandant qu'avant de mourir on lui donnât le temps de faire ses prières : « Si vous ne nous donnez pas des nouvelles de Charles Stuart, point de prières. » Il persista dans son silence, et les soldats, après avoir rudement fouillé toute sa maison, s'éloignèrent sans lui faire plus de mal. White-Ladies avait été en effet le premier asile de Charles ; arrivé là, le 4 septembre, au point du jour, douze heures à peine après s'être échappé de Worcester, il avait aussitôt coupé ses cheveux, teint ses mains et son visage, pris un grossier habit de paysan, et cinq paysans, les frères Penderell tous laboureurs, bûcherons ou domestiques au service de M. Giffard, s'étaient chargés de sa sûreté : « Voici le roi, avait dit M. Giffard à William Penderell ; tu auras soin de lui, et tu le défendras comme tu me défendrais. » Ils emmenèrent Charles à Boseobel-House, leur chaumière, et le cachèrent dans les bois. Il pleuvait violemment : Richard Penderell se procura une couverture et l'étendit au pied d'un arbre ; sa sœur, mistriss Yates, apporta du pain, du lait, des œufs, du beurre : « N'est-ce pas, bonne femme, lui dit Charles, vous serez fidèle à un Cavalier malheureux ? — Oui, Monsieur, je mourrai plutôt que de vous découvrir. » Des soldats passèrent sur la lisière du bois, mais sans y entrer, à cause de l'orage qui éclatait plus violemment sur le bois même qu'au dehors. Le lendemain, ce fut dans les branches touffues d'un grand chêne que le roi



se tint caché, et de là il voyait rôder dans la campagne des pelotons de soldats ardents à sa recherche. Une nuit, il quitta son asile pour essayer de traverser la Saverne et de se réfugier dans le pays de Galles ; mais comme il passait avec Richard Penderell , son guide, auprès d'un moulin : « Qui va là ? cria le meunier. — Des voisins qui rentrent chez eux , répondit Penderell. — Si vous êtes des voisins, arrêtez-vous ; sinon, je vous assomme. » Ils s'enfuirent à toutes jambes, poursuivis par plusieurs hommes sortis du moulin avec le meunier. Dans une de leurs tentatives d'évasion, ce fut le roi, nageur habile, qui soutint, au passage d'une petite rivière, son guide hors d'état de nager. Il erra ainsi sept jours dans cette contrée, changeant presque chaque jour d'asile, tantôt enfoui sous le foin d'une grange, tantôt enfermé dans quelqu'un des réduits obscurs qui servaient de retraite aux prêtres catholiques proscrits, entendant ou voyant, à chaque instant, les soldats républicains près de le découvrir. De concert avec ses fidèles gardiens et avec lord Wilmot qui l'avait rejoint, il résolut de gagner le rivage de la mer, du côté de Bristol, dans l'espoir de fréter là un bâtiment pour passer en France. Il changea de déguisement, prit une livrée de domestique au lieu de son habit de paysan, et partit à cheval, sous le nom de William Jackson, portant en croupe sa maîtresse, miss Jane Lane, sœur du colonel Lane, de Bentley, son dernier refuge dans le comté de Stafford : « William, lui dit le colonel au moment du départ, donne la main à ma sœur pour

l'aider à monter ; » le roi, peu expérimenté, se trompa sur la main qu'il fallait donner : « Qu'est-ce donc que ce beau cavalier qu'a là ma fille pour la porter en croupe ? » demanda en riant la vieille mistress Lane, mère du colonel, qui assistait au départ sans en savoir le secret. Ils partirent ; mais à peine avaient-ils marché deux heures que le cheval du roi perdit un de ses fers ; ils s'arrêtèrent dans un petit village pour en faire remettre un ; Charles tenait lui-même le pied de son cheval : « Quelles nouvelles ? dit-il au maréchal. — Je n'en sais point, sinon que ces coquins d'Écossais ont été bien battus. — N'a-t-on pris aucun des Anglais qui se sont joints aux Écossais ? — On en a pris quelques-uns, mais je n'ai pas entendu dire que le coquin de Charles Stuart ait été pris. — Ce coquin-là, dit le roi, mériterait plus que tous les autres d'être pendu pour avoir amené ici les Écossais. — C'est parler en homme homme, » dit le maréchal, et Charles remonta à cheval et reprit sa route<sup>1</sup>.

Arrivé le 12 septembre à Abbotisleigh, près de Bristol, chez M. Norfon, cousin du colonel Lane, il acquit bientôt la triste assurance qu'il n'y avait, dans le port de Bristol, aucun navire sur lequel il pût s'embarquer, et il fut obligé de rester là quatre jours, passant pour un jeune domestique malade, et enfermé, à ce titre, dans une petite chambre où, sur la recom-

<sup>1</sup> *Boscobel Tracts*, p. 131, 190, 192, 218, 40-46 : 136-146 ; — 223-226 ; 239-241.

mandation de miss Lane, on prenait de lui des soins particuliers. Il était effectivement harassé et défat, mais peu disposé à supporter patiemment la faim ou l'ennui ; le lendemain de son arrivée, il quitta de bonne heure sa chambre pour aller chercher à l'office son déjeuner ; le sommelier de la maison, Pope, et deux ou trois autres domestiques s'y trouvaient, et Charles y resta, mangeant et buvant avec eux : « J'avais là, dit-il lui-même, à côté de moi, un grand garçon, vrai campagnard, qui se mit à raconter aux autres la bataille de Worcester avec des détails tels que j'en conclus qu'il était un des soldats de Cromwell. Je voulus savoir comment il était si bien instruit de ce qui s'était passé là ; il me dit qu'il servait dans le régiment du roi, et je reconnus, en le questionnant, qu'en effet il avait été dans le régiment de mes gardes. Je lui demandai alors quelle espèce d'homme j'étais ; il décrivit exactement mon costume et mon cheval, et me regardant il ajouta que le roi était de trois doigts plus grand que moi. Je jugeai prudent de sortir de l'office, de peur qu'il ne me reconnût, car j'étais plus inquiet, le sachant un de mes soldats, que lorsque je le prenais pour un de mes ennemis. » Charles était à peine rentré dans sa chambre qu'un de ses compagnons y vint fort troublé, disant : « J'ai peur que le sommelier Pope ne vous ait reconnu ; il m'a affirmé que vous étiez le roi ; j'ai nié absolument ; que faut-il faire ? » Charles avait déjà appris que, dans les situations périlleuses, la confiance hardie est souvent une sûreté aussi bien qu'une nécessité ; il fit venir le

sommelier, lui dit tout, et reçut de lui, pendant son séjour chez M. Norton, les soins les plus intelligents et les plus dévoués<sup>1</sup>.

Mais les soins même les plus discrets sont des indices compromettants ; au bout de quelques jours, il fallut changer d'asile ; Charles partit d'Abbotsleigh le 14 septembre pour aller, dans le même comté de Somerset, à Trent-Hous, chez le colonel Wyndham, royaliste éprouvé. En 1636, six ans avant l'explosion de la guerre entre Charles I<sup>er</sup> et le Parlement, sir Thomas Wyndham, père du colonel, avait, sur le point de mourir, dit à ses cinq fils : « Mes enfants, nous avons vécu jusqu'ici dans des temps sereins et tranquilles ; mais préparez-vous à des jours d'orage ; je vous ordonne d'honorer et de servir notre glorieux souverain et d'adhérer toujours à la couronne : fût-elle suspendue à un buisson, ne l'abandonnez jamais. » Les paroles du mourant furent obéies ; trois de ses fils et un de ses petits-fils se firent tuer pour Charles I<sup>er</sup> sur les champs de bataille ; et le colonel Wyndham, qui avait aussi servi avec honneur dans l'armée royale, était, en 1651, prisonnier chez lui sur sa parole. Il reçut le roi avec un dévouement absolu, et se mit sur-le-champ à l'œuvre pour lui procurer, dans quelque un des ports voisins, un moyen d'embarquement. Il crut y avoir réussi à Southampton : mais le bâtiment qu'il avait arrêté fut requis, par les agents du Parlement, pour transporter des troupes à Jersey. Un

<sup>1</sup> *Roscobel Tracts*, p. 54, 108-110, 146-159, 243.

patron de Lyme, nommé Limbry, s'engagea, non sans hésitation, à transporter à Saint-Malo quelques gentilshommes royalistes compromis à Worcester; tout fut convenu, le prix, le jour, l'heure, le lieu d'embarquement; le bâtiment devait mettre à la voile le 23 septembre, de Charmouth, petit port voisin de Lyme, et une chaloupe devait aller, pendant la nuit, prendre, sur un point de la côte, les royalistes fugitifs. Charles, guidé par le colonel Wyndham, se rendit au point déterminé, où lord Wilnot vint le rejoindre; ils attendirent là toute la nuit; la chaloupe ne vint pas. Le patron Limbry, au moment d'embarquer ses effets pour partir, avait vu éclater le désespoir et la colère de sa femme; on avait, ce jour-là même, à la foire de Lyme, proclamé l'acte du Parlement qui promettait 1,000 livres sterl. de récompense à quiconque arrêterait Charles Stuart, et qui menaçait en même temps des peines les plus graves quiconque lui donnerait asile. La femme de Limbry, sans se douter qu'il s'agissait du roi lui-même, déclara à son mari qu'elle ne souffrirait pas qu'il prît à son bord aucun royaliste, ni qu'il l'exposât, elle et ses enfants, à une ruine complète pour aucun de ces seigneurs, n'importe lequel; et avec l'aide de ses deux filles elle enferma son mari chez lui, le menaçant, s'il persistait, d'aller sur-le-champ tout dénoncer au capitaine Macy qui commandait, à Lyme, une compagnie de troupes du Parlement. Limbry céda aux craintes et aux violences de sa femme. La situation du roi devenait dangereuse; la présence et les allées et venues de plu-

sieurs étrangers à Charmonth avaient été remarqués ; le cheval de lord Wilmot eut besoin d'être ferré ; le maréchal chez lequel on le conduisit dit en l'examinant : « Voilà trois fers qui ont été mis dans trois comtés différents, et il y en a un qui vient du comté de Worcester. » Des soupçons se répandirent ; le ministre puritain du lieu, républicain ardent, alla trouver l'hôtesse de l'auberge où s'était arrêté Charles : « Eh bien ! Marguerite, lui dit-il , vous voilà donc fille d'honneur ? — Que voulez-vous dire, monsieur le curé ? — Oui, Charles Stuart a couché chez vous la nuit dernière et vous a embrassée en parlant ; vous ne pouvez manquer d'être fille d'honneur. » L'hôtesse se fâcha : « C'est une indignité à vous, monsieur le curé, de me mettre, par vos propos, moi et ma maison, dans une telle peine ; mais si c'était le roi, comme vous le dites, je penserais avec plaisir à mes lèvres tous les jours de ma vie ; sortez de chez moi , je vous prie ; sans quoi, j'appellerai des gens qui vous en feront vite déguerpir. » Charles quitta Charmonth en toute hâte ; mais en arrivant à Bridport, petite ville voisine, il trouva les rues encombrées de soldats ; c'était le régiment que le Parlement faisait partir pour aller s'emparer de Jersey : « Qu'allons-nous faire ? » dit le colonel Wyndham un peu troublé ; Charles avec sa présence d'esprit accoutumée, et jouant toujours son rôle de domestique, mit pied à terre, prit par la bride son cheval et ceux de ses compagnons, et passant hardiment à travers les soldats, rudoyé par eux et les rudoyant à son tour, il alla droit à la meilleure auberge

du lieu, et ils n'en repartirent qu'après y avoir tranquillement dîné. Pendant ce temps, à Charmouth et dans les environs, le bruit que Charles Stuart était là avait pris de la consistance ; le capitaine Maey monta à cheval avec quelques hommes de sa troupe, arriva à toute bride à Bridport, et ayant pris là quelques informations, se remit sur-le-champ à la poursuite des fugitifs ; mais à peu de distance de la ville, Charles et ses compagnons avaient quitté la route pour se jeter dans des chemins de traverse. Maey perdit leur trace ; et de village en village, ils regagnèrent le comté de Somerset et la maison du colonel Wyndham, partagés entre une perplexité croissante et le plaisir du repos après le danger<sup>1</sup>.

Charles passa encore onze jours à Trent-House, cherchant toujours, mais sans succès, un moyen d'embarquement ; la nécessité de changer de résidence se fit de nouveau sentir ; le colonel Wyndham fut averti que sa maison devenait de plus en plus suspecte ; quelques troupes arrivèrent dans les environs. Le roi quitta Trent-House le 6 octobre, pour aller prendre refuge à Heale-House, chez mistriss Hyde, dans le Wiltshire, et se trouver ainsi plus près des petits ports du comté de Sussex, où ses amis se flattaient de lui procurer un bâtiment. Ils y réussirent enfin, et, le 13 octobre au matin, Charles sortit de son dernier refuge, escorté de quelques roya-

<sup>1</sup> *Boscobel Tracts*, p. 57-67, 112-119, 151-155, 244-248, 278-295.

listes du pays qui emmenaient leurs chiens, comme pour une partie de chasse dans les dunes. Ils couchèrent à Hambleton, dans le Hampshire, chez un beau-frère du colonel Gunter, l'un des guides du roi ; et le maître de la maison, en rentrant chez lui, s'étonna d'y trouver à table des hôtes inconnus dont la gaieté allait, dit-on, un peu au delà d'une hilarité décente. Les cheveux rasés de Charles et quelques paroles que le roi prononça en l'entendant jurer redoublèrent sa surprise ; il se pencha vers son beau-frère, lui demandant si cet homme ne serait pas le fils de quelque coquin de tête-ronde. Le colonel le rassura ; il prit place à table avec ses hôtes, et porta gaiement une santé au roi en lui disant : « A vous, frère tête-ronde ! » Ils se rendirent le lendemain, 14 octobre, à Brighthelmstone, près de Shoreham où devaient se trouver le patron du bâtiment et le négociant royaliste qui l'avait engagé. Ils étaient tous à table dans une auberge du lieu ; le patron, Antoine Tettorsall, portait et reportait à chaque instant ses regards sur le roi ; après le souper, il tira à part le négociant : « Vous n'avez pas agi loyalement avec moi ; vous m'avez donné un très-bon prix pour emmener ce gentilhomme ; mais vous ne m'avez pas tout dit ; c'est le roi ; je le connais bien. » Le négociant l'assura qu'il se trompait. « Je ne me trompe pas ; en 1648, il a pris mon bâtiment à Brighthelmstone, avec beaucoup d'autres bateaux pêcheurs, quand il commandait la flotte du roi son père ; mais ne vous inquiétez pas ; je sais que je sers Dieu et mon pays en sauvant le roi ; avec la grâce de Dieu, je risquerai ma vie pour



lui, et je l'amènerai sain et sauf sur la côte de France.» Au même moment, dans un autre coin de la salle, le maître de l'auberge s'approcha du roi qui était debout auprès du feu, la main appuyée sur une chaise, et lui baisant brusquement la main : « Que Dieu vous protège partout où vous irez ! lui dit-il ; je ne doute pas maintenant qu'avant de mourir, je ne devienne un lord et ma femme une lady. » Charles sourit, passa dans une autre chambre, se confia pleinement à l'aubergiste ; et le lendemain, 15 octobre, à cinq heures du matin, le roi et lord Wilmot étaient à bord d'un petit bâtiment de soixante tonneaux qui n'attendait que la marée pour sortir du port de Shoreham. Dès qu'ils furent en pleine mer, le patron Telfersall entra dans la cabine où se tenait le roi, se jeta à ses genoux, lui baisa la main, et protestant de son dévouement, lui demanda, pour prévenir toute difficulté, d'engager lui-même les hommes de son équipage, qui ne se croyaient embarqués que pour le port anglais de Pool, à faire voile vers la côte de France, en se donnant à eux pour un négociant endetté qui craignait d'être arrêté en Angleterre et allait chercher de l'argent à Rouen. Charles s'y prêta volontiers, et sut plaire aux matelots qui insistèrent eux-mêmes auprès du patron pour qu'il se détournât de sa course en faveur de ses passagers. Le temps était beau, le vent favorable, et le 16 octobre, à une heure après-midi, la chaloupe du bâtiment jeta le roi et lord Wilmot dans le port de Fécamp. Ils se rendirent le lendemain à Rouen, si mal vêtus et de si mauvaise mine que, dans l'auberge où

ils se présentèrent, on hésita à les recevoir, les prenant pour des malfaiteurs. Charles envoya chercher un négociant anglais établi à Rouen, et écrivit sur-le-champ à la reine sa mère qui était, à son sujet, dans la plus vive angoisse ; les bruits les plus contradictoires avaient circulé ; on l'avait dit tantôt pris par les soldats de Cromwell, tantôt débarqué en Hollande. Dès qu'on le sut à Rouen, les réfugiés anglais affluèrent vers lui ; il en partit le 29 octobre, et le 30 il rencontra d'abord, à Magny, le duc d'York son frère, puis à Monceaux, près Paris, la reine sa mère, le duc d'Orléans son oncle, avec un grand nombre de gentilshommes anglais et français, venus à cheval au-devant de lui, et il rentra le soir même au Louvre, sauvé de tout péril et vaincu sans espoir<sup>1</sup>.

Il avait erré pendant quarante-deux jours à travers l'Angleterre, successivement caché dans huit asiles différents ; quarante-cinq personnes de toute condition, dont les noms sont connus, et sans doute plusieurs autres qu'on ignore, avaient su qui il était et où il était. Pas une ne trahit, même par une indiscretion, le secret de sa présence ou de ses mouvements. Un dévouement sincère donné aux plus simples de l'habileté et aux plus faibles de la vertu.

Pendant que Charles éprouvait ainsi à la fois les rigueurs de sa destinée et la fidélité de ses amis, Cromwell

<sup>1</sup> *Boswell's Tracts*, p. 67-73 ; 119-122 ; 156-163, 251-259 ; — *Clarendon, State-Papers*, t. III, p. 30, 31, — Bates, *Elizabeth's actual correspondence*, p. 226-266.

rentraient triomphalement dans Londres, précédé des prisonniers qu'il avait faits et entouré des officiers qui avaient vaincu avec lui. Les quatre commissaires délégués par le Parlement allèrent, le 11 septembre, à sa rencontre jusqu'au delà d'Aylesbury : « Nous venons, lui dirent-ils, au nom du Parlement, féliciter Votre Seigneurie de l'heureux rétablissement de sa santé après sa dangereuse maladie ; vos infatigables efforts en Écosse pour le service de la République, votre zèle à poursuivre l'ennemi quand il s'est enfui en Angleterre, les périls auxquels vous vous êtes exposé, notamment dans la récente bataille de Worcester, l'habileté et la fidélité avec lesquelles vous avez conduit cette grande affaire que le Seigneur a couronnée d'un si glorieux succès, tous ces mérites de V. S. ont déterminé le Parlement à vous en témoigner par notre bouche, à vous et aux officiers et soldats qui ont servi sous vos ordres, sa profonde satisfaction et sa cordiale reconnaissance. Maintenant que, par les bénédictions de Dieu sur V. S. et sur l'armée, l'ennemi est si complètement défait, et que l'état des affaires, en Angleterre comme en Écosse, dispense V. S. de tenir plus longtemps la campagne, le Parlement désire que, pour l'entier affermissement de votre santé, vous preniez tout le repos que vous jugerez nécessaire, et qu'à cet effet vous fixiez votre résidence à peu de distance de Londres, afin que, dans les importantes délibérations auxquelles il a à se livrer pour l'établissement définitif de cette République, le Parlement puisse avoir le secours de votre présence et de vos conseils. » A l'entrée de

Londres, Cromwell trouva réunis l'orateur du Parlement avec un grand nombre de membres, le président du conseil d'État, le lord maire et les aldermen de la Cité, et plusieurs milliers de citoyens notables qui l'accompagnèrent à Whitehall, au bruit des décharges d'artillerie et des acclamations populaires; et lorsque, quatre jours après, il reparut pour la première fois à la Chambre, l'orateur lui renouvela les remerciements solennels du Parlement et du pays<sup>1</sup>.

Cromwell recevait tous ces honneurs avec une modestie pieuse, parlant peu de lui-même et reportant à Dieu d'abord, puis à ses soldats, le mérite de ses succès. Cependant, à travers son humilité, perçaient les élans d'une joie orgueilleuse et mal réprimée; son affabilité avec les commissaires que le Parlement avait envoyés à sa rencontre fut empreinte de magnificence et de grandeur; il fit présent à chacun d'eux de très-beaux chevaux et de quelques-uns des prisonniers de marque qu'il menait à sa suite, et qui ne pouvaient manquer de se racheter à haut prix. Whitlocke en eut deux pour sa part et les renvoya sans rançon. Cromwell cheminaït lentement, recueillant sur sa route les hommages de la population, s'arrêtant même quelquefois pour prendre part aux chasses des gentilhommes qu'il rencontrait. A Aylesbury, on remarqua qu'il s'entretint longtemps à part avec le grand juge Saint-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 13, 18; — Whitlocke, p. 509.

John, l'un des commissaires et aussi l'un de ses plus intimes affidés. Son air, ses manières, son langage, semblaient subir une transformation naturelle; et Hugh Peters, sectaire sagace, déjà accoutumé à le comprendre et à le servir, dit en le regardant : « Cet homme là se fera roi <sup>1</sup>. »

La fortune de Cromwell s'étendait sur ses lieutenants : en quittant l'Irlande d'abord, puis l'Écosse, il avait laissé dans l'une Ireton, dans l'autre Monk, l'un républicain, l'autre royaliste au fond de l'âme, mais tous deux sensés, habiles et rudes, très-propres à poursuivre une œuvre de guerre et de gouvernement par l'épée après la victoire. Ils obtinrent l'un et l'autre un plein succès. Monk rencontra sur quelques points, entre autres au siège de Dundee, une résistance acharnée; Ireton continua le système de rigueurs cruelles que Cromwell avait pratiqué, et mourut du typhus <sup>2</sup>, après le siège et la prise de Limerick. Mais, à la fin de l'année 1651, l'Irlande et l'Écosse étaient soumises; Ormond, dès l'année précédente, avait repassé sur le continent <sup>3</sup>; les montagnards écossais, hors d'état de rien entreprendre, défendaient à grand-peine, dans leurs après retraites, un reste d'indépendance. En même temps, les vaisseaux et les troupes du Parlement avaient fait rentrer sous son pouvoir les îles de Jersey, de Guernesey, de Scilly,

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 509. — *Mémoires de Ludlow*, t. II, p. 185, dans ma *Collection*; — Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 148.

<sup>2</sup> Le 27 novembre 1651.

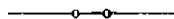
<sup>3</sup> Le 11 décembre 1650.

de Man, derniers refuges de la domination royale; les principales colonies lointaines, la Nouvelle-Angleterre, la Virginie, les Barbades, s'étaient empressées ou avaient été contraintes d'accepter le nouveau régime de la métropole; et peu de mois après la bataille qui avait consommé, en Angleterre, la défaite de la royauté, le Parlement républicain, dans le nouveau, comme dans l'ancien monde, était maître de tous les territoires anglais<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 31, 35, 62, 90, 121, 172, —Whitclocke, p. 523, 527;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xii, c. 159-173.

## LIVRE III

Impressions produites, sur le continent, par le procès et l'exécution de Charles I<sup>er</sup>. — Assassinat de Donshaïs à la Haye et d'Ascham à Madrid. — Attitude réciproque des États généraux et de la République d'Angleterre. — Développement et succès de la marine anglaise. — Mauvaise politique extérieure du Parlement républicain. — Rivalité de la France et de l'Espagne dans leurs relations avec l'Angleterre. — L'Espagne reconnaît la République d'Angleterre. — Relations de l'Angleterre avec les Provinces-Unies. — Ambassadeurs anglais à la Haye. — Ambassadeurs hollandais à Londres. — Leur mauvais succès. — Négociations de Mazarin à Londres. — Louis XIV reconnaît la République d'Angleterre. — Guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Blake, Tromp et Rayter. — Succès alternatifs. — Effets de la guerre à l'intérieur.



Victorieuse, chez elle, de ses ennemis, la République n'était encore, avec les États étrangers, ni en paix, ni en guerre.

Le procès et l'exécution de Charles I<sup>er</sup> émurent fortement l'Europe. C'était la seconde fois, dans le cours de soixante ans, que la royauté tombait en Angleterre, sous la hache du bourreau. C'était la première fois que la souveraineté populaire et la République étaient proclamées et mises en pratique dans un grand État chrétien. La surprise, la curiosité inquiète, la pitié, l'indignation furent générales. Dans les pays protestants, on sentit le besoin de laver la Réforme du reproche d'avoir poussé ou contribué à un tel attentat. En Allemagne, en Danemark, en Suède, en Hollande surtout, les prédicateurs s'empressèrent de témoigner avec éclat leur

réprobation; les chaires retentirent de malédictions contre les sectaires anarchiques et sacrilèges; le clergé de la Haye se rendit en corps auprès de Charles II, et lui exprima solennellement sa douleur et son horreur. Le sentiment du peuple répondait à ces manifestations de l'Église; les détails du procès et de la mort de Charles I<sup>er</sup> étaient recueillis et propagés avec un pieux respect; une femme de la Haye accoucha et mourut, saisie d'effroi, en les entendant raconter. Les représentants ou les partisans des meurtriers royaux rencontraient, dans les rues, l'aversion et l'insulte; par instinct populaire, par conscience chrétienne, par sagesse politique, la Hollande protestante et républicaine repoussait toute apparence d'indulgence pour cet acte inouï, plein de péril social comme d'iniquité<sup>1</sup>.

Dans les pays catholiques, en Espagne, en Portugal, en Italie, dans l'Allemagne méridionale, l'impression fut de nature différente, mais non pas moins forte. Le clergé et le peuple virent, dans le sort de Charles I<sup>er</sup>, la conséquence naturelle de l'hérésie, et un coup de la justice de Dieu qui punit les uns par les autres, quand ils se séparent de son Église, les peuples et les rois. L'attentat excita une aversion profonde, avec moins de surprise que dans l'Europe protestante, et peut-être aussi avec moins de sympathie et de douleur.

En France, les impressions étaient plus mêlées : au

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XII, c. 1; — Wicquelort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 155; — Whitelocke, p. 388-390.



moment même où la monarchie pure était près d'y prévaloir, l'esprit de réforme et de liberté politique tentait un effort sincère et vil, quoique superficiel et vain. Le Parlement d'Angleterre trouva, dans la Fronde, bien des admirateurs; on accueillait ses maximes, on observait ses actes avec une complaisance empressée, et plus d'un pamphlet proposa la Chambre des communes et la Cité de Londres pour exemple au Parlement et aux bourgeois de Paris. Mais le procès de Charles I<sup>er</sup>, la mutilation violente de la Chambre des communes, l'abolition de la Chambre des lords et l'établissement tyrannique de la République donnèrent en France, au sentiment royaliste sur les affaires d'Angleterre, un ascendant en harmonie d'ailleurs avec le cours des affaires françaises, et que les desordres prolongés de la Fronde et les relations de ses chefs avec les républicains anglais affermirent, au lieu de l'ébranler. La révolution d'Angleterre, loin de séduire, excita dès lors une réprobation mêlée d'alarme; elle fut attaquée dans une multitude de pamphlets; Jeanne d'Arc fut remise en scène exhortant les Français à prendre les armes pour aller venger, sur les parricides Anglais, la cause des rois; et le public de France, toujours spectateur avide des événements, ne ressentit, pour ceux qui se passaient en Angleterre, qu'une curiosité sans sympathie.

Deux incidents tragiques donnèrent, de cet état de l'opinion européenne, une éclatante démonstration.

Le 3 mai 1649, le docteur Isaac Dorislaüs, natif de Hollande, mais établi depuis longtemps en Angleterre

et l'un des juriconsultes employés à dresser l'acte d'accusation de Charles I<sup>er</sup>, arriva à la Haye, envoyé par le Parlement en qualité d'adjoint à Walter Strickland, résident de la République auprès des Provinces-Unies. Il soupa tranquillement ce jour-là même, avec plusieurs personnes, à l'auberge du *Cygne*, lorsque six hommes masqués arrivèrent devant la maison; deux en gardèrent la porte; les autres entrèrent, éteignirent la chandelle allumée dans le vestibule, et paraissant tout à coup dans la salle à manger, ils engagèrent les assistants à n'avoir aucune crainte, car ils n'en voulaient, dirent-ils, qu'au représentant et au complice des assassins du roi; ils arrachèrent Dorislaüs de la table, le tuèrent à coups d'épée, et remettant froidement leurs épées dans le fourreau, ils rejoignirent leurs compagnons dans la rue, et sortirent de la Haye sans que personne eût le temps ou la volonté de les arrêter<sup>1</sup>.

Environ un an après, dans les premiers jours de mai 1650, Antoine Ascham, écrivain assez obscur, qui avait poussé au renversement de la monarchie et au procès du roi, débarquait à Cadix, envoyé auprès du roi d'Espagne par le Parlement. Il avait, en partant de Londres, l'esprit frappé du sort de Dorislaüs, et il laissa voir au chargé d'affaires de France, Croullé, toute son inquiétude. A son arrivée à Cadix, le gouverneur, le duc de

<sup>1</sup> Wiequefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 157; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 211; — Clarendon, *History of the Rebellion*, t. XII, c. 23-26; — Whitehouse, p. 368, 401; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 206.

Médina-Celi, le plaça sous la garde du colonel don Diego de Moreda et de deux capitaines qui furent chargés de l'escorter jusqu'à Madrid et de ne le quitter qu'après l'y avoir établi en toute sûreté. Ils y arrivèrent le 5 juin, et soit négligence, soit mauvais vouloir, les officiers espagnols, après avoir conduit Ascham dans une petite auberge, l'y laissèrent seul et allèrent se loger ailleurs. Le lendemain, vers midi, Ascham était à table avec son secrétaire Rivas, moine franciscain renégat; un homme entra; Ascham alla à sa rencontre, le prenant pour un ami; mais à la vue de trois autres inconnus qui entraient aussi, il se rejetait vivement en arrière pour saisir des pistolets placés sur une table, quand le premier venu, l'appelant traître, le retint par les cheveux et le frappa à mort de plusieurs coups de stylet. Son secrétaire Rivas, essayant de se sauver et criant au secours, fut aussi tué à l'instant; un domestique anglais s'échappa seul et répandit l'alarme; les quatre meurtriers sortirent de la chambre, rejoignirent deux de leurs compagnons qui les attendaient à la porte, et s'éloignèrent sans obstacle pour aller se réfugier, l'un dans l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, les cinq autres dans l'église voisine de l'hôpital de Saint-André<sup>1</sup>.

A Madrid comme à la Haye, la rumeur publique et

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 148-202;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. I, M. II, c. 8 II;—Croulé à Mazarin (30 juin 1650);—*Archives des Affaires étrangères de France, Documents historiques*, n° 11;—*Paris, Hist.*, t. XIX, p. 285;—*Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 307, 428.

L'inquiétude des deux gouvernements hollandais et espagnol, furent très-vives ; le Parlement républicain ressentit, comme on devait s'y attendre, ces sanglants outrages ; il témoigna, par des honneurs publics, sa sympathie pour les deux victimes ; Vane fit, sur l'assassinat de Dorislaüs, un rapport solennel<sup>1</sup> ; le corps fut transporté à Londres, et enseveli dans l'église de Westminster, le Parlement tout entier assistant aux obsèques<sup>2</sup>. Des témoignages analogues, quoique moins éclatants, furent rendus à Ascham : on donna aux deux familles des pensions et des emplois. On fit en même temps, et l'on renouvela à plusieurs reprises, à la Haye et à Madrid, des démarches pressantes et quelquefois menaçantes, pour obtenir justice des assassins. Les deux gouvernements la promirent et essayèrent de la rendre ; les meurtriers étaient connus ; ceux de Dorislaüs étaient des compagnons de Montrose ; ceux d'Ascham, des Cavaliers anglais réfugiés à Madrid, et parmi eux se trouvait un domestique de la maison de lord Cottington et de Hyde qui résidaient alors à Madrid, comme ambassadeurs de Charles II. Mais à la Haye, on n'arrêta personne ; à Madrid, quoique l'autorité civile eût fait enlever les meurtriers de leur asile, l'église réclama ses privilèges, et le conflit prolongé entre les deux juridictions aboutit à l'impunité des assassins ; un seul, qui se trouva protestant, fut abandonné au bras séculier et pendu. En

<sup>1</sup> Le 14 mai 1649.

<sup>2</sup> Le 11 juin 1649.

Hollande et en Espagne, le sentiment populaire les protégeait; ils avaient, disait-on, puni par le meurtre de bien plus grands meurtriers; loin de témoigner, de leur action, aucun repentir, ils s'en faisaient gloire; ceux qui avaient tué Ascham répondirent aux magistrats de Madrid qu'ils l'auraient tué en présence du roi d'Espagne s'ils n'en avaient pas trouvé une plus prompte occasion. Et l'indulgence cachée des gouvernements connivait avec le sentiment populaire; ils poursuivaient le crime par convenance ou par crainte, mais sans désir sérieux d'atteindre les criminels: quelques semaines après l'assassinat d'Ascham, dans une conversation avec lord Cottington et Hyde, le premier ministre espagnol, don Louis de Haro, n'hésitait pas à leur dire: « Je porte envie aux gentilshommes qui ont fait une si noble action; quoi qu'il puisse leur en arriver, ils ont vengé le sang de leur roi; si le roi mon maître avait des sujets aussi résolus, il n'aurait pas perdu son royaume de Portugal<sup>1</sup>. »

Mais bien plus encore au xvii<sup>e</sup> siècle que de nos jours, les politiques s'inquiétaient peu que leurs actes fussent en accord avec leurs sentiments réels et leurs paroles in-

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 209, 211, 313, — *Parli. Hist.*, t. XIX, p. 286-287; — Le Clerc, *Hist. des Provinces-Unies*, t. II, p. 272; — Wicquefort, *Hist. des Provinces-Unies*, t. IV, p. 158; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIII, c. 11-16; — *Délibérations du conseil d'Etat de Madrid sur les procédures à l'occasion du meurtre d'Ascham* (juin et octobre 1650); — *Lettre de Cardéna: à don Gerónimo de la Torre, sur le même sujet* (26 décembre 1650) (Archives de Simancas, Documents historiques, n<sup>o</sup> 113).

times : autant le public, sur le continent, laissait éclater, envers les républicains juges de Charles I<sup>er</sup>, son mauvais vouloir, autant les gouvernements, par calcul ou par crainte, se montrèrent indifférents et réservés. Les ambassadeurs hollandais qui avaient été envoyés à Londres pour tenter de sauver le roi, demandèrent, après sa mort, qu'on ne publiât rien de leurs démarches auprès du Parlement; et si l'un d'eux, Adrien Pauw, quitta sur-le-champ l'Angleterre, l'autre, Albert Joachim, continua d'y résider. Anne d'Autriche et Mazarin avaient jugé convenable que le jeune roi de France fit, pour la vie du roi son oncle, quelque effort; Louis XIV écrivit à Cromwell et à Fairfax deux lettres solennelles<sup>1</sup>; mais avant même que M. de Varennes, chargé de les porter, eût quitté Paris, Charles I<sup>er</sup> était exécuté. M. de Bellièvre alors ambassadeur de France à Londres, ne tenta rien en sa faveur; il ne demanda pas même à le voir : on en témoigna quelque surprise à Paris, dans le conseil du roi; mais Bellièvre y fut défendu et approuvé : « Je vois le besoin que j'ai eu de votre protection, écrivait-il le 21 février 1649 à M. Servien, et la bonté avec laquelle vous me l'avez départie... Je crus qu'il valait mieux être blâmé pour n'avoir point rendu un office que chacun pouvait juger ne devoir produire aucun effet pour le roi d'Angleterre, que d'être coupable du mal que cet office aurait pu causer aux affaires du roi; car, comme vous le connaissez très-bien, monsieur, on est ici si soupçonneux

<sup>1</sup> Le 2 février 1649. (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> IV)

pour ce qui est de la France, que ce qui serait indifférent en d'autres est déclaré criminel quand il vient de notre part; et comme, des étrangers, ils ne craignent que nous, ils prennent tellement garde à nos actions et à nos paroles, que le moindre témoignage du ressentiment qu'on doit avoir de ce qu'ils ont fait serait capable de faire faire l'alliance avec l'Espagne; et c'est cette connaissance, jointe aux ordres généraux que j'ai toujours reçus de ne point irriter ces gens-ci, qui m'a fait résoudre à en agir comme j'ai fait..... Je ne saurais me repentir d'avoir été trop circonspect, me trouvant maintenant fortifié de votre avis<sup>1</sup>. »

Après l'exécution de Charles I<sup>er</sup>, Bellièvre persista dans sa circonspection : « S'il y avait ici une cour, écrivait-il, il ne me faudrait point d'autre règle pour le temps de prendre le deuil et la manière de le porter; mais cela n'étant pas, je crois devoir attendre ce qu'il vous plaira m'en ordonner<sup>2</sup>. » On lui ordonna de prendre le deuil et de partir; on ne voulait pas plus reconnaître la République d'Angleterre que l'irriter. Bellièvre partit, mais seulement au bout de trois mois<sup>3</sup>, et en laissant à Londres son secrétaire Croullé, chargé de veiller, quoique sans caractère officiel, aux intérêts de la France. Les dernières relations de l'ambassadeur avec le Par-

<sup>1</sup> Wiequefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 162;—*Manuscrits de Brienne*, à la Bibliothèque impériale;—*Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> Le président de Bellièvre à M. Servien, 8 février 1649. (*Archives des Affaires étrangères de France*.)

<sup>3</sup> En mai 1649.

lement furent difficiles ; il essaya, mais en vain, d'obtenir ses passe-ports sans prendre congé; il fut obligé de faire une visite à l'orateur, qui en rendit compte à la Chambre : « Il n'y a point ici, écrivait Bellièvre, de petites affaires ni de prompts expéditions, surtout quand il se parle de la France, et en ce temps où ceux qui gouvernent sont si jaloux de cette nouvelle autorité et peu entendus en ce qui leur en peut acquérir ou conserver à l'égard des étrangers, que toutes choses leur font ombrage, et qu'ils oublient ce qui est dû, de crainte d'en trop faire.... De plus, si incertains dans leurs résolutions qu'ils sont capables de passer en un instant d'un compliment à une injure, comme de l'offense à un excès de civilité <sup>1</sup>. »

La cour de Madrid témoigna à la nouvelle République plus de ménagements encore que celle de Paris, car elle laissa à Londres son ambassadeur, don Alonzo de Cardenas, sans renouveler d'abord ses lettres de créance, mais en l'autorisant confidentiellement à continuer ses relations avec le Parlement républicain. C'était, pour don Alonzo, une situation moins difficile que pour tout autre, car depuis longtemps déjà, froid ou même malveillant pour Charles I<sup>er</sup>, il avait cultivé la faveur des meneurs révolutionnaires, et il s'était établi, entre eux et lui, un échange de bonnes dispositions dont la politique espagnole se promettait de profiter <sup>2</sup>.

L'empereur et les princes d'Allemagne, le roi de Da-

<sup>1</sup> Le 8 avril 1649. ; *Archives des Affaires étrangères de France.*

<sup>2</sup> *Lettres de Cardenas au roi Philippe IV* 15 janvier et 18 février



emark, la reine de Suède manifestèrent avec moins de réserve les sentiments que le Parlement républicain et ses actes leur inspiraient; mais, seul entre les souverains de l'Europe, le czar de Russie, Alexis Michaelowitz, père de Pierre le Grand, rompit tout lien avec la République révolutionnaire, et chassa les négociants anglais de ses États<sup>1</sup>.

Tout n'était pas fait, pour les puissances du continent, quand elles avaient pris ainsi, envers le Parlement républicain, une attitude incertaine et expectante; elles avaient aussi à régler leurs relations avec le roi proscrit; et ici leurs perplexités et les faiblesses incohérentes de leur conduite furent encore plus grandes. Charles II vivait au milieu des souverains de l'Europe, tantôt auprès du prince d'Orange, son beau-frère, tantôt à la cour du roi de France, son cousin germain; la reine d'Espagne, Élisabeth de France, était sa tante; il pouvait invoquer, et il invoquait en effet partout les liens du sang aussi bien que l'intérêt et l'honneur communs des rois. Il envoya à Madrid lord Collington et Hyde, à Moscou lord Colepepper, à Ralisbonne lord Wilmot, en Pologne M. Crofts. Les souverains et leurs ministres se trouvaient sans cesse en présence de ses droits, de ses espérances, de ses demandes, de ses plaintes,

1649; — *Délibération du conseil d'État de Madrid, sur les Lettres de Carlos II* (13 mars 1649); — *Archives de Simancas (Documents historiques, n° V)*. — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, I, XII, c. 108.

<sup>1</sup> Wiequetort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 156; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, I, XI, c. 250-251; — Whitelocke, p. 466.

de ses agents. Rien ne pèse plus à la puissance que l'aspect des infortunes qu'elle ne veut pas secourir et qu'elle est tenue de respecter; mais elle est habile à se délivrer, à peu de frais, de ce fardeau. Guillaume d'Orange seul fut, pour Charles Stuart, un ami chaud et actif; c'était un jeune prince ambitieux, impérieux, enclin aux entreprises violentes et au pouvoir absolu, mais d'un cœur noble et sincère; pour relever la fortune de son beau-frère, il se consuma en efforts et en sacrifices trop bornés pour être efficaces et que sa mort inattendue vint bientôt arrêter. Excités par leur stadthouder et par le sentiment populaire en Hollande, les États généraux des Provinces-Unies donnèrent à Charles de grandes marques d'intérêt et de respect; à la nouvelle de la mort du roi son père, ils se rendirent en corps auprès de lui pour lui offrir leurs condoléances, et le grand pensionnaire Van Ghent, dans sa harangue, l'appela Sire et Votre Majesté; mais ces mots furent prononcés avec quelque embarras et à voix basse, comme ne voulant pas se trop compromettre avec la République naissante en reconnaissant avec éclat le nouveau roi. La cour de France jugea que c'était bien assez de donner, à la veuve et aux enfants de Charles I<sup>er</sup>, un asile et une pension; elle s'abstint de toute autre démarche, et Charles II n'en reçut, à la mort du roi son père, ni lettre, ni message, aucune marque de sympathie ou d'appui. Le roi d'Espagne, qui n'avait pas à répondre de la présence des Stuart dans ses États, crut devoir écrire à Charles II une lettre de condoléance amicale où il lui donna le titre de roi; mais

elle se fit longtemps attendre; et lorsque Charles, en quittant la Haye pour se rendre à Paris, traversa les Pays-Bas espagnols, il fut reçu à Anvers et à Bruxelles avec de grands honneurs; on lui fit présent d'un beau carrosse et de six beaux chevaux; on lui prêta quelque argent; l'archiduc Léopold et l'ambassadeur d'Espagne en Hollande, Antoine Brun, lui tinrent, dans leurs conversations intimes, des propos encourageants; mais ils prenaient en même temps des précautions minutieuses pour enlever à ces démonstrations toute valeur politique et pour les représenter comme de simples actes de convenance. La cour de Madrid leur interdit absolument toute démarche, toute parole qui pourraient être considérées à Londres comme une déclaration positive en faveur du roi; on leur enjoignit même d'antidater quelques lettres qui semblaient offrir ce caractère. On voulait bien rendre à Charles II des égards et des services, pourvu qu'ils fussent vains et qu'on gardât, entre lui et le Parlement républicain, une stricte neutralité<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, I, XII, c. 35-40, 49-53, 57, 77-85; I, XIII, n. 129; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 279; — *Lettre de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, au roi Philippe IV* (3 mars 1649); — *Lettre de cardinal-duc du roi Philippe IV à S. M. le roi Charles d'Angleterre* (5 avril 1649); une première minute avait été préparée le 10 mars précédent; — *Délibérations du conseil d'État de Madrid sur la politique à suivre envers l'Angleterre* (29 mars et 2 août 1649); — *Lettres de Cardéhas au comte de Peñaranda* (29 juin 1649); — *Du comte de Peñaranda à Cardéhas* (3 juillet 1649); — *Du comte de Peñaranda au secrétaire Augustin Navarro* (5 juillet 1649); — *Lettres du comte de Peñaranda et de l'archiduc Léopold au roi Philippe IV* (6 et 8 juillet 1649); — (Archives de Simancas) *Documentos históricos*, n° VI.

A cette froideur politique se joignirent, dans la vie privée, des actes d'une cynique indifférence : on vendit à Londres les meubles et les tableaux de Charles I<sup>er</sup> qui aimait les arts et les avait protégés avec goût. Cardéas et Croullé en informèrent avec soin don Louis de Haro et Mazarin qui, soit pour leurs souverains, soit pour eux-mêmes, s'empressèrent d'acheter, quelquefois à vil prix, ces dépouilles du roi martyr : « Si les tableaux se vendent au prix porté par le mémoire que vous m'avez envoyé, je les trouve bien chers, écrivait Mazarin à Croullé; cela n'empêchera pas néanmoins que je ne songe à envoyer dès delà quelque personne intelligente pour m'en acheter<sup>1</sup>. » La reine Christine de Suède, l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, en acquirent aussi plusieurs; et lorsqu'en 1651, au milieu de l'hiver, le roi d'Espagne fit inviter lord Collington et Hyde à sortir de ses États, un des motifs secrets de cette résolution si dure était la prochaine arrivée de dix-huit mules qui venaient de la Corogne chargées des tableaux et des médailles de Charles I<sup>er</sup> que Philippe IV avait fait acheter à Londres, et qu'il ne croyait pas pouvoir décentement faire entrer dans son palais tant que les ambassadeurs de Charles II seraient à Madrid.

Grands ou petits, dans leur patrie ou dans leur exil,

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xi, c. 25; t. xiii, c. 25; — *Lettres de Croullé à Mazarin* (21 février et 23 mai 1650), c. de Mazarin à Croullé (17 juin 1650) (*Archives des Affaires étrangères de France*, Documents historiques, no 534).

les royalistes anglais s'offensaient et s'indignaient de cet avide empressement à profiter de leurs désastres quand on leur prêtait si peu d'appui : « Les princes voisins, dit Clarendon, fournissaient ainsi à Cromwell de grosses sommes d'argent qui le mettaient en état d'accomplir sa détestable victoire, et ils s'enrichissaient et se paraient eux-mêmes des dépouilles de l'héritier de notre trône, sans en appliquer la moindre partie à lui venir en aide dans les plus pressantes nécessités où jamais roi se soit trouvé réduit. » Et Graymond, agent du cardinal Mazarin en Écosse, lui écrivait le 23 octobre 1649 : « Les servileurs du roi de la Grande-Bretagne font ici des imprécations contre les rois et souverains de la terre, et principalement contre Sa Majesté si elle n'assiste pas leur roi, après la perte duquel ils souhaitent celle de tous les autres; et ils ne feignent point de dire qu'ils contribueront de tout leur pouvoir à leur destruction, qui sera, comme ils disent, fort facile à causer, les peuples ayant une fois haleiné, par l'exemple de l'Angleterre, la douceur de l'état populaire. Ils désignent déjà Cromwell pour l'auteur de ce grand dessein et le réformateur de l'univers..... et ils disent qu'il commencera par nous, et que nous le méritons bien puisque nous ne songeons pas au rétablissement du roi d'Angleterre, y étant les plus obligés<sup>1</sup>. »

Colère bien naturelle dans des proscrits convaincus et

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xi, c. 251; — *Lettre de Graymond à Mazarin* (23 octobre 1649) (Archives des Affaires étrangères de France).

dévoués ! Mais ils comprenaient mal l'état politique de l'Europe, et ne démêlaient pas les causes générales qui rendaient les rois du continent si froids et si inertes en présence d'événements qui semblaient les toucher de si près.

Ce qui se passait en Angleterre préoccupait les gouvernements européens, mais sans leur inspirer un effroi sérieux. Quoique pleins d'antipathie pour les révolutionnaires anglais, ils ne se sentaient pas vraiment menacés par eux, et ils ne trouvaient, dans leur propre situation, aucune nécessité d'engager contre eux une lutte directe et avouée. Précisément à la même époque où la royauté chancelait et tombait en Angleterre, elle s'affermissait sur le continent; dans tous les grands États, les libertés féodales et municipales, l'aristocratie indépendante et la démocratie turbulente du moyen âge disparaissaient devant elle; le besoin d'ordre dans la société et d'unité dans le pouvoir dominait; le cours général des idées était monarchique comme celui des faits. La République d'Angleterre parut un fait singulier, purement local, et dont, même dans les États encore travaillés par des dissensions civiles, on n'avait pas, sur le continent, à redouter beaucoup la contagion.

Le nom de République, d'ailleurs, n'était pas nécessairement alors un sujet de défiance et d'alarme; quoique cette forme de gouvernement n'eût prévalu que dans des États secondaires, elle avait tenu sa place en Europe sans que l'ordre européen en fût troublé: les

grandes monarchies européennes avaient vécu en bons et tranquilles rapports avec les républiques d'Italie, de Suisse, d'Allemagne, des Pays-Bas ; l'Europe n'avait pas encore contracté l'habitude de considérer le gouvernement républicain comme le précurseur et le fauteur des révolutions et de l'anarchie.

La révolution d'Angleterre se présentait en outre comme religieuse autant que politique : or les grandes guerres de religion étaient terminées ; le traité de Westphalie venait de poser les bases du nouvel ordre européen ; les États catholiques et les États protestants s'étaient mutuellement acceptés ; parmi ces derniers, le plus récent et le plus contesté, les Provinces-Unies avaient enfin conquis leur repos et leur rang. Le régime de la paix entre les diverses communions chrétiennes, sinon dans le sein de chaque État, du moins dans les rapports extérieurs des États, avait définitivement prévalu ; et quoique les préventions et les haines religieuses fussent loin d'être éteintes, personne, ni les gouvernements, ni les peuples, ne voulait rengager une lutte dont tous avaient cruellement souffert, et dans laquelle ni l'un ni l'autre parti ne se flattait plus d'écraser son rival. C'est par la fatigue et la nécessité que Dieu impose aux nations la justice et le bon sens.

La paix de religion rendit la politique à sa nature propre et à sa liberté ; les croyances et les passions religieuses ne décidèrent plus des desseins ni des alliances des États ; l'esprit d'ambition ou de résistance à l'am-

bition, de prépondérance ou d'indépendance, d'agrandissement ou d'équilibre, devint le principal mobile de la conduite des gouvernements dans les relations internationales ; ce fut là surtout qu'ils cherchèrent des moyens d'attaque ou de défense dans leurs espérances ou dans leurs craintes temporelles, et des armes dans leurs rivalités. La révolution d'Angleterre profita de ce nouveau caractère, essentiellement laïque, de la politique continentale : des deux grandes puissances, la France et l'Espagne, qui se disputaient alors l'ascendant en Europe, ni l'une ni l'autre ne voulut se brouiller avec la République naissante ; elles s'appliquèrent l'une et l'autre soit à l'attirer dans leur camp, soit à la retenir loin du camp ennemi ; et deux systèmes d'alliance plus ou moins complète, plus ou moins avouée, d'une part la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, de l'autre l'Espagne, l'Angleterre et les Provinces-Unies, furent, à Paris et à Madrid, la pensée constante de Mazarin et de don Louis de Haro, et à Londres l'objet du travail assidu de leurs agents<sup>1</sup>.

Le Parlement républicain eut, de cette situation, un sentiment juste, bien que confus et incomplet : il comprit qu'il était détesté des grandes monarchies européennes, mais nullement menacé, et il se conduisit, envers elles, avec méfiance et fierté, mais sans inquié-

<sup>1</sup> *Lettres de Cromwell à Mazarin* (10 janvier 1650) ; — *de Servien à Cromwell* (28 janvier 1650). (Archives des Affaires étrangères de France (Documents historiques), 2<sup>e</sup> VIII.)



tude ni empressement. Il ne se montra point pressé d'être reconnu par elles, ni empressé d'établir, auprès d'elles, les représentants de la République. Non qu'il ne ressentit à cet égard aucune impatience; il fit sonder plusieurs fois les agents étrangers qui restaient encore en Angleterre, Croullé, Cardenas, Joachim, tantôt pour savoir d'eux comment seraient reçus, à leurs cours, les ministres que la République pourrait y envoyer, tantôt pour leur faire entendre qu'ils ne pouvaient continuer eux-mêmes de résider à Londres s'ils ne recevaient, de leurs gouvernements, de nouvelles lettres de créance qui les accréditassent auprès du Parlement<sup>1</sup>. Le vif désir d'être reconnu perçait de temps en temps par des voies indirectes : « On a imprimé ici, écrivait Croullé à Mazarin, que les conseillers d'État de France avaient traité avec les marchands anglais sur le sujet des affaires qu'ils poursuivent, et avaient par là reconnu le Parlement comme représentatif de la République. Je souhaite qu'ils se veuillent contenter de cette reconnaissance imaginaire<sup>2</sup>. » Le Parlement ne s'en contenta point, il continua au contraire de se montrer, à cet égard, exigeant et patient à la fois, décidé à attendre

<sup>1</sup> *Lettres de Croullé à Mazarin* (15 novembre et 6 décembre 1649, 7 novembre 1650) — *de Saccus à Croullé* (6 novembre 1649) (*Archives des Affaires étrangères de France*); — *de Cardenas à Philippe IV* (20 juin et 13 août 1649); *Délibération du conseil d'État de Madrid sur la reconnaissance de la République d'Angleterre* (5 octobre 1649) (*Archives de Simancas*) (*Documents historiques*, nos VI et IX).

<sup>2</sup> Le 23 août 1649 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

la reconnaissance de la République aussi longtemps qu'elle ne serait pas complète, et délibérant à diverses reprises, et avec une susceptibilité jalouse, sur les formes qui devaient être observées dans ses relations avec les gouvernements étrangers<sup>1</sup>. Mais son attitude était tranquille autant que fière; il déclara publiquement son intention de maintenir tous les traités existants entre l'Angleterre et les autres États<sup>2</sup>; il recommanda au conseil d'État d'entretenir partout des consuls afin que les bonnes relations d'affaires ne fussent pas interrompues<sup>3</sup>; il conserva en France un agent officieux, nommé Augier, qui veillait activement aux intérêts anglais<sup>4</sup>; il resta en rapports fréquents et bienveillants, à Londres, avec quelques-uns des ministres étrangers, tels que l'Espagnol Casdeñas et le Hollandais Joachim, qui n'avaient pas encore reçu de nouvelles lettres de créance, mais dont il connaissait les bonnes dispositions. A travers de nombreuses marques d'inexpérience et quelques velléités d'arrogance, la conduite des meneurs républicains, en fait de politique extérieure, indiquait au tant de réserve que de fierté, une prudence intelligente, et le désir de

<sup>1</sup> Les 24 mai 1650, 1<sup>er</sup> janvier et 7 août 1651, 8 janvier 1652; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 416, 517, 618; t. VII, p. 64.

<sup>2</sup> Le 17 avril 1649; — *Carroll, State-Papers*, t. I, p. 135.

<sup>3</sup> Le 14 décembre 1649; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 333.

<sup>4</sup> Le 5 février 1649; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 132, 494.

rester en paix au dehors pour ne pas aggraver, au dedans, les difficultés et les charges de leur gouvernement.

Sur un seul point ils entrèrent, sans ménagement et à tout risque, dans une action forte et même violente. Dès le mois de juin 1648, une portion considérable de la flotte, onze vaisseaux s'étaient soulevés contre le Parlement et étaient allés en Hollande se mettre aux ordres du prince de Galles pour servir la cause du roi prisonnier. Au mois d'octobre suivant, le prince Robert fut nommé amiral de cette flotte royale ; étranger jusque-là à la mer, il était d'une bravoure populaire, ardent aux aventures, sans crainte de la vie dure et incertaine, familier et libéral avec ses inférieurs ; il plut aux matelots comme aux soldats, et il continua sur mer, contre la République, la même guerre acharnée, errante et pillarde qu'il avait faite sur terre au Parlement. Charles II vivait dans une détresse profonde ; l'argent lui manquait pour aider son parti, pour payer ses serviteurs, pour envoyer un messenger à la reine sa mère, pour se mettre lui-même en voyage. Son beau-frère, le prince d'Orange, ne pouvait, malgré la plus généreuse amitié, suffire à tous ses besoins ; quelques-uns des princes du continent, le duc de Lorraine, la reine de Suède, le roi de Pologne, le czar de Russie, lui firent quelques prêts ou quelques présents ; ses fidèles amis d'Angleterre lui envoyaient une part de ce que leur laissaient les confiscations ou les séquestres ; mais ces secours étaient promptement épuisés ; Charles n'avait

aucun revenu permanent ni assuré. Il chercha et trouva, dans la flotte commandée par le prince Robert, des ressources précaires, mais quelquefois abondantes : elle se promena dans la Manche, dans la mer du Nord, tout autour de l'Angleterre, faisant sur le commerce de la République, et souvent au hasard sur le commerce de tous les peuples, des prises nombreuses et riches ; ce fut une flotte de corsaires sous pavillon royal, chargés de pourvoir aux dépenses du roi proscrit. Des armateurs particuliers, anglais, écossais, français, hollandais, demandèrent à s'associer, en armant à leurs frais des bâtimens, à cette vie d'aventures et de profits ; l'autorisation leur fut aisément accordée, ou vendue ; des ordres de Charles II réglèrent ce service et le partage de ses produits ; un quinzième de la valeur de toutes les prises fut attribuée au roi, ou dixième à l'amiral, le restant fut divisé en trois parts, une pour les propriétaires du bâtiment, une pour les fournisseurs des vivres et objets d'entretien, la troisième pour l'équipage, selon le rang et l'emploi de chaque homme, depuis l'amiral jusqu'au simple matelot. Toute sûreté commerciale et personnelle disparut de ces mers ; elles devinrent une arène de déprédations incessantes, véritable guerre privée à laquelle les vaisseaux mêmes du roi de France et des États généraux de Hollande, en déguisant leurs pavillons, ne laissaient pas quelquefois de prendre part<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xi, c. 24, 36. 112-113 : —

Contre ce péril ruineux et insultant, le Parlement republicain prit sur-le-champ les mesures les plus vigoureuses. A peine installé, il réorganisa et augmenta, par tous les moyens, la flotte qui lui restait; dès le 2 février 1649, trente bâtimens marchands furent requis pour le compte de l'État et armés en guerre; les forces navales volées en mars 1650, pour la campagne de l'été suivant, s'élevèrent à soixante-cinq bâtimens montés par huit mille cent cinquante hommes; et dans l'hiver de 1650 à 1651, trente-neuf bâtimens montés par quatre mille cent quatre-vingt-dix hommes, et portant neuf cent cinquante-quatre canons, furent spécialement affectés à la protection des côtes d'Angleterre. La presse des marins s'exerça avec rigueur. Il fut largement pourvu à toutes les dépenses de l'établissement maritime, au traitement et à l'avancement des officiers, à la solde, à l'entretien et aux récompenses des matelots. Vane présidait le comité de la marine, et faisait pénétrer dans toutes les parties de ce service son activité aussi intelligente que passionnée. Blake, Dean, Popham, Ayscough, Penn, Baddeley, furent mis à la tête des diverses escadres et envoyés dans la Manche, dans la mer du Nord, sur les côtes d'Irlande, de France, de Hollande, de Portugal, d'Espagne, dans la Méditerranée, dans le Levant, aux Antilles; la plupart officiers de

Granville Penn, *Memorials of the life of sir William Penn*, t. I, p. 260, 263;—*Robert Blake*, by *Henry Duer*, p. 111-118;—*Memoirs of James Rapier*, published by *Edmund Warburton*, t. III, p. 250, 266, 286-297;—*White Locke*, p. 308, 319, 347.

l'armée de terre, sans expérience de la mer, mais d'une hardiesse comme d'une capacité éprouvées, dévoués à la République, avides, pour leur pays comme pour eux-mêmes, de succès et de gloire, peu soucieux de ce qu'il en pourrait coûter à eux-mêmes ou à leur pays, et fermement résolus de maintenir partout, et à tout prix, l'honneur et la sûreté du nom et du pavillon anglais<sup>1</sup>.

A ces forces matérielles ainsi bien entretenues et bien commandées, le Parlement joignit, pour la protection du commerce national, des mesures législatives non moins efficaces. Il régla la législation des prises maritimes de la façon la plus propre à exciter l'ardeur et à récompenser les efforts des marins anglais<sup>2</sup>. Il rappela dans leur patrie tous ceux qui servaient dans des marines étrangères. Aux négociants anglais qui auraient essuyé en mer des pertes graves, par le fait de vaisseaux étrangers et sous prétexte de visite, il assura les moyens d'en poursuivre la réparation<sup>3</sup>. Une déclaration de Louis XIV<sup>4</sup> avait naguère interdit l'entrée en France de toute étoffe de laine ou de soie fabriquée en Angleterre ; le Parlement se fit faire, par le conseil d'État, un rapport sur les divers traités qui avaient réglé les relations commerciales des deux nations, et soutenant que la pré-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 129, 131, 138, 139, 156, 375, 467;—*Memorials of sir William Penn*, t. I, p. 291-297, 302-301.

<sup>2</sup> Les 7 et 8 mai 1649;—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 202, 201.

<sup>3</sup> Les 9 mars 1649 et 13 avril 1650.—*Ibid.*, p. 379, 397.

<sup>4</sup> Du 21 octobre 1648.

hibition récente était illégitime, il interdit à son tour l'entrée en Angleterre des vins et des étoffes de laine ou de soie de France<sup>1</sup>. « Et à ceux qui leur ont dit que cette défense ne tiendrait pas et qu'ils ne pourraient se passer de nos vins, écrit Croullé à Mazarin, ils ont répondu par manière de raillerie que les hommes s'accoutumaient à tout, et que, se passant bien de roi, contre la créance que l'on en avait eue, ils se pourraient bien aussi passer de vins de France<sup>2</sup>. »

Le succès répondit à cet ensemble de mesures fortes, ordonnées par un pouvoir hautain, et exécutées par des agents habiles et hardis. La marine républicaine parcourut toutes les mers, tantôt convoyant le commerce anglais, tantôt faisant, sur le commerce étranger, de riches prises, poursuivant partout à outrance le pavillon de Charles II, et répandant partout où elle pénétrait cette crainte mêlée de respect qu'inspire la force rapide et intraitable. Le prince Robert, à la fin de l'hiver de 1649, s'était établi en croisière sur la côte orientale et méridionale d'Irlande, pour secourir les opérations de l'armée royale dans l'île, et pour saisir les navires marchands toujours nombreux dans ces parages. Blake vint l'y chercher et le bloqua dans le port de Kinsale. Robert s'en échappa avec sa flotte<sup>3</sup>, en perdant trois bâtimens, et se rendit sur les côtes de Portugal pour

<sup>1</sup> Le 23 août 1649: — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 284-285.

<sup>2</sup> Le 4 octobre 1649: — *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>3</sup> Vers la fin d'octobre 1649.

reprandre librement sa vie de courses et d'aventures. Blake l'y suivit par ordre du Parlement<sup>1</sup>, emmenant à son bord Charles Vane, frère de sir Henri Vane, chargé de présenter au roi de Portugal les plaintes et les demandes de la République. Les deux flottes stationnaient l'une en face de l'autre à l'embouchure du Tage, négociant l'une et l'autre avec la cour de Lisbonne, Robert pour qu'elle lui maintînt son appui, Blake pour qu'elle le lui retirât. Robert trouvait grande faveur et à la cour et parmi le peuple portugais ; au moment de son arrivée, le roi Jean IV avait envoyé au-devant de lui plusieurs de ses officiers pour le conduire en pompe au palais, et toutes les fois qu'il venait à terre, la population de Lisbonne se pressait sur ses pas avec de bruyantes acclamations. Blake au contraire était, pour la cour et pour le peuple, ardemment royalistes et catholiques, un objet de profonde antipathie ; quand des hommes de sa flotte quittaient leur bord, ils étaient insultés et quelquefois maltraités, soit par les gens du prince Robert, soit par les Portugais eux-mêmes. Ne prenant, de ces mauvaises dispositions, que peu de souci, Blake demanda au roi Jean d'éloigner de ses États des pirates qui avaient dérobé à la République d'Angleterre une partie de sa flotte en lui débauchant ses matelots, et qu'il avait ordre de poursuivre et de détruire comme des ennemis de tout commerce régulier entre les nations civilisées ; si le roi de Portugal ne voulait pas se charger lui-même

<sup>1</sup> Vers la fin de janvier 1650.



de renvoyer les pirates de ses ports, que du moins il ne trouvât pas mauvais que l'amiral anglais y entrât avec son escadre, et s'acquittât de la mission qu'il avait reçue de son gouvernement. L'indignation fut grande à Lisbonne ; la reine et le prince royal soutinrent le courage un peu chancelant du roi que quelques-uns de ses ministres engageaient à céder. On répondit à Blake en lui adressant des compliments et des présents, mais en repoussant ses prétentions et en lui refusant l'entrée du port. Il tenta, mais sans succès, de la forcer ; les forts firent feu sur ses vaisseaux. Il tourna dès lors, contre le commerce portugais, ses menaces et ses coups ; les navires, royaux ou marchands, ne purent plus entrer à Lisbonne ni en sortir ; Blake en saisit d'abord cinq, puis neuf ; puis il détruisit une riche flotte de vingt-trois bâtimens qui venaient du Brésil, déclarant qu'il ne cesserait pas tant que les pirates royalistes ne seraient pas livrés ou renvoyés. La cour de Lisbonne flottait entre la colère et la crainte ; elle fit arrêter et emprisonner, par voie de représailles, les marchands anglais établis à Lisbonne, et Charles Vane, ne pouvant obtenir qu'on leur rendit la liberté et leurs biens, se rembarqua et retourna en Angleterre<sup>1</sup>. Mais en même temps le roi de Portugal pressait le prince Robert de s'éloigner s'il ne se croyait pas en état d'attaquer la flotte de Blake et d'en délivrer le royaume. Robert parut un jour disposé à engager le combat ; mais Blake avait reçu un renfort de huit vais-

<sup>1</sup> En juin 1650.

seaux amenés par l'amiral Poplam, et il se montra si empressé à attaquer lui-même que Robert se refira sous la protection des forts, et prit enfin le parti de s'échapper, à grand-peine, du port de Lisbonne, pour aller chercher, dans la Méditerranée, sûreté et fortune<sup>1</sup>. Blake le poursuivit sur les côtes d'Espagne comme sur celles de Portugal; et les mêmes hésitations de faveur et de défaveur, les mêmes alternatives de colère et de crainte qui avaient agité la cour de Lisbonne en présence de ces deux flottes rivales, troublèrent, quoique de plus loin, celle de Madrid. Dès que le prince Robert parut devant Malaga, les deux ambassadeurs de Charles II en Espagne, Collington et Hyde, en informèrent le gouvernement espagnol en réclamant, pour le cousin et les vaisseaux de leur roi, un bienveillant accueil<sup>2</sup>. Don Louis de Haro le promit avec empressement, autant par inquiétude devant une force étrangère que par faveur pour une flotte royale. Mais on apprit peu après à Madrid que la flotte républicaine était aussi sur les côtes d'Espagne, poursuivant celle du roi Charles, et réclamant, comme à Lisbonne, l'entrée des ports espagnols pour l'attaquer et la détruire. Les prétentions arrivaient des deux parts, également violentes et hautes; Robert, après avoir coulé à fond devant Malaga, plusieurs navires marchands anglais, demanda au gouvernement de faire arrêter à terre et de remettre entre ses

<sup>1</sup> En septembre 1650.

<sup>2</sup> En octobre 1650.

mais le capitaine de l'un de ces navires, « qui avait, disait-il, furieusement conspiré contre le feu roi Charles, et qu'en revanche il voulait faire bouillir dans la poix. » Blake, de son côté, apprenant que le prince Robert était descendu à terre, fit presser les autorités espagnoles de le lui livrer, comme un chef de pirates ennemi de toutes les nations. La cour de Madrid se défendit, par les délais et l'inertie, contre ces instances fougueuses. La guerre des deux flottes continua plusieurs mois encore sur ses côtes : enfin Blake détruisit devant Malaga la plus grande partie de celle de Robert qui, resté avec deux vaisseaux seulement, erra quelque temps dans la Méditerranée, puis, repassant le détroit, alla chercher, dans l'Atlantique et le long de la côte occidentale d'Afrique, de nouvelles prises à faire sans avoir à combattre la marine du Parlement. Elle resta dominante dans les mers du sud-ouest de l'Europe ; Penn et Lawson furent chargés d'y poursuivre encore Robert, dont on ne savait ce qu'il était devenu ; Blake fut rappelé en Angleterre <sup>1</sup> pour reprendre, avec Dean et Popham, le commandement de la flotte dans la Manche et la mer du Nord : la marine républicaine était là en présence de rivaux plus redoutables ; mais là aussi elle avait déjà fait ses preuves de vigueur et d'audace ; le commerce français surtout avait payé cher les prises qu'avaient d'abord faites sur les Anglais ses armateurs ; au mois de septembre 1651, le Parlement déclara que,

<sup>1</sup> Le 2 novembre 1650.

ne pouvant obtenir justice du roi de France, il était décidé à se faire justice lui-même ; six navires français, arrêtés par des capitaines de bâtiments de l'État, furent définitivement confisqués, et l'on n'accorda rien aux réclamations venues de Paris à ce sujet. Sur mer, le Parlement républicain sentait et avait fait sentir sa force ; son pavillon flottait fièrement, redouté de ses ennemis et respecté de ses rivaux<sup>1</sup>.

Mais là se bornèrent, en fait de politique extérieure, son habileté et ses succès : autant dans ses affaires maritimes, il déploya de savoir-faire et d'énergie, autant, dans ses relations et ses entreprises diplomatiques sur le continent, il manqua de sagacité et de bon sens, de mesure et de résolution.

Il était en présence de deux puissances ardemment rivales, mais placées dans des situations et animées de dispositions très-diverses. L'Espagne, encore superbe de sa grandeur récente dont l'Europe restait encore effrayée, déclinait rapidement : l'empire d'Allemagne ne lui appartenait plus ; malgré ses longs et sanglants efforts, elle avait perdu les Provinces-Unies ; sa domination en Italie s'était restreinte ; une conspiration venait de lui ravir en un jour le Portugal ; au loin et dans le nouveau monde seulement, ses possessions demeu-

<sup>1</sup> *Memorials of prince Rupert*, t. III, p. 388-388 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 3, 110-114 ; l. XIV, c. 68 ;—*Thurlow, State Papers*, t. I, p. 131, 137, 138, 140-142, 151-158 ;—Whitelocke, p. 410-429, 446, 449, 458, 463, 470, 471, 475, 476, 484-485, 515, 529, —*Robert Blake*, p. 122-165.

raient immenses ; c'était, selon la belle expression de Sully, « un de ces États qui ont les bras et les jambes fortes et puissantes et le cœur infiniment faible et débile <sup>1</sup>. » Au milieu des splendeurs de sa cour et de son langage, le gouvernement espagnol se sentait faible en effet et cherchait à cacher sa faiblesse sous son immobilité. Philippe IV et don Louis de Haro, tous deux sensés et modérés, l'un par mollesse, l'autre par prudence, et las de lutter pour être vaincus, n'aspiraient plus qu'à la sécurité de la paix, et mettaient tous leurs soins à écarter toutes les questions, toutes les affaires qui leur auraient imposé des efforts dont ils ne se sentaient plus capables. Divisée et énermée, la maison d'Autriche gardait encore moins d'ambition que de puissance, et hors le cas de nécessité absolue, une pompeuse inertie devenait la politique des successeurs de Charles-Quint.

La France au contraire et la maison de Bourbon marchaient ensemble dans une voie de progrès rapide et hardi : un puissant esprit d'activité et d'ambition animait les conseils de la couronne et les diverses classes, surtout les classes supérieures, de citoyens ; partout régnait le goût des grands desseins et des entreprises éclatantes, sans crainte des efforts et de la responsabilité qui les accompagnent. Aussi malgré les dissensions civiles et d'instructueux désirs de liberté politique, l'État s'affermissait et s'étendait ; l'unité na-

<sup>1</sup> Sully au président Jeannin (26 février 1608), dans les *Négociations du président Jeannin*, t. III, p. 209 ; *Collection Peletot*.

tionale et l'autorité royale se développaient en même temps. Persévérant autant que souple, et tour à tour vainqueur ou fugitif, mais toujours favori et premier ministre, dans l'exil comme à Paris, Mazarin poursuivait, à travers ses succès et ses échecs de guerre et de cour, l'œuvre de Henri IV et de Richelieu. C'était un gouvernement et un pays à la fois anciens et jeunes, guidés par des traditions puissantes dans un mouvement nouveau, pleins de force et avides de grandeur.

Entre ces deux puissances, l'Angleterre pouvait ou choisir à son gré son allié, ou maintenir fermement la balance : malgré leur répugnance pour la République régicide, elles étaient si passionnément jalouses et inquiètes l'une de l'autre qu'elles subordonnaient tout au désir de s'enlever mutuellement un si important appui. Le Parlement républicain ne prit ni l'un ni l'autre parti ; appréciant mal les forces et les chances d'avenir des deux puissances, et dominé par des routines passionnées, il resta flottant, mais non impartial, entre l'Espagne et la France, affectant la neutralité sans savoir ni en sortir à propos, ni la garder réellement.

L'Espagne avait ses préférences : ce n'était pas de Madrid qu'était venue la reine Henriette-Marie, objet constant de l'antipathie et de l'hostilité des parlementaires ; ce n'était pas à Madrid qu'elle trouvait encore asile et appui. Au moment du procès du roi, don Alonzo de Cardenas, pressé par les royalistes de faire en sa faveur quelque démarche, s'y était formellement refusé, disant

qu'il n'avait point d'instructions de sa cour<sup>1</sup>. La République proclamée, il était resté à Londres, en bonne intelligence avec les chefs républicains, et il avait sollicité de sa cour le renouvellement de ses lettres de créance, demandant à entendre qu'il en tirerait bon parti, et pour les intérêts politiques de l'Espagne, et pour les intérêts religieux des catholiques d'Angleterre<sup>2</sup>. Philippe IV et don Louis de Haro étaient moins empressés que Cardenas : ils auraient voulu ne se prononcer ni pour ni contre la République ou Charles II, profiter sous main des velléités favorables de l'une, donner sans bruit à l'autre quelques témoignages royalistes, et se tenir dans une complète inaction en attendant les événements. Ce fut en ce sens qu'opina constamment le conseil d'État espagnol, consulté par son roi tantôt sur les dépêches de Cardenas, tantôt sur celles de Charles II et de ses ambassadeurs. Pendant plus d'un an on mit en pratique à Madrid cette politique d'indifférence et d'inertie : on n'envoya à Cardenas ni instructions ni pouvoirs nouveaux ; on essaya d'empêcher que Collington et Hyde ne vinsent à Madrid, et n'ayant pu y réussir, on ne tint nul compte de leur présence<sup>3</sup>. Quand ils apprirent qu'Antoine Ascham allait arriver en Espagne, au nom

<sup>1</sup> *Cardenas au roi Philippe IV* (15 janvier 1649). (Archives de Simancas) (Documents historiques, n° V).

<sup>2</sup> *Cardenas au roi Philippe IV* (18 février 1649). (Archives de Simancas) (Documents historiques, n° V).

<sup>3</sup> *Délibérations du conseil d'État de Madrid* (13 et 29 mars, 6 juin et 2 août 1649). (Archives de Simancas) (Documents historiques, n° V et VI).

du Parlement, ils en témoignèrent une douloureuse surprise : « Nous ne saurions croire, dirent-ils, que Sa Majesté Catholique, qui a été le premier et le seul prince auquel le roi notre maître ait offert, par ses ambassadeurs, toute son amitié, soit le premier et le seul prince qui donne crédit au gouvernement de ces rebelles en recevant leur envoyé <sup>1</sup>. » Le conseil d'État délibéra sur leur plainte ; puis, quelques mois après, sur leur demande pour que le prince Robert et sa flotte fussent bien reçus dans tous les ports du royaume <sup>2</sup>. On éluda de répondre à leurs demandes comme à leurs plaintes : soit qu'il s'agit du gouvernement républicain ou du roi proscrit, la cour de Madrid n'aspirait qu'à ne rien dire et à ne point agir.

Mais les situations se développaient ; le Parlement se montrait plus exigeant ; Cardenas écrivit qu'on ne voulait plus traiter avec lui et qu'il serait contraint de parler s'il n'avait pas de nouvelles lettres de créance où la République fût expressément reconnue <sup>3</sup>. L'assassinat d'Ascham et l'insistance du Parlement pour en obtenir justice mettaient la cour de Madrid dans un grand embarras. Charles II de son côté lui donnait de l'humeur ; il allait à Paris sous prétexte de voir la reine sa mère.

<sup>1</sup> Note de lord Collington et de Hyde à Philippe IV (10 mai 1650). (Archives de Simancas) (Documents historiques, n° X). — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, I, XIII, c. 8, 10-14.

<sup>2</sup> Délibérations du conseil d'État de Madrid (10 mai et 22 octobre 1650). (Archives de Simancas) (Documents historiques, n° XI).

<sup>3</sup> Le 20 juin 1649. (Archives de Simancas) (Documents historiques, n° VI).



mais en réalité, disait-on, pour recevoir les conseils et les directions de Mazarin : il traitait de *frère* le roi de Portugal toujours qualifié en Espagne du nom de *tyran usurpateur*<sup>1</sup>. Le Parlement républicain au contraire menait rudement la maison de Bragance et lui faisait presque la guerre à cause de l'appui qu'elle avait prêté au prince Robert. Après vingt et un mois d'hésitation, la cour de Madrid se décida enfin ; elle congédia d'Espagne les deux ambassadeurs de Charles II, et envoya à Cardenas de nouvelles lettres qui l'accréditaient auprès du Parlement de la République<sup>2</sup>. En même temps arrivait en Angleterre Jean de Guimaraes envoyé par le roi de Portugal pour mettre fin à la mésintelligence des deux États. Le Parlement fit attendre quinze jours à Guimaraes l'autorisation de venir à Londres<sup>3</sup> ; elle ne lui fut accordée qu'à la majorité d'une voix, et on décida qu'il serait reçu sans appareil, par un comité de onze membres<sup>4</sup>. Mais le surlendemain même du jour où Cardenas avait annoncé ses nouvelles lettres de créance, il fut reçu par le Parlement tout entier en audience solennelle<sup>5</sup>. Trois commissaires parmi lesquels était le

<sup>1</sup> Antoine Bruin à Cardenas (la Haye, 29 novembre 1649) ; — Cardenas à Philippe IV (21 décembre 1649), (*Archives de Simancas*) *Documents historiques*, n° XII.

<sup>2</sup> En décembre 1650.

<sup>3</sup> Du 3 au 18 décembre 1650.

<sup>4</sup> Le 19 janvier 1651 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 501, 510, 511, 516, 519, 522, 529, 530.

<sup>5</sup> Le 26 décembre 1650 ; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 513, 515.

comte de Salisbury, l'allèrent prendre chez lui dans les carrosses de l'État; trente ou quarante voitures l'accompagnaient, pleines de gentilshommes espagnols et anglais; deux régiments de cavalerie étaient rangés devant Whitehall, sur son passage; un régiment d'infanterie lui faisait escorte. Entré dans la salle du Parlement, il s'assit dans un fauteuil préparé pour lui, remit à l'orateur ses lettres de créance écrites en latin, et prononça en espagnol un long discours, se félicitant de venir le premier, au nom du plus grand prince de la chrétienté, reconnaître cette Chambre comme le pouvoir suprême de la nation, et retraçant avec détail ce qu'avait fait le roi son maître pour assurer le châtiement des meurtriers d'Ascham et pour éloigner des ports d'Espagne le prince Robert. L'orgueil républicain prenait plaisir à recevoir avec cette pompe cet éclatant hommage monarchique; quelques puritains austères en étaient seuls mécontents: « Je crains, écrivait Bradshaw à l'un des officiers de Cromwell<sup>1</sup>, que notre impuissant empressement à nous mettre en faveur auprès des nations voisines ne nous fasse ni honneur ni profit. Dieu nous fasse la grâce de compter sur lui, de ne rechercher que lui, et d'être indépendants de tous les autres! Mais, sur ce point, beaucoup de nos frères pensent autrement que moi, et j'écris à quelqu'un qui est bien plus capable que moi d'en juger. Je m'arrête donc<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Le 24 décembre 1659.

<sup>2</sup> Milton, *State-Papers*, p. 39-40-42.

Au même moment où le Parlement donnait à l'ambassadeur d'Espagne et recevait de lui ces éclatantes marques de bon vouloir mutuel, le chargé d'affaires de France, Croullé, voyait sa maison envahie par des soldats, et était lui-même arrêté, conduit devant le conseil d'État, et renvoyé d'Angleterre sous dix jours. « Bien que ces messieurs les Espagnols aient attendu à l'extrémité, écrivit-il sur-le-champ au cardinal Mazarin, ils n'ont pas laissé d'être bien reçus ; et comme ce n'aura pas été sans conditions qu'ils se sont résolus d'en venir là, entre lesquelles la principale sera d'être mal avec la France, l'on a voulu faire précéder, à cette cérémonie, une action qui témoigne que l'on veut la bien désobliger. Hier, lorsque, suivant l'approbation que j'ai reçue de la cour de tenir un prêtre pour mon usage, il était à dire la messe où assistaient plusieurs Français et fort peu d'Anglais, une compagnie de soldats vinrent en mon logis dont ils surprirent les portes, et étant entrés, frappèrent et maltraitèrent d'abord tous ceux qu'ils rencontrèrent, dont je fus du nombre ; un gentilhomme français et moi, nous étant opposés aux violences qu'ils allaient faire à l'autel, nous donnâmes assez de temps à celui qui y célébrait pour se dévêtir de ses ornements et se ranger parmi la foule, d'où je trouvai moyen de le tirer et de l'enfermer dans mon cabinet, en sorte qu'il ne fut point vu. Les soldats s'étant rendus maîtres absolus de tout, je fus, avec un seigneur anglais et deux gentilshommes français, pour en porter ma plainte au président du conseil qui, sans me vouloir entendre, me fit

mener et garder dans le corps de garde et dans un méchant cabaret jusque sur la nuit. Environ sur les six heures, je fus appelé au conseil d'État où, ayant fait une déduction simple et véritable de l'action, il fut résolu de m'ordonner de me retirer ; ce qui m'ayant été dit par le président, je lui dis que j'étais ici par le commandement du roi mon maître auquel je ferais savoir ce qu'il m'avait dit, et qu'ayant reçu les commandements de S. M., j'y obéirais sans remise ; à quoi le président m'ayant répliqué que ce que je disais alors était plus au mépris du conseil que tout ce que j'avais dit, qu'il n'y avait point de rois qui eussent autorité de donner des ordres en leur pays, et que si je n'obéissais pas, ils procéderaient contre moi comme ils devraient, je lui répondis que, lorsque j'avais parlé des commandements de S. M., je ne les avais entendus qu'à mon égard à moi qui parlais n'en recevais point d'autres, qu'ils avaient en main le pouvoir et la force de faire ce qu'ils voudraient, mais non pas de me faire rien faire contre mon devoir, sur quoi je me retirai. Ce matin, un messenger du conseil d'État m'en a apporté les ordres, avec passeport pour me retirer dans dix jours, à quoi il faudra que je satisfasse. J'attendrai pourtant les commandements qu'il plaira à Votre Éminence de me faire donner<sup>1</sup>. »

Mazarin ressentit, de cet incident, un vif déplaisir ; depuis longtemps déjà il s'inquiétait des menées de Car-

<sup>1</sup> *Croqué à Mazarin* (6 janvier 1651). (*Archives des Affaires étrangères de France*.)

deñas à Londres et de la préférence que l'Espagne y rencontrait; le 6 août 1649, il faisait écrire à Croullé par Servien : « Je vous prie de ne perdre aucune conjoncture pour donner au Parlement les dernières défiances des Espagnols, ce que je ne doute pas que vous ne fassiez fortement et adroitement en toutes sortes de rencontres; » et quelques mois plus tard<sup>1</sup> : « Il faudrait que le Parlement d'Angleterre nous fournit sous main quelques assistances d'hommes ou d'argent pour nous donner moyen de nous défendre des grands préparatifs que les Espagnols font pour nous attaquer de tous côtés la campagne prochaine..... Il faut au moins que vous ayez toujours pour but d'empêcher qu'ils n'en donnent aux ennemis, sur les fausses suppositions que Cardeñas leur fera. » Les informations que Croullé transmettait à Mazarin n'avaient jamais été propres à le rassurer : c'était tantôt le récit des marques de faveur que donnait à Cardeñas le Parlement, tantôt l'annonce, bien ou mal fondée, que cent mille livres sterling avaient été expédiées de Londres à Madrid pour aider l'Espagne dans sa guerre contre la France. MM. de Bouillon et de Turenne, alors chefs de la Fronde, avaient, disait-on, écrit à Cromwell pour demander son appui; le conseil d'État républicain méditait d'envoyer une partie de la flotte, qui croisait devant Lisbonne, au secours des Frondeurs insurgés à Bordeaux<sup>2</sup>. Le bruit se répandit que Cromwell, après

<sup>1</sup> Le 28 janvier 1650 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>2</sup> Croullé à Mazarin, les 10 janvier, 16 mai, 4 juillet et 12 sep-

avoir soumis l'Irlande, irait faire un voyage en France; par une méprise singulière, Mazarin ne vit d'abord là qu'une intention amicale, et Servien écrivit sur-le-champ à Croullé : « Si, après l'expédition d'Irlande, M. Cromwell vient en France, étant, comme il est, personne de mérite, il y sera bien reçu, car assurément tout le monde l'ira recevoir au lieu où il débarquera<sup>1</sup> ; » mais les lettres de Croullé ne tardèrent pas à désabuser le cardinal : « Je ne sache point de persuasion assez forte, lui écrivit Croullé, pour ôter de l'esprit de tout le monde qu'aussitôt que Cromwell aura fait en Irlande, il passera en France avec son armée;..... ce qui se dit de son dessein procède de ceux qui le désirent pour de différents intérêts; et pour ce, on lui fait dire quantité de choses que j'ai toujours négligé d'écrire comme étant sans certitude et sans apparence, et entr'autres que regardant ses cheveux déjà blanchis, il a dit que, s'il avait dix ans de moins, il n'y a point de roi dans l'Europe qu'il ne fit trembler, et qu'ayant un meilleur motif que le défunt roi de Suède, il se croyait encore capable de faire plus pour le bien des peuples que n'a jamais fait l'autre pour son ambilion<sup>2</sup>. »

Vrais ou faux, ces propos, ces bruits préoccupaient fortement Mazarin; l'hostilité déclarée de l'Angleterre

tembre 1650 (*Archives des Affaires étrangères de France*). *Documents historiques*, n° VIII et XIII.

<sup>1</sup> Le 6 août 1649 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>2</sup> Les 25 octobre et 15 novembre 1649 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

eût foct aggravé les embarras de sa situation intérieure, toujours si chancelante, et les difficultés de sa politique extérieure qu'il poursuivait obstinément, quels que fussent ses embarras personnels. A côté de lui, Colbert, encore simple conseiller d'État, et intendant de la maison du cardinal, mais déjà passionnément appliqué au soin de la prospérité nationale, dénonçait sans relâche les souffrances et les pertes que causaient au commerce français les mesures prohibitives du Parlement républicain et la guerre sourde et dérégulée que se faisaient les marines des deux États. Il fallait absolument à Mazarin des alliés puissants en Europe, à Colbert de la sécurité pour le commerce de France, sur terre et sur mer. Un moment Mazarin se flatta de conclure, avec les Provinces-Unies, contre l'Espagne et l'Angleterre, une alliance efficace : le comte d'Estrades, longtemps ambassadeur en Hollande, était, en 1652, gouverneur de Dunkerque; le prince d'Orange lui écrivit le 2 septembre : « La confiance que j'ai en votre amitié, et en celle que vous aviez pour feu M. mon père, me fait espérer que vous ne me refuserez pas la prière que je vous fais de venir me trouver à la Haye au plus tôt, ayant à vous communiquer des affaires très-importantes. » Il s'agissait d'un projet de traité par lequel Louis XIV et le prince d'Orange se seraient engagés « à faire en commun la guerre à l'Espagne et à rompre en même temps avec Cromwell, en tâchant, par toutes sortes de voies, de rétablir le roi d'Angleterre dans ses royaumes. » D'Estrades en rendit compte à Mazarin qui lui répondit sur-le-

champ : « La reine m'a commandé de vous donner ordre de passer incontinent en Hollande, près M. le prince d'Orange; et afin que vous soyez en état de traiter avec lui, si vous le trouvez disposé à rompre avec l'Espagne, je vous envoie le pouvoir du roi pour conclure le traité, et ce sera le plus grand service que vous sauriez jamais rendre au roi. En mon particulier, je vous saurai très-bon gré si vous portez ce prince à rompre avec l'Espagne; ce qui romprait toutes les mesures de mes ennemis, et dissiperait les cabales et factions qui paraissent à la cour et dans le Parlement contre moi. Je vous prie de ne rien négliger pour faire réussir cette affaire qui est très-importante<sup>1</sup>. »

L'affaire ne réussit pas; le prince d'Orange mourut<sup>2</sup>; et vers la fin de cette même année, Mazarin se trouva seul, en face de l'Espagne toujours ennemie, de la République britannique officiellement reconnue par l'Espagne, des Provinces-Unies détachées, par la mort de leur stadthouder, de la cause monarchique, et sans relations, même officieuses, avec l'Angleterre d'où son agent était chassé.

Par caractère autant que par politique, il ne pouvait rester dans cette situation : aussi impatient que fourbe, et redoutant peu les dégoûts, il était de ceux qui se pressent d'agir pour sortir d'embarras et qui s'exposent

<sup>1</sup> *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades* (Londres, 1753), t. I, p. 99-103.

<sup>2</sup> Le 6 novembre 1650.



a un nouvel échec plutôt que de ne rien faire pour réparer celui qu'ils ont subi. Les négociants français insistaient fortement pour qu'on renouât, avec l'Angleterre, des relations pacifiques; ils essayèrent d'entrer eux-mêmes en correspondance directe avec le Parlement républicain, et un M. Salomon, vicomte de Virelade, écrivit en leur nom, de Paris, au conseil d'État britannique, demandant un sauf-conduit pour aller à Londres négocier dans leur intérêt : « Il n'y a ici personne, lui répondit Walter Frost, secrétaire du conseil d'État, qui puisse traiter avec vous de ces affaires, sinon la puissance souveraine ou ceux qu'elle députerait; et cette puissance-là ne vaudra recevoir d'adresse de personne que de la puissance souveraine de France, laquelle seule peut donner les pouvoirs nécessaires pour traiter de telles affaires. Je ne puis donc vous procurer un sauf-conduit pour venir en la qualité que vous marquez..... Mais si l'État de France veut faire, par vous, ouverture d'adresse publique à cette République sur ces affaires, et en la forme usitée entre États souverains, je ne doute point que cet État-ci ne soit content de recevoir les propositions honnêtes et justes qui seront pour terminer les différends et rétablir le commerce en sa liberté pour le bien commun<sup>1</sup>. »

Colbert vint en aide aux négociants : il rédigea un

<sup>1</sup> Le 11 décembre 1650. — *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France*; — *Revue nouvelle*, t. V, p. 413-416 (*Documents historiques*, n° XIV).

mémoire où, posant en principe que « pour remettre le commerce il y a deux choses nécessaires, la sûreté et la liberté, » il rappela les faits qui détruisaient, pour le commerce de la France avec l'Angleterre, ces deux conditions de salut, et indiqua, sans hésitation, par quels moyens on pouvait les retrouver : « Le point où les Anglais s'attachent le plus, dit-il en finissant, est la reconnaissance de leur République, en quoi les Espagnols nous ont précédés. On a à craindre une plus étroite union par suite des négociations de l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre. C'est à nos seigneurs les ministres à prescrire la forme de cette reconnaissance, jusqu'où elle doit aller, en quoi la France sera excusable devant Dieu et les hommes si elle est contrainte de venir à la reconnaissance de cette République pour prévenir les ligues et mauvais desseins des Espagnols qui font toutes les injustices et se soumettent à toutes les bassesses imaginables pour nous nuire<sup>1</sup>. »

S'il eût décidé seul, Mazarin eût probablement pris un parti prompt et complet ; mais il avait à décider Anne d'Autriche, son conseil et ses entours ; il lui présenta un mémoire où la question de la reconnaissance de la République d'Angleterre était soigneusement débattue : « Il semble d'abord, dit-il, que, si on se règle par les lois de l'honneur ou de la justice, on ne doit point reconnaître cette République, puisque le roi ne saurait rien faire de

<sup>1</sup> *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France* ; — *Recueil nouvelle*, t. V, p. 409-413 (*Documents historiques*, t.<sup>o</sup> XV).

plus préjudiciable à sa réputation que cette reconnaissance par laquelle il abandonne l'intérêt du roi légitime, son proche parent, voisin et allié, ni rien de plus injuste que de reconnaître des usurpateurs qui ont souillé leurs mains du sang de leur souverain..... Mais comme les lois de l'honneur ou de la justice ne doivent jamais rien faire qui soit contraire à celles de la prudence, il faut considérer que toutes les démonstrations que l'on pourrait faire présentement en faveur du roi d'Angleterre n'amèneraient pas son rétablissement; qu'un plus long refus de reconnaître la République ne servira de rien pour augmenter ou confirmer les droits du roi;.... que ce que la nécessité du temps et des affaires obligera de faire en faveur de la République n'empêchera pas que ci-après on ne puisse se prévaloir des conjonctures favorables qui se présenteront quand on sera en meilleur état pour faire quelque grande entreprise..... Que d'ailleurs il y a sujet de craindre que, si les Espagnols sont une fois plus étroitement liés avec les Anglais, comme ils y travaillent avec chaleur, ils ne les empêchent de s'accorder avec nous, et ne les engagent, sinon à nous faire une guerre ouverte, au moins à leur donner de puissantes assistances contre nous. Il ne reste donc pas lieu de douter que l'on ne doive sans délai entrer en négociation avec la République d'Angleterre et lui donner le titre qu'elle désire. Il y a néanmoins une condition absolument nécessaire et sans laquelle il serait inutile de s'engager à faire cette reconnaissance, qui est d'être assuré auparavant qu'on en retirera quelque

utilité capable d'emporter, en la balance, le préjudice qu'on pourra en recevoir en la réputation..... Il serait doublement préjudiciable de faire une bassesse si, après l'avoir faite, les Anglais demeureraient dans l'indifférence et la froideur, et si ces avances ne servaient qu'à les rendre plus orgueilleux et plus difficiles dans les conditions du traité qui devra être fait avec eux pour accommoder les différends que nous avons ensemble<sup>1</sup>. »

Pour échapper à ce danger et ne pas « s'exposer à une honte publique sans aucun profit, » on résolut d'envoyer d'abord à Londres un agent secret, M. de Gentillot, homme d'esprit, connaissant bien l'Angleterre et déjà employé plusieurs fois dans des missions semblables : « Sa Majesté, disaient ses instructions, a trouvé bon que le sieur de Gentillot, s'en allant en Angleterre, travaille adroitement et sans éclat, par le moyen des amis et habitudes qu'il a en ce peuple-là, à se bien informer s'il y a une véritable disposition à faire cesser, par un bon accommodement, les différends qui sont entre les deux nations et à rétablir entre elles une bonne correspondance. Il doit être assuré avant toutes choses que le Parlement d'Angleterre n'a point fait de traité particulier avec les Espagnols contre la France, et qu'il n'est point tellement engagé avec eux qu'il ne puisse faire tous les accommodements et confédérations qui seront

<sup>1</sup> Janvier 1651;—*Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France : Revue nouvelle*, t. V, p. 416-419 (*Manuscrits de Brienne, à la Bibliothèque impériale*); (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> XVI.);

jugés utiles pour les deux royaumes..... Les Anglais ne manqueront pas de demander que le roi reconnaisse apparemment leur République par des lettres et autres démonstrations publiques; sur quoi le sieur Gentillot représentera qu'il n'y aura point de difficulté sur cet article, et que c'est un point que le Parlement peut tenir pour accordé selon son désir, mais qu'il nous importe d'être assurés qu'après la reconnaissance faite nous ne rentrions pas en rupture ou en mauvaise intelligence, et que les hostilités cesseront entièrement. L'assurance ne peut être autre que de convenir en même temps d'un projet d'accordement pour les différends qui sont entre les deux nations. » Ici venait l'exposition de ces différends ainsi que des conditions du traité qui devait y mettre un terme, et les instructions finissaient en disant : « Le sieur de Gentillot pourra même laisser entendre que, si la République d'Angleterre désire quelque engagement plus étroit avec la France, principalement contre l'Espagne, l'on y est entièrement disposé de ce côté-ci..... En cas que ledit sieur de Gentillot y trouve disposition du côté des Anglais, sur les avis qu'il en donnera, l'ambassadeur qui passera en Angleterre sera chargé et aura pouvoir suffisant d'en traiter<sup>1</sup>. »

Mazarin, dans cette démarche, avait oublié de prévoir deux choses, la faiblesse de sa propre situation et la

<sup>1</sup> Le 20 janvier 1651 :—*Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France* (Revue nouvelle, t. V, p. 419-422, [Documents historiques, n° XVII).

fiercé des républicains anglais : au moment où M. de Gentillot arrivait à Londres, les Frondeurs triomphaient à Paris; le cardinal, obligé de fuir<sup>1</sup>, trouvait, à grand-peine, un asile d'abord au Havre, puis à Sedan; et le Parlement britannique de son côté, voulant être reconnu par la France comme il venait de l'être par l'Espagne, hautement et sans plus de délai, refusait d'écouter et même d'admettre à Londres aucun agent officieux et secret : « J'ai eu tous les regrets du monde, écrivit M. de Gentillot à M. Servien, que je n'aie pas su au vrai les choses avant de me charger de ce voyage; ces gens-ci ont trop de sujet de se plaindre; ils veulent qu'on parle à eux par les formes et que l'on vienne à comple..... J'ai fait tout ce qu'il m'a été possible; tout cela n'a servi de rien. L'on a cru que vous ne m'aviez envoyé ici que pour faire office d'espion dans leurs affaires. Soit cela ou quelque autre raison, ou pour nous montrer qu'ils ne peuvent s'accommoder à cette façon de traiter qui s'éloigne de leur reconnaître la puissance, tant il y a que fort brusquement ils m'ont envoyé chercher vendredi, comme particulier, pour venir auprès d'eux; six députés du conseil d'État m'examinèrent peu, s'en allèrent faire leur rapport, et peu de temps après me firent donner, par un secrétaire, un acte qui porte que je sortirai dans trois jours de Londres; à quoi obéissant, je sors d'ici aujourd'hui qui est mon troisième jour; je passerai à Calais pour attendre réponse à cette dépê-

<sup>1</sup> En février 1651.

ché. » On n'ordonna rien de plus à M. de Gentilot; il retourna à Paris, et le reste de l'année 1651 s'écoula sans qu'aucun nouvel essai de rapprochement fût tenté entre la cour de France et le Parlement républicain.

On s'en inquiéta peu à Londres, car la République et ses chefs étaient dans l'un de ces accès de fortune et d'espérance qui trompent les gouvernements, surtout les gouvernements nouveaux, sur leur force réelle, et font éclater les rêves de leur orgueil. En même temps que la reconnaissance de l'Espagne faisait entrer la jeune République dans la société des États européens, la mort de Guillaume, prince d'Orange, livrait à l'influence de l'Angleterre les Provinces-Unies, celui de ces États auquel l'unissaient les liens les plus naturels de situation et d'intérêt. Toutes deux protestantes et républicaines, l'une à peine victorieuse, l'autre encore engagée dans la lutte pour la défense de leur foi et de leurs libertés, les deux nations avaient, au nom d'idées analogues, la même cause à soutenir, souvent contre les mêmes ennemis. Tout les invitait à une alliance intime. Un obstacle grave s'y opposa d'abord : deux grands partis, d'un côté le patriciat bourgeois des villes, de l'autre la maison de Nassau soutenue par les restes de la noblesse féodale et par la multitude, se disputaient le gouvernement des Provinces-Unies : tous deux puissants et respectables, car ils avaient tous deux glorieusement combattu

et souffert pour conquérir l'indépendance de leur patrie. Vainqueurs, ils entrèrent aussitôt en lutte sourde ou déclarée, l'un aspirant à fonder une République aristocratique et fédérative, l'autre tendant à transformer, sous le nom de stadthoudérat, la confédération des Provinces-Unies en une souveraineté unique et héréditaire. Désunion déplorable, dans laquelle l'un et l'autre parti, obéissant à des sentiments nobles et soutenant des intérêts légitimes, aggravaient outre mesure, par leurs passions, l'importance de leurs dissentiments, et méconnaissaient également tour à tour la limite de leur force et le vœu de leur pays. Tant que le prince d'Orange vécut, il fit prévaloir, dans les conseils des Provinces-Unies, une politique hostile à la République britannique : non pas sans effort ni complètement; il eût voulu, même au prix de la guerre, engager la Confédération dans la cause de Charles II; c'était plus que ne comportaient évidemment le bien et le sentiment public; la province de Hollande, où dominaient les intérêts commerciaux et les patriciens bourgeois, soutint énergiquement la politique de la paix et de la neutralité; elle avait, pour son propre compte, avec le Parlement anglais, des relations bienveillantes; il prenait soin de ménager ses négociants et de lui témoigner des égards particuliers: elle envoya même et entretenit quelque temps à Londres un agent spécial, Gérard Schaep, que le Parlement reçut et traita avec distinction<sup>1</sup>. La rupture

<sup>1</sup> Le 11 juin 1650:—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 411, 421, 422, 425.



entre les deux États fut ainsi prévenue : mais là se borna l'influence de la province de Hollande et de ses magistrats ; ils ne purent empêcher que, dans la conduite générale des affaires, le prince d'Orange, secondé par les jalousies des autres provinces et par le sentiment populaire, ne fit prévaloir la politique royaliste. Non-seulement les États généraux donnèrent à Charles II toutes les marques d'intérêt et tout l'appui indirect qui ne les compromettaient pas absolument à son service ; mais ils l'admirent à conférer avec eux, à leur exposer sa situation et ses vues, à réclamer leurs conseils ; et au même moment ils refusaient toute audience au résident de la République d'Angleterre, Walter Strickland, resté à la Haye après le meurtre de son compagnon Dorislaüs ; et ni ses instances répétées, ni la protestation formelle des États particuliers de la province de Hollande ne purent surmonter ce refus <sup>1</sup>. Strickland retourna à Londres et fit connaître au Parlement, en lui rendant compte de sa mission avec l'amertume d'un agent offensé, l'inimitié profonde que lui portaient et le prince d'Orange et les États généraux qu'il dominait <sup>2</sup>.

À la mort du prince d'Orange, cet état de choses changea complètement ; malgré de grandes marques de respect et d'affection envers sa famille, ni ses dignités ni

<sup>1</sup> Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 272 ;— *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 295, 315.—Turner, *State-Papers*, t. I, p. 113-115 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XII, p. 27.

<sup>2</sup> Le 7 août 1659 ;— *Journals of the House of commons*, t. VI p. 452.

son pouvoir ne passèrent à l'enfant dont sa veuve, la princesse Marie Stuart, accoucha une semaine après sa mort, et qui devait être un jour Guillaume III. Les magistrats des principales villes, les de Witt, Bicker, de Waal, Ruyt, Voorhout, reprirent partout les fonctions dont le prince les avait violemment écartés; l'aristocratie municipale et la province de Hollande, où résidait surtout sa force, ressaisirent leur ascendant dans le gouvernement central; une assemblée extraordinaire des États généraux remit en vigueur les traditions républicaines de la confédération; tout annonçait qu'une politique pacifique, et même bienveillante, envers la République d'Angleterre, remplacerait la politique royaliste et hostile du prince d'Orange. Jamais une occasion plus favorable ne pouvait se présenter pour conclure, entre les deux républiques protestantes, cette alliance intime que leur indiquait leur situation<sup>1</sup>.

Le Parlement s'empressa de la saisir; il décréta que des ambassadeurs extraordinaires seraient envoyés à la Haye pour accommoder les différends et traiter de l'alliance des deux États<sup>2</sup>. Afin de donner à cette ambassade plus d'autorité, on en chargea le grand juge Olivier Saint-John, l'un des plus habiles meneurs du Parlement pendant la guerre civile et de la République depuis

<sup>1</sup> Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 288-303; — Wicquelort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 200-220. — Wagner, *Vaderlandsche historie der Hollanders*, Amsterdam, 1755, t. XI, p. 18 et suiv.

<sup>2</sup> Le 21 janvier 1651.

la victoire, ami d'ailleurs et conseiller intime de Cromwell<sup>1</sup>. Saint-John refusa d'abord, alléguant sa mauvaise santé. C'était un révolutionnaire égoïste, hautain et craintif, content de sa fortune judiciaire, de son influence indirecte dans le gouvernement, et peu empressé à compromettre, dans une mission difficile et peut-être périlleuse, son amour-propre ou sa sûreté. La Chambre repoussa son refus<sup>2</sup>, lui adjoignit Walter Strickland, leur renvoya en séance leurs instructions<sup>3</sup>, et les fit partir en entourant leur mission d'un éclat inaccoutumé. Quarante gentilshommes et une suite d'environ deux cents domestiques les accompagnaient. Saint-John emmena Thurloe comme son secrétaire. A leur arrivée en Hollande, d'abord à Rotterdam, puis à la Haye, ils furent reçus avec non moins d'empressement et de solennité; une députation des États généraux vint à leur rencontre, suivie de vingt-sept carrosses; on leur exprima le regret de ne pouvoir les conduire à l'hôtel consacré par l'État aux ambassadeurs étrangers, et qu'occupait déjà l'ambassadeur de France, M. de Bellière; on les établit dans un hôtel particulier, et la plupart des gens de leur suite se logèrent aux environs, allant et venant sans cesse dans les rues, toujours plusieurs ensemble et portant leurs épées à la main ou sous le bras, comme se croyant en pays ennemi et entourés des meurtriers de Borislaüs. Les royalistes anglais étaient en effet nom-

<sup>1</sup> Le 26 janvier 1651.

<sup>2</sup> Le 28 janvier.

<sup>3</sup> Le 25 février.

breux à la Haye, autour de la princesse d'Orange et du duc d'York, et fort enclins à insulter les ambassadeurs de la République. La multitude hollandaise elle-même leur était malveillante et les suivait avec curiosité, se moquant de leur attitude et disant que sans doute ils avaient peur<sup>1</sup>.

Les dispositions des hommes placés alors à la tête du gouvernement hollandais étaient différentes ; par situation comme par prudence, pour eux-mêmes comme pour leur pays, ils désiraient sincèrement les bons rapports et même une alliance véritable avec la République d'Angleterre. Trois jours après leur arrivée à la Haye<sup>2</sup>, Saint-John et Strickland furent reçus par les États généraux en audience solennelle avec les plus éclatantes marques de considération amicale, et sept commissaires furent désignés pour entrer en conférence avec eux. Ils avaient mission de déclarer aux ambassadeurs « que les Provinces-Unies offraient leur amitié à la République d'Angleterre, et qu'elles étaient portées non-seulement à renouveler et entretenir inviolablement l'affection et les bonnes relations qui avaient existé de tout temps entre la nation anglaise et elles, mais aussi à faire avec la République un traité d'intérêts communs. » Les pré-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 525, 527, 528, 512, 513; — White Locke, p. 487, 488, 490; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIII, c. 151; — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 287; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 307-308.

<sup>2</sup> Le 30 mars 1653.

mieres paroles des deux ambassadeurs firent clairement entrevoir que de telles offres ne leur suffisaient pas : « Nous proposons, dirent-ils, que l'amitié et les bonnes relations qui ont eu lieu anciennement entre la nation anglaise et les Provinces-Unies, ne soient pas seulement renouvelées et inviolablement maintenues ; mais qu'elles entrent dans une alliance et une union plus étroite et plus intime, de telle sorte que, pour le bien de toutes les deux, il y ait entre elles un intérêt mutuel plus substantiel et plus efficace<sup>1</sup>. »

Que devait être « cette union plus étroite et plus intime ? » Que signifiait « cet intérêt mutuel plus substantiel et plus efficace ? » Pendant six semaines, Saint-John et Strickland refusèrent de s'expliquer à cet égard : c'était, disaient-ils, aux États généraux à faire connaître, avec précision et détail, leurs vues dans cette négociation ; quant à eux, ils ne jugeaient point satisfaisante la première offre qui leur avait été faite ; et comme le Parlement avait assigné à la durée de leur ambassade un terme fixe et prochain, ils insistaient pour qu'on donnât promptement à leur proposition générale une réponse claire et péremptoire<sup>2</sup>.

Un dessein d'ambition vaste et chimérique, un de ces desseins qu'on n'avoue pas en travaillant à les accomplir, était au fond de l'âme de Saint-John et des meneurs du Parlement qui l'avait envoyé. Présomptueux et

<sup>1</sup> Wiequelort, *Histoire des Provinces-Unies, Preuves*, t. II, p. 379-380.

<sup>2</sup> Wiequelort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 392-394.

inquiets à la fois, ils étaient en proie à cette exubérance d'activité téméraire, à ce besoin de grandir pour s'affermir qui s'emparent des pouvoirs nouveaux enivrés de leurs premiers succès. Les bruits répandus sur les projets d'expédition de Cromwell en France n'avaient pas d'autre origine; sensé, même au sein de la fermentation révolutionnaire, Cromwell n'y pensa probablement jamais; mais dans l'armée, dans le Parlement, partout dans l'Angleterre républicaine, des idées de ce genre préoccupaient passionnément des esprits hardis et sans mesure, à qui, pour leur patrie et pour eux-mêmes, tout semblait possible après ce qu'ils avaient déjà fait. Les Provinces-Unies n'étaient pas la France; il ne s'agissait point de les conquérir par la guerre; l'œuvre était déjà à moitié accomplie; tous les liens moraux et matériels, la religion, les institutions, la politique, le commerce, rattachaient et assimilaient les Provinces-Unies à l'Angleterre. Pourquoi l'assimilation n'irait-elle pas jusqu'à l'union? Pourquoi deux républiques si semblables et si voisines resteraient-elles séparées? *Faciamus eos in unam gentem*; faisons-en une seule nation. » telle était la pensée des chefs républicains de l'Angleterre; Strickland, dans sa première mission à la Haye, l'exprimait déjà; en écrivant à Walter Frost, secrétaire du conseil d'État; elle inspira l'ambassade de Saint-John et domina toute sa négociation<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le 27 septembre 1649.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. 1, p. 130, — Clarendon., *Hist. of the*

C'était un rêve plein d'imprévoyance autant que d'orgueil. La réunion en un seul État, et sous le même gouvernement, des deux grandes républiques protestantes eût, à coup sûr, rencontré en Europe des résistances acharnées, et rallumé peut-être les guerres de religion. La population hollandaise l'aurait passionnément repoussée; c'était la perte de son existence nationale et son absorption dans le sein de la puissante Angleterre, déjà très-impopulaire dans les Provinces-Unies, comme un ancien protecteur, maintenant un rival et bien près de devenir un ennemi. Déjà circulaient parmi le peuple des satires, des chansons, de petits écrits, en prose ou en vers, pleins de haine et de menaces contre les Anglais. Les chefs mêmes du gouvernement hollandais, les hommes les plus décidés à la bonne intelligence avec l'Angleterre avaient le cœur trop fier pour ne pas mettre au-dessus de toutes choses l'indépendance de leur patrie, et leur bon vouloir dans la négociation se glaçait dès qu'ils voyaient percer l'ambitieux dessein des négociateurs étrangers. Déplorant, quelques années plus tard, les menées orangistes et les passions populaires qui avaient poussé à la rupture, Jean de Witt disait avec une patriotique amertume : « A cela il faut ajouter l'humeur insupportable de la nation anglaise, sa continuelle jalousie de notre prospérité, et la haine mortelle de Cromwell contre le

jeune prince d'Orange, fils de la sœur de ce roi banni qui était, au monde, ce qu'il craignait le plus<sup>1</sup>. »

Divers incidents, les uns naturels et presque inévitables, les autres suscités à dessein, vinrent encore aggraver les embarras de la négociation. La populace de la Haye témoignait fréquemment aux ambassadeurs sa grossière malveillance; dans les rues et aux environs de la ville, leurs gens furent insultés et maltraités par les gens de la princesse d'Orange ou par les Cavaliers attachés au duc d'York qui résidait en ce moment auprès de sa sœur. Le prince et la princesse eux-mêmes passaient et repassaient souvent, en grand cortège et lentement, devant l'hôtel des ambassadeurs, comme pour les braver; plaisirs puérils que se donnent les haines et les humeurs de parti pour se consoler ou se distraire un moment de leur impuissance. Un jour, le prince Édouard, jeune frère du prince Robert, voyant passer les ambassadeurs en carrosse, les apostropha des noms de : « Coquins, misérables chiens! » Saint-John, se promenant dans le parc de la Haye, y rencontra le duc d'York, à pied comme lui, et ils ne se reconnurent qu'en se voyant face à face. L'ambassadeur de la République ne cédant point le pas, le prince lui abattit son chapeau en lui disant : « Apprenez, parricide, à respecter le frère de votre roi. Je ne vous reconnais, vous et celui dont vous parlez, que comme une race

<sup>1</sup> *Leeven en Doed der Gebroeders Cornelis en Johan de Witt* (Amsterdam, 1705), p. 26, 27, 30, traduit en français sous le titre de : *Histoire de Corneille et Jean de Witt* (Utrecht, 1709), t. I, p. 64.



de vagabonds, » répondit Saint-John : ils mirent l'un et l'autre la main sur leur épée ; mais les gentilshommes qui les accompagnaient les entourèrent et les ennuèrent. Un colonel Apsley se vanta, dit-on, qu'il irait étrangler Saint-John dans sa maison. Les ambassadeurs portaient plainte aux États généraux de ces offenses ; les magistrats entamaient des poursuites, prenaient des mesures de police, plaçaient des gardes tout autour de l'hôtel. Les satisfactions officielles ne manquaient point ; mais les animosités royalistes ou populaires persistaient et trouvaient toujours, pour éclater, quelque nouvelle forme et quelque nouvelle occasion <sup>1</sup>.

Les ambassadeurs rendirent compte à Londres de cette situation presque aussi périlleuse que difficile ; ils y envoyèrent même Thurloe pour l'expliquer avec détail et demander s'ils devaient négocier encore ou partir <sup>2</sup>. Le Parlement, qui tenait fortement à son espérance, les autorisa à prolonger leur séjour : mais en même temps, pour donner aux États généraux une marque de son mécontentement et de son pouvoir, il fit arrêter en mer neuf navires marchands d'Amster-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 560 ;—White Locke, p. 491, 493, 494 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XII, c. 155, —*Parl. Hist.*, t. XIX, p. 473 ;—Carte, *Ormond's Letters*, t. I, p. 427 ; t. II, p. 2 ;—Ragueneau, *Histoire d'Olivier Cromwell*, Utrecht, 1692, t. II, p. 27 ;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 308, 310. — Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 280 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 179.

<sup>2</sup> Le 29 avril 1651 ;—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 568.

dan destinés pour le Portugal, et demanda raison à la Haye de l'attitude de l'amiral Tromp qui stationnait avec son escadre dans les eaux des îles Scilly comme s'il eût voulu s'en emparer. Les États généraux expliquèrent les instructions données à Tromp et réclamèrent contre la saisie des neuf navires. Nul ne voulait prendre l'initiative de la rupture, mais de part et d'autre l'humeur devenait chaque jour plus amère, et perçait jusque dans les démarches ou les paroles de courtoisie destinées à la couvrir<sup>1</sup>.

Après plus de deux mois de conférences vaines, consumées par les négociateurs anglais à ne pas dire ce qu'ils tentaient de faire, et par les Hollandais à ne pas répondre, quoiqu'ils le comprissent fort bien, à ce qu'on leur demandait sans le leur dire, Saint-John et Strickland se décidèrent enfin à énoncer avec précision, en sept articles, quelques-unes de leurs prétentions<sup>2</sup>. Celles-là seules auraient eu pour résultat de lier complètement, en fait de paix ou de guerre et d'alliances, la politique et le sort des Provinces-Unies à la politique et au sort de la République d'Angleterre; elles obligeaient en outre les États généraux à abdiquer, dans certains cas, sur leur propre territoire, les droits et le libre arbitre de la souveraineté. Et pour indiquer que leur mission

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 177;—White Locke, p. 491, 492; Wiequetfort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II; *Peires*, p. 397, 402;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 311.

<sup>2</sup> L. 10 mai 1671, Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 182;—Wiequetfort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 40-41b.

était loin de se renfermer dans ces termes déjà si extrêmes, les deux ambassadeurs se hâtèrent d'ajouter que, si leurs premières demandes étaient agréées, « le Parlement leur avait donné pouvoir de proposer et de mettre à effet, de sa part, des choses de plus grande et de plus haute conséquence pour le bien des deux républiques<sup>1</sup>. »

Évidemment, avec de telles arrière-pensées, rien n'était possible : on se comprit sans s'expliquer ; par convenance, la négociation se prolongea encore quelques jours ; mais le 29 juin 1651, Saint-John et Strickland déclarèrent que le Parlement les rappelait et demandèrent leur audience de congé ; elle leur fut donnée le lendemain. Devant les États généraux, les paroles officielles de Saint-John furent modérées et courtoises ; mais en se séparant des commissaires hollandais avec lesquels il négociait depuis trois mois, il leur dit : « Messieurs, vous avez les yeux fixés sur l'issue de nos affaires en Écosse, et à cause de cela vous avez dédaigné l'amitié que nous vous offrons. Je puis vous assurer que plusieurs membres du Parlement étaient d'avis que nous ne devions point venir ici, ni vous envoyer aucun ambassadeur, qu'il fallait d'abord mettre fin à nos affaires avec le roi d'Écosse, et attendre ensuite vos ambassadeurs chez nous. Je reconnais maintenant ma faute ; les membres du Parlement qui étaient de cet avis avaient raison ;

<sup>1</sup> Le 16 juin 1651 :—Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 188 ;—Wicquellet, *Histoire des Provinces-Unies, Préface*, t. II, p. 415-418.

vous verrez, sous peu, nos affaires avec le roi d'Écosse terminées ; et alors vous viendrez rechercher par vos envoyés ce que nous sommes venus vous offrir cordialement. Croyez-moi ; vous vous repentirez d'avoir rejeté nos offres <sup>1</sup>. » Deux jours après, les ambassadeurs quittèrent la Hollande, en refusant, selon l'ordre formel du Parlement, les riches présents que leur offrirent les États généraux, et le 7 juillet Whitelocke annonça à la Chambre qu'ils étaient de retour à Londres prêts à rendre compte de leur mission <sup>2</sup>.

Deux mesures décisives suivirent promptement le compte qu'ils en rendirent en effet : Whitelocke proposa, le 3 août, au Parlement le fameux bill connu sous le nom d'*acte de navigation*, qui interdisait à tous les navires étrangers d'importer en Angleterre aucune denrée autre que les produits du sol et de l'industrie de leur propre pays. C'était le coup le plus rude qu'on pût porter à la Hollande, dont le commerce de transport faisait la prospérité. Avant la fin de l'année, le bill fut définitivement adopté et mis en vigueur <sup>3</sup>. En même temps des lettres de représailles furent données aux négociants anglais pour les mettre, dit-on, en mesure

<sup>1</sup> *Histoire de Corneille et Jean de Witt*, t. I, p. 63 ;—Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, p. 428 ;—Heath, *A brief Chronicle*, etc., p. 524-527 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 189-192.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 593, 595 ;—Whitelocke, p. 496 ;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 313.

<sup>3</sup> Le 9 octobre 1651 ;—*Journals of the House of commons*, t. VI, p. 617 ; t. VII, p. 27 ;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 313, 314.

de s'indemniser eux-mêmes des pertes que la marine hollandaise leur avait fait subir. Les Provinces-Unies n'avaient pas voulu se laisser conquérir par les négociations ; on prépara contre elles la guerre.

La victoire de Worcester porta au comble la confiance orgueilleuse du Parlement républicain, et les États du continent, par leur attitude et leurs démarches après ce grand revers du parti royaliste, vinrent la justifier et l'accroître. De toutes parts affluèrent à Londres les déclarations de reconnaissance de la République, les ouvertures de relations officielles, presque les félicitations et les flatteries diplomatiques. La Toscane, Venise, Gènes, les villes hanséatiques, les cantons suisses, les petits princes d'Allemagne envoyèrent et reçurent des agents<sup>1</sup>. De Suède, de Danemark et de Portugal, des ambassadeurs extraordinaires apportèrent au Parlement des lettres de leurs souverains, lui furent présentées en audience solennelle, et entamèrent avec lui, soit pour mettre fin à tout différend, soit pour entrer en alliance, des négociations empressées<sup>2</sup>. Frappée des succès de la

<sup>1</sup> Les 16 septembre et 15 octobre 1651 ; les 25 février et 15 juin 1652 ; les 8 février et 15 avril 1653 ; — *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 19, 28, 96, 142, 255.

<sup>2</sup> Les 23 janvier, 10 et 12 mars, 6, 25, 26 et 28 mai, 2 et 28 juillet, 17 août, 10, 11, 15, 17, 28, 29 et 30 septembre, 12, 14, 22 et 29 octobre, 30 novembre, 15, 16 et 23 décembre 1652 ; les 5 et 11 janvier, 17 et 22 février, 23, 28 et 30 mars, 7 et 8 avril et 17 mai 1653 ; — *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 77, 103, 104, 130, 135, 136, 137, 139, 159, 165, 177, 178, 182, 185, 186, 187, 190, 191, 194, 203, 225, 229, 230, 231, 243, 245, 252, 261, 269, 270, 273, 276, 277.

République, l'Europe prenait partout ses mesures pour bien vivre avec elle, soit qu'elle crût ou non à son avenir.

Mazarin ne pouvait rester étranger à un tel mouvement, car nul n'était plus prompt à s'incliner devant la force, soit pour l'attirer et l'exploiter à son profit, soit pour lui dissimuler ses vrais sentiments. Il recommença ses tentatives pour rentrer, avec la République d'Angleterre, en bons rapports; M. de Genfillot fit un nouveau voyage à Londres<sup>1</sup>; Mazarin y entretenait de nombreux agents secrets, français et anglais, tantôt pour recueillir des informations, tantôt pour nouer des fils dont il espérait tirer un jour quelque parti. Son empressement devint bien plus vif quand il sut que sir Henri Vane était venu à Paris, et avait eu, avec le cardinal de Retz, un entretien : « En retournant chez moi sur les onze heures du soir, dit le cardinal, je trouvai un certain Fielding, Anglais, que j'avais connu autrefois à Rome, qui me dit que Vane, grand parlementaire et très-confident de Cromwell, venait d'arriver à Paris, et qu'il avait ordre de me voir. Je me trouvai un peu embarrassé; je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue, dans une conjoncture où nous n'avions point de guerre avec l'Angleterre, et dans laquelle même le cardinal faisait des avances et basses et continuelles au Protecteur. Vane me donna une petite lettre de sa part, qui n'était que sa créance. La substance du discours fut

<sup>1</sup> En novembre et décembre 1651.

que les sentiments que j'avais fait paraître pour la défense de la liberté publique, joints à ma réputation, avaient donné à Cromwell le désir de faire une amitié avec moi. Ce fond fut orné de toutes les honnêtetés, de toutes les offres, de toutes les vues que vous pouvez imaginer. Vane me parut d'une capacité surprenante. Je répondis avec tout le respect possible ; mais je ne dis ni ne fis assurément quoi que ce soit qui ne fût digne et d'un véritable catholique et d'un bon Français<sup>1</sup>. » Mazarin en jugeait autrement, et du sein de son exil, il écrivait à la reine : « Le coadjuteur a toujours parlé avec vénération de Cromwell, comme d'un homme envoyé de Dieu en Angleterre, disant qu'il en susciterait aussi en d'autres royaumes ; et une fois, en bonne compagnie où Ménage était, entendant relever le courage de M. de Beaufort, il dit en termes exprès : « Si M. de Beaufort est Fairfax, je suis Cromwell<sup>2</sup>. »

Mazarin excellait à envenimer, pour perdre ses ennemis, leurs actions ou leurs paroles, et à s'approprier aussitôt effrontément leurs exemples et leurs armes. Pendant qu'il faisait ainsi un crime au coadjuteur, auprès de la reine, de ses sentiments sur Cromwell, il travaillait à entrer lui-même, avec Cromwell, en relation intime ; trop sagace pour ne pas reconnaître que là étaient, en Angleterre, l'habileté et le pouvoir, c'était au maître futur de la République, non plus au

<sup>1</sup> *Mémoires du cardinal de Retz*, p. 241 (édit. in-8°, Paris, 1827).

<sup>2</sup> *Lettres du cardinal Mazarin à la reine Anne d'Autriche* (Brich, in-4° relié), publiées par M. Rayet, p. 5, 6 (Paris, 1836).

Parlement républicain, qu'il adressait ses avances. Cromwell s'y prêta volontiers : lui aussi, il était incessamment appliqué à se faire partout de puissants amis : « Il laisse adroitement aux autres la conduite et le soin de ce qui fait crier, disait, dès 1650, Croullé à M. Servien, et se réserve à lui-même les choses qui obligent ; dont au moins il fait courir le bruit, afin que, si elles réussissent, elles lui soient attribuées, et sinon, que l'on voie qu'il en a eu la volonté, et que l'effet en a été empêché par d'autres<sup>1</sup>. » Le 5 février 1652, le comte d'Estrades, toujours gouverneur de Dunkerque, écrivit à Mazarin alors rentré en France, et qui venait de rejoindre la reine à Poitiers : « Le Protecteur<sup>2</sup> Cromwell m'a envoyé M. de Fitz-James, son colonel des gardes, pour me proposer de traiter de Dunkerque, qu'il m'en donnerait deux millions, et qu'il s'engagerait de fournir cinquante vaisseaux et quinze mille hommes de pied pour se déclarer contre l'Espagne et contre les ennemis du roi et de Votre Excellence, avec qui il voulait faire une étroite amitié. Je répondis à M. de Fitz-James que, si les troubles et la guerre civile qui étaient en France

<sup>1</sup> Le 20 juin 1650 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>2</sup> J'ai été surpris de trouver le titre de *Protecteur* déjà donné à Cromwell le 5 février 1652. L'authenticité et la date de la lettre du comte d'Estrades ne sont pas douteuses. Je suppose, en ce que les étrangers, dès cette époque, qualifiaient Cromwell de *Protecteur* de la république d'Angleterre, ou plutôt que ce titre, devenu, en décembre 1653, le titre officiel de Cromwell, a été incorporé dans le texte des lettres du comte d'Estrades, au moment de leur publication.



ne m'obligeaient pas d'envoyer vers la reine et Votre Excellence, je l'aurais fait jeter dans la mer pour m'avoir cru capable de trahir mon roi, mais que la conjoncture présente m'obligeait à le retenir chez moi en attendant la réponse de la cour. » Mazarin répondit à d'Estrades : « Mon sentiment était qu'on acceptât la proposition de Cromwell; mais M. de Châteaufort s'y est opposé, et l'a emporté près de la reine qui n'a pas voulu y consentir..... Je me remets au sieur de Las à vous dire les sentiments que j'ai pour vous; vos intérêts me sont aussi chers que les miens. » D'Estrades comprit, et ne perdit pas un moment; cinq jours après, il écrivait à Mazarin : « Dès que j'eus reçu de M. de Las la lettre qui me faisait savoir les intentions de Votre Éminence touchant la proposition d'Angleterre, je le fis savoir à mon ami à Londres, et le priai de me faire réponse sur les points de ma lettre au plus tôt. Il est arrivé lui-même ce matin en cette ville, et m'a dit, de la part de M. Cromwell, que ce que la République demande est que le roi les reconnaisse et envoie au plus tôt un ambassadeur, et qu'on paye à leurs sujets ce qui leur a été pris sur mer..... Il m'a dit ensuite que M. Cromwell l'avait chargé de me dire que, si Votre Éminence ne pouvait rester en France, et que ses ennemis l'obligeassent d'en sortir, il m'assurait qu'elle serait bien reçue en Angleterre s'il s'y voulait retirer, et traité de la République avec toute sorte d'honneur; qu'on lui donnerait une bonne maison pour retraite, une sûreté entière et l'exercice de sa religion libre, et que,

quand il voudrait s'en aller à Rome, il lui sera fourni des vaisseaux pour lui et tout son équipage, pour le porter où il voudra<sup>1</sup>. »

Mazarin se crut au but de ses vœux : des pouvoirs furent aussitôt envoyés à d'Estrades « pour traiter d'une nouvelle alliance avec la République d'Angleterre... Et jugeant, faisait-on dire à Louis XIV, que le sieur Cromwell pourrait envoyer vers nous quelqu'un pour être davantage éclairci de mes bonnes intentions, vous aurez à les lui faire connaître et vous ouvrir en toute confiance, non-seulement sur ce qui s'y peut traiter avec la République, mais encore avec la personne dudit sieur Cromwell, tant pour le bien commun des deux royaumes que pour ses intérêts particuliers, vous donnant, par la présente, pouvoir d'agir, négocier, traiter et promettre en mon nom tout ce que vous jugerez à propos audit Cromwell, et je ratifierai et exécuterai tout ce que vous aurez promis en mon nom<sup>2</sup>. » Cependant d'Estrades ne quitta point Dunkerque ; un mois seulement après la date de ses pouvoirs, il reçut des instructions précises et une lettre de Mazarin qui les commentait. Le cardinal voulait vendre cher la reconnaissance de la République, et ne l'accorder qu'en échange d'un traité immédiat qui non-seulement mit fin aux différends des deux États,

<sup>1</sup> *Lettres, Mémoires et Négociations du comte d'Estrades*, t. I, p. 106-107; — Le comte d'Estrades au cardinal Mazarin ; 7 mars 1652; (Archives des Affaires étrangères de France).

<sup>2</sup> Louis XIV au comte d'Estrades (21 mars 1652); Bibliothèque impériale; *Manuscrits de Brèves*.

mais qui assurait à la France l'alliance, ou du moins l'appui caché de l'Angleterre contre l'Espagne. Dans cet espoir, il autorisait même d'Estrades à reprendre l'affaire de la cession de Dunkerque aux Anglais<sup>1</sup>. Averti sans doute par ses amis de Londres qu'il aurait peu de chances de succès, d'Estrades ne partit pas davantage. A sa place, des instructions à peu près semblables furent données à M. de Gentillot qui eut ordre en outre de remettre à Cromwell une lettre de Louis XIV lui-même portant : « Monsieur Cromwell, envoyant exprès à Londres le sieur de Gentillot, gentilhomme de ma chambre, avec lettre de créance au Parlement de la République d'Angleterre et au conseil d'État pour leur faire entendre mes bonnes intentions, et comme il est avantageux à l'un et à l'autre État de vivre en bonne voisinance, paix et amitié, je l'ai chargé de cette lettre pour vous, pour vous assurer de ma bonne volonté et disposition entière à faire ce qui servira à la sûreté et liberté du commerce, bien et utilité réciproque des deux nations ; et m'assurant que vous contribuerez volontiers à un si bon effet, je me remets audit sieur de Gentillot de vous en dire davantage, vous priant de lui donner créance comme à une personne en qui je prends une confiance entière<sup>2</sup>. » Soit qu'elle ne s'accomplît point, soit qu'elle échouât obscurément, la mission de Gentillot n'eut pas plus de suite que celle de d'Estrades. De part

<sup>1</sup> 23 avril 1652 :—*Ibid.* (Documents historiques, n° XVIII).

<sup>2</sup> 1<sup>er</sup> mai 1652 :—*Ibid.*

et d'autre, on tâtonnait sans avancer. Cependant Mazarin était de plus en plus inquiet et pressé : quelques mois auparavant, au même moment où il entamait ces négociations, le prince de Condé et les Frondeurs de Bordeaux avaient aussi envoyé à Londres deux agents, MM. Barrière et de Cugnac, chargés de solliciter l'appui de la République et d'offrir en retour le libre commerce avec la Guyenne, certaines faveurs pour les protestants français, et même la cession de l'île d'Oleron. Ces agents n'eurent d'abord aucun caractère public; ils s'adressaient à tous les hommes considérables, à Cromwell surtout, colportant partout dans Londres leurs demandes et leurs offres. Mais le 31 mars 1652, l'orateur informa le Parlement qu'il avait reçu une lettre signée *Louis de Bourbon*, et adressée « au Parlement de la République d'Angleterre, » pour accréditer M. Barrière. La lettre fut lue et renvoyée au conseil d'État qui reçut Barrière et entendit ses propositions. Whitelocke en rendit compte au Parlement. Cette mission semblait prendre de la consistance; l'ambassadeur d'Espagne l'appuyait chaudement; le comte du Daignon, gouverneur du Brouage, qui s'était allié avec le prince de Condé, envoya aussi à Londres des agents et des promesses. Enfin la ville de Bordeaux, elle-même et en son propre nom, fit partir deux députés spéciaux, MM. de Blarut et de Traucars, chargés de « demander à la République d'Angleterre, comme à un État puissant et juste, des secours d'hommes, d'argent et de vaisseaux, pour soutenir la ville et commune de Bordeaux, unie avec messeigneurs les

princes; et non-seulement pour les mettre à couvert de l'oppression et des cruelles vengeances qu'on leur prépare, mais encore pour les faire rétablir dans leurs anciens privilèges et leur faire respirer un air plus libre qu'auparavant. Et sur ce que lesdits sieurs du Parlement de la République d'Angleterre leur pourront demander de convenances réciproques, ils les laisseront s'expliquer sur leurs prétentions, et après, s'il le faut, pourront leur accorder un port dans la rivière de Bordeaux, pour la retraite et sûreté de leurs vaisseaux, comme Castillon, Royan, Talmont, ou Paulhac, ou celui d'Arcaillon, s'ils le veulent, lequel ils pourront fortifier à leurs frais. On pourra même leur permettre d'assiéger et prendre Blaye, à quoi nos troupes les aideront en tout ce qui sera possible. Ils pourront encore faire une descente à la Rochelle et s'en emparer<sup>1</sup>.»

L'alarme fut grande à la cour et dans le conseil; pendant que, dans les provinces du midi, la guerre civile appelait ainsi en France l'étranger, la guerre étrangère continuait dans les provinces du nord; les Espagnols poussaient vivement le siège de Gravelines; Dunkerque était près de succomber; on apprit tout à coup que sept vaisseaux, partis de Calais pour y porter des vivres et des renforts, avaient été arrêtés et pris en mer par l'escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Blake. En vain

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 112, 117, 120, 133; — *Documents inédits sur l'histoire diplomatique de France*, dans le *Recueil parocelle*, t. V, p. 381-383; — *Tuarloe, State-Papers*, t. I, p. 216, 221, 226, 250.

toutes les autorités françaises élevèrent les plus instantes réclamations ; en vain le duc de Vendôme, grand amiral, écrivit à l'amiral Blake, au conseil d'État républicain, au Parlement même : ils répondirent que les lettres de marque données par le gouvernement français avaient causé et causaient encore au commerce anglais les plus grands dommages, qu'ils avaient résolu d'en obtenir ou d'en prendre réparation, et ils refusèrent de relâcher les bâtiments saisis<sup>2</sup>. Évidemment le Parlement ne voulait pas acheter la reconnaissance de la République au prix que Mazarin voulait lui en faire payer : il était décidé à maintenir, entre la France et l'Espagne, sa flottante neutralité, et penchant toujours vers l'Espagne, il saisissait volontiers les occasions de faire sentir à la France son pouvoir de lui nuire. Don Monzo de Cardenas entretenait avec soin, à Londres, cette disposition ; les démarches et les envoyés de Mazarin lui avaient causé de vives inquiétudes ; il en avait exactement informé sa cour en la pressant de faire, de son côté, au Parlement les avances et les concessions nécessaires pour prévenir, entre l'Angleterre et la France, tout rapprochement. Tantôt il travaillait à faire entrer l'Espagne dans une alliance intime avec les deux républiques protestantes de Londres et de la Haye contre la France et le Portugal ; tantôt il demandait à sa cour de seconder

<sup>1</sup> Le 23 septembre 1652. — *Manuscrits de Brienne (Bibliothèque impériale)*.

<sup>2</sup> Le 12 décembre 1652, — *Journal of the House of Commons*, t. VII, p. 112, 115; 224. — *Robert Blake*, p. 208-210.

les Anglais dans une entreprise sur Calais, à charge par eux d'aider les Espagnols dans les sièges de Gravelines, Dunkerque et Mardyke. Enfin il entreprit de conclure, entre l'Espagne et la République d'Angleterre, un traité formel d'amitié qui liât sûrement les deux États; et le 20 septembre 1652 il envoya à Madrid un projet en vingt-quatre articles, déjà présenté par lui, le 12, au conseil d'État républicain, qui se montrait assez enclin à l'accepter<sup>1</sup>.

Pressé par ces périls, Mazarin se décida enfin à reconnaître la République sans en recueillir, à l'heure même, le fruit : le 2 décembre 1652, M. de Bordeaux, conseiller d'État et intendant de Picardie, reçut la mission de porter au Parlement une lettre du roi et de rétablir les relations officielles des deux États. La résolution fut prise et exécutée sans hardiesse ni bonne grâce, d'un air à la fois hautain et embarrassé. Les instructions de M. de Bordeaux portaient formellement qu'il n'était point ambassadeur, et il avait ordre de le déclarer en arrivant; elles semblaient faire, des intérêts commerciaux des deux pays et de la restitution des sept vaisseaux pris en allant à Dunkerque, l'objet presque unique de sa mission; elles lui recommandaient, à la vérité, « de ne rien dire qui fasse rupture ni qui offense les Anglais, pour ne leur donner aucun prétexte de se

<sup>1</sup> *Lettres de Cardéñas à Philippe IV* (23 janvier, 5, 15 et 25 février, 19 juillet, 12 et 20 septembre 1652) : *Délibérations du conseil d'État de Madrid, sur les dépêches de Cardéñas* (11 août), *Archives de Simancas* [Documents historiques, n° XXI].

déclarer ennemis de cette couronne, paraissant à S. M. qu'il vaut mieux, pour un temps, qu'ils courent les mers et exercent la piraterie qu'ils reprochent aux autres, que s'ils entreprenaient quelque chose de pis, ce serait de joindre leurs forces aux Espagnols et prendre en protection les rebelles ; » mais en même temps on enjoignait à Bordeaux « s'il ne pouvait rien obtenir sur l'affaire spéciale dont il était chargé, de repasser en France sans attendre aucun ordre ; » tandis que, s'il trouvait le Parlement bien disposé et prêt à désigner des commissaires pour revoir avec lui les anciens traités, il devait attendre « et dépêcher vers S. M. pour recevoir ses commandements avec les pouvoirs et instructions nécessaires. » Au fond, la démarche était décisive et emportait la reconnaissance de la République ; mais soit hésitation naturelle, soit complaisance pour les scrupules de la reine et de la cour, Mazarin avait voulu lui donner encore l'apparence d'une mission d'essai, limitée et conditionnelle, et dans laquelle on se réservait la faculté de revenir sur ses pas<sup>1</sup>.

La fierté républicaine déjoua promptement ce petit artifice : quand l'orateur annonça au Parlement<sup>2</sup> qu'il avait reçu une lettre du roi de France, on en examina d'abord la suscription ; elle était adressée « A nos très-

<sup>1</sup> Archives des Affaires étrangères de France, — Manuscrits de Brienne (Bibliothèque impériale) (Documents historiques) n° XXII.

<sup>2</sup> Le 11 décembre 1662.



chers et grands amis les gens du Parlement de la République d'Angleterre : » on fit dire à M. de Bordeaux, par le maître des cérémonies, sir Olivier Fleming, que ce n'étoit pas dans cette forme qu'écrivaient au Parlement les princes étrangers, et qu'on ne pouvait recevoir une lettre ainsi adressée. Deux jours après, Bordeaux envoya la lettre avec cette nouvelle adresse : « Au Parlement de la République d'Angleterre ; » elle fut aussitôt admise, et on fixa au 21 décembre suivant la réception de M. de Bordeaux ; mais on le prévint que « n'étant point ambassadeur, il n'auroit audience ni dans le Parlement, ni dans le conseil d'État, mais dans un comité. » Admis en effet devant ce comité, « Le roi de France, mon maître, dit-il, ayant jugé à propos, pour le bien de son service, de m'envoyer devers le Parlement de la République d'Angleterre, il m'a commandé de le saluer de sa part et de l'assurer de son amitié, sur la confiance qu'il a d'y trouver une mutuelle correspondance à ses bonnes intentions. L'union qui doit être entre les États voisins ne se règle pas sur la forme de leur gouvernement ; c'est pourquoi, encore qu'il ait plu à Dieu, par sa providence, de changer celle qui étoit ci-devant établie dans ce pays, il ne laisse pas d'y avoir une nécessité de commerce et intelligence entre la France et l'Angleterre ; ce royaume a pu changer de face, et de monarchie devenir république ; mais la situation des lieux ne change point ; les peuples demeurent toujours voisins et intéressés l'un avec l'autre par le commerce, et les traités qui sont entre les nations n'obligent pas tant les

princes que les peuples, puisqu'ils ont pour principal objet leur utilité commune. » La République ainsi formellement reconnue, Bordeaux rentra aussitôt dans l'objet spécial de sa mission, et jetant çà et là quelques phrases contre les menées de l'Espagne et sur la puissance de la France, il conclut par demander la restitution des sept vaisseaux en donnant au Parlement l'assurance que « Sa Majesté, qui regarde la justice comme le principal appui de son sceptre et le solide fondement des empires légitimes, ne manquera pas de faire faire raison à tous ceux de cet État qui auront de justes prétentions contre ses sujets, et que, rapportant la satisfaction qui lui est due, elle embrassera tous les moyens qui pourront entretenir une parfaite correspondance entre les deux États <sup>1</sup>. »

En apprenant la démarche du roi de France auprès du Parlement républicain, la reine d'Angleterre, Henriette-Marie, écrivit à son second fils, le duc d'York : « Mon fils, cette lettre est pour vous faire savoir que, comme l'on a envoyé d'ici en Angleterre pour reconnaître ces infâmes traîtres, nonobstant toutes les raisons que nous ayons pu donner contre et sur cela, le roi votre frère a résolu de s'en aller et a déjà fait parler à la reine. Il n'a pas encore pris de résolution pour vous. C'est pourquoi vous devez toujours faire comme si vous

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 228, 230, 231. — *Archives étrangères de France* : — *Manuscrits de Béarn* (Bibliothèque impériale).

ignoriez cet envoi, et en cas que l'on vous en parlât, dire que vous ne le pouvez croire..... Je vous avoue que, depuis mon grand malheur, je n'ai rien senti à l'égal de ceci. Dieu nous prenne dans sa sainte protection et nous donne la patience qu'il faut avoir pour supporter ce coup<sup>11</sup> ! » Charles II ne quitta point Paris; on ne lui demanda point de le quitter, et la pension de 6,000 livres par mois qu'il y recevait lui fut continuée; mais sa situation y devint de plus en plus isolée et triste, et ses plus fidèles conseillers l'engagèrent dès lors à chercher un asile ailleurs.

La République semblait triomphante au dehors comme au dedans et dans la diplomatie européenne comme dans la guerre civile; mais les funestes effets de sa politique aussi imprudente qu'arrogante envers les Provinces-Unies avaient éclaté, et surpassaient infiniment les avantages que sa reconnaissance par Louis XIV et son imparfaite neutralité entre la France et l'Espagne pouvaient lui procurer.

Lorsque les chefs hollandais s'étaient refusés aux propositions des ambassadeurs d'Angleterre, et n'avaient pas voulu lier le sort de leur patrie à celui d'une république à ce point hasardeuse et chanceante, ils avaient fait acte de patriotisme autant que de courage, et acquitté leur devoir envers la dignité de l'État qu'ils gou-

<sup>11</sup> *Journal*, 13 décembre 1652; *Manuscripts de Britannie, Bibliothèque publique*, — *Clarendon, Hist. of the Rebellion*, I, XIII, c. 129, I, XIV, c. 54.

vernaient aussi bien qu'eux vers sa sûreté. Mais ils désiraient vraiment la paix, et même une alliance avec l'Angleterre; la victoire du Parlement à Worcester et son acte de navigation, en leur montrant la guerre à la fois comme plus probable et plus périlleuse, les décidèrent à tenter, pour l'éviter, un dernier effort. Dès qu'ils apprirent la fuite de Charles II après sa défaite, un décret fut proposé dans les États généraux, portant qu'aucun prince étranger ne pourrait entrer sur leur territoire sans leur consentement formel, et peu après ils envoyèrent à Londres trois ambassadeurs avec ordre de reprendre les négociations que Saint-John et Strickland, en quittant la Haye, avaient brusquement interrompues. A leur première audience<sup>1</sup>, le principal des trois ambassadeurs, Jacques Catz, naguère grand pensionnaire des Provinces-Unies, s'efforça dans un long discours, trop flatteur pour être habile, de se concilier la bienveillance du Parlement. On avait mis, à leur réception un grand appareil; le maître des cérémonies avait eu ordre d'aller les prendre sur la Tamise, à Gravesend, dans des barques officiellement décorées: trois membres du Parlement étaient allés au-devant d'eux jusqu'à Greenwich, et les avaient, dès le lendemain, conduits à Westminster. A leur entrée dans la salle, l'orateur et tous les membres se levèrent et se découvrirent. Les républicains anglais voulaient traiter avec grandeur la République des Provinces-Unies, et répandre parmi les

<sup>1</sup> Le 19 décembre 1651.

deux nations la conviction qu'ils lui portaient une sympathie sincère. Mais en même temps, dominés par un orgueil mêlé de rancune, ils écoutèrent et débattirent ses propositions avec l'entêtement hautain d'un pouvoir confiant dans sa force et ardent à se venger d'un mécompte qu'il prend pour une injure. Dans l'un et l'autre pays, les sentiments populaires concouraient avec cette disposition du gouvernement anglais : en Hollande, soit esprit orangiste, soit rivalité nationale, le peuple s'attendait à la guerre et se montrait plus porté à la désirer qu'à la craindre; les pêcheurs des bouches de la Meuse racontaient, avec une patriotique confiance, leurs visions de grandes armées navales qui avaient apparu dans l'air, au-dessus de leurs côtes, se livrant de grands combats, d'où ils pronostiquaient le triomphe du pavillon hollandais. A Londres, la multitude était encore plus animée : elle entendait parler tous les jours de procédés hostiles, sur mer, entre des bâtiments anglais et des bâtiments hollandais; c'étaient tantôt des affronts et des pertes que le commerce anglais avait subis, tantôt des réparations hardies qu'il s'était données lui-même, aux dépens de ses rivaux; et plus d'une fois, sur le bruit de ces nouvelles vraies ou fausses, la populace se porta vers la maison que les ambassadeurs hollandais occupaient à Chelsea, si disposée à les insulter que le Parlement se crut obligé d'y envoyer une garde pour leur sûreté<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 45, 53-54, 56, 58.

Entre les négociateurs eux-mêmes les difficultés s'aggravaient tous les jours; des questions inattendues s'élevaient; on manifestait, de part et d'autre, soit d'anciennes, soit de nouvelles prétentions. Les Hollandais, devenus naguère un État puissant, voulaient fonder aussi sur mer leur entière indépendance, et s'affranchir des marques d'infériorité que l'Angleterre avait été ou se disait en droit de leur imposer. Les Anglais accusaient leurs rois de la maison de Stuart d'avoir abandonné ou laissé tomber en désuétude ces gages extérieurs de leur empire de la mer que jadis, et surtout sous le glorieux règne d'Élisabeth, leur marine avait possédés ou réclâmés. Le salut du pavillon, le droit de visite, le droit de pêche, devinrent l'objet de vifs débats; plus ils se prolongeaient, plus les désirs et le ton des Anglais se montraient hautains; ils en vinrent à parler sans décolor de leur souveraineté sur les mers qui entouraient leur île. Les ambassadeurs hollandais, par loyauté comme par prudence, déclarèrent que leur gouvernement armait une grande flotte pour protéger, dans ces parages, la sûreté de son commerce; les commissaires anglais leur contestèrent presque ce droit, disant qu'ils feraient eux-mêmes la police de la mer, au profit de tous. Pendant que les querelles de principes s'envenimaient ainsi, les hostilités de fait commençaient spontanément entre les deux nations;

64. —Whiteloeke, p. 519, 518, 521, 533; —Le Clerc, *Histoire des Provinces Unies*, t. II, p. 274; —Wicquifort, *Histoire des Provinces Unies*, t. IV, p. 307-310.

leurs bâtimens ne se rencontraient guère sans se donner quelque marque d'inimitié; on apprenait tantôt qu'un embargo avait été mis, dans les ports de Hollande, sur les navires anglais, tantôt qu'une flotte marchande hollandaise, revenant de la Méditerranée, avait refusé de baisser pavillon devant l'escadre anglaise, et que le commodore Young l'avait attaquée pour l'y contraindre. Des explications étaient, de part et d'autre, réclamées et données; l'embargo de Hollande était levé; mais l'humeur qu'il avait excitée en Angleterre demeurait. Les négociateurs hollandais s'efforçaient d'atténuer les griefs et de résoudre pacifiquement les questions; mais ils n'étaient pas, tous les trois, animés au même degré de ce désir: on remarquait leurs dissidences; on les appelait ironiquement « les ambassadeurs désunis des Provinces-Unies. » Ils insistaient en vain sur l'abolition, ou du moins sur la suspension provisoire de l'acte de navigation; le Parlement se montrait, à cet égard, intraitable; et soit par les incidents extérieurs, soit par le tour des négociations mêmes, le maintien de la paix devenait chaque jour plus douloureux et plus difficile <sup>1</sup>.

Au milieu de ces agitations diplomatiques, on apprit tout à coup que, le 12 mai, dans les Dunes, aux approches de Douvres, la flotte hollandaise, commandée par

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 103, 135, 139.—*Whitlocke*, p. 512, 517, 522, 529, 530.—*Robert Blair*, p. 189-191, *Weyquefort, Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 310-318;—*Le Clerc, Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 314-316;—*Heath, Chronicle*, p. 589.

Tromp, et la flotte anglaise, sous les ordres de Blake, s'étaient rencontrées et combattues. Averti que Tromp naviguait dans ces parages, et craignant de sa part quelque dessein hostile, Blake s'y était porté aussitôt, et en arrivant, il avait, par trois coups de canon successifs, sommé l'amiral hollandais d'abaisser, devant l'escadre anglaise, son pavillon. Tromp avait pris le large sans répondre. Il rencontra en mer un aviso venant de Hollande et qui lui apportait sans doute des ordres, car soudain il vira de bord et fit voile vers Blake qui, se dirigeant aussi sur lui, renouvela sa sommation. Tromp y répondit, tel fut du moins le récit de l'amiral anglais, en lâchant sur le vaisseau le *James*, que montait Blake, une bordée qui y causa d'assez grands dommages : « Ce n'est pas poli à Van Tromp, dit Blake, de prendre mon vaisseau pour un mauvais lieu et de casser ainsi mes vitres ; » et à son tour, il canonna vivement le *Brederode*, vaisseau amiral de Tromp. L'action ainsi engagée dura plus de quatre heures ; Tromp avait quarante-deux bâtimens et Blake seulement vingt-trois. L'amiral anglais eut, à son bord, plus de cinquante hommes tués ou blessés ; l'escadre hollandaise perdit un de ses bâtimens. Le soir venu, Tromp fit voile vers les côtes de Hollande ; et le lendemain, au point du jour, Blake ne vit devant lui plus d'ennemis <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 533-534 ;—*Robert Blake*, p. 191-195. — *Memoirs of sir William Penn*, t. I, n. 419-423 ;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 315-317 ;—Wicquelort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 318-320.



Deux impressions très-diverses, à Londres la colère, à la Haye l'inquiétude, s'élevèrent à cette nouvelle : « Tromp est venu nous braver dans nos eaux, disaient les Anglais ; il a voulu surprendre notre flotte pour l'attaquer et la détruire.—Tromp a été poussé vers la côte par le mauvais temps, répondaient les Hollandais ; il s'éloignait, disposé à saluer la flotte anglaise, quand il a été violemment sommé et attaqué ; il n'a fait que se défendre, et il s'est retiré dès qu'il l'a pu honorablement ; avec ses forces supérieures, il eût aisément détruit la flotte anglaise s'il en eût eu le dessein. » Ces réponses, la dernière surtout, étaient accueillies, à Londres, avec ironie, comme des mensonges et presque comme une nouvelle insulte. La populace témoigna plus vivement que jamais, aux ambassadeurs, son grossier mauvais vouloir. Un quatrième ambassadeur extraordinaire arriva soudainement de la Haye<sup>1</sup>, Adrien de Pauw, pensionnaire de la province de Hollande, déjà connu et estimé en Angleterre, attaché à la politique pacifique et d'un caractère prudent et conciliant ; il apportait, de la part de son gouvernement, les plus vives dénégations de toute intention hostile ou offensante pour l'Angleterre ; il déclarait que Tromp n'avait reçu aucune instruction, ni médité aucune attaque contre la flotte anglaise, et que ce qui était arrivé n'avait été que le fruit de malentendus et de hasards malheureux ; il demandait une enquête sur les faits et sur la conduite des deux amiraux,

<sup>1</sup> Le 8 juin 1652.

offrant la révocation de Tromp si les torts qu'on lui imputait étaient reconnus ; et en attendant, il insistait pour que les négociations fussent suivies et menées à leur terme. Pauw fut reçu avec beaucoup de considération ; mais dans leurs soupçons comme dans leurs volontés, le Parlement et le conseil d'État se montrèrent intraitables ; et après plusieurs conférences, un peu embarrassés des instances des négociateurs hollandais, ils élevèrent tout à coup, comme condition préliminaire, la prétention que les Provinces-Unies eussent à les indemniser des dépenses que la perspective de la guerre leur avait déjà imposées ; après quoi, on poursuivrait les négociations. On ne saurait examiner de près ces faits et ces documents sans demeurer convaincu que, malgré les menées du parti orangiste, les chefs des Provinces-Unies désiraient sincèrement la paix, tandis que, soit passion, soit dessein, les républicains anglais, Parlement et peuple, s'attachaient obstinément aux causes de guerre, espérant établir, sur mer, leur suprématie, ou même accomplir, par la force, sur les Provinces-Unies, ces vues ambitieuses que les négociations n'avaient pu faire réussir. Reconnaisant la vanité de leurs efforts, Pauw et ses collègues demandèrent enfin leur audience de congé ; ils furent reçus dès le lendemain avec de grands égards officiels, et partirent en remettant au Parlement des pièces où leurs propositions et leur conduite étaient, à leur sens, fidèlement retracées et pleinement justifiées. Cinq jours après, le 7 juillet 1652, le Parlement publia, avec ses motifs, sa déclaration de

guerre; et quinze jours après, parut aussi le manifeste des États généraux acceptant avec fierté, bien qu'à regret, le déli qui leur était porté<sup>1</sup>.

Quoique avec des forces, au fond, très-inégales, les deux peuples entrèrent dans la lutte avec la même ardeur et presque avec la même confiance; la marine des Provinces-Unies était alors, en renommée comme en habileté, supérieure à celle de l'Angleterre; elle s'était formée, depuis près d'un siècle, dans le commerce de long cours, dans la conquête et l'exploitation de possessions lointaines, en Amérique et aux Indes, dans les pêches difficiles et périlleuses; ses matelots étaient nombreux et exercés; ses amiraux avaient commencé à pratiquer, dans le commandement des grandes flottes, l'art des manœuvres savantes et combinées, presque ignoré à cette époque, selon leurs propres historiens, des meilleurs marins anglais. Ceux-ci en revanche avaient des vaisseaux en général plus grands, montés par des équipages et munis de canons plus nombreux; ils étaient en proie à un violent accès des plus énergiques passions humaines, le patriotisme, l'orgueil, l'ambition et la jalousie; et ils avaient, pour les soutenir, un pays bien plus peuplé et plus riche que les Provinces-Unies, et placé, non sous la direction faible et

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 110, 111, 142-147, 149-150, 152;—*Wili. Clarke*, p. 567;—*Robert Blore*, p. 165-197;—*W. S. Prynne*, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 322-324;—*Le Clerc*, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 318-320.

changeante d'une confédération d'États, mais sous l'autorité unique d'une assemblée révolutionnaire, fière de ses triomphes intérieurs, et accoutumée à prodiguer les hommes et les ressources pour le succès de ses desseins. Un mois après sa rencontre avec Tromp, devant Douvres, Blake avait sous son pavillon cent cinq bâtiments de guerre, portant trois mille neuf cent soixante-une pièces de canon, et ayant à bord, outre leurs équipages, deux régiments d'infanterie. Les Hollandais n'avaient pas été moins vigilants dans leurs préparatifs; ils avaient loué, pour le compte de l'État, tous les navires marchands d'un fort tonnage, mis en construction soixante gros bâtiments, appelé à leur service, par l'attrait d'un large salaire, une multitude de bons matelots étrangers; et lorsque Tromp entra en campagne, il avait sous ses ordres une flotte de cent vingt vaisseaux, capable, dans la conviction des patriotes hollandais, de balayer la marine anglaise sur toute la face des mers <sup>1</sup>.

Le 21 juin, avant même que les ambassadeurs hollandais eussent quitté Londres et que la guerre fût officiellement déclarée, Blake mit à la voile, de Douvres, avec soixante vaisseaux, laissant son lieutenant, sir George Ayscough, chargé de la défense de la Manche, et se portant lui-même vers le nord, soit pour protéger les nombreux navires de commerce anglais qui revenaient de la Baltique, soit pour aller détruire les pêcheurs hollandais attirés en foule sur les côtes d'Écosse et des îles voisines

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 197-202; - *Pearce's Memorials*, t. I, p. 386-402.

par la pêche du hareng. Cette pêche avait pris, dans la marine hollandaise, un grand développement; une multitude de barques s'y rendaient, montées chacune par une famille de pêcheurs; les femmes même et les enfants y prenaient part. C'était, pour les classes pauvres, un moyen de subsistance, et pour l'État la source d'un commerce important et une pépinière de matelots. Plus de six cents barques de toute grandeur étaient réunies au nord de l'Écosse quand Blake y arriva; douze bâtimens de guerre hollandais les protégeaient. Fondant brusquement sur eux avec des forces infiniment supérieures, Blake, malgré leur courageuse résistance, en coula trois, prit les neuf autres, s'empara des six cents barques de pêcheurs, leur imposa le tribut d'un dixième sur les produits de leur pêche, et par un sentiment d'humanité généreuse, les renvoya chez eux avec le reste, en leur enjoignant de ne plus venir pêcher dans ces parages sans en avoir obtenu, du conseil d'État, l'autorisation. Cependant Tromp, informé par les ambassadeurs hollandais, à leur retour, du plan de campagne de l'amiral anglais, sortit du Texel dès qu'il sut Blake en mouvement vers le nord, et se porta rapidement vers le pas de Calais avec soixante-dix-neuf bâtimens de guerre et dix brûlots dans l'espoir de détruire la flotte très-inférieure d'Ayscough, et d'opérer ensuite, le long des côtes d'Angleterre, soit quelque débarquement, soit de grands ravages. L'alarme fut vive à Londres et dans les comtés voisins; les milices du comté de Kent se levèrent; sur plusieurs points de la

côte, on dressa en hâte des batteries; on envoya à Blake courrier sur courrier pour l'informer de ce qui se passait dans la Manche et pour presser son retour. La nature prêta au Parlement un secours que Blake n'aurait pas eu le temps de lui apporter : au milieu du pas de Calais, l'escadre de Tromp fut arrêtée par un calme plat qui lui interdit tout mouvement; et lorsque le calme cessa, un vent de terre s'éleva, si violent que, malgré l'habileté et l'obstination des marins hollandais, il leur fut impossible d'approcher de la côte d'Angleterre et d'aller attaquer Ayscough à l'abri dans ses rades et sous ses falaises. Renonçant aussitôt à ce qu'il ne pouvait accomplir, Tromp se mit avec toute sa flotte en route vers le nord, sûr de trouver là Blake séparé d'Ayscough, loin des lieux d'où auraient pu lui venir des renforts, et se promettant d'intiger, à l'amiral anglais lui-même, l'échec auquel avait échappé son lieutenant. Le 5 août en effet, la flotte hollandaise et la flotte anglaise se rencontrèrent entre les Orcades et les îles Shetland : les Anglais étaient affaiblis, car, sur les avis venus de Londres, Blake avait détaché huit de ses vaisseaux vers le sud, pour aller renforcer Ayscough; cependant il ne chercha point à éviter le combat, et il faisait, sur son vaisseau amiral la *Résolution*, ses préparatifs pour attaquer Tromp lorsqu'il vit apparaître les signes précurseurs d'une tempête; prévoyant que, ce jour-là, toute bataille serait impossible, il ordonna à ses capitaines de mettre, de leur mieux, leurs bâtiments à l'abri dans le petit archipel des îles Shetland, et d'attendre ainsi le

lendemain. La tempête éclata et dura toute la nuit avec une violence rare, même dans ces parages; le vent, la pluie, le tonnerre, l'obscurité rendaient, entre les vaisseaux, toute manœuvre concertée et presque toute communication impossibles; la flotte hollandaise fut dispersée et cruellement maltraitée; plusieurs bâtiments périrent en mer ou sur les côtes; d'autres se réfugièrent jusqu'en Norvège; les brûlots furent mis en pièces; et lorsque le jour parut, Tromp, au lieu de la belle escadre qu'il avait amenée, ne vit plus, du pont de son vaisseau amiral, le *Brederode*, que des bâtiments errant au hasard, dématés, leurs voiles en lambeaux, et luttant encore à grand-peine contre une mer couverte de débris. Il ne parvint à rallier que quarante-deux bâtiments avec lesquels il retourna désespéré en Hollande, où il fut accueilli par la surprise, la douleur et l'injuste colère de la population. Blake, dont la flotte avait beaucoup moins souffert, poursuivit les Hollandais dans leur retraite, et n'ayant pu les joindre pour les combattre, il parcourut avec insulte les côtes occidentales des Provinces-Unies, et retourna à Yarmouth avec les bâtiments dont il s'était emparé et neuf cents prisonniers<sup>1</sup>.

Tromp était fier et susceptible : blessé et dégoûté par les clameurs qui l'assaillaient parce que le calme et la

<sup>1</sup> *Robert Hood*, p. 202-207;—*Pease's Memorials*, t. I, p. 132-135;—*Wright's* etc., p. 538-542. —Heath, *Chronicles*, p. 537-580;—*La Clere, Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 320-321;—*Wiequefort, Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 331-333.

tempête tour à tour l'avaient empêché de joindre l'ennemi, il se démit de son commandement. Il inclinait d'ailleurs au parti orangiste, et les chefs de l'aristocratie républicaine, alors dominante, ne firent point d'efforts pour le retenir; ils croyaient pouvoir lui donner un successeur digne de le remplacer. Ils avaient, peu auparavant, rappelé au commandement d'une partie de leurs forces navales Michel Ruyter, d'origine obscure, de renom populaire, cher aux matelots, étranger aux partis politiques, et toujours prêt à servir son pays aussi modestement qu'héroïquement. A peine monté sur son vaisseau le *Neptune*<sup>1</sup>, Ruyter entra dans la Manche avec trente bâtiments, rencontra à la hauteur de Plymouth une flotte anglaise sous les ordres d'Ayscough, forte de quarante bâtiments plus grands et mieux armés que les siens. Fattaqua brusquement<sup>2</sup>, et la contraignit à se réfugier dans le port de Plymouth, laissant les Hollandais maîtres de la pleine mer. Ruyter s'étonna lui-même humblement de son succès : « Ce n'est, dit-il, que lorsqu'il plaît à Dieu d'inspirer du courage qu'on remporte la victoire; c'est ici une œuvre de la Providence dont les hommes ne sauraient rendre raison. » Le Parlement, mécontent d'Ayscough qu'il soupçonnait de royalisme, lui retira son commandement, mais sans rudesse, en lui donnant 300 liv. sterl. et un revenu de même valeur en terres, en Irlande; son escadre fut mise sous les

<sup>1</sup> Le 10 août 1652.

<sup>2</sup> Le 26 août 1652.



ordres de Blake. Les États généraux, de leur côté, résolus à pousser énergiquement la guerre, avaient, aussitôt après la retraite de Tromp, armé une escadre nouvelle, et l'un des plus hardis entre les chefs du parti aristocratique, Corneille de Witt, en avait été nommé amiral. Il était brave à outrance et très-exercé à la mer, mais dur, emporté, obstiné en même temps qu'imprévoyant, et peu aimé des matelots qui craignaient sa rigueur sans avoir confiance dans sa fortune. Ce choix fut considéré comme plus politique que militaire, et donna aux amis de Tromp, nombreux dans la flotte, beaucoup d'humeur. Avant de prendre la mer, au moment même de s'embarquer, Corneille de Witt eut déjà à sévir contre quelques mutins. Ruyter reçut ordre de venir le rejoindre et de servir sous lui. Leurs forces réunies le 2 octobre 1652, entre Dunkerque et Nieupoort, s'élevaient à soixante-quatre voiles. Blake croisait depuis quelques jours non loin de ces parages, à la tête d'une escadre de soixante-huit voiles, cherchant l'ennemi et le combat. Averti le 8 octobre que la flotte hollandaise était en vue au nord-est de Douvres, il se porta rapidement en avant de la sieune, fit à tous ses vaisseaux le signal de ralliement, et donna sur le sien cet ordre : « Dès que quelques-uns des nôtres nous auront rejoints, portez-vous droit au milieu des ennemis. » Dans un conseil de guerre tenu la veille à bord de l'amiral hollandais, Ruyter avait été d'avis d'éviter plutôt que de chercher la bataille ; il trouvait plusieurs des vaisseaux de l'escadre en mauvais état, mal pourvus de munitions ; peut-être aussi n'avait-il pas une

entière confiance dans les dispositions de tous les équipages, et même de tous les officiers. Cornille de Witt insista absolument pour combattre; et quoique, dans la nuit précédente, une tempête eût éloigné de lui plusieurs bâtimens qui tardèrent à le rejoindre, il accepta l'attaque de Blake avec une ardeur que cinq heures de lutte malheureuse ne refroidirent pas un instant. Deux des vaisseaux hollandais coulèrent au premier choc; deux autres furent pris à l'abordage; plusieurs capitaines exécutèrent lentement et avec mollesse les ordres de l'amiral. Au début de l'affaire, il avait voulu porter son pavillon sur le *Brederoede*, naguère le vaisseau amiral de Tromp; mais le mauvais vouloir de l'équipage parut tel qu'il y renonça et resta sur son bâtiment, immense et lourd navire de la Compagnie des Indes. Ruyter fit, avec la division d'avant-garde qu'il commandait, des prodiges de bravoure habile et dévouée; de Witt, par son indomptable courage, se fit admirer, même de ses ennemis. Mais leurs efforts furent vains; l'avantage resta partout aux Anglais, et quand la nuit descendit sur les deux escadres, des sentimens très-divers s'y déployèrent; à bord des vaisseaux anglais régnait l'activité de la satisfaction et de l'espérance; officiers et matelots travaillaient avec ardeur à réparer leurs avaries, à recueillir leurs munitions, à se préparer pour la lutte du lendemain; chez les Hollandais, au contraire, le mécontentement et le trouble étaient extrêmes; de Witt rassembla de nouveau son conseil de guerre; il voulait recommencer au point du jour le combat; mais on apprit succes-

sivement que vingt capitaines, sans attendre aucun ordre, ni donner aucun avertissement, s'étaient, à la faveur de l'obscurité, séparés du gros de la flotte, se portant on ne savait sur quel point. Ruyter et tous les membres du conseil déclarèrent qu'une seconde action était impossible : il fallut y renoncer et se décider à faire voile vers la Hollande pour réparer, dans ses ports, l'escadre et recevoir, des États généraux, de nouvelles instructions. Blake suivit les Hollandais dans leur retraite, sans les serrer de trop près, et se promena quelques jours le long de leurs côtes, fier de sa victoire et jaloux de la bien constater<sup>1</sup>.

Le malheur et l'inquiétude enseignent aux peuples la justice : les regards de toute la Hollande se reportèrent vers Tromp ; il n'avait pas fait tout ce qu'on attendait de lui, mais il n'avait point été battu ; il avait cédé à la tempête, non aux Anglais. C'était lui qui, pendant vingt ans, avait commandé les flottes hollandaises contre celles de l'Espagne, et conquis sur mer l'indépendance de sa patrie. On le savait ennemi fervent de la marine anglaise dont un croiseur l'avait fait prisonnier dans son enfance, et l'avait retenu plus de deux ans à son bord. La voix publique pressa les États généraux de lui rendre son commandement. Le roi de Danemark, alarmé de

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 206-215 ; — *Pena's Memoirs*, t. I, p. 435 ; — *Journal of the House of commons*, t. VII, p. 166 ; — White-locke, t. 512-513 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 321-314.

Whiteaker, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 333-336 ; — *Vie de Ruyter*, par Couras Beaudt (Amsterdam, 1698), p. 18-20.

la prépondérance maritime de l'Angleterre, employa son influence à la Haye pour les y décider. Tromp fut rappelé; toutes les forces navales de l'État furent replacées sous ses ordres; Corneille de Witt, Ruyter, Ewertz et Floritz, les plus glorieux marins de la Hollande, lui furent donnés pour vice-amiraux. De Witt s'excusa, alléguant sa santé; il était réellement malade de fatigue, de chagrin et de colère; Ruyter accepta sans hésiter. Un allié plus brillant que puissant, Charles II, fit offrir aux États généraux de servir, comme simple volontaire, à bord de leur escadre; il était sûr, dit-il, que plusieurs capitaines de l'escadre anglaise n'attendaient qu'une occasion de venir à lui, et la saisiraient dès qu'ils le verraient devant eux. Sur le conseil de Jean de Witt, alors pensionnaire de la province de Hollande, les États généraux déclinèrent cette offre; ils n'avaient pas voulu mettre leur destinée à la suite de la République régicide; ils ne devaient pas davantage lier leur cause à celle du roi proscrit. L'état-major ainsi formé, Tromp se mit à l'œuvre, avec une ardeur puissante, pour refaire promptement l'escadre; tous les ports, tous les arsenaux des Provinces-Unies déployèrent toutes leurs ressources. Le Parlement et Blake se croyaient, pour quelques mois, dispensés de nouveaux efforts: une campagne navale d'hiver semblait alors, aux plus braves marins, à peu près impossible; plusieurs divisions de la flotte anglaise avaient été envoyées à leurs stations spéciales, vers la Baltique, au nord de l'Écosse, à l'entrée occidentale de la Manche. Blake, modeste même dans le succès, et tou-

jours inquiet de sa responsabilité, avait demandé au Parlement de lui adjoindre, pour le commandement naval, deux généraux éprouvés qui l'aidassent à en porter le poids; Monk et Dean avaient été désignés pour ce service; mais ils étaient encore occupés à achever la soumission de l'Écosse; et en attendant leur arrivée, Blake croisait, avec sa division, entre le comté d'Essex et le Hampshire quand le bruit lui parvint qu'une grande escadre hollandaise s'était mise en mouvement sous les ordres de Tromp; et peu de jours après, de la dunette de son vaisseau le *Triomphe*, il reconnut cette escadre voguant à pleines voiles entre Douvres et Calais. Elle était forte de soixante-treize bâtimens, et Blake n'en avait que trente-sept. Il convoqua à son bord un conseil de guerre, pour donner à ses capitaines ses instructions plutôt que pour les consulter, car il était décidé à combattre; il leur communiqua sa courante ardeur, et la bataille s'engagea le lendemain<sup>1</sup>, avec un acharnement égal des deux parts. Ce fut une série de combats particuliers dont Ruyter, Ewertz et Tromp pour les Hollandais, et Blake pour les Anglais, portèrent surtout le poids. Blake fut quelque temps entouré par plusieurs vaisseaux ennemis qui l'abordèrent trois fois, et furent trois fois repoussés; sans la fidèle opiniâtreté de deux de ses bâtimens, le *Saphir* et le *Vanguard*, qui accoururent et se dévouèrent à son secours, l'amiral anglais aurait succombé sous le nombre de ses ennemis. Le brouillard et

<sup>1</sup> Le 30 novembre 1652.

la nuit séparèrent enfin les deux escadres ; mais celle de Blake était hors de combat ; deux de ses vaisseaux , la *Guirlande* et la *Bonne-Aventure*, après la plus énergique résistance, étaient tombés au pouvoir des Hollandais ; plusieurs autres, ravagés dans leur mâture, leurs agrès, leur équipage, ne pouvaient plus tenir la mer ; Blake se retira dans les eaux de la Tamise pour remettre ses bâtiments en état, rappeler à lui les divisions éparses de la flotte, et attendre en sûreté leur retour. Tromp se promena en vainqueur dans toute la Manche, portant un balai à la cime de son grand mât, et bravant ainsi la marine anglaise dans ces mêmes eaux où elle se prétendait souveraine ; les États généraux, plus enorgueillis encore que leur amiral, informèrent officiellement de leur victoire les puissances étrangères, et interdirent toute correspondance, toute communication avec les îles Britanniques, se croyant assez forts pour les mettre ainsi en état de blocus<sup>1</sup>.

Blake déclara son échec sans réserve, avec un désintéressement ferme et triste : « Je suis obligé, écrivit-il au conseil d'État<sup>2</sup>, de faire connaître à Vos Honneurs qu'il y a eu beaucoup de lâchetés, non-seulement parmi les bâtiments marchands, mais aussi dans plusieurs des

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 216-225 ; — *Peep's Memorials*, t. I, p. 156-160 ; — Whitelocke, p. 551 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. VIII c. 164-166 ; — Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 321 ; — Wicquartort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 535 ; — *Vie de Ruget*, p. 24 ; — Heath, *Chronicle*, p. 611.

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> décembre 1652.

vaisseaux de l'État. Je vous demande instamment d'envoyer quelques personnes pour faire une enquête impartiale et sévère sur la conduite de plusieurs commandants, afin que vous sachiez quels sont ceux à qui l'on peut et ceux à qui l'on ne peut pas se confier. Il sera temps ensuite de porter remède à quelques autres causes du mal, notamment au petit nombre et au découragement des matelots... J'espère que, pour mon propre compte, Vos Honneurs ne trouveront pas inopportun que je les prie de vouloir bien penser à me décharger, moi votre serviteur indigne, d'un fardeau trop grand pour moi... de telle sorte que je puisse passer le reste de mes jours dans la retraite, en priant le Seigneur de répandre ses bénédictions sur vous et sur cette nation. » Le conseil d'État fit tout ce que demandait Blake, excepté ce qu'il demandait pour lui-même ; trois membres du conseil furent envoyés à bord de la flotte, et soumirent à un examen rigoureux la conduite des officiers ; plusieurs furent congédiés, quelques-uns même arrêtés ; le propre frère de l'amiral, Benjamin Blake, soupçonné de quelque négligence dans son devoir, fut cassé et mis à terre. En même temps tous les bâtiments disponibles dans les ports voisins furent requis de rejoindre la flotte ; on décida que les équipages et les troupes de mer seraient portés à trente mille hommes ; on saisit partout les matériaux nécessaires pour l'armement et la réparation des agrès ; Monk et Deau reçurent ordre de se tenir prêts à s'embarquer pour aller prendre leur part de la responsabilité

comme du péril. Quant à Blake lui-même, le conseil d'État lui écrivit que « loin d'accueillir son vœu de retraite, il lui donnait toutes les forces qu'il avait demandées, et le laissait libre de les employer, dans des affaires qu'il connaissait si bien, comme il le jugerait utile pour sa propre défense et pour le service de la République<sup>1</sup>. »

Deux mois après son échec, Blake faisait voile, des bouches de la Tamise, avec soixante bâtiments de guerre; les deux marins les plus expérimentés de son pays, Penn et Lawson, commandaient ses divisions d'avant-garde et d'arrière-garde; il avait à bord deux des plus vaillants généraux de l'armée de terre, Monk et Dean, avec douze cents hommes de troupes éprouvées; vingt autres bâtiments, venus de Portsmouth, le rejoignirent dans le pas de Calais. C'était la flotte la plus nombreuse, la mieux armée et la mieux commandée qu'eût mise en mer la République. Blake se dirigea vers l'ouest de la Manche, plein d'impatience et d'espoir de rencontrer bientôt l'ennemi; il savait que Tromp devait, vers cette époque, revenir de la côte occidentale de France, où il était allé chercher un riche convoi de navires marchands rassemblés dans les eaux de l'île de Ré, et qu'il était chargé de ramener en Hollande. Le 18 février 1653, en effet, au point du jour, entre le cap

<sup>1</sup> *Penn's Memorials*, t. I, p. 456-466; — *Robert Blake*, p. 225-228; *Wrightlocke*, p. 551; — *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 222.



de la Hague et la presqu'île de Portland, la flotte hollandaise fut signalée; et Blake lui-même, de son vaisseau amiral, le *Triomphe*, fut l'un des premiers à la voir s'avancer. Soixante-quinze bâtimens de guerre et deux cent cinquante navires de commerce, voguant sous leur escorte, couvraient au loin la mer. Blake avait, en ce moment, à portée de lui ses deux vice-amiraux Penn et Lawson, mais non pas toute son escadre; Monk entre autres était en arrière avec une division. Tromp reconnut la supériorité momentanée de ses forces, et demandant l'ordre à son convoi de se mettre à l'écart, il résolut d'engager sur-le-champ le combat. Blake, à cet instant même, se portait sur lui, et le *Triomphe* envoyait au *Brederode* sa bordée. Tromp essaya le feu sans répondre; mais lorsque les deux vaisseaux furent à portée de mousquet, le hollandais lâcha à l'anglais sa première bordée, puis virant de bord, la seconde, et tout à coup, rechargeant ses batteries et tournant autour de son ennemi, il lui envoya, sur l'autre bord, une troisième bordée qui fit, dans les agrès et l'équipage du *Triomphe*, les plus grands ravages. A la vue du vaisseau amiral couvert de feu et de débris, le vice-amiral Penn se porta rapidement à son aide et attaqua Tromp à son tour. Toute l'escadre anglaise arriva successivement, et une bataille furieuse s'engagea de toutes parts. Elle dura tout le jour, avec des alternatives de succès et de revers qui redoublaient d'heure en heure l'ardeur des combattans, faisant tour à tour espérer de part et d'autre la victoire. Tromp,

Ruyter, de Wildt, Kruijk, Swers, du côté des Hollandais, Blake, Penn, Lawson, Barker, du côté des Anglais, firent des prodiges de bravoure et d'obstination. Ruyter, entouré par les Anglais au moment où il venait de prendre à l'abordage un de leurs vaisseaux, fut sur le point de tomber à son tour entre leurs mains. Aucun des vaisseaux anglais ne souffrit autant que celui de l'amiral lui-même ; son capitaine de pavillon, André Ball, et son secrétaire, Sparrow, furent tués à côté de lui ; plus de la moitié de son équipage tomba sous le feu des Hollandais. Blake lui-même, enfin, fut grièvement blessé à la cuisse, d'une balle qui alla toucher encore, derrière lui, le général Dean. A l'approche du soir cependant, Blake, se croyant en possession de l'avantage, donna ordre à quelques-uns de ses bâtiments de se porter vers le convoi hollandais et d'empêcher qu'il ne s'échappât ; Tromp s'aperçut de cette manœuvre, et se replia aussitôt, avec le gros de son escadre, pour couvrir son convoi. La nuit vint et suspendit toute action. Le lendemain, dès que le jour parut, Tromp, disposant son escadre de façon à mettre son convoi à l'abri, fit voile vers le pas de Calais ; Blake le suivit avec toutes ses forces, le rejoignit vers midi, et la bataille recommença avec la même fureur. Ruyter, toujours le plus hardi et le plus opiniâtre des Hollandais, fut encore ce jour-là près de tomber au pouvoir des Anglais, et ne dut son salut qu'à la vigilance de Tromp qui, le voyant en grand péril, le fit à l'instant soutenir et dégager. Mais les efforts de l'amiral hollan-

çais étaient partagés et divers ; il fallait qu'en combattant, il protégeât incessamment son convoi, et se rapprochât peu à peu des côtes de Hollande pour le mettre enfin en sûreté. La seconde journée lui fut moins heureuse que la première ; quatre ou cinq de ses bâtimens furent pris ou détruits ; soit animosité de parti, soit faiblesse, quelques-uns de ses capitaines lui firent dire, vers le soir, qu'ils n'avaient plus de poudre et ne pouvaient plus prendre part au combat ; il leur donna ordre de s'éloigner pendant la nuit, craignant pour le lendemain une trahison ou quelque exemple de contagieuse lâcheté. Blake s'apercevant, le lendemain, que l'escadre hollandaise était réduite en nombre, reprit aussitôt, avec une ardeur nouvelle, et l'attaque contre Tromp et la poursuite du convoi. Ni l'habileté ni l'énergie de l'amiral hollandais ne faiblirent un instant ; il combattait toujours, ralliant à grand-peine son convoi en désordre, et se retirant successivement le long des côtes de France pour regagner celles de son pays. Il y réussit enfin le quatrième jour, à force de persévérance intelligente et courageuse, mais après avoir perdu, selon les rapports hollandais, neuf vaisseaux de guerre et vingt-quatre navires marchands, selon les rapports anglais, dix-sept bâtimens de la première classe et plus de quarante de la seconde. Les États généraux, dans cette épreuve, se montrèrent dignes d'être si bien servis, car ils furent justes : non-seulement ils témoignèrent à Tromp, Ruyter, Ewertz et Floritz leur reconnaissance ; mais, pour leur en donner une marque éclatante, ils

leur firent des présents auxquels les États particuliers de la Province de Hollande joignirent aussi les leurs. Le Parlement, de son côté, se livra, un peu bruyamment peut-être, aux transports de sa joie; non-seulement il adressa aux commandants de l'escadre des remerciements officiels, et prit des mesures, d'abord par voie de souscription, puis au nom de l'État, en faveur des familles des marins et des soldats qui avaient succombé dans l'action; mais il ordonna, dans toute la République, la célébration d'un service solennel d'actions de grâces; partout où les prisonniers hollandais débarquaient, on les mettait en marche sur Londres, escortés par des détachements de cavalerie, et dans toutes les villes qu'ils traversaient, les cloches sonnaient au moment de leur passage, pour célébrer une victoire qui avait précédée une inquiétude si vive et qui avait coûté tant d'efforts<sup>1</sup>.

Elle était à la fois réelle et vaine; c'était une vicissitude de plus dans une lutte déjà pleine de vicissitudes, mais non l'un de ces triomphes qui vidant les questions et décident du sort des États. Victorieuses naguère, les Provinces-Unies étaient maintenant vaincues, mais point abattues; on apprit bientôt que, dans leurs ports, une nouvelle escadre se préparait; quel que fût le vain-

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 551;—*Robert Blaeu*, p. 230-241;—*Paviani, Hist.* t. XX, p. 116-121;—*Pear's Memorials*, t. I, p. 472-485;—Wien, *port, Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 336-339;—*Le Clerc, Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 328-331;—*Vie de Ruyter*, p. 28-32.

queur, la guerre ressortait, de chaque bataille, plus ruineuse et plus acharnée.

Les puissances catholiques du continent, la France et l'Espagne surtout, assistaient avec une secrète satisfaction à cette lutte ardente des deux Républiques protestantes auxquelles, malgré leurs empressements, elles ne portaient, au fond, que méfiance et mauvais vouloir. Le Parlement anglais n'avait su ni rester vraiment neutre entre les cours de Paris et de Madrid, ni s'assurer, par un choix décidé, l'une des deux alliances; il avait, dans son indécision, penché toujours vers l'Espagne dont la politique inerte et en déclin ne lui pouvait porter aucune aide efficace, et il n'avait témoigné qu'une froideur hostile à la France dont l'activité ambitieuse et la force ascendante auraient pu faire, pour lui, un utile allié. Les deux cours restaient immobiles, cherchant bien plutôt à envenimer la guerre qu'à la calmer. De leur côté, les cours protestantes du nord, le Danemark et la Suède entre autres, se divisaient entre les deux Républiques rivales; le roi de Danemark, Frédéric III, après avoir fait d'abord à Londres des avances marquées, prenait parti pour les Provinces-Unies auxquelles le liaient ses intérêts commerciaux et de premiers traités; la reine Christine de Suède montrait plutôt quelque faveur pour la République britannique, mais sans se prononcer, ni lui prêter aucun appui. L'arrogance ambitieuse et imprévoyante du Parlement républicain avait porté le trouble dans toutes les relations extérieures de l'Angleterre, pour la jeter dans une politique qui la mettait

aux prises avec ses amis naturels sans lui donner nulle part des alliés<sup>1</sup>.

Au dedans, cette politique imposait à la nation des charges énormes, et au gouvernement nouveau un redoublement de tyrannie. Il fallait maintenir constamment l'armée sur le pied de guerre pour défendre la République contre le mauvais vouloir du pays, et accroître incessamment la flotte pour défendre le pays contre l'étranger. En décembre 1652, le Parlement vota, pour cette double dépense pendant l'année suivante, 120,000 liv. sterl. (trois millions de francs) par mois, dont 80,000 liv. sterl. pour l'armée, et 40,000 pour la flotte; et de nouveaux votes spéciaux vinrent, à plusieurs reprises, dans le cours de 1653, élever ce budget reconnu insuffisant. Et comme les taxes publiques, bien que fort aggravées, ne répondaient pas à de telles nécessités, on avait sans cesse recours soit à de nouvelles ventes des domaines de la couronne et de l'Église, soit à de nouvelles confiscations tantôt du revenu, tantôt du fonds même des biens des royalistes délinquants. En novembre 1652, le Parlement vota que les parcs et les châteaux de Windsor et de Hampton-Court, Hyde-Park, le parc de Greenwich, et Somerset-House seraient vendus, et que le produit en serait affecté aux dépenses

<sup>1</sup> Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 326-327; — Wickquell, *Histoire des Provinces-Unies*, t. IV, p. 353-361; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 103, 104, 119, 133, 135, 137, 119, 182, 190, 191, 194, 203, 251.

de la marine; des bills furent aussi proposés pour la vente des forêts royales et même de quelques cathédrales qu'on se proposait de démolir. Plusieurs de ces mesures n'eurent pas de suite ou furent plus tard révoquées; mais les confiscations ou les amendes infligées aux royalistes étaient toujours perçues avec rigueur; en 1651, au moment où les négociations avec les Provinces-Unies furent rompues, soixante et dix Cavaliers riches se virent condamnés à la confiscation de tous leurs biens, réels et personnels; dans le cours de l'année suivante, au milieu des exigences de la guerre, vingt-neuf autres subirent le même sort, et six cent quatre-vingt-deux autres ne furent admis à racheter leurs biens séquestrés qu'en payant à la République, dans l'espace de quatre mois, le tiers de la valeur. La tyrannie civile se chargeait de pourvoir aux besoins qu'une mauvaise politique étrangère avait créés<sup>1</sup>.

Un gouvernement uni et incontesté aurait eu grand-peine à porter longtemps un tel fardeau. Le Parlement républicain, au milieu de son exaltation fiévreuse, était faible et chancelant, car de violentes dissensions intérieures le travaillaient, et Cromwell, à la fois puissant et oisif, ne s'appliquait plus qu'à exploiter ses fautes et à miner le sol sous ses pas.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 604; t. VII, p. 160, 211, 212, 216, 332, 224;—*Parliam. Hist.* t. XX, p. 103, 113,—*Scoble. A Collection of acts and ordinances*, etc., p. 156, 210.





## LIVRE IV

Lutte entre le Parlement et Cromwell.—Tentatives pour la réduction de l'armée.—Proposition d'une charte générale et d'une nouvelle loi électorale.—Projets de réformes civiles et religieuses.—Conversation de Cromwell avec les principaux chefs de Parlement et de l'armée.—Pétition de l'émue en faveur des réformes et pour la dissolution du Parlement.—Accusations de corruption contre le Parlement.—Le Parlement essaye de se perpétuer en se complétant par des élections nouvelles.—Urgence de la situation.—Cromwell chasse le Parlement.

---

Le 9 septembre 1651, au moment même où le Parlement envoyait au-devant de Cromwell quatre de ses membres pour lui offrir, sur la victoire de Worcester, les plus éclatantes félicitations, il votait que les charges de la République seraient promptement allégées, et donnait au conseil d'État et au comité de l'armée l'ordre de lui présenter le tableau de toutes les forces actuellement sur pied, pour qu'il en pût apprécier la nécessité et le fardeau. Dès le lendemain, quatre mille hommes de cavalerie et quatre mille d'infanterie furent licenciés. Six jours après, Cromwell, reprenant son siège dans la Chambre, y recevait les remerciements solennels de Forateur, un don en terres de 4,000 liv. sterl. de rente, et le palais de Hampton-Court pour résidence ; mais en même temps la Chambre renvoyait au conseil

d'État la question de savoir quelles forces devaient être maintenues, et quinze jours après, elle ordonnait le licenciement de cinq régiments d'infanterie et de trois régiments de cavalerie, la réduction d'un grand nombre de garnisons, et la fixation de l'armée au chiffre total de vingt-cinq mille hommes, ce qui procurait une économie de 35,000 liv. sterl. par mois<sup>1</sup>.

Ces mesures étaient évidemment commandées par l'intérêt public; le pays succombait sous le poids des impôts, et la victoire devait emporter au moins une partie des charges de la guerre. Mais à côté de l'intérêt public, l'attitude du Parlement laissait percevoir d'autres sentiments et d'autres motifs; dans son empressement à licencier des soldats, c'était surtout un rival qu'il voulait abattre. Tentative périlleuse, quelque nécessaire et légitime qu'elle pût être : les gouvernements révolutionnaires sont mal venus à briser l'épée qui leur a sauvé la vie; le service est si grand qu'ils ne peuvent ni le payer ni l'oublier, et leur prévoyance contre une ambition mal satisfaite passe pour de l'ingratitude et de la peur. Aux seuls pouvoirs fondés par le droit et le temps il appartient de récompenser et de désarmer les grands vainqueurs sans crainte d'en faire des maîtres.

Cromwell ne fit aucune résistance, ni même aucune objection; la mesure était trop naturelle et d'une nécessité trop incontestable. Il était d'ailleurs bien aise du licenciement des régiments de milice dont les habitudes

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 19, 18, 19

indépendantes et l'esprit plus patriotique que militaire lui convenaient peu. Mais trop clairvoyant pour se méprendre sur les vues du Parlement, il se hâta de prendre à son tour, contre lui, ses précautions et sa revanche. A son instigation et avec son appui, deux propositions, toutes deux populaires dans le pays quoique auprès de partis différents, furent sur-le-champ reprises et vivement poussées dans la Chambre : une amnistie générale et une loi d'élections destinée à régler l'époque de la dissolution du Parlement et la nomination de ses successeurs. Ni l'une ni l'autre de ces propositions n'était nouvelle; depuis plus de deux ans, elles figuraient au nombre des questions que le Parlement annonçait l'intention de résoudre et dont il avait l'air de s'occuper. Dès le 25 avril 1649, il avait décidé, sur le rapport d'Ireton, qu'un acte d'amnistie serait préparé; on en avait même indiqué les bases; et cet acte rédigé en effet, lu même deux fois le 5 juillet suivant, avait été renvoyé à un comité qui devait se réunir le lendemain, et où, depuis lors, il était resté enseveli. Vers la même époque, le 15 mai 1649, un comité avait été chargé de préparer une loi pour l'élection des Parlements futurs. Vane fit, à ce sujet, le 9 janvier 1650, un long rapport où les bases du nouveau système électoral étaient posées; la Chambre décida qu'elle se réunirait une fois par semaine pour le discuter, et dans le cours des années 1650 et 1651, quarante-huit séances furent en effet tenues, ou du moins convoquées, dans ce dessein. Mais ni l'amnistie ni la loi électorale ne firent, en réalité,

aucun progrès; le Parlement n'était sérieusement occupé qu'à se maintenir et à se défendre contre ses ennemis. Dès que, par l'influence de Cromwell, les deux mesures eurent été remises à l'ordre du jour, leurs partisans ne laissèrent à la Chambre point de relâche. Repris le 17 septembre 1651 et rapporté le 27 novembre suivant, l'acte d'amnistie fut vivement débattu dans seize séances, et adopté enfin le 24 février 1652, avec quelques restrictions. On en était, dans le pays, si vivement préoccupé qu'en en ordonnant la publication, la Chambre chargea le conseil d'État de veiller à ce qu'il ne fût pas abusivement et fautivement réimprimé, de telle sorte qu'il en pût résulter quelque inconvénient. La discussion de la loi électorale fut encore plus pressée et plus chaude; elle occupa, soit le comité chargé de rédiger le projet, soit la Chambre elle-même, du 17 septembre 1651 au 18 novembre suivant; des convocations expresses, des divisions fréquentes et des majorités très-disputées attestèrent l'ardeur des esprits comme la gravité de la question; quarante-neuf voix seulement contre quarante-sept décidèrent que le moment était venu de fixer un terme à la durée du Parlement actuel; et dans tous ces votes, on rencontre Cromwell à la tête des plus vifs partisans de la dissolution. Ils l'emportèrent enfin; mais leur triomphe effectif fut renvoyé à une longue échéance; le Parlement vota le 18 novembre 1651 qu'il ne siégerait pas au delà du 3 novembre 1654. Grâce aux victoires de Cromwell, la guerre civile entre le Parlement et le roi avait cessé; on prétendit assigner une durée de trois

ans au duel qui s'engageait entre Cromwell et le Parlement<sup>1</sup>.

Par bon sens, non par modération ou patience dans le caractère, Cromwell savait attendre; il appréciait sainement, dans chaque circonstance, ce qui était possible, et il s'arrêtait là, quoique ses désirs et ses menées portassent bien plus loin. Il avait réussi à faire fixer un terme à la vie du Parlement; il ne tenta point de le faire rapprocher selon son gré. Mais des moyens détournés s'offraient à lui pour harasser et user plus vite le pouvoir auquel il avait affaire: il les mit en œuvre, tantôt avec un emportement passionné, tantôt avec une astuce profonde, selon ce qu'indiquait ou permettait l'occasion.

L'esprit d'innovation ne se bornait pas, à cette époque, en Angleterre, aux seules questions de gouvernement et d'ordre politique; il pénétrait aussi dans l'ordre civil, et sollicitait, dans les lois et la procédure, des réformes où les intérêts quotidiens de toute la population étaient engagés. Beaucoup d'idées fermentaient à cet égard, encore obscures, vagues et incohérentes, mais toujours puissantes par les rudes besoins auxquels elles répondent et les perspectives illimitées qu'elles ouvrent. Il s'agissait d'abolir de lourds impôts, de rendre la justice prompte et peu coûteuse, de simplifier le régime de la propriété, d'alléger le poids des dettes,

<sup>1</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VI, p. 195, 250, 210, 311; t. VII, p. 19, 44, 56, 37.—*Memoirs de Ludlow*, t. II, p. 101.

de lever les entraves qui gênaient l'état des personnes ou les relations communes, de satisfaire, à meilleur marché et avec moins d'embarras, aux nécessités de la vie. Dans les classes élevées et éclairées, soit égoïsme, soit esprit d'ordre et juste intelligence des conditions de l'état social, ces idées obtenaient peu de crédit; les juristes surtout les repoussaient obstinément et ralliaient à leur résistance des intérêts nombreux et respectables. Mais au sein des classes inférieures, les niveleurs, les mystiques, les esprits honnêtement rêveurs ou méchamment déréglés, et toute cette portion du peuple en qui se lient de si près les sentiments justes et les mauvaises passions, les instincts pratiques et les absurdes chimères, accueillait avec transport l'espoir de telles réformes et en réclamaient à grands cris l'accomplissement.

En matière religieuse, des désirs à la fois ardents et confus, des souffrances vives et des désordres graves suscitaient aussi une fermentation continue. L'Église anglicane était tombée; plus d'évêques, plus de chapitres, plus d'établissement ecclésiastique officiel et exclusif. Mais la nation anglaise restait passionnément chrétienne; il lui fallait un culte assuré, des pratiques régulières, une prédication assidue de l'Évangile. Les sectes satisfaisaient, pour leurs adhérents, à ces besoins des âmes; mais les sectes ne formaient qu'une petite minorité; en dehors des sectaires, des catholiques proscrits et des incrédules plus nombreux à cette époque qu'on ne le croit communément, était la masse de la

population désolée et indignée tantôt de manquer, pour sa foi, de ministres, tantôt de se voir privée de ceux en qui elle avait confiance, et obligée, par dénûment sinon par contrainte, d'en écouter d'autres auxquels elle ne croyait pas. Les presbytériens s'étaient offerts, et vers la fin de 1649, le Parlement les avait admis à organiser leur établissement ecclésiastique, à titre d'Église nationale<sup>1</sup>; mais ils n'avaient que très-incomplètement réussi, car ils passaient pour aussi exclusifs, aussi tyranniques qu'avait pu l'être l'Église anglicane, et les autres sectes dissidentes les repoussaient aussi vivement que les anglicans eux-mêmes. De tout cela résultait, en fait de religion, un état tantôt d'abandon et de disette, tantôt de persécution et d'anarchie qui donnait lieu à des clameurs, à des récriminations, à des contestations, à des plaintes, toujours adressées au Parlement comme à la source de tous les maux et de tous les remèdes, et qu'il ne savait ni comment étouffer, ni comment satisfaire.

Sur toutes ces questions d'organisation, civile ou religieuse, Cromwell n'avait point de principes arrêtés, ni de parti pris; nul esprit n'était moins systématique, ni moins gouverné par des idées générales et conçues d'avance; mais il avait un vif instinct des sentiments et des vœux populaires; et sans s'inquiéter beaucoup de savoir jusqu'à quel point ils étaient légitimes ou pos-

<sup>1</sup> Neal, *Hist. of the Puritans*, t. III, p. 248-250, t. IV, p. 12-14; —Grove, *A summary of the history of the English Church, etc.*, t. II, c. 113.

sibles à satisfaire, il se faisait hardiment leur patron pour s'en faire des alliés. Depuis longtemps déjà il avait entrevu quelle faveur pouvait s'attacher aux idées de réforme de la procédure civile, et il leur avait prêté son appui. En 1639, écrivant au Parlement après la victoire de Dunbar, il lui disait : « Soulagez les opprimés ; écou-  
« lez les gémissements des pauvres gens qui sont en  
« prison ; consentez à réformer les abus de toutes les  
« professions ; s'il y en a une qui fasse beaucoup de pau-  
« vres pour faire quelques riches, cela ne convient pas  
« à une république <sup>1</sup>. » Lorsque, la guerre civile terminée, il vécut oisif à Londres, n'ayant plus à s'occuper que de ce qui se passait dans le public ou au Parlement, il devint le centre de tous les projets de ce genre et l'espoir de leurs auteurs : le 27 octobre 1651, des détenus dans les prisons de Londres s'adressaient à lui, disant : « La loi est le sceau de la servitude normande ; les pri-  
« sons sont des sanctuaires pour les riches et des lieux  
« de torture pour les pauvres qui ne peuvent payer les  
« avocats ni les geôliers : nous prions le général, aux  
« mains duquel l'épée a été mise, de nous délivrer de  
« l'oppression, de rendre à la nation ses lois et ses liber-  
« tés fondamentales, de lui procurer une représentation  
« nouvelle, et de faire en sorte que les pauvres puissent  
« obtenir justice et que les arrestations et les emprison-  
« nements soient abolis. » Six semaines après, de nom-  
breuses pétitions arrivaient des comtés, adressées aussi

<sup>1</sup> 4 septembre 1639 : Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 48.



au général et à ses officiers, et leur demandant « l'abo-  
 « lition des dîmes, de l'exécise, et de tous les abus intro-  
 « duits dans l'administration de la loi et de la justice par  
 « la multitude, l'orgueil, l'astuce et l'avidité des avocats,  
 « des procureurs et des greffiers, ce qui fait que les  
 « pauvres habitants des campagnes trouvent le remède  
 « pire que le mal. » Le mouvement du peuple, à ce su-  
 jet, vers l'armée et ses chefs était tel que, sur plusieurs  
 points, des officiers reçurent de leur général l'autorisa-  
 tion de siéger comme juges, et de prononcer sur des  
 procès, ce qu'ils firent « à la grande satisfaction des par-  
 « ties, à cause de la promptitude de leurs jugements<sup>1</sup>. »

Quand il s'agissait de religion et d'Église, Cromwell  
 était un peu plus embarrassé, car il avait à cet égard,  
 non des résolutions intraitables, mais des engagements  
 et des alliés dont il ne voulait pas se séparer. Les sec-  
 taires passionnés de l'armée, les soldats de la cinquième  
 monarchie, qui devait être celle de Jésus-Christ, avaient  
 fait sa force d'abord contre le roi, puis contre le parti  
 presbytérien dans le Parlement ; il savait tout ce qu'on  
 pouvait en craindre ou en attendre ; par leur fidélité  
 militaire et leur fanatisme mystique, ils étaient, dans un  
 moment de crise, ses plus nécessaires et plus sûrs in-  
 struments. Il maintint soigneusement avec eux son inti-  
 mité. Mais il lui fallait, dans l'ordre religieux, une in-  
 fluence plus élevée et plus étendue ; il la chercha et la  
 puisa à deux sources, la prédication régulière de l'Évan-

<sup>1</sup> Wischke, p. 512, 517, 519.

gile et la liberté de conscience : il se fit le protecteur déclaré de ces deux intérêts ; par le premier, il se rattachait les presbytériens qui, dans la ruine de l'Église anglicane, pouvaient seuls offrir, en grand nombre, au pays des ministres instruits, pieux et honorés ; au nom de la liberté de conscience, il devenait l'homme nécessaire à tous les persécutés, même aux épiscopaux et aux catholiques à qui la libre pratique de leur foi était refusée, mais qui se promettaient de lui une tolérance facile et un secret appui. Dans tous les rangs et sous tous les drapeaux chrétiens, il avait ainsi des relations, et inspirait des espérances qui lui fournissaient tantôt des griefs, tantôt des armes contre le Parlement.

Il ne s'en tint pas à cette guerre sourde et aux progrès lents qu'il y pouvait faire ; il était plein de passion autant que de ruse, et pressé de porter les grands coups, dès qu'ils étaient possibles, aussi bien qu'obstiné à poursuivre obscurément son dessein, s'il fallait attendre du temps les occasions de succès. Il voulut savoir avec quelque certitude ce que pensaient les hommes dont le concours lui était nécessaire, et jusqu'à quel point il pouvait compter sur leurs dispositions. Le 10 décembre 1651, il provoqua, chez Forateur de la Chambre, Lenthall, une réunion de quelques chefs de l'armée et du Parlement ; d'un côté, Fleetwood, Desborough, Harrison, Whalley, ses compagnons de guerre et de victoire ; de l'autre, Whitelocke, Widdrington, Saint-John, Lenthall, les meneurs civils de la révolution :

« Maintenant que l'ancien roi est mort et son fils dés-

« fait, je crois nécessaire, » dit Cromwell, « d'en venir  
 « à fonder un gouvernement stable pour la nation. J'ai  
 « demandé cette réunion pour que nous considérions  
 « ensemble ce qu'il convient de faire et ce qu'il faudra  
 « proposer au Parlement. »

L'ORATEUR CENTRAL : « Milord, cette réunion s'est  
 « empressée de se rendre au vœu de V. E., et il est  
 « très-nécessaire d'examiner l'affaire dont vous voulez  
 « l'entretenir. Dieu a donné à nos troupes, sous votre  
 « commandement, un merveilleux succès, et nous  
 « serons très-dignes de blâme si nous ne faisons pas  
 « servir tant de grâces à quelque solide établissement,  
 « pour la gloire de Dieu et le bien de cette République. »

HARRISON : « Ce que propose le lord général, c'est, je  
 « pense, d'établir une forme de gouvernement qui  
 « assure nos libertés civiles et religieuses, en telle sorte  
 « que les miséricordes dont le Seigneur nous a comblés  
 « ne soient pas rejetées. Comment cela peut être fait, là  
 « est la grande question. »

WHITELOCKE : « C'est une grande question, en effet,  
 « et qui ne doit pas être brusquement résolue : ce serait  
 « pitié qu'une réunion de tant de personnes capables et  
 « dignes demeurât sans résultat. Je demanderai d'abord  
 « humblement sur quelle base on veut établir cette  
 « forme de gouvernement, et si l'on veut faire une  
 « république absolue, ou bien y introduire quelque  
 « mélange de monarchie. »

CROMWELL : « Milord Whitelocke a touché le vrai  
 « point de la question ; c'est en effet ma pensée que

« nous considérons ce qu'il vaut le mieux établir, une  
 « république ou un gouvernement monarchique mixte,  
 « et, si l'on y fait entrer quelque chose de monarchique,  
 « en qui sera placé ce pouvoir. »

SIR THOMAS WIDDRINGTON : « Je crois qu'un gouverne-  
 « ment monarchique mixte convient mieux aux lois et  
 « aux mœurs de cette nation; et si nous rétablissions  
 « quelque chose de monarchique, je crois qu'il serait  
 « juste de remettre ce pouvoir à l'un des fils du feu roi. »

LE COLONEL FLEETWOOD : « La question de savoir si c'est  
 « une république absolue ou une monarchie mixte qui  
 « convient le mieux à cette nation, ne sera pas facile à  
 « décider. »

SAINT-JOHN : « Le gouvernement de cette nation, sans  
 « aucun pouvoir monarchique, sera très-difficile à éta-  
 « blir, de façon du moins à ne pas ébranler les fonde-  
 « ments de nos lois et des libertés du peuple. »

LENTHALL : « On tombera dans une étrange confusion  
 « si on ne met, dans le gouvernement de cette nation,  
 « rien de monarchique. »

LE COLONEL DESBOROUGH : « Je vous prie, milord,  
 « pourquoi cette nation-ci ne pourrait-elle pas, aussi  
 « bien que d'autres, se gouverner en république? »

WHITELOCKE : « Il y a, dans le tissu des lois d'An-  
 « gleterre, tant de pouvoir et de pratiques monarchi-  
 « ques que, pour fonder ici un gouvernement sans  
 « quelque mélange de monarchie, il faudrait faire,  
 « dans nos lois et nos procédures, des changements  
 « tels qu'à grand-peine en aurait-on le temps et qu'on

« ne saurait prévoir les inconvénients qui en résulte-  
 « raient. »

LE COLONEL WHALLEY : « J'entends mal les questions  
 « de lois ; mais, à mon avis, il nous convient mieux de  
 « n'avoir, dans notre gouvernement, rien de monar-  
 « chique ; si nous nous décidions à avoir un monarque,  
 « lequel prendrions-nous ? Le fils aîné du roi nous a fait  
 « la guerre, et son second fils est également notre  
 « ennemi. »

SIR T. WIDDINGTON : « Mais le troisième fils du feu  
 « roi, le duc de Gloucester, est toujours entre nos mains,  
 « et il est trop jeune pour avoir porté les armes contre  
 « nous, ou pour être imbu des principes de nos  
 « ennemis. »

WHITLOCKE : « On pourrait assigner au fils aîné du  
 « feu roi, ou à son frère le duc d'York, un certain temps  
 « pour qu'ils vissent se réunir au Parlement ; et on  
 « pourrait alors, aux conditions qu'on jugerait conve-  
 « nables et efficaces pour assurer nos libertés civiles et  
 « religieuses, instituer avec eux une forme de gouver-  
 « nement. »

CRÖMWELL : « Ceci serait une affaire d'une difficulté  
 « plus qu'ordinaire ; mais je pense vraiment que, si  
 « nous pouvons le faire avec sûreté pour nos droits  
 « d'Anglais et de chrétiens, une forme de gouverne-  
 « ment avec un peu de pouvoir monarchique serait  
 « bien utile<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Whitlocke, p. 516

La conversation se prolongea sans autre résultat que de faire entrevoir, aux hommes importants du Parlement et de l'armée, les desseins de Cromwell, et à lui-même leurs dispositions. Il vit aussi de quel danger pouvait être, pour lui, le jeune duc de Gloucester, présent sur le sol anglais et sous la main du Parlement. Quelques mois après, le gouverneur du prince, M. Lovel, reçut secrètement l'avis qu'il pouvait demander que le duc de Gloucester sortit de prison, et fût envoyé en Hollande, à la princesse d'Orange, sa sœur. Il l'obtint en effet sans peine, avec 500 liv. sterl. pour les frais du voyage, à la condition que le prince s'embarquerait dans l'île de Wight où il était détenu, et ne toucherait à aucun point de la côte d'Angleterre. C'était un concurrent royal éloigné, sous une apparence de générosité et de douceur<sup>1</sup>.

Les chefs républicains du Parlement n'ignoraient pas des vues et des menées que Cromwell cachait si peu, et ils faisaient, pour les déjouer, tous leurs efforts. Depuis longtemps déjà, ils avaient essayé de donner ou de faire espérer, aux désirs de réforme qui s'élevaient de toutes parts, quelque satisfaction. Un comité avait été chargé de rechercher quels changements devaient être apportés dans les lois civiles, et plusieurs fois le Parlement avait recommandé à ce comité, dont le travail languissait,

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIV, c. 85-87. — Herd, *A brief Chronicle, etc.*, p. 611

une assiduité plus efficace<sup>1</sup>. Mais ces recommandations, probablement un peu molles, avaient eu peu d'effet, et un seul résultat important était sorti des délibérations du comité; il avait proposé et le Parlement avait adopté<sup>2</sup> un acte ordonnant qu'à l'avenir toutes les lois et toutes les procédures devant toutes les cours de justice seraient rédigées en anglais, non plus en français, ni en latin; et pour assurer l'exécution de cette mesure vraiment populaire, le Parlement était entré dans les détails les plus minutieux<sup>3</sup>. Quelques abus avaient aussi été réformés dans les pratiques de la cour de chancellerie, et quelque allègement apporté aux frais de justice<sup>4</sup>. Mais soit entêtement de profession, soit juste crainte des entraînements d'innovation, les juriconsultes, qui dominaient dans le comité, y avaient combattu presque tous les plans des novateurs, et il était retombé dans sa langueur quand la lutte entre le Parlement et Cromwell vint le ranimer. Dès qu'il vit Cromwell rechercher cette sorte de popularité, le Parlement ordonna que « le comité pour la réforme des lois serait remis en « vigueur, qu'il siégerait assidûment, avec pouvoir de « faire venir devant lui toutes personnes et apporter « tous documents dont il aurait besoin pour accomplir « son œuvre, et qu'il en rendrait compte à la Chambre

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 380, 328, 485.

<sup>2</sup> Le 22 novembre 1650.

<sup>3</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VI, p. 487, 488, 490, 493, 500.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 509, 525.

« aussi souvent qu'il le jugerait à propos<sup>1</sup>. » Mais ce n'était encore là qu'une promesse déjà renouvelée plusieurs fois et toujours demeurée vaine ; on sentit le besoin de faire quelque chose de plus nouveau et qui inspirât, aux partisans des réformes, plus de confiance. On décida qu'une commission serait formée de personnes étrangères à la Chambre, qui auraient mission de rechercher quels défauts existaient dans les lois civiles, quels inconvénients en résultaient, quels étaient les plus prompts moyens d'y porter remède, et qui feraient ensuite connaître leur avis et leurs propositions à un comité du Parlement désigné pour les recevoir<sup>2</sup>. Vingt et une personnes, presque toutes considérables par la qualité ou la science, furent en effet choisies pour former cette commission, et le célèbre juriconsulte Matthieu Hale y fut appelé le premier<sup>3</sup>. Elle s'occupa des plus importantes questions de la législation civile, des mariages, des naissances et des décès, de la transmission des propriétés et de la tenue des registres publics destinés à la constater, des droits perçus à l'occasion de certaines transactions ou de certains actes ; et sur ces divers sujets, elle prépara des projets de réformes réservés à la délibération du Parlement, et dont plusieurs lui furent effectivement soumis par Whitelocke qui, selon sa prévoyance des chances de succès, se fai-

<sup>1</sup> Le 8 octobre 1651 : — *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 26.

<sup>2</sup> Le 26 décembre 1651; *ibid.*, t. VII, p. 58 ; — Whitelocke, p. 519.

<sup>3</sup> Les 14 et 17 janvier 1652 ; — *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 71, 94.



sait tour à tour l'adversaire ou le rapporteur des innovations<sup>1</sup>. Un travail général où était résumée toute la loi civile, c'est-à-dire une sorte de code civil, fut même préparé par cette commission et présenté à la Chambre qui en entendit la lecture et en ordonna l'impression, au nombre de trois cents exemplaires distribués aux seuls membres du Parlement<sup>2</sup>.

En matière religieuse aussi, le Parlement eût bien voulu obtenir quelque popularité, et, comme Cromwell, se faire, dans les croyances diverses, des clients et des amis. Dans le cours de l'année 1650, il avait aboli les lois rendues sous la reine Élisabeth pour prescrire l'uniformité de foi et de culte<sup>3</sup>; mais en même temps il avait maintenu et même aggravé la proscription des catholiques, ajouté à la proscription des catholiques celle des évêques, et promulgué des lois nouvelles contre « les mauvaises mœurs, les pratiques licencieuses » et les opinions athées, blasphématoires et exécrationnelles<sup>4</sup>; » voulant ainsi donner à la fois satisfaction aux haines religieuses, à la liberté de conscience, et à l'austérité des âmes. Tâche impossible pour le pouvoir chargé d'appliquer tous les jours toutes les lois, et qui, même aux yeux du peuple dont elles ont adopté les passions,

<sup>1</sup> Les 19 et 25 mars 1652; *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 107, 110.

<sup>2</sup> Les 19 et 21 janvier 1653;—*ibid.*, t. VII, p. 249, 250.

<sup>3</sup> Le 27 septembre 1650.—*ibid.*, t. VI, p. 471.

<sup>4</sup> Les 10 mai, 14 et 24 juin, et 9 août 1650.—*ibid.*, t. VI, p. 419, 423, 430, 453.

porte la peine de leurs inconséquences et de leurs iniquités. Cromwell, attentif à se tenir en dehors du gouvernement, pouvait protéger tour à tour, avec plus ou moins de réserve, les sectaires de toute sorte, les épiscopaux, les catholiques, même les esprits libres jusqu'à la licence ; le Parlement, chargé de gouverner, se faisait taxer tantôt de dureté en les réprimant, tantôt de mollesse en les tolérant, et ne créait ainsi que des mécontents là où Cromwell recrutait des partisans.

Les esprits élevés et fiers, Vane surtout, supportaient impatiemment cette situation et cherchaient à s'en relever. Quelque événement ou quelque acte considérable pouvait seul y suffire ; il leur fallait un grand succès qui ne leur vint pas de Cromwell. Ce fut probablement là une des causes qui, soit réflexion, soit instinct, les poussèrent dans leur projet d'union intime de l'Angleterre avec la Hollande, et dans la guerre que cette tentative, en échouant, fit éclater entre les deux États. Précisément, vers cette époque, une autre perspective s'offrit à eux qui ne manquait pas de grandeur. L'Écosse était soumise. Monk la gouvernait en soldat rude, mais juste et sensé. Argyle seul gardait encore, dans ses domaines, un reste d'indépendance, sans danger pour les vainqueurs. Pourquoi ne pas incorporer l'Écosse à l'Angleterre ? La Grande-Bretagne ne formerait plus qu'un seul État comme une seule île, et la République aurait la gloire d'accomplir ce que les plus grands rois d'Angleterre avaient vainement tenté. Le 9 septembre 1651, six jours à peine après la victoire de Worcester, ce dessein

apparut dans le Parlement; et avant que l'année eût atteint son terme, il était transformé en une déclaration expresse de l'entière union des deux pays, et huit commissaires, Vaue et Saint-John à leur tête, partaient pour l'Écosse, avec des instructions détaillées pour l'accomplir. Ils y arrivèrent le 20 janvier 1652, et établirent leur résidence près d'Édimbourg, à Dalkeith, où ils convoquèrent des députés de tous les comtés et bourgs d'Écosse, pour les faire consentir à l'union. L'entreprise était difficile, et sans l'autorité de Monk et de ses garnisons, tout le savoir-faire éloquent de Vaue n'y eût probablement pas réussi. Le peuple écossais s'indignait à l'idée de perdre sa nationalité; le clergé presbytérien professait contre toute atteinte à l'indépendance de son Église et toute acceptation du pouvoir spirituel du Parlement. Les vassaux d'Argyle n'obéirent pas aux ordres des commissaires anglais. Le prévôt d'Édimbourg essaya vainement d'engager les ministres de la ville à prêcher en faveur de l'union; il n'en obtint que cette réponse : « Nous savons mieux que le prévôt ce que nous devons « prêcher. » Les comtés et les bourgs qui se refusaient à envoyer des députés, ou dont les députés refusaient d'accéder à l'union, perdaient leurs franchises; et pourtant, selon le calcul le plus favorable aux Anglais, vingt comtés et trente-cinq bourgs seulement, sur quatre-vingt-dix, donnèrent leur adhésion. Mais il n'en faut pas tant à la force victorienne pour proclamer que son droit est reconnu. Argyle, sur la promesse que ses domaines seraient protégés, et qu'on lui payerait ce qui lui était

dû, consentit enfin à traiter. Vane retourna à Londres<sup>1</sup>, au nom des commissaires, pour rendre compte au Parlement de leur succès; il fut convenu que vingt et un délégués d'Écosse y viendraient plus tard pour débattre les termes définitifs de l'union, et, le 13 avril 1652, sur le rapport de Whitelocke, au nom du conseil d'État, un acte fut proposé pour décréter l'abolition de la royauté en Écosse, et l'union des deux pays sous la seule autorité du Parlement, dans le sein duquel un certain nombre de députés écossais seraient admis<sup>2</sup>.

Peu de semaines après<sup>3</sup>, soit que ce succès, bien qu'inachevé, donnât au Parlement plus de confiance, soit que la nécessité de pourvoir aux dépenses de la guerre maritime avec la Hollande, lui parût une occasion favorable, la question de la réduction de l'armée fut reprise; la Chambre ordonna que « le conseil d'État  
« conférerait avec le lord général et toute autre per-  
« sonne qu'il voudrait appeler, pour examiner l'état  
« des garnisons et des forces sur pied en Angleterre et  
« en Écosse, rechercher comment des retranchements  
« considérables y pourraient être apportés sans com-  
« promettre la sûreté de la République, et en faire, dans  
« huit jours, son rapport au Parlement. » A peine cette

<sup>1</sup> En mars 1652.

<sup>2</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 150-152;—Barnet, *Hist. de mon temps*, t. 1, p. 123, 129;—*Monk*, étude historique, p. 59-12;—*Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 14, 21, 30, 31, 53, 85, 96, 105, 119, 118, 229;—Whitelocke, p. 519, 521, 522, 523, 528, 529;—Bellair, *Annals of Scotland*, t. IV, p. 550;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 139.

<sup>3</sup> Les 26 mai et 2 juin 1652.

décision était rendue que l'orateur reçut une lettre de Cromwell qui fut lue dans la Chambre; elle n'est point restée inscrite dans ses registres; mais évidemment elle avait trait aux désirs de réduction que la Chambre venait de témoigner, et douze jours après, les dépenses de l'armée d'Angleterre et d'Écosse furent votées sans aucune réduction<sup>1</sup>.

Le Parlement se promit et parut en effet obtenir, quant à l'armée d'Irlande, un meilleur succès. Quoique certains points de l'île fussent encore dans un état d'insurrection ou du moins d'insoumission, la guerre y était, à vrai dire, terminée; toutes les places de quelque importance s'étaient rendues, et les ennemis de la République n'y tenaient plus nulle part devant ses soldats. Une autre opération, plus cruelle que la guerre, commençait; l'expropriation et la transplantation, complètes ou partielles, de toute la population catholique irlandaise, pour payer d'abord les prêteurs de l'emprunt contracté en 1642 avec les confiscations d'Irlande pour gage, ensuite les arrérages dus aux soldats licenciés. Une telle perspective ne pouvait manquer de rendre la réduction de cette partie de l'armée plus facile. Cet effroyable remaniement de la propriété et de la population une fois accompli, le Parlement se proposait d'incorporer l'Irlande à l'Angleterre, comme l'Écosse, en lui faisant aussi, dans l'assemblée générale investie du gouvernement de la République, une petite part; et il

<sup>1</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 136, 138, 139, 142.

espérait exercer, dans un pays où il disposait ainsi de toutes choses, une prépondérance décisive<sup>1</sup>.

Mais Cromwell, toujours habile à ne rien laisser échapper de ce que lui offrait la fortune, avait trouvé, dans un incident frivole, une occasion d'étendre à l'Irlande son influence, et s'était empressé de la saisir. Après la mort d'Ireton qui, sous le nom de lord député, commandait en Irlande comme lieutenant de Cromwell, encore investi du titre de gouverneur général de ce royaume, Lambert, qui servait alors en Écosse, fut nommé pour le remplacer, sous le même nom et avec les mêmes prérogatives. Vain et fastueux, il quitta l'Écosse en toute hâte pour jouir de ses nouveaux honneurs, et fit son entrée à Londres dans un équipage magnifique qui lui avait coûté, dit-on, 5,000 liv. st. Peu de jours après, lady Lambert, sa femme, aussivaine que lui, rencontra dans le parc de St-James la veuve d'Ireton, Bridget, fille aînée de Cromwell, et prit avec éclat le pas sur elle. Malgré sa piété et sa douleur, lady Ireton ressentit amèrement cet affront. Fleetwood, lieutenant général de Cromwell dans le commandement de toutes les forces de la République, se trouvait par hasard présent à cette scène; veuf lui-même, il offrit à lady Ireton d'abord ses condoléances et sa sympathie, et bientôt sa main. Elle l'accepta sans hésiter; la femme

<sup>1</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 79, 123, 161, 229;—*Mémoires de Leclow*, t. II, *passim*;—Leland, *Hist. of Ireland*, t. III, p. 387-327.

du lieutenant du général en chef devait passer partout avant celle du lord député d'Irlande. Ce mariage convenait à Cromwell; Fleetwood appartenait à une famille considérable et ne pouvait manquer d'être un gendre utile. L'occasion se présenta aussitôt de mettre ce nouveau lien à profit : le brevet de Cromwell comme gouverneur général d'Irlande était près d'expirer; on en proposa à la Chambre le renouvellement; il déclina lui-même cette faveur : « il avait déjà, » dit-il, « trop de pouvoir et d'honneurs. » La charge de lord lieutenant ou gouverneur général d'Irlande fut supprimée. Celle de lord député, c'est-à-dire délégué du lord lieutenant, se trouvait dès lors sans base; on offrit à Lambert un autre titre et diverses compensations; mais il ne voulut point accepter ce qu'il regardait comme une déchéance, et il se démit de son office. On décida alors que le général en chef des forces de la République nommerait lui-même au commandement des forces d'Irlande, et Cromwell y nomma Fleetwood. Mais, soigneux de panser la plaie qu'il avait faite, il s'appliqua en même temps et il réussit à persuader à Lambert que le mauvais vouloir du Parlement lui avait seul fait enlever ce titre de lord député qu'il eût été, lui Cromwell, charmé de lui conserver; et avec une intelligence profonde de la bassesse qui peut se cacher sous la vanité, il exprima aussi à Lambert son regret des dépenses énormes auxquelles cette courte dignité l'avait entraîné, et lui demanda la permission de s'en charger; à quoi Lambert consentit, devenant ainsi, dans sa mésaventure, l'obligé de Crom-

well, qui, du même coup, fit de son gendre le commandant de l'Irlande, et de l'homme qu'on avait quelquefois essayé de lui donner pour rival dans l'armée, un ennemi ardent du Parlement<sup>1</sup>.

Il excellait à pousser vivement ses avantages. La Chambre, malgré l'échec qu'elle venait de subir, persistait dans son dessein de réduire l'armée. Cromwell se résolut à engager ouvertement la lutte entre l'armée et la Chambre, au nom de tous les griefs, réels ou imaginaires, de tous les vœux, praticables ou chimériques, qui éclataient dans le pays, et auxquels la Chambre promettait sans cesse et ne donnait jamais satisfaction. Le 12 août 1652, la Chambre ordonna au conseil d'État de lui rendre compte sans retard de ce qu'il avait fait pour préparer la réduction des divers corps de troupes, spécialement des garnisons de Gloucester, d'Exeter et de Bristol. Ce même jour, un conseil général des officiers se réunit à Whitehall; et dès le lendemain, six des principaux, le commissaire général Whalley, les colonels Hacker, Barkstead, Okey et Goffe, et le lieutenant-colonel Worsley se présentèrent au Parlement porteurs d'une pétition où tous ces griefs, tous ces vœux, religieux et civils, étaient résumés en douze articles, sans violence, mais en termes péremptoires, et finissant par insister sur la convocation des Parlements futurs, « réglée de telle sorte que des hommes pieux

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 151;—Mistress Ha'chinson, *Mémoires*, t. II, p. 240-243.—Whitelocke, p. 523, 533, 536.



« et fidèles aux intérêts de la République fussent seuls « élus<sup>1</sup>. »

La Chambre ressentit quelque surprise : on avait naguère employé de tels procédés contre la Couronne; mais depuis que la République était fondée, l'armée n'était plus intervenue ainsi dans le gouvernement. Cromwell lui-même avait contribué à rassurer le Parlement, car sans nul souci de se contredire et de se démentir, au moment même où il excitait sous main les officiers à le presser de se dissoudre, il avait paru vouloir les détourner de cette démarche, et s'était porté garant à la Chambre que, si elle leur ordonnait de briser leurs épées et de les jeter à la mer, ils lui obéiraient sur-le-champ<sup>2</sup>. La pétition fut reçue avec de grands égards; on la renvoya à un comité spécial qui eut ordre d'en examiner les divers points et de rechercher ce qui avait déjà été fait et ce qu'il y avait encore à faire pour y donner satisfaction. L'orateur, au nom du Parlement, remercia les officiers des sentiments qu'ils y exprimaient et de leurs soins vigilants pour les intérêts publics. Mais après ces démonstrations officielles, les principaux membres de la Chambre témoignèrent sans réserve leur mécontentement d'une démarche et d'un langage « si inconvenants, pour ne pas dire si arrogants, de la part « des chefs de l'armée envers le Parlement, leur mai-

<sup>1</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 164.—Whitelocke, p. 511.  
<sup>2</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 174.

<sup>3</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 291, 163.

« Ire. » -- « Prenez garde, » dit Whitelocke à Cromwell, « à cette façon de faire ainsi pétitionner les officiers, « l'épée à la main; quelque jour, cela pourrait bien « s'adresser à vous. » Mais Cromwell traita légèrement cette inquiétude; nul ne se préoccupait moins des embarras que pourrait lui attirer un jour le succès<sup>1</sup>.

Environ six semaines après, rencontrant un soir Whitelocke qui se promenait dans le parc de Saint-James, Cromwell l'aborda « avec une courtoisie plus qu'ordinaire, » et l'emmenant à l'écart :

« Milord Whitelocke, » lui dit-il, « je sais votre fidélité à la bonne cause dans laquelle je suis engagé, « ainsi que nos autres amis; je connais aussi votre « excellent jugement et votre amitié particulière pour « moi; je désire m'entendre avec vous sur les importantes affaires de notre situation actuelle. »

WHITELOCKE : « V. E. me connaît depuis longtemps, « et ne dira pas, j'espère, qu'elle m'ait jamais trouvé « manquant de fidélité ou d'affection pour sa personne. « Vos faveurs envers moi et vos services publics méritent bien plus que je ne saurais faire. Vous ne vous « trompez, permettez-moi de le dire, que sur un seul « point, sur mon faible jugement qui n'est pas en état « de rendre aucun service considérable, soit à vous, « soit à cette République. Cependant je suis prêt à faire « tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous servir « promptement et fidèlement. »

<sup>1</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 161. — Whitelocke, p. 211.

CROWWELL : « Je ne puis avoir et je n'ai aucun doute  
 « sur votre fidélité ; je connais votre bienveillance pour  
 « moi, et vos talents pour le service de la République ;  
 « assez d'autres pourraient les attester. Je crois que  
 « nous sommes, vous et moi, aussi engagés que nuls  
 « autres envers cette République, et certes, jamais  
 « elle n'eut plus besoin de bons, fermes et sincères  
 « conseils. »

WHITELOCKE : « Personne, je pense, ne peut parler de  
 « ce qu'il a fait pour cette cause au moment où l'on  
 « parle de ce qu'a fait V. E. Cependant peu d'hommes  
 « s'y sont engagés plus que je ne l'ai fait à mon poste  
 « et dans la mesure de ma capacité ; et même à parl  
 « votre bon naturel et la connaissance que vous avez  
 « de moi, il y a là de quoi mettre ma fidélité à l'abri  
 « de tout soupçon. »

CROWWELL : « Je voudrais qu'il n'y eût pas plus de  
 « soupçons à concevoir sur d'autres que sur vous ; je  
 « vous confierais volontiers ma vie et nos plus secrètes  
 « affaires. C'est pour cela que j'ai désiré m'entretenir  
 « en particulier avec vous. Et vraiment, milord, nous  
 « avons lieu de réfléchir sur la dangereuse condition où  
 « nous sommes tous et sur les moyens de mettre à pro-  
 « fit les grâces et les succès que Dieu nous a accordés.  
 « Au lieu de nous en laisser dépouiller comme des  
 « sols, et de nous mettre nous-mêmes en pièces par nos  
 « discordes intérieures et nos animosités mutuelles, il  
 « faut que nous unissions nos conseils, nos bras et nos  
 « cœurs pour faire fructifier ce que nous avons si chère-

« rement acheté par tant de hasards, de trésors et de  
 « sang ; le Seigneur ne nous a pas donné une victoire  
 « complète sur nos ennemis pour que nous nous per-  
 « dions par nos querelles particulières, et pour que nous  
 « nous fassions nous-mêmes le mal que n'ont pu nous  
 « faire nos ennemis. »

WHITELOCKE : « Il est vrai, milord ; je regarde nos  
 « dangers actuels comme plus grands que ceux que  
 « nous avons jamais courus sur le champ de bataille ;  
 « comme le dit V. E., nous travaillons à nous détruire  
 « nous-mêmes, ce que n'ont jamais pu faire nos enne-  
 « mis. Il n'est pas étonnant qu'une vaillante armée  
 « comme la vôtre, après avoir pleinement dompté ses  
 « ennemis, se livre à des factions et à des desseins ambi-  
 « lieux ; je m'étonne bien plutôt que des officiers d'un  
 « esprit si actif, maintenant oisifs, et qui souvent croient  
 « leurs services mal récompensés, n'éclatent pas en  
 « rébellion ouverte. Les soldats aussi, n'ayant rien à  
 « faire, doivent tomber aisément dans le désordre. C'est,  
 « après Dieu, votre excellente conduite, milord, qui  
 « les a si longtemps contenus dans la discipline et les a  
 « empêchés de se mutiner. »

CROMWELL : « J'ai employé et j'emploierai tout ce que  
 « peuvent mes pauvres efforts pour les maintenir dans  
 « l'ordre et l'obéissance. »

WHITELOCKE : « V. E. l'a fait jusqu'ici d'une manière  
 « admirable. »

CROMWELL : « Vraiment Dieu m'a abondamment béni  
 « en ceci, et j'espère qu'il continuera. Comme V. E. l'a

très-bien observé, les officiers de l'armée sont enclins  
aux factions et aux murmures quand ils voient qu'ils  
n'obtiennent ni les profits, ni l'avancement, ni les  
emplois qu'on accorde à des gens qui n'ont rien souffert  
ni rien risqué pour la République. En cela ils  
ont que trop raison, et leur irritation est très-  
grande, et leur influence sur les soldats pousse ceux-  
ci à des mécontentements et à des murmures sem-  
blables. Quant aux membres du Parlement, l'armée  
commence à les prendre en grand dégoût; je voudrais  
qu'elle en eût moins de motifs; mais véritablement  
leur orgueil, leur ambition, leur ardeur avide à  
envahir, pour eux et pour leurs amis, toutes les places  
honorables et lucratives, les retards qu'ils apportent  
aux affaires, leur dessein évident de se perpétuer au  
pouvoir, leur intervention continuelle dans des ques-  
tions d'intérêts privés, ce qui est contraire à l'in-  
stitution des parlements, leur injustice et leur par-  
tialité dans ces matières, et la vie scandaleuse de  
quelques-uns des principaux d'entre eux, tout cela,  
milord, donne aux gens trop juste sujet de mal parler  
d'eux et de les prendre en dégoût. Et comme ils sont  
le pouvoir suprême de la nation, n'ayant aucun  
compte à rendre à personne, et ne rencontrant aucune  
autorité supérieure ou égale à la leur, pour contrôler  
ou régler leur conduite, ils ne peuvent être contenus  
dans les limites de la justice, de la loi et de la raison,  
en sorte que, s'il ne s'établit quelque pouvoir assez  
fort et assez haut pour mettre un terme à ces excès,

« et tenir toutes choses en meilleur ordre, il sera tout-à-  
« nement impossible de prévenir notre ruine. »

WHITELOCKE : « Je reconnais que le péril où nous mettent  
« ces pouvoirs excessifs et désordonnés est plus grand  
« qu'on ne l'apprehende communément. Cependant,  
« en ce qui touche les soldats, l'autorité de V. E. suffit  
« pour les maintenir dans l'obéissance, et Dieu merci,  
« vous l'avez fait jusqu'à présent, et je ne doute pas que,  
« par votre sagesse, vous ne le fassiez encore. Quant  
« aux membres du Parlement, la grande difficulté est  
« là, j'en conviens; c'est d'eux que vous tenez votre  
« commission; ils sont reconnus comme le pouvoir  
« suprême de la nation, sans contrôle et sans appel. Il  
« en est trop parmi eux, je l'avoue, qui méritent les  
« reproches que vous leur adressez, et beaucoup de  
« choses très-inconvenantes se sont passées là; pour-  
« tant je suis sûr que V. E. ne les regarde pas tous  
« comme dépravés, et j'espère bien de la plupart  
« d'entre eux quand les choses en viendront à une  
« crise. »

CROMWELL : « Milord, il y a bien peu à espérer d'eux  
« pour un bon établissement de gouvernement. Non,  
« vraiment, il n'y a rien à espérer; il y a bien plutôt à  
« craindre qu'ils ne détruisent ce que Dieu a fait pour  
« nous et pour eux. Nous oublions Dieu; Dieu nous  
« oubliera et nous livrera à la confusion; et ces gens-là  
« nous y jetteront, si on les laisse suivre leurs propres  
« voies; il faut aviser à quelque moyen de les réprimer,  
« ou bien ils nous perdront. »

WHITELOCKE : « C'est nous-mêmes qui les avons  
« reconnus pour pouvoir suprême ; nous tenons d'eux  
« nos commissions et nos fonctions les plus élevées ; il  
« est malaisé, après cela, de trouver un moyen de les  
« réprimer. »

CROMWELL : « Et quoi donc ? si un homme prenait sur  
« lui d'être roi ? »

WHITELOCKE : « Je crois que le remède serait pire que  
« le mal. »

CROMWELL : « Pourquoi le croyez-vous ? »

WHITELOCKE : « Pour vous personnellement, milord,  
« le titre de roi ne vous serait d'aucun avantage. En ce  
« qui touche l'armée et la milice, vous avez, comme  
« général, la plénitude du pouvoir royal. Quant à la  
« nomination des officiers civils, ceux que vous désignez  
« sont bien rarement refusés. Vous n'avez pas, il est  
« vrai, en matière de lois, le vote négatif ; mais il ne  
« serait pas aisé de faire passer ce qui vous déplairait.  
« Les impôts sont établis, et vous disposez de l'argent  
« qu'ils produisent. Quant aux affaires étrangères, bien  
« que pour la forme on s'adresse au Parlement, c'est  
« de V. E. seule qu'on attend le bon ou le mauvais  
« succès des négociations, et les sollicitations des mi-  
« nistres étrangers ne vont qu'à vous. Selon moi, vous  
« êtes donc, comme général, avec moins de haine, de  
« danger et de pompe, aussi puissant et aussi bien placé  
« pour faire le bien que si vous aviez pris le titre de  
« roi. »

CROMWELL : « J'ai entendu dire à quelques personnes

« de votre profession que, si un homme est effectivement  
 « roi, soit par élection, soit par droit de naissance, tous  
 « les actes qu'il fait comme roi sont légaux et justifiés  
 « en droit, comme s'ils émanaient d'un roi qui aurait  
 « reçu la couronne de ses frères; et cela en vertu d'un  
 « acte du Parlement du temps de Henri VII; il y a donc  
 « plus de sûreté pour ceux qui agissent au nom d'un  
 « roi, quelle que soit l'origine de son titre, que pour  
 « ceux qui agissent au nom de tout autre pouvoir. Le  
 « pouvoir d'un roi est d'ailleurs si grand et si élevé, et  
 « si universellement compris et respecté de toute cette  
 « nation, que non-seulement il couvre ceux qui agis-  
 « sent en son nom, mais que, dans des temps comme  
 « les nôtres, il est d'un usage et d'un avantage im-  
 « menses pour dompter les insolences et les extrava-  
 « gances de gens que les pouvoirs actuels ne sauraient  
 « contenir, surtout quand ils sont eux-mêmes les extra-  
 « vagants et les insolents. »

W<sup>H</sup>ITELOCKE : « Je conviens qu'en principe ce que  
 « V. E. vient de rappeler, quant au titre de roi, est vrai;  
 « mais, malgré l'acte du Parlement de la onzième  
 « année de Henri VII, je doute beaucoup que, dans l'état  
 « actuel des choses, il y ait, soit pour V. E. elle-même  
 « et ses amis, soit pour la République, aucun avantage  
 « à prendre ce titre; nos ennemis, s'ils l'emportaient  
 « sur nous, feraient peu de cas de l'acte de Henri VII. »

C<sup>R</sup>OMWELL : « Quel danger voyez-vous donc à prendre  
 « ce titre? »

W<sup>H</sup>ITELOCKE : « Le voici. Un des principaux sujets de



« débat entre nous et nos adversaires, c'est de savoir si  
« le gouvernement de cette nation sera établi en mo-  
« narchie ou en république. La plupart de nos amis se  
« sont engagés avec nous dans l'espérance d'arriver à  
« l'établissement de la République, et c'est pour cela  
« qu'ils ont affronté tant de difficultés et de périls. Ils  
« sont persuadés (bien qu'à mon avis ils se trompent)  
« que, sous une république, ils jouiront de plus de droits  
« et de libertés, civiles et spirituelles, qu'ils ne feraient  
« sous une monarchie dont les pratiques oppressives sont  
« encore fraîches dans leur mémoire. Si, maintenant,  
« V. E. prend le titre de roi, il n'y aura plus d'incer-  
« titude sur la nature de notre cause : la monarchie  
« sera établie dans votre personne, et la question ne  
« sera plus de savoir si notre gouvernement sera répu-  
« blicain ou monarchique, mais si notre monarque sera  
« Cromwell ou Stuart. La question, qui était nationale,  
« devient purement personnelle ; le parti de la Répu-  
« blique, qui est très-considérable, voyant ses espé-  
« rances frustrées, vous abandonnera ; vous vous trou-  
« verez affaibli, votre influence restreinte, et votre  
« cause en danger évident de ruine. »

CROMWELL : « Vous dites vrai en ceci ; mais quel  
« autre moyen avez-vous à proposer pour remédier à  
« nos embarras et à nos dangers ? »

WHITELOCKE : « C'est bien difficile. Cependant il m'est  
« venu à ce sujet bien des idées, dont quelques-unes ne  
« pourraient guère être communiquées, du moins avec  
« sûreté pour moi. »

CROMWELL : « Je vous prie, milord, quelles sont ces  
 « idées ? Vous pouvez me les confier : il n'en résultera  
 « pour vous aucun inconvénient. Je ne trahirai jamais  
 « mon ami; vous pouvez être aussi libre avec moi  
 « qu'avec votre propre cœur. »

WHITELOCKE : « Je n'hésite pas à mettre ma fortune  
 « et ma vie entre les mains de V. E., et c'est en effet ce  
 « que je ferai si je vous communique ces idées qui  
 « ont peu de valeur et pourraient bien vous déplaire.  
 « Vraiment, ce que j'ai de mieux à faire, c'est de les  
 « supprimer. »

CROMWELL : « Non, je l'en prie, milord Whitelocke;  
 « quelles qu'elles soient, ces idées ne peuvent m'of-  
 « fenser et je les prendrai bien de vous : ne les cachez  
 « pas à votre fidèle ami. »

WHITELOCKE : « V. E. m'honore là d'un titre qui est  
 « bien au-dessus de moi; puisque vous me l'ordonnez,  
 « je vous dirai ce que je pense; mais je vous supplie  
 « humblement de ne pas le prendre en mauvaise part. »

CROMWELL : « Soyez tranquille, je le prendrai en  
 « bonne part. »

WHITELOCKE : « Permettez-moi donc de considérer  
 « d'abord la situation de V. E. Vous êtes entouré d'enne-  
 « mis secrets; depuis que vous avez vaincu l'ennemi  
 « public, les officiers de votre armée se tiennent tous  
 « pour des vainqueurs et veulent avoir une égale part  
 « avec vous dans la victoire. Le succès que Dieu nous a  
 « donné a enflé leurs cœurs; il y a, parmi eux, des  
 « esprits turbulents, qui ne sont pas sans nourrir le

« dessein de jeter bas V. E., et de se mettre eux-mêmes  
 « en selle à sa place. Le conseil et l'encouragement ne  
 « leur manqueront pas de la part de certains membres  
 « du Parlement jaloux de votre grandeur et qui, crai-  
 « gnant que vous ne deveniez leur maître, comploteront  
 « pour vous renverser, ou du moins pour vous rogner  
 « les ailes. »

CROMWELL : « Je vous remercie d'examiner avec tant  
 « de soin ma situation : c'est une preuve de votre amitié  
 « pour moi, et vous l'avez très-bien décrite. Mais je puis  
 « dire sans vanité que dans ma situation est enveloppée  
 « aussi la vôtre, et celle de tous nos amis, et que les  
 « gens qui complotent ma ruine ne seraient guère dis-  
 « posés à vous maintenir dans une fortune digne de  
 « vous. La cause publique d'ailleurs peut avoir elle-  
 « même à souffrir de nos dissensions intérieures. Mais  
 « enfin, quelles sont vos vues, monsieur, pour prévenir  
 « les maux suspendus sur nos têtes? »

WHITELOCKE : « Pardonnez-moi, monsieur, si j'en  
 « viens à considérer la situation du roi des Écossais.  
 « Par votre valeur, par les succès que Dieu a donnés  
 « au Parlement et à votre armée, ce prince est main-  
 « tenant réduit très-bas. Lui-même et tous ceux qui  
 « l'entourent ne peuvent être que très-disposés à  
 « prêter l'oreille à tout ce qui leur rendra quelque  
 « espoir de retrouver, lui sa couronne, eux leurs biens  
 « et leur patrie. Vous pouvez, par un traité particulier,  
 « vous mettre en parfaite sûreté, vous, vos amis et leur  
 « fortune ; vous pouvez vous rendre, vous et votre pos-

« l'érilé, aussi grands, selon toutes les probabilités  
 « humaines, que l'aît jamais été aucun sujet. Vous  
 « pouvez assigner au pouvoir monarchique des limites  
 « qui garantissent nos libertés civiles et religieuses;  
 « vous pouvez mettre notre cause à l'abri de tout péril  
 « en retenant, pour vous et pour la personne que vous  
 « désignerez après vous, le commandement de l'armée.  
 « Je propose donc à V. E. d'envoyer vers le roi des Écos-  
 « sais, et d'entrer avec lui dans un traité particulier. Je  
 « vous demande pardon de ce que je viens de vous dire :  
 « c'est un pur effet de mon attachement et de mon  
 « désir de servir V. E. , ainsi que tous les honnêtes gens,  
 « et je vous prie frès-humblement de n'en concevoir  
 « aucune méfiance sur ma fidélité éprouvée envers  
 « V. E. et cette République. »

CROMWELL : « Je n'ai, je vous assure, pas la moindre  
 « méfiance de votre fidélité et de votre attachement  
 « pour moi et pour cette République. Il y a beaucoup  
 « de bonnes raisons en faveur de ce que vous proposez :  
 « mais c'est une affaire si grave et si difficile qu'il y  
 « faut plus d'examen et de discussion que nous ne pou-  
 « vons y en apporter aujourd'hui. Nous en reparierons  
 « plus tard<sup>1</sup>. »

Cromwell pouvait, à son gré, quand le tour ne lui en plaisait pas, ajourner une conversation avec Whitelocke, mais non pas la situation même que révélaient et qu'aggravaient, entre le Parlement et lui, de telles condi-

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 541-548.

dences : c'était la guerre, et l'une de ces guerres qui n'admettent plus de paix. Malgré l'hypocrisie des relations personnelles et du langage, elle fut, de ce jour, déclarée et active. Irrité et paralysé à la fois par les menaces de son ennemi, le Parlement portait, dans les affaires publiques, le sentiment de son propre péril et les précautions de sa défense personnelle. Jamais il n'avait montré tant d'empressement à donner satisfaction aux vœux du pays ; la réforme des lois, le soulagement des pauvres, les mesures nécessaires pour assurer partout la prédication de l'Évangile et le sort de ses ministres, toutes les questions populaires, civiles ou religieuses, furent l'objet de discussions et de délibérations répétées : les grands actes politiques propres à relever le pouvoir, comme l'union de l'Écosse avec l'Angleterre, le règlement des affaires d'Irlande, les nécessités de la guerre avec les Provinces-Unies, étaient incessamment à l'ordre du jour ; le Gouvernement cherchait partout un peu de faveur ou d'éclat. Mais la plupart de ces tentatives n'aboutissaient point ; les débats se prolongeaient ou se renouvelaient indéfiniment ; les conférences et les rapports des comités se multipliaient sans résultat ; des résolutions qui semblaient définitives étaient révoquées ou remises en doute. Le Parlement était évidemment en proie à une perplexité continue qui en même temps le poussait à redoubler en tous sens ses efforts et les frappait de stérilité.

Cromwell, de son côté, n'était pas exempt de trouble et d'hésitation : il avait, tantôt avec ses officiers seuls,

faufôl avec eux et des membres du Parlement, et même avec des ecclésiastiques, presbytériens ou autres, qu'il consultait comme sur un cas de conscience, de fréquents entretiens où il s'efforçait de les amener à ses vues : mais il rencontrait quelquefois des résistances aussi franches que ses propres paroles étaient indiscrètes et emportées. Dans l'une de ces conférences, le docteur Edward Calamy, prédicateur cher à la Cité, combattit vivement le système d'un pouvoir unique comme illégitime et impraticable : « Pour illégitime, non, » dit Cromwell, « car le salut du peuple est la suprême loi ; » et pourquoi impraticable, je vous prie ? — Parce que « c'est contre le vœu de la nation, » répondit Calamy ; « neuf hommes sur dix seront contre vous. Mais si je « désarme les neuf, et si je mets l'épée dans la main « du dixième, est-ce que l'affaire ne sera pas faite ? » Ces hardiesses d'un vainqueur tant de fois éprouvé entraînaient la plupart des assistants, mais en effrayaient aussi quelques-uns. Les sectaires passionnément mystiques, Harrison à leur tête, appartenaient à Cromwell ; le Parlement n'était, à leurs yeux, qu'un pouvoir profane qui tenait la place du gouvernement de Christ, seul roi légitime, et ils attendaient, de la piété de Cromwell, l'avènement du règne des saints, et de sa vaillance, la chute de l'Ante-Christ, c'est-à-dire du pape et des Turcs.

\* Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 52. — *Life of Oliver Cromwell*, 5<sup>e</sup> édit., Londres, 1785, p. 225. — *Neal, Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 314.

Les esprits libres, les politiques mondains comprenaient que la lutte entre leur général et le Parlement ne pouvait se prolonger et que le moment approchait d'en finir. De nombreuses lettres arrivèrent des officiers de l'armée d'Écosse, promettant à l'armée d'Angleterre leur adhésion. Dans l'armée d'Irlande, les dispositions étaient moins unanimes ; Ludlow, qui n'avait pas cessé d'y servir avec éclat, y exerçait une grande influence, toute employée à entretenir l'esprit républicain. Trois officiers, le colonel Venables, le quartier-maître général Downing et le major Sreater, se rendirent à Londres pour s'opposer aux desseins qu'ils entrevoyaient. Cromwell gagna ou fit faire Venables et Downing ; mais Sreater tint bon, et alla jusqu'à dire, dans une conférence, « que le général cherchait sa propre grandeur, « ce qui était trahir leur glorieuse cause pour laquelle « tant de sang avait été répandu. » Harrison repoussa cette accusation, disant « qu'il était sûr que le général « ne se cherchait point lui-même et ne voulait qu'ou- « vrir la voie au règne de Christ. » — « Eh bien ! » reprit Sreater, « que Christ vienne avant Noël, sans quoi il « viendra trop tard ! »

Le péril n'était pas si pressant que Sreater le pensait : Cromwell savait sentir les obstacles et prendre du temps pour les surmonter ; au milieu de cette lutte si chaudement engagée, et sans doute pour la ralentir en

<sup>1</sup> Förster, *Statutes of the Commonwealth*, t. V, p. 44; — *The Life of Ol. Cromwell*, t. 225. — W. Robertson, p. 363.

calmant un peu les soupçons, il cessa tout à coup de s'opposer à la nouvelle réduction de l'armée qu'il avait fait repousser cinq mois auparavant; et le 1<sup>er</sup> janvier 1653, de concert entre le Parlement et le général, cette réduction fut en effet ordonnée, licenciant environ trois mille hommes d'infanterie, mille cavaliers, une partie de quelques garnisons, et retranchant, sur les charges de la République, 10,000 liv. sterl. par mois<sup>1</sup>.

Cromwell pouvait faire à la Chambre ce sacrifice; elle avait déjà reçu de lui, et surtout d'elle-même et du temps, les coups sous lesquels elle devait succomber. Depuis plus de douze ans, entier ou mutilé, ce Parlement gouvernait, responsable, aux yeux de l'Angleterre, des événements comme de ses actes, de ce qu'il n'avait pas prévu comme de ce qu'il avait voulu, de ce qu'il n'avait pas empêché comme de ce qu'il avait fait. Non-seulement, depuis douze ans, le Parlement gouvernait, mais il avait attiré à lui tous les pouvoirs; il traitait et décidait seul d'une multitude de questions qui, avant lui, auraient appartenu à la couronne ou à ses agents, aux magistrats, aux autorités locales; les confiscations, les séquestres, les ventes des domaines royaux ou ecclésiastiques, les contestations qui s'élevaient à ce sujet, les nominations aux emplois, la conduite de la guerre de terre et de mer, toute l'administration comme tout le gouvernement révolutionnaire étaient dans les mains du Parlement, chargé ainsi d'un

<sup>1</sup> *Journals of the House of C.*, t. VII, p. 211.



nombre infini d'intérêts privés aussi bien que des intérêts publics. Les journaux de la Chambre font foi, à chaque page, de cette monstrueuse concentration d'affaires de tout genre débattues et résolues chaque jour soit par la Chambre elle-même, soit par ses comités : à tel point que, de temps en temps, la Chambre était obligée de décider que, pendant une ou deux semaines, elle laisserait de côté toutes les affaires particulières pour ne s'occuper que de celles du pays<sup>1</sup>. Confusion déplorable, où le Parlement perdait non-seulement son temps, mais sa vertu : ni le bon sens, ni l'honnêteté de la plupart des hommes ne résistent à cette épreuve prolongée du pouvoir au sein du chaos ; les abus, les vexations, les malversations, les transactions illégitimes naissaient et se multipliaient, comme un fruit naturel d'une telle situation ; et le Parlement, maître absolu de la fortune et du sort de l'État, passa bientôt pour un foyer d'iniquité et de corruption.

Adressée aux régions hautes de la Chambre, l'accusation était injuste : ses chefs politiques, Vane, Sidney, Ludlow, Hutchinson, Harrington, étaient des hommes d'une haute intégrité, passionnés pour leur cause, mais dégagés de tout autre intérêt que le triomphe de leur cause et de leur passion. La cause même, quoique peu sentée et antipathique au pays, était noble et morale ; les principes qui y présidaient étaient la foi dans la vérité, l'estime affectueuse de l'humanité, le respect de

<sup>1</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VI & VII ; *passim* ; — Whitelocke, p. 551.

ses droits, le désir de son développement libre et glorieux. Mais dans les rangs secondaires, et pourtant actifs, du parti, chez un grand nombre de membres soit du Parlement, soit des comités locaux qui le servaient, et sous l'empire soit des mécomptes politiques, soit des tentations personnelles, l'égoïsme avide, l'esprit de licence ou d'indifférence, le dédain ou le doute pour la justice et la probité, avaient fait de tristes progrès, et suscitaient des désordres qui attiraient, sur le parti et sur le Parlement tout entier, une grande déconsidération.

Plusieurs scandales éclatants vinrent justifier et envenimer ce sentiment public. Lilburne, toujours acharné à soutenir ses droits et à satisfaire ses haines, avait, au nom de l'un de ses oncles, réclamé la propriété de certaines mines, dans le comté de Durham, contre sir Arthur Haslerig, aussi remuant et aussi populaire dans le Parlement que Lilburne dans la Cité. La réclamation fut deux fois rejetée par les comités chargés de la juger<sup>1</sup>. Lilburne publia, contre ses juges, un pamphlet où il les appelait « des hommes iniques et indignes, que toute « société humaine devait vomir de son sein, et qui mé- « ritaient bien mieux que d'être pendus » ;<sup>2</sup> puis, il adressa au Parlement même une pétition non moins injurieuse pour Haslerig<sup>3</sup>. Le Parlement la fit examiner

<sup>1</sup> En 1649 et 1651.

<sup>2</sup> Ce pamphlet, intitulé *Juste plainte contre le comte d'Haslerig*, *édité par H. H.*, 107 p., éd. coll. 1651.

<sup>3</sup> En décembre 1651.

par un comité de cinquante membres; et après une longue instruction, Lilburne fut condamné à payer 3,000 liv. st. d'amende à la République, 2,000 à Hasle-rig comme dommages-intérêts, 500 à chacun des quatre membres du comité qui avait statué sur sa réclamation, et de plus à être banni d'Angleterre pour sa vie<sup>1</sup>. Que la demande de Lilburne fût ou non fondée, et quelle que fût la violence de sa plainte, une telle sentence, prononcée non par des juges, mais par des ennemis politiques, révolta le public par son excessive rigueur. Ce fut bien pis lorsqu'on eut à la comparer avec une indulgence encore plus choquante. Lord Howard d'Esrick, membre de la Chambre, avait été chassé de son siège, emprisonné à la Tour, et condamné à une amende de 10,000 liv. sterl. pour un fait de corruption notoire; l'amende lui fut remise, et il obtint sa mise en liberté<sup>2</sup>. A l'occasion d'une affaire de prise maritime, un négociant, Jacob Steiner, fut amené devant la Chambre et interrogé sur des lettres en, faisant allusion soit au Parlement, soit au conseil d'État, il disait à ses correspondants d'Anvers : « Nous nous sommes fait ici des amis  
 « parmi de grands personnages qui parleront pour nous  
 « quand l'affaire viendra devant eux. » Il s'expliqua assez confusément, et au bout de quinze jours il fut mis

<sup>1</sup> Les 15 et 20 janvier 1652, *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 71, 72, 74.

<sup>2</sup> Le 25 juin 1651, *Journals of the House of Commons*, t. VI, p. 291.

<sup>3</sup> *Journals of the H. of C.*, t. V, p. 618; t. VII, p. 371.

en liberté sous caution<sup>1</sup>. Un membre de la Chambre, M. Blagrave, fut formellement accusé, par un plaignant qui se nommait et offrait de prouver son dire, d'avoir reçu de l'argent pour certaines nominations, et l'affaire, renvoyée à un comité spécial, y demeura ensevelie<sup>2</sup>. L'âpreté grossière des intérêts privés, et quelquefois même l'improbité de certains membres, étaient ainsi couvertes, sinon par la complicité, du moins par la complaisance inquiète du Parlement.

C'était trop de rigueurs et trop de faveurs également odieuses de la part d'une assemblée usée par sa longue vie autant que par ses fautes, mutilée de ses propres mains, pleine encore de discordes dans son petit nombre, que la défaite même de ses ennemis du dedans n'avait pas affermie, et qui, au dehors, engageait de plus en plus le pays dans une guerre obstinée contre la seule nation protestante et républicaine parmi ses voisins. La lassitude et le dégoût publics éclataient de toutes parts; une multitude de pamphlets circulaient, chaque jour plus injurieux; le mépris s'y mêlait à la haine; on révétaït ironiquement les déclarations « du Parlement imaginaire de la République inconnue d'Angleterre »; on le sommaït de faire place à un Parlement véritable. La Chambre courroucée enjoignit au conseil d'État « de supprimer ces écrits, hebdomadaires ou autres,

<sup>1</sup> Les 17 et 15 décembre 1652. *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 223, 226.

<sup>2</sup> Les 9 et 10 février 1653. *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 257.

<sup>3</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 195.

« publiés pour le déshonneur du Parlement et la ruine  
 « de la République. » et elle lui donna pouvoir « d'em-  
 « prisonner les offenseurs et de leur infliger tel autre  
 « châtiement qu'il jugerait à propos <sup>1</sup>. » Mais ni les co-  
 lères de la Chambre, ni les pouvoirs du conseil d'É-  
 tat ne suffisaient plus à réprimer l'hostilité d'un pu-  
 blic qui se sentait Cromwell pour allié; le Parlement  
 s'acharnait vainement à vivre; la force morale et la  
 force matérielle lui manquaient à la fois; unis enfin  
 dans une antipathie commune, ni le peuple, ni l'armée  
 n'en voulaient plus.

Pressés par cette situation, les chefs républicains pré-  
 paraient, en se débattant, le bill de dissolution qu'on  
 leur demandait; un événement survint qui modifia tout  
 à coup leurs sentiments: la grande victoire que, vers le  
 milieu de février 1653, Blake remporta sur Tromp, dans  
 la Manche, leur parut une circonstance favorable; c'é-  
 tait de l'éclat pour leur gouvernement; quelques ouver-  
 tures de paix vinrent de Hollande. Dans les conseils  
 intimes du parti, Vane insista fortement pour qu'on  
 renouçât à de dangereuses lenteurs: « Il y a ici, » écri-  
 vait de chez lui l'un de ses amis, « de grandes préoc-  
 « cupations et préparations pour un Parlement nou-  
 « veau; quelques-uns de nos amis sont disposés à croire  
 « qu'il nous servira, nous et notre cause, mieux que  
 « n'a fait celui-ci. » On décida que le Parlement actuel

<sup>1</sup> Les 28 décembre 1652 et 7 janvier 1653; *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 236, 244.

se retirerait le 3 novembre de cette année même, c'est-à-dire un an plus tôt qu'on ne l'avait jusque-là résolu; on commença à discuter sérieusement l'acte qui devait régler l'élection de ses successeurs<sup>1</sup>.

Cet acte a été perdu; il n'existe pas sur les registres de la Chambre, et on ne l'a retrouvé nulle part; cependant ses dispositions essentielles sont connues. Il établissait un système à peu près conforme à celui que, le 20 janvier 1649, le conseil général des officiers de l'armée avait présenté au Parlement, une assemblée de quatre cents membres, élus dans les comtés par tous les possesseurs d'une fortune, réelle ou personnelle, de 200 liv. sterl., et dans les bourgs par tous les habitants payant un certain loyer dont le taux n'était pas encore déterminé. Le tableau des bourgs investis du droit électoral fut minutieusement débattu, et supprimait beaucoup d'anciens privilèges. Mais les électeurs n'étaient appelés qu'à compléter le Parlement existant, non à le renouveler tout entier; les membres actuellement siégeants, au nombre d'environ cent cinquante, restaient de droit membres du Parlement nouveau, pour les comtés ou les bourgs qu'ils avaient jusque-là représentés. Ils formaient même seuls le comité investi du pouvoir de prononcer sur la validité des élections et la capacité des élus; en sorte que, loin de courir au-

<sup>1</sup> Forster, *Statesman of the Commonwealth*, t. III, p. 149; voir de sir Henri Vane:—*Journals of the H. of C.*, XVII, 1, 244, 254, 263, 265, 268, 270, 273, 277.

une chance d'être écartés du Parlement futur, ils continuaient d'en être le noyau permanent et dominant<sup>1</sup>.

Ce n'était point là, à coup sûr, la dissolution qu'attendaient le pays et l'armée; le mensonge était grossier et palpable. Cependant Cromwell s'en inquiéta et résolut en lui-même de ne pas souffrir qu'un tel acte fût converti en loi. Il connaissait l'empire de la légalité, les faiblesses des partis, et savait combien de gens, quand la crise approche, sont disposés à se contenter à bon marché. Ses infimes confidents, les prédicateurs dévoués à sa personne dirent et redirent partout, du haut même de la chaire, que décidément le Parlement ne voulait pas se dissoudre, et que, de manière ou d'autre, il faudrait l'y contraindre. Cromwell lui-même se montrait plus que jamais indécis et perplexe : « Deux partis, » dit-il un jour au quartier-maître général Vernon, « me poussent à faire une chose au dénouement de laquelle je ne puis songer que mes cheveux ne se dressent sur ma tête; l'un est celui du major général Lambert qui, dans son ressentiment de l'affront que le Parlement lui a fait en ne lui permettant pas d'aller en Irlande avec un caractère conforme à son mérite, ne sera jamais content qu'il ne le voie dissous : le major général Harrison est à la tête de

<sup>1</sup> Carleton, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 177, 193-196; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 118; — Ferster, *Situations of the Commonwealth*, t. III, p. 157-162; — *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 273, 275.

« l'autre parti : c'est un honnête homme, et qui a d'ex-  
« cellentes intentions, mais tant d'impatience qu'il ne  
« veut pas attendre le temps du Seigneur, et qu'il ne  
« presse de faire un acte dont lui et tous les honnêtes  
« gens se repentiront. » Il recherchait tous les hommes  
de quelque importance, militaires ou civils, tantôt les  
réunissant chez lui en conférence, tantôt les sondant en  
particulier, et variant ses confidences selon qu'il vou-  
lait détourner les soupçons de ses interlocuteurs ou  
qu'il espérait les attirer dans son dessein<sup>1</sup>.

Le 19 avril 1653, une réunion, plus nombreuse que  
de coutume, se forma à Whitehall; tous les officiers im-  
portants, les juriconsultes, Whitelocke, Widdrington,  
Saint-John, et une vingtaine d'autres membres de la  
Chambre, sir Arthur Haslerig, sir Gilbert Pickernie,  
appelés ou venus là pour se concerter sur ce qui s'y  
ferait, ou pour le découvrir. On avait appris que les  
chefs du Parlement, Vanoc surtout, voulaient presser  
l'adoption du bill proposé. Cromwell invita la réunion à  
chercher quelque moyen de mettre un terme au Parle-  
ment actuel et de pourvoir, jusqu'à la convocation d'un  
Parlement nouveau, au gouvernement de la Répu-  
blique. Il proposa que, le Parlement une fois dissous,  
quarante personnes, prises dans la Chambre et dans le  
conseil d'État, fussent provisoirement chargées de la  
conduite des affaires. Il avait souvent dit que « ce serait  
« tenter Dieu que de s'en remettre uniquement au

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 189;—Whitelocke, p. 583.



« peuple et à l'élection d'un nouveau parlement selon  
« l'ancienne constitution; Dieu, il en avait la confiance,  
« voulait sauver cette génération; mais il le ferait  
« comme il l'avait fait jadis, par les mains de quelques  
« hommes. Cinq ou six hommes, ou quelques-uns de  
« plus, se mettant à l'œuvre, en feraient plus en un  
« jour que le Parlement n'en avait fait ou n'en ferait en  
« cent; quelques hommes, sans préjugés, pouvaient  
« seuls être les instruments du salut du peuple. » La  
discussion fut vive et longue; on attaqua le bill dont la  
Chambre s'occupait; comme mensonger et destiné,  
non à dissoudre, mais à perpétuer le Parlement; comme  
dangereux pour la République, car il ouvrait la porte  
des élections aux Presbytériens, ses ennemis cachés.  
Widdrington et Whitelocke s'élevèrent cependant contre  
tout dessein de dissoudre le Parlement malgré lui, et  
d'instituer à sa place un pouvoir provisoire; selon eux,  
la conscience et la prudence s'y opposaient également:  
« Ce serait une œuvre maudite, » s'écria Haslerig,  
« notre mission ne peut être transmise à personne. »  
Saint-John soutint, au contraire, que, de manière ou  
d'autre, il fallait en finir, et que le pouvoir du Parle-  
ment ne pouvait se prolonger. Presque tous les officiers  
furent de cet avis. Cromwell blâma ceux qui s'expri-  
maient violemment, et la conférence se sépara vers  
minuit sans qu'aucune résolution eût été adoptée. Mais  
on convint qu'on se reverrait le lendemain et que les  
membres de la Chambre tenaient en sorte que rien ne  
fut brusquement décidé sur le bill en question, afin

qu'on eût encore le temps de s'entendre et d'aviser en commun<sup>1</sup>.

Le lendemain, la réunion fut moins nombreuse : irrités ou effrayés, quelques-uns de ceux qui étaient venus la veille ne revinrent point ; d'autres allèrent à la Chambre pour veiller à ce qui s'y passerait et en informer Cromwell. Whitelocke retourna chez le général et reproduisit ses objections contre la dissolution du Parlement et la formation d'un gouvernement provisoire, prévoyant qu'il serait appelé à en faire partie et que, n'osant pas refuser, il se trouverait compromis. Comme la discussion continuait entre eux à ce sujet, on vint avertir Cromwell que la Chambre était en séance, et que Vane, Martyn, Sidney, poussaient à l'adoption immédiate de ce qu'ils appelaient le bill de dissolution. Les membres de la Chambre qui se trouvaient à Whitehall en parlèrent aussitôt pour se rendre à Westminster ; mais Cromwell resta avec ses officiers, voulant encore attendre et n'agir que sous la vocation de l'extrême nécessité. Bientôt accourut le colonel Ingoldsby, disant : « Si vous voulez faire quelque chose de décisif, vous « n'avez pas de temps à perdre. » La Chambre était près de prendre une résolution ; Vane avait énergiquement insisté pour faire voter le bill ; Harrison embarrassé avait engagé, en termes doux et humbles, ses

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 551. — Heath, *Flagellum, or the life and death, birth and burial of O. Cromwell* (3<sup>e</sup> éd.), Londres, 1715, p. 179. — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 177, 178-302.

collègues à ne rien précipiter dans un cas si grave. Cromwell quitta sur-le-champ Whitehall, suivi de Lambert et de cinq ou six officiers ; il prit, en passant, un détachement qui se tenait prêt, et, arrivé à Westminster, il plaça des soldats à la porte du Parlement, d'autres dans le vestibule, d'autres encore tout près de la salle des séances, et y entra seul, sans aucun bruit, en habit noir et en bas de laine gris, selon sa coutume lorsqu'il n'était pas en uniforme de guerre. Vane avait repris la parole et démontrait avec passion l'urgence du bill. Cromwell alla s'asseoir à sa place accoutumée. Saint-John s'approcha de lui : « Je viens faire. » lui dit Cromwell, « ce qui me navre jusqu'au fond de l'âme, ce dont « j'ai prié Dieu avec larmes de me dispenser ; j'aime-  
« rais mille fois mieux être mis en pièces que de le  
« faire ; mais il y a une nécessité qui pèse sur moi, pour  
« la gloire de Dieu et le bien de la nation.—Je ne sais  
« ce que vous voulez dire, » répondit Saint-John.  
« mais Dieu veuille que ce que vous ferez, quoi que ce  
« soit, ait une issue conforme au bien public, » et il retourna à sa place. Vane parlait toujours : Cromwell l'écoutait. Vane demanda à la Chambre d'affranchir le bill des formalités qui, selon l'usage, devaient précéder l'adoption. Cromwell fit un signe à Harrison, disant : « C'est le moment ; il faut que je le fasse.—Monsieur, » lui dit Harrison un peu troublé, « pensez-y bien ; l'œu-  
« vre est grande et dangereuse.—Vous avez raison, » reprit Cromwell, et il resta immobile. Un quart d'heure s'écoula encore : Vane avait cessé de parler ; l'orateur se

disposait à mettre la question aux voix ; Cromwell se leva, ôta son chapeau et, prenant la parole, il s'exprima d'abord en termes pleins d'égarde pour le Parlement et ses membres, rendant justice à leurs travaux, à leur zèle ; mais peu à peu son ton changea ; son accent et ses gestes s'irritèrent ; il reprocha aux membres de la Chambre leurs lenteurs, leur avidité, leur attachement à leurs intérêts personnels, leur peu de soin de la justice : « Vous n'avez pas le cœur de rien faire pour le bien public ; vous ne voulez que vous perpétuer dans le pouvoir ; votre heure est venue ; le Seigneur en a fini avec vous ; il a choisi pour son œuvre des instrumens plus dignes ; c'est le Seigneur qui m'a pris par la main et qui me fait faire ce que je fais. » Vane, Wentworth, Martyn, se levèrent vivement pour lui répondre : « Vous trouvez peut-être, » dit-il, « que ceci n'est pas un langage parlementaire ; j'en conviens ; mais n'en attendez pas un autre de moi. » Wentworth parvint à prononcer quelques phrases : « Jamais le Parlement n'a entendu de telles paroles, d'autant plus horribles qu'elles viennent de son serviteur, d'un serviteur que le Parlement, dans sa bonté sans exemple, a élevé si haut, et qu'il a fait ce qu'il est. » Cromwell s'élança de sa place au milieu de la salle, et mettant son chapeau sur sa tête : « Venez, venez, » dit-il, « je vais mettre fin à votre bavardage. » Il fit un signe à Harrison, la porte s'ouvrit ; vingt ou trente fusiliers entrèrent, commandés par le lieutenant-colonel Worsley : « Vous n'êtes plus un parlement ; sortez, faites

« place à de plus honnêtes gens. » Il se promenait en long et en large, frappant du pied et donnant ses ordres : « Faites-le descendre, » dit-il à Harrison en lui montrant l'orateur dans son fauteuil ; Harrison engagea l'orateur à descendre ; Lenthall s'y refusa : « Descendez-le vous-même, » dit Cromwell ; Harrison mit la main sur la robe de l'orateur qui se soumit aussitôt. Algernon Sidney était assis près de l'orateur ; « Faites-le sortir, » dit Cromwell à Harrison ; Sidney ne sortait point : « Mettez-le à la porte ; » Harrison et Worsley en firent le geste, et Sidney s'éloigna. « C'est une indignité, » s'écria Vane ; « c'est contre tout droit et tout honneur. — « Ah, sir Henri Vane, sir Henri Vane, » reprit Cromwell, « vous auriez pu prévenir tout ceci ; mais vous « êtes un jongleur ; vous n'avez pas même l'honnêteté « commune ; le Seigneur me délivre de sir Henri « Vane ! » Et au milieu du trouble général, il adressait aux membres qui passaient devant lui des apostrophes semblables ; à Challoner : « Tyrogne ! » à Wentworth : « Adultère ! » à Henri Martyn : « Est-ce qu'un coureur « de filles est fait pour siéger ici et pour gouverner ? » Il s'approcha de la table où était placée la masse qu'on portait devant l'orateur, et appelant ses soldats : « Qu'avons-nous à faire de cette babiole ? qu'on l'en- « porte. » Il répétait fréquemment : « C'est vous qui « m'avez forcé de faire cela. — Vous n'êtes pas encore « allé si loin que les choses ne puissent se rétablir, » lui dit l'alderman Allen ; « ordonnez à vos soldats de sortir « de la Chambre, et faites rapporter la masse ; les

« affaires reprendront leur cours. » Cromwell s'empêcha contre Allen, et lui demanda compte de quelque cent mille livres sterling dont, comme trésorier de l'armée, il avait fraudé la République : « Ce n'est pas ma faute, » répondit Allen, « si mon compte n'est pas soldé depuis longtemps; je l'ai plusieurs fois présenté à la Chambre. » Cromwell le fit arrêter et emmener par ses soldats. La salle était vide; il en fit saisir tous les papiers, s'approcha du clerc de service, lui prit des mains l'acte de dissolution qui était près de passer, le mit sous son habit, sortit le dernier, fit fermer les portes, et retourna à Whitehall<sup>1</sup>.

Il y trouva plusieurs de ses officiers qui y étaient restés, attendant l'événement; après leur avoir raconté ce qui venait de se passer : « Quand je suis allé à la « Chambre, » leur dit-il, « je ne croyais pas que je fisse « cela; mais j'ai senti l'esprit de Dieu si puissant sur

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 554;—*Leicester's Journal*, p. 139-141;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 200-207;—*Parliamentary History*, t. XX, p. 128;—Heath, *A Brief Chronology*, etc., p. 628;—Bates, *Remains containing a representation of the English*, part. II, p. 281;—*Evans's Hist. of England*, t. II, p. 744;—Peck, *Memories of the life and actions of Oliver Cromwell* (Preface), p. 34-36;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIV, c. 19;—Burton, *Parliamentary History*, t. III, p. 98, 209.

En rendant compte de l'expulsion du Long-Parlement à M. Sarré le 3 mai 1653, M. de Bordeaux donne quelques détails que je n'ai pas fait entrer dans le récit même, ne les ayant trouvés dans aucun des écrivains anglais ou contemporains. Ils ne paraissent d'ailleurs assez peu vraisemblables, étant en contradiction avec le caractère général de l'événement, mais ils ne laissent pas à être curieux et la lettre qui les concerne mérite d'être citée.

« moi que je n'ai plus écouté la chair ni le sang. » Quelques heures plus tard, dans l'après-midi, on l'informa que le conseil d'État venait de se réunir dans la salle ordinaire de ses séances, à Whitehall même, sous la présidence de Bradshaw; il s'y rendit aussitôt, suivi seulement de Harrison et de Lambert; « Messieurs, » leur dit-il, « si vous êtes ici comme de simples particuliers, » on ne vous dérangera point; mais si vous siégez « comme conseil d'État, ce n'est pas ici votre place; » vous ne pouvez ignorer ce qui s'est fait à la Chambre « ce matin: prenez donc garde que le Parlement est « dissous. — Monsieur, » lui répondit Bradshaw, « nous « avons appris ce que vous avez fait ce matin à la « Chambre, et dans quelques heures toute l'Angleterre « l'apprendra; mais vous vous méprenez, monsieur, si « vous croyez que le Parlement est dissous; aucun pou- « voir sous le ciel ne peut le dissoudre que lui-même; « prenez donc garde à cela! » Tous se levèrent et sortirent. Le lendemain, 21 avril, on lut dans le *Mercurius Politicus*, devenu le journal de Cromwell: « Le lord « général a exposé hier au Parlement diverses raisons « qui devaient faire suspendre actuellement ses séances, « ce qui a été fait. L'orateur et les membres se sont « retirés. Il est probable que les motifs de cet acte seront, « sous peu, rendus publics. » Et ce même jour, à la porte de la Chambre, les passants s'arrêtaient devant

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 209-211; — *Mercurius Politicus*, n. 150, p. 238; — *Forever, Statesman of the Commonwealth*, t. V, p. 66-68. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 456-459.

une grande affiche, probablement l'œuvre nocturne de quelque Cavalier ravi de se voir vengé des républicains par un régicide :

« Chambre non meublée, à louer. »





**DOCUMENTS HISTORIQUES**



# DOCUMENTS

## HISTORIQUES

---

### I

(Page 55.)

#### *M. de Croulle au cardinal Mazarin.*

Londres, 21 juin 1649.

....Il s'était proposé de conférer quelques dignités dans le festin qui a été fait par la ville au Parlement et aux officiers de l'armée, ce qui a été remis à un autre temps. Lorsque le *speaker* y arriva, le maire de Londres vint au-devant de lui, et comme reconnaissant la souveraineté de l'État en sa personne, en qualité de chef du Parlement, lui remit la masse et l'épée, ainsi qu'il s'est toujours ci-devant pratiqué aux rois....

(Archives des affaires étrangères de France.)

## II

(Page 195.)

*M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

Londres, 30 juin 1659

(Après avoir rendu compte de l'assassinat d'Ascham à Madrid, il ajoute :)

La nouvelle en fut sue dès hier matin ; et ce jourd'hui l'ambassadeur d'Espagne en a reçu un exprès dont il a donné avis au conseil d'État, qui lui a envoyé le maître des cérémonies pour en savoir le détail et remercier le roi Catholique de la diligence dont il a usé pour trouver les coupables, et de la justice que l'on maule qu'il en fera faire. Si le dit roi eût fait autant d'état de l'envoyé de ces messieurs ici qu'eux-mêmes en ont fait de celui de la province de Hollande, il n'eût pas été logé dans une misérable hôtellerie, ni abandonné de sorte que, si le remords d'une mauvaise action n'eût aveuglé ceux qui l'ont commise, il n'y en aurait point eu de témoins. Je le rencontrai un peu avant qu'il partit d'ici, et parce que je le connaissais assez familièrement, lui dis que j'avais regret de ce que nous l'allions perdre, qui est un terme assez ordinaire à notre langue en pareil cas ; ce qu'il expliqua comme si je lui eusse prédit la même destinée qu'à Doristaüs, qui lui est arrivée ; dont il fut tout échauffé, jusqu'à ce que je lui eus fait entendre ma pensée.... Cet accident ne saurait rien altérer de la bonne intelligence que l'on suppose être entre cet État et l'Espagne, mais plutôt fournir moyen de la cimenter dans les remerciements et les compliments qui se feront réciproquement sur ce sujet. Je sais qu'en toutes choses ces gens-ci la favorisent au préjudice de la France...

(Archives des affaires étrangères de France.)

## III

(Page 197.)

*1<sup>re</sup> Délibération du conseil d'État d'Espagne sur les conséquences de l'assassinat du résident d'Angleterre, Antoine Ascham.*

Madrid, 29 juin 1650.

Le conseil d'État auquel ont pris part le duc de Médina de las Torres, don Francisco de Melo et les marquis de Castelar-Rodrigo et de Valparaiso, a longuement discuté les mauvais effets qui pourraient avoir lieu pour les intérêts de V. M. par suite de la mort du résident envoyé à cette cour par le Parlement d'Angleterre, et de la personne qui lui servait d'interprète. Quoique cet événement ait été tel qu'il était impossible soit à V. M., soit à ses ministres, de le prévenir, car on ne pouvait croire qu'il pût avoir lieu à la cour de V. M. et sous ses yeux, et il n'y avait pas à s'en douter par quelque indice que ce fût, néanmoins, le conseil d'État pense que le crime est de la plus haute gravité à cause des circonstances qui l'ont accompagné, le résident étant venu ici à la faveur de la sécurité et sous la protection de V. M. Si un tel crime restait impuni ou ne recevait pas un châtimement exemplaire, personne ne se croirait en sûreté à la cour de V. M. En outre, le Parlement d'Angleterre pourrait en concevoir un grand ressentiment et prendre quelque mesure grave, comme il est à craindre qu'il ne le fasse. Quoique V. M. ait déjà envoyé des ordres à la Cour des Alcaldes pour qu'elle procède aussi promptement que possible dans cette affaire et pour qu'il soit

fait prompt justice, le conseil trouve qu'on agit avec plus de lenteur que le cas ne l'exige, car c'est une affaire dans laquelle l'autorité de V. M. et son service sont grandement intéressés, une de ces affaires qui devraient, sans manquer aux exigences de la justice, être expédiées plus promptement qu'on ne le fait, car il ne peut y avoir lieu à des négociations quelconques. Par tous ces motifs, le conseil croit de son devoir de représenter tout cela à V. M. et de dire qu'il est nécessaire d'envoyer, aussi promptement que possible, un nouvel ordre au président du Conseil en lui déclarant que le service de V. M. exige qu'on procède en cette affaire dans les strictes limites de la justice et avec autant de hâte et de vigueur qu'il est possible d'en mettre. On devra rendre compte à V. M. de ce qui sera fait, car l'affaire demande à être pressée et décidée. V. M. voudra bien ordonner ce qui lui plaira.

2. *Résolutions prises par S. M. le roi sur les avis donnés par le conseil d'État à l'occasion de l'arrivée du résident du Parlement d'Angleterre et du châtimement de ses assassins.*

Madrid, octobre 1766.

1. D'après la délibération du 3 avril, à l'occasion des lettres du duc de Medina Celi dans lesquelles il rendait compte de l'arrivée du résident du Parlement dans le port de Cadix, Sa Majesté a ordonné que le duc le fit partir pour Madrid en prenant toutes les mesures de sûreté et en le faisant voyager par les routes non infestées de brigands. On a écrit dans ce sens au duc qui a fait accompagner le résident par le mestre de camp don Diego de Moreda.

2. Dans une autre délibération, du 7 juin, on a rendu compte à S. M. de l'arrivée à Madrid du résident et de sa

mort, ainsi que de celle de son interprète. Le même jour on a examiné les lettres de créance dont le résident était porteur pour S. M., et on a su l'arrestation des cinq Anglais qui l'ont assassiné. Sa Majesté a ordonné d'écrire à don Alonzo de Cardenas pour l'informer de l'événement et de la promptitude avec laquelle on poursuivrait les assassins, et pour lui dire de déclarer au Parlement que, s'il voulait envoyer une autre personne pour remplacer le résident assassiné, il pouvait le faire. En même temps S. M. a décidé qu'on répondit au Parlement à l'occasion de cet événement, et que cette réponse servit à don Alonzo de lettres de créance pour d'autres occasions. Tout cela a été exécuté conformément aux résolutions de S. M.

3. Dans une autre délibération, du 8 du même mois de juin, le conseil s'est réuni *in pleno* pour discuter la formule de l'adresse que l'on mettrait sur les lettres destinées au Parlement. S. M. s'est rangée à cet égard à l'avis du marquis de Castel Rodrigo.

4. Le 15 juin, il y eut une autre délibération présentée à S. M., à l'occasion d'un rapport du président du conseil d'après lequel les agresseurs demandaient que dans leur procès on produisît l'écusson et les insignes trouvés sur le mort, sous son vêtement, ainsi que les livres qu'il avait chez lui. A ce sujet le conseil représenta à Sa Majesté qu'on ne devait pas faire cela avant que lesdits objets n'eussent d'abord été remis au secrétaire qui accompagnait le résident, car ce n'était que de cette manière qu'on observerait la foi publique. Le conseil fut d'avis que le procès des coupables se poursuivît régulièrement, mais en abrégé autant que possible la procédure; quant aux papiers qui pourraient être livrés à la publicité et produits dans ce procès, c'était au tribunal du crime qu'il appartenait d'en décider, sans aucune action suprême de S. M. ni aucune intervention cachée. Ce sont là les principes d'après lesquels on a jugé convenable de procéder

dans cette affaire, et c'est ce que Sa Majesté a bien voulu confirmer.

3. Dans une autre délibération, du 8 août, le conseil, de son propre mouvement, a entreteint Sa Majesté des actes de guerre maritime du Parlement; il a fait observer combien les forces maritimes du Parlement étaient puissantes et irrésistibles; à cette occasion le conseil a fait remarquer qu'il n'avait reçu aucune information sur l'état où se trouvait l'affaire des assassins qui ont tué le résident du Parlement. Il a paru au conseil qu'on tardait beaucoup à se prononcer à ce sujet et à exécuter les ordres de S. M.; c'était une affaire qu'il ne fallait pas perdre de vue par les raisons qui ont déjà été exposées dans plusieurs délibérations: le conseil a pensé que ces retards pourraient inspirer au Parlement quelque résolution qui obligerait S. M. à prendre plus tard des mesures qu'elle pourrait prendre dès à présent sans aucun embarras. Le conseil est d'avis que S. M. ordonne au président du conseil de terminer cette affaire sans plus de délais. A quoi Sa Majesté a daigné répondre en ces termes: « On fait diligence et l'affaire marche. »

6. Une autre délibération a eu lieu le 3 septembre au sujet des lettres reçues de don Alonzo de Cardenas, en date des mois de juin et de juillet, ainsi que de celle que le Parlement a écrite à S. M. pour exprimer ses sentiments à l'occasion de l'assassinat du résident et l'espoir qu'il avait dans la loyauté de S. M. qui ferait bonne justice des coupables, en, disait-il, si de pareils crimes se commettoient impunément, sous quelque prétexte que ce soit, dans les États de Sa Majesté, il serait inévitablement forcé de rompre toute relation entre les deux pays. Ces lettres ont été lues en conseil *in pleno*, et après avoir réfléchi sur ce que don Alonzo dit des forces du Parlement et de la faible situation où se trouve le parti du roi d'Angleterre, le conseil, entre autres choses qu'il a dites au



sujet du châtiement à infliger aux Anglais arrêtés comme coupables de l'assassinat, a représenté à S. M. que la lettre du Parlement lui paraissait une déclaration honnête et respectueuse que la guerre s'ensuivrait si, d'une façon quelconque, on ne lui donnait pas satisfaction par un châtiement exemplaire du crime commis. Cette lettre a paru mériter de la part du conseil une attention toute particulière, car elle était évidemment écrite d'après des notions extrajudiciaires et incomplètes de l'affaire, don Alonzo n'ayant pas encore pris des mesures pour mettre entre les mains du Parlement la lettre que S. M. lui avait adressée à ce sujet. Le conseil a donc jugé à propos de rappeler à S. M. ce qu'il avait déjà exprimé à plusieurs reprises, à savoir que par cet assassinat l'autorité royale et la dignité de S. M. avaient reçu une grave atteinte, attendu que le résident était venu en Espagne sous la sauvegarde de la foi publique et de la protection de S. M. ; ce qui fait qu'on serait sans excuse de laisser les coupables impunis.

7. Une autre délibération a eu lieu le 7 septembre au sujet d'une lettre de don Alonzo de Cardenas du 4 août dans laquelle il informait le roi qu'à Londres on avait publié la nouvelle que les assassins du résident du Parlement avaient été restitués à l'Église ; dans cette lettre don Alonzo disait que le gouvernement anglais en était grandement indigné, et qu'il se plaignait tout haut, menaçant de se faire donner une satisfaction si on ne la lui donnait pas. A cette occasion le conseil d'État a de nouveau représenté à S. M. combien il importait, par toute sorte de motifs exposés dans la délibération, de punir les assassins du résident ; il ne peut que répéter à S. M. qu'il serait bon que S. M. daignât décider au plus tôt dans cette affaire en envoyant la lettre que don Alonzo vient d'écrire à ce sujet, au tribunal devant lequel s'est poursuivie et se poursuit cette affaire.

8. Le 9 septembre il y a eu une autre délibération du con-

seil *in pleno*, et on a transmis à S. M. les deux délibérations dont il a été question plus haut ainsi qu'une autre prise à la suite d'une réunion spéciale. Le conseil a discuté la question de savoir s'il fallait accuser à don Alonzo réception de ses dépêches, particulièrement de celle dans laquelle il rend compte des demandes que fait le Parlement au sujet des titres et du protocole dont on doit se servir à son égard. Le conseil a été d'avis qu'il serait convenable que la punition des coupables de l'assassinat du résident eût lieu avant qu'on répondit à don Alonzo. A cela S. M. a répondu ainsi qu'il suit : « Qu'on agisse conformément à l'avis du conseil, mais qu'on ne réponde pas à don Alonzo avant que je donne des ordres à cet égard. »

9. En dernier lieu, après la délibération du 15 octobre, présent mois, en conseil *in pleno* au sujet des dépêches reçues dernièrement de don Alonzo, à cette fin que S. M. réponde au Parlement en lui donnant les titres qu'il lui demande, ou qu'Elle permette audit seigneur son ambassadeur de s'éloigner de son poste, ainsi que pour presser l'expédition du procès des assassins du résident d'Angleterre, S. M. a daigné décider ce qui suit :

« En ce qui touche l'affaire de ceux qui ont assassiné le résident du Parlement, j'ai donné les ordres nécessaires pour qu'on procédât avec toute l'attention possible et aussi promptement que cela se peut, sans contrevenir en rien aux règles de la justice; car en même temps j'ai recommandé que tout se fit selon les lois, qu'on ne pressât rien et qu'on n'allât point, par aucune raison d'État quelconque, au delà de ce qui se doit. Je perdrais plutôt tous mes États que de manquer à ce qui est mon premier devoir, et le conseil d'État ne me conseillera jamais autre chose. Si, comme cela est probable, le prononcé de la sentence éprouve quelque délai, on rendra compte à don Alonzo de l'état où se trouve l'affaire et

on lui en enverra une relation dans la forme que propose le conseil. »

*3. Don Alonzo de Cardenas à don Geronimo de la Torre.*

London, 20 décembre 1650.

**Cher Monsieur,**

J'avais bien besoin de la faveur que vous m'avez faite en m'écrivant ce que vous m'écrivez dans votre lettre du 23 octobre qui m'est parvenue avec la dépêche de Sa Majesté du 24. car, d'après ce que j'y vois, il me faudra encore bien attendre et bien souffrir. Les gens d'ici s'impatientent de voir tant de délais dans la satisfaction qu'ils ont exigée, et je n'ai aucun moyen humain de les apaiser.... Ce qui me fait le plus de peine, c'est de voir que tous mes efforts auront été en pure perte, que les intérêts de S. M. seront compromis et que nous perdrons le grand avantage d'entretenir la désunion entre ce gouvernement-ci et nos ennemis; quand on cherchera à remédier au mal, on s'apercevra que l'occasion a échappé et que les ordres sont venus trop tard. Je crains beaucoup que ce malheureux événement de l'assassinat d'Ascham ne soit la cause de beaucoup d'embarras et de désagréments, à moins qu'on ne punisse les coupables qui se sont si volontairement et si aveuglément exposés à un danger si évident et nous ont enlevé tous les avantages que nous pouvions retirer de l'Angleterre. C'est vraiment extraordinaire que, dans un cas si atroce, on n'ait pas encore trouvé moyen d'en finir, et qu'il y ait en Espagne des membres du clergé qui justifient le crime, sans faire aucune distinction entre des cas particuliers et un crime aussi public et aussi grave, un crime par lequel l'autorité de S. M. se trouve outragée, les intérêts de l'État compromis et dont il peut résulter d'immenses inconvénients,

Quant à la guerre d'Écosse, je puis vous dire qu'indépendamment du siège de la citadelle d'Édimbourg qui est déjà très-avancé, on a reçu ici la nouvelle d'une autre défaite que le général Cromwell a fait subir aux Écossais qui ont perdu trois mille hommes en morts, blessés et prisonniers. Les nouvelles d'Irlande portent que les catholiques, voyant qu'il leur est impossible de se maintenir, se proposent d'envoyer des délégués au Parlement pour tenter avec lui un accommodement et obtenir les meilleures conditions possibles.

*(Archives de Simancas.)*

## IV

(Page 198.)

*1<sup>r</sup> Louis XIV à Cromwell.*

Saint-Germain, 2 février 1649

Monsieur Cromwell, j'ai le cœur si touché du mauvais état auquel est réduit mon frère, oncle et cousin, le roi de la Grande-Bretagne, que je ne puis plus longtemps dissimuler sans être éclairé des véritables intentions de ceux qui ont sa personne royale en leur pouvoir, ne pouvant pas m'imaginer que ce qui s'est dit ici puisse avoir autre fin que de justifier son innocence, afin de faire honte à tous ses accusateurs; et comme vous êtes un de ceux qui y pouvez beaucoup contribuer, je vous écris celle-ci en particulier, de l'avis de la reine régente notre dame et mère, qui vous sera rendue par le sieur de Varenne, conseiller de mon conseil d'État et l'un de mes gentilshommes ordinaires, que j'envoie exprès pour vous faire connaître que vous avez en main une occasion de vous signaler, en faisant une action juste en faveur de votre souverain, en usant bien du pouvoir que les armes vous ont donné sur lui, pour le remettre dans sa dignité et dans ses droits, ce qui vous serait avantageux par la récompense que vous auriez méritée et par le bien qui en reviendrait à votre patrie, le repas de laquelle vous devriez procurer : et ce faisant, je vous en serai obligé et vous donnerai de solides effets de ma bonne volonté. Je veux bien juger de votre intérieur, et croire que vous vous servirez de l'occasion pour redonner à votre prince les marques de la grandeur et l'autorité qui lui appartiennent, faisant une chose fort glorieuse et qui vous rendra digne de

toutes les grâces et faveurs, particulièrement de la royauté, et qui vous seront assurées par la parole que je vous ai donnée, et par ce que mes intentions vous seront plus particulièrement expliquées par M. de Bellievre, mon ambassadeur, et par ledit sieur de Varenne, en qui vous prendrez toute créance. Je m'en remets à eux de s'étendre davantage sur ce sujet, et cependant je prierai Dieu qu'il vous ail, etc.

### 2<sup>e</sup> *Louis XIV à Fairfax.*

2 février 1649.

Monsieur le général Fairfax, nous avons toujours cru que vous aviez pris le commandement des armées d'Angleterre avec cette seule intention d'assurer le repos des peuples sous la juste et légitime domination de leur roi, et nous ne pouvons pas nous imaginer que sa personne royale, étant tombée sous votre pouvoir, puisse davantage être maltraitée, et que, si vous avez quelques raisons qui vous aient engagé d'en venir si avant, vous serez maintenant plus éclairé, et, après avoir reconnu ce qui est seul de sa dignité, ne perdrez pas l'occasion d'agrandir votre fortune en rétablissant la sienne. En quoi, si mes prières peuvent être efficaces et qu'il se traite quelque accommodement en la conjoncture présente, non-seulement je vous en saurai gré, mais je veux être le garant de l'exécution des promesses qui vous seront faites par ledit roi, mon frère, oncle et cousin; et faisant réflexion sur ce qui vous sera plus particulièrement exposé par M. de Bellievre et par le sieur de Varenne, je prends sujet de bien espérer de votre humeur généreuse, qui donnera beaucoup d'éclat à sa réputation, si l'innocence du roi est manifestée; et ne pouvant m'imaginer qu'on voulût mépriser mes instances en une chose si juste et si raisonnable, et qui me tient au cœur par

le lieu du sang et de la fraternité, aussi je me persuade qu'après avoir ouï ce que j'ai mis en créance sur mon ambassadeur et sur ledit sieur de Varenne, vous prendrez des résolutions conformes à l'honneur de votre profession et à ce que doit un sujet à son roi et à sa patrie. Sur vos assurances, je prierai Dieu qu'il vous ait, etc.

*(Manuscrits de Brienne. — Bibliothèque impériale.)*

## V

(Pages 200-201.)

*1<sup>o</sup> D. Al. de Cardenas au roi d'Espagne (Philippe IV).*

Londres, 15 janvier 1649.

Sire,

Dans ma dépêche du 18 décembre, j'ai rendu compte à V. M. de ce que l'armée des Indépendants avait fait jusqu'à ce jour depuis son arrivée à Londres; les choses ont marché depuis avec une grande rapidité pour aboutir à l'état où se trouvent dans ce moment-ci les affaires du roi (Charles I<sup>er</sup>) que l'on a transféré du château de Hurlst à celui de Windsor, éloigné de vingt milles d'ici; c'est là qu'on le tient renfermé sous bonne et sûre garde; il n'est permis à personne de lui parler; on lui refuse les objets nécessaires pour écrire, et on a défendu, au petit nombre de domestiques qu'on lui a laissés, de s'agenouiller en le servant et d'observer à son égard le cérémonial d'usage et les formes de respect qu'on lui rendait autrefois; dans les publications imprimées, faites ces jours-ci, on le nomme simplement Charles Stuart, sans autres titres. A part l'insolence de ce procédé, il y a là une lésion de ses droits, car lors même qu'on le dépouillerait de la couronne de ce royaume, il lui resterait toujours celle d'Écosse et celle d'Irlande dont le Parlement ne peut pas le priver....

.... La reine de la Grande-Bretagne a écrit au Parlement et au général Fairfax, et l'ambassadeur de France a reçu des lettres adressées au Parlement. On dit qu'il (le Parlement) ne les a pas ouvertes attendu que l'adresse n'était pas rédigée



dans la forme voulue; on rapporte qu'elles contenaient la demande d'un sauf-conduit pour prendre congé du roi avant qu'on ne juge Sa Majesté.

Depuis quelques jours le bruit court ici qu'un ambassadeur de France arrivera pour intervenir en faveur du roi; mais jusqu'à présent on ne dit pas qui sera cet ambassadeur, car le prince de Condé, de qui on parlait, aura bien de la besogne là-bas (en France). Selon les dernières nouvelles arrivées ici, il y a eu des troubles à Paris qui ont forcé LL. MM. Très-Chrétiennes de se sauver, dans la nuit de la veille de l'Épiphanie, de cette capitale. De même il a couru ici le bruit, propagé, à ce que je crois, par des personnes amies du roi, que Votre Majesté enverrait un ambassadeur extraordinaire dans le but de faire des démarches du même genre, et, il y a deux jours, lorsqu'on a vu que la cause du roi était de plus en plus désespérée, une personne, envoyée par d'autres personnes du parti du roi et du parti presbytérien, est venue chez moi pour me persuader que, puisqu'il s'agissait de la cause de tous les rois et qu'il importait que la monarchie fût conservée dans la personne de ce roi (Charles I<sup>er</sup>), je devais, dans l'intérêt de Votre Majesté, et pour acquitter les devoirs de l'amitié que Votre Majesté a toujours témoignée au roi Charles, que je devais, dis-je, demander une audience des deux chambres du Parlement et du conseil de guerre, et employer mes bons offices avec la promptitude que les circonstances exigeaient, en déclarant que Votre Majesté ressentirait vivement les procédés dont on use à l'égard du roi, et même en me servant de paroles de menaces; on ajoutait qu'une telle démarche serait plus tard appréciée par les fils du roi, la probabilité étant que la couronne retournerait à l'un d'eux. En exprimant le chagrin de voir les choses réduites à cette extrémité, et en appuyant beaucoup sur l'impression que la nouvelle (d'une catastrophe) causerait à Votre Majesté, j'ai répondu

que je ne doutais pas que Votre Majesté ne nommât, s'il le fallait, un ambassadeur extraordinaire pour la représenter ici, ou qu'elle ne daignât me donner, à moi, des ordres spéciaux pour faire des démarches de cette nature, mais que sans de tels ordres, je n'osais pas me charger d'une affaire de ce genre et d'une telle gravité. Cette même personne m'a dit qu'on croyait que la reine de la Grande-Bretagne m'écrirait pour me prier d'employer mes bons offices; mais je doute qu'elle le fasse, car il est probable qu'elle aura compris que mes excuses pouvant s'appuyer sur le manque d'instructions, je ne manquerais pas de m'en servir auprès d'elle, surtout la reine ne pouvant pas ignorer que, quel que soit l'empressement qu'on y mette, il n'empêchera pas le Parlement et l'armée de poursuivre la marche qu'ils ont adoptée à l'égard du roi. Les Indépendants, soit pour se concilier les catholiques d'Angleterre et les empêcher de faire aucune démonstration en faveur du roi, soit parce qu'une telle conduite est d'accord avec le principe de cette secte, la liberté de conscience, ont fait espérer cette liberté aux catholiques, et ceux-ci ont grand espoir de l'obtenir, ou au moins d'obtenir la permission d'exercer leur culte et de voir abroger les lois pénales qui sont en vigueur à leur égard. Voilà tout ce que j'en puis dire à Votre Majesté. Que Dieu, etc.

2<sup>e</sup> *Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne.*

Londres, 18 février 1649.

Sire,

Dans ma dépêche du 12 de ce mois, j'ai rendu compte à V. M. de la triste fin du roi de la Grande-Bretagne; j'ai réservé à la présente un exposé du tour que vont prendre les affaires de ce pays. L'opinion générale est que le gouvernement monarchique va faire place à un gouvernement populaire par l'établissement d'une république dont le plan, à ce qu'on m'a assuré, a été fait il y a déjà quelque temps et sera publié sous peu. On dit aussi que le Parlement actuel ne durera que jusqu'à la fin du mois d'avril prochain, qu'alors il se dissoudra en laissant un comité composé de vingt-cinq personnes, ou davantage, investi de l'autorité suprême, jusqu'au premier jeudi du mois de juin, époque à laquelle entrera en fonction un nouveau gouvernement composé d'une représentation nationale de quatre cents personnes nommées par les comtés et les villes de l'Angleterre, chaque circonscription électorale étant chargée d'élire un certain nombre de députés, conformément à l'acte que le Parlement votera avant de se dissoudre; ces députés seront, comme qui dirait, des procureurs du comté ou de la ville qui les choisirait, comme l'étaient ceux qui formaient jusqu'ici la Chambre des communes. De cette manière il n'y aurait plus de Parlement, et le corps qu'on se propose de créer différerait des parlements en ce qu'il serait en permanence; seulement ceux qui le composeraient ne seraient élus que pour deux ans. On croit qu'on a imaginé ce plan pour exclure du gouvernement du pays la noblesse et tous les personnages titrés, à moins qu'ils ne soient élus par quelque comté ou ville. Les Indépendants

ne trouvant pas que ce fût assez, la Chambre des communes a décidé, par un vote du 16 de ce mois, qu'à l'avenir il n'y aurait plus de Chambre haute ou Chambre des barons. C'est un système qu'elle a adopté pour effacer dans l'esprit d'un grand nombre la douleur causée par l'exécution du roi, en faisant voir que, la Chambre des lords une fois écartée de tout gouvernement, les affaires du pays resteront sans partage au peuple et que son pouvoir et son autorité s'en accroîtront. A la suite de ces résolutions, il y aura de grands changements dans les lois qui étaient conçues jusqu'ici dans l'esprit de la constitution monarchique du pays; aussi s'occupe-t-on déjà de les changer, et de faire des statuts abrogeant les lois anciennes. On espère que, parmi ces lois destinées à être abrogées, seront comprises les lois pénales concernant les catholiques; chose qui, si elle a réellement lieu, devra être attribuée aux arrêts particuliers de Dieu qui aura voulu manifester combien ses décrets sont immuables, puisqu'il aura, par des voies si mystérieuses et si inespérées, apporté un soulagement à ces pauvres catholiques qui ont souffert une persécution si terrible. Aujourd'hui déjà, grâce aux Indépendants, les catholiques peuvent circuler librement dans cette capitale et dans tout le pays, sans que personne leur fasse du mal; bien qu'on puisse craindre que ce ne soit une ruse de ces gens (les Indépendants), dans le but de se concilier le parti catholique en adoucissant les rigueurs dont il a été l'objet de la part des presbytériens.

Le roi n'étant plus en vie et ses descendants se trouvant exclus du trône, il paraît que les lettres de créance de tous les ambassadeurs sont expirées et qu'il faudra que chaque souverain les renouvelle à son envoyé, pour l'accréditer non-seulement auprès du Parlement actuel tant qu'il durera, mais encore auprès du gouvernement qu'on se propose d'instituer. Il paraît que ces lettres de créance devront être

précédées d'une reconnaissance de ce gouvernement comme pouvoir légitime, et qu'il faudra se servir de formules convenables en lui écrivant et le traiter de souverain, titre auquel il prétendra. Ceci étoit un point d'une grande importance, j'ai cru devoir appeler à ce sujet l'attention de V. M. afin qu'Elle daigne m'ordonner telle résolution qui lui paraîtra convenable. C'est pour avoir prévu ces inconvénients que j'ai cru devoir représenter à V. M. , dans ma dépêche du 20 août de l'année passée transmise par le secrétaire Gerónimo de la Torre , qu'il seroit dans l'intérêt du service de V. M. qu'il n'y eût pas ici d'ambassadeur de V. M. , mais seulement un agent chargé de rendre compte de ce qui se passeroit, jusqu'au moment où les choses reprendraient leur assiette et où l'on pourroit voir à quoi aboutira ce gouvernement-ci. Aujourd'hui je serois porté à croire que, si V. M. prenoit cette résolution, on éviteroit des embarras qui ne manqueraient pas de surgir dans le cas où V. M. ne daigneroit pas reconnaître le gouvernement qu'on se propose de créer, ni me renouveler mes lettres de créance; si ce gouvernement me les demandoit sans que je pusse les lui présenter, il cesseroit de me regarder comme un personnage revêtu d'un caractère public et ambassadeur de V. M.

Les États de Hollande avoient envoyé deux ambassadeurs au Parlement pour intercéder en faveur du feu roi; ils étoient venus ici le 5 de ce mois, dans la nuit qui a précédé le jour où la sentence a été prononcée contre le roi. Le 8, ils ont eu une audience du Parlement et ont proposé différentes combinaisons; ils offroient leur médiation en faveur du roi qui comparoitrait en jugement dès qu'on le demanderoit, et les États s'engageoient à donner des garanties de l'accomplissement de cette promesse; mais cette combinaison n'étant pas agréée, les ambassadeurs ont prié le Parlement de se borner à déposer le roi en lui conservant la vie et d'accepter pour roi

le prince de Galles; ils ont offert la même médiation et les mêmes garanties relativement à l'accomplissement de ce qui serait convenu avec le prince. Mais le Parlement, avant même de répondre aux ambassadeurs, a fait exécuter la sentence et a défendu à qui que ce soit de nommer le prince de Galles roi d'Angleterre et d'Irlande. Les ambassadeurs en ont conçu beaucoup de mécontentement et de dépit; l'un d'eux est Adrien de Pauw; c'est notre ami de Hollande, le même qui était plénipotentiaire pour la Hollande, à Munster, lors de la conclusion de la paix générale. Je les ai déjà vus et j'ai eu avec eux des rapports d'amitié et de correspondance; hier ils m'ont fait une visite et se sont montrés affectueux et satisfaits.

L'archiduc m'a écrit une lettre le 6 de ce mois; je l'ai reçue le 10, le lendemain de l'exécution du roi; il m'y ordonnait d'employer mes bons offices avec tout l'empressement nécessaire, à l'effet de demander un sursis dans l'affaire du roi, jusqu'au moment où arriverait un personnage que son souverain avait résolu d'envoyer dans ce but. Mais quand même la lettre de l'archiduc ne serait pas arrivée trop tard, il est certain qu'aucun empressement humain n'aurait empêché les Indépendants de poursuivre, à l'égard du roi, la marche qu'ils avaient une fois adoptée; leur opiniâtreté à le faire mourir était incroyable; elle était fondée sur leurs craintes, car sa mort seule pouvait les garantir contre les effets de l'offense dont ils se sont rendus coupables envers lui, et son existence était un obstacle aux plans qu'ils vont mettre à exécution. On l'a bien vu, non-seulement à la manière étrange et violente avec laquelle on a conduit son procès, mais encore à la promptitude avec laquelle on en a pressé la conclusion. Le 23 janvier le roi était arrivé dans la nuit à Londres; le lendemain on le mit en jugement; le 6 du présent mois de février on le condamna, et le 9 on l'exécuta, sans avoir perdu une seule heure ni pour le juger, ni pour l'exécuter. Et en effet on

ne devait pas s'attendre à moins de la part de ses juges, car, outre qu'ils étaient parfaitement illégaux et sans aucune autorité qui les autorisât à le juger, ils étaient ses ennemis, et les plus intéressés à le perdre. Aucun des personnages titrés ou barons n'a pris part à ce jugement ; au contraire la plupart d'entre eux ont quitté Londres ; un grand nombre ne sont pas encore revenus, d'autres ne se laissent pas voir. Les ambassadeurs de France et de Hollande ont pris le deuil et l'ont fait prendre à leur maison ; j'en ai fait autant : c'est une manifestation due à la mémoire du roi ; d'ailleurs on serait mal vu ici si on négligeait de la faire. Que Dieu garde V. M., etc., etc.

### *3<sup>e</sup> Délibération du conseil d'État d'Espagne sur les affaires d'Angleterre.*

Mérid. J. 15 mars 1643

(A cette séance du conseil d'État ont pris part le comte de Castille et les marquis de Castel Rodrigo et de Valparaiso.)

*Résumé.*—Le Conseil exprime son opinion sur le contenu des dépêches de don Alonzo de Cardenas au sujet des affaires d'Angleterre et des projets des Français sur l'Irlande. Vient ensuite une décision parafée de la main du roi, et de la teneur suivante : « On ne répondra rien (à don Alonzo) relativement à l'excuse dont il s'est servi pour ne pas intercéder en faveur du roi Charles I<sup>er</sup> auprès du Parlement ; mais on approuvera sa conduite dans la négociation avec l'abbé.... et dans ses efforts pour faire une diversion aux projets des Français ; on ne lui donnera cependant point de nouveaux pouvoirs, car après un événement aussi grave et aussi extraordinaire que celui dont il est question, il faut, avant de prendre une résolution, voir le changement qui surviendra dans les affaires d'Angleterre, et examiner ce qu'il nous con-

viendra de faire. » — Exécuté le 15 mars. — Geronimo de la Torre.

Sire,

Les lettres de don Alonzo de Cardeñas, apportées par le dernier courrier à Votre Majesté et au secrétaire Geronimo de la Torre, ont été mises sous les yeux du Conseil, comme V. M. l'avait ordonné. Ces lettres rendent, en détail, compte à Votre Majesté de l'état des choses en Angleterre, du danger dans lequel le roi se trouvait par suite de la nomination des juges qui devaient examiner les accusations portées contre lui, et des craintes qu'on avait de lui voir ôter la vie. Elles rapportent le bruit qui courait de l'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire de France pour intercéder en faveur du roi auprès du Parlement; et elles disent qu'à l'occasion de ce bruit quelques personnes du parti du roi et de celui des presbytériens ont parlé à don Alonzo pour l'engager, puisqu'il importait à la cause de tous les rois que la monarchie fût conservée dans la personne du roi d'Angleterre et que c'était un devoir de l'amitié que V. M. a toujours témoignée à ce prince, à demander une audience du Parlement et à employer ses bons offices au nom de V. M., en disant que V. M. serait offensée si l'on intentait un procès au roi; à quoi don Alonzo a répondu qu'il déploierait le danger auquel le roi était exposé, que V. M. éprouverait un grand chagrin en apprenant tout cela, et qu'il ne doutait pas qu'Elle n'envoyât, s'il le fallait, un ambassadeur extraordinaire pour employer ses bons offices, ou qu'Elle ne lui envoyât, à lui, l'ordre de faire les représentations qu'on lui demandait, mais que sans cet ordre il n'osait pas s'engager dans une affaire de cette nature et d'une telle importance. Les dépêches de don Alonzo disent encore que les Indépendants ont donné des espérances aux catholiques relativement à la liberté de conscience,



dans le but de s'assurer leur appui et de les empêcher de faire une démonstration en faveur du roi.

Don Alonzo rend compte ensuite de la manière dont il s'y est pris pour mettre l'abbé ....., Irlandais arrivé de Paris, en rapport avec le Parlement ; cet abbé a donné à entendre, dans quelques conférences qu'il a eues avec un comité de cinq personnes chargées spécialement de traiter cette question, que les Français avaient des projets sur l'Irlande, chose dont les personnes du comité avaient déjà eu quelque connaissance ; il leur a communiqué aussi quelques papiers concernant cette affaire et leur en a laissé copie.....

..... Dans cette conférence on a discuté les moyens de conclure une alliance avec V. M., soit pour une guerre offensive et défensive, soit pour une guerre défensive seulement ; et les membres de la conférence n'ont vu de difficultés que dans les embarras de leurs affaires intérieures qui ne leur permettaient pas d'agir au dehors comme ils désireraient.....

Don Alonzo fait observer que, pour le cas d'une convention à conclure, il serait nécessaire que V. M. envoyât les pleins pouvoirs suffisants et de l'argent qui est indispensable, surtout quand on a affaire à une nation aussi intéressée que le sont les Anglais.

Don Alonzo rapporte ensuite qu'il s'est employé à faire en sorte que le Parlement anglais entretienne de bons rapports avec le Parlement de France et encourage ses résolutions ; on lui a dit qu'on écrirait au résident anglais à Paris pour offrir l'assistance de la flotte ainsi que d'autres secours ; enfin don Alonzo finit en disant qu'il serait convenable que V. M. envoyât quelques secours d'argent au parti du clergé irlandais, que par ce moyen on gagnerait certaines personnes dans ce pays, et il ajoute que l'abbé ..... cherche avec le plus grand zèle à amener un accord entre le Parlement anglais et le royaume d'Irlande , afin que leurs forces réunies chas-

sent de là les Écossais et les Irlandais qui marchent ensemble sous la protection de la France. Don Alonzo dit qu'il prêtera son concours à ce plan si avantageux pour les intérêts de Dieu et de votre Majesté. Il s'étend à ce sujet dans ses dépêches que le Conseil renvoie à V. M. avec la présente délibération.

Le Conseil, après avoir conféré sur le contenu de ces dépêches, a émis les opinions suivantes :

*Le comte de Castriilo* : La première partie de la dépêche qui a été mise sous les yeux du Conseil, et qui a été envoyée par don Alonzo, contient des rapports sur ce qui se passe en Angleterre, surtout au sujet de l'emprisonnement et du procès du roi ainsi que de l'événement auquel on s'attend; c'est là une affaire qui, par plusieurs motifs, peut et doit donner lieu à de profondes considérations, bien qu'elle n'exige plus ni ordre ni résolution quelconque de la part de V. M., car il paraît qu'une intervention ou des démarches quelconques auprès du Parlement ou auprès du tribunal institué en vue de ce procès, seraient inopportunes si l'on a déjà accompli ce qui était à prévoir; on dit même qu'on a déjà tranché la tête au roi d'Angleterre. Les efforts de V. M. seraient donc sans résultat, et le comte de Castriilo ne croit pas que l'Espagne ait fait une pareille démarche dans d'autres occasions semblables, c'est-à-dire lorsque d'autres rois d'Angleterre ont été déposés. D'ailleurs, l'affaire une fois placée sur le terrain judiciaire, il était facile d'é luder toute démarche. Seulement le comte de Castriilo aurait voulu que don Alonzo n'eût pas dit qu'il n'avait point d'ordre de V. M., mais plutôt qu'il eût donné à entendre qu'il en attendait. Il y aurait fort à réfléchir sur ce qu'on devrait lui répondre; mais pour ne pas tomber ni dans l'un ni dans l'autre extrême, on pourrait, en donnant pour motifs les bruits qui courent et les conjectures au sujet de ce que don Alonzo rapporte, lui ré-

pondre que ses démarches seraient inopportunes , ou bien passer entièrement ce point sous silence. C'est ce qui ne serait pas le plus mauvais parti à prendre.

L'autre partie de la dépêche concerne les machinations des Français ainsi que les pourparlers , les négociations et les partis du royaume d'Irlande , le voyage que l'abbé .... a fait, les démarches de don Alonzo pour le faire entrer à Londres et le compte rendu de cette affaire ainsi que la conduite qu'il a tenue. En premier lieu il faut l'approuver ; et comme il importe de faire échouer autant que possible les projets des Français, on pourrait répondre à don Alonzo qu'il faut qu'il agisse dans ce sens, et qu'il entretienne, ainsi qu'il y paraît décidé, dans l'intérêt de V. M., ses bons rapports avec les membres du clergé et avec les anciens Irlandais, ainsi qu'avec ceux qui sont de leur parti en tout ce qui touche à la religion, car c'est là l'intérêt principal de V. M.

Dans le reste de sa dépêche, don Alonzo demande à V. M. des pleins pouvoirs pour le cas où une alliance pourrait être conclue en Angleterre. Mettant de côté que Votre Majesté n'est pas trop disposée à conclure des traités avec des hérétiques (car ce point mérite bien d'être considéré), le comte de Castrillo ne pense pas que Votre Majesté doive maintenant envoyer les pleins pouvoirs qui lui sont demandés par don Alonzo. L'ordre de choses en Angleterre n'est pas bien établi; les affaires sont encore dans un moment de crise; il peut encore survenir des causes de grand trouble; à quoi l'on doit ajouter les affaires de France. Il paraît donc plus convenable de ne pas décider ce point dans ce moment et de répondre à don Alonzo que les pleins pouvoirs ne lui manqueront pas dès que les circonstances les rendront nécessaires. Qu'il cherche toujours à frayer la voie aux négociations avantageuses pour V. M. en examinant bien le fond des choses, et qu'il rende compte de tout.

*Le marquis de Castel Rodrigo* : Bien que le roi d'Angleterre (Charles I<sup>er</sup>) ait si mal agi envers V. M. lors des affaires de Portugal, et dans d'autres circonstances, tous les princes ne peuvent que ressentir vivement ce qui lui est arrivé, à cause de l'affront qu'en a reçu la dignité royale. D'un autre côté, le marquis pense qu'il résultera de là de grands avantages pour V. M., par suite de la haine et de la méfiance qui doivent nécessairement surgir entre les Indépendants et la France; non-seulement à cause des liens de parenté de la veuve du roi avec la France, mais encore à cause de la chute des Presbytériens qui étaient du parti français. Les hommes maintenant au pouvoir chercheront toujours à abaisser les patrons des Presbytériens; et comme la puissance de la France est grande, ils doivent s'appliquer à lui susciter des embarras et à y semer des divisions; ils le pourront mieux que qui que ce soit à cause du voisinage et des rapports qu'ils ont avec les Huguenots. De cette manière et par ce moyen, on pourra faire beaucoup sans paraître, comme l'a déjà proposé le marquis à don Louis de Haro. Et même le marquis n'éprouve aucun scrupule à ce que V. M. favorise les Huguenots de France, car la guerre que leur roi leur a faite n'était pas une guerre de religion, mais de politique; il ne la faisait qu'aux murailles des villes qu'il a détruites en leur laissant l'exercice de leur religion; d'ailleurs la liberté de conscience est admise dans toute la France. A cela il faut ajouter le grand préjudice que la tranquillité intérieure de la France a causé à toute la chrétienté, car c'est ainsi que la religion catholique a péri en Allemagne et que l'île de Candie est tombée au pouvoir des Turcs; de sorte que tout ce qu'on pourrait faire pour susciter des embarras aux Français paraît au marquis absolument nécessaire...

Selon l'opinion du marquis, il faut donc savoir gré à don Alenzo de ce qu'il a fait à ce sujet et lui ordonner expressément de continuer à agir ainsi et à fomenter ces désac-

cords par tous les moyens en son pouvoir, en s'entendant toujours avec le comte de Peñaranda, car lors même que la voix serait faite, il faudrait agir ainsi pour la conserver....

.... Lorsque les circonstances seront favorables, on pourra envoyer des pleins pouvoirs à don Alonzo. Pour le moment on lui dira qu'on ne les lui envoie pas par les raisons qui viennent d'être expliquées, à moins que V. M. ne juge convenable de les transmettre au comte de Peñaranda pour les expédier à don Alonzo dès que le moment sera opportun.

Le marquis pense, comme le comte de Castrillo, que, dans la réponse qu'on fera à don Alonzo, il faudra passer sous silence tout ce qui concerne l'intervention qu'on lui a demandée en faveur du roi (Charles I<sup>er</sup>).

*Le marquis de Valparaiso* partage l'opinion des membres précédents....

.... Quant à ce que dit don Alonzo que le Parlement d'Angleterre a l'intention d'offrir des secours à celui de France, il faut l'y encourager en cherchant ensuite, par tous les moyens possibles, à faire en sorte que cela échoue, quand même il faudrait y dépenser quelque argent. On recommandera aussi à don Alonzo que, puisqu'il a des renseignements si détaillés et de source certaine sur les mouvements et les démarches de la France, il continue à informer V. M. de tout sans manquer aucune occasion de le faire. Du reste V. M. ordonnera ce qui lui semblera bon.

## VI

(Page 203.)

1<sup>o</sup> *L'archiduc Leopold (gouverneur des Pays-Bas) au roi d'Espagne (Philippe IV).*

Bruxelles, 4 mars 1649.

Henri de Vic, résident du feu roi d'Angleterre, étant sur le point de retourner à la Haye, m'a prié d'écrire à son maître pour lui exprimer mes sentiments de condoléance à l'occasion de la mort de son père (Charles I<sup>er</sup>) et de répondre ainsi à deux lettres qu'il m'avait écrites lorsqu'il s'appelait prince de Galles. Il n'y avait aucune difficulté à traiter avec ce prince jusqu'au moment où l'Angleterre, après avoir ôté la vie à son roi et souverain légitime, a statué qu'à l'avenir elle ne serait plus gouvernée par un roi, en dépouillant en même temps les descendants du roi défunt de leur héritage légitime. Comme il se trouve dans ce moment-ci à Londres un ambassadeur de V. M. qui n'a pas encore reçu d'instructions au sujet de la manière dont il doit agir avec les parlementaires, je n'ai pas voulu être le premier à décider la question de savoir comment doit être traité le prince dépouillé, si injustement et contre tout droit, de son royaume et de ses États. J'ai entendu dire que les Hollandais ont envoyé des délégués pour exprimer leurs condoléances au prince, et que ceux-ci l'ont appelé *Sire* en français, et que même une fois ils l'ont traité de *Majesté*, quoiqu'en prononçant indistinctement ce mot, et sans vouloir mettre par écrit ce qu'ils avaient dit de vive voix. C'est pourquoi j'ai chargé le secrétaire d'État d'exposer au résident anglais les raisons qui m'empêchaient de répondre aux lettres

du prince, et me décidaient à attendre que l'empereur mon maître et Votre Majesté eussent arrangé d'abord cette affaire avec son maître; j'ai ajouté que, si je ne me trouvais pas ici comme gouverneur de ces provinces, je ne refuserais point au prince, en ma qualité de fils d'empereur et d'archiduc, un titre que lui donne sa naissance et une si longue succession de rois. Le résident a paru satisfait de ma réponse et a envoyé chez moi en me demandant d'écrire officiellement à S. M. l'empereur et à Votre Majesté pour les prier de ne pas manquer à ce devoir de piété envers son maître, attendu que toute l'Europe est en suspens relativement à la résolution que prendront à cet égard les deux plus grands souverains du monde. Votre Majesté daignera me faire connaître ses ordres au sujet de la manière dont je devrai agir dans cette circonstance. Jusqu'à ce moment je différerai d'avoir des rapports avec ce prince infortuné à tant d'égards. Que Dieu, etc.

*2<sup>e</sup> Premier projet de lettre du roi d'Espagne (Philippe IV)  
au nouveau roi d'Angleterre.*

Madrid, 10 mars 1649.

Des nouvelles de la mort du roi Charles, père de Votre Majesté, sont arrivées ici de divers côtés. J'en ai éprouvé un profond sentiment de chagrin à cause de la parenté et de l'étroite amitié qui nous unissaient; j'en témoigne ma grande douleur à V. M., et je vous fais part, ainsi qu'il est juste, de la peine que m'a causée cet événement, comme V. M. le comprendra aisément, par le conseiller Antoine Brun, mon ambassadeur dans les Provinces-Unies, qui remettra la présente à V. M. que Dieu garde etc.

(Ce projet fut modifié et envoyé dans les termes suivants.)

*Le roi d'Espagne au roi (Charles II) d'Angleterre ;  
Condoléances à l'occasion de la mort du roi son père.*

5 avr. 1699.

(On lit dans l'intérieur de la lettre : *Au nouveau Roi d'Angleterre.*)

Les nouvelles du triste événement de la mort de Sa Majesté le roi Charles, père de V. M., sont arrivées ici par différentes voies; j'en ai éprouvé un chagrin et une peine que devaient nécessairement provoquer des circonstances aussi extraordinaires et déplorables; car lors même qu'il n'y aurait eu, pour faire naître ces sentiments, ni les liens de parenté ni l'intime amitié qui nous unissaient, j'en aurais trouvé des motifs bien puissants dans les excellentes qualités qui se trouvaient réunies dans la personne du roi et dont Dieu, dans sa bonté, avait bien voulu la doter. Je conçois quelle affliction V. M. aura ressentie à raison et de la perte et de la manière dont elle est arrivée; je puis assurer V. M. que celle que m'ont fait éprouver, à moi, et l'événement lui-même et toutes ses circonstances, n'est pas peu considérable. J'en exprime mes condoléances à V. M., et je suis persuadé que V. M., grâce à sa sagesse et à sa fermeté, se sera résignée à la volonté de Dieu qui dispose de tout pour le mieux, et c'est ce que je prie V. M. de faire. Je m'en rapporte, pour ceci et pour tout le reste, à ce que V. M. entendra de la bouche du conseiller Antoine Brun qui remettra cette lettre à V. M.



3<sup>e</sup> *Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Londres et sur la politique à suivre à l'égard de l'Angleterre.*

29 mars 1649.

Sire,

Votre Majesté avait daigné ordonner de convoquer pour dimanche soir une séance du conseil d'État *in pleno*, afin qu'il pût prendre connaissance des lettres de don Alonzo de Cardenas en date des 12, 18, et 26 février, ainsi que d'une lettre de l'archiduc Léopold du 4 de ce mois (mars). Dans ces lettres il est rendu compte de ce qui est arrivé au roi d'Angleterre, de toutes les circonstances survenues jusqu'au moment de sa mort, du tour que les choses vont prendre en Angleterre, de la résolution que les Anglais ont prise de ne plus se laisser gouverner par un roi, de l'exclusion des fils du feu roi, et de leurs délibérations sur la forme de gouvernement à adopter à l'avenir... Don Alonzo prie qu'on l'informe comment il doit agir dans ces circonstances, attendu que sa mission est expirée; il explique aussi dans ses lettres pourquoi il n'a pas employé ses bons offices en faveur du roi auprès du Parlement, comme on le lui avait demandé; il dit avoir pris le deuil parce que les ministres de France et de Hollande l'avaient fait; il parle de la proclamation du prince de Galles comme roi par les Écossais. Monseigneur l'archiduc prie aussi qu'on l'informe de quelle manière il doit traiter le prince de Galles, attendu que le résident de ce prince l'a prié de répondre à deux lettres qu'il lui avait remises de sa part, et de lui adresser quelques paroles de consolation dans une conjoncture aussi triste et déplorable.

Ont pris part au Conseil le comte de Montecoy, le duc de

Medina de las Torres et les marquis de Castel-Rodrigo et de Valparaiso; le comte de Castriilo s'est excusé pour cause de mauvaise santé. Le Conseil après avoir longuement discuté le contenu desdites dépêches, expose à V. M. ce qui suit :

L'affaire du roi d'Angleterre est un événement très-extraordinaire et digne d'une mûre considération, attendu que ce sont les sujets mêmes du roi d'Angleterre qui lui ont ôté la vie par de si détestables moyens, et sans autres motifs que ceux que donne dans ses dépêches don Alonzo. Le Conseil estime que cet événement est d'un si mauvais exemple qu'il serait juste que tous les princes s'unissent pour infliger un châtiment exemplaire au Parlement d'Angleterre. Toutefois le Conseil pense, d'un autre côté, que V. M. ne pourrait s'en occuper à cause de tant d'affaires et d'embarras dont Elle est entourée, et à cause de tant de guerres si pressantes qu'Elle a en Espagne et au dehors; les autres princes, qui devraient également le faire, se trouvent occupés chez eux, surtout le roi de France qui est embarrassé dans des guerres qu'il a lui-même suscitées, et dans des discordes et dissensions de ses propres sujets, comme tout le monde le sait; le Parlement d'Angleterre est tellement puissant que personne aujourd'hui ne pourrait défaire ce qu'il a fait; ce même Parlement a témoigné l'intention de rester avec V. M. dans de bons rapports; en quoi, loin de manquer à Votre Majesté, il lui a rendu service; de plus, il conviendrait de fomenter la mauvaise intelligence entre le Parlement et les Français, et de suivre l'ancienne maxime d'après laquelle il est toujours du plus grand avantage pour l'Espagne de vivre en paix avec l'Angleterre et de conserver son amitié.—Par ces motifs le Conseil est d'avis que, pour le moment et jusqu'à ce que le temps révèle quelque autre combinaison, il ne convient pas que V. M. introduise aucun changement dans sa politique, qu'au contraire, il convient d'entretenir des bons rapports

avec le Parlement. Le Conseil ajoute que V. M. devait fort peu au feu roi d'Angleterre qui, aussitôt après l'insurrection de Portugal, avait reçu l'ambassadeur du tyran, oubliant l'intime amitié qui l'unissait à Votre Majesté. Tout ce qu'on peut faire pour le moment (selon l'avis du Conseil), c'est de répondre à l'archiduc en lui disant qu'il peut faire une réponse aux lettres que lui a adressées le prince de Galles, en lui donnant le titre de « *Votre Majesté* » et tous ses autres titres; le Conseil est aussi d'avis que, pour agir avec prudence à l'égard du Parlement qui pourrait en prendre de l'ombrage, il serait bon que la lettre (de l'archiduc) fût autidatée, afin qu'on pût dire qu'elle a été écrite avant qu'on eût reçu la nouvelle que le Parlement avait exclu du trône la postérité du feu roi.

Le Conseil pense que, de même, Votre Majesté pourrait adresser une lettre autidatée au prince de Galles, en lui exprimant la peine que la mort de son père a causée à V. M., et en lui disant que cette nouvelle est arrivée à V. M. de divers côtés, et qu'elle n'a pas voulu perdre un seul moment pour lui témoigner ses sentiments; le Conseil pense qu'il serait bon d'envoyer cette lettre à l'archiduc afin qu'il la confie, avec celle que Son Altesse écrira elle-même, au conseiller Brun qui doit être déjà en Hollande ou bien près de s'y rendre; il conviendrait que, de la part de Votre Majesté ainsi que de la part de l'empereur, il y eût une expression de sentiments de condoléance en forme convenable, et que l'archiduc rendit compte à V. M. de ce qui en résulterait et de tout ce qui se passerait.

Le Conseil estime qu'il conviendrait de ne faire aucune déclaration formelle ni en faveur du prince de Galles, ni en faveur du Parlement, jusqu'à ce que l'on sache avec plus de certitude comment les choses tourneront; il conviendrait de faire connaître ces motifs à l'archiduc, afin que, dans les

événements qui pourront surgir, il s'y conforme. Les mêmes instructions devraient être données à don Alonzo, tout en l'approuvant d'avoir pris le deuil pour le roi d'Angleterre; on lui dirait également que pour le moment il n'y aura aucun changement, et que, si on lui faisait, de la part du Parlement, quelques propositions de négociation, il devrait les écouter avec plaisir et répondre qu'il rendra compte de tout à V. M. Le Conseil pense, que, pour tout le reste, il convient que les choses aillent comme par le passé, car il n'y a aucun motif de croire que les parlementaires désirent un changement dans leurs relations avec l'Espagne, ni qu'ils élèvent des doutes sur l'intention de don Alonzo de traiter avec eux, vu que le Parlement n'en est qu'au début de sa carrière, et qu'il lui convient plutôt de raffermir ses affaires par la continuation du séjour des ministres des souverains étrangers. Si le contraire arrivait, don Alonzo demandera du temps pour pouvoir en informer V. M. On devra recommander à don Alonzo de mettre un soin tout particulier à informer V. M. par toutes les voies, et jour par jour, de tout ce qui se passera en Angleterre; il faudrait écrire la même chose à l'archiduc.

Le Conseil, étant d'avis qu'il conviendrait à V. M. de faire quelque manifestation à l'occasion de la mort du roi Charles, pense que le moyen le plus convenable serait que V. M. prit le deuil dans la même forme qu'elle l'avait pris à l'occasion du feu roi Louis de France.

Votre Majesté ordonnera ce qu'il lui plaira d'ordonner.

4- *Délibération du Conseil d'État d'Espagne au sujet de plusieurs lettres de don Alonzo de Cardenas traitant de divers sujets.*

Madrid, 6 juin 1649.

(Écrit de la main du roi : « Qu'il soit fait conformément à l'avis du Conseil. » — « Exécuté à midi. » — Geronimo de la Torre.)

Sire,

Le comte de Monterey, le duc de Medina de las Torres et les marquis de Castel Rodrigo, de Valparaiso et de Velada assistant au Conseil, on a pris connaissance, conformément aux ordres de V. M., des lettres de don Alonzo de Cardenas portant les dates des 13 et 27 avril et du 3 mai, et dans lesquelles, entre autres choses, don Alonzo rend compte à V. M., d'une manière détaillée, de l'état dans lequel se trouvaient à cette époque les affaires d'Angleterre, de la conversation qu'il a eue avec un agent du Parlement relativement au désir que le Parlement avait d'être en bonnes relations avec V. M., et pour savoir si un ambassadeur envoyé par le Parlement serait bien reçu en Espagne. Don Alonzo informe aussi V. M. qu'il a reçu une lettre de don Francisco Cottington, datée de la Haye, dans laquelle celui-ci annonce à don Alonzo la résolution que son maître, le prince de Galles, a prise de l'envoyer (lui Cottington) en Espagne, accompagné d'une autre personne, dans le but d'exposer à V. M. l'état de ses affaires et de lui demander des secours; il a dit qu'il partirait dans le courant du mois de mai et passerait par Bruxelles. Don Alonzo rend compte de ce qu'il lui a répondu.

Le Conseil, après avoir examiné ce sujet avec une attention toute particulière, estime que c'est une des plus graves questions qui puissent se présenter, et que dans son opinion il y a lieu aux plus probantes réflexions de V. M., car l'arrivée de

Cottington en Espagne ne peut manquer d'entraîner à sa suite de grands inconvénients; d'abord parce qu'on ne sait pas encore quelles résolutions on prendra en France, par rapport à la même proposition qui a déjà été ou qui allait être faite par un personnage que le même prince (de Galles) y envoyait; ensuite à cause de l'état où les affaires de V. M. se trouvent au milieu de tant d'épreuves qu'il a plu à Dieu de lui envoyer. La circonstance que le Parlement d'Angleterre se propose d'envoyer aussi une personne en Espagne a également beaucoup d'inconvénients; il ne conviendrait pas de faire aucune déclaration avant que le Parlement ait bien raffermi ses affaires et offre plus de garanties de durée. Tous ces points réclament un examen mûr et approfondi avant qu'on arrive à une résolution, et il est certain qu'il y aurait beaucoup à dire soit dans un sens, soit dans l'autre. Le Conseil, en s'abstenant de le faire dans ce moment et jusqu'à ce que les circonstances l'exigent, représente à V. M. qu'il regarde comme important (d'après l'avis donné du départ de don F. Cottington et de son compagnon pour l'Espagne) qu'il soit expédié en toute hâte un courrier à l'archiduc pour l'informer du contenu des lettres de don Alenzo de Cardenas au sujet de ces deux points, c'est-à-dire l'arrivée de Cottington et la question faite relativement à la manière dont une personne envoyée par le Parlement serait reçue en Espagne; on dirait à l'archiduc que, si Cottington arrive à Bruxelles ou passe par la Flandre, Son Altesse doit chercher, avec toute l'adresse imaginable et en secret, à l'entretenir et à savoir (comme si cela venait de S. A. seulement) dans quel but il veut se rendre en Espagne et de quelle mission il est chargé; S. A. lui dira en conversation que, vu l'état des choses, il serait plus à propos, pour lui, de s'arrêter à Bruxelles, de se mettre en communication avec S. A. avant d'aller plus loin, et de lui faire part du but de sa négociation, afin que S. A. puisse

en informer V. M., et avoir la réponse de V. M. avant qu'il (Cottington) s'engage trop dans son voyage. En prenant des détours et sans lui ôter toute espérance, au contraire, en lui témoignant beaucoup de bon vouloir et en l'assurant de la bienveillance de V. M. et de ce qu'il peut en espérer, Son Altesse pourrait lui dire combien il serait utile, pour le rétablissement du prince de Galles, que la paix pût être conclue entre la France et l'Espagne, car ce serait le moyen le plus sûr d'obtenir les avantages que l'on désire et que l'on se propose d'obtenir. Afin qu'on puisse délibérer avec plus de certitude, l'archiduc devra faire connaître à V. M. comment les événements d'Angleterre ont été accueillis en France, ce qu'on se propose d'y faire et quelle réponse on y a faite à l'envoyé du prince de Galles. On fera sentir à S. A. combien il importe que Cottington et son compagnon ne persistent pas dans leur intention de venir en Espagne, et, si c'est possible, qu'ils ne viennent pas du tout, toutefois en leur disant des paroles d'amitié et de bon vouloir; et si malgré tous les efforts de Son Altesse, Cottington voulait absolument venir, que Son Altesse le laisse faire en informant V. M. de ce qui aurait lieu à cet égard.

Il faudra accuser à don Alonzo réception de ses lettres, et lui dire qu'il eût été plus convenable de s'expliquer moins positivement avec l'agent du Parlement qui lui a demandé si une personne envoyée par le Parlement serait bien reçue (en Espagne) : dans le cas où on lui en reparlerait directement, qu'il réponde qu'il en rendra compte à V. M.; mais qu'il ne dise pas qu'il l'a déjà fait et qu'il cherche, avec toute l'adresse et toute la prudence possibles, à éviter ce sujet; pour tout le reste on peut dire à don Alonzo qu'on s'en rapporte à sa discrétion, et que c'est une question qu'on doit laisser en suspens jusqu'à ce qu'on sache comment le Parlement aura assuré ses affaires et raffermi son pouvoir.

Dans le cas où Cottington se serait déjà mis en route, et où le courrier (expédié d'ici) n'arriverait pas à temps (auprès de l'archiduc), il faudra envoyer aux autorités d'Irun et de Saint-Sébastien des ordres portant que, si Cottington y arrivait, on le retint, qu'on en informât aussitôt V. M., et qu'on fit attendre à Cottington la réponse. On devra envoyer ce rapport par un exprès et traiter en attendant Cottington avec toute sorte de politesse.

Votre Majesté ordonnera du reste ce qui lui plaira.

5<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas au comte de Peñaranda.*

Londres, 20 juin 1649.

Les dépêches envoyées à Sa Majesté avec la présente informeront Votre Seigneurie des affaires de ce pays-ci et de la manière dont le gouvernement (anglais) a résolu de me déclarer le 16 de ce mois que, si je ne lui présentais pas de nouvelles lettres de créance, il ne traiterait plus avec moi; cette résolution a été prise, non qu'aucune considération d'un intérêt quelconque ou de convenance empêchât le Parlement de continuer ses relations avec moi, mais parce que l'orgueil naturel, accru par le succès, remplit ces hommes d'une arrogance qui ne tient compte de rien.

Cet incident paraît rendre mon départ d'ici nécessaire, en supposant que Sa Majesté ait pris la résolution de ne faire aucune déclaration formelle, ni en faveur du prince de Galles, ni en faveur du Parlement, car dans ce cas il n'y aurait pas lieu de présenter de nouvelles lettres de créance. D'ailleurs quand même il serait utile de le faire, le fait seul que les gens du Parlement ont voulu forcer Sa Majesté à cette démarche, d'une façon si contraire aux égards et au respect qui lui sont dus, exige qu'on réfléchisse s'il serait convenable de présenter



des lettres de créance, du moins aussi promptement. Ainsi je ne doute pas que Sa Majesté ne donne des ordres pour me faire partir d'ici, et dans ce cas j'espère qu'on m'accordera la permission de retourner en Espagne. Ma santé a grandement besoin de l'air natal; c'est pourquoi j'ai cru devoir prier Votre Seigneurie d'en dire quelques mots, s'il le faut, pour m'obtenir ce dont j'ai tant besoin, et en même temps de me faire payer mon traitement échu et les frais de voyage suffisants pour la route. Que Dieu, etc.

*6. Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne.*

Londres, 15 août 1642.

Sire,

Dans ma dépêche du 24 juillet, j'ai informé V. M. que le gouvernement de ce pays se proposait d'envoyer à son agent, qui depuis deux ans réside en Flandre, de nouvelles lettres de créance qui l'accréditent auprès de l'archiduc. J'ai également informé V. M. du mécontentement qu'avait causé ici la nouvelle des rapports que le conseiller Brun, comme ambassadeur de V. M., a eus avec le prince de Galles; on a publié la copie de la lettre que V. M. a écrite au prince pour lui exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort de son père; on a relevé le titre de roi de la Grande-Bretagne dont V. M. s'était servi, et les manifestations et l'accueil solennel qui ont été faits au prince en Flandre. Ce que j'ai à dire dans ce moment à V. M., c'est qu'aussitôt que ces nouvelles sont arrivées ici, le Parlement a repris le projet d'envoyer des agents en Espagne, en France, et auprès d'autres républiques et cours souveraines; mais comme je n'ai pas entendu dire, jusqu'à ce moment, qu'on ait encore envoyé des lettres de créance à l'agent qui est à Bruxelles, et comme je n'ai pas été informé, par des

avis de Flandre, que l'agent les ait présentées, il est à croire que le Parlement a changé d'avis ou suspendu sa décision. On me dit que depuis dix jours on discute dans le conseil d'État la question de savoir si l'on doit envoyer ces personnes comme de simples agents du Parlement ou comme ambassadeurs; on ajoute que la première qui doit être envoyée le sera en Espagne, dans l'hypothèse qu'elle sera reçue plutôt là que partout ailleurs; ce qu'on infère de mon séjour ici, car on ne peut pas admettre qu'il en soit autrement du moment que V. M. a ici un ambassadeur. Dans le cas où celui du Parlement ne serait pas reçu en Espagne, on me ferait sortir d'ici dans le plus bref délai. On m'assure qu'il en a été décidé ainsi et qu'on fera la même chose à l'égard de l'ambassadeur de Hollande à qui l'on s'est plaint amèrement de ce que les États généraux (à l'exception de la province de la Hollande) n'ont pas voulu reconnaître la nouvelle république, ni recevoir comme son ambassadeur un personnage du Parlement qui se trouvait à la Haye et à qui le Parlement avait envoyé des lettres de créance après la mort de Dorilaüs, bien que l'ambassadeur des États, lorsqu'il vint avec Adrien de Pauw intercéder en faveur du feu roi, fût porteur des lettres de créance des États généraux auprès du Parlement. Il est vrai qu'alors on supposait qu'il était accrédité auprès de la couronne (d'Angleterre) et que le Parlement ne s'était pas encore érigé en pouvoir souverain et n'avait pas encore changé le gouvernement monarchique en républicain. Le Parlement demande que cet ambassadeur lui présente maintenant de nouvelles lettres de créance; un mécontentement à ce sujet commence à se faire jour entre le Parlement et les États généraux, et il s'accroît surtout depuis que les bâtimens du Parlement se sont emparés d'un navire d'Amsterdam qui se rendait en Irlande avec une cargaison d'une valeur considérable, lequel navire sera considéré, dit-on, comme de bonne prise, mal-

grés les démarches et les menaces que fait l'ambassadeur des États généraux pour en obtenir la restitution. On peut juger par ce fait de l'orgueil de ces gens et de leurs procédés envers leurs voisins, quoiqu'ils aient besoin d'eux.

J'ai commencé à faire des démarches, par l'entremise de quelques membres du Parlement qui se montrent nos amis, pour faire comprendre à ces gens-ci, comme si cela venait de moi seul, qu'il ne leur est d'aucun avantage de presser leur résolution d'envoyer quelqu'un en Espagne, et que si les envoyés du prince de Galles ne se rendent pas en Espagne (les gens du Parlement avaient entendu dire comme probable qu'ils s'y rendraient par suite des relations que les ministres de Flandre ont eues avec le résident de Vie), ce que j'ai interprété comme un acte de neutralité, je regarderais comme une résolution prudente de la part du Parlement de ne pas presser l'envoi de ses agents jusqu'à ce que la question soit bien mûrie et jusqu'à ce que le Parlement ait bien établi son pouvoir et rallermé ses affaires. Je ne sais quel sera le résultat de ma démarche, mais quel qu'il soit, j'en rendrai compte à Votre Majesté. Que Dieu garde V. M. etc.

7<sup>e</sup> *Le comte de Peñaranda à don Alonzo de Cardenas*

Bruxelles, 3 juillet 1649.

.... J'ai lu avec une attention toute particulière les deux copies de vos dépêches à Sa Majesté, et mon opinion est que tout ce qui est arrivé était fort naturel et nécessaire, car du moment que le Parlement a pris la résolution d'exiler le roi et d'en finir avec la royauté, quelle probabilité y a-t-il qu'il veuille traiter avec un ministre accrédité auprès du roi? V. Exc. l'a fait connaître à temps en Espagne; mais comme V. Exc. a reçu de Sa Majesté l'ordre dont une copie m'a été

également envoyée) de rendre compte de tout et de ne rien changer dans sa position, il n'y a pas lieu de discuter ni de donner des conseils. Hier un courrier est arrivé ici en toute hâte d'Espagne avec une dépêche pour V. Exc. ; je ne l'ai pas encore vue, mais le secrétaire Navarro m'écrivit quelques mots sur son contenu ; le résumé en est que nous cherchions à empêcher Cottington d'aller là-bas (en Espagne) de la part du roi (d'Angleterre) et que V. Exc. agisse également de manière à empêcher un ambassadeur du Parlement d'y aller. Le but qu'on se propose en agissant ainsi est facile à comprendre : on désire rester indifférent et neutre à l'égard des deux partis ; mais il y a grande probabilité qu'il nous arrivera ce qui arrive d'ordinaire en pareil cas, c'est de laisser échapper les deux partis, et en peu de temps ; toutefois je ne vois pas quel moyen reste, à V. Exc. ou à nous, pour faire changer d'avis aux gens du Parlement qui voudraient envoyer des ambassadeurs ou des ministres en Espagne, à moins de déclarer que le roi ne veut pas les recevoir, ce qui serait une rupture formelle. Je lirai la dépêche, s'il plaît à Dieu, et je ne manquerai pas de dire à V. Exc. ce qui me paraîtra. Ceci vient fort à propos, car ce pauvre diable a fait hier son entrée à Bruxelles avec une pompe égale à celle qu'on aurait pu mettre à recevoir son père s'il lui avait pris fantaisie de venir ici pour passer en Espagne. Là-dessus je crois devoir faire connaître à V. Exc. tout ce qui s'est passé.

L'archiduc se trouvait avec l'armée en France, près de Guise ; voilà qu'un jour le résident d'Angleterre se présente au quartier général et expose deux choses : d'abord la nécessité où se trouve son maître de demander six mille doubloons de charité, puis le désir d'une entrevue amicale de son roi avec l'archiduc (il est vrai de dire qu'il ne m'a parlé à moi ni de l'un ni de l'autre). La première condition de cette entrevue était qu'il viendrait *incognito* avec vingt domestiques, sans

cérémonial ni réception nulle part; mais petit à petit la chose a pris des proportions qui en ont changé le caractère; le résident a désiré que le roi fût reçu formellement à Anvers, ici, et surtout, avec le cérémonial le plus rigoureux et avec autant de salves d'artillerie qu'on en pût faire. Je n'en ai rien su, car les ordres ont dû être envoyés après que Son Altesse (l'archiduc) s'était mise en campagne; cependant comme l'affaire ne parut devenir démesurément sérieuse et que je pensais que le roi pourrait n'être pas content qu'on fit ici des démonstrations aussi désagréables au Parlement, j'écrivis au secrétaire Navarro quelques mots là-dessus, bien avant d'avoir lu les dernières dépêches du roi; mais comme l'affaire devait être déjà grandement en train, on n'a pas fait grande attention à ce que je disais. Il est vrai de dire que les Anglais, surtout ce farceur (*picarillo*) de résident, se sont insinués chez nous à la sourdine; et je commence à m'apercevoir qu'ils ont pu avoir deux buts: d'abord d'éveiller la jalousie du Parlement et de l'obliger à se mêler du roi notre maître, ensuite de donner un avertissement au cardinal Mazarin en lui faisant voir que nous autres Espagnols avons fait cela ici, sans avoir les mêmes obligations que les Français et sans être unis par des liens de parenté aussi intimes. V. Exc. pourra se servir de ce renseignement comme elle le jugera convenable, car enfin il n'est pas raisonnable que, contrairement aux intentions du roi, et de notre fait à nous qui sommes si loin de ses communications, ces messieurs nous croient déjà tout à fait engagés au rétablissement de ce pauvre roi d'Angleterre; en vérité, ayant tant d'affaires sur les bras nous-mêmes, ce serait une charité bien étrange que de nous attirer de nouveaux ennemis. Voilà ce que je puis dire dans ce moment à ce sujet; je me réserve d'en dire davantage lorsque j'aurai pris connaissance de la dépêche de Sa Majesté.

On m'annonce que le roi d'Angleterre partira d'ici dans

deux jours pour aller trouver Son Altesse; je viens de le voir tout à l'heure; il a une physionomie qui ressemble on ne peut pas plus à celle de son père.

8. *Le comte de Peñaranda au secrétaire Aug. Nararro.*

Bruxelles, 5 juillet 1666.

Je vous avoue que ces Anglais me fatiguent; je vois qu'ils abusent de notre courtoisie, et que c'est à dessein et tout à fait en opposition avec les intentions du roi notre maître et avec ses intérêts. C'est pourquoi il m'a paru nécessaire d'expédier ce courrier pour prévenir S. A. et MM. les ministres de ce qui m'arrive avec eux, afin qu'ils puissent, là-bas, agir comme il paraîtra le plus convenable, et afin qu'on en vienne à ce que le roi désire, si c'est faisable.

En premier lieu, il faut sçavoir, comme je te en suis assuré que toute cette intrigue est dirigée par le grand écuyer de la reine; il s'appelle M. Jernyn, favori intime de la reine d'Angleterre qui suit exactement ses conseils. Ce Jernyn est de la clique du cardinal; et toutes ces machinations, qui tendent à faire accepter à l'Irlande la protection de la France (ce que nous savons du reste par les dépêches de don Alonzo) ont été conduites d'après les inspirations de Jernyn et par lui-même. C'est un hérétique de la pire espèce qui ne pense pas tant aux intérêts de son maître qu'à se maintenir dans ses bonnes grâces et à conserver la faveur du cardinal qui lui fournit les moyens d'existence et d'entretien. J'ai eu avec lui deux conversations; la première a été assez impertinente de sa part, il faisait voir avec fort peu de réserve sa rançonne contre nous, ainsi que les inspirations et les principes du cardinal dont il est imbu; mais le second entretien, celui que j'ai eu avec lui hier soir, a été plus qu'impertinent, il était impudent et

même imprudent; pour ne parler que de sa moindre faute, toutes les fois qu'il parlait des deux rois, il notumait en premier lieu le roi de France et ensuite le nôtre, chose que son maître lui-même ne faisait pas. Cottington et le résident ne cachent pas le mécontentement que leur cause cet homme, et ne se gênent pas de donner à entendre que le roi, père du jeune prince de Galles, s'est perdu pour avoir suivi les conseils de la cour de Paris et que le fils fera de même.

Je vous ai déjà dit ce qui s'est passé hier entre moi et Cottington; aujourd'hui le résident est venu chez moi et, dans la conversation j'ai trouvé une occasion, fort à propos, de lui dire ceci même: « Monsieur le résident, le roi mon maître n'a pas besoin de nouveaux ennemis, il en a déjà assez, vous connaissez la bienveillance et la courtoisie avec lesquelles le roi et Son Altesse vous ont traité et accueilli ici; je vois et nous voyons tous que ce jeune roi va à l'école des Français, qu'il est guidé par une mère aussi française que vous la savez, et qu'il suit les conseils de monsieur de Jernyn dont vous connaissez bien les intentions et les dispositions; je vous le dis avec franchise et sincérité; le roi fera très-mal s'il envoie des ambassadeurs auprès du roi mon maître, étant lui-même en France, et les ambassadeurs feraient bien de ne pas se charger de cette mission. Les rois d'Espagne ont cultivé, avec les rois d'Angleterre, des rapports d'amitié, de fraternité et de bonne intelligence, comme vous le savez; mais il est tout à fait impossible que le roi d'Angleterre, *courtisan* de la France et du cardinal, ne soit pas suspect au roi mon maître pendant que celui-ci est engagé dans une guerre aussi acharnée avec la France; quand même cela ne serait pas, il vaudrait mieux que le roi (d'Angleterre) s'établît dans un lieu où il pût avoir une cour à lui, qui se fit aider par les Français comme ils le veulent faire, et comme les liens de parenté et d'alliance qui l'unissent à la couronne de France les y obligent, et qu'il

cherchât à amener cette couronne à faire, par égard pour lui, une paix avantageuse, sans vouloir qu'elle soit inique. Mais tant qu'il ne le fait pas, je vous le répète, il suivra un mauvais conseil s'il envoie en Espagne des ambassadeurs, et ceux-ci ne s'en trouveront pas bien. Je vous parle avec toute franchise et de mon propre chef, car vous voyez bien que je n'ai pas pu rendre compte au roi de ce que j'ai observé ici, ni recevoir encore des ordres de Sa Majesté à ce sujet. »

La réponse a été de me remercier et de me dire que je disais la vérité toute pure, et de m'assurer que, si un ministre du roi se trouvait présent, il dirait la même chose. Tel a été notre entretien dans lequel j'ai commencé à préparer ce que le roi notre maître désire, d'après la lettre que vous m'avez écrite, et ils ne peuvent pas soupçonner que cela vienne de Sa Majesté, ou que S. M. ou S. A. s'en fussent déjà préoccupées. Je pense que mes paroles ont produit quelque effet, et qu'on pourra accomplir facilement ce que le roi désire en suivant la route que j'ai frayée. Dans ma conscience, je vous avoue que je crains qu'il n'y ait des personnes qui pensent que nous nous sommes trop avancés dans les politesses faites au prince, et qu'il faudra bien recommander à don Alonzo de ne pas permettre que le Parlement conçoive du ressentiment à ce sujet. Que peut-on répondre quand on voit que le roi de France n'a pas encore écrit une seule lettre à ce pauvre diable (le prince de Galles), ni fait la moindre manifestation depuis six mois qu'on a tranché la tête à son père, et quand en même temps il (le prince de Galles) nous demande et obtient de nous tout ce que le roi de France n'a pas fait? On est parfaitement sûr que c'est la reine qui commande à son fils ce qu'il fait, et qu'elle même reçoit des instructions de ce Jerrayu lequel reçoit des ordres du cardinal.

Quant à la paix, il a été très-impertinent; il voulait savoir en détail tout ce qui se passait et discuter avec moi tous le-



points, comme s'il était quelque grand médiateur ou un personnage d'une grande autorité dans ce monde. Je lui ai communiqué les copies des deux dernières lettres du nonce et de l'ambassadeur de Venise, ainsi que les réponses qu'on y a faites; il écoute ce qu'on lui dit, mais encore plus ce qu'il dit lui-même; il parle très-lentement. En somme, c'est un des plus ennuyeux personnages que j'aie connus de ma vie. Le résident m'a dit qu'il allait voir S. A. de la part de son maître; aussi voudrais-je que le courrier qui emporte la présente y arrivât avant lui.

*9. Le comte de Penaranda au roi d'Espagne  
(Philippe IV).*

Bruxelles, le 6 juillet 1649.

Sire,

Pendant que S. A. l'archiduc se trouvait avec l'armée en France, près de Guise, le résident d'Angleterre arriva au quartier général; il veut que nous le regardions comme l'homme le plus digne de confiance en ce qui touche au service de V. M., et il a parlé à S. A. de l'extrême désir que son maître avait de s'entendre avec V. M. pour qui il assurait avoir le plus grand respect; il a annoncé que son maître se proposait de se rendre en Irlande, mais en passant par la France, tant pour la commodité du voyage que pour s'aboucher avec sa mère, qu'il viendrait au camp incognito, accompagné seulement de vingt personnes, sans prétendre à être reçu avec le cérémonial d'usage ni aucun bruit, et uniquement pour voir Son Altesse soit au camp, soit là où S. A. se trouverait; le résident a en outre demandé qu'on lui donnât six mille doublons à titre d'aumône et de commisération, et pour mettre son maître à même de faire le voyage. Son

Altesse a communiqué cette proposition dans une réunion à laquelle j'ai assisté; et bien qu'on ait représenté les embarras et les inconvénients qui pourraient en résulter, surtout comme on ne savait pas quelles étaient les intentions de V. M. touchant les intérêts de ce prince, cependant, vu la forme dans laquelle cette affaire devait avoir lieu d'après les propositions du résident, on a pensé qu'on ne pouvait, sans s'attirer un grand blâme, refuser ni l'entrevue ni le secours d'argent. Le résident ne m'a parlé à ce sujet que lorsque la chose a été résolue; mais, quand il m'en parla, je lui dis que c'était une résolution grave que prenait son maître, d'aller en France étant si jeune, et de recevoir, pour sa gouverne, es instructions des ministres d'une cour dont les conseils ont conduit le feu roi à l'échafaud, ce que le résident lui-même reconnaissait. Je lui ai aussi donné à entendre que cette démarche du prince ne pouvait que donner lieu à des soupçons, à cause de toutes les considérations qu'il ne pouvait ignorer; il se borna à répondre en termes généraux, ayant déjà atteint le but de sa mission. Son Altesse arriva ici après la prise d'Ypres; don Francisco Collington et d'autres personnes nommées comme envoyés extraordinaires du nouveau roi auprès de V. M., arrivèrent également. On discuta la réception que S. A. devait faire à ce prince, et on décida qu'elle aurait lieu dans le parc et sans aucun cérémonial. Le roi arriva à... , où S. A. devait l'attendre; mais l'ennemi ayant commencé un mouvement sur la ligne de S. A., elle sortit d'ici pour marcher du côté de la flotte, en laissant la réception du roi préparée dans les conditions convenues, savoir qu'elle devait avoir lieu incognito et sans aucun cérémonial ni publicité; mais les Anglais changèrent entièrement ce qui avait été convenu en déclarant à S. A. qu'ils voulaient que le roi fût reçu publiquement, la bourgeoisie sous les armes et avec des salves et autres cérémonies d'une grande

pompe. Ceci a été résolu pendant que S. A. était au camp, et on l'a exécuté ainsi.

Le roi est accompagné d'un certain M. Jermyn, grand écuyer et favori de la reine, envoyé de Paris par Amiens pour recevoir et accompagner le roi. Cet homme est un confident du cardinal Mazarin, et ce n'est pas faire une conjecture téméraire que de croire que ce changement d'avis touchant la réception du roi a été suggéré et dirigé par le cardinal Mazarin. Je ne savais rien de ces manifestations publiques que les Anglois avaient demandées; mais après avoir réfléchi là-dessus, je trouvai la chose digne de beaucoup d'attention, vu qu'on n'a pas encore appris que les Français aient envoyé un ambassadeur pour exprimer leurs condoléances au roi d'Angleterre, bien que tant de mois se soient déjà écoulés depuis la mort de son père, bien qu'il soit lui-même si près, et bien que leurs devoirs soient plus grands que ceux que V. M. peut voir. C'est une intrigue de vouloir que V. M. soit le premier souverain qui cherche à rétablir le roi d'Angleterre sur son trône, et qu'Elle s'expose ainsi, hors de saison, à avoir pour ennemi le Parlement anglais. C'est sous cette triste impression que je me suis décidé à parler hier à Cottington dans les termes que V. M. voudra bien lire dans la copie de la lettre que j'ai écrite le même jour au secrétaire Navarro; et puis, hier, le résident étant venu me voir, je lui dis tout ce que contient la copie de la seconde lettre que j'ai écrite au secrétaire Navarro...

J'ai rendu également compte à don Alonzo de Cardenas, dans la forme que V. M. voudra bien voir dans la lettre ci-jointe, de toute cette affaire, afin qu'il cherche à empêcher le Parlement d'en prendre de l'ombrage et qu'il Pentretienne dans la confiance jusqu'au moment où il plaira à V. M. d'exprimer ses volontés. Voilà tout ce qu'il m'a paru nécessaire de dire à V. M. Que Dieu garde V. M.

10<sup>e</sup> *L'archiduc (Léopold) au roi d'Espagne.*

Candray, 8 juillet 1649.

Par le courrier que V. M. m'a envoyé avec des dépêches relatives aux affaires d'Angleterre, j'ai reçu la lettre de V. M. du 10 du mois passé dans laquelle V. M. m'ordonne de chercher à empêcher don Francisco Cottington de se rendre dans ses États en qualité d'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne, et dans le cas où l'on ne pourrait pas l'en détourner, de lui permettre de continuer son voyage, en réduisant les choses au point qui a été adopté dès le commencement. Je crois devoir rappeler à V. M. que j'avais refusé au prince de Galles le titre de Roi avant d'en informer V. M. Votre Majesté m'a répondu en m'ordonnant de lui donner ce titre, sauf à antidater la lettre, ce qui ne pouvait se faire d'ici (de Bruxelles), d'où les lettres vont en deux jours à la Haye, où le roi (d'Angleterre) se trouvait alors. En même temps, V. M. a écrit au roi pour lui exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort de son père, et Elle a ordonné au conseiller Brum de présenter (de vive voix) les mêmes condoléances; c'est ce que le conseiller a fait à Bréda, et il en aura rendu compte à V. M.

Pour éviter de traiter le prince de Galles de Roi, comme V. M. l'a fait et comme Elle m'ordonne de le faire, je lui ai envoyé le passe-port qu'il m'avait demandé pour se rendre par ses États en France; de là, comme m'a dit le résident qui est ici depuis le temps du roi Charles I<sup>er</sup> son père, il doit se rendre en Irlande. Quand je lui ai demandé pourquoi il ne partait pas de Hollande même, il m'a répondu que c'était parce qu'il n'avait pas de forces maritimes suffisantes pour traverser le canal de l'Angleterre, et aussi parce qu'il désirait voir sa mère qui est encore à Paris. De Hollande, il a en-

voyé près de moi don Francisco Cottington en qualité d'ambassadeur accrédité auprès de V. M. J'ai suivi à son égard l'étiquette qu'avait suivie l'archiduc Albert à l'égard des autres ambassadeurs d'Angleterre, d'après les renseignements que m'ont donnés à ce sujet d'anciens ministres de Votre Majesté dans ces provinces.

Le roi est entré à Anvers, d'où il s'est rendu à Bruxelles; je le verrai après-demain à Valenciennes; de là il passera par Cambrai à Péronne dans les États de V. M. On lui a rendu les honneurs dus au rang de roi, ce qu'il était impossible d'éviter du moment que V. M. lui a écrit en lui donnant ce titre. Je rendrai compte à V. M., à la première occasion, de ce qu'il me dira.

Quant à Cottington, qu'il s'agit de retenir ici, je n'ai rien à ajouter à ce que le comte de Peñaranda dit dans ses lettres à Augustin Navarro, dont les copies sont jointes à la présente, si ce n'est que le résident d'Angleterre, étant venu aujourd'hui ici, a demandé à Navarro un passe-port pour Cottington; je lui ai demandé pourquoi il en voulait avoir un, puisque son maître allait entrer en France: je lui ai dit qu'il en aurait besoin pour envoyer des ambassadeurs à V. M. s'il se trouvait hors du territoire de la France et dans quelque État de V. M., mais non pas lorsqu'il était sur le point d'entrer en France; le résident a paru satisfait de cette observation. Je chercherai à avoir des renseignements sur la manière dont on accueillera le roi d'Angleterre en France, et je les transmettrai à V. M.

Don Alonzo de Cardenas rendra compte à V. M. de la manière dont le gouvernement anglais commence à agir envers lui à Londres. Il m'écrit qu'on lui demande que je prenne sous ma protection un agent du Parlement qui se trouve ici. Don Alonzo ne voit aucun inconvénient à ce que je le protège: quant à moi, j'hésite à le faire, de peur que de cela on ne fasse un acte d'adhésion au Parlement; l'agent est du reste suffi-

samment en sûreté, car ceux qui ont assassiné le docteur Desriais l'ont assassiné, non parce qu'il était un agent du Parlement, mais parce qu'il avait été accusateur public du feu roi Charles. D'ailleurs je n'ai pas encore pris de résolution au sujet de la réponse à faire à don Alonzo; les deux parties cherchent à provoquer des déclarations qui donnent la sanction qu'elles désirent, le Roi à sa succession au trône et le Parlement à son gouvernement. Que Dieu, etc.

11. *Délibération du Conseil d'État d'Espagne au sujet des deux dépêches précédentes du comte de Peñaranda et de l'archiduc Léopold.*

Madrid, 2 août 1649

Sire,

Le conseil d'État, auquel ont pris part le duc de Medina de las Torres et les marquis de Castel-Rodrigo et de Valparaíso, a pris connaissance, conformément aux ordres de V. M., des deux lettres ci-incluses, l'une de l'archiduc Léopold en date du 8 juillet, et l'autre du comte de Peñaranda du 6 du même mois, ainsi que des documents dont ils parlent. Les deux lettres sont une réponse à ce que V. M. avait daigné écrire au sujet de l'étiquette que l'archiduc devait observer à l'égard du roi d'Angleterre, dans les occasions qui se présenteraient. Ce que S. A. a jugé à propos de faire a été de suivre l'étiquette qui avait été adoptée par l'archiduc Albert. Ces lettres rendent compte aussi de la résolution qu'on a prise en faisant entrer le nouveau roi d'Angleterre dans les États de V. M., et de son passage en France. Le comte de Peñaranda en parle longuement, et expose les inconvénients qui pourraient en résulter pour le service de V. M.; il parle aussi des démarches qui avaient été faites et qui se faisaient

encore pour empêcher Cottington et un autre personnage envoyés par le nouveau roi de se rendre en Espagne; il rend compte enfin des conversations qu'il a eues à ce sujet avec Cottington et avec le résident du roi d'Angleterre à Bruxelles, et de la franchise avec laquelle il leur a parlé.

Le Conseil, après avoir longuement délibéré sur ces points, et avec toute l'attention possible, représente à V. M. que, dans la lettre écrite le 40 avril à l'archiduc, on lui avait recommandé de ne faire aucune déclaration formelle ni en faveur du nouveau roi d'Angleterre, ni en faveur du Parlement, jusqu'à ce que l'on sût avec plus de certitude quelle tournure prendraient les affaires, afin que S. A. pût agir, dans les circonstances qui se présenteraient, de la manière qui serait la plus convenable. On avait écrit à l'archiduc qu'il pouvoit répondre aux lettres du roi d'Angleterre en lui donnant le titre de roi, de Majesté, et tous ses autres titres; mais on ajoutait que, pour prendre à ce sujet des précautions envers le Parlement, c'est-à-dire pour ne pas lui donner de l'ombrage, il fallait que la lettre fût antidatée afin qu'on pût dire qu'on avait fait cela avant d'avoir reçu la nouvelle que la postérité du roi défunt avait été exclue du trône par le Parlement. Depuis, don Alonso de Cardenas a annoncé que don Francisco Cottington et un autre personnage devoient venir en Espagne comme envoyés du nouveau roi d'Angleterre, et là-dessus on a écrit à l'archiduc pour lui recommander d'abord de chercher, avec toute l'adresse et tout le secret possibles, à retenir Cottington et à savoir quelles étoient ses propositions, ensuite d'attendre la réponse après avoir rendu compte de tout à V. M.

Bien que l'ordre de V. M. n'ait pas été exécuté en Flandre, et que l'affaire ait changé d'aspect relativement au passage du royaume d'Angleterre dans cette province, on ne peut cependant désapprouver ce qui s'y est fait de démonstrations publiques en

l'avantage du roi, car, quoique V. M. ait résolu, et que les ordres envoyés en Flandre et en Angleterre eussent pour objet de rester en expectative et de ne faire aucune déclaration ni pour le roi ni pour le Parlement, vu qu'il est dans l'intérêt de V. M. d'être en bons termes avec le Parlement et de ne lui causer aucun déplaisir, cependant, si le Parlement témoignait du mécontentement de ce qui a été fait en faveur du roi en Flandre, on pourra toujours dire, pour s'en excuser, que lesdites manifestations étaient dues à ce prince en sa qualité de roi proclamé, déclaré et reconnu sous serment roi d'Écosse et d'Irlande, et qu'il était impossible de les éviter sans manquer à toutes les règles d'urbanité. Quand même d'ailleurs ce prince ne porterait pas ces titres, on ne pouvait s'empêcher de faire ce qu'on a fait pour lui, attendu que c'était un prince qui passait par les États de V. M., et qu'il est de l'étiquette de faire de telles démonstrations, dans les voyages de ce genre, à l'égard de tout prince étranger, quand même il n'y a pas le concours de circonstances et de titres qui se réunissent dans la personne du roi d'Angleterre.

Le Conseil est d'avis qu'au moment où l'on prenait la résolution de recevoir le prince de Galles comme on l'a reçu d'après le rapport contenu dans ces lettres, on eût bien tôt d'écrire à don Alonzo de Cardenas pour lui expliquer les motifs de ces procédés, afin qu'il pût s'en servir auprès du Parlement dans la forme qui lui eût paru le plus convenable. On pourrait même écrire à l'archiduc que, dans le cas où il n'aurait pas encore fait cela, il ait à le faire maintenant. Il faudrait écrire d'ici la même chose à don Alonzo, et lui recommander, sans qu'il fasse ni déclaration ni démarche positive, de donner à entendre, comme si cela venait de lui-même, au Parlement, combien son bon vouloir cause de satisfaction à V. M.



De même il faut dire à S. A. l'archiduc que ce qui conviendrait le mieux, ce serait qu'il s'en tint aux ordres qui lui ont été envoyés d'ici à ce sujet, et que, si quelque autre voyage ou passage se présentait, la chose se fit sans éclat et avec prudence. On écrirait dans le même sens au comte de Peñaranda.

## VII

(Page 201.)

*M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

25 mai 1650.

..... J'envoie à V. E. des mémoires des tapisseries et principaux tableaux qui sont en vente à Somerset, avec les prix qu'ils sont estimés, plus haut néanmoins, à ce que j'ai su, de dix schellings par aune de tapisseries. Il a déjà été vendu plusieurs tableaux et entr'autres une grande Vénus de Tissian qui étoit estimée quinze cents livres sterling, qu'un colonel du Parlement a achetée sept cents livres sterling seulement, c'est elle qui fut donnée par le roi d'Espagne au roi d'Angleterre, lors prince de Galles, en son voyage d'Espagne, que l'on dit être une des plus belles pièces du monde; celui qui l'a achetée dit qu'elle est trop grande pour sa chambre, et qu'il s'en déferait s'il trouvait quelqu'un qui en fût amoureux : mais je sais que ce qui lui en donne envie est qu'elle paraît écaillée et qu'il appréhende qu'elle se gâte, à quoi ceux qui s'y connaissent disent qu'il n'y a point de danger pourvu qu'elle soit maniée avec soin, et de plus qu'il est bien aisé, en cas de révolution, de n'avoir point de si grandes pièces qui ne sont pas aisément transportées : on l'aurait, sinon pour le prix, pour peu plus qu'elle ne coûte.....

*Estat de quelques tableaux exposés en vente à la maison  
de Somerset (may 1650).*

209 tableaux estimés en tout : 20,397 schellings,  
ou 21,382 liv. 8 s.

Savoir les principaux :

- 8 Raphaël;
- 24 Titien;
- 9 Corrège;
- 5 Tintoret;
- 6 Holbein;
- 3 Rubens;
- 45 Vandyk;
- 9 Jules Romain, etc.

Sept portraits du feu roi Charles I<sup>er</sup>, de sa femme et de ses enfants, par Vandyk, estimés : 450, 60, 200, 25, 60, 30, 120 sch.

Deux satyres écorchés, du Corrège, estimés chacun 1000 sch.

Les douze Césars, du Titien, 1200 sch.

Une petite Notre-Dame, de Raphaël, 800 sch.

Le Voyage d'Emaüs, du Titien, 600 sch.

L'Enterrement du Christ, par le même, 600 sch.

Une Notre-Dame, de Raphaël, 2000 sch.

La maîtresse du Titien, par lui, 100 sch.

Un Mercure qui montre à lire à Cupidon, du Corrège, 800 sch.

Les cartons de Raphaël des Actes des Apôtres, 300 sch.

Une grande Nativité, par Jules Romain, 500 sch.

Charles V, empereur, et l'impératrice, sa femme, du

Titien, 30 sch.

Une Vierge, Christ et saint Jean, du Corrège, 50 sch.

Vénus et Adonis, du Titien, 80 sch.

Cinq ducs de Venise, du Tintoret, 25 sch.

Le duc de Mantoue, par Rubens, 30 sch.

Vandyk, par lui-même, 45 sch.

Plus 169 pièces de tapisseries, formant diverses séries de tableaux de l'Histoire sainte, de la Mythologie et de l'Histoire romaine, estimées en tout. . . . . 49,953 liv. st. 45 sch.

Environ. . . . . 1,248,841 liv. 5 sous.

## VIII

(Page 298.)

*1. M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

Londres, 19 janvier 1650.

.... Aussitôt que les ordres pour le retour de l'ambassadeur d'Espagne ont été divulgués, le lord Ascham a été nommé par le conseil d'État pour aller résident en Espagne; il fut peu de temps après voir ledit ambassadeur, et lui faire une simple civilité, qui n'ayant, à ce que l'on dit, été reçue que fort froidement avec témoignage qu'il doutait que le roi son maître reçût bien un envoyé de ceux qui persécutent sans relâche ceux de sa religion, le maître des cérémonies y a depuis été, par ordre du conseil d'État, sur la plainte faite par ledit ambassadeur de ce qu'une compagnie de soldats, sous prétexte du paiement de quelques taxes, a été dans sa maison, où elle a fait plusieurs insolences, et lui porta un résultat du Conseil, signé du Parlement, dans lequel il est qualifié ambassadeur, qui désavoue l'action dont il lui promet toute satisfaction, et de plus qu'ayant su les termes sur lesquels il en est de son retour, bien qu'il ne leur ait rendu aucunes lettres de créance, voulant reconnaître les témoignages d'affection qu'il a montrés à cet État, ils désirent, en étant avertis, lui faire toutes les civilités qu'ils pourront et qu'ils savent être dues au ministre d'un si puissant prince. Le général, le jour précédent, sur le même sujet de sa plainte, lui envoya l'adjudant général de son armée pour lui donner les mêmes témoignages de satisfaction, et le pria d'envoyer quelques-uns des siens à leur conseil de guerre pour en faire entendre le détail:

à quoi l'ambassadeur dit que tout consiste à l'insolence que des gens ont eue d'entrer dans sa maison et en violer le respect : et sur ce que l'adjutant se déchargea sur ce qui concerne ceux qui les ont conduits, comme n'étant point sujets à leur juridiction, l'ambassadeur lui dit que c'était un alderman qu'il lui nomma, qui a le département du quartier où est sa maison, et se laissant sans doute emporter à son ressentiment, ajouta que ce gouvernement n'a point de plus passionnés ennemis que cet alderman et autres de la faction presbytérienne.

Cette résolution prise d'envoyer ledit lord Ascham en Espagne, justement au moment de la retraite dudit ambassadeur, qui, ce semble, la devait plutôt empêcher, jointe à ce que ces messieurs-cy ont dit plusieurs fois qu'ils ne hasarderont jamais d'envoyer qui que ce soit sans être assurés de son admission, fait croire qu'ils le sont déjà, ou du moins qu'il y a tant de disposition qu'ils n'en doutent point....

↳ *M. Servien à M. de Croullé.*

28 JUILLET 1656.

Monsieur,

J'ai reçu votre du 17<sup>e</sup> du courant. Les avis que j'ai de Madrid ne se trouvent pas fort conformes à ce qui s'est publié à Londres de la réponse que le roi d'Espagne a faite au milord Cottington. Vous marquez que ledit roi a répondu qu'il ne se mêlait point des différends entre les rois et leurs parlements, et que, sur cette présupposition, le maître des cérémonies avait été chez l'ambassadeur Cardenas lui témoigner, par ordre du Parlement, quelque gratitude de cette réponse. Cependant la vérité de la chose est que Cottington ayant demandé assistance de la part de son maître au roi Catholique,

ou lui avait répondu que Sa Majesté n'avait pas au monde une plus grande passion que de pouvoir lui témoigner, par des effets solides, combien elle détestait l'exécration de la mort violente du roi, son père; que c'était la cause commune de tous les rois; qu'il fallait que tous eussent continuellement dans l'esprit le dessein d'en prendre la vengeance; que pour lui il y contribuerait avec plaisir plus que nul autre; mais que l'état de ses affaires présentement ne lui pouvait permettre de donner les assistances qu'il souhaiterait qu'après la conclusion de la paix avec la France; qu'il avait contribué et continuerait encore de contribuer toutes les facilités qui dépendraient de lui pour l'avancement de cette paix; mais qu'il fallait que S. M. B. tournât ses offices du côté de la France, pour la presser de se relâcher sur divers points essentiels du traité, et particulièrement sur la restitution de la Catalogne; et que, s'il obtenait cela de nous, il pouvait être assuré que, quand même la France ne concourrait point à son rétablissement, il lui donnerait de belles assistances d'argent, d'hommes et de vaisseaux, qu'il ne serait pas longtemps sans avoir mis tous ses sujets à la raison, et sans se voir avec autant de puissance et d'autorité que ses prédécesseurs en aient jamais eu.

Voilà la pure vérité des négociations qu'on eues jusques ici le milord Cottingten, que je suis d'un lieu à rien pouvoir douter. J'ai été bien aise de vous en informer afin que vous vous en prévaliez dès delà pour le service du roi; d'autant plus que je suis averti par la même personne que le roi d'Espagne envoie ordre à Cardenas de déguiser le fait de toute autre façon, et d'instruer aux principaux du Parlement que la France s'est relâchée depuis peu de beaucoup de points essentiels de la paix générale, afin d'être bientôt en état de travailler de toutes ses forces au rétablissement du roi de la Grande-Bretagne; que, pour lui, il était résolu de continuer le

guerre jusqu'à ce qu'il eût recouvré tout ce qu'il avait perdu, mais qu'il fallait en échange que le Parlement d'Angleterre lui en donnât le moyen en fomentant la sédition de Bordeaux, et lui donnant des assistances sous main, parce qu'autrement il serait contraint de prendre son parti, et d'accepter les conditions avantageuses que la France lui offrait.

Maintenant que vous serez informé de ce que Cardenas a charge d'insinuer dans les esprits de delà, vous aurez beau champ de faire une contre-batterie en publiant la vérité du fait, qui est tout autre que ce qu'il dira, et faisant connaître que cette couronne est résolue de tenir ferme sur les points du traité qui sont encore contentieux, et notamment sur la restitution de la Catalogne; mais que, pour nous fortifier dans cette résolution, il faudrait que le Parlement d'Angleterre nous fournit sous main quelques assistances d'hommes ou d'argent, pour nous donner moyen de nous défendre des grands préparatifs que les Espagnols font pour nous attaquer de tous côtés la campagne prochaine.

Cependant qu'il serait assez difficile, dans la disposition où sont les esprits de delà, d'en tirer ces sortes d'assistances, il faut au moins que vous ayez toujours pour but d'empêcher qu'ils n'en donnent aux ennemis, sur les fausses suppositions que Cardenas leur fera. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, remettant à votre prudence et à votre adresse d'en tirer le fruit qui se pourra, et, comme je dis, en tous cas nous garantir des préjudices que les artifices de Cardenas nous pourraient faire.

La même personne me marque que le Roi d'Espagne a donné ordre à Cardenas de se garder bien de donner aucun écrit, ni de traiter tout ceci que, comme il le dit, *extrajudicialmente*, se contentant de parler en secret aux principaux du Parlement, sans faire aucun acte positif; et vous verrez en effet qu'il se conduira de cette sorte, ce qui vous fera juger

combien a eu peu de fondement la question de ceux qui vous ont demandé si vous aviez ordre, aussitôt que l'ambassadeur d'Espagne aurait présenté des lettres de créance et demandé audience, de faire de même. Il ne se peut rien de plus avisé que la réponse que vous avez faite à cette question ; cependant leurs MM. désirent que vous vous conduisiez avec la même circonspection que le roi d'Espagne ordonne à son ministre.

On me marque encore que Cardenas a ordre d'unir, autant qu'il le pourra, le Parlement d'Angleterre avec la province de Hollande en particulier ; ce qui vous doit obliger à une conduite contraire, sans pourtant paraître ; me remettant, sur ce point, à ce qui vous aura été mandé par le sieur Brasset, en conséquence des dépêches que je lui ai écrites.



## IX

(Page 209.)

1<sup>o</sup> *M. Servien à M. de Croullé.*

6 novembre 1649.

Monsieur, j'ai reçu vos lettres auxquelles pour réponse je vous dirai qu'il faut que vous insiniez toujours de delà qu'on ne songe ici qu'à entretenir une bonne correspondance avec l'Angleterre, et à remédier à tout ce qui pourrait avoir apporté de la difficulté au commerce, et causé mauvaise satisfaction. Mais pendant qu'on travaille ici à donner bon ordre à tout, il est juste qu'on fasse de même à Londres, et on verra s'il y a de l'artifice et de la dissimulation en nos paroles lorsqu'elles portent assurance qu'on veut vivre en une parfaite intelligence avec l'Angleterre.

On a renouvelé avec tant de rigueur les ordres pour toute la navigation, et pour réparer les dommages que M. Augier a représenté que divers marchands avaient reçus, que je suis assuré que les plus critiques et mal-affectionnés à cette couronne seront obligés d'avouer qu'on veut entièrement remédier à tout ce qui peut altérer la bonne correspondance qui est entre les deux royaumes.

Si, après l'expédition d'Irlande, M. Cromwell vient en France, étant, comme il est, personne de mérite, il y sera bien reçu, car assurément tout le monde l'ira recevoir au lieu où il débarquera; mais je ne crois pas qu'on lui conseille d'entreprendre un semblable voyage.

On m'assure de Bruxelles que l'ambassadeur d'Espagne, qui est à Londres, sera rappelé sous prétexte que l'archiduc a

des affaires à conférer avec lui. Je vous prie de ne perdre aucune conjoncture pour donner au Parlement les dernières défiances des Espagnols, ce que je ne doute pas que vous fassiez fortement et adroitement en toutes sortes de rencontres.

2<sup>e</sup> *M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

London, 15 novembre 1649.

..... Ainsi, monseigneur, j'ai lieu de persévérer dans ma créance que l'on ne traitera d'aucune chose, je ne dis pas sans reconnaissance, mais du moins sans une adresse particulière au parlement d'Angleterre, qui de cette sorte, ayant été ci-devant faite du vivant du défunt roi d'Angleterre, pourrait être prise comme une suite et non pas comme une nouveauté, leur reconnaissance ne pouvant être inférée que de l'admission de leurs ambassadeurs, s'ils en envoyaient, et non pas d'une simple lettre du roi, qui, portant dans cette mauvaise conjoncture de temps les affaires dans l'adoucissement, pourrait être d'un plus grand avantage au roi d'Angleterre même que ne saurait être la mauvaise intelligence avec la France, à laquelle on n'a ici que trop de disposition; la suite qui en pourrait être appréhendée est que bientôt après ils n'envoyassent, et que par là on ne tombât dans l'embaras que l'on veut éviter,.....

(Et plus bas, dans la même lettre :)

..... Ce qui se dit du dessein de Cromwell de passer en France procède de ceux qui le désirent pour de différents intérêts; et pour ce on lui fait dire quantité de choses que j'ai toujours négligé d'écrire comme étant sans certitude et sans apparence, et entre autres que, regardant ses cheveux déjà blanchis, il a dit que, s'il avait dix ans de moins, il n'y

a point de roi dans l'Europe qu'il ne fût trembler, et qu'ayant un meilleur motif que le défunt roi de Suède, il se croyait encore capable de faire plus pour le bien des peuples que n'a jamais fait l'autre pour son ambition.....

### 3. *Le même au même.*

Londres, 6 décembre 1649.

Monseigneur,

Je reçus samedi au soir la lettre dont il a plu à Votre Éminence de m'honorer du 26 du passé, qui me fut apportée de la poste toute ouverte, où elle avait été reportée au conseil d'État, après y avoir demeuré depuis le mercredi au soir. Le respect n'ayant pas été gardé pour ce qui venait de Votre Éminence, je ne dois pas trouver à redire que toutes mes autres lettres aient eu la même destinée; mais bien que, quelques ombres que ces messieurs ici puissent avoir, ils se soient oubliés jusqu'à en user de telle sorte, après avoir bien examiné en moi-même de quelle sorte je devais me comporter, j'ai jugé que le meilleur était de le presser sous silence, ayant su que le conseil d'État n'aurait pas mieux aimé sinon que j'en eusse fait bruit, afin d'avoir prétexte à me demander en vertu de quoi et de quelle autorité je suis ici, et de li prendre occasion de faire querelle, que j'éviterai avec autant de soin que j'apporterai de résolution si j'étais dans un temps où l'on dût témoigner tous ses ressentiments, ou qu'il me fût commandé de le faire. Votre Éminence, monseigneur, jugera bien que c'est leur but de ce qu'ayant proposé moi-même à quelqu'un qu'en cas que mes lettres eussent été ouvertes, on les fit recacheter et que je les prendrais comme sans m'en apercevoir, ils n'ont pas seulement voulu se servir de cet expédient, mais qu'elles m'aient été rendues toutes

ouvertes, afin que je ne puisse douter qu'ils l'ont ainsi voulu...

..... Je passe plus avant que je n'ai fait ci-devant, et dis que non-seulement nous ne pouvons espérer aucune correspondance avec ces messieurs ici, s'il ne leur est rendu une lettre du roi qui autorise de traiter avec eux, mais que sans cela nous ne devons presque pas douter d'une prompte rupture. Les causes qui les y obligent sont assez connues, il me serait superflu d'en faire une déduction; mais, pour les cacher d'un prétexte spécieux, ils ne manqueront pas de se servir de celui de la religion, et pour ce de ne rien omettre pour obliger ceux de la leur de renner en France, afin de pouvoir aussitôt accourir à leur secours. Pour cet effet, l'on m'assure qu'il y a quantité d'émissaires, plusieurs de Jersey et Guernesey, qui passent pour Normands, et quelques autres encore, entre lesquels on dit être un médecin allemand dont je tâcherai d'apprendre le nom et de quelle façon il est fait, qui ne travaillent qu'à les pousser à se soulever par la promesse d'un grand secours dont ils les assurent. De ce côté ici, outre ce l'on soupçonne fort qu'ils ont reçu des lettres de Bordeaux qui les appellent; et quoiqu'il n'en soit venu personne exprès, c'est une chose assez facile à négocier parce qu'il y a ici quantité de marchands de ce pays-là qui sont de la religion, et même des catholiques, par le moyen desquels la chose peut être aussi adroitement et plus secrètement faite que par un envoyé. Un gentilhomme m'a assuré que l'on lui a offert emploi pour ce pays-là, et qu'il y en a plusieurs de sa connaissance qui y sont engagés, et qui avaient été arrêtés par Cromwell, dès auparavant son départ, par la promesse de cet emploi. Autant que ma faible lumière peut me donner de jour, je ne vois pas que l'on puisse éviter en France ou de s'accommoder ou de rompre avec ces gens ici dans fort peu de temps, si ce n'est que l'on leur puisse procurer d'ailleurs tant d'affaires qu'ils n'aient pas le loisir de penser à celles des autres. Cet accommodement, si

l'on en prenaît la résolution, serait un moyen de divertir l'orage qui se forme, et comme la nécessité l'aurait fait faire dans un temps, la raison dans un autre serait assez forte pour s'en départir. Si cela était, je pourrais peut-être tirer assurance que l'on n'enverrait point si tôt d'ambassadeur en France, ou du moins qu'ils n'en eussent auparavant dépêché un en Espagne, dont la proposition peut être assez appuyée de l'honnêteté publique qui y répugnerait, la reine de la Grande-Bretagne étant présente et en étant fille. Sur ce que plusieurs leur ont objecté, mais non pas moi, qu'il faut, avant que de pouvoir être reconnus par les princes et États, qu'ils leur fassent savoir par des ambassadeurs ce qu'ils sont, deux des plus considérables du conseil d'État, avec lesquels j'étais en discours il y a quelques jours, me dirent que ce qu'ils avaient fait étant public, personne ne le pouvait ignorer, et qu'encore qu'ils n'en aient pas averti les princes par des ambassadeurs, ce n'est pas qu'ils ne le voulassent bien, et que pour ce, si l'on les veut assurer qu'ils seront admis, ils en enverront partout avant qu'il soit huit jours, mais que de les hasarder dans l'incertitude, c'est ce qu'ils ne feront jamais; que dès lors qu'ils seront recherchés par la France, ou que l'on y voudra recevoir leurs ambassadeurs, ils seront tout prêts de renouveler tous les traités d'alliance d'entre les nations, mais que de se tenir toujours dans l'incertitude, et d'attendre notre temps pour cependant perdre le leur, c'est ce qu'ils ne feront point, et qu'il leur faut nécessairement être uns ou autres; que pour témoigner que leur intention est telle, aussitôt que les défenses de ce qui concerne le négoce auront été révoquées en France, ils feront le même, dont ils me donnaient leur parole; que leur intérêt, disent-ils, les y porte assez; mais que néanmoins celui de l'observation de leurs résolutions prévaudra à tout autre.

40 *Le même au même.*

Londres, 7 novembre 1763.

. . . . . Ce que m'écrit M. le comte de Breuille m'apprend qu'en cas que ces gens-ci envoient en France, l'on est résolu d'écouter et de recevoir leur envoyé, mais non pas absolument connaître si, pour prévenir l'union que l'on croit toujours qui se conclura bientôt entre eux et l'Espagne, on désirerait qu'ils le fissent; en ce cas, je pense que, si la crainte de n'être pas bien reçus les a jusqu'ici retenus, quand ils seroient assurés du contraire, ce qui se pourrait faire adroitement et sans qu'il parût que l'on recherche en vint du côté de la France, il seroit aisé de les y porter et de faire choisir quelqu'un qui, s'il n'étoit pas des plus affectionnés, du moins auroit la disposition de le devenir; et lors j'ose presque assurer qu'en brisant tant cette jalousie qu'ils ont, il seroit fort facile d'accoutumer tout cela, et qu'ils se contenteroient, pour la satisfaction des demandes qui serviroient de prétextes à leur envoi, de faire compensation pour partie avec les prises qu'ils ont faites, et pour le surplus de prendre des assurances, plutôt pour la forme que pour le retirer, ne faisant point de doute que, bien qu'ils affectent l'indifférence sur la reconnaissance de tous les princes, ils achèteront pourtant celle de France avec une amitié ferme beaucoup plus que tout cela. . . . .

. . . . . Ainsi, monseigneur, par la connaissance que V. E. a des intérêts des États et la particulière de celui-ci, à laquelle tout ce que je puis lui mander n'ajoute aucune lumière dans la bonne posture où il se trouve, elle jugera, s'il lui plaît, s'il est ou non du bien de la France de s'accoutumer avec eux. Leur nouvelle République se fortifie de tous côtés; l'Angleterre est toute possible, sans qu'il y ait ni seul

force de terre qui ne les reconnaisse, et ne soit bien assuré, qu'ils ont en Écosse, été à regret de si grandes pertes, qu'il ne se peut qu'elle n'en soit très-faible. Les Écossais de plus sont divisés entre eux, et il semble que toutes choses ensemble concourent à l'affaiblissement de ces gens-ci, et à la perte tant du roi de la Grande-Bretagne que de ceux qui se joignent à lui. De plus ils sont puissants par mer et par terre; ils vivent sans ostentation et sans faste; sans emulation entre eux; éparpillent pour leur particulier et prodiguent pour leurs affaires, tant près auxquels chacun travaille comme dans les sciences propres; ils ont grande quantité d'argent qu'ils administrent bien; observent une très-sévère discipline; récompensent bien et punissent sévèrement. Je sais bien que, dans le dessein de ne se servir point de vouloir détruire toutes les moeurs, vous les princes sont intéressés à les perdre; à quoi nous autres obligent tout le monde en général de contribuer. Mais je pense que, n'étant pas encore en état de le faire, il est meilleur de composer pour un temps et les rois, qu'en se tenant trop fermes les porter à faire ce dont les ennemis de la France ne craignent point de se prévaloir. Pour ajouter à mon sentiment et à celui de beaucoup d'autres gens celui que mon père ne craignoit point de se prévaloir. Pour ajouter à mon sentiment et à celui de beaucoup d'autres gens celui que mon père ne craignoit point de se prévaloir. Pour ajouter à mon sentiment et à celui de beaucoup d'autres gens celui que mon père ne craignoit point de se prévaloir.

*Le Bon Meurtre de l'Archevêque de Philippe IV.*

Le 21 juillet, l'an républicain V. M.

Paris.

Vous me dépêchez du 21 juillet, l'an républicain V. M. que le

gouvernement de ce pays se proposait d'envoyer à son agent, qui depuis deux ans réside en Flandre, de nouvelles lettres de créance qui l'accréditent auprès de l'archiduc. J'ai également informé V. M. du mécontentement qu'avait causé ici la nouvelle des rapports que le conseiller Brun, comme ambassadeur de V. M., a eus avec le prince de Galles; on a publié la copie de la lettre que V. M. a écrite au prince pour lui exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort de son père; on a relevé le titre de roi de la Grande-Bretagne dont V. M. s'était servie et les manifestations et l'accueil solennel qui ont été faits au prince en Flandre. Ce que j'ai à dire dans ce moment à V. M., c'est qu'aussitôt que ces nouvelles sont arrivées ici, le Parlement a repris le projet d'envoyer des agents en Espagne, en France et auprès d'autres républiques et cours souveraines; mais comme je n'ai pas entendu dire, jusqu'à ce moment, qu'on ait encore envoyé des lettres de créance à l'agent qui est à Bruxelles, et comme je n'ai pas été informé par des avis de Flandre que l'agent les ait présentées, il est à croire que le Parlement a changé d'avis ou suspendu sa décision. On me dit que depuis dix jours on discute dans le conseil d'État la question de savoir si l'on doit envoyer ces personnes comme simples agents du Parlement ou comme ambassadeurs; on ajoute que la première qui doit être envoyée le sera en Espagne, dans l'hypothèse qu'elle y sera reçue plutôt que partout ailleurs; ce qu'on intèrè de mon séjour ici, car on ne peut pas admettre qu'il en soit autrement du moment que V. M. a ici un ambassadeur. Dans le cas où celui du Parlement ne serait pas reçu en Espagne, on me ferait sortir d'ici dans le plus bref délai. On m'assure qu'il en a été décidé ainsi, et qu'on fera la même chose à l'égard de l'ambassadeur de Hollande à qui l'on s'est plaint amèrement de ce que les États généraux (à l'exception de la province de Hollande) n'ont pas voulu reconnaître la



neuve République, ni reconnaître comme son ambassadeur un personnage du Parlement qui se trouvait à la Haye, à qui le Parlement avait envoyé des lettres de créance après la mort de Dorilaüs, bien que l'ambassadeur des États, lorsqu'il vint avec Adrien Pauw intercéder en faveur du feu roi, fût porteur des lettres de créance des États généraux auprès du Parlement. Il est vrai qu'alors on supposait qu'il était accrédité auprès de la couronne (d'Angleterre) et que le Parlement ne s'était pas encore érigé en pouvoir souverain et n'avait pas encore changé le gouvernement monarchique en républicain. Le Parlement demande que cet ambassadeur lui présente maintenant de nouvelles lettres de créance; un différend à ce sujet commence à se faire jour entre le Parlement et les États généraux, et il s'accroît surtout depuis que les bâtimens du Parlement se sont emparés d'un navire d'Amsterdam qui se rendait en Irlande avec une cargaison d'une valeur considérable, lequel navire sera considéré, dit-on, comme de bonne prise, malgré les démarches et les menaces que l'ambassadeur des États généraux fait pour en obtenir la restitution. On peut juger par ce fait de l'orgueil de ces gens et de leurs procédés envers leurs voisins, quoiqu'ils aient besoin d'eux.

J'ai commencé à faire des démarches par l'entremise de quelques membres du Parlement qui se montrent nos amis, pour faire comprendre à ces gens-ci, comme si cela venait de moi seul, qu'il ne leur est d'aucun avantage de presser leur résolution d'envoyer quelqu'un en Espagne, et que si les envoyés du prince de Galles ne se rendent pas en Espagne (les gens du Parlement avaient entendu dire comme probable qu'ils s'y rendraient, par suite des relations que les ministres de Flandre ont eues avec le résident Vie), ce que j'ai intercépté comme un acte de neutralité, je regarderais comme une résolution prudente de la part du Parlement de ne pas presser

l'envoi de ses agents jusqu'à ce que la question soit bien murie et jusqu'à ce que le Parlement ait bien établi son pouvoir et rallié ses affaires. Je ne sais quel sera le résultat de ma démarche; mais quel qu'il soit, j'en rendrai compte à V. M. Que Dieu garde V. M. etc.

*6<sup>e</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les affaires d'Angleterre.*

Madrid, le 9 octobre 1619.

Ont pris part au Conseil le comte de Monterey, don Francisco de Melo et le marquis de Valparaiso.

Sire,

Conformément aux ordres de Votre Majesté, le Conseil a pris connaissance des deux lettres de don Alonzo de Cardenas en date du 13 août dans lesquelles, entre autres choses, il parle de la résolution que le Parlement avait prise d'envoyer en Espagne, en France et auprès des autres États, des résidents ou ambassadeurs. Il dit aussi que Cromwell n'était pas encore parti pour l'Irlande, et qu'on croyait que s'il y allait, les presbytériens profiteraient de son absence pour recouvrer ce qu'ils ont perdu, et qu'ils se mettraient en rapport avec Ormond; il dit aussi que les troupes du prince de Galles, commandées par Inchiquin avaient pris d'assaut Tredegar et qu'Ormond se trouvait devant Dublin. Le Conseil, après avoir examiné ces divers points, a émis l'avis suivant :

Le comte de Monterey pense que ce qu'il y a de plus utile pour le service du roi relativement à l'Angleterre, c'est de ne point se prononcer ni pour le roi ni pour le Parlement, jusqu'à ce que l'on voie quelle tournure prendront les affaires et quel parti aura le dessus; et qu'il vaudrait même mieux que

le parti du Parlement l'emportât sur celui du roi, tant à cause du peu d'obligations qu'on doit à son père, que parce qu'on pourrait obtenir du Parlement plus d'avantages. On avait déjà appris que le nouveau roi d'Angleterre allait envoyer à cette cour don Francisco Cottington et un autre ambassadeur, et Votre Majesté a résolu qu'on écrirait à S. A. l'archiduc (c'est ce qu'on a fait déjà) que, si ces personnes passaient par les Flandres, il cherchât à s'informer quelles étaient leurs instructions et rendit compte de tout; qu'en outre, l'archiduc cherchât à les retenir jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse d'ici; mais que, s'ils voulaient absolument continuer leur route, il les laissât faire. D'un autre côté, on a ordonné aux fonctionnaires qui sont dans le Guipuzcoa que, si ces personnages y venaient, ils eussent à les y retenir en leur faisant toute sorte de politesses, et qu'ils attendissent également la réponse de V. M. Le comte pense que l'on pourrait tenir la même conduite à l'égard des personnes que le Parlement enverrait ici, en expédiant des ordres dans les Flandres, pour le cas où ces ambassadeurs viendraient à passer par là, ainsi qu'à don Alonzo de Cardenas et dans les ports d'Espagne. Lorsqu'il s'agira ensuite de prendre une résolution définitive, V. M. voudra bien ordonner à don Alonzo de Cardenas de lui faire exactement connaître quelles sont les forces dont le Parlement dispose et jusqu'à quel point il est bien établi: don Alonzo devra aussi informer V. M. des forces du roi, et de ce qu'il peut en avoir en Angleterre, en Irlande et en Écosse, ainsi que de la part de ses alliés.

Don Francisco de Melo est du même avis que le comte de Montecery; il ajoute qu'il croit que les affaires d'Angleterre doivent être traitées sans aucun principe arrêté et sous aucune détermination de la part de V. M. Sur la question de savoir si l'on lui conviendrait d'y voir le roi rétabli ou un gouvernement républicain fondé, en bien que la lutte entre les deux se

prolonge; il pense que c'est le moment de tirer de là quelque fruit contre la révolte du Portugal et les conquêtes de l'Angleterre; il désirerait savoir ce que V. M. voudra bien ordonner pour qu'on puisse atteindre ce but.

Le marquis de Valparaiso exprime le même avis que le comte de Monterey. V. M. ordonnera ce qui lui paraîtra le plus convenable. (Il y a un parafe de la main du roi portant: « Qu'il soit fait selon l'avis du Conseil. »)

## A

(Page 221.)

*Mémoire présenté au roi Philippe IV par lord Cottington et sir Edouard Hyde, ambassadeurs de Charles II.*

Mai 1650.

Sire,

Nous sommes persuadés que V. M. est bien convaincu de notre entier dévouement à son service et que, depuis que nous avons eu l'honneur d'être reçus à cette cour, nous avons, comme il convient à des serviteurs fidèles de V. M., joint au zèle pour le service du roi notre maître, le respect et la considération dus à V. M., prêté soin de ne rien proposer qui pût causer des embarras à V. M., ni être à l'avantage de ses ennemis. Nous avons toutefois le ferme espoir que, sous le Dieu, dans sa grande miséricorde, aura fait incliner les cœurs des ennemis de V. M. à une juste paix et l'aura dégagée des guerres qu'Elle a maintenant à soutenir, Votre Majesté ne manquera pas de prendre à cœur la cause si juste du roi de la Grande-Bretagne, qu'Elle s'y portera avec une vigueur qui répondra à ses nobles dispositions de roi et de chrétien, et qu'en attendant V. M. prêterait au roi notre maître autant d'assistance que ses propres affaires le lui permettraient, et qu'Elle l'encouragera à conserver la confiance qu'il a eue en se jetant entre les bras de V. M. avec la résolution de ne contracter point d'autres amitiés que celles qui s'accorderont avec la sympathie qu'il professe pour la religion catholique et pour les intérêts de V. M.

Ce dévouement pour le service de V. M., qui s'unit chez

nous au zèle et à la sollicitude pour l'honneur et les intérêts du roi notre maître, nous oblige à dire à V. M. que nous avons appris qu'il a débarqué dans l'Andalousie un individu employé comme agent des cruels et sanguinaires rebelles d'Angleterre, et qu'il se rend auprès de cette cour avec des lettres pour V. M. que lui adressent ces assassins. Nous sommes informés qu'il a pour mission principale de corrompre les Anglais qui, en vertu des traités, résident dans les États de V. M., et de les faire renoncer à l'obéissance et à la fidélité dues à leur roi, en leur proposant certains sermens dont il apporte la formule, et à l'aide des menaces et autres moyens. Il est fort naturel de croire qu'il aura aussi reçu, parmi ses instructions, celle de travailler à répandre dans l'esprit des sujets de V. M. le même venin, cette doctrine si contagieuse qui enseigne la haine de tout gouvernement, de toute autorité, surtout de l'autorité monarchique, et de chercher à leur inoculer l'esprit d'égalité et d'anarchie. Cet individu ne prétend pas en effet être envoyé par quelque usurpateur armé contre son roi légitime; il vient au nom de cette populace infâme qui a livré la dignité et les saintes fonctions des rois au mépris et à la tyrannie populaire, et qui a baigné ses mains dans le sang de son roi oint et couronné, sans aucune autre raison ni prétexte sinon parce qu'il était roi; ces gens-là se déclarent publiquement ennemis de tout gouvernement monarchique; et dans ce statut, ou acte du Parlement, comme ils l'appellent, par lequel ils veulent annuler et détruire le gouvernement monarchique de l'Angleterre, ils attaquent tous les autres, mais particulièrement et avec une insigne méchanceté et insolence la personne sacrée de V. M.; et ils critiquent avec une grande arrogance la conduite si juste et si prudente de V. M. dans son royaume de Naples, cherchant ainsi à exciter les sujets de V. M. dans ce royaume. Dans le cas où V. M. n'aurait pas été suffisamment

infamée de tout cela, nous lui présenterons, si Elle l'ordonne, une copie de l'acte dont nous parlons.

Nous sommes trop bien informés et trop persuadés de l'horreur dont le cœur de V. M. est rempli envers ces rebelles et régicides pour craindre qu'Elle consente à faire à cet individu un accueil de nature à donner quelque crédit à ceux qui l'ont envoyé; et nous ne pouvons imaginer que V. M. Très-Catholique, étant le premier et le seul prince à qui le roi notre maître ait offert non-seulement une amitié perpétuelle, mais encore tout ce qu'il a et tout ce qu'il peut espérer, soit le premier et le seul souverain qui, par ses faveurs, donne du crédit et du poids au nouveau gouvernement et à l'autorité de ces rebelles qui ont si odieusement mis à mort le père du roi. C'est pourquoi nous représentons humblement à V. M. et nous parlons à sa connaissance, comme ses serviteurs dévoués, que tout que cet individu restera dans les États de V. M., il serait nécessaire qu'une surveillance fût exercée sur sa conduite, ses intrigues et ses discours, de peur qu'il ne prenne lui-même une influence funeste à la paix et à la tranquillité de V. M. et de ses États. Nous prions donc V. M., de la part de notre maître et au nom de son honneur, que cet individu ne jouisse, dans cette cour, d'aucun accès ni d'aucune faveur qui attirerent vers lui les Anglais résidant dans les États de V. M. et à l'aide desquelles faveurs il puisse les corrompre et les détourner de la fidélité due à leur souverain légitime, ce qui pourrait bien arriver si ces Anglais trouvaient ici protection par une autre intervention que celle du roi notre maître.

Que Dieu garde et fasse prospérer votre personne Très-Catholique, comme nous le désirons et comme le monde entier en a besoin.

COTTINGTON-HYDE.

## XI

(Page 221.)

*Première délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les demandes des ambassadeurs de Charles II.*

Madrid, 16 mai 1659.

Le conseil d'État, auquel ont pris part don Francisco de Melo et le marquis de Valparaiso, exprime son avis sur le contenu du mémoire présenté par les envoyés du roi d'Angleterre.

Sire,

Conformément aux ordres de V. M. du 21 avril dernier, on a pris, dans le Conseil auquel ont pris part don Francisco de Melo et le marquis de Valparaiso, connaissance du mémoire présenté à V. M. par les ambassadeurs du roi de la Grande-Bretagne. Ils y expriment leur ferme espoir que V. M. appuiera sérieusement la cause de leur maître; ils disent ensuite que, mus par le zèle sincère de servir Votre Majesté, ils se sont vus forcés, en apprenant l'arrivée d'un ministre envoyé par le Parlement auprès de cette cour, d'informer V. M. que ce ministre est chargé par ses instructions d'exciter les Anglais qui sont au service de V. M. à renouer à l'obéissance due à leur roi; ils en infèrent aussi qu'il cherchera à répandre, dans l'esprit des sujets de V. M., de la haine et de l'aversion pour le gouvernement monarchique dont les hommes du Parlement se sont proclamés ennemis mortels; ils signalent aussi ce que le Parlement d'Angleterre a fait contre V. M. dans le statut ou acte où il exprime un blâme sur la conduite de



V. M. à Naples, tentant ainsi de soulever les sujets de ce pays contre V. M.; ils déclarent que, si V. M. l'ordonnait, ils lui communiqueraient une copie de cet acte, et prient V. M. de faire veiller à ce que l'envoyé du Parlement ne puisse, par ses intrigues, nuire au service de V. M., comme aussi à ce qu'on ne lui accorde pas trop d'accès et de faveur à cette cour, ce qui pourrait porter les Anglais résidant dans les États de V. M. à manquer de fidélité à leur roi.

Le conseil d'État expose à V. M. qu'on pourrait répondre à ces envoyés, si V. M. l'ordonne, que, comme ils le savent très-bien eux-mêmes, on ne peut pas refuser d'entendre même les plus grands criminels; que du reste V. M. les remercie des informations qu'ils viennent de lui donner, qu'on en profitera en temps et lieu, qu'ils peuvent fournir toutes les autres informations qui leur seraient parvenues, qu'on les prie de communiquer la copie de l'acte du Parlement dont ils ont parlé, et tout ce qui aurait trait aux intérêts de V. M., particulièrement en ce qui concerne le royaume de Naples. V. M. ordonnera ce qui lui plaira.

(Écrit en marge de la main du roi : « On fera selon l'avis du Conseil. »)

## 2<sup>e</sup> *Seconde délibération du Conseil d'État d'Espagne sur le même sujet.*

Madrid, 22 oct.-Nov. 1659.

Le conseil d'État, auquel ont pris part don Francisco de Melo et le comte de Peñaranda, donne son avis sur le contenu du mémoire présenté par les envoyés du roi d'Angleterre et dans lequel ils demandent que les navires de leur maître soient bien accueillis tant dans les ports de Flandre que dans ceux d'Espagne.

Sire,

Par décret du 14 de ce mois, V. M. a ordonné au Conseil de prendre connaissance, et c'est ce qui a eu lieu, d'un mémoire des envoyés du roi d'Angleterre dans lequel ils représentent, au nom de leur roi, que quelques-uns de ses bâtimens de guerre, étant entrés dans le port d'Ostende pour s'y réparer et pour acheter des vivres, n'y ont pas trouvé l'accueil conforme aux ordres que V. M. avait daigné donner à ce sujet, et qu'ils ont été soumis à l'embargo, aux taxes et autres avanies; ils supplient V. M. de faire écrire à S. A. l'archiduc afin que tous les bâtimens de leur roi soient bien accueillis tant dans le port d'Ostende que dans tous les autres auxquels ils arriveraient, et qu'il leur soit permis d'exécuter leurs manœuvres et de s'approvisionner en tout ce dont ils auraient besoin, conformément aux articles du traité. Ils prient que les mêmes ordres soient donnés à tous les corregidors et juges de tous les autres ports, afin que lesdits navires puissent entrer dans ces ports et en sortir librement et sans obstacle. Les envoyés font ressortir la grande obligation que leur maître contracterait envers V. M. si ses bâtimens jouissaient, dans les ports de Flandre et dans les autres États de V. M., de la liberté dont ils jouissent dans ceux de France.

Le Conseil, auquel ont pris part don Francisco de Melá et le comte de Peñaranda, est d'avis que V. M. pourrait faire écrire à S. A. l'archiduc en lui recommandant de faire bon accueil aux navires du roi d'Angleterre dans les ports de ses États, et d'observer à leur égard les stipulations du traité de paix, ainsi que cela s'est toujours fait. Quant aux envoyés du roi d'Angleterre, on pourra leur faire connaître les ordres qu'on envoie à l'archiduc, mais leur dire en même temps qu'on n'enverra pas les mêmes ordres aux autres ports avant d'avoir

appris qu'on y ait manqué aux dispositions déjà prescrites à ce sujet, et que, si l'on apprenait quelque chose de pareil, on ne manquerait pas de donner des ordres convenables. V. M. ordonnera ce qui lui plaira.

(Écrit de la main du roi : « C'est bien. »)

## XII

(Page 235.)

1<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV*

Lis. bas, 14 décembre 1709.

Sire,

J'ai appris qu'on admettait dans les ports portugais les prises que les vaisseaux du nouveau roi d'Angleterre et les frégates d'Irlande allant en course faisaient sur les navires et les marchandises de ce royaume pour le compte du prince palatin Robert, que ces prises y étaient reconnues bonnes et qu'on en permettait la vente. J'ai soupçonné que cette permission pouvait venir de ce que le nouveau roi d'Angleterre, aussitôt après la mort de son père, aurait reconnu le tyran de Portugal et admis auprès de lui, en qualité d'ambassadeurs, des personnes qui, en cette même qualité, se trouvent à la Haye et à Paris où le nouveau roi a résidé depuis qu'il a succédé à son père. Ayant jugé à propos de m'en assurer, j'ai écrit à ce sujet au comte de Peñaranda, lequel en ayant informé le chevalier Brun afin qu'il s'en assurât aussi, celui-ci l'a fait comme il m'en donne avis dans sa lettre du 29 novembre dont je joins ici copie pour V. M. En même temps, après avoir fait des questions en France par un canal et une main sûre quoique anglaise, j'ai obtenu par cet agent la relation ci-incluse. Votre Majesté verra par là combien peu le nouveau roi d'Angleterre a profité de la fin tragique du roi son père que ses maximes et ses fautes ont conduit au comble des malheurs. Son fils les suit comme si le succès leur avait donné quelque autorité et comme si lui-même n'en subissait pas maintenant les tristes conséquences. Tant que la reine se

nière exercera, comme elle le fit, son influence sur les résolutions du roi, et tant que les conseillers qui l'accompagnent, pour diriger toutes ses actions, seront dans la dépendance de la reine, ce prince, il faut le croire, suivra la conduite et l'exemple de son père; et si maintenant qu'il est dépourvu de la couronne d'Angleterre et qu'il risque évidemment de perdre les royaumes d'Écosse et d'Irlande, si maintenant qu'il a tant besoin du secours de V. M. pour recouvrer l'une et assurer l'autre, il manque à ce qu'il doit à V. M. et à ce qui est juste et loyal, puisque V. M. l'a reconnu pour roi de la Grande-Bretagne et a fait faire en sa faveur en Flandre toutes les démonstrations et toutes les politesses qu'il eût pu désirer s'il eût été possesseur tranquille de la couronne, s'il en est, dis-je, ainsi maintenant, peut-on espérer que ce prince change d'opinion lorsqu'il se verra en possession de tout ce qui lui appartient et qu'il n'aura besoin de personne?

Il m'a paru nécessaire de rendre un compte particulier à V. M. de tout ce qui s'est passé et de tout ce que j'ai appris. La connaissance de tout cela pourra être utile dans le cas où l'on jugerait à propos de se plaindre de ce prince. Ces motifs de plainte, ajoutés à ceux qu'avait déjà donnés la conduite de son père, justifieront aux yeux du monde ce que la convenance et la raison d'État conseilleront de faire en faveur de ce gouvernement-ci (de la république d'Angleterre), soit pour le reconnaître et accueillir ses ambassadeurs, soit pour entrer en alliance avec lui si les circonstances et l'intérêt de V. M. le commandaient.

### 3. *Le chevalier Antoine Brun à don Alonzo de Cardenas.*

La Haye, le 29 novembre 1649.

.... A en juger par le tour que prennent ici les affaires, on peut dire que le pauvre roi (d'Angleterre) court à sa perte

sous tous les rapports, à moins que Dieu ne fasse quelque miracle en sa faveur. Je me suis assuré qu'il a reçu l'envoyé du tyran de Portugal en qualité d'ambassadeur, et son résident n'a pas pu me nier la chose, mais il l'excuse en disant que, ce Portugais ayant ce titre auprès des États généraux d'ici, son maître n'a pas pu le traiter autrement, car sans cela il aurait perdu l'appui du prince d'Orange, son beau-frère. Je lui ai répondu que déjà feu son père avait fait la même chose quoiqu'il fût à Londres, à quoi le résident m'a dit qu'à cette époque le feu roi son père recevait la loi du Parlement, à tel point qu'il se vit forcé de signer l'arrêt de mort prononcé contre le vice-roi d'Irlande, son grand ami. Cela étant, si nous avions quelque bonne alliance avec les grands du Parlement d'Angleterre contre la France, nous pourrions faire ce qu'ils désirent ; mais que nous soyons les premiers à faire gratuitement un tel acte, et seulement dans l'espoir de ce qui peut en arriver, cela me paraît très-dun.

*3<sup>e</sup> Rapport envoyé de Paris par la personne chargée de s'assurer si l'envoyé de Portugal qui se trouve à cette cour, en qualité d'ambassadeur, a eu une entrevue avec le roi d'Angleterre et s'il a traité avec lui quelque affaire.*

L'ambassadeur de Portugal a été chez le roi d'Écosse plusieurs fois, ainsi que chez la reine d'Angleterre; il a eu avec la mère et avec le fils plusieurs conférences et entrevues secrètes. Cet ambassadeur, ayant quitté la France, a laissé à Paris un résident nommé Suarez, créature de Calatrava; ce Suarez est allé plusieurs fois chez le roi d'Écosse; Sa Majesté l'a reçu et a traité avec lui de diverses affaires, et elle a écrit en Portugal plusieurs lettres depuis son retour de Flandre en

France ; sur ces lettres elle a mis l'adresse suivante : « Au Roi de Portugal » et « monsieur mon frère. » La reine d'Angleterre, en écrivant à la reine de Portugal, s'est servie de cette formule : « A Madame, Madame la Reine de Portugal, ma sœur. » Dans ces correspondances le Portugais a promis au roi d'Écosse de l'assister et de recevoir dans les ports de ses États les navires du roi et les prises qu'ils pourraient faire sur des navires du Parlement d'Angleterre, et c'est ce qui se fait.

## XIII

(Page 230.)

1<sup>o</sup> *M. de Croullé au cardinal Mazarin.*

Londres, 26 mai 1650.

..... Ledit ambassadeur (d'Espagne) a plusieurs fois envoyé des écrits signés de lui au conseil d'État, qui y ont été reçus et considérés, sinon comme venant d'un ambassadeur, du moins d'une personne qui appartient à un prince avec lequel on se veut bien entretenir.

2<sup>o</sup> *Le même au même*

Londres, 4 juillet 1650.

..... Il se dit aujourd'hui que le général Fairfax, sur le point de partir pour Écosse, a remis sa commission. Tous l'honneur de mander à V. E., il y a quelque temps, que le Parlement avait ordonné que tant lui que le lieutenant général remettraient leurs anciennes pour en prendre de nouvelles, et que je croyais que c'était une chose déjà faite. C'est, dit-on, sur l'instance de satisfaire à cet ordre qu'il a mieux aimé remettre ; à quoi il a encore été porté par la méchance qu'il connaît que l'on a de lui, et par le déplaisir de ce qu'il ne lui restait que le nom de cette charge dont Cromwell a toute l'autorité. Possible que, quand il ne s'y seroit pas porté, l'on eût trouvé quelque autre prétexte de la lui demander, parce qu'il se dit tout haut que les presbytériens, au parti desquels sa femme le pousse toujours, n'attendent que de voir



l'armée engagée avec les Écossais pour les secourir par des soulèvements de deçà, et que, pour cet effet, ils ont intelligence avec une partie de l'armée qui se déclarerait aussitôt, quoique la chose soit assez difficile par le bon ordre que l'on y a mis en établissant la milice des provinces en des mains assurées, et laissant outre cela quelques troupes très-affidées en chacune. Elle n'est pourtant pas impossible, ni que Cromwell n'entretienne lui-même ce dessein pour donner jour à ses ennemis de se déclarer et avoir sujet de les perdre ainsi qu'il a fait plusieurs fois par de semblables voies...

..... L'on m'a fait donner avis que Cromwell a reçu des lettres de messieurs de Bonillon et de Turenne; mais je pense qu'on ne l'a dit en confidence à ceux dont je le tiens qu'ain qu'ils me le rapportassent et que je l'écrive, ce que, tout faux qu'il peut être et que je le crois, j'ai jugé devoir faire, puisqu'il pourrait être que, sur la moindre recherche, jointe à ce que l'on mande que les bruyeries de Bordeaux se renouvellent, ces gens-ci se porteraient à les assister d'une partie de leur flotte qui est à Lisbonne.

### 3<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 12 septembre 1670.

..... Un homme de ma connaissance m'a dit avoir reçu lettres d'Allemagne d'un de ses correspondants, qui est homme intelligent, qui lui mande que, s'étonnant de voir au lieu où il est tout de monnaie d'Angleterre entre les mains des officiers et soldats, il avait eu la curiosité de savoir d'où elle pouvait venir, et qu'ayant fait étroite amitié avec le gouverneur de la place, il a su qu'il a été envoyé d'ici 400,000 livres sterling suivant le traité fait entre l'Espagne et ces gens-ci, par lequel

l'Espagne s'engage de continuer la guerre avec la France et de ne faire jamais la paix sans les y comprendre en qualité d'alliés, moyennant quoi ceux-ci doivent fournir tous les mois à Bruxelles une somme considérable. L'on ne m'a jamais voulu dire le nom de la place, mais seulement que le gouverneur y a été mis, ou a appartenu à M. le maréchal de Turenne.

## XIV

(Page 234.)

*↳ Note du vicomte Salomon de Virvade adressée au cardinal Mazarin.*

1659

Il est si difficile de réussir aux affaires qui sont entreprises avec témérité et sans avoir pris les précautions nécessaires, qu'on ne saurait blâmer ceux qui usent de circonspection avant les commencer, surtout les négociations si délicates que celles d'Angleterre où j'ai demandé passe-port, bien qu'il n'y ait point de guerre entre les deux nations, parce que n'agissant que pour les marchands ils pouvaient me rendre responsable, parlant au nom des communautés, de ce que tous les jours ils demandent aux particuliers et prennent sur eux à main armée par droit de représailles. Comme particulier, je n'aurais pas craint ces violences qui eussent été honteuses à notre nation si elles eussent été exercées sur moi comme personne publique.

J'avais aussi deux fins en écrivant, ou d'engager le régime d'Angleterre à traiter en me faisant réponse, ou en me donnant sauf-conduit, à se contenter de la reconnaissance des marchands sans en exiger une plus formelle de la part du roi que sa permission; ou en me refusant le passe-port que je demandais, j'éviterais l'affront qui m'eût été très-sensible parce qu'il eût intéressé toute la France, si on m'eût chassé comme on a fait l'ambassadeur de Hollande et le sieur de Ceullé, et estime qu'il vaut mieux avoir cette déclaration par écrit, avant avoir mis le pied en leur pays, que de la recevoir plus injurieusement de leur bouche.

J'avais encore une autre considération; c'est que les Anglois, étant extrêmement fiers et glorieux, ont néammoins complaisance et se laissent gagner par civilité, qui est la raison qui les porte à aimer sur toutes les nations les Italiens qui ont l'avantage de l'adresse et sont toisé sur tous les autres peuples de l'Europe; et par cette raison j'ai estimé que, leur écrivant avec grand respect et compliment, ils se porteraient à avoir ma négociation plus agréable. J'ai réussi en ce point de les obliger à me faire réponse, ce qu'ils n'avaient fait, ni directement ni indirectement, auparavant à toutes les lettres qui leur ont été écrites et aux témoignages plus exprès et plus formels des intentions qu'on avait de les satisfaire, desquelles ma lettre, qui n'était qu'un simple compliment, ne faisait aucune mention. Il est vrai que cette réponse est conçue en termes un peu aigres, mais qu'on dit être fort familiers à cette nation impérieuse, et desquels pourtant j'intère qu'ils affectent quelque forme de justice en leur procédé; mais quand ils prennent un prétexte faux qui est le déni de justice de la part de la France, ils nous donnent lieu de nous servir d'une défense véritable fondée en l'injustice qu'ils ont faite aux vaisseaux français; et ainsi ils se convainquent eux-mêmes du reproche qu'ils nous imputent, et s'ôtent le moyen de nous rien demander des prises faites sur eux parce que les pertes de nos marchands excèdent beaucoup si on venait à compensation. Pour la liberté du commerce, ils offrent de la rendre pour toutes nos demées, soulain qu'en France on le leur permettrait de même; mais tout ce que nous pouvons désirer d'eux ils le mettent à un prix qui est ou bien haut, ou bien considérable, suivant les diverses réflexions politiques qu'on fera sur cette matière; c'est la reconnaissance de leur État nouveau de la part du roi, dont ils prétendent aussi bien qu'il n'est pas le juge au fond.

2<sup>e</sup> *Mémoire singulière des instructions nécessaires au sieur Salomon pour la négociation d'Angleterre.*

*Principalement demandé ce qu'il faudroit résoudre à savoir si, représentant les intérêts des marchands et qu'un comité soit appointé pour l'ouïr, ou qu'il soit même admis au conseil d'État ou au Parlement, dans ses requêtes ou autres actes il doit qualifier le régime d'Angleterre d'État de République, ou autres tels titres et qualités que les Anglais désireront;*

2<sup>e</sup> S'il ne pourra pas renouveler les offres faites au sieur Anzicr, agent des affaires d'Angleterre dès l'an 1647, et acceptées dès lors par ledit Parlement d'Angleterre, pour les prises faites jusques audit temps, à condition que ledit régime d'Angleterre fasse la même justice aux marchands français; ou si ayant représenté les diligences faites en France par l'autorité du roi et de ses ministres pour donner aux Anglais satisfaction en justice, il ne doit point protester du déni de justice en Angleterre aux marchands français;

3<sup>e</sup> Demande si venant à demeurer d'accord de l'amistie réciproque et générale pour toutes les prises faites sur mer respectivement entre les deux nations, et que pour parvenir à ledite amistie, il y eût quelque membre du Parlement ou personnes puissantes dans ledit État intéressées auxdites prises, il ne peut pas leur en promettre dédommagement pour les attirer et les mettre dans les intérêts ou dépendances de la France, par forme de pension qui les engage au service de S. M.; et pour cet effet il supplie S. M. de faire un fonds que les deniers de la ville maritime du royaume soulevés et volontiers être pris par augmentation dans les bureaux des excises et douanes établis dans les ports, pour gagner les plus puissants d'Angleterre qui se trouveront disposés, moyennant

telles gratifications, à se porter au service de la France et à favoriser la liberté du commerce ;

4<sup>e</sup> Demande que, pour le rétablissement et sûreté du commerce à l'avenir, il lui soit permis, en continuant les offertes par M. le comte de Brienne, de promettre aux Anglais que dorénavant il n'y aura plus de représailles accordées, et que les commissions données, s'il y en a, seront révoquées, pourvu qu'ils en usent de même, fassent cesser toutes hostilités et déprédations sur mer et révoquent toutes leurs lettres de représailles ;

5<sup>e</sup> Demande que les ordonnances des 10 juillet 1643 et 20 mai 1647 soient renouvelées et que copies de semblables ordonnances lui soient délivrées, portant itératives défenses aux sujets du roi de prendre ou acheter aucuns effets sur lesdits Anglais et de les molester en façon quelconque; laquelle ordonnance on puisse faire publier au même temps que les Anglais en accorderont une semblable en faveur des sujets du roi ;

6<sup>e</sup> Demande si les Anglais, venant à un traité, désirent que les vaisseaux marchands de leur nation ne soient point visités sous prétexte de robe d'ennemis cachée quand ils seront rencontrés par des vaisseaux de guerre du roi, et prétendent qu'ils ne sont tenus que de baisser les voiles et faire honneur à la bannière et pavillon de France, ledit privilège de n'être point visité ne leur peut pas être permis, un semblable étant accordé par eux aux vaisseaux français qui trafiqueront en Écosse ou autres lieux qui seront en guerre déclarée avec lesdits Anglais, l'inconvénient n'étant point plus grand que les Espagnols reçoivent leurs marchandises par des vaisseaux anglais que par les vaisseaux français qui les leur portent tous les jours ;

7<sup>e</sup> Demande s'il ne doit pas être instance pour obtenir une décharge des droits et impositions qu'on exige en Angleterre des Français, auxquelles impositions les naturels du pays n'

les autres étrangers ne sont point sujets, et si, obtenant ledit privilège et décharge, il ne peut pas promettre quelque gratification à ceux qui la moyenneront ;

8<sup>e</sup> Demande qu'il plaise à S. M. promettre lever les défenses de l'entrée des draperies et autres manufactures de soie et laine, à condition que les Anglais permettent l'entrée des vins et manufactures de France en Angleterre, et révoquent l'acte de ladite prohibition du 28 août (7 septembre) 1649 ;

9<sup>e</sup> Demande qu'il puisse promettre, suivant les offres de M. le comte de Brienne, par ordre de monseigneur le cardinal, que le traité qui sera projeté et concerté entre lesdits Anglais et lui, suivant les ordres qu'il recevra tous les jours, sera confirmé, approuvé et autorisé de S. M., si, après l'avoir communiqué à son Conseil, Elle le trouve agréable ;

10<sup>e</sup> Demande que, ne pouvant obtenir le rétablissement entier du commerce, il lui soit permis pour le moins de tâcher à le remettre en quelque partie et dans quelque province s'il ne se peut pour tout le royaume; comme, si la Normandie s'oppose à l'entrée des draperies, qu'au moins elles puissent être reçues en Guyenne, la Rochelle et Bretagne, pourvu que les Anglais permettent l'entrée des vins desdites provinces ;

11<sup>e</sup> Demande de quelle sorte se doit traiter avec le général Cromwell, et s'il ne doit pas lui faire concevoir, par l'exemple du prince d'Orange, de Mansfeld, du duc de Weimar et autres, que c'est avantage, honneur et sûreté, aux hommes de sa valeur et de son poids, d'avoir l'amitié et protection de France dont les inclinations nobles et belliqueuses se portent toujours à estimer et favoriser les personnes de courage et mérite extraordinaire ;

12<sup>e</sup> Demande que le sieur Croullé, qui a les cachets du roi en Angleterre, ne puisse agir sans sa participation et consen-

ement, bien que ledit sieur Salomon ne prétende point engager le nom ni l'autorité du roi en sa négociation.

*3. Walter Frost à M. Salomon, vicomte de Virelade.*

Witchet, le 11-21 décembre 1670.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre de Paris du 10 décembre (style nouveau), laquelle, selon que je suis obligé par le devoir de ma charge, j'ai présentée au conseil d'État, où je dois produire tout ce que je reçois de dehors, où aussi plusieurs lettres ont été lues par d'autres, écrites à quelques-uns du Conseil, et une écrite à un marchand; d'aucune desquelles le Conseil ne peut prendre connaissance, étant lettres de particuliers touchant une affaire publique. Mais afin que celle que vous m'avez écrite pleine de civilités ne soit pas tout à fait sans réponse, je vous donne la peine de lire ce peu de lignes, pour vous faire savoir que vous ne pouvez pas être plus sensible que je le suis du grand bien que ce serait aux deux nations que le trafic et le commerce de l'une et de l'autre fût libre et sans interruption. Je m'assure bien que vous n'êtes pas ignorant de quel côté la première infraction a été, ne se pouvant faire que vous n'avez ouï parler des grandes injures que le peuple de cette République a souffertes de l'État de la France par les pirateries qu'ont faites les Français sur nos navires es mers du Levant, pour passer sous silence les autres torts faits à la République, dont nous ne sommes pas insensibles; et bien que l'on ait fait longues instances audit État pour avoir justice, si est-ce qu'on ne l'a jamais pu obtenir, soit pour les pirateries ou autres torts en trop grand nombre pour les déduire ici au long; aussi ne veux-je pas vous en importuner. C'est pourquoi nous avons,



selon la loi des nations, donné des lettres de représailles à ceux qui ont souffert des pertes, pour qu'ils aient le moyen de se faire droit à eux-mêmes, étant en effet une chose d'observation fort vulgaire que la justice nette et prompte ne se pratique pas ordinairement par delà. Quant aux défenses des vins de France, en quoi nous savons que les villes de Bordeaux et de Nantes sont les plus intéressées, nous ne les avons faites qu'après que les Français ont défendu nos manufactures de laine et de soie; et je me persuade assez que, s'ils se peuvent bien passer de nos manufactures, nous le pouvons aussi bien des vins de France, et que nous aurons le moyen de leur faire savoir que le commerce doit être réciproque. Le temps pourra aussi nous apprendre que nous pourrions pareillement nous passer d'autres choses manufacturées en France. Mais comme votre envoi par deçà, avec les procureurs de Bordeaux et de Nantes et autres communautés, pourrait être avec l'approbation de votre roi, je ne puis pas vous y porter, parce qu'il n'y a personne ici qui puisse traiter avec vous de ces affaires si ce n'est la puissance souveraine ou ceux qu'elle députerait; et cette puissance-là ne voudra recevoir d'adresse de personne que de la puissance souveraine de France, laquelle seule peut donner les pouvoirs nécessaires pour traiter de telles affaires. Je ne puis donc vous procurer un sauf-conduit pour venir en la qualité et avec le pouvoir que vous marquez; et quand vous seriez ici, aucun de nos marchands ne pourrait traiter avec vous de telles choses, étant affaires d'État et non de la nature de leurs affaires particulières. Mais si l'État de France veut considérer les torts et les dénis de justice qu'il a faits, et nous sauver la peine de nous faire droit à nous-mêmes, et faire par vous ouverture de sa part d'adresse publique à cette république sur ces affaires et en la forme usitée entre États souverains, je ne doute point que cet État ne soit content de recevoir les

propositions honnêtes et justes qui seroient pour terminer les différends et rétablir le commerce en sa liberté pour le bien commun. Et comme j'espère que, par la présence de Dieu avec nous, la force et la puissance de cette république ne seront jamais employées à faire tort à autrui, ainsi l'état auquel elle se trouve à présent, par la même présence et bénédiction, est tel que nous pouvons faire justice à nos peuples contre ceux qui la refusent. Toutefois, nous serons désireux de vivre paisiblement avec tous, et aimerons mieux recevoir ceux qui nous ont fait des injures à nous faire volontairement raison que la tirer d'eux par la force, au prix des souffrances présentes de ceux qui peuvent en leur particulier être innocents, et desquels c'est le malheur, et non la faute, qu'ils dépendent d'un État qui aime mieux exposer ses peuples innocents à des représailles que de faire justice aux justes instances qui se font pour l'obtenir. J'ajouterai seulement que je souhaite un heureux accommodement des affaires, et que pour y parvenir par les voies justes et honorables, je contribuerai tout ce qui est du pouvoir de votre affectionné serviteur

WALTER FROST.

## XV

(Page 234.)

*Mémoire touchant le commerce avec l'Angleterre  
(rédigé par Colbert).*

1669.

Bien que l'abondance dont il a plu à Dieu de douer la plupart des provinces de ce royaume semble le pouvoir mettre en état de se pouvoir suffire à lui-même, néanmoins la Providence a posé la France en telle situation que sa propre fertilité lui serait inutile et souvent à charge et incommode sans le bénéfice du commerce qui porte d'une province à l'autre et chez les étrangers ce dont les uns et les autres peuvent avoir besoin pour en attirer à soi toute l'utilité.

Nous avons laissé perdre l'usage et le bien du commerce, soit par la nonchalance avec laquelle nos peuples s'appliquent à cet honnête exercice, soit aussi par l'interruption que les étrangers y causent.

Le remède du premier mal, qui vient de nous-mêmes, des humeurs et inclinations turbulentes contraires à un légitime trafic, est plus difficile à trouver après les troubles qui ont agité la France et qui ont ôté aux marchands la liberté et sûreté de transporter leurs denrées; et la confiance nécessaire au négoce ne pouvant s'établir dans la confusion et la violence des factions dont chacun veut mettre à couvert ses effets, la crainte survenue du péril qui précède des hostilités étrangères a achevé notre ruine, ôtant le courage aux marchands d'envoyer ou demander rien aux étrangers pour ne pas exposer à une visible perte tout ce qu'ils risqueraient.

Tant que nous n'avons eu affaire qu'à l'Espagne nous nous en sommes garantis assez heureusement : mais depuis que, par un surcroît de malheurs, les Anglais nous ont déclaré une guerre qui n'est pas moins fâcheuse qu'imprévue, cette surprise en l'état où nous nous trouvons, sans armée navale pour résister aux leurs très-puissantes, et dans l'abattement des peuples des villes frontières, et le peu de secours que reçoivent les finances du roi depuis la cessation du commerce, et les troubles qui empêchent de faire un fonds suffisant pour armer une flotte telle qu'elle serait nécessaire, il est difficile que le commerce puisse se rétablir tant que ce désordre continuera et qu'on souffrira les représailles que les Anglais donnent, fondées sur diverses prises faites par des vaisseaux français ou vendues dans les ports de France.

Pour éviter aux suites de cet inconvénient qui nous pourrait enfin causer une guerre fâcheuse, il semble qu'il n'y a que deux moyens qui se réduisent enfin à un, c'est de traiter avec eux; ou par un traité particulier, avec les intéressés qui demandent, disent-ils, justice et restitution des choses prises et confisquées sur eux, ce qui se réduit à un long examen ou discussion où il faut apporter beaucoup de considération et faire comparaison des prises faites par les Anglais sur nos marchands avec plus d'injustice; ou il faut venir à un traité général avec le régime présent d'Angleterre qui, ayant renversé la forme de l'État ancien, nous oblige par cette mutation à prendre nos sûretés avec eux par de nouvelles conventions, ou au moins à renouveler et confirmer les anciens traités entre la France et l'Angleterre, avec cette différence néanmoins que les prétentions des rois d'Angleterre (qui n'ont point été transmises à leur peuple et dont la République ne peut avoir succédé) ayant rendu nos rois moins exacts à demander diverses conditions pour le commerce avec lesdits Anglais, dont les autres nations, et particulièrement les Espa-

gnois, se sont prévalus, nous pouvons à présent tirer divers avantages en ce changement pour l'égalité du commerce sur lequel ils nous traitaient très-iniquement tant par les impositions sur les marchandises que nos marchands en tiraient ou y transportaient, qu'ils appellent d'eslavache, de cajade, du suiveyeur et du coquet, qui étaient des impôts que les rois augmentaient tous les jours aussi par des licences particulières et privilèges à des compagnies, exclusivement à tous autres, du transport de diverses marchandises, par le choix qu'en avait le pourvoyeur du roi d'Angleterre qui décriait et mettait à vil prix le résidu de nos denrées où il n'aurait pas mis sa marque, comme aussi par l'inégalité des poids et mesures, si fort condamnée dans l'Écriture et par laquelle néanmoins ils ne donnent qu'au poids particulier et ne reçoivent aucune marchandise que dans des balances publiques beaucoup plus fautes.

Pour remettre le commerce, il y a deux choses nécessaires, la sûreté et la liberté. La sûreté dépend d'une mutuelle correspondance à empêcher les pirates et courses des particuliers qui, au lieu de s'appliquer en leur navigation à l'honnête exercice du commerce, rompent avec violence le lien de la société civile par lequel les nations se secourent les unes les autres en leurs nécessités. Cette sûreté ne se peut établir que par des défenses respectives dans les deux États de faire des prises sur les marchands des deux nations; et parce que le prétexte du commerce que nos alliés font avec nos ennemis portant leurs effets dans nos vaisseaux, a donné occasion à des vaisseaux français d'attaquer les Anglais, et que les confiscations ont été fondées sur cette raison par une explication qu'on a donnée à l'ordonnance de François I<sup>er</sup> en l'an 1543 sur le toit de l'amirauté, art. 44, néanmoins il semble qu'il vaut mieux consentir que les Espagnols et autres nos ennemis tirent cette commodité par le moyen de nos alliés, pour en

que les Anglais s'obligent à obtenir le même privilège pour nos marchands quand ils passeront, devant les armées d'Espagne, leurs effets dans des vaisseaux anglais, pour ne pas, pour causer un dommage de peu de conséquence aux Espagnols, donner occasion à la continuation d'une piraterie qui ruine le commerce, étant certain que jamais des vaisseaux de guerre ne visitent des marchandises sans laisser des marques de la rapine des soldats qui n'ont pas la modestie de se retenir, trouvant facilité à prendre ; l'inconvénient qu'on peut trouver que, sous la couverture de nos alliés, les sujets de nos ennemis fassent quelque profit, se pouvant remarquer tous les jours encore plus grand par la facilité que les propres sujets du roi y prêtent sans qu'on les en puisse empêcher.

Cette déclaration réciproque aux vaisseaux de guerre des deux nations interdirait d'arrêter, sous quelque prétexte que ce soit, les vaisseaux marchands, et défendrait aussi l'entrée des ports aux forbans et corsaires pour vendre leurs marchandises, avec injonction d'un sévère châtimement à ceux qui en achèteraient. A quoi les gouverneurs des places et des ports, capitaines et officiers de la marine seront obligés de tenir la main, car on ne doute point que la cessation des hostilités ne remette en peu de temps le commerce et par conséquent l'abondance publique et la richesse des particuliers, et notablement les droits du roi par la réception des marchandises étrangères qui ne viennent point et la sortie des denrées du pays qu'on n'ose exposer à la mer.

Pour ce qui est du passé et prises faites sur des marchands anglais, elles sont de deux natures et conditions : ou bien elles sont faites sur les commissions du roi d'Angleterre dont nous ne saurions répondre, ni avoir empêché que les sujets du roi, et même commandant ses vaisseaux, n'aient pris commission d'un autre prince cousin du roi et dont la reine sa mère est présente et si considérée en France qu'au milieu de la guerre

Le parlement de Paris la gratifia d'une pension notable, non qu'on voit tous les jours que divers Français et même des chefs des troupes du roi suivent le maréchal de Turenne et servent l'archiduc et les ennemis de la France. Mais tout ce que pouvait faire le roi avec son conseil était de faire défense à tous les ports de recevoir les prises faites par les vaisseaux et au nom du roi d'Angleterre, qui n'ont point de ports si commodes qu'en France pour retirer leurs prises, au lieu que ledit Parlement et République possède tous les ports d'Angleterre qui leur servent de retraite. Ou bien les prises ont été faites par des vaisseaux du roi avec sa commission et bannière de France. Il se trouvera que les vaisseaux anglais étaient chargés de robe d'ennemi, ou qu'ils n'ont pas voulu amener et obéir aux lois de la mer; au contraire ont tiré sur les vaisseaux français; que s'il se trouve quelques abus commis par les capitaines des vaisseaux du roi, on en peut demander la justice qui ne sera jamais déniée, au lieu de représailles sur de pauvres marchands qui n'ont point participé aux dites prises, en quoi l'injustice est évidente.

Et d'autant que les pertes faites par nos marchands, qui ne se plaindraient pas peut-être s'ils avaient été pris de la même sorte que les Anglais, excèdent ou pour le moins égalent les leurs, il y a de l'apparence qu'il faudra venir à consentir que chacun gardera ce qu'il a pris, vu l'impossibilité de la restitution que les Anglais même ne demanderaient pas après une guerre ouverte, ainsi qu'il a été pratiqué en tous les traités faits avec leur nation. Il nous serait désavantageux d'avoir été leurs amis et alliés s'ils nous traitaient si rudement et avec des conditions onéreuses, après avoir observé si religieusement une ponctuelle et exacte neutralité pendant les guerres civiles où le roi d'Angleterre même s'est plaint diverses fois que la France favorisât ouvertement le révolté.

Pour la liberté du commerce, il y a deux choses à désérer : l'une la décharge des impositions et de celles que les Anglais lèvent sur les marchands français et où les Espagnols même ne sont sujets en vertu de leurs traités : nous avons raison de demander pour le moins des conditions égales, le commerce de la France ayant été toujours plus utile à l'Angleterre, et l'entrée de ceux de notre nation n'y étant point si dangereuse que celle de ce peuple méridional, avare et ambitieux : l'autre, qui regarde particulièrement la province de Guyenne, la Rochelle et Nantes, est qu'ils laissent entrer les vins de France en Angleterre, en leur permettant l'entrée de leurs draps directement suivant les traités faits avec leurs rois pour le commerce, au lieu que nous recevons tous les jours leurs draps par les Hollandais qui leur portent aussi nos vins transvasés dans d'autres futailles. L'intérêt des fermes du roi est visible en cette permission réciproque, les douanes ne pouvant subsister si toutes les marchandises n'y sont reçues indifféremment avec liberté et n'en sortent de même.

Le point où les Anglais s'attachent le plus et pour lequel ils veulent relâcher et condescendre à tout ce qu'on leur peut demander est la reconnaissance de leur République, en quoi les Espagnols nous ont précédés et obtenu en conséquence l'adjonction de la flotte anglaise pour attaquer celle des Portugais qui vient du Brésil. On a à craindre une plus étroite union des négociations de l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre. C'est à nosseigneurs les ministres à prescrire la forme de cette reconnaissance, jusqu'où elle doit aller, en quoi la France sera excusable devant Dieu et les hommes si elle est contrainte de venir à la reconnaissance de cette République pour prévenir les ligués et mauvais desseins des Espagnols, qui font toutes les injustices et se soumettent à toutes les bassesses imaginables pour nous nuire.



Il semble que cette affaire, bien que délicate, se peut traiter de telle sorte que cette nation orgueilleuse s'en peut contenter, sans préjudice au roi d'Angleterre, ou favoriser le mauvais exemple de la dégradation de la royauté, après ce que la France a fait en faveur des Hollandais qui ne se contentaient pas, comme les Anglais, d'un compliment, et ont fait voir enfin que la loi germanique, ou plutôt batavique, n'était pas plus solide que l'anglaise.

## LVI

[Page 228.]

*Touchant la République d'Angleterre (Mémoire présenté à la reine Anne d'Autriche et à son conseil par le cardinal Mazarin.*

Janvier 1643.

Sur la question proposée, il semble d'abord que, si on se règle par les lois de l'honneur ou de la justice, l'on ne doit point reconnaître la République d'Angleterre, puisque l'on ne saurait rien faire de plus préjudiciable à sa réputation que cette reconnaissance par laquelle non-seulement il abandonne l'intérêt du roi légitime, son proche parent, voisin et allié, mais lui fait une offense publique, et qu'Elle ne saurait en faire de plus injuste que de reconnaître des usurpateurs qui ont souillé leurs mains du sang de leur souverain, et qui se sont violemment attribué le droit de le condamner à mort par une entreprise barbare, de dangereux exemple dans toutes les monarchies, et qui fait horreur à tous les gens de bien. Le roi d'Angleterre en fera des plaintes et en témoignera sans doute des ressentiments qui feront de la (paix). La raison d'État obligeraït plutôt de secourir le roi son fils en Écosse et en Irlande, étant extrêmement à craindre que, si les remuements de ces deux royaumes sont une fois apaisés, la République d'Angleterre ne devienne plus inquiète de ces heureux succès, voyant son autorité établie au dedans, ne fasse des entreprises au dehors, et n'emploie la grande force qu'elle a sur pied plutôt contre la France que contre les autres États, à cause de l'animosité naturelle et grande jalousie

ne qui a été de tout temps entre les deux nations, et qui se trouve aujourd'hui extrêmement augmentée par les hostilités qui ont été excitées depuis peu sur la mer entre les sujets des deux royaumes.

Mais comme les lois de l'honneur et de la justice ne doivent jamais rien faire faire qui soit contraire à celles de la modération, il faut considérer que toutes les démonstrations que l'on pourrait faire présentement en faveur du roi d'Angleterre n'amèneraient pas son rétablissement; qu'un plus long refus de reconnaître la République, qui est en possession de l'autorité souveraine, ne servira de rien pour augmenter ou confirmer les droits du roi; que ce que nous pourrions faire maintenant pour lui ne servirait qu'à nous rendre incapables de l'assister un jour plus utilement dans une conjoncture plus favorable; que l'état des affaires de France ne permet pas de lui donner aucune sorte d'assistance pour lui aider à rétablir ses affaires; ou même que les Anglais étant les maîtres de la mer, ont tous les moyens de lui en envoyer, et que la part que l'on prendrait maintenant dans sa querelle, ou les ressentiments qu'on voudrait témoigner (de nouveau?) pour les Anglais ne serviraient qu'à leur acquérir de nouveaux avantages; que la France, à cause de la grande guerre dont elle se trouve chargée au dehors, et des diverses factions dont elle est agitée au dedans, qui la jetteraient dans un péril extrême si les Anglais venaient à se déclarer en faveur d'une des factions, et qu'ils pussent y engager, comme il serait à craindre avec le temps, les religionnaires de ce royaume; surtout ce que la nécessité du temps et des affaires obligera de faire en faveur de la République, n'empêchera pas que ci-après on ne puisse se prévaloir des conjonctures favorables qui se présenteront quand on sera en meilleur état pour faire quelque grande entreprise, et qu'il y aura plus d'apparence d'y pouvoir réussir heureusement; et que d'ailleurs il y a

sujet de craindre que, si les Espagnols sont une fois plus étroitement liés avec les Anglais, comme ils y travaillent avec chaleur, ils ne les empêchent de s'accommoder avec nous, et ne les engagent sinon à nous faire une terre ouverte, du moins à leur donner de puissantes assistances contre nous; il ne reste pas lieu de douter que l'on ne doive sans délai entrer en négociation avec la République d'Angleterre, et lui donner le titre qu'elle désire.

Il y a néanmoins une condition absolument nécessaire, et sans laquelle il serait inutile de s'engager à faire cette reconnaissance, qui est d'être assuré auparavant qu'on en retirera quelque utilité capable d'emporter à la balance le préjudice qu'on pourra recevoir en la réputation; car présupposé qu'on puisse avec quelque certitude se promettre quelque avantage de ce qu'on fera, je n'estimerai pas qu'il se faille beaucoup arrêter aux formalités; mais il serait doublement préjudiciable de faire une bassesse si, après l'avoir faite, les Anglais demeureraient dans l'indifférence et la froideur, et si ces avances ne servaient qu'à les rendre plus orgueilleux et plus difficiles dans les conditions du traité qui devra être fait avec eux pour accommoder les différends que nous avons ensemble.

La voie la plus honorable pour entrer en négociation avec eux serait qu'ils envoyassent ici un ambassadeur qui sera reçu et honoré comme ministre d'une république libre. Le roi de Portugal en a usé de cette sorte après sa proclamation, ayant envoyé, vers tous les princes qui n'étaient point obéissants d'Espagne, des ambassadeurs pour en donner part et pour se mettre en possession de sa nouvelle souveraineté par la réception qui leur serait faite.

Si les Anglais ont une véritable disposition à s'accommoder avec nous, ils recevront favorablement cet expédient et ne feront pas difficulté de renouveler la communication qui a

de interrompre depuis le changement arrivé en Angleterre, mais qu'elle doit produire d'abord un effet qui leur est avantageux et qu'ils souhaitent si fort, que l'exemple de ce qui aura été fait par le roi, qui tient le premier rang parmi les rois de l'Europe, servira comme de règle à tous les autres, et qu'ils ne peuvent pas refuser avec raison de faire pour nous ce qu'ils ont voulu faire pour l'Espagne où leur envoyé a été tué. On pourrait même leur faire valoir qu'ayant commencé leur compliment par le lieu qu'ils ne devaient pas, ils nous ont donné sujet de plainte qu'on veut oublier pour le bien des deux nations.

Ce qu'il y aurait de plus à craindre et qu'il faut soigneusement éviter est que les Anglois, qui visiblement penchent plus du côté d'Espagne que de France, n'aient l'intention de nous engager en leur faveur afin de s'en servir comme d'un écran pour hâter les Espagnols à les reconnaître ouvertement et à s'unir avec eux.

La précaution dont on pourrait user serait d'exiger d'eux, s'il est possible, de ne point traiter avec l'Espagne pendant quelque temps, jusqu'à ce que la négociation que nous conduisons avec eux soit terminée ou rompue, ou bien d'ébaucher et arrêter tellement les conditions de l'accordement avant que de venir à aucune reconnaissance, qu'il n'y ait pas lieu d'appréhender que l'accordement se puisse rompre après que la reconnaissance aura été faite.

En un mot, comme les Anglois ne voudront peut-être pas acheter notre reconnaissance par les conditions d'un traité éventuel, nous devons aussi éviter de reconnaître la République sans être déjà assurés que l'accordement entre les deux nations s'en ensuivra, car autrement on s'exposerait à une honte publique sans aucun profit.

## XVII

(Page 237.)

*Projet d'instruction pour M. de Gentillot, envoyé en Angleterre.*

Janvier.—Février 1631

Le roi est entièrement persuadé que les différends et hostilités, arrivés depuis quelque temps sur la mer entre les Français et les Anglais, procèdent plutôt de quelque désordre et malentendu entre ceux qui ont commandé jusqu'ici les vaisseaux de guerre que d'aucun dessein qui ait été formé de part ni d'autre d'entrer en rupture, ni même d'interrompre la bonne intelligence qui avait été entretenue jusqu'aux dernières années entre les deux nations, et dont la confirmation semble également nécessaire pour le bien et commodité de l'un et de l'autre.

Sur cette présupposition, Sa Majesté a trouvé bon que le sieur de Gentillot s'en allant en Angleterre travaille adroitement et sans éclat, par le moyen des amis et habitudes qu'il a en ce pays-là, à se bien informer s'il y a une véritable disposition à faire cesser par un bon accommodement les différends qui sont entre les deux nations et à rétablir entre elles une bonne correspondance.

Le sieur de Gentillot, pour agir utilement dans l'exécution de ce dessein, doit être assuré avant toutes choses que le Parlement d'Angleterre n'a point fait de traité particulier avec les Espagnols contre la France, et qu'il n'est point tellement engagé avec eux qu'il ne puisse faire tous les accommodements et confédérations qui seront jugés utiles pour les deux royaumes...

L'exemple de ce qui est pratiqué envers l'ambassadeur de Portugal oblige doublement d'user de cette circonspection avant qu'entrer en aucun traité avec le Parlement, puisque, pour favoriser les Espagnols, on a longtemps maltraité ledit ambassadeur, et que sous prétexte d'examiner son pouvoir ou par des démarches inusitées, on a différé l'audience qui lui doit être donnée, quoiqu'il n'ait été envoyé que pour faire honneur audit parlement et pour terminer amiablement les différends que le Portugal peut avoir avec l'Angleterre, ce qui a donné lieu de soupçonner que le traitement qu'il recevoit était une condition secrète au traité fait avec les Espagnols.

D'ailleurs, nous avons sujet de nous plaindre que les discours obligés qui ont été faits ici au sieur Morrell et les bonnes dispositions qu'on lui a témoignées n'aient encore rien profité pour faire cesser les hostilités que les vaisseaux anglais exercent contre les sujets du roi, et que l'on s'en soit seulement servi en Angleterre pour avancer les affaires des Espagnols. Au moins ce procédé, joint au traitement que reçoit l'ambassadeur de Portugal, nous doit donner sujet de craindre qu'après que nous aurons fait ce que ledit Parlement désire de nous, il ne devienne dès le lendemain plus difficile dans les intérêts que nous avons à démêler avec lui, lesquels demeurant indécis, et causant la continuation des hostilités qui s'exercent sur la mer, donneraient lieu aux Espagnols de se prévaloir de notre peu de prévoyance et de triompher de notre facilité qui ne nous aurait servi de rien.

Il est donc absolument nécessaire, pour ne rien faire qui puisse exposer la réputation d'un grand royaume, de s'assurer avant toutes choses, non-seulement que le Parlement d'Angleterre est en pleine liberté de traiter avec nous et n'a point d'engagement avec les Espagnols qui les en empêche ou qui nous soit préjudiciable, mais que l'on convienne présentes-

ment et en termes généraux des moyens d'accommoder tous les différends qui pourroient faire durer ou renouveler les après quelque sorte de mauvaise intelligence entre les sujets des deux royaumes.

Les Anglais ne manqueront pas de demander que le roi reconnaisse apparemment leur République par des lettres et autres démonstrations publiques. Sur quoi le sieur de Gentilhot représentera qu'il n'y aura point de difficulté sur cet article, que Sa Majesté est disposée de faire ce qu'on désire d'elle sur ce sujet, et que c'est un point que le Parlement peut se tenir pour accordé selon son désir; mais que, pour les considérations touchées ci-dessus, il nous importe d'être assuré qu'après la reconnaissance faite nous ne rentrions pas en rupture ou en mauvaise intelligence pour les différends qui sont aujourd'hui entre les deux nations, et que les hostilités cessent entièrement.

L'assurance ne peut être autre que de convenir en même temps d'un projet d'accommodement pour les différends qui sont entre les deux nations et qui semblent avoir procédé principalement de deux causes : la première, de la prohibition des marchandises d'Angleterre faite à l'instance du Parlement de Paris; la seconde, de la prise de quelques vaisseaux anglais faite par ceux du roi équipés en guerre contre l'Espagne.

Touchant la première cause, l'on n'ignore pas en Angleterre que S. M., pour la pacification des troubles de son royaume, a été obligée d'accorder cette défense aux instantes supplications qui lui en ont été faites par son Parlement de Paris en faveur de ladite ville, et que S. M. qui a toujours fait traiter favorablement les étrangers dans son royaume, et particulièrement les marchands anglais, ne s'est portée qu'avec déplaisir à ce qui a été désiré d'elle en cette rencontre par quelques-uns de ses sujets, en même temps qu'il y en a d'autres qui en reçoivent du préjudice. Or Sa



Majesté est même résolue de faire tout ce qui dépendra d'elle pour mettre les choses dans l'état qu'elles étaient avant cette dévotion.

Si on veut examiner sans passion la seconde cause des différends, il se trouvera que tout le sujet de plainte est de notre côté ; quoique S. M. n'ait jamais donné commission ni à ses sujets, ni à aucun autre pour agir contre l'Angleterre, qu'elle ait fait observer par tous ses États une si exacte neutralité entre les deux partis d'Angleterre que même elle a refusé la retraite dans ses ports aux vaisseaux du roi de la Grande-Bretagne, qu'elle a défendu l'entrée et vente dans son royaume de toutes les prises qu'ils auraient faites et pourroient faire ci-après sur les marchands et autres tenant le parti du Parlement, qu'elle a depuis fait publier des déclarations très-rigoureuses à ses sujets d'armer ou qu'on reçoive la commission de quelque pouvoir étranger que ce soit, et qu'elle a toujours offert de faire prononcer, selon la justice et les lois observées de tout temps entre les deux nations, sur toutes les plaintes qui lui ont été portées des prises faites par ses vaisseaux où les Anglais se sont trouvés intéressés ; notwithstanding toutes ces favorables déclarations et procédures, le Parlement d'Angleterre n'a pas laissé d'interdire le commerce avec la France et d'accorder des lettres de marque ou de représailles contre les sujets du roi, et ensuite ne faire pas seulement attaquer et prendre tous les vaisseaux marchands qu'ils ont rencontrés sans aucune raison ni prétexte, mais même de faire attaquer les vaisseaux de guerre de S. M. par les siens, témoin le combat contre l'escadre de Turenne qui venait dans la rivière de Bordeaux servir Sa Majesté et où la frégate *la Charité* fut prise, l'attaque que les Anglais firent aussi sur quatre vaisseaux du roi aux côtes du Portugal, où eut lieu du chevalier de Fontenay fut pris et lui tué réellement après la prise, et témoin enfin la prise du vaisseau *le Jules*

qu'ils n'ont pas laissé de prendre quoiqu'il ait baissé le pavillon et n'ait rendu aucun combat, ce qui est commencer une espèce de guerre sans l'avoir dénoncée auparavant et sans en avoir aucun sujet légitime.

Il serait bien à propos que le sieur de Gentillot, ayant représenté ce que dessus à ceux du Parlement avec lesquels il a quelque habitude, qu'il reconnoitra mieux disposés à la réconciliation des deux nations et capables de la procurer, essayât de les engager à faire quelque ouverture d'accommodement pour découvrir en quels termes ils estiment qu'il se puisse faire promptement, en donnant assurance que de ce côté-ci on est entièrement disposé à toutes les choses raisonnables qui pourraient être faites avec honneur. Cependant on a déjà donné charge à une personne de qualité de se tenir prête pour aller à Londres de la part du roi pour la reconnaissance ci-dessus, et puis ajuster les autres choses pour le rétablissement de la bonne intelligence entre les deux nations aussitôt qu'on aura eu des nouvelles dudit Gentillot.

Il semblerait surtout nécessaire, l'accommodement étant résolu et projeté, que la République envoyât en cette occasion quelqu'un de sa part pour donner avis du changement qu'elle a fait en la forme du gouvernement d'Angleterre, comme elle a fait en Espagne, aux Pays-Bas, à Hambourg et autres endroits où on a voulu recevoir ses ministres. Néanmoins, comme ils pourront dire d'avoir déjà envoyé le sieur Auger qui n'est pas encore venu, s'ils apportent trop de difficultés à consentir à cet envoi, le sieur de Gentillot pourra ne pas s'y arrêter.

Le projet dudit traité pourrait être aux termes suivants :

Qu'il y aura à l'avenir bonne correspondance et amitié entre le roi Très-Chrétien de France et de Navarre, ses pays et

sujets d'une part, et la République d'Angleterre, ses pays et sujets d'autre part.

Que les traités ci-devant faits entre les rois de France et d'Angleterre pour régler la façon de vivre et la forme du commerce entre les deux nations demeureront en leur force et vertu, et seront inviolablement observés entre S. M. et ladite République.

En conséquence de quoi les hostilités cesseront, dès le jour du traité, entre les sujets des deux États, et toutes lettres de marque et de représailles seront révoquées dès ledit jour, et sera le commerce rétabli en la même liberté et aux mêmes conditions qu'il était fait avant le changement arrivé en Angleterre, moyennant que les défenses qui ont été faites de part et d'autre seront aussi révoquées, Sa Majesté et ladite République se réservant chacun le pouvoir qui leur appartient d'établir, dans les lieux de leur obéissance, tels droits, péages et impositions qu'elles jugeront à propos sur les marchandises et denrées venant de l'un ou l'autre pays.

Toutes actions et demandes des vaisseaux et autres choses prises de part et d'autre sur la mer avant le jour du traité, demeureront éteintes et abolies pour ôter tout sujet de nouveau trouble à l'avenir entre les deux nations, et néanmoins *les Jales* et autres vaisseaux de guerre qui se trouveront avoir été pris appartenant immédiatement à Sa Majesté ou à ladite République, seront restitués de bonne foi en l'état qu'ils étoient lorsque la prise a été faite.

Les vaisseaux de guerre de Sa Majesté seront reçus dans les ports d'Angleterre et ceux de ladite République dans les ports de France, aux conditions et précautions tenues aux traités précédens, et l'entrée desdits ports sera interdite aux vaisseaux de guerre des ennemis de Sa Majesté en Angleterre, et à ceux des ennemis de la République dans les ports de France.

Le roi et ladite République ne pourront donner à l'un ou à l'autre aucune sorte d'assistance aux ennemis l'un de l'autre.

Si il reste quelque sujet de différend entre les deux États ou leurs sujets, il sera terminé amialement et selon la justice, sans que pour raison de ce l'amitié et bonne intelligence de Sa Majesté et de ladite République puisse être altérée.

Toutes ces conditions sont si raisonnables et si avantageuses pour l'Angleterre qu'il n'y a pas lieu de croire que ledit Parlement y fasse difficulté, vu même que le droit de faire les traités et confédérations est une plus solide marque de souveraineté, et que celui qui sera fait présentement sera un acte plus authentique que celle dont ladite République est en possession, que toutes les lettres et compliments qui peuvent être faits pour la reconnaître, lesquels sont plus sujets à être révoqués ou changés qu'un traité signé de part et d'autre qui doit servir de loi aux deux nations pour leur négoce et forme de vivre ensemble; ce que le sieur de Gentillot saura très-bien faire valoir afin d'augmenter la disposition que les Anglais peuvent avoir déjà de traiter avec nous.

Il pourra même laisser entendre que si ladite République désire quelque engagement plus étroit avec la France, principalement contre l'Espagne, l'on y est entièrement disposé de ce côté-ci. Il lui sera très-facile de faire connaître l'avantage que les Anglais y trouveraient, et les moyens que nous pourrions leur fournir de se prévaloir, soit du côté des Indes ou ailleurs, de l'état où se trouve à présent réduite la monarchie d'Espagne à laquelle ils ont grand intérêt de ne pas laisser reprendre les avantages qu'elle a eus ci-devant lorsqu'elle a formé des entreprises sur l'Angleterre. Et on est que ledit sieur de Gentillot y trouve disposition du côté des Anglais, sur les avis qu'il en donnera, l'ambassadeur qui

passera en Angleterre sera chargé et aura pouvoir suffisant d'en traiter.

Le sieur de Gentillot pourra sur ce sujet les faire adroitement souvenir de la maxime qui a toujours été tenue par les plus sages ministres de leur nation, qu'il est plus avantageux à l'Angleterre d'être en guerre ouverte avec l'Espagne que d'avoir la paix avec elle, et qu'au contraire en ce qui regarde la France, soit par le voisinage, soit par la puissance de notre gouvernement, et par l'avantage que l'Angleterre tire de notre commerce, l'amitié lui en doit être très-considérable; d'autant plus que quelque mal et quelque incommodité que nous peut apporter la rupture, la France est toujours le royaume dont l'Angleterre a le plus à espérer ou à craindre; et même dans le trafic, la prise que nous faisons d'un seul vaisseau anglais nous fait le plus souvent dédommagés de la perte que nous aurions de trois des nôtres, pour la valeur des marchandises dont ils sont ordinairement chargés.....

On remet au sieur de Gentillot de s'adresser, pour le bon succès de sa négociation, aux personnes qu'il croira les mieux intentionnées et les plus capables de la faire réussir.

Le sieur Augier a témoigné que la France se portant à la reconnaissance ci-dessus, il ferait favoriser le plus possible cette couronne en contribuant avec chaleur ce qui peut dépendre de lui pour la bonne intelligence des deux nations. Le sieur Gentillot le verra et lui dira la confiance que Leurs Majestés ont eu sa parole, et qu'elles lui en demandent maintenant les effets.

Il verra aussi le sieur Fleming, et lui rendra la lettre de M. de Bellière. C'est une personne qui en tout temps a témoigné affection pour cette couronne et a rendu tous les services qu'il a pu aux ministres de S. M., et on ne doute point qu'il ne continue à le faire en cette conjoncture qui a tant d'importance au bien et au repos des deux nations.

Sur toutes choses, il est absolument nécessaire que ledit sieur de Gentillot tienne le secret de son voyage bien secret, de crainte que, s'il était découvert par les Anglais, il ne rencontrât des obstacles à entrer en négociation avec eux, pareils à ceux qui se sont formés quand Pou a su que le sieur Salmon y allait être envoyé.

## XVIII

(Page 259.)

*1. Instruction pour le comte d'Estrades envoyé en Angleterre.*

Montercau, 25 avril 1689.

M. d'Estrades, pour traiter avec les Anglais et disposer les choses à un bon accommodement avec eux, doit être informé que nous avons présentement trois différends principaux avec la République d'Angleterre.

Le premier est sur la forme de traiter avec elle, puisqu'elle ne veut entrer en aucune sorte de négociation ni de conférence que le roi ne la reconnaisse pour République libre et souveraine, et ne lui écrive aux mêmes termes que lui ont écrit les autres souverains qui ont déjà fait cette reconnaissance.

Le second est touchant les prises faites sur la mer de part et d'autre par représailles ou autrement, touchant les moyens de rétablir le commerce entre les deux nations, touchant la forme de vivre et de se saluer quand les vaisseaux de guerre ou autres des deux États se rencontreront à la mer, et touchant l'observation des anciennes alliances et précédents traités.

Le troisième est touchant les hostilités ou représailles qui s'exercent présentement de part et d'autre.

Pour le premier, nous demeurons d'accord qu'il précède les autres dans la négociation et dans l'exécution. Pour cet effet, le sieur d'Estrades peut promettre, à ceux qui ont charge de traiter ou conférer avec lui, que le roi est prêt de recon-

naître la République et de lui écrire une lettre avec les mêmes titres qui lui ont été donués jusqu'ici par les autres rois, de faire rendre cette lettre par un gentilhomme qui sera envoyé exprès en Angleterre, et de le faire suivre, si on le désire, par une ambassade solennelle.

Mais cet article ne peut être accordé ni exécuté que l'on ne soit en même temps d'accord du troisième avec les Anglais, car il ne serait ni honorable pour le roi, ni juste pour les Anglais, que Sa Majesté leur envoyât faire un compliment en la forme qu'ils désirent, si elle n'est assurée que la lettre ayant été rendue et la reconnaissance faite, les hostilités et les représailles cesseront de part et d'autre. Sans cela, il semblerait que les Anglais voudraient ajouter le mépris à l'offense, si en même temps que nous leur faisons des civilités, ils continuent d'attaquer les vaisseaux des sujets du roi sur la mer.

Pour le second article, comme il contient la matière de tous les traités précédents, il faudra nécessairement le renvoyer par-devant des commissaires qui seront nommés de part et d'autre, parce qu'ils auront besoin d'un plus long délai pour examiner et résoudre les différends qui sont entre les deux nations pour raison des prises, du commerce, de la forme de vivre en se rencontrant sur la mer et de l'observation des anciennes alliances, qu'il n'en faudra pour les deux autres articles qui peuvent être accordés et conclus en un moment. Lesdits commissaires auront pouvoir d'arrêter ce qui se trouvera raisonnable de part et d'autre, et d'en assurer le paiement, selon ce que ledit sieur d'Estrades a témoigné par ses lettres que c'était l'intention des Anglais.

L'on ne doit pas craindre que ce second article soit capable d'empêcher l'accordement, puisque dès à présent l'on est prêt, de la part du roi, de rétablir les choses au même état qu'elles étaient avant l'interruption du commerce entre les



deux nations si les Anglais le désirent ; ou s'ils souhaitent d'introduire quelque nouveau règlement, l'on est prêt d'en convenir pourvu qu'il soit égal pour les uns et pour les autres.

Quant aux premier et troisième articles, les Anglais ne pouvant pas refuser de les traiter conjointement, il sera nécessaire que ledit sieur d'Estrades les ajuste en même temps, c'est-à-dire qu'il ne s'engage point à l'envoi d'un gentilhomme chargé d'une lettre du roi pour reconnaître la République d'Angleterre, qu'il n'ait parole et ne soit assuré que, dès le jour même ou le lendemain de l'arrivée dudit gentilhomme, quelqu'un du corps du Parlement d'Angleterre aura pouvoir de signer une convention avec lui par laquelle il sera porté que toutes les hostilités et représailles cesseront de ce jour-là, et que dans deux mois, ou plus tôt si faire se peut, on enverra de part et d'autre des commissaires, avec pouvoir suffisant, au lieu dont il sera convenu pour traiter et s'accorder ensemble de tous les autres différends.

Si les Anglais font difficulté de révoquer ou faire cesser les hostilités et représailles pour toujours, à quoi pourtant on ne voit aucune apparence, il faudra ménager que la cessation dure pour deux ou trois ans tout au moins.

Le roi, désirant d'avancer cette négociation autant qu'il se pourra, a envoyé au sieur d'Estrades la lettre que Sa Majesté écrit au Parlement de la République d'Angleterre, et au cas qu'il y ait quelque difficulté sur les termes, il n'aura qu'à la renvoyer à Sa Majesté et faire savoir ce qu'on désire afin qu'elle y fasse pourvoir promptement.

Le sieur d'Estrades choisira, parmi les officiers qui sont près de lui ou ailleurs, telle autre personne qu'il reconnaitra plus propre pour être chargée de cet emploi, lui délivrera ladite lettre et la commission du roi qui lui donne pouvoir de traiter, et le fera partir sans délai pour se rendre à Londres

en diligence, après néanmoins avoir tiré assurance de ce qui est porté ci-dessus.

Sa Majesté a déjà commandé qu'on envoyât au sieur d'Estrades toutes les expéditions nécessaires, à quoi M. le comte de Brienne n'a pas manqué de satisfaire; de sorte que ledit sieur d'Estrades les ayant reçues, il ne reste qu'à lui recommander que, si en avançant cette négociation, comme on le désire par deçà, il engage Sa Majesté à quelque chose, il n'oublie pas de prendre garde que ceux qui traiteront avec lui soient suffisamment autorisés pour faire tenir en Angleterre les choses qu'ils lui auront promises. Il n'oubliera pas aussi de remercier de ma part M. Cromwell des offres obligéantes qu'il me fait faire, dont je me sens extrêmement son redevable, et de lui faire sur ce sujet toutes les civilités qu'il jugera à propos.

### *2. Le cardinal Mazarin au comte d'Estrades.*

Mon'rc., 27. avril 1652.

Monsieur, vous apprendrez de nouveau les intentions du roi touchant ce que l'on peut faire avec les Anglais par la lettre que M. de Brienne vous écrit. Celle-ci ne sera qu'un abrégé des principaux points que l'autre contient qui vous servira peut-être à la mieux comprendre.

L'attaque de Gravelines nous met dans une pressante nécessité de savoir les intentions des Anglais, parce que la place ne pouvant être secourue que par mer, la chose peut être entreprise avec espérance du succès, pourvu que les Anglais ne s'en mêlent point; mais étant comme impossible s'ils sont joints à l'Espagne et obligés de favoriser ses desseins contre nous, il est de la dernière importance de découvrir promptement leurs résolutions en traitant avec eux du différend que nous avons ensemble.

Si le traité que nous devons faire avec eux peut être conclu bientôt, ce sera le meilleur et il réglera tout. Vous savez en ce cas que nous sommes prêts : en premier lieu, de reconnaître la République d'Angleterre et de lui écrire aux termes qu'elle peut raisonnablement désirer ; en second lieu, de nommer présentement des commissaires pour examiner, avec ceux que la République nommera, les prises qui ont été faites de part et d'autre sur la mer, et pourvoir avec sûreté à la satisfaction de ceux à qui elle se trouvera due, à la charge néanmoins que d'abord, en rendant la lettre du roi avec la suscription que la République a désirée, ou conviendra de suspendre toutes hostilités et représailles de part et d'autre.

Si cet article est accordé, nous serons assurés pour les secours que nous entreprendrons d'envoyer à Gravelines ; et toutefois pour plus de précaution, il sera bon d'en toucher un mot à M. Cromwell pour avoir sa parole s'il est possible. ce qu'on pourra faire en demandant quelque chose de plus, comme par exemple la liberté, pour les vaisseaux du roi destinés pour ce secours, de relâcher en sûreté dans les ports d'Angleterre si le vent contraire ou quelque autre considération les y oblige.

Pour obliger les Anglais à désirer davantage de se réunir avec nous, il ne sera pas mal à propos d'entrer avec eux en traité de la cession de Dunkerque ; et en effet le roi leur remettra volontiers cette importante place pourvu, en premier lieu, qu'ils se joignent avec nous contre l'Espagne et qu'ils y demeurent mis tant que la guerre durera, avec obligation de nous assister de leurs forces de mer pour la défense de nos places maritimes ; en second lieu, qu'ils nous donnent une somme d'argent considérable, comme pourrait être un million d'or ou huit cent mille écus ; en troisième lieu, qu'ils commencent leur assistance présentement pour le secours de Gravelines, pour lequel ils nous prêtent de leurs vaisseaux :

en quatrième lieu, qu'ils s'obligent de laisser la religion catholique en l'état où elle est à présent dans Dunkerque, et s'il est possible, de ne mettre dans la place qu'une garnison catholique.

S'ils faisaient difficulté de se déclarer ouvertement contre l'Espagne par le secours de Gravelines, en nous fournissant un bon nombre de vaisseaux pour transporter en France (lorsqu'on leur remettra Dunkerque) la garnison qui est maintenant dans la place, ils pourraient donner ordre secrètement, à ceux qui auraient soin de votre conduite, de faire ce que vous leur ordonnerez, et vous les pourriez engager à vous mettre dans Gravelines avec toute votre garnison.

Dans l'état présent des affaires, nous aurons sujet de nous consoler de la perte de Dunkerque si elle produit la conservation de Gravelines et la jonction des Anglais avec nous contre l'Espagne aux conditions marquées ci-dessus.

Si toutefois toutes lesdites conditions étaient trop malaisées à obtenir, le roi vous permet de partir par degrés de quelques-unes des moins importantes, estimant plus utile, dans la conjoncture présente, de conclure promptement un traité d'alliance avec les Anglais qui sauve Gravelines, que de le différer pour l'espérance d'obtenir quelque condition plus avantageuse pour laquelle il faudra renvoyer par degré et employer plus de temps, à cause que, pendant cette longueur, Gravelines se pourrait perdre.

Enfin tout est remis à votre prudence et à l'affection que vous avez pour le service du roi. Je vous dirai seulement qu'il importe merveilleusement que vous envoyiez en diligence à M. Cromwell une personne intelligente qui puisse, étant sur les lieux, s'éclairer des desseins qu'il peut avoir. Car s'il est vrai, comme les nouvelles publiques de Londres le portent, que la République d'Angleterre soit en termes de s'accommoder avec Messieurs les États, et que votre accommodement

avec elle soit incertain ou tiré de longueur, il y aurait sujet de croire que les propositions d'accommodement dont M. Cromwell vous a fait parler n'ont été faites que pour nous amuser; et il serait à craindre que ladite République, pour profiter de la dépense qu'elle a faite en composant une si puissante flotte, ne se portât à faire quelque entreprise contre cet État, dont nous savons qu'elle est extrêmement sollicitée par les envoyés de M. le prince.

En ce cas, il faudrait promptement en donner avis à M. Brassel<sup>†</sup> et agir de concert avec lui pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'engager Messieurs les États, qui ont de puissantes forces sur la mer, à nous donner quelque assistance, leur intérêt les obligeant à empêcher les Anglais de prendre des avantages sur nous qui leur donneraient moyen, étant les plus forts sur la mer, de se rendre enfin les maîtres du commerce de France; mais il ne faudra faire cette tentative qu'après avoir perdu toute espérance de notre accommodement avec les Anglais et avoir reconnu qu'ils ont résolu de nous attaquer.

† Envoyé de la cour de France à la Haye.

## XIX

(Page 259.)

*Don Alonzo de Cardeñas à don Geronimo de la Torre*

Londres, le juillet 1652.

Le Parlement a résolu de publier un manifeste contre les Hollandais, dans lequel il expose les griefs de cette République contre eux. On dit que le manifeste paraîtra dans deux jours et qu'il sera suivi d'hostilités. Ces jours-ci, une escadre de bâtimens du Parlement, qui croisait à l'entrée de la Manche, a fait subir une grande défaite aux bâtimens hollandais qui venaient de l'ouest au nombre de quarante voiles. Les Anglais en ont pris sept, en ont brûlé quatre et en ont forcé vingt de se jeter sur les sables de Calais ; c'était comme s'ils avaient donné contre un récif, car les Français de la côte les ont pillés complètement. La cargaison de l'un des bâtimens qui ont été brûlés valait 400,000 ducats, au dire des gens qui se trouvaient à bord.

On a fait ici subir de grands affronts à Gentillot, envoyé du roi de France. Avant d'entrer à Londres, il avait écrit au maître des cérémonies qu'il venait de la part du roi Très-Chrétien auprès du Parlement, avec des lettres de créance pour reconnaître la République d'Angleterre dans le cas où elle révoquerait les lettres de marque délivrées contre la France, ainsi que l'avait offert, de la part de l'Angleterre, Guillaume Villiers, frère du duc de Buckingham, au roi de France, ce dont il avait ordre de rendre compte au Parlement. Le maître des cérémonies porta cette lettre au conseil

d'État où, après en avoir délibéré, on décida d'appeler Villiers, on lui fit voir la lettre de Gentillot et on l'interrogea la-dessus. Mal lui en aurait pris s'il n'avait pas absolument nié la chose, et même demandé au Parlement la permission de provoquer Gentillot en duel. Le conseil d'État se borna cependant à lui ordonner d'écrire une déclaration dans laquelle il désavouerait l'offre faite, disait-on, par lui, à la cour de France. Le maître des cérémonies a répondu à Gentillot d'une manière très-brusque, en lui disant qu'on avait vu, par la déclaration de Villiers qu'il lui communiquait, que ses dires étaient une imposture. C'est à la suite de cela que ce Français vint à Londres; le Conseil le fit venir, et le faisant rester debout et découvert, il l'interrogea au sujet de divers points en commençant par lui demander qui il était, de quel pays, comment il s'appelait, pourquoi il venait et qui l'envoyait. Il répondit qu'il était Français, qu'il se nommait Gentillot, qu'il venait comme envoyé du roi de France et qu'il trouvait qu'on ne le traitait pas selon sa qualité d'envoyé. On lui demanda s'il apportait des lettres de créance, à quoi il répondit que *oui*; alors on lui demanda pourquoi il ne les avait pas apportées pour les présenter; à quoi il répondit en donnant toute sorte d'excuses fondées sur des ordres dont il se disait porteur. Alors on le fit sortir de la salle et attendre; au bout d'un quart d'heure, on l'appela de nouveau et on lui dit de présenter ses lettres de créance dans trois jours et de venir en rendre compte, avec menace de lui assigner un bref délai pour sortir de Londres et du pays dans le cas où il ne le ferait pas.

## XX

(Page 212.)

1<sup>re</sup> *M. de Gentillot à M. Servien.*

Calais, 17 septembre 1652.

Voici des nouvelles non moins fâcheuses que véritables. Les Anglais ont pris les vaisseaux que l'on avait préparés pour le secours de Dunkerque, après les avoir guettés plus de dix jours, à ce que rapporte le capitaine d'un vaisseau brûlot.

M. le commandeur de Boismorand, qui commandait un vaisseau nommé *le Berger*, dit que M. de Vendôme ayant commandé sept vaisseaux et autant de brûlots pour aller à Calais charger les vivres, gens et munitions que l'on devait jeter dans Dunkerque, l'amiral ayant retenu seulement six ou sept brûlots avec *l'Anna* et un autre grand vaisseau, cette petite escadre prit la route vers Calais où elle arriva sur le soir et mouilla l'ancre. Ce qu'à peine elle avait fait quand cinquante-quatre voiles anglaises lui fondirent sus à pleines voiles. Dans le commencement elle crut que les Anglais la prenaient pour anglaise, si bien que pour les désabuser elle arbora ses pavillons. Les Français, voyant que les parlementaires ne laissaient pas de les joindre, appareillèrent dans le dessein de gagner la Hollande, et pour cet effet levèrent l'ancre; mais ils ne firent pas grand chemin sans être enveloppés par les Anglais qui les ont tous pris, à la réserve du commandeur de Boismorand qui, à la faveur de la nuit et du feu des ennemis, trouva moyen d'éviter leur rencontre et de se sauver. Ce fut samedi au soir. Il est arrivé ici environ les six ou sept heures de ce matin.



Le capitaine du brûlot, qui est arrivé un peu après l'autre, dit qu'ayant été pris et reconnu par le général Blake qu'il avait servi autrefois, et ledit général ayant cru que son vaisseau n'était que frété et n'appartenait pas au roi par ce que ledit capitaine lui en dit, le lui avait rendu, et qu'ayant été parmi les ennemis il avait vu quelque chose du mauvais traitement que messieurs les chevaliers avaient reçu par les Anglais avec menace d'un plus rigoureux, en haine des prises que les autres chevaliers ont faites sur eux en Provence. Ils sont venus, je dis les Anglais, jusques auprès de nous chercher notre amiral l'*Anna* et les autres vaisseaux qu'ils ont grand regret de n'avoir pas pu surprendre. Ils disent qu'ils les saisiront en quelque part qu'ils aillent; mais tout le monde croit que le vent a été si favorable à leur retraite à Brest, que ces perfides perdront leur temps et leur peine à les chercher.

## 2<sup>e</sup> *Le duc de Vendôme à l'amiral Blake.*

Brepe, 25 septembre 1652.

J'ai été extrêmement surpris d'une nouvelle que je viens d'apprendre. Quelques matelots qui étaient sur les vaisseaux du roi, mon maître, m'ont rapporté qu'une escadre de son armée, que j'avais envoyée pour le secours de Dunkerque, a été attaquée et presque toute prise vers la rade de Calais par la flotte de la République d'Angleterre que vous commandez. J'envoie ce gentilhomme vers vous pour en savoir la vérité, et ne puis croire, n'y ayant point de guerre déclarée entre les deux nations, ni aucun juste sujet d'exercer des hostilités entre l'une et l'autre, que ce qui a été entrepris contre les vaisseaux de Sa Majesté ait été fait par l'ordre de la République. Vous avez pu voir par ceux que j'avais donnés au sieur de Menul-

let, qui commandait l'escadre, qu'il étoit expressément chargé de ne se point mêler des différends d'entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, et d'entretenir toute sorte de bonne correspondance avec les sujets de votre État. Cela me fait espérer que la République, étant informée de ce qui s'est passé, donnera les ordres nécessaires pour la restitution des vaisseaux qui ont été menés en Angleterre, et que vous ne refuserez pas d'y contribuer ce qui dépendra de vous. J'attends votre réponse avant qu'en écrire à Sa Majesté; ne doutant point qu'elle ne soit conforme à la raison et telle que j'ai sujet de la désirer, je demeurerai, monsieur, votre très-affectionné, etc.

### 3<sup>e</sup> *Le même à la République d'Angleterre.*

Dieppe, 23 septembre 1672.

Très-illustres seigneurs,

Envoyant ce gentilhomme à M. l'amiral Blake, qui commande votre flotte, pour lui demander la restitution de quelques vaisseaux du roi, mon maître, que j'avais envoyés au secours de Dunkerque, avec ordre exprès à celui qui les commandait d'entretenir toute sorte de bonne correspondance avec vos sujets, je l'ai voulu charger de cette lettre pour supplier bien humblement vos Seigneuries d'ordonner ladite restitution, puisqu'il n'y a point en jusqu'à présent de guerre déclarée entre les deux nations, et que Sa Majesté n'a point eu qu'il y eût aucun juste sujet d'exercer des hostilités entre elles. Je me promets cet effet de la bonne justice de vos Seigneuries, et sur cette assurance elles me feront la faveur de me croire,

Très-illustres seigneurs, de vos Seigneuries,

Le très-humble serviteur,

4<sup>e</sup> M. de Gentillot à M. Servien.

Calais, 24 septembre 1652.

Depuis mes précédentes, il n'est rien arrivé, sinon que le Parlement d'Angleterre a envoyé vendredi un commissaire à Douvres pour faire donner du pain et passage aux matelots des navires du roi, et déclarer aux officiers que l'ordre et l'intention du Parlement étaient qu'ils fussent traités civilement. Cependant ils ont pris, sans rien restituer aux uns et autres, leurs nippes. Ils ont retenu Menillet et quelques autres officiers, jusques au retour des vaisseaux qui les ont portés. Ils en ont envoyé à Dieppe. Quelques-uns ont pris parti parmi eux. Ils disent que ce n'est que par représailles. Ils ont fort examiné s'il n'y avait pas de ces chevaliers qui ont pris de leurs navires sur la mer Méditerranée.

L'on me mande de Londres qu'ils ont fait un grand bruit de réjouissance, parmi les Communes, de la prise de ces navires, et que les plus sensés et tous les marchands et citoyens ont été très-fâchés, les uns croyant que cela excédait l'ordre des représailles et laisserait un sujet aux Anglais de méfiance plus forte qu'auparavant de notre amitié, qui pourrait faire passer les choses trop avant; les marchands de peur qu'on ne saisit leurs effets en France et que tout espoir de bonne intelligence ne fût ôté, à laquelle on avait espéré de bons tempéraments.

L'on me mande que les agents de M. le Prince et de M. du Daignon n'ont pas plus d'audience qu'auparavant, c'est-à-dire rien, et que leurs instructions ou affaires n'ont d'organe que l'ambassadeur d'Espagne; mais si votre ressentiment pour cette dernière insulte paraît trop, que le Parlement prendra de plus confidentes mesures avec eux.

*N<sup>o</sup> Le Conseil d'État d'Angleterre au duc de Vendôme.*

12 décembre 1652.

Monseigneur, le Parlement de la République d'Angleterre ayant, le 20 d'octobre dernier, reçu une lettre de la part de Votre Altesse, datée de Dieppe du 8 de septembre 1652, demandant certains vaisseaux appartenant au roi de France, pris depuis peu par le colonel Robert Blake, général de leur flotte, ont commandé à nous, auxquels ils ont confié et commis les affaires de leur amirauté, d'y faire réponse.

Le conseil d'État sait fort bien l'inclination du Parlement de la République d'Angleterre à maintenir amitié et correspondance aussi bien avec le roi, votre maître, qu'avec leurs autres voisins. Mais trouvant que depuis quelques années les personnes, vaisseaux et biens des marchands anglais trafiquant es mers Méditerranées, ont été pillés et pris non-seulement par les sujets de France, mais par les navires propres du roi, et qu'on ne peut obtenir satisfaction par aucune adresse qui ait été faite en la cour de France, il a autorisé ledit général pour tâcher d'avoir réparation de ces dommages sur les navires et biens de la nation française; et aussitôt que la restitution sera faite, et que la satisfaction se donnera pour cesdits torts et griefs, le Conseil sera prêt, au nom du Parlement, de satisfaire aux désirs de V. A. exprimés en votre lettre.

Whitehall, 2 décembre 1652 (v. st.).

THURLOE, *clerc du Conseil.*

Signé au nom et par l'ordre du conseil d'État  
établi par l'autorité du Parlement

B. WHITELOCKE, *président.*

## XXI

(Page 263.)

*1<sup>o</sup> L'archiduc Léopold au roi Philippe IV.*

BRUXELLES, le 6 Mars 1602.

Don Alonzo de Cardenas se trouvant sans autres pleins pouvoirs de V. M. que les premières lettres de créance qui l'accréditaient auprès du Parlement d'Angleterre, et prévoyant qu'il se pourrait offrir une occasion pour entraîner les Anglais dans une guerre contre la France et le Portugal, m'a demandé qu'en attendant les ordres que V. M. lui donnerait au sujet de ce qu'il a exposé dans ses dépêches, je lui en donnasse de mon côté par rapport à ce qu'il devrait faire. Don Alonzo pense qu'il serait bon de chercher dès à présent à faire en sorte que les Anglais rompent avec la France. Il dit que ce qui les engagerait le plus à cela, ce serait de pouvoir occuper Calais qui est la plus proche conquête à faire. Il ajoute que, comme la guerre avec le Portugal dépend du recouvrement de la Catalogne, on pourrait remettre à plus tard la conclusion de ce second traité.

Au premier coup d'œil, en considérant combien il serait utile d'opérer dans le sein de la France une si puissante diversion et de la priver de Calais, ville si importante et d'où elle a fait par mer tant de conquêtes dans ces provinces-ci, considérant en outre de quel avantage il serait pour le service de V. M. de mettre la France aux prises avec un ennemi aussi puissant et aussi hanté depuis ses dernières victoires, j'avoue à V. M. que je serais porté à penser que don Alonzo devrait chercher à pousser les

Anglais à la conquête de Calais, si je n'étais retenu par d'autres considérations qui sont celles-ci.

Les Anglais sont de leur nature peu constants dans leur amitié avec les étrangers, et si un jour ils devenaient ennemis de V. M., étant maîtres de Calais, ils auraient avec Douvres les deux portes de la Manche à l'aide desquelles ils fermeraient cette mer à tous, et intercepteraient par leurs puissants bâtimens de guerre la communication entre l'Espagne et ces provinces-ci, d'où résulterait pour nous le danger de les perdre.

Bien que les Français soient divisés en différens partis, aucun d'eux ne consentirait à perdre la moindre parcelle du royaume de France. Les dissensions qui y existent aujourd'hui, du moins aux yeux de tout le monde, ont leur source uniquement dans le désir de satisfaire des passions individuelles; mais si les Français voyaient une place si importante occupée par les Anglais qui pourraient de là poursuivre leurs conquêtes comme ils l'ont fait dans d'autres temps, ils ne prendraient probablement plus conseil que de leurs appréhensions et ils s'uniraient dans l'intérêt commun; et alors les avantages que nous recueillons de leurs discordes cesseraient aussitôt.

Il est également à croire que les Hollandais, qui ne sont pas déjà très-bien avec le Parlement d'Angleterre, en lui voyant faire de telles conquêtes, s'allieraient avec la France, car il ne leur serait pas moins sensible qu'à nous de voir leurs bâtimens livrés, dans la traversée de la Manche, à la merci de la courtoisie des Anglais.

Dans ce cas il serait à craindre que les Hollandais ne cherchassent avec ardeur à acheter nos places maritimes possédées actuellement par les Français, ce qui nous obligerait de nouveau à déclarer la guerre, car c'est pour les empêcher d'accepter la vente de ces places, que les Français leur offraient.

qu'en leur a fait entendre que V. M. était décidée à recouvrer ses places, dans quelques mains qu'elles se trouvassent.

Voilà ce que j'ai fait répondre à don Alonzo de Cardenas, en lui recommandant d'entretenir des pourparlers au sujet des deux points, la rupture avec la France et la rupture avec le Portugal, jusqu'à ce qu'il ait reçu réponse aux dépêches qu'il a adressées à V. M. et je lui ai dit que si les Anglais étaient décidés à rompre avec la France, ce qui vaudrait le mieux, ce serait qu'ils le fissent du côté de la Bretagne ou de la Normandie. Que Dieu, etc.

## 2. *Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.*

London, 25 janvier 1682.

Sire,

Après la bataille de Worcester, les affaires ont pris ici une telle assiette qu'on ne voit aucun mouvement qui puisse affecter la paix et la tranquillité publique; d'autant plus que les hommes du gouvernement s'appliquent à améliorer l'état de la République, et sont d'ailleurs tellement enflés d'orgueil qu'ils n'ont pas l'air de se soucier du concours des ambassadeurs et des ministres étrangers qui, dit-on, négocient de tous côtés pour venir reconnaître la République et se concilier son amitié. C'est ainsi que trois ambassadeurs extraordinaires de la Hollande sont venus ici le 29 décembre dernier, regrettant vivement de ne l'avoir pas fait lorsque cette République avait envoyé à la Hollande une ambassade solennelle pour solliciter son alliance. Aussitôt après leur arrivée, ils firent des démarches tres-empressées pour avoir une audience du Parlement; elle leur a été accordée le 29 du mois susdit; et à cette occasion M. Catz, qui occupe le premier rang parmi les trois envoyés et qui dirige les négociations qu'ils sont venus ouvrir, a fait un

discours en latin dont il a laissé copie par écrit et dont je joins une copie à V. M. J'en ai également envoyé une en Flandre à l'archiduc, et à la Haye au conseiller Brun, en rendant compte, à l'un et à l'autre, des mauvaises dispositions que ces gens-là commencent à manifester à l'égard de l'Espagne, comme on peut le voir par divers points contenus dans le document. La chose n'est pas nouvelle pour moi, car j'ai observé les mauvaises dispositions de l'un d'entre eux qui se nomme Schap quand il était venu à Londres, il y a plus de deux ans, comme commissaire envoyé par sa province, la Hollande, pour faire des propositions qu'il a en effet adressées au gouvernement anglais. Ayant considéré combien d'inconvénients pour le service de V. M. aurait l'union des intérêts de ces deux républiques, j'avais commencé, avant l'arrivée de ces envoyés, à m'occuper des moyens de faire entrer V. M. dans leur accord, s'il n'était pas possible d'empêcher ledit accord, ainsi qu'à prendre soin qu'il ne se fit aucune stipulation ni convention qui fût au préjudice des intérêts de V. M.; c'est pourquoi, après avoir conféré sur cette matière avec nos amis du Parlement par le seul intermédiaire qui fût resté pour communiquer avec eux, j'avais résolu d'introduire la proposition de quelque traité. J'ai reconnu cependant qu'il y avait des difficultés à le faire; le ressentiment qu'on conserve ici de l'impunité des assassins du résident a été un obstacle, et ces jours-ci, ce ressentiment a été fomenté par les presbytériens, partisans des Hollandais. Un autre obstacle s'est rencontré dans la résolution que le Parlement a prise de ne point envoyer d'ambassadeur en Espagne et de ne conclure aucun traité avec aucun ministre de V. M. avant d'avoir obtenu la satisfaction à laquelle ils prétendent avoir droit. A cela il faut ajouter le désir que j'avais d'amener les hommes du Parlement à faire les premiers quelques propositions; mais je n'ai jamais pu les y amener, bien que j'aie cherché à le faire par de différentes voies déguisées, et bien



que j'aie fait moi-même des ouvertures à une personne appartenant à ce gouvernement, avant qu'on eût défendu aux membres du gouvernement de se laisser visiter par les ministres étrangers ou d'aller eux-mêmes les visiter. Même après cette défense, j'ai tenté de le faire par l'entremise d'une personne de confiance. Un des membres du gouvernement, ayant appris que j'hésitais à faire au Parlement des propositions d'alliance, dans la crainte de les voir écartées à cause de l'affaire des assassins du résident Ascham, a dit à mon homme de confiance qu'il lui semblait que, si j'avais toujours cette intention, il n'y avait pas d'occasion plus favorable que la présente, attendu que le Parlement se trouvait précisément peu satisfait des Hollandais, des Français et des Portugais, et qu'il croyait que c'était à nous à parler les premiers d'une alliance avec la République d'Angleterre contre la France et le Portugal avec qui V. M. était en guerre ouverte, de même que ce serait au Parlement à faire des ouvertures s'il s'agissait pour lui de s'unir à V. M. pour conquérir l'Écosse ou l'Islande, ou de reconquérir quelques autres provinces. Il m'a été impossible de les amener à autre chose. Voyant l'avantage qui résulterait pour le service de V. M. d'un traité quelconque avec ces gens-ci, et trouvant une occasion favorable pour le faire dans l'absence de Henri Vane qui venait de partir comme commissaire en Écosse, homme très-influent et très-hostile à l'Espagne, je me suis décidé à demander au conseil d'État une audience avant l'arrivée des envoyés de la Hollande, ne voulant pas leur donner lieu de soupçonner, en demandant une audience après cette arrivée, que c'était pour contrecarrer leur négociation. Le conseil d'État tarda pendant trois ou quatre jours à me fixer le jour de l'audience, attendu que le maître des cérémonies était absent de Londres d'où il était parti pour préparer à Gravesend et à Greenwich des logements pour les envoyés hollandais; on avait été averti qu'ils attendaient seu-

lement un vent favorable pour s'embarquer. Le 26 décembre on me fixa le jour du 29. Les Hollandais eurent ce jour-là l'audience du Parlement dans la matinée, et moi j'obtins celle du conseil d'État à cinq heures du soir du même jour. Il m'a paru convenable de commencer par l'affaire des assassins d'Ascham, et j'ai parlé des droits d'immunité de l'Église avec plus de force que je ne l'avais encore fait; comme il fallait leur dire quelque chose de l'état de cette affaire, bien que je n'aie reçu aucun avis là-dessus, j'ai cherché à les entretenir dans l'espérance qu'il leur sera donné satisfaction; puis j'ai parlé de la nécessité de rendre l'amitié entre les deux États plus étroite, et j'ai clos mon audience en priant qu'on rendit justice aux Espagnols propriétaires de l'argent qui se trouvait sur le navire *la Santa Clara*. Le président du conseil d'État me répondit en quelques mots en disant que le Conseil prendrait en considération ce que je venais de dire de vive voix et ce que je lui écrivais par écrit, et qu'il me transmettrait sa réponse le lendemain. J'ai su ensuite qu'après ma sortie les quatre pièces que j'avais laissées ont été lues et qu'on a pris jour pour les discuter. Ce jour-là on les a relues, et quoique la pièce n° 4 leur ait paru bien (c'était celle qui traitait de l'affaire des accusés de l'assassinat du résident), le président et quatre ou cinq autres membres qui ont parlé après lui ont insisté avec chaleur pour qu'on me fit dire que la réponse définitive me serait envoyée lorsque la satisfaction aurait été accordée; mais les autres membres ont été d'un avis opposé en faisant observer que ma note expliquait la procédure suivie en Espagne dans cette affaire, qu'elle donnait des espérances du châtimement des coupables, et qu'elle exprimait les sentiments de V. M. et son désir de donner satisfaction, ce qui constituait déjà un commencement de satisfaction. A la suite de cette délibération, on a résolu de rendre compte au Parlement du contenu de toutes mes notes. Le Conseil reconnaissait la nécessité d'être autorisé

Une manière spéciale par le Parlement à conclure avec moi en traité, et on en fit un rapport. Le Parlement, conformément au rapport du Conseil, lui renvoya les notes qui traitaient des lettres de marque et du navire *la Santa Clara*, en lui recommandant de prendre à ce sujet une résolution. Quant à la pièce qui traitait de l'affaire des assassins d'Ascham, on la remit à un comité du Parlement avec ordre de répondre en insistant sur la nécessité de punir ces hommes. La troisième pièce, celle qui avait trait à un traité à conclure avec la République, fut discutée longuement; les presbytériens s'efforçaient de persuader aux autres qu'on ne devait traiter avec moi d'aucune alliance avant qu'on eût reçu satisfaction dans l'affaire des assassins; mais les indépendants l'emportèrent et on décida qu'on traiterait avec moi. Alors un presbytérien, ne sachant plus aucun autre moyen de nuire, dit qu'il serait bon que le Conseil, avant de me donner une réponse, m'ordonnât d'exhiber les pleins pouvoirs de V. M. pour traiter avec cette République. Une résolution ayant été prise dans ce sens, le maître des cérémonies vint chez moi, le 19 de ce mois, et me remit la copie de l'ordre du Parlement ainsi que celle de l'ordre que le conseil d'État lui avait donné de me remettre la première. J'ai répondu que V. M. m'enverrait sa réponse quand elle aurait vu ces deux pièces. Nos amis ici ne pouvaient croire que je me trouvasse sans pleins pouvoirs de V. M., et ils insistaient pour que je les exhibasse. Je les assurai que je n'en avais pas, mais qu'ils me seraient envoyés sous peu; ils ont cherché alors à engager le Parlement à se contenter du caractère officiel et de l'autorité que me donnaient mes lettres de créance, et à commencer les négociations en vertu de ces lettres. Il m'a paru nécessaire de rendre compte à V. M. de tout ceci, avant même qu'on me donne une réponse, afin que, si la chose paraît convenable à V. M., il me soit transmis des pleins pouvoirs généraux qui me permettent de suivre une

négociation quelconque avec le Parlement de cette République et de la conclure ; ou bien afin que des pleins pouvoirs soient donnés à la personne qui me remplacera ici, s'il y a lieu. Les instructions devraient être très-détaillées afin qu'on sache bien ce qu'on doit demander. J'entretiendrai des pourparlers jusqu'à l'arrivée des ordres de V. M. et de sa réponse à la présente dépêche. Je prie V. M. de me la faire expédier aussi promptement que possible et par diverses voies avec des instructions très-détaillées pour savoir sur quelles bases je devrai négocier, en cas qu'il en soit question, ce qui est très-probable.

Je crois devoir rendre également compte à V. M. de ce que j'ai entendu dire, savoir que les presbytériens et d'autres membres du Parlement, qui ne nous sont pas favorables, disent dans leurs conversations particulières qu'aujourd'hui il n'existe aucun traité de paix entre l'Espagne et l'Angleterre, attendu qu'il n'y a aucune obligation de considérer comme en vigueur le traité conclu avec le roi Charles Ier; que par conséquent ce ne serait pas le rompre si la République d'Angleterre prenoit telle résolution qui lui plairait, et dès que cela lui conviendrait. Ceci mérite une mûre considération, et je regarderais comme un grand mal si les assassins du résident n'étaient pas enfin punis, et si le gouvernement de ce pays-ci tardait à envoyer des ambassadeurs auprès de V. M. Alors l'ancien traité de paix serait très-précaire tant qu'il n'aurait pas été renouvelé formellement entre V. M. et cette République.

*3<sup>e</sup> Extrait d'une lettre du même au même  
(15 février 1652).*

Dans une autre lettre du 15 février 1652, don Alonzo développe ce qu'il avait dit, dans celle du 23 janvier, relativement au projet de coalition entre l'Espagne et le Parlement

d'Angleterre à qui il proposait une expédition en commun contre Calais, à condition que les Anglais aideraient l'Espagne dans celle de Gravelines, de Dunkerque et de Mardyke. Il rend compte des raisons qui lui ont fait différer d'avoir à ce sujet des pourparlers, et sollicite vivement une réponse à sa dépêche du 23 janvier avec des pleins pouvoirs et des ordres relatifs à son caractère officiel, dans le cas où quelque occasion viendrait à s'offrir pour entreprendre quelque chose, tant contre les Français que contre les Portugais.

*Le Don Alonzo de Cardeñas à don Geronimo de la Torre.*

Londres, 25 février 1612

Cher Monsieur,

Il y a environ quatre jours, j'ai envoyé un pli adressé à S. M., par la voie de Flandre; pour le cas où le courrier ordinaire qui se rend en Espagne n'arriverait pas à sa destination, comme cela se rencontre quelquefois, il m'a paru nécessaire d'envoyer les duplicata de ce pli par un navire qui se rend à Bilbao. Je les envoie donc ci-joints avec la dépêche qui parle de la question de Calais et avec un extrait de la lettre du docteur Augustin Navarro, du 3 février, dans laquelle on parle des motifs qu'on a eus en Flandre pour différer la proposition jusqu'à ce qu'on ait reçu les ordres de S. M. Il m'a paru à propos de joindre ici la réponse que j'y ai faite, pensant qu'elle pourrait arriver à temps, avant qu'on prenne une résolution à ce sujet. Je n'ai rien à ajouter à cela sinon que je vous baise les mains et que Dieu vous garde longues années, comme je le désire.

5 Aug. *Nava rro Barena à don Alonzo de Cardenas.*

BRUXELLES, 5 février 1632.

J'ai rendu compte à Son Altesse (l'archiduc) de ce que vous m'avez écrit en désirant connaître son avis sur ce qu'il vous conviendrait de dire aux commissaires anglais lorsqu'ils s'ouvriraient, comme vous le supposez, au sujet des deux points, savoir, la rupture de l'Angleterre avec la France dans le cas où l'on faciliterait à l'Angleterre la prise de Calais, la guerre avec le Portugal qui serait plus avantageuse pour le Parlement. Vous avez jugé, comme on juge ici, qu'il y aurait des avantages incomparables pour S. M. si le gouvernement anglais faisait la guerre à la France. La question du Portugal, que devrait précéder le recouvrement de la Catalogne, admettrait plus de délai.

On désire ici beaucoup que vous receviez des instructions sur des questions aussi délicates ; or, il n'est pas facile d'expédier à S. M. un courrier en la priant qu'elle veuille faire connaître ses volontés à ce sujet ; cela dépendra beaucoup du temps que mettra le courrier ordinaire qui part d'ici le 6 de ce mois ; on lui remettra le pli que vous adressez à Madrid.

La semaine passée je vous ai écrit relativement aux inconvénients que l'on appréhendait de l'occupation de Calais par les Anglais ; car étant maîtres de Douvres, par conséquent des deux côtés de la Manche, le jour où il y aurait rupture entre S. M. et eux, la Manche serait fermée à nos navires, et la communication avec les autres États de S. M. serait rendue impossible.

On a considéré aussi que les Hollandais en viendraient peut-être à former quelque nouvelle alliance avec les Français pour la même cause ; et on pourrait craindre qu'ils ne cherchassent

à acheter les places maritimes, moyen par lequel les Français espèrent les engager contre nous.

Si le gouvernement anglais voulait rompre avec la France, et qu'il fit quelque expédition en Bretagne ou en Normandie, on y gagnerait d'opérer en France une utile diversion; mais peut-être aussi que cela obligerait les deux partis en France de s'unir lorsqu'ils verraient que les étrangers profitent de leurs discussions. Voilà ce que S. A. me recommande de vous dire, en ajoutant que vous devez chercher adroitement à amener une rupture entre l'Angleterre et la France, ou à entretenir les deux pourparlers, tant celui dont je viens de parler que celui qui est relatif au Portugal, jusqu'à ce que les ordres de S. M. vous arrivent.

*6e. Don Alonso de Cardenas à Aug. Navarro Burena.*

Londres, 9 février 1672.

J'ai lu ce que vous avez bien voulu me dire sur les deux points au sujet desquels j'avais consulté S. A. l'archiduc, et ces réflexions sur les inconvénients qui résulteraient de l'occupation de Calais par les Anglais; elles sont certainement pleines de prudence; mais ce qui doit faire hésiter à les admettre c'est que le mal qu'on paraît craindre ne s'est cependant jamais produit dans tout l'espace de deux cents ans pendant lesquels l'Angleterre a possédé cette ville (époque dans laquelle s'est trouvé placé le règne de l'empereur Charles-Quint et de son père) jusqu'au moment où elle l'a perdue, du temps de la reine Marie. D'un autre côté il faudrait tenir compte des avantages qui en résulteraient pour Sa Majesté et du préjudice qu'en recevraient nos ennemis, avec lesquels nous sommes en guerre flagrante. Il me semble qu'on devrait préférer un grand avantage certain et actuel à des éventualités,

et abandonner quelque chose à l'avenir et au sort ; d'ailleurs la ville étant une fois aux mains des Anglais , elle serait une semence de discordé entre la France et l'Angleterre , et les haines nationales qui ont toujours existé entre les deux pays en seraient sans cesse attisées. Quant au danger de la perte de nos provinces flamandes , cela ne serait possible que dans le cas où l'Espagne serait en guerre avec l'Angleterre , et alors la France , pour recouvrer la ville de Calais , s'unirait à l'Espagne , ce qui rendrait facile de chasser les Anglais dès qu'on le voudrait.

Quant aux conquêtes que le Parlement pourrait faire en Bretagne et en Normandie , ce n'est pas un plan qu'il puisse être tenté de mettre à exécution , car les Anglais ne pourraient se promettre là , par terre , le secours de nos armées , et ils ne sont pas portés à rompre seuls avec la France. Quant au risque de coalition entre la Hollande et la France , il serait le même si la République d'Angleterre s'unissait à nous pour prendre , soit Calais , soit d'autres villes de Bretagne ou de Normandie. En ce qui touche l'achat par les Provinces-Unies des places maritimes , on ne croit pas ici qu'elles le fissent , car ce gouvernement-ci s'y opposerait , et il le ferait avec d'autant plus de raison que ce serait sa conduite qui aurait déterminé , de la part des Hollandais , une telle résolution.

Quoi qu'il en soit , je ne presserai pas la négociation à ce sujet , et je me bornerai à entretenir des pourparlers sur cette question ainsi que sur celle du Portugal , jusqu'à ce qu'il m'arrive de la part de S. M. des ordres conformes aux idées de S. A. Mais je crains que le temps d'agir , qui serait dans le printemps , ne se passe ; à cette époque là les Anglais auront leur flotte prête ; elle se prépare déjà et on dit qu'elle comptera cent cinquante navires , dont cent vingt de l'Etat et trente navires marchands frétés pour l'Etat.



7. *Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.*

Londres, 20 septembre 1652.

Sire,

Dans diverses dépêches j'ai déjà rendu compte à V. M. de la proposition que j'avais faite aux commissaires du Parlement pour le renouvellement du traité de paix entre V. M. et la République d'Angleterre, conformément aux ordres de V. M.; j'ai aussi parlé à V. M. du contenu d'une note que je leur avais remise et dont je lui ai envoyé copie. Ensuite j'ai rendu compte des démarches que j'ai faites pour obtenir une réponse et de celle qui m'a été donnée en dernier lieu le 22 août, de tout quoi j'ai également envoyé les copies à V. M. Dans cette réponse on me disait que le conseil d'État attendait que je rédigeasse les articles que je lui devais proposer; j'ai donc signé et présenté à ces mêmes commissaires, le 12 de ce mois, les articles contenus dans le cahier joint à la présente; ils sont extraits du dernier traité qui avait été conclu avec le feu roi, sans les changements nécessaires à raison de l'état actuel des choses. Dans l'article III se trouve la clause que V. M. m'avait particulièrement recommandé d'insérer; elle porte qu'aucune des parties contractantes ne pourra donner aucun appui ni secours direct ou indirect aux rebelles et aux ennemis de l'autre partie. Le dernier article a été ajouté par moi à raison de la prohibition qui a été faite ici de transporter en Angleterre des marchandises dans des navires non anglais ou qui n'appartiennent pas à la nation d'où proviennent les produits, ou au pays de leur fabrication. Il m'a paru juste et convenable que tous les sujets, quels qu'ils soient, de V. M. pussent transporter, des divers États appartenant à V. M., tous produits et marchandises, bien qu'ils ne soient pas eux-

mêmes originaires du pays où lesdits produits se fabriquent. J'ai appris que le même jour (le 12 septembre) ces articles ont été lus en Conseil ainsi que la note qui les accompagnait et dont j'envoie copie avec la présente. De même je joins ici copie de la note dans laquelle j'ai répondu à ce qui regarde les prévenus du meurtre d'Ascham qui sont encore en prison, car j'avais appris que le Conseil aurait trouvé mauvais si j'avais négligé de le faire. Tout cela a été renvoyé à la Commission des affaires étrangères. Je rendrai compte à V. M. de la réponse qu'on y fera.

*8<sup>e</sup> Note et Propositions présentées au Conseil d'État d'Angleterre le 12 septembre 1652, par don Alonso de Cardenas.*

Don Alonso de Cardenas, du Conseil de Sa Majesté Catholique et son ambassadeur auprès du Parlement de la République d'Angleterre, dit qu'après avoir vu la réponse que l'honorable conseil d'État a faite en dernier lieu, le 12-22 août, à ses notes des 6 juin (27 mai) et du 6-16 août, dans lequel document il est dit d'abord que le Parlement persiste dans sa résolution de continuer et maintenir l'amitié et les bons rapports avec le roi son maître, comme cela avait été déjà exprimé dans d'autres occasions et notes précédentes, particulièrement dans celle du 10-20 avril, et ensuite que le conseil d'État attend que le susdit ambassadeur lui présente quelques articles pour le renouvellement du traité de paix ainsi qu'il a été proposé par lui, il a paru convenable au susdit ambassadeur de rédiger des articles qu'il a l'honneur de présenter, avec la présente, afin que le Conseil les fuisse examiner, et que, dans le cas où il les trouverait convenables et conformes aux intérêts des deux États, il en ordonne l'expédition. Le susdit ambassadeur se réserve la faculté d'ajouter, de changer

ou de supprimer, avant la conclusion définitive du traité, ce qui lui paraîtrait exigé par les circonstances qui se présenteraient dans le cours de la discussion.

*Articles proposés par don Alonso de Cardenas du Conseil de S. M. Catholique et son ambassadeur auprès du Parlement de la République d'Angleterre, pour le renouvellement du traité de paix, d'alliance et d'amitié entre le roi son maître et le Parlement de ladite République.*

## I

Premièrement, à partir de ce jour il y aura une bonne, générale, sincère, vraie, constante et parfaite amitié, alliance et paix de durée perpétuelle, et réciproquement inviolable, tant sur terre que sur mer et eaux douces, entre le sérénissime roi d'Espagne et ses héritiers et successeurs, et la République d'Angleterre, et entre les royaumes, États, territoires, pays et sujets quelconques des deux puissances, tant à présent qu'à l'avenir, de quelque rang et dignité qu'ils soient, de manière que les susdits sujets et peuples se secondent et s'entr'aident réciproquement et entretiennent des relations et des communications de bon vouloir.

## II

Ni le sérénissime roi d'Espagne ni ses héritiers et successeurs, ni le Parlement de ladite République ne feront et n'entreprendront, tant par eux-mêmes que par d'autres, aucune chose qui soit au préjudice de l'autre partie contractante, ou de ses royaumes, possessions ou territoires quelconques situés en quelque partie que ce soit de la terre ou de la mer, de ports ou d'eaux douces, sous aucun prétexte ni dans aucune occasion que ce soit; et aucune des deux parties ne donnera appui

et ne consentira à aucune guerre ou dessein qui soit ou puisse être au préjudice de l'une ou de l'autre.

### III

Aucune des deux parties ne consentira que, par aucun de ses sujets, vassaux, peuples ou habitants respectifs, il soit prêté secours, ou assistance, ou faveur, ou conseil, directement ou indirectement, par terre, par mer ou sur eaux douces, aux ennemis ou aux rebelles de l'autre partie, de quelque genre qu'ils soient; ni que, par lesdits sujets ou vassaux, il soit fourni, à ceux qui attaqueraient ou qui ont attaqué les possessions, territoires et États dudit roi et de ladite République, ou à ceux qui se soustrairaient ou se seraient soustraits à l'obéissance et à l'autorité de l'une ou de l'autre des deux parties, des soldats, des vivres, de l'argent, des armes, des chevaux, des instruments de guerre, des munitions, ou tout autre secours servant à fomenter ou à entretenir la guerre.

### IV

En outre le sérénissime roi d'Espagne et le Parlement de ladite République d'Angleterre renonceront, comme ils renouencent en effet par le présent traité, à toutes ligués, confédérations, alliances, capitulations et accords, conclus, de quelque manière que ce soit, au préjudice de l'autre partie, et contraires ou qui pourraient devenir contraires à ce traité de paix et à la bonne entente des deux parties, ou à quoi que ce soit qui est contenu dans ce traité. Les deux parties annuleront et déclareront de nulle valeur lesdites ligués et promettent de ne point en faire de pareilles.

### V

Le sérénissime roi d'Espagne et le Parlement de la République d'Angleterre s'efforceront de faire en sorte que leurs

sujets respectifs ne se fassent à l'avenir aucun mal; et ils révoqueront toute espèce de lettres de représailles ou de marque ainsi que toutes autres commissions qui emporteraient la permission de faire aucune sorte de prises, au préjudice dudit roi ou de ladite République, ou de leurs sujets respectifs, et qui auraient été données à leurs propres sujets ou à des étrangers : les deux parties les déclareront nulles, comme elles les déclarent en effet nulles par le présent traité; et ceux qui y contreviendraient seraient punis; et indépendamment de la peine qu'ils subiraient, ils seraient obligés de restituer les dommages causés à ceux qui seraient lésés et qui demanderaient une indemnité.

A l'avenir il ne sera point délivré de lettres de représailles ou de marque par aucune des deux parties à leurs sujets ou habitants respectifs, ni à des étrangers, sans qu'on ait auparavant fait connaître les griefs et communiqué copie des réclamations, à l'ambassadeur du sérénissime roi, ou de la République, qui résiderait à la cour de l'État contre les sujets duquel on demanderait lesdites lettres de représailles et de marque, et sans qu'on ait connaissance de la chose, excepté les cas permis par le droit des gens relatif aux représailles et selon les règles prescrites par le droit.

## VI

Entre ledit sérénissime roi d'Espagne et ladite République d'Angleterre, ainsi qu'entre leurs sujets et habitants de leurs États respectifs tant sur terre que sur mer et sur eaux douces, dans tous les royaumes, États, domaines, villes, ports, villages et localités dudit roi et de ladite République, il y aura et il devra y avoir libre commerce, comme il l'était avant la guerre entre le roi Philippe II roi des Espagnes et Elisabeth reine d'Angleterre, de la manière convenue dans le traité de paix de 1604 article IX, et conformément aux usages consacrés par les an-

ciennes alliances et traités conclus avant ladite époque; de telle sorte que, sans aucuns sauf-conduits ni autre permission générale ou particulière, tant par terre que par mer ou eaux douces, les sujets dudit roi d'Espagne et ceux de ladite République d'Angleterre puissent mutuellement venir, entrer, naviguer, aller aux villes, localités, ports, rivières, golfes et s'arrêter dans n'importe quels ports où, avant la susdite époque, il y avait commerce réciproque selon les usages consacrés par les anciennes alliances et traités; qu'ils puissent conduire des marchandises dans des charrettes à dos de cheval, dans des sacs, sur des bateaux chargés ou à charger; qu'ils puissent acheter et vendre toutes choses qu'il leur plaira et s'approvisionner en choses nécessaires pour la vie et le voyage, à des prix modérés; qu'ils puissent vaquer à leurs affaires d'urgent et au radoub de leurs bâtimens ou voitures tant à eux propres que de louage ou empruntés, et qu'ils puissent s'éloigner desdits ports avec leurs biens, marchandises et autres choses quelconques, après avoir acquitté, selon les lois locales, seulement les droits et péages en vigueur; et enfin qu'ils puissent s'éloigner et retourner librement dans leur propre pays ou dans des pays étrangers sans empêchement aucun et comme ils voudront.

## VII

Il sera permis d'arriver, de séjourner et de retourner dans les ports dudit sérénissime roi d'Espagne et de ladite République d'Angleterre respectivement avec la même liberté; non-seulement avec des navires de commerce destinés au transport des marchandises, mais encore avec d'autres bâtimens propres armés et appareillés pour réprimer les ennemis; soit que ces bâtimens entrent dans lesdits ports par suite du mauvais temps ou spontanément, dans le but de s'approvisionner; à condition toutefois que, si ces bâtimens arrivent spontanément

et non pas forcés par la tempête, leur nombre n'exécède pas six ou huit, et qu'ils ne séjournent pas dans les ports ou dans le voisinage au delà du temps nécessaire pour réparer leurs avaries ou pour s'approvisionner en choses nécessaires, afin qu'ils ne soient d'aucun obstacle au passage et au libre commerce des autres nations amies. Dans le cas cependant où il s'agirait d'un nombre plus considérable de navires de guerre, il ne leur sera pas permis d'entrer avant d'en avoir prévenu ledit roi ou ladite République, ni sans leurs permissions respectives; et encore pourvu qu'il ne soit commis dans les ports dudit roi ou de ladite République aucun acte hostile au préjudice dudit roi ou de ladite République, mais que lesdits bâtimens restent tranquilles et paisibles comme amis et alliés, en faisant attention à ce que, sous prétexte de commerce, il ne soit fourni par les sujets, vassaux ou habitants desdits royaumes ou de ladite République respectivement, ni appui, ni secours en vivres, armes ou instruments de guerre ou quelque autre faveur ou appui militaire, au profit des rebelles ou ennemis de l'une ou de l'autre des deux parties, et que tout individu qui chercherait à le faire soit puni des peines les plus sévères portées contre les séditieux et perturbateurs de la paix publique et de la foi des traités. Les sujets respectifs de l'un des deux États ne seront pas traités sur les territoires de l'autre plus rigoureusement que ne le seront les nationaux quant aux ventes et transactions commerciales, tant sous le rapport du prix que sous tout autre rapport; sous tous ces rapports la position des étrangers devra être égale à celle des nationaux, sans que des lois ou coutumes quelconques aient un effet contraire.

## VIII

Aussitôt après la signature des articles du présent traité, le Parlement de la République d'Angleterre défendra et pu-

Et sera par un édit la défense qu'aucun sujet, habitant ou vassal de ladite République puisse porter, transporter en aucune manière directe ou indirecte, en son nom ou au nom de qui que ce soit, d'aucun navire ou bateau, ni qu'il puisse donner ou prêter son nom à un autre pour transporter, des navires ou embarcations, aucunes marchandises, produits manufacturés ou autres objets quelconques, du Portugal ou de ses possessions conquises, en Espagne ou aux autres royaumes et possessions du sérénissime roi d'Espagne, ni porter sur ses navires dans lesdits pays aucun négociant ou marchand portugais, sous peine d'encourir l'indignation du Parlement et d'autres peines établies contre ceux qui ne tiennent aucun compte des ordres supérieurs. A cet effet, et pour mieux prévenir toute espèce de fraude qui pourrait résulter de la ressemblance des marchandises d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, il est convenu, par le présent article, que les marchandises qui devront être transportées aux royaumes et États dudit roi d'Espagne seront pourvues du registre et du sceau de la ville où elles auront été prises, et ainsi enregistrées et marquées, elles seront considérées comme anglaises, écossaises et irlandaises sans qu'il soit soulevé aucunes difficultés ni doutes; et elles seront regardées comme légitimes, sous réserve de prouver la fraude, mais sans qu'il soit apporté, au moment même, aucun obstacle au passage de ces marchandises. Celles qui ne seraient ni enregistrées, ni pourvues de sceaux seront confisquées et regardées comme étant de bonne prise, de même que tous les Portugais qui se trouveraient sur lesdits bâtiments seront arrêtés et emprisonnés.

## IX

Les marchandises d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande pourront venir librement des États de la République d'Angleterre en Espagne et dans les autres royaumes et États du sérénis-



avec le roi d'Espagne, comme il a été stipulé plus haut en payant les droits et redevances d'usage.

## X

A l'égard des marchandises que les marchands anglais, écossais et irlandais achèteront en Espagne ou dans d'autres royaumes ou États du sérénissime roi d'Espagne, et qu'ils emporteront sur des bâtimens, soit à eux propres, soit loués ou empruntés à cet usage, excepté toutefois, comme il a été dit plus haut, les bâtimens du Portugal, on n'augmentera point les droits ni redevances, à condition que lesdites marchandises soient conduites et portées dans les États de la République d'Angleterre ou dans les ports des provinces amies du roi d'Espagne, et non pas en Portugal ni dans aucun des États ou territoires du Portugal. Et afin qu'il n'y ait point de fraude à cet égard et que lesdites marchandises ne soient point portées dans d'autres lieux ou royaumes, ni transportées dans le Portugal ni dans aucune de ses conquêtes, il est convenu que les susdits marchands, au moment où ils chargeront leurs bâtimens soit en Espagne, soit dans d'autres royaumes ou États dudit sérénissime roi d'Espagne, déclareront devant l'autorité judiciaire de l'endroit où ils prendront lesdites marchandises, qu'en cas où ils les porteraient dans d'autres pays que ceux qui ont été spécifiés, ils payeront au sérénissime roi d'Espagne un droit de 30 pour 100. Si ensuite, dans l'espace d'un an, ils représentent un certificat délivré par des magistrats de l'endroit prouvant qu'ils ont déchargé lesdites marchandises dans les États ou territoires de la République de l'Angleterre, ou dans les ports des pays appartenant au roi d'Espagne ou des pays amis, il leur sera restitué les taxes qu'ils auront payées.

## XI

Aussitôt que le présent traité aura été signé par le Parlement

de la République d'Angleterre, celui-ci défendra à qui que ce soit de porter des marchandises d'Espagne, ou des autres royaumes ou États du sérénissime roi d'Espagne, dans d'autres pays que ceux de la République d'Angleterre ou ceux qui relèvent du roi d'Espagne; sous peine de confiscation de toutes ces marchandises au profit du trésor du Parlement de ladite République d'Angleterre, en accordant la moitié de la marchandise ou de sa valeur au dénonciateur de la fraude, après avoir d'abord prélevé un droit de 30 p. 100 qui devra être payé aux délégués du sérénissime roi d'Espagne. Dans ce cas il sera ajouté foi aux preuves reçues en Espagne et qui seront envoyées en Angleterre en forme authentique. Il est en même temps déclaré que cette défense de porter des marchandises d'Espagne dans d'autres États que les États et territoires de la République d'Angleterre et ses autres provinces, ne s'appliquera en aucune façon aux royaumes ou États qui entretiennent avec l'Espagne des relations commerciales libres, car il sera permis aux sujets de la République d'Angleterre d'y porter des marchandises des États d'Espagne en observant les conditions et les précautions ci-dessus mentionnées. Les peines portées contre les transgresseurs dans les articles précédents restent en vigueur.

## XII

Aucun magistrat ou fonctionnaire des villes et cités des États et territoires de la République d'Angleterre, chargé de délivrer des certificats de la décharge des navires et de viser les registres de marchandises, ne devra consentir ni permettre qu'il y ait la moindre fraude à cet égard, sous peine d'enourir l'indignation du Parlement de la République d'Angleterre, la perte de son emploi et autres peines que le Parlement jugera à propos d'infliger.

## XIII

De même que ledit roi et le Parlement promettent solennellement de ne prêter en aucun temps aucun secours militaire aux rebelles ou ennemis de l'une ou de l'autre partie, de même il est défendu à leurs sujets respectifs et habitants de leurs royaumes et États, de quelque nation et de quelque qualité ou rang qu'ils soient, de fournir, sous prétexte de commerce ou sous tout autre prétexte et par aucun motif, des secours aux ennemis ou rebelles dudit roi et de ladite République ; il est défendu de leur fournir de l'argent, des subsistances, des armes, des chevaux, des machines de guerre, des munitions, de l'artillerie ou autres instruments de guerre, ni aucun appareil de guerre quelconque. Ceux qui y contreviendraient seraient punis des peines les plus sévères portées contre les scélérats et les perturbateurs de la paix et de la loi publique.

## XIV

Afin qu'il résulte de ce traité de paix des fruits abondants pour les sujets et populations du sérénissime roi d'Espagne dans ses provinces et États, ainsi que pour les sujets et populations de la République d'Angleterre dans ses provinces et États, les deux parties contractantes, tant ensemble que séparément, s'appliqueront à ne point leur fermer la circulation et le passage entre les ports de leurs États respectifs, comme cela a été dit plus haut, afin que les uns et les autres puissent librement y aller avec leurs navires, marchandises ou voitures, en acquittant seulement les péages et droits ordinaires, et en sortir avec la même liberté, emportant d'autres marchandises, dès que cela leur plaira.

## XV

Quant aux divers anciens traités et conventions de com-

merce conclus entre les anciens rois d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande et les États des ducs de Bourgogne et princes de la Belgique, traités et conventions tantôt interrompus, tantôt éludés de différentes manières pendant les bouleversements passés, il est convenu par le présent traité, et par manière de réserve, qu'ils reprendront leur ancienne valeur et autorité, et que les deux parties contractantes les pratiqueront de la même manière que cela se faisait avant la guerre entre la reine Élisabeth d'Angleterre et le roi Philippe II des Espagnes, conformément aux stipulations à cet égard du traité de paix de 1604, art. 22.

Et dans le cas où l'une des deux parties contractantes aurait à se plaindre de quelque infraction, ou si leurs sujets respectifs se plaignaient de l'inexécution du traité ou de ce qu'on leur ferait supporter des charges non consacrées par l'usage, alors les deux parties nommeront des délégués qui s'entendront à ce sujet et appelleront devant eux, s'il le faut, des négociants expérimentés et experts pour en traiter à l'amiable et de bonne foi, et pour réparer les torts et rétablir les choses changées par le laps du temps ou par des abus qu'on y découvrirait.

## XVI

Et afin que les relations commerciales qui découleront de ce traité de paix ne restent pas stériles, ce qui arriverait si les sujets de la République d'Angleterre, dans les voyages qu'ils feront dans les royaumes et États du sérénissime roi d'Espagne ou pendant leur séjour dans ces États pour affaires commerciales ou autres, étaient inquiétés à raison de leur religion, ledit sérénissime roi voulant garantir la sécurité du commerce sur terre et sur mer pourvoira à ce que lesdits sujets ne soient aucunement molestés ni inquiétés contrairement au droit commercial des peuples, à raison de leur religion, aussi longtemps qu'ils ne donneront pas de scandale à d'autres.

Et ledit Parlement de son côté pourvoira à ce que , dans aucun des États de ladite République, les sujets du sérénissime roi d'Espagne ne soient molestés ni inquiétés à raison de leur religion, contrairement au droit commercial des peuples, tant qu'ils ne donneront pas de scandale à d'autres, et ce nonobstant les lois, statuts ou usages en vigueur chez les deux parties contractantes qui y seraient contraires.

## XVII

S'il arrivait que des sujets de l'une ou de l'autre partie transportassent des marchandises prohibées des royaumes , États ou territoires respectifs dudit sérénissime roi et de ladite République d'Angleterre, dans ce cas les personnes contravenantes seules encourront des peines, et les marchandises prohibées seules subiront la confiscation.

## XVIII

Les biens des sujets de l'une des parties contractantes qui viendraient à mourir dans les États de l'autre , seront conservés pour leurs héritiers et successeurs, les droits des tiers réservés.

## XIX

Les concessions et privilèges accordés par les rois d'Espagne et d'Angleterre aux négociants des deux parties contractantes qui se rendaient dans leurs États respectifs, s'ils ont cessé d'être exercés par quelque raison que ce soit, seront renouvelés et reprendront leur force et leur validité entière.

## XX

Si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, il s'élevait quelque mésintelligence entre le sérénissime roi d'Espagne et la République d'Angleterre de nature à interrompre les relations commerciales, alors, les sujets respectifs des deux parties auront, à partir du jour où ils auront été avertis de cet état de choses,

un délai de six mois pour emporter leur marchandise, sans que dans cet intervalle on leur fasse subir aucune arrestation, interruption ni dommage dans leurs affaires ou dans leurs personnes.

## XXI

Ni le roi d'Espagne ni le Parlement d'Angleterre ne retiendront les navires des sujets respectifs de leurs États dans leurs ports ou eaux, ni ne les feront retenir soit pour le service militaire, soit pour tout autre service, au préjudice de leurs patrons; à moins que ledit roi ou le Parlement de ladite République n'en donnent préalablement avis l'un à l'autre, selon que les navires appartiendront aux sujets de l'une ou de l'autre partie, et n'en obtiennent le consentement.

## XXII

Dans le cas où, pendant la durée de cette paix et amitié, il serait tenté quelque entreprise contre sa validité et ses effets sur terre, sur mer ou eaux douces, par des sujets, vassaux ou populations dudit sérénissime roi d'Espagne, ses héritiers ou successeurs, ou par des sujets dudit Parlement de la République d'Angleterre ou par des alliés compris dans ce traité ou leurs héritiers, ou successeurs, ou par des sujets de ces alliés, le présent traité de paix et d'amitié n'en continuera pas moins d'avoir sa force, et les coupables seuls, et non pas d'autres, seront punis de toute tentative de ce genre.

## XXIII

S'il s'élevait, dans les États dudit roi d'Espagne ou de ladite République d'Angleterre, une réclamation de la part d'une personne qui ne serait pas un sujet dudit roi ou de ladite République pour cause de prise ou d'épaves, la cause sera portée devant le juge propre des États du roi ou de la Répu-

blique, selon que ce seront des sujets ou un sujet du roi ou de la République qui seront poursuivis.

## XXIV

Les sujets dudit roi d'Espagne pourront, quand il leur plaira, librement et en toute sécurité, porter dans les ports ou États de la République d'Angleterre toute espèce de marchandises, produites ou fabriquées dans n'importe quelle partie des États, royaumes et territoires du roi d'Espagne, n'importe sur quels bâtimens appartenant à des sujets dudit roi, et dans quelle partie de ses États ils habiteront.

Les navires appartenant aux royaumes, îles, provinces, villes ou à des sujets dudit roi habitant n'importe dans quelle partie de ses États pourront porter librement des marchandises, et propriétés ou produits naturels ou manufacturés dans tout autre endroit que celui auquel ils appartiendraient eux-mêmes, mais obéissent au roi d'Espagne.

Si des marchandises ou propriétés étaient portées en Espagne de n'importe quelle partie des États appartenant à sa couronne, il sera permis à tout sujet dudit roi de porter ces mêmes marchandises ou propriétés du territoire de l'Espagne dans n'importe quelle province appartenant à la République d'Angleterre en quelque navire que ce soit appartenant à un sujet du roi de quelque province que ce soit, sans que des lois, statuts ou usages contraires puissent y déroger.

## XXII

(Page 264.)

*1<sup>e</sup> Instruction au sieur de Bordeaux, conseiller du roi en son Conseil d'État, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances de la province de Picardie, s'en allant en Angleterre.*

2 décembre 1659.

Bien que le sieur de Bordeaux soit en telle sorte instruit de l'état des choses et ait une si particulière connaissance de ce que Sa Majesté désire de son service qu'il est assez inutile de dresser un mémoire de ce qu'il aura à faire, néanmoins, afin qu'il s'y porte avec plus de fermeté, Sa Majesté est résolue de lui donner celui-ci.

Il sait bien que les Anglais ont non-seulement décerné des lettres de marque contre les sujets de Sa Majesté, mais même qu'ils ont procédé avec une telle arrogance qu'ils ont fait attaquer les vaisseaux de la couronne, et comme ennemis déclarés fait servir leurs forces à procurer aux Espagnols divers avantages que, sans leur aide, ils n'eussent osé se promettre de remporter.

Il n'ignore pas aussi que Sa Majesté a fait passer en Angleterre par diverses fois le sieur Gentillot pour reconnaître le nouveau régime, mais avec ordre de ne le point faire que premièrement ceux du Parlement n'eussent engagé leur foi à surseoir l'exécution des lettres de représailles, et ensuite à députer des commissaires pour, avec ceux de Sa Majesté, prendre connaissance des dommages soufferts par les sujets des deux États, en intention de chercher les moyens de les soulager en leurs pertes. Mais ceux du régime n'ayant pas approuvé qu'on



leur fit acheter la reconnaissance qu'on en faisait comme d'une république fondée et qui avait une entière et légitime autorité dans l'Angleterre, firent entendre au sieur Gentillot qu'il eût à sortir de leurs États.

Cela avait été exécuté avant que les vaisseaux de ce nouveau régime eussent attaqué ceux de Sa Majesté et qu'il eût déclaré que les lettres de marque ne faisaient point de rupture entre les alliés, soutenant son dire par une raison tirée des traités qui les permettent, mais avec cette restriction et précaution de ne pouvoir être délivrées qu'après un déni de justice à l'intéressé; et cela pourrait être excusé si cette République était demeurée es termes accoutumés d'accorder la permission à un complaignant de prendre, saisir et arrêter les effets et navires de la nation dont il se plaint; mais il est inouï et c'est une chose qui répugne aux droits des gens que, sans avoir déclaré la guerre à un roi, on attaque ses vaisseaux.

Néanmoins Sa Majesté demeure persuadée que l'équité, la raison et le respect qui lui est dû, ne sont point entièrement effacés de l'esprit de ceux qui exercent présentement l'autorité du gouvernement en Angleterre, espérant même que la reconnaissance qu'elle fera de leur république les satisfera, en sorte que ne se laissant plus emporter à leurs passions, ils se soumettront à la droite raison et condescendront aux choses justes qui leur seront demandées, Sa Majesté s'est résolue d'envoyer vers eux.

Aussitôt que le sieur de Bordeaux sera arrivé à Londres, il en fera avertir le maître des cérémonies, et après lui avoir déclaré qu'il n'est pas ambassadeur, lui fera entendre qu'il est chargé de lettres pour le Parlement de la République et le priera de le dire à celui qui préside à cette assemblée et de lui faire avoir audience. Y étant admis, il représentera à ceux dudit Parlement l'avantage que la bonne intelligence qui sera entre les nations leur apportera, et que c'est l'intention de Sa

Majesté de la garder entière et sincère, et avec autant de soin et d'exactitude qu'elle faisait avec les rois d'Angleterre; que se ressouvenant bien que les traités étaient de nation à nation, comme de roi à roi, et ayant exalté l'honneur qui leur est rendu par Sa Majesté d'envoyer vers eux, il leur fera entendre le vrai sujet de son voyage, appuyant les demandes qu'il est chargé de leur faire de toutes les raisons que lui pourra fournir son expérience et sa capacité, en sorte, s'il est possible, qu'il obtienne d'eux la restitution des vaisseaux de Sa Majesté, de leurs canons et appaux comme des munitions de guerre et de bouche dont ils étaient chargés.

Qui mesurerait les choses par la droiture et qui serait assiéé que ceux dudit régime l'eussent en telle considération qu'ils fussent incapables de rien faire qui y fût opposé, on ne mettrait point en doute que le sieur de Bordeaux n'obtint de leur équité et de leur prudence ce qu'il leur demandera.

Mais soit l'emportement qu'ils ont fait paraître en diverses rencontres, soit que bien souvent les hommes préoccupés de leurs passions s'y laissent en telle sorte entraîner qu'ils ne voient que ce qu'elles leur présentent, il est à craindre qu'il aura un refus et qu'il lui sera parlé en des termes dont un nouvel État se devrait abstenir traitant avec le ministre d'un grand roi.

Si cela leur arrive, Sa Majesté désire que le sieur de Bordeaux leur réponde en sorte qu'ils s'aperçoivent que la France n'ignore pas ce qui lui peut être dû par une république naissante; mais il évitera de rien dire qui fasse rupture ni qui les offense, pour ne leur donner aucun prétexte de se déclarer ennemis de cette couronne, paraissant à Sa Majesté qu'il vaut mieux pour un temps qu'ils courent les mers et exercent la piraterie qu'ils reprochent aux autres, que s'ils entreprennent quelque chose de pis, ce serait de joindre leurs forces aux Espagnols et prendre en protection les rebelles.

Que si la fortune de cet État était telle que, mieux conseillés qu'on n'ose se le promettre, ils accordent la restitution des dits navires et de l'équipage, lors ledit sieur de Bordeaux, ou en une seconde audience, cela étant remis à sa prudence, leur proposera de députer des commissaires pour aviser à ce qui sera à faire pour les particuliers intéressés es prises qui ont été faites de part et d'autre, et leur déclarera que Sa Majesté y est disposée, afin que sans y apporter aucune difficulté ni longueur, ils fassent choix et nomination de députés.

Ce qu'il évitera de mettre en avant si ceux du Parlement d'Angleterre faisaient difficulté de consentir à l'entière et prompte restitution des navires du roi, de crainte qu'ils ne publiassent que son envoi n'avait point eu d'autre fin que de terminer les différends des particuliers, étant de l'avantage de Sa Majesté qu'Elle a dépêché vers eux pour demander le sien et que la reconnaissance qu'il aura faite de leur État ne lui puisse être imputée à bassesse, comme l'on a fait à plusieurs autres princes qui sont allés au-devant des desirs des Anglais, et nouvellement le Roi Catholique sous espérance d'en être assisté en la guerre qu'il fait durer à la ruine de la chrétienté et qu'il aurait souvent pu fuir s'il y eût été aussi disposé que ceux qui le servent l'ont osé publier.

Et n'ayant ledit sieur de Bordeaux rien su obtenir d'eux, repassera en ce royaume sans attendre aucun ordre, si ce n'est qu'il jugeât que, leur faisant honte de leur dureté et de leur injustice et que ménageant avec adresse quelques-uns des plus accrédités parmi eux, il peut conduire à bon port l'affaire dont il est chargé.

Que si, au contraire, ils se rendent à la raison et qu'ils se disposassent à faire choix de plusieurs pour aviser aux moyens de régler les affaires de mer, ajouter ou diminuer aux précédents traités ce qui peut bonifier le commerce, pour ensuite faire que les nations l'exercent avec profit et repos, en ce cas

ledit sieur de Bordeaux dépêchera vers Sa Majesté pour recevoir ses commandements et les pouvoirs et instructions nécessaires pour travailler à une affaire si importante.

*2<sup>e</sup> Louis XIV au Parlement d'Angleterre.*

2 décembre 1682.

Très-chers et grands amis, nous envoyons vers vous le sieur de Bordeaux, l'un des conseillers en notre conseil d'État, maître des requêtes ordinaires de notre hôtel et président en notre grand conseil, que nous avons destiné notre ambassadeur en Savoie, pour vous faire entendre la bonne volonté que nous vous portons, et le désir que nous avons de continuer avec votre république la bonne correspondance qui a de tout temps été observée entre les deux nations. Nous l'avons aussi chargé de vous dire que, comme nous n'avons rien entrepris qui vous ait pu faire croire que nous n'étions pas en cette disposition ni qui ait pu causer du préjudice à votre État, nous avons été surpris de voir nos vaisseaux attaqués par les vôtres. Car bien que vous ayez fait expédier à aucuns de vos marchands des lettres de marque, si est-ce qu'il est mouï qu'on les ait exécutées contre les vaisseaux du prince. Et ce n'est point une chose extraordinaire et qui ne soit pas prévue par les traités d'accorder ces sortes de lettres; au contraire, bien loin d'être défendues, elles sont permises; mais c'est après un déni formel de justice qui ne nous peut être reproché; et qui aura connaissance de tous les soins que nous avons apportés pour être bien informés des pertes souffertes par nos sujets et des prises qu'aucuns d'eux pouvaient avoir faites sur les vôtres qui étaient obligés de les satisfaire, jugerait et avouerait sans doute que notre intention n'a jamais été autre que de faire observer

les traités qui ont été passés entre les nations pour la sûreté et commodité de leur commerce, et le faire fleurir au commun avantage des deux États. Ledit sieur de Bordeaux, selon la charge que nous lui en avons donnée, vous fera plus particulièrement connaître les résolutions que nous avons prises de vivre en étroite union avec vous, espérant que vous ajouterez entière créance à tout ce qu'il vous dira de notre part, ainsi que nous vous en conjurons, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers et grands amis, en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris, le deuxième jour de décembre 1652.

Votre bon ami et confédéré,

LOUIS

## XXIII

(Page 550.)

*M. de Bordeaux à M. Servien.*

Londres, 3 mai 1655.

Avant-hier, qui était mardi dernier, le général Cromwell alla au Parlement après en avoir été absent trois semaines, et s'assit au plus bas bout du Parlement, et ne dit jamais mot tout le temps que le Parlement se tint. Hier il vint de même au Parlement; et comme environ midi on y débattait touchant un nouveau Parlement, et quand celui-ci prendrait fin, et qu'il serait bon de lui donner pour terme le 5 novembre prochain, ledit général Cromwell se leva tête nue et fit une petite harangue en ces termes :

« Messieurs, vous n'avez que faire de vous mettre tant en peine touchant les affaires qui sont maintenant sur le tapis; car ayant mûrement considéré que le gouvernement de tant de personnes était méchant, tyrannique et plein d'oppression, et voyant qu'en y avait employé des sommes immenses sans que jamais on en ait donné aucun compte, c'est pour-quoi j'ai résolu de mettre le gouvernement de cette nation entre les mains de peu de gens, mais gens de bien; et par-tant, dès à présent je déclare qu'il n'y a plus de Parlement, et n'en reconnais plus. »

Ayant achevé son petit discours, il se couvrit et se promena deux ou trois tours dans la chambre du Parlement; et voyant que le Parlement ne bougeoit, ledit général commanda au major Harrison de faire entrer les soldats qui étaient en

garder; ils entrèrent sans dire aucun mot; et pour lors ledit major, le chapeau à la main avec tout respect, s'en alla à la chaire du speaker, et lui baisant la main le prit par la sienne et le conduisit hors du Parlement comme un gentilhomme ferait une demoiselle, et tout le Parlement le suivit. Le général Cromwell prit la masse et la donna aux soldats.

Hier après dîner on devait choisir un nouveau président au conseil d'État; mais ledit général Cromwell y étant venu leur déclara qu'ils ne se missent plus en peine de s'assembler en ce lieu, et que leur pouvoir était expiré.

Ensuite de cela le conseil de guerre s'y tint, et on y appela le maire de Londres qui présenta son épée, marque de justice, au général qui la lui rendit, et lui dit qu'il devait exercer la justice de même comme si rien n'était advenu.

Hier au soir les soldats allèrent prendre les seaux au logis de ceux qui les gardaient; et au matin ce jour d'huy on a envoyé deux barques remplies de soldats pour garder une partie de l'argent espagnol qui est encore dans ses vaisseaux, le reste étant dans la tour. L'armée fait une déclaration pour justifier ses actions.

Avant-hier arriva un messenger de Hollande apportant réponse des États au Parlement; le messenger a donné la lettre au chevalier Guillaume Strickland et lui l'a mise en mains propres du général Cromwell.

Tout le peuple universellement se réjouit, et pareillement la noblesse, de la généreuse action du général Cromwell, et de la chute du Parlement qui est fort vilipendé en la bouche d'un chacun. On a écrit sur la maison du Parlement :

*This house is now to be let unfurnished;*

et on chante des chansons partout contre eux. Il s'en vendait une publiquement que le général Cromwell, par sa grande

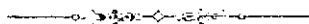
modération, a commandé de n'être plus chantée, et en a fait supprimer quarante mille exemplaires qui ont été pris chez l'imprimeur. On ne laisse pas d'en vendre sous main.

Ledit général Cromwell a changé tous les principaux officiers de l'armée navale.



# TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.



AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Page 1

## LIVRE I.

Organisation du gouvernement républicain.—Formation du Conseil d'État.—Résistance du pays.—Procès et condamnation de cinq chefs royalistes, les lords Hamilton, Holland, Capell, Norwich et sir John Owen.—Hamilton, Holland et Capell sont exécutés.—Publication de *l'Éclat Basilié*.—Polémique royaliste et républicaine; Milton et Sammaise.—Explosion et insurrection des Niveleurs.—Lilburne.—Leur défaite.—Procès et acquittement de Lilburne.—Tyrannie du Parlement.—Grandeur croissante de Cromwell. Page 1

## LIVRE II.

État des partis en Écosse et en Irlande.—Charles II y est proclamé roi.—Commissaires écossais à la Haye.—Guerre d'Irlande.—Cromwell en prend le commandement.—Ses cruautés et ses succès.—Expédition de Montrose en Écosse.—Sa défaite, son arrestation, sa condamnation et son exécution.—Charles II se rend en Écosse.—Cromwell revient d'Irlande et prend le commandement de la guerre d'Écosse.—Périls de sa situation.—Bataille de Dunbar.—Charles II entre en Angleterre.—Cromwell y rente après lui.—Bataille de Worcester.—Fuite et aventures de Charles II. Il débarque en France.—Cromwell revient à Londres.—Triomphe complet de la République. Page 71

## LIVRE III.

Impressions produites, sur le continent, par le procès et l'exécution de Charles Ier.—Assassinat de Dorislaus à la Haye et d'Aschau

à Madrid. — Attitude réciproque des États du continent et de la République d'Angleterre. — Développement et succès de la machine anglaise. — Mauvaise politique extérieure du gouvernement républicain. — Rivalité de la France et de l'Espagne dans leurs relations avec l'Angleterre. — L'Espagne reconnaît la République d'Angleterre. — Relations de l'Angleterre avec les Provinces-Unies. — Ambassadeurs anglais à la Haye. — Ambassadeurs hollandais à Londres. — Leur mauvais succès. — Négociations de Mazarin à Londres. — Louis XIV reconnaît la République d'Angleterre. — Guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Blake, Tromp et Ruyter. — Succès alternatifs. — Effets de la guerre à l'intérieur. Page 194

#### LIVRE IV.

Lutte entre le Parlement et Cromwell. — Tentatives pour la réduction de l'armée. — Proposition d'une amnistie générale et d'une nouvelle loi électorale. — Projets de réformes civiles et religieuses. — Conversation de Cromwell avec les principaux chefs du Parlement et de l'armée. — Pétition de l'armée en faveur des réformes et pour la dissolution du Parlement. — Accusations de corruption contre le Parlement. — Le Parlement essaye de se perpétuer en se complétant par des élections nouvelles. — Urgence de la situation. — Cromwell classe le Parlement. Page 297

#### DOCUMENTS HISTORIQUES.

I. M. de Croullé au cardinal Mazarin. . . . .	356
II. Le même au même . . . . .	356
III. 1 <sup>o</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les conséquences de l'assassinat du résident d'Angleterre, Antoine Ascham . . . . .	357
2 <sup>o</sup> Résolutions prises par le roi d'Espagne sur les avis donnés par le Conseil d'État à l'occasion de l'arrivée du résident du Parlement d'Angleterre et du châtiement de ses assassins. . . . .	358
3 <sup>o</sup> Don Alonso de Cardenas à don Geronimo de la Torre . . . . .	363
IV. 1 <sup>o</sup> Louis XIV à Cromwell . . . . .	365
2 <sup>o</sup> Louis XIV à Fairfax. . . . .	366
V. 1 <sup>o</sup> Don Alonso de Cardenas au roi d'Espagne (Philippe IV) . . . . .	368
2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	374
3 <sup>o</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les affaires d'Angleterre . . . . .	375
VI. 1 <sup>o</sup> L'archiduc Léopold (gouverneur des Pays-Bas) au roi d'Espagne (Philippe IV) . . . . .	382
2 <sup>o</sup> Premier projet de lettre du roi d'Espagne (Philippe IV)	

	au nouveau roi d'Angleterre . . . . .	383
3 <sup>e</sup>	Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Londres et sur la politique à suivre à l'égard de l'Angleterre . . .	385
4 <sup>e</sup>	Délibération du Conseil d'État d'Espagne au sujet de plusieurs lettres de don Alonso de Cardenas traitant de divers sujets . . . . .	389
5 <sup>e</sup>	Don Alonso de Cardenas au comte de Peñaranda . . . . .	392
6 <sup>e</sup>	Don Alonso de Cardenas au roi d'Espagne . . . . .	393
7 <sup>e</sup>	Le comte de Peñaranda à don Alonso de Cardenas . . . . .	395
8 <sup>e</sup>	Le comte de Peñaranda au secrétaire Aug. Navarro . . . . .	398
9 <sup>e</sup>	Le comte de Peñaranda au roi d'Espagne (Philippe IV). . . . .	401
10 <sup>e</sup>	L'archiduc (Léopold) au roi d'Espagne . . . . .	404
11 <sup>e</sup>	Délibération du Conseil d'État d'Espagne au sujet des deux dépêches précédentes du comte de Peñaranda et de l'archiduc Léopold . . . . .	406
VII.	M. de Croullé au cardinal Mazarin . . . . .	410
VIII.	1 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	412
	2 <sup>e</sup> M. Servien à M. de Croullé. . . . .	413
IX.	1 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	417
	2 <sup>e</sup> M. de Croullé au cardinal Mazarin. . . . .	418
	3 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	419
	4 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	422
	5 <sup>e</sup> Don Alonso de Cardenas au roi Philippe IV . . . . .	423
	6 <sup>e</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les affaires d'Angleterre . . . . .	426
X.	Mémoire présenté au roi d'Espagne Philippe IV par lord Cottington et sir Edouard Hyde, ambassadeurs de Charles II . . . . .	429
XI.	1 <sup>e</sup> Première délibération du Conseil d'État d'Espagne sur les demandes des ambassadeurs de Charles II. . . . .	432
	2 <sup>e</sup> Seconde délibération du Conseil d'État d'Espagne sur le même sujet . . . . .	433
XII.	1 <sup>e</sup> Don Alonso de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV . . . . .	436
	2 <sup>e</sup> Le chevalier Antoine Bruin à don Alonso de Cardenas . . . . .	437
	3 <sup>e</sup> Rapport envoyé de Paris par la personne chargée de s'assurer si l'envoyé de Portugal qui se trouve à cette cour, en qualité d'ambassadeur, a eu une entrevue avec le roi d'Angleterre et s'il a traité avec lui quelque affaire . . . . .	438
XIII.	1 <sup>e</sup> M. de Croullé au cardinal Mazarin. . . . .	440
	2 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	<i>ibid.</i>
	3 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	441

XIV.	1 <sup>o</sup> Note du vicomte Salomon de Viréclade adressée au cardinal Mazarin . . . . .	437
	2 <sup>o</sup> Mémoire sommaire des instructions nécessaires au sieur Salomon pour la négociation d'Angleterre . . . . .	445
	3 <sup>o</sup> Walter Frost à M. Salomon, vicomte de Viréclade. . . . .	448
XV.	Mémoire touchant le commerce avec l'Angleterre (rédigé par Colbert) . . . . .	451
XVI.	Touchant la République d'Angleterre. Mémoire présenté à la reine Anne d'Autriche et à son Conseil par le cardinal Mazarin) . . . . .	458
XVII.	Projet d'instruction pour M. de Gentillot, envoyé en Angleterre . . . . .	462
XVIII.	1 <sup>o</sup> Instruction pour le comte d'Estrades, envoyé en Angleterre . . . . .	471
	2 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin au comte d'Estrades . . . . .	474
XIX.	Don Alonso de Cardenas à don Geronimo de la Torre . . . . .	478
XX.	1 <sup>o</sup> M. de Gentillot à M. Servien . . . . .	480
	2 <sup>o</sup> Le duc de Vendôme à l'amiral Blake . . . . .	481
	3 <sup>o</sup> Le même à la République d'Angleterre . . . . .	482
	4 <sup>o</sup> M. de Gentillet à M. Servien . . . . .	483
	5 <sup>o</sup> Le Conseil d'État d'Angleterre au duc de Vendôme . . . . .	484
XXI.	1 <sup>o</sup> L'archiduc Léopold au roi d'Espagne Philippe IV . . . . .	485
	2 <sup>o</sup> Don Alonso de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV . . . . .	487
	3 <sup>o</sup> Extrait d'une lettre du même au même . . . . .	492
	4 <sup>o</sup> Don Alonso de Cardenas à don Geronimo de la Torre . . . . .	493
	5 <sup>o</sup> Aug. Navarro Burena à don Alonso de Cardenas . . . . .	494
	6 <sup>o</sup> Don Alonso de Cardenas à Aug. Navarro Burena . . . . .	495
	7 <sup>o</sup> Don Alonso de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV . . . . .	497
	8 <sup>o</sup> Note et propositions présentées au Conseil d'État d'Angleterre, le 12 septembre 1652, par don Alonso de Cardenas . . . . .	498
XXII.	1 <sup>o</sup> Instruction au sieur de Bordeaux, conseiller du roi en son Conseil d'État, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances de la province de Picardie, venant en Angleterre . . . . .	512
	2 <sup>o</sup> Louis XIV au Parlement d'Angleterre . . . . .	516
XXIII.	M. de Bordeaux à M. Servien . . . . .	518



HISTOIRE  
DE LA  
RÉVOLUTION D'ANGLETERRE  
IV

DEUXIÈME PARTIE  
LA RÉPUBLIQUE ET CROMWELL  
(1649-1658)



HISTOIRE  
DE LA  
**RÉPUBLIQUE**

D'ANGLETERRE

DE CROMWELL

(1649-1658)

PAR M. GUIZOT

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE  
DIDIER ET C<sup>o</sup>, LIBRAIRES  
35, QUAI DES AUGUSTINS

1864

Tous droits réservés







# HISTOIRE

DE LA

# RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE

## ET DE CROMWELL

---

### LIVRE V

Différence primitive à l'expulsion du Long-Parlement.—Manifeste de Cromwell par le *jeu d'écarte*.—Le premier possesseur du gouvernement.—Convocation du Parlement Barebon.—Discours d'ouverture de Cromwell.—Caractère et nature de ce parlement.—L'esprit révolutionnaire mystique y prévaut.—Discours de l'abolition du Parlement Barebon.—Cromwell est proclamé *kyng* de la nation.—Complot des républicains et des Cavaliers.—Lilburne, Gerard et Vower.—Gouvernement de Cromwell.—Sa cour.—Ses réformes.—L'Université d'Édimbourg est renvoyée à l'Angleterre.—Politique extérieure de Cromwell.—Paix avec la Hollande.—Ambassade de Whitelocke en Suède.—Traité de Cromwell avec le Suédois, le Danois et le Portugal.—Réfutations de Cromwell avec l'Espagne et la France.—Élection d'un nouveau Parlement.—Discours d'ouverture de Cromwell.—Hostilité du Parlement.—Septième discours de Cromwell et retraite d'un certain nombre de membres.—L'hostilité du Parlement recommence.—Troisième discours de Cromwell.—Il dissout le Parlement.

L'expulsion du Long-Parlement n'excita, dans Londres et dans le pays, qu'une curiosité indifférente et moqueuse; pas un bras, pas une voix ne s'éleva pour le défendre: « Personne, » dit Cromwell dans un grossier élan de triomphe, « n'a entendu un chien aboyer à leur départ. » A la haine ou au dédain pour les vaincus se joignait ce mouvement d'admiration populaire qu'inspire toujours la force hardie et victorieuse;

Cromwell avait seul décidé et seul accompli, de sa personne, ce grand coup. Une multitude d'adresses de félicitation lui arrivèrent, dictées, quelques-unes par cet empressement servile qui se précipite autour du vainqueur, la plupart par l'enthousiasme mystique des sectaires qui se promettaient, de la chute du Parlement, le règne du Seigneur. D'autres adresses, plus importantes, vinrent de l'armée d'Écosse qui approuva sans restriction ce qui venait de se passer, de l'armée d'Irlande qui se borna à se soumettre et à recommander la discipline, sans adhésion politique, de la flotte enfin, que le Parlement avait soignée avec tant de prédilection, mais où dominait, en l'absence de Blake, l'influence de Monk depuis longtemps enclin à chercher sa fortune dans la grandeur de Cromwell qui, avant d'éclater, s'était assuré de ses dispositions. Soit hasard, soit dessein, Blake avait été, quinze jours auparavant, envoyé en croisière vers le nord de l'Écosse; ce fut là, en route devant Aberdeen, qu'il apprit la chute du Parlement; il réunit aussitôt à son bord ses capitaines; quelques-uns, comme lui républicains sincères, le pressaient de se déclarer contre Cromwell: « Non, » dit-il, « ce n'est pas à nous à nous mêler des affaires d'État; empêchons les étrangers de nous humilier; » et renouant de ce jour à toute politique, il ne s'inquiéta plus que de vaincre pour sa patrie, quel que fût son maître<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 181; — *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 113-117. — Milton, *State-Papers* (n<sup>o</sup> 49), Londres, 1741, p. 101-102.

Dans la Cité de Londres, quelques aldermen hasardèrent une pétition « à S. E. le lord général, pour le « prier de permettre que le Parlement reprît ses séances « et fût admis à se dissoudre légalement lui-même. » Mais aussitôt une contre-pétition vint aussi de la Cité, accusant les aldermen qui avaient signé la première « de n'avoir pas oublié la monarchie, » et disant à Cromwell : « Nous vous demandons humblement de ne « point regarder en arrière, et de marcher hardiment « pour accomplir ce que le Seigneur et ses fidèles, et « cette pauvre nation languissante attendent de vous, « comme vous l'avez souvent promis<sup>1</sup>. »

C'était aussi le désir et l'instinct de Cromwell de marcher hardiment; mais dès le lendemain de cette victoire si facile, et quoique aucune résistance n'éclatât, les obstacles apparurent. Les grandes justices de Dieu sont toujours mêlées de grandes rigueurs, et souvent exercées par des mains qui ne commandent ni la confiance ni le respect. Quand il tomba, le Long Parlement avait mérité son sort; il avait tantôt mal compris, tantôt violé lui-même ses principes; il avait pris pour des droits les mauvaises nécessités créées par ses fautes; il s'était montré également incapable de gouverner et de laisser gouverner. Pourtant, il comptait dans ses rangs des hommes d'un esprit et d'une vertu rares, qui con-

*Cromwelliana*, p. 121-124; — Ludlow, *Memoirs*, t. II, p. 210; — Hambley, *Vie de Monk* (Londres), 1672, p. 71. — *Robert Blake*, p. 244-249.

servaient, dans leur chute, une juste considération, et beaucoup d'honnêtes gens qui, malgré leur entêtement dans des vues fausses, avaient voulu le bien de leur pays et retrouvaient, en rentrant dans leurs foyers, de l'estime et de la sympathie. Ils n'avaient plus de pouvoír à exercer ni à défendre; on en était plus disposé à les écouter; ils ne tentaient rien contre leur vainqueur; mais ils parlaient librement de lui, de ses actions passées, de ses desseins futurs. Qui Cromwell n'avait-il pas trompé? A qui n'avait-il pas dit le contraire de ce qu'il disait ailleurs? N'avait-il pas fait lui-même tout ce qu'il reprochait au Parlement? Qui pouvait croire à son désintéressement ou se fier à ses promesses? Était-ce pour se courber sous l'épée d'un général que l'Angleterre avait brisé le sceptre d'un roi? Ces propos, partout répandus, réveillaient d'anciens ressentiments, provoquaient des méfiances importunes, et M. de Bordeaux était bien informé lorsque, quinze jours après le succès du coup d'État, il écrivait au comte de Brienne :  
« Le peu de satisfaction que le public témoigne d'être  
« gouverné par des officiers de guerre, et de se voir  
« privé de ses anciens privilèges par la suppression du  
« Parlement, joint à la diversité des esprits et des reli-  
« gions dont est composée l'armée, donne, à ce qu'on  
« dit, quelques inquiétudes au général, et lui fait  
« appréhender que son entreprise ne soit pas de durée  
« et du succès qu'il en attend<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Le 15 mai 1653 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

Cromwell n'avait cependant pas perdu un moment pour faire agréer au public son coup d'État ; dès le surlendemain<sup>1</sup>, parut, au nom du général et du conseil des officiers, une déclaration qui en expliquait les motifs en rappelant les fautes du Parlement, les dangers de la République et les vains efforts de l'armée pour prévenir une rupture. Peu de jours après, une seconde déclaration, émanée des mêmes autorités, fit, vers le même but, un nouvel effort. Mais ces documents, froids et embarrassés, produisaient peu d'effet. Il fallait sortir de cette situation précaire et donner, à un pouvoir encore sans forme et sans nom, quelque sanction, réelle ou apparente, du pays. Cromwell fit appeler sir John Carew et le major Salloway, fermes républicains avec qui il était resté en bons rapports : « Le fardeau dont je  
« me suis chargé en faisant ce que j'ai fait est trop lourd  
« pour moi, » leur dit-il, « je ne puis songer aux consé-  
« quences sans trembler ; délivrez-moi, je vous en  
« conjure, des tentations auxquelles je vais être exposé ;  
« allez trouver le grand juge Saint-John, M. Selden,  
« tous ces habiles gens, et engagez-les à dresser  
« quelque plan de gouvernement qui retire l'autorité  
« de mes mains. »—« Vous avez, monsieur, » lui dit  
Salloway, « un sûr moyen de vous délivrer de ces  
« tentations, c'est de ne pas vous y croire exposé ; de-  
« meurez bien persuadé qu'aujourd'hui comme aupa-

<sup>1</sup> Le 22 avril 1653.

« ravant l'autorité de la nation réside dans les honnêtes  
« gens d'Angleterre<sup>1</sup>.

Cromwell rémit à Whitehall les principaux entre ceux des honnêtes gens, militaires et civils, qui se trouvaient près de lui ; et dans cette réunion, à laquelle Carew et Salloway assistaient, on résolut d'appeler, de toutes les parties de la République, un certain nombre d'hommes pieux et fidèles, à qui serait remis le pouvoir suprême. Mais comme il fallait du temps pour leur désignation et leur arrivée, un conseil d'État fut, en attendant, chargé des soins du gouvernement. Les avis différèrent sur le nombre de ses membres ; Lambert et les plus mondains des assistants n'en voulaient que dix, pour que les affaires marchassent plus vite ; Harrison en demanda soixante et dix, par analogie avec le sauhédrin juif ; le colonel Okey et d'autres saints insistèrent sur le nombre treize, image du Christ et de ses douze apôtres. Leur avis prévalut, et, le 29 avril, un conseil d'État de treize membres, huit militaires et quatre civils, fut installé à Whitehall sous la présidence de Cromwell qui l'annonça le lendemain au public par une déclaration en son propre nom et signée de lui seul ; circonstance qui fut remarquée, dès lors, comme un indice de ses desseins<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Parliament. Hist.*, t. XX, p. 137. — Curlye, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 183. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 529. — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 133. — Ludlow *Mémoires*, t. II, p. 211.

<sup>2</sup> *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 151. — Curlye, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 183. — *Cromwelliana*, p. 122. — Thurloe, *State Papers*, t. I,

On dit que, malgré la mémoire si fraîche des affronts qu'on lui avait naguère fait subir à Westminster, sir Henri Vane, dans sa retraite du comté de Lincoln, reçut de ce nouveau conseil d'État une invitation à en faire partie; à quoi il répondit que « sans nul doute c'était le règne des saints qui commençait, mais qu'il était, « quant à lui, décidé à attendre le paradis pour en prendre sa part<sup>1</sup>. »

On se mit pourtant à l'œuvre pour chercher ces depositaires inconnus auxquels la souveraineté en suspens devait être déferée. On voulait des hommes qui ne se fussent point mis en avant eux-mêmes comme candidats, qui ne souffrissent point froissés et meurtris des lottes de l'élection populaire, qui ne tiussent leur mission que de la sainteté de leur vie, attestée par l'assentiment des vrais chrétiens, au pouvoir chargé de les désigner. Les prédicateurs en crédit dans les comtés rassemblèrent leurs congrégations pour prendre leur avis sur ces difficiles choix. Cromwell et ses officiers firent de fréquentes réunions, soit pour invoquer les lumières et les bénédictions d'en haut, soit pour examiner les noms et les renseignements qui leur étaient transmis. Les mécontents de toute sorte, royalistes ou parlementaires, se répandaient en propos de décision et d'insulte sur ces procédés des nouveaux

p. 210, 255; — Whitelocke, p. 355; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. I, p. 511, 520; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 128.

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. I, p. 265.

maîtres de l'Angleterre ; Cromwell, disaient-ils, se prétendait en communication directe avec le Saint-Esprit et donnait ses volontés pour des ordres que lui dictait Dieu même. Mais la moquerie est une arme vaine contre l'enthousiasme et la discipline ; ni les sectaires ni les soldats de Cromwell n'en étaient émus, et il poursuivait son œuvre, sans se soucier de telles attaques, prêt à s'en moquer lui-même dans l'occasion : « Les bruits qu'on « fait courir du général ne sont pas vrais, » écrivait Bordeaux à M. de Brienne<sup>1</sup> ; « il affecte bien une grande « piété, mais pas une communication particulière avec « le Saint-Esprit, et il n'est pas si faible que de se laisser « prendre par des flatteries. Je sais que l'ambassadeur « de Portugal lui en ayant fait sur ce changement, il en « fit raillerie. » Après un mois d'informations et de méditations, Cromwell et son conseil aboutirent à la désignation de cent trente-neuf personnes, cent vingt-deux pour l'Angleterre, six pour le pays de Galles, cinq pour l'Écosse et six pour l'Irlande. Tous ces noms avaient été discutés avec soin ; plusieurs, celui de Fairfax entre autres, proposés d'abord, furent écartés ; quelques-uns, qui avaient été inexactement écrits, sont rectifiés sur la liste, de la main même de Cromwell. Quelques soldats mécontents, et se croyant le droit d'intervenir dans cette opération aussi bien que leurs officiers, réclamèrent par une pétition contre certains choix. Cromwell n'en tint nul compte, et, le 6 juin 1653, lorsqu'il eut bien arrêté

<sup>1</sup> Le 5 juin 1653.



sa liste, il adressa, seul et en son propre nom, aux cent treute-neuf personnes qu'elle contenait, des lettres de convocation ainsi conçues : « A raison de la dissolution  
 « du dernier Parlement, il est devenu nécessaire de  
 « pourvoir à la paix, à la sûreté et au bon gouvernement  
 « de cette République ; en conséquence, diverses per-  
 « sonnes craignant Dieu, et d'une fidélité et d'une  
 « honnêteté reconnues, ont été nommées par moi, de  
 « l'avis de mon conseil d'officiers, pour que la charge de  
 « ces grandes affaires leur fût confiée. Ayant pleine  
 « assurance de votre amour et de votre courage pour le  
 « Seigneur notre Dieu et pour le service de sa cause  
 « et du bon peuple de cette République, moi, Olivier  
 « Cromwell, capitaine général et commandant en chef  
 « de toutes les armées et forces levées et à lever  
 « dans cette République, je vous somme et requiers,  
 « attendu que vous êtes l'une des personnes ainsi nom-  
 « mées, d'être et comparaître en personne, le 4 juillet  
 « prochain, à la salle connue sous le nom de Chambre  
 « du conseil, à Whitehall, dans la cité de Westminster,  
 « pour y prendre la charge à laquelle vous êtes appelé,  
 « et y siéger comme membre pour le comté de..... Et  
 « n'ayez pas à y manquer<sup>1</sup>. »

Cette satisfaction une fois donnée aux scrupules

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 153;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 151;—Thurloe, *State-Papers*, p. 256, 274, 289, 305;—*Archives des affaires étrangères de France*;—*Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 282;—Whitelocke, t. 1, 557;—Heau, *A brief Chronology*, etc., p. 639;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 591-524.

constitutionnels qui l'entouraient, et en attendant l'arrivée de cet étrange Parlement, Cromwell, par l'entremise tantôt du conseil d'État, tantôt du conseil général des officiers, prit en main le gouvernement tout entier. On ordonna la continuation des taxes votées par le Parlement expulsé, pour le service de l'armée et de la flotte<sup>1</sup>. On destitua quatre juges dont on se méfiait, et on en nomma deux autres pour le pays de Galles<sup>2</sup>. « Le général a envoyé le maître des cérémonies à tous les ministres étrangers, » écrivait Bordeaux à M. de Brienne, « pour les assurer que ce changement n'altérera point l'intelligence et l'amitié qui peut être entre leurs maîtres et cet État, et que, dans un peu de jours, nous saurons avec qui traiter<sup>3</sup>. » Le conseil d'État chargea en effet cinq de ses membres de reprendre, avec les ministres de France et de Portugal, les négociations commencées. Des envoyés arrivèrent de la part des États généraux de Hollande et du grand-duc de Toscane ; ils furent reçus sans délai<sup>4</sup>. Ni les relations diplomatiques ni les affaires intérieures n'éprouvèrent d'interruption. « Notre grand changement de cent cinquante ou deux cents gouverneurs à dix a été sans bruit ou tristesse, » écrivait au cardinal Mazarin un

<sup>1</sup> Le 9 juin 1653.

<sup>2</sup> Les 18 et 29 juin 1653.

<sup>3</sup> *Bordeaux à Brienne* (1<sup>er</sup> mai 1653) (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>4</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. 1, p. 330; — G. Owen, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 525-528.

négociant de Londres, nommé Morrell, avec qui il entretenait une correspondance particulière : « voyant que les autres en quatre années n'ont rien fait pour le bien du peuple, par mer ni par terre, nous espérons mieux de dix que de deux cents; plus de secret, plus de promptitude; moins de discours, plus d'effets, sans manger quatre années en harangues<sup>1</sup>. »

En même temps qu'il prenait ainsi possession des affaires publiques, Cromwell veillait à la sécurité des intérêts privés, des siens propres comme de ceux d'autrui. Des désordres, auxquels les passions politiques n'étaient pas étrangères, éclatèrent dans le comté de Cambridge, à l'occasion d'un grand dessèchement de marais entrepris par une compagnie dont il était l'un des principaux fondateurs; il écrivit sur-le-champ à l'agent de la compagnie : « J'apprends que quelques mau-  
« vais sujets ont commis de grands désordres dans le  
« comté de Cambridge, aux environs de Swaffham et de  
« Bo'sham, renversant les travaux commencés, et me-  
« naçant les ouvriers qui y sont employés. Envoyez sur  
« les lieux un de mes escadrons, avec un capitaine qui  
« exhorte le peuple à se tenir tranquille, en lui faisant  
« bien savoir que, si quelques excès sont commis, on  
« ne les souffrira pas, et que, si quelque tort est fait  
« aux entrepreneurs, satisfaction leur sera donnée selon  
« le droit, et justice sera faite. » Il fit prendre en effet, par le conseil d'État, les mesures nécessaires pour assu-

<sup>1</sup> Le 12 mai 1653 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

rer la réparation des dommages si les troupes ne suffisaient pas à les prévenir<sup>1</sup>.

Il eut, peu de jours après, un de ces coups de fortune qui grandissent et affermissent les pouvoirs nouveaux, comme une marque de la faveur de Dieu. Quelque temps suspendue après la victoire remportée par Blake sur les Hollandais, du 18 au 20 février précédent, la guerre maritime venait de recommencer, soutenue par les escadres qu'avait préparées et les amiraux qu'avait nommés le Parlement. Tromp tenait la mer pour les Provinces-Unies, triste et peu confiant, car sa flotte, bien que nombreuse, était composée de bâtiments la plupart faibles et mal armés, mais toujours aussi hardi qu'habile, et ayant Ruyter, de Witt et Floritz pour lieutenants. Il venait d'escorter un grand convoi de navires marchands lorsqu'il apprit que la flotte anglaise s'était divisée, que Blake avait fait voile vers le nord, et que Monk et Dean, avec une centaine de bâtiments, naviguaient à l'entrée nord du pas de Calais, entre Ramsgate et Nicuport. Il se porta vers ces parages, et l'action, que les deux escadres cherchaient également, s'engagea le 2 juin avec passion, surtout de la part des Anglais. Aux premières volées de canon, Dean qui, le matin même, préoccupé d'un sombre pressentiment, avait passé, dans sa chambre et en prières, un temps plus long que de coutume, fut frappé à mort, d'un boulet, à

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 121, — *Compendium*, p. 128.

côté de Monk, sur le pont du vaisseau *la Résolution* que les deux amiraux montaient ensemble. Monk jeta son manteau sur le corps de son collègue et poussa ardemment le combat. La nuit sépara les deux escadres qui avaient presque également souffert. L'action recommença le lendemain, un peu tard, Tromp ayant, sans succès, employé les premières heures du jour en manœuvres pour reprendre sur les Anglais l'avantage du vent. Il ne savait pas que, soit par instinct, soit d'après quelques avis qui lui étaient parvenus, annonçant une rencontre prochaine, Blake faisait, à ce moment même, force de voiles vers le sud, pour venir y prendre part. On entendit tout d'un coup retentir son artillerie sur les derrières de la flotte hollandaise, et, peu d'instants après, un jeune officier, son neveu, le capitaine Robert Blake, perçant avec son bâtiment la ligne des ennemis, vint le premier rejoindre le gros de l'escadre anglaise, aux acclamations des matelots ravis de revoir au milieu d'eux le Roi de la mer, comme ils appelaient Blake. L'énergie et l'obstination de Tromp croissaient avec le danger : animé par ses instances et par ses exemples, l'équipage de son vaisseau, *le Brederode*, aborda le vaisseau anglais *le James*, que montait le vice-amiral Penn ; les Anglais repoussèrent vigoureusement les assaillants, passèrent pêle-mêle avec eux sur *le Brederode*, et en occupaient déjà le pont lorsque Tromp, décidé à n'être pas pris, jeta sur des barils de poudre une mèche allumée : le pont du *Brederode* sauta avec tous ceux qui s'y trouvaient et une partie du bâtiment : le bruit cou-

rut aussitôt dans la flotte hollandaise que l'amiral était mort; le désordre se propagea rapidement; plusieurs bâtimens prirent la fuite. Tromp cependant, sauvé comme par miracle, avait passé du *Brederoede* sur une frégate légère, et se portait en tous sens parmi les bâtimens hollandais, ramenant les braves au combat et tirant sur ceux qui fuyaient. Mais toute sa vigueur fut vaine; il fallut se retirer à son tour et regagner les ports de Hollande, chaudement poursuivi par les Anglais. Le lendemain 4 juin, Monk et Blake annoncèrent à Cromwell leur victoire, avec la prise de onze bâtimens hollandais et de treize cent cinquante prisonniers. Tromp, Ruyter et de Witt, de leur côté, se hâtèrent de rendre compte aux États généraux de leur défaite et de ses causes, déclarant qu'ils ne retourneraient plus en mer si la flotte n'était mieux armée, plus abondamment pourvue de munitions et accrue de bâtimens plus forts: « Pourquoi me tairais-je plus longtemps? » dit Corneille de Witt en pleine assemblée des États; « je suis ici devant mes souverains; c'est mon devoir de leur dire que les Anglais sont maintenant maîtres de nous et des mers<sup>1</sup>. »

Les actions de grâce ordonnées par le conseil d'État

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 118;—*Cromwelliana*, p. 121;—White-locke, p. 517;—*Robert Blake*, p. 249-253;—*New trials of the Admirals Penn*, t. I, p. 491-493;—*Le Clerc, Hist. des Progrès-Louis*, t. II, p. 333;—*Wicquefort, Hist. des Provinces-Unies*, t. IV, p. 379.—*Bre. h., Vie de Ruyter*, p. 35-37;—*Farriner's State-Papers*, t. I, p. 269-270.

pour cette victoire avaient à peine cessé de retentir dans toute l'Angleterre quand l'assemblée des élus de Cromwell se réunit, le 4 juillet, dans la Chambre du conseil, à Whitehall, selon l'ordre qu'elle en avait reçu. Deux seulement, parmi les appelés, ne se rendirent pas à la convocation. Ils étaient assis sur des sièges rangés autour de la salle, lorsque Cromwell entra, suivi d'un grand nombre d'officiers. Tous se levèrent et se découvrirent. Cromwell ôta aussi son chapeau, et se plaçant le dos tourné vers une fenêtre en face du milieu de la salle, la main appuyée sur une chaise : « Messieurs, » dit-il, « je suppose que la convocation qui vous a amenés ici vous fait bien comprendre pourquoi vous y êtes. Cependant j'ai quelque chose de plus à vous communiquer ; c'est un document rédigé de l'avis des principaux officiers de l'armée, et qui en dit un peu plus que la lettre de convocation. J'ai aussi, pour ma décharge, quelque chose à vous dire qui sera, je l'espère, satisfaisant pour vous. Je vous vois siégeant ici assez mal à votre aise, car il y a peu de place, et le temps est très-chaud ; je serai court ; » et ayant chaud lui-même, il ôta son manteau et le donna à un officier qui le garda pendant toute la séance, comme on eût fait pour le roi en pareille occasion<sup>1</sup>.

Cromwell ne tint pas sa parole, car il parla plus de deux heures. Il n'avait pas écrit son discours, et ses

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 152;—*Carlyle, Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 157.

idées, quelque arrêtées qu'elles pussent être d'avance, se pressaient dans son esprit si abondantes et si vives qu'il semblait s'abandonner à leur cours plutôt qu'en disposer pour les étendre ou les resserrer à son gré. Il était étranger à l'art oratoire, à l'harmonie dans la composition, à l'éloquence dans la diction ; il jetait pêle-mêle les récits, les réflexions, les raisonnements, les citations pieuses, les commentaires, les interpellations, les allusions, les réminiscences, les vues d'avenir ; mais une intention profondément politique, pratique et précise, animait toutes ses paroles, perçait à travers leur confusion, persistait dans tous leurs replis, et il poussait puissamment ses auditeurs vers le but qu'il voulait atteindre, en suscitant à chaque pas dans leur âme l'impression dont il avait besoin de les frapper. Il commença par leur rappeler les grandes choses dont ils avaient été témoins depuis l'ouverture du Parlement jusqu'à la bataille de Worcester, la guerre civile, le jugement du roi, la défaite de son fils, la soumission des trois royaumes, « ces étranges voies, détours et retours de la Pro-  
« vidence, ces grandes manifestations de Dieu qui s'é-  
« tait plu à traverser et à renverser les desseins des  
« hommes habiles, pour élever à un merveilleux succès  
« une pauvre et obscure troupe d'hommes, nullement  
« versés dans la guerre et qui y avaient peu de pen-  
« chant. » Il voulait remplir cette assemblée nouvelle du sentiment de la puissance et du droit de l'armée, instrument et représentant des volontés de Dieu qui lui avait donné la victoire sur tous ses ennemis. De là il



passa à sa dernière lutte avec le Parlement, et après avoir sanctifié l'armée au nom du succès, il la justifia au nom de la nécessité. Le Parlement n'avait voulu ni accomplir les réformes que désirait le peuple, ni se dissoudre réellement et rendre au peuple son libre droit de suffrage; les juriscultes s'étaient disputés trois mois sans parvenir à s'entendre sur le sens d'un seul mot, le mot *hypothèques (incumbrances)*; les conférences, obtenues à grand-peine, entre les chefs du Parlement et les officiers de l'armée avaient toujours abouti à cette réponse : « La continuation du Parlement peut seule sau-  
« ver la nation. » Non-seulement, par l'acte qu'ils avaient préparé pour les élections nouvelles, ils se perpétuaient eux-mêmes, mais ils auraient fait entrer dans le Parlement des presbytériens, des déserteurs et des ennemis de la bonne cause : « Si nos libertés et nos droits  
« avaient succombé dans un combat, » dit Cromwell, « la nécessité nous eût enseigné la patience : mais les  
« perdre par insouciance et apathie, c'eût été nous dé-  
« clarer nous-mêmes des lâches, traîtres à Dieu et à son  
« peuple.... C'est vraiment la nécessité qui nous a con-  
« duits dans cette affaire, car le gouvernement ne doit  
« pas tomber; vous n'auriez pas voulu, je pense, qu'il  
« passât aux mains des pervers; je suis sûr que Dieu ne  
« le voulait pas. C'est donc par la voie de la nécessité,  
« par la voie de la sage providence de Dieu, quoique à  
« travers de faibles mains, que le pouvoir vient aujour-  
« d'hui dans les vôtres. » Il fit alors, selon sa coutume, étalage d'humilité au moment même où il faisait acte

d'autorité et de puissance : « Je devrais me borner à  
« prier pour vous plutôt que vous donner des con-  
« seils.... Pourtant, si celui qui vous a appelés à l'exer-  
« cice du pouvoir suprême, et qui ne veut être que  
« votre serviteur, s'acquitte de ce qu'il regarde comme  
« un devoir envers vous, j'espère que vous le prendrez  
« en bonne part. » Il les entretint des conditions du  
bon gouvernement, leur conseillant la justice envers  
tous, « envers un infidèle aussi bien qu'envers un  
« croyant, » la sympathie pour les saints, la compassion  
même pour les infirmités des saints : « Je vous en cou-  
« jure, quoique ce ne soit pas nécessaire, je pense ; ayez  
« soin de tout le troupeau ; aimez les brebis, aimez les  
« agneaux ; soyez doux et tendres envers tous ; si le  
« plus pauvre chrétien, le chrétien le plus égaré désire  
« vivre en paix sous votre autorité, protégez-le.... J'ai  
« dit quelquefois, à tort peut-être, j'en conviens, que  
« j'aimerais mieux avoir tort envers un croyant qu'en-  
« vers un infidèle.... Faites tous vos efforts pour la pro-  
« pagation de l'Évangile : encouragez ses ministres....  
« Je n'ai qu'un mot de plus à vous dire, et en ceci peut-  
« être je trahirai ma faiblesse ; mais je veux vous en-  
« courager vous-mêmes à marcher fermement et avec  
« confiance dans votre œuvre.... Vous êtes étrangers les  
« uns aux autres ; vous venez de toutes les parties de la  
« nation ; vous ne vous connaissez peut-être pas de vi-  
« sage.... J'en appelle à votre conscience à tous : ni di-  
« rectement, ni indirectement, vous n'avez cherché  
« vous-mêmes à venir ici ; vous y êtes venus passive-

« ment ; vous avez été vraiment appelés : avouez hautement votre mission ! Jamais, je puis le dire, il n'y a eu un tel corps, plus de cent quarante personnes, qui soit ainsi parvenu à l'autorité suprême à ce seul titre, avouer Dieu et être avoué de lui. Si c'était le moment de comparer votre titre à celui des assemblées qui ont été appelées par les suffrages du peuple !... Qui peut dire quand viendra le jour où Dieu rendra le peuple capable d'une telle œuvre ? Personne ne le désire plus que moi... Mais ceci est une digression ; je vous le répète : avouez votre mission, car elle vient de Dieu <sup>1</sup>. »

Admirables instincts d'un profond génie qui voulait faire descendre de Dieu ce prétendu pouvoir suprême qu'il avait élevé de ses propres mains et dont il sentait l'infirmité !

L'assemblée écoutait Cromwell avec faveur et respect. Elle n'était pas, comme on l'a dit, composée tout entière d'hommes obscurs et de condition basse ; elle comptait dans son sein quelques noms illustres par la naissance ou par la gloire, et un certain nombre de gentilshommes de campagne et de bourgeois importants dans leur ville ou dans leur comté. Propriétaires, négociants, marchands ou artisans, la plupart de ses membres étaient d'ailleurs des hommes de mœurs bien réglées, point

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 187-219 ; — *Parliament Hist.*, t. XX, p. 153-175 ; — M. Hon, *State Papers*, p. 100-111. — *Cardebas au roi Philippe IV* (15 juillet 1653), (*Archives de Simancas*).

prodigues, point endettés, point chercheurs d'emplois ou d'aventures, passionnément attachés à leur patrie comme à leur foi, et ne manquant ni de courage ni d'indépendance. Mais leurs habitudes, leurs idées, leurs vertus même étaient petites et étroites, comme la situation sociale de la plupart d'entre eux; ils avaient plus d'honnêteté privée que d'intelligence et de fierté politique; et malgré la droiture de leurs intentions, la probité de leur vie et l'ardeur de leur piété, ils étaient incapables de remplir et même de comprendre la haute mission à laquelle la volonté de Cromwell venait de les appeler.

Ils commencèrent pourtant par s'approprier le nom, les formes et tous les signes extérieurs de leur nouveau rang. Ils transportèrent leurs séances à Westminster, dans la salle de la Chambre des Communes. Là ils reçurent et lurent solennellement l'acte signé du général et de ses officiers qui leur déferait le pouvoir suprême, en leur imposant l'obligation de ne le garder que jusqu'au 3 novembre 1654, et de désigner eux-mêmes, trois mois avant ce terme, leurs successeurs qui ne siègeraient qu'un an et auraient à régler le gouvernement futur. Ils votèrent, après un débat et à soixante-cinq voix contre quarante-six, qu'ils s'appelleraient le Parlement. Ils élurent leur orateur, Francis Rouse, ancien membre du Long Parlement, firent apporter sur leur table la masse que Cromwell en avait fait enlever, nommèrent un conseil d'État de trente et un membres qui reçut d'eux des instructions analogues à celles du conseil d'État pré-

cedent, reprirent enfin toutes les prérogatives et rétablirent tous les usages du Parlement expulsé<sup>1</sup>.

Cromwell et le conseil des officiers avaient fait d'eux un Parlement : pour en témoigner leur reconnaissance, ils votèrent à leur tour que le lord général, les majors généraux Lambert, Harrison et Desborough, et le colonel Tomlinson, seraient appelés à siéger parmi eux comme membres du Parlement<sup>2</sup>.

Le jour même où ils s'installèrent à Westminster<sup>3</sup>, ils consacèrent presque toute leur séance à des manifestations pieuses : non pas en assistant, comme le Parlement précédent, à des sermons prêchés par des ministres spécialement désignés, mais en se livrant eux-mêmes, et sans le concours d'aucun ecclésiastique de profession, à des prières spontanées. Huit ou dix membres prièrent successivement la parole, invoquant le Seigneur et commentant divers passages des livres saints : « Et plusieurs affirmèrent, » dit l'un d'entre eux, « que « jamais, dans aucune réunion ni aucun exercice de « piété, ils n'avaient senti la présence et l'esprit de « Christ autant, ni avec autant de joie que ce jour-là. » Aussi persistèrent-ils dans cette pratique, et au lieu de se choisir un chapelain, chaque jour, dès que quelques membres étaient arrivés, l'un d'entre eux faisait une

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 281-285; Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 531; Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 163.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 281.

<sup>3</sup> Le 5 juillet 1653.

prière, et d'autres lui succédaient jusqu'à ce qu'il-  
 fussent en nombre pour ouvrir la séance et entrer en  
 travail. Le lendemain de leur installation, ils votèrent  
 qu'un jour spécial serait consacré à invoquer solennel-  
 lement, sur leurs actes futurs, les bénédictions de Dieu ;  
 et après s'être acquittés de ce devoir, pour engager toute  
 la nation à joindre, dans le même but, ses prières aux  
 leurs, ils publièrent une déclaration<sup>1</sup> où éclatent à la  
 fois les orgueilleuses espérances d'un enthousiasme mys-  
 tique et les sentiments d'une humilité profonde : « Nous  
 « sommes le Parlement de la République d'Angle-  
 « terre.... Quand nous nous regardons nous-mêmes,  
 « nous sommes effrayés, nous tremblons de l'œuvre  
 « immense qui pèse sur nous, infiniment au-dessus de  
 « notre force, et nous nous écriions avec Josaphat :—  
 « Seigneur, nous ne savons ce que nous devons faire,  
 « mais nos yeux sont sur toi !... — Nous espérons que  
 « Dieu, dans sa grande et libre bonté, n'abandonnera  
 « pas son peuple, et que nous serons, dans sa main, des  
 « instruments efficaces pour que tous les jougs oppres-  
 « sifs soient brisés, tous les fardeaux écartés, pour que  
 « les pauvres et les nécessiteux soient aussi comblés de  
 « bénédictions, pour que toutes les nations transforment  
 « leurs épées en charrues, pour que le loup paisse avec  
 « l'agneau, et que la terre entière soit pleine de la con-  
 « naissance de Dieu, comme les eaux remplissent les  
 « abîmes de la mer.... Voici tout ce que nous disons :

<sup>1</sup> Le 12 juillet 1653.

« si notre entreprise vient de Dieu, qu'il la bénisse et la  
 « fasse prospérer, et que chacun prenne garde à ne pas  
 « combattre contre Dieu; mais si elle ne vient pas de  
 « Dieu, qu'elle tombe, quoique nous devions tomber  
 « les premiers <sup>1</sup>! »

Ainsi fortifiés et confiants, ils se mirent à l'œuvre pour accomplir enfin ces réformes tant désirées. Douze comités furent institués pour les préparer. Deux avaient à régler les affaires d'Écosse et d'Irlande et leur incorporation avec l'Angleterre. Un comité fut chargé des réformes à apporter dans les lois; un autre de la question des dîmes, objet, pour le clergé et les seigneurs, et aussi pour les politiques, d'une vive préoccupation. Les armées de terre et de mer, le revenu public, les dettes publiques et les fraudes envers l'État, les pétitions, le commerce et les corporations, les pauvres, les prisons, l'avancement de l'instruction publique et des sciences occupèrent huit comités. Les actes ainsi préparés devaient être aussitôt soumis à la discussion et au vote du Parlement <sup>2</sup>.

L'ardeur et l'assiduité de ces comités et du Parlement lui-même dans leurs travaux furent grandes. Le Parlement vint qu'il se réunirait tous les jours, sauf le dimanche, à huit heures du matin. Ni les comités, ni le

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 281-283;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 181-183.—*Forsler, Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 166-171. —*Leicester's Journal*, p. 148.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 283, 286, 287, 288, 325, 326.

conseil d'État ne devaient se rassembler tant que le Parlement était en séance ; il fallait que leurs membres pussent y venir siéger ; c'était avant et après la séance générale qu'ils se livraient à leur mission particulière. Ils ne tardèrent pas à présenter au Parlement de nombreux rapports : les dîmes, les réformes dans les lois civiles et criminelles, l'administration des finances, l'état et la comptabilité de l'armée, le règlement des dettes et la répartition des terres en Irlande, les pauvres, les prisons, les pétitions devinrent, coup sur coup, l'objet de vifs et longs débats. Un zèle sincère animait l'assemblée ; les questions d'intérêt privé tenaient peu de place dans ses délibérations ; humble et hardie, elle ne songeait qu'à servir et à réformer l'État<sup>1</sup>.

Mais on vit bientôt éclater ce que les réformateurs populaires ne prévoient jamais, les obstacles et les chimères. Pour accomplir, sans la bouleverser, de grandes réformes dans une grande société, il faut, au législateur, beaucoup de lumières et une position haute ; venues d'en bas, les réformes sont inséparables des révolutions. Le Parlement des élus de Cromwell n'était ni assez éclairé, ni assez considérable pour réformer, d'une main tranquille, la société anglaise ; et comme en même temps il n'était ni assez insensé, ni assez pervers, ni assez fort pour détruire aveuglément au lieu de ré-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 238, 265, 286, 288, 290, 292, 293, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 308, 310, 315, 316, 321, 326, 327, 330, 331, 334, 341, 351.



former, il ne tarla pas, malgré son honnêteté et son courage, à devenir impuissant, et ridicule par son impuissance dans son ardeur.

Il trouvait pourtant une partie de sa tâche très-avancée : les deux comités que le Long Parlement avait institués en 1651, l'un dans son sein et l'autre en dehors, pour s'occuper de la réforme des lois, avaient laissé un grand travail où la plupart des questions étaient résolues, et même les solutions toutes rédigées. Vingt et un projets, dix-sept sur divers points d'organisation judiciaire et de législation civile, quatre sur des points de législation criminelle ou de police religieuse et morale, étaient là tout prêts, attendant le vote qui devait en faire des lois. Le nouveau Parlement fit réimprimer et distribuer ce travail à tous ses membres<sup>1</sup>. Il n'en sortit, après de longs débats, que quatre lois de réforme; l'une pour placer sous l'autorité civile la célébration des mariages et la tenue des registres destinés à les constater, ainsi que les naissances et les décès; les trois autres pour le soulagement des détenus pour dettes et autres prisonniers, et pour l'abolition de certaines redevances et de certains délais de procédure. La perception des impôts, la concentration dans un seul trésor public de tous les revenus de l'État, l'administration de l'armée et de la marine furent aussi l'objet de réglemens qui mirent fin à de graves abus. La question de la distribution des terres confisquées en Irlande, d'abord aux prêteurs des

<sup>1</sup> Le 12 juillet 1653.

divers emprunts, puis aux officiers et aux soldats licenciés, fut enfin réglée. Les traitements des employés dans plusieurs services publics furent réduits : des efforts sérieux et persévérants eurent lieu pour faire face à toutes les dépenses et à toutes les obligations de l'État. Dans ces affaires administratives, importantes bien que secondaires, le Parlement portait un esprit d'ordre, de probité et d'économie, honorable pour lui-même et utile pour l'État, quoique souvent étroit et dur <sup>1</sup>.

Mais quand il en vint aux questions vraiment grandes et politiques, quand il fut en présence des obstacles et des ennemis qu'elles lui suscitaient, ce fut alors qu'éclatèrent l'insuffisance de ses lumières, ses idées chimériques, ses tendances anarchiques, ses dissensions intérieures et la faiblesse de sa position. Un grand nombre de ses membres avaient passionnément à cœur quatre innovations : dans l'ordre ecclésiastique, l'abolition des dîmes et celle du patronage laïque pour la collation des bénéfices ; dans l'ordre civil, la suppression de la Cour de chancellerie et la substitution d'un code unique au vaste ensemble de statuts, de coutumes et de précédents qui formaient la loi du pays. Non-seulement ces innovations avaient pour adversaires naturels les classes dont les intérêts s'en trouvaient lésés, le clergé, les propriétaires patrons, les magistrats, les jurisconsultes et

<sup>1</sup> *Somers's Tracts*, t. VII, p. 177-215 ;—*Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 283, 292, 293, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 308, 310, 315, 316, 323, 324, 326, 327, 329, 330, 336-360.

toutes les professions engagées à leur suite ; mais elles portaient, plus ou moins directement, atteinte à ces droits de propriété et d'hérédité auxquels on ne saurait toucher même de loin, sans que la société tout entière ne se sente ébranlée. Aussi, dès que ces questions vitales s'élevèrent, une scission profonde s'opéra dans le Parlement ; les hommes en qui dominaient soit les intérêts de classe ou de profession, soit l'esprit conservateur, repoussèrent les innovations proposées ; ceux qui, dans leurs désirs de réforme, conservaient leur bon sens, demandèrent qu'avant d'abolir ces institutions et les droits attaqués, on examinât comment les institutions devaient être remplacées et les possesseurs des droits indemnisés de leur perte. Mais les réformateurs, sciemment ou aveuglément emportés par l'esprit révolutionnaire, voulaient qu'on votât d'abord, absolument et en principe, les innovations qu'ils sollicitaient, sauf à rechercher ensuite ce qu'il y aurait à faire pour combler les vides ou réparer les dommages qu'elles auraient causés. Ils ne savaient pas quels forts et infimes liens rattachaient les institutions attaquées aux bases mêmes de la société anglaise, ni combien de temps et de soins il faut prendre pour réformer un abus sans ébranler le droit sacré ou le pouvoir nécessaire au sein duquel il s'est formé. Ils l'emportèrent un moment sur les quatre questions : l'abolition des dîmes<sup>1</sup>, du patronage laïque<sup>2</sup>, de la Cour

<sup>1</sup> Les 15 et 16 juillet et 10 décembre 1653.

<sup>2</sup> Le 11 février 1653.

de chancellerie <sup>1</sup> et la rédaction d'un code unique <sup>2</sup> furent en effet votées en principe ; mais les intérêts froissés étaient puissants et habiles ; ils s'unirent fortement, et opposèrent, à la mise en pratique de ces résolutions générales, des entraves et de ces délais qui les rendaient vaines. L'esprit révolutionnaire irrité se déploya de plus en plus : les motions étranges se multiplièrent ; les unes puériles, comme celle-ci : « Seront incapables des emplois publics tous ceux qui les auront sollicités ; » les autres menaçantes, non-seulement pour les classes élevées, mais pour toutes les existences établies, par le mysticisme démagogique et destructeur qui s'y révélait. Quoique vivement combattues dans le Parlement, ces propositions y étaient tôt ou tard adoptées, car les sectaires ardents et béats, le major général Harrison à leur tête, y prenaient de jour en jour plus d'empire. Ils recevaient, de leurs amis du dehors, une fougueuse impulsion ; toutes les questions, politiques ou religieuses, qui occupaient le Parlement étaient simultanément débattues dans des réunions de simples citoyens, sans limite quant au nombre, sans frein quant aux idées et au langage. Deux prédicateurs anabaptistes entre autres, Christophe Feake et Vavasor Powell, enthousiastes éloquents, tenaient tous les lundis, à Black-Friars, des séances où se pressait une multitude d'auditeurs, s'échauffant les uns les autres dans leur esprit d'opposi-

<sup>1</sup> Le 5 août 1653.

<sup>2</sup> Les 18 et 19 août 1653.

tion et de révolution; la politique étrangère y était traitée comme les affaires intérieures, avec le même emportement et encore plus d'ignorance; la guerre contre les Provinces-Unies préoccupait surtout les deux prédicateurs: « Dieu, » disaient-ils, « a livré la Hollande « aux Anglais; c'est là que les saints doivent aborder, « et de là qu'ils doivent partir pour aller renverser de « son trône la prostituée de Babylone et pour établir, « sur le continent, le règne du Christ. » — « Je suis allé « lundi dernier, dans l'après-midi, à la réunion de « Black-Friars, » écrivait à Jean de Witt son ami Beverning, alors envoyé de Hollande à Londres <sup>1</sup>; « le but « de ces gens-là est de renverser les gouvernements et « de soulever ici le peuple contre les Provinces-Unies; « j'ai entendu, dans cette assemblée de saints, une « prière et deux sermons; mais, bon Dieu! quelles « cruelles et abominables trompettes de destruction, de « meurtre et d'incendie! En les écoutant, j'ai pensé à la « réponse de Notre-Seigneur à ses apôtres Jacques et « Jean: — Vous ne savez de quel esprit vous êtes ani- « més <sup>2</sup>. »

Cromwell observait attentivement ces désordres et ces

<sup>1</sup> Le 5 septembre 1653.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 283, 284, 285, 286, 296, 301, 352, 335, 334, 321, 325, 333, 334, 346, 349; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 234; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 412, 591, 611; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 570-576, t. IV, p. 58-60; — Foster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 225.

littes : c'était au nom et avec l'appui des sectaires réformateurs qu'il avait chassé le Long Parlement et saisi le pouvoir ; il demandait naguère avec eux ce qu'ils réclamaient aujourd'hui. Mais il avait promptement reconnu que de tels novateurs, bons pour détruire, restaient destructeurs pour le pouvoir même qu'ils avaient élevé, et que les classes au sein desquelles dominaient les intérêts conservateurs étaient les alliés naturels et permanents de l'autorité. Il n'avait d'ailleurs ni principes, ni scrupules qui l'empêchassent de changer, selon les temps, de conduite et d'amis. Gouverner, c'était son dessein ; quiconque l'empêchait de parvenir ou de se maintenir au gouvernement était son adversaire ; il n'avait d'amis que ses agents. Les propriétaires, le clergé, les jurisconsultes, avaient besoin de lui et s'offraient à le soutenir s'il voulait les défendre ; il fit alliance avec eux, échangeant ainsi complètement de position, et devenant de populaire aristocrate et de révolutionnaire conservateur. Mais il était habile et prudent, et savait ne rompre que dans la mesure qui lui convenait, et ménager encore, même quand il voulait rompre. Il fit venir les principaux meneurs des sectaires, entre autres le prédicateur anabaptiste Feake, leur reprocha l'aveugle violence de leur opposition qui, au dehors comme au dedans, servait leurs ennemis communs, et rejeta sur eux la responsabilité de tout ce qui pourrait en arriver : « Milord, » dit Feake, je voudrais « que ce que vous dites et ce que je vous répondrai fut « enregistré dans le ciel ; ce sont d'abord vos intrigues

« avec le feu roi, et puis votre usurpation d'un pouvoir  
 « exorbitant qui ont amené tous ces désordres. » —  
 « Je ne m'attendais pas, » reprit Cromwell, « en vous  
 « entendant souhaiter de voir vos paroles enregistrées  
 « dans le ciel, que vous diez sur la terre un tel men-  
 « songe; sachez bien que le jour où je serai pressé par  
 « mes ennemis, plus pressé que je ne l'ai encore été, ce  
 « sera par vous que je commencerai à m'en défaire; »  
 et il le renvoya sans autre répression. Mais sa résolution  
 était prise et, dans son âme, l'arrêt du Parlement, où de  
 telles gens avaient tant d'influence, était prononcé<sup>1</sup>.

Le lundi, 12 décembre 1653, les membres dévoués à  
 Cromwell se rendirent à la Chambre plus tôt que de  
 coutume. L'écrivain, Francis Rouse, y arriva aussi de  
 très-bonne heure, et dès qu'ils se virent en nombre, la  
 séance fut ouverte. Les membres du parti réformateur,  
 étonnés de cet empressement auquel ils ne savaient point  
 de motif, et soupçonnant quelque secret dessein, en-  
 voyèrent de tous côtés des messagers pour faire venir  
 en hâte leurs amis. Mais à peine les prières avaient été  
 prononcées que le colonel Sydenham prit la parole :  
 « Il demandait, » dit-il, « la permission de se décharger  
 « de certaines choses qu'il avait depuis longtemps sur  
 « le cœur; il s'agissait, non pas seulement du bien-être  
 « de la République, mais de son existence même. » Il  
 attaqua avec violence les mesures du Parlement et la

<sup>1</sup> *Parble, State-Papers*, t. 1, p. 521; — *Lackow, Mémoires*, t. 11, p. 221, dans ma *Collection*.

majorité de ses membres : « Ils ne visent, » dit-il, « a rien  
 « moins qu'à la destruction du clergé, des lois et de la  
 « propriété des sujets. Ils veulent abolir la loi du pays.  
 « ces droits natifs des Anglais pour lesquels ce peuple a  
 « si longtemps versé son sang, et y substituer un code  
 « modelé sur la loi de Moïse, et qui ne convient qu'à la  
 « nation des Juifs. Dans leur fanatique ferveur, ils ont  
 « mis la hache à la racine du ministère évangélique, le  
 « traitant de babylonien et d'invention de l'Ante-  
 « Christ. Es sont ennemis de toute culture intellectuelle  
 « et de toute science. Ils ont de plus, par certaines  
 « motions indirectes, laissé entrevoir leur secret des-  
 « sein de dissoudre l'armée. En de telles circonstances,  
 « Sydenham ne pouvait, lui, se résoudre à siéger plus  
 « longtemps dans cette Chambre. Il proposait donc  
 « qu'on déclarât que la continuation du présent Parle-  
 « ment était nuisible à la République, et que la  
 « Chambre se rendît en corps auprès du lord général  
 « pour déposer entre ses mains les pouvoirs qu'elle  
 « en avait reçus. » La motion du colonel Sydenham fut  
 à l'instant appuyée par sir Charles Wolseley, gentil-  
 homme du comté d'Oxford et l'un des affidés de  
 Cromwell<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 363. — *An exact relation*, etc., dans *Somers's Tracts*, t. VI, p. 266-281; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 224-230; — *Partisan. Hist.*, t. XX, p. 230-241; — Whitelock, p. 570; — *Cromwelliana*, p. 130; — Harris, *Life of Cromwell*, p. 56, t. 1; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 583-592; — *Fort. of Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 216-222.



Malgré leur surprise et leur trouble, les réformateurs se défendirent; l'un d'eux, prenant aussitôt la parole, traça de calomnies la plupart des assertions du colonel Sydeham, énuméra les mesures utiles que le Parlement avait proposées ou déjà votées, vanta son désintéressement, son zèle pour le bien public, et protesta contre cette motion d'abdication volontaire dont les fatales conséquences étaient incalculables. D'autres membres parlèrent dans le même sens; quelques-uns dirent qu'ils avaient à proposer des moyens de conciliation qui satisferaient tous les partis. Le débat se prolongeait. Plusieurs des réformateurs qu'on avait envoyé chercher étaient arrivés; l'issue devenait douteuse. L'orateur Rouse quitta brusquement son fauteuil et leva la séance. L'huissier prit la masse et, la portant devant lui, sortit avec lui de la salle. Quarante membres environ en firent autant, et ils s'acheminèrent tous ensemble vers Whitehall. Trente ou trente-cinq membres restaient dans la salle, indignés et embarrassés; ils n'étaient pas en nombre compétent pour tenir une séance; vingt-sept seulement, Harrison était du nombre, persistaient à siéger et s'étaient mis en prières; deux officiers, le colonel Goffe et le major White, entrèrent tout à coup et les engagèrent à se retirer: « Nous ne  
« nous retirerons pas, à moins que nous n'y soyons  
« contraints par la force. » White fit appeler un peloton de soldats; la salle fut vidée, et des sentinelles placées aux portes en gardèrent les clefs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Ibi lem.*

Les Cavaliers, dans leurs ironiques récits, prétendent qu'en entrant dans la salle, White dit à Harrison : « Que faites-vous là?—Nous cherchons le Seigneur, répondit le major général; — En ce cas, reprit White, allez ailleurs, car depuis douze ans, à ma connaissance, il ne vient plus ici<sup>1</sup>. »

Cependant l'orateur et les membres qui l'accompagnaient étaient arrivés à Whitehall : ils entrèrent d'abord dans une chambre, rédigèrent en quelques lignes l'acte de leur abdication entre les mains de Cromwell, le signèrent, puis demandèrent à être reçus par le lord général. Il témoigna une extrême surprise; il n'était point préparé, dit-il, à une telle démarche, ni capable de porter un tel fardeau. Mais Lambert, Sydenham, tous les membres présents insistèrent; la résolution était prise; il fallait bien qu'il acceptât la restitution du pouvoir qu'il avait donné. Il se résigna. L'acte d'abdication du Parlement resta trois ou quatre jours ouvert à ceux des membres qui n'étaient pas venus à Whitehall. Il réunit bientôt quatre-vingts signatures; c'était au delà de la majorité. Cromwell avait tué le Long Parlement de sa propre main; il ne fit pas tant d'honneur au Parlement qu'il avait créé lui-même; un suicide ridicule et le ridicule surnom qu'elle tint de l'un des plus obscurs entre ses membres, M. Praise-God Barebone<sup>2</sup>, marchand

<sup>1</sup> *Ibidem*.

<sup>2</sup> MM. Godwin et Forster (*Hist. of the Commonwealth*, t. II, p. 127) — *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. III, ont mis quelque importance à établir que le vrai nom de ce marchand était *Barebone* et non *Barebone*, voulant ainsi abolir le radicaux qui l'est attaché.

de cuirs de la Cité de Londres, ce sont là les seuls souvenirs qu'il laissés dans l'histoire cette assemblée. Elle n'était dépourvue ni d'honnêteté ni de patriotisme; mais elle manqua de dignité quand elle accepta le mensonge de son origine, et de bon sens quand elle entreprit de réformer la société anglaise elle-même; l'œuvre était infiniment au-dessus de ses forces comme de ses lumières; le Parlement Barbone avait été pour Cromwell un expédient; il disparut dès qu'il essaya d'être, sans lui, un pouvoir<sup>1</sup>.

Quatre jours après sa chute, le 16 décembre 1653, à une heure après midi, un pompeux cortège se rendit de Whitehall à Westminster entre deux haies de soldats; les lords commissaires du grand sceau, les grands juges, le conseil d'État, le lord maire et les aldermen de la Cité de Londres marchaient en tête, en robe écarlate et dans leurs carrosses de cérémonie; Cromwell venait après, en habit de velours noir, en grandes bottes, une large gause d'or autour de son chapeau. Sa garde et un grand nombre de gentilshommes, la tête nue, précédaient à pied sa voiture qu'entouraient les principaux officiers de l'armée, l'épée à la main et le chapeau sur la tête. Arrivé à Westminster-Hall, le cortège entra dans la salle de la Cour de chancellerie au bout de laquelle un fauteuil d'État avait été placé. Cromwell se tint de-

<sup>1</sup> Le dernier nom (*les ans, décliné*), mais de leur propre aveu, aient même de conversation adressé à ce membre du Parlement par *Burckhart*. Il a été écrit aussi en cette orthographe qui est à la fois scientifique et historique.

bout devant le fauteuil, et les assistants s'étant rangés alentour, le major général Lambert annonça la dissolution volontaire du Parlement, et au nom de l'armée, des trois nations et de la nécessité des temps, il demanda au lord général d'accepter le protectorat de la République d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Après un moment d'hésitation modeste, Cromwell donna son consentement. L'un des secrétaires du Conseil, M. Jessop, lut alors l'acte constitutionnel qui réglait, en quarante-deux articles, le gouvernement du Protectorat. Cromwell prêta et signa le serment « de prendre à sa charge, « selon les règles établies dans ledit acte, la protection « et le gouvernement de ces nations. » Lambert, s'agenouillant, lui présenta une épée dans le fourreau, l'épée civile; Cromwell, en la recevant, détacha et déposa sa propre épée, déclarant par là qu'il ne gouvernerait plus par la seule loi militaire. Les lords commissaires du grand sceau, les juges et les officiers l'engagèrent à prendre possession du fauteuil d'État. Il s'y assit et se couvrit, tous demeurant découverts. Le lord maire lui présenta à son tour son épée que le Protecteur lui rendit à l'instant, en l'exhortant à en bien user. L'acte était consigné : *le cortège retourna de Westminster à Whitehall*, accueilli par la curiosité plutôt que par les acclamations populaires. Le chapelain de Cromwell, M. Lockier, fit, dans la salle des Banquets, une prière solennelle : et entre quatre et cinq heures, trois décharges de la troupe annoncèrent que le Protecteur était installé dans son palais de Whitehall. Il fut proclamé, à ce titre,

sur les diverses places publiques de Londres et dans tous les comtés et cités de l'Angleterre. L'intention première était, dit-on, de lui donner sur-le-champ le titre de Roi, et l'acte constitutionnel avait été d'abord rédigé dans ce sens; mais soit prudence spontanée, soit ménagement pour des résistances déclarées parmi ses plus intimes affidés, Cromwell repoussa lui-même un éclat trop brusque, et pour laisser vivre encore le nom de la République, il n'en voulut point d'autre que celui de Protecteur<sup>1</sup>.

Le Parlement pouvait abdiquer, mais les sectaires, anabaptistes, millénaires et autres, n'abdiquèrent point; le surlendemain de l'installation du Protecteur, une foule plus nombreuse que de coutume se réunit à Black-Friars, autour de la chaire de son prédicateur favori, M. Feake; il fut violent au delà de toute mesure: « Allez  
« dire à votre Protecteur, dit-il, qu'il a trompé le peuple  
« du Seigneur: il est un parjure; il ne régnera pas long-  
« temps; il finira plus mal que n'a fini le dernier Pro-  
« tecteur d'Angleterre, le tyran bossu Richard; dites-  
« lui que je l'ai dit. » Feake fut mandé devant le Conseil et remis à la garde de l'huissier. On fit demander au major général Harrison, le plus éminent des anabaptistes, s'il reconnaîtrait le nouveau gouvernement protectoral; il répondit fermement: « Non. » Sa commission lui fut

<sup>1</sup> *Parham, Hist.*, t. XX, p. 246-265;—*Cromwelliana*, p. 130-131;—*Will. Acock*, p. 571-577;—*Thurloe, State-Papers*, t. I, p. 632, 639, 641, 644;—*Bates, Elenchas multorum augerorum*, part. II, p. 293;—*Forster, Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 223-228 (*Documents historiques*, n° 1).

refusée, et il reçut l'ordre de se rendre chez lui, dans le comté de Stafford, et de s'y tenir en repos<sup>1</sup>.

Cromwell ne s'était pas trompé quand il avait prévu que de ce côté viendraient, sinon ses plus graves périls, du moins ses plus incommodes embarras. Déjà, six mois auparavant, il s'était retrouvé en présence de l'indomptable niveleur qui, dès les premiers jours de la République, lui avait fait une guerre si acharnée. Le 3 mai 1653, dès qu'il apprit que le Long Parlement était chassé, Lilburne écrivit à Cromwell, en termes respectueux, mais sans bassesse, pour lui demander l'autorisation de rentrer en Angleterre; c'était le Long Parlement qui l'avait banni; il espérait de Cromwell, quoique jadis son ennemi, la réparation de l'injustice du Long Parlement. Ne recevant point de réponse, il rentra sans autorisation et publia, en arrivant à Londres, un pamphlet intitulé : « Réclamation d'un banni à S. E. le lord « général Cromwell. » Il fut aussitôt arrêté et emprisonné à Newgate. Mais il aimait bien mieux la prison que le bannissement, car de Newgate, grâce à son intrépide adresse et au dévouement de ses partisans, il pouvait, tous les jours, parler, écrire, agir, faire parler, écrire et agir pour lui. Cromwell, le conseil d'État, les tribunaux, le Parlement Barbone furent assaillis de ses pétitions et des pétitions de ses amis. Six d'entre eux, « au nom des jeunes gens et des apprentis de Londres, « Westminster, Southwark et autres lieux adjacents, »

<sup>1</sup> C. Thurlow, *State-Papers*, t. I, p. 621, 611. — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 234.

virent un jour en présenter une conçue en termes violents et presque menaçants; le Parlement les fit venir à la barre: « Votre nom? » demanda l'orateur au premier d'entre eux; — « Nos noms sont au bas de notre pétition; — Savez-vous qui a fait cette pétition? Nos camarades ne nous ont pas envoyés ici pour répondre à aucune demande, mais pour demander une réponse. » Le Parlement déclara la pétition séditieuse, fit mettre en prison les pétitionnaires, et ordonna que Lilburne serait retenu à Newgate. Mais on ne parvint ni à le faire taire, ni à le faire oublier. Lassé lui-même de cette lutte incessante et bruyante, Cromwell se décida à lui faire faire son procès: « Jean Libre (*Freeborn John*), » écrivait l'un de ses affidés, « a été renvoyé aux assises d'Old Bailey, et je crois qu'il sera bientôt pendu. » On prit, pour assurer sa condamnation, toutes les précautions que peut inventer l'habileté, subtile ou effrontée, des serviteurs d'une tyrannie puissante. Le procès devait marcher rapidement; il commençait au moment où les avocats les plus célèbres, qui auraient pu prêter à Lilburne le secours de leurs conseils, quittaient Londres pour aller faire leur circuit dans les comtés. On refusa de donner au prévenu copie de l'acte d'accusation et de faire lire publiquement l'acte du Long Parlement qui l'avait banni, et sur lequel l'acte d'accusation était fondé. Pour animer contre lui les jurés, on publia les rapports de ses agents qui avaient dénoncé ses relations en Hollande avec les Cavaliers émigrés, entre autres avec le duc de Buckingham. Lilburne lutta, avec une énergie inépu-

sable, contre tous ces obstacles prémédités. Il réussit à se procurer, avant leur départ, le conseil et la signature de deux avocats de renom, entre autres du savant presbytérien Maynard. Il parvint à obliger la Cour à lui donner copie de l'acte d'accusation et à lui promettre lecture publique de l'acte de bannissement. Il opposait entêtement à entêtement, argutie à argutie. Le procureur général Prideaux, qui siégeait très-irrégulièrement parmi ses juges, se montrait acharné contre lui; Lilburne l'interpella et le somma de descendre de son siège avec cette fougue de mépris et d'insulte qui trouble et affaiblit le pouvoir le plus arrogant. Et quand la Cour était inflexible, quand les efforts de Lilburne n'en obtenaient pas ce qu'il lui demandait, il s'écriait avec un désespoir plein de force et de foi : « Milord, ne me refusez  
« pas ce qui est mon droit de naissance, le bénéfice de  
« la loi, ce que je réclame comme mon héritage. Si vous  
« me refusez, si, en face de ce grand auditoire de peuple,  
« vous êtes assez injuste pour m'enlever mon droit, me  
« fermer forcément la bouche et m'empêcher de parler  
« pour ma vie, selon la loi, alors je crierai de toute ma  
« force, et j'en appellerai au peuple; et vraiment je crie  
« et j'en appelle à tout ce peuple qui m'entend, et qui  
« voit comment cette Cour m'enlève par la violence  
« mon droit de naissance, mon droit selon la loi, et ne  
« me permet pas de parler pour ma vie. »

L'assistance était passionnément émue; les parents et les amis de Lilburne, son vieux père, de braves soldats, jadis ses compagnons d'armes, une foule d'apprentis et



de gens du peuple l'entouraient, la plupart armés, tous aussi irrités qu'inquiets. Ils répandaient dans la salle et dans les rues de petits billets portant : « Quoi donc ? » « Est-ce que l'honnête John Lilburne doit mourir ? » « Soixante mille personnes veulent savoir pourquoi. » — « Samedi dernier, » écrivait Beverning à Jean de Witt<sup>1</sup>, « il y avait, à son procès, au moins six mille assistants qui ne l'auraient pas entendu condamner sans que quelques-uns d'entre eux n'y laissassent leur vie. » Les juges, au milieu de leur colère, laissaient percer leur inquiétude. Ils étaient pourtant bien gardés ; Cromwell avait mis sur pied quatre régiments ; des détachements parcouraient incessamment les rues ; deux compagnies stationnaient autour de la salle ; on fit venir ces renforts. Le procès, à travers de nombreux incidents, dura du 13 juillet au 20 août 1653 ; au dernier moment, Lilburne s'adressa aux jurés : « L'acte du Par- » « lement en vertu duquel on me poursuit est un acte » « inique, illégal, qui n'a nulle ombre de raison ni de » « droit ; aux yeux de la loi, c'est un acte semblable à » « celui de Pharaon ordonnant que tous les enfants mâles » « seront égorgés. Depuis qu'on a coupé la tête au roi, » « on ne peut plus faire, selon la loi, un acte du Parle- » « ment. De même qu'ils ont voté ma mort, ils peuvent » « voter la mort de mes douze honnêtes jurés. Pensez-y » « bien ; si je meurs lundi, le Parlement peut, mardi,

<sup>1</sup> Le 5 septembre (26 août v. s.) 1653 ; — Taurloo, *State-Papers*, t. 1, p. 441.

« passer une pareille sentence de bannissement, sous  
 « peine de mort, contre chacun de vous douze, et contre  
 « vos femmes, et contre vos enfants, et contre vos  
 « parents, et contre tout le reste de la Cité, et puis  
 « contre tout le comté de Middlesex, et puis contre  
 « le comté de Hertford; et bientôt il ne restera plus  
 « personne pour habiter l'Angleterre, personne qu'eux-  
 « mêmes. »

Peu importe à une foule émue l'exagération des suppositions et des paroles : la sympathie populaire et le respect pour les anciennes lois du pays l'emportèrent sur les efforts de tous les chefs, militaires et civils, de la Révolution. Pour la seconde fois, le jury acquitta Lilburne. Trois jours après, par ordre du Parlement Barebone, le conseil d'État manda les jurés et les somma, avec menace, d'expliquer pourquoi ils avaient prononcé un tel acquittement. Sept d'entre eux refusèrent formellement de répondre, disant qu'ils ne devaient compte de leur décision qu'à Dieu et à leur conscience. Quatre donnèrent quelques raisons de leur vote, mais en le maintenant et sans se séparer de leurs collègues. Contre cette fermeté de citoyens obscurs, ni Cromwell ni son Parlement n'osèrent rien de plus; on les laissa rentrer tranquillement chez eux. Mais Lilburne acquitté ne fut point mis en liberté; le Parlement, après s'être fait rendre compte et du procès et de l'examen des jurés, fit donner au lieutenant de la Tour l'ordre de le retenir en prison « nonobstant tout mandat d'*habeas corpus* ac-  
 « cordé, ou qui pourrait être accordé, soit par la

« cour du haut Banc, soit par toute autre Cour. »

Libburne, qui s'était en vain victorieux, succomba à cette rigueur : délégué d'abord à la Tour, puis dans l'île de Jersey, il consentit enfin à vivre en paix pour vivre en liberté, et il mourut obscurément, quatre ans après, dans une petite ville du comté de Kent, laissant à son pays un ferme exemple de résistance légale et une nouvelle dédite des lois. Convaincu, par cette épreuve, que le jury ferait subir des échecs à son pouvoir, au moment même où il aurait le plus besoin de succès, Cromwell résolut de s'en défaire comme il s'était défait du Long Parlement, mais avec moins de bruit ; il fit demander par ses affidés au petit Parlement qu'il avait fait, et, trois semaines avant d'être chassé à son tour, ce Parlement lui donna le rétablissement de la juridiction exceptionnelle qui avait jugé d'abord le roi, puis lord Capell, puis les divers conspirateurs royalistes dont la République avait eu à se défendre. Le 21 novembre 1653, une haute Cour de justice fut instituée, composée de trente-quatre membres, parmi lesquels figurait encore Bradshaw, républicain trop sincère pour servir Cromwell dans ses conseils, mais révolutionnaire trop acharné pour se refuser à juger les ennemis de la Révolution. Et pour que rien ne manquât à la sûreté du Pro-

<sup>1</sup> Le 29 novembre 1653 ; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 285, 291, 297, 298, 305, 309, 358 ; — *State-Trials*, t. V, col. 407-460 ; — *Études biographiques sur la révolution d'Angleterre*, p. 187-192 ; — *Thurloe, State-Papers*, t. I, p. 367, 368, 369, 429, 435, 442, 443, 451, 453.

lecteur, le parlement Barebone ordonna aussi que le statut sur les cas de trahison serait révisé et adapté aux besoins comme à la nature du nouveau gouvernement<sup>1</sup>.

Ce n'était pas trop de précautions, car ainsi que Whitelocke l'avait prédit à Cromwell, dès que, sous le nom de Protectorat, le pouvoir monarchique fut rétabli sur la tête d'un seul homme, ce fut contre lui que se dirigèrent tous les coups. Cavaliers et diviseurs, épiscopaux et anabaptistes, tous recommencèrent à conspirer, tantôt isolément, tantôt de concert. Cromwell traitait très-diversement ces diverses sortes d'ennemis. Avec les sectaires républicains et mystiques, il restait toujours modéré et presque bienveillant, même en les frappant; il se contentait ou de les révoquer, ou de les mettre quelque temps en prison, toujours prêt à leur rendre, sur la moindre marque de repentir ou dès que le péril s'éloignait, leur emploi ou leur liberté. Le Protectorat à peine proclamé, il sut que les colonels Overton, Okey, Alured et Pride étaient engagés dans des menées hostiles; il se borna à les séparer de leurs régiments, les rappelant individuellement les uns d'Écosse, les autres d'Irlande, et les retenant à Londres. Quand il avait affaire, dans ce parti, à des hommes influents mais sans emploi, à des prédicateurs fameux, à des rêveurs populaires, il les priait de venir le voir, maintenait entre

<sup>1</sup> *Études biographiques sur la révolution d'Angleterre* (Vie de Leburne), p. 192;—*Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 273-306, 353-354.

eux et lui l'ancienne familiarité, fermait lui-même la porte quand ils étaient entrés, les faisait asseoir et couvrir devant lui, témoignant son mépris pour l'éliquette et la pompe qu'ailleurs il était obligé de garder, et s'épanchant avec eux comme avec ses anciens et vrais amis. Il aurait, leur disait-il, infiniment préféré au Protectorat un bâton de berger; rien n'était plus contraire à ses goûts que l'appareil de la grandeur; mais il voyait qu'il fallait, avant tout, empêcher la nation de tomber dans un extrême désordre et de devenir la proie de l'ennemi commun; c'est pourquoi il se décidait à marcher quelque temps, c'était son expression, entre les vivants et les morts, en attendant que Dieu leur indiquât sur quel terrain ils devaient s'établir, et toujours prêt à se décharger du lourd fardeau qui pesait sur lui, avec autant de joie qu'il éprouvait de peine à se courber sous ces apparences de dignité. Il priait ensuite avec eux, remuant vivement les cœurs, et quelquefois ému lui-même jusqu'aux larmes. Les plus soupçonneux étaient ébranlés; les plus irrités lui savaient gré de sa confiance, et s'il ne parvenait pas à étouffer, dans le sein du parti, toute fermentation ennemie, il empêchait du moins qu'elle ne se répandît ou qu'elle n'éclatât, et il retenait la plupart de ces pieux enthousiastes engagés à son service ou bien embarrassés et inertes dans leur mauvaise humeur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Madison, State Papers*, t. 11, p. 285, 291, 313, 111;—*Burton, Hist. of his own Times*, t. 1, p. 72—Londres, 1818;—t. 1, p. 115-116 dans la *Collection*.

Envers les conspirateurs royalistes, il agissait bien autrement ; c'était sur eux que portaient ses démonstrations de rigueur, et, au besoin, ses rigueurs même, soit pour se défendre effectivement de leurs complots, soit pour rallier autour de lui les républicains haineux ou alarmés. Les occasions ne lui manquaient pas ; les conspirations sérieuses ou frivoles, réelles ou imaginaires, sont l'arme et le passe-temps des partis vaincus et oisifs. Au moment de l'arrestation de Lilburne, plusieurs Cavaliers aussi furent arrêtés ; pendant son exil en Hollande, il était entré avec eux en relation intime, se faisant fort, si on mettait dix mille livres sterling à sa disposition, de ruiner dans six mois, par ses pamphlets et ses amis, Cromwell et le Parlement ; on disait même, quand il rentra en Angleterre, que le duc de Buckingham l'avait accompagné jusqu'à Calais. Un mois après la proclamation du Protectorat <sup>1</sup>, un comité de onze royalistes fut surpris dans une taverne de la Cité, complotant une insurrection générale du parti et l'assassinat de Cromwell. Il se contenta de les envoyer à la Tour et de faire publier un récit de leur complot. Mais bientôt circula mystérieusement une proclamation publiée, disait-on, à Paris, le 23 avril 1654, et portant : « Charles II, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, « de France et d'Irlande, à tous mes bons et affectionnés « sujets paix et prospérité. Attendu qu'un certain « drôle, ouvrier de profession et se nommant Olivier

<sup>1</sup> Le 14 février 1654.

« Cromwell, après avoir inhumainement et barbare-  
 « ment égorgé le roi, notre père chéri, de mémoire sa-  
 « crée, son légitime souverain, a tyranniquement et  
 « traîtreusement usurpé le pouvoir suprême dans nos  
 « royaumes, pour l'asservissement et la ruine des per-  
 « sonnes et des biens de nos bons et libres sujets, nous  
 « donnons par les présentes, à toute personne quelcon-  
 « que dans nos trois royaumes, permission et liberté de  
 « détruire par le pistolet, l'épée ou le poison, ou tout  
 « autre moyen, la vie dudit Olivier Cromwell, ce qui  
 « sera un acte agréable à Dieu et aux honnêtes gens. Et  
 « à quiconque, soldat ou autre, rendra à Dieu, à son  
 « roi et à son pays ce signalé service, nous promettons,  
 « par les présentes, au nom et sur la parole d'un roi  
 « chrétien, de donner, à lui et à ses descendants, un  
 « revenu annuel de cinq cents livres sterling en terre  
 « ou en capital, avec le titre de chevalier; et s'il sert  
 « dans l'armée, nous lui promettons le grade de colo-  
 « nel, avec un emploi qui le mette à même d'obtenir  
 « tout l'avancement ultérieur dont ses mérites le ren-  
 « dront capable <sup>1</sup>. »

Que cette proclamation émanât réellement de Char-  
 les II, que même, comme on l'a prétendu, elle fût sortie  
 de la plume de Hyde, rien n'est moins vraisemblable;  
 elle offre des indices d'une origine subalterne, et on né

<sup>1</sup> Thacker, *State Papers*, t. I, p. 206, 411, 412, 431; t. II, p. 55, 105, 111, 151, 218;—Chambers, *State Papers*, t. III, p. 75, 79, 98;—Hewitt, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 60, 74;—Forster, *Statement of the Commonwealth*, t. V, p. 184, 191, 211.

proclame pas l'assassinat qu'on commande. Mais elle était répandue et accueillie, sous le sceau du secret, dans le parti royaliste, et les hommes n'y manquaient pas, même dans les rangs élevés, à qui un tel assassinat ne répugnait point. Cromwell, qui n'avait l'esprit ni pusillanime, ni tracassier, en était sérieusement préoccupé : « Les assassinats, dit-il, sont des actions détestables, et je ne les commencerai jamais; mais si quelqu'un du parti du roi tente de m'assassiner et me manque, je ferai une guerre d'assassinat, et je détruirai toute la famille; j'ai des instruments pour exécuter mes ordres, dès que je voudrai les donner <sup>1</sup>. »

Dans la nuit du 20 au 21 mai 1654, cinq royalistes, entre autres le colonel John Gerard, jeune homme de bonne maison, et Pierre Vowell, maître d'école à Islington, furent enlevés dans leur lit par ordre de Cromwell, accusés d'avoir comploté l'assassinat du Protecteur. Le projet avait dû s'exécuter la veille, sur la route où Cromwell devait passer en allant de Whitehall à Hampton-Court, et il n'y avait échappé, sur un avis donné quelques heures auparavant, qu'en traversant la Tamise à Putney et en évitant ainsi l'embuscade. Charles II devait être aussitôt proclamé dans la Cité, et le prince Robert avait promis de débarquer promptement sur la côte du comté de Sussex, avec le duc d'York et dix mille hommes, Anglais, Irlandais et Français. Plus de quarante per-

<sup>1</sup> Burnet, *Hist. of his own Times*, t. I, p. 69; t. I, p. 110, dans ma *Collection*.



sonnes, quelques-unes considérables, furent arrêtées le lendemain et le surlendemain, comme impliquées dans le complot. Mais Cromwell n'en fit renvoyer que trois, Gerard, Vowell et Somerset Fox, devant la haute Cour de justice instituée pour en juger les auteurs<sup>1</sup>.

Somerset Fox s'avoua coupable et reconnut les faits, ce qui lui valut sa grâce. Gerard et Vowell nièrent tout projet d'assassinat. Vowell demanda à être jugé par ses pairs, douze jurés, aux termes de la grande Charte maintenue, dit-il, par l'article VI de l'Acte constitutionnel du Protectorat : « Nous sommes vos pairs, lui dit lord Lisle, président de la Cour, non pas vos supérieurs, mais vos égaux, et vous voyez bien que nous siégeons ici presque au nombre de deux fois douze, plus que vous ne demandez; nous allons procéder en vertu de l'ordonnance qui nous a institués. » Glym, l'un des juges, établit que cette ordonnance avait force de loi, et que dans l'ancien statut sur les cas de trahison, le mot *roi*, signifiant seulement chef suprême de l'État, comme on l'avait déjà décidé à propos d'une reine, s'appliquait également à un lord Protecteur. Le procès fut conduit d'ailleurs avec modération, quoique la police tint dans la procédure beaucoup de place, et que l'un des principaux conjurés, le major Henshaw, ne fût pas traduit en justice, probablement parce qu'il avait été le révélateur. Malgré les dénégations des accusés, les preuves, aujourd'hui encore, paraissent péremptoires. Évidemment Henshaw et Ge-

<sup>1</sup> Le 13 juin 1653;—see also, *Act and Ordinances*, part. II, p. 311.

rard étaient allés à Paris, s'étaient entretenus avec le prince Robert de leur plan de complot, avaient été d'abord vivement encouragés par lui, puis introduits auprès de Charles II, et de retour à Londres, ils avaient tout préparé pour l'exécution de leur dessein. Avaient-ils instruit le roi des extrémités où ils devaient se porter, et reçu son approbation ? Hyde, à cette époque même et dans sa plus intime correspondance, le niait absolument : « Je vous assure sur mon honneur, écrivait-il le 12 juin 1654 à son ami le secrétaire d'État Nicholas, que je ne sais rien d'aucun projet pareil, et j'ai la confiance que le roi n'en sait rien non plus. Bien des gens fort légers et étonnés proposent au roi des choses fort étranges qu'il décourage poliment, et ils vont ensuite, eux ou leurs amis, se vantant partout de ce qu'ils ont entendu et de ce qu'ils peuvent faire. C'est sans doute par suite de quelque noble accès pareil qu'est arrivé ce dont on parle tant à Londres et ce qui a fait mettre en prison tant d'honnêtes gens ; mais le roi n'en sait, sur tout cela, pas plus que vous-même. » Après sa condamnation et jusque sur l'échafaud<sup>1</sup>, Gerard persista dans ses dénégations. Mais quelle que fût la mesure de sa participation au projet d'assassinat, et soit que Charles en eût été, ou non, exactement informé, le fait même était incontestable, et probablement même plus grave que Cromwell ne le laissa paraître, car il y a lieu de croire que M. de Baas, envoyé extraordinaire de Mazarin

<sup>1</sup> Le 10 juillet 1654.

à Londres vers cette époque et adjoïnt momentanément à la légation de M. de Bordeaux, n'était pas étranger aux conspirateurs et à leur dessein. Cromwell en fut si convaincu qu'il manda M. de Baas, et l'interpella vivement à ce sujet devant son Conseil. Mais il avait trop de sens pour grossir l'affaire au delà de ce qu'exigeait sa sûreté et pour embarrasser longtems de cet incident ses relations avec Mazarin et la cour de France qui se montraient empressés à se rapprocher de lui. Il se borna à renvoyer M. de Baas en France, en donnant hautement, à Louis XIV et à Mazarin, le motif de ce renvoi, comme il s'était borné à traduire devant la haute Cour trois des conspirateurs. Il avait échappé au péril, déployé, sous les yeux de l'Europe comme de l'Angleterre, la vigilance efficace de sa police, et prouvé aux royalistes qu'il ne les ménagerait point. Il ne chercha rien de plus. Il possédait ce secret difficile de l'art de gouverner qui consiste à apprécier justement, dans chaque circonstance, ce qui suffit, et à s'en contenter<sup>1</sup>.

Il savait aussi ne point s'enfermer servilement dans sa propre politique, et emprunter à celle de ses ennemis ce qui était bon et pouvait le servir. Il avait congédié le

<sup>1</sup> *State-Trials*, l. V, col. 517-540. — *Harboe, State-Papers*, t. II, p. 300, 321, 330-331, 338, 370-377, 382-384, 412, 437, 510-511, 533. — *Clarendon, Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 35-38; *State-Papers*, t. III, c. 217. — *A true account of the bloody and laborious conspiracy*, etc., dans la *Collection. Historique Abscondit*, t. X, p. 216-261. — *Heath, A brief Chronicle*, col. p. 963, 964. — *Greenwell, Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 70-72. — *Forster, Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 243-245. — *Documents and Papers*, t. II.

Parlement Barbone pour préserver la société anglaise des réformateurs anarchiques et chimériques, et l'établissement du Protectorat qui plaçait « l'autorité souveraine et législative de la République d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande dans une seule personne et dans le peuple assemblé en parlement<sup>1</sup>, » avait été le premier coup de la réaction monarchique qui commençait. Cromwell poussa vivement cette réaction. L'Acte constitutionnel lui conférait, soit à lui seul, soit avec le concours d'un conseil d'État qui dépendait de lui, presque toutes les attributions de la royauté<sup>2</sup>. Il s'empressa d'en user. A peine installé, il fit délivrer aux juges et à tous les grands officiers de l'État de nouvelles commissions signées de lui<sup>3</sup>. Tous les actes publics, administratifs ou judiciaires, étaient rendus en son nom<sup>4</sup>. Il institua solennellement son conseil d'État et lui imposa, dans ses délibérations, la plupart des règles que suivait le Parlement<sup>5</sup>. Le 8 février 1654, il se fit donner, par la Cité de Londres, un pompeux banquet à la fin duquel il fit le lord maire chevalier et lui fit don de sa propre

<sup>1</sup> Art. I<sup>er</sup> de l'Acte constitutionnel du Protectorat ;— *Parl. Hist.*, t. XX, p. 218.

<sup>2</sup> Art. II, IV, V, XI, XXIII, XXIV ;— *Ibid.*, p. 219-262.

<sup>3</sup> *Parl. Hist.*, t. XX, p. 271 ;— Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 23.

<sup>4</sup> Art. III de l'Acte constitutionnel.

<sup>5</sup> Art. II, XXV, XXVI ;— Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 29-32 ;— Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 229-250.

épée, comme l'eût fait, à son avènement, un nouveau roi<sup>1</sup>. Il quitta le *Cockpit*, où il avait logé jusque-là, et s'établit dans les appartements royaux de Whitehall, qui furent magnifiquement restaurés et meublés à cette occasion<sup>2</sup>. Sa maison prit la splendeur et les formes d'une cour; sa dépense intérieure et matérielle s'élevait, en 1655, à trente-cinq mille livres sterling par trimestre, ou trois millions et demi par an<sup>3</sup>. Il introduisit, dans ses relations avec les ambassadeurs étrangers, les règles et l'étiquette des grandes monarchies; les trois ambassadeurs de Hollande, Beverning, Nieuport et Jongestall, venus à Londres pour traiter de la paix, rendent compte en ces termes, aux États généraux, de l'audience qu'il leur donna le 4 mars 1654 : « Nous fîmes conduits dans la voiture de Son Altesse, accompagnés des lords Strickland et Jones et du maître des cérémonies, et amenés dans la grande salle des Banquets, à Whitehall, où S. A. n'avait encore jamais donné d'audience. Il était debout sur une estrade, élevée de trois marches au-dessus du sol, et entouré de plusieurs lords, le président du conseil d'État Laurence, le vicomte Lisle, Skippon, Mackworth, Pickering, Montague, son secrétaire Thurloe, et le lord Cleypole, son premier écuyer. Après avoir fait à l'entrée, au milieu et devant les marches de l'estrade,

<sup>1</sup> *Parliamentary Hist.*, t. XX, p. 274;—*Cromwelliana*, t. 1, p. 131.

<sup>2</sup> Le 11 avril 1654;—*Cromwelliana*, t. 1, p. 132, 139;—*Carlyle's Cromwell's Letters*, t. 1, p. 240.

<sup>3</sup> *Verney's Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 248.

trois révérences que Son Altesse nous rendit pareillement, nous nous avançâmes sur l'estrade, et nous lui remîmes, avec un compliment, nos lettres de créance qu'il reçut sans les ouvrir, sans doute parce que nous en avions remis le matin la copie et la traduction à M. Thurloe. Nous lui adressâmes alors nos remerciements pour la bienveillance qu'il avait montrée à l'occasion de notre traité de paix, nos félicitations sur sa nouvelle dignité, nos offres de bons offices, de la part de Vos Hautes et Puissantes Seigneuries, et nos vœux pour la sûreté et la prospérité de son gouvernement. Il nous répondit par de grands et positifs témoignages de bon vouloir pour vos H. et P. Seigneuries, et pour la paix. Sur quoi, lui ayant renouvelé nos remerciements, nous présentâmes à S. A. vingt de nos gentilshommes, qui nous avaient précédés dans la salle, et vingt autres qui nous avaient suivis, pour qu'ils eussent l'honneur de lui baiser la main; mais au lieu de cela, S. A. s'avança sur le bord de l'estrade, fit un salut à chacun de ces gentilshommes, en leur tendant la main à distance, comme pour leur faire accueil. Nous fîmes ensuite reconduits de la même manière<sup>1</sup>. » L'audience ne se fit guère passée autrement si Cromwell eût été roi<sup>2</sup>.

Aussi le bruit courait-il partout qu'il allait l'être, qu'il l'était même déjà et qu'il avait été couronné en secret.

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 154. — *Cromwelliana*, p. 136.

<sup>2</sup> *Bordeaux à Brienne*, l'et 5 janvier 1654 (*Documents historiques*, n° 11).

On annonçait la composition de la maison royale; Lambert serait commandant en chef de l'armée et duc; Saint-John lord trésorier, sir Antoine Ashley Cooper lord chancelier, lord Say grand chambellan. La Chambre des Pairs devait être rétablie; tous les pairs étaient près de venir à Londres et de se soumettre au nouveau pouvoir. On reverrait bientôt les spectacles, les acteurs, les fêtes, et toutes choses recommenceraient à se passer gaiement et brillamment, comme autrefois. On disait même que le prince de Condé avait fait proposer au Protecteur une alliance entre leurs deux maisons <sup>1</sup>.

De telles rumeurs, à coup sûr, ne déplaisaient point à Cromwell; mais il n'avait garde de se laisser entraîner à leurs séductions; il était à cette heureuse époque d'ardeur et de prudence à la fois où le génie et la fortune, encore jeunes, des grands hommes se déploient sans enivrement et sans excès. En même temps qu'il relevait, sous un nom modeste, le trône où il voulait s'asseoir, il sentait le besoin de donner aux hommes du parti populaire, jusque-là le sien, des satisfactions ou des raisons suffisantes pour les décider à le suivre dans une si complète évolution, et puisqu'il venait de se brouiller avec les réformateurs aveugles, c'était à lui de faire les réformes qu'appelaient réellement le vœu public et qu'admettait le bon sens. Il accomplit rapidement et avec mesure plusieurs de celles dont le Long Parlement

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 615; t. II, p. 2, 8;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 231.

et le Parlement Barbone avaient tant parlé. L'administration des finances, la réparation et l'entretien des routes, la situation des détenus pour dettes et le régime intérieur des prisons, la police de Londres et celle des divertissements populaires, comme les courses de chevaux et les combats de coqs, furent réglées dans l'intérêt du bon ordre et de la civilisation générale. Les duels furent interdits et surveillés sans excès de rigueur. Une grande ordonnance, étudiée avec soin, limita la juridiction et modifia les procédures de la cour de Chancellerie. Cromwell la fit rédiger par les juristes mêmes qui avaient combattu, dans le Parlement Barbone, l'abolition de cette cour : « Je veux, » leur dit-il, « donner aux sçavants de votre robe l'honneur de réformer leur propre profession, et j'espère que Dieu leur donnera le cœur d'accomplir cette œuvre. » Un comité central, composé de trente-huit personnes, neuf laïques et vingt-neuf ecclésiastiques, fut chargé d'examiner les prédicateurs qui aspiraient aux bénéfices, et nul n'en put être investi sans avoir reçu son aveu. Chaque comté eut en outre un comité spécial appelé à faire une enquête sur tous les ministres de l'Évangile et les maîtres d'école de son ressort, et à écarter ceux qui paraîtraient scandaleux, ignorants ou incapables. La prédication et l'instruction chrétiennes, ainsi que la bonne administration des paroisses, furent efficacement encouragées. Des commissaires, presque tous hommes considérables et instruits, eurent ordre de visiter les Universités d'Oxford et de Cambridge, ainsi que les grandes



écoles classiques d'Éton et de Winchester pour en réformer les abus et y introduire les améliorations nécessaires. En moins de neuf mois, du 24 décembre 1653 au 2 septembre 1654, quatre-vingt-deux ordonnances touchant à presque toutes les parties de l'organisation sociale, attestèrent l'activité intelligente et l'esprit à la fois conservateur et réformateur du pouvoir<sup>1</sup>.

Cromwell achevait en même temps une autre œuvre que le Long Parlement et le Parlement Barebone avaient tous deux poursuivie et laissée incomplète. A la faveur des dissensions entre les grands pouvoirs de la République, les royalistes d'Écosse avaient conçu des espérances et repris les armes; et l'Irlande, même l'armée républicaine en Irlande, étaient ébranlées. Quand la nouvelle de l'établissement du Protectorat arriva à Dublin, en janvier 1654, le nouveau régime ne fut accepté dans le Conseil de gouvernement, quoique présidé par le gendre de Cromwell, le général Fleetwood, qu'à la majorité d'une voix, et l'un de ses principaux membres, Ludlow, se démit à l'instant de toute fonction civile, conservant son commandement militaire dont on ne savait pas bien quel emploi il ferait. En Écosse, l'insurrection, retranchée dans les montagnes, en descendait pour ravager les plaines; et vers le commencement de février 1654, Middleton, envoyé de France par

<sup>1</sup> Seeboil, *A Collection of acts and ordinances, etc.*, part. II, p. 275-308;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 237-240;—Whitehouse, *A Journal of the Swedish Embassy in the years 1653-1654* (2 vol. in-8, Londres, 1772, t. II, p. 133.

Charles II, vint essayer de lui donner, au nom du roi, la consistance et l'ensemble qui, jusques-là, lui avaient manqué. À peine proclamé Protecteur, Cromwell prit contre ces périls naissans des mesures décisives ; il fit partir pour l'Irlande son second fils Henri, jeune homme intelligent, mesuré et résolu, et pour l'Écosse Monk qu'elle connaissait déjà comme son vainqueur. L'un et l'autre réussirent dans leur mission : Henri Cromwell, à Dublin, raffermi les amis du Protecteur, ramena les incertains, intimida les malveillans, embarrassa Ludlow lui-même par ses conversations à la fois fermes et caressantes, et revint à Londres au bout de quelques semaines, laissant son beau-frère Fleetwood en paisible possession du pouvoir. Monk, avec son audace aussi prompt que froide, porta la guerre au cœur même des montagnes d'Écosse, y établit ses quartiers, poursuivit les insurgés dans leurs plus âpres retraites, battit Middleton, le contraignit à se rembarquer pour le continent, et, rentré à Édimbourg après quatre mois de campagne<sup>1</sup>, il recommença à gouverner sans passion et sans bruit le pays qu'il avait soumis deux fois. Cromwell avait compté d'avance sur ce succès, car dès le 12 avril 1654, au moment même où il envoyait Monk contre les insurgés écossais, il avait, par une ordonnance souveraine, incorporé l'Écosse à l'Angleterre, aboli dans l'ancien royaume des Stuart toute juridiction monarchique ou féodale, et déterminé quelle place occu-

<sup>1</sup> A la fin d'août 1654.

paraient ses représentants, comme ceux de l'Irlande dans le Parlement commun du nouvel État. Ainsi était accomplie et organisée l'unité intérieure de la République britannique, sous le pouvoir de son Protecteur<sup>1</sup>.

Ses affaires extérieures, au moment où Cromwell prit le rang suprême, étaient, non pas en péril, mais dans une pénible et stérile confusion. La guerre avec la Hollande avait continué, et en même temps des négociations s'étaient ouvertes pour rétablir la paix; des ambassadeurs allaient et venaient de la Haye à Londres, essayant de s'entendre pendant que les flottes se cherchaient pour se combattre. Le 29 juillet 1653, Monk, resté commandant en chef en l'absence de Blake, que le mauvais état de sa santé avait forcé de débarquer pour prendre quelque repos, ordonna à ses capitaines de ne faire ni prise ni quartier : « Vous n'êtes pas chargés, leur dit-il, de procurer des vaisseaux de plus à la République, mais de détruire ceux de l'ennemi. » Engagée avec ce redoublement d'animosité, la bataille flottait encore incertaine le 31 juillet lorsque Tromp, qui avait percé jusqu'au milieu de l'escadre anglaise, fut frappé à mort d'une balle : « C'est fait de moi; mais vous, prenez con-

<sup>1</sup> Tander, *State-Papers*, t. II, p. 133, 162, 133;—Lutlow, *Mémoires*, t. II, p. 237-243, dans ma *Collection*;—*Vie de Ludlow*, dans mes *Études biographiques sur la république d'Angleterre*, p. 66-68;—*Mém. d'État Historique*, p. 48-52;—Whitelocke, p. 531-583, 587-590, 592, 597-598;—Scovell, *Acts and Ordinances*, etc., part. II, p. 288-298, —*Constitution*, p. 131, 136, 138;—Barrow, *Histoire de son temps*, t. I, p. 123-130, dans ma *Collection*;—Macleod-Lamb, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 383-385;—Gedwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 62-63.

rage ; » telles furent ses dernières et seules paroles. Ni ses lieutenants, Ruyter, Corneille de Witt, Floritz, Everitz, ni les États généraux, ses maîtres, ne perdirent courage, mais leurs espérances déclinaient à mesure que les forces de leur patrie s'usaient et que les desseins de leur ennemi se révélaient dans la lutte. Par une coïncidence singulière, le même jour où Monk et Troup en venaient aux mains, non loin des bouches de la Meuse, Beverning écrivait de Londres à Jean de Witt <sup>1</sup> : « Votre Seigneurie a vu par mes lettres précédentes que j'ai toujours peu compté sur notre arrangement avec cette nation.... Le voile est enfin tombé par la dernière réponse du conseil d'État ; ils ont osé proposer que les deux républiques, unies et confondues, n'en forment plus qu'une seule, soumise à un seul gouvernement suprême composé de personnes prises dans l'une et l'autre nation.... Nous avons remis, il y a deux jours, un memorandum pour demander au Conseil notre audience de congé ; nous ne sommes pas encore expédiés.... Je ne doute pas que les procédés exorbitants et les extravagantes propositions de ces gens-ci n'ouvrent les yeux à tous les princes de l'Europe sur leurs ambitieux et insatiables desseins. » Trois des ambassadeurs hollandais, Nienport, Van de Perre et Jongestall, retournèrent à la Haye ; mais Beverning resta à Londres ; de part et d'autre on ne voulait pas rompre toute négociation ; Cromwell s'employait à prévenir

<sup>1</sup> Le 8 août (29 juillet v. s.) 1653.

cette extrémité; Beverning eut avec lui plusieurs conférences qui firent entrevoir quelques chances d'accommodement : « J'ai en samedi dernier, écrivait-il, avec S. E. Cromwell, un entretien de deux heures sans aucun témoin. Son Excellence a parlé sa propre langue si clairement que j'ai pu l'entendre. Je lui ai répondu en latin. J'ai insisté sur plusieurs points que Son Excellence a reconnus fort graves, et sur lesquels elle m'a promis de réfléchir <sup>1</sup> ; » et trois semaines plus tard : « Je trouve un peu plus de modération; j'espère qu'ils se contenteront d'une bonne et étroite alliance <sup>2</sup>. » Mais le Parlement Barebone était encore là; les arrogantes prétentions des fanatiques se déployaient en pleine liberté; le pouvoir était dispersé et la déraison déchainée; personne n'osait décider et conclure. La guerre et les négociations continuèrent entre Londres et la Haye sans aboutir à aucun résultat. Les mêmes tiraillements et la même impuissance se manifestaient dans les relations de la République avec les autres États. Cromwell fit nommer Whitelocke ambassadeur auprès de la reine de Suède, dont il souhaitait que le bon vouloir se transformât en une vraie et efficace alliance. Whitelocke hésitait à accepter cette mission lointaine qui lui semblait une marque de défiance plutôt que de faveur; sa femme s'y opposait avec larmes au nom de leur repos, de leurs douze enfants, le conjurant de se rappeler Dorisläus et

<sup>1</sup> Le 24 août 1653.

<sup>2</sup> Le 19 septembre 1653.

Ascham assassinés. Cromwell insista : « Ceci, lui dit-il, est de la plus grande importance pour la République : il n'y a, dans la chrétienté, point de prince ni d'état avec qui nous ayons chance de lier amitié, si ce n'est la reine Christine.... Si vous refusez, l'intérêt protestant en souffrirait.... Votre mission est le meilleur moyen de régler nos affaires avec les Hollandais et les Danois, et aussi les affaires de notre commerce.... Je m'engage à prendre moi-même soin de vos intérêts; je veillerai à ce que rien ne vous manque; je vous serai particulièrement obligé si vous acceptez, et je m'attacherai à vous comme votre peau à votre chair. » White Locke accepta; mais son consentement une fois donné, il ne trouva, ni dans le Parlement, ni dans le conseil d'état, le bon vouloir qu'on lui avait promis : on éleva des doutes sur sa piété; on ne lui accorda pas ce qu'il croyait nécessaire pour l'accomplissement de sa mission; il demandait un traitement de quinze cents livres sterling (37,500 fr.) par mois, on ne lui en donna que mille (25,000 fr.); une suite de cent personnes, on n'en autorisa que soixante-dix. Retardé par ces embarras et ces mécomptes, il ne partit que deux mois après sa nomination. Les affaires, même décidées, ne se faisaient que péniblement et avec lenteur. Quelquefois même les plus faciles ne se faisaient pas du tout. L'ambassadeur de Portugal, le comte de Sã, était à Londres depuis plus de dix-huit mois; pour mettre un terme aux différends entre les deux états, il avait consenti à toutes les indemnités, à toutes les conditions qu'avait exigées le Parle-

ment, « conditions telles », écrivait Bordeaux à M. Servien, qu'il serait toujours fort facile de sortir d'affaire à ce prix <sup>1</sup>. » Cependant le traité avec le Portugal ne se conclut point. Le projet d'alliance qu'au nom du roi d'Espagne don Alonzo de Cardenas avait présenté le 12 septembre 1652 au Long-Parlement, restait également en suspens comme oublié et non avvenu. Le ministre de France, malgré le refus obstiné que rencontrait sa demande en restitution des vaisseaux pris par Blake devant Calais, semblait plus avancé dans sa négociation ; on lui avait laissé entrevoir quelque désir d'envoyer en France un ambassadeur ; les commissaires chargés de traiter avec lui, lui avaient témoigné que « si S. M. avait dessein de faire quelque liaison avec leur État, l'intérêt des marchands ne les tiendrait point, me disant avec une espèce de mépris : quoi ! nous nous amusons ici à des marchands ? Ce n'est pas là le nom de l'affaire <sup>2</sup>. » Le Long-Parlement se sentait en pressant péril et cherchait des amis ; au moment de son expulsion, Bordeaux se croyait sur le point de conclure avec lui un traité. Il reprit, auprès des pouvoirs nouveaux, son travail et ses espérances. Mazarin, toujours prodigue d'avances flatteuses, écrivit à Cromwell pour lui offrir et lui demander une utile amitié. Cromwell lui répondit avec un rare excès d'humilité affectée : « C'est une sur-

<sup>1</sup> Le 27 janvier 1653; *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> *Bordeaux au conseil de Bretagne* (10 avril 1653); *Archives des Affaires étrangères de France*.

prise pour moi que Votre Éminence ait fait attention à un homme aussi insignifiant que moi, qui vis en quelque sorte séparé du monde. Cet honneur a fait sur moi, comme il le devait faire, une profonde impression, et m'oblige à servir Votre Éminence dans toutes les occasions que j'aurai le bonheur de rencontrer; c'est à quoi m'aidera, j'espère, celle honorable personne, M. Burdœu (Bordeaux) <sup>1</sup>. » Mais ces démonstrations demeurèrent stériles; la France, son roi et son cardinal étaient, pour les républicains et les anabaptistes du Parlement Barbone, l'objet d'une antipathie méfiante que Cromwell ne voulait pas encore braver: « L'on ne vous a possible pas informé de tous les rebuts que votre envoyé a reçus à Londres, écrivait M. de Gentillob à M. de Brienne..... Son Éminence a dit tout haut que le général Cromwell lui faisait faire beaucoup de civilités, et que tout était en bonne correspondance. L'on en croit autrement ici, et qu'il a traité fort rudement votre envoyé, ne lui ayant jamais voulu accorder aucune audience privée, ni recevoir quelque compliment particulier; ce que je dis pour vous porter à vous persuader de la mauvaise affection de ce régime, afin que vous vous y précautionniez <sup>2</sup>. » Bordeaux reçut bientôt et transmit à Paris la même impression: « Le général, écrivit-il à M. de Brienne, me paraît peu échauffé pour la France; la première ré-

<sup>1</sup> Le 9 juin 1653. *Archives des Affaires étrangères de France (Documents historiques, n° IV)*.

<sup>2</sup> Le 30 juillet 1653. *Archives des Affaires étrangères de France*.



pense qu'il me fit sur ce que je lui dis que le roi était très-porté à l'accommodement des deux nations, fut, qu'une juste guerre valait mieux qu'une mauvaise paix (*justum bellum præstabat iniqua pace*)<sup>1</sup>. » Deux mois plus tard, la froideur et la réserve étaient encore plus grandes : « Depuis quelque temps, écrivait Bordeaux, M. Cromwell m'a fait dire, par le maître des cérémonies, qu'il me priait de ne plus m'adresser à lui pour affaires, quoique cela m'est arrivé seulement deux fois; et m'ayant même évité en quelques rencontres, je n'ai pu l'entretenir, et il m'a fallu, par tierces personnes, insinuer les raisons qui doivent obliger l'Angleterre à rechercher l'amitié de la France, puisque Sa Majesté y procède avec sincérité, et qu'elle se veut porter à tout ce que la bienséance permettra pour les en assurer<sup>2</sup>. » En présence d'un parlement fanatique et subalterne, et au sein de cette république défaillante, en proie aux conflits des pouvoirs divers et des préjugés populaires, aucune politique décidée et conséquente ne pouvait être adoptée; personne, pas même Cromwell, ne se sentait assez fort pour prendre hautement la responsabilité d'un grand acte ou la poursuite d'un grand dessein<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Bordeaux à Brienne*, le 7 août 1653; *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> *Bordeaux à Brienne*, le 31 octobre 1653; *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>3</sup> Gauvain, *Vie de Monk*, p. 59-61;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 331;—Braudt, *Vie de Rayter*, p. 33-34;—

Les choses changèrent de face quand Cromwell fut Protecteur : en fait de politique étrangère, il portait dans le gouvernement deux idées arrêtées, la paix avec les Provinces - Unies et l'alliance des États protestants : c'étaient à ses yeux les deux conditions vitales de la sûreté et de la grandeur de son pays en Europe, de sa sûreté et de sa propre grandeur en Europe et dans son pays. Il se mit sans retard à l'œuvre pour les réaliser.

La paix avec les Provinces-Unies était, pour lui, difficile; il avait ouvertement approuvé et soutenu l'ambitieux projet de l'incorporation des deux Républiques; non-seulement les rêveurs fanatiques n'y voulaient pas renoncer, mais plusieurs des chefs de l'armée, et même des plus sages. Monk entre autres, avait pris pendant la guerre un tel sentiment de haine et de dédain pour les Hollandais que toute concession leur était insupportable envers ces rivaux qu'ils avaient vaincus et qu'ils se promettaient d'écraser. Par sympathie protestante, par intérêt commercial, par lassitude des impôts, la nation anglaise souhaitait cette paix; mais le parti révolutionnaire et militaire y était en général opposé; ils accusaient Cromwell de la vouloir pour son propre compte et dans l'unique vue de consolider son pouvoir. Il n'ignorait pas cette opposition, et la ménageait dans son langage et dans les procédés de la

Tharloe, *State-Papers*, t. I. p. 382, 417, 418, 464; — White-  
locke, *A Journal of the Swedish Embassy, in Europe, 1659-1661*,  
t. I. p. 1, 9, 13, 15-22, 31-36, 41, 46, 56. — *Danmarks Historiske*  
n. V.)

négociation, mais sans hésiter ni se ralentir dans son dessein. Tout en se montrant, avec les envoyés des États généraux, exigeant et fier, il était en intelligence avec Beverning et Nieupoort, qui appartenait à la province de Hollande et qui, comme lui, voulaient décidément la paix. Il renonça à l'incorporation des deux Républiques et à certaines stipulations trop blessantes ou trop onéreuses pour les Hollandais; il admit leurs alliés, entre autres le roi de Danemark, au bénéfice du traité; et à ce prix, il assura à l'Angleterre non-seulement une étroite alliance avec les Provinces-Unies, mais des gages éclatants de sa prépondérance maritime et de sa prospérité commerciale. Sur un seul point, sur un intérêt révolutionnaire qui était le sien propre, il fut intraitable; après avoir imposé aux Provinces-Unies l'obligation de ne recevoir sur leur territoire aucun ennemi de la République, et fermé ainsi aux Stuart cet asile, il demanda qu'elles s'engageassent à ne jamais faire le jeune prince Guillaume d'Orange et ses descendants ni stadthouder, ni commandant de leurs forces de terre ou de mer, ni gouverneur d'aucune de leurs places fortes. Il voulait écarteler absolument du pouvoir, à la Haye comme à Londres, les princes issus de la maison de Stuart et attachés à sa cause. Une telle stipulation portait évidemment atteinte à la souveraineté et à la dignité de la Confédération; les partisans de la maison d'Orange, nombreux et populaires, se récrièrent avec indignation. Les États généraux se refusèrent à cette clause, et le traité fut sur le point d'échouer. A la négociation directe

et publique, Cromwell substitua une voie détournée : il dit à Beverning et à Nieuport qu'il se contenterait d'un engagement secret de la province de Hollande, qu'il regardait comme assez puissante pour décider, à elle seule, d'une telle question. C'était tenter fortement l'intérêt et la passion du Pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et de ses amis qui gouvernaient cette province; Cromwell leur demandait d'exclure à jamais du gouvernement, dans leur patrie, le prince et le parti qu'ils en avaient naguère renversés. Firent-ils, pour repousser cette prétention, des efforts parfaitement sérieux et sincères? Toutes les pièces de la négociation, confidentielles ou publiques, semblent l'attester. Quoi qu'il en soit, l'exigence de Cromwell fut connue; la plupart des Provinces-Unies et même quelques villes de la province de Hollande protestèrent; Cromwell insista péremptoirement; il fallait choisir entre cette clause et la continuation de la guerre. Après une vive agitation, les États particuliers de Hollande, à quatorze voix contre cinq, se décidèrent à prendre l'engagement que Cromwell leur demandait; mais ils ordonnèrent à leurs envoyés à Londres de tenter encore, avant de remettre leur signature, un nouvel effort pour le faire écarter ou du moins modifier. Le traité public avait été signé le 5 avril 1654; la négociation se prolongea encore pendant deux mois; Cromwell se refusa à toute modification, et, le 5 juin seulement, l'article secret ayant enfin été ratifié, le traité de paix devint définitif, au milieu des plus brayants témoignages de la satisfaction populaire.

Le roi de Danemark, les cantons suisses protestants, les villes hanséatiques et plusieurs des petits princes protestants du nord de l'Allemagne y étaient compris<sup>1</sup>.

Whitelocke, pendant ce temps, négociait en Suède le second des traités qui devaient placer l'Angleterre à la tête de l'Europe protestante. De graves obstacles, peu prévus, s'opposaient au succès de sa mission. Ni la reine Christine, ni son peuple ne partageaient les passions religieuses qui animaient la politique dont il était l'organe. Ferme et sincèrement protestants, les Suédois étaient froids dans leurs croyances et dans leurs pratiques. Whitelocke, quoique peu sévère, s'étonna du relâchement des mœurs, de la tiédeur du culte, de l'observation presque complète, les dimanches, du repos religieux. Dès leur première conversation<sup>2</sup>, la reine lui parla légèrement de l'enthousiasme puritain de sa patrie : « Quelle religion, je vous prie, professez-vous en Angleterre? » lui demanda-t-elle; « le monde dit que vous en avez beaucoup de différentes : des luthé-

<sup>1</sup> Monk, *Étude historique*, p. 46;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 251;—Charlœc, *State-Papers*, t. I, p. 517, 529, 529, 530, 566, 570, 607, 612, 611, 621, 621, 637; t. II, p. 16, 29, 28-30, 35, 37, 16-106, 211, 227, 245, 251, 257;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 331, 416, 432-450;—Dumont, *Corps diplomatique universel*, t. VI, part. II, traité XVII;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 45-52;—Bordoux à Brienne, II et II ac 10, 22 septembre 1653; à M. Servien, 6 décembre 1653 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

<sup>2</sup> Le 26 décembre 1653.

« riens, des calvinistes, des indépendants, des anabap-  
 « tistes, et plusieurs autres encore plus exaltés dont  
 « nous ne savons pas les noms. » Quand ils commence-  
 rent à s'entretenir d'alliances politiques <sup>1</sup>, la reine se  
 montra favorable à celle de la Suède et de l'Angleterre  
 avec l'Espagne : « On objectera probablement la diffé-  
 « rence de religion, » dit Whitlocke;— « ce ne serait  
 « pas un obstacle à la solidité de l'union, » reprit la  
 reine; « les Hollandais et les Danois, qui sont protes-  
 « tants, s'unissent bien avec les Français, quoique pa-  
 « pistes. Vous autres, Anglais, vous êtes des dissimulés  
 « et des hypocrites. » Whitlocke se récria : « Je ne dis  
 « pas votre général, ni vous-même, mais je crois qu'il  
 « y a en Angleterre beaucoup de gens qui font profes-  
 « sion de plus de sainteté qu'ils n'en ont réellement,  
 « espérant en tirer profit. » L'ambassadeur de Crom-  
 well rencontrait souvent, dans la population suédoise,  
 des préventions et des dispositions très-hostiles : on ve-  
 nait, la nuit, crier devant sa porte : « Hors d'ici ces  
 chiens d'Anglais qui ont tué leur roi ! » On appelait le  
 Parlement « une compagnie de savetiers et de tailleurs. »  
 Whitlocke eut plusieurs fois à se garder contre des  
 projets d'insulte et même d'assassinat. Quand il entra  
 en conférence avec le vieux chancelier Oxenshiera <sup>2</sup>,  
 « le grand homme sage du continent, » comme l'appel-  
 lait Cromwell, il eut affaire à des objections sérieuses et

<sup>1</sup> Le 30 décembre 1653.

<sup>2</sup> Le 12 janvier 1654.

difficiles à réfuter : « je voudrais savoir, » lui dit Oxenshiern, « quelle peut être la stabilité de votre République  
« et de votre gouvernement, et comment il s'est fait  
« que votre précédent Parlement, qui avait été appelé  
« par le feu roi, ait été dissous, et que vous en ayez  
« établi un autre qui probablement, dit-on, sera bientôt  
« dissous à son tour. Quel bon et solide fondement  
« pourra avoir notre traité? Tenez-vous le gouverne-  
« ment royal pour illégitime, que vous l'avez aboli? »  
Whitelocke défendait et expliquait de son mieux des faits qu'il n'approuvait guère lui-même; mais il réussissait mal à convaincre le chancelier, réservé et lent par tempérament comme par prudence, et qui traînait la négociation en longueur, voulant voir ce qui arriverait entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, et si elles seraient la guerre ou la paix. L'inquiétude de Whitelocke redoubla quand il découvrit qu'Oxenshiern avait, au fond de l'âme, « un peu de jalousie du Protecteur, » qui avait fait de plus grandes choses que lui, et qui « s'était élevé à ce haut rang que le chancelier avait « rêvé pour lui-même quand la reine était jeune, mais « auquel il n'avait pu atteindre. » Whitelocke rendit compte à la reine des objections qu'élevait Oxenshiern et des craintes qu'elles lui inspiraient; elle approuva fort ses réponses, disant que « s'ils ne parvenaient pas à « s'entendre, c'était à elle qu'en définitive toutes choses « reviendraient, et qu'il la trouverait toujours guidée « par l'honneur et la raison. » Mais au moment où Clistine donnait à Whitelocke cette assurance, elle

rapprocha de lui sa chaise et lui dit <sup>1</sup> : « Je vous sur-  
 « prendaï bien par une chose que je veux vous com-  
 « muniqueï, mais sous le sceau du secret. » — « J'ai été,  
 « Madame, trop avant dans les affaires d'Angleterre  
 « pour être surpris des confidences d'une jeune dame :  
 « quelle que soit la communication que Votre Majesté  
 « juge à propos de me faire en m'ordonnant le secret,  
 « je lui obéirai fidèlement. » — « Voici ce que c'est.  
 « Monsieur : j'ai résolu de quitter la couronne de Suède  
 « et de me retirer dans la vie privée, bien plus agréable  
 « pour moi que les embarras et les soucis attachés au  
 « gouvernement de mon royaume. Que pensez-vous de  
 « cette résolution ? »

Rien ne pouvait troubler plus vivement White Locke, car c'était dans la reine Christine elle-même que toute son espérance était placée. Cromwell le lui avait dit au moment de son départ, et depuis son arrivée en Suède, tout avait confirmé le jugement du Protecteur. Sa mission ne serait plus qu'un échec ridicule s'il n'était venu que pour recevoir la confiance et pour assister au spectacle de l'abdication de cette princesse qui pouvait seule faire son succès. Il fit, pour la détourner de son dessein, de vains efforts, et se retira très-inquiet de l'entrevue qui lui avait valu l'honneur d'un tel secret.

White Locke ne comptait pas assez sur l'empire que le

<sup>1</sup> Le 21 janvier 1654.

<sup>2</sup> White Locke, *A Journal of the Swedish Embassy, in 1653 and 1654*, t. I, p. 274-276, 297, 305, 315, 451, 501-319-323, 375-301 t. II, p. 589.



général et la fortune merveilleuse d'un grand homme devaient exercer sur l'imagination d'une femme étrange elle-même et supérieure, et qui mettait son plaisir et sa gloire à se conduire selon les fantaisies de sa pensée, non selon les règles de la raison et de son rang. Dans la première audience particulière qu'elle lui donna : « Votre général, » lui dit-elle, « est un des plus galants hommes du monde ; il a fait de plus grandes choses qu'aucun homme au monde ; le prince de Condé est près de lui, mais au-dessous de lui. J'honore et je respecte votre général autant que nul homme vivant ; et, je vous en prie, qu'il le sache de ma part. » Quelques jours après, elle interrogea curieusement White-locke sur la famille de Cromwell, sa femme, ses enfants : « L'histoire de votre général a quelque ressemblance avec celle de mon ancêtre Gustave I<sup>er</sup>, qui, simple gentilhomme d'une noble famille, s'éleva au rang de maréchal de Suède en délivrant sa patrie de l'oppression où la tenait le roi de Danemark, et, en récompense, il fut élu roi de Suède. Je crois qu'au bout du compte, votre général sera roi d'Angleterre. » — « Par don, Madame, cela ne se peut pas ; l'Angleterre a résolu de vivre en république, et mon général, qui commande toutes les forces de son pays, sur terre et sur mer, a bien assez de pouvoir pour s'en contenter. » — « Résolvez ce que vous voudrez ; je crois que votre général a résolu d'être roi. » Elle reçut, avant White-locke, la nouvelle de l'établissement du Protectorat, et dès qu'elle le vit : « Avez-vous vos lettres de Londres ? »

—« Pas encore, Madame; mais j'ai lieu de croire que la  
« nouvelle est vraie, et j'attends impatiemment ce qu'en  
« pense V. M. »—« Par Dieu, j'ai, pour votre général et  
« pour vous, le même respect qu'auparavant, et plus  
« encore; j'aime mieux avoir affaire à un seul qu'à plu-  
« sieurs. » Ce n'était pas Cromwell seul, mais aussi  
toute la révolution d'Angleterre qui avait fortement  
frappé l'imagination de Christine; elle se plaisait à la  
juger et à en parler avec l'indépendance d'un philo-  
sophe; elle exprima à Whitelocke une grande admira-  
tion pour Milton, pour la force de son raisonnement  
comme pour la beauté de son langage. Un jour, au mi-  
lieu d'un bal, elle invita Whitelocke à danser avec elle;  
il s'en excusa vivement; il était boiteux: « Madame, j'ai  
« peur, en dansant avec vous, de faire honte à V. M.  
« comme à moi-même. » — « Je veux voir si vous sa-  
« vez danser. » — « J'assure V. M. que je ne suis pas  
« digne de la tenir par la main. » — « Je vous tiens pour  
« très-digne de cela, et j'ai fait choix de vous pour dan-  
« ser avec moi. » — « Je tiens trop de compte du juge-  
« ment de V. M. pour ne pas lui obéir; je voudrais me  
« rappeler, en fait de danse, ce que je savais dans ma  
« jeunesse. » Il dansa, en effet, avec la reine, et comme  
il la ramenait à son fauteuil: « Par Dieu, » lui dit-elle,  
« ces Hollandais sont de grands menteurs. » — « Et pour-  
« quoi donc, Madame, les Hollandais vous reviennent-  
« ils à l'esprit dans cette occasion? » — « Je vous le dirai;  
« les Hollandais m'ont dit, il y a longtemps, que toute  
« la noblesse d'Angleterre était du parti du roi, et qu'il

« n'y avait, dans le parti du Parlement, que des ouvriers,  
 « pas un gentilhomme ; j'ai voulu vous tâter et vous  
 « faire honte si vous ne saviez pas danser ; mais je vois  
 « que vous êtes un gentilhomme et que vous avez été  
 « élevé en gentilhomme : c'est pourquoi je dis que les  
 « Hollandais sont de grands menteurs <sup>1</sup>. »

Les dispositions personnelles de la reine surmontèrent les hésitations de son chancelier : après avoir habilement imposé à Whitelocke quelques concessions utiles ou flatteuses pour son peuple, elle mit son amour-propre à faire, avant de descendre du trône, acte de puissance au profit du grand homme qu'elle admirait. Le 28 avril 1654, Whitelocke signa, avec Oxenstiern, entre l'Angleterre et la Suède, un traité d'amitié et d'alliance où se trouvaient les articles essentiels de ses propositions. Un mois après, le 30 mai, Christine abdiqua solennellement devant la Diète réunie à Upsal ; et le lendemain 31 mai, Whitelocke s'embarqua à Stockholm pour retourner en Angleterre, où il arriva le 30 juin, rapportant à Cromwell un succès important pour sa politique et des récits faits pour charmer son orgueil <sup>2</sup>.

Un traité spécial avec le roi de Danemark <sup>3</sup>, qui assura

<sup>1</sup> Whitelocke, *A Journal of the Swedish Embassy*, t. I, p. 251, 271-275, 321, 332 ; t. II, p. 155.

<sup>2</sup> Whitelocke, *A Journal of the Swedish Embassy*, t. I, p. 262, 273, 282, 301, 311-314, 319-323, 381-384, 395, 418, 422, 424-431, 461, 476-280, 482, 493-493, 519, 524 ; t. II, p. 9, 23, 26, 57-61, 61, 64, 109-113, 363, 364, 412.

<sup>3</sup> Il ne fut définitivement signé que le 14 septembre 1654 ; Du-Roi, *Corps diplomatique universel*, t. V, par. 11, p. 89, 92.

au commerce anglais, pour le passage du Sund, les avantages dont, jusque-là, les Hollandais avaient seuls joui, et l'envoi d'une légation permanente dans les cantons suisses pour y entretenir une influence assidue<sup>1</sup>, complétèrent l'œuvre de la politique protestante de Cromwell. De ce côté son but était atteint; il était entré en rapport intime avec tous les États protestants de l'Europe, combinant habilement les intérêts avec les croyances, et se donnant les faibles pour clients et les forts pour alliés.

On disait en France qu'il méditait, dans l'intérêt du protestantisme, un plus vaste et plus difficile dessein : « Le Protecteur se propose, » écrivait au cardinal Mazarin un de ses affidés, « de faire assembler un concile de  
« toutes les communions protestantes, pour les réunir  
« en un corps par la confession commune d'une  
« même foi<sup>2</sup>. » Quelques faits particuliers indiquent que cette idée l'avait en effet préoccupé. C'était un de ces génies puissants et féconds en qui les grands desseins et les grandes tentations naissent en foule; mais il appli-

<sup>1</sup> Vaughan, *the Protectorate of Oliver Cromwell and the state of Europe during the early part of the reign of Louis the XIV*, illustrated in a series of letters between Dr John Pell, resident ambassador with the Swiss Cantons, and sir Samuel Morland. sir W. Lockhart, M. Secret. Thurloe, etc., 2 vol. in-8°. Londres, 1838.

<sup>2</sup> Avis à Mgr. le Cardinal sur le dessein du Protecteur d'Angleterre de réunir en une toutes les communions protestantes, avec le moyen de le prévenir et de l'en empêcher (21 juillet 1654), signé La Millotière. (Archives des Affaires étrangères de France) (Documents historiques, n° VI).

quait promptement son ferme bon sens à ses plus beaux rêves, et ne poursuivait jamais bien loin ceux qui ne résistaient pas à cette épreuve.

Il prit envers les puissances catholiques une attitude de complète et froide liberté, sans préjugé ni mauvais vouloir, mais sans empressement, se montrant disposé à la paix, mais laissant toujours entrevoir la guerre, et portant une fierté rude dans le soin des intérêts de son pays ou de sa propre grandeur. Il mit enfin un terme à la négociation depuis si longtemps en suspens avec le roi de Portugal, et signa, avec le comte de Sã, un traité où l'Angleterre obtint pour son commerce d'importants avantages. Cromwell était d'ailleurs bien aise de faire sentir sa force à la cour d'Espagne en vivant bien avec un souverain qui s'était naguère affranchi de sa domination et qu'elle traitait d'usurpateur. Mais au même moment un incident tragique lui fournit l'occasion de donner, aux dépens de la cour de Portugal, une satisfaction éclatante à l'orgueil républicain de l'Angleterre et à l'antipathie instinctive du peuple pour les étrangers. Un frère de l'ambassadeur portugais, don Pantaléon de Sã, s'était brutalement engagé dans une querelle de rue, auprès de la Nouvelle-Bourse, au milieu du quartier le plus peuplé de la Cité; revenu le lendemain sur ce lieu avec une cinquantaine d'officiers et de gens de l'ambassade, tous armés jusqu'aux dents, ils excitèrent un grand tumulte dans lequel un passant fut tué et plusieurs autres grièvement blessés. La sédition était choquante, le meurtre flagrant, l'exaspération populaire

très-vive ; le rang du principal coupable aggravait l'offense. Cromwell résolut que justice serait faite. Ni les ardentes instances de l'ambassadeur, ni les objections tirées des privilèges diplomatiques n'ébranlèrent sa décision. Don Pantaléon de Sâ fut arrêté, jugé, condamné et décapité le 10 juillet, à la Tour de Londres, en présence d'une multitude dont ce spectacle charmait le féroce orgueil. Ce même jour, quelques heures avant l'exécution de son frère, le comte de Sâ signait le traité qu'il était venu négocier, et quittait Londres pour ne pas assister au coup qu'il n'avait pu détourner <sup>1</sup>.

En présence de tels succès et de tels actes, preuves évidentes d'une force redoutable et d'une énergie intraitable, les deux grandes puissances catholiques rivales, la France et l'Espagne, s'empressaient auprès de Cromwell avec une inquiétude jalouse, ardentes à s'assurer et surtout à s'enlever mutuellement son amitié. Dès qu'il fut proclamé Protecteur, don Alonzo de Cardenas, dans une entrevue particulière, lui offrit l'appui de l'Espagne pour fonder son pouvoir, promettant que le roi son maître s'engagerait à repousser les prétentions de Charles Stuart, et à ne poser les armes que lorsque la cour de France aurait été contrainte de soutenir aussi le gouvernement de Cromwell. En retour de cet appui, Cardenas demandait au Protecteur de s'allier avec l'Es-

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. V, col. 461-518 ;— Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 610, 616 ; t. II, p. 222, 427, 428, 429, 447, 473, 517 ;— Whitelocke, p. 569, 595 ;— Clarendon, *History of the Rebellion*, l. xiv, c. 39-40.

pagne contre la France, et de fournir à la cour de Madrid un corps de troupes de terre et une flotte dont elle payerait les deux tiers et la moitié aussi longtemps que la guerre durerait <sup>1</sup>. Quelques mois après, Cardeñas offrit de plus à Cromwell une somme considérable, jusqu'à six cent mille écus par an, « sans avoir à Londres ni en Flandre, écrivait Mazarin à Bordeaux, le premier soin à lui donner s'il les prenait au mot ; ils lui promettaient avec la même facilité un million, voire deux, pour l'engager, puisque assurément il ne leur coûtera pas plus à tenir et à exécuter l'un que l'autre <sup>2</sup>. »

Les offres de Mazarin étaient plus positives, et il s'entendait mieux à les appuyer par les habiletés détournées d'une diplomatie vigilante. Le 21 février 1654, en envoyant M. de Baas à Londres, il fit écrire, par Louis XIV au Protecteur, une lettre pleine d'expressions flatteuses et presque amicales <sup>3</sup>. Bordeaux fut élevé au rang d'ambassadeur et eut ordre de le déployer avec éclat <sup>4</sup>. On s'enquit des termes dans lesquels Cromwell et son Conseil désireraient que les lettres de créance fussent conçues ; ils auraient bien voulu que Louis XIV appelât le Protecteur *mon frère*, mais la complaisance monarchi-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 765, 759-763 (*Documents historiques*, n° VI).

<sup>2</sup> Le 18 avril 1654 ; *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>3</sup> *Documents historiques*, n° VII.

<sup>4</sup> En février 1654 ; *Bordeaux au comte de Brienne*, 2 mars et 7 avril 1654 ; *Baas à Mazarin*, 7 et 10 avril 1654 ; *Archives des Affaires étrangères de France* (*Documents historiques*, n° VII).

que n'était pas encore prête à s'étendre jusque-là : on proposa le titre de *mon cousin* ; Cromwell le repoussa, déclarant qu'il n'en voulait nul autre que celui de *M. le Protecteur* <sup>1</sup>. Mazarin fit offrir, si le traité d'alliance était conclu, d'abord 1,200,000, puis 1,500,000, puis 1,800,000 livres par an et la remise de Dunkerque à l'Angleterre quand les troupes françaises et anglaises réunies s'en seraient emparées <sup>2</sup>. Le séjour des princes proscrits en France était le continuel sujet des méfiances et des réclamations de Cromwell. Charles II venait d'en sortir pour aller se fixer à Cologne <sup>3</sup> ; mais la reine sa mère et ses deux frères, les ducs d'York et de Gloucester, résidaient toujours, soit à Saint-Germain, soit à Paris ; le duc d'York servait même dans l'armée française. Mazarin fit entrevoir qu'on pourrait bien « faire passer ce prince, par quelque voie civile, auprès de son frère, et assigner à la reine mère quelque ville du royaume, sous forme d'apanage, où elle se pourrait retirer avec le duc de Gloucester, lequel, dans un âge plus avancé où ses desseins pourraient donner quelque ombrage, serait aussi renvoyé auprès du roi son frère. » Et à ces avances politiques Mazarin joignait toute sorte d'attentions per-

<sup>1</sup> Bordeaux à Brienne, 2, 5, 10, 12 mars et avril 1651; Archives des Affaires étrangères de France (Documents historiques, n° VII).

<sup>2</sup> Mazarin au duc de Bass (27 mars 1651);—Mémoire pour servir d'instructions au sieur de Bordeaux (16 juillet 1651); Archives des Affaires étrangères de France (Documents historiques, n° VII).

<sup>3</sup> Au commencement de juin 1651; Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. XIV, c. 95.



sonnelles : « Consultez-vous, monsieur l'ambassadeur et vous, écrivait-il à M. de Baas, s'il serait bon que j'envoyasse quelques barbes à M. le Protecteur, et dites-moi si ce ne serait point trop de familiarité de lui faire quelque présent de vin, et enfin quelles autres choses lui pourraient être plus agréables <sup>1</sup>. »

Le cardinal s'inquiétait d'autant plus de plaire au Protecteur que la cour d'Espagne n'était pas, auprès de lui, son unique rival ; en apprenant l'établissement du Protectorat, le prince de Condé s'était hâté d'écrire à Cromwell : « Je me réjouis infiniment de la justice qui a été  
« rendue au mérite et à la vertu de Votre Altesse. C'est  
« en cela seul que l'Angleterre pouvait trouver son salut  
« et son repos ; et je tiens les peuples des trois royaumes  
« dans le comble de leur bonheur de voir maintenant  
« leurs biens et leurs vies confiés à la conduite d'un si  
« grand homme. Pour moi, je supplie Votre Altesse  
« de croire que je me tiendrais fort heureux si je pou-  
« vais la servir en quelque occasion <sup>2</sup>. » Les agents du prince, Barrière et Cugnac, ainsi que les députés de Bordeaux, étaient toujours à Londres, s'efforçant d'obtenir, pour la Fronde, l'appui du Protecteur comme naguère celui du Parlement <sup>3</sup>.

Cromwell recevait toutes ces avances avec les mêmes

<sup>1</sup> Le 8 avril 1654 ; *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> Décembre 1653 ; *Manuscrits de Brienne* (Bibliothèque impériale).

<sup>3</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 700 ; t. II, p. 250, 685 ; — *Bordeaux à Brienne*, 27 mars 1654 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

apparences de bon vouloir : non qu'il les vît toutes du même oeil, et qu'entre des alliés si divers il flottât indifférent ou incertain ; au contraire du Long Parlement, il penchait bien plus vers la France que vers l'Espagne ; avec une sagacité supérieure, il avait compris que l'Espagne était désormais une puissance apathique et peu efficace, et, malgré ses démonstrations favorables, plus hostile que toute autre à l'Angleterre protestante, car elle était, plus exclusivement que toute autre, adonnée aux maximes et aux influences de l'Église romaine. Et en même temps qu'il y avait peu à attendre de l'Espagne, elle offrait, à l'ambition maritime de l'Angleterre, par ses vastes possessions dans le nouveau monde, de riches et faciles proies. De la France, au contraire, Cromwell avait beaucoup à craindre, car elle tenait dans ses mains les Stuart, et un utile concours à espérer, car elle était gouvernée par une politique libre et active, capable de penser et d'entreprendre hardiment. Mais la plupart des compagnons de Cromwell, Lambert entre autres, n'avaient pas, sur l'état des faits et sur les intérêts de leur patrie au dehors, des notions aussi justes ; asservis à la routine des idées et des passions populaires, ils détestaient surtout la France, et souhaitaient la guerre contre elle, pour l'honneur, disaient-ils, comme pour la sûreté de leur République. Cromwell, toujours plein de ménagement pour les dispositions des hommes dont il avait à se servir, essayait de les redresser à cet égard ; tantôt dans des entrevues particulières, tantôt dans des réunions chez son fils

Henri, ses intimes affidés travaillaient à faire comprendre, à Lambert et aux officiers prévenus, les dangers d'une rupture définitive avec la France et les avantages que son alliance pouvait offrir. L'ambassadeur d'Espagne avait quelquefois vent de ce travail, indice des sentiments cachés de Cromwell, « et il faisait alors, dit Bordeaux, de grandes imprécations contre ce régime, souhaitant que le roi son maître et le roi de France se délivrassent, par un accommodement, de toutes les bassesses que la jalousie les obligeait, l'un et l'autre, de faire à M. le Protecteur pour l'attirer dans leurs intérêts. » Mais Cromwell, qui n'était point pressé d'éclater, dissipait aisément l'humeur de Cardenas et de Bordeaux en leur faisant entrevoir tour à tour l'espoir de ses préférences. Il répondit à leurs propositions en leur déclarant les siennes. A l'Espagne, outre la somme de cinquante mille écus par mois que Cardenas lui avait offerts, il demanda la libre navigation dans les Indes occidentales et l'assurance que les négociants anglais pourraient pratiquer librement leur religion en Espagne, à l'abri de toute poursuite de l'Inquisition et en se servant de la Bible anglaise et autres livres religieux selon leur foi. De la France, il voulait obtenir, d'abord quatre millions, puis deux millions au moins de livres par an, la remise d'une grande place maritime, de Brest par exemple, en attendant que Dunkerque fût pris, l'expulsion des Stuart et d'un certain nombre de royalistes dont il donnait les noms, enfin des engagements pour la liberté de conscience et la sécurité des protestants français. Cardenas

et Bordeaux se récrièrent, chacun à son tour, à la vue de telles prétentions : « Demander l'affranchissement de l'Inquisition et la libre navigation dans les Indes occidentales, dit Cardenas, c'est demander les deux yeux de mon maître; rien ne peut être fait à cet égard que selon la pratique des anciens temps. » — « Des demandes si exorbitantes, répondit de son côté Bordeaux, ne se peuvent considérer que comme un prétexte dont M. le Protecteur veut se servir pour se dégager de la parole qu'il avait ci-devant donnée de s'accommoder avec la France. » Les deux négociations continuèrent avec des oscillations diverses; tantôt Cromwell atténuait ses prétentions, tantôt des concessions plus étendues lui étaient offertes: on en vint, surtout du côté de la France, à des projets de traité minutieusement rédigés et débattus; mais ni avec l'une, ni avec l'autre des deux puissances, rien ne fut conclu; Cromwell les tenait l'une et l'autre en suspens, et devenait de plus en plus l'objet de leurs jaloux empressements <sup>1</sup>.

Ainsi recherché, au dehors, par tous les États, et vainqueur, au dedans, de tous les partis, en présence de l'ordre civil raffermi et de la paix rétablie par son pou-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 705, 760-761:—*Correspondance de Bordeaux avec Brienne et Servien* (2 juillet, 5, 6, 13, 21, 24 et 27 août 1654, *Archives des Affaires étrangères de France*; — *Correspondance de Cardenas et de l'archiduc Léopold avec Philippe IV, et Délibérations du conseil d'État d'Espagne* (3, 13 et 21 mars, 12 avril et 26 août 1654), *Archives de Simancas*.— (*Documenta historica*, t. VIII.)

voir, il se crut en mesure d'affronter sans péril l'épreuve que lui imposait l'article VII<sup>e</sup> de l'Acte constitutionnel du Protectorat, et il ordonna pour le 3 septembre 1654, jour anniversaire de ses victoires de Dunbar et de Worcester, la réunion d'un parlement librement élu.

C'était la première fois, depuis quatorze ans, que l'Angleterre avait un parlement à élire, et le système électoral était lui-même nouveau; l'Acte constitutionnel l'avait emprunté presque en entier au plan que Vane était sur le point de faire voter par le Long Parlement le jour même où Cromwell l'avait chassé. Quatre cent soixante députés, quatre cents pour l'Angleterre et le pays de Galles, élus deux cent cinquante et un par les comtés, cent quarante-neuf par les villes et bourgs; plus trente pour l'Écosse et trente pour l'Irlande; tous les citoyens possesseurs d'une fortune, réelle ou personnelle, de 200 liv. st. (5000 fr.), investis du droit de suffrage; nulle condition d'éligibilité, si ce n'est d'être homme d'une intégrité reconnue, craignant Dieu, de bonnes mœurs et âgé de vingt-un ans; quiconque avait pris parti contre le Parlement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1641 et tout catholique exclus du droit d'élire et d'être élus: tel était le système. Trois partis se disputèrent vivement les élections: les partisans du Protecteur, les républicains, et les presbytériens qui avaient fait la guerre au roi, mais qui regrettaient la monarchie. Tous les hommes importants du gouvernement de Cromwell, à l'exception de lord Lisle, furent élus; parmi les républicains éprouvés, Vane, Ludlow,

Sidney, Hutchinson, ou ne réussirent pas, ou ne se mirent pas sur les rangs; mais Bradshaw, Haslerig, Scott et plusieurs autres, aussi fermes quoique moins connus, l'emportèrent sur les candidats du Protecteur. Les presbytériens furent nombreux; ils arrivaient, non en opposants décidés, mais indépendants et peu bienveillants. Une même condition était imposée à tous, et par l'article XII de l'Acte constitutionnel du Protectorat, et par le procès-verbal même de leur élection : « Les élus n'auront pas le pouvoir de changer le gouvernement tel qu'il est maintenant établi, dans une seule personne et un parlement <sup>1</sup>. »

Dès la première réunion, sur une invitation de Lambert qui, au sortir du sermon, engagea les membres présents à se rendre dans la Chambre peinte où le Protecteur les attendait, quelques symptômes d'humeur apparurent; quelques membres crièrent : « Ne bougez pas. » C'était un dimanche; on ne pouvait rien faire ce jour-là. Cromwell n'entendait nullement manquer à ce devoir; il se borna à recevoir le Parlement et à prier les membres de se réunir le lendemain dans la même salle, où il leur ferait des communications qu'il jugeait nécessaires pour le bien de la République<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Parl. Hist.*, t. XX, p. 250-255, 291-294.—*Carlyle, Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 251.—*Godwin, Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 106-112.—*Forster, Sketches of the Commonwealth*, t. III, p. 158-162, t. IV, p. 262-264.

<sup>2</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 267.—*Godwin's Diary of the Parliament for 1653*, dans le *Burton's Diary*, t. I, *Introduction*, p. XXIII.

« Messieurs, » leur dit-il le lendemain, « vous vous  
 « rémissez ici dans la plus grave circonstance, je crois,  
 « que l'Angleterre ait jamais vue; vous êtes chargés  
 « des intérêts de trois grandes nations; bien plus, je  
 « puis le dire sans hyperbole, vous êtes chargés des  
 « intérêts de tous les chrétiens du monde.... Vous avez  
 « à guérir et à fonder. » Il écarta les souvenirs du passé  
 qui, au lieu de guérir, dit-il, pouvaient rouvrir des  
 blessures; mais il s'arrêta à peindre la situation du pays  
 quand le gouvernement du Protectorat avait commencé :  
 « Dans l'ordre civil, où en étaient nos affaires? Un no-  
 « ble, un *gentleman*, un fermier laboureur, c'est là le  
 « bon état de la nation, l'état qui a fait le renom de  
 « l'Angleterre depuis des siècles : cet état n'était-il pas  
 « foulé aux pieds avec colère et mépris par les Nive-  
 « leurs? Consciencieusement ou non, les Niveleurs vou-  
 « laient mettre tous les rangs, toutes les propriétés,  
 « toutes les fortunes sur un pied d'égalité, rendre le  
 « locataire aussi riche que le propriétaire. Quand ils y  
 « auraient réussi, cela n'aurait pas duré longtemps;  
 « après avoir fait leurs affaires, ces mêmes hommes au-  
 « raient célébré et défendu, à leur tour, la propriété et  
 « la fortune; mais, en attendant, le mal de leur prin-  
 « cipe pouvait s'étendre beaucoup, car ce sont là des  
 « paroles agréables à tous les pauvres et bien venues de  
 « tous les mauvais sujets..... Et dans l'ordre spirituel,  
 « notre condition était encore plus déplorable. » Il fit le  
 tableau du déchaînement de toutes les rêveries qui, sous  
 prétexte de religion, aboutissaient à la licence, au blas-

plême ou à la folie : « La grâce de Dieu est tournée en  
« libertinage ; Christ et l'esprit de Dieu sont devenus un  
« manteau pour toute sorte de vilenies et de concep-  
« tions dépravées..... Et le magistrat n'a rien à voir  
« dans tout cela ; il n'a à s'occuper que de l'homme ex-  
« térieur : l'homme intérieur ne le regarde pas..... Et  
« c'est au nom de la liberté de conscience qu'on forme  
« ces prétentions ! La liberté de conscience et la liberté  
« civile, deux biens aussi glorieux à défendre qu'aucun  
« de ceux que Dieu nous a donnés, prostituées à pa-  
« tronner de telles infamies !... C'est pourtant là tout ce  
« qui était au milieu de nous.... Renverser, renverser,  
« renverser, c'est tout ce qu'il y avait dans les esprits  
« et les cœurs des hommes.... Et pour ajouter à nos  
« misères, nous avons la guerre au dehors, la guerre  
« avec les Portugais, la guerre avec la Hollande, la  
« guerre avec la France ;..... de cruelles souffrances  
« pour le commerce de la nation, et des charges que  
« la bourse de la nation n'aurait pu supporter long-  
« temps..... Il fallait succomber à tous ces maux ou  
« bien y appliquer un remède. Un remède a été appli-  
« qué : c'est le gouvernement actuel. Je dirai peu de  
« chose à ce sujet ; le fait est clair et visible pour tous ;  
« qu'il parle pour lui-même.... Pourtant il me sera  
« permis, j'espère, humblement devant Dieu et modes-  
« tement devant vous, de dire quelque chose en faveur  
« du gouvernement. Je ne veux que vous mettre un  
« peu au courant de ce qu'il a déjà fait et du point où  
« en sont aujourd'hui nos affaires..... Le gouvernement



« a travaillé à réformer les lois.... Plusieurs bills sont  
« préparés qui vous seront bientôt soumis..... La Cour  
« de chancellerie a été réformée.... Le Parlement s'est  
« efforcé d'arrêter cette téméraire manie que le premier  
« venu se fit lui-même ministre et prédicateur de la  
« foi; il a établi une méthode pour reconnaître et con-  
« sacrer les hommes pieux et capables d'une telle œu-  
« vre..... Il a aussi pris des mesures pour expulser ceux  
« qui en sont incapables et qui font le scandale et le  
« déshonneur de cette fonction. Le gouvernement a  
« fait autre chose encore : il a été l'instrument de la  
« convocation d'un parlement libre; je dis d'un parle-  
« ment libre.... j'oublie peut-être, mais j'ai dans le  
« cœur de vous dire, et je désire qu'il soit bien entendu  
« que, si quelque bien a été fait, c'est le Seigneur qui l'a  
« fait, et non pas nous, ses pauvres instruments..... Je  
« vous ai parlé des guerres qui épuisaient votre trésor;  
« maintenant vous avez la paix avec la Suède,... la paix  
« avec les Danois,... la paix avec la Hollande. Je parle-  
« rai peu de cette dernière paix, voyant que les bienfaits  
« en sont si bien compris..... Rien ne plaisait tant à nos  
« ennemis que de nous voir en querelle avec cette ré-  
« publique.... Autant la paix avec les États protestants  
« nous apporte de sécurité, autant elle vaut de force et  
« d'honneur à l'intérêt protestant dans le monde. Je  
« souhaite que vous ayez toujours à cœur de bien sou-  
« tenir cet intérêt.... Nous avons aussi la paix avec la  
« cour de Portugal; nos marchands qui font là le com-  
« merce y auront la liberté de conscience, la liberté

« d'adorer Dieu dans leurs propres chapelles. La paix  
 « est désirable avec tous les peuples, en tant qu'elle  
 « peut être obtenue avec conscience et honneur. Nous  
 « sommes en négociation avec la France.... J'ose dire  
 « qu'il n'y a point de nation en Europe qui ne désire  
 « vivre en bonne intelligence avec nous.... Vraiment  
 « Dieu nous a traités avec bonté, et j'ai cru de mon de-  
 « voir de vous le faire connaître. Ce ne sont encore que  
 « des perspectives, des portes d'espérance ; avec la bé-  
 « nédiction de Dieu, vous pouvez entrer dans le repos  
 « et la paix ; mais vous n'y êtes pas encore entrés.... Je  
 « vous dis ces choses, non en homme qui prétend  
 « s'arroger l'empire sur vous, mais en homme décidé à  
 « servir fidèlement, de concert avec vous et dans ses  
 « grandes affaires, le peuple de ces trois nations. Je ne  
 « vous retiendrai pas plus longtemps ; je vous prie de  
 « vous retirer dans votre chambre, d'exercer votre li-  
 « berté dans le choix d'un orateur, et de ne pas perdre  
 « de temps pour vos travaux <sup>1</sup>. »

Il semble que ces paroles pleines de sens ayaient dû frapper les hommes engagés, comme Cromwell lui-même, contre l'ancienne monarchie et intéressés à affermir le gouvernement de la révolution ; mais, quand les partis sont à un certain point séparés et passionnés, ils ne se comprennent et ne s'écoutent même plus ; chacun suit sa propre idée et marche à son but particu-

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 253-275 ; — *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 328-333

lier, sans prêter aucune attention aux vérités qui lui déplaisent; bien moins encore, quand elles lui viennent d'une bouche suspecte. Après le discours du Protecteur, les républicains en rentrant dans leur salle reprirent toutes les maximes, toutes les prétentions du Long Parlement que naguère il en avait chassé. Ils ne se contentèrent ni d'exercer les pouvoirs très-étendus que l'Acte constitutionnel leur attribuait, ni de remettre en vigueur les privilèges légaux et nécessaires de la Chambre, entre autres l'entière liberté de la discussion et de la parole; trois jours après leur installation, ils décidèrent après un vif débat, à cent quarante et une voix contre cent trente-six, qu'ils examineraient, le lendemain, la question de savoir si la Chambre approuvait que le gouvernement résidât dans une seule personne et un Parlement<sup>1</sup>.

C'était bien plus que la réclamation d'une ambition rivale; c'était la prétention systématique de n'admettre comme légitime aucun gouvernement, aucun pouvoir qui n'émanât du Parlement, comme la créature de son créateur; c'était la souveraineté primordiale, unique et absolue, en principe, du peuple, en fait, du Parlement, son représentant.

Cromwell n'était point un philosophe; il n'agissait point d'après des vues systématiques et préméditées; mais il portait dans le gouvernement les instincts su-

<sup>1</sup> Le 6 septembre 1654: *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 365-367.

périens et le bon sens pratique de l'homme marqué de la main de Dieu pour gouverner. Il avait vu à l'épreuve cet arrogant dessein de créer, par la seule volonté populaire ou parlementaire, le gouvernement tout entier; il avait lui-même audacieusement poussé à l'œuvre de destruction qui devait précéder la création nouvelle; et au milieu des ruines faites de ses mains, il avait reconnu la vanité de ces téméraires espérances; il avait compris que nul gouvernement humain n'est et ne peut être l'ouvrage de la seule volonté des hommes; il avait entrevu dans ce grand travail la main de Dieu, l'action du temps et de toutes les causes étrangères à la délibération humaine. Entré, pour ainsi dire, dans le conseil de ces puissances supérieures, il se regardait, par le droit de son génie et de ses succès, comme leur représentant et leur ministre. Il résolut de ne pas souffrir qu'on revînt en question ce qu'elles avaient fait et ce qu'il avait fait lui-même pour fonder, à la place de la monarchie renversée, le gouvernement nouveau auquel il présidait.

Le Parlement discutait depuis quatre jours la question de savoir s'il donnerait à ce gouvernement son approbation. Le 12 septembre 1654, au matin, les membres se rendaient à la Chambre pour continuer ce débat : ils rencontrèrent partout sur leurs pas le bruit que le Parlement était dissous, que le conseil d'État et le Conseil de guerre, siégeant ensemble, avaient décidé cette dissolution. En arrivant à Westminster, ils trouvèrent les portes du Parlement fermées et gardées par des soldats; quelques-uns essayèrent de monter l'escalier : « On ne

« passe pas, » leur dirent les gardes; « la Chambre est  
« fermée; il y a ordre de ne laisser entrer personne; si  
« vous êtes un des membres, allez à la Chambre peinte :  
« le Protecteur y sera bienlôt. » La grande salle de  
Westminster, la Cour des requêtes et la Chambre peinte  
étaient pleines de membres se promenant en tous sens,  
s'interrogeant avec anxiété et attendant le Protecteur.  
Vers dix heures, Cromwell arriva, entouré de ses offi-  
ciers, de ses gardes, et prenant place sur l'estrade qu'il  
avait occupée huit jours auparavant pour ouvrir ce Par-  
lement : « Messieurs, » leur dit-il, « je vous ai vus  
« naguère ici, dans une circonstance qui me donnait  
« plus de contentement et d'espérance que je n'en ai  
« aujourd'hui..... Je vous ai fait connaître alors la pre-  
« mière origine de ce gouvernement qui vous a appelés  
« ici et par l'autorité duquel vous y êtes venus. Je vous  
« ai dit, entre autres choses, que vous étiez un parle-  
« ment libre, et en effet vous l'êtes, pourvu que vous  
« reconnaissiez ce gouvernement qui vous a appelés.  
« Certainement ces mots : *parlement libre*, impliquaient  
« un lien mutuel, une réciprocité entre vous et moi.....  
« Je ne me suis point appelé moi-même à la place que  
« j'occupe;.... j'étais, de naissance, un *gentleman*, ne  
« vivant ni dans un rang élevé, ni pourtant dans l'ob-  
« scurité. J'ai été appelé à divers emplois pour le service  
« de la nation, dans le Parlement et ailleurs..... Après  
« avoir travaillé de concert avec mes frères et mes com-  
« patriotes, quand j'ai vu la guerre contre l'ennemi  
« commun heureusement terminée, j'ai espéré que je

« pourrais jouir, comme simple citoyen, du fruit de nos  
« fatigues et de nos périls..... Je voulais rentrer dans la  
« vie privée ; je demandai et redemandai d'être déchargé  
« de mon commandement. Que Dieu soit juge entre moi  
« et les hommes si je mens ! Il y a bien des gens qui  
« savent que je ne mens pas. » Il retraça sur ce ton  
tout son passé, sa lutte avec le Long Parlement, les  
ouvertures qu'il en avait reçues, la nécessité où il s'était  
trouvé de le dissoudre : « A raison de la vie que j'avais  
« menée, et qui m'avait jeté çà et là, partout, dans les  
« rangs de la nation, je connaissais mieux que d'autres  
« les sentiments de tous, et des meilleurs entre tous, et  
« je savais que la nation était dégoûtée de ce Parlement,  
« si arbitraire dans son pouvoir qu'une multitude de  
« pauvres gens, comme des troupeaux de moutons,  
« souvent quarante en un jour, voyaient confisquer  
« leurs biens sans que personne pût donner une raison  
« pour qu'ils eussent mérité de perdre un schelling. »  
Passant de là à la convocation du Parlement Barebone :  
« J'en ai déjà appelé à Dieu devant vous, » dit-il ; « c'est  
« une chose délicate de faire ainsi appel à Dieu ; j'es-  
« père pourtant que, dans des circonstances comme  
« celle-ci, il ne s'en offensera pas : mon principal but,  
« à moi, était de déposer le pouvoir placé dans mes  
« mains..... J'avais un pouvoir illimité, car j'étais, par  
« acte du Parlement, général en chef de toutes les forces  
« de ces trois nations..... Je ne désirais pas garder un  
« seul jour ce pouvoir illimité..... Je vous le répète, en  
« présence de ce Dieu qui m'a béni et qui a été avec

« moi, dans mes adversités comme dans mes succès,  
« c'était là mon grand but..... Quelle a été l'issue de  
« cette assemblée? c'est un triste souvenir, et plein  
« d'enseignements qui, j'espère, nous rendront plus  
« sages désormais. Quand ils vinrent me trouver et  
« résigner leur pouvoir entre mes mains, je ne savais  
« pas un mot de leur projet; je puis le dire ici en pré-  
« sence de plusieurs personnes qui sont ici et qui savent  
« si je mens..... Mon pouvoir, après cette abdication,  
« redevint aussi illimité qu'auparavant..... Toute admi-  
« nistration civile était dissoute..... J'avais sous mon  
« commandement les armées de trois nations, et vrai-  
« ment j'étais assez aimé d'elles, et assez aimé du peuple,  
« du bon peuple..... Les personnes qui entreprirent  
« alors d'organiser le gouvernement actuel se réunirent  
« entre elles; je n'étais pour rien dans leurs conseils :  
« elles le savent. Elles vinrent me dire que, si je ne me  
« chargeais pas du gouvernement, toutes choses retom-  
« beraient dans la confusion et dans le sang. Je refusai;  
« je refusai plusieurs fois; elles le savent et Dieu le  
« sait..... Elles me pressèrent; elles me dirent que je  
« ne recevais par là rien qui m'élevât plus haut que je  
« n'étais; qu'au contraire, le nouveau gouvernement  
« limitait mon pouvoir, puisqu'il m'obligeait à ne rien  
« faire sans le consentement d'abord du Conseil, puis  
« du Parlement..... Enfin, sur leurs instances, sur les  
« instances de beaucoup de gens d'honneur, j'acceptai  
« la fonction et le titre de Protecteur..... Vous le voyez,  
« comme je vous l'ai dit, je ne me suis point porté moi-

« même à cette situation. Ceci n'a pas été fait dans ma  
« coin; tout a été ouvert et public..... J'ai une nuée de  
« témoins; j'ai des témoins au dedans, au dehors, au-  
« dessus de nous..... J'ai eu l'adhésion des officiers de  
« l'armée des trois nations. Et avec l'adhésion expresse  
« des officiers, j'ai eu l'adhésion implicite d'un corps  
« qui a bien eu quelque chose à faire, en ce monde,  
« pour le service de Dieu et de son peuple, l'adhésion  
« du corps des soldats..... Il n'y a pas beaucoup d'his-  
« toires qui offrent un pareil exemple; tout gouverne-  
« ment était dissous; plus rien que l'épée pour tenir les  
« choses en ordre; eh bien! nos soldats eux-mêmes  
« désiraient qu'on mît fin à cet arbitraire, et que le  
« pouvoir, lié et limité comme il l'est dans l'Acte con-  
« stitutionnel, fût placé dans les mains d'un homme  
« qui était celui dont ils se méfiaient le moins et qu'ils  
« aimaient le mieux. J'ai eu aussi l'adhésion manifeste,  
« expresse, de la grande Cité de Londres, et celle de  
« beaucoup de cités, de bourgs et de comtés, au nom  
« de leurs nobles, de leurs gentlemen, de leurs labou-  
« reurs, qui m'ont remercié de me charger d'un tel  
« fardeau dans un tel moment;.... et l'adhésion des  
« juges qui ont voulu, pour rendre en conscience la  
« justice, recevoir de moi de nouvelles commissions;....  
« et l'adhésion de tous les shériffs d'Angleterre qui ont  
« exécuté mes ordres, et celle de tous les habitants qui  
« sont venus, sur ces ordres, pour vous élire..... Et  
« vous-mêmes, je vous le demande, ne rendez-vous  
« pas témoignage pour moi? n'avez-vous pas été élus.



« n'êtes-vous pas venus ici en vertu de mes ordres, aux-  
 « quels tout le peuple avait obéi? L'Acte constitutionnel  
 « de ce gouvernement n'a-t-il pas été lu au peuple dans  
 « les lieux d'élection, pour éviter les surprises par fraude  
 « ou ignorance?... N'a-t-on pas signé le procès-verbal  
 « portant que « les élus n'auront pas le pouvoir de chan-  
 « ger le gouvernement tel qu'il est maintenant établi,  
 « dans une personne et un Parlement?... » Quand donc  
 « je vous ai dit que vous étiez un parlement libre, je  
 « pensais qu'il était bien entendu que j'étais, moi, le  
 « Protecteur, l'autorité qui vous avait appelés, investi  
 « du gouvernement en vertu d'un bon droit venu de  
 « Dieu et des hommes.... Est-ce que ce caractère n'é-  
 « quivaut pas à un titre héréditaire, souvent contestable  
 « et contesté, objet de doutes pour la science et source  
 « de disputes selon la loi? Pour moi, je ne vois pas  
 « pourquoi je ne mettrais pas ce sceau de la providence  
 « de Dieu en balance avec un titre héréditaire quel-  
 « conque.... Et pour vous, ne pas le reconnaître, vous  
 « servir de l'autorité parlementaire pour le méconnaître,  
 « siéger ici et ne pas accepter l'autorité par laquelle  
 « vous siégez, c'est là ce qui étonne le public encore  
 « plus que moi, ce qui désappointe et trouble la nation  
 « au delà de tout ce qu'aurait pu inventer notre plus  
 « grand ennemi.... Sachez-le bien; il y a, dans l'éta-  
 « blissement actuel, des choses qui sont fondamentales,  
 « comme il y en a qui sont variables et de circon-  
 « stance.... Dans tout gouvernement, il doit y avoir  
 « quelque chose de fondamental, quelque chose comme

« une Grande Charte qui soit stable et inaltérable....  
 « Le gouvernement par une seule personne et ou par-  
 « lement, cela est fondamental;.... que les parlements  
 « ne se rendent pas perpétuels, cela est fondamental;....  
 « la liberté de conscience en fait de religion, est-ce que  
 « cela n'est pas fondamental ? La liberté de conscience  
 « est un droit naturel; qui veut l'avoir doit la donner....  
 « Il y a des choses variables et de circonstance : faut-il  
 « 200,000 livres sterling pour payer les juges et les au-  
 « tres officiers civils ? Avons-nous besoin de 20,000 hom-  
 « mes de pied et de 10,000 chevaux, ou bien 5000 che-  
 « vaux et 10,000 hommes de pied peuvent-ils suffire ?  
 « Ce sont là des questions de circonstance à débattre  
 « entre vous et moi.... Je me laisserais rouler dans  
 « mon tombeau et ensevelir honteusement plutôt que  
 « de consentir à laisser détruire ce qu'il y a de fonda-  
 « mental dans ce gouvernement.... Je regrette d'avoir  
 « été obligé de vous appeler ici pour vous reprocher de  
 « telles choses, et d'une telle façon ; mais la nécessité  
 « n'a pas de loi : alléguer des nécessités feintes, imagi-  
 « naires, et s'en faire un prétexte pour violer les règles  
 « établies, c'est la plus grande fourberie que les hommes  
 « puissent commettre envers la providence de Dieu ;  
 « mais il est aussi contraire à la grâce de Dieu, aussi  
 « coupable, aussi stupide de nier des nécessités réelles  
 « et manifestes que d'inventer de fausses nécessités....  
 « J'avais pensé d'abord qu'il n'y aurait rien de déshe-  
 « norant, rien de contraire à la liberté du Parlement,  
 « de demander à un parlement élu comme vous l'avez

« été, et avant votre entrée dans la Chambre, quelque  
 « reconnaissance de l'autorité qui vous a appelés ici,  
 « conformément à cet Acte constitutionnel en vertu  
 « duquel vous avez été élus. On m'en a détourné, et  
 « cela n'a pas été fait ; personne, surtout aucun de ceux  
 « qui vous ont envoyés ici, ne pouvait croire que vous  
 « viendriez avec des dispositions contraires.... Ce dont  
 « je me suis abstenu d'abord, vous me forcez à l'exiger....  
 « J'ai ordonné qu'on mît obstacle à votre entrée dans la  
 « chambre du Parlement. Je suis désolé, désolé, je pour-  
 « rais dire désolé à mort qu'il y ait motif d'agir ainsi ;  
 « mais il y a motif.... Voici donc un papier qui con-  
 « tient l'engagement de ne rien changer à la substance  
 « et aux fondemens du gouvernement maintenant éta-  
 « bli : en le signant, vous entrerez dans la Chambre,  
 « pour y faire, en qualité de parlement, les choses utiles  
 « pour le bien du peuple. Le vestibule, à la porte du  
 « Parlement, est le lieu où pourront venir et signer  
 « tous ceux que Dieu y disposera<sup>1</sup>. »

Tant de hardiesse à déployer son pouvoir et à se servir pêle-mêle, en le déployant, de la force et du droit, de la vérité et du mensonge, frappait les esprits de stupeur. Indignés, mais impuissans, les chefs républicains, Bradshaw, Scott, Haslerig, se refusèrent à tout engage-

<sup>1</sup> Burton, *Diary, etc.*, t. I, *Introduction*, p. xxxii-xxxvi ; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 277-306 ; — *Parliament. Hist.*, t. XX, p. 318-371 ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 200-203 ; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 367.

ment et sortirent du Parlement ; à l'honneur du parti, environ cent cinquante membres suivirent leur exemple. Mais le gros de l'Assemblée approuva ou se résigna ; dès le premier jour, cent quarante membres signèrent l'engagement demandé ; avant la fin du mois, plus de trois cents l'avaient souscrit, et le Parlement poursuivait ses travaux. Cromwell ne témoigna, contre les membres qui se retirèrent, aucune humeur : « Je les aimè bien  
« mieux dehors que dedans, » dit-il ; « un seul dedans  
« ferait plus de mal que dix dehors. » Ceux qui restaient crurent cependant devoir, aux principes de l'ordre légal et à leur propre honneur, quelque explication et quelque réserve ; le 14 septembre, sur le rapport de Whitelocke, le Parlement déclara que l'engagement de ne rien changer ne s'appliquait point aux quarante-deux articles de l'Acte constitutionnel du Protectorat, mais uniquement à l'article 1<sup>er</sup>, qui établissait le gouvernement de la République par une seule personne et des parlements successifs. Quatre jours après<sup>1</sup>, pour donner à sa docilité un air d'indépendance, la Chambre prit à son propre compte la mesure même que Cromwell venait de lui faire subir ; elle ordonna elle-même que « nul ne serait  
« admis à siéger dans son sein s'il n'avait souscrit l'en-  
« gagement d'être fidèle au Protecteur, et de ne jamais  
« proposer ni consentir aucun changement dans le  
« gouvernement de la République par une seule per-  
« sonne et un parlement. » Honneux artifice d'une

<sup>1</sup> Le 18 septembre 1654.

Assemblée mutilée qui s'attribuait faussement un acte de violence pour couvrir par ce mensonge son humiliation<sup>1</sup>.

Un accident bizarre faillit renverser brusquement cet édifice précaire si laborieusement soutenu par un bras si fort. Le 29 septembre, Cromwell s'était donné le divertissement de diner en plein air, dans Hyde-Park, avec Thurloe et quelques personnes de sa maison; sa voiture était attelée de six chevaux dont le duc d'Oldenbourg lui avait naguère fait présent; l'envie lui prit de les conduire lui-même, « ne doutant pas, » dit Ludlow, « qu'ils « ne fussent d'aussi bonne composition que les trois « nations qu'il avait soumises au frein. » Thurloe ne put se dispenser de monter dans la voiture que menait le Protecteur. La tentative réussit bien d'abord; mais Cromwell ayant fait, dit-on, trop d'usage du fouet, les chevaux s'emportèrent, le postillon fut jeté à bas de celui qu'il montait, Cromwell perdit les rênes et tomba du siège sur le limon et du timon à terre; son pied s'embarrassa dans les harnais; traîné un moment, il parvint heureusement à se dégager et la voiture passa au-dessus de lui sans le toucher; mais, pendant la chute, un pistolet qu'il portait dans sa poche partit tout à coup, révélant ainsi, au milieu du danger accidentel qu'il courait, ses précautions cachées contre les dangers per-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 368;—*Pol. Hist.*, t. XX, p. 370-371;—Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 515;—White-locks, p. 605.

manents dont il était assiégé. Relevé à l'instant, ainsi que Thurloe qui s'était démis la cheville en sautant de la voiture, il fut transporté à Whitehall, saigné et confiné près de trois semaines dans sa chambre, recevant peu de personnes et s'occupant peu des affaires. Les journaux du gouvernement gardèrent le silence; les opposants parlèrent du danger que le Protecteur avait couru, sans en dire la cause; les poètes de cour célébrèrent sa miraculeuse délivrance; tant qu'il fut renfermé, ses ennemis disaient qu'il était très-mal, ses amis qu'il se portait bien; en fait, l'accident fut plus dangereux que grave, et les termes dans lesquels les ministres étrangers en rendirent compte à leurs cours indiquent que le public ne fut ni sérieusement ni longtemps alarmé<sup>1</sup>.

L'inaction, réelle ou apparente, de Cromwell se prolongea fort au delà de son indisposition; pendant plus de trois mois, il resta presque complètement immobile et silencieux, comme s'il n'eût eu qu'à observer et à attendre. Le Parlement discutait l'Acte constitutionnel du Protectorat.

Les chefs de l'opposition républicaine et le gros de leur parti n'étaient plus là; mais leur imprévoyance présomptueuse et obstinée y restait. Appelée pour fonder un gouvernement, la Chambre ne s'inquiéta que de débattre une constitution; pendant plus de trois mois, elle

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 652, 653, 656;— Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 270;—Bates, *Edwards's memoirs*, page 11, p. 359;— Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 133.— *Documents historiques*, n° IX.)

en disséqua et amenda les quarante-deux articles qu'elle étendit à soixante, avec cette méfiance démocratique et cette subtilité théologique qui apportent au pouvoir autant d'ennui que de danger. Le Protecteur aurait-il part à la législation, ou serait-il rigoureusement renfermé dans le pouvoir exécutif? Son  *veto*  sur les résolutions du Parlement ne serait-il jamais que suspensif, et pour combien de temps, ou quelquefois péremptoire, et dans quels cas? A qui appartiendrait le droit de paix et de guerre? Dans quelles limites le Protecteur aurait-il la disposition et le commandement de l'armée et de la milice? Qui nommerait le conseil d'État? Quelle serait, en l'absence du Parlement et dans les cas d'urgence, l'étendue des pouvoirs du Protecteur en matière de lois et d'impôts? Ces questions, déjà résolues dans l'Acte constitutionnel du Protectorat, furent reprises et discutées comme si l'Acte constitutionnel n'eût pas existé, ou n'eût été qu'un thème sans autorité pour le débat; elles remplirent, du 20 septembre 1654 au 20 janvier 1655, presque toutes les séances de la Chambre, et souvent deux séances par jour. C'était toujours la prétention de ne tenir nul compte du fait accompli, et d'instituer à nouveau le gouvernement du Protectorat, en vertu de la souveraineté exclusive du peuple et du Parlement. Et les discussions, bien que passionnées, étaient pleines d'hypocrisie, car les partis en présence étaient tous animés, au fond, de vues qu'ils n'avaient point; les partisans du Protectorat voulaient pousser plus loin la réaction monarchique commencée sous ce nom; les répu-

blicains résignés à Cromwell s'efforçaient de maintenir, dans les institutions, des moyens de retour pour la république qui leur échappait ; les presbytériens essayaient d'y faire rentrer ces principes de monarchie parlementaire en vertu desquels ils avaient commencé la révolution. Quelques Cavaliers, qui s'étaient glissés dans la Chambre en dissimulant leurs sentiments et leur origine, travaillaient, sous le masque d'un grand zèle pour la liberté, ou même pour la république, à fomentier les dissensions dont ils espéraient la ruine commune de leurs divers ennemis. En présence de ces éléments incohérents, mais toujours prêts, dans des desseins contraires, à se coaliser contre lui, Cromwell et ses affidés tentaient vainement d'exercer dans la Chambre une influence qui en fit, pour lui, un instrument de force et de stabilité ; elle ne faisait qu'entraver ou menacer son pouvoir, et il y essayait souvent des échecs aussi blessants qu'inattendus <sup>1</sup>.

Dans la question qui le touchait de plus près, il fit de son peu de crédit une amère épreuve. Au sein du comité général où se discuta d'abord la constitution, on s'était demandé si le Protectorat devait être électif ou héréditaire ; mais l'hérédité ayant paru rencontrer peu de faveur, la proposition avait été indéfiniment ajournée. Elle reparut le 16 octobre 1654, à l'occasion de l'examen

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 368-413 ; *Beaumont's Diary*, t. 1, *Introduction*, p. XL-XXXIII ; t. III, p. 550-551 ; — Bates, *Ettenhus metrum universum*, part. II, p. 332.



de l'article XXII<sup>e</sup> de l'acte constitutionnel, et la discussion dura trois jours : « Il y avait peu d'apparence, écrivit Bordeaux au comte de Brienne, que la résolution dût être avantageuse ; M. le Protecteur néanmoins, persuadé du contraire ou porté de quelque autre considération qui n'est pas connue à tout le monde, a fait agiter de nouveau cette question. D'abord son parti parut le plus fort ; même le général Lambert fit une harangue pour persuader au Parlement qu'il était nécessaire de rendre la charge de protecteur héréditaire ; mais lorsqu'on est venu à prendre les voix, tous ses parents et amis ont été d'avis de la rendre élective, et de 260 députés dont ce corps était composé, 200 ont été du même sentiment : ce qui a surpris non-seulement le public, mais aussi la famille du Protecteur, qui, le jour d'après, se croyait assurée de conserver cette dignité dans sa maison <sup>1</sup>. »

Non contente de combattre ou d'entraver ainsi le Protecteur dans sa politique, la Chambre lui fit aussi, en matière religieuse, une opposition presque continue, quoique moins directe et moins déclarée. Pour garantir, dans les limites que lui permettait l'esprit de son temps, la liberté de conscience, Cromwell avait fait insérer, dans l'acte constitutionnel, un article portant : « Ceux qui professent la foi en Dieu par Jésus-Christ, quand même

<sup>1</sup> *Bordeaux au comte de Brienne* (29 octobre 1654) ; *Archives des Affaires Étrangères de France* ; — *Turlow, State-Papers*, t. II, p. 681 ; — *Barton's Diary*, t. I, p. 21 ; — *Godwin, Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 131-136.

« ils différeraient de la doctrine, du culte et de la discipline publiquement adoptés, ne seront nullement gênés, mais seront au contraire protégés dans la profession de leur foi et l'exercice de leur religion; pourvu qu'ils n'abusent pas de leur liberté pour faire à d'autres un outrage civil, ou pour troubler la paix publique. Bien entendu que cette liberté ne s'étend point au papisme, ni à l'épiscopat, ni à ceux qui, sous le nom de Christ, professent et pratiquent la licence. »

Ces restrictions, déjà si fortes, ne suffisaient point aux presbytériens, nombreux et puissants dans la Chambre; ils entreprirent de les aggraver par toutes sortes de voies. Un comité de quatorze membres, qui s'adjoignirent un nombre égal de théologiens, parmi lesquels l'influence presbytérienne prévalait, fut chargé de dresser le symbole que devraient accepter tous les ecclésiastiques pourvus de bénéfices publics. Ces mêmes commissaires eurent mission de définir, par les caractères essentiels qui y étaient impliqués, ces mots de l'Acte constitutionnel : « Ceux qui professent la foi en Dieu par Jésus-Christ, » afin de restreindre, dans les limites de cette définition, la liberté promise aux dissidents chrétiens. Un autre comité eut ordre de dresser la liste de toutes les hérésies qui devaient être considérées comme damnables. Et mettant sa pratique d'accord avec ses maximes, le Parlement fit poursuivre et emprisonner plusieurs hérétiques, entre autres John Biddie, révéral sincère, doux et obstiné, qui avait publié plusieurs écrits peu conformes, en effet, à la doctrine chrétienne.

Le Parlement les fit brûler par la main du bourreau, et ordonna qu'un bill fût préparé pour en punir l'auteur<sup>1</sup>.

En même temps que, dans les questions d'organisation constitutionnelle, la Chambre se montrait à ce point infatigable et intraitable, elle négligeait, soit par insouciance, soit à dessein, toute autre question et toute autre affaire. Plusieurs bills furent proposés, sur la Cour de chancellerie<sup>2</sup>, sur la Cour des tutelles<sup>3</sup>, sur l'égalité des taxes publiques, sur la célébration des mariages<sup>4</sup>, sur les idiots et les fous<sup>5</sup>, sur l'abolition du droit d'approvisionnement<sup>6</sup>, sur le soulagement des prisonniers<sup>7</sup>, presque sur tous les intérêts dont le public était préoccupé; mais aucune de ces propositions ne fut définitivement discutée et adoptée. Cependant les ordonnances de réforme qu'en l'absence du Parlement le Protecteur avait rendues de son autorité, notamment celles qui avaient pour objet les procédures devant la Cour de chancellerie et l'expulsion des ministres et des maîtres

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 261; art. XXXVII de l'Acte constitutionnel du Protectorat;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 373, 399, 400, 416;—*Baude's Life*, t. I, part. II, p. 197-205;—Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 122-123;—*Godwin, Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 144-148;—*Whitelocke*, p. 609-610.

<sup>2</sup> Les 15 et 25 novembre 1654.

<sup>3</sup> Le 31 octobre 1654.

<sup>4</sup> Le 26 septembre 1654.

<sup>5</sup> Le 15 janvier 1655.

<sup>6</sup> Le 21 novembre 1654.

<sup>7</sup> Le 25 octobre 1654.

d'école indignes ou incapables, furent suspendues et renvoyées à des comités chargés de les soumettre à une complète révision<sup>1</sup>. C'était à la fois un ajournement des réformes et une injure au Protecteur. Un autre comité avait été nommé pour examiner quelles réductions pouvaient être opérées dans les forces de terre et de mer, et pour conférer, à ce sujet, avec Cromwell<sup>2</sup>; les conférences furent rares ou tardives, et quoique certaines réductions, dans la flotte surtout, eussent été convenues<sup>3</sup>, rien n'indique qu'elles aient été définitivement accomplies. Quand il s'agit de pourvoir aux dépenses de l'armée et de la flotte, les lenteurs, qui étaient bien plus graves, furent bien plus volontaires et préméditées: deux mois se passèrent sans que le Parlement parût songer à la nécessité des subsides; il ne prit, quand il commença à s'en occuper, que des résolutions provisoires et sans effet<sup>4</sup>. Une ordonnance du Protecteur avait fixé d'abord à 120,000, puis à 90,000 liv. st. par mois, la somme affectée à ce service; le Parlement, sans paraître se douter ou se soucier de l'insuffisance, la réduisit à 60,000 liv. st.<sup>5</sup>; et même pour cette somme, le bill traîna en longueur et ne fut jamais présenté à la sanction du Protecteur. Quelquefois la Chambre inli-

<sup>1</sup> Les 5, 10, 13 et 23 octobre 1654.

<sup>2</sup> Le 26 septembre 1654.

<sup>3</sup> Le 5 octobre 1654.

<sup>4</sup> Les 7 et 21 novembre 1654.

<sup>5</sup> Les 28 et 29 novembre, 4 et 20 décembre 1654.

midée, ou spontanément inquiète, revenait tout à coup sur ses votes hostiles ou dilatoires, et prenait des résolutions conformes au vœu du gouvernement; mais elle retombait bientôt sur sa pente, n'ayant fait qu'ajouter les preuves de son hésitation ou de sa faiblesse à celles de son mauvais vouloir. Évidemment elle n'était sérieusement préoccupée que de sa lutte sourde avec le Protecteur, et elle travaillait sans relâche à lui rendre le gouvernement insupportable ou impossible, sans oser ni pouvoir le lui enlever<sup>1</sup>.

Longtemps Cromwell supporta patiemment cette hostilité, dont il se promettait plus de décri pour le Parlement qu'il n'en redoutait de danger pour lui-même; elle finit cependant par l'importuner et l'inquiéter; tant de critiques, bien qu'indirectes et timides, ferraient et minaient son pouvoir; par le retard et l'insuffisance des subsides, la Chambre tendait à prolonger indéfiniment la session. L'humeur le gagna à son tour; il parla de dissolution. Les plus modérés de ses conseillers, Whitelocke entre autres, qui avait, à ce qu'il paraît, acquis dans la Chambre assez d'influence, s'efforcèrent de l'en détourner; les dissolutions soudaines, lui disaient-ils, avaient toujours mal réussi au pouvoir; à quoi bon d'ailleurs se hâter? Le terme légal de la session était prochain; ne devant, d'après l'article VIII de l'Acte con-

*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 370, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 382, 385, 387, 390, 392, 394, 405, 415;— Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 140-143, 148-151.

stitutionnel, durer que cinq mois, elle expirait, de droit, le 3 février; il pourrait alors, avec bien moins de bruit et d'inconvénient, prononcer, s'il le voulait, la dissolution. Mais ces raisonnements touchaient peu Cromwell; la Chambre, en lui laissant toute la responsabilité du gouvernement, l'empêchait de gouverner; il était embarrassé et irrité; à ces attaques sourdes et détournées, il avait envie de répondre par un coup d'éclat; et autour de lui, les complaisants ne manquaient pas pour l'exciter dans sa passion et dans son dessein<sup>1</sup>.

Pendant qu'il délibérait ainsi, la Chambre lui fournit elle-même le prétexte et l'occasion d'éclater. Elle était enfin arrivée au terme de ses débats sur la Constitution; le 10 janvier 1655, les partisans de Cromwell demandèrent qu'avant d'arrêter définitivement la rédaction du bill, intitulé : « Acte pour déclarer et régler le gouver-  
« nement de la République d'Angleterre, d'Écosse et  
« d'Irlande, et des territoires qui en dépendent, » la Chambre eût, sur ses dispositions, une conférence avec le Protecteur; la proposition fut rejetée par cent sept voix contre quatre-vingt-quinze. Six jours après, le 16 janvier, la Chambre vota en outre, à quatre-vingt-six voix contre cinquante-cinq, que ce bill n'aurait pas besoin, pour devenir loi, du consentement du Protecteur. Elle avait à peine adopté cette résolution qu'elle en reconnut l'extrême danger, et elle la rétracta le lendemain en décidant « que le bill serait trauscrit pour être

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 250;—White Locke, p. 616.

« soumis à l'examen et au consentement du Protecteur ; mais elle vota en même temps que « si le lord Protecteur « et le Parlement ne s'accordaient pas absolument et sur « tous les articles, le bill serait nul et sans effet, » refusant ainsi d'avance au Protecteur tout droit d'amendement<sup>1</sup>.

Cromwell prit sur-le-champ sa résolution. On lui suggéra un expédient pour respecter en apparence la légalité. C'était l'usage, en payant la solde des troupes, de compter par mois lunaires de vingt-huit jours. En appliquant cette méthode à la durée du Parlement, les cinq mois de session que lui donnait l'Acte constitutionnel expiraient le 22 janvier 1655. Le 22 janvier au matin, le Protecteur, avec son cortège accoutumé, se rendit à Westminster, dans la *Chambre Peinte*, et y fit aussitôt appeler la Chambre déjà réunie ; elle arriva surprise et inquiète, s'attendant à quelque rude remontrance, mais nullement à la dissolution immédiate : « Messieurs, » leur dit Cromwell, « la première fois que je vous ai vus « ici, j'y étais venu avec beaucoup de satisfaction et « d'espérance.... Je vous y ai vus une seconde fois, et, « je l'avoue, mes espérances étaient fort abattues, mais « pas tout à fait évanouies.... Je pensais, comme je l'ai « éprouvé dans ma vie de soldat, que quelques mé- « comptes, quelques échecs au début, ouvrent souvent « la voie à de grands et heureux succès, et je ne déses- « pérais pas que, rencontrant devant vous un obstacle,

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 414, 418, 419.

« vous ne devinssiez l'objet des bénédictions de Dieu...  
« Nous ressentons aujourd'hui, moi et ces trois nations,  
« un vif désappointement... Vous me rendrez tous ce  
« témoignage que, depuis votre entrée dans cette  
« Chambre, après que vous avez reconnu le gouverne-  
« ment établi, vous n'avez essuyé de ma part aucune  
« opposition, aucune entrave à vos travaux, aucune ab-  
« solument jusqu'à ce jour. Je me suis mis sous clef  
« pour tout ce qui se passait entre vous.... Mais si je  
« n'ai pris aucune connaissance de ce que vous faisiez,  
« j'ai au moins le droit de vous dire que je ne sais pas  
« ce que vous avez fait. Je ne sais pas si vous avez été  
« morts ou vivants. Pendant tout ce temps, je n'ai pas  
« entendu parler de vous une seule fois, vous le savez  
« tous.... Si j'en ai ressenti quelque tristesse, ne m'au-  
« rait-il pas été permis de me considérer comme un  
« homme tout à fait désintéressé et étranger dans vos  
« affaires? Je ne l'ai point fait; je ne me suis point cru  
« sans lien avec vous.... J'ai veillé pour vous, pour la  
« sûreté de votre session, pour le maintien de vos pri-  
« vilèges.... Je croyais qu'il était de mon devoir d'aller  
« jusqu'au bout et d'attendre ce que Dieu ferait par vos  
« mains plutôt que de m'en mêler hors de propos....  
« Mais maintenant j'ai quelque chose à vous dire; si je  
« ne vous l'ai pas dit plus tôt, c'est que je m'étais im-  
« posé de ne point vous interrompre dans vos travaux.  
« Il y a des arbres qui ne poussent jamais à l'ombre  
« d'autres arbres.... Je vous dirai ce qui a poussé sous  
« votre ombre; je ne veux pas dire ce que vous avez



« cultivé; ce serait trop rigoureux. Au lieu de la paix  
« et de l'affermissement de l'État, au lieu de la réconci-  
« liation des honnêtes gens, ce qui a poussé sous votre  
« ombre, ce sont les ronces et les orties, les perplexités,  
« les dissensions, les mécontentemens; dans les cinq  
« mois de votre session, les dangers publics se sont  
« multipliés, plus que dans le cours de plusieurs an-  
« nées précédentes. Vous avez semé des troubles nou-  
« veaux parmi ces nations, et réveillé tous leurs enne-  
« mis, au dedans et au dehors. Que ces paroles ne vous  
« paraissent pas trop dures; elles sont vraies, aussi  
« vraies qu'aucune démonstration mathématique....  
« Pendant que vous poursuiviez vos idées, le parti des  
« Cavaliers a repris ses desseins et s'est préparé à re-  
« plonger cette nation dans le sang... On a rassemblé  
« des armes... On a établi des banques pour avoir de  
« l'argent... On a envoyé, au nom de Charles Stuart,  
« des brevets pour des régimens de cavalerie et d'in-  
« fanterie, pour des commandemens de châteaux...  
« Quelles ont été de tout temps les insolences de ce  
« parti, les honnêtes gens le savent... Ce n'est pas tout;  
« d'autres fléaux aussi ont reparu, des hommes d'une  
« autre sorte que ceux dont je viens de vous parler,  
« vraiment des épines et des ronces, et pis encore, s'il  
« y a quelque chose de pis. Ceux-ci, au nom de la Ré-  
« publique, se sont efforcés de jeter l'Angleterre dans  
« la plus dangereuse, la plus désespérée des confu-  
« sions... Si une république doit succomber, il vaut  
« mieux qu'elle succombe sous des hommes que sous

« des gens qui diffèrent bien peu des bêtes; si elle doit  
« souffrir, il vaut mieux qu'elle souffre de la main des  
« riches que de celle des pauvres, car « les pauvres,  
« comme dit Salomon, quand ils oppriment, sont comme  
« un orage qui ravage tout et ne laisse rien derrière  
« lui. » Voilà quels ennemis publics ont grandi sous  
« votre ombre..... Pourquoi? à cause de vos lenteurs,  
« parce qu'ils avaient, disent-ils eux-mêmes, l'espérance  
« que ce Parlement ne fonderait rien... Vous aviez  
« pourtant l'occasion de mettre la paix entre tous les  
« gens de bien et de piété, et de les rendre, eux et ces  
« trois nations, tranquilles et heureux..... Il y avait un  
« gouvernement chez ce peuple, un gouvernement  
« qui dure déjà depuis quinze mois... Si vous jugiez  
« des choses autrement que moi, e'eût été, de votre  
« part, un acte amical de me montrer en quoi con-  
« sistait mon erreur; mais je n'ai pas entendu un mot  
« de vous. Au lieu de cela, vous avez employé votre  
« temps à instituer quelque chose de nouveau, sur un  
« fondement autre que celui du gouvernement actuel,  
« comme si vous aviez voulu chercher matière à une  
« querelle, plutôt que donner au peuple un établis-  
« sement solide... Et quel motif aviez-vous de que-  
« rer? Quels raisonnements avez-vous mis en avant  
« pour m'amener à votre opinion? J'aurais voulu que  
« vous me fissiez l'honneur de me faire connaître vos  
« raisons?... N'y avait-il personne parmi vous pour le  
« proposer?... Si je n'ai pas tort d'écouter des commé-  
« rages de ville, cela a été proposé et rejeté avec ru-

« desse et roideur... Je n'aurais point été opposé à des  
 « changements dont vous m'auriez démontré l'utilité...  
 « Je puis vous le dire; je me suis chargé de ce gouver-  
 « nement dans la simplicité de mon cœur et comme  
 « devant Dieu, pour y jouer le rôle d'un honnête  
 « homme; aucun intérêt particulier, ni de fortune, ni  
 « d'honneurs, ni de famille ne m'a déterminé à cette  
 « entreprise... Si vous m'aviez offert, sous la constitu-  
 « tion première de ce gouvernement, une chose, une  
 « seule chose... (je parle après y avoir bien réfléchi et  
 « devant Dieu, et j'ai toujours été de cet avis, comme  
 « le savent plusieurs de ceux qui m'entendent) si, dis-je,  
 « vous aviez inséré dans votre constitution cette seule  
 « chose que le gouvernement serait placé héréditaire-  
 « ment dans ma famille, je l'aurais refusé! Et selon  
 « ma conscience et mes lumières actuelles, je n'aurais  
 « pu faire autrement;... quoique je ne puisse pas dire  
 « ce que Dieu voudra faire de moi, et de vous, et de la  
 « nation, après les précieuses occasions qu'il nous a  
 « offertes.... Je sais que je rencontrerai des difficultés,  
 « et que, notamment dans la grande affaire de lever de  
 « l'argent, cette nation ne se laissera pas, et ne doit pas  
 « se laisser abuser par de faux prétextes de nécessité...  
 « Si je n'avais pas eu bien ferme en moi l'espérance  
 « que la cause et l'établissement que je soutiens  
 « viennent de Dieu, il y a bien des années que je m'en  
 « serais retiré. Si c'est l'œuvre de Dieu, il la soutiendra;  
 « si c'est l'œuvre de l'homme, elle tombera, comme  
 « tout ce qui vient de l'homme seul est tombé depuis

« le commencement du monde ; que sont toutes nos  
« histoires et tous les récits des temps anciens, sinon  
« Dieu manifestant lui-même qu'il renverse et foule  
« aux pieds tout ce qu'il n'a pas planté ? Que le Dieu de  
« sagesse traite ainsi notre établissement ! S'il est de  
« structure et d'invention humaine, si ce sont des in-  
« trigues et de vieux complots qui ont amené les choses  
« à ce point, si elles ne sont pas nées du sein de la Pro-  
« vidence, elles s'écrouleront. Mais si le Seigneur prend  
« plaisir à l'Angleterre, s'il nous veut du bien, il a  
« bien le pouvoir de nous soutenir ! Que les difficultés  
« soient ce qu'il leur plaira : avec l'aide de Dieu,  
« nous serons capables de les affronter. Grâce en  
« soient rendues à Dieu, j'ai été endurci aux difficul-  
« tés, et Dieu ne m'a jamais manqué quand je me  
« suis confié en lui. Je puis rire et chanter dans mon  
« cœur quand je parle de tout cela, soit à vous, soit  
« à d'autres. Bien des gens peuvent penser que c'est  
« une rude entreprise de lever de l'argent chez cette  
« nation sans aucune autorité de Parlement ; mais  
« j'ai à présenter aux braves gens de cette nation l'ar-  
« gument de leur propre salut : aiment-ils mieux  
« suivre leur volonté, pour leur ruine, que s'accom-  
« moder à la nécessité ?..... Je ferais injure à ma patrie  
« de le supposer. Là sera mon excuse..... Je vous ai fati-  
« gués par un long discours ; il ne fera pas, je crois,  
« sur tous, l'impression qu'il fait ici sur quelques-uns.  
« Mais comme ceci m'est inconnu, je l'abandonne à  
« Dieu, et voici ma conclusion : je crois de moi

« devoir de vous dire qu'il ne convient ni à l'intérêt  
« de ces nations, ni au bien public, que vous siégiez  
« plus longtemps ici. Je vous déclare donc que je dis-  
« sous ce Parlement<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 317-347;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 403-431;—White Locke, p. 610-618;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 270-276;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 153-157.



## LIVRE VI

Gouvernement intérieur de Cromwell sans Parlement. — Complots républicains et royalistes. — Attitude différente de Cromwell envers les deux partis. — Insurrections dans l'ouest et dans le nord. — Essais de résistance légale. — Établissement des majors généraux. — Taxe du dixième du revenu sur les royalistes. — Tolérance religieuse de Cromwell. — Sa conduite envers les juifs; — envers les Universités et les lettrés. — Gouvernement de Monk en Ecosse; — de Henri Cromwell en Irlande. — Conversations de Cromwell avec Ludlow.



La colère de Cromwell n'était pas feinte; il rentra dans Whitehall mécontent quoique confiant; il sentait sa force, croyait à sa fortune et méprisait les adversaires qui voulaient l'empêcher de gouverner. Étaient-ils capables de gouverner eux-mêmes? Qu'avaient-ils à mettre à sa place? Lui seul pouvait les préserver du retour de Charles Stuart, en maintenant dans le pays l'ordre et la paix. D'ailleurs, il ne prétendait point en principe au pouvoir absolu; il ne l'érigéait point en système légal et durable; il connaissait les conditions du gouvernement de l'Angleterre, un monarque, un parlement, la loi. Mais il lui fallait, à lui, un parlement qui acceptât, comme des faits hors de toute discussion, ses

actes passés et son pouvoir, qui fût, pour lui, un complice, non un rival. Un moment il avait espéré que le Parlement qu'il venait de chasser comprendrait cette situation, et satisferait à la fois aux besoins du nouveau Prince et aux vieilles traditions du pays. C'était un amer mécompte; il le ressentait avec cet orgueil irrité qui s'empare des grands cœurs trompés dans leur attente et décidés à ne pas accepter un revers.

Au mécompte se joignait le danger. Cromwell disait vrai quand il reprochait au Parlement les espérances et les complots des Cavaliers et des Niveleurs ranimés par l'opposition que rencontrait le Protectorat. Partout en Angleterre, en Écosse, en Irlande, le parti royaliste s'agitait; dans les comtés, les gentilshommes se visitaient ou se réunissaient fréquemment, s'échauffant les uns les autres par l'échange de leurs plans ou de leurs nouvelles; entre eux et la petite cour de Charles II, établie à Cologne, les correspondances, les allées et venues se renouvelaient sans cesse; le comité central, qui avait seul en Angleterre les instructions et les pouvoirs secrets du roi proscrit, s'opposait à toute prise d'armes; rien n'était mûr, rien n'était prêt, disait-il; il fallait attendre que les dissensions intérieures de l'armée et les humeurs malveillantes du pays se fussent aggravées; on perdrait ses chances en précipitant ses coups. Les impatients, les hommes d'action se plaignaient au contraire de la tiédeur du comité qui laissait échapper toutes les occasions et donnait à Cromwell le temps de tout découvrir. En dehors du parti, les circonstances



semblaient favorables au sentiment des plus hardis : un mécontentement républicain, plus vif qu'étendu, fermentait dans l'armée ; parmi les troupes cantonnées près de lui ou à sa portée, Cromwell le dissipait ou le réprimait aisément ; mais au loin, le mauvais vouloir était plus libre et les chefs ne lui manquaient pas. Ludlow était encore en Irlande, peu entreprenant, mais ferme, rude, ouvertement contraire au Protecteur et se refusant formellement à promettre de ne rien tenter contre lui. Cromwell avait renvoyé à son commandement en Écosse Overton, brave et pieux officier, téméraire avec une douceur mystique, qui avait dans les rangs inférieurs de l'armée la confiance des saints, et se croyait obligé, s'ils le lui demandaient, de se faire, au milieu de tant de défections mondaines, l'instrument fidèle du Seigneur. Les colonels Okey, Alured, Cobbett, Mason partageaient les sentiments d'Overton, pleins cependant, comme lui-même, d'hésitation et d'inquiétude quand le moment approchait d'agir contre leur général, protecteur encore du nom de la République. Mais ils étaient dominés et entraînés par quelques hommes, leurs anciens camarades, le major Wildman, le colonel Sexby, sortis tout à fait des rangs de l'armée, ennemis passionnés de Cromwell, héritiers intraitables de l'hostilité comme des principes de Lilburne, et qui vivaient en conspiration intime et permanente avec les partisans de Charles Stuart ; soit que, par haine du Protecteur, ils se résignassent à l'ancien roi, soit qu'ils se promissent de le renverser au profit de

la République quand ils auraient renversé le Protecteur<sup>1</sup>.

Resté seul maître et libre de toute entrave dans le gouvernement au milieu de tant d'ennemis, Cromwell se mit sur-le-champ en mesure pour la lutte et tendit fortement les ressorts du pouvoir. Il prescrivit par ordonnance la perception des diverses taxes, entre autres des 60,000 livres sterling par mois que le Parlement avait affectées à l'entretien de l'armée et de la flotte, mais sans les voter définitivement. Dès que le bruit d'un complot royaliste commença à se répandre, le Protecteur manda le lord maire et toutes les autorités municipales de la Cité, leur communiqua ses informations et les engagea à maintenir sévèrement l'ordre, leur demandant pouvoir de lever des forces que le major général Skippon devait commander. Il remit en vigueur les lois qui ordonnaient, contre les jésuites, les prêtres et les récusants catholiques, des poursuites judiciaires et le bannissement. Une proclamation enjoignit à tous les royalistes connus de quitter, dans six jours, Londres, Westminster et la banlieue; les courses de chevaux et toutes les réunions populaires furent interdites pour six mois. Les mesures prises contre les républicains suspects étaient d'une autre sorte; depuis quelque temps déjà, une police attentive les surveillait; mais rien de public

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xiv, c. 48, 56-61, 123-125, 130;—*State-Papers*, t. III, p. 205;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 277-282;—*Cromwelliana*, p. 119;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 47, 55, 185, 217;—Whitelocke, p. 603, 616.

ni d'éclatant ; des avertissements, des changements de résidence, des destitutions, des arrestations sans bruit. Fleetwood, à Dublin, avait eu ordre « de faire remplir « de quelque autre manière les fonctions qu'exerçait « dans l'armée Ludlow qui se déclarait mécontent du « gouvernement, et de le renvoyer au besoin en Angle- « terre, sur sa parole. » Thurloe et Cromwell lui-même entretenaient en Écosse avec Monk, sur les officiers malveillants de son armée, une correspondance assidue, et Monk mettait fidèlement au service du Protecteur sa silencieuse mais efficace vigilance. Il fut averti que des menées, républicaines et royalistes à la fois, se tramaient autour d'Overton dont le commandement était fixé à Aberdeen ; elles allaient, disait-on, jusqu'au dessein de surprendre Dalkeith, où résidait Monk, de se saisir de lui et de marcher aussitôt vers le nord de l'Angleterre où Bradshaw et Haslerig devaient faire éclater l'insurrection. Les conspirateurs se flattaient qu'ils pourraient disposer de deux mille hommes de cavalerie et de plusieurs régiments d'infanterie. Ils avaient dans la flotte, surtout avec le vice-amiral Lawson, des intelligences. On prétendait même que, du fond de son château de Nun-Appleton, Fairfax leur était favorable, et qu'il se mettrait en mouvement dans le comté d'York, quand ils y paraîtraient. Cromwell, à Londres, et Monk, à Dalkeith, suivaient pas à pas ces projets informes et trahis de toutes parts. Monk manda Overton auprès de lui ; Overton tarda à s'y rendre ; Monk le remplaça dans son commandement, lui assigna Leith pour résidence,

et peu après le fit arrêter et l'envoya à Londres où il fut mis à la Tour<sup>1</sup>. On trouva dans ses papiers des indices de ses relations avec les Cavaliers et des vers écrits de sa main contre le Protecteur : « Un Protecteur !  
« Qu'est-ce que cela ? Une personne fastueuse qui se  
« proclame elle-même le singe d'un roi,.... une mon-  
« naie contrefaite où s'étale gauchement une effigie en  
« or avec un nez en cuivre.... Que le Roi des rois nous  
« protège contre ce que nous appelons un Protecteur ? ! »

Overton était depuis trois semaines à la Tour quand le plus acharné des conspirateurs républicains, le major Wildman, y fut amené comme lui. Peu de jours auparavant<sup>2</sup>, il était occupé à dicter une « déclaration des  
« hommes libres et bien pensants d'Angleterre mainte-  
« nant en armes contre le tyran Olivier Cromwell. » Il y rappelait les espérances de liberté au nom desquelles Cromwell avait autrefois soulevé l'Angleterre, les mensonges par lesquels il l'avait trompée, l'oppression qu'il faisait peser sur elle, et il conjurait tous les honnêtes gens, tous les soldats, ses anciens camarades, de se joindre à l'insurrection qui voulait délivrer d'un tel joug leur pays. Dans son obscure maison de la petite ville d'Exton, Wildman se croyait parfaitement en

<sup>1</sup> Le 16 janvier 1655.

<sup>2</sup> *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 431-432 ;—*Charloe, State-Papers*, t. III, p. 16, 47, 55, 67, 75, 76, 110, 185, 217, 280 ;—*Whitelocke*, p. 618, 625 ;—*Cromwelliana*, p. 119-152 ;—*Ludlow, Mémoires*, t. II, p. 287.

<sup>3</sup> Le 10 février 1655.

sûreté: la porte de sa chambre était ouverte; il n'avait pas encore fini de dicter; des soldats, envoyés sur un ordre de Cromwell, entrèrent inopinément et le saisirent, lui, ses papiers et ses armes, que le colonel Butler expédia sur-le-champ au Protecteur. Plusieurs autres chefs, anabaptistes ou niveleurs, Harrison, lord Grey de Groby, Carew, furent également, et avant qu'ils eussent rien entrepris, arrêtés, dispersés et retenus dans diverses prisons; aucune poursuite ne fut entamée contre eux. Quand il avait affaire aux hommes de son ancien parti, Cromwell s'appliquait à prévenir et à étouffer; il les voulait impuissants, mais non victimes avec éclat<sup>1</sup>.

Envers les royalistes, il agissait bien autrement: en même temps que, par la sécurité des intérêts civils et par l'esprit conservateur de son gouvernement, il travaillait à rallier les grands propriétaires, les hommes tranquilles et fatigués de la lutte, il laissait les hommes ardents, les têtes chaudes du parti, s'engager et se compromettre à leur gré, surveillait leurs menées sans les entraver, en exagérait plutôt qu'il n'en atténuait la gravité, et les frappait rudement dès qu'il les saisissait en action. Ils étaient, quand le Parlement fut dissous, en grande effervescence et confiance; ils comptaient sur le concours de leurs alliés républicains dans l'armée, sur les mesures

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 147;—White Locke, p. 618-620;—*Commonwealth*, 2, 151;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, I, XIV, c. 18, 49;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 159-165.

violentes du Protecteur et sur l'irritation qu'elles produiraient, sur une prise d'armes dans les montagnes d'Écosse, sur la faiblesse et l'hésitation du gouvernement de Fleetwood en Irlande. Une grande insurrection fut projetée; elle devait éclater dans les comtés de l'ouest et du nord, foyer principal des forces du parti. Les meneurs envoyaient à Cologne message sur message, conjurant le roi de les autoriser à agir, et de se tenir lui-même prêt et à portée, car ils seraient bientôt en mesure; ils fixaient déjà au 14 février le jour de l'explosion; le roi débarquerait aisément dans le comté de Kent qui se leverait comme un seul homme, et où le château de Douvres serait dans leurs mains; ils prendraient enfin leur revanche du désastre de Worcester<sup>1</sup>.

Charles avait peu de foi dans ces assurances et peu de penchant à se confier de nouveau à tant de présomption et de hasard; ses plus sages conseillers, Hyde et Ormond surtout, partageaient ses doutes; mais comment se refuser toujours à risquer quelque chose avec ceux qui voulaient tout risquer pour lui? Parmi les émigrés qui l'entouraient, la plupart, par imprévoyance ou par ennui, le pressaient de se rendre à des instances si vives; son plus intime favori, lord Wilmot, qu'il venait de faire comte de Rochester, lui demanda la permission d'aller lui-même en Angleterre pour apprécier

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, t. XIV, c. 123-125;—Lullow, *Mémoires*, t. II, p. 277 et suiv.;—*Cromwelliana*, p. 119;—Clarendon, *State-Papers*, c. 111, p. 265-269.

de près les préparatifs, les forces, les chances; Wilmot était adroit, bon compagnon, et personne ne savait encore qu'après s'être montré si empressé à tenter, il ne serait pas bien ferme lorsqu'il faudrait agir. Par laisser-aller plus que par conviction, Charles l'autorisa à partir, à approuver en son nom l'insurrection projetée, à promettre sa présence quand le moment propice serait venu, et quittant lui-même Cologne en secret, il se rendit à Middlebourg, dans l'île de Walcheren, sur la côte de Zélande, pour y attendre, chez un hôte sûr, que Wilmot l'engageât à passer la mer<sup>1</sup>.

Mais le secret est difficile aux rois, même détrônés, et nul homme n'était plus habile que Cromwell à épier ses ennemis. Un Cavalier nommé Manning, qui vivait à la cour de Cologne et dans l'intimité de Rochester, tenait le Protecteur au courant de ce qui se passait autour du roi. Rochester lui-même, indiscret et vantard, raconta, en traversant les Pays-Bas pour s'embarquer à Dunkerque, ce qu'il allait faire en Angleterre. Les États particuliers de la province de Hollande, instruits du projet de Charles et craignant qu'il ne prît leur territoire pour point de départ, écrivirent à la princesse d'Orange, sa sœur, que, d'après leur récent traité avec la République d'Angleterre, ils ne pourraient tolérer un tel séjour. Les révélations, les renseignements arri-

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xiv, c. 126-129;—*State-Papers*, t. III, p. 265-269;—Heath, *Chronicle*, p. 677-678;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 182, 207.

vaient à Cromwell de toutes parts, et avant que l'insurrection royaliste eût éclaté, il en connaissait le plan, les moyens, les espérances, et savait où en étaient cachés les acteurs<sup>1</sup>.

Soit hasard, soit dessein, il ne fit rien d'efficace pour la prévenir; dès que le bruit s'en fut répandu, il fit arrêter un grand nombre de royalistes, mais non pas ceux qui préparaient effectivement la prochaine exécution du complot. Rochester passa plusieurs jours à Londres, se concertant avec les Cavaliers qui s'y étaient rendus pour le voir, discutant leurs plans, envoyant des messagers dans les comtés, et transmettant au roi, dans son asile de Middlebourg, de telles espérances que Charles n'attendait plus, pour s'embarquer, qu'un dernier signal. Les mesures que prenait Cromwell devaient redoubler la confiance des royalistes, car il paraissait inquiet, faisait venir d'Irlande des renforts de troupes, et les trouvait si mal disposées que le conseil de guerre fut obligé, sur le rivage de Dublin, de casser une compagnie et de faire pendre un soldat pour intimider ceux qui refusaient de s'embarquer<sup>2</sup>.

Le 14 mars 1655, à cinq heures du matin, une troupe

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xiv, c. 138-146; — *State-Papers*, t. III, p. 266; — Taurloc, *State-Papers*, t. III, p. 159, 196, 221, 301, 339, 390, 457, 591; — Heath, *Chronicle*, p. 678, 680; — Bates, *Elephas notatum imperatorum*, t. II, p. 326.

<sup>2</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xiv, c. 130; — Heath, *Chronicle*, p. 678; — Bates, *Elephas, etc.*, p. 322-325; — *Cromwelliana*, p. 150; — Taurloc, *State-Papers*, t. III, p. 161, 162, 161, 172, 173, 190, 273 et suiv.; — Ludlow, *Memoires*, t. II, p. 278-279.



de Cavaliers entra tout à coup dans la ville de Salisbury, où se tenaient en ce moment, sous la présidence du grand juge Rolles, les assises du comté. Ils étaient environ deux cents, presque tous gentilshommes du Wiltshire, réunis sous le commandement de sir John Wagstaff, brave et joyeux officier, jadis major général d'infanterie dans l'armée royale, et tout récemment arrivé de Londres pour se mettre à la tête des insurgés de l'ouest. Ils s'établirent sur la place du marché, et y firent immédiatement amener le grand juge Rolles, son collègue Nicholas et le shériff du comté, surpris dans leurs lits. Wagstaff ordonna au shériff de proclamer le roi Charles II ; le shériff s'y refusa absolument. Wagstaff voulait le faire pendre sur la place, ainsi que les deux juges : « Il faut les traiter, » disait-il, « comme ils nous traiteraient nous-mêmes s'ils nous avaient pris. » Mais les gentilshommes qui l'entouraient, entre autres John Pennilock, propriétaire riche et estimé des environs, s'y opposèrent vivement, décidés à ne commettre ni violence ni désordre au moment où ils revendiquaient les lois du pays. On relâcha les juges, en les invitant à se rappeler à qui ils devaient la vie. Le roi fut proclamé sans le concours du shériff qu'on retint comme otage. Les insurgés firent ouvrir les portes de la prison et prirent tous les chevaux de la ville, respectant d'ailleurs le repos et les propriétés des habitants. Nulle résistance ne leur fut opposée, mais presque personne ne se joignit à eux ; on les trouvait trop faibles pour se déclarer en leur faveur. Ils attendaient les insurgés des comtés

voisins qui devaient se rendre aussi à Salisbury. Ne les voyant pas arriver, ils quittèrent la ville le jour même pour aller chercher et porter ailleurs le soulèvement. A Blandford, dans le comté de Dorset, le crieur public, amené sur la place, eut l'air de consentir à proclamer le roi; mais quand Penraddock, qui lui dictait sa proclamation, le somma de prononcer les mots : « Charles II. « roi, » l'homme épouvanté déclara qu'il ne le ferait jamais, dût-on apporter à l'instant des fagots et le brûler vif. Dans la pensée populaire, la cause royale était encore une cause perdue, et qu'on ne pouvait embrasser sans se perdre. Les insurgés ne faisaient nul progrès : par fanatisme républicain, par peur, par ignorance, par esprit d'ordre, la population se détournait d'eux. Trois ou quatre cents Cavaliers du Hampshire, qui s'étaient mis en marche pour le rendez-vous de Salisbury, s'arrêtèrent en apprenant que Wagstaff n'y était déjà plus, et se dispersèrent au lieu d'aller le rejoindre ailleurs. Le colonel Butler, cantonné dans le pays, mit en mouvement quatre compagnies avec ordre de suivre les insurgés et de les attaquer dès que l'occasion favorable se présenterait. Le major général Desborough arriva avec des troupes. Le découragement gagnait d'heure en heure dans les rangs, déjà si peu pressés, des Cavaliers. Le 14 mars, à South-Molton, dans le comté de Devon, ils furent rencontrés et aussitôt attaqués par le capitaine Hutton Crook. Ils se défendirent vaillamment, mais inutilement; Penraddock et une quarantaine de ses compagnons furent pris; sir John

Wagstaff et quelques autres réussirent à gagner la côte et à s'embarquer. Après avoir erré quatre jours comme une bande de fugitifs, l'insurrection des comtés de l'ouest s'évanouit au premier combat<sup>1</sup>.

Dans les comtés du nord, elle fut encore plus courte et plus vaine : c'était là que Rochester s'était réservé d'agir en personne; il s'y rendit en effet, et plusieurs gentilshommes considérables du pays, sir Henri Slingsby, sir Richard Maleverer, M. Hutton, prirent les armes à son arrivée et lui amenèrent leurs amis. Mais il les trouva moins nombreux et moins bien pourvus, dit-il, qu'on ne le lui avait promis; il se répandit en plaintes, en questions, en objections, raisonnables mais tardives, et qui auraient dû l'empêcher d'entrer dans la route où il ne voulait plus avancer. Après quelques conciliabules sans résultat, et avant même de savoir la triste issue des mouvements de l'ouest, Rochester reprit le chemin de Londres, laissant les Cavaliers de ces comtés aussi humiliés qu'irrités de s'être compromis sur la foi de sa mission et de son nom. Arrêté un moment à Aylesbury par un juge de paix soupçonneux, il réussit à s'évader et à rentrer dans Londres où il resta caché quelques jours, et d'où il informa le roi que tout était manqué. Charles, peu surpris, quitta Middlebourg et retourna sans bruit

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xiv, c. 131-134;— Thurloe, *State Papers*, t. III, p. 246-248, 253, 262-265;— *Cromwelliana*, p. 152;— Laing, *Memoirs*, t. II, p. 279;— Heuta, *Chronicle*, p. 678-680;— Bates, *Elizabethan Motives*, etc., part. II, p. 322-325.

à Cologne où Rochester ne tarda pas à le rejoindre ; et la petite cour exilée se donna la consolation de rejeter le mauvais succès de l'entreprise sur l'espion Manning dont la trahison fut découverte, et que Charles, avec l'autorisation du duc Philippe-Guillaume de Neubourg, fit fusiller sur le territoire de ce prince<sup>1</sup>.

Presque au même moment, le sang de Penruddock et des principaux insurgés de l'ouest, ses compagnons, coulait sur l'échafaud à Exeter et à Salisbury<sup>2</sup>. Cromwell fit d'abord venir les prisonniers à Londres et les interrogea lui-même, pour bien connaître le caractère de l'insurrection et pour en relever l'importance. Puis il les renvoya dans l'ouest, pour qu'ils fussent jugés et exécutés sur les lieux où elle s'était accomplie. Il ne craignit pas cette fois de remettre le jugement au jury ; le mouvement n'avait pas eu la faveur populaire, et Cromwell était bien sûr des shériffs chargés de désigner les jurés. Penruddock et ses amis moururent sans faiblesse et sans enthousiasme, en hommes à la fois courageux et découragés, qui auraient désiré sauver leur vie, mais qui tenaient encore plus à leur honneur et savaient subir dignement leur sort. Cromwell ne multiplia point les procès et les exécutions ; il fit arrêter un

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xiv, c. 135-146 ; — Thuroloe, *State-Papers*, t. IV, p. 462-468 ; — *Sir Henry Slingsby's Diary*, *Preface*, p. xi-xiii ; — Bates, *Blenchus*, etc., Part. II, p. 323 ; — Whitehucke, p. 633.

<sup>2</sup> Le procès dura du 19 au 23 avril 1655, et l'exécution eut lieu le 16 mai.

grand nombre de royalistes, retint quelque temps en prison les plus considérables, et fit embarquer les autres pour les colonies des Indes occidentales, où ils furent vendus comme esclaves. Les planteurs des Barbades en achetèrent soixante et dix. Le Long Parlement, après la bataille de Worcester, avait donné l'exemple de cette indignité <sup>1</sup>.

La victoire était aussi complète qu'elle avait été facile: Cromwell en fit grand bruit, ainsi que du péril; il en avait besoin pour justifier, dans le passé, la dissolution du dernier Parlement auquel il avait imputé cette recrudescence des discordes civiles, et dans l'avenir les mesures rigoureuses dont il prévoyait la nécessité. C'est l'un des vices du pouvoir absolu qu'il est contraint, pour vivre, d'entretenir et d'aggraver dans la société la terreur des maux dont il promet de la guérir. De tous les grands despotes, Cromwell est peut-être celui qui a le moins abusé de ce mensonge, car son despotisme, qui fut court, avait des causes naturelles et vraies, et il tenta lui-même, à plusieurs reprises, de le transformer en un gouvernement tempéré. Lui aussi, pourtant, il fit quelquefois, des séditions et des conspirations, un usage menteur, et notamment en 1655, il tira, de leur apparition faible et fugitive, plus de force pour son pouvoir qu'elles n'avaient eu de danger.

<sup>1</sup> *State-Trials*, t. V, col. 767-790;—White Locke, p. 621;—*Cromwelliana*, p. 149-153;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xiv, c. 131;—Baes, *Elizabeths, etc.*, part. II, p. 453;—Burton, *Diary, etc.*, t. IV, p. 256, 258, 259, 262, 271, 272.

Délivré pour un temps des complots, il rencontra un autre genre d'obstacles, sinon plus redoutables, du moins plus incommodes; il eut à surmonter des essais de résistance légale. Un négociant de la Cité, nommé Cony, qui avait été longtemps en relation intime avec Cromwell, refusa<sup>1</sup> le paiement de certains droits de douane illégalement exigés, disait-il. Ils ne l'étaient, en effet, qu'en vertu d'une ordonnance du Protecteur non sanctionnée par le Parlement. Traduit devant les commissaires des douanes<sup>2</sup>, Cony fut condamné à une amende de 500 livres sterling<sup>3</sup>. Sur son refus de payer l'amende comme les droits, Cromwell le fit venir: « Jamais, » lui dit-il d'un ton caressant, « il ne se serait attendu, de sa part, à une telle opposition; lui, un ancien ami, et dans un cas si important pour la République! » Cony lui rappela à son tour leurs anciens principes, et combien de fois il lui avait entendu dire que ceux qui payaient des taxes illégales étaient plus blâmables que ceux qui les imposaient. Cromwell se fâcha: « Je suis aussi enlêlé que vous; nous verrons lequel des deux sera le maître; » et Cony fut mis en prison<sup>4</sup>. Il réclama sa liberté devant la cour du haut Banc, et trois des plus célèbres avocats, Maynard, Twisden et Wadhams Windham, se chargèrent de sa cause.

<sup>1</sup> Le 4 novembre 1654.

<sup>2</sup> Le 6 novembre.

<sup>3</sup> Le 16 novembre.

<sup>4</sup> Le 12 décembre.

Ils la soutinrent<sup>1</sup>, Maynard surtout, avec tant de vigueur, que Cromwell prit l'alarme; ce n'était rien moins que la dénégation absolue du droit légal de son pouvoir, et si Cony eût été acquitté, tout autre Anglais eût pu, en vertu des mêmes principes, refuser le paiement de tout impôt. Le lendemain de la plaidoirie, Maynard et ses deux confrères furent mis à la Tour pour avoir tenu un langage destructif du gouvernement. La violence était grande; elle fut insuffisante; Cony ne renonça point; il parut sans avocat devant la Cour, et se défendit si bien lui-même que le juge Rolles, embarrassé et ne sachant comment couvrir le déshonneur de l'arrêt qu'on lui demandait, ne prononça point et remit la cause au terme suivant, laissant Cromwell inquiet et Cony en prison<sup>2</sup>.

Ce n'était pas la première marque de scrupule et d'indépendance que Rolles donnait au Protecteur. Appelé, en mois auparavant, à présider les assises d'Exeter, où Penruddock et les insurgés de l'ouest devaient être jugés, il s'y était refusé disant qu'après la manière dont les accusés l'avaient traité à Salisbury, son jugement serait suspect. De tels ménagements ne convenaient pas à Cromwell; Rolles fut écarté de la Cour<sup>3</sup>, et Glynn,

<sup>1</sup> Le 17 mai 1655.

<sup>2</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 293-296;—Heath, *Chronicle*, p. 691;—*The Life of Oliver Cromwell* (3<sup>e</sup> édit. Londres, 1743), p. 317-319;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 130;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 175-181.

<sup>3</sup> Le 7 juin 1655.

qui avait fait preuve de plus de complaisance, y prit sa place. Il était encore plus urgent de mettre fin à l'affaire de Cony, car l'exemple devenait contagieux; déjà sir Peter Wentworth, dans son comté, avait refusé aussi de payer les taxes et intenté des poursuites contre le collecteur. En ceci nulle destitution n'était possible: par d'autres moyens dont il n'est pas resté de trace, on décida Cony à retirer sa réclamation; les trois avocats consentirent à reconnaître qu'ils avaient eu tort et sortirent de la Tour. Cromwell manda les juges et leur reprocha d'avoir toléré devant eux tant de licence. Ils alléguèrent la loi et la grande Charte: « Votre grande  
« Charte, » dit Cromwell avec un grossier juron,  
« n'a rien à voir à mes actions; ce que j'en fais est  
« pour la sûreté de la République. Qui vous a faits  
« juges? Quelle autorité avez-vous si ce n'est celle  
« que je vous ai donnée? Que deviendriez-vous si mon  
« autorité, à moi, venait à manquer? Veillez un peu  
« plus à ses intérêts, car c'est la seule qui puisse vous  
« soutenir, et ne permettez pas aux avocats ces bavar-  
« dages qu'il ne vous convient pas d'entendre. » Sir  
Peter Wentworth, mandé devant le Conseil, y soutint  
d'abord ce qu'il avait fait, disant que « les lois d'Angle-  
« terre ne permettaient pas de lever de l'argent sur les  
« peuples sans leur consentement donné en l'Parlement; —  
« voici tout ce que je vous demande, » reprit brus-  
quement Cromwell; « voulez-vous, oui, ou non, re-  
« noncer à votre poursuite? — « Si vous me le com-  
« mandez, » dit sir Peter, « il faudra bien me sou-



« mettre : » et, sur l'ordre immédiat de Cromwell, il y renonça en effet. La résistance légale parut ainsi domptée sans grand effort, comme la conspiration <sup>1</sup>.

Mais elle avait, dans les traditions et les mœurs nationales, des racines trop profondes pour être si aisément extirpées. C'est l'honneur de la magistrature, dans les temps d'orage, de fournir tour à tour, à l'ordre et à la liberté, leurs derniers défenseurs. Quand il fallut, après la condamnation des insurgés de l'ouest, procéder aussi au jugement de ceux du nord, deux des grands juges, Thorpe et Newdigate, désignés pour cette mission, s'y refusèrent et furent aussi révoqués. Le plus illustre d'entre eux, Mathieu Hale, avait déjà donné plusieurs fois l'exemple de la résistance; il s'était dispensé d'assister aux assises où fut jugé Penruddock, donnant pour excuse ses affaires privées; « et si l'on eût insisté, » dit Burnet, « il n'aurait pas hésité à parler plus clairement. » Dans une autre occasion, apprenant que des jurés avaient été choisis d'après un ordre spécial de Cromwell, Hale écarta cette liste et en fit dresser une autre par le shériff; Cromwell s'emporta en le revoyant : « Vous n'êtes pas propre à être juge, » lui dit-il; -- « c'est très-vrai, » lui répondit Hale. Pourtant Cromwell ne le révoqua point. Il avait à grand-peine décidé Hale à siéger à la Cour du haut Banc, sous son gouvernement, et il tenait à honneur de l'y voir. Les magistrats scrupuleux ne furent pas seuls à refuser de servir

<sup>1</sup> Ludlow, Clarendon, Godwin, *ibid.*

docilement les volontés du Protecteur ; parmi ses conseillers habituels, quelques-uns, par esprit de corps ou par prudence, s'en défendirent aussi quelquefois. En avril 1655, il voulut faire mettre en vigueur l'ordonnance qu'il avait rendue, en août 1654, pour la réforme de la Cour de chancellerie, et dont le Parlement naguère dissous avait suspendu l'exécution. Deux des commissaires du grand sceau, Whitelocke et Widdrington, refusèrent d'y concourir, donnant pour leur résistance des motifs qui niaient implicitement le droit du Protecteur à changer ainsi les lois de sa seule autorité. Cromwell prit d'abord patience, et laissa aux deux opposants du temps pour réfléchir sur leur refus ; quand il vit qu'ils y persistaient, il les destitua et mit le grand sceau en d'autres mains. Mais il ne croyait guère à la résistance de Whitelocke ou de Widdrington et ne voulait pas perdre leurs services ; quelques jours après, il les nomma l'un et l'autre commissaires de la trésorerie, avec un traitement égal à celui qu'ils avaient comme commissaires du grand sceau ; ménagement dédaigneux que Whitelocke, dans ses *Mémoires*, attribue « au bon naturel du Protecteur et au regret qu'il avait  
« de nous avoir traités durement, Widdrington et moi,  
« à cause de notre attachement à cette liberté de con-  
« science qu'il regardait lui-même comme le droit de  
« chacun <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 621-627 ; — *Biographia Britannica*, art. *Holo*, t. IV, p. 2177 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 359, 360, 387 ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 281 ; — Godwin, *Hist. of the Common-*

Si Cromwell n'avait eu à surmonter que les insurrections de Rochester et les résistances de Whitelocke, sa tâche eût été facile; mais, au milieu de ses succès, il était en présence des deux plus grandes difficultés de gouvernement, un revenu public trop faible et une armée ébranlée. Malgré l'assurance de son langage en dissolvant le dernier Parlement, il n'osait pas mettre lui-même, et lui seul, sur le pays tout entier, des taxes tout à fait nouvelles; c'était assez de perpétuer, de son autorité, celles qui existaient déjà. Et quoique l'armée lui fût, en masse, soumise et fidèle, il n'ignorait pas que les anabaptistes, les sectaires de la cinquième monarchie et les républicains mécontents y étaient nombreux et actifs. Il lui fallait absolument et plus d'argent et d'autres soldats; ce qu'il en avait ne suffisait pas aux besoins de son pouvoir.

Ce fut à un acte d'iniquité et de tyrannie révolutionnaire qu'il demanda ce qui lui manquait: tel était le vice de sa situation que son génie ne sut trouver rien de mieux.

Sous prétexte de maintenir la paix publique et de réprimer les complots des royalistes, il résolut d'établir dans chaque comté, une milice locale, composée d'hommes qu'il choisirait lui-même et qu'il payerait bien. Pour les payer, il imagina d'imposer, sur les royalistes seuls, une taxe égale au dixième de leur

revenu, comptant bien que le produit s'élèverait fort au-dessus de ce que la milice pourrait coûter. Et pour instituer effectivement cette milice et percevoir cette taxe, il se proposa de diviser l'Angleterre et le pays de Galles en douze districts dont il remettrait le gouvernement à douze de ses plus sûrs et plus fermes officiers qui, sous le nom de majors généraux, y exerceraient tous les pouvoirs politiques, administratifs, et, jusqu'à un certain point, judiciaires, sans qu'il y eût, contre leurs actes, aucun autre recours qu'au Protecteur lui-même et à son Conseil. C'étaient la tyrannie révolutionnaire et la tyrannie militaire se déployant ensemble pour traiter l'Angleterre royaliste en peuple vaincu et conquis.

Toujours prudent, même dans ses violences, Cromwell commença cette mesure par un essai partiel et presque inaperçu. Dès le 28 mai 1655, peu après l'insurrection de l'ouest, il nomma son beau-frère Desborough major général des milices levées et à lever dans six comtés du sud-ouest de l'Angleterre. Deux mois après, le 2 août, Desborough prit, dans ces comtés, le commandement direct de douze escadrons de milice de nouvelle formation; et, le lendemain, la question de l'établissement général de la milice fut traitée dans le Conseil. Elle y fut définitivement résolue la semaine suivante par la division de tout le territoire, d'abord en dix, puis en douze districts, où le commandement des forces nouvelles fut confié aux douze majors généraux Fleetwood, revenu naguère de son gouvernement d'Ir-

Jande, Desborough, Lambert, Whalley, Goffe, Skippon, Berry, Kelsey, Butler, Worsley, Barkslead et Dawkins<sup>1</sup>.

Pendant que la mesure militaire s'accomplissait ainsi progressivement, Cromwell avait commencé la mesure révolutionnaire<sup>2</sup>. Dans le cours du mois de juin 1655, quoique les insurrections de l'ouest et du nord fussent étouffées et jugées, il fit arrêter avec éclat un grand nombre de royalistes, et des plus considérables, les comtes de Newport, de Lindsey, de Northampton, Rivers, de Peterborough, le marquis de Hertford, le vicomte Falkland, les lords Willoughby de Parham, Saint-John, Peire, Coventry, Maynard, Lucas, et plus de cinquante autres Cavaliers d'un nom et d'un caractère honorés; il n'alléguait pour les traiter avec cette rigueur aucun fait particulier qui pût les faire traduire en justice, mais un danger général de la République, dont le Protecteur devait, à tout prix, la préserver. Il renouvela en même temps, contre tous ceux qui avaient servi le feu roi ou ses fils, l'ordre de s'éloigner de Londres, fit partir les majors généraux pour leur mission, et le 31 octobre enfin, il proclama et motiva officiellement, dans un long manifeste, tout son dessein<sup>3</sup>.

C'était un acte d'excommunication politique contre

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 486; t. IV, p. 117;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 433;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 226-239.

<sup>2</sup> *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 434-469;—*Perfect Proceedings*, etc., 13 et 21 juin, 5 juillet;—*Mercurius Politicus*, 14, 21 et 28 juin;—*Perfect Diurnal*, 6 juillet;—*Public Intelligence*, 8 octobre;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 223-224.

le parti royaliste tout entier ; les uns, comme des conspirateurs en permanence ; les autres, à cause de leur hostilité incurable et de leur connivence cachée avec les conspirateurs. Puisqu'ils n'avaient sincèrement accepté ni leur défaite, ni le régime nouveau, ni l'amnistie dont ils avaient été l'objet, puisqu'ils faisaient planer sans cesse sur l'État de nouveaux périls, c'était à eux à payer les frais des mesures nécessaires pour le défendre. Ils furent tous mis hors de la loi commune et assujettis à une taxe annuelle du dixième de leur revenu. Ceux-là seulement dont le revenu en biens-fonds ne s'élevait pas à cent livres sterling, ou dont les propriétés mobilières n'atteignaient pas une valeur de quinze cents livres sterling, en furent exceptés.

Les instructions données en même temps aux majors généraux leur prescrivirent de répandre dans tout le pays le manifeste du Protecteur, de s'entourer, dans chaque comté, de commissaires sûrs, et de procéder immédiatement, avec leur concours, à l'évaluation des revenus des royalistes et à la perception de la taxe. Ils étaient en outre investis, sur les personnes, des pouvoirs les plus étendus ; ils pouvaient les désarmer, les arrêter, en exiger caution, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour leurs enfants et leurs serviteurs, et les astreindre à comparaître, de temps en temps, devant un agent délégué à cet effet. Un registre général de toutes les personnes ainsi surveillées dans chaque comté devait être tenu à Londres, et aucune d'elles ne pouvait y venir sans donner, à ce bureau, connaissance

de son arrivée, de son logement et de tous ses mouvements. C'était une législation spéciale contre un parti et une classe de citoyens, point sanguinaire, toute de fiscalité et de police, mais complètement arbitraire et accompagnée de toutes les mesures accessoires qui pouvaient en assurer l'efficacité<sup>1</sup>.

Parmi ces mesures figuraient, en première ligne, des précautions rigoureuses contre la presse : le nombre des feuilles publiques, rédigées à Londres et toutes hebdomadaires, qui avait été de douze en 1653, était, depuis le Protectorat, réduit à huit, dont deux seulement avaient quelque nuance d'opposition. Un ordre du Conseil<sup>2</sup> défendit d'en publier désormais aucune sans l'autorisation spéciale et continue du secrétaire d'État ; et deux feuilles, toutes deux rédigées par Marchamont Needham, écrivain d'abord royaliste, mais que Milton avait gagné à la République et à Cromwell, survécurent seules à cette prohibition<sup>3</sup>.

L'exécution de ce plan aggrava, comme on pouvait s'y attendre, ses effets prémédités et naturels : par obéissance militaire, par passion de parti, par rivalité de zèle, les majors généraux usèrent et abusèrent à l'envi des pouvoirs presque sans limite qui leur étaient confiés ; ils multiplièrent les perquisitions, les arrestations, les vexations, uniquement préoccupés de découvrir les ennemis du Protecteur, d'élever les produits de la taxe,

<sup>1</sup> *Parliament. Hist.*, t. XX, p. 461-467.

<sup>2</sup> Le 5 septembre 1655.

<sup>3</sup> Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 225.

et tirant vanité tantôt de l'empressement, tantôt de la peur qu'ils inspiraient : « Le colonel Birch, qui est ici en prison, » écrivait le major général Berry à Thurloe<sup>1</sup>, « s'est adressé à moi comme à un petit roi qui peut valoir redresser tous les griefs ; » et un peu plus tard<sup>2</sup> : « Nous avons mis en prison bien des mauvais sujets, les uns pour avoir trempé dans le complot, les autres pour mener une vie dissolue ; tous gens dangereux pour la paix de la nation ; parmi eux sont des papistes qui étaient venus en chassant quand le major Waring les avait mandés ; ce sont des hommes capables de tout, et dont plusieurs mériteraient de mouler la canne à sucre et le tabac ; si l'on en envoyait quelques-uns aux Indes, cela ferait grand bien. » .... « Nous envoyons chercher un certain sir Charles Egerton, » écrivait<sup>3</sup> le major général Worsley, « qui a été d'abord membre du Long Parlement et a passé ensuite dans le camp du roi ; nous ne doutons pas que nous ne trouvions des preuves pour faire de lui un délinquant ; nous sommes décidés à découvrir autant de gens de cette sorte qu'il peut y en avoir. » Et ce n'était pas sur les Cavaliers seuls que s'exerçait cette ardeur de police, quoique, selon le manifeste, ils fussent seuls le motif et l'objet de la mesure ; les majors généraux poursuivaient également, sous ce manteau, les républicains

<sup>1</sup> Le 24 novembre 1655.

<sup>2</sup> Le 5 janvier 1656.

<sup>3</sup> Le 28 janvier 1656.



et les sectaires hostiles au Protecteur : « Je trouve, » écrit Worsley <sup>1</sup> à Thurloe, « que le major Wildman a, »  
 « dans ce comté, des terres considérables.... Je vous »  
 « demande un mot de direction à ce sujet ; si vous ne »  
 « me dites rien, je me propose de séquestrer ce qui lui »  
 « appartient ; » et il exécuta son projet, car, six semaines après <sup>2</sup>, il écrivait à Cromwell lui-même : « Nous avons »  
 « saisi et séquestré ici, pour l'usage de V. A., un grand »  
 « domaine qui appartient à John Wildman, et nous es- »  
 « pérons en découvrir encore davantage. » Il y a peu de lettres, dans cette nombreuse correspondance, qui ne fassent mention de quelques personnes recherchées, traquées, arrêtées, emprisonnées, sans autres motifs que leurs sentiments suspects, ou leur fortune présumée, ou leurs déclarations inexactes quant à la valeur de leurs biens. L'intérêt personnel le plus vulgaire jouait quelquefois un grand rôle dans le zèle des majors généraux, et quelques-uns le témoignaient avec une franchise brutale : « Que V. A. veuille bien tenir sa promesse au capitaine Crook, » écrivait le major général Berry au Protecteur <sup>3</sup> ; « mais il faut que ce soit pendant que vous »  
 « vivez, car autrement nous craignons que cela n'arrive jamais ; vous savez combien il y a de complots »  
 « contre votre personne ; si quelqu'un venait à réussir, »  
 « que deviendraient nos avancements <sup>4</sup> ? »

<sup>1</sup> Le 9 novembre 1655.

<sup>2</sup> Le 24 décembre 1655.

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> décembre 1655.

<sup>4</sup> Thurloe, *State Papers*, t. IV, p. 237, 394, 473, 479, 310, 271.

De la part de la population, les majors généraux n'obtenaient pas partout le même concours : quelques-uns se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent et des refus qu'ils essient dans leurs efforts pour s'entourer de commissaires capables de travailler avec eux à l'établissement et à la perception de la taxe : d'autres parviennent aisément à réunir des commissaires, mais ils les trouvent ensuite froids, inactifs ou craintifs. La plupart cependant se félicitent du zèle avec lequel ils sont reçus et secondés : « Nos commissaires, » écrit Haynes à Thurloe<sup>1</sup>, « sont extrêmement bien dis-  
« posés et ardents à exécuter leur mission..... Je n'es-  
« pérais pas en vérité que nous trouvassions parmi eux  
« un si bon accueil. » ..... « Cette taxe mise sur le parti  
« des Cavaliers, » écrit Thurloe lui-même à Henri Cromwell<sup>2</sup>, « est merveilleusement agréée par tout le parti  
« du Parlement ; tous les hommes de toutes les nuances  
« s'unissent en cela de grand cœur. » Dans plusieurs comtés, les commissaires trouvèrent même mauvais que la taxe fût restreinte aux royalistes dont le revenu dépassait cent livres sterling, et ils exhortaient les majors généraux à demander au Protecteur l'abaissement de cette limite, disant que la taxe rapporterait bien davantage et qu'il y avait autant de royalistes au-dessous qu'au-dessus de cent livres sterling de revenu. Les jalousies et les haines de parti étaient bien plus fortes au fond des

<sup>1</sup> Le 8 novembre 1655.

<sup>2</sup> Le 17 décembre 1655.

comtés qu'à Londres; Cromwell était puissant dans la petite bourgeoisie et dans le peuple; et les gens d'une condition médiocre, même quand ils ne portent point d'aversion aux classes élevées, s'empressent volontiers à jouir du pouvoir, comme d'un plaisir rare et fugitif<sup>1</sup>.

Les Cavaliers se soumirent sans résistance : il semble que l'idée ne leur en venait même pas, tant ils étaient certains qu'elle serait vaine; les plus récalcitrants ne se rendaient pas aux sommations des commissaires et se laissaient taxer en silence, sauvant leur honneur par le refus de comparaître et le reste de leurs biens par l'inaction. Même parmi les grands seigneurs royalistes, quelques-uns, par pusillanimité, ou par quelque ressentiment personnel, reste des anciennes dissidences politiques, allèrent au delà de la soumission nécessaire : « Le comte  
« de Northumberland, » écrit le major général Goffe à Thurloe<sup>2</sup>, « loue beaucoup le manifeste de S. A..... Il  
« paraît qu'à cause de l'adhésion du comte, dans les  
« premiers temps, au Parlement, le marquis de Hert-  
« ford a rompu un mariage presque conclu avec sa  
« famille, ce que le comte a vivement senti. » On remarqua la fierté du comte de Southampton : « Il a été  
« très-roide, » écrivit le major général Kelsey à Thurloe<sup>3</sup>, « et n'a voulu nous donner aucun renseignement  
« sur ses terres; sur quoi, je l'ai mis en prison, pour sa

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 171, 327, 149, 173, 215, 216, 221, 225, 227, 235, 308.

<sup>2</sup> L. 25 novembre 1655.

<sup>3</sup> Le 23 novembre 1655.

« désobéissance à nos ordres. Il s'est adouci enfin ; mais  
 « quand, selon mes instructions, je lui ai demandé une  
 « caution, il a péremptoirement refusé : aussi l'ai-je  
 « fait arrêter ; mais comme sa mère était très-malade et  
 « lui assez souffrant, je lui ai permis de retourner dans  
 « sa propre maison, qui est à trois milles d'ici<sup>1</sup>. »

Comme expédient financier, la mesure réussit ; elle s'exécuta promptement, efficacement, presque sans obstacle, et valut au Protecteur des sommes considérables. Comme acte politique, ce fut la ruine de sa belle gloire et de son grand avenir : il avait pris le pouvoir au nom de l'ordre et de la paix intérieure à rétablir, et il avait en effet commencé avec éclat leur rétablissement ; par sa taxe du revenu sur les royalistes seuls et par son institution des majors généraux, il replongea tyranniquement le pouvoir dans l'ornière des violences révolutionnaires, et il remit les partis aux prises, non plus par la guerre civile, mais par l'oppression. Il invoqua la nécessité, et sans doute il s'y crut réduit : s'il avait raison, c'était une de ces nécessités infligées par la justice de Dieu, qui révèlent le vice inné d'un gouvernement et deviennent l'arrêt de sa condamnation.

Il en eut lui-même, de ce jour, un secret et important sentiment : brouillé avec les républicains et avec les royalistes, à la fois révolutionnaire et conservateur, faisant en même temps aux classes élevées la guerre et la cour, il s'agitait sous le poids de ces contradictions :

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 229, 331, 162, 208.

incessantes dans sa situation, dans ses maximes, dans sa conduite, et cherchait de tous côtés des idées justes et utiles à exploiter, des intérêts influents à satisfaire, pour s'en faire des points d'appui et suppléer aux principes fixes et aux grandes amitiés qui lui manquaient. La liberté de conscience fut, en ce genre, sa plus noble et sa meilleure ressource. Il était fort loin, on l'a déjà vu, de l'admettre en principe général et dans toute son étendue; les catholiques et les épiscopaux, qui formaient probablement, à cette époque, la majorité de la population d'Angleterre, en demeureraient absolument exclus; et cette exclusion n'était pas seulement proclamée comme une maxime d'État; elle était mise en pratique. En juin 1654, un pauvre prêtre catholique, nommé Southwold, qui, trente-sept ans auparavant, avait été, à ce titre, condamné et banni, se hasarda à rentrer en Angleterre, et fut pris, dans son lit, par le major général Worsley qui l'envoya à Londres, où il fut jugé, condamné et pendu : « Nous avons eu hier ici un « martyr, » écrivait M. de Bordeaux<sup>1</sup> au comte de Charost, gouverneur de Calais; « c'est un prêtre qui a été « exécuté, nonobstant mon intervention et celle d'au- « tres ambassadeurs pour obtenir qu'on lui fit grâce ; « il a été accompagné au lieu du supplice par deux cents « carrosses et par un grand nombre de gens à cheval « qui admiraient tous sa constance. » Cromwell n'allait pas au-devant de telles rigueurs; il souhaitait même que

<sup>1</sup> Le 29 juin 1654.

les proscrits lui fournissent, en sauvant les apparences, quelque moyen de les éluder; mais quand leur foi ardente ou leur caractère énergique se refusait à ces petites faiblesses, il laissait, sans hésiter, à la cruauté de la loi, son libre cours. Avec le clergé de l'Église anglicane, il avait un peu plus de latitude; ni la législation, ni les haines de parti ne lui imposaient, envers eux, cette persécution sanglante, et il était, par son propre penchant, enclin à les ménager, car les maximes politiques et la forte discipline de leur Église lui convenaient. Cependant, pour obéir aux traditions révolutionnaires, pour plaire aux presbytériens, pour avoir des bénéfices à donner à ses partisans, il pourchassait partout les évêques, leur retirait les cures, leur interdisait toute pratique publique de leur culte. Il alla même jusqu'à défendre<sup>1</sup> que, dans l'intérieur des familles, ils fussent pris, comme cela arrivait souvent, à titre de chapelains ou de précepteurs. C'était fermer, à un grand nombre d'ecclésiastiques chassés de leur cure, leur dernier refuge contre la misère, et enlever aux parents toute liberté dans l'éducation, même domestique, de leurs enfants. Contre une persécution si acharnée, les réclamations furent vives : le savant et illustre Usher, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, que Cromwell traitait avec faveur, s'en rendit l'organe; il obtint, bien qu'avec peine, du Protecteur, la promesse que cette odieuse interdiction serait levée. Mais la promesse ne s'exécutait

<sup>1</sup> Le 21 novembre 1655.

pas : Usher retourna à Whitehall ; il trouva Cromwell entre les mains de son chirurgien occupé à lui panser un énorme clou sur la poitrine ; le Protecteur ordonna qu'on fit entrer l'archevêque, et le pria de s'asseoir et de l'attendre un moment, lui disant : « Quand ce clou » sera une fois extirpé, je serai très-bien ; » — « Je crains, » lui dit Usher, « que le clou ne soit plus avant ; il y en a » « un dans le cœur qu'il faut extirper ; sans quoi rien » « n'ira bien ; » — « Ah ! » reprit Cromwell en soupirant, « cela est vrai. » Mais quand l'archevêque voulut l'entretenir du motif de sa visite, Cromwell l'interrompit en disant qu'il y avait mieux pensé, qu'il en avait délibéré avec son Conseil, et que tous étaient d'avis qu'il n'y avait, pour lui, point de sûreté à accorder la liberté de conscience à des hommes qui se montraient les implacables ennemis de sa personne et de son gouvernement. Cromwell n'était ni si inquiet ni si rigoureux qu'il voulait le paraître ; sa déclaration contre les chapelains et les précepteurs empruntés à l'Église anglicane demeura presque sans effet ; mais il n'avait osé ni la refuser au fanatisme de son parti, ni la révoquer publiquement, au nom de cette liberté de conscience qu'il se faisait gloire de soutenir<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tauloe, *State-Papers*, t. II, p. 406 ; — White Locke, p. 592 ; — J. Walker, *Sufferings of the Clergy of the Church of England*, p. 194 ; — *The Life of Jeremy Taylor* (Londres, 1815), p. 81 ; — *The life of Dr H. Hammond*, by J. Feil (*Ecclesiast. Biography*, Lond. 1810), t. V, p. 573, 374 ; — *The life of Archbishop Usher*, p. 75 ; — *Biog. Brit.* t. VI, p. 1078.

Quand il ne s'agissait ni des catholiques ni des évêques, quand le débat se passait entre les sectes diverses qui avaient toutes pris part à la révolution, Cromwell était plus hardi dans ses propres maximes; il protégeait efficacement les uns contre les autres les presbytériens, les indépendants, les anabaptistes, les millénaires, les sectaires de toute sorte, leur rappelant qu'ils avaient été naguère persécutés tous ensemble et qu'ils se devaient mutuellement charité et appui. Et quand il était obligé, pour faire cesser des désordres politiques ou des scandales révoltants, de réprimer les emportements d'un mysticisme insensé ou licencieux, il gardait encore, envers les principaux des sectaires égarés, de grands ménagements, toujours attentif à rester avec eux en rapports assez intimes pour qu'ils se crussent toujours ses amis ou ses obligés. Vers la fin de l'année 1655, les Quakers, et en particulier George Fox, leur fondateur, avaient été, dans divers comtés, l'occasion de troubles graves : « Ces gens-là, » écrivait le major général Goffe à Thurloe<sup>1</sup>, « trompent ici beaucoup d'âmes  
 « simples, et répandent dans les églises de mauvais li-  
 « vres contre le Protecteur; j'ai quelque envie de  
 « mettre ce Fox et ses compagnons aux fers, si j'en  
 « trouve l'occasion. » George Fox alla à Londres et pénétra jusqu'à Whitehall. Cromwell le reçut en faisant sa toilette; le valet de chambre qui l'habillait, Harvey, avait eu avec les Quakers des relations, et servit à Fox

<sup>1</sup> Le 10 janvier 1655.



d'introducteur : « J'eus avec le Protecteur un long en-  
 « tretien, » raconte Fox lui-même ; « je lui expliquai ce  
 « que moi et les amis nous avions été conduits à penser  
 « concernant Christ et ses apôtres dans les temps an-  
 « ciens, ses ministres et ses prêtres de nos jours ; je  
 « l'exhortai à vivre dans la crainte de Dieu, par où il  
 « recevrait de Dieu la sagesse, guide nécessaire pour  
 « toute personne souveraine..... il se comporta avec  
 « beaucoup de modération, disant plusieurs fois, à me-  
 « sure que je parlais : — ceci est bien ; ceci est vrai. —  
 « D'autres personnes arrivèrent, des personnes de qua-  
 « lité, comme on dit ; je me retirai. Il me prit la main  
 « et me dit, les yeux humides : — Reviens dans ma  
 « maison ; si toi et moi nous passions ensemble une  
 « heure par jour, nous serions bien plus près l'un de  
 « l'autre ; je ne te veux pas plus de mal qu'à moi-même  
 « et à mon âme ; » et il renvoya George Fox content, se  
 contentant lui-même d'une promesse écrite que lui  
 donna le Quaker de ne rien faire contre son gouverne-  
 ment. Il est difficile de démêler ce qu'il pouvait y avoir  
 d'émotion vraie dans ce langage : le poète Waller, scepti-  
 que libéral et un peu parent de Cromwell, qui vivait  
 aussi avec lui en grande familiarité, rapporte qu'il se  
 trouva quelquefois dans le salon de Whitehall quand le  
 Protecteur y recevait quelqu'un de ces pieux enthousiastes,  
 et qu'après les avoir affectueusement congédiés,  
 Cromwell revenait à lui en lui disant : « Cousin Waller,  
 « il faut parler à ces gens-là leur jargon : reprenons  
 « notre cufretien. » Quoi qu'il en soit, par ces bons pro-

cédés personnels et ces épauchements sympathiques, Cromwell retenait à lui les sectaires, et, même en les réprimant, conservait toujours, au fond, leur confiance et leur appui<sup>1</sup>.

Il entreprit aussi de s'assurer la bienveillance et le concours d'une autre classe d'hommes, très-impopulaire, très-méprisée, hors d'état de nuire, mais qui pouvait servir, les juifs. Ils avaient été expulsés en masse d'Angleterre, en 1290, par le roi Édouard I<sup>er</sup>, et depuis cette époque, ils y étaient fort peu nombreux, sans aucun lien social, sans existence reconnue par la loi. Cependant Cromwell, depuis qu'il était puissant, avait avec des juifs, soit d'Angleterre, soit du continent, d'assez fréquents rapports. Un jour, pendant qu'il était en conversation avec lord Broghill, on vint l'avertir qu'un inconnu demandait à lui parler; sur son ordre immédiat, un vieillard mal vêtu et de mauvaise mine entra, et le Protecteur s'entretint quelques moments à part avec lui. C'était un juif qui venait l'informer que le gouvernement espagnol, avec qui Cromwell était sur le point d'entrer en guerre, avait fait charger une somme considérable, envoyée en Flandre, sur un navire marchand hollandais qui devait bientôt passer près des côtes d'Angleterre. Cromwell profita de l'avis et fit indirectement saisir le navire. Probablement les juifs lui avaient déjà rendu

<sup>1</sup> Thurloe. *State Papers*, t. IV, p. 468;— Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 469, 477;— Waller's *Life*, en tête de ses poésies, dans la collection intitulée : *The Works of the English Poets* (41 vol. in-8°, Londres 1816), t. VIII, p. 12.

plus d'une fois, soit comme espions, soit dans ses besoins d'argent, d'utiles services. Il paraît même que sa renommée, sa destinée, son caractère avaient ému leur imagination à ce point que quelques-uns d'entre eux, tentés de le prendre pour le Messie qu'ils attendaient, étaient allés dans le comté de Huntingdon pour recueillir en secret, sur sa famille et sa généalogie, des renseignements précis. En octobre 1655, un juif d'origine portugaise, mais établi en Hollande et l'un des chefs de la synagogue d'Amsterdam, Menasséh-ben-Israel, arriva en Angleterre et publia un pamphlet intitulé : « Humble » adresse au Protecteur en faveur de la nation juive. » Il y demandait formellement, pour les juifs, l'autorisation de s'établir en Angleterre, d'avoir à Londres une synagogue, un cimetière, d'y jouir de la liberté du commerce, du droit de juger entre eux leurs procès, sauf à recourir en appel aux tribunaux du pays, et la révocation des anciennes lois contraires à ces privilèges. Ni l'idée ni même la démarche n'étaient tout à fait nouvelles : frappé des paroles de tolérance et de liberté religieuse qui retentissaient en Angleterre au milieu des troubles civils, Menasséh-ben-Israel avait déjà demandé, d'abord au Long Parlement, puis au Parlement Barebone, un passe-port pour venir à Londres tenter son dessein. Mais il n'avait donné à cette velléité aucune suite. Un autre juif, Manuel Martínez Dormido, avait aussi, l'année précédente, présenté à Cromwell une pétition dans le même but, et Cromwell l'avait renvoyée au conseil d'État avec cette note : « S. A. recommande spécialement ces pa-

« piers à la prompté considération du Conseil. » D'autre part, pendant la guerre avec la Hollande, l'importance et l'activité des juifs avaient été fort remarquées des officiers anglais; en 1654, les trois commandants de la flotte avaient, dit-on, engagé le Protecteur à recevoir cette nation en Angleterre pour y attirer le commerce; et lorsque Menasseh-ben-Israel eut formé publiquement sa demande, le major général Whalley écrivit à Thunloe<sup>2</sup> : « Il me semble qu'il y a de fortes raisons poli-  
« tiques et religieuses pour que nous admettions les  
« juifs à vivre au milieu de nous; certainement ils ap-  
« porteraient dans cette République beaucoup de ri-  
« chesses, et puisque nous prions pour leur conversion  
« et que nous croyons qu'elle arrivera, je ne vois pas  
« pourquoi nous leur en refuserions les moyens. » On dit aussi que les juifs promirent à Cromwell, si leurs demandes leur étaient accordées, une somme considérable, deux à trois cent mille livres sterling. C'était un grand acte à accomplir, en vertu d'une grande idée, peut-être dans un grand intérêt. Cromwell s'y porta avec chaleur: il convoqua à Whitehall une conférence composée de juriconsultes, de négociants de la Cité et de théologiens, les chargea d'examiner les propositions de Menasseh, et présida lui-même à la discussion. Elle fut longue et animée: la conférence, qui comptait vingt-sept membres, se réunit quatre fois. Les juriconsultes furent en géné-

<sup>1</sup> Le 16 octobre 1654.

<sup>2</sup> Le 12 décembre 1655.

ral favorables aux juifs, les négociants incertains et plutôt contraires, les théologiens divisés. Selon les uns, l'admission légale des juifs, de leur société et de leur culte, serait un péché scandaleux et dangereux pour les chrétiens; quelques autres, moins rigides, se montrèrent disposés à tolérer les juifs, sous certaines conditions restrictives ou humiliantes. Cromwell parla en leur faveur, et, selon le dire d'un témoin des débats, avec beaucoup d'éloquence; mais il ne surmonta ni les arguments des théologiens, ni les jalousies des négociants, ni les préjugés des indifférens, et voyant que la conférence n'aboutirait point à ce qu'il désirait, il mit fin à ses délibérations. Puis, sans accorder aux juifs l'établissement public qu'ils sollicitaient, il autorisa un certain nombre d'entre eux à habiter Londres où ils bâtirent une synagogue, acquirent le terrain d'un cimetière, et commencèrent sans bruit à former une sorte de corporation dévouée au Protecteur dont la tolérance faisait toute leur sûreté<sup>1</sup>.

Vers la même époque, les vues élevées et libérales de Cromwell se déployèrent avec plus de succès, dans une plus nationale épreuve. Depuis l'explosion, et surtout

<sup>1</sup> White Locke, p. 633;—Thurlow, *State-Papers*, t. II, p. 652, t. IV, p. 308, 321;—Baues, *Elenchus motuum*, etc., part. II, p. 371, —*The Life of Oliver Cromwell*, p. 320, 321;—Banks, *Critical Review of the Life of Oliver Cromwell*, p. 207;—Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 126;—*Cromwelliana*, p. 154;—Echaré, *Hist. of England*, t. II, p. 779;—Ellis, *Original Letters*, 2<sup>d</sup> series, t. IV, p. 3-7;—*Harleian Tracts*, t. VII, p. 617;—Burnet, *Hist. de son temps*, t. I, p. 155-155, dans ma *Collection*.

depuis la fin de la guerre civile, les universités d'Oxford et de Cambridge étaient, tantôt sourdement, tantôt ouvertement attaquées. Dévouées à la cause du roi et de l'Église, elles subirent, en 1647 et 1649, un premier coup qui frappa les personnes plutôt que les institutions; leurs chefs et leurs professeurs royalistes et épiscopaux furent remplacés par des presbytériens; mais le fond même des deux établissements resta à peu près intact. Sous la République, et surtout après l'expulsion du Long Parlement, quand les sectaires indépendants furent partout les maîtres, la question devint beaucoup plus grave; ce fut à la nature et à l'existence même des universités qu'on fit la guerre. Ces grandes écoles où les jeunes gens destinés à prêcher la foi chrétienne étaient instruits en même temps dans les lettres anciennes et mondaines, et en commun avec les jeunes gens destinés aux professions du monde, ces institutions qui subsistaient par elles-mêmes et se gouvernaient par des règles fixes, cet empire de la science humaine et de la tradition choquaient violemment les principes religieux et les passions démocratiques des plus ardents sectaires: ils ne voulaient ni de ces études païennes pour former les prédicateurs chrétiens; la lecture des livres saints et les inspirations de la grâce divine y devaient suffire; ni de ces dotations permanentes et indépendantes où venait s'élever un clergé doté et indépendant à son tour; les ministres de la religion devaient être choisis par les fidèles eux-mêmes, et constamment à la disposition de leur croyance et de leur volonté. Trois sectaires, longtemps

chapelains dans l'armée, William Dell, William Erbery et John Webster, se mirent à la tête de cette croisade contre les deux universités : il est difficile de déterminer jusqu'à quel point le Parlement Barebone, avant son abdication, était entré dans leurs vues, et ce qu'il eût fait pour les secourir ; ce qui est certain, c'est qu'il ne s'agissait de rien moins que de la vente des biens des universités et de leur complète abolition. On vit, dans l'enseignement public, la même lutte que dans l'Église et dans l'État, le mysticisme individuel et la démocratie absolue aux prises avec la tradition organisée et l'aristocratie fondée. Ce n'était plus la rivalité de deux Églises se disputant les bénéfices et les chaires ; c'était la guerre « tout l'ancien système d'éducation nationale, guerre poursuivie par des ennemis mortels, acharnés à détruire ce qu'ils appelaient « les camps de Caïn, les synagogues de Satan et les palais de l'Antechrist <sup>1</sup>. »

Cromwell, à l'âge de dix-sept ans, avait passé un an à l'université de Cambridge ; en 1651, il avait été élu chancelier de l'université d'Oxford. Son esprit était grand à force d'être juste, pénétrant et profondément pratique ; en même temps que l'utilité sociale de ces hautes écoles lui était évidente, leur beauté intellectuelle lui plaisait. Il comprit que leur ruine serait pour son pays une décadence et pour lui-même un déshon-

<sup>1</sup> Goldwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 86-104 ;—E. hard, *Hist. of England*, t. II, p. 705 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. VIII, c. 19, 20 ;—Haber et Newman, *The English Universities Lectures*, 1843, t. II, p. 12-16, 123.

neur, et il les prit sous sa protection. Pour les défendre contre leurs ennemis, il y fit entrer quelques hommes, naguère sectaires passionnés eux-mêmes, mais qui s'étaient attachés à sa fortune et rangés sous son influence, entre autres deux de ses chapelains, Thomas Goodwin et John Owen<sup>1</sup>, tous deux hommes de talent *et de conduite habile*; et il fit, du dernier, son vice-chancelier à Oxford. Les traditions et les mœurs de l'université reçurent, de cette introduction d'éléments si hétérogènes, quelque atteinte partielle et momentanée. Owen altéra à Oxford les costumes et les cérémonies; au lieu de s'astreindre aux anciennes habitudes de son état, il portait souvent lui-même, dit-on, des bottes à l'espagnole, de gros nœuds de rubans aux genoux et un chapeau retroussé. Mais il défendit énergiquement l'établissement lui-même, ses études, ses règles, ses biens; et les universités, avec leur système d'éducation et leurs moyens d'action, furent l'une de ces fortes pièces de la société anglaise que Cromwell sauva des coups de la révolution qui l'avait porté au souverain pouvoir<sup>2</sup>.

Il ne se contenta pas de les sauver; il prit soin de leur prospérité et de leur éclat. Il fit don à l'université d'Oxford d'une collection de manuscrits précieux, la plupart grecs, et il y accorda aux études théologiques.

<sup>1</sup> En 1656 et 1652.

<sup>2</sup> Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. IV, col. 98, 99. édition n. l., Londres, 1820.



notamment à la publication de la grande Bible polyglotte, par le D<sup>r</sup> Walton, d'efficaces encouragements. A Durham, et pour assurer aux comtés du nord, qui se plaignaient d'être trop éloignés d'Oxford et de Cambridge, les bienfaits de l'éducation savante, il décréta la fondation d'un grand collège, doté sur les biens du doyenné et du chapitre abolis. Il n'avait pas l'esprit naturellement élégant ni richement cultivé; mais son libre génie comprenait les besoins de l'intelligence humaine, et les grandes institutions d'éducation et de science lui convenaient comme moyens de patronage et de gouvernement<sup>1</sup>.

Il portait, dans ses rapports avec les lettrés et les savants eux-mêmes, les mêmes dispositions, nulle sympathie de connaisseur, mais une bienveillance politique, honorant leurs travaux, tenant compte de leur influence, avide d'être loué, ou défendu, ou ménagé par eux, et les protégeant ou les ménageant à son tour, selon qu'ils étaient de son parti ou du parti ennemi. La plupart avaient compté ou comptaient encore dans les rangs royalistes : parmi les poètes, Cowley, Denham, Davenant, Cleveland, Waller, Butler, parmi les philosophes et les savants, Hobbes, Cudworth, Jeremy Taylor, Usher, étaient tous au service, ou favorables à la cause de la Couronne et de l'Église. Cromwell ne s'y trompait point; mais il se gardait de

<sup>1</sup> Peck, *Memories of the Life and actions of Oliver Cromwell: Historical Prose*, p. 60-72 (Lond., 1740). — Harris, *The Life of O. Cromwell*, p. 120, 121. — *Cromwelliana*, p. 156.

les traiter si durement qu'il les eût pour ardens ennemis; s'il les rencontrait dans quelque menée de parti, si même ils venaient à être arrêtés, il ne tardait guère à les faire relâcher; s'il croyait pouvoir, par un peu de faveur ou de tolérance, les gagner ou les amortir, il s'y empressait par tous les moyens; Waller vivait, en cousin, à sa cour; Cowley et Hobbes revenaient de l'exil; Butler méditait dans la maison de l'un des officiers de Cromwell ses grotesques satires des sectaires fanatiques ou hypocrites; Davenant, sortant de prison, obtenait, du dictateur puritain, la permission d'ouvrir, à Rutland-House, un petit théâtre et d'y faire représenter ses comédies. Il en coûtait, à ces beaux esprits amnésiés ou tolérés, quelques promesses de neutralité politique ou quelques pièces de flatterie poétique; mais après leur avoir imposé ces actes de contrition, Cromwell ne se montrait ni bien exigeant, ni bien soupçonneux. Quand il avait affaire à des hommes graves et tranquilles, il leur témoignait son estime, cherchant à vivre, avec eux, en bons rapports, mais sans prétentions ni fatuité de despote; à Cudworth, qui vivait en sage à Cambridge, il faisait demander, par Thurloe, des renseignements sur les hommes élevés dans cette université qui aspiraient à quelque emploi public; il fit offrir à Hobbes, dont les doctrines politiques lui plaisaient, une charge de secrétaire dans sa maison; Selden et Méric Casaubon furent invités, par lui, à écrire, l'un contre l'*Elkôn basilikè*, l'autre l'histoire des récentes guerres civiles; ils s'en

défendirent l'un et l'autre ; Casaubon refusa même une pension toute gratuite ; Cromwell ne leur en témoigna point d'humeur. A la mort de l'archevêque Usher, il voulut lui faire faire, dans l'église de Westminster, des obsèques solennelles, et fit acheter sa bibliothèque pour qu'elle ne passât point sur le continent. Il ne tenait pas toujours, en ce genre, tout ce que, de premier mouvement, il avait projeté ou promis ; dans l'entraînement des grandes affaires, les plus attentifs oublient, et les moyens manquent aux plus puissants pour accomplir toujours les bienveillants desseins qu'ils ont annoncés ; mais s'il n'a pas été exempt de ces légèretés du pouvoir suprême, Cromwell est peut-être l'un des souverains qui en ont le moins abusé<sup>1</sup>.

Envers les lettrés du parti révolutionnaire, il avait moins de soins à prendre : les uns, comme Thomas May, Samuel Morland, John Pell, Owen, Goodwin, Nye et beaucoup d'autres seclaires théologiens, étaient ou compromis sans retour dans sa cause, ou activement engagés dans son gouvernement ; les autres, Milton au-dessus de tous, étaient des républicains sincères que les illusions de la pensée, les sophismes de l'intérêt, les entraînements de la situation tenaient attachés à un despote, au nom des principes de la liberté. Cromwell, pro-

<sup>1</sup> *The Works of English Poets*, t. VII et VIII. Vies de Cowley, Denham, Waller, Butler ; — *Biographia Britannica*, art. *Cadworth*, *Forwood*, *Deham*, *Hebber*, *Usher* ; — Harris, *Granville's Life*, t. 17, 118 ; — Peck, *Memoirs of Oliv. Cromwell*, etc. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 240, 241

fitant de son ascendant, les gardait à son service, mais sans goût ni confiance; quand il se fit Protecteur, il plaça à côté de Milton un autre secrétaire latin de son conseil d'État, Philippe Meadows<sup>1</sup>, et un ordre du Conseil retira à Milton, déjà aveugle, le logement qu'il occupait à Whitehall. Il conserva son traitement; il continua à écrire des dépêches latines; il recevait de plus une indemnité pour donner, dans sa maison et à sa table, aux lettrés étrangers qui venaient visiter l'Angleterre, une libérale hospitalité; mais il n'entraît ni dans le secret des affaires, ni dans l'intimité du Protecteur auquel il adressait pêle-mêle, dans l'occasion, de magnifiques louanges et de généreux conseils. Il avait lui-même le sentiment de son peu de crédit et ne s'en plaignait point: « Vous désirez, écrivait-il à Pierre Heimbach, Hollan-  
 « dais de ses amis<sup>2</sup>, que je vous fasse recommander à  
 « notre envoyé désigné pour la Hollande; je regrette  
 « que ce ne soit pas en mon pouvoir; j'ai très-peu de  
 « familiarité avec les faiseurs de grâces, et je me tiens  
 « renfermé chez moi, et cela volontiers. » D'autres lettrés républicains, étrangers à toute fonction publique, Henri Nevill, Cyriac Skinner, disciple de Milton, Roger Coke, John Aubrey, Maximilien Pettie s'étaient groupés autour de Harrington, et formaient avec lui, dans un café voisin de Westminster-Hall, un club connu sous le nom de *Rota*, où ils discutaient publiquement chaque soir toutes les questions d'organisation politique,

<sup>1</sup> Le 3 février 1654.

<sup>2</sup> Le 18 décembre 1657.

dans des sentiments peu favorables au gouvernement de Cromwell. Des soldats, qui venaient assister à ces débats, furent plus d'une fois tentés d'y mettre fin violemment; mais le ton et le langage modéré de Harrington les arrêtèrent. Cromwell surveillait cette colerie philosophique sans la poursuivre : informé que Harrington était sur le point de publier son utopie républicaine, l'*Oceana*, il fit saisir chez l'imprimeur le manuscrit qu'on apporta à Whitehall. Après de vaines démarches pour se le faire rendre, Harrington désolé imagina de s'adresser à la fille favorite du Protecteur, lady Claypole, qu'on savait bienveillante pour les lettrés et les pros crits. Comme il était dans son antichambre, attendant qu'elle le reçût, des femmes de lady Claypole vinrent à traverser la pièce, suivies de sa petite fille, enfant de trois ans. Harrington arrêta l'enfant, et il l'entretenait d'une façon si amusante qu'elle restait immobile à l'écouter quand par hasard lady Claypole entra : « Ma-  
« dame, dit le philosophe en déposant devant elle l'en-  
« fant qu'il avait prise dans ses bras, il est heureux que  
« vous arriviez, car j'aurais certainement volé cette  
« charmante petite fille. — Volé ma fille? Et pourquoi?  
« — Elle est faite assurément, Madame, pour de plus  
« brillantes conquêtes; mais, je l'avouerai, c'est la ven-  
« geance, et non l'amour, qui me poussait à commettre  
« ce vol. — Quel mal vous ai-je donc fait, Monsieur, pour  
« que vous vouliez me voler ma fille? — Aucun, Ma-  
« dame; mais je voulais vous obliger à obtenir de votre  
« père qu'il me fit justice, en me rendant mon enfant

« qu'il m'a pris; » et il expliqua à lady Claypole le sujet de sa plainte : « Je vous promets de parler pour vous  
 « à mon père, lui dit-elle, pourvu que votre ouvrage  
 « ne contienne rien de nuisible à son gouvernement;—  
 « C'est une sorte de roman politique, Madame, si éloigné  
 « de toute trahison, que je vous prie de vouloir  
 « bien dire à milord Protecteur, votre père, que mon  
 « dessein est de le lui dédier, et qu'un des premiers  
 « exemplaires sera pour vous. » Lady Claypole obtint la restitution du manuscrit à Harrington qui le dédia en effet au Protecteur : « Ce gentilhomme voudrait bien  
 « me pousser hors du pouvoir, » dit Cromwell; « mais  
 « un petit coup d'une feuille de papier ne fera pas tomber de mes mains ce que j'ai acquis par mon épée. Je  
 « n'approuve pas plus qu'aucun de ces messieurs le  
 « gouvernement d'un seul; mais j'ai été forcé de me  
 « charger de l'office de grand constable pour rétablir  
 « la paix entre tous les partis de la nation, car ils ne  
 « pouvaient s'accorder pour aucune forme de gouvernement, et ils ne savaient que se détruire les uns les  
 « autres<sup>1</sup>. »

Peu de despotes se sont à ce point contenus dans les limites de la nécessité pratique, et ont laissé à l'esprit humain de tels espaces de liberté.

<sup>1</sup> Todd, *Life of Milton* (Lond., 1809);—Milford, *Life of Milton*, en tête de l'édition de ses œuvres (Londres, 1851), t. I, p. xciv;—Milton, *Epistola familiares*, t. V, p. 406;—*Harrington's Works* (in-12, Lond., 1771), dans la Vie placée en tête du volume, p. xvi;—*Biographia Britannica*, art. *Harrington*;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 30, 219.

C'est dans le soin de la prospérité matérielle qu'au sortir des grands troubles sociaux le pouvoir absolu se complait et triomphe : Cromwell y veillait avec une active sollicitude, non-seulement par le maintien général de l'ordre, mais par des mesures spéciales et directes. Il institua<sup>1</sup> un conseil du commerce où se réunirent, sous la présidence de son fils aîné Richard, les membres du conseil d'État, les juges, des jurisconsultes et les aldermen des neuf principales villes commerçantes d'Angleterre, chargés de rechercher les moyens de secourir le développement du commerce et de la navigation britannique, et investis de tous les pouvoirs nécessaires dans ce dessein. Il donna à la compagnie des Indes orientales une nouvelle charte<sup>2</sup> qui amena la souscription d'un nouveau capital de 370,000 livres sterling (9,250,000 fr.) et releva ce commerce de la décadence où il était tombé. Le service de la poste aux lettres eut une extension et des améliorations importantes<sup>3</sup>. Des commissaires eurent ordre d'examiner les abus qui s'étaient introduits dans les nombreux établissements de charité publique et d'en poursuivre le redressement. C'étaient partout les essais d'une administration vigilante, inspirée par un génie sensé et soutenue par un gouvernement fort<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> En 1655.

<sup>2</sup> En 1657.

<sup>3</sup> En 1654.

<sup>4</sup> *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 476-471;—White Locke, p. 630;—O'Connell, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 396;—*The Political History of England*, t. III, p. 547, 548, 552.

Pendant que Cromwell gouvernait ainsi lui-même l'Angleterre, il avait pour lieutenants, en Écosse Monk et en Irlande son fils Henri, tous deux judicieux et modérés, comprenant bien sa situation et sa politique, et euclins, par leur propre pente, à s'y conformer. A l'égard de Monk, le Protecteur n'était pas sans quelque méfiance; l'Écosse était pleine de royalistes; Monk les ménageait, et à leur tour, ils le courtoisaient, pour le gagner ou le compromettre. Une lettre lui arriva un jour de Cologne; Charles II lui écrivait<sup>1</sup> :

« Quelqu'un qui croit bien connaître votre caractère  
 « et votre inclination m'a assuré que, malgré tant de  
 « malheurs et de fâcheux accidents, vous conservez  
 « pour moi votre ancienne affection, et que vous êtes  
 « déterminé à la montrer quand l'occasion deviendra  
 « favorable. Je ne vous en demande pas davantage. At-  
 « tendons patiemment cette occasion qui s'offrira peut-  
 « être plus tôt que vous ne pensez; soyez prêt au mo-  
 « ment; et en attendant, prenez garde à ne pas tomber  
 « entre les mains de ceux qui savent le mal que vous  
 « êtes en état de leur faire quand les conjonctures s'y  
 « prêteront, et qui ne peuvent manquer de soupçonner  
 « que vos affections se tournent, comme j'en ai la con-  
 « fiance, du côté de votre affectionné ami, Charles R. »

Monk envoya à Cromwell copie de cette lettre<sup>2</sup>, mais sans dire qu'elle lui était adressée à lui-même, et comme

<sup>1</sup> Le 12 août 1656.

<sup>2</sup> Le 8 novembre 1656; — Thurloe, *State Papers*, t. IV, p. 162.



ignorant à qui elle devait être remise. Soit que Cromwell l'eût, ou non, découvert, il écrivit à Monk, quelque temps après : « On me dit qu'il y a en Écosse un certain « rasé compagneon, appelé George Monk, qui n'attend « que le moment pour y introduire Charles Stuart ; « faites, je vous prie, vos diligences pour le prendre et « pour me l'envoyer<sup>1</sup>. » Mais ces précautions mutuelles ne nuisaient point aux rapports de ces deux hommes ; Monk savait servir fidèlement, sans lui livrer tout son avenir, le pouvoir qu'il croyait fort, et Cromwell savait se servir des hommes capables sans s'y confier. En Irlande, le Protecteur avait affaire à des difficultés plus compliquées ; presque toute la population, indigène et catholique, lui était ennemie ; l'armée y comptait beaucoup de républicains ; Ludlow y résidait encore. Cromwell avait là une double tâche à accomplir : il fallait, d'un côté, déposséder et transplanter, dans la province de Connaught, la plupart des propriétaires irlandais ; de l'autre, satisfaire les prêteurs de l'emprunt de 1644 et les officiers ou soldats anglais à qui les terres confisquées avaient été promises. Décrétée avant le Protectorat, cette terrible opération, qui mettait également en jeu les passions des vainqueurs et des vaincus, n'était pas encore exécutée, et Cromwell en chargeait un jeune homme encore non éprouvé, qui n'avait d'autre autorité que celle de son nom. Il ne lui remit que graduellement ce grand et difficile pouvoir ; il l'envoya d'abord

<sup>1</sup> *Monks, Etude historique*, p. 39.

en Irlande comme simple observateur<sup>1</sup>, puis comme major général de l'armée<sup>2</sup>, à côté de Fleetwood, gouverneur; et toujours hardiment fidèle à ses habitudes de ménagement hypocrite, il écrivait à Fleetwood<sup>3</sup> : « Le bruit court que vous serez rappelé et que Harry « deviendra gouverneur, ce qui n'est jamais entré dans « mon cœur; le Seigneur sait que, pour lui et pour son « frère, mon désir était qu'ils vécussent à la campagne, « en simples *gentlemen*; Harry sait très-bien cela, et « avec quelle peine je me suis décidé à lui donner sa « commission actuelle. Ce sont là de malicieuses inven- « tions, comme le bruit que j'ai été couronné. » Il ajoutait pourtant en finissant : « Si vous avez dessein de venir « ici avec votre chère femme, prenez le meilleur mo- « ment pour le bien public et pour votre propre conve- « nance. » Fleetwood rentra en effet en Angleterre, et Henri Cromwell resta seul investi de l'autorité en Irlande, où il prit officiellement, quelque temps après, le caractère de gouverneur<sup>4</sup>. Il justifia la confiance de son père : ses mœurs privées et la tenue intérieure de sa maison laissaient pourtant beaucoup à désirer; le scandale alla même assez loin pour que sa sœur Marie, qui devint plus tard lady Faulconbridge, eût devoir l'en avertir : « Mon cher frère, lui écrivait-elle<sup>5</sup>, je ne

<sup>1</sup> En février 1654.

<sup>2</sup> En juin 1655.

<sup>3</sup> Le 22 juin 1655.

<sup>4</sup> En novembre 1657.

<sup>5</sup> Le 7 décembre 1653;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 296.

« puis me dispenser de faire quelque allusion à une per-  
 « sonne qui est auprès de vous et qui, vos amis le crai-  
 « gnent beaucoup, deviendra, si vous n'y prenez garde,  
 « une cause de déshonneur pour vous et pour ma chère  
 « sœur. On dit qu'elle gouverne tout dans votre maison  
 « et qu'elle en éloigne les gens de bien. Nè preuez pas  
 « mal, mon cher frère, ce que je vous en dis; si je ne  
 « vous aimais pas vraiment, vous et votre honneur, je  
 « ne vous aurais pas parlé d'elle. » Il ne paraît pas que  
 Henri Cromwell tint grand compte des conseils de sa  
 sœur; mais sa bonne conduite politique couvrit les torts  
 de sa vie privée; il atténua pour les Irlandais dépossédés  
 l'extrême rigueur des mesures qu'il était appelé à exé-  
 cuter; il se concilia les presbytériens, et même beau-  
 coup de royalistes; il écarta de l'armée la plupart des  
 anabaptistes et des républicains décidément hostiles;  
 enfin, sur une obscure et incomplète promesse de  
 tranquillité, il fit partir Ludlow pour l'Angleterre;  
 et Cromwell put dire, en parlant de son fils, avec  
 la satisfaction de l'orgueil paternel: « Voilà un gou-  
 « verneur de qui j'ai moi-même quelque chose à ap-  
 « prendre<sup>1</sup>. »

Le 12 décembre 1653, Ludlow venait à peine d'arriver

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. III, IV et V, voir toutes les lettres de Henri Cromwell à Thurloe et de Thurloe à H. Cromwell;—Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 191;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 367, 393, 397;—Leland, *Hist. of Ireland*, t. III, p. 491;—Godwin, *Hist. of the Com-  
 monwealth*, t. IV, p. 427, 463.

a Londres; le Protecteur l'envoya chercher et le reçut sur-le-champ, dans sa chambre à coucher, à Whitehall, entouré de plusieurs de ses officiers généraux : « Vous « n'en avez pas usé loyalement avec moi, » lui dit brusquement Cromwell ; « vous m'avez fait accroire que « vous aviez signé un engagement de ne rien faire con- « tre moi, en vous réservant une explication qui le ren- « dait vain. Pourquoi n'avez-vous pas voulu vous en- « gager à ne point agir contre le gouvernement établi ? « Quand même Néron régnerait, il serait de votre de- « voir de vous soumettre. »

LUDLOW : « Je suis prêt à me soumettre, et je n'ai, je « vous assure, connaissance d'aucun dessein contre « vous; mais si la Providence ouvre une voie et donne « occasion de se montrer pour le peuple, je ne puis « consentir à me lier les mains d'avance, et m'obliger « à ne pas profiter de la conjoncture. »

CROMWELL : « Comment donc ? Est-il raisonnable de « souffrir qu'un homme dont je me méfie entre dans « ma maison avant de m'avoir promis qu'il ne me fera « point de mal ? »

LUDLOW : « Ce n'est point ma coutume d'aller dans « aucune maison à moins que je n'espère y être bien « venu. Je ne demande qu'un peu de liberté de vivre « en plein air. J'y ai le même droit que les autres « hommes. Je ne puis aller, en fait d'engagement, plus « loin que celui que j'ai pris. Si on n'en est pas con- « tent, je suis résolu, avec l'assistance de Dieu, à sou- « tenir tous les maux qu'on voudra me faire subir. »

CROMWELL : « Nous connaissons assez votre fermeté, et nous avons de quoi être aussi tenace que vous. Mais, je vous prie, qui vous a parlé de vous faire souffrir? »

LUDLOW : « Si je ne me trompe, Monsieur, vous avez parlé de vous assurer de moi. »

CROMWELL : « J'en aurais bien des raisons. J'ai honte de voir l'engagement que vous avez pris, et qui siérait mieux à un général prisonnier, ayant encore en campagne une armée de trente mille hommes, qu'à un homme dans votre situation. J'ai toujours été prêt à vous rendre tous les bons offices que j'ai pu. Je vous souhaite autant de bien qu'à qui que ce soit de mon Conseil. Choisissez quelque lieu salubre pour y fixer votre résidence. »

LUDLOW : « Monsieur, je vous assure que mon mécontentement ne vient d'aucune animosité contre votre personne; si mon propre père était en vie et à votre place, mes sentiments seraient absolument les mêmes. »

CROMWELL : « C'est vrai; vous en avez toujours usé ouvertement et loyalement à mon égard; mais je ne vous ai jamais donné juste sujet d'en user autrement. »

La conversation s'arrêta là; on fit passer Ludlow dans une pièce voisine où Fleetwood vint bientôt le trouver, le conjurant encore de s'engager comme le Protecteur le souhaitait, ne fût-ce que pour une semaine : « Pas pour une heure, » répondit Ludlow; et il retourna chez lui, où Cromwell le laissa en paix. Six mois après, en

août 1656, Cromwell venait d'ordonner la convocation d'un nouveau Parlement; il voulait en écarter les républicains influents; il fit rappeler Ludlow devant son Conseil : « Je n'ignore pas, lui dit-il, les complots tra-  
« més contre mon gouvernement, et je veux que vous  
« sachiez que ce que je fais ne procède d'aucun motif  
« de crainte, mais d'une prudence qui sait à temps pré-  
« voir et prévenir le danger. Si j'avais fait mon devoir,  
« je me serais assuré de vous aussitôt après votre ar-  
« rivée en Angleterre; je vous demande à présent can-  
« tion de ne point agir contre le gouvernement. »

LUDLOW : « Dispensez-m'en, je vous prie ; vous savez  
« les raisons sur lesquelles j'ai fondé mon refus. Je suis  
« en votre puissance; vous pouvez me traiter comme  
« vous le jugerez à propos. »

CROMWELL : « Je vous prie, que vous faut-il donc ?  
« Chacun n'a-t-il pas la liberté d'être aussi bon qu'il  
« veut ? Que pouvez-vous souhaiter de plus que ce que  
« vous avez ? »

LUDLOW : « Il serait aisé de vous dire ce qu'il nous  
« faudrait. »

CROMWELL : « Dites-moi donc ce que c'est. »

LUDLOW : « Ce pour quoi nous avons combattu : que  
« la nation soit gouvernée de son consentement. »

CROMWELL : « Je suis autant que personne pour cette  
« forme de gouvernement; mais où trouver ce consen-  
« tement de la nation ? Chez les évêques, chez les pres-  
« bytériens, chez les indépendants, chez les anabap-  
« tistes ? »

LUDLOW : « Chez tous ceux qui ont agi pour le public  
« avec fidélité et affection. »

CROMWELL : « Mon gouvernement protège tout le  
« monde ; sous mon autorité, la nation jouit du repos ;  
« je suis résolu d'empêcher qu'elle ne soit de nouveau  
« plongée dans le sang. »

LUDLOW : « Il n'y a déjà eu que trop de sang répandu  
« si l'on n'en retire nul avantage. »

CROMWELL : « C'est bien à vous de rejeter sur nous le  
« crime du sang ! Mais nous pensons qu'on est bien  
« payé de celui qui a été répandu ; et nous savons qu'il  
« y a, à l'heure qu'il est, des correspondances secrètes  
« entre les Espagnols et ceux de votre parti qui se servent  
« de votre nom, assurant que vous leur donnerez assis-  
« tance. »

LUDLOW : « Je ne sais ce que vous entendez par mon  
« parti, et je puis dire avec vérité que, si quelques-uns  
« sont entrés en traité avec les Espagnols, ils ne l'ont  
« pas fait par mon conseil ; mais s'ils veulent se servir  
« de mon nom, je ne puis les en empêcher. »

CROMWELL : « Je ne vous veux pas plus de mal qu'à  
« moi-même ; j'ai toujours été prêt à vous rendre tous  
« les bons offices qui ont dépendu de moi, et je n'ai en  
« vue dans tout ceci que le repos et la sûreté du  
« public. »

LUDLOW : « Au fait, Monsieur, je ne sais pourquoi vous  
« seriez de mes ennemis, à moi qui vous ai été fidèle  
« dans toutes vos traverses. »

CROMWELL : « Je ne sais ce que vous entendez par mes

« traverses ; je suis sûr que ce n'étaient pas tant mes  
 « traverses à moi que celles du public ; car pour ma con-  
 « dition extérieure, je ne l'ai pas fort améliorée, comme  
 « ces messieurs le savent bien. »

Les membres du Conseil se levèrent de leurs sièges, en signe d'adhésion. Ludlow reprit :

« C'est précisément ce que je dois à ce public, pour  
 « lequel vous témoignez tant d'égards, qui ne me per-  
 « met pas de donner la caution que vous me demandez :  
 « je la regarde comme contraire à la liberté du peuple  
 « et aux droits de l'Angleterre. Voici un acte du Parle-  
 « ment qui ne permet au Conseil d'emprisonner aucun  
 « des libres citoyens anglais, et qui porte que, s'il le fait,  
 « les juges du haut Banc, sur la plainte de la partie lésée,  
 « lui accorderont un *writ d'habeas corpus* et lui adju-  
 « geront des dommages considérables. Vous avez sans  
 « doute concouru de bonne foi à cet acte, et pour mon  
 « compte je ne me permettrai rien qui tende à le violer. »

CROMWELL : « Mais l'armée et le conseil d'État ne font-  
 « ils pas arrêter les gens ? »

LUDLOW : « Le conseil d'État le fait en vertu du pou-  
 « voir que le Parlement lui en a donné ; et si l'armée  
 « l'a fait quelquefois, c'était en temps de guerre et uni-  
 « quement pour traduire en justice les personnes arrê-  
 « tées. Mais on prétend faire la même chose aujour-  
 « d'hui que nous sommes en paix et que nous devons  
 « être gouvernés par les lois du pays. »

CROMWELL : « Comment ? Un juge de paix peut faire  
 « arrêter, et je ne le pourrai pas ? »



Ludlow : « Un juge de paix est un officier autorisé par la loi, et vous ne pourriez l'être, fussiez-vous roi, parce que, si vous agissiez injustement à ce titre, il n'y aurait point de recours contre vous<sup>1</sup>. »

Évidemment, des deux parts, la discussion était vaine ; Cromwell ne la poussa pas plus loin, et renvoya Ludlow sans le faire arrêter. Il était moins surpris qu'il ne voulait le paraître de cette résistance et de ce langage. Il pensait lui-même au fond du cœur que l'Angleterre ne pouvait être tranquillement ni longtemps gouvernée que sous certaines conditions de légalité et avec le concours d'un Parlement, et l'expérience, plus forte que les arguments de Ludlow, le confirmait chaque jour dans cette conviction. Tout lui avait réussi ; il avait abattu tous ses ennemis et surmonté tous les obstacles ; il restait seul maître ; et les obstacles reparaissaient, les ennemis se relevaient devant lui ; partout et constamment vainqueur, son gouvernement ne se fondait point ; ni la délaite de tous les partis, ni le rétablissement de l'ordre, ni l'activité salutaire de son pouvoir au dedans ne suffisaient à lui assurer ce qu'il cherchait, le droit et l'avenir. De grands succès au dehors, de brillantes et utiles alliances, la puissance de l'Angleterre et la gloire de son propre nom portées au loin y réussiraient-ils mieux ? En s'étendant et s'illustrant dans le

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires dans ma Collection*, t. II, p. 317-319, 322-325, 340-348 ; — *Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre*, p. 65-77.

monde, s'affermirait-il dans son pays? Il l'espérait, et il déployait dans sa politique extérieure, avec plus de confiance que dans son gouvernement intérieur, son audacieux esprit d'entreprise et le pouvoir absolu qu'il avait saisi.

## LIVRE VII

Cromwell prépare la guerre contre l'Espagne.—Son plan de campagne dans les deux mondes.—Expédition de Blake dans la Méditerranée, devant Livourne, Tunis, Tripoli, Alger et sur les côtes d'Espagne.—L'expédition commandée par Penn et Venables part de Portsmouth.—Secret de sa destination.—Don Louis de Haro, Condé et Mazarin pressent leurs négociations avec Cromwell.—Persécution des Vaudois en Piémont.—Intervention de Cromwell en leur faveur.—L'expédition de Penn et Venables attaque Saint-Domingue et échoue.—Elle s'engage de la Jamaïque.—Rupture entre Cromwell et l'Espagne.—Traité entre Cromwell et la France.—La cour de Madrid promet des secours à Charles II.—Cromwell envoie Lockhart comme ambassadeur à Paris.—Grandeur de Cromwell en Europe.—Il convoie au Parlement.

---

Vers la fin de l'été et dans le cours de l'automne de 1654, pendant que le Protecteur et le Parlement qu'il venait de convoquer se faisaient sourdement la guerre, deux grandes flottes s'équipaient et s'armaient à Portsmouth : l'une, forte de vingt-cinq vaisseaux, était sous le commandement de l'amiral Blake ; l'autre comptait trente-huit vaisseaux et avait pour amiral sir William Penn ; trois mille soldats, sous les ordres du général Venables, devaient en outre y être embarqués. On gardait, sur la destination de ces deux flottes, un profond secret ; le Parlement les avait mises à la disposition du Protecteur sans lui demander ce qu'il en voulait faire, et Cromwell disait qu'elles auraient pour mission de rétablir partout la prépondérance maritime de l'Angle-

terre. Un jour, une troupe de femmes des matelots qui servaient à bord le poursuivirent dans la rue en lui demandant où allaient leurs maris; Cromwell se contenta de répondre : « Les ambassadeurs d'Espagne et de France me donneraient volontiers chacun un million pour savoir cela <sup>1</sup>. »

C'étaient les préparatifs de l'exécution d'un plan arrêté dans son esprit. Pour se maintenir où il était monté, et pour monter encore, il lui fallait, pour l'Angleterre, de la prospérité et de la grandeur, pour lui-même, de la gloire, et aussi de l'argent, car les mesures révolutionnaires et les majors généraux ne suffisaient pas aux dépenses de son gouvernement. De plus, il avait besoin d'employer au loin et avec éclat la marine nationale; les marins, officiers et matelots, lui étaient en général peu favorables; ils n'avaient pas avec lui, comme l'armée de terre, la fraternité des victoires et la complicité des attentats. Quelques-uns étaient républicains, la plupart royalistes. L'Espagne et le nouveau monde espagnol laissaient seuls entrevoir, à tous ces intérêts de la politique du Protecteur, une ample satisfaction; il y avait là des expéditions, des conquêtes, des dépouilles, du commerce, de quoi occuper les esprits ardents, éloigner les mécontents, assouvir les avides. Et c'était aux dépens du

<sup>1</sup> Teurloe, *State-Papers*, t. II, p. 542, 571-574, 638, 653; t. III, n. 14;—Whitelocke, p. 621,—Dixon, *Robert Blake*, p. 266-272;—Grenville Penn., *Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 2-27.—*Boucheaux à Brienne* (21 décembre 1651); *Archives des Affaires étrangères de France* (Documents historiques part. 1. N°

pays catholique et papiste par excellence qu'on pouvait obtenir des succès; d'un pays qui, loin d'avoir dans son sein, comme la France, un grand nombre de protestants légalement tolérés, ne voulait pas souffrir, sur son territoire, la moindre pratique de la religion réformée, pas même pour des étrangers, pour les négociants anglais. L'Espagne, il est vrai, avait la première, entre les grandes monarchies du continent, reconnu la République, et ne lui donnait aucun motif légitime, aucun prétexte spécieux d'agression; mais c'était de sa part faiblesse et timidité, non pas bon vouloir véritable, et Cromwell n'était ni dupe quant aux actes d'autrui, ni scrupuleux quant aux siens propres. Un nommé Gage, autrefois prêtre, qui avait séjourné longtemps dans les îles occidentales, lui décrivit complaisamment leur immense richesse, leur grand avenir commercial. La décadence de l'administration espagnole, la facilité que trouverait l'Angleterre à pousser très-loin ses succès si elle frappait heureusement un premier coup. Cromwell se résolut à attaquer l'Espagne en Amérique: l'escadre et les troupes de débarquement, commandées par Penn et Venables, avaient cette destination; Saint-Domingue, Porto-Rico, Cuba, et, sur le continent américain, Carthagène étaient les points spécialement désignés à leurs entreprises: « Nous n'entendons vous lier, portaient  
« leurs instructions, par aucun ordre précis ni à aucune  
« méthode spéciale: nous vous communiquons seule-  
« ment les faits et les vues qui nous ont frappés; le  
« dessein général est d'acquiescer un établissement dans

« cette partie des Indes occidentales que possèdent les  
 « Espagnols ; quand vous serez sur les lieux, vous deli-  
 « bérerez entre vous et avec les personnes qui connais-  
 « sent bien ces contrées, et vous prendrez, soit sur les  
 « tentatives à faire, soit sur la façon de conduire tout le  
 « dessein, les résolutions qui vous paraîtront les plus  
 « raisonnables et les plus efficaces. » Et pendant que  
 Penn, avec son escadre, se porterait sur l'Amérique  
 espagnole, Blake devait croiser, avec la sienne, tout  
 autour de l'Espagne elle-même, surveiller ses ports, ses  
 navires, couper toute communication entre la métropole  
 et ses établissements américains, et assurer ainsi, par un  
 ensemble d'opérations combinées dans les deux mondes,  
 le succès de ce grand dessein <sup>1</sup>.

La flotte de Blake, moins nombreuse et qui exigeait  
 de moins longs préparatifs, fut prête trois mois avant  
 celle de Penn. Il convenait à Cromwell que la coopéra-  
 tion des deux escadres et l'unité de leur mission fussent  
 d'abord dissimulées. L'Angleterre avait, dans la Médit-  
 terranée, des réclamations à exercer, des indemnités à  
 prendre, son renom et son influence à établir. Blake  
 avait le temps d'accomplir cette mission avant que sa  
 présence permanente sur les côtes d'Espagne fût néces-  
 saire aux opérations de Penn et de Venables en Amé-  
 rique. Il reçut l'ordre de partir; et avant de le lui

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 273; — *Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 28-29; — Burnet, *Histoire de son temps*, t. I, p. 161, dans sa *Collection*; — *Taurion, State-Papers*, t. III, p. II, 16; — *Clarendon, Hist. of the Rebellion*, t. xv, c. 5-10.

donner, Cromwell, pour écarter tout soupçon, avait eu soin d'écrire au roi Philippe IV<sup>1</sup> : « La sûreté et la protection de la navigation et du commerce des peuples de cette République nous imposant la nécessité d'envoyer dans la mer Méditerranée une flotte de bâtiments de guerre, nous croyons devoir en informer Votre Majesté. Nous ne faisons point cela dans le dessein de causer aucun dommage à aucun de nos alliés et amis, au nombre desquels nous comptons Votre Majesté. Nous enjoignons au contraire à notre général Robert Blake, que nous préposons au commandement de la flotte, de se conduire envers eux avec toutes sortes d'égards et de bienveillance. Nous ne doutons pas qu'en revanche, toutes les fois que notre flotte abordera dans vos ports et vos stations, soit pour acheter des vivres, soit pour toute autre cause, elle ne soit reçue avec tous les bons offices possibles. C'est ce que, par la présente lettre, nous demandons à Votre Majesté. Nous la prions d'accorder pleine confiance à notre dit général toutes les fois qu'il s'adressera, par lettre ou autrement, soit à Votre Majesté elle-même, soit à vos gouverneurs et ministres dans les lieux où il aura besoin de toucher. Que Dieu garde et protège Votre Majesté ! »

Blake mit à la voile avant la fin d'octobre, encore souffrant de la blessure qu'il avait reçue dans son der-

<sup>1</sup> Le 5 août 1671.

<sup>2</sup> Archives de Simancas (Documents historiques, n° XI).

nier combat contre les Hollandais, mais plein d'ardeur et de confiance, et inspirant à tous ceux qui servaient sous lui les mêmes sentiments. C'était un héros simple et contenu, hardi avec modestie, dévoué à sa foi, à son pays, à sa profession, puissant sur ses compagnons quoique silencieux, et aussi honoré que redouté de ses ennemis. La nouvelle de son départ fit à Paris, à Lisbonne, à Madrid et dans tous les États de l'Europe méridionale, une vive sensation; on ne savait ce qu'il allait faire; mais on croyait qu'il tenterait beaucoup, et que, dans ce qu'il tenterait, il pousserait jusqu'au bout. Presque au même moment où il quittait Portsmouth, une flotte française partait de Toulon portant à Naples, avec quelques troupes, le duc de Guise dont Mazarin exploitait, pour la seconde fois, contre l'Espagne, la folle témérité. En apprenant que Blake se dirigeait vers la Méditerranée, l'inquiétude saisit le cardinal; le comte de Brienne écrivit, par son ordre, à M. de Bordeaux : « Je pèse en mon esprit les mots que j'ai à vous écrire. « en crainte qu'un trop élevé ne causât un mal dont la « suite fût à craindre, ou qu'un trop bas ne nous cou- « vrit de honte.... Il est nécessaire que vous donniez à « entendre que Sa Majesté ayant été avertie que Blake « avait reçu ordre de naviguer vers le détroit, le passer « et entrer en la Méditerranée, Elle a résolu d'éviter « quelque accident qui pourrait mettre ses affaires hors « d'état d'accommodement. » Des instructions furent sans doute données en conséquence, car lorsque Blake arriva devant Cadix, un de ses navires de transport



ayant été arrêté par des bâtimens partis de Brest pour aller renforcer le duc de Guise à Toulon, le commandant français, dès qu'il sut que ce navire appartenait à l'escadre anglaise, fit venir le capitaine dans sa cabine et le remit en liberté, en l'engageant à boire avec lui, à la santé de l'amiral Blake, un verre de vin de Bourgogne qu'il fit accompagner d'un salut de cinq coups de canon; et les vaisseaux français, au lieu de continuer leur marche, se replièrent sur Lisbonne. Les bâtimens espagnols, portugais, hollandais, algériens même, qui se trouvaient dans ces parages, témoignèrent à Blake les mêmes égards. Le comte de Molina, gouverneur de Cadix, le fit inviter à entrer dans le port, où il trouvait le plus bienveillant accueil; mais Blake répondit qu'il avait hâte de profiter du vent pour passer le détroit et aller exécuter, dans la Méditerranée, les ordres du Protecteur. Il se porta, en effet, rapidement vers Naples pour s'opposer à l'invasion du duc de Guise, car Cromwell, toujours en balance entre la France et l'Espagne, ne voulait laisser prendre, ni à l'une ni à l'autre, trop d'ascendant, et s'appliquait à les contenir tour à tour. Mais quand l'escadre anglaise arriva devant Naples, le duc de Guise avait déjà échoué et venait de se rembarquer; Blake n'avait plus à s'occuper de cette tentative frivole et pouvait poursuivre, sur toutes les côtes de la Méditerranée, l'accomplissement de sa haute mission<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Urbine, State Papers*, t. II, p. 731. — t. III, p. 103;—White-

Il se présenta d'abord devant Livourne, et fit demander au grand-duc de Toscane, d'une part, des indemnités pour les prises faites en 1650 par le prince Robert sur des négociants anglais, et qui avaient été vendues dans les ports de Toscane; de l'autre, le droit, pour les protestants anglais, d'avoir à Florence une église et d'y pratiquer librement leur culte. L'alarme se répandit sur toute la côte de l'Italie; des prises avaient aussi été vendues dans les États romains, et le grand-duc de Toscane rejeta sur le pape une portion des indemnités réclamées. Sur cet avis Blake envoya un officier à Rome pour demander aussi réparation. L'effroi y fut tel que beaucoup de personnes quittèrent la ville, emportant ou cachant leurs effets précieux, et que le pape fit aussi transporter à l'intérieur le trésor déposé dans la cathédrale de Lorette, craignant un débarquement et un coup de main des arrogants hérétiques anglais. Blake n'était ni pillard, ni indifférent aux règles et aux procédés du droit des gens; il insista péremptoirement sur les indemnités qu'il avait réclamées, mais sans commettre aucun acte de violence. On négocia sur le montant des réclamations. Blake demandait 450,000 livres sterling; le grand-duc de Toscane en donna 60,000, et le pape y ajouta 20,000 pistoles<sup>1</sup>. Quant à la liberté du

Locke, p. 609;—*Robert Blake*, p. 272-276;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 269;—*Histoire des ducs de Gênes*, par le marquis René de Boufflé, t. IV, p. 484-490;—(*Documents historiques*, n° XII; *Archives de Simancas*);—*Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>1</sup> La pistole romaine vaut aujourd'hui 17 fr. 28 cent.

culte protestant à Florence, le grand-duc éluda, disant que rien de pareil n'était admis dans aucun des États italiens, et qu'il s'y préferait dès que d'autres souverains en feraient autant. Blake n'en exigea pas davantage; il était de ceux qui avaient sincèrement à cœur, bien qu'avec un peu d'embarras et d'inconséquence, la liberté religieuse, et il aurait voulu l'assurer partout aux protestants; mais il était sensé et équitable; il ne méconnaissait point les droits des souverains, et l'état des catholiques en Angleterre le gênait dans ses prétentions <sup>1</sup>.

De Livourne il se porta sur la côte d'Afrique, d'abord à Tunis, puis à Tripoli, puis à Alger, réclamant là aussi des indemnités pour des négociants anglais, et de plus la mise en liberté des captifs tombés au pouvoir des pirates. Le bruit s'était répandu que, par ordre du Grand-Seigneur, toutes les flottes des États musulmans dans la Méditerranée devaient se réunir à Tunis, sans doute pour assaillir et piller quelque État chrétien. Blake voulait déjouer toute entreprise de ce genre et imprimer dans l'esprit des Barbaresques le respect de l'Angleterre. A Tunis seulement il eut occasion d'employer la force. En annonçant au bey ses réclamations, il lui fit demander la permission de renouveler sa provision d'eau; le bey se refusa brutalement à tout : « Dieu a donné le

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 271-278;—*Thurloe, State-Papers*, t. III, p. 1, 3, 103, t. IV, p. 161;—*Gedwin, Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 188;—*Ludlow, Mémoires*, t. II, p. 269.

« bienfait de l'eau à toutes ses créatures, » lui fit dire Blake ; « c'est de la part des hommes une méchanceté insolente que de se la refuser les uns aux autres. » — « Regardez, » dit le bey aux officiers anglais en leur montrant ses forts bien armés de la Goulette et de Porto-Ferino ; « faites du pire qu'il vous plaira, votre grande flotte ne me fait pas peur ; » et il se préparait à repousser toute attaque lorsqu'il vit l'escadre anglaise s'éloigner sans tirer un coup de canon. Il jouit orgueilleusement pendant quinze jours de cette facile délivrance ; mais le 3 avril 1655 la flotte anglaise reparut devant Tunis, et le lendemain, au point du jour, elle vint jeter l'ancre à demi-portée de mousquet des batteries tunisiennes. Blake était allé à Trapani, sur la côte de Sicile, rallier quelques-uns de ses bâtimens et compléter ses munitions. Dès que le service divin eut été solennellement célébré sur le pont de tous ses vaisseaux, à la vue des Musulmans frappés de surprise et de respect, l'action commença, et pendant deux heures les forts tunisiens et les vaisseaux anglais se canonnèrent ardemment ; le vent était favorable aux Anglais ; ils dirigeaient sûrement leurs coups, tandis que les Tunisiens ne tiraient qu'à travers des nuages de fumée. Cependant le résultat était encore incertain quand Blake ordonna à l'un de ses officiers de confiance, John Sloaks, capitaine du vaisseau amiral le *Saint-George*, de mettre à la mer quelques-unes des chaloupes de la flotte pourvues de brandons et de torches, et d'aller à la rame mettre le feu à neuf grands bâtimens de guerre ancrés

au fond du port, et qui faisaient toute la force maritime du bey. L'ordre fut hardiment exécuté; malgré la mousqueterie des soldats placés sur la côte, la flotte tunisienne fut incendiée; en vain les gens du bey essayèrent d'arrêter les progrès du désastre; les frégates anglaises balayaient, à coups de canon, le pont des navires attaqués par le feu et en chassaient les travailleurs envoyés pour l'éteindre. Le port fut bientôt, de ce côté, une mer de flammes, et devant ce terrible spectacle la lutte de l'escadre anglaise et des forts tunisiens resta quelques moments suspendue. Mais l'issue n'en était plus douteuse; les Tunisiens perdirent complètement courage; le feu des forts cessa. Blake, s'il eût voulu, eût pu aisément débarquer et s'en rendre maître; mais il avait atteint son but; le bey avait senti la puissance de l'Angleterre. Le désastre de Tunis retentit tout le long de la côte d'Afrique; Blake ne rencontra, à Tripoli ni à Alger, aucune résistance, et modéré dans la victoire, il fit partout régler, sans exigence arrogante, les réclamations de ses compatriotes et le rachat des captifs<sup>1</sup>.

Même envers des Musulmans et des Barbares, il ne se croyait pas permis de tout faire, et il portait dans ses actes un respect prudent du droit des gens et de ses instructions. Le 14 mars, devant Tunis et sur le point de l'attaquer, il écrivait à Thurloe: « Je ne suis pas pleines-

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 280-293. — Thurloe, *State Papers*, t. III, p. 232, 233, 320. — Whitelocke, p. 621, 627. — Clarendon, *Hist. of the rebellion*, t. xv, c. 7, 9, 12. — Bales, *Etoucheas western*, etc., part. II, p. 362.

« ment satisfait sur la question de savoir si, en cas de  
 « refus de nos réclamations, mes pouvoirs me donnent  
 « le droit de saisir, couler à fond et détruire tous les  
 « vaisseaux de ce royaume; je voudrais avoir à cet égard  
 « des instructions plus explicites et qui me dictassent  
 « plus clairement mon devoir; » et le 18 avril, après la  
 victoire, il disait : « Maintenant qu'il a plu à Dieu de  
 « nous justifier d'une façon si éclatante, j'espère que  
 « Son Altesse ni aucun de ceux qui tiennent à l'hon-  
 « neur de notre nation ne seront mécontents de ce que  
 « j'ai fait, quoique je m'attende aux clameurs de bien  
 « des gens intéressés ici. Je reconnais qu'avant l'affaire,  
 « trouvant, comme je vous l'ai déjà dit, quelque am-  
 « bigüité dans mes instructions, j'ai hésité quelque  
 « temps en moi-même; mais la barbare conduite de  
 « ces pirates a décidé la balance <sup>1</sup>. »

Les Barbaresques ainsi réprimés, Blake se promena quelque temps dans la Méditerranée, portant ses forces partout où l'appelait quelque intérêt de la puissance, ou de l'honneur, ou de la fortune de l'Angleterre : à Malte, pour donner aux chevaliers, qui avaient plus d'une fois arrêté et pris des navires anglais, un avertissement efficace; à Venise, pour recevoir les félicitations du doge et du sénat charmés, au milieu de leur lutte contre les Turcs pour la possession de Candie, que les Musulmans subissent dans les parages voisins quelque échec; devant Toulon et Marseille, pour intimider les

<sup>1</sup> Charloe, *State-Papers*, t. III, p. 232, 390.

armateurs français, qui, malgré les défenses du roi, sortaient quelquefois de ces ports et couraient sur le commerce anglais. En droit et en fait, la police des mers était encore, à cette époque, presque nulle ou impuissante; la paix entre les États n'était point, pour leurs sujets mutuels, une garantie de navigation sûre; et les gouvernements ne réussissaient ou même n'aspiraient guère, soit à réprimer eux-mêmes les désordres maritimes de leurs nationaux, soit à les protéger contre des désordres semblables ou contre la répression violente des marines étrangères. Blake usa largement du droit de veiller dans la Méditerranée à la sûreté du commerce anglais; pour décourager ou punir les déprédateurs, il fit lui-même à son tour, sur le commerce français, espagnol, portugais, hollandais, hambourgeois, des prises plus ou moins considérables et qui devaient amener, entre les gouvernements, de fâcheux embarras; mais, par son activité et sa vigueur, il inspira aux négociants anglais une confiance et aux armateurs étrangers une crainte qui servirent puissamment la prospérité et le renom de son pays. Et quand il eut avoir assez fait dans cette vue, il retourna sur les côtes d'Espagne attendre l'explosion de la guerre que devait amener, entre les deux États, l'entreprise contre l'Amérique espagnole, et dans laquelle le rôle européen lui était réservé <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 280-291. — *Clarendon, State Papers*, t. III, p. 36, 361, 487, 698. — *Whitelocke*, t. 621. — *Bonifacio et Brucina*

En passant devant Malaga, quelques-uns des matelots de Blake descendirent à terre, et rencontrant dans les rues une procession du saint sacrement, au lieu de s'incliner avec respect, ils se moquèrent avec bravade et insulte. Un prêtre indigné excita le peuple à venger l'honneur de sa foi; un violent tumulte s'ensuivit, et les matelots anglais, battus, eurent grand-peine à regagner leur barque et leur flotte, où ils racontèrent, comme il leur convenait, à l'amiral ce qui venait de leur arriver. Plusieurs fois déjà, à Lisbonne, à Venise et dans d'autres ports catholiques, des scènes semblables avaient eu lieu; dans la perspective de la rupture qu'il savait près d'éclater entre l'Angleterre et l'Espagne, Blake résolut de ne point passer celle-ci sous silence. Il envoya à terre un trompette, demandant, non pas, comme on s'y attendait, que les violences de la populace fussent punies, mais que le prêtre qui l'avait excitée fût lui-même traduit en justice. Le gouverneur de Malaga répondit qu'il ne pouvait satisfaire à ce vœu, car en Espagne les serviteurs de l'Église n'étaient pas justiciables du pouvoir civil: « Je ne m'in-  
« quète pas de savoir qui a droit de m'envoyer l'offen-  
« seur, lui fit dire Blake, mais si, dans trois heures, il  
« n'est pas à bord du *Saint-George*, je brûlerai votre  
« ville de fond en comble. » Aucune excuse, aucun délai ne furent admis; le prêtre fut envoyé à l'amiral.



Blake fit aussilôt venir les matelots, et après avoir écouté les deux récits, il déclara qu'ils s'étaient conduits avec inconvenance et grossièreté envers les Espagnols, et avaient eux-mêmes provoqué l'attaque dont ils se plaignaient : « Si vous m'aviez envoyé sur-le-champ la relation de ce qui s'était passé, » dit-il au prêtre, « mes hommes auraient été sévèrement punis ; je ne souffre pas qu'ils insultent la religion des pays où ils touchent ; mais j'ai été blessé que vous vous fussiez fait justice vous-mêmes par la violence ; je veux que vous sachiez et que le monde sache qu'un Anglais ne doit être jugé que par des Anglais ; » et il renvoya le prêtre à terre avec respect. Rare exemple d'équité et de tempérance dans l'ardeur de la foi et de la force, et au sein de la confusion des droits<sup>1</sup> !

Quand Cromwell reçut la lettre où Blake rendait compte de cet incident, il la porta au conseil d'État et la lut lui-même à haute voix, avec la plus vive approbation : « Voilà, » dit-il, « comment il faut s'y prendre, et je rendrai le nom d'Anglais aussi grand que l'a jamais été celui de Romain<sup>2</sup>. »

Cromwell avait raison d'employer Blake avec confiance, car c'était sincèrement que le marin républicain avait renoncé à se mêler des dissensions intérieures de son pays, pour ne s'inquiéter que de sa grandeur dans

<sup>1</sup> Burnet, *Hist. de nos temps*, t. 2, p. 175-176, dans *ma Collection* ; — *Robert Blake*, p. 301-304.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

le monde. Quand Thurloe, en janvier 1655, annonça à Blake la dissolution du Parlement qui avait prétendu reconstituer, à son gré et en vertu de son seul pouvoir, le gouvernement du Protectorat, Blake lui répondit : « Je n'ai pas été surpris de la nouvelle que vous me  
« donnez ; les interminables lenteurs et les inoppor-  
« tunes motions de cette assemblée m'avaient fait pres-  
« sentir qu'on en viendrait là. Je ne puis assez m'éton-  
« ner qu'il reste encore, dans le cœur des hommes qui  
« se disent patriotes dévoués, tant d'esprit de parti et  
« de préventions passionnées qu'ils mettent de côté les  
« seuls moyens de sauver la République, au milieu des  
« complots combinés de ses anciens et de ses nouveaux  
« ennemis. J'espère que le Seigneur, qui nous a sauvés  
« jusqu'ici, nous sauvera encore, quoique nous fassions  
« tout ce qu'il faut pour le laisser <sup>1</sup>. »

Environ deux mois après le départ de Blake pour la Méditerranée, vers la fin de décembre 1654, la flotte de Penn et de Venables, avec ses troupes de débarquement, quitta à son tour Portsmouth et mit à la voile pour l'Amérique espagnole. Quoique préparée de longue main, l'expédition commença sous de fâcheux auspices ; peu avant le départ, une sédition fut près d'éclater parmi les matelots qui se plaignaient de la mauvaise qualité des vivres, ne voulaient plus être recrutés par la voie de la presse, et disaient avec humeur que tout le

<sup>1</sup> Blake à Thurloe (11 mars 1655) ; — Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 453.

monde savait où ils allaient, tandis qu'on le leur cachait à eux seuls. Les deux chefs, Penn et Venables, n'étaient guère mieux disposés que leurs soldats; Penn, au fond du cœur, était royaliste, et quand il se vit à la tête d'une forte escadre, il fit dire à Cologne que, si le roi était en mesure d'agir et lui indiquait un poste où il pût conduire en sûreté ses vaisseaux, il était prêt à se déclarer pour lui. Venables, faible et irrésolu, et peu attaché à Cromwell, quoiqu'il eût bien servi sous lui en Irlande, fit parvenir à Charles II des ouvertures semblables. L'amiral et le général ne s'étaient point communiqué leur dessein; mais tous deux avaient peu de foi et peu de goût pour l'avenir de Cromwell, et voulaient ménager toutes les chances. Charles, qui n'était ni en état ni en disposition de rien tenter, les engagea à poursuivre, dans l'intérêt de l'Angleterre, l'entreprise dont ils étaient chargés, et à attendre qu'un meilleur temps vînt pour le servir. Ils partirent sans grande ardeur ni confiance, ayant reçu du Protecteur l'ordre de n'ouvrir qu'à la Barbade ses instructions sur l'objet et la marche de l'expédition <sup>1</sup>.

Les matelots avaient raison de croire que le secret était mal gardé : c'était dans l'intérieur même de Cromwell, et par l'un de ses plus affidés serviteurs, que l'indiscrétion avait commencé. Il employait souvent

<sup>1</sup> Foulke, *State-Papers*, t. II, p. 542, 571-574, 709; t. III, p. 11, 16; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 5, 6; — Graves le Penn, *Memoirs of Sir William Penn*, t. II, p. 11-18; — Whitelocke, t. 331; — Beach, *Chronicle*, p. 661, 692.

pour ses rapports avec le continent, surtout avec les protestants de France, de Suisse et d'Allemagne, un agent nommé Stoupe, Grison de naissance et ministre de l'Église française à Londres, homme d'esprit et d'intrigue, tour à tour théologien, négociateur, pamphlétaire, soldat, sans vertu, sans prétention à paraître avec éclat, mais curieux, actif, avide d'importance cachée et d'argent, et prêt à servir quiconque lui donnait ces satisfactions. En entrant un jour dans le cabinet du Protecteur, Stoupe le trouva occupé à examiner attentivement une carte et à mesurer des distances ; il y jeta furtivement les yeux, reconnut une carte du golfe du Mexique, remarqua le nom du graveur et alla le lendemain chez celui-ci pour acheter la carte. Le graveur répondit qu'il ne l'avait pas : « Je l'ai vue, » dit Stoupe ; — « en ce cas, ce ne peut être qu'entre les mains du « Protecteur, car je n'en avais que quelques exem- « plaires, et il m'a fait défendre d'en vendre un seul « sans sa permission. » Vivement excitée, la curiosité de Stoupe passa bientôt à l'indiscrétion ; s'entretenant un jour avec quelques personnes de l'expédition de Penn, il dit que, pour lui, il la croyait destinée aux Indes occidentales. Ce propos revint à don Alonzo de Cardenas qui fit appeler Stoupe, lui demanda sur quel fondement il l'avait tenu, et lui offrit 10,000 liv. st. s'il pouvait lui découvrir le secret de ce dessein. Stoupe, cette fois, ne se laissa pas tenter et donna le change à l'ambassadeur espagnol au lieu de le satisfaire. Mais il était en correspondance avec les Frondeurs protestants

qui entraînaient à Bruxelles le prince de Condé, tristement fugitif et guerroyant sans gloire chez les Espagnols depuis que la ruine de la Fronde l'avait mis hors d'état d'être tour à tour, dans sa patrie, un héros et un factieux. Stoupe envoyait à ses correspondants des nouvelles en échange de leurs bons offices; il leur manda sa conjecture sur le but de l'expédition de Penn; Condé en fut aussitôt informé et en informa à son tour don Juan d'Autriche qui avait succédé à l'archiduc Léopold dans le gouvernement des Pays-Bas. Mais don Juan ne tint aucun compte d'un bruit dont l'ambassadeur d'Espagne à Londres ne lui parlait point. On y faisait ailleurs plus d'attention; lord Jermyn écrivait de Paris à Charles II<sup>1</sup> : « Je ne puis m'empêcher de puiser  
 « quelque espérance dans les rumeurs qui nous arrivent  
 « de toutes parts que la flotte de Cromwell a pour  
 « mission une tentative sur Hispaniola; quoique ce  
 « soit au delà de la Ligne, je ne puis me figurer que les  
 « Espagnols, se voyant attaqués sur un point si impor-  
 « tant de leurs possessions, restent amis de l'agres-  
 « seur. » — « Je ne comprends pas, » disait un peu plus tard Mazarin à Bordeaux<sup>2</sup>, « comment il est si difficile  
 « de delà de pénétrer le dessein de la flotte de Penn,  
 « vu qu'ici où nous en devrions savoir bien moins de  
 « nouvelles qu'au lieu où vous êtes, nous avons appris  
 « qu'en passant à Saint-Christophe, il s'est embar-

<sup>1</sup> Le 5 février 1655.

<sup>2</sup> Le 5 mai 1655.

« qué, sur ladite flotte, trois cents Français ou habi-  
 « tants de l'île, et qu'ensuite elle a pris sa route vers  
 « Cuba<sup>1</sup>. »

La cour de Madrid ne fut pas aussi légère que son ambassadeur à Londres; frappé des informations indirectes qui lui arrivaient, don Louis de Haro, par ordre exprès du roi, se plaignit à Cardenas, non-seulement de son silence sur le but de l'expédition de Penn, mais de l'incohérence de ses avis sur les affaires d'Angleterre et de son peu d'influence auprès d'un gouvernement que l'Espagne avait la première reconnu et appuyé. Cardenas se défendit vivement de ces reproches, rejetant la lenteur et l'insuccès de ses négociations sur le défaut d'instructions positives, sur les hésitations de sa cour elle-même, et disant quant à l'escadre de Penn : « Le  
 « dessein sur les Indes est le seul que je n'aie pu pénétrer  
 « parce que le Protecteur l'a tenu avec soin caché  
 « précisément aux personnes par qui je pouvais espérer  
 « d'en apprendre le but.... Je n'ai donc pu recueillir à  
 « cet égard que des conjectures, et j'ai transmis à  
 « V. M. toutes celles qui se font sur cette expédition,  
 « dans toute leur diversité. » Cardenas finissait par demander son rappel<sup>2</sup>.

Au lieu de le rappeler, Philippe IV envoya à Londres

<sup>1</sup> Burnet, *Hist. de mon temps*, t. 1, p. 161-164, dans ma *Collection* —Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 264; —Mazarin à Bordeaux, *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> Cardenas au roi Philippe IV (28 janvier 1655); *Archives de Simancas Documents historiques*, n° XIV.

un ambassadeur de plus, le marquis de Leyde, homme grave et vaillant officier, qui s'était fait honneur dans la guerre des Pays-Bas par sa vigoureuse défense de Maestricht contre le prince d'Orange. Il avait ordre, en se concertant avec Cardenas, de ne témoigner au sujet de l'escadre de Penn aucune défiance, de renouveler au contraire au Protecteur les plus formelles assurances des bons sentiments de son roi, et d'insister pour la conclusion d'un traité d'alliance intime entre l'Espagne et l'Angleterre, rappelant à Cromwell tous les motifs qui devaient l'éloigner de la France, et lui offrant de l'aider immédiatement à prendre Calais, pourvu que, de son côté, il aidât le prince de Condé à rentrer dans Bordeaux et à reporter la guerre, de concert avec les Espagnols, sur le territoire français<sup>1</sup>.

Une telle avance de la cour de Madrid à Cromwell, au moment où il commençait contre elle une telle agression, surprit la fierté peu exigeante de Mazarin lui-même et l'inquiéta vivement. L'Espagne était donc décidée à tout supporter et à tout faire pour engager l'Angleterre contre la France. Bordeaux reçut ordre de presser la conclusion du traité qu'il négociait depuis plus de deux ans, et d'annoncer même son départ d'Angleterre si on le traînait encore en longueur<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 688, 761; t. III, p. 54, 154;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, I, xv, c. 8;—Heath, *Chronicle*, p. 689.

<sup>2</sup> *Mazarin à Bordeaux* (2 janvier 1655); *Archives des Affaires étrangères de France*,

Plusieurs fois il avait cru toucher au terme de sa négociation; mais tantôt les questions qui semblaient résolues avaient été reprises, tantôt des questions nouvelles et imprévues s'étaient élevées. On ne pouvait parvenir à s'entendre sur les termes de l'article secret qui devait éloigner de France les Stuart et leurs principaux partisans; Cromwell ne voulait pas s'engager à ne pas protéger les protestants français si, pour maintenir leurs libertés, ils avaient besoin de son appui; pour rester fidèle aux anciennes prétentions des rois d'Angleterre, il demandait que le roi de France ne prît, dans le traité, que le titre de roi des Français; il voulait traiter d'égal à égal avec Louis XIV, et être nommé avant lui dans l'exemplaire anglais de cet acte, ainsi que cela avait eu lieu dans les conventions qu'il avait conclues avec les rois de Suède, de Danemark et de Portugal. Quelque envie que Mazarin eût de la paix, quelle que fût l'insistance de Colbert pour qu'on rentrât avec l'Angleterre dans des relations commerciales bonnes et sûres, ils se refusèrent longtemps à ces exigences : quand la fortune de Cromwell semblait chanceler, Mazarin s'arrêtait et ne poussait plus à une conclusion; en octobre 1654, au moment où la lutte s'envenimait entre le Protecteur et le dernier Parlement, il écrivit à Bordeaux : « Il est  
« bon de ne rien précipiter et de tenir seulement les  
« choses en état, attendant la suite et qu'on puisse voir  
« un peu plus clairement la pente qu'elles prendront;  
« car il semble que la prudence ne veut pas qu'on se hâte  
« si fort d'aller épouser ouvertement les intérêts de M. le



« Protecteur dans une conjoncture où, le parti contraire  
« venant par hasard à prévaloir par-dessus le sien, tout  
« ce que nous aurions fait ne servirait qu'à obliger ses  
« adversaires à se déclarer contre nous et à tendre les  
« bras aux Espagnols qui ne manqueraient pas de faire  
« leur profit de ce contre-temps. » Mais quand Cromwell  
fut, au dedans, vainqueur et seul maître, quand on le vit  
déployer au dehors sa puissance, contracter alliance  
avec tous les États protestants de l'Europe du nord,  
intimider également dans le midi les catholiques et les  
Musulmans, et méditer sur l'Espagne des conquêtes,  
quand on apprit à Paris que Montecuculli était allé à  
Londres pour essayer d'attirer le Protecteur dans les  
intérêts de la maison d'Autriche, que Whitelocke,  
poussé, disait-on, par la reine Christine, l'avait appuyé  
à Whitehall, et que le roi d'Espagne lui envoyait le  
marquis de Leyde pour donner à ses offres d'alliance  
plus de poids et d'éclat, en présence de tous ces faits,  
les oscillations et les lenteurs de Mazarin disparurent;  
il enjoignit coup sur coup à Bordeaux de pousser la né-  
gociation; on se montra facile sur les termes de l'article  
secret relatif à l'expulsion des Stuart et de leurs plus  
intimes amis; on consentit au maintien de l'ancien pro-  
tocolle qui donnait au roi de France le titre de roi des  
Français; et en maintenant, sur la question de pré-  
séance, dans le préambule du traité, la dignité de la  
couronne de France, Mazarin ajouta : « Nous ne deman-  
« dons pas mieux que de traiter d'égal à égal avec  
« l'Angleterre, ou bien avec le Protecteur même,

« pourvu qu'il prenne le titre de roi; et alors Sa  
 « Majesté n'hésitera pas à lui faire tout l'honneur que les  
 « rois de France ont accoutumé de faire à ceux d'An-  
 « gleterre, et lui enverra aussi un ambassadeur extraor-  
 « dinaire pour l'en féliciter, s'il le désire de la sorte<sup>1</sup>! »  
 Refus admirablement flatteur et qui devait séduire  
 Cromwell, bien loin de le blesser<sup>2</sup>.

Cromwell ne fut ni blessé ni séduit; il céda sur la  
 question de préséance, mais ne se pressa pas davantage  
 de conclure. Au fond du cœur il penchait de plus en  
 plus vers la France; il savait bien que la rupture avec  
 l'Espagne était inévitable après le coup qu'il était près  
 de lui porter, et la patience avec laquelle elle en sup-  
 portait l'approche le rassurait sur sa colère quand vien-  
 drait l'explosion. Les offres du marquis de Leyde ne le  
 tentaient pas: sur les deux points auxquels l'Angleterre  
 tenait le plus, la libre navigation dans les Indes occiden-  
 tales et la liberté de culte pour les négociants anglais en  
 Espagne, la cour de Madrid persistait dans son refus.  
 Les paroles de Condé et de ses agents à Londres n'inspi-  
 raient à Cromwell nulle confiance: « C'est un étourdi  
 « et un bavard, » dit-il un jour à Stoupe, « et il est  
 « vendu par les siens au cardinal. » Il n'ignorait pas

<sup>1</sup> *Mazarin à Bordeaux* (16 janvier 1655); *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> *Bordeaux à Brienne* (19 octobre, 9, 23 et 29 nov., 14 et 24 décembre 1654; 3, 4 et 14 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 5 avril, 20 et 27 mai 1655); *Archives des Affaires étrangères de France (Documents historiques, n<sup>o</sup> XV)*.

que l'Espagne, tout en appuyant les mécontents français, ne serait jamais pour eux un patron bien efficace; elle manquait d'argent et avait eu naguère quelque peine à envoyer à Condé, par les mains de Cardeñas, un secours de cinquante mille écus<sup>1</sup>. Il voulut connaître avec certitude les dispositions des protestants de France que Condé disait prêts à se soulever en sa faveur; Stoupe, par son ordre, parcourut la France en simple voyageur, les bords de la Loire, Bordeaux, Montauban, Nîmes, Lyon, s'entretenant avec les principaux protestants, et leur parlant du bon vouloir que Cromwell leur portait. Il les trouva, pour la plupart, décidés à se tenir en paix; les édits étaient observés; ils pratiquaient librement leur culte et faisaient tranquillement leurs affaires; ils pensaient mal d'ailleurs du prince de Condé: « C'est, » dirent-ils à Stoupe, « un homme qui ne « cherche que sa propre grandeur, prêt à sacrifier tous « ses amis et toutes les causes qu'il semble épouser. » Tout concourait à convaincre Cromwell qu'il n'avait rien à attendre de l'Espagne ni des Frondeurs, et que la France, Louis XIV et Mazarin, plus puissants et plus habiles, étaient pour lui des voisins plus redoutables, et seraient de plus utiles alliés. Il donna solennellement audience au marquis de Leyde<sup>2</sup>; mais le marquis ne tarda pas à reconnaître que son ambassade n'aboutirait à rien, et repartit pour la Flandre. Cromwell le fit ac-

<sup>1</sup> Le 14 avril et 15 juillet 1655 (*Documents historiques*, n° XVI).

<sup>2</sup> Le 11 mai 1655.

compagner avec pompe jusqu'à Gravesend, et resta, envers la France, dans la même immobilité, ne se sentant point pressé de se déclarer ni de s'engager plus avant. La cour de France lui inspirait toujours, et encore plus au public anglais, de grandes méfiances; la plupart des négociants de Londres penchaient pour l'Espagne, où leur commerce était considérable. A quoi bon, d'ailleurs, se décider avant que l'issue de l'expédition d'Amérique fût connue? L'Espagne alors romprait elle-même la paix, et le traité avec la France serait conclu au nom de la nécessité. Bordeaux démêlait assez bien ces motifs des tergiversations du Protecteur, et en rendait fidèlement compte à sa cour<sup>1</sup>: « L'esprit de  
 « conquête et le prétexte de religion l'attirent contre  
 « l'Espagne, » écrivait-il à M. de Brienne; « son incli-  
 « nation, la jalousie de notre puissance et l'intérêt des  
 « marchands, contre la France. Les mécontentements  
 « qui pourraient éclater dans l'Angleterre, si l'une des  
 « deux couronnes lui était ennemie déclarée, le re-  
 « tiennent au dedans; et la confiance que nous n'ose-  
 « rions rompre lui fait mépriser toutes menaces et em-  
 « pressements que je pourrais mettre en usage pour  
 « l'obliger à changer de conduite à notre endroit. C'est  
 « le plus naturel crayon que je puisse faire de la dis-  
 « position présente de son esprit<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre 1654.

<sup>2</sup> Tharlee, *State-Papers*, t. III, p. 570, 613;—Dumont, *Correspondance diplomatique*, t. VI, part. II, p. 106;—Bucart, *Hist. de son temps*, t. I, p. 156-158, dans une *Collection*.

Un incident, européen par le bruit qu'il fit partout, quoique renfermé dans un coin obscur des Alpes, fournit à Cromwell de nouveaux prétextes pour ajourner encore toute solution définitive. Au fond de quelques vallées du Piémont vivait un petit peuple de laboureurs et de pâtres, soumis depuis des siècles à la maison de Savoie, mais séparé aussi, depuis des siècles, par sa foi et son culte, de ses compatriotes et de ses souverains. On a souvent recherché, sans résoudre avec certitude cette question, quelle était l'origine des croyances et du nom des Vaudois; l'Église romaine les traitait comme des hérétiques, et, à leur tour, ils accusaient l'Église romaine de n'être plus cette primitive Église apostolique dont ils se regardaient eux-mêmes comme les fideles héritiers. Quoi qu'il en soit, c'était une race d'hommes simples, pauvres, laborieux et pieux, passionnément attachés à leurs montagnes, à leur foi et à leurs pasteurs. Ils avaient, à diverses reprises, obtenu des ducs de Savoie certains privilèges qui assuraient leurs libertés religieuses et locales; et du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, ils avaient passé par de fréquentes alternatives de tolérance et de persécution, plus souvent tranquilles qu'inquiétés pourtant dans la pratique de leur culte et la jouissance de leurs droits. Quand la réforme éclata, ils s'en occupèrent assez peu d'abord; ils n'avaient aucun désir de changement dans leur régime intérieur, et la maison de Savoie, habituellement prudente et bienveillante envers ses sujets, ne les troublait guère dans leur repos. Elle avait des motifs politiques de les ménager; leurs

vallées touchaient à des vallées françaises du Dauphiné, peuplées de montagnards de même origine, de même foi, de mêmes mœurs ; leur territoire était le point de passage ordinaire des armées françaises dans leurs expéditions en Italie ; les rois de France en avaient pris occasion de leur témoigner de la faveur, et quelquefois même de les protéger officiellement ; le 28 septembre 1571, moins d'un an avant la Saint-Barthélemy, Charles IX écrivait au duc Emmanuel-Philibert, qui traitait, dans ce moment, les Vaudois avec rigueur : « Je  
 « vous veux faire une requête, non point ordinaire,  
 « mais tant affectionnée que vous sauriez avoir de  
 « moi.... ; car, durant les troubles de guerre, la pas-  
 « sion ne permet, non plus que la maladie au patient,  
 « de juger ce qui est expédient ;... et de même qu'avez  
 « traité vos sujets extraordinairement en cette cause,  
 « veuillez aujourd'hui, en ma faveur, à ma prière et  
 « spéciale recommandation, les recevoir en votre bé-  
 « nigne grâce, les remettre et rétablir en leurs biens  
 « confisqués.... Cette cause est si juste de soi et si  
 « pleine d'affection de ma part que je m'assure que  
 « m'en concédiez volontiers l'effet <sup>1</sup>. »

Quand la réforme eut conquis la moitié de l'Europe et allumé partout, dans les esprits et dans les États, le feu

<sup>1</sup> Léger, *Histoire générale des Églises évangéliques et des vallées de Piémont* ; in-2° ; Leyde, 1669 ; — Morland, *The history of the ancient Wald Churches of the valleys of Piémont* ; in-4° ; Londres, 1678. — Alexis Muston, *Versail des Alpes, histoire complète des Vaudois de Piémont* (Paris, 1854), t. II, p. 169

de la controverse et de la guerre, les vallées vaudoises ressentirent l'atteinte de cet ébranlement général; la polémique théologique y devint plus fréquente, la prédication contre l'Église romaine plus violente. Les pasteurs vaudois, connus sous le nom de *Barbas*, terme de déférence filiale, étaient divisés en deux classes : les uns sédentaires et attachés aux paroisses, les autres mobiles et voyageurs, véritables missionnaires qui allaient semer et recueillir dans les diverses contrées de l'Europe, en Italie, en France, en Allemagne, vers le midi jusqu'au fond de la Calabre et vers l'est jusqu'aux bouches du Danube, les doctrines évangéliques. A la fin du xvi<sup>e</sup> et au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, ceux-là rapportaient dans leur patrie le mouvement qu'ils trouvaient partout : au sein des communes où les catholiques étaient mêlés aux Vaudois, les dissentiments religieux s'envenimèrent; le besoin de soutenir avec éclat et de répandre autour d'eux leur foi échauffa le cœur de ces montagnards; ils se portèrent dans les vallées voisines, tantôt en passant, tantôt pour s'y établir, discutant et prêchant avec une ardeur obstinée, animés de ces deux puissants esprits dont les gouvernements libres et forts sont seuls en état de supporter l'explosion, l'esprit de résistance et l'esprit de propagande.

Dans le Piémont catholique, et pour la défense de la cause contraire, la même ardeur s'alluma; l'Église romaine, irritée et inquiète, engagea, contre les Vaudois, une guerre active. Elle avait pour elle le pouvoir légal

et la passion publique, le prince et le peuple. La Propagande de Rome entreprit la conversion, et la cour de Turin la soumission des Vaudois; des docteurs et des prédicateurs catholiques parcoururent leurs montagnes; deux associations volontaires, l'une d'hommes, l'autre de femmes, se formèrent à Turin pour les secourir. Une grande dame de la cour, la marquise de Pianezza, belle, spirituelle, riche, passionnée, voua à cette œuvre pieuse son temps, sa fortune, son influence; son mari, dur et vaillant officier, se chargeait d'exécuter les désirs de sa femme, les ordres de son souverain, les préceptes de sa foi. La fille de Henri IV, Christine de France, régente de Piémont, pendant la minorité de son fils Charles-Emmanuel II, leur prêtait son appui. Les Vaudois ne manquaient pas, dans l'aristocratie piémontaise, de patrons bienveillants qui recommandaient au pouvoir une politique modérée et le respect de leurs anciennes libertés. Pendant quelques années, et presque jusqu'au dernier moment, des édits alternatifs de tolérance et de rigueur attestèrent la lutte de ces deux influences. Mais l'esprit de tyrannie religieuse prévalait de plus en plus dans le gouvernement piémontais; et les Vaudois, par leurs imprudences ou leurs violences, lui fournissaient souvent des prétextes, quelquefois des motifs. Des jeunes gens, poursuivis pour insulte à des prêtres, se réfugièrent dans les lieux escarpés des montagnes, et y menèrent la vie de bandits, en révolte contre l'ordre et les lois. Dans quelques-unes des vallées, au Villar, à Bobi, à Angrogne, des couvents, naguère



fondés, furent incendiés ; à Fénil, le curé fut assassiné. La masse de la population vaudoise déplorait ces crimes, et faisait de sincères efforts pour les réprimer, pour s'en excuser, pour s'accommoder aux exigences de son souverain ; mais incessamment harcelée elle-même dans ses sentiments et dans ses droits, elle ne parvenait ni à se résigner, ni à se défendre, et lassait la timide bienveillance de ses protecteurs aristocratiques, impuissants à prévenir ses fautes et à contenir ses ennemis.

Le 25 janvier 1655, l'orage qui s'amassait depuis longtemps éclata enfin sur les Vaudois : il leur fit enjoint d'évacuer dans trois jours, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens, neuf des communes dans lesquelles ils étaient établis ; on leur imposait aussi la loi de vendre, dans un délai de vingt jours, les terres qu'ils y possédaient et de se concentrer, eux et leurs propriétés, dans quatre communes, les seules où leur religion dut être désormais tolérée ; dans ces communes mêmes, pour amener la conversion des protestants, la messe devait être célébrée chaque jour, et quiconque détournerait un protestant de se convertir serait puni de mort. Les Vaudois consternés réclamèrent, se disant prêts à accepter toutes les conditions qu'on leur imposerait, pourvu que leur liberté de conscience n'en fût pas atteinte ; si l'on était résolu à la leur retirer, ils demandaient l'autorisation de sortir en masse des États du duc de Savoie. On eut l'air d'écouter leurs réclamations ; on négocia ; un jour d'audience fut assigné, à Turin, à leurs députés ; mais ce jour-là même, 17 avril 1655, le mar-

quis de Pianezza entra, avec un corps de troupes considérable, dans les vallées vaudoises, pour faire exécuter par la force l'évacuation des communes désignées; quelques essais de résistance amenèrent une lutte sanglante, et pendant huit jours cette population fut livrée aux violences de soldats fanatiques ou licenciés, déchaînés contre des hérétiques vaincus. Le 24 avril en particulier fut, dans ce petit coin du monde, un de ces jours de massacres et d'outrages à l'humanité dont, après plusieurs siècles, le récit fait encore frémir de pitié et d'horreur. Je répugne à en retracer les hideux détails; mais je prends plaisir à reproduire l'honnête arrêt que rendit, quelques mois après, sur cet événement, un brave officier français qui y avait assisté. Le régiment de Grancey, envoyé par Louis XIV en Italie au secours du duc de Modène, avait été, à la demande des autorités piémontaises, arrêté dans sa marche et cantonné dans ce territoire, soit pour intimider les Vaudois, soit pour prêter au besoin main-forte à leurs oppresseurs; le capitaine du Petit-Bourg, qui le commandait, ne voulut pas subir la moindre part de cette responsabilité, et, le 27 novembre suivant, à Pignerol, en présence de deux officiers des régiments de Sauff et d'Auvergne, il signa une déclaration portant : « Je, seigneur du Petit-Bourg, premier capitaine du régiment de Grancey et le commandant, ayant eu ordre d'aller joindre le marquis de Pianezza et prendre ordres de lui, le marquis étant à la Tour.... j'ai été témoin de plusieurs grandes violences et extrêmes cruautés

« exercées par les soldats sur toute sorte d'âge, de sexe  
 « et de condition, que j'ai vu massacrer, pendre, brûler  
 « et violer, et de plusieurs effroyables incendies....  
 « Quand on amenait des prisonniers au marquis de Pia-  
 « nezza, j'ai vu l'ordre qu'il fallait tout tuer parce que  
 « Son Altesse ne voulait point de gens de la religion  
 « dans toutes ses terres.... Tellement que je nie formel-  
 « lement, et le proteste devant Dieu, que rien des  
 « cruautés que dessus n'a été exécuté par mon ordre ;  
 « au contraire, voyant que je n'y pouvais pas apporter  
 « aucun remède, je fus contraint de me retirer et  
 « d'abandonner la conduite du régiment, pour n'assister  
 « à de si mauvaises actions<sup>1</sup>. »

Cromwell n'avait pas attendu, pour prendre intérêt aux Vaudois, cette cruelle catastrophe : attentif à se tenir partout au courant des affaires des protestants, et à leur faire partout sentir sa bienveillance avec son pouvoir, il avait été informé des premières mesures prises contre eux par le duc de Savoie, et Thurloe avait aussitôt écrit à John Pell, résident anglais en Suisse, pour lui donner ordre de faire engager sous main les Vaudois à s'adresser au Protecteur, dont l'appui ne leur manquait pas. Quand la nouvelle du massacre des vallées parvint en Angleterre, elle y produisit une explosion générale d'indignation et de sympathie ; on en écoutait, on en répétait, avec une curiosité irritée, le lamentable

<sup>1</sup> *Le ger. Histoire générale de des Églises vaudoises*, part. II, p. 148.  
 • Merdon, *Histoire des Vaudois*, t. II, p. 329-331.

récit; des relations détaillées circulaient partout, accompagnées de petites gravures où les plus hideuses scènes de l'événement étaient grossièrement retracées. Cromwell se fit l'organe et le chef de la passion publique; Milton fut mis sur-le-champ à l'œuvre, et le 23 mai 1655, le Protecteur écrivit, d'abord au duc de Savoie lui-même, puis à Louis XIV et au cardinal Mazarin, aux rois de Suède et de Danemark, aux États généraux des Provinces-Unies et aux Cantons suisses, enfin au prince de Transylvanie, George Ragótzki, pour réclamer en faveur des Vaudois, soit la justice de leur propre souverain, soit la protection de tous les souverains protestants ou qui admettaient les protestants dans leurs États<sup>1</sup>. Cromwell chargea le savant Samuel Morland, sous-secrétaire du conseil d'État, de porter à Louis XIV et au duc de Savoie, en qualité d'envoyé extraordinaire, les lettres qui leur étaient adressées. Il ordonna en même temps, dans toute l'Angleterre, une collecte destinée à secourir les malheureux Vaudois, et il y contribua le premier pour deux mille livres sterling.

Les lettres de Cromwell ne contenaient rien qui rendit la mission de son envoyé inconvenante pour les souverains à qui elles s'adressaient, ou embarrassante pour Morland lui-même : elles étaient graves, précises et

<sup>1</sup> Milton, *Prose Works*, t. V, p. 245-258, — *Thorburn a John Pell* (13 mars 1655), Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 108.

pressantes; Cromwell y proclamait hautement le principe de la liberté de conscience, « droit inviolable, » disait-il, « et dont Dieu s'est réservé à lui seul la juridiction; » il déclarait « qu'il avait à cœur les calamités du pauvre peuple de Piémont autant et plus que « s'il s'agissait des plus chers parents qu'il eût au « monde. » Après du duc de Savoie, il insistait sur l'ancienneté des libertés dont les Vaudois avaient joui dans ses États, et sur le fidèle dévouement qu'ils avaient toujours témoigné à sa maison. En écrivant à Louis XIV, il s'étonnait du bruit répandu que des troupes françaises avaient pris part au massacre des vallées. Aux États protestants, rois ou républiques, il rappelait la nécessité de l'union et de l'action commune en faveur de tous les protestants d'Europe, dans l'intérêt de leur propre sûreté comme au nom de leur devoir chrétien. Mais aucune apparence de bravade ou de menace, aucune provocation, aucune insinuation séditieuse ne se mêlaient à ces réclamations. C'était une politique décidée et active, mais qui se contenait dans les rapports réguliers des gouvernements, et parlait un langage mesuré quoique énergique et clair<sup>1</sup>.

Parti de Londres le 26 mai 1655, Morland arriva le 1<sup>er</sup> juin à la Fère où se trouvaient Louis XIV et Mazarin; il leur remit immédiatement les lettres du Protecteur, et trois jours après il transmit à Cromwell une réponse de Louis XIV qui désavouait l'emploi qu'on avait fait en

<sup>1</sup> *Documents historiques*, n<sup>o</sup> XXV.

Piémont de ses troupes, annonçait qu'il avait déjà fait à Turin des démarches en faveur des Vaudois, se félicitait d'avoir « ainsi prévenu les désirs du Protecteur, » et lui disait en finissant : « Vous avez bien jugé dans « cette affaire, car il n'y avait pas d'apparence que le « soupçon pût tomber dans l'esprit d'aucune personne « éclairée que j'eusse voulu contribuer au châtiment « de quelques sujets du duc de Savoie faisant profession « de la religion prétendue réformée que je tolère dans « mes royaumes, pendant que je donne tant de marques « de ma bonne volonté à ceux de mes sujets de la même « créance, et que j'ai tout sujet de me louer de leur « fidélité et zèle à mon service !. »

A Turin, la mission de Morland fut un peu plus agitée. En remettant au duc, le 21 juin, en audience solennelle, la lettre de Cromwell, il y ajouta un discours dont le ton pathétique et rude blessa la régente Christine qui assistait à l'audience : « Je ne puis, » dit-elle, « qu'ap-  
« plaudir à l'extrême charité et bonté de S. A. le lord  
« Protecteur envers ceux de nos sujets dont on lui a  
« représenté la condition comme si déplorable; mais je  
« métonne que la malice des hommes soit allée au point  
« de peindre sous des couleurs si noires les châtimens  
« paternels infligés à de rebelles et insolents sujets.  
« J'espère que lorsque S. A. sera mieux instruite de la

<sup>1</sup> *Louis XIV à Cromwell* (12 juin—2 juin v. s. — 1653; *Archives des Affaires étrangères de France* : — Morland, *The Hist. of the evang. Churches*, p. 563-567. — *Documents historiques*, n. XVIII

« vérité des faits. Elle approuvera les procédés du duc  
« et cessera de soutenir des sujets désobéissants. Cep-  
« dant, par égard pour S. A., non-seulement nous par-  
« donnerons à ces rebelles, mais nous leur accorderons  
« des privilèges qui montreront au lord Protecteur  
« quelle estime nous faisons de sa personne et de sa mé-  
« diation. » A l'exemple de la régente, le marquis de  
Saint-Thomas, premier secrétaire d'État du duc de Sa-  
voie, et plusieurs hommes considérables de sa cour,  
laïques et prêtres, entrefermèrent Morland, le comblant  
de politesses et s'efforçant, mais avec peu de succès, de  
lui démontrer la fausseté des faits qui avaient amené sa  
mission. L'ambassadeur de France à Turin, M. Servien,  
lui parla plus sensément : « Le duc Emmanuel-Phili-  
« bert, » lui dit-il, « avait fait en 1561, à cette popula-  
« tion toutes les concessions qu'elle demandait ; et je  
« crois vraiment que S. A. R. le duc actuel et Madame  
« royale sa mère seraient disposés à les lui rendre et à  
« la traiter comme faisaient leurs royaux ancêtres ;  
« mais il y a à la cour quelques personnes puissantes  
« qui, par zèle ardent pour la religion catholique, pré-  
« sentent toutes choses au prince sous le plus mau-  
« vais aspect. Je vous engage à ne pas jeter de l'huile  
« sur le feu, et à faire plutôt, à S. A. le lord Protecteur,  
« un récit modéré qui le satisfasse et l'apaise. » C'étaient  
là les instructions de Mazarin. Morland en rendit compte  
à Cromwell, lui envoya la réponse du duc de Savoie,  
pleine de justifications et de promesses embarrassées,  
et quitta Turin le 19 juillet pour aller, selon l'ordre

qu'il en avait reçu, attendre à Genève ce que résoudrait le Protecteur<sup>3</sup>.

En Angleterre, le sentiment public était toujours le même ; quoique les comtés n'y eussent pas montré autant d'empressement que Londres, la collecte en faveur des Vaudois s'éleva à la somme de 38,241 livres sterling (près d'un million de francs) ; l'émotion contre les catholiques était vive, et le peuple semblait vouloir venger sur eux les maux que les protestants souffraient ailleurs. Les commissaires chargés de négocier avec M. de Bordeaux lui dirent que le Protecteur ne signerait point le traité tant que la cour de France n'aurait pas agi, à Turin, de tout son pouvoir pour faire rendre aux Vaudois leurs libertés. Cromwell se montrait toujours passionnément préoccupé de cette affaire : quelquefois, avec des vues favorables à la France ; son agent Stoupe, que Mazarin avait pris aussi à son service, moyennant une pension annuelle de trois cents livres sterling, laissa un jour entrevoir à Bordeaux que le Protecteur pourrait bien demander la cession des vallées vaudoises au roi, ce qui deviendrait entre les deux États un gage d'étroite amitié. Plus souvent c'était de concert avec les États protestants que Cromwell voulait agir dans l'intérêt des Vaudois ; il pressait les Provinces-Unies et les Cantons suisses de se préparer à la guerre pour cette cause ; il faisait partir pour Genève un nouvel envoyé, George Downing, chargé de pousser à des démarches énergiques et de se

<sup>3</sup> Morland, *The Hist. of the evangel. Churches*, p. 567-579.



tendre ensuite à Turin, avec Morland et les ministres de Suisse et de Hollande, pour arriver enfin à un résultat décisif. Ses confidens parlaient de Nice et de Villefranche, dans les États sardes, comme de points où des troupes anglaises pourraient bien débarquer<sup>1</sup>.

Ces rumeurs, ces perspectives de guerres et de complications nouvelles inquiétaient vivement Mazarin, également prompt à craindre et à espérer. Peu soucieux des idées générales de droit et de liberté, il ne s'intéressait guère aux Vaudois, et si personne n'eût fait de bruit à leur sujet, il eût mieux aimé les voir réprimés que tolérés; mais il était modéré et prévoyant, et ne méconnaissait jamais les embarras que la violence obstinée pouvait susciter. L'influence croissante de Cromwell sur le continent lui était suspecte; il redoutait qu'elle ne s'employât à fomenter des mouvements parmi les protestants de France. Surtout, il souhaitait ardemment la conclusion du traité de paix depuis si longtemps négocié à Londres, et qui devait, dans sa pensée, amener entre la France et l'Angleterre une alliance intime, seul moyen, pour la France, de remporter enfin, dans sa lutte contre l'Espagne, une vic-

<sup>1</sup> Morland, *The Hist. of the evangel. Churches*, p. 584-590;—*Declarations à Brienne*, 27 mai, 3 et 10 juin, 1<sup>re</sup>, 8 et 23 juillet, 5 et 16 août 1655;—*Mazarin à Bordeaux* 9 juillet 1655, *Archives des Affaires étrangères de France*;—*Thurloe à John Pell* 18 et 29 juin, 7, 12, 20, 27 et 28 juillet 1655; Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 191, 206, 211, 219, 225, 227, 231;—*Fourlon, State Papers*, t. III, p. 696. — *Documenta historica*, n° XIX.

toire décisive : « Le roi, » écrivait-il à Bordeaux <sup>1</sup>, « m'a  
 « commandé de vous faire savoir que, si M. le Protecteur  
 « veut, dès le même jour qu'on signera l'accommode-  
 « ment, commencer un autre traité de ligue offensive et  
 « défensive, vous êtes prêt d'y entendre; que vous con-  
 « sentez même que, dans ce premier traité-là,  
 « il soit inséré un article qui engage les parties à cette  
 « liaison plus étroite suivant les conditions dont elles  
 « tomberont d'accord, desquelles on peut, en effet, con-  
 « venir en vingt-quatre heures. » L'affaire des Vaudois  
 arrêtait tout ce travail de Mazarin et ajournait toutes  
 ses espérances; il résolut d'y mettre lui-même un  
 terme; des instructions péremptoires furent envoyées à  
 M. Servien; il eut ordre d'insister à Turin sur une paci-  
 fication immédiate, en déclarant qu'à celle des deux  
 parties qui s'y refuserait le roi de France retirerait abso-  
 lument son appui; et le 18 août 1655, un traité de paix,  
 connu sous le nom de *Patentes de grâce*, fut signé en  
 effet à Pignerol, qui amnistia les troubles des vallées,  
 annula les poursuites commencées à cette occasion, et  
 rendit aux Vaudois leurs anciens privilèges, c'est-à-dire  
 la liberté de conscience, de commerce et de transit, en  
 y attachant à la vérité certaines conditions assez dures,  
 qui devaient donner lieu plus tard à de nouveaux dé-  
 bats, et que Cromwell eût peut-être épargnées aux  
 Vaudois si ses agents étaient arrivés à temps pour pren-  
 dre part aux dernières négociations <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le 25 mai 1655; *Archives des Affaires étrangères de France*.

<sup>2</sup> *Mazarin à Bordeaux* (19 août 1655), *Archives des Affaires*

Elles étaient déjà conclues et le traité de Pignerol signé quand Downing, traversant la France pour se rendre à Genève, eut à la Fère une entrevue avec Mazarin qui le combla de prévenances, lui envoyant, pour le servir, ses gens, son carrosse, et jusqu'à son propre souper, avec ce compliment : « Il est trop tard pour que  
 « M. Downing trouve à se pourvoir; je chercherai  
 « ailleurs un souper pour moi. » Il s'entretint avec Downing pendant deux heures : « Je ne désire rien tant  
 « au monde, » lui dit-il, « que de m'entendre avec  
 « S. A. le lord Protecteur; je ferai tout pour le lui  
 « prouver; si nous avons ensemble une étroite al-  
 « liance, il n'y aurait rien de trop difficile pour nous;  
 « elle nous est nécessaire à tous deux.... Que Charles  
 « Stuart et cette famille n'y soient pas un obstacle; ils  
 « ne seront pas plus complés que n'est complé main-  
 « tenant, entre la reine de France et le roi d'Espagne,  
 « le titre de frère et de sœur. Quant aux protestants de  
 « France, depuis que j'ai ici les affaires en main, j'ai  
 « été leur ami, et j'ai empêché qu'on ne leur fît tort;  
 « s'il y a quelque chose que le Protecteur désire pour  
 « eux, et qui soit compatible avec l'honneur de la  
 « France, je le ferai, quoique, pour mon compte, je ne  
 « sois point intervenu en faveur des catholiques d'An-  
 « gleterre. Pour les affaires de Piémont, elles sont près

*ambages de France*; — *Morland to John Pell* (11 août 1655), *Walton's Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 256; — *Morland, The Hist. of the evangl. Churches*, p. 613-669; — *Muston, Hist. des Vau-*  
*dois*, t. II, p. 386, 395.

« de s'arranger par l'intercession du roi mon maître! »

Cromwell n'apprit pas sans humeur qu'elles étaient en effet arrangées, que les envoyés de Suisse s'étaient concertés avec l'ambassadeur de France, et que les Vaudois n'avaient plus besoin de lui. Il reçut froidement la nouvelle de la pacification, et ses conseillers firent plus d'une fois sentir à M. de Bordeaux que le Protecteur ne se méprenait pas sur les motifs de cet empressement à terminer sans lui une affaire qu'il avait si vivement prise à cœur <sup>1</sup>. Mais il n'y avait pas moyen de s'en plaindre. D'autres nouvelles venaient d'ailleurs d'arriver à Cromwell, plus graves pour lui et qui lui rendaient le bon vouloir de Mazarin plus précieux que, jusque-là, il ne l'avait estimé.

Au commencement de juillet 1655, on ne savait encore à Londres, de l'escadre de Penn, que son arrivée à la Barbade, et de là son départ pour les lieux inconnus auxquels elle était destinée. Des bruits divers en avaient couru en Angleterre et sur le continent : tantôt elle s'était attaquée aux colonies françaises; tantôt elle avait pris Saint-Domingue ou la Havane; on en était vivement préoccupé, mais l'incertitude subsistait toujours.

<sup>1</sup> *Downing à Thurloe* (25 novembre 1655); *Thurloe, State-Papers*, t. III, p. 731.

<sup>2</sup> *Bordeaux à Peillon* (15 septemb. Lett., 7 octobre 1655); *Archives des Aff. étrang. de France: Morland à Peil* (5<sup>e</sup> août, 13 et 18 sept. 1655); — *Thurloe à Peil et à Morland* (10 et 16 septemb. Lett. 1655); *Vaughan, Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 258, 261, 265, 268, 272. — *Documents historiques*, n<sup>o</sup> XX.

Vers la fin de juillet, un exprès, venu par l'Irlande, apporta une lettre au Protecteur, auprès de qui Stoupe se trouvait en ce moment. Cromwell lut la lettre et renvoya aussitôt Stoupe qui sortit frappé du soupçon qu'il y avait là une mauvaise nouvelle. Il apprit dans la soirée que sa conjecture était fondée, en informa sur-le-champ ses correspondants à Bruxelles, et le gouvernement espagnol apprit par cette voie que l'expédition anglaise avait débarqué à Saint-Domingue et tenté de s'emparer de l'île, mais qu'elle avait complètement échoué<sup>1</sup>.

Quand l'expédition, dans les derniers jours de janvier 1655, arriva à la Barbade, une fâcheuse mésintelligence s'était déjà manifestée entre les deux chefs, l'amiral et le général. Penn était un brave et bon marin, mais pointilleux et susceptible; Venables, qui n'avait jamais commandé en chef, était jaloux de son autorité, inquiet de sa responsabilité et peu aimé des soldats qui le trouvaient avare et indolent. Les renforts que l'armée recruta dans l'archipel des Antilles furent composés de colons dérangés dans leurs affaires, de Cavaliers proscrits en Angleterre et d'aventuriers étrangers, troupe indisciplinée et cherchant sa propre fortune plutôt que le succès de l'entreprise ou l'honneur du drapeau. Les approvisionnements que la flotte devait prendre à la

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 417, 434, 623, 636, 662;—Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 219, 229;—Burnet, *Hist. de mon temps*, t. 1, p. 161, dans ma *Collection*.

Barbade n'étaient pas arrivés quand elle fut obligée d'en partir<sup>1</sup>. D'après les ordres de Cromwell, les chefs n'avaient ouvert qu'aux Antilles les instructions qui leur indiquaient le but précis de l'expédition. Le 14 avril, l'escadre, portant huit à neuf mille hommes de troupes, fut en vue de la côte sud-est de Saint-Domingue; un conseil fut tenu à bord pour régler l'attaque; il semblait qu'en débarquant toutes les forces sur le même point, près de la ville de Santo-Domingo, et en donnant brusquement l'assaut, on ne pouvait manquer de s'en emparer; mais l'amiral, le général et le commissaire civil qui leur était adjoint, Édouard Winslow, ne parvinrent pas à s'entendre; les troupes furent partagées en deux corps; un petit détachement, sous les ordres du colonel Buller, débarqua près de la ville; le corps principal, commandé par Venables, sur un point éloigné de plus de douze lieues; on espérait distraire ainsi l'attention et diviser les forces des Espagnols. Mais quand Venables eut à rejoindre Buller, trois jours de marche sous un soleil ardent, tantôt sur des sables, tantôt à travers d'épais fourrés, la soif, les mauvais aliments, la fatigue jetèrent parmi les troupes l'humeur, le découragement et une dysenterie violente. Le 18 avril, à peine réunis et en mouvement pour attaquer la place, les deux corps tombèrent tout à coup dans une embuscade; les Espagnols, cachés dans les ravins et dans les bois, tiraient sur les Anglais qui ne savaient où diriger leurs coups; plu-

<sup>1</sup> Le 31 mars 1655.

sieurs officiers furent tués; les soldats s'arrêtaient en murmurant; l'hésitation devint générale; au lieu d'avancer, on prit le parti de se replier sur le point de débarquement le plus rapproché, et de là on fit demander à la flotte des vivres et des renforts. Au bout de huit jours seulement, le 25 avril, après des fatonnements qui de plus en plus discréditaient les chefs et troublaient les soldats, l'armée se remit en marche vers Santo-Domingo; mais dès le lendemain, en traversant un défilé très-étroit, l'avant-garde donna dans une nouvelle embuscade; le désordre s'y mit à l'instant; en vain quelques braves se firent tuer; les timides se rejelèrent sur la cavalerie qui suivait et qui se rejeta à son tour sur le corps principal en tête duquel marchait le régiment de Venables lui-même; les fuyards obstruaient le défilé en se pressant d'en sortir, et sans l'énergie du brave major général Heane qui fut tué, ainsi que ses meilleurs officiers, en couvrant glorieusement cette honteuse retraite, les Espagnols auraient détruit l'armée anglaise tout entière. On se retira cette fois jusqu'au point de débarquement le plus éloigné; et là les délibérations, les allées et venues entre l'armée et la flotte recommencèrent: Penn ne cachait pas son blâme méprisaut; les marins se moquaient des soldats; Venables, pour se laver du désordre, fit casser l'adjutant général Jackson qui s'était conduit lâchement, et pendre quelques-uns des fuyards; le commissaire Winslow tomba malade et mourut. Dans ce désarroi général, on s'accorda à reconnaître qu'il n'y avait pas moyen de tenter sur Saint-

Domíngue une troisième attaque. Que faire après un tel échec? Et comment ne rien faire après des préparatifs si éclatants? Comment retourner en Angleterre et vers le Protecteur sans avoir au moins quelque réparation à leur offrir? L'idée vint, on ne sait pas bien à qui, de chercher dans ces mers une autre conquête. Le 3 mai, l'escadre et les troupes rembarquées s'éloignèrent de Saint-Domingue; le 9, elles se présentèrent devant la Jamaïque, île bien moins connue et bien moins importante que Saint-Domingue, grande pourtant et fertile. Dès le lendemain, le débarquement fut opéré, la ville emportée, et la population espagnole, qui était peu nombreuse, rejetée dans les montagnes. La conquête ainsi accomplie, une portion de l'armée anglaise fut établie dans l'île comme garnison; douze bâtimens de la flotte, mis sous les ordres du vice-amiral Goodson, formèrent une station sur la côte; et, vers la fin du mois de juin, à peu de jours de distance l'un de l'autre, Penn et Venables repartirent pour l'Angleterre où ils arrivèrent l'un le 31 août, l'autre le 9 septembre, précédés par de longues apologies et très-inquiets de l'accueil que leur ferait le Protecteur<sup>1</sup>.

Cromwell les fit mettre l'un et l'autre à la Tour en annonçant une enquête sévère et leur procès. L'issue de

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 249-252, 411, 504-508, 509, 545, 646, 689, 755; — *Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 79-132 — *Harleian Tracts*, t. III, p. 510-523; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 189-203.



leur entreprise était pour lui un amer mécompte, car il se voyait engagé dans la guerre avec l'Espagne, et il y débutait par un échec, au lieu du succès qu'il s'était promis. Il le ressentit vivement. Ses ennemis ne dissimulaient pas leur joie ; parmi ses conseillers, la plupart s'empresaient de dire qu'ils avaient désapprouvé l'expédition ; l'interrogatoire de Penn et de Venables devant le conseil d'État ne permit pas de douter que ces chefs, que Cromwell avait choisis, n'eussent été inhabiles, et que les mesures d'exécution, qu'il avait confiées à son beau-frère Desborough, n'eussent manqué de précision. A mesure que de nouveaux détails arrivaient, Cromwell s'entermait pour les lire seul, ne se décidant qu'avec peine à en parler, même à ses intimes affidés. Sa santé parut un moment ébranlée : « Ces mauvais succès, » écrivait Bordeaux à Brienne <sup>1</sup>, « sont la principale cause  
 « des indispositions de M. le Protecteur ; si le médecin  
 « qui m'avait autrefois parlé assez fidèlement de ses  
 « maladies est aujourd'hui aussi sincère, il assure, con-  
 « tre le bruit public qui le fait tourmenté de la pierre,  
 « que c'est seulement une colique bilieuse, avec trans-  
 « port au cerveau de cette même humeur, et que sou-  
 « vent le chagrin le persécute plus que l'une et l'autre,  
 « son esprit n'étant pas encore accoutumé aux dis-  
 « grâces. » Mais cette agitation intérieure et ces menaces de rigueur envers les chefs de l'expédition durèrent peu ; Cromwell était prompt à se relever des impressions

<sup>1</sup> Le 21 octobre 1655, *Archives des Affaires étrangères de France*.

tristes, disposé à voir le bon côté des choses et facile envers ses serviteurs. On étouffa les récits fâcheux venus de la flotte ou de l'armée; on célébra l'importance de la Jamaïque, la troisième des Antilles. Des mesures furent prises avec éclat pour en exploiter la fertilité et en régler l'administration. Il fut même question d'y envoyer Lambert comme gouverneur, sans doute pour rehausser la conquête plutôt que dans l'espoir qu'il y consentît. Les chagrins du passé disparurent devant les soins de l'avenir. On commença, dans les ports, les préparatifs d'une nouvelle expédition aux Indes occidentales, et après quelques semaines de détention et d'enquête, Penn et Venables sortirent de la Tour, disgraciés, mais non poursuivis<sup>1</sup>.

L'Espagne et la France, Cardenas et Bordeaux aidèrent Cromwell à oublier, dans l'entraînement des affaires, son déplaisir. En annonçant à sa cour le mauvais succès de l'expédition de Saint-Domingue. Cardenas s'exprimait sur le Protecteur dans les termes les plus durs, qualifiant cet acte de « méchanceté infâme et perfidie abominable; » mais en même temps, possédé sans doute du désir de rester ambassadeur à Londres, il essayait d'empêcher qu'on n'en vînt à une guerre ouverte, et même de renouer, entre l'Espagne et l'Angleterre, des négociations d'alliance, « car ce serait, » disait-

<sup>1</sup> Le 25 octobre 1655;—Thurlow, *State-Payers*, t. IV, p. 1, c. 21-22, 28, 38, 177;—*Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 131-132;—*Doc. Alonzo de Cardenas à Philippe IV* (30 décembre 1655); *Archives de Simancas*.

il. « un grand avantage pour Votre Majesté, que ces différends s'accommodassent dès leur principe, et que le « Protecteur renongât à ses mauvais desseins <sup>1</sup>. » Bordeaux, de son côté, s'empessa de faire dire aux commissaires avec qui il négociait « que le roi son maître « était toujours dans les mêmes sentiments, et que, si « le Protecteur lui en faisait les ouvertures, il trouverait une entière correspondance <sup>2</sup>. » La cour de Madrid fut plus digne que son ambassadeur : en apprenant ce qui s'était passé à Saint-Domingue, elle donna le titre de marquis et cinq mille ducats de pension au gouverneur de l'île, mit un embargo général sur les navires et les biens des négociants anglais en Espagne, fit jeter en prison plusieurs d'entre eux, et envoya à Cardenas l'ordre de demander son audience de congé et de quitter Londres <sup>3</sup>. Mazarin et Brienne aussi furent un peu moins empressés que Bordeaux, et parurent disposés à croire qu'après l'échec que le Protecteur venait de subir, on pouvait traiter avec lui à meilleur marché <sup>4</sup>. Mais Cromwell démêla sans peine, à travers ces marques d'hostilité et ces velléités d'hésitation, que

<sup>1</sup> *Cardenas au roi Philippe IV* les 12 août, 6 septembre et 4 octobre 1655; *Archives de Simancas*.

<sup>2</sup> *Bordeaux à Brienne* (30 septembre 1655); *Archives des Affaires Étrang. de France*.

<sup>3</sup> Septembre 1655, *Archives de Simancas*;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 19, 21, 24, 45.

<sup>4</sup> *Protonot. à Mazarin* (7 octobre 1655), *Archives des Aff. Étrang. de France*.

la cour d'Espagne avait peur et la cour de France besoin de lui; avec Bordeaux il fut fier, et roide avec Cardenas: « On vient de m'è mander, » écrit le premier à Brienne, « que le Conseil avait jugé que ce serait agir « avec bassesse si, après la disgrâce arrivée aux Indes, « l'on me venait rechercher de la paix; que mainte-  
« nant, ne restant plus d'obstacle à notre traité, c'était  
« à moi d'en proposer la signature, si mes ordres  
« n'étaient point changés <sup>1</sup>. » Bordeaux demanda, en effet, à signer; et dès que Cromwell l'y sut pleinement décidé, il fit envoyer à Cardenas ses passe-ports, avec l'ordre de sortir d'Angleterre dans quatre jours, sur une frégate mise à sa disposition <sup>2</sup>. Cardenas s'embarqua à Douvres, et le même jour, 24 octobre 1655, le traité de paix et de commerce entre la France et l'Angleterre fut enfin signé à Londres: « Notre conférence, » écrivit le lendemain Bordeaux à Brienne, « finit par des souhaits  
« mutuels que le traité pût rétablir à jamais une véri-  
« table amitié entre les deux nations; s'il a perdu sa  
« grâce par la longue attente, il semble que la rupture  
« avec l'Espagne lui doive donner de nouveaux agros-  
« ments <sup>3</sup>. » Le 28 novembre suivant, le traité avec la France et la déclaration de guerre à l'Espagne furent

<sup>1</sup> *Bordeaux à Brienne* (30 sept. 1655).

<sup>2</sup> *Cardenas au roi Philippe IV* (Douvres, 8 novembre 1655); *Archives de Simancas*.

<sup>3</sup> *Bordeaux à Brienne* (4 nov. 1655); *Archives des Aff. étran. de France. Documents historiques, n° XX.*

solemnellement proclamés dans les rues de Londres<sup>1</sup>. Environ six semaines après, Bordeaux prit congé du Protecteur pour aller passer quelques mois à Paris<sup>2</sup>; Cromwell compléta les rapports officiels des deux États en nommant son neveu par alliance, sir William Lockhart, son ambassadeur auprès de Louis XIV; et quelques mois plus tard, pour ôter, par la fidèle exécution du traité, tout prétexte à la méfiance, l'agent du prince de Condé, Barrière, fut invité à quitter l'Angleterre, et on lui refusa une frégate qu'il avait demandée pour s'embarquer avec quelque éclat<sup>3</sup>.

Dès qu'on apprit que la rupture entre Cromwell et la cour de Madrid était consommée, tous les ennemis du Protecteur, royalistes et républicains, en Angleterre et sur le continent, se mirent en mouvement pour exploiter les chances que leur offrait cette nouvelle situation. Depuis son retour à Cologne, après le mauvais succès de l'insurrection tentée et abandonnée par son favori Rochester, Charles II vivait là pauvre, oisif et découragé, sollicitant sans cesse les secours de tous les souverains, et du pape lui-même, engageant tour à tour avec indifférence, en public aux protestants, en secret aux catholiques, sa foi et son pouvoir futur, et licencieusement adonné à ses plaisirs et à ses maîtresses, a

<sup>1</sup> *Cromwelliana*, p. 154;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 215.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 146.

<sup>3</sup> Le 30 décembre 1655.

<sup>4</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 757.

qui ses honnêtes conseillers, Hyde et Ormond, avaient grand-peine à l'enlever une fois par semaine pour l'occuper de ses affaires. Il les reprit pourtant un peu à cœur quand il put espérer que l'Espagne, brouillée avec Cromwell, lui prêterait enfin quelque appui ; sur l'avis de quelques-uns de ses partisans, il se rendit, sans suite, près de Bruxelles pour s'entretenir à ce sujet avec l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldagna, qui n'avaient pas encore remis à don Juan d'Autriche et au marquis de Carracena le gouvernement des Pays-Bas espagnols. En même temps arrivait aussi en Flandre le plus acharné peut-être des ennemis de Cromwell, le colonel Sexby, républicain hardi, haineux et infatigable, qui, depuis un an, allait et venait incessamment de Londres à Bruxelles, de Bruxelles à Madrid, de Madrid à Paris, offrant partout ses services contre le Protecteur, et cherchant partout des complices de conspiration, d'insurrection, de guerre et d'assassinat. Il avait, l'un des premiers, donné avis au gouvernement espagnol de l'expédition anglaise contre Saint-Domingue, ce qui lui avait valu à Madrid un peu de crédit et d'argent ; il venait de Londres, où il était allé renouer les fils de son éternel complot, échappant à toutes les recherches de la police de Cromwell, qui s'était saisie d'une portion de son argent, mais n'avait pu atteindre sa personne. Don Alonzo de Cardeñas, qui résidait à Bruxelles depuis sa sortie d'ambassade, et qui croyait les républicains bien plus forts en Angleterre que les royalistes, connaissait Sexby et était entré dans ses intrigues. On pressa

Charles II de le voir : ses plus graves conseillers, qui étaient venus le rejoindre, en furent d'avis, et les deux proscrits se virent en effet à Bruges, où ils traitèrent ensemble de leurs affaires. D'accord, en apparence du moins, sur le but, ils différaient beaucoup sur la façon d'agir pour l'atteindre : Sexby demandait que le roi gardât le silence, se produisît peu et se bornât à seconder sous main les conspirateurs républicains qui se chargeraient d'exciter en Angleterre une insurrection, de se saisir d'un port, et d'ouvrir alors, s'il le fallait, à une armée de royalistes et d'Espagnols, l'entrée du pays. Charles et ses conseillers avaient peu de foi dans les promesses de Sexby et peu de penchant à livrer aux républicains la fortune royale. Mais, entre proscrits et conspirateurs, les nécessités et les haines communes font faire toutes les objections et couvrent tous les mensonges ; le roi et le niveleur s'unirent et agirent de concert, à Bruxelles et à Madrid, pour obtenir de l'Espagne un appui efficace, en Angleterre pour préparer un grand soulèvement <sup>1</sup>.

La cour d'Espagne acceptait ces alliés, mais avec hésitation et lenteur ; elle ne s'était décidée qu'avec regret, et à la dernière extrémité, à la guerre contre Cromwell ; il lui répugnait de s'y engager très-avant et sans retour.

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xv, c. 18-22, 136, 271, 281. — *State-Papers*, t. III, p. 159, 170, 180 ; — *Charles*, *State-Papers*, t. V, p. 37, 160, 169, 178, 319, 319 ; t. VI, p. 829-833 ; t. VII, p. 326 ; — *Carleton*, *General's Letters*, t. II, p. 85-103. — *Cardenas a Philippe IV* (23 décembre 1652), *Archives de Simancas*.

Elle manquait d'argent, même pour commencer. Ses ministres dans les Pays-Bas ne permirent pas à Charles II de s'établir à Bruxelles ni à Anvers ; ils auraient voulu qu'il retournât à Cologne, et il n'obtint qu'à grand'peine l'autorisation de résider modestement à Bruges. A chaque pas dans la négociation, il fallait attendre les ordres de Madrid, et de Madrid venait toujours l'ordre d'éviter la précipitation et la publicité ; on promettait à Charles de le soutenir, mais non de l'avouer. Comme Sexby, les Espagnols lui demandaient de s'effacer et de leur donner ses amis, non pas son drapeau. Charles, au contraire, était convaincu que, pour le succès comme pour sa dignité, l'amitié déclarée et les démonstrations publiques de la cour d'Espagne étaient indispensables ; les royalistes d'Angleterre ne renuerceront pas, disait-il, tant qu'ils ne se verront pas fortement appuyés, tandis qu'ils écarteront de toutes parts, sur terre et sur mer, si le roi d'Espagne se proclame l'ami et l'allié de leur roi. Après des conférences et des correspondances prolongées, et malgré la résistance du conseil d'État de Madrid, un traité d'alliance fut enfin conclu, le 12 avril 1656, entre les deux rois ; Philippe IV promit à Charles II un corps de 6000 hommes, et une pension annuelle de 10,500 livres sterling pour lui et pour son jeune frère, le duc de Gloucester, qui vivait près de lui, à condition que, de son côté, Charles leverait, parmi ses sujets, quatre régiments dont les colonels furent sur-le-champ désignés, qu'il rappellerait sous son drapeau les Irlandais engagés au service de la France, et qu'il opérerait.



avec ces forces réunies, un débarquement en Angleterre, dès que l'entreprise pourrait être tentée avec quelque chance de succès<sup>1</sup>.

Quoique ces promesses mutuelles ne s'exécutassent, de part et d'autre, qu'incomplètement et lentement, Cromwell et Mazarin s'en inquièrent. C'était un fait grave, pour Cromwell, que l'un des grands souverains du continent, naguère si indifférent à la cause de Charles Stuart, fût devenu pour lui un allié déclaré et actif. Que servait au Protecteur d'avoir fait sortir d'Irlande tant de soldats royalistes s'ils devaient être bientôt réunis en Flandre, autour du roi proscrit? Avec l'appui de l'Espagne, leur embarquement était possible, et si, du dehors, une invasion avait lieu, au dedans, à coup sûr, une insurrection éclaterait. Mazarin, de son côté, désirait garder au service de la France les régiments irlandais, et les voyait avec un vif déplaisir près de se désorganiser, ou même de passer en masse dans les Pays-Bas espagnols, sur l'appel de leur roi. Un expédient s'offrit à l'esprit des deux rusés politiques qui pouvait les délivrer, en partie du moins, de leurs inquiétudes. Le frère de Charles II, le duc d'York, servait, depuis quatre ans, dans l'armée française; il s'y était fait honneur par sa bravoure et son exactitude militaire; Turenne avait pour

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, I, xv, c. 20-22;—Cardéas à Philippe IV (25 mars, 2<sup>e</sup> juillet 1656);—L'archiduc Léopold à Philippe IV (8 avril 1656);—*Délibérations du conseil d'Etat d'Espagne* (7 mai, 19 septembre, 16 décembre 1656); *Archives de Simancas, (Dictionnaire historique, n° XXI.)*

lui de l'estime et la lui témoignait. En vertu du traité du 24 octobre précédent, ce prince devait être renvoyé de France : pourquoi ne pas l'y garder, au contraire ? Il le désirait vivement, et la reine sa mère encore plus que lui ; on le tiendrait ainsi séparé de son frère et de l'Espagne ; peut-être, à son exemple et par son influence, les régiments irlandais resteraient au service de Louis XIV. Mazarin fit sender, à ce sujet, Cromwell qui accueillit cette idée : tout leur en convenait, à l'un et à l'autre, le fond et l'apparence ; Mazarin, en traitant avec bienveillance l'un de ces princes proscrits que naguère il avait été contraint d'abandonner, plaisait à sa reine et à son roi, rendait secrètement service à Cromwell, et retenait dans sa main un instrument qui pouvait être utile un jour ; Cromwell se montrait généreux en y consentant, et divisait les forces de ses ennemis. Mais pour réussir, il fallait susciter, entre les deux frères, quelque altercation qui les empêchât de se réunir et d'agir ensemble ; une intrigue ourdie par Mazarin atteignit un moment ce but : à la suite de prétentions et de dissensions domestiques entre les serviteurs des deux princes, le duc d'York qui, pour obéir aux ordres de Charles II, était allé le rejoindre à Bruges, s'évada un jour de Flandre et passa en Hollande pour revenir en France par l'Allemagne ; on put croire les deux frères décidément brouillés, et Cromwell écrivit à Mazarin<sup>1</sup> : « Je fais à Votre Éminence tous mes remer-

<sup>1</sup> Le 26 décembre 1656.

« ciments pour la façon dont Elle a conduit notre im-  
 « portante affaire, une affaire dans laquelle V. E. est  
 « intéressée, quoique pas autant que moi.... Je craignais  
 « que le duc ne cédât à son frère.... Si je ne me mé-  
 « prends pas sur son caractère, tel que V. E. me l'a fait  
 « connaître, le feu qui vient d'être allumé entre eux  
 « n'aura pas besoin d'être soufflé pour brûler.... Les  
 « services et les marques d'affection que j'ai reçus de  
 « V. E. me font désirer de lui témoigner toute la recon-  
 « naissance que je lui dois; pourtant, quoique j'aie cela  
 « bien fixé dans mon esprit, je ne saurais, dirai-je que  
 « je ne puis pas, en ce moment et dans l'état actuel de  
 « mes affaires, répondre à l'appel que vous me faites  
 « pour la tolérance des catholiques. Votre Éminence a,  
 « je crois, en ce qui les touche, moins à se plaindre de  
 « mon gouvernement que du Parlement. J'ai soustrait  
 « beaucoup d'entre eux à ce feu dévorant de la persé-  
 « cution qui tyrannisait leurs consciences et se saisiss-  
 « sait arbitrairement de leurs biens. C'est mon dessein,  
 « dès que je pourrai écarter quelques obstacles qui  
 « m'arrêtent, d'aller plus loin et d'acquiescer, à cet égard,  
 « ma promesse à V. E. ; mais je ne puis aujourd'hui  
 « manifester publiquement mon sentiment<sup>1</sup>. »

Mazarin eût bien voulu qu'en retour de ses bons of-

<sup>1</sup> Thurot, *State-Papers*, t. V, p. 735-736;—*Mémoires de Jacques II*, t. I, p. 373-397, dans ma *Collection*;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 318;—*Bordeaux à Mazarin* (10 avril 1656); *Mazarin à Bordeaux* (26 avril 1656); *Archives des Affaires étrangères de France*, *Documents historiques*, n° XXII.

fices, Cromwell le dispensât de recevoir à Paris son ambassadeur Lockhart. C'était à ses côtés, et à tout moment, un témoin gênant de ses tergiversations, de ses doubles manœuvres, de ses ménagements pour les ennemis du Protecteur. Moins puissant d'ailleurs à la cour que dans le Conseil, il craignait, sur ce théâtre, les mauvais propos, les rencontres fâcheuses, les imperlinences étourdies ou préméditées, peut-être même les attentats contre l'ambassadeur de l'usurpateur régicide. Bordeaux, à son retour à Londres, en avril 1656, eut ordre de faire tous ses efforts pour empêcher que Lockhart ne partît : mais ce fut en vain ; et lorsque, après des insinuations qu'on refusait de comprendre, il se hasarda à parler à Thurloe des inconvénients que cette ambassade pourrait avoir, « ledit secrétaire, après une attention fort tranquille, me dit qu'elle n'avait point d'autre cause « qu'un désir de confirmer à Sa Majesté les sentiments « que M. le Protecteur m'avait ici témoignés, que la « bienséance ne permettait pas de changer la résolution qui avait été prise, et que comme l'on avait eu « ici de la joie de mon retour, ledit colonel trouverait « sans doute la même disposition. » Mazarin se résigna, mais non pas, comme il avait coutume de le faire, avec empressement et flatterie ; Lockhart, arrivé à Paris au commencement de mai, y reçut d'abord un accueil assez froid, quelquefois même désagréable ; mais il était adroit autant que fier, et il parlait au nom d'un maître puissant dont le cardinal avait besoin ; il surmonta les difficultés de sa situation, et devint bientôt l'objet des

caresses de Mazarin, trop habile pour ne pas sentir combien il lui importait de s'assurer le bon vouloir d'un homme habile aussi et influent auprès du Protecteur. C'est l'art suprême des grands politiques de traiter les affaires simplement et avec franchise quand ils se savent en présence de rivaux qui ne se laisseront ni intimider ni tromper. Mazarin en était capable, et Cromwell le réduisait presque toujours à cette nécessité. C'était, entre ces deux hommes, un échange continu de concessions et de résistances, de services et de refus, dans lequel ils risquaient peu de se brouiller, car ils se comprenaient mutuellement et n'exigeaient pas l'un de l'autre ce qu'ils n'auraient pu s'accorder sans se nuire plus que leur accord ne les eût servis. Le Protecteur eût souhaité que le cardinal lui fournit de l'argent pour pousser vivement ses entreprises contre l'Espagne en Amérique; mais Mazarin, qui ne voyait là, pour la France ni pour lui-même, aucun avantage, déclina formellement toute insinuation de ce genre, et Cromwell n'en prit point d'humeur. Mazarin qui, au fond, voulait arriver à la paix avec l'Espagne comme avec l'Angleterre et qui préparait de loin le traité des Pyrénées, envoya, en juin 1656, M. de Lionne à Madrid pour entamer des négociations, et Cromwell, qui venait de traiter avec la France sur la base de la guerre commune contre l'Espagne, en conçut d'assez vifs soupçons; mais Mazarin expliqua nettement à Lockhart les motifs de cette mission et les circonstances qui rendaient à peu près impossible que la paix en sortît; Lockhart le con-

prit et en instruisit Cromwell; M. de Lionne revint en effet bientôt sans résultat; et loin d'être ébranlée par cette méfiance passagère, l'union entre le cardinal et le Protecteur en devint plus intime. Ils jugeaient sagement l'un et l'autre de leurs nécessités comme de leurs forces mutuelles, et maintenaient, avec une indépendance un peu soupçonneuse, la politique qu'ils avaient adoptée en commun<sup>1</sup>.

Cromwell, par cette politique, était devenu grand en Europe, et sa grandeur n'était pas contestée sur le continent comme en Angleterre, car, au dehors, elle se fondait sur la force habile et heureuse, sans crime ni tyrannie. S'il n'avait pas toujours scrupuleusement respecté le droit des gens, il n'avait rien fait qui révélât une ambition sans limite et sans frein; issu d'une révolution, il n'avait point cherché à bouleverser les États même avec lesquels il avait des différends; il avait été tour à tour guerrier et pacifique, plus souvent pacifique que guerrier; et sauf l'échec de Saint-Domingue, qui avait pourtant abouti à une utile conquête, il avait réussi dans toutes ses entreprises. Il était en intimité sincère avec tous les États protestants, en alliance active avec le plus puissant des souverains catholiques, par-

<sup>1</sup> *Bordeaux à Brienne* (du 1<sup>er</sup> mai au 29 mai 1656); au même (10 avril 1656); à *Mazarin* (même date); *Mazarin à Bordeaux* (26 avril 1656); *Archives des Affaires étrangères de France*; — Thurot, *State-Papers*, t. IV, p. 739, 759, 771; t. V, p. 8, 32, 36, 131, 210, 217, 317, 318, 319, 368; — *Dumont, Hist. des traités de paix*, t. I, p. 603. (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> XXII.)

fait présent, influent, considéré, redouté. Les témoignages extérieurs du respect qu'inspiraient son nom et son pouvoir lui arrivaient de toutes parts; indépendamment des ministres étrangers qui résidaient habituellement auprès de lui, des ambassadeurs extraordinaires venaient de Suède, de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, lui apporter avec éclat les hommages ou les ouvertures de leurs maîtres. On frappait en Hollande, pour célébrer sa gloire et humilier devant lui les rois, des médailles quelquefois étrangement grossières<sup>1</sup>. Son portrait à cheval était exposé dans les rues de Paris, accompagné de vers peu respectueux pour les princes du continent<sup>2</sup>. Le grand-duc de Toscane le lui faisait demander pour en orner la grande salle du palais ducal<sup>3</sup>; et l'ambassadeur de Venise, Jean Sagredo, venu de Paris à Londres, écrivait dans le style de son pays et de son temps : « Me  
« voici en Angleterre; l'aspect de ce pays est bien dif-  
« férent de celui de la France; on ne voit pas ici des  
« dames qui vont à la cour, mais des daims qu'on pour-  
« suit à la chasse; ce ne sont plus d'élégants cavaliers,  
« mais de la cavalerie et de l'infanterie; au lieu de mu-  
« sique et de ballets, des trompettes et des tambours;  
« on ne parle pas d'amour, mais de Mars; point de co-  
« médies, mais des tragédies; point de mouches sur les  
« visages, mais des mousquets sur les épaules; on ne

<sup>1</sup> Harris, *Life of Cromwell*.

<sup>2</sup> Thurot, *State Papers*, t. III, p. 502, 510.

Robert Blake, p. 291.

« veuille pas pour se divertir, mais des ministres sévères  
 « tiennent sans cesse leurs adversaires en éveil. En  
 « somme, tout ici est plein de dédains, de soupçons, de  
 « physionomies rudes et menaçantes... Le roi Charles  
 « était trop bon pour de si mauvais temps. Cromwell a  
 « chassé le Parlement; il parle et ment seul; il a l'au-  
 « torité de roi, si ce n'est le nom. Son titre est celui de  
 « Protecteur, mais il détruit la noblesse. Tant de troupes  
 « assurent son pouvoir, mais elles ruinent et accablent le  
 « pays. Toute solde est pour les soldats. La machine est  
 « forte, mais je ne la crois pas durable, car elle est vio-  
 « lente<sup>1</sup>. »

Cromwell lui-même, au milieu de sa puissance et de sa gloire, sentait que sa situation était violente, et aspirait à la changer : depuis plus de dix-huit mois il gouvernait seul et arbitrairement; son ferme bon sens l'avertissait que le pouvoir absolu s'use vite, et que, même heureux, on ne gouverne pas longtemps isolé et sans appuis. La guerre avec l'Espagne lui préparait et lui imposait déjà des charges auxquelles, sans taxes nouvelles, il ne pouvait suffire. Il reconnut la nécessité, et il crut qu'après tant de succès le jour était venu de fonder un ordre légal pour fonder un ordre durable, et il convoqua de nouveau un Parlement.

<sup>1</sup> Londres, 6 octobre 1656;—*Lettere inedite di Messer Giocanna Sagredo* (publiées par son descendant Agostino Sagredo; Venise, 1839) : p. 29.



## LIVRE VIII

Pronostic d'un nouveau Parlement.—Pamphlet de Vane.—Élections.—Discours de Cromwell à l'ouverture de la session.—Exclusion d'une certaine de membres.—Succès de la flotte anglaise devant Cadix.—Le Parlement adhère pleinement à Cromwell.—Proposition et travail pour faire Cromwell roi.—*Humble Petition et Avis*.—La tentative échoue.—Nouvelle constitution du Protectorat.—Clôture de la session.—Manœuvres de Cromwell.—Mort de Blake.—Seconde session du Parlement formé de deux Chambres.—Brouille des deux Chambres.—Cromwell dissout le Parlement.—Formulation des partis.—Complots royalistes et républicains.—Alliance active de Cromwell avec la France.—Ses succès sur le continent.—Prise de Marlyke et de Dunkerque.—Ambassades de lord Falkenbridge à Paris et du duc de Clepui à Londres.—Cromwell médite la convocation d'un nouveau Parlement.—Affaiblissement de sa santé.—Intérieur de sa famille.—Ses rapports avec sa mère, sa femme, ses enfants.—Mort de sa fille, Indy Claypole.—Mandat de Cromwell.—État de son âme.—Sa mort.—Conclusion.

---

Quelques mois avant de prendre cette résolution, et soit préméditation, soit instinct, Cromwell avait fait un acte qui laissait percer son dessein d'appeler le pays à l'appui de son pouvoir. Le 14 mars 1656, il publia une proclamation ordonnant dans toute l'Angleterre un jeûne général et des prières publiques pour invoquer sur son gouvernement le secours d'en haut et supplier le Seigneur de manifester enfin quel était l'Achan<sup>1</sup> qui, depuis si longtemps, empêchait que l'ordre ne se réta-

<sup>1</sup> Allusion au chapitre XVII du Livre de *Jesuc*, dans la Bible.

blit au sein des trois nations<sup>1</sup>. De telles cérémonies étaient alors si fréquentes qu'elles passaient souvent inaperçues, comme des manifestations d'une piété ordinaire et officielle. Mais le plus éminent des chefs républicains, Vane ne se méprit point sur le sens de celle-ci. Depuis l'établissement du Protectorat, il vivait retiré dans sa résidence favorite du Bellean, dans le comté de Lincoln, étranger, en apparence du moins, aux complots de son parti et à toute opposition active. Quand il vit le Protecteur s'adresser au peuple et annoncer, bien que de loin, l'intention de provoquer son concours, il résolut de rentrer lui-même en scène, et il publia aussitôt<sup>2</sup> un pamphlet intitulé : « Question de guérison  
« proposée et résolue à l'occasion de l'appel public et  
« opportun fait récemment à un acte de pieuse humilité  
« pour ramener l'amour et l'union dans le parti des  
« gens de bien ; écrit dicté par le seul désir d'appliquer  
« le baume sur la blessure avant qu'elle devienne  
« incurable. »

C'était un exposé court, ferme et clair des principes essentiels du gouvernement républicain, tel que Vane et ses amis l'avaient conçu : la souveraineté complète et absolue du peuple, source unique de tout pouvoir ; un Parlement, assemblée unique, seul représentant du peuple et seul en possession du gouvernement ; la

<sup>1</sup> Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 164. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 260.

<sup>2</sup> En avril ou en mai 1656.

liberté de conscience, droit sacré, posé en maxime fondamentale, sans y comprendre pourtant explicitement les catholiques ni les épiscopaux, et sans les exclure formellement; les droits politiques exclusivement réservés, pour un temps indéterminé, aux seuls partisans de la bonne cause, c'est-à-dire de la révolution; sous l'autorité du Parlement et par son choix, un conseil d'État à vie, et peut-être, si les circonstances l'exigeaient, un seul homme investi du pouvoir exécutif; tel était le plan de conciliation que Vane proposait à l'Angleterre et au Protecteur. Pour le faire accepter de ceux dont l'adhésion lui était évidemment indispensable, il y parlait bien de l'armée « placée comme elle l'est, » disait-il, « dans les mains d'un sage et honnête général et d'officiers modestes et fidèles; » et il les exhortait à s'unir intimement « avec le parti des honnêtes gens, et à soutenir la même cause, dans leur esprit de simplicité et « d'humilité primitive. » Mais à côté de ce langage hypocritement caressant, se rencontraient des paroles amères sur le péril que courent les libertés publiques « quand on les établit sur la base d'un intérêt privé « et égoïste, vice radical du gouvernement créé par la « conquête normande. » Bizarre mélange de sentiments élevés et d'idées étroites, de sincérité patriotique et d'aveugle entêtement de théorie et de parti. Vane prétendait fonder le gouvernement de l'Angleterre en excluant tous les grands pouvoirs, anciens ou nouveaux, vainqueurs ou vaincus, qui avaient fortement régi la société anglaise; il mettait les royalistes hors la loi,

comme Charles Stuart lui-même, et sommait Cromwell et ses officiers de se convertir à la coterie républicaine qu'ils avaient chassée, ou d'abdiquer<sup>1</sup>.

Il n'y avait rien là qui donnât à Cromwell de nouvelles lumières sur les dispositions de ses ennemis, ni qui dût le détourner de son dessein. La convocation d'un Parlement fut résolue; les *arêts*, publiés le 10 juillet 1656, ordonnèrent les élections pour le mois d'août, et la réunion des élus pour le 17 septembre suivant. Une forte agitation se répandit aussitôt dans toute l'Angleterre; les partis étaient comprimés, mais vivants et prompts à se relever dès qu'un peu de mouvement leur était permis. Le pamphlet de Vane, bien qu'écrit sans verve et sans éclat, était lu avec avidité; « Il ne  
« propose rien moins, » écrivait Thurloe à Henri Cromwell<sup>2</sup>, « qu'un nouveau gouvernement, en mettant de  
« côté celui qui existe aujourd'hui. Au premier mo-  
« ment, il a été fort applaudi; mais à la réflexion, on  
« l'a jugé impraticable et ne visant qu'à la résurrection  
« du Long Parlement. Tous disent cependant que  
« Vane doit avoir de bien bonnes espérances puisqu'il  
« montre tant de courage. Il faut avoir l'œil très-  
« attentif de ce côté. » Un second pamphlet intitulé :  
« Appel aux souvenirs de l'Angleterre, ou un mot

<sup>1</sup> Le pamphlet de Vane est inséré en entier dans *Somers's Tracts*, t. VI, p. 303-315, et dans l'*Appendice* au t. III des *States men of the Commonwealth* de M. Forster.

<sup>2</sup> Le 16 juin 1656.

« opportun à tous les Anglais sur l'élection des membres  
 « du prochain Parlement, » vint redoubler l'efferves-  
 cence publique et la sollicitude du pouvoir; c'étaient  
 quelques pages simples, pratiques, d'une opposition  
 ouverte et ardente : « N'hésitez pas à vous rendre aux  
 « élections, quoique ce soit le Protecteur (comme on le  
 « nomme) qui vous y appelle; n'ayez pas peur de recon-  
 « naître par là son pouvoir.... Si un voleur, après vous  
 « avoir longtemps fermé le chemin de votre maison,  
 « vous laissait tout à coup passer, vous feriez-vous  
 « scrupule de rentrer chez vous?... » Et après avoir  
 donné aux électeurs les plus énergiques conseils : « Que  
 « vous dirions-nous de plus, chers chrétiens et compa-  
 « triotes? Est-ce que vos amis emprisonnés ne parlent  
 « pas? Est-ce que vos voisins bannis ne parlent pas?  
 « Est-ce que vos droits violés, vos biens usurpés, vos  
 « libertés haletantes ne parlent pas? Est-ce que toutes  
 « nos ruines, au dedans et au dehors, par terre et par  
 « mer, ne crient pas à vos oreilles : au secours! au  
 « secours! l'Angleterre péril! »

Probablement à tort, on attribua aussi à Vane ce  
 nouvel écrit : quel qu'en fût l'auteur, il produisit le  
 plus grand effet; on le distribuait dans les villes, on le  
 colportait dans les campagnes, on se réunissait pour le  
 lire. Cromwell se sentait de nouveau en présence de  
 cette fièvre populaire qu'il avait, dans le cours de sa

<sup>1</sup> *Charloe, State Papers*, t. V, p. 122, 149, 176, 268, 317;—*Carte, Cromwell's Letters*, t. II, p. 109;—*Burton, Diary*, t. I, p. CXLV.

vie, allumée et étouffée tour à tour; il n'hésita point à engager, lui aussi, contre ses ennemis, un ardent combat; en ordonnant des élections, il avait compté sur ses majors généraux; ils tenaient tout le pays sous leur pouvoir; ils avaient partout des soldats obéissants et des agents dévoués ou compromis. Des instructions pressantes leur furent envoyées. Les distributeurs de pamphlets furent arrêtés. Les principaux meneurs républicains, Bradshaw, Ludlow, Rich, Vane lui-même, eurent ordre de comparaître devant le conseil d'État; la lettre adressée à Vane, le 29 juillet 1656, était conçue en termes rudes, sans aucune formule d'égards ni de politesse; on se bornait à lui dire: « Vous avez à com-  
« paraître le 12 août prochain devant le conseil d'État. » C'était évidemment un parti pris de pousser, contre l'opposition, la guerre à outrance, et par tous les moyens<sup>1</sup>.

Vane, qui n'aimait pas le danger quoique, par conscience, il sût le braver, croyait s'être mis à l'abri de telles violences; avant de publier son pamphlet, il en avait envoyé un exemplaire à Fleetwood, pour donner au Protecteur une marque de déférence dont, au besoin, il pût lui-même se prévaloir. Fleetwood le lui renvoya au bout d'un mois sans aucune observation, et probablement sans l'avoir communiqué à Cromwell auprès

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 272, 312, 328, 319;—Gardner, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 373.—Forsyth, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 171.

de qui il eût craint de se compromettre par cette entreprise. Vane fit alors paraître son ouvrage en indiquant, dans un *post-scriptum*, sans nommer Fleetwood, la précaution qu'il avait prise. Quand la sommation du Conseil lui arriva, presque aussi surpris de l'acte que blessé de la forme brutale, il répondit que <sup>1</sup> : « selon les  
« lois et les libertés de l'Angleterre, personne ne pou-  
« vait être mandé devant le roi (quand il y avait un roi)  
« par un mouvement de bon plaisir et quand aucun  
« service spécial ne l'y obligeait; il réclamait le même  
« privilège. Il ne refusait point de se conformer à l'ordre  
« qu'il avait reçu, et, sous peu de jours, il serait à  
« Londres, dans sa maison de Charing-Cross, à la dispo-  
« sition du Conseil; mais il ne pouvait s'y rendre im-  
« médiatement; » et en attendant, il s'adonna avec ardeur à la lutte électorale et au soin de sa propre candidature, tentée sur trois points à la fois<sup>2</sup>.

Des deux parts l'acharnement fut extrême; Républicains, Anabaptistes, Niveleurs, Presbytériens, Royalistes, Cavaliers dissimulés, tous les opposants s'unirent contre le Protecteur : « Point de soldats, point de courtisans, point de salariés! » c'était leur cri de ralliement. Cromwell, de son côté, lança en tous sens ses employés et ses soldats, et se mit lui-même à l'œuvre; il entretenait avec ses majors généraux, soit personnellement, soit

<sup>1</sup> Le 29 août 1656.

<sup>2</sup> Haueson, *State-Papers*, t. V, p. 328. — Forster, *Statistica of the Commonwealth*, t. II, p. 179, 220.

par Thurloe, une correspondance assidue, leur adressant quelquefois, en son propre nom, des lettres qu'ils allaient lire dans les réunions électorales ou qu'ils faisaient colporter par leurs affidés. Promesses et menaces, faveurs et violences, l'un et l'autre parti, chacun selon sa situation et la nature de ses armes, usèrent de tout pour s'assurer le succès : « Cony sera élu à Douvres si sa personne n'est pas mise à l'écart, » écrivait le major général Kelsey à Thurloe<sup>1</sup>, et probablement Cony était mis en lieu de sûreté, car ce fut Kelsey lui-même qui fut élu. Les emportements populaires répondaient aux coups du pouvoir ; dans plusieurs lieux, les élections s'accomplirent au milieu d'émeutes qui devenaient bientôt de vrais combats ; à Westminster, deux hommes furent tués et beaucoup d'autres blessés ; à Brentford, les Anabaptistes, pour faire réussir leur candidat, battirent et chassèrent les magistrats qui présidaient à l'élection ; leurs adversaires se rallièrent au cri : « Point d'Anabaptistes ! » et la mêlée devint si violente que les soldats, reprenant leur rôle légitime, ne s'employèrent plus qu'à disperser les combattants. « Là où paraissent nos honnêtes soldats, on fait un choix raisonnable, » écrivait de Londres un des agents du Protecteur<sup>2</sup> ; « mais plus on s'éloigne de Londres, plus c'est mauvais ; et même au milieu de nous, sous notre nez, les malveillants sont si hardis et si ingrats qu'ils crient :

<sup>1</sup> Le 13 août 1656.

<sup>2</sup> Le 22 août 1656.



« Point de soldats, point de courtisans ! » Pour décrier la coalition des Républicains et des Cavaliers, pour réchauffer contre eux les passions révolutionnaires, Cromwell fit publier sur le compte des Stuart les bruits les plus injurieux : « Charles, » disait-on, « était un prince « maladif, paresseux, sans énergie, et son frère, le duc « d'York, un papiste. » On alla plus loin ; l'une des maîtresses de Charles II, Lucy Walters, mère de l'enfant qui fut plus tard le duc de Monmouth, était venue en Angleterre et y avait été arrêtée et mise à la Tour ; Cromwell la fit relâcher en publiant son histoire ainsi que le texte du brevet d'une pension de 5000 livres que Charles lui avait donnée ; et les journaux du Protecteur ajoutaient au récit de ces faits : « Ainsi les per- « sonnes qui soupirent après Charles Stuart voient « qu'elles sont déjà pourvues d'un héritier, et qu'elles « ont pour maître un prince charitable qui dispose des « contributions qu'elles recueillent, à son profit, en « Angleterre, pour l'entretien de ses concubines et de « ses bâtards' ». »

Le succès ne répondit pas, pour le Protecteur, à tant d'efforts ; ses majors généraux et ses principaux partisans furent élus ; parmi les chefs républicains, Vane et Bradshaw échouèrent ; Ludlow et Hutchinson se tinrent à l'écart ; la majorité appartenait au gouvernement ;

1 : Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 299, 302, 303, 304, 308, 312, 313, 337, 341, 349, 352, 356, 370 ;—Heath, *Chronicle*, p. 704 ;—Bacons, *Essays motuam*, 1655, part. II, p. 375 ;—*Cromwelliana*, p. 157 ;—Whitelocke, p. 619.

mais plus de cent ennemis déclarés, et dans ce nombre quelques-uns des plus intraitables, Haslerig, Scott, Bond, Robinson, avaient réussi dans leur candidature; et quand la lutte fut terminée, l'un des plus confiants parmi les majors généraux, Goffe écrivait à Thurloe<sup>1</sup> : « On peut dire, j'espère, que les élections ne sont ni « aussi bonnes que nous l'aurions désiré, ni aussi mau- « vaises que l'auraient voulu nos ennemis ».

Quelques jours après ce résultat, le 21 août 1656, Vane comparut devant le Conseil, avoua hautement son pamphlet, remit à Cromwell un autre écrit où il renouvelait ses avis avec ses protestations, et sommé de s'engager, sous peine d'emprisonnement, à ne rien entreprendre contre le gouvernement du Protecteur, il s'y refusa formellement: « Je ne puis rien faire, » dit-il, « qui « mette en question la bonté de la cause pour laquelle « je souffre; vous marchez sur les traces du feu roi qui, « pour rendre la monarchie absolue, ne savait rien de « mieux que de jeter dans la disgrâce les amis des lois « et des libertés du pays. Il est déplorable que ces « funestes maximes soient ressuscitées et pratiquées par « des hommes qui font profession de sainteté. » Cromwell attendit encore quinze jours avant d'exécuter la menace adressée à Vane; les rigueurs après coup lui répugnaient, comme plus irritantes que nécessaires; il

<sup>1</sup> Le 29 août 1656.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 311, 365, 299, 313, 296, 319;—*Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 3 23.

laisa en repos Ludlow et Bradshaw qui lui avaient également résisté. Le 9 septembre pourtant, Vane fut arrêté et envoyé dans l'île de Wight, au château de Carisbrook, dans la même prison où le Long Parlement avait retenu Charles I<sup>er</sup>; et le gouverneur eut ordre de ne le laisser parler à personne qu'en présence d'un officier. Le colonel Rich et le général Harrison, qui s'étaient aussi refusés à tout engagement, furent pareillement mis en prison, l'un à Windsor, l'autre au château de Pendennis, dans le comté de Cornouailles; douze royalistes, connus par leur zèle actif, furent envoyés à la Tour; et le 17 septembre, après avoir ainsi frappé quelques coups pour se montrer sûr de la victoire, Cromwell réunit le Parlement<sup>1</sup>.

Il ouvrit la session par un discours qui dura près de trois heures, le plus long, et aussi le plus embarrassé et le plus violent qu'il ait prononcé. Il était embarrassé et des choses qu'il avait à dire et de celles qu'il voulait faire: deux motifs l'avaient décidé à convoquer un Parlement; la nécessité d'avoir de l'argent pour la guerre d'Espagne et l'espoir de se faire roi; cette nécessité, toujours importune à ceux qui gouvernent, lui déplaisait à proclamer, et il n'avait garde de laisser percer son espoir. Il étala, avec la rudesse révolutionnaire, les dangers qui menaçaient l'Angleterre: «Vous êtes en guerre  
« avec l'Espagne; nous vous avons engagés dans cette

<sup>1</sup> Tharloe, *State-Papers*, t. V, p. 359, 467, 430;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 339, 348, dans ma *Collection*;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 275-277.

« guerre, par nécessité, motif de justification, pour les  
« actions des hommes, qui est au-dessus de toutes les  
« lois écrites.... L'Espagnol est votre grand ennemi,  
« votre ennemi naturel et providentiel, car c'est le  
« papisme lui-même.... Il n'y a pas moyen d'obtenir  
« de l'Espagne satisfaction ni sécurité.... Nous ne lui  
« avons demandé, pour nos marchands, que la liberté  
« de garder leur Bible dans leur poche et de pratiquer  
« leur foi; mais il n'y a point de liberté de conscience  
« à attendre de l'Espagnol.... Son dessein (les Fran-  
« çais et tous les protestants d'Allemagne le savent  
« bien), c'est d'envahir la domination de tout le monde  
« chrétien, si ce n'est plus; et à ce dessein, il vous  
« regarde, vous, cette nation-ci, comme le plus grand  
« obstacle.... Si vous faites la paix avec un État pa-  
« piste, vous êtes lié et il ne l'est pas, car la paix ne  
« dure qu'autant que le pape dit amen. Nous n'avons  
« rien à démêler maintenant avec aucun État papiste,  
« si ce n'est la France, et il est certain que les Français  
« ne se croient pas aussi absolument assujettis au pape;  
« ils se tiennent pour libres de se conduire honnête-  
« ment envers les nations qui traitent avec eux, et ils  
« peuvent répondre sans embarras à ce que nous leur  
« demandons raisonnablement.... L'Espagne, là est  
« la racine de votre péril; c'est là la puissance qui  
« soulève contre vous tous vos ennemis. Elle vient  
« d'épouser la cause contre laquelle vous lutez depuis  
« si longtemps, la cause de Charles Stuart.... Elle a  
« levé pour lui sept ou huit mille hommes qui sont

« maintenant en quartiers à Bruges, et don Juan d'Au-  
 « triche a promis qu'il en ajouterait bientôt quatre ou  
 « cinq mille.... L'Espagnol a des alliés jusque dans  
 « vos entrailles; depuis que je suis au monde, j'entends  
 « dire que les papistes anglais sont *espagnolisés*; ce n'est  
 « pas la France, c'est l'Espagne qui est leur patron...  
 « Pouvons-nous méconnaître que les Cavaliers sont en  
 « intimité avec les papistes dans touté l'Angleterre?  
 « Vous dites que c'est indigne, antichrétien, anti-  
 « anglais; vous avez raison; mais cela vous montre  
 « quel est votre péril et d'où il vient.... Il y a encore,  
 « dans cette nation, une race d'hommes divisés en  
 « toute sorte de sectes, qui ne crient que piété, justice  
 « et liberté, et qui tendent la main à l'écume et à la  
 « fange du pays. A ce parti niveleur se sont mis  
 « naguère des hommes qui portent un plus beau nom,  
 « le nom de républicains, auquel peut-être ils ont peu  
 « de droit. Il est étrange que des hommes riches et  
 « considérés se joignent à de telles gens; mais c'est le  
 « fait.... Ne méprisez pas ces ennemis; ils sont assez  
 « nombreux; ils ont soulevé la dernière insurrection....  
 « Ils avaient projeté de m'assassiner; je ne vous parle  
 « pas de cela comme d'un fait de grande importance  
 « pour vous ni pour moi-même; ils auraient à couper  
 « un nombre de gorges au delà de tout calcul pour  
 « accomplir leur dessein; mais tel quel, le fait est avéré;  
 « il y a eu des hommes traduits en justice et condan-  
 « nés à raison de ceci, et sur de bonnes preuves.... Un  
 « officier, qui se trouvait de garde, devait aussi me

« saisir dans mon lit.... Il y avait cent autres projets  
 « insensés, comme de placer des sacs de poudre sous la  
 « chambre où j'étais et de la faire sauter.... Les meneurs  
 « de tout cela, ce sont vos anciens ennemis, les Papistes  
 « et les Cavaliers.... Ils ont pris à leur service un misé-  
 « rable, un apostat de toute religion et de toute  
 « honnêteté, jadis colonel dans l'armée, et ils l'ont  
 « envoyé à Madrid pour s'entendre avec le roi d'Es-  
 « pagne, à cette fin de faire débarquer ici des troupes  
 « pour envahir cette nation.... Quand j'ai vu tous ces  
 « desseins, quand j'ai reconnu que les Cavaliers ne  
 « voulaient pas se tenir en paix (« Il n'y a point de paix  
 « pour les méchants, » dit le prophète Isaïe), j'ai eu une  
 « pauvre petite invention qu'on a beaucoup blâmée, à  
 « ce que j'entends dire ; j'ai institué vos majors géné-  
 « raux pour surveiller un peu ce peuple de mécontents  
 « si divisés, si agités, et les menées du parti papiste....  
 « Si jamais il y a eu une mesure justifiable au nom de  
 « la nécessité et honnête de tous points, c'est celle-  
 « là.... et je jouerais ma vie pour la soutenir, autant  
 « que dans aucune autre chose que j'aie jamais entre-  
 « prise.... Les majors généraux se sont conduits en  
 « gens d'honneur et de foi, accoutumés à verser leur  
 « sang pour la bonne cause.... Et vraiment chaque  
 « jour de plus que l'Angleterre voit ajouter à son repos,  
 « c'est à eux qu'elle le doit. »

Cromwell entraît là dans un pas difficile; au lieu de s'appuyer, comme il l'avait fait d'abord, sur les vieilles passions révolutionnaires, il se heurtait contre des pré-

ventions récentes et vives : la tyrannie des majors généraux avait frappé tous les regards et choqué ceux-là même qui n'en avaient pas souffert. Cromwell lui-même le sentait, et après avoir hautement avoué la mesure, il ne s'arrêta pas longtemps à en parler. Mais le sujet auquel il passa n'était pas meilleur ; il avait étalé les maux ; il fallait montrer les remèdes ; il ne pouvait nommer celui auquel il visait, et qu'il croyait seul efficace, le rétablissement, à son profit, de la monarchie, avec ses grandes conditions de force, d'ordre et de stabilité. Il demanda de l'argent pour la guerre, l'appui dévoué du Parlement pour son pouvoir, la réforme des lois et des mœurs. Mais c'étaient là des nécessités prévues, ou des paroles banales et sans vertu. Il termina son discours par une paraphrase du psaume 85<sup>e</sup>, élan d'actions de grâces du roi David qui se promet que le Dieu fort pardonnera tout à son peuple, le ramènera de tous ses égarements et le sauvera de tous ses périls. Mais rien n'indique que cette péroraison de Cromwell ait fait sur ses auditeurs l'impression que sans doute il en attendait ; il commençait à abuser des cordes que, pendant longtemps, il avait si puissamment touchées, la peur de l'anarchie et la piété<sup>1</sup>.

Au sortie de la Chambre peinte, Cromwell retourna à Whitehall et les membres du Parlement à la salle de leurs séances : ils trouvèrent à la porte des gardes qui, pour les laisser entrer, demandèrent à chacun d'eux

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 415-462.

son certificat d'admission; la plupart le présentèrent, d'autres ne l'avaient pas et ne purent entrer. La surprise et la rumeur furent grandes. Quel était donc ce certificat exigé? Qui le donnait ou le refusait, et de quel droit? On ne tarda pas à comprendre: la pièce demandée portait: « Ceci est pour attester que, d'après les procès-  
« verbaux d'élection, M... est élu l'un des chevaliers  
« appelés à servir pour le comté de ... dans le présent  
« Parlement, et qu'il est approuvé par le conseil de  
« Son Altesse.—Signé Nathaniel Taylor, greffier de la  
« République en chancellerie. » Environ trois cents membres étaient munis de cette attestation; cent deux ne l'avaient pas fournie et se trouvaient exclus du Parlement<sup>1</sup>.

Le lendemain 18 septembre, la Chambre était en séance; elle venait de choisir sir Thomas Widdrington pour son orateur et commençait ses travaux; une lettre lui fut remise, signée de soixante-cinq personnes et « portant: « Nous dont les noms sont ici souscrits, et  
« d'autres encore, avons été élus et envoyés pour servir  
« avec vous dans ce Parlement; afin de nous acquitter  
« de notre mission, nous nous sommes présentés à la  
« Chambre; nous avons été, à la porte du vestibule,  
« repoussés par des soldats. Ne voulant pas manquer à  
« notre devoir envers vous et notre pays, nous avons  
« jugé convenable de vous informer de ce fait, pour

<sup>1</sup> *Parl. Hist.*, t. XXI, p. 24;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 463.



« qu'il soit communiqué à la Chambre et que nos sessions y être admis <sup>1</sup>. »

A la lecture de cette lettre, la Chambre ordonna que le greffier de la République en chancellerie aurait à paraître le lendemain devant elle, apportant les procès-verbaux d'élection de tous les chevaliers, citoyens et bourgeois appelés à servir dans ce Parlement. Quand cet ordre arriva chez le greffier, il n'était pas à Londres; son suppléant se présenta devant la Chambre avec tous les procès-verbaux des élections; on lut les noms des signataires de la lettre, en demandant, pour chacun d'eux, au greffier si un tel avait en effet été élu dans le lieu désigné; pour tous, la réponse fut affirmative; une vive agitation régnait dans la salle; les membres allaient et venaient, s'arrêtant les uns les autres, se formant en groupes, parlant et questionnant pêle-mêle; l'orateur les rappela à l'ordre; tant qu'un étranger était dans la salle, dit-il, tout membre devait rester à sa place, tranquille et silencieux. On vint annoncer que le greffier de la République, de retour à Londres, était à la porte; il entra; on lui demanda comment il se faisait que diverses personnes qui, d'après les procès-verbaux, paraissaient bien et dûment élues, ne vissent pas siéger dans la Chambre; il répondit qu'il avait reçu, du Conseil de Son Altesse, l'ordre de ne délivrer de certificat d'élection qu'aux personnes qui lui seraient désignées comme ayant été approuvées par le Conseil. L'ordre fut

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 421.

produit. La Chambre décida qu'elle demanderait au Conseil par quels motifs des membres élus n'avaient pas été approuvés et admis à siéger. Le lendemain 22 septembre, Nathaniel Fiennes, lord commissaire du grand sceau, vint répondre, de vive voix, par ordre du Conseil, qu'en vertu de l'article XVII de l'acte constitutionnel du Protectorat, « nul ne pouvait être élu membre du Parlement s'il n'était homme d'une intégrité reconnue, craignant Dieu et de bonne conduite, » et qu'aux termes de l'article XXI du même acte, le Conseil était en droit et en devoir « d'examiner si les personnes élues possédaient les qualités exigées ; » le Conseil, dit-il, n'avait refusé son approbation à aucun des élus qui lui avaient paru réunir les conditions légales ; à l'égard des personnes non approuvées, Son Altesse avait donné des ordres pour qu'elles n'entrassent pas dans la Chambre <sup>1</sup>.

Rien ne manquait à la hardiesse de l'aveu ; les articles de l'acte constitutionnel étaient formels ; la Chambre essaya d'ajourner sa délibération ; mais l'ajournement fut rejeté ; il fallut subir cette mutilation ; on vota, à cent vingt-cinq voix contre vingt-neuf, que les membres élus, qui n'avaient pas été approuvés, étaient renvoyés à se pourvoir devant le Conseil pour obtenir son approbation ; et la Chambre passa outre, pressée, dit-elle, de s'occuper des grandes affaires du pays <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 425, 426; — *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 255, 256 ; t. XXI, p. 26-28.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VIII, p. 436.

Les membres exclus rédigèrent et signèrent une protestation énergique dans laquelle, après une exposition, trop longue, de leurs justes griefs, ils déclaraient « traîtres aux libertés de l'Angleterre et complices des ennemis capitaux de la République » tous ceux qui continueraient de siéger dans ce Parlement mutilé. Plusieurs milliers d'exemplaires de cet acte, revêtu de quatre-vingt-treize signatures, furent renfermés dans des boîtes et déposés dans diverses maisons de Londres où les fidèles devaient venir les prendre pour les distribuer. La police de Cromwell découvrit et saisit quelques-unes de ces boîtes; mais l'esprit public, sans redevenir favorable aux Républicains, se lassait et s'irritait de ces coups répétés de tyrannie; un vif intérêt s'attachait aux actes de résistance, quels qu'en fussent les auteurs; la protestation fut recherchée et lue avec avidité. Quelques-uns de ceux qui l'avaient signée la démentirent bientôt eux-mêmes, car ils sollicitèrent et obtinrent du Protecteur leur admission tardive dans ce Parlement qu'ils avaient flétri. Mais l'impression publique ne changea point et pesa sur l'assemblée elle-même; parmi les membres qui y avaient été admis sans difficulté, plusieurs se dégoûtèrent et cessèrent de prendre part aux séances; et la plupart de ceux qui continuèrent de siéger avaient, au fond du cœur, le sentiment d'une honte dont ils espéraient trouver quelque jour, sans trop de péril, l'occasion de se laver<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 28-38; — Whitelocke, p. 651; — Haunee, *State-Papers*, t. V, p. 456.

A ce moment même, et comme pour distraire les esprits froissés, la fortune envoya à Cromwell un coup de gloire. Le 2 octobre 1656, Thurloe vint annoncer au Parlement que la flotte qui croisait sur les côtes d'Espagne, pour intercepter les galions venant d'Amérique, avait en effet rencontré, combattu et pris, à leur arrivée devant Cadix, plusieurs de ces riches vaisseaux. Ce n'était pas aux commandants de la flotte, Blake et Montague, que revenait l'honneur de ce succès; après une longue attente, ils avaient quitté les côtes d'Espagne pour se porter vers celles de Portugal, laissant devant Cadix un de leurs officiers, le capitaine Richard Stayer, avec sept bâtimens. A peine les amiraux anglais s'étaient éloignés que les galions espagnols parurent, quatre vaisseaux de guerre et quatre grands navires marchands, trompés par les rapports qu'ils avaient reçus et se croyant assurés d'entrer sans obstacle dans le port de Cadix. Stayer les attaqua brusquement, en vue de la ville dont les habitants pouvaient suivre, du haut de leurs maisons, les incidents du combat. Malgré une vaillante défense, les Espagnols succombèrent; quatre de leurs vaisseaux furent détruits et deux pris, avec leur précieuse cargaison de piastres, de lingots et de richesses diverses. Le Protecteur et le Parlement s'entendirent pour faire grand bruit de cette victoire; le Parlement ordonna un service solennel d'actions de grâces, d'abord pour la Chambre elle-même, puis dans le pays tout entier; un récit détaillé de l'événement, rédigé par un comité de la Chambre, fut répandu avec

profusion; les poëtes, courtisans et populaires, joignirent leurs hymnes aux éloges officiels; l'amiral Montague, qui arriva peu de temps après, amenant lui-même les prises, fut comblé des faveurs de Cromwell et des hommages du Parlement; Richard Stayner fut fait chevalier. Lorsque les trésors d'Espagne débarquèrent à Portsmouth, ils furent aussitôt chargés sur trente-huit chariots et lentement transportés, sous une brillante escorte, à travers les villes et les campagnes du sud-ouest de l'Angleterre, jusqu'à la Tour de Londres, pour y être convertis en monnaie anglaise. L'imagination du public et la charlatanerie du pouvoir eussent à l'envi la valeur de la capture; on parlait de trois, de cinq et même de neuf millions de piastres. « C'est beaucoup « moins qu'on n'attendait, » écrivit Thurloe à Henri Cromwell<sup>1</sup>; « non que la prise elle-même ait été moins « riche qu'on ne nous l'avait dit d'abord; il y avait dans « les deux vaisseaux bien près d'un million sterling; « mais il n'est guère resté, après le pillage, que 250 ou « 300,000 livres sterling; on dit qu'un capitaine a eu, « pour sa part, 60,000 livres sterling, et plusieurs sim- « ples matelots chacun 40,000; c'est un usage si uni- « versel parmi les gens de mer, dans la chaleur du com- « bat, qu'il n'est pas possible d'en rien retrouver après. » C'est le privilège de la gloire des armes que même la cupidité et le mensonge en ternissent à peine l'éclat<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le 4 novembre 1656.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 432, 433.—Thur-

Sous l'influence de ce triomphe et en l'absence de la vieille opposition républicaine, le Parlement vota toutes les lois, toutes les mesures que Cromwell pouvait désirer. Un bill fut adopté pour « rejeter et annuler de « nouveau le prétendu titre à la couronne de Charles « Stuart et de ses descendants <sup>1</sup>. » Un autre bill institua des garanties « pour la sûreté de la personne de S. A. « le Protecteur et pour le maintien de la paix de la na- « tion <sup>2</sup>. » On déclara, à l'unanimité, que « la guerre « contre l'Espagnol avait été entreprise par de justes et « nécessaires motifs et pour le bien de cette république, « et que le Parlement, avec l'aide de Dieu, y soutien- « drait Son Altesse <sup>3</sup>. » Le Parlement s'en fût volontiers tenu à cette promesse, et plus de deux mois s'écoulèrent sans qu'il parût songer à l'acquitter; mais les amis du Protecteur la lui rappelèrent vertement : « Nous ne « pouvons pas, » dit le capitaine Fiennes<sup>4</sup>, « tuer le « roi d'Espagne ni prendre l'Espagne ou la Flandre par « un vote; il faut de l'argent. » On vota alors 400,000 livres sterling pour les frais de cette guerre <sup>5</sup>; et plusieurs impôts furent remaniés et aggravés afin d'y

100; *State-Papers*, t. V, p. 360, 433, 434, 472, 505, 509, 524, 557.—  
 White Locke, p. 653; — Clarendon, *History of the Rebellion*, t. xv,  
 col. 55, 56; — Robert Blake, p. 332-335; — *Cromwelliana*, p. 153.

<sup>1</sup> Le 26 septembre 1653.

<sup>2</sup> Le 9 octobre 1656.

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre 1656.

<sup>4</sup> Le 20 décembre 1656.

<sup>5</sup> Le 30 janvier 1657.

pourvoir. Dans tous ses rapports avec le Protecteur, le Parlement lui témoignait une extrême déférence; on régla, de la façon la plus respectueuse pour lui, les formes des communications officielles entre les deux pouvoirs<sup>1</sup>. Tous les choix qu'il avait faits pour les hautes charges de magistrature furent approuvés<sup>2</sup>. Presque toutes les ordonnances qu'il avait rendues, de sa seule autorité, furent confirmées<sup>3</sup>. La Chambre ne publiait pas une déclaration, n'ordonnait pas une cérémonie publique sans avoir demandé et obtenu son assentiment. On ne laissait pas échapper une occasion de manifester, non-seulement pour lui, mais pour sa famille, la faveur la plus efficace. Le 27 décembre 1656, le Parlement discutait un acte destiné à régler des questions de domaines en Irlande; Whitelocke proposa de donner, par une clause additionnelle, « au lord Henri Crom-  
 « well, à raison de ses bons services et des arrérages  
 « qui lui sont dus, la terre de Portumma, pour lui et ses  
 « héritiers à toujours. » — « Bon présent, » dit Thomas Burton qui assistait à la séance; « un manoir, un parc,  
 « une maison et 4000 acres; c'est faire largement les  
 « choses. » Personne ne parla contre la clause proposée.  
 « J'espère, » dit sir William Strickland, « que vous  
 « l'adopterez sans délai; ce gentilhomme vous a rendu  
 « d'éminents services; ce n'est pas un pur don; il s'agit

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre 1656.

<sup>2</sup> Le 11 octobre 1656.

<sup>3</sup> Les 27 septembre 1656, 28 et 30 avril 1657.

de ses arrérages. » — « Ce n'est pas grand'chose, » ajouta sir John Reynolds ; « cela ne vaut pas plus de 4000 livres « sterling ; c'est aussi peu que possible. » — « C'est moins « que ne valent ses services et son mérite, » reprit M. Goodwin ; « il y a encore 2000 acres de plus dans le « Connaught ; je demande qu'on les y ajoute ; ce sera « encore trop peu. » — « On ajouta les 2000 acres ; en « tout 6000 acres ; il n'y eut que deux *non*, M. Robinson « et le major général Lilburne. » Il y avait, dans cet empressement, autre chose encore que de la flatterie intéressée ; le Parlement croyait la révolution arrivée au port, et voulait fonder son gouvernement<sup>1</sup>.

Cromwell le voulait plus que personne ; mais, bien mieux que personne, il en savait la difficulté. Il avait les deux qualités qui font les grands hommes et qui leur font faire les grandes choses ; il était à la fois sensé et audacieux, sans illusion sur sa condition présente et indomptable dans ses espérances. Son pouvoir était absolu, mais précaire, accepté comme nécessaire et provisoire, non comme légitime et définitif. Tour à tour violées et renversées depuis quinze ans, trois institutions et leur droit restaient cependant debout dans l'esprit du peuple anglais, le Parlement, la couronne et la loi. La royauté héréditaire, l'intervention du pays dans son gouvernement par les deux Chambres, et cet ensemble

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*. t. VII, p. 428, 436, 431, 484, 490, 583, 431, 437, 438, 429, 524, 526, 528. — Burton, *Diary*, t. I, p. 174, 191, 269, 259-260.



de statuts, de coutumes, de formes, de traditions et de décisions qui représentaient la justice et s'appelaient la loi, c'était là, dans la conscience publique, le pouvoir légitime. Cromwell en était si profondément convaincu que le rétablissement même de la royauté légitime s'offrait quelquefois à sa pensée, sinon comme une chance, du moins comme un doute, et qu'il acceptait, dans l'infinité, la conversation à ce sujet. Lord Broghill vint le voir un jour après avoir passé la matinée dans la Cité : « Qu'avez-vous entendu dire là ? » lui demanda Cromwell ; — « Que vous êtes en négociation avec le roi qui sera rétabli sous peu et épousera votre fille. » Cromwell ne se fâchant pas, lord Broghill ajouta que, dans l'état des affaires, il ne voyait, pour lui, point de meilleur parti à prendre : « Vous pouvez ramener le roi aux conditions que vous voudrez, et garder, avec bien moins de trouble et de péril, l'autorité que vous avez. » — « Le roi ne peut jamais pardonner le sang de son père, » dit Cromwell. — « Vous n'êtes que l'un de ceux qui ont pris part à cet acte, et vous aurez seul le mérite d'avoir rétabli le roi. » Cromwell répliqua : — « Il est si damnablement débauché qu'il nous perdrait tous ; » et il changea de discours sans aucune humeur ; d'où lord Broghill conclut qu'il avait souvent pensé à cet expédient <sup>1</sup>.

A peu près vers la même époque, le marquis de Herford, l'un des plus honorables conseillers de Char-

<sup>1</sup> Burnet, *Histoire de mon temps*, t. 1, p. 149, dans ma Collection.

les 1<sup>er</sup>, et qui, depuis la mort du roi, vivait retiré dans ses terres, perdit son fils aîné, lord Beauchamp. Cromwell, qui saisissait avec empressement les occasions de se rapprocher des grands seigneurs royalistes, lui fit porter par sir Édouard Sydenham ses compliments de condoléance. Lord Hertford répondit comme il convenait à cette courtoisie. Peu après, le Protecteur fit inviter le marquis à dîner. Ne sachant comment s'excuser, et réfléchissant que Cromwell pouvait le ruiner, lui et tous les siens, lord Hertford dit qu'il se rendrait au vœu de Son Altesse. Cromwell le reçut avec tous les égards imaginables, et après le dîner, le prenant par la main, il l'emmena dans son cabinet où, se trouvant tous deux seuls, il lui dit qu'il avait désiré le voir pour lui demander conseil : « car je suis hors d'état de porter plus  
« longtemps le fardeau qui pèse sur moi ; j'en suis las ;  
« et vous, milord, qui êtes un homme considérable et  
« sage, et de grande expérience, et versé dans les  
« affaires de gouvernement, dites-moi, je vous prie, ce  
« que je dois faire. » Lord Hertford surpris se récusait vivement ; il avait toujours servi le roi Charles ; il était de son Conseil privé ; rien n'était plus en désaccord avec ses principes que d'entendre le Protecteur lui demander, et de donner, lui, au Protecteur, son avis. Cromwell insista, disant qu'il n'admettait ni excuses ni refus, et qu'il fallait que le marquis parlât librement, bien sûr que ce qu'il pourrait dire, quoi que ce fût, ne lui ferait jamais le moindre tort : « Monsieur, » répondit lord Hertford ainsi pressé, « sur cette assurance que

« vous me donnez, je vous dirai toute ma pensée; vous  
 « pouvez continuer à être grand, et établir grandement  
 « votre nom et votre famille, pour toujours. Notre  
 « jeune maître,... c'est-à-dire mon maître et notre  
 « maître à tous, est loin; remettez-le sur le trône, et en  
 « faisant cela, vous aurez pour vous-même ce que vous  
 « voudrez. » — « J'ai été trop loin pour que le jeune  
 « homme puisse pardonner, » répondit tranquillement  
 Cromwell. — « Si Votre Altesse y consent, » répliqua le  
 marquis, « je me chargerai d'arranger l'affaire avec  
 « mon maître. » Cromwell se contenta de dire que,  
 dans sa situation, il ne pouvait s'y fier. Ils se séparèrent;  
 et tant que Cromwell vécut, lord Hertford ne fut  
 jamais inquiété<sup>1</sup>.

Mais ce n'était là qu'une tolérance de conversation et  
 une courtoisie de vainqueur; quoiqu'il admit qu'on  
 lui parlât de Charles Stuart, Cromwell, en fait de  
 royauté, ne pensait qu'à lui-même, et à lui seul. Il pou-  
 vait se croire en droit d'y penser avec quelque con-  
 fiance; à mesure qu'il durait et grandissait, l'idée qu'il  
 devait être et qu'il serait roi s'accréditait dans le pays.  
 Des pétitions vinrent de quelques comtés demandant  
 qu'il en prît le titre comme le pouvoir. Au nom de la  
 religion comme du gouvernement, on parlait mal de la  
 République; on rappelait que c'était un roi qui, le  
 premier, avait introduit dans cette île la foi chrétienne.

<sup>1</sup> Lady Theresa Lewis, *Lives of the friends and contemporaries of  
 the lord chancellor Clarendon* (Vie du marquis de Hertford), t. III,  
 p. 121.

On assurait que, si certains officiers étaient contraires à cette transformation, bien naturelle, du Protecteur, les soldats en général l'approuvaient et lui seraient fidèles. « Nous avons besoin d'un roi, nous voulons un roi, » disait-on tout haut, « milord Protecteur n'osera pas s'y « refuser ; » et quand Waller célébra la victoire de la flotte anglaise devant Cadix et l'arrivée des trésors de l'Espagne, ce n'était pas par un simple mouvement poétique, ni en flatteur isolé qu'il disait : « Il n'y a sur « sa tête conquérante plus de place pour des lauriers ; « qu'on fasse donc ce que toute la nation demande ; « que, sans plus tarder, le riche métal soit fondu pour « lui faire une couronne, et que revêtu d'hermine et de « pourpre et un sceptre d'or espagnol à la main, il fixe « enfin le sort de l'État ! »

Plus ce mouvement d'opinion semblait se prononcer et pouvait faire croire à Cromwell qu'il approchait de son but, moins il en parlait : il était de ceux qui, dans les circonstances décisives, préludent à l'action par le silence. Il savait bien d'ailleurs que rien n'était possible tant qu'il n'aurait pas un Parlement qui se chargeât de lui imposer la couronne. Mais, vers la fin de 1656, quand la nouvelle assemblée qu'il venait de faire élire eut accepté sa propre mutilation, Cromwell crut le jour venu ; il se sentait enfin en possession d'un Parlement hardiment

\* Burton, *Diary*, t. I, p. CXLII 381 ; t. II, p. 2, 141, 220, — *Works of Cromwell*, dans la Collection *Works of English Poets*, t. VIII, p. 63.

servile et dévoué. Hors du Parlement, l'état des esprits et des partis semblait propice à ses espérances. Parmi les Cavaliers, beaucoup étaient découragés, et ne croyant plus au retour du roi, se montraient disposés à se contenter de retrouver la monarchie; quelques-uns, plus obstinés et plus téméraires, se flattaient que, si la royauté était une fois rétablie, le pays ne pourrait supporter de voir la couronne sur une autre tête que celle du roi légitime, et ils trouvaient bon que Cromwell relevât le trône, dans la confiance qu'il en tomberait bientôt. Les Presbytériens avaient surtout désiré le triomphe de leur système religieux dans l'Église et du régime constitutionnel dans l'État; Cromwell traitait bien leur clergé, les soutenait dans leur prédication, leur accordait la plupart des bénéfices; c'était à eux que, dans les affaires de religion, appartenait la prépondérance; si Cromwell, en devenant roi, pouvait être amené à rentrer dans l'ordre légal et à gouverner de concert avec le Parlement, pourquoi la nation n'accepterait-elle pas un changement de prince qui servirait en définitive la cause de sa foi et de ses libertés? Les sectaires, Indépendants, Anabaptistes, Millénaires, Quakers, étaient plus rebelles à toute perspective monarchique; cependant, beaucoup d'entre eux commençaient à se lasser de leurs efforts politiques si vains, et ne se souciaient plus guère que du libre exercice de leur croyance et de leur culte; Cromwell les y protégeait, autant que le permettait l'intolérance générale, et plus, à coup sûr, que ne l'eût fait tout autre pouvoir. Enfin, depuis

trois ans, il gouvernait en maître; tout lui avait réussi; les derniers coups qu'il avait frappés prouvaient que son audace serait sans limites : amis, ennemis ou indifférents, presque tous croyaient que sa fortune irait aussi loin que la voudrait pousser son audace, et se montraient enclins à s'y confier ou à s'y résigner.

Averti par un instinct sûr de ces dispositions publiques, Cromwell recommença à aborder, avec ses affidés, la grande question : il en avait d'origine très-diverse et d'intimité très-inégale : le royaliste lord Broghill, homme de guerre, d'intrigue et de cour, qui se plaisait à prendre part à la fortune d'un grand homme; le presbytérien Pierrepont, esprit judicieux et libre, prêt à soutenir tout gouvernement qu'il espérait faire tourner au bien du pays; les juriconsultes Whitelocke, Wid-drington, Glynn, Saint-John, Lenthall, zélés à servir le pouvoir pourvu qu'il ne leur demandât pas de se dévouer; et plus avant que tout autre dans la confiance de Cromwell, Thurloe, chargé de toute sa police et de sa correspondance intime d'affaires ou de famille, serviteur fin, actif et discret, et sans prétention d'indépendance ni de gloire, ce qui le rendait aussi commode qu'utile pour son maître. Avec ces divers confidentes, avec Thurloe lui-même, Cromwell ne s'ouvrait pas nettement de ses desseins; quoique naturellement aussi fougueux que menteur, l'âge et l'expérience lui avaient enseigné plus de réserve; mais en excitant par ses entretiens tantôt leur curiosité, tantôt leur zèle, il les poussait de jour en jour dans la voie qui devait le conduire

au but, restant toujours en mesure de les arrêter ou de les démentir.

Le bruit de ce travail du Protecteur se répandit bientôt, non-seulement en Angleterre, mais sur le continent. Ce n'était pas, en France surtout, un fait nouveau ni inattendu. Dès l'année précédente, un bourgeois de Paris qui tenait note avec assez de soin des événements contemporains, grand ennemi d'ailleurs des révolutionnaires anglais et de Cromwell, écrivait dans son journal : « Un bruit bizarre a été semé dans Paris durant le mois  
« où nous sommes; l'on disoit que Cromwell, ne se  
« contentant pas de cette souveraine autorité qu'il  
« s'étoit arrogée en Angleterre, Écosse et Irlande, sous  
« le nom de Protecteur de ces trois nations, aspiroit  
« secrètement à se conserver sous celui de roi; et que,  
« pour y parvenir avec l'approbation de toute la chré-  
« tienté, il avoit envoyé deux catholiques anglois à  
« Rome qui négocioient sous main de sa part avec  
« Sa Sainteté, et tâchoient de lui persuader qu'en don-  
« nant son consentement au desseing ambitieux de cet  
« usurpateur, il ramèneroit assurément dans le giron  
« de l'Église ce nombre infini d'âmes qui recognois-  
« soient sa puissance et son nouvel établissement sur  
« elles. Le temps nous fera voir si cet illustre impos-  
« teur estoit capable d'une si belle pensée, et si, d'ung  
« si méchant principe, il pouvoit naistre ung si grand  
« bien à tous ces parricides insulaires<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Ce Journal, qui va de 1648 à 1657, se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Paris.

Le Parlement était à peine assemblé que Bordeaux écrivit au comte de Brienne : « M. le Protecteur m'a  
 « donné ce soir l'audience que j'avais demandée... Je  
 « suis persuadé, tant par ses paroles que par sa conte-  
 « nance, que les affaires du dedans de l'Angleterre  
 « occupent plus son esprit que celles du dehors, et sa  
 « conduite depuis peu de jours confirme qu'il a grande  
 « alarme ou grand dessein. » Il ajoutait un mois après :  
 « M. le Protecteur fait toujours profession de ne vouloir  
 « rien changer ; néanmoins le bruit public veut que le  
 « Parlement fera quelque innovation en sa faveur,  
 « après que les moyens d'entretenir la guerre avec le  
 « roi d'Espagne auront été résolus. » Puis, au com-  
 « mencement de décembre 1656 : « C'était la créance  
 « commune que le Parlement traiterait aujourd'hui de  
 « la succession, et que nonobstant les oppositions appa-  
 « rentes de quelques officiers de l'armée, elle serait  
 « résolue ; j'apprends néanmoins qu'il ne s'est rien dit  
 « ce matin. Quelques-uns veulent que la proposition  
 « soit remise après que toutes les autres affaires seront  
 « conclues ; d'autres que la répugnance des officiers de  
 « l'armée l'éloigne pour plus longtemps ; et quoiqu'il  
 « soit plus raisonnable de croire que M. le Protecteur  
 « doive réussir dans son dessein, n'ayant que des esprits  
 « peu élevés à réduire, je ferais néanmoins difficulté  
 « d'en parler si hardiment que fait le colonel Lockhart,



« et il se serait bien moins avancé s'il réglait ses discours  
 « sur ceux de son maître. » Et enfin, dans les derniers  
 jours du même mois : « Quelques-uns veulent que le  
 « bruit d'une descente du roi de la Grande-Bretagne  
 « en Écosse se répande afin de rendre plus plausible la  
 « proposition qui se doit faire l'un de ces jours en fa-  
 « veur de la famille de M. le Protecteur; la matière a  
 « déjà été traitée plusieurs fois indirectement, et les  
 « officiers de l'armée ont toujours paru contraires;  
 « mais il semble qu'à cette heure la résolution soit prise  
 « d'en parler ouvertement. Dès avant-hier, la plupart  
 « des membres s'y attendaient, et la remise qui s'y  
 « apporte fait dire que les esprits de l'armée ne sont pas  
 « encore bien disposés. Néanmoins, l'opinion la plus  
 « commune veut qu'ils seront d'accord, et n'affectent  
 « cette répugnance que pour conserver leur crédit  
 « parmi les officiers inférieurs qui ne peuvent goûter  
 « l'établissement d'une monarchie parfaite. Les gentils-  
 « hommes et gens de loi dont le corps (de Parlement)  
 « est composé, et beaucoup d'autres personnes de  
 « toutes les conditions d'Angleterre le souhaitent; ceux  
 « même qui sont affectionnés à la famille royale croient  
 « que ce serait son avantage que la querelle fût réduite  
 « entre elle et celle du Protecteur. Néanmoins, s'il sur-  
 « vivait quelque temps à l'établissement dont il se parle,  
 « ses enfants pourraient conserver l'autorité<sup>1</sup>. »

Quand les choses furent ainsi préparées, soit par ses

<sup>1</sup> *Bordeaux à Brienne*, 21 sept., 26 octobre, 11 décembre et 11

soins soit par leur pente naturelle. Cromwell entra décidément en campagne, et son premier coup fut dirigé contre ce Parlement même qui devait le faire roi. C'était peu de l'avoir mutilé et humilié ; il fallait faire fortement sentir à l'Angleterre le vice redoutable de cette assemblée unique qui, malgré son abaissement, se regardait toujours comme dépositaire de la souveraineté nationale, et au sein de laquelle tous les pouvoirs, sans distinction et sans limite, venaient encore quelquefois se confondre et se déployer tyranniquement. La Chambre fournit elle-même à Cromwell l'occasion de faire éclater ce péril aux yeux du pays. Un sectaire, James Nayler, d'abord soldat, puis quaker, et insensé parmi des insensés, prétendait que le Christ, descendu de nouveau sur la terre, s'était incarné en lui, et à ce titre, il se livrait à toutes sortes de manifestations et d'actes extravagants ou licencieux ; des femmes, des vagabonds fanatiques le suivaient partout, chantant ses louanges et presque l'adorant. Il fut arrêté à Bristol et conduit à Londres où la Chambre, au lieu de le renvoyer devant les juges ordinaires, se fit faire, sur ce qui le concernait, un long rapport, le manda à sa barre, et décida qu'elle le jugerait elle-même. Ce fut moins une question de liberté de conscience qu'une lutte entre le vieil esprit de rigueur cruelle et l'esprit naissant de modération pénale en matière de blasphème et d'offense à la foi chrétienne.

L'affaire occupa dix séances; la Chambre soutint qu'elle avait, aussi bien que les trois pouvoirs réunis de l'ancien Parlement, le droit de vie et de mort; les fanatiques voulaient qu'elle en usât pleinement: « Cet homme s'est fait Dieu.—C'est notre Dieu qui est ici supplanté. » —Ne serons-nous pas jaloux de l'honneur de Dieu comme nous le sommes de notre propre honneur?— « Pourquoi siégez-vous dans ce fauteuil sinon pour discuter qui est pour Christ et qui est contre lui?—Mes oreilles ont tressailli, mon cœur a frémi en entendant ce rapport.—Que le blasphémateur soit lapidé.—Je vous en conjure; point de délai; je ne veux pas me faire, de peur que ma conscience ne me poursuive dans ma chambre, dans mon lit, dans mon tombeau. » Ainsi parlèrent une foule de membres, et parmi eux quelques-uns des plus considérables, Skippon, Butler, Downing, Drake; et si quelques officiers, comme Desborough, et quelques jurisconsultes, comme Whitelocke, n'avaient pris la parole, ce fou blasphémateur eût probablement été pendu sans autre forme de procès; sur cent soixante-dix-huit votants, quatre-vingt-deux membres, parmi lesquels Richard Cromwell lui-même, opinèrent en ce sens. Nayler fut condamné à être mis au pilori, à avoir la langue percée d'un fer rouge, à être fouetté publiquement, et à rester en prison, aux travaux forcés, aussi longtemps qu'il plairait au Parlement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 418-419;—*State*.

Cromwell n'eut garde de toucher à cette sentence; il eût blessé le sentiment public soulevé contre le blasphémateur. Mais un autre sentiment public s'élevait aussi contre cette violation du droit commun, contre la Chambre s'érigant en pouvoir judiciaire, supprimant le jury, les juges, toutes les formes légales, et enlevant ainsi aux Anglais les plus chères garanties de leurs libertés. Cromwell saisit l'occasion; au moment même où la sentence s'exécutait, il écrivit à l'orateur du Parlement: « Très-fidèle et bien aimé, salut. Nous avons  
« pris connaissance d'un jugement rendu naguère par  
« vous contre un nommé James Nayler. Nous détestons  
« et nous repoussons toute idée de donner, directement  
« ou indirectement, le moindre appui à des personnes  
« coupables de telles opinions et pratiques, ou préve-  
« nues des crimes imputés audit Nayler. Cependant,  
« étant actuellement chargé du gouvernement au nom  
« du peuple de ces nations, et ne sachant pas jusqu'où  
« peuvent s'étendre de tels procédés, dans lesquels le  
« Parlement est entré tout à fait sans notre concours,  
« nous désirons que la Chambre veuille bien nous faire  
« connaître les arguments et les motifs sur lesquels elle  
« s'est fondée pour procéder ainsi<sup>1</sup>. »

La Chambre fut embarrassée; elle ne voulait ni entrer en lutte ouverte avec le Protecteur, ni abandonner la

*Trials*, t. V, col. 891-842;—Barrow, *Diary*, t. I, p. 24 165, 169 171, 182-184, 217-221, 246-258.

<sup>1</sup> Le 25 déc. 1656;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 449.

jurisdiction qu'elle s'étaît arrogée: elle se borna, pour toute réponse, à repousser la proposition qui lui fut faite d'ajourner l'exécution encore incomplète de la sentence<sup>1</sup> qu'elle avait rendue contre Nayler, et le lendemain même, la portion du châtiment qui était restée en retard lui fut en effet infligée. Peu importait à Cromwell: il avait mis en lumière les vices de la constitution républicaine, et à la charge du Parlement seul la plus flagrante de ces violations de la loi qu'il avait lui-même si souvent commises; et en même temps, sans faire aux sectaires effrénés aucune avance compromettante, il s'étaît lavé, à leurs yeux, des rigueurs que l'un d'entre eux venait de subir.

Après le Parlement, ce fut l'armée, ceux-là du moins, entre les chefs de l'armée, dont il redoutait le mauvais vouloir ou le crédit, qu'il s'appliqua à abaisser et à compromettre. Sous prétexte de pourvoir aux frais de la milice, Desborough proposa<sup>2</sup> un bill pour continuer, sur les anciens royalistes seuls, cette taxe du dixième de leur revenu qui, l'année précédente, avait été affectée à cette destination: on amnistiait par là les majors généraux qui, chacun dans son district, avaient arbitrairement imposé cette taxe; et on sanctionnait à la fois la taxe et l'autorité militaire qui l'avait déjà perçue. Tout portait à croire que ce bill étaît proposé de l'aveu de

<sup>1</sup> Le 27 décembre 1656:—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 476.—*Barton, Diary*, t. I, p. 260-261.

<sup>2</sup> Le 25 décembre 1656.

Cromwell de qui seul les majors généraux avaient reçu, en 1655, leurs instructions : à la première motion du bill dans la Chambre, Thurloe lui-même l'appuya formellement ; mais, au grand étonnement de tous, quand le débat s'engagea, l'un des gendres du Protecteur, lord Claypole se leva le premier et dit : « Ce bill consiste en  
 « deux parties : la continuation de la taxe du dixième  
 « sur les Cavaliers et un acte d'amnistie pour les auto-  
 « rités qui l'ont d'abord établie. Je ne comprends pas  
 « comment la première partie peut être adoptée, à  
 « moins que vous ne violiez vous-même l'amnistie  
 « accordée aux partisans du feu roi. Vous avez par-  
 « donné leur offense ; vous ne pouvez les frapper de  
 « nouveau par une mesure rétrospective. Voudriez-  
 « vous substituer cette charge sur leur postérité et  
 « punir les enfants pour la faute de leurs pères ? J'ap-  
 « prouve la seconde partie de la motion, l'acte d'amnis-  
 « tie pour les autorités qui, l'an dernier, ont perçu la  
 « taxe ; mais j'espère qu'on y pourvoira par un bill  
 « spécial. Je ne fais que lever le gibier, et j'en laisse la  
 « poursuite à ceux qui s'y entendent mieux que moi.  
 « Mon avis est que ce bill doit être rejeté<sup>1</sup>. »

La colère des majors généraux fut vive ; ils se voyaient trahis par le maître même de qui ils tenaient leur mission, et il les livrait à la haine qu'avaient soule-

<sup>1</sup> *Journals of the House of comm.*, t. VII, p. 475 ; — *Burton, Diary*, t. I, p. 239-243, 310, — *Thurloe, State-Papers*, t. V, p. 789 ; — *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 48-53.

vée contre eux les mesures qu'il leur avait commandées. Lambert, Desborough, Whalley, Butler et leurs amis soutinrent ardemment le bill. Encouragés par l'exemple de Claypole, les juriconsultes et les courtisans persisterent à l'attaquer. Le débat devint violent et personnel. Un jour, le major général Butler ayant parlé des Cavaliers avec rudesse, Harry Cromwell, cousin du Protecteur, dit en lui répondant : « Quelques-uns de ces  
 « messieurs pensent et disent que, parce que quelques-  
 « uns des Cavaliers ont commis des fautes, il est juste  
 « que tous soient punis. Il suivrait de là que, parce que  
 « quelques-uns des majors généraux ont commis des  
 « fautes, ce que j'offre de prouver, tous mériteraient  
 « d'être punis. » Les majors généraux se soulevèrent; l'un d'eux, Kelsey, demanda que Harry Cromwell fût tenu de nommer ceux qu'il avait voulu inculper : « Je suis prêt, » dit Harry, « je demande à la Chambre  
 « la permission de les nommer, et je m'engage à prou-  
 « ver qu'ils ont fait des choses insoutenables. » La Chambre était en feu; « mais ce feu fut éteint, » dit le membre même qui raconte l'incident, « par les graves  
 « porteurs d'eau toujours prêts en pareil cas. » En sortant de la séance, quelques amis des majors généraux menacèrent Harry Cromwell de la colère du Protecteur; Harry alla le soir même à Whitehall, et y répéta ce qu'il avait dit à la Chambre, ajoutant qu'il apportait les papiers par lesquels il était prêt à le prouver. Cromwell prit la chose en plaisanterie, et ôtant de ses épaules un riche manteau écarlate qu'il portait ce jour-là, il le

donna, ainsi que ses gants, à Harry, « qui est venu  
 « aujourd'hui même, » dit le narrateur, « se payer à  
 « la Chambre avec ses gants et son manteau nouveau,  
 « à la grande joie des uns et au grand trouble des  
 « autres. Ce fut un charmant tour de Son Altesse<sup>1</sup>. »

Cromwell avait ses fantaisies et ses entraînements; gai quelquefois et moqueur avec plus de verve que de bon goût, il prenait presque autant de plaisir à jouer ses adversaires qu'à les vaincre, et il fut, à coup sûr, ce jour-là, amusé de leur surprise et de leur courroux à se voir ainsi bravés et dupés. Il prévoyait l'opposition de quelques-uns des majors généraux à son espérance, et il tenait plus à les décrier qu'il ne se souciait de les irriter. C'était manquer à sa prudence accoutumée, car il ne croyait pas pouvoir se faire roi sans l'aveu de la plupart, et des principaux parmi ses anciens compagnons; mais une seule idée le préoccupait en ce moment; se placer à part et au-dessus du Parlement et de l'armée; s'offrir au pays comme le seul refuge contre leurs excès, et fonder ainsi l'élan suprême de sa fortune sur la juste impopularité de ses propres instruments.

Pendant que ses amis se divisaient, ses ennemis lui vinrent en aide et lui firent faire un grand pas dans son dessein. Charles II, fixé à Bruges, rassemblait quelques compagnies de soldats, recevait de Madrid un peu d'argent, semblait enfin préparer une expédition pour

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 20; — Burton, *Diary*, t. I, p. 369; — Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House of Cromwell*, t. I, p. 67-73.



rentrer dans son royaume. Son allié, le républicain Sexby, revenu naguère en Flandre, après avoir passé plusieurs mois en Angleterre, ne demandait que mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, et promettait qu'à peine débarqué dans le comté de Kent, il y ferait éclater une insurrection, républicaine d'abord contre Cromwell, mais qui deviendrait royaliste dès que Cromwell serait renversé. Pour renverser Cromwell, c'était sur l'assassinat que Sexby comptait; il avait laissé à Londres un de ses anciens compagnons de guerre et de complot, Miles Sindercombe, soldat hardi, républicain passionné, plutôt esprit fort que sectaire chrétien, et qui, avec quatre ou cinq complices, passait son temps à inventer des moyens et à épier des occasions de tuer le Protecteur. Sexby en partant avait remis à Sindercombe cinq cents livres sterling et devait lui en envoyer davantage; selon son propre dire, c'était l'ancien ambassadeur d'Espagne à Londres, don Alonzo de Cardenas, qui se concertait avec lui, à Bruxelles, pour ce grand coup et lui fournissait de l'argent<sup>1</sup>.

Le 19 janvier 1657, Thurloe se leva dans le Parlement et y révéla solennellement le complot, annonçant que Sindercombe et deux de ses complices étaient arrêtés, donnant des détails, lisant des dépositions, et faisant pressentir des périls encore obscurs et plus étendus, un

<sup>1</sup> Clarendon, *History of the Rebellion*, I, xv, c. 133; *State-Papers*, t. III, p. 315, 321, 324, 327, 338;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 1, 2, 33, 182, 500;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 278, 333 et suivantes.

grand soulèvement des Cavaliers, une invasion de Charles Stuart et des Espagnols. Sincère ou affectée, l'émotion fut profonde; on vota un service solennel dans les trois royaumes pour rendre grâces à Dieu de la découverte du complot; on proposa la nomination d'un comité chargé d'aller demander au Protecteur quel jour il lui plairait de recevoir la Chambre et d'entendre l'expression de ses sentiments: « J'y voudrais ajouter  
 « quelque chose, » dit un membre obscur, M. Ashe.  
 « quelque chose qui serait très-efficace pour le salut de  
 S. A. et de nous-mêmes, et pour mettre fin à tous  
 « ces projets de nos ennemis; ce serait que S. A. voulût  
 « bien se charger du gouvernement selon notre ancienne  
 « constitution; alors nos libertés et notre repos, la sû-  
 « relé et les privilèges de S. A. seraient établis sur de  
 « solides fondements. » L'émotion fit place à une ru-  
 meur violente: « Je ne comprends pas, » dit M. Robbin-  
 son, « ce que signifie cette motion qui parle d'une  
 « ancienne constitution, et je ne vois pas comment nous  
 « pourrions la discuter; l'ancienne constitution, c'est  
 « Charles Stuart; j'espère que nous n'allons pas le  
 « rappeler. »—« Le membre qui vient de faire cette  
 « motion, » dit M. Highland, « était jadis un de ceux qui  
 « travaillaient à détruire ce que maintenant il voudrait  
 « rétablir; un roi, des lords et des communes, c'était la  
 « cette ancienne constitution que nous avons renversée  
 « en prodiguant notre sang et nos trésors. Voulez-vous  
 « faire de milord Protecteur le plus grand hypocrite en  
 « le faisant asseoir sur ce trône contre lequel Dieu a

« suffisamment rendu témoignage? Vous proposez-vous  
 « de relever ce gouvernement royal qui, pendant  
 « mille ans, a persécuté le peuple de Dieu? En attendez-  
 « vous mieux désormais? Quel crime qu'une telle mo-  
 « tion! Est-ce sur cela que vous ordonnerez un jour  
 « d'actions de grâces! Qu'elle disparaisse, qu'elle meure,  
 « car elle est abominable! Je vous en conjure, que  
 « jamais cette idée ne prenne pied ici, parmi nous<sup>1</sup>. »

Attaquée avec cette véhémence, la motion de M. Ashe fut défendue aussi, mais un peu timidement et avec embarras. On finit par la laisser tomber comme intempestive, sans la rejeter, et par une sorte de consentement général : « Je n'ai jamais vu, » dit Thomas Burton, « un débat si chaud s'évanouir d'une façon si singulière, comme un feu follet<sup>2</sup>. »

Ce n'était pourtant pas la première fois que la Chambre entendait de telles paroles; quelque temps auparavant, le colonel William Jephson, on ne sait plus à quelle occasion, avait nettement proposé de faire Cromwell roi; mais sa proposition, à peine écoutée, était tombée sans bruit. Comme il dînait peu après à Whitehall, Cromwell l'en réprimanda doucement, lui disant qu'il ne concevait pas quelle était son idée en faisant une proposition semblable : « Tant que je siégerai dans cette

<sup>1</sup> *Journals of the H. of comm.*, t. VII, p. 481;—Burton, *Diary*, t. I, p. 371, 356-361;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 325;—Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 777;—*State-Trials*, t. V, col. 812-872.

<sup>2</sup> Burton, *Diary*, t. I, p. 356.

« Chambre, » répondit Jephson, « je demande à être  
 « libre d'acquitter ma conscience, dût mon opinion  
 « avoir le malheur de déplaire ; » et Cromwell, lui  
 frappant sur l'épaule, lui dit : Va-t'en ; tu n'es qu'un  
 « fou. » — « On vit bientôt, » dit Ludlow, « de quelle  
 « folie le colonel était possédé ; il obtint immédiatement  
 « une compagnie d'infanterie pour son fils, étudiant à  
 « Oxford, et un regiment de cavalerie pour lui-même<sup>1</sup>. »

C'étaient là des préliminaires significatifs, mais vains ;  
 on montrait le but sans y marcher. Cependant les inci-  
 dents se pressaient ; le bill que Desborough avait proposé  
 dans l'intérêt des majors généraux fut rejeté, et il devint  
 clair que Cromwell se disposait à les laisser tomber ;  
 Sindercombe, condamné par le jury, s'empoisonna à la  
 Tour, la veille du jour où devait avoir lieu son exécu-  
 tion ; des soupçons sinistres s'élevèrent<sup>2</sup>. Il fallait sortir  
 de cette attente agitée qui menaçait de devenir funeste,  
 si elle restait stérile. Une proposition dérisive fut pré-  
 parée ; on demanda à Whitelocke de la présenter au  
 Parlement ; il s'y refusa, promettant de l'appuyer quand  
 elle serait faite<sup>3</sup> ; il était de ceux qui veulent que l'évé-  
 nement marche devant eux, aimant mieux avoir à  
 répondre d'une complaisance un peu servile que d'une  
 initiative un peu hardie. L'alderman, sir Christopher  
 Pack, l'un des représentants de la Cité de Londres, s'en

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 336, dans sa *Collection*.

<sup>2</sup> Le 13 février 1657 ; — *State-Trials*, t. V, col. 850, 851.

<sup>3</sup> Whitelocke, p. 656.

chargea. Le Protecteur l'avait naguère créé chevalier, et il avait, comme commissaire de l'Excise, des comptes à rendre dont il était un peu embarrassé. Le 23 février 1657, dès que la Chambre fut réunie, il se leva, et montrant un long papier qu'il tenait à la main, il demanda la permission de le lire : « C'était, » dit-il, « quelque chose qui tendait à établir définitivement le gouvernement de la nation, et à consolider la liberté et la propriété. » L'orage éclata soudain, car personne ne se méprenait sur l'objet de la proposition ; les républicains, militaires et civils, s'opposèrent à la lecture, se riant contre l'irrégularité de la forme, accablant Paek de questions et de reproches, poussant même la violence jusqu'à l'arracher de la place où il siégeait près de l'orateur, pour l'entraîner à la barre. Mais les partisans du Protecteur, les juriconsultes surtout, soutinrent résolument la proposition et son auteur ; la lecture, mise aux voix, fut ordonnée par cent quatorze suffrages contre cinquante-quatre ; elle eut lieu immédiatement, et il fut décidé que le débat commencerait le lendemain<sup>1</sup>.

L'acte était intitulé : « Humble adresse et remontrance des chevaliers, citoyens et bourgeois, maintenant réunis dans le Parlement de cette République, » et il rétablissait la monarchie avec les deux Chambres, invitant le Protecteur à prendre le titre de roi, et à désigner lui-même son successeur.

<sup>1</sup> *Journals of the H. of comm.*, t. VII, p. 496 ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 357-360, dans ma *Collection*.

Dès le lendemain 24 février, Thurloe écrivait à Monk, en Écosse : « Nous sommes tombés hier, au sein du Par-  
 « lement, dans un grand débat; l'un des aldermen,  
 « membre pour la Cité, a apporté un papier intitulé :  
 « *Remontrance*, etc., qui demande à milord Protecteur  
 « de prendre le pouvoir royal et de convoquer à l'ave-  
 « nir des Parlements composés de deux Chambres. »  
 Et après avoir expliqué à Monk les divers articles du projet, Thurloe terminait en disant : « Je vous donne  
 « tous ces détails afin que vous soyez en mesure de  
 « donner vous-même satisfaction aux personnes qui  
 « pourraient avoir des scrupules sur cette affaire. Je  
 « vous assure qu'elle vient du Parlement seul, et que  
 « Son Altesse ne savait rien des propositions avant  
 « qu'elles eussent été introduites dans la Chambre; et  
 « personne ne sait si, dans le cas où elles y seraient  
 « adoptées, Son Altesse ne les rejetera pas. C'est ce  
 « qu'elle fera certainement si les intérêts des honnêtes  
 « gens et de la bonne cause n'y sont pas pleinement  
 « garantis. Il sera bon que vous vous teniez bien in-  
 « formé de l'attitude de l'armée qui est autour de vous,  
 « car des esprits inquiets prendront ce prétexte, comme  
 « un autre, pour la jeter dans le mécontentement par  
 « de faux rapports<sup>1</sup>. »

L'avertissement était opportun, car le 27 février, le

<sup>1</sup> Cette lettre de Thurloe à Monk, à ma connaissance du moins, était restée jusqu'ici inédite; je la dois à l'obligeance du docteur Travers Twiss qui l'a trouvée et a bien voulu la copier pour moi dans les manuscrits du château de Littlecott.

jour même où le Parlement célébrait un jeûne solennel pour appeler les lumières d'en haut sur le grand débat qui l'occupait, une centaine d'officiers, conduits par plusieurs des majors généraux, Lambert, Desborough, Fleetwood, Whalley, Goffe, se présentèrent devant le Protecteur, et le conjurèrent de ne pas accepter le titre de roi : « Ce titre, lui dit le colonel Mills, qui  
« portait la parole au nom de ses camarades, ne plaît  
« point à l'armée ; il sera un sujet de scandale pour le  
« peuple de Dieu et de joie pour ses ennemis ; il est  
« plein de péril pour votre personne et pour les trois  
« nations ; il prépare les voies au retour de Charles  
« Stuart. »

Cromwell leur répondit sur-le-champ : « Le premier  
« qui m'aït parlé du titre de roi, c'est le même qui est  
« aujourd'hui l'organe des officiers ici présents. Quant  
« à moi, je ne suis jamais entré, à ce sujet, dans aucune  
« intrigue. Il y a en un temps où vous ne reehigniez  
« point à ce mot de *Roi*, car l'acte sur lequel est fondé  
« le gouvernement actuel me fut présenté avec ce titre ;  
« je vois ici quelqu'un qui pourrait l'attester ; je re-  
« fusai de l'accepter. Comment il se fait que mainte-  
« nant ce même titre vous fasse frémir, c'est ce que  
« vous savez mieux que moi. Pour mon compte, j'en  
« fais aussi peu de cas que vous ; c'est une plume à un  
« chapeau. En toute occasion, vous avez fait de moi  
« votre souffre-douleur ; vous m'avez fait dissoudre le  
« Long Parlement, qui s'éfait, il est vrai, bien gâté en  
« siégeant si longtemps. Vous m'avez fait convoquer un

« Parlement, une Convection nommée par vous; et  
« qu'a-t-elle fait? Elle a saisi d'effroi la liberté et la pro-  
« priété. Si un homme avait douze vaches, ces gens-là  
« pensaient que celui qui n'en avait point était en droit  
« de partager avec son voisin. Qui eût pu dire que quel-  
« que chose était à lui s'ils avaient continué? Il a fallu  
« les dissoudre. Un parlement a été ensuite convoqué:  
« il a siégé cinq mois, et à peine en ai-je entendu  
« parler pendant ce temps-là; il l'a employé à mettre en  
« question l'acte fondamental. Il a fallu dissoudre ce  
« Parlement. Peu après, vous avez jugé nécessaire  
« qu'il y eût des majors généraux. A son origine, cette  
« proposition, amenée par des insurrections récentes et  
« générales, était bien fondée; et vous, majors géné-  
« raux, vous avez bien rempli votre office. Vous pou-  
« viez continuer: qui vous a poussés à présenter à la  
« Chambre un bill à ce sujet, comme vous l'avez fait  
« naguère, et à vous attirer un échec? A peine aviez-  
« vous exercé quelque temps votre pouvoir que vous  
« avez impatiemment demandé la convocation d'un  
« Parlement. J'étais contre; mais vous aviez la con-  
« fiance que, par votre force et votre crédit, vous feriez  
« élire des hommes selon le désir de votre cœur. Vous  
« y avez échoué, et le pays a été offensé; cela est évi-  
« dent. Il est temps d'en venir à un règlement définitif  
« du gouvernement, et de mettre de côté ces procédés  
« arbitraires si désagréables à la nation. Par les actes  
« mêmes de ce Parlement, vous voyez bien qu'il y faut  
« un frein, un contre-poids; ce qui est arrivé à James



« Naylor pourrait vous arriver à vous ; par leur pouvoir  
 « judiciaire, ils atteignent la vie et les membres de  
 « tous. Est-ce que l'acte fondamental du Protectorat me  
 « met en état d'y résister ? »

Les faits que rappelait Cromwell étaient embarrassants, ses idées imprévues et saisissantes, et sa voix pleine d'empire sur ses anciens compagnons. Plusieurs fléchirent dans leur résistance à ses desseins, entre autres trois majors généraux, Whalley, Goffe et Berry. On transigea ; il fut convenu que la question du titre de roi demeurerait en suspens jusqu'à la fin du débat, et qu'aucune clause du bill ne serait définitive, ni obligatoire, tant qu'on n'aurait pas statué sur toutes. A cette condition, les officiers acceptèrent le Parlement composé de deux Chambres, le droit de Cromwell de nommer son successeur, et ils s'engagèrent à laisser le débat suivre paisiblement son cours.

Du 23 février au 30 mars 1657, il occupa vingt-quatre séances dont sept, contre les usages de la Chambre, remplirent la journée tout entière, avant et après midi. Les détails peu nombreux qui en restent semblent indiquer que, longues et animées, elles ne furent cependant troublées par aucune violence. Seulement, lorsque après avoir discuté tout le projet, on revint à l'article 1<sup>er</sup> qui avait été laissé en suspens et qui rétablissait la royauté, la Chambre ordonna que ses portes

<sup>1</sup> Berion, *Diary*, t. I, p. 382-384 ; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 492.

fussent fermées et qu'aucun membre ne pût sortir sans une permission expresse. Plusieurs sans doute auraient désiré se soustraire à la nécessité de prendre parti dans une si embarrassante question. Cent quatre-vingt-cinq membres votèrent, soixante-deux contre et cent vingt-trois pour l'article qui fut adopté en ces termes : « Que  
 « Votre Altesse veuille bien prendre les nom, titre,  
 « dignité et office de roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Ir-  
 « lande, et de tous les domaines et territoires qui en  
 « dépendent, et en exercer le pouvoir conformément  
 « aux lois de ces nations. » Et pour mettre immédia-  
 tement le style de l'acte en harmonie avec les conve-  
 nances monarchiques, au lieu de l'appeler : « Adresse  
 « et remontrance, » on l'intitula : « Humble pétition  
 « et avis <sup>1</sup>. »

Rien ne donne à penser que, pendant ce débat, le pays en fût violemment agité, ni qu'il y prêtât une attention passionnée ; les journaux du temps, exactement censurés ou rudement intimidés, s'en expriment avec une réserve sèche et brève ; on n'y trouve que des paroles comme celles-ci : « La Chambre a adopté,  
 « le 23 mars, une résolution de grande importance,  
 « dont nous réndrons compte plus tard <sup>2</sup>. » Justement lasse et méfiante, la population se souciait peu de ses maîtres et des changements où ils lui semblaient seuls

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 496-514.

<sup>2</sup> *Public Intelligence*, 30 mars 1657;— *Memoirs Politiques*, 2 avril 1657;— Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 256.

intéressés. C'était autour du gouvernement, parmi ses serviteurs et ses adversaires que se concentrait la passion comme l'action; et même là, malgré l'ardeur de la lutte, le doute et la réserve étaient grands. Thurloe écrivait, le 3 mars, à Henri Cromwell : « Son Altesse a  
 « parlé aux officiers en termes très-clairs, mais affec-  
 « tueux et doux, et à leur pleine satisfaction, à ce qu'on  
 « rapporte. Cependant, je suis hors d'état de dire quelle  
 « sera l'issue. Je n'aime pas la physionomie et le  
 « tour actuel des affaires; un solide établissement  
 « n'est, je le crains, et ne sera jamais dans l'esprit de  
 « certains hommes. J'espère que ceux qui souhaite-  
 « raient d'y parvenir apprendront à se soumettre à la  
 « main de Dieu qui dispose sagement de toutes choses. »  
 Presque au même moment<sup>1</sup>, Henri Cromwell écri-  
 vait de Dublin à Thurloe : « Je bénis le Seigneur de ce  
 « que Son Altesse inspire, à la plupart des membres du  
 « Parlement, tant d'affection et de confiance qu'ils aient  
 « cru devoir témoigner une si complète satisfaction de  
 « la façon dont elle exerce son pouvoir, et même pen-  
 « ser qu'il est de l'intérêt de la nation de lui conférer  
 « un pouvoir encore plus grand... Quant au mérite  
 « des propositions en elles-mêmes, si quelques-uns de  
 « nos grands personnages ne peuvent les digérer, ce  
 « n'est pas une raison pour qu'elles me plaisent moins.  
 « Puisqu'ils ne peuvent consentir à ce qu'a fait un Par-  
 « lement fait de leurs propres mains, je les tiens pour

<sup>1</sup> Le 4 mars 1657.

« des hommes incapables de vivre en repos et de sup-  
 « porter un gouvernement quelconque. Il ne faut pas  
 « faire grand cas des appétits dépravés d'esprits si  
 « malades, et je suis si peu touché de leur méconten-  
 « tement que je regarde ce qui se passe comme une  
 « occasion providentielle d'extirper ces épines, qui  
 « seront toujours si incommodes dans les flancs de  
 « Son Altesse.... Que le Seigneur lui fasse la grâce de  
 « voir combien il est plus sûr de s'appuyer sur des  
 « personnes considérables, accréditées, intègres et  
 « sages, que sur des hommes qui ont laissé éclater toute  
 « leur envie, et qui ne savent se soutenir eux-mêmes  
 « qu'en perpétuant la confusion ! Quant à moi, en ceci  
 « comme en toutes choses, je m'efforcerais de plus en  
 « plus de soumettre ma volonté à la Providence de  
 « celui entre les mains de qui je remets votre destinée  
 « comme la mienne<sup>1</sup>. »

Remarquable exemple de tranquillité prudente de la part de deux hommes personnellement si intéressés dans la question en suspens, et qui s'en entretenaient dans la plus libre intimité !

Dès qu'elle toucha au terme de son travail, le 27 mars 1657, la Chambre nomma des commissaires chargés d'aller demander au Protecteur quel jour il voudrait lui donner audience pour qu'elle le lui présentât ; et quatre jours après, le 31 mars, vers onze heures, Cromwell, entouré des principaux officiers de son gouvernement,

<sup>1</sup> Taurioe, *State-Papers*, t. VI, p. 93.

reçut le Parlement à Whitehall, dans cette même salle des Banquets que, huit ans auparavant, Charles I<sup>er</sup> avait traversée entre deux haies de soldats pour aller à l'échafaud : « Avec le bon plaisir de Votre Altesse, lui  
 « dit l'orateur de la Chambre, j'ai reçu, du Parlement  
 « d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, l'ordre de vous  
 « présenter, en son nom, cette humble pétition. Je  
 « n'ignore pas que je parle devant un grand person-  
 « nage, dont le jugement supérieur sait écarter et dis-  
 « siper tous discours inutiles, comme le soleil dissipe  
 « les vapeurs. Je ne suis qu'un serviteur et je n'ai point  
 « à exprimer mes propres pensées, mais à déclarer ce  
 « que le Parlement m'a commandé. Je ressemble à un  
 « jardinier qui cueille des fleurs dans le jardin de son  
 « maître et en compose un bouquet; je n'offrirai à  
 « Votre Altesse que ce que j'ai recueilli dans le jardin du  
 « Parlement. »

Widdrington fit, des dix-huit articles de la pétition, une analyse détaillée : le rétablissement de la royauté, et d'une seconde Chambre désignée sous le nom de *l'autre Chambre*, le mode d'élection ou de nomination des membres divers du Parlement ainsi formé, la fixation d'un revenu public permanent, la domination exclusive de la foi protestante avec quelque tolérance pour les sectes, telles en étaient les principales dispositions que Widdrington justifia sans goût, mais non sans art, par les autorités les plus hétérogènes, Abraham et Aristote, la Bible et la grande Charte, les dogmes chrétiens et les traditions légales de l'Angleterre : « J'en ai fini, dit-il,

« des diverses pièces du gouvernement projeté par  
 « notre pétition, mais non de tous les articles; il en  
 « reste encore un. Le Parlement a une si bonne opinion  
 « de ce plan de gouvernement, tel qu'il résulte de tous  
 « les articles réunis, que son humble désir est que vous  
 « veuillez bien les accepter tous. Ils sont liés de façon  
 « à ne former qu'une seule chaîne; c'est comme un  
 « édifice bien construit et bien cimenté; si une seule  
 « pierre est retirée, tout s'écroule. Le rejet d'un seul de  
 « ces articles rend tous les autres incohérents et impra-  
 « ticables; ils sont tous les enfants d'une même mère,  
 « le Parlement; nous espérons que Votre Altesse les  
 « adoptera tous : *Aut nihil aut totum dabit*<sup>1</sup>. »

— « Il faudrait vraiment que j'eusse un front d'airain,  
 « monsieur l'orateur, » répondit Cromwell, « si ce plan  
 « de gouvernement, qu'il a plu au Parlement de m'ot-  
 « frir par vos mains, ne me jetait pas dans un trouble  
 « d'esprit extrême : évidemment, le bien-être, la paix,  
 « tout le trésor des intérêts de trois nations, et des plus  
 « honnêtes gens du monde, sont engagés dans cet acte  
 « si grand et si important. Cette seule considération  
 « doit susciter en moi le plus profond sentiment de res-  
 « pect et de crainte dont aucun homme ait jamais été  
 « saisi. J'ai passé ces dernières années dans le feu, si je  
 « puis ainsi dire, au milieu de nos troubles; quand je  
 « rassemblerais dans un étroit espace, et de manière à  
 « les voir toutes à la fois, toutes les choses qui me sont

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. 1, p. 397-413.

« arrivées depuis que je suis entré dans les affaires de  
« cette République, elles ne rempliraient pas, et,  
« selon moi, elles ne devraient pas remplir mon cœur  
« et mon esprit de la crainte et du respect de Dieu qui  
« conviennent à un chrétien, autant que cette chose que  
« vous venez maintenant m'offrir. Si je vous commu-  
« niquais, à cet égard, une résolution soudaine, sans  
« chercher une réponse mise dans mon cœur et dans  
« ma bouche par celui qui a été jusqu'ici mon Dieu et  
« mon guide, cela vous donnerait bien peu de motifs  
« de confiance dans le choix que vous avez fait, car ma  
« résolution aurait alors toute l'apparence d'un appétit  
« de la chair ; et si vraiment elle provenait en moi d'une  
« telle source, l'issue de cette affaire, quelle qu'elle fût,  
« pourrait bien être une malédiction pour ces trois na-  
« tions, et pour vous qui, j'en suis convaincu, n'avez  
« eu dans tout ceci qu'une bonne intention et des vues  
« sincères et honnêtes pour la gloire de Dieu, le bien  
« de son peuple et les droits de la nation. Voyant donc  
« à quel point vous êtes avancés dans cette affaire, et  
« que pour votre part vous avez accompli l'œuvre,  
« je n'ai que ce seul mot à vous dire, c'est qu'il me faut  
« un peu de temps pour prendre conseil de Dieu et de  
« mon propre cœur. J'espère que ni l'humeur d'esprits  
« faibles ou peu sensés, ni les désirs de ceux qui pour-  
« raient prétendre à des choses qui ne sont pas bonnes,  
« ne me pousseront à vous répondre autrement qu'avec  
« sincérité et reconnaissance, en rendant justice à votre  
« zèle et à votre intégrité, et de façon que ma réponse

« tourne au bien de ceux que, vous et moi, nous servons  
 « et sommes faits pour servir. Vraiment la chose mérite  
 « délibération, la plus sérieuse délibération de ma part,  
 « et je me tiendrai pour obligé de vous donner ma  
 « réponse aussi promptement que je le pourrai<sup>1</sup>. »

Ce qui se passa autour de Cromwell et dans son propre esprit au sortir de cette conférence, on l'ignore. Trois jours après, le 3 avril, il fit demander au Parlement de lui envoyer des commissaires à qui il donnerait sa réponse, et ce même jour, à trois heures après midi, un grand comité, composé de quatre-vingt-deux membres, se rendit en effet à Whitehall : « Je suis très-  
 « fâché », leur dit Cromwell, « de n'avoir pu faire con-  
 « naître plus tôt au Parlement mon désir; j'ai été atteint  
 « de quelque souffrance ces deux derniers jours, hier  
 « et mercredi. J'ai pris en considération, aussi bien que  
 « je l'ai pu, les choses contenues dans le papier qui  
 « m'a été présenté par le Parlement mardi dernier, et  
 « j'ai demandé à Dieu qu'il me fût donné de vous faire  
 « une réponse convenable pour moi et digne du Parle-  
 « ment. Je dois vous rendre ce témoignage que vous  
 « avez pris soin des deux plus grands intérêts que Dieu  
 « ait en ce monde, la religion et la protection due à  
 « ceux qui la professent, la liberté civile et le droit de  
 « la nation. Ce sont là des choses chrétiennes et hono-  
 « rables, et vous y avez pourvu en chrétiens et en gens  
 « d'honneur, en vrais Anglais, comme vous l'êtes. Et

<sup>1</sup> Burton. *Diary*, t. I, p. 413-416.



« pour ces deux intérêts, si Dieu m'en juge digne, je  
« vivrai et mourrai. Permettez-moi maintenant de vous  
« dire qu'il y a une ou deux considérations qui me  
« frappent. Vous m'avez nommé d'un autre titre que  
« celui que je porte maintenant. Vous exigez que ma  
« réponse soit catégorique, et vous ne me laissez, entre  
« les propositions que vous me faites, point de liberté  
« de choix. Je ne mets pas en question votre sagesse en  
« agissant ainsi; je me tiens pour obligé de me con-  
« former à votre résolution; vous êtes des hommes  
« sages et investis d'une grande confiance; c'est un  
« devoir de ne mettre en question rien de ce que vous  
« avez fait. Je serais bien abruti si je ne reconnaissais  
« pas le très-grand honneur que vous m'avez fait dans  
« ce papier, et, par votre entremise, j'en témoigne au  
« Parlement ma profonde reconnaissance. Mais, je dois  
« le dire, ce qu'il peut vous convenir d'offrir, il peut  
« ne pas me convenir de l'entreprendre. Que le Parle-  
« ment, je vous le demande, veuille donc bien ajouter  
« à sa faveur, à son affection et à son indulgence pour  
« moi, cette autre faveur de ne pas prendre en mau-  
« vaise part une réponse que je lui fais telle que je la  
« trouve dans mon cœur; c'est que je ne suis pas ca-  
« pable d'un si grand honneur et fardeau. Voyant que  
« je ne puis accepter aucune des choses que vous m'of-  
« frez si je ne les accepte toutes, je ne suis pas parvenu  
« à penser que ce soit mon devoir envers Dieu et envers  
« vous de me charger de ce fardeau, sous ce titre. Je  
« sais que tout ce que j'ai dit à la louange de votre

« nouveau plan de gouvernement, on peut le retour-  
 « ner contre moi et me dire : — S'il y a tant d'excellentes choses dans ce plan, les refusez-vous à cause  
 « d'un seul ingrédient?—Mais rien ne peut faire, de la  
 « conscience d'un homme, un esclave, et vraiment  
 « c'est ma conscience qui me dicte cette réponse. Si le  
 « Parlement est bien décidé à ceci, — tout le plan ou  
 « rien,—il ne me convient pas de rien faire pour vous  
 « engager à modifier votre résolution. C'est là tout ce  
 « que j'ai à dire. Je désire, et je n'en doute pas, que  
 « vous le rapportiez au Parlement avec fidélité et can-  
 « deur <sup>1</sup>. »

Le Parlement comprit les perplexités et les obscurités de cette réponse ; il était accoutumé à démêler et à suivre le secret désir de Cromwell dans le labyrinthe de sa conduite et de son langage. Il vota qu'il persistait absolument dans sa Pétition, chargea un comité de rédiger par écrit les raisons qui l'avaient dirigé dans cette grave délibération ; et après avoir entendu et approuvé le rapport de ce comité, on décida que des commissaires iraient demander au Protecteur quel jour il lui conviendrait de recevoir la Chambre qui se proposait de lui donner lecture de cet exposé des motifs de sa Pétition, et de lui en laisser copie, s'il le désirait <sup>2</sup>.

La nouvelle entrevue eut lieu en effet le mercredi, 8 avril. Les documents officiels n'en ont pas été con-

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 497-500.

<sup>2</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 510-521.

servés, ni l'exposé des motifs du Parlement, ni la réponse de Cromwell; mais les journaux du temps rapportent que le Protecteur s'y montra moins péremptoire dans son refus; il parla de ses infirmités, de ses incapacités; puisque le Parlement persistait dans sa proposition, il ne lui restait, à lui Cromwell, qu'à demander conseil; et à qui pouvait-il le demander, sinon au Parlement lui-même? Il désirait donc être informé, avec plus de détail, des motifs de leur détermination. Il demandait la permission d'exposer à son tour ses doutes, ses craintes, ses scrupules. Il était prêt à rendre raison de ses propres appréhensions qui seraient peut-être surmontées par des appréhensions contraires. Il espérait que lorsqu'on serait ainsi, de part et d'autre, au courant de toutes choses, on s'arrêterait à quelque plan également convenable pour le Parlement et pour lui, et qui satisferait aux intérêts de toute la nation.

Évidemment les journaux ne sortirent, dans cette occasion, de leur réserve habituelle qu'avec l'autorisation du Protecteur et parce qu'il jugea à propos de porter devant le pays lui-même ce grand débat.

Dès le lendemain, le Parlement vota que « prenant en considération ce que S. A. avait proposé la veille, des commissaires seraient chargés de se rendre auprès d'elle; qu'ils auraient pouvoir de recueillir de sa bouche ses doutes et ses scrupules sur les divers

<sup>1</sup> *Mercurius Politicus*, 9 avril 1657, — Golwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 559.

« points de la Pétition ; qu'ils offriraient à S. A. les  
 « raisons propres à la satisfaire en maintenant les  
 « résolutions de la Chambre ; et que , sur les points à  
 « l'égard desquels ils ne parviendraient pas à satisfaire  
 « S. A., ils feraient leur rapport au Parlement ». »

Une discussion solennelle était ainsi engagée sous les yeux du public ; le Parlement se chargeait de démontrer au Protecteur qu'il ne devait pas refuser d'être roi. Cent commissaires, parmi lesquels se trouvaient presque tous les hommes considérables de la Chambre , en grande majorité partisans de Cromwell, furent désignés pour cette mission.

Au moment même où ils la recevaient, une bande de béats fanatiques se soulevaient dans Londres pour établir eux aussi, disaient-ils, une monarchie, mais la seule monarchie légitime, celle de Christ. C'étaient les sectaires qu'on appelait et qui s'appelaient eux-mêmes les hommes de la cinquième monarchie. Toute autre loi que la loi de Dieu, révélée dans les livres saints, tout autre pouvoir que celui de Christ, représenté par l'assemblée des saints, devaient être abolis. Le 9 avril 1657, une vingtaine d'entre eux, sous la conduite d'un tonnelier, Venner, se réunirent à Shoreditch, « tout bottés et éperonnés, » disent les journaux du temps, pour se porter ensuite à un rendez-vous général ; une escouade de cavalerie les avait devancés là et les arrêta aussitôt. Dans un champ voisin du lieu désigné pour le rendez-

vous général, où personne ne vint, on trouva des armes, des pamphlets destinés à être distribués, et un étendard portant un lion rouge couchant, avec cette devise : « Qui le fera lever ? » Quelques hommes plus importants, l'amiral Lawson, les colonels Okey et Danvers, et même le général Harrison et le colonel Rich qui, peu auparavant, avaient été mis en liberté, se trouvèrent compromis, soit par leurs propres actes, soit par les paroles des sectaires, et furent également arrêtés. Le surlendemain, Thurloe, par ordre du Protecteur, rendit compte au Parlement du complot et des mesures prises pour le déjouer ; sans exagération, en homme expérimenté, déclarant que le nombre et la qualité des personnes qui avaient tenté ce coup étaient « peu considérables et même méprisables ; » mais il le rattacha, non sans raison, à l'état général des partis et des esprits ; il donna des détails sur l'organisation secrète de ces sectaires et sur leurs relations avec tous les mécontents politiques. Le Parlement comprit et soutint la démarche de Thurloe ; sur une motion faite et adoptée à l'instant, l'orateur lui adressa officiellement ces paroles : « Monsieur le secrétaire, je reçois l'ordre de vous témoigner, au nom du Parlement, ses sincères remerciements pour vos excellents soins et vos heureux efforts dans la découverte de cette affaire, et pour les grands services que vous avez rendus à la République dans cette occasion et dans beaucoup d'autres. » En même temps les commissaires, déjà désignés pour se rendre auprès du Protecteur, furent chargés de lui dire « que le

« Parlement avait reçu le rapport du secrétaire d'État, « qu'il en appréciait toute l'importance, et qu'il le prendrait immédiatement en sérieuse considération<sup>1</sup>. »

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrirent, le 11 avril 1657, entre les commissaires du Parlement et le Protecteur, ces conférences qui devaient décider si l'on ferait ou si l'on ne ferait pas un roi.

C'est un spectacle peu digne que celui d'une comédie obstinément jouée par des hommes graves dans une affaire grave. Cromwell et le Parlement savaient d'avance l'un et l'autre ce qui manquait au gouvernement de l'Angleterre; ils étaient l'un et l'autre convaincus que la royauté pouvait seule, en y rentrant, lui donner un caractère régulier et stable. Ils consumèrent un mois en conversations et en argumentations, comme s'ils avaient eu besoin de se persuader mutuellement. Au fond, le Parlement ne parlait pas à Cromwell, ni Cromwell au Parlement; ils s'adressaient l'un et l'autre à un public qui n'était point dans Whitehall; aux républicains opposants, mais modérés, qu'ils espéraient amener à leurs vues, et au pays tout entier qu'ils voulaient émouvoir assez fortement pour qu'il s'associât à leur désir d'une royauté nouvelle, et qu'il contraignît les anciens partis à l'accepter<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the House of C.*, t. VII, p. 521-523. — *Thurloe, State-Papers*, t. VI, p. 184-186.

<sup>2</sup> Le compte rendu détaillé de ces conférences se trouve dans un pamphlet intitulé : *Que la monarchie est la meilleure, la plus ancienne et la seule forme légale de gouvernement*, publié en 1659, et

Quelque embarras se manifesta au début de la première entrevue : qui parlerait le premier ? seraient-ce les commissaires du Parlement pour exposer les motifs de la pétition, ou le Protecteur pour dire ses objections ? De part et d'autre, on voulait se tâter et voir venir. Disposition commune dans cette dernière période des révolutions où presque tous les hommes, même les braves, devenus sceptiques et prudents, s'efforcent d'étudier ou d'atténuer la responsabilité. Comme il était aisé de le prévoir, ce fut le désir du Protecteur qui prévalut. Whitelocke prit la parole, et ce jour-là Cromwell ne fit guère qu'écouter les commissaires du Parlement. Dans le cours des cinq conférences qui eurent lieu, du 11 au 21 avril, neuf d'entre eux parlèrent successivement, développant tous à peu près les mêmes idées ; les jurisconsultes, surtout Whitelocke et Glynn, savants et judicieux, mais subtils et diffus ; l'homme de cour guerrier et politique, lord Broghill, plus précis et plus pratique ; il résuma à peu près en ces termes les raisonnements de ses collègues et les siens propres :

« C'est par le titre de Roi, et jamais par aucun autre, que nos anciennes lois désignent le magistrat suprême ; or, les anciens fondements, quand ils sont bons, valent mieux que les nouveaux, ceux-ci fussent-ils également bons ; ce qui est confirmé par le temps et l'expérience a bien mieux fait ses preuves et porte en soi bien plus d'autorité. »

« Il vaut mieux mettre le magistrat suprême en har-  
« monie avec les lois en vigueur qu'avoir à modifier les  
« lois en vigueur pour les mettre en harmonie avec  
« lui. »

« La nation, légalement assemblée en Parlement,  
« vient d'examiner quel titre convenait le mieux au  
« magistrat suprême ; et après un débat solennel, elle  
« s'est arrêtée au titre de Roi, comme à celui par lequel  
« le peuple connaissait le mieux ses devoirs envers le  
« magistrat suprême, et le magistrat suprême ses de-  
« voirs envers le peuple, et tous deux en vertu de lois  
« anciennes et bien connues. »

« Parmi les personnes qui reconnaissent dans notre  
« pays un gouvernement quelconque, il n'en est à peu  
« près aucune qui ne se croie tenue d'obéir, soit aux  
« anciennes lois, soit aux lois nouvelles que tout en-  
« semble Votre Altesse et le Parlement. Si donc le ma-  
« gistrat suprême de ces trois nations s'appelle le Roi,  
« ceux qui respectent les anciennes lois accepteront ve-  
« lontiers son gouvernement comme fondé sur la base  
« qu'ils reconnaissent, et ceux qui reconnaissent les  
« autorités nouvelles en feront autant parce qu'elles  
« auront été greffées sur ce titre; en sorte que, partisans  
« des anciennes ou des nouvelles autorités, il n'y aura  
« personne qui n'ait obtenu satisfaction. »

« Les anciennes autorités du pays ne connaissent le  
« magistrat suprême que sous le titre de Roi, et l'au-  
« torité actuelle, le Parlement, désire ne le connaître  
« aussi que sous ce même titre ; si vous le refusez, nos



« ennemis n'en seront-ils pas relevés? Ne soutiendront-ils pas leurs espérances chancelantes en se disant entre eux et en disant à leurs alliés que leur chef, à eux, porte le titre qu'approuvent, non-seulement tous les anciens Parlements, mais même le Parlement actuel, tandis que notre chef, à nous, n'est point connu des anciennes lois, et a refusé de se faire connaître sous le titre que veut lui reconnaître le Parlement qu'il a lui-même appelé? »

« Si Votre Altesse porte le titre de Roi, tous ceux qui lui obéissent et la servent sont mis en parfaite sûreté par une loi bien antérieure à nos dissensions; loi rendue dans la onzième année du règne de Henri VII, et qui affranchit de toute poursuite tous ceux qui servent quiconque, de fait, est Roi. Cette loi paraît très-raisonnable, car elle pourvoit, non à l'intérêt d'une personne ou d'une famille particulière, mais à la paix et à la sécurité du peuple. Le but de tout gouvernement est de procurer au peuple justice et sécurité, et le meilleur moyen d'atteindre ce but est d'établir un magistrat suprême. Si Votre Altesse est revêtu du titre comme de l'office de Roi, et si, sous cet abri, le peuple jouit de la paix et de ses droits, ceux-là seraient presque des fous qui rejetteraient ces biens uniquement pour atteindre le même but sous une autre personne. »

« Il y a maintenant divorce entre le prétendant à la royauté et le pouvoir royal effectif dans notre pays; or nous savons que des personnes divorcées peuvent

« se remarque ; mais si l'une des deux se marie à une  
 « autre, cela coupe court à toute espérance. »

« Enfin, et ceci est une très-puissante raison, le Par-  
 « lement vous donne aujourd'hui ce conseil ; les con-  
 « seils des Parlements doivent toujours avoir, et, j'en  
 « suis sûr, auront toujours beaucoup de force et d'au-  
 « torité. Et ce conseil ne vient pas seul ; il est accom-  
 « pagné, pour nos libertés civiles et religieuses, de  
 « beaucoup de choses excellentes auxquelles Votre Al-  
 « tesse a déjà rendu une éclatante justice ; et il vient  
 « d'un Parlement qui a déjà donné à Votre Altesse d'in-  
 « contestables preuves de son affection, et qui, si Votre  
 « Altesse l'écoute en ceci, sera encouragé à lui en donner  
 « bien davantage<sup>1</sup>. »

Cromwell écoutait ces exhortations avec une satisfac-  
 tion évidente, mais mêlée d'une grande fermentation  
 d'esprit ; ce n'était point un homme à idées simples et  
 fixes, ni qui marchât constamment à son but ; il craint  
 de tous côtés en le poursuivant, sondant très-loin le  
 terrain et se jetant dans toutes sortes de voies indirectes  
 ou même contraires. Pendant qu'on lui parlait, sa forte  
 imagination faisait rapidement passer devant ses yeux  
 les replis les plus cachés comme les faces les plus di-  
 verses de sa situation, et toutes les conséquences pro-  
 chaines ou lointaines, probables ou seulement possibles,  
 de l'acte dont il délibérait. Il prit et reprit plusieurs fois  
 la parole, plus long et plus diffus que les jurisconsultes,

<sup>1</sup> *Somers's Tracts*, t. VI, p. 352-364.

accueillant et produisant pêle-mêle les réflexions, les souvenirs, les allusions, les pressentiments; incohérent et obscur, tantôt par entraînement, tantôt à dessein; quelquefois jettant des traits de lumière, plus souvent donnant le change sur sa véritable pensée, décidé à ne jamais se laisser saisir, et bien sûr en même temps de se retrouver, quand il le voudrait, dans le labyrinthe de son âme : « Si vos arguments pour m'imposer cette  
 « seule chose, la royauté, sont fondés sur la nécessité, » dit-il aux commissaires, « eh bien, alors, je n'ai rien à  
 « répondre; ce qui doit être doit être; » et il résumait en termes clairs et frappants tout ce qu'avaient dit les juristes pour établir que la royauté était en effet un titre et un office nécessaire, si intimement incorporé avec les lois fondamentales de l'Angleterre qu'elles ne pouvaient être exécutées sans son concours : « Mais si on  
 « peut trouver, hors de ce concours, quelque remède,  
 « quelque expédient, » reprenait Cromwell, « alors vos  
 « arguments ne sont plus absolument concluants et la  
 « question n'est plus une question de nécessité, mais  
 « simplement d'utilité et de convenance... Or, la  
 « royauté, ce n'est pas un simple mot, quatre ou cinq  
 « lettres; c'est le pouvoir suprême, quelque nom qu'il  
 « porte, et l'autorité souveraine qui l'a baptisé de ce  
 « nom aurait pu lui en donner un autre. Elle lui en  
 « a donné un autre deux fois, d'abord celui de *Gardiens*  
 « *de la liberté de l'Angleterre*<sup>1</sup>, quand cette République

<sup>1</sup> *Custodes libertatis Angliae* : et fut le nom qu'en 1649, on me-

« a été fondée, et puis celui que je porte aujourd'hui,  
« Et je puis dire qu'à ces deux mots une obéissance  
« presque universelle a été accordée par tous les rangs  
« et toutes les sortes de personnes. Pour mon compte, je  
« ne voudrais pas parler avec vanité, mais je puis dire  
« que, depuis le commencement du Protectorat jusqu'à  
« ce jour, les lois ont eu un libre cours, jamais plus libre  
« dans aucun autre temps, pas même dans ces années  
« appelées, et justement appelées des jours d'Halcyon et  
« de paix, depuis la vingtième année de la reine Éli-  
« beth jusqu'au temps du roi Jacques et du roi Charles.  
« Et s'il y avait ici, en ce moment, plus de milords  
« juges qu'il n'y en a, ils pourraient peut-être dire  
« quelque chose de plus.... J'ai entrepris d'être dans le  
« poste où je suis, non par espérance de faire aucun  
« bien, mais par désir d'empêcher beaucoup de mal,  
« un mal immense que je voyais près de fondre sur la  
« nation; nous nous précipitions dans la confusion et  
« le désordre, et de là dans le sang; j'ai été l'instru-  
« ment de ceux qui ont voulu que je me chargeasse  
« du fardeau que je porte.... Quelques-uns de vous  
« savent, et il me convient de dire moi-même que  
« je sais comment j'ai été appelé, à partir du pre-  
« mier jour jusqu'à celui-ci. Dès mon premier pas dans

ment de l'établissement de la République, on substitua à celui du Roi en tête des arrêts des cours de justice et de tous les actes analogues; il désignait spécialement les commissaires du grand sceau, gardiens des libertés publiques, par et sous l'autorité du Parlement.

« les affaires publiques, j'ai été porté et élevé d'em-  
 « plois inférieurs à des emplois plus grands; j'ai été  
 « d'abord capitaine d'un escadron de cavalerie, et je  
 « faisais de mon mieux dans mon poste, et il a plu à  
 « Dieu de m'y bénir. Sincèrement et avec une simplicité  
 « un peu puérile, à ce que pensaient des hommes grands  
 « et sages, je voulais que mes subordonnés me secon-  
 « dassent bien dans mon œuvre. J'avais alors un très-  
 « digne ami, une noble personne, et je sais que sa mé-  
 « moire vous est chère à tous, M. John Hampden. A ma  
 « première campagne, je vis que nos hommes étaient  
 « battus partout; j'engageai M. Hampden à faire ajouter  
 « à l'armée de milord Essex quelques nouveaux régi-  
 « ments, et je lui dis que je lui serais utile en ame-  
 « nant des hommes animés d'un esprit qui ferait quel-  
 « que chose dans notre entreprise. Ce que je vous dis est  
 « vrai; Dieu sait que je ne mens pas.— Vos Cavaliers, lui  
 « dis-je, sont, pour la plupart, d'anciens domestiques  
 « hors d'âge, des garçons de cabaret et autres de  
 « même sorte; les leurs sont des fils de gentilshommes,  
 « des cadets et des gens de qualité. Pensez-vous que  
 « des drôles de basse espèce, comme les vôtres, aient  
 « dans l'âme de quoi tenir tête à des gentilshommes  
 « pleins de résolution et d'honneur? Ne prenez pas mal  
 « ce que je vous dis; je sais que vous ne le prendrez  
 « pas mal; il faut que vous ayez des hommes animés  
 « d'un esprit capable de les faire aller aussi loin que  
 « peuvent aller des gentilshommes; autrement vous  
 « serez toujours battus.—M. Hampden était un sage et

« digne homme ; il me dit que je disais vrai, mais que  
« c'était impraticable. Je lui dis que j'y pouvais faire  
« quelque chose, et j'y fis vraiment quelque chose.  
« Attribuez-le à ce que vous voudrez ; je levai des  
« hommes qui avaient la crainte de Dieu, et qui fai-  
« saient avec conscience ce qu'ils faisaient ; et depuis ce  
« jour, je vous le dis, ils n'ont jamais été battus, et  
« partout où ils ont été engagés contre l'ennemi, ils  
« l'ont battu.... J'aurai la hardiesse d'appliquer ceci à  
« notre dessein actuel, car tout est là pour moi.... Je  
« vous dis qu'il y a de ces hommes-là dans cette nation,  
« des hommes pieux, animés de ce même esprit, des  
« hommes qui ne seront jamais battus par un esprit  
« mondain ou charnel, tant qu'ils conserveront leur  
« intégrité ; et j'agis sincèrement avec vous quand je  
« vous dis que Dieu, j'en suis convaincu, ne bénirait  
« pas une entreprise, quelle qu'elle fût, royauté ou  
« autre, qui offenserait ces hommes-là justement et par  
« de bonnes raisons. Ils pourraient, il est vrai, s'offenser  
« sans raison, et je serais un esclave si je me condam-  
« nais à complaire à de telles humeurs. Mais je vous  
« dis qu'il y a des hommes honnêtes et fidèles, fidèles  
« aux grands intérêts du gouvernement et à la liberté  
« du peuple, qui, je le sais, ne digèrent pas ce titre de  
« Roi. Ce n'est pas, j'en conviens, un trait d'honnêteté  
« de leur part que de ne vouloir pas se soumettre à ce  
« qu'ordonnera le Parlement ; pourtant ma conscience  
« me prescrit de vous demander de ne pas m'imposer  
« des choses dures, je veux dire dures pour eux, et

« qu'ils ne peuvent pas digérer... Vraiment la provi-  
 « dence de Dieu a rejeté en fait ce titre de Roi ; et cela,  
 « non dans un accès d'humeur ou de passion, mais à la  
 « suite d'une délibération aussi grave qu'il y en ait  
 « jamais eu chez aucune nation ; elle a été le résultat de  
 « dix ou douze ans de guerre civile, où beaucoup de  
 « sang a été versé. Je n'examine pas la justice de ce qui  
 « a été fait ; je n'ai pas besoin de vous dire quelle serait  
 « mon opinion si cela était de nouveau à faire ; mais si  
 « on recommence à l'examiner, et si un homme vient et  
 « trouve que Dieu, dans sa sévérité, a déraciné non-  
 « seulement toute une famille royale, mais le nom et le  
 « titre même!... ce n'est pas moi qui l'ai fait, ni ceux  
 « qui m'ont offert le pouvoir que je porte aujourd'hui ;  
 « c'est le Long Parlement ! »

« Je veux maintenant vous dire à vous, qui êtes une  
 « part si considérable du Parlement, que je suis infi-  
 « niment touché de ce mot : *Établissement définitif* :  
 « à mon avis, quiconque n'en est pas touché n'est  
 « pas digne de vivre en Angleterre ; et je ferai, pour  
 « ma part, tout ce que je pourrai pour chasser du pays  
 « tout homme qui ne désire pas que nous en venions à  
 « un établissement définitif, car c'est la grande misère  
 « d'une nation de n'avoir pas un gouvernement défini-  
 « tivement établi... Et vraiment je l'ai déjà dit, et je  
 « le redis ; je crois que cette forme de gouvernement,  
 « que vous proposez, tend à faire jouir la nation de  
 « toutes les choses pour lesquelles, depuis si longtemps,  
 « nous nous sommes tous prononcés. C'est là ce qui me

« fait tant aimer ce papier, et tout ce qu'il contient,  
« avec quelques additions que j'ai maintenant à vous  
« offrir; j'aime, par-dessus tout, un établissement défi-  
« nitif;... à l'exception d'un seul point, celui que nous  
« venons de discuter. J'ai entendu votre sentiment;  
« vous avez entendu le mien; je vous ai dit mon juge-  
« ment et mon cœur; que le Seigneur amène l'issue  
« qu'il lui plaira ! »

Cromwell se rejeta alors sur la *Pétition* même, et en examina successivement les diverses dispositions, entre autres celles qui avaient trait aux conditions d'éligibilité pour le Parlement, au mode de vérification des élections, à la nomination des membres de l'autre Chambre, des juges, de tous les officiers d'État, à la fixation du revenu public; et sur chacun de ces points, il indiqua les modifications qu'il désirait, presque toutes judicieuses et dictées par une ferme intelligence des conditions de l'ordre et des nécessités du pouvoir. Il insista aussi, soit par conviction vraie, soit pour complaire à un sentiment répandu et puissant, surtout dans le parti qu'il avait besoin de ramener, sur la réforme des lois civiles et sur la réforme des mœurs, développant avec complaisance les salutaires effets d'une procédure simple dans les affaires de la vie commune, et d'une discipline forte dans la moralité nationale. Il remit par écrit, aux commissaires, ses observations et ses propo-

\* *Somers's Tracts*, t. VI, p. 365-373;—*Carlyle, Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 515-561.



sitions : « Et maintenant, dit-il, j'ai fini pour ma part ;  
 « quand il vous plaira de me faire connaître vos pen-  
 « sées sur ces divers points, alors je serai en mesure de  
 « m'acquitter moi-même, selon ce que Dieu me mettra  
 « dans l'âme. Je ne dis pas ceci pour rien éluder, ni  
 « pour vous faire aucune condition ; mais alors seule-  
 « ment je pourrai faire honnêtement ce qu'on pourra  
 « raisonnablement exiger de moi, et dire ce que Dieu  
 « me permettra de vous répondre <sup>1</sup>. »

Dès le lendemain, 23 avril, les commissaires, par l'organe de White Locke, firent à la Chambre leur rapport sur ces conférences. Ils l'en avaient plusieurs fois entretenue pendant leur cours, et la Chambre, avec une discrétion intelligente, avait fait tout ce qui pouvait les appuyer dans la négociation sans les embarrasser. Quand elle fut informée, par ses commissaires, de toutes les fluctuations de Cromwell et de l'impossibilité où ils avaient été d'obtenir de lui une réponse claire, elle en ressentit d'abord quelque humeur ; elle voulait bien aider le Protecteur à se faire Roi, mais elle ne voulait pas avoir l'air de le faire Roi malgré lui, et prendre ainsi, à elle seule, la responsabilité du rétablissement de la Monarchie. Cependant elle entra sur-le-champ dans l'examen des modifications que Cromwell réclamait dans le plan de gouvernement de la Pétition. La discussion en fut plus longue et plus vive qu'on n'eût été tenté de le présumer ; même parmi les amis du

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 561-564.

Protecteur, deux classes d'hommes, sinon deux partis, étaient en présence dans le Parlement ; d'anciens partisans de la Monarchie qui n'avaient accepté la République qu'à contre-cœur et par nécessité, et des républicains fatigués, mais non convertis, qui n'acceptaient le retour à la Monarchie que par la même cause et avec le même déplaisir. Sur chaque question, ces deux tendances se manifestaient et se contrariaient, les uns préoccupés de sauver du moins quelques débris de la République qui faisait naufrage, les autres empressés à saisir cette occasion de rendre au pouvoir monarchique toute sa force et son action. Ceux d'entre eux, d'ailleurs, qui avaient pris, aux violences et aux spoliations républicaines, une part active, s'inquiétaient déjà des conséquences que la réaction monarchique pouvait amener, et réclamaient, à chaque pas, pour leur personne ou pour leur fortune, d'efficaces garanties. Ainsi compliqué et échauffé, ce débat remplit, du 23 au 30 avril, cinq longues séances, dont la dernière dura de huit heures du matin à huit heures et demie du soir, sans ajournement même pour aller dîner, « ce que je n'avais encore jamais vu, » dit Thomas Burton dans son journal<sup>4</sup>.

Cromwell était encore plus préoccupé et plus actif que la Chambre : indépendamment de ses hésitations, affectées ou réelles, il voulait que la question traînât en

<sup>4</sup> Burton, *Diary*, t. II, p. 23-94 ; — *Journals of the House of Commons*, t. VIII, p. 523-529.

longueur, incessamment exposée et débattue devant le public, soit pour le convaincre, soit pour l'inquiéter par la perspective de crises nouvelles ; puissant moyen de conviction dont les meneurs des révolutions excellent à se servir. Il fit imprimer et répandre le compte rendu de ses conférences avec les commissaires du Parlement ; les principaux journaux publièrent les discours qu'il y avait tenus. Il attirait auprès de lui, sous mille prétextes, les officiers de l'armée, connus ou obscurs, favorables ou contraires, et il mettait tout en œuvre pour conquérir ou leur adhésion ou leur neutralité ; même avec ses plus intimes affidés, dont le concours n'était pas douteux, il prenait des soins assidus pour soutenir leur confiance et leur zèle : « Le Protecteur, dit White-  
 « locke, conférait souvent de cette affaire, et d'autres  
 « grandes affaires, avec lord Broghill, Pierrepont,  
 « sir Charles Wolseley, Thurloe, et moi-même ; il se  
 « renfermait avec nous trois ou quatre heures en con-  
 « versation particulière, et personne alors n'était admis  
 « chez lui. Il était quelquefois très-gai, et mettant de  
 « côté sa grandeur, il nous montrait une extrême  
 « familiarité, et par manière de divertissement, il faisait  
 « des vers avec nous, et il fallait que chacun s'y essayât.  
 « Ordinairement, il faisait venir du tabac, des pipes  
 « et une bougie, et il prenait lui-même du tabac de  
 « temps en temps ; ensuite il revenait à sa grande  
 « affaire <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> White locke, p. 656.

C'était la croyance générale qu'il voulait décidément y réussir et qu'il y réussirait en effet : « Les Presbytériens, « écrivait le colonel Tilus à Hyde, disent que tout est « prêt, et que, bien que les républicains de la Chambre « et de l'armée aient d'abord parlé très-haut, ils sont « maintenant assez abattus et commencent à ne plus se « croire en état de faire aucune opposition. » Sir Francis Russell, dont Henri Cromwell avait épousé la fille, écrivait le 27 avril à son gendre : « Je prends, dans « cette lettre-ci, congé de Votre Seigneurie, car ma pro- « chaine sera probablement adressée au duc d'York. « Votre père commence à sortir des nuages, et il nous « semble qu'il s'est résolu à prendre le pouvoir royal. « Le grand bruit qu'on a fait dernièrement, à ce pro- « pos, est à peu près passé, et je ne crois pas qu'il en « résulte le moindre désordre. J'ai eu, aujourd'hui « même, un petit entretien avec votre père sur cette « grande affaire ; il est très-gai et paraît hors de ses « perplexités<sup>1</sup>. »

Les habitués intimes de Cromwell n'étaient pas si confiants : « Certainement, écrivait Thurloe à Henri Crom- « well<sup>2</sup>, Son Altesse a de grands embarras dans son « esprit, et cependant jamais homme n'a été si claire- « ment appelé; autant que je puis voir, le Parlement « ne se laissera point persuader que le gouvernement

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. II, p. 118;—Ferster, *Statesmen of the Com-  
monwealth*, t. V, p. 353.

<sup>2</sup> Le 21 avril 1657.

« puisse être définitivement établi d'aucune manière.  
 « La plupart des soldats sont non-seulement con-  
 « tants, mais contents; quelques-uns grognent, mais je  
 « crois que ce sera tout. Quelque résolution que prenne  
 « Son Altesse, ce sera bien sa propre résolution, car il  
 « n'y a rien au dehors qui puisse la contraindre soit  
 « à accepter, soit à refuser.... La vérité est que son  
 « attitude, dans ses conférences avec les commissaires,  
 « a fait grandement espérer qu'Elle céderait enfin au  
 « Parlement. Le temps seul fera voir ce qui en est;  
 « quant à présent, nous ne pouvons que conjecturer<sup>1</sup>. »

Mais c'étaient là les doutes d'un vieux politique et les inquiétudes d'un serviteur intéressé; le public ne les partageait point; il croyait fermement à la résolution et au succès; on allait jusqu'à dire que, pour le jour de la cérémonie royale, la couronne était prête et apportée à Whitehall; et Cromwell, dans quelques moments d'abandon, confirmait lui-même ces bruits publics, car il lui échappait de dire que, « dans son for intérieur,  
 « depuis sa troisième conférence avec les commissaires  
 « du Parlement, il était convaincu qu'il lui convenait  
 « de prendre le titre de Roi<sup>2</sup>. »

Le 30 avril, la délibération sur les amendements à la Pétition était terminée; le Parlement fit demander au Protecteur une audience pour la lui présenter ainsi mo-

<sup>1</sup> Thurloe, *State Papers*, t. VI, p. 219.

<sup>2</sup> Wellwood, *Memoirs*, p. 116. — Forester, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 201; — Whitelocke, p. 65b.

difiée. L'entrevue fut courte et froide ; Cromwell recut des mains de Whitelocke la Pétition amendée, jeta les yeux sur les dernières phrases, et se contenta de dire, précipitamment et à voix basse, « que ce papier exigeait quelque délibération ; il ne pouvait encore indiquer un jour à la Chambre ; dès qu'il en aurait fixé un, il le lui ferait savoir ; ce serait aussitôt que cela se pourrait, et que lui-même il le pourrait<sup>1</sup>. »

C'était peu pour lui que la plupart de ses amendements à la Pétition eussent été adoptés ; la difficulté n'était pas là, ni dans le Parlement. Malgré son ardent travail, il n'avait pas réussi auprès de quelques-uns des chefs les plus importants de l'armée ; ils persistaient dans leur opposition à son dessein, par envie, par fidélité républicaine, par fanatisme de sectaires, par haine de sa conduite envers les majors généraux, quelques-uns même, proches parents de Cromwell, comme Fleetwood, son gendre, et Desborough, son beau-frère, dans leur intérêt de famille, et convaincus que le rétablissement de la monarchie tournerait au profit de Charles Stuart. Après de la nation en général, Cromwell n'avait pas réussi davantage ; elle ne résistait point, mais ne poussait point à son succès ; il n'était point parvenu à le lui faire considérer comme utile et décisif pour elle-même ; elle assistait à l'entreprise avec une curiosité indifférente, comme à une affaire d'ambi-

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 529.—*Bacon*, *Ducy*, t. II, p. 101.

tion personnelle et de coterie politique; un instinct profond avertissait l'Angleterre que sa propre condition en serait peu changée, et que l'événement, s'il s'accomplissait, ne lui rendrait pas les deux choses qu'elle avait à cœur, un vrai Roi et un vrai Parlement. On ne ranime pas, à son gré, les passions confiantes dans le cœur des peuples, et les plus habiles échouent à persuader les hommes qu'ils ont souvent trompés.

Mais Cromwell ne renonçait jamais. Il ne pouvait se résigner à croire que, dans sa propre famille, la résistance fût invincible. Le 5 mai 1657, il fit dire aux commissaires du Parlement de se rendre auprès de lui le lendemain, dans l'après-midi, et ce même jour il s'invita lui-même à dîner chez son beau-frère Desborough, où il amena son gendre Fleetwood. Là, familier et gai selon sa coutume, il plaisanta sur la monarchie, répétant sa phrase favorite « que c'était une plume à un « chapeau, et qu'il s'étonnait que des hommes ne per- « missent pas à des enfants de jouer avec leur hochet. » Mais Fleetwood et Desborough demeurèrent sérieux et obstinés : « Il y avait dans cette affaire, » lui dirent-ils, « bien plus qu'il n'y voulait voir; ceux qui l'y pou- « saient n'étaient pas du tout ennemis de Charles « Stuart; et s'il y consentait, il attirerait sur ses amis et « sur lui-même une ruine infaillible; » — « Vous êtes « un couple de trop difficiles compagnons, » leur dit « Cromwell en riant, « il n'y a rien à faire de vous; » et il les quitta, décidé à passer outre, malgré leur humeur. Le lendemain, 6 mai, il annonça aux commis-

saïres du Parlement, qui s'étaient rendus à son invitation, que le jour suivant il recevrait la Chambre entière à Westminster, dans la Chambre peinte, et que là il donnerait sa réponse définitive à la Pétition. Le lieu désigné pour cette audience semblait indiquer que sa résolution d'être Roi était prise ; ordinairement, il recevait le Parlement chez lui, dans le palais de Whitehall ; dans les grandes circonstances seulement, pour l'ouverture des sessions, ou lorsqu'il s'agissait de quelque événement grave, il se transportait à Westminster, dans la Chambre peinte, et de là il envoyait au Parlement un message pour l'inviter à se rendre auprès de lui. Mais, le 7 mai, vers onze heures du matin, au moment où la Chambre réunie attendait ce dernier avertissement, l'un des commissaires, Lenthall, vint annoncer que, le matin même, le Protecteur avait envoyé chercher dans la ville tous ceux d'entre eux qu'on avait pu trouver, pour leur exprimer son désir que l'audience de la Chambre fût remise au lendemain, et que les commissaires seuls se rendissent auprès de lui, le soir même, à cinq heures, car il avait à les entretenir. En se promenant la veille dans le parc de Saint-James, Cromwell avait rencontré Desborough, et soit qu'il eût nettement déclaré ou seulement laissé entrevoir son parti pris d'accepter la couronne, Desborough, de jour en jour plus vif dans son opposition, lui avait déclaré à son tour qu'il regardait sa cause et sa famille comme perdues, et que, tout décidé qu'il était à ne rien faire contre lui, jamais en revanche il ne ferait plus rien pour lui, sur quoi ils se séparèrent,



l'un de nouveau perplexe, l'autre irrité. Desborough, en rentrant chez lui, y trouva le colonel Pride, le même qui, le 6 décembre 1648, avait, sur l'ordre de son général, chassé tout le parti presbytérien de la Chambre des Communes; Pride avait été naguère fait chevalier de la main de Cromwell, et il était maintenant l'un des républicains les plus intraitables : « Cromwell est décidé à « accepter la couronne, » lui dit Desborough;—« Il ne « le fera pas, » répondit Pride;—« Comment l'en empê- « cheras-tu? »—« Procure-moi une pétition bien rédi- « gée, et je l'en empêcherai. » A l'instant, ils allèrent ensemble chez le docteur Owen, le vice-chancelier de l'université d'Oxford; le théologien était de même humeur que les officiers, et rédigea volontiers la pétition qu'ils désiraient. Cromwell en eut sans doute quelque avis; de là son retard à recevoir le Parlement. Il ne reçut pas même ce soir-là les commissaires, quoiqu'il les eût expressément convoqués; ils l'attendaient depuis plus de deux heures lorsque, pour aller voir un cheval barbe qu'on venait d'amener dans son jardin, il traversa la salle où ils étaient réunis; il s'excusa, « un « peu légèrement, » dit Ludlow, de les avoir fait attendre si longtemps, et les pria de revenir le lendemain matin. Ils revinrent en effet, et soit pendant qu'ils étaient auprès du Protecteur, soit au moment où ils rentraient dans le Parlement pour rendre compte de leur entretien, des officiers arrivèrent à la porte de la Chambre, demandant à être admis pour présenter une pétition. Reçus à la barre, l'un d'entre eux, le colonel

Mason, présenta en effet la pétition qu'avait rédigée le docteur Owen et que venaient de signer deux colonels, sept lieutenants-colonels, huit majors et seize capitaines. Les officiers se retirèrent; leur pétition fut lue : « Ils  
 « avaient, » disaient-ils, « risqué leur vie contre la mo-  
 « narchie, et ils étaient encore prêts à le faire pour  
 « la défense des libertés de la nation; mais, s'apercevant  
 « que certaines gens faisaient de grands efforts pour  
 « remettre leur pays sous l'ancienne servitude en pres-  
 « sant leur général de prendre le titre de roi, et cela  
 « pour le perdre lui-même et pour que la force ne fût  
 « plus aux mains des fidèles serviteurs de Dieu et du  
 « public, ils suppliaient la Chambre de ne prêter aucun  
 « appui à de telles gens ni à de tels desseins, et de tenir  
 « ferme pour la bonne vieille cause, pour laquelle ils  
 « étaient, eux, toujours prêts à donner leur vie<sup>1</sup>. »

La Chambre embarrassée hésitait et attendait; Cromwell, informé sur-le-champ, envoya chercher Fleetwood, et se plaignit amèrement qu'il eût souffert une pareille pétition; il aurait dû et pu l'empêcher, car il savait bien que lui, Cromwell, était résolu à ne pas accepter la couronne contre le vœu de l'armée. Il demanda donc à Fleetwood de retourner aussitôt à la Chambre pour empêcher que cette affaire n'allât plus loin, et aux commissaires d'inviter de sa part la Chambre

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 531;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 362-366, dans une *Collection*;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 365-367.

à se rendre ce jour-là même, à Whitehall, pour recevoir sa réponse définitive. Fleetwood obéit; les commissaires et toute la Chambre obéirent; dès qu'ils furent réunis dans la salle des Banquets, Cromwell entra :

« Je viens, monsieur l'orateur, » dit-il, « répondre  
« aux désirs que m'a témoignés la Chambre dans ce  
« papier qu'elle appelle sa Pétition. Je conviens que  
« cette affaire a causé à la Chambre beaucoup d'em-  
« barras et lui a coûté beaucoup de temps. J'en suis  
« très-fâché. A moi aussi, elle m'a suscité quelques em-  
« barras et bien des pensées. Puisque j'ai été malheu-  
« reusement l'occasion d'une si grande perte de temps  
« j'en perdrai peu aujourd'hui. »

« J'ai, du mieux que j'ai pu, tourné et retourné toute  
« l'affaire dans mon esprit. C'est, je pense, un acte qui,  
« dans son but, cherche à établir le gouvernement de la  
« nation sur un bon pied, en ce qui touche les libertés  
« et les droits civils qui sont les droits de la nation.  
« On y a aussi très-bien pourvu à la sécurité des hon-  
« nêtes gens dans la jouissance de cette grande liberté  
« naturelle et religieuse qui est la liberté de conscience.  
« Ce sont là les bases essentielles; et comme je l'ai déjà  
« fait et je le ferai, tant que Dieu me laissera vivre en  
« ce monde, je dois rendre ce témoignage que les inten-  
« tions et les dispositions sont honorables et honnêtes,  
« et une œuvre digne d'un Parlement. »

« J'ai eu seulement le malheur, soit dans mes confé-  
« rences avec vos commissaires, soit dans mes propres  
« méditations, de n'être pas aussi convaincu que vous

« de la nécessité de cette chose sur laquelle vous avez si  
« souvent insisté, le titre de Roi. J'affirme, en tout  
« honneur et respect, que, toutes choses égales, aucun  
« jugement particulier ne peut entrer en balance avec  
« le jugement du Parlement. Mais, en ce qui touche  
« les personnes elles-mêmes, tout homme appelé à  
« rendre compte à Dieu de ses actions doit pouvoir,  
« dans une certaine mesure, justifier sa propre conduite  
« et trouver dans sa propre conscience l'approbation de  
« ce qu'il fait. Au moment où vous accordez tant d'au-  
« tres libertés, vous ne me refuserez pas celle-ci, qui est  
« non-seulement une liberté, mais un devoir.... J'ai  
« vraiment pensé et je pense encore que si, dans cette  
« circonstance, je faisais quelque chose pour répondre  
« à votre désir, je le ferais au moins avec doute. Ce qui  
« est fait avec doute n'est pas un acte de foi, et ce qui  
« n'est pas un acte de foi est un péché pour celui qui le  
« fait.... »

« Décidé par cette considération, je crois qu'il est de  
« mon devoir.... Je voudrais seulement l'avoir fait  
« plus tôt, par égard pour la Chambre envers qui j'ai  
« contracté des obligations infinies; je voudrais, dis-je,  
« l'avoir fait plus tôt, pour vous épargner du temps  
« perdu et de l'ennui, et aussi par égard pour vos com-  
« missaires, à qui j'ai été, je dois le reconnaître, bien  
« déraisonnablement importun.... Mais enfin et sin-  
« cèrement, quoique je croie que votre acte de gouver-  
« nement se compose de dispositions excellentes, toutes  
« excellentes excepté une seule, le titre qui me concerne,

« ma réponse est que je ne serais pas un honnête  
 « homme si je ne vous disais pas que je ne puis accepter  
 « le gouvernement, dont je connais un peu mieux que  
 « tout autre les difficultés et le poids, que je ne puis,  
 « dis-je, entreprendre ce gouvernement avec le titre de  
 « Roi. C'est là ma réponse à cette grande affaire<sup>1</sup>. »

La Chambre se retira silencieusement et remit au 13 mai toute délibération. Six semaines encore se passèrent en débats languissants, insipides pour ceux-là même qui s'y livraient. On rétablit dans la Pétition le titre de *Protecteur* à la place de celui de *Roi*<sup>2</sup>; et, à cette occasion, le major général Jephson proposa qu'on retranchât de l'alphabet les quatre lettres qui formaient ce mot *king*, si déplaisant, dit-il, pour quelques personnes<sup>3</sup>. On demanda que certaines conditions fussent attachées à la nomination des membres de l'*autre Chambre*; il y avait là aussi, pour le vieux parti républicain, un vif déplaisir; il redoutait que beaucoup d'anciens lords ne fussent appelés dans cette Chambre nouvelle, et il voulait que, pour les en écarter ou pour les humilier en les admettant, on leur imposât l'obligation d'approuver la mort du feu roi, l'expulsion de sa famille et l'abolition de la Chambre des Lords<sup>4</sup>. On discuta la question de savoir si le Protectorat, ainsi modifié dans sa constitution, serait un gou-

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 586-588; — Follow, *Mémoires*, t. II, p. 367, dans ma *Collection*.

<sup>2</sup> Le 22 mai 1657; Barton, *Diary*, t. II, p. 119.

<sup>3</sup> Le 27 mai; Barton, *Diary*, t. II, p. 140.

<sup>4</sup> Le 21 juin; Barton, *Diary*, t. II, p. 298-300.

vernement nouveau, et si le Protecteur et les membres des deux Chambres auraient un nouveau serment à prêter<sup>1</sup>. On apportait dans ces débats plus d'entêtement que de chaleur; la Chambre était pressée de s'en aller : « Je propose, » dit Lenthall, « que toute affaire privée  
« soit mise de côté; la saison devient chaude; j'espère  
« que nous ne siégerons pas ici tout l'été; je voudrais  
« que nous traitassions uniquement des affaires publi-  
« ques et des questions de subsides. » — « J'appuie cette  
« motion, » dit sir Thomas Wroth; « vidons les affaires  
« publiques; ce sera probablement tout ce qu'aura le  
« peuple pour son argent, et il les payera bien<sup>2</sup>. » Quand ces diverses questions furent résolues, le 25 mai 1657, la Chambre se réunit pour présenter de nouveau au Protecteur l'*humble Pétition et avis* ainsi modifiée; l'huissier vint annoncer que « Son Altesse était dans la  
« *Chambre des Lords*, où elle attendait la Chambre. » Un silence plein de surprise accueillit ces paroles; mais l'huissier ne les avait, dit-il, prononcées que par mégarde; c'était dans la Chambre Peinte que le Protecteur invitait les membres à se rendre<sup>3</sup>. Ils s'y rendirent : « Je n'ai qu'un ou deux mots à vous dire, » leur dit Cromwell, « un seul mot; j'ai bien pensé, en venant ici  
« aujourd'hui, que je n'y venais pas comme à un

<sup>1</sup> Les 23 et 24 juin; Burton, *Diary*, t. II, p. 280, 281, 295; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 556-570.

<sup>2</sup> Le 26 mai; Burton, *Diary*, t. II, p. 121-125.

<sup>3</sup> Le 25 mai; Burton, *Diary*, t. II, p. 123.

« triomphe, mais pour me charger d'un des plus lourds  
 « fardeaux qui puissent être mis sur les épaules d'une  
 « créature humaine; » et il insista avec une fermeté  
 triste sur cette idée, se déclarant incapable de suffire  
 à sa tâche sans le secours de Dieu, et aussi de ce Parle-  
 ment qui s'était montré plein de bon vouloir, mais à qui  
 il restait encore, « pour le bien de ces nations et pour  
 « ce gouvernement, » bien des choses à faire : « Vous  
 « les ferez, j'espère, » dit-il, « à votre heure, et aussi  
 « promptement que vous le pourrez<sup>1</sup>. » Puis, il donna  
 son adhésion formelle à la nouvelle constitution du Pro-  
 tectorat et retourna à Whitehall.

Pendant que, sous un air de pieuse indifférence pour  
 le mécompte qu'il venait de subir, il laissait ainsi percer  
 son espérance obstinée, on jetait dans les rues, et peut-  
 être sur son passage, un pamphlet intitulé : *Tuer n'est  
 pas assassiner*, et qui débutait par une dédicace « A Son  
 « Altesse Olivier Cromwell, » en ces termes : « C'est mon  
 « intention de procurer à Votre Altesse une justice que  
 « personne ne lui rend encore, et de faire voir au peu-  
 « ple que, plus il tarde à vous la rendre, plus il fait tort  
 « à lui-même et à vous. A Votre Altesse appartient l'hon-  
 « neur de mourir pour le peuple, et ce sera certaine-  
 « ment pour vous, au dernier moment de votre vie,  
 « une inexprimable consolation de voir quel bien vous

<sup>1</sup> *Journal of the House of commons*, t. VI, p. 539. Par une sin-  
 gulière omission, en discutant ce se trouva pas dans la Colburn  
 des *Letters et Discours de Cromwell*, publiée par M. Carlyle, où il  
 devrait être placé, t. II, p. 590.

« ferez au monde en le quittant. Alors seulement,  
 « milord, les livres que vous usurpez maintenant seront  
 « vraiment à vous; alors vous serez le libérateur de  
 « votre patrie, car vous la délivrerez d'une servitude  
 « presque égale à celle dont Moïse affranchit la sienne.  
 « Alors vous serez ce réformateur que vous voudriez  
 « maintenant paraître, car alors la religion sera réta-  
 « blie, la liberté recouvrée, et les Parlements posséde-  
 « ront les privilèges pour lesquels ils ont combattu...  
 « Nous espérons tout cela de l'heureuse mort de Votre  
 « Altesse... C'est pour hâter ce bien immense que j'é-  
 « cris ce papier; et s'il a les effets que j'en espère, Votre  
 « Altesse sera bientôt hors de l'atteinte de la malice des  
 « hommes, et vos ennemis ne pourront plus porter  
 « qu'à votre mémoire des coups que vous ne sentirez  
 « pas. » Répandu avec profusion et lu avec avidité, ce  
 pamphlet inquiéta vivement les amis du Protecteur :  
 « C'est l'écrit le plus dangereux qui ait été publié de  
 « notre temps, écrivait Morland à Pell<sup>1</sup>; le Diable lui-  
 « même n'aurait pu faire pis. » L'infatigable artisan de  
 tous ces projets d'insurrection ou d'attentat, Sexby en  
 était, à ce qu'il paraît, l'auteur; mais il avait trop  
 compté sur sa haine pour susciter des assassins et sur  
 son adresse pour échapper à la police de Cromwell; il  
 fut découvert à Londres, arrêté et mis à la Tour<sup>2</sup>, où il  
 mourut au bout de quelques mois<sup>3</sup>, déclarant tantôt

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 1657.

<sup>2</sup> En juillet 1657.

<sup>3</sup> En janvier 1658.



avec orgueil, tantôt avec trouble, que c'était lui qui avait ourdi le complot de Sindercombe et écrit le pamphlet qui faisait tant de bruit<sup>1</sup>.

Au milieu de cette fermentation ennemie, le 26 juin 1657, une estrade fut élevée dans Westminster-Hall, le fauteuil royal d'Écosse, apporté de l'abbaye de Westminster, y était placé sous un dais. Au-devant et plus bas était une table couverte d'un tapis de velours de Gênes rose, garni de franges d'or. Sur cette table étaient la Bible, l'épée et le sceptre de la République. Devant la table, sur un fauteuil, était assis sir Thomas Widrington, orateur du Parlement. A quelque distance, des sièges avaient été dressés en amphithéâtre, destinés aux membres du Parlement. Au-dessous, des places étaient réservées pour les aldermen de la Cité et pour le reste des spectateurs.

Vers deux heures, précédé et suivi d'un cortège nombreux et magnifique, Cromwell entra dans la salle. Après lui et son cortège, venaient les membres du Parlement. Au milieu de bruyantes acclamations, Crom-

<sup>1</sup> *The Harleian Miscellany*, t. IV, p. 289-305;—*Thurloe, State-Papers*, t. VI, p. 485, 560;—*Burton, Diary*, t. II, p. 312-311;—*Olewa, Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 390. On a souvent attribué ce pamphlet au colonel Silas Tims, presbytérien royaliste qui, après la restauration, en réclama en effet l'honneur, et dut judiciairement à cette assertion sa charge de gentilhomme de la chambre de Charles II. Mais l'examen attentif des circonstances, et ces témoignages donne, à mon avis, lieu de croire bien plutôt, avec Godwin, que *Sastry* était réellement l'auteur de *Killing no murder*.

well s'assit dans le fauteuil royal d'Écosse. A sa gauche, étaient le lord maire de la Cité et l'ambassadeur de Hollande; à sa droite, l'ambassadeur de France et Robert, comte de Warwick, qui, dans la marche, portait devant lui l'épée. L'orateur, au nom du Parlement, présenta à Cromwell une magnifique robe de velours pourpre bordée d'hermine, une Bible richement reliée, avec des fermoirs d'or, une épée à riche poignée et un sceptre d'or massif. Il lit un discours sur ces quatre emblèmes, prit la Bible, et ouvrit devant Cromwell la formule du serment qu'avait arrêtée le Parlement : « En présence  
« et au nom du Dieu tout-puissant, je promets et jure  
« que, de tout mon pouvoir et de tout mon entendement, je souviendrai et maintiendrai la vraie religion  
« chrétienne protestante réformée, dans sa pureté,  
« comme elle est contenue dans les saintes Écritures de  
« l'ancien et du nouveau Testament, et que j'en encourageai la profession et les fidèles; et aussi que, de  
« tout mon pouvoir, je m'efforcerais, comme magistrat  
« suprême de ces trois nations, de maintenir la paix et  
« la sécurité, et les justes droits et privilèges du peuple;  
« et qu'en toutes choses, je gouvernerai le peuple de  
« ces nations conformément à la loi. »

Cromwell prêta ce serment. Le docteur Manton fit une prière. Le héraut d'armes, au son des trompettes, proclama Son Altesse Olivier Cromwell Protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande et de tous les domaines et territoires qui en dépendent. A quoi le peuple répondit par ses acclamations : « Dieu sauve le lord Protecteur!

« Vive longtemps Son Altesse ! Huzza ! » Cromwell se leva, salua l'assemblée, descendit de l'estrade, et suivi de tout son cortège, retourna en pompe à Whitehall. Les membres du Parlement rentrèrent dans leur salle, et s'ajournèrent au 20 janvier suivant<sup>1</sup>.

Ainsi fut inauguré, pour la seconde fois, le Protectorat de Cromwell, tel que l'établissait la nouvelle constitution, réglée de concert par Cromwell et le Parlement. Les deux Chambres étaient rétablies. Le gouvernement était concentré aux mains du Protecteur. Il avait le droit de nommer son successeur. Ce n'était plus la République. Il y manquait le droit héréditaire et le titre de Roi, c'est-à-dire la Monarchie.

Cromwell l'avait formellement refusée. En apparence, son honneur était sauf. Il ne souffrait pas non plus dans son pouvoir. Délaissée après avoir été poussée, la Chambre ne voulut ou n'osa montrer aucun ressentiment. Tout ébranlement dans l'armée cessa ; contents et non enivrés de leur succès, les officiers opposants se rallièrent autour du Protecteur ; il restait puissant et redouté. Pourtant, il avait reçu une profonde atteinte. Ses ennemis le faisaient d'irrésolution et de pusillanimité : « Les majors généraux et les officiers de l'armée, » écrivait l'un d'eux à Hyde<sup>2</sup>, se rient de ses espérances

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 128, 152-159 ; — *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 577-578, — *Burton's Diary*, t. II, p. 511-515 ; — *White Locke*, p. 662-661 ; — *Cromwelliana*, p. 165-167.

<sup>2</sup> M. Broderick à sir E. Hyde, 7 mai 1657 ; *Clarendon, State Papers*, t. III, p. 339 ; *Hist. of the Rebellion*, t. xv, c. 31.

« et le méprisent pour ses craintes; dans l'opinion des  
 « spectateurs impartiaux, tour à tour il joue et manque  
 « follement sa fortune. » Ses plus intimes amis furent  
 surpris et abîmés en le voyant hésiter et reculer à ce  
 point : « Tout homme sage dans le public, écrivait  
 « Thurloe à Henri Cromwell<sup>1</sup>, s'étonne de tant de dé-  
 « lais; si ce Parlement ne nous établit pas définitive-  
 « ment, il n'y a point d'espoir qu'aucun Parlement le  
 « fasse jamais; il n'en viendra jamais aucun qui y con-  
 « sacre autant de temps, ni qui fasse la moitié de ce  
 « qu'a fait celui-ci. » Évidemment, dans la pensée de  
 ses contemporains, Cromwell fut diminué par sa con-  
 duite dans cette circonstance; il avait tenté plus qu'il  
 n'avait pu; il avait désiré et renoncé. Quand on est  
 placé si haut et sur une pente si glissante, il faut ou  
 monter toujours, ou rester immobile; si l'on s'arrête en  
 essayant de monter encore, on descend.

Mais Cromwell savait subir sans bruit les échecs qu'il  
 était bien résolu de ne pas accepter; et toujours confiant  
 dans les retours de la fortune, il ne songeait plus, dès  
 qu'il en avait besoin, qu'à les préparer et à les attendre.  
 Il commença son nouveau travail par un acte de ven-  
 geance qui semblait hardi et qui fut facile; parmi les  
 adversaires qui s'étaient opposés à sa royauté, Lambert  
 avait été l'un des plus ardents et des plus efficaces; hos-  
 tilité qui eût été singulière après les services que Lam-  
 bert avait reçus de Cromwell et ceux qu'il lui avait ren-

<sup>1</sup> Le 29 avril 1657; Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 263.

duc, si la présomption et la vanité n'expliquaient toutes les inconséquences. Lambert avait poussé à la fortune de Cromwell tant qu'il avait cru qu'elle serait viagère, et que, lui aussi, il pourrait un jour devenir Lord Protecteur. C'est l'un des plus pernicieux effets de la fortune révolutionnaire d'un grand homme qu'elle fait, de tous les sots ambitieux, autant de prétendants aux mêmes grandeurs. Lambert ne put supporter l'idée que le pouvoir de Cromwell devint héréditaire, et lui enlevât ce qu'il regardait comme son avenir. Soit volontairement et par humeur, soit qu'il n'y eût pas été invité, il n'assista point au banquet que Cromwell donna au Parlement et aux officiers après la proclamation du nouveau Protectorat; et quand le jour vint de prêter serment de fidélité au Protecteur, Lambert fut encore absent. Cromwell le fit venir : « Je ne pense pas, lui dit-il, que votre « rectus provienne de la nouvelle constitution de l'auto-  
« rité; vous pouvez vous rappeler que c'est vous qui  
« m'avez, le premier, pressé d'accepter le titre de Roi;  
« si vous êtes mécontent de l'état actuel des affaires, je  
« vous redemanderai votre commission. » — « Si j'avais  
« prévu que vous me la redemanderiez, répondit Lam-  
« bert, je l'aurais apportée; vous pouvez l'envoyer cher-  
« cher quand il vous plaira. » Deux jours après, Cromwell lui retira en effet tous ses emplois; mais soigneux de l'abaisser en le disgraciant, et pour conserver encore sur lui quelque prise, il lui laissa un traitement de deux mille livres sterling, et Lambert, qui l'accepta, alla vivre oublié dans sa maison de campagne de Wimbles-

dow, cultivant ses fleurs et épiaut l'occasion de se venger à son tour<sup>1</sup>.

Pendant qu'il écartait ainsi un ennemi incommode, la mort délivra Cromwell d'un témoin sévère. Dans les premiers jours d'août 1657, l'amiral Blake rentrait en Angleterre sur son vaisseau le *Saint-George*, après avoir, le 20 avril précédent, remporté sur les Espagnols, dans la baie de Ténériffe, la plus périlleuse et la plus éclatante de ses victoires. Arrivé en vue de Plymouth, Blake épuisé par les blessures, la maladie, et par son dévouement aux rudes devoirs d'une campagne d'hiver, à la tête d'une flotte délabrée, rendit l'âme au moment où l'aspect des côtes de la terre natale réjouissait ses derniers regards, et les mêmes signaux qui annonçaient son retour annoncèrent qu'il avait cessé de vivre. Ce fut, pour l'Angleterre, une douleur publique; Cromwell s'empressa d'honorer avec éclat les restes du héros républicain qui avait usé sa vie à illustrer son pays en servant un pouvoir qu'il n'aimait pas. Transporté par la Tamise à Greenwich, au milieu du deuil de tous les navires qui couvraient le fleuve, le corps resta quelques jours solennellement exposé sur cette même place où s'élève aujourd'hui l'hôtel des Invalides de la marine anglaise; et le 4 septembre, les obsèques de Blake furent

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 370-371, dans sa *Collection*; — Martriss Rutelinson, *Mémoires*, t. II, p. 290, *ibid.*, *Life of Cromwell*, p. 358; — Mark Noble, *Mémoires of the Protectoral House*, t. I, p. 305; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xv, p. 30, 31, 32, 34; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 110-118.

célébrées dans l'abbaye de Westminster, avec tous les honneurs que la pompe officielle et la sympathie populaire peuvent répandre sur un tombeau<sup>1</sup>.

Le nouveau Protectorat n'était, pour Cromwell, qu'un pas de plus vers le but auquel il aspirait; mais c'était un pas considérable; il se voyait enfin en présence d'un Parlement bien disposé pour lui, et monarchique dans sa constitution comme dans ses sentiments. Il avait à former cette *autre Chambre* qu'on venait de rétablir en principe, et à préparer la seconde session du Parlement ainsi complété. C'était, pour lui, une occasion naturelle de rallier à son gouvernement des hommes considérables et de donner d'avance, à sa royauté future, de vrais royalistes pour appuis. Il chercha partout, dans sa propre maison comme dans le pays, des moyens d'accomplir ce dessein. De ses quatre filles, deux restaient à marier, Marie et Françoise, toutes deux jeunes et faites pour plaire: Marie, spirituelle avec bon sens, active, fière, remuante, dominante, passionnément préoccupée des intérêts de sa famille et des vues de son père avec qui ses traits offraient, dit-on, quelque ressemblance; Françoise, belle, vive, gaie, séduisante et disposée à de tendres entraînements. Un jeune homme d'un rang élevé, Thomas Bellasis, vicomte Faulcoubridge, revenait, vers cette époque, de ses voyages sur le continent, et avait

<sup>1</sup> *Robert Blake*, p. 361-365.—White Locke, p. 661-665;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xv, c. 57;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 118-131.

témoigné, en passant à Paris, des sentiments très-favorables au Protecteur : « C'est un homme de talents  
 « rares, écrivait Lockhart à Thurloe<sup>1</sup>, et doué de qua-  
 « lités qui le rendent propre au service de Son Altesse  
 « et du pays; il s'est montré fort troublé du bruit ré-  
 « pandu par l'ennemi (le parti royaliste) qu'il était  
 « catholique, et il s'est vivement défendu de toute incli-  
 « nation semblable. Il pense que le nouvel établisse-  
 « ment de gouvernement conviendra à toute la no-  
 « blesse du pays, à l'exception d'un petit nombre de  
 « personnes que pourront retenir des intérêts ou des  
 « liens de parenté. » Cromwell accueillit avec empresse-  
 ment ces ouvertures, et le 18 novembre 1657, sa fille Ma-  
 rie épousa lord Faulconbridge. Françoise, la plus jeune,  
 avait paru un moment réservée à de bien plus hautes  
 destinées; lord Broghill s'était attaché à l'idée de la faire  
 épouser à Charles II et d'accomplir, à ce prix, la  
 restauration; on dit même que Charles s'y était laissé  
 croire assez enclin, et que lady Dysart, amie, trop  
 intime peut-être, du Protecteur, en avait entretem-  
 la Protectrice qui avait tenté, mais sans succès, d'y  
 amener son mari : « Vous êtes folle, avait répondu  
 « Cromwell à sa femme; Charles Stuart ne peut jamais  
 « me pardonner la mort de son père, et s'il le faisait, il  
 « serait indigne de la couronne. » A défaut du roi d'An-  
 gleterre, il fut question, pour lady Françoise, d'un  
 prince français, le duc d'Enghien, fils aîné du prince de

<sup>1</sup> Le 21 mars 1657.



Condé, et une souveraineté, conquise dans les Pays-Bas espagnols, devait être le prix de cette alliance. Mais cette idée aussi n'eut aucune suite, et Cromwell projetait de marier sa fille à un riche gentilhomme du comté de Gloucester lorsqu'il eut lieu de soupçonner, d'après des rapports domestiques, qu'un de ses propres chapelains, Jérémie White, aimable, gai et encore jeune, faisait secrètement la cour à lady Françoise, et n'était peut-être pas loin de réussir. Entrant brusquement un jour dans l'appartement de sa fille, le Protecteur surprit White à ses genoux et lui baisant la main : « Que veut dire ceci ? » demanda-t-il ; — « Que Votre Altesse daigne m'entendre, » répondit White sans se troubler, et montrant une des femmes de lady Françoise qui se trouvait dans la chambre : « Je fais depuis longtemps ma cour à cette personne, et je ne réussis pas ; je suppliais milady d'intercéder pour moi. » — « Comment donc, dit Cromwell à la jeune femme, Jérémie est de mes amis, et j'espère que vous le traiterez comme tel ; » — « Si M. White veut me faire cet honneur, répondit-elle en s'inclinant respectueusement, je ne m'y refuserai point ; » — « C'est bien, reprit le Protecteur, faites venir Goodwin, et que cette affaire se fasse tout de suite, avant que je sorte de la chambre. » Le chapelain Goodwin arriva ; White ne recula point ; il fut sur-le-champ marié à la jeune femme que Cromwell dola convenablement ; et peu de temps après, le 11 novembre 1657, lady Françoise épousa Robert Rich, petit-fils du comte de Warwick, et qui devait être un jour, à ce titre,

l'un des plus grands seigneurs de l'Angleterre. Quoique lord Warwick fût son ami particulier, le Protecteur apporta d'abord, pour des arrangements de fortune, quelques délais à ce mariage; mais l'empressement de lady Françoise elle-même l'obligea bientôt à les lever: « Je vous dirai entre nous, » écrivait sa sœur Marie à leur frère commun Henri Cromwell<sup>1</sup> « qu'ils sont déjà « si engagés l'un à l'autre que le mariage ne saurait, « aucun prix, être rompu. » Le Protecteur en était, à coup sûr, très-satisfait, car il le fit célébrer avec grande pompe, et se livra lui-même, dans les fêtes intérieures de Whitehall, à des accès de gaieté qui témoignaient de sa joie plus que de son bon goût<sup>2</sup>.

Ses filles ainsi établies dans la haute aristocratie, il chercha là aussi des forces et des ornements pour la seconde Chambre qu'il avait à former; c'était instinct des grandes conditions du gouvernement plutôt que vanité; il voulait assurer à son pouvoir l'adhésion des noms consacrés par le temps et dans l'histoire du pays. Parmi les membres de l'ancienne Chambre des

<sup>1</sup> Cette lettre, d'après les *State-Papers* de Thurloe (t. V, p. 116), est datée du 23 juin 1656; je suis porté à croire qu'il y a là une erreur, et que la date doit être le 23 juin 1657; il me paraît inutile qu'en de telles circonstances, le mariage se fût fait antérieurement au 23 juin 1656 au 11 novembre 1657.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 116; t. VI, p. 104, 125, 131, 573, 628;—Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 123-157, 311-319; t. II, p. 388-402;—*Commonwealth*, p. 169;—Fox, *ten, Statesmen of the Commonwealth*, t. IV, p. 181-186; t. V, p. 365-369, —Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 121-122.

Lords, sept consentirent à recevoir, pour la nouvelle, ses lettres de convocation. Il y appela en outre neuf grands fonctionnaires civils, quinze officiers généraux, parmi lesquels quelques-uns des plus humbles soldats de fortune de la guerre civile, des gentilshommes de campagne et des bourgeois importants dans leur comté ou dans leur ville, et les plus notables des acteurs qui avaient figuré dans les derniers parlements de la Révolution; en tout soixante-trois personnes, sans compter huit grands juges des cours de justice appelés à siéger comme assistants. Le Protecteur eut grand'peine à former cette liste: il rencontrait tantôt beaucoup d'hésitation, tantôt un empressement incommode: « La difficulté est ex-  
« trême, » écrivait Thurloe à Henri Cromwell<sup>1</sup>, « entre  
« ceux qui conviendraient fort mais ne veulent pas, et  
« ceux qui désirent vivement mais ne conviennent pas. »  
L'un des chefs les plus ardents de l'opposition, sir Arthur Haslerig, était désigné, mais on doutait de son acceptation: « Qu'il ne manque pas de venir, » lui fit dire Lenthall, désigné aussi; « assurez-le de ma part que  
« tous ceux qui entreront dans cette Chambre seront à  
« jamais pairs d'Angleterre, eux et leurs héritiers. »  
Enfin, le 10 décembre 1657, au dernier terme permis par l'acte constitutionnel du Protectorat, la liste fut publiée; les lettres de convocation, qui ne conféraient et n'excluaient point l'hérédité du siège, furent adressées aux membres nommés; et, le 20 janvier 1658, les deux

<sup>1</sup> L. 1<sup>er</sup> décembre 1657.

Chambres du Parlement se réunirent, l'une dans la salle ordinaire de la Chambre des Communes, l'autre dans la salle de l'ancienne Chambre des Lords<sup>1</sup>.

La session s'ouvrit avec des formes significatives; l'huissier à la verge noire vint avertir les Communes que Son Altesse le lord Protecteur était dans la Chambre des Lords et les y attendait. Elles s'y rendirent et Cromwell prit la parole en ces termes : « Milords et Mes-  
« sieurs de la Chambre des Communes, » comme l'eût fait le roi sous l'ancienne monarchie. Son discours fut bref et peu remarquable; il se borna à insister sur le bon état du pays qui devait être satisfait, car il jouissait enfin des libertés religieuses et civiles pour lesquelles, pendant dix ans, il avait combattu : « Je ne vous par-  
« lerai pas longtems, je suis atteint de quelque souf-  
« france; » il répéta cela deux fois, et donna la parole à Nathaniel Fiennes, premier lord commissaire du grand sceau, qui débuta en disant : « C'est une marque si-  
« gualée de la providence de Dieu que nous voyions,  
« dans ce jour, en ce lieu, un chef de l'État et deux  
« Chambres du Parlement. Jacob disait à son fils  
« Joseph :—Je ne croyais plus voir ton visage, et voici,  
« Dieu m'a fait voir et toi, et ta famille aussi,—c'est-à-  
« dire les deux fils de Joseph, Éphraïm et Manassé.  
« Combien d'entre nous pourraient dire :— Nous ne  
« croyions plus voir parmi nous un chef de l'État, et

<sup>1</sup> *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 165-169. — *Trenchard, State-Papers*, t. VI, p. 617-618. — *Ludlow, Mémoires*, t. II, p. 372-374, dans ma *Collection*.

« voici, Dieu nous fait voir un chef de l'État avec ses  
 « deux Chambres du Parlement... Dieu veuille les  
 « traiter comme il fit Éphraïm et Manassé, et faire de  
 « ces deux Chambres du Parlement comme de Lia et  
 « de Rachel qui fondèrent la maison d'Israël ! » Piennes  
 disserta pendant plus d'une heure, dans un com-  
 mentaire diffus, subtil et lourd, quoiqu'au fond judi-  
 cieux et opportun, sur les mérites de la nouvelle con-  
 stitution monarchique et parlementaire du Protectorat,  
 sur les dangers qui la menaçaient, sur la conduite qu'il  
 fallait tenir, dans les Chambres et dans le pays, pour les  
 éviter; puis, s'adressant au Protecteur lui-même :  
 « Quoi que vous soyez maintenant ou que vous deviez  
 « être un jour, » lui dit-il, « quoi que vous ayez fait ou  
 « que vous puissiez faire, quelques talents que vous  
 « ayez reçus ou que vous puissiez recevoir encore en  
 « don, tout cela ne vient pas de vous et n'est pas pour  
 « vous; tout cela vient de Dieu et est pour le service de  
 « Dieu et le bien des hommes, spécialement du peuple  
 « de Dieu parmi les hommes... Marchons donc tous  
 « la face tournée et les yeux fixés vers ce but; que  
 « chacun de nous s'acquitte fidèlement, et à sa place, de  
 « son propre devoir; et accomplissons l'œuvre que  
 « Dieu nous a assignée dans cette vie, afin que dans  
 « la vie à venir nous puissions entendre ces douces et  
 « bienheureuses paroles : « Venez, bons et fidèles servi-  
 « leurs; entrez dans la joie de votre maître<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 608-619;—

Malgré ce langage solennellement satisfait, au fond le Protecteur et son chancelier étaient tristes, et ils avaient raison de l'être ; dans tous les esprits, l'avenir était plus que jamais obscur et incertain ; évidemment Cromwell ne renonçait point à se faire roi ; surmonterait-il les obstacles devant lesquels il venait d'échouer ? Sa santé chancelante enhardissait ses ennemis et troublait ses partisans ; les plus dévoués hésitaient à s'engager plus avant dans sa fortune. Parmi les sept anciens lords qu'il avait appelés à la nouvelle Chambre, un seul, lord Eure, vint y prendre son siège ; les six autres ne parurent point : « Je ne veux pas, » dit le comte de Warwick, « m'asseoir à côté du cordonnier Hewson. » Pour remplir convenablement sa Chambre Haute, le Protecteur avait enlevé à la Chambre des Communes quelques-uns des chefs les plus habiles et les plus influents de son parti. Et non-seulement ses adversaires y restaient ; mais ceux-là même qu'il en avait violemment exclus, à l'ouverture de ce Parlement, se présentaient pour y rentrer ; et lui-même il n'osait songer à les exclure de nouveau, car ils offraient de prêter le serment qu'exigeait la nouvelle constitution ; et les amis du Protecteur, empressés à saisir cette occasion de se laver de la honte qu'ils avaient naguère acceptée, repoussaient hautement toute idée d'une seconde exclusion. Dès le premier jour de la session, six commissaires furent établis à la porte

du Parlement pour recevoir le serment des membres, qui arrivaient, et presque tous ceux qui avaient été exclus en septembre 1656 le prêtèrent sans balancer. On attendait avec curiosité ce que ferait sir Arthur Haslerig que le Protecteur avait nommé membre de l'autre Chambre; il n'y parut point, se tint quelques jours caché, et, le 25 décembre, il se présenta inopinément à la Chambre des Communes, demandant à prêter serment. On hésitait à l'admettre; il appartenait à l'autre Chambre, disait-on; sir Arthur insista péremptoirement: « J'ai été élu par le peuple pour siéger ici; je  
« prêterai volontiers le serment; je serai fidèle à la per-  
« sonne de milord Protecteur; je ne veux tuer per-  
« sonne. » Il fut admis et prit sur-le-champ sa place à la tête de l'opposition<sup>1</sup>.

Elle avait déjà engagé la lutte. Dès le surlendemain de l'ouverture de la session<sup>2</sup>, deux messagers vinrent de la part de la Chambre des Lords inviter la Chambre des Communes à se joindre à eux dans une humble Adresse à Son Altesse pour faire fixer un jour de prières publiques dans tout le pays. Une vive rumeur s'éleva soudain: « Vous n'avez point de message à recevoir d'eux,  
« à titre de Lords, » s'écrièrent plusieurs membres;

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 578, — Burton, *Diary*, t. II, p. 316 et suiv., 346. — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 371-378. Dans ma *Collection*; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 609-611, 621.

<sup>2</sup> Le 22 janvier 1658.

« ils ne sont qu'un essaim sorti de chez vous ; vous avez  
 « décidé qu'il y aurait une autre Chambre, mais non  
 « pas des Lords ; on vous traite comme des enfants ;  
 « parce que vous avez dit A, il faut que vous disiez B. »  
 Personne n'osa réclamer contre cette colère ; pourtant  
 on voulut se donner le temps de réfléchir ; on se con-  
 tenta de répondre que la Chambre enverrait une réponse  
 par ses propres messagers<sup>1</sup>.

Cromwell sentit sur-le-champ la portée du coup : les  
 Communes républicaines et seules souveraines se sou-  
 levaient contre le rétablissement des trois pouvoirs de  
 l'ancienne monarchie ; la nouvelle constitution du Pro-  
 tectorat était attaquée dans ses retours vers le passé et  
 dans ses tendances pour l'avenir. Le 25 janvier 1658, le  
 Protecteur convoqua les deux Chambres à Whitehall,  
 dans la salle des Banquets ; et là, pendant plus d'une  
 heure, il les entretint des dangers extérieurs et intérieurs  
 dont l'Angleterre était menacée. Au dehors, dans toute  
 l'Europe, le Protestantisme était violemment attaqué et  
 compromis ; en Allemagne, en Italie, en Suisse, la mai-  
 son d'Autriche et le Pape conservaient ou reprenaient  
 l'ascendant ; le plus fidèle allié protestant de l'Angle-  
 terre, le roi de Suède, était battu en Pologne et en  
 guerre, avec son voisin, le roi de Danemark : « Vous  
 « dites peut-être que tout cela est bien loin et ne vous  
 « importe en rien. A la bonne heure. Moi, je vous dis

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 581 ; — Burton, *Diary*, t. II, p. 339-344.



« que cela vous importe, que votre religion et la bonne  
« cause en Europe y sont engagées. Je dis qu'il s'agit  
« aussi de votre commerce et de votre sûreté. Vous vous  
« êtes toujours tenus heureux d'être entourés d'un  
« grand fossé qui vous sépare du monde. Vous ne pour-  
« rez pas maintenir votre fossé ni votre navigation, à  
« moins que vous ne changiez vos vaisseaux en esca-  
« drons et en bataillons, et que vous n'alliez vous dé-  
« fendre sur la terre ferme.... Vos alliés, les Hollan-  
« dais, professent un principe que, grâce à Dieu, nous  
« n'avons jamais connu; ils vendront des armes et  
« loueront leurs vaisseaux à vos ennemis.... Adressez-  
« vous à la Bourse; vous apprendrez là qu'on a engagé  
« des bâtimens pour transporter chez vous quatre mille  
« hommes de pied et mille chevaux, au service de ce  
« jeune homme, le fils du feu roi.... Et au dedans, je  
« vous le demande, quelle est votre situation?...  
« N'êtes-vous pas misérablement divisés en toutes sortes  
« de sectes, sectes religieuses et sectes civiles? Et que  
« veulent toutes ces sectes? prendre le pouvoir, être  
« les maîtresses du pays.... Depuis six ans enfin, après  
« dix ans de guerre, nous avons la paix, la paix et  
« l'Évangile. N'ayons qu'un cœur et qu'une âme pour  
« maintenir cette paix et les justes droits de cette na-  
« tion.... Pour moi, j'ai acquitté ma conscience; vous  
« jugerez s'il n'y a pas danger.... Tant que je vivrai,  
« je serai prêt à tuer et à tomber avec vous dans cette  
« cause.... Milords et Messieurs des deux Chambres du  
« Parlement, car c'est ainsi que je dois vous appeler,

« vous en qui repose, de concert avec moi, le pouvoir  
 « législatif de ces nations, j'ai prêté serment de gouver-  
 « ner selon les lois qui sont maintenant en vigueur :  
 « je tiendrai mon serment<sup>1</sup>. »

Ces vues si sensées et si fermes auraient dû produire une impression profonde ; mais elles étaient confusément et longuement exprimées ; Cromwell d'ailleurs avait déjà, et plus d'une fois, dit ces choses-là, ou à peu près ; bien que vraies, elles étaient usées, car il s'en était trop servi. Surtout la confiance manquait dans leur interprète ; ceux-là même qui trouvaient que Cromwell avait raison doutaient de lui en l'écoutant et ne voulaient pas se livrer à lui. Enfin il y avait, dans ses paroles, un certain air de fatigue qui en énervait la vertu. Elles ne furent point efficaces : en rentrant dans leur salle après cette conférence, les Communes reprurent, avec un redoublement d'âpreté, le débat dont les Lords étaient l'objet. La question ne demeura pas une simple question de politique pratique et d'utilité dans le présent ; elle devint en même temps historique et spéculative ; le Long Parlement, l'ancienne Chambre des Lords, l'Église épiscopale, la souveraineté nationale, toute la révolution et la guerre civile rentrèrent en scène : « Il faut, dit M. Scott<sup>2</sup>, que nous mettions toutes  
 « choses à découvert. Les Lords ne voulurent pas se

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 623-611.—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 587-589, — *Barton, Diary*, t. II, p. 351-371.

<sup>2</sup> Le 29 janvier 1658.

« jeindre à nous pour le procès du roi; nous nous  
 « vîmes obligés de prendre à notre compte tout le sang  
 « versé pendant dix ans, ou d'en reporter ailleurs la  
 « responsabilité. Nous appelâmes le roi d'Angleterre à  
 « notre barre et nous le jugeâmes. Il fut condamné et  
 « exécuté pour son obstination et son crime. Qu'ainsi  
 « périssent tous les ennemis de Dieu! La Chambre des  
 « Lords s'ajourna alors et ne se réunit plus; un franc  
 « adieu fut dit à tous ces pairs; on espérait bien que  
 « le peuple d'Angleterre ne verrait plus au-dessus de  
 « lui un pouvoir qui eût droit de dire *non* à ses volon-  
 « tés. » Sir Arthur Haslerig ne fut pas moins violent  
 que Scott : « Heureux sont Pym, et Strode, et Hamp-  
 « den, s'écria-t-il<sup>1</sup>, mes compagnons quand le feu roi  
 « nous poursuivait comme traîtres! Ils sont morts!  
 « Pourtant je suis bien aise d'être encore vivant pour  
 « parler aujourd'hui. Ces Lords d'autrefois, si inutiles,  
 « si pernicieux, ils renoncèrent volontairement à la vie,  
 « et l'armée, notre armée de saints, leur accorda des  
 « funérailles décentes. Irons-nous les déterrer aujour-  
 « d'hui, après tant d'années qu'ils ont passées dans le  
 « tombeau? Ne sera-ce pas une honte sur toute la na-  
 « tion? Y a-t-il un homme dans cette Chambre qui n'ait  
 « prêté serment de ne pas le souffrir? Pourquoi alors  
 « repoussons-nous d'ici les Cavaliers? » Ces emporte-  
 ments révolutionnaires et républicains provoquaient de  
 vives représailles : « Les Lords sont une Chambre du Par-

« lément, disait le colonel Shapcott<sup>1</sup>; cela est clair, par-  
 « faitement clair; et si cela est, a-t-on jamais vu en An-  
 « gleterre deux Chambres des Communes? Vous ne pou-  
 « vez pas les reconnaître comme une Chambre du Par-  
 « lement sans les appeler une Chambre des Lords. » —  
 « *L'autre Chambre*, dit M. Nanfan<sup>2</sup>, c'est absurde; quand  
 « vous entrez ici et qu'ils parlent de vous, c'est vous qui  
 « êtes pour eux l'autre Chambre. » — « Ou nous dit : Ne  
 « refaites pas un Roi, ne refaites pas une Chambre des  
 « Lords, car Dieu les a couverts de mépris; je vous ren-  
 « voie ces paroles, s'écriait le major Beake<sup>3</sup>; Dieu a cou-  
 « vert aussi une République de mépris; y a-t-il eu une  
 « goutte de sang versée quand on l'a mise à la porte?  
 « Jamais, à coup sûr, République n'a fait moins de bruit  
 « en mourant. » — « Pour moi, dit M. Gewen<sup>4</sup>, comme  
 « nous sommes un Parlement libre, je propose que nous  
 « rédigeons un bill pour donner à Son Altesse la dignité  
 « et le titre de Roi, car la Providence les lui a conférés. »

Pendant cinq jours, la Chambre ne fut qu'une arène  
 de violences et de récriminations semblables. D'une  
 part, l'entêtement révolutionnaire se donnant et se pre-  
 nant lui-même pour de l'héroïsme républicain, et vou-  
 lant lier, à tout prix et pour toujours, le sort du pays à

<sup>1</sup> Le 30 janvier 1658.

<sup>2</sup> *Ibidem.*

<sup>3</sup> Le 2 février 1658.

<sup>4</sup> Le 3 février 1658.

<sup>5</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 588-599. — *Burton's Diary*, t. II, p. 387, 406-407, 402, 404-416, 421.

son propre sort; d'autre part, le zèle tantôt grossier, tantôt sceptique, des soldats et des légistes engagés au service d'un maître dont ils avaient longtemps partagé le succès et dont ils commençaient à pressentir le déclin. Dans cette lutte, la passion, plus sincère et plus contagieuse, des vieux révolutionnaires prévalut; la Chambre des Communes se refusa décidément à reconnaître la Chambre des Lords sous ce titre; et le 3 février 1658, elle vota qu'elle enverrait sa réponse à l'autre *Chambre* par ses propres messagers<sup>1</sup>.

Le lendemain, 4 février, un peu avant midi, sans consulter ni avertir personne, le Protecteur monta tout à coup dans son carrosse, et suivi seulement de quelques gardes, il se rendit à la Chambre des Lords, et y fit appeler la Chambre des Communes. Son allocution fut courte et sévère : « Il avait espéré, dit-il, que Dieu ferait, de cette session, une bénédiction pour le pays; il croyait que la *Pétition et avis* volée par le Parlement avait placé le gouvernement sur un terrain ferme; il ne s'en était chargé que dans cette confiance et aux termes fixés par cet acte : « Je ne l'aurais pas entrepris s'il n'y avait  
« eu des personnes appelées à s'interposer entre moi et  
« la Chambre des Communes, et en état de prévenir les  
« entraînements populaires. J'ai reçu mission de nom-  
« mer une autre Chambre; je l'ai formée d'hommes de  
« votre rang et de votre qualité, disposés à vous rendre

<sup>1</sup> *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 531; — *Parlon. Desc.*, t. II, p. 116.

« la main, capables de faire contre-poids à vous, à moi,  
 « à eux-mêmes.... S'il y avait eu en vous quelque in-  
 « tentation d'établissement solide, vous l'auriez fondé sur  
 « cette base.... Au lieu de cela, au lieu d'accepter ce  
 « régime comme une chose convenue, vous avez voulu  
 « avoir je ne sais pas quoi; vous vous êtes mis en pièces.  
 « vous et toute la nation;.... et cela, au moment où le  
 « roi des Écossais a, de l'autre côté de l'eau, une armée  
 « prête à s'embarquer pour envahir l'Angleterre.... De  
 « tout cela il ne peut venir que de la confusion et du  
 « sang. Puisque telle est votre conduite, je crois qu'il  
 « est grand temps de mettre fin à votre session, et je  
 « dissous ce Parlement. Que Dieu juge entre moi et  
 « vous! » — « Amen! » répondirent, à haute voix, quel-  
 ques-uns des opposants<sup>1</sup>.

Cette brusque mesure excita dans le public, et autour de Cromwell lui-même, une émotion très-vive; comme Charles I<sup>er</sup>, il voulait donc rompre avec tout Parlement et aucun Parlement ne pouvait vivre avec lui. Quelques-uns de ses plus intimes confidents, Fleetwood, Whitlocke, Thurloe lui-même, dit-on, avaient tenté de l'en détourner; ils auraient bien voulu se reposer enfin dans les bonnes situations qu'il leur avait faites; ils étaient las des périls et des efforts nouveaux qu'il recommençait sans cesse à leur imposer. Cromwell désirait plus

<sup>1</sup> *Journals of the House of Commons*, t. VII, p. 332. — *Car. the 1<sup>st</sup>. Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 645-651. — *Barrow's Discourse*, t. II, p. 462-470; — *Taurinon, State-Papers*, t. VI, p. 758, 761.

ardement qu'eux tous un établissement définitif et stable; mais, pour lui, le seul établissement définitif et stable, c'était la monarchie, avec ses vraies conditions de force et de durée; ni son grand esprit, ni sa haute ambition ne pouvaient se contenter à moins, et à travers des détours infinis, et quels que fussent les obstacles, il poursuivait obstinément son but, également incapable et de renoncer à l'espérance de l'atteindre, et de s'arrêter tant qu'il ne l'aurait pas atteint. Il venait de faire un grand pas; le régime des deux Chambres était redevenu l'ordre constitutionnel et légal; il voulait garder sa conquête. Il voyait bouillonner autour de lui l'esprit révolutionnaire irrité et inquiet de ce retour des institutions monarchiques qui le menaçait d'une défaite irréparable; les Anabaptistes, les Niveleurs, les sectaires religieux et politiques de toute sorte tenaient des réunions, préparaient des pétitions pour s'élever contre ces innovations rétrogrades et pour redemander à leur tour la vraie république, sans Protecteur comme sans Chambre des Lords. L'opposition dans le Parlement, Haslerig et Scott entre autres, étaient le point d'appui de ces espérances et de ces menées, impuissantes tant qu'elles ne pouvaient procéder que par la sédition, redoutables dès qu'elles trouvaient dans les pouvoirs légaux, par connivence ou par faiblesse, des organes et des défenseurs. Cromwell voulut, à tout risque, frapper ses ennemis à la tête: quand le Parlement revêché ne serait plus là, il aurait aisément raison de la populace révolutionnaire;

et plus tard, il se promettait un autre Parlement plus intelligent ou plus docile, qui lui ferait faire vers son but de nouveaux et derniers pas<sup>1</sup>.

Le surlendemain de la dissolution, il réunit à Whitehall un grand conseil d'officiers et leur en exposa les motifs : une invasion et une insurrection imminentes ; Charles Stuart uni avec les Espagnols, les Espagnols avec les Cavaliers, les Cavaliers avec les Niveleurs et tous les brouillons de l'Angleterre ; la guerre civile et l'anarchie près de recommencer, et tout le fruit des travaux et des victoires de l'armée perdu pour le pays et pour l'armée elle-même. C'étaient là les maux qu'il avait voulu prévenir en renvoyant un Parlement qui leur ouvrait la porte par son opposition et ses discordes. Il n'avait fait d'ailleurs que maintenir l'acte constitutionnel que ce même Parlement avait voté et juré, et que, lui aussi, il avait juré. L'armée et ses chefs étaient-ils résolus à le maintenir avec lui ? Voulaient-ils défendre la paix publique, la religion, la liberté, leurs propres droits et leurs propres biens, ou laisser retomber l'Angleterre et leurs familles dans la confusion et dans le sang ? Un vil assentiment se manifesta ; presque tous les assistants s'écrièrent qu'ils étaient prêts à résister et à tomber, à vivre et à mourir avec lui. Cromwell ne se payait pas d'apparences et poussait vivement ses

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 709, 775, 790 ;—*Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 205, 206 ;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 651 ;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 492-493.



avantages; il avait remarqué quelques officiers froids et silencieux; il s'adressa directement à eux, entre autres à Packer et à Gladman, le premier major commandant de son propre régiment, et leur demanda ce qu'ils feraient; ils répondirent qu'ils étaient prêts à combattre Charles Stuart et ses adhérents, mais qu'ils ne pouvaient s'engager aveuglément et en tous cas, ne sachant pourquoi, ni contre qui. Cromwell ne les maltraita point; mais, quelques jours après, par une épuration assez étendue, il fit sortir des rangs de l'armée les officiers qui s'étaient montrés mal disposés ou incertains; Packer entre autres fut écarté: « Je l'avais servi quinze ans, depuis qu'il était lui-même capitaine d'un escadron de cavalerie jusqu'au moment de son grand pouvoir, » disait, après la mort de Cromwell, ce rude et honnête républicain; « j'avais commandé un régiment pendant sept ans; et sans aucun jugement, par un seul souffle de ses narines, je fus jeté dehors; je perdis, non-seulement ma place, mais un ancien ami de camp et de combat; et cinq capitaines sous mes ordres, tous braves et intègres, furent renvoyés avec moi parce qu'ils ne voulaient pas dire que c'était là une Chambre des Lords<sup>1</sup>. »

Dans une telle situation et pour de tels mécontents, Lambert, disgracié et solitaire à Wimbledon, était un

<sup>1</sup> F. Earle, *State-Papers*, t. VI, p. 789, 793, 806; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 651; — Burton, *Diocry*, t. III, p. 165-167; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 495; — Portman, *Hist.*, t. XXI, p. 295.

chef naturellement indiqué. Ils allèrent à lui et il les accueillit avec empressement. Les plus fougueux méditaient un complot qui n'allait à rien moins qu'à se saisir de la personne de Cromwell en lui présentant une pétition, à le jeter dans la Tamise par une des fenêtres de Whitehall, et à proclamer Lambert à sa place. Le colonel Hutchinson, qui se trouvait en ce moment à Londres, eut vent de ce dessein, non que les conjurés lui eussent confié, mais par quelques propos détournés et indiscrets. Chrétien et républicain sincère, Hutchinson, depuis l'expulsion du Long Parlement, s'était retiré de l'armée et de la politique; il détestait la tyrannie de Cromwell, mais il détestait encore plus celle des fous et des brouillons subalternes qui prétendaient à lui succéder : « Cromwell, dit mistress Hutchin-  
« son, était brave et grand; Lambert n'avait qu'une  
« <sup>petite</sup> et intolérable vanité. » Hutchinson alla voir Fleetwood, et sans nommer personne, il l'engagea à avertir Cromwell de se tenir sur ses gardes contre certains porteurs de pétitions qui pourraient bien en vouloir à sa vie. Cet avis donné, il se disposait à quitter Londres quand Cromwell l'envoya chercher avec instance, le combla de remerciements et de caresses, fit de longs efforts pour en obtenir des informations plus précises, et n'y réussissant pas, « Mais enfin, colonel,  
« lui dit-il, pourquoi donc ne voulez-vous pas venir et  
« marcher avec nous? » Hutchinson lui dit sans détours ses griefs, « qui sont, ajouta-t-il, ceux de tous les gens  
« de bien. » Cromwell l'écouta, discuta, se justifia; puis

le reconduisant jusqu'au bout de la galerie, en présence des personnes de sa cour qui se trouvaient là, il lui dit à haute voix et en l'embrassant : « Bien, colonel, content ou non content, il faut que vous soyez des nôtres; nous ne pouvons exempter plus longtemps du service public un homme aussi capable et aussi fidèle; vous serez satisfait dans toutes les choses honnêtes et convenables<sup>1</sup>. »

Comme les officiers de l'armée, Cromwell réunit les aldermen de la Cité, et les entretint aussi des motifs de la dissolution, s'appliquant à les alarmer pour la sécurité de leur ville et la prospérité de leurs affaires. Il sentait vivement la nécessité de ménager cette puissante corporation, car depuis quelque temps, pour y acquérir quelque influence, beaucoup de royalistes y avaient fait entrer leurs fils à titre d'apprentis, et l'opposition au Protecteur y faisait de rapides progrès<sup>2</sup>.

C'était le sentiment général que, dans toutes ces démonstrations, Cromwell exagérait beaucoup les périls dont le repos public et son gouvernement étaient menacés. Ses longs succès, l'adhésion constante du gros de l'armée, la soumission qu'il rencontrait partout, tant d'exemples de défection et de servilité, royaliste et républicaine, faisaient illusion sur l'état réel du pays. Indomptables dans leurs espérances comme dans leurs

<sup>1</sup> Mistress Hutchinson, *Memoirs*, t. II, p. 262-268, dans une *Collection* p. 373-376 de l'Édition anglaise de Bohn (Londres, 1848).

<sup>2</sup> *Parliament. Hist.*, C. XXI, 1, 206-208;—Clarendon, *Hist. of the Revolution*, t. XV, c. 38.

haines, les partis ennemis se ranimaient à l'ombre de leurs défaites; dès qu'on vit le Protecteur brouillé avec le Parlement qui avait voulu le faire roi, un complot, plus grave qu'aucun de ceux qu'il avait jusque-là réprimés, s'ourdît contre lui de toutes parts. Malgré la parcimonie de la cour de Madrid et sa propre mollesse, Charles II avait enfin réuni, sur les côtes des Pays-Bas espagnols, un petit corps de troupes; quelques bâtimens de transport avaient été loués; les bruits d'une expédition prochaine prenaient quelque consistance; les royalistes d'Angleterre la sollicitaient ardemment, promettant de se lever en masse et nommant les villes dont ils s'empareraient, Gloucester, Bristol, Shrewsbury, Windsor, dès que le roi aurait mis le pied sur le sol anglais. Les royalistes ne faisaient pas seuls de telles instances; plusieurs congrégations anabaptistes envoyèrent à Charles II un messenger porteur d'une longue adresse, expression humble, mais sans bassesse, de leurs mécomptes, de leurs repentirs, de leurs désirs, de leurs espérances, et dans laquelle ils offraient formellement au roi leurs bras et leurs vies pour le rétablir sur son trône. Charles hésitait, bien qu'avec un peu de honte, à se relancer, sur la foi de ces démarches, dans les périls auxquels il avait si miraculeusement échappé. L'un de ses deux plus intimes conseillers, le marquis d'Ormond, le tira de peine en lui offrant d'aller lui-même à Londres observer les faits, apprécier les chances et juger, sur les lieux mêmes, si le moment était en effet venu, pour le roi, de relever en personne son drapeau. Hyde.

plus méfiant que Charles lui-même, s'opposait à ce voyage d'Ormond. « comme à une aventure déraisonnable, disait-il, pour un dessein improbable. » Pourtant Ormond partit<sup>1</sup>, et sous toutes sortes de déguisements, changeant sans cesse de demeure, il passa plus d'un mois à Londres, s'entretint avec des conspirateurs de toute origine, de toute condition, et revint sur le continent, affirmant qu'une tentative immédiate n'aurait aucune chance de succès, que le roi ne devait point s'y hasarder, mais que le Protecteur chancelait, qu'il était, dans une foule de cœurs, l'objet d'une haine passionnée, que les complots préparés contre lui étaient sérieux, qu'il avait promis, lui Ormond, de retourner dans les comtés de l'ouest où ils devaient éclater, et que le moment arriverait peut-être bientôt, pour le roi lui-même, de tenter en Angleterre quelque grand coup<sup>2</sup>.

Ormond disait vrai : à peine avait-il quitté l'Angleterre que le mouvement de conspiration devint de jour en jour plus actif et plus étendu. Au nord, dans le comté d'York, sir Henri Slingsby, depuis deux ans retenu prisonnier dans Hull, se liait avec certains officiers de la garnison, pour que la place fût livrée à Charles II qui viendrait y débarquer. Au sud, dans le comté de Sussex, John Mordaunt, fils cadet du comte de Peterborough, s'efforçait de rallier à la cause royale les gentils-

<sup>1</sup> En janvier 1658.

<sup>2</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, t. xv, c. 85-91, 103-131, — Carte, *Ormond's Life*, t. II, p. 175-179; *Ormond's Letters*, t. II, p. 118-136.

hommes ses voisins, et réussissait si bien que le fils de l'un des juges de Charles I<sup>er</sup>, M. Stapley, consentait à recevoir de Charles II une commission pour lever, à son service, un escadron de cavalerie dont il prendrait, dans l'occasion, le commandement. A l'ouest, au centre, les mêmes menées se poursuivaient avec le même succès : des Niveleurs comme des Cavaliers, des Républicains comme des Niveleurs, d'anciens membres du conseil d'État de Cromwell comme des prédicateurs anabaptistes y étaient engagés ; les rapprochements les plus inattendus s'accomplissaient ; des manifestes concertés, bien que divers, se préparaient. A Londres enfin, sous les yeux de Cromwell, les conspirateurs poussaient l'audace à ce point qu'ils fixaient le jour et l'heure où ils devaient, les uns occuper les principaux postes de la Cité, les autres se saisir de la personne du lord maire, d'autres encore mettre le feu à la Tour et s'en emparer pendant que l'incendie absorberait l'attention et les efforts de la garnison.

Mais la vigilance de la police de Cromwell ne s'était pas énervée par le long usage, et elle se trouva présente et efficace partout où se fit sentir le péril. A Bull, deux des officiers à qui sir Henri Slingsby s'était ouvert racontaient ses propositions que de l'aveu de leurs chefs, et pour en témoigner plus tard. Informé que M. Stapley était entré en rapport avec Charles Stuart, Cromwell le fit venir, le remplit de trouble en lui rappelant, avec une vivacité tour à tour menaçante et affectueuse, ce que pensait et avait fait son père, et il finit par lui

arracher l'aveu détaillé des desseins auxquels il avait pris part et les noms des personnes qui l'y avaient entraîné. Pendant qu'Ormond était à Londres, le Protecteur dit un jour à lord Broghill : « Un de vos anciens amis vient d'arriver en ville. — Qui donc ? — Le marquis d'Ormond. » Lord Broghill protesta qu'il n'en savait rien. « Je sais cela, reprit Cromwell, mais si vous voulez sauver votre ami, faites-lui dire que je sais où il est et ce qu'il fait. » Cromwell avait à son service sir Richard Willis, l'un des principaux membres du petit comité secret chargé en Angleterre des affaires de Charles II. Willis s'était vendu au Protecteur, à condition qu'il n'aurait de rapports qu'avec lui et qu'il ne serait jamais appelé à témoigner contre personne. C'était avec Willis surtout qu'Ormond avait communiqué pendant son séjour à Londres ; et pour se laver un peu, à ses propres yeux, de son indignité, Willis l'avait engagé à parler au même moment où le Protecteur lui-même lui faisait donner par lord Broghill ce salutaire avis. Cromwell témoignait volontiers ces généreux égards à ceux de ses ennemis qu'il honorait sans les redouter beaucoup ; mais il n'en persistait pas moins, envers tous les autres, dans sa politique froide et rude. Sur tous les points de l'Angleterre, de nombreuses et rapides arrestations vinrent surprendre les conspirateurs, royalistes, républicains, anabaptistes : sir William Compton et le colonel John Russell, tous deux membres du petit conseil de Charles II. Hugh Courtney et John Rogers, deux prédicateurs sectaires

qui avaient répandu des pamphlets séditieux, Portman, naguère secrétaire de l'amiral Blake, Harrison et Carew, à peine sortis de prison, beaucoup d'autres, importants alors, aujourd'hui parfaitement inconnus, furent tout à coup saisis et envoyés à la Tour. Et à Londres, le matin même du jour marqué pour la grande insurrection<sup>1</sup>, au moment où les conjurés se répandaient dans la ville pour se rendre à leurs postes, ils apprirent que leurs chefs venaient d'être enlevés dans la maison où ils étaient réunis; toutes les gardes avaient été doublées; la milice se mettait en mouvement; le colonel Barkstead, lieutenant de la Tour, s'avança jusqu'au centre de la Cité avec des troupes et cinq pièces de canon. Une quarantaine de conspirateurs et à peu près autant d'apprentis engagés à leur suite furent pris dans les rues. Partout ce grand complot, si général et si divers, fut déjoué et frappé d'impuissance, soit par avance, soit au moment de l'explosion<sup>2</sup>.

Alors recommencèrent ces tristes scènes de procès, de condamnations et d'exécutions politiques dont l'Angleterre, depuis dix-huit ans, avait si souvent le tragique spectacle. Il y eut, parmi les conseillers du Pro-

<sup>1</sup> Le 15 mai 1658.

<sup>2</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xv. p. 91, 97, 100; l. xvi, c. 28-32; *State-Papers*, t. III, p. 388-402; - Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 781, 786, t. VII, p. 25, 27, 77, 78, 82, 86, 88, 89, 141, 148; - Whitelocke, p. 673; - Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 118-134; - *Sir Henry Slingsby's Memoirs*; - Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 492-527.



fecteur, quelque dissidence sur la juridiction devant laquelle seraient traduits les accusés : soit par respect du droit national, soit pour se séparer prudemment d'une tyrannie ardemment attaquée, Whitelocke et quelques autres redemandèrent le jury. Mais Cromwell voulait être sûr que ses ennemis seraient frappés. En vertu d'un acte du Parlement qu'il venait de dissoudre, il institua de nouveau <sup>1</sup> une haute Cour de justice, composée de cent trente membres choisis par lui et présidée par lord Lisle, l'un des juges de Charles I<sup>er</sup>. Des régicides, des révolutionnaires compromis sans retour, des officiers bien disciplinés, des serviteurs éprouvés formaient cette liste sur laquelle figuraient aussi quelques noms plus impartiaux, entre autres celui de Whitelocke lui-même qui mit son courage et sa prudence à ne pas siéger. Du 25 mai au 1<sup>er</sup> juillet 1658, quinze des principaux conspirateurs furent successivement traduits devant ce tribunal d'exception auprès duquel le savant Maynard soutenait l'accusation au nom du Protecteur. Sir Henri Slingsby, le docteur Hewelt, ecclésiastique épiscopal justement honoré, et John Mordaunt comparurent les premiers. Mordaunt était très-jeune; il venait de se marier; l'activité passionnée et intelligente de sa femme, les avis confidentiels de quelques juges qui se ménageaient dans l'avenir, un billet qu'on lui fit passer secrètement à l'audience, l'absence, volontaire ou achetée, d'un témoin légalement indispensable, le

<sup>1</sup> Le 27 avril 1658.

sauvèrent; il fut acquitté. Sir Henri Slingsby et le docteur Hewell furent moins heureux; ils contestèrent énergiquement la compétence de la cour : « Je demande  
 « à être jugé par un jury, dit Slingsby; vous êtes mes  
 « ennemis, pardonnez-moi cette expression; je vois  
 « parmi vous des personnes qui ont séquestré et fait  
 « vendre mes biens.... Vous m'accusez d'avoir violé  
 « vos lois; je n'ai jamais pu les violer, car je ne m'y  
 « suis jamais soumis. » Le langage du docteur Hewell fut moins fier, mais non pas moins ferme : « Je serais  
 « désolé de faire, pour sauver ma vie, quelque chose  
 « qui me fit perdre le repos de ma conscience; je porte  
 « en moi un double caractère; je suis ecclésiastique et  
 « citoyen; je ne renoncerais jamais, dans mon intérêt  
 « personnel, à aucun des droits qui sont les droits de  
 « mes concitoyens autant que les miens propres; » et il soutint, à ce sujet, contre l'avocat général et le président de la cour, un débat si obstiné que lord Lisle finit par lui dire : « Je vous ferai emmener; on vous a demandé,  
 « plusieurs fois demandé de répondre; vous vous y  
 « êtes refusé; greffier, au nom de la cour, je vous  
 « somme d'en prendre acte, et faites emmener votre  
 « prisonnier; — Mais nulord, reprit Hewell.... — Emme-  
 « nez-le, emmenez-le, » s'écrièrent les juges. Il fut aussitôt emmené en effet, et condamné à mort, ainsi que Slingsby<sup>1</sup>. Mais quand on en vint à l'exécution de l'arrêt, le Protecteur eut, à son tour, dans sa propre maison,

<sup>1</sup> Les 25 mai et 1<sup>er</sup> juin 1658.

de tristes moments à subir; sir Henri Slingsby était oncle de lord Faulconbridge que sa fille Marie venait d'épouser; après la célébration officielle faite à Hampton-court par l'un des chapelains de Cromwell, le docteur Hewett avait lui-même consacré une seconde fois ce mariage, car les filles du Protecteur ne se seraient pas crues légitimement mariées si un prêtre de l'Église épiscopale n'avait béni leur union; et Cromwell lui-même y avait consenti, « par complaisance, disait-il, pour la folle importunité de sa fille. » De plus, le docteur Hewett célébrait en secret chez lui le culte anglican, et la fille favorite de Cromwell, lady Claypole, y assistait habituellement. Non qu'elle fût, comme on l'a prétendu, royaliste et favorable au retour de Charles Stuart; elle était tendrement dévouée à son père, tremblait pour sa sûreté et souhaitait son succès: « Le Seigneur nous a fait une grande grâce en sauvant mon père des mains de ses ennemis, » écrivait-elle à ce moment même<sup>1</sup>, quand le complot de Slingsby et de Hewett fut découvert, « car toute sa famille aurait, à coup sûr, été perdue, et probablement la nation tout entière aurait été plongée dans le sang. » Mais, sans se séparer de son père, lady Claypole était généreuse et affectueuse, et bien plus préoccupée de ses sentiments que des nécessités politiques. Elle fit, avec ses sœurs, d'ardents efforts pour obtenir la grâce du docteur Hewett. Cromwell aimait beaucoup sa fille; mais il

<sup>1</sup> Le 12 juin 1658.

crovait la rigueur indispensable, et son tempérament robuste et rude ne lui laissait pas pressentir le coup qu'une forte émotion douloureuse pouvait porter à une personne délicate, passionnée et malade. Il refusa péremptoirement. Hewett et Slingsby furent décapités, le 8 juin, à la Tour. Trois semaines après, le 1<sup>er</sup> juillet, la haute Cour condamna encore six autres conspirateurs, et trois d'entre eux furent pendus, traînés sur la claie et mis en quartiers avec toutes les circonstances barbares ordonnées par les lois du temps pour frapper d'effroi les complices et les spectateurs<sup>4</sup>.

Pour le moment, le but fut atteint ; la crainte contint la haine ; les complots s'arrêtèrent ; les conspirateurs se cachèrent ou s'enfuirent. Cromwell ne mit point d'acharnement à les rechercher ; il laissa même reposer sa haute Cour et traduire devant le jury les prisonniers plus insignifiants qu'il avait encore entre les mains. Une fois de plus, ses ennemis avaient échoué ; mais il avait l'esprit trop clairvoyant et trop ferme pour se méprendre sur la portée de son succès ; il ne supprimait point les périls auxquels il échappait ; sauvé aujourd'hui et pour demain peut-être, il se sentait toujours menacé ; entre

<sup>4</sup> Whitelocke, p. 673 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, t. xv, p. 98-102 ; — *State-Trials*, t. V, col. 871-936 ; — Charles, *State-Papers*, t. VII, p. 46, 65, 98, 111, 121, 150, 162 ; — *Memoirs of sir Henry Slingsby* ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 388-393, dans une *Collection* ; — Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 138, 143, 314 ; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 517, 527 ; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 379-382.

lui et les parlis acharnés contre lui, c'était une guerre à mort, et la chance était trop inégale : un jour, on pouvait le tuer, et lui, il fallait sans cesse recommencer à vaincre. Le sentiment, de jour en jour plus vif, de cette situation le jeta, pour sa propre sûreté, dans une vigilance incessante et inquiète ; il était toujours armé et cuirassé ; quand il sortait, il prenait plusieurs personnes dans son carrosse ; une escorte l'entourait ; il allait très-vite, changeait fréquemment de direction, et ne passait jamais, au départ et au retour, par le même chemin. Dans Whitehall, il avait plusieurs chambres à coucher, et dans chacune quelque porte cachée. Il choisit dans sa cavalerie cent soixante hommes, tous bien connus de lui, leur donna la paye d'officiers, et en forma huit pelotons de vingt hommes qui, deux par deux, faisaient constamment la garde autour de lui. Et toujours prêt à payer de sa personne, pour s'assurer qu'il était bien servi, il allait souvent inspecter et relever lui-même les postes intérieurs du palais. Dans ses audiences, qui étaient fréquentes, car il comptait beaucoup sur son influence personnelle, ses interlocuteurs se sentaient incessamment surveillés par ses regards. Partout il était prêt aux soupçons soudains et aux précautions extrêmes : une nuit, il était allé s'entretenir secrètement avec Thurloe ; il aperçut tout à coup, dans un coin de la chambre, le secrétaire de Thurloe, Samuel Morland, endormi sur son pupitre ; il tira son poignard pour l'en frapper, craignant d'avoir été entendu, et Thurloe eut quelque peine à lui persuader que Mor-

laud, excédé de fatigue depuis deux nuits, dormait en effet d'un profond sommeil. Cette triste préoccupation de sa sûreté répugnait au caractère de Cromwell qui n'avait, dans son puissant égoïsme, rien de concentré ni de sombre; au milieu même de ses mensonges et de ses ruses, il était naturellement plein d'abandon et se répandait volontiers en démarches confiantes et hardies. Mais une évidente nécessité pesait sur lui, et il l'acceptait sans illusion ni ménagement, veillant sur sa vie avec la même ardeur qu'il avait apportée à conquérir sa grandeur<sup>1</sup>.

Il ressentait, à coup sûr, un amer mélange de déplaisir et d'orgueil quand il portait ses regards au delà de la Manche, et qu'à sa situation au dedans, si périlleuse et si précaire, il comparait la puissance et l'éclat qu'il avait conquis au dehors pour son pays et pour lui-même. Ce fut précisément au moment où il luttait si rudement en Angleterre contre les complots, qu'il obtint sur le continent les plus brillants succès. Il n'avait pas tardé à s'apercevoir que, pour faire à l'Espagne une guerre efficace, son traité de paix et de commerce avec la France ne suffisait point, et il avait accueilli les avances de Mazarin pour une alliance plus intime et plus active. Dès le mois d'août 1656, des pourparlers com-

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 394-397, dans ma *Collection*; — Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 169-172; *ibid.*; — Bates, *Elements metum*, etc., part. II, p. 359; — Welwood, *Mémoires*, p. 64; — Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 491; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 380-384.

mencèrent pour la levée, en Angleterre, de quatre mille hommes destinés à entrer au service du roi de France contre les Espagnols. La négociation fut longue et épineuse; des méfiances mutuelles venaient sans cesse l'entraver; tantôt Cromwell se refroidissait tout à coup en découvrant la trace du travail continu de Mazarin pour préparer la paix avec la cour de Madrid; tantôt le voyage secret d'un secrétaire de Cardenas à Londres inquiétait à son tour Mazarin sur un rapprochement de l'Angleterre avec l'Espagne. Le cardinal, dans de longues conversations avec Lockhart, lui faisait, sur l'avenir que pourrait valoir au Protecteur l'intimité de la France, des insinuations grandes et indéliées que Lockhart recueillait et transmettait à Cromwell avec une satisfaction complaisante, mais sans duperie. Évidemment, à travers leurs méfiances et leurs réticences, les deux négociateurs se plaisaient mutuellement et se rapprochaient peu à peu, sans dépasser, de part ni d'autre, leur dessein. Le 23 mars 1657 enfin, la négociation aboutit, et un traité d'alliance offensive fut conclu à Paris entre la France et l'Angleterre<sup>1</sup>. Cromwell promit qu'un corps de six mille Anglais, soutenus par une flotte prête à les ravitailler et à les appuyer le long

<sup>1</sup> On trouvera dans les *Documents historiques* (n° XXII) le texte complet et exact de ce traité qui n'a jamais été publié que par fragments, spécialement dans le *Corps diplomatique* de Danton t. VI, part. II, p. 223, où l'on trouve en revanche (même tome, p. 178) un autre traité pour le même objet, mais complètement apocryphe et placé sous la fausse date du 9 mai 1657.

des côtes, irait se joindre à l'armée française, forte de vingt mille hommes, pour faire la guerre dans les Pays-Bas espagnols, spécialement pour assiéger les trois places de Gravelines, Mardyke et Dunkerque, dont la dernière devait être remise aux Anglais et rester en leur possession. La solde et les dépenses de ce corps auxiliaire étaient partagées entre le roi de France et le Protecteur. La conclusion de ce traité causa, aux deux cours, un vif contentement, et Cromwell témoigna, peu après, le sien en recommandant chaudement à Mazarin l'ambassadeur de France à Londres, Bordeaux, dont le bon esprit et le savoir-faire avaient contribué à cet heureux résultat : la mort de M. de Bellièvre<sup>1</sup> fit vaquer précisément à cette époque la première présidence du Parlement de Paris, et Cromwell avait, à ce qu'il paraît, porté jusque-là sa demande de faveur, car Bordeaux lui-même s'en excusa auprès du cardinal en disant qu'une charge de président à mortier comblerait ses désirs. La recommandation de Cromwell était excessive et demeura vaine ; M. de Lamoignon fut nommé premier président du Parlement de Paris. Mazarin n'aurait eu garde de payer si chèrement, après coup, un succès désormais atteint<sup>2</sup>.

Environ six semaines après la conclusion du traité,

<sup>1</sup> Le 15 mai 1657.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 318, 369; t. VI, p. 115, 116, 123, 618;—Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 11, p. 224, 278;—Gardier, *Histoire générale des Traités de paix*, t. II, p. 10-12;—Gowan, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 532-542;—*Correspondance de*



les 13 et 14 mai 1657, les troupes anglaises, commandées par sir John Reynolds, débarquèrent à Boulogne; la cour et l'armée, Mazarin et Turenne les attendaient avec impatience et les reçurent avec de grandes marques de satisfaction; on prit, pour qu'elles fussent bien traitées, des soins administratifs très-impairfaits et peu efficaces, mais alors assez rares. C'étaient des régiments formés et éprouvés dans les longues luttes de la guerre civile, dressés à la discipline la plus exacte, de mœurs sévères, d'une bravoure forte et grave; ils avaient été, en partie à leur départ, en partie à leur débarquement, armés et équipés à neuf. Louis XIV vint en personne leur faire accueil et les passer en revue: « Sire, » lui dit Lockhart, « le Protecteur a ordonné à ses officiers et à ses soldats de déployer, pour le service de V. M., le même zèle que pour le sien propre. » Le jeune roi se montra très-sensible à ces témoignages d'affection « d'un prince qu'il considérait, dit-il, comme l'un des plus grands et des plus heureux de l'Europe. » Les Anglais ne tardèrent pas à rejoindre l'armée de Turenne et à entrer en campagne: mais les mécomptes et les plaintes succédèrent bientôt au contentement mutuel; ils s'étonnaient de voir les villages désertés par les habitants quand ils y arrivaient; ils se trouvaient mal nourris; beaucoup tombèrent malades; ils envoyèrent à Londres des échantillons du pain qu'on leur distribuait, pour

montrer combien il était loin de valoir le pain anglais. L'humeur des chefs, et de Cromwell lui-même, se joignit à celle des soldats; la campagne se prolongeait sans que les promesses spéciales du traité, c'est-à-dire les sièges de Gravelines, Mardyke et Dunkerque fussent accomplis ou seulement tentés; on employait le corps auxiliaire anglais dans l'intérieur du pays, à des expéditions ou devant des places qui n'intéressaient que la cour de France, et où le succès même était pour l'Angleterre sans résultat. Lockhart réclamait et se plaignait en vain; Cromwell lui écrivit<sup>1</sup> : « Je n'ai aucun doute sur votre zèle  
« et votre habileté pour notre service dans cette grande  
« affaire; mais je suis très-blessé de voir combien les  
« Français y sont moins sincères et moins efficaces que  
« nous; d'autant plus blessé que, loin de rester en ar-  
« rière, nous avons été au delà des stipulations de notre  
« traité. Nous n'avons jamais été assez badauds pour  
« croire que les intérêts des Français et les nôtres se-  
« raient les mêmes en toutes choses; mais, quand il  
« s'agissait de lutter contre les Espagnols, de tous temps  
« les plus implacables ennemis de la France, nous ne  
« nous attendions certes pas, en faisant notre traité, aux  
« mécomptes que nous éprouvons. Dire qu'on nous don-  
« nera des places dans l'intérieur des terres, comme  
« garantie de la conduite future, et parler de ce qu'on  
« fera dans la campagne prochaine, ce sont des paroles  
« bonnes pour des enfants. Si on veut nous donner des

<sup>1</sup> Le 31 août 1657.

« places en attendant, qu'on nous donne Calais, Dieppe  
 « ou Boulogne.... Dites, je vous prie, de ma part, au  
 « cardinal que l'exécution de son traité vaudra mieux  
 « que tous les projets dont on nous entretient.... Si on  
 « ne vous écoute pas, je désire qu'on nous indemnise  
 « des grandes dépenses que nous avons faites, et qu'on  
 « mette nos troupes en mesure de nous revenir; nous  
 « les emploierons plus utilement qu'on ne le fait là où  
 « elles sont<sup>1</sup>. »

Ce langage ne manqua point son effet : Mazarin se laissait aisément tomber dans les embarras d'une situation compliquée et d'une politique astucieuse; mais il savait sortir des embarras quand ils devenaient vraiment des périls. L'armée française eut ordre de laisser là les opérations dans l'intérieur des terres et de se rapprocher des côtes. Mardyke fut assiégé, pris<sup>2</sup> et remis provisoirement en gage aux Anglais. Turenne marcha sur Gravelines; mais les Espagnols, lâchant les écluses, inondèrent les environs de la place et en rendirent l'approche impossible. Cromwell insistait pour qu'on fit immédiatement le siège de Dunkerque, offrant d'envoyer deux mille hommes de plus pour y concourir. Turenne ne jugea pas l'entreprise opportune et mit fin à la campagne. Cromwell se résigna sans trop d'hu-

<sup>1</sup> Thurloe, *State Papers*, t. VI, p. 229, 287, 490, 618;—*The perfect Politician*, p. 332, 337;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 512-515;—*Bordeaux à Brienne*, 23 août 1657. (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> XXV)

<sup>2</sup> Le 3 octobre 1658.

meur ; il avait repris quelque confiance dans les intentions de Mazarin et reconnaissait l'autorité militaire de Turenne. Le traité d'alliance offensive fut renouvelé pour un an<sup>1</sup> aux mêmes conditions ; et quand la campagne se rouvrit, au printemps de 1658, Cromwell en réclama le prompt accomplissement. Turenne s'avança vers les côtes, « sans savoir si on pourrait assiéger Dunkerque, » dit-il lui-même, « car attaquer cette place avant d'avoir pris Furnes, Bergues et Gravelines qui l'environnent, c'était être assiégé en même temps qu'on assiégeait.... Mais M. le cardinal souhaitait que l'on marchât en Flandre, et M. de Turenne désirait aussi de faire voir naïvement aux Anglais que l'on faisait tout son possible pour l'exécution du traité. » Les deux régiments nouveaux que Cromwell avait promis arrivèrent ; Lockhart lui-même, et sous ses ordres le général Morgan, brave officier formé à l'école de Cromwell et de Monk, prirent le commandement du corps anglais. Dunkerque fut investi<sup>2</sup>. Louis XIV et Mazarin vinrent à Calais pour assister de là à ce grand siège. Le marquis de Leyde défendait la place. A Bruxelles, ni don Juan ni le marquis de Carracena ne voulaient croire qu'elle fût en péril ; à la fois indolents et fiers, ils dédaignaient les conseils tantôt d'activité vigilante, tantôt de réserve prudente que leur donnait incessamment Condé ; ils ne souffraient pas qu'on vint les éveiller pendant leur

<sup>1</sup> Le 28 mars 1658.

<sup>2</sup> Le 25 mai 1658.

sieste si quelque incident imprévu survenait, ni qu'on doutât de leur succès quand ils étaient debout et à cheval. Ils accoururent à la défense de Dunkerque, laissant en arrière leur artillerie et une portion de leur cavalerie. Condé les conjurait de se retrancher en les attendant ; don Juan au contraire voulait s'avancer dans les Dunes et marcher à la rencontre de l'armée française : « Vous n'y pensez pas, disait Condé ; ce terrain n'est favorable qu'à l'infanterie, et celle des Français est plus nombreuse et plus aguerrie.— Je suis persuadé, répondit don Juan, qu'ils n'oseront seulement pas regarder en face l'armée de S. M. Catholique.— Ah, vous ne connaissez pas M. de Turenne ; on ne fait pas impunément une faute devant cet homme-là. » Don Juan persista et s'engagea en effet dans les Dunes. Le lendemain 13 juin, de plus en plus convaincu du danger, Condé fit de nouveaux efforts pour l'engager à se retirer : « Me retirer ! s'écria don Juan, si les Français osent combattre, ce jour sera le plus beau qui ait jamais éclairé les armes de S. M. Catholique.— Très-beau en effet, dit Condé, si vous ordonnez la retraite. » Turenne mit fin à ce dissentiment dans le camp ennemi : décidé à livrer bataille, le 14 juin, au point du jour, il en fit prévenir le général anglais par l'un de ses officiers qui voulut en même temps expliquer à Lockhart le plan du général en chef et ses motifs : « C'est bon, répondit Lockhart, je m'en rapporte à M. de Turenne ; il me dira ses raisons après la bataille si cela lui convient. » *Contraste frappant entre*

la mâle discipline du bon sens anglais et le frivole aveuglement de l'orgueil espagnol. Condé ne s'était point trompé : engagée sous de tels auspices, l'issue de la bataille ne pouvait être douteuse : « Monseigneur, » dit-il au jeune duc de Gloucester qui servait dans l'armée espagnole, à côté de son frère le duc d'York, « avez-vous jamais vu livrer une bataille?—Non, prince.—Et bien, vous allez en voir perdre une. » La bataille des Dunes fut en effet complètement perdue par les Espagnols, après quatre heures d'une lutte très-vive dans laquelle les régiments anglais enlevèrent vaillamment, et avec de grandes pertes, le poste le plus difficile et le mieux défendu par l'ennemi; tous les officiers du régiment de Lockhart, à l'exception de deux, y furent tués ou blessés. Le duc d'York, de son côté, et le petit corps de royalistes anglais ou irlandais engagés sous ses ordres au service de l'Espagne, rivalisèrent de bravoure, en se rencontrant face à face avec leurs compatriotes républicains. Turenne et Condé, qui avaient fait l'un et l'autre, chacun dans son camp, selon l'expression du duc d'York, « tout ce qu'il était possible de faire, soit comme général, soit comme soldat, » rendirent pleine justice à leurs alliés. Avant la fin du jour, l'armée espagnole se retira en déroute, laissant quatre mille prisonniers aux mains des vainqueurs. « Les ennemis sont venus à nous, » écrivit le soir Turenne à sa femme; « ils ont été battus; Dieu en soit loué! J'ai un peu fatigué toute la journée; je vous donne le bonsoir et je vais me coucher. » Dix jours après, le

23 juin 1658, la garnison de Dunkerque était épuisée; le vieux gouverneur, le marquis de Leyde, avait été blessé à mort dans une sortie; la place se rendit; et le surlendemain, 25 juin, Louis XIV y entra pour en faire aussitôt la remise aux Anglais. « Quoique la cour et  
 « l'armée soient au désespoir de se dessaisir de ce qu'ils  
 « appellent un si bon morceau, » écrivait la veille Lockhart à Thurloe, « cependant le cardinal est ferme  
 « dans ses promesses, et semble aussi satisfait de re-  
 « mettre cette place à Son Altesse que je le suis de la  
 « recevoir. Le roi aussi est extrêmement obligeant et  
 « poli, et il a dans l'âme plus de probité que je ne  
 « l'imaginai<sup>s</sup>. »

Cromwell n'avait pas attendu que Dunkerque fût pris pour témoigner avec éclat à Louis XIV sa lière satisfaction de l'alliance qui les unissait. Dès qu'il sut le roi et Mazarin à Calais, il y envoya son gendre, lord Faulconbridge, comme ambassadeur extraordinaire, pour les complimenter en son nom. Deux vaisseaux et trois petits bâtimens portaient l'ambassadeur, ses équipages et sa suite, au nombre de plus de cent cinquante

1 Thurloe, *State Papers*, t. VI, p. 489, 524, 525, 537; t. VII, p. 52, 39, 116, 148, 151, 155, 173, 174, 175, 178, 192; — *Histoire et Mémoires du vicomte de Turenne*, t. I, p. 350-375; t. II, p. CLVIII-CLXVI; — Desnoyeux, *Histoire de Louis II, prince de Conde*, t. IV, p. 118-111; — *Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 167-174, — *Mémoires de Jacques II*, t. I, p. 168-506, dans ma *Collection*; — Clarendon, *Hist. of the Rebel.*, t. xv, c. 134-139, — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, c. 546-548; — Echard, *Hist. of England*, t. II, p. 831-833.

gentilshommes. Une tempête les dispersa devant le port de Calais, et à son vif déplaisir, lord Faulconbridge débarqua<sup>1</sup> très-peu accompagné, en vue du roi, de la reine et de la cour établis sous une tente dressée sur le quai. Le comte de Charost, gouverneur de la place, vint à sa rencontre avec huit ou dix carrosses, et le conduisit au logement, préparé pour lui, dont les gardes suisses du roi occupaient les portes. Lord Faulconbridge apportait au roi et au cardinal des lettres du Protecteur qui insistait pour la prompte soumission de Dunkerque, « repaire de pirates. » Ils le reçurent l'un et l'autre, en public et en particulier, avec les plus grands honneurs officiels et les plus familiers témoignages d'intimité. Louis XIV se promena plus d'une heure avec lui dans son jardin, tête à tête et découvert. Mazarin, après un long entretien, le reconduisit jusqu'à la porte où l'attendait sa voiture, « extrême politesse, dit lord Faulconbridge, dont le cardinal se dispensait d'ordinaire avec tout le monde, même avec le roi. » Louis XIV fit don à l'ambassadeur de son portrait richement orné, et le chargea de remettre au Protecteur une magnifique épée. Mazarin envoya aussi à Cromwell une belle tenture de tapisserie. C'est l'habileté et l'orgueilleux plaisir des anciennes cours de combler de leurs faveurs les grands parvenus qu'elles ont besoin de gagner. Louis XIV et le cardinal ne se bornèrent pas à recevoir avec cet éclat l'ambassadeur du

<sup>1</sup> Le 29 mai 1658.



Protecteur ; peu de jours après son départ, ils envoyèrent à leur tour à Londres<sup>1</sup> un ambassadeur extraordinaire, le duc de Créqui, accompagné du marquis Mancini, neveu de Mazarin, et porteur de deux lettres personnelles adressées à Cromwell par le roi et le cardinal : « Monsieur le Protecteur, lui écrivait Louis XIV, ayant  
« beaucoup de sentiment des témoignages que j'ai reçus  
« de votre affection par le vicomte de Faulconbridge,  
« votre gendre, je n'ai pu me contenter d'y avoir  
« répondu par son moyen, et j'ai désiré de vous donner  
« encore des marques plus expresses de la mienne en  
« vous envoyant mon cousin le duc de Créqui, premier  
« gentilhomme de ma chambre, auquel j'ai ordonné de  
« vous faire particulièrement connaître quelle est  
« l'estime en laquelle je tiens votre personne et com-  
« bien je fais d'état de votre amitié. Je l'ai aussi chargé  
« de vous témoigner la part que j'ai ressentie du glo-  
« rieux succès de nos armes dans l'heureuse journée du  
« 11 de ce mois, et comme cette victoire et la rigueur  
« avec laquelle Dunkerque continue à être pressée me  
« font espérer la réduction de cette place dans peu de  
« jours ; à quoi je ne cesserai point de m'appliquer avec  
« les mêmes soins que j'ai pris dès le commencement  
« du siège. Et bien que j'aie informé mon cousin le duc  
« de Créqui de mes intentions, comme aussi du détail  
« de cette action, pour vous en faire le récit, je ne puis  
« pourtant que je ne vous dise, par cette lettre, que le

<sup>1</sup> Le 19 juin 1658.

« sieur Lockhart, votre ambassadeur vers moi, s'est  
 « signalé par sa valeur et sa conduite en cette rencontre  
 « et que les troupes que vous m'avez envoyées y ont  
 « donné, à son exemple, des preuves de générosité et  
 « de courage extraordinaires. Du surplus, je me pro-  
 « mets que vous voudrez bien, ainsi que je vous en  
 « prie, prendre une entière créance en ce que mondit  
 « cousin vous dira de ma part, et surtout qu'il n'y a  
 « rien que je désire davantage que de vous faire cou-  
 « naïtre par effet jusqu'à quel point vos intérêts me  
 « sont chers<sup>1</sup>. »

Cromwell répondit magnifiquement à ces fastueuses démonstrations; un autre de ses gendres, Fleetwood, alla recevoir à Douvres le duc de Créquy, avec une suite de vingt carrosses à six chevaux et de deux cents cavaliers qui escortèrent partout l'ambassadeur de France, l'épée nue. Arrivé à Londres, le duc de Créquy y fut traité comme lord Faulconbridge l'avait été à Calais; Cromwell, à son audience publique, descendit, pour aller au-devant de lui, deux degrés de l'estrade sur laquelle il était placé, et le fit, plus tard, asseoir à sa droite, ayant, à sa gauche, son fils Richard. Enfin, à son

<sup>1</sup> On trouvera dans les *Documents historiques* (n° XXVI) cette lettre complète, ainsi que six autres adresses, du 12 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1658, par le cardinal Mazarin à Cromwell, par M. de Brienne à M. de Bordeaux et par M. de Bordeaux à M. de Brienne. Cette correspondance authentique démontre la fausseté des suggestions et des prétendues lettres auxquelles, après d'autres historiens, M. Godwin a ajouté foi (*Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 518-519).

départ, l'ambassadeur reçut, pour ses maîtres et pour lui-même, de beaux présents, entre autres six caisses pleines de plaques d'étain de Cornouailles, richesse solide que Cromwell envoyait au cardinal avec une confiance familière et un peu dédaigneuse, le sachant bien plus avide que vaniteux<sup>1</sup>.

Au milieu d'un tel succès accompli avec tant de vigueur et manifesté avec tant d'éclat, à la vue de ces clefs de Dunkerque remises entre ses mains par la France pour rester dans celles de l'Angleterre, Cromwell reprit la pensée et l'espérance d'un Parlement qui vînt sanctionner, appuyer et perpétuer son pouvoir. Ses plus intimes conseillers, Thurloe surtout, ne cessaient de l'y pousser; malgré les triomphes de leur maître, ils sentaient péniblement les embarras journaliers du gouvernement; la confiance et l'argent leur manquaient : « Nous sommes ici sans ressources, nos habits et nos bas  
« troués; mendiant, de quelques aldermen de la Cité,  
« pour les envoyer à Dunkerque, cinq ou six mille livres  
« sterling que, je le crains bien, ils nous refuseront...  
« Nous dépensons aussi peu que possible dans les cir-  
« constances extraordinaires; mais nos circonstances  
« et nos dépenses sont si extraordinaires que nous ne  
« pourrions en rien retrancher avec sûreté... Je ne

<sup>1</sup> Thurloe, *State Papers*, t. VII, p. 151, 158, 192;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xv, c. 139;—Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. II, p. 391-393;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 546-550;—Larrey, *Hist. de France sous le règne de Louis XIV*, t. III, p. 36-41.

« sais en vérité ce que nous ferons sans le secours d'un  
« Parlement. » Ainsi écrivaient<sup>1</sup> Thurloe et Fleetwood  
à Henri Cromwell, qu'ils tenaient avec soin au courant  
de l'état des affaires. D'autre part, on disait au Protec-  
teur que les dispositions des officiers récalcitrants étaient  
changées, qu'il ne rencontrerait plus dans l'armée les  
mêmes obstacles, et qu'il pourrait hardiment accepter la  
couronne que le nouveau Parlement ne manquerait pas  
de lui offrir. On allait jusqu'à prétendre que, parmi les  
chefs républicains, quelques-uns des plus illustres et des  
plus obstinés, Rich, Ludlow, Vane lui-même, étaient  
disposés à se montrer plus faciles. Cromwell écoutait et  
ne se décidait pas : « Si vous me demandez par quels mo-  
« tifs Son Altesse n'en vient pas à cette résolution, écri-  
« vait Thurloe à Henri Cromwell<sup>2</sup>, je vous dirai que je  
« n'en sais point d'autres sinon les préjugés de quelques  
« hommes gens qui ne veulent pas des fondements sur  
« lesquels le Parlement pourrait nous établir, et les  
« inquiétudes de quelques autres qui pensent que, si  
« le Parlement se laisse dominer par ces antipathies, il  
« amènera notre ruine. » Cromwell voulut sonder les  
dispositions de quelques hommes ; il chargea un comité  
de neuf membres d'examiner ce qu'il y aurait à faire  
dans le prochain Parlement pour se défendre, soit des  
Cavaliers, soit des vieux républicains. Fiennes, Fleet-  
wood, Pickering, Desborough, Whalley, Goffe, Philippe

<sup>1</sup> Les 18, 20, 27, 30 avril et 27 juillet 1658.

<sup>2</sup> Le 27 avril 1658.

Jones, Cooper et Thurloe, cinq officiers et quatre fonctionnaires civils, formaient ce comité. Après plus d'un mois de délibération, la majorité vota « qu'il était indif-  
 « fèrent que la succession dans le gouvernement fût élec-  
 « tive ou héréditaire ; » mais par complaisance pour les  
 républicains obstinés, on ajouta « qu'il était désirable  
 « qu'elle demeurât élective, c'est-à-dire que le Protec-  
 « teur désignât lui-même son successeur. » Quand on  
 lui remit cette consultation puérilement vaine, « Son Al-  
 « tesse, voyant qu'elle ne pouvait obtenir aucun avis des  
 « hommes de qui elle attendait les meilleurs, dit qu'elle  
 « prendrait elle-même ses résolutions, car elle ne pou-  
 « vait en conscience rester plus longtemps immobile,  
 « et se rendre coupable de la ruine du parti des hon-  
 « nêtes gens et de toute la nation. Et vraiment, ajoute  
 « Thurloe <sup>1</sup>, je souhaite depuis longtemps que Son  
 « Altesse agisse selon sa propre pensée, et ne se préoc-  
 « cupe pas tant de celle des autres. Du reste, Son Altesse  
 « est maintenant à Hamptoncourt, où elle restera en-  
 « core quelque temps, aussi bien pour sa propre santé  
 « que pour être auprès de sa fille, lady Élisabeth, qui  
 « a été dangereusement malade, mais qui va un peu  
 « mieux <sup>2</sup>. »

Cromwell en effet, depuis quelques mois déjà, ne

<sup>1</sup> Le 13 juillet 1658.

<sup>2</sup> Thurloe, *State Papers*, t. VII, p. 71, 81, 99, 100, 144, 269, 295.  
 Burnet, *Hist. de mon temps*, t. 1, p. 151-152, dans ma *Collection*,  
 - Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 552-563.

donnait, aux soins de son gouvernement ou de son ambition, ni tout son temps, ni toute son âme. Sa famille, ses enfants, leurs intérêts et leur destinée l'avaient toujours sérieusement préoccupé. Sans ardeur ambitieuse et sans illusion paternelle; il ne s'abusait point sur leurs talents ou leurs mérites, et traitait leurs affaires en père soigneux et prévoyant plutôt qu'en souverain pressé de répandre sur les siens l'éclat de son pouvoir. Connaissant l'indolence naturelle et l'insouciance politique de son fils aîné Richard, il le laissait vivre chez son beau-père, M. Major, dans le manoir de Hursley, en bon gentilhomme de campagne; et il ne lança son second fils Henri dans le gouvernement de l'Irlande que sous des formes modestes, par degrés lents et après avoir éprouvé sa capacité. Devenu *Protecteur*, il voulut avoir et il eut une cour; mais l'austérité de son parti, le caractère militaire de son gouvernement, les mœurs, les goûts et les méfiances de la plupart de ses adhérents la contenaient dans des limites assez étroites; la famille de Cromwell fut le centre et le principal élément de sa cour. Sa femme, Elisabeth Bourchier, était peu propre à y briller; c'était une personne simple, craintive, plus intéressée qu'ambitieuse, inquiète de l'avenir, préoccupée de s'y assurer des ressources, et jalouse de son mari qui, tout en vivant bien avec elle, lui en fournissait de justes motifs. Lady Dysart, qui fut plus tard duchesse de Lauderdale, mistress Lambert, et peut-être d'autres encore dont les noms sont plus incertains, avaient eu, ou avaient avec

Cromwell, une infinité sans bruit, mais point complètement ignorée; on lui attribuait des enfants naturels; et les inquiétudes conjugales de lady Élisabeth étaient si vives que la reine Christine de Suède dont, après son abdication, on annonça un voyage à Londres, en fut elle-même l'objet. C'était sur ses enfants, plutôt que sur sa femme, que le Protecteur comptait pour le succès de sa cour. Il appela à Londres son fils Richard, et le fit nommer membre du Parlement, conseiller privé, chancelier de l'Université d'Oxford. Son gendre, John Claypole, était un homme de mœurs aristocratiques et de plaisirs élégants, lié, comme Richard lui-même, avec beaucoup de Cavaliers. Après le mariage de ses deux dernières filles avec lord Faulconbridge et M. Rich, Cromwell avait ainsi autour de lui quatre ménages jeunes, riches, empressés à jouir et à faire jouir ceux qui les approchaient de l'éclat de leur sort. Il avait lui-même le goût du mouvement social, des réunions brillantes, surtout de la musique dont il prenait plaisir à attirer les artistes et à entendre les concerts. Sa cour devint, autour de ses filles, nombreuse et animée. Une seule d'entre elles, la veuve d'Ireton, devenue lady Fleetwood, républicaine ardente et austère, prenait peu de part à ces fêtes, et déplorait l'entraînement monarchique et mondain qui prévalait dans la maison comme dans la politique du Protecteur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Mars Nohie, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 121-128, 150-162, 135; t. II, p. 376-378; Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. I, p. 421-431; t. II, p. 10, 131, 241.

Au milieu des soucis de son gouvernement, Cromwell jouissait avec quelque orgueil de cette prospérité domestique. Les afflictions de famille ne lui avaient pas été tout à fait épargnées. En juillet 1648, pendant le cours de la guerre civile, il avait perdu l'aîné de ses fils, jeune capitaine de dix-neuf ans, qui portait aussi le nom d'Olivier, et qui fut tué dans une affaire contre les Écossais. On ne rencontre, pendant dix ans après sa mort, aucun souvenir de ce jeune homme; mais en 1658, la fidélité de l'amour paternel éclate dans le cœur de Cromwell malade; en entendant lire un passage de l'Épître de saint Paul aux Philippiens, « Ce texte, dit-il, m'a  
« sauvé une fois la vie, quand mon fils aîné, mon pauvre  
« Olivier, fut tué, ce qui me perça le cœur comme un poi-  
« guard. » En 1654, Cromwell perdit aussi sa mère, Élisabeth Stewart, femme de sens et de vertu, à laquelle il n'avait jamais cessé de porter et de témoigner un grand respect. Elle se méfiait de la fortune de son fils, et ne s'y associait qu'avec un sentiment de modestie et de regret. Il eut quelque peine à la décider à venir habiter Whitehall; elle vivait dans une inquiétude permanente, s'attendant toujours à quelque catastrophe, et s'écriant, toutes les fois qu'elle entendait un coup de feu : « On a tiré  
« sur mon fils! » A sa mort, elle manifesta le désir d'être ensevelie sans pompe et dans une petite église; mais Cromwell lui fit faire, dans la chapelle de Henri VII de l'abbaye de Westminster, des obsèques magnifiques. Pendant quatre ans, de 1654 à 1658, aucune épreuve ne l'atteignit dans sa famille; elle brillait et prospérait



sans mélange. Mais dans l'hiver de 1658, la mort y entra avec des rigueurs inaccoutumées : au bout de trois mois de mariage, sa fille Françoise perdit son mari, Robert Rich, à peine âgé de vingt-trois ans; trois mois après, le grand-père de M. Rich, le comte de Warwick, le plus intime des amis de Cromwell parmi les grands seigneurs, et qui n'avait cessé de lui donner à la fois d'utiles conseils et des marques d'un vrai dévouement, suivit son petit-fils au tombeau. Cromwell sentit vivement ces deux pertes; l'une était prématurée; l'autre l'avertissait des approches de la vieillesse et des vides irréparables qui se font autour d'elle. A peine quelques semaines s'étaient écoulées; un coup bien plus rude vint le frapper. Sa fille chérie, lady Claypole, était depuis longtemps faible et souffrante; il l'avait établie dans le palais de Hamptoncourt pour qu'elle y jouît de l'air et du repos de la campagne. La voyant de plus en plus malade, il vint y résider lui-même, pour la soigner de pres et constamment. Elle avait, pour lui, un grand et particulier attrait; c'était une personne de sentiments nobles et délicats, d'un esprit élégant et cultivé, fidèle à ses amis, généreuse envers ses ennemis, tendre pour son père, à la fois fière et inquiète de lui, et qui jouissait vivement de son intimité. Souvent fatigué, et des hommes qui s'agitaient autour de lui, et de ses propres agitations, Cromwell prenait plaisir à se reposer dans la société de cette âme si étrangère aux luttes brutales et aux actes violents qui avaient rempli et qui remplissaient encore sa vie. Mais ce plaisir se

changea en une amère douleur; le mal, compliqué et obscur, de lady Claypole empira rapidement; elle tomba dans des crises nerveuses au milieu desquelles elle laissait éclater, devant son père, tantôt ses cruelles souffrances, tantôt les tristesses et les inquiétudes pieuses qu'elle ressentait à son sujet. Toujours assidu auprès de sa fille, Cromwell subissait, en les comprimant avec sa force d'âme, ces impressions si douloureuses. Le 6 août 1658, lady Claypole mourut. Le Protecteur se donna la triste satisfaction d'entourer le cercueil de sa fille de toutes les pompes dont il pouvait disposer; il la fit transporter à Westminster, dans la Chambre Peinte, où elle resta vingt-quatre heures solennellement exposée, et de là dans la chapelle de Henri VII, où elle fut ensevelie dans un caveau spécial, au milieu des tombes des rois<sup>1</sup>.

La maladie de lady Claypole avait trouvé Cromwell malade lui-même : quoiqu'il eût résisté avec succès aux crises de fièvre dont il avait été atteint dans ses campagnes d'Irlande et d'Écosse, son robuste tempérament en était resté altéré; des maux douloureux, et toujours près de devenir dangereux, la gravelle, la goutte, des désordres dans le foie et dans les reins, le défaut de sommeil lui étaient devenus habituels. Quand il en ressen-

<sup>1</sup> Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 659-660;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 329;—Mark Noble, *Memories of the Protectoral House*, t. I, p. 84-90, 132, 131, 157-152, t. II, p. 399-402;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IX, p. 527-530.

fait quelque atteinte gênante pour ses affaires, il s'en impatientait et sommait ses médecins de le remettre, à tout prix, sur pied. Au moment où le danger de lady Claypole éclata, il souffrait d'une attaque de goutte; donnant audience le 30 juillet à l'ambassadeur de Hollande, Nicuport, il se sentit si mal à l'aise qu'il cessa l'entretien et renvoya l'ambassadeur à la semaine suivante. Trois jours auparavant, Thurloe écrivait à Henri Cromwell : « Son Altesse reste si assidûment à Hamptoncourt, auprès de lady Élisabeth malade, que, « depuis quinze jours, on a fait bien peu, ou plutôt rien « du tout, pour les affaires publiques. » Après la mort de lady Claypole, le Protecteur fit effort pour reprendre ses travaux; il tint son conseil; il passa quelques troupes en revue; il termina une négociation commerciale avec la Suède; il s'inquiéta de l'arrivée soudaine de Ludlow à Londres, et donna ordre à Fleetwood de s'assurer qu'il n'avait point de mauvais desseins. Mais une fièvre intermittente se déclara, avec de violents accès; il se mit au lit; on le crut en grand danger. Vers le 20 août, la fièvre céda; il se leva et reprit ses habitudes. Le quaker George Fox, qu'il avait autorisé à compter toujours sur son bon accueil, vint à Hamptoncourt et demanda à le voir pour lui parler de quelques poursuites dont les quakers étaient l'objet : « Je le « trouvai, dit-il, se promenant à cheval, accompagné de « sa garde, dans le parc de Hamptoncourt; je sentis en

« L'approchant un souffle de mort sur lui; il avait l'air  
 « d'un homme mort. Quand je lui eus exposé les souff-  
 « frances des frères, il m'ordonna de venir chez lui pour  
 « lui en reparler. Je retournai le lendemain à Hampton-  
 « court; mais quand j'arrivai, Harvey, qui était de  
 « service auprès de lui, me dit que les docteurs ne  
 « voulaient pas que je lui parlasse. Je m'en allai, et je  
 « ne l'ai jamais revu<sup>1</sup>. »

La fièvre s'était fort aggravée : les médecins firent d'avis que le Protecteur changeât d'air et qu'ilât Hamptoncourt pour Londres. Il rentra à Whitehall le 24 août 1658, et de ce moment, malgré quelques apparences de répit, le mal et le péril devinrent de plus en plus pressants. Cromwell ne s'occupa plus d'affaires publiques, et parut n'y plus penser. Dans son âme pourtant, il n'avait point renoncé à la vie et à tout avenir terrestre; ayant entendu ses médecins s'entretenir de son pouls qu'ils trouvaient désordonné et intermittent, ces paroles le frappèrent; il fut saisi d'une sueur froide, se trouva presque mal, se remit dans son lit, fit appeler un secrétaire, et régla ses affaires intérieures et privées. Le lendemain matin, l'un de ses médecins entra dans sa chambre : « Pourquoi avez-vous l'air si triste? In-  
 « demanda Cromwell; — Ceux sur qui pèse la responsa-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 299, 301, 320, 365. — *Fox's Journal*, t. I, p. 485-486; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 661-662; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, t. xv, c. 145-146.

« bilité de votre vie ne peuvent pas ne pas être forte-  
 « ment préoccupés; — Vous autres médecins, vous  
 « croyez que je vais mourir, » et prenant la main de sa  
 femme lady Élisabeth, qui était auprès de lui : « Je le  
 « déclare que je ne mourrai pas de cette maladie-ci; j'en  
 « suis sûr. » Le médecin le regardait, sans doute avec  
 quelque air de surprise : « Vous croyez que je suis fou ,  
 « reprit Cromwell; mais je dis la vérité, et fondé sur  
 « des motifs plus certains qu' Hippocrate et Galien ne  
 « vous en peuvent fournir. Dieu a accordé cette ré-  
 « ponse, non pas aux prières de moi seul, mais à celles  
 « d'hommes qui ont avec lui un commerce bien plus  
 « intime. Ayez donc confiance; chassez de vos yeux la  
 « tristesse, et traitez-moi comme un pauvre domes-  
 « tique. Vous pouvez beaucoup par votre science;  
 « mais la nature peut bien plus que tous les méde-  
 « cins ensemble, et Dieu est infiniment plus puis-  
 « sant que la nature. » Le voyant si vivement excité  
 après une nuit presque sans sommeil, le médecin lui  
 ordonna un repos absolu, sortit de la chambre et ren-  
 contrant un de ses confrères : « Je crains, lui dit-il,  
 « que notre malade ne soit bien près de la folie, »  
 et il lui répéta ce qu'il venait d'entendre. « Êtes-  
 « vous à ce point étranger dans ce palais, répondit  
 « l'autre, et ne savez-vous pas ce qui s'est passé  
 « la nuit dernière? Les chapelains du Protecteur et  
 « tous les saints, leurs amis, dispersés dans les  
 « différentes parties du palais, se sont mis en prières  
 « pour son salut, et ils ont tous entendu cette

« vois de Dieu :—Il guérira.—Ils s'en tiennent pour  
« assurés<sup>1</sup>. »

Non-seulement dans le palais de Whitehall, mais dans une multitude d'églises et de maisons de Londres, des prières ferventes s'élevaient pour la guérison du Protecteur : prières à la fois sincères et intéressées, suscitées et par la sympathie et par la crainte ; indépendamment des hommes attachés à sa personne ou à son gouvernement, et dont la fortune se trouvait liée à la sienne, Cromwell était, pour tous ceux des révolutionnaires et des sectaires que le fanatisme républicain n'avait pas rendus ses ennemis, le représentant de leur cause, le défenseur de leurs libertés civiles et religieuses ; quel serait leur sort s'il mourait ? Sous quel joug tomberaient-ils ? Et leurs prières n'étaient pas, pour eux, des formules froides et vaines ; ils avaient une ferme foi dans leur accès auprès de Dieu, et la présomption de croire qu'il leur révélait ses desseins : « Seigneur, s'écriait  
« Goodwin, l'un des chapelains du Protecteur, nous ne  
« te prions pas pour sa guérison ; tu nous l'as déjà accor-  
« dée ; ce que nous te demandons maintenant, c'est sa  
« prompte guérison. » Les politiques n'étaient pas si tranquilles, et pourtant, eux aussi, ils espéraient beaucoup : « Jamais, écrivait Thurloe à Henri Cromwell :  
« il n'y a eu, pour aucun homme, un tel trésor de

<sup>1</sup> Bates, *Elenchus morbum nuperorum*, part. II, p. 413-414 ;—  
Heath, *Chronicle*, p. 736-737.

<sup>2</sup> Le 30 août 1658.

« prières ; tous les esprits, bons ou mauvais, sont frappés de consternation, à l'idée de ce qui pourrait arriver s'il plaisait à Dieu de retirer aujourd'hui Son Altesse de ce monde ; puisque Dieu a tant incliné les cœurs à le prier, j'ai la confiance qu'il inclinera son oreille à les exaucer<sup>1</sup>. »

Cromwell était loin de guérir ; les crises devenaient de plus en plus violentes et rapprochées, et en en sortant, il tombait dans un abattement profond. La plus vive sollicitude sur l'avenir agitait sa famille et ses conseillers. Qui serait son successeur ? Aux termes de l'acte constitutionnel, c'était à lui de le désigner. Depuis sa maladie et avant de quitter Hamptoncourt pour revenir à Londres, Cromwell lui-même s'en était préoccupé ; il avait chargé un de ses secrétaires, John Barrington, d'aller chercher dans son cabinet, à Whitehall, au fond d'un tiroir, un papier cacheté sous forme d'une lettre adressée à Thurloe, et dans laquelle, au moment de la seconde constitution du Protectorat, il avait d'avance nommé son successeur, sans en dire à personne le nom. On ne trouva point ce papier, et Cromwell n'en parla plus. Quand le danger parut imminent, les enfants et les gendres du Protecteur, lord Faulconbridge entre autres, pressèrent Thurloe, son seul confident véritable, de lui adresser à ce sujet quelque question, quelque insi-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 364, 366, 367, 369 ;— Neal, *History of the Puritans*, t. IV, p. 180 ;— Ludlow, *Memoires*, t. II, p. 395-402, dans ma Collection.

mation. Thurloe le promit et tarda à le faire. Il n'avait lui-même, sur les intentions de son maître, aucune certitude; Cromwell les avait tenues absolument secrètes, ne voulant enlever l'espérance de lui succéder à aucun de ceux qui pouvaient y avoir quelque prétention. Quelques personnes disaient que son choix ne porterait sur aucun de ses fils, mais sur son gendre Fleetwood, plus agréable à l'armée et aux républicains. Dans ce doute, Thurloe hésitait à se charger de demander au Protecteur une réponse positive, ne voulant se mettre mal avec aucun des prétendants<sup>1</sup>.

A ces perplexités de ceux qui l'entouraient, Cromwell ne prenait plus aucune part: les affaires du monde, les questions de la politique, les intérêts même des personnes qui lui tenaient de plus près s'éloignaient et s'évanouissaient à mesure qu'il sortait de l'arène de la vie; son âme se repliait sur elle-même, et retrouvait, en avançant vers les mystères de l'avenir éternel, d'autres pensées, d'autres perplexités que celles qui s'agitaient autour de son lit. La foi religieuse de Cromwell avait bien peu gouverné sa conduite; les combinaisons, les passions, les nécessités terrestres s'étaient emparées de lui; il s'y était adonné avec un emportement cynique, décidé à réussir, à grandir, à dominer à tout prix; le chrétien avait disparu devant le politique révolutionnaire et despote; mais en disparaissant, il n'avait point péri: les croyances chrétiennes étaient restées au fond de cette

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 353-366.



âme chargée de mensonges et d'attentats; quand vint l'épreuve suprême, elles reparurent, et selon la belle expression de l'archevêque Tillotson, en présence de la mort, « l'enthousiasme religieux de Cromwell prit le  
 « dessus sur son hypocrisie. » Le 2 septembre, après un violent accès de fièvre qui l'avait jeté dans le délire, il était rentré en pleine possession de ses sens; ses chapelains étaient assis auprès de lui: « Dites-moi, » demanda-t-il à l'un d'entre eux<sup>1</sup>, « est-il possible de décroir de l'état de grâce? »—« Ce n'est pas possible, » répondit le chapelain.—« En ce cas, je suis tranquille, » dit Cromwell, « car je sais que j'ai été une fois en état de grâce. » Il se retourna, et se mit, à haute voix, en prières: « Seigneur, » dit-il, « je suis une misérable  
 « créature...; tu as fait de moi, indigne, un instrument pour ton service; ce peuple souhaite que je  
 « vive; ils croient que cela vaut mieux pour eux et tournerait à la gloire. D'autres ont envie que je meure.  
 « Seigneur, pardonne-leur à tous, et de quelque façon que tu disposes de moi, accorde-leur tes bénédictions...; donne-leur le repos, et à moi aussi; pour  
 « l'amour de Jésus-Christ, auquel, comme à toi et au Saint-Esprit, soient honneur et gloire à toujours!  
 « Amen! »

<sup>1</sup> Au docteur Goodwin, selon les uns, au docteur Sturry, selon d'autres.

<sup>2</sup> Baxter, *Life*, etc., part. I, p. 98;—Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 181;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 663-668.—La plupart de ces détails sont puisés dans un pam-

A cet élan de piété succéda un état de torpeur qui se prolongea jusqu'à la fin du jour. Quand la nuit vint, une forte agitation saisit Cromwell; il parlait, mais à voix basse et entrecompée, n'achevant pas ses idées ni ses paroles : « Vraiment Dieu est bon ; il ne me... Dieu est bon... Je voudrais vivre pour le service de Dieu et de son peuple ; mais ma tâche est accomplie ; Dieu sera avec son peuple. » On lui offrit quelque chose à boire, en l'engageant à dormir : « Je ne veux ni boire ni dormir ; je ne pense qu'à me hâter, car il faut que je parle. » Le jour se levait ; c'était le 3 septembre, son jour heureux, avait-il dit souvent, l'anniversaire de ses victoires de Dunbar et de Worcester. Par une coïncidence étrange, la nuit qui venait de finir avait été très-orageuse ; une tempête violente causa, sur terre et sur mer, beaucoup de désastres. Cromwell retomba dans une apathie dont il ne sortit plus ; entre trois et quatre heures de l'après-midi, ayant, depuis quelque temps déjà, perdu toute connaissance, il poussa un profond

phlet intitulé : *A Collection of several passages concerning his late Highness Oliver Cromwell, in the time of his sickness, etc. Written by one that was then groom of his bedchamber.* Ce pamphlet est attribué par les uns à Maidstone qui était alors intendant de la maison (*steward of the household*) de Cromwell, par les autres, et selon moi, avec plus de vraisemblance, à Underwood, qui était en effet l'un de ses valets de chambre à cette époque, et qui, après sa mort, fut envoyé en Irlande, à Henri Cromwell, pour lui en raconter les détails ;—*Thurloe, State-Papers*, t. VII, p. 374, 375 ;—*Harris, Cromwell's Life*, p. 481-486 ;—*Biographia Britannica*, article *Cromwell*, t. III, p. 1572.

soupir; les assistants s'approchèrent de son lit; il venait d'expirer<sup>1</sup>.

A cette nouvelle, un frémissement universel, bien que très-divers, circula dans toute l'Angleterre. Cavaliers et Républicains, Épiscopaux et Presbytériens, Anabaptistes et Niveleurs, tous les ennemis de Cromwell respirèrent, comme des prisonniers délivrés; mais ils ne remuèrent point. Ils firent plus; ils continrent leur joie. L'armée et l'inquiétude publique leur imposaient. Officiers et soldats se montraient dévoués à leur général mort, et le public, n'ayant plus de maître, se demandait avec anxiété comment il aurait un gouvernement. Les douleurs de famille et les tristesses officielles parurent seules. Les unes étaient sincères, et les autres, par convenance et par calcul, se manifestèrent avec un grand éclat, croyant, par la pompe de leurs hommages envers le passé, s'assurer de l'avenir: « Le porteur de cette  
« lettre, écrivait le 7 septembre lord Faulconbridge  
« à Henri Cromwell, donnera à Votre Seigneurie  
« les tristes détails de la mort de votre incomparable  
« père, événement qui enlève à ces pauvres nations  
« le plus grand personnage et le plus grand in-  
« strument de bonheur public, non-seulement de  
« notre siècle, mais de tous les siècles. La nuit qui a

<sup>1</sup> *Biographia Britannica*, article *Cromwell*, t. III, p. 1572.—Thur-  
low, *State Papers*, t. VII, p. 372; —Forster, *Statesmen of the Com-  
monwealth*, t. V, p. 389-392; —Hend, *Chronicle*, p. 736-737; —  
*Commonwealth*, p. 177.

« précédé sa mort, et pas plus tôt, en présence de quatre  
 « ou cinq membres du Conseil, il a déclaré milord  
 « Richard son successeur;.... et environ trois heures  
 « après sa mort (temps employé uniquement à rédiger  
 « l'acte, non en hésitations et en disputes) le frère de  
 « Votre Seigneurie, maintenant Son Altesse, a été pro-  
 « clamé Protecteur de ces nations, avec la pleine adhé-  
 « sion du Conseil, de l'armée et de la Cité.... Pendant  
 « les jours où fen Son Altesse touchait à sa fin, la conster-  
 « nation du peuple était inexprimable.... S'il en était  
 « ainsi hors de la famille, vous pouvez juger de ce qui  
 « se passait dans son sein. Ma pauvre femme, je ne sais  
 « vraiment que faire d'elle; quelquefois elle semble se  
 « calmer; mais elle tombe tout à coup dans un nouvel  
 « accès de désespoir; son cœur est près de se briser, et  
 « je ne puis la blâmer, car je sais ce qu'elle a perdu. »  
 Le même messenger portait aussi à Henri Cromwell une  
 lettre de Thurloe<sup>1</sup> qui lui disait : « Il a plu à Dieu de  
 « donner à Son Altesse votre frère un bien facile et pai-  
 « sible début dans son gouvernement; il n'y a pas un  
 « chien qui remue la langue, tant est profond le calme  
 « où nous sommes. » Au sein de ce calme, les enthousiastes,  
 pieusement adulateurs, qui avaient entouré le lit  
 de mort de Cromwell, élevaient seuls la voix, disant à ses  
 amis et à ses serviteurs désolés : « Cessez de pleurer;  
 « vous avez bien plutôt raison de vous réjouir; il était

<sup>1</sup> 7 septembre 1658.

« votre Protecteur ici-bas ; il sera pour vous un Protec-  
 « teur bien plus puissant, maintenant qu'il est assis,  
 « avec Christ, à la droite de Dieu<sup>1</sup>. »

Plus de deux mois après ces explosions de douleur et d'enthousiasme domestiques, le 23 novembre 1658, les obsèques du Protecteur furent célébrées dans l'église de l'abbaye de Westminster, avec une pompe qui surpassa tout ce qu'on avait jamais fait en Angleterre pour les funérailles des rois. Quoique le corps eût été embaumé, sa prompte décomposition avait obligé à l'ensevelir sans cérémonie peu de jours après la mort. Un magnifique catafalque fut érigé le 26 septembre à Somerset-House, dans la quatrième salle d'un grand appartement tendu d'abord en velours noir, puis en velours cramoisi ; et l'effigie du Protecteur y demeura plus de six semaines exposée aux regards d'une foule immense qui venait chaque jour la visiter. On avait consulté, pour régler l'ordre de ces cérémonies, non-seulement les souvenirs nationaux, mais le savoir des hommes versés dans l'étude des pompes royales, au sein des grandes monarchies du continent. L'un d'entre eux, M. Kimmersley, indiqua les obsèques du plus catholique des monarques, de Philippe II, roi d'Espagne, comme les plus dignes d'être reproduites à l'honneur du Protecteur du protestantisme européen. Son conseil

<sup>1</sup> *The New State Papers*, t. VII, p. 371-375. — In: New, *Memories*, t. II, p. 192, sous le nom d'*U. de Witt*. — *A continuation of the history of Great Britain* à la suite de *Baker's Chronicle* (Londres, 1655), p. 690.

ful suivi; et, à soixante ans d'intervalle<sup>1</sup>, Philippe II et Cromwell, au moment de paraître devant Dieu, ont reçu, au milieu du même éclat funèbre, les mêmes témoignages du pieux respect des nations<sup>2</sup>.

Cromwell mourut dans la plénitude de son pouvoir et de sa grandeur. Il avait réussi au delà de toute attente, bien plus que n'a réussi aucun autre des hommes qui, par leur génie, se sont élevés, comme lui, au rang suprême, car il avait tenté et accompli, avec un égal succès, les desseins les plus contraires. Pendant dix-huit ans, toujours en scène et toujours vainqueur, il avait tour à tour jeté le désordre et rétabli l'ordre, fait et châtié la révolution, renversé et relevé le gouvernement dans son pays. A chaque moment, dans chaque situation, il démêlait avec une sagacité admirable les passions et les intérêts dominants, pour en faire les instruments de sa propre domination, peu soucieux de se démentir pourvu qu'il triomphât d'accord avec l'instinct public, et donnant pour réponse aux incohérences de sa conduite l'unité ascendante de son pouvoir. Exemple unique peut-être que le même homme ait gouverné les événements les plus opposés et suivi aux plus diverses destinées. Et dans le cours de cette carrière si forte et si changeante, incessamment en butte à toute sorte

<sup>1</sup> Philippe II était mort soixante ans, jour pour jour, avant Cromwell, le 13/3 septembre 1598.

<sup>2</sup> *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 238-245; — *Cromwelliana*, p. 170-181; Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 491-503, dans *sa Collection*.

d'ennemis et de complots, Cromwell eut de plus celle faveur du sort que jamais sa vie ne fut effectivement attaquée; le souverain contre lequel était écrit le pamphlet, *Tuer n'est pas assassiner*, ne se vit jamais en face d'un assassin. Le monde n'a point connu d'exemple de succès à la fois si constants et si contraires, ni d'une fortune si invariablement heureuse au milieu de tant de lutttes et de périls.

Pourtant Cromwell mourut triste. Triste, non-seulement de mourir, mais aussi, et surtout, de mourir sans avoir atteint son véritable et dernier but. Quel que fût son égoïsme, il avait l'âme trop grande pour que la plus haute fortune, mais purement personnelle et éphémère, comme lui-même ici-bas, suffît à le satisfaire. Las des ruines qu'il avait faites, il avait à cœur de rendre à son pays un gouvernement régulier et stable, le seul gouvernement qui lui convînt, la monarchie avec le Parlement. Et en même temps ambitieux au delà du tombeau, par cette soif de la durée qui est le secan de la grandeur, il aspirait à laisser son nom et sa race en possession de l'empire dans l'avenir. Il échoua dans l'un et l'autre dessein : ses attentes lui avaient créé des obstacles que ni son prudent génie ni sa persévérante volonté ne purent surmonter; et comblé, pour son propre compte, de pouvoir et de gloire, il mourut déçu dans ses plus infimes espérances, ne laissant après lui, pour lui succéder, que les deux ennemis qu'il avait ardemment combattus, l'anarchie et les Stuart.

Dieu n'accorde pas, aux grands hommes qui ont posé

dans le désordre les fondements de leur grandeur, le pouvoir de régler, à leur gré et pour des siècles, même selon leurs meilleurs desirs, le gouvernement des nations.





DOCUMENTS HISTORIQUES



# DOCUMENTS

HISTORIQUES

---

## I

Page 37.;

*M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 29 décembre 1633.

Monsieur,

Vous aurez pu reconnaître dans mes dernières lettres une grande disposition à l'établissement d'un nouveau régime dans l'Angleterre. La résolution en étant prise par les officiers de l'armée, ils s'assemblèrent vendredi au matin dans le logis ordinaire du roi où se tient le conseil d'État, et y mandèrent le maire de Londres, les conseillers de la ville, les juges et les chanceliers si peu informés qu'ils rendaient chacun la justice dans leurs tribunaux. Après que la lecture leur eut été faite de la résolution de l'armée, qu'ils se levèrent sans résistance et qu'ils eurent pris leur robe de cérémonie, toute la compagnie monta en carrosse et en forme de cortège, marchant devant celui de M. le général, l'infanterie en haie dans

les rues, et même les colonels à pied à la tête de son carrosse, se rendit au palais où siège le Parlement et dans une tribune élevée. Lecture fut faite de la déclaration de l'armée. Elle expose dès le commencement la nécessité qu'il y a d'établir un Protecteur pour conserver la République, nomme M. le général à cette charge, lui ordonne un conseil de vingt-quatre personnes par l'avis desquelles il gouvernera, lui donne pouvoir de faire la paix et la guerre, et dans la nécessité pressante, de lever jusqu'à deux millions si le Parlement n'est point établi, l'oblige de maintenir la religion réformée, et de réformer les abus qui se commettent par les hérétiques, lui permet d'avoir des officiers pour la conservation de son bien, et lui assigne pour son entretien les domaines du roi non aliénés, ordonne en outre qu'il y aura toujours vingt mille hommes sur pied et dix mille chevaux, et qu'un Parlement libre sera convoqué pour le 3 de septembre prochain, et qu'advenant la mort du Protecteur, il en sera choisi un autre par le conseil, donnant l'exclusion aux enfants du défunt et à ceux qui seront du sang royal. La lecture faite et le serment prêté entre les mains du chancelier, le sieur Protecteur s'assit dans une chaise préparée, se couvrit, et les autres demeurant debout et tête nue, les chanceliers lui présentèrent *insignia majestatis*, et le maire l'épée. Il les prit et leur rendit, et s'en retourna dans le même ordre, sinon que ledit maire portait devant lui l'épée comme autrefois devant le roi, et même dans son carrosse, où tout le monde, jusques à ses gardes, était tête nue. La cérémonie s'acheva dans le palais royal d'où il était parti, par un sermon sur le sujet.

La déclaration contient bien d'autres particularités, tant pour l'élection du Parlement que touchant son pouvoir plus grand que ne fut jamais celui du roi, quoiqu'il semble un peu assujéti à son conseil et au Parlement. Depuis, tous les officiers ont eu les mains liées, les conseillers

d'État ont été nommés; ce sont la plupart les mêmes qui servaient dans le précédent, et la publication a été faite par la ville cette après-dînée, avec grande assemblée tant de troupes, noblesse à cheval que de carrosses. Le peuple n'a donné aucune démonstration de joie; mais les soldats par des salves et le canon de la Tour l'ont solennisée, et devant les maisons publiques il s'est fait des feux. On lui donne le nom d'Altesse, et il doit loger dans la maison du roi, dont quelques officiers de l'armée voulaient qu'il prît le titre. Les anabaptistes paraissent abattus de ce coup. Leur chef, général major de l'armée, s'est retiré, et les autres officiers et soldats de ce parti sont menacés d'être licenciés. Néanmoins un de leurs ministres, hier, ne laissa pas de le comparer à Richard III, mais c'est un dernier effort de leur emportement.

Le maître des cérémonies n'a point encore fait part aux ministres étrangers de cet établissement, et sans doute, jusqu'à ce que les affaires du dedans soient réglées, l'on ne leur donnera pas lieu de traiter de celles du dehors.

## II

(Page 51.)

*Co. M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 25 juin 1653

Monsieur,

J'ai laissé passer deux ordinaires sans me donner l'honneur de vous écrire, le premier, pour n'avoir rien eu à mander que des remises, et le second, pour avoir voulu attendre le retour de M. de Baas de chez M. le Protecteur qui l'avait envoyé chercher, prévoyant que c'était pour quelque chose d'extraordinaire. Il ne m'eut pas sitôt fait le rapport de sa conférence que trois ministres du conseil me vinrent trouver, et me tinrent jusques après l'heure du départ de la poste. J'ai depuis vu M. le Protecteur, et quoique je pusse remettre au sieur de Baas la relation de tout ce qui s'est passé, néanmoins, crainte qu'il n'arrive pas assez tôt à la cour, je tâcherai de satisfaire l'impatience que Sa Majesté pourrait avoir d'être informée des sujets de sa retraite. Il sera sans doute, Monsieur, venu à votre connaissance que depuis deux mois un nommé Naudin, médecin français, avait été trouver M. de Baas, et s'était offert de gagner quelques officiers de l'armée, même quelque place, et fomenteur une division dans cet État, si la France voulait appuyer ce dessein, présupposant que nous ne devions pas rejeter des propositions si avantageuses, puisque ce régime était entièrement porté à préférer l'amitié de l'Espagne à celle de France. Quoique cette ouverture fût faite dans un temps auquel toutes nos instances pour l'accommodement ne produisaient aucun effet, néanmoins ledit sieur de Baas ne se voulut point engager, sur ce qu'il ne croyait

pas que la cour eût intention d'entrer dans de semblables entreprises, tant qu'elle verrait jour à l'accommodement. Ledit Naudin ne laissa pas de temps en temps de le revenir voir, croyant sans doute que Sa Majesté lui enverrait de nouveaux ordres. Ce commerce a continué sans ma participation, jusqu'au jour que ledit Naudin a été fait prisonnier. Il ne fut pas sitôt interrogé que de plusieurs endroits l'on m'avertit que nous étions soupçonnés d'avoir part à la conjuration. Même un de nos commissaires me le fit savoir, et désigna ledit sieur de Baas, en me déchargeant de ce soupçon, que je considérai comme un prétexte dont l'on se voulait servir pour retarder notre négociation. Je ne laissai pas néanmoins de faire toutes diligences pour effacer cette défiance, principalement après avoir appris dudit sieur de Baas tout ce qui s'était passé, et le peu de fondement qu'elle avait. Elles n'empêchèrent pas que M. le Protecteur ne le mandât, il y a quinze jours, pour l'interroger, dont quelques-uns de son Conseil le détournèrent; et quoique depuis ce soupçon parût être dissipé, néanmoins, soit que, comme l'on m'assure, il ait été renouvelé par des lettres de France, ou que l'on fasse présentement moins de difficulté d'éclater, mondit sieur le Protecteur le renvoya chercher lundi après dîner, et en présence de sept de son Conseil, lui fit des reproches de ce qu'il avait trempé dans une conjuration contre sa personne et cet État, lui lut la déposition de Naudin et le pressa d'y répondre. Ce coup n'ayant point été imprévu, nous avions jugé à propos de ne lui point refuser en particulier quelque éclaircissement, mais qu'il ne fallût se laisser traiter en criminel ou témoin. Ledit sieur de Baas ne croyant pas de pouvoir répondre sans jouer l'un ou l'autre personnage, se défendit sur ce qu'il ne devait rendre compte de ses actions qu'au roi, et néanmoins lui offrit pour sa satisfaction tout l'éclaircissement que la bien-séance pourrait permettre. M. le Protecteur ne laissa pas de

le presser, et le trouvant ferme dans la négative, se retira pour délibérer avec son Conseil, et aussitôt lui vint déclarer que, puisqu'il ne voulait point répondre, il eût à se retirer aujourd'hui. Ledit sieur de Baas sortait de me rapporter ce procédé lorsque deux de nos commissaires et le sieur Pickering, à dix heures du soir, me vinrent trouver de la part de Son Altesse; ils me dirent qu'elle les avait envoyés devers moi, et que, crainte de ne se pas bien expliquer, ils avaient mis par écrit leur ordre, dont la substance était qu'il y a six semaines qu'un gentilhomme d'honneur fut recherché d'entrer dans une entreprise contre la vie de Son Altesse et la paix de cette République par un nommé Naudin, Français, qui promettait que le sieur de Baas, fort accrédité auprès de Son Éminence, fournirait argent et toutes choses nécessaires pour l'exécution de ce dessein; que, depuis, il lui avait souvent renouvelé les mêmes assurances, dont étant demeuré d'accord dans son audition, et ledit sieur de Baas n'ayant voulu donner aucune satisfaction sur ce sujet à Son Altesse, elle ne le croyait plus capable de traiter, et qu'afin de me faire connaître que sa retraite ne porterait point de préjudice aux affaires, elle avait ordonné à mes commissaires de s'assembler et dresser un traité à des conditions raisonnables et égales. Ils m'ajoutèrent ensuite qu'elle ne croyait point que le roi ni Son Éminence eussent aucune part à cette entreprise, et qu'elle écrirait à l'un et à l'autre. Je n'oubliai rien de ce qui la pouvait désabuser que ledit sieur de Baas eût rien fait contre leurs intentions, et pour l'obliger à ne pas faire injure sur un soupçon si léger, à une personne qui avait l'honneur d'être ministre de Sa Majesté, et les pressai de me faire savoir quelle satisfaction Son Altesse désirerait, afin que je lui donnasse. Mais je ne pus tirer d'eux aucune réponse, sinon que M. le Protecteur ne pouvait témoigner son ressentiment avec plus de douceur, qu'il était persuadé de la volonté dedit



sieur de Baas, et ne demandait point de satisfaction; que, sans cette conjoncture, le traité aurait été conclu, qu'ils avaient charge d'en examiner les conditions, et feraient leur rapport de ce que je leur venais de dire. Je ne laissai pas de demander audience dès le lendemain, dans laquelle je témoignai à M. le Protecteur que le roi ayant procédé en son endroit avec tant de sincérité, et les actions noires étant en si grande horreur à ceux auxquels il confie le soin de ses affaires, il y avait de quoi s'étonner que ses ministres pussent être soupçonnés d'avoir eu part dans une telle entreprise, et que si ledit sieur de Baas se trouvait avoir passé par dessus ses ordres, sa conduite serait désapprouvée, et Son Altesse en recevrait la même justice que Sa Majesté pourrait désirer dans une semblable rencontre; mais qu'il ne fallait point si légèrement entrer en défiance d'une personne dont les intérêts n'étaient point séparés de ceux de son maître; que, quand ledit Naudin aurait employé son nom, ou même avouerait avoir reçu quelques propositions, ce n'était pas une preuve suffisante, étant assez ordinaire à ceux qui veulent engager quelqu'un dans leurs desseins, de se faire forts de personnes puissantes, et aux accusés de rejeter leur crime sur autrui; outre que, ne paraissant par sa déposition, si ce n'est que ledit sieur de Baas lui a fait force questions sur l'état des affaires de ce pays et la disposition des esprits, il ne s'en peut pas inférer que ç'aît été avec dessein de brouiller ce gouvernement, et que si Son Altesse voulait suspendre son jugement jusques à ce qu'elle fût plus éclaircie, je m'assurais qu'il ne lui resterait aucun scrupule; que, quand même sa défiance aurait plus de fondement, elle devait au moins en user avec cette déférence, devant que de chasser ledit sieur de Baas, d'en faire ses plaintes au roi et demander sa révocation, qui ne serait pas refusée. Je lui représentai aussi que le retour dedit sieur de Baas, sur le point de la conclusion d'un traité.

après tant de remises, pouvant être imputé à d'autres causes qu'au défaut de sa conduite, et confirmer les avis qui nous venaient de tous côtés que Sa Majesté ne devait s'attendre à aucun accommodement avec l'Angleterre nonobstant toutes les paroles qui nous avaient été données, il était nécessaire, pour prévenir les mauvais effets que cela pourrait produire, de me mettre en état que les mêmes dépêches qui porteraient les nouvelles de cette retraite portassent aussi celles de la conclusion du traité, qui se pouvait achever en peu d'heures, puisque déjà les propositions générales étaient réglées, et que, touchant le commerce, nous étions convenus de le régler suivant les anciens traités et à des conditions égales. La réponse de M. le Protecteur fut qu'il n'avait jamais entré en soupçon que Sa Majesté eût part à la conjuration qui avait été découverte, mais que ledit sieur de Baas lui paraissant plus coupable que je ne présupposais, il ne le pouvait souffrir plus longtemps en Angleterre; qu'il ne doutait point que Sa Majesté, auquel il en écrivait, ne lui fit justice, et qu'il était bien aise de voir que je correspondais au dessein qu'il avait de continuer incessamment le traité; que jeudi dernier les commissaires me fussent venus trouver sans cette rencontre, et que, dans deux jours, ils m'apporteraient la réponse à mes articles et ses propositions. Ce fut le résultat d'une audience de deux heures, dans laquelle je n'oubliai pas de témoigner que Sa Majesté aurait sujet de se plaindre du traitement que recevait son ministre, insistant sur les défiances que lui donnaient tant de remises et la liaison avec cet État dont nos ennemis se vantaient, ni aussi de lui toucher les considérations qui le devaient obliger à changer de procédé, s'il souhaitait l'amitié de la France, sans en retirer aucune autre satisfaction pour ce qui était du sieur de Baas; et, à l'égard de l'accordement, il me dit qu'il ne doutait pas que nous ne regussions, aussi bien que lui, beaucoup d'avis qui nous donnaient de la jalousie, mais que nous

reconnâtrons que les Anglais sont francs et sincères, et me continua que, dans cette semaine, j'aurais un entier éclaircissement de ses prétentions. Encore que j'eusse été averti dès la veille que la résolution avait été prise de ne pas révoquer l'ordre donné audit sieur de Baas, je crus néanmoins qu'il était à propos d'en témoigner du ressentiment, mais non pas, suivant son opinion, de me retirer d'Angleterre ou de Londres avant que d'en avoir reçu un commandement exprès, pour ne pas engager le roi dans une rupture, encore qu'il paraisse ici beaucoup de mauvaise volonté; et quand même, avant que d'aller à l'audience, j'aurais été d'un autre sentiment, la parole précise que me donna M. le Protecteur de se déclarer dans trois jours me l'aurait fait changer. Que si cette retraite est jugée si injurieuse que je ne puisse plus demeurer avec honneur en Angleterre, Sa Majesté sera en état de me retirer sans scrupule que ma révocation ait empêché l'accommodement, si par le prochain ordinaire elle n'eu apprend la conclusion. Je n'ai pas, Monsieur, sujet de m'attendre à cet ordre après avoir vu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La dernière du 18, suivant laquelle je réglerai ma conduite à l'avenir, semble approuver celle que j'ai tenue dans cette rencontre, et mes discours se sont trouvés entièrement conformes à la manière de parler au Protecteur qui m'est prescrite, m'étant tenu dans des termes généraux. Aussi n'avais-je pas encore reçu lesdites lettres dont les avis se rapportent au procédé de ce gouvernement et aux bruits qui courent aujourd'hui. Beaucoup de petites circonstances me les persuadent être véritables. L'ambassadeur d'Espagne a encore vu ce matin le Protecteur. Barrière assurait, il n'y a pas longtemps, à un marchand de Bordeaux qui est en cette ville, qu'il serait bientôt en état de le servir dans son pays. Mazerolles en lui ont en tous ces jours de grandes conférences avec ledit ambassadeur, qui affecte publiquement

d'appréhender que les vaisseaux que l'on double ne soient pour les Indes; et néanmoins il ne laisse pas de lui échapper que je ne demeurerai pas encore longtemps en ce pays. Je vois aussi une opinion générale que cet État ne se peut assurer que, si la France a jamais le pouvoir, elle ne fera éclater sa mauvaise volonté. La conjuration nouvellement découverte ne guérit pas cette défiance. Il se trouve que les principaux accusés étaient venus de France; il a été pris encore un gentilhomme de la chambre du roi d'Angleterre, il y a deux jours, que l'on disait être arrivé depuis peu, et même les avis que l'on en écrit ne nous sont pas favorables. Cette déposition de Naudin leur donne créance, et je ne puis pas garantir que mes négatives en puissent empêcher les effets; l'on m'assure que le fils d'un nommé Scott, membre et secrétaire d'État du vieil Parlement, a été envoyé par le Protecteur en France pour apprendre les particularités de cette entreprise de quelqu'un qui n'a pas voulu les fier au papier. Je vois aussi que de différents endroits, depuis cinq jours, il est arrivé à Londres des Bordelais; deux entre autres, dont j'attends les noms, viennent de Bordeaux. Le député avec lequel j'avais quelque relation ne me visite plus, quoique je l'eusse assuré que, continuant de servir, j'obtiendrais sa grâce. Et ils témoignent tous d'être dans l'espérance de leur rétablissement. Néanmoins il me semble que l'on doit plus appréhender des religionnaires de France. Un nommé Hollis, grand Presbytérien, qui fut classé du Parlement par l'armée, et depuis a demeuré en France chez un gentilhomme de la religion, proche Saint-Lô, nommé Camberton, a eu force conférences particulières avec le Protecteur, qui lui a donné la liberté de retourner; et ceux qui m'en avertissent croient que, comme il est homme fort zélé dans sa religion, remuant et habile, il pourrait bien avoir pris des mesures en France avec ceux de sa secte, devant son départ; et l'un de mes commissaires dit, il n'y a

que deux jours, à un de mes gens de cette même profession, qu'il me serait fait quelque proposition en leur faveur, peut-être pour avoir un prétexte de rompre agréable à beaucoup de ce pays; et il l'assura aussi qu'il n'y avait point encore de mesures prises avec l'Espagne, mais qu'elle faisait de grandes offres que quelques-uns du Conseil écoutaient volontiers, et même qu'il me conseillait de presser la conclusion de mon traité. Présentement l'on m'a donné avis qu'il est arrivé des vaisseaux d'Espagne à l'île de Wight avec de l'argent, que trente-cinq vaisseaux anglais devaient faire voile au premier jour, se joindre avec eux, et qu'ils pourraient faire descente ou à Bayonne, ou devers le Havre. Quoique cette nouvelle ne me vienne pas d'une voie bien sûre, néanmoins l'audience de l'ambassadeur d'Espagne de ce matin et la grande satisfaction qu'il a témoignée à la sortie, distribuant de l'argent aux soldats du corps-de-garde, marquent quelque chose d'extraordinaire. On me fera envoyer cette dépêche par un courrier exprès, si je puis avoir un passe-port, ne doutant point que mes lettres ne fussent retenues, s'il y a quelque dessein prêt à exécuter. J'entre encore dans quelque défiance de ce que l'on n'a pas encore envoyé celui que j'avais demandé pour M. de Baas, ce retardement, après avoir témoigné tant de chaleur pour son départ, n'étant point sans cause; je souhaite d'être trompé dans tous mes soupçons, et j'avoue que, jusqu'à ce que le traité soit signé avec l'Espagne, je ne désespérerai pas de notre accommodement; non que je doute des mauvaises intentions du Protecteur, mais parce qu'il ne lui peut rien arriver de plus désavantageux que de nous avoir pour ennemis déclarés. Je ne mets pas en compte l'intérêt du peuple, comme ne croyant pas qu'il lui soit de grande recommandation. Néanmoins je répandrai parmi les marchands les bruits qui sont nécessaires pour les exciter.....

2° *Le Protecteur de la République d'Angleterre  
au roi Louis XIV.*

Whitehall, 22 juin 1684.

Sérénissime Roi,

Lorsque Votre Majesté nous eut envoyé M. de Bordeaux à titre d'ambassadeur, et M. de Baas à titre de commissaire, munis de pouvoirs pour rétablir l'ancienne amitié de l'Angleterre et de la France, et pour conclure une paix forte et durable, non-seulement nous leur avons fait une réception amicale et nous nous sommes acquittés envers eux de tous les devoirs de la politesse; mais encore, voyant que leurs propositions et nos propres vœux, nos propres efforts visaient à un but commun, nous avons souvent, et de bonne volonté, donné audience nous-même aux susdits envoyés; souvent aussi nous avons conféré avec eux, par intermédiaires, sur ce qui avait trait à leur négociation, dans le but de la mener à bonne fin; et, après beaucoup d'ouvertures mutuelles, nous avons conçu un ferme espoir de voir toute cette affaire se terminer à souhait. Cependant, tandis que les négociations avançaient ainsi, il est venu à notre connaissance que l'un des susdits envoyés, M. de Baas, contre notre attente et contre les devoirs de sa charge, s'était non-seulement jeté avec ardeur dans la société d'hommes turbulents et pervers, que la paix de cette République irrite, mais encore qu'il agitait avec eux de mauvais desseins, et qu'il s'était mêlé à leurs machinations criminelles pour mettre le trouble dans la République, pour renverser la présente constitution, et pour tout souiller de meurtre et de sang; atroce complot, auquel il a voulu donner un patron et ajouter des forces en abusant du nom de l'homme qui occupe le premier rang à la cour et

dans les conseils de Votre Majesté, et en promettant d'obtenir de lui des envois d'argent pour l'exécution de leurs projets.

Tous ces faits ont été mis en pleine lumière par plusieurs preuves et par les aveux de ceux qui avaient connaissance et faisaient partie du complot. Lors donc que M. de Baas a été accusé de ce crime devant nous, et qu'on lui a en déclaré comment, de quelles bouches, et par quel enchaînement de circonstances diverses nous avions appris son secret, nous avons jugé que le salut public nous ordonnait de ne pas permettre un plus long séjour en Angleterre à un homme d'un esprit si turbulent et si dangereux pour la tranquillité. En conséquence, nous lui avons fixé un jour après lequel il devait être sorti de cette République, et nous lui avons assigné un de nos navires de guerre pour la traversée; et nous avons voulu que la présente lettre le suivît de près, pour apprendre à Votre Majesté la vérité sur la marche de cette affaire. Enfin, comme nous avons la conviction et la certitude que Votre Majesté déteste ce crime dans son cœur, et que ledit de Baas ne l'a entrepris que de son propre mouvement, sans avoir reçu de Votre Majesté aucune instruction dans ce sens, il nous a semblé utile d'assurer Votre Majesté qu'en renvoyant ledit de Baas nous n'avons point eu la pensée de vouloir interrompre en aucune manière les négociations actuelles, désirant, au contraire, en toute candeur et simplicité d'âme, que les interprétations fausses et les sujets de mauvais soupçons soient rejetés bien loin, et que la paix se fasse, solide et sincère. Dans ce but, nous avons député des commissaires qui sont entrés en pourparlers avec M. de Bordeaux sur des articles conçus de manière à servir comme de terrain et de base à la paix, selon les intérêts et avec l'agrément des deux parties; et rien ne sera épargné de notre côté pour l'heureuse conclusion de cette affaire. Du reste, nous

recommandons Votre Majesté et ses États à la protection de Dieu.

Donné à Whitehall, le 29 juin 1654.

3<sup>e</sup> *Le Protecteur de la République d'Angleterre  
au cardinal Mazarin.*

Whitehall, 29 juin 1654.

Très-Éminent Cardinal,

Dans la lettre que nous avons adressée au Roi, nous avons exposé les faits et les raisons qui nous ont forcés à renvoyer de cette République M. de Baas, et nous avons assuré S. M. que, malgré cette conspiration du sieur de Baas, dont nous n'imputons le crime qu'à lui-même et à lui seul, nous persistons encore dans la même pensée de rechercher et de conclure avec la France une paix solide et une étroite amitié; et nous saisissons avec joie cette occasion de renouveler le témoignage et l'assurance que nous vous avons déjà donné de notre intérêt pour vous et pour ce qui vous regarde; et nous sommes prêts à le déclarer tout haut et à le prouver abondamment dès qu'une occasion nous en sera offerte. En attendant, nous recommandons Votre Éminence à la protection de la bonté divine.

Donné à Whitehall, le 29 juin 1654.



## III

(Page 54.)

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*Londres, 1<sup>er</sup> janvier 1654.

. . . . . Monsieur le Protecteur se met en possession de toutes les prérogatives que sa nouvelle charge lui peut donner, ayant pris aujourd'hui possession de la Tour, et reçut dans la maison de ville les compliments et la reconnaissance de tous les corps de métier. Son Conseil, qui n'est encore que de quatorze, nous envoya le maître des cérémonies, il y a deux jours, pour nous faire part de ce changement, et que désormais nous devons faire nos adresses : *A son Altesse Monseigneur le Protecteur de la République d'Angleterre, Écosse et Irlande*; et ensuite me laissa aller qu'il prétendait en user envers les ministres étrangers de la même façon que les rois, puisque son pouvoir n'était pas moindre que le leur, et que tous les ministres qui n'avaient point qualité d'ambassadeur parleraient à lui debout et tête nue; sur quoi je crus devoir faire quelque difficulté, et lui témoigner que, par la même raison, les ministres qui avaient aussi grand pouvoir que les ambassadeurs devaient prétendre d'être traités avec autant de civilité. Il n'eut d'autre répartie sinon que l'on chercherait quelque voie d'accommodement, qui sera sans doute de demeurer de part et d'autre debout et déconvert, puisqu'il en a usé de même façon, recevant visite des seigneurs anglais. Ledit sieur maître des cérémonies me témoigna que l'on ferait plaisir à Monsieur le Protecteur de susseoir les compliments pour quelques jours, pendant les-

quels il se changeait à Whitehall, MM. les députés de Hollande, ayant reçu cette même visite et compliment, me vinrent aussitôt trouver pour savoir mon sentiment, et me témoignèrent être résolus de ne le point voir s'il exigeait d'eux ce grand respect ; et comme leur affaire les engage aux premières démarches, ils feront la planche des autres. Pour moi, je m'accommoderai à tous les expédients que la bienséance permettra, principalement si je trouve de la disposition à l'accommodement, dont je ne puis encore rien vous dire avec certitude, la politique voulant que Monsieur le Protecteur, pour rendre son administration agréable et soulager les peuples, rétablisse commerce avec la France, que tout le peuple désire, et d'ailleurs m'étant donné avis qu'assurément il nous fera de grandes demandes de dédommagement, et même le sieur Beverning m'ayant dit, dans cette dernière visite, qu'il n'avait point de réponse à faire sur cette proposition, Quelques raisons d'intérêt politique et de bienséance dont j'aie pu me servir pour leur persuader d'aider à mes affaires avec plus de chaleur, ils ne m'ont donné aucune bonne parole. Ainsi, Monsieur, il est encore bien difficile de garantir l'événement de ma négociation, toute l'autorité se trouvant entre les mains de celui qui depuis mon arrivée a témoigné beaucoup de froideur pour la France, nonobstant les assurances que j'aie taché de donner des bons sentiments de Sa Majesté envers cet État. . . . .

2<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, le 11 janvier 1674.

. . . . . Celle (la difficulté) qui se présente dans la visite de Monsieur le Protecteur m'a jusqu'à présent empêché de lui faire compliment sur son élévation. J'avais espéré qu'il

prendrait le parti d'en user avec nous comme avec les seigneurs anglais. Mais le maître des cérémonies m'a dit depuis depuis deux jours que quatre du Conseil devaient régler ces cérémonies, et que cependant je pourrais m'adresser au secrétaire pour avoir audience, ce que je fis samedi. La réponse me devait être rendue aujourd'hui. Il m'a semblé, Monsieur, à propos d'en user de la façon, principalement après que les députés de Hollande ont refusé de traiter mondit sieur le Protecteur en roi, jusques à ce que Sa Majesté m'ait ordonné le contraire; et cependant je ne laisserai pas de lui faire savoir la part qu'elle prend à sa nouvelle dignité, afin que ce retardement ne s'attribue point au défaut de bonne volonté; et si même la déférence qu'il désire est capable d'avancer nos affaires, je passerai par dessus toutes ces considérations; mais il serait rude de s'exposer à une bassesse sans profit, et la lettre que j'ai écrite au secrétaire, parlant de lui avec les termes qu'il désire, doit produire le même effet qu'une visite, pour peu qu'il soit bien intentionné envers la France. . . . .

### 3<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 7 avril 1654

Il ne me reste de temps que pour accuser la réception de la lettre qu'il vous a plu m'écrire le 28<sup>me</sup> du passé, et vous faire savoir ma réception dans Londres. Le maître des cérémonies m'est venu prendre à Greenwich, où je m'étais rendu ce matin, et m'a mené dans les berges de l'État jusques à la Tour, où deux ministres du Conseil, le grand écuyer, gendre de son Altesse, et beaucoup d'officiers m'ont reçu. M. de Baas et un de mes beaux-frères se sont mis dans son carrosse, et le reste avec une infinité d'autres personnes qui s'étaient aussi

rendues à Greenwich dans les carrosses de toute la noblesse qui est dans Londres. J'ai été conduit en cet ordre dans la maison des ambassadeurs, où je dois être traité trois jours, quoique cela soit seulement dû aux extraordinaires ; au moins le maître des cérémonies s'en est ainsi expliqué à moi, pour me faire voir que Son Altesse considère particulièrement le ministre de Sa Majesté ; je devais avoir demain audience, mais l'avis m'étant venu qu'une partie de mon équipage arrivera, elle s'est remise au lendemain pour la rendre plus solennelle. S'il est permis de juger du succès de ma négociation par les souhaits publics et l'affluence de peuple qui s'est trouvée dans les lieux par où j'ai passé, elle sera sans doute conforme aux intentions de Sa Majesté. . . . .

*1<sup>o</sup> M. de Baas au cardinal Mazarin.*

Londres, 7 août 1634.

M. l'ambassadeur a fait aujourd'hui son entrée. Nous avons été ce matin à Greenwich, où le maître des cérémonies est venu. Le dîner, la compagnie et le cortège ont été fort beaux. Nous avons été conduits dans des berges de l'État sur la Tamise, et avons mis pied à terre à la Tour de Londres, où le carrosse de Monsieur le Protecteur nous attendait. Le chevalier Cooper, M. Strickland, M. Claypole, gendre de Son Altesse et le capitaine de ses gardes, avec les deux commissaires généraux de l'armée et quantité d'officiers, nous ont reçus ; le chevalier Cooper a porté la parole à M. l'ambassadeur, et, après que tout le monde lui a eu fait la révérence, ils m'ont aussi salué. Puis M. Strickland a dit que Son Altesse ne pouvait me recevoir comme un ambassadeur, mais que le caractère que je portais du Roi et l'honneur que j'avais d'être à votre Éminence obligent Monsieur le Pro-

teleur de me traiter avec toutes les civilités qui lui étaient possibles. J'ai répondu que je connaissais la différence des caractères entre M. l'ambassadeur et moi, qu'il était l'image du Roi, pour lequel tout Français devait avoir du respect, et que je m'étais assez expliqué à M. Fleming sur cette affaire. Après ces compliments, nous sommes montés en carrosse; M. le chevalier Cooper a fait monter M. l'ambassadeur et est monté après lui; M. Strickland m'a traité de même: ainsi, au passage des portes et dans le souper, cette cérémonie a été observée.

### 5<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, le 10 avril 1654.

.... M. le chevalier Cooper prit la gauche de M. l'ambassadeur, depuis la sortie du carrosse jusques auprès de Son Altesse, de laquelle il fut reçu avec un visage civil, mais sérieux et conforme à l'action. M. Strickland et moi les suivions dans le même ordre, avec une petite différence, de sa part fort exacte. L'accueil de Son Altesse pour moi fut plus ouvert et riant, pareil à celui d'un supérieur qui reçoit un particulier dont la venue ne lui est pas désagréable; et il semblait, par cet air adouci dont il me salua trois fois, qu'il voulût confirmer les paroles de civilité qu'on m'avait données de sa part, et me témoigner quelque gré de ce que je faisais.

## IV

(Page 64.)

*General Cromwell to cardinal Mazarin.*

Westminster, 9th of June 1655.

It is surprize to me that your Eminency should take notice of a person so inconsiderable as myself, living (as it were) separate from the world. This honour has done (as it ought) a very deep impression upon me, and does oblige me to serve your Eminency upon all occasions, so as I shall be happy to find out. So I trust, that very honourable person Monsieur Burdœ will therein be helpfull to

Your Eminencies thrice  
humble servant

O. CROMWELL.

## V

(Page 66.)

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Janvier 1655.

Il m'a été demandé s'il y aurait sûreté pour envoyer un ambassadeur en France, sur le discours que j'en avais tenu ; j'ai assuré que l'on n'y avait jamais violé le droit des gens, et que le droit d'hospitalité dont S. M. usait n'empêcherait point qu'elle ne reçût ceux qui seraient envoyés en France. Si cette proposition m'est faite à dessein, je ne le puis pas assurer ; j'en entends tous les jours de si différentes qu'il n'est pas à propos de prendre beaucoup de mesures sur ce qu'on dit bien souvent pour connaître avec quel esprit j'agis. Il est bien difficile d'établir l'opinion de sincérité ; l'on y prend des ombrages sur des sujets qui ne peuvent s'imaginer.

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 10 avril 1655.

Monsieur,

Je rendis vendredi dernier réponse aux commissaires du conseil d'État sur les propositions qu'ils m'avaient faites dans la dernière conférence, et leur parlai de la prolongation du délai de trois mois dans des termes qui n'engagent point l'honneur de Sa Majesté à recevoir un refus. Après quelques discours sur ce sujet dont la résolution fut remise au conseil d'État, ils me témoignèrent que ce n'était pas la principale

question qui se devait traiter, et que si Sa Majesté avait dessein de faire quelque liaison avec leur État, l'intérêt des marchands ne les tiendrait point, me disant par une espèce de mépris : « Quoi ! nous nous amusons ici à des marchands ; ce n'est pas là le nœud de l'affaire ! » Ils me laissèrent ensuite aller qu'il y avait d'autres mesures à prendre, et que nous devions considérer l'Angleterre comme l'État qui est capable de faire pencher la balance. Je ne pus pas m'empêcher de les assurer qu'ils trouveraient toujours autant de disposition en nous de bien vivre avec eux qu'ils en auraient de bien vivre avec nous. Ils me parlèrent aussi de la retraite que nous avions donnée au prince Robert, avec des prises, au préjudice des arrêts et réglemens du conseil du roi, et qu'ils en pourraient user de même qu'avec le Portugal. Je leur témoignai qu'ils avaient tort de se plaindre après avoir reçu les députés de M. le prince et du comte Du Dognon; à quoi ils me répondirent qu'il y avait grande différence, n'ayant point été reçu avec des prises contre la France, et leur négociation n'ayant produit aucun effet. De là ils vinrent à parler du roi d'Angleterre qui leur donnait avec raison sujet de douter de notre bonne volonté. Mais je leur dis que les raisons de sang et le droit de l'hospitalité ne permettaient pas que Sa Majesté en usât autrement, et qu'ils n'en devaient concevoir aucun ombrage, s'ils voulaient juger de l'avenir par le procédé du passé. Cette conversation, en termes d'amitié plutôt que de reproche, finit par des assurances d'une entière disposition à s'accommoder.....

### 3<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 3 juin 1653.

Monseigneur,

Rien n'était capable de retarder le traité de paix qui m'es-



vait été proposé, et dont j'étais demeuré d'accord devant même que les ordres et pouvoirs m'en fussent venus, sinon le changement arrivé en cet État mercredi dernier. Votre Éminence apprendra, par les lettres que j'écris à M. le comte de Brienne, la disposition des affaires, et l'autorité du général plus grande que m'a été celle des rois d'Angleterre; ce qui me confirme dans la pensée qu'une lettre de civilité, sans autre proposition, sur cette conjoncture présente, pourrait produire l'effet dont l'on m'avait donné des assurances si la rupture du Parlement ne fût survenue contre l'attente des plus éclairés, et même de ceux qui en sont les auteurs. Jusques à présent il ne m'a pas été possible de faire les complimens qui me semblent nécessaires dans cette occasion. Mon dessein est de témoigner que Sa Majesté, et principalement Votre Éminence, apprendront avec joie la nouvelle de l'heureux succès dont Dieu favorise son entreprise. Il m'a été confirmé que M. le Prince le traite d'Excellence. L'on pourrait avec raison lui donner aujourd'hui des titres plus élevés, s'il fallait se régler sur son pouvoir et l'estime que l'on a de sa conduite, ne paraissant dans ce changement pas un gouverneur ni officier de terre ou mer contraire à ses intérêts, quoique le Parlement fût rempli de personnes d'esprit opposées à sa grandeur.

## VI

(Page 76.)

*Avis à Mgr. le Cardinal sur le dessein du Protecteur d'Angleterre de réunir en une toutes les communions Protestantes, avec le moyen de le prévenir et de l'en empêcher.*

21 juillet 1684.

Monseigneur,

Si Votre Éminence a fait quelque considération du moyen que je lui ai proposé, et si elle le juge solide et utile pour ramener à l'Église nos compatriotes qui l'ont délaissée, je crois qu'elle en reconnaîtra maintenant l'importance plus spéciale sur les avis, qui viennent d'Angleterre, du dessein qu'a le Protecteur de faire assembler un concile de toutes les communions protestantes, et d'en promouvoir la convocation, pour les réunir en un corps par la confession commune d'une même foi. Comme toutes les raisons de sa conduite et de ses intérêts autorisent grandement la vraisemblance de cet avis, je ne doute point aussi que Votre Éminence ne juge que, pour prévenir les maux qu'il machine à l'Église, et en particulier à la France, par ce dessein, il est à propos de le prévenir et de couper chemin à tout ce qu'il projette, auparavant qu'il fasse éclore tout à coup ce qu'il dispose maintenant sourdement, selon l'ordinaire de ses procédures. Car il a besoin, pour préparer la tenue de ce concile, et pour disposer ce qu'il y veut faire résoudre d'une commune voix, d'envoyer

par avance donner connaissance de ses intentions, et de consulter les avis des plus habiles ministres et professeurs qui soient en France, à Genève, en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en Suède, en Danemarck et en Hollande, outre ce qu'il a dans l'Angleterre et dans l'Écosse, pour requérir ensuite les autres républiques et les princes de ces communions-là d'y envoyer leurs députés. Mais il y a apparence qu'il ne le fera, ni ne s'en déclarera ouvertement que par l'autorité du Parlement qu'il doit assembler dans le mois de septembre, ou c'est qu'il fera résoudre publiquement la convocation d'un concile des trois nations, et l'envoi vers les autres États séparés de la communion catholique, pour les convier d'y faire aller leurs députés.

Je sais que Votre Éminence a eu connaissance que divers ministres ont passé de France vers lui, et qu'elle est informée qu'il y a environ six mois un des ministres français de Londres a passé ici allant à Genève et en Suisse, l'un des missionnaires, sans doute, de cette négociation. En la personne duquel il est particulièrement à remarquer, pour le choix que le Protecteur a fait de lui, qu'étant homme de sens et d'érudition, Suisse de nation, nourri à Genève, il a demeuré longtemps en Dauphiné, précepteur des enfants du marquis de Montbrun, d'après duquel il a été appelé à Londres pour y être ministre; ce qui s'est fait par l'entremise du marquis de Cugnac, beau-frère du marquis de Montbrun, et par le crédit du sieur de Mayerne, son beau-père, qui sont là les plus considérables des Français de leur communion. Toutes ces circonstances rendent sa négociation plus digne d'être observée, en laquelle il n'aura pas omis, sans doute, de voir tout ce qu'il y a de plus habiles ministres sur son chemin.

Or, comme la convocation de ce concile ne peut avoir d'autre fin que le dessein de former une ligue de toutes les com-

muniions protestantes, il est aisé de voir que l'intention particulière de celui qui en est le promoteur ne tend aass ailleurs qu'à se faire chef de cette ligue, pour les engager en une guerre de religion, laquelle il ne peut faire qu'il ne l'entreprenne contre la France. Cependant qu'il en ourdit la trame, il endort l'Espagne (malheureusement opiniâtrée en la guerre avec nous) par un traité de ligue offensive et défensive avec elle, afin de l'éloigner toujours davantage des pensées et des inclinations à la paix. Mais il cherche avec nous, par les artifices qui lui sont familiers, des prétextes de mésintelligence et de querelle, pour en faire naître, quand il voudra, des causes d'une rupture entière et ouverte.....

..... Comme il est en effet très-habile politique, il connaît très-bien qu'il n'a point de moyen plus puissant pour affermir en sa main la puissance qu'il a usurpée, et pour se concilier, à cette fin, la bienveillance de ses peuples, que de les flatter et de leur complaire sur le sujet de la religion qui domine dans ses États. Il s'est déclaré pour cet effet calviniste, incontinent après qu'il s'est porté pour souverain au gouvernement, sous le titre de Protecteur. Mais pour faire voir son zèle envers une religion qu'il professe, il faut qu'il emploie son autorité par quelque action solennelle capable de toucher le cœur et de frapper les yeux du peuple, pour leur faire croire qu'il en désire et qu'il en procure, à bon escient, l'établissement et la propagation. Il ne le peut mieux faire que par la tenue de ce concile, où il ne manquera pas de leur faire entendre, par un discours plausible au sentiment de ceux qui composeront l'assemblée, « qu'en toutes les choses qu'il a  
 « faites il ne s'est proposé que ce qui concerne la gloire de  
 « Dieu, pour l'avancement de la religion qu'ils ont repurgée  
 « de toutes les erreurs de la papauté, et réformée selon la  
 « vérité de l'Évangile; que pour ôter l'obstacle qui étoit tot  
 « à l'entier accomplissement de la réformation, par l'auto-

« rité des évêques et par l'établissement des cérémonies pa-  
 « pastiques qui étoient demeurées dans l'Angleterre, il a été  
 « nécessaire d'abolir la domination précédente qui les avait  
 « voulu rétablir pareillement dans l'Écosse, faisant par ce  
 « moyen tous ses efforts de les assujétir de rechef sous le joug  
 « du pape et de l'Église romaine; qu'après la bénédiction  
 « que Dieu a donnée à ses conseils et à ses armes pour les en  
 « délivrer et pour les remettre en leur entière liberté, ayant  
 « détruit la tyrannie qui les opprimait, il n'y a rien à quoi  
 « il se sente tant obligé, ni qu'il souhaite davantage, que  
 « de procurer la réunion de tous ceux qui sont sortis de  
 « l'Église romaine pour embrasser la pureté de l'Évangile, à  
 « quoi tend la fin de la convocation de leur assemblée. » Sui-  
 vant cette protestation et pour en accomplir la proposition, il  
 y fera résoudre deux choses. La première sera l'union des  
 calvinistes et des luthériens; ce que les calvinistes désirent  
 de toute leur affection, comme ils en ont toujours recherché  
 les occasions et les moyens, ainsi que ceux de France l'ont  
 témoigné au synode de Charenton, en l'an 1631, où ils ad-  
 mirent les luthériens à leur communion, désirant pareille-  
 ment recevoir la leur. La seconde chose et la principale que  
 Cromwell fera résoudre en ce concile, sera de déclarer par  
 un article de foi exprès et formel que le pape est l'Antechrist,  
 et que l'Église catholique, qui le reconnaît pour son chef, est  
 la Babylone prédite dans l'Apocalypse; que c'est le faux pro-  
 phète et la femme paillard, qui a enivré les rois de la terre de  
 la coupe de ses abominations et de ses paillardises.....

..... Il ne faut point douter que ce ne soit là le fondement  
 principal qu'il veut faire établir dans ce concile, pour une  
 conjuration universelle de tous les protestants à la nécessité  
 de la guerre contre le pape. Car jusqu'à présent ils n'en ont  
 point déterminé d'article de foi; ils en ont bien soutenu l'opi-  
 nion dans leurs écrits et composé plusieurs volumes pour le

faire croire ; ils en ont pris le prétexte le plus spécieux pour autoriser la nécessité de leur séparation d'avec nous, fondée en cette parole : « Sortez de Babylone, mon peuple ; » de quoi Luther fit aussi le titre du premier ouvrage de sa révolte ; mais d'avoir obligé les consciences à cette haine irréconciliable contre le pape et ceux qui lui adhèrent, quelque intention que les ministres en aient eu jusqu'à présent, ils ne l'ont pu faire. Ceux de France l'avaient entrepris, et en avaient dressé l'article au synode de la Rochelle ; mais Henri IV, qui connaissait l'esprit de la faction qui leur donnait lors cette inspiration nouvelle, empêcha qu'ils ne le publiassent et fit supprimer les exemplaires de leur confession de foi, où ils l'avaient déjà inséré, plusieurs desquels sont néanmoins demeurés qui se conservent dans leurs cabinets. Les Puritains d'Angleterre et d'Écosse, qui ont tous les mêmes sentimens que les Calvinistes de France, n'auraient pas été moins zélés à faire la même déclaration si le roi Jacques, qui craignait la conséquence de ce zèle, n'en eût arrêté l'impétuosité ; d'où provenait aussi la principale cause de la haine qu'ils lui portaient, et à tout le parti épiscopal, qu'ils tenaient pour demi-papiste, et ne le haïssaient pas moins. Mais Cromwell, qui sait mieux que personne que ce zèle a été le principal moyen duquel il s'est servi lui-même pour faire perdre la couronne et la vie au fils et au successeur de ce roi et son héritier en la haine des Puritains, connaît aussi qu'il ne peut attirer leur amour par aucun autre moyen plus puissant que de se servir de l'autorité de ce Concile, qu'il veut assembler, pour donner ce plein contentement au zèle passionné qu'ils ont contre le Pape. Il sait fort bien qu'il ne peut attirer les Écossais par un appât plus friand que de leur servir ce ragoût de la chasse de la Bête Romaine (qui est le titre sous lequel un de leurs ministres a combattu l'autorité du Pape), capable de faire accourir du haut de leurs montagnes tous les plus fiers et les plus

iaulins, pour venir s'embrôler dans les bandes qui passeront la mer pour une si sainte et si agréable expédition, qui leur promet l'accomplissement des ouvertures que leur Napier leur a faites de l'Apocalypse. Il sait encore qu'il ne peut mieux apaiser les Anabaptistes (s'ils sont en effet aussi animés contre lui comme ils en font semblant) que de réchauffer en leurs esprits cette même fantaisie, par laquelle on vit, dans leur naissance, quarante mille hommes prendre les armes et faire d'horribles ravages dans l'Allemagne, sous la trompette de Muncer, qui leur inspira de s'élever contre les magistrats souverains en leur disant que ce sont eux qui ont donné leur puissance à la Bête, et qu'il faut les abattre par conséquent pour la détruire; ce qui fut encore suivi des tragédies sanglantes excitées à Munster par la fureur de Jean de Leyden et de ses complices, pour accomplir de la sorte leurs prophéties.

Toute la politique de Cromwell n'a donc point d'expédient plus propre d'unir ensemble les Anglais et les Écossais, pour servir à ses intentions, que de les exciter par ce zèle de la religion calviniste, en leur promettant que, par le moyen de ses armes et des succès que doit leur faire espérer l'exemple de ce qu'il a fait jusqu'à présent, ils obtiendront bientôt ce qu'ils appellent la délivrance et le triomphe de l'Église. Car il les trouvera tous très-ardents et très-obéissants à tout ce qu'il voudra, toutes fois et quantes qu'il s'agira d'accomplir de la sorte une prophétie célèbre que tout leur peuple a dans la bouche, comme un des principaux oracles de la réformation. C'est une parole qu'ils attribuent à Robert, évêque de Lincoln, qui vivait il y a environ 400 ans, sous les papes Grégoire IX et Célestin IV, par laquelle ils disent qu'en mourant et appelant le Pape l'Antechrist, il fit cette déclaration prophétique : *Non liberabitur Ecclesia ab Egyptiaca servitute, nisi in ore gladii eruentur.*

Quant aux Calvinistes de France, la liaison desquels avec les Anglais et les Écossais est ce que Cromwell a principalement intention de faire, par le moyen de son Cercle, pour les associer aux mêmes intérêts auxquels leur conscience sera obligée par ce nouvel article de foi, il n'ignore point l'efficace qu'il aura sur leurs esprits, et quel mouvement il est capable d'exciter en eux pour se joindre avec lui, toutes fois et quantes qu'il viendra arborer, dans nos côtes, l'étendard de la délivrance de leur Église. Car pour connaître de quelle sorte ils y sont animés, et ce que pourra dans l'occasion sur leur courage ce sentiment qu'ils ont, les premiers, voulu réduire en article de foi, il ne faut que lire l'épître latine du sieur Du Plessis au roi de la Grande-Bretagne, auquel il dédie son *Mystère d'Iniquité*. Ce fut l'année d'après la mort de Henri IV, car la date en est remarquable, pour reconnaître leur propension à penser à choses nouvelles, en toutes occasions qui leur en présentent quelques ouvertures. Il adresse sa parole au roi Jacques, mais il regardait en effet à son fils aîné, prince de qui les mouvements d'esprit et de courage le faisaient lors regarder, de tous les factieux zélés de ce parti-là, pour un futur entrepreneur de plusieurs nouveautés à leur avantage. Il dit à ce roi « qu'il est temps de quitter la plume et de prendre  
 « l'épée: que ce temps demandait d'autres mœurs et qu'il  
 « avait besoin d'autres armes; qu'il fallait réunir les princes  
 « et les peuples divisés de parti, passer sur la croupe des  
 « Alpes, où le Pô s'ouvrant et l'Apennin se fendant en deux  
 « pour lui faire passage, il en verrait plusieurs courir de  
 « toutes parts vers l'enseigne de leur liberté, tirant droit à  
 « Rome, que personne n'avait jamais attaquée sans succès.  
 « qu'au seul son des trompettes, on verrait ses monts abais-  
 « sés et ses murs renversés par terre. Il se promet que Dieu  
 « jetterait le Pape (qu'il appelle le Jupiter du Capitole) à bas  
 « de son siège, pour n'y être jamais rétabli. Il exhorte ce



« roi de ne souffrir pas qu'un autre lui ravisse la couronne  
 « ou la palme de ce bel exploit, qui lui devait être plus cher  
 « que son sang ni sa vie. Il invoque Dieu et lui demande  
 « qu'il se réveille et qu'il se lève, qu'il appelle son serviteur,  
 « qu'il prenne son ôing par la main, qu'il marche devant  
 « lui pour combler les vallées, aplanir les montagnes, assé-  
 « cher les fleuves de frayeur, ouvrir les portes, briser les  
 « barres et faire tomber Jéricho, par l'esprit de sa bouche,  
 « en la présence de ce conquérant. » En cet enthousiasme, ce  
 bon vieillard dit à ce roi que lui-même, « quoique âgé de plus  
 « de soixante ans, il marcherait à ses côtés, et qu'il se trouve-  
 « rait à la mêlée dans les premiers rangs, pour chanter après  
 « la voix de l'ange : *Elle est châte la grand' Babylone*, et au  
 « milieu de la joie du triomphe, se sentant prochain de  
 « l'éternelle, mourir pour être ravi dans le ciel. »

Il est bien certain que ce discours, enflé de termes et de figures poétiques, ne fut en effet autre chose pour lors que le songe d'un vieillard qui rêve, enivré de la vapeur de son héraïsme. Mais néanmoins c'est véritablement la corruption et le désir qui leur donnent cette opinion échauffée par leur zèle. Le roi auquel il s'adressait, peu touché de ce zèle des Puritains, non plus que de l'envie de passer les Alpes, ne put sans doute lire ce discours sans se rire de son auteur, duquel il se moqua depuis plus ouvertement, et de tous ses semblables, lorsque, quelques années après, le sieur Du Plessis abandonna lui-même la place qu'il tenait pour son parti, et vit tomber par terre les meilleures villes qui en soutenaient la faction, sans que ce roi, qu'ils réclamèrent, se souciait non plus de secourir leur Jérusalem que d'aller attaquer leur Babylone. Mais cette même exhortation, adressée aujourd'hui à Cromwell par l'esprit secret de tous les Calvinistes de France qui d'sent, dans leur cœur et d'une affection commune, la même chose que ce qu'ils lisent dans ce livre avec foi et admiration,

doit faire indubitablement en sa pensée un tout autre effet qu'en l'esprit du roi Jacques. C'est un miroir pour lui où il voit le succès qu'il doit attendre de ses desseins, toutes fois et quantes qu'il voudra les appeler, pour joindre leur main avec la sienne, afin d'en faire l'exécution. . . . .

Pour cet effet, venant armé et muni de forces très-puissantes, il publiera partout où il aura pris pied que son intention n'est point de nuire aux peuples, ni d'envahir leur bien ; qu'il ne vient que pour les convier à leur liberté, tant pour la condition de leur vie que de la religion, en laquelle il n'entend néanmoins contraindre personne ; que son principal but est de les affranchir de toutes les vexations qu'ils souffrent de la domination sous laquelle ils vivent. Car il sait que les peuples qui se trouvent las et harassés des grandes charges que la pesanteur d'une longue guerre, pleine de désordres et d'excès, leur fait supporter, qui sont d'ailleurs accoutumés, par l'artifice des esprits séditeux qui les ont quasi tous corrompus, à porter bien peu de respect et d'amour à ceux qui les gouvernent, quand ils concevront l'espérance d'être soulagés et de jouir de plus de repos et de liberté, ils se rendront facilement susceptibles de ces impressions. Il sait encore ce que fait l'habitude des vins et des débauches ordinaires dans les esprits des hommes, pour les porter au changement de religion ; que le grand nombre de profanes et d'athées, qui se trouvent partout, sans sentiment ni affection pour les vérités et les exercices de la foi et de la religion catholique, mère de l'austérité, de la pénitence et de la sainteté de vie, n'auront pas grand-peine à la quitter ; qu'il trouvera parmi ceux qui sont de cette trempe, et dans une infinité d'ignorants, toutes les dispositions qu'il désire pour leur faire goûter sa religion, pleine d'une part de relâchement et de liberfinage, et d'autre part spécieuse au raisonne-

ment humain et contraire à l'inquiétude que le remords du péché donne à la conscience. Pour raison de quoi l'homme vicieux se plaît naturellement à l'hérésie comme à la superstition, qui sont les deux extrêmes de la vraie religion catholique.

Mais la séduction la plus dangereuse par laquelle il espère de corrompre les esprits et de faire la plus douloureuse et la plus mortelle plaie à l'Église, est celle qui a été partout la plus puissante pour en démolir les fondemens, aux lieux où l'hérésie s'est une fois plantée. Car il sait que la grande quantité de biens d'Église, très-mal employés entre les mains de la plupart de ceux qui les possèdent, par où ils paraissent fort peu utiles au service de Dieu, étant présentés aux gens de cette humeur, à qui la religion touche d'ailleurs fort peu au cœur, elle leur deviendra une amorce très-puissante pour les porter à la révolte contre l'Église et à l'abandon de la religion catholique. Il considère qu'il adviendra, comme en Angleterre, et partout ailleurs où l'hérésie a ruiné l'Église, que le voisin d'un bénéfice à sa bienséance, voyant qu'il se le peut approprier impunément, entrant dans le parti qui a la puissance, et qui lui promet de lui en conserver la possession, se laissera facilement surmonter à cette tentation, qui produirait en peu de temps une grande suite d'exemples. En effet, c'est chose certaine que les biens de l'Église, que le Saint-Esprit a conservés par la charité des fidèles pour être l'appui de sa foi, en la bouche et dans les mains de ceux qui s'en rendent dignes ministres, se voient devenus tout au contraire, par l'usage sacrilège de ceux qui en possèdent la plus grande abondance, le sujet pour lequel elle a le plus à craindre sa ruine de la main de ses ennemis. Car il est nécessaire qu'elle tombe quand on lui ôtera ses biens, comme il est advenu partout où elle est tombée ; mais qui pis est, sa ruine en est d'autant plus facile à faire à ceux qui la machinent,

que, pour les lui ravir, ses propres enfants même se feront  
exprès ses ennemis. . . . .

Signé LAMULLETIÈRE.

(La dernière partie du Mémoire ne contient que l'exposition des moyens proposés par l'auteur pour ramener les Protestants dans le sein de l'Église, tels qu'un Concile, des débats théologiques, et ses propres ouvrages.—Elle n'a nul intérêt historique ni politique.)

## VI bis.

(Page 79.)

*L' Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.*

Londres, 15 mois 1693.

Sire,

Dans une lettre du 6 de ce mois, j'ai informé Votre Majesté que j'avais entamé la négociation dont V. M. m'avait chargé dans sa dépêche du 18 novembre de l'année passée, et que j'avais ouverte dans une audience secrète, chez le Protecteur, le 4 de ce mois; j'ai rendu compte de l'accueil favorable fait à ma proposition et combien le Protecteur s'était montré sensible des arguments dont je m'étais servi pour l'engager à conclure une alliance et une ligue d'intérêts avec Votre Majesté. Il fut convenu qu'il m'enverrait la réponse par le secrétaire d'État. Celui-ci vint, en effet, me l'apporter le 10 de ce mois, et, dans une discussion qui a duré trois heures, il me dit que ce que le Protecteur cherchait avant tout, c'était de se raffermir au poste où la République l'avait placé; que les avantages que je lui faisais entrevoir, quoique grands, étaient éloignés, vu surtout que la France lui proposait une paix avantageuse à l'Angleterre; que malgré cela, le Protecteur ayant reconnu qu'il devait préférer notre amitié à celle de la France, et se sentant porté plutôt de notre côté, il lui avait donné l'ordre de me dire que, par ces considérations et par d'autres encore, il désirait s'unir à Votre Majesté plutôt qu'au Roi Très-Christien. Cependant, me dit-il, on devait considérer que, si l'Angleterre se décidait à une guerre ouverte avec la France, le peuple anglais serait fort mécontent d'être grevé

de taxes et d'impôts; qu'il l'était déjà, même en cas d'une guerre nécessaire, comme celle qui a eu lieu jusqu'ici, et que si l'on continuait ces charges pour une guerre entreprise volontairement, qui ne serait d'aucune utilité, mais qui, au contraire, serait préjudiciable à cause de l'interruption des relations commerciales, il serait indispensable que Votre Majesté vint à en fournir les frais en envoyant des sommes d'argent convenables. Si V. M. y consentait, le Protecteur était décidé à déclarer la guerre à la France et à aider puissamment le prince de Condé. Il (le secrétaire d'État) me demanda ensuite quelles sommes, à ce que je croyais, V. M. serait disposée à mettre à la disposition du Protecteur. J'ai répondu que ma proposition était seulement celle-ci, que V. M. et la République s'unissent pour faire la guerre à la France; auquel cas les deux parties devraient envoyer des secours au prince de Condé, car il était juste et raisonnable que, les avantages devant être communs, les dépenses fussent supportées en commun, et que si toutes les charges de la guerre devaient tomber sur V. M., il serait impossible d'y suffire, V. M. ayant déjà à pourvoir à tant d'autres affaires. Toutefois, j'ai dit qu'avant de leur donner là-dessus une réponse définitive, je désirais qu'ils me disent quelle somme le Protecteur s'attendait à recevoir de nous. Le secrétaire d'État persista toujours à me dire que c'était moi qui devais déterminer pour combien V. M. contribuerait. Je me suis refusé à le dire, dans le but de gagner du temps et de pouvoir consulter l'archevêque et attendre ses ordres en réponse à ma demande. J'ai fait ressortir le grand avantage qui résulterait pour la République d'Angleterre si V. M. s'engageait à ne pas conclure la paix avec la France sans le consentement et contre le gré de la République, car il pourrait arriver que nous fussions forcés de faire la guerre uniquement pour les intérêts de la République, alors même que V. M. aurait déjà atteint ses propres buts,

il en résulterait par conséquent des frais très-considérables, et ce serait bien alors le cas que la République d'Angleterre fit la guerre pour ses propres intérêts à ses propres frais. Voilà ce que je lui ai fait observer; mais comme leur but est d'éviter les dépenses et de faire leurs affaires aux frais d'autrui, ils ne témoignent aucun empressement à ce que cette négociation ait pour résultat que le Protecteur déclare seul la guerre à la France et assiste le prince de Condé; évidemment leur dessein est de faire fournir par Votre Majesté au Protecteur des sommes convenables et proportionnées aux dépenses tant de cette année que des autres années pendant toute la durée de la guerre.

Le secrétaire d'État m'a dit encore que le prince de Condé n'étant pas un prince souverain, il y aurait quelque difficulté à faire avec lui un traité et à acquérir la certitude qu'il ne s'arrangerait pas avec son roi. J'ai répondu à cela que, dans ces sortes de matières, il ne fallait pas prendre la chose trop rigoureusement; le prince de Condé est un homme d'un grand courage et d'une grande réputation, et comme un parti en France en a grand besoin, parce qu'il est un prince du sang et qu'il possède différents droits dans ce royaume, il n'y a aucune raison pour refuser de traiter avec lui. Toutefois, pour satisfaire sur ce point le Protecteur, il suffirait de faire un traité avec V. M. et d'y comprendre le prince de Condé comme l'allié de V. M. Le secrétaire d'État parut consentir à cela. Si le prince parvenait à rétablir son parti dans la Guienne ou ailleurs, avec les secours de V. M. et de l'Angleterre, et à s'y raffermir, il pourrait de nouveau causer bien des embarras à la France et fournir à V. M. l'occasion de recouvrer les places que l'ennemi occupe en Espagne et en Flandre. Si, pour faire cet effort, on pouvait se procurer de l'argent, on aurait l'occasion la plus favorable qui puisse se présenter pour atteindre le but; car V. M. étant alliée à l'An-

gleterre, nous serions sûrs de réussir; la Hollande n'oserait plus songer à de nouvelles entreprises; le Portugal ne pourrait se promettre de subsister sans l'appui de l'Angleterre et de la France, et il demanderait la paix, une paix avantageuse pour nous, laquelle une fois faite, on pourrait en assurer le maintien par l'obligation réciproque de la faire respecter par les armes de l'une et de l'autre partie. Mais si l'argent manque, on sera exposé aux inconvénients et aux périls qui pourront résulter d'un état de choses opposé, car la France fait tout ce qu'elle peut et fait des offres impossibles à accomplir pour nous enlever cette alliance et s'unir elle-même à l'Angleterre.

J'envoie ce compte rendu de toute l'affaire en Flandre; mais comme là-bas on n'a pas de moyens et que je ne sache pas qu'on y ait les pouvoirs nécessaires pour oser faire de telles offres d'argent, j'espère peu de la réponse qui me viendra de ce côté; il serait donc nécessaire que V. M. daignât ordonner qu'on prît une prompte décision relativement aux différents points de cette dépêche, et qu'on m'en informât par tous les moyens de communication possibles, attendu que la conjoncture est grave; aujourd'hui même, sont arrivés les envoyés de Hollande chargés de presser la conclusion d'un traité de paix, et il est certain qu'ils feront tous leurs efforts pour y comprendre le Roi Très-Chrétien. Son envoyé ici, Bordeaux, a tout récemment reçu des lettres de créance qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur, avec ordre de complimenter le Protecteur et de se joindre aux instances des Hollandais pour faire comprendre le roi dans ce traité de paix et pour passer ensuite à une union plus intime; la seule chose qui puisse empêcher cette union, c'est le succès de la négociation entre V. M. et la République d'Angleterre. Que Dieu garde V. M., etc.



2<sup>o</sup> *L'archiduc Léopold au roi Philippe IV.*

Bruxelles, 21 mars 1654.

S. R. M. (Sacra Regia Majestas),

Don Alonso de Cardenas vient de me rendre compte de la situation des affaires en Angleterre, et il me prie de lui fixer la somme dont V. M. assisterait les Anglais dans le cas où ils déclareraient la guerre à la France; comme sa lettre part aujourd'hui, V. M. y trouvera les détails de l'affaire qu'il expose; quant à moi, je lui ai fait dire ce que V. M. trouvera dans la copie de la lettre ci-jointe. Les Anglais ne déclarent pas, il est vrai, la guerre dans l'intérêt exclusif de V. M.; mais comme il en résulterait de très-grands avantages pour la couronne de V. M., je crois qu'il est impossible de ne pas les assister dans cette occasion. Je n'ai pas pu éviter de fixer la limite des secours en argent, par les motifs consignés dans la lettre qui est adressée à V. M.; elle voudra bien l'attribuer au zèle pour son service qui est l'objet unique de mes soins.

3<sup>o</sup> *Aug. Navarro à don Alonzo de Cardenas.*

Bruxelles, 21 mars 1654.

J'ai rendu compte à Son Altesse de ce que V. Exc. m'a écrit, et l'affaire est d'une telle nature que S. A. aurait désiré avoir reçu des ordres de S. M. pour prendre une résolution, ou au moins pour que V. Exc., en faisant son rapport, pût l'accompagner, avec le développement et la clarté qui vous sont habituels, de son avis formel; mais comme S. A. ne peut pas attendre ces ordres à cause de l'urgence des circonstances et de la situation où nous nous trouvons, elle m'ordonne de dire à V. Exc. qu'elle reconnaît combien il serait important d'avoir le Protecteur de notre côté, tant pour

ce qui touche aux Hollandais, dont l'orgueil serait rabattu si nous nous unissions avec l'Angleterre, que parce que, l'Angleterre s'engageant à une déclaration de guerre à la France nous serions sûrs d'arriver à une paix raisonnable, et l'on éviterait par ce moyen le danger de voir passer les flottes des deux républiques dans les Indes. Ce ne serait pas aussi le moindre avantage que de faire sortir le prince de Condé de ces provinces où son assistance nous est aussi onéreuse qu'elle est peu sûre. Toutes ces considérations, jointes à celles que V. Exc. fait valoir en se fondant sur la connaissance qu'elle a du caractère intéressé de l'Angleterre, engageraient S. A. à envoyer des secours en argent en rapport avec le but que l'on se propose, si S. A. en avait à sa disposition ; mais le manque d'argent qu'on éprouve ici est en vérité bien grand, et les dépenses auxquelles il faut faire face sont nombreuses et inévitables. Néanmoins, S. A. pense qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion favorable que nous offrent les bonnes dispositions du Protecteur pour traverser les négociations des Français ; car, soit qu'ils soient compris dans le traité avec les Hollandais, soit qu'ils en concluent un pour leur propre compte avec le Protecteur, nos affaires seraient compromises dans l'un et l'autre cas, et eux se verraient délivrés de leurs appréhensions. On reconnaît qu'il faut absolument assister le gouvernement anglais d'une somme considérable, mais on doute que les engagements puissent être remplis avec certitude, surtout quand on sait avec quelle exactitude les Anglais voudront toucher les subsides et combien nous recevons peu d'Espagne. Dans le cas où l'on en viendrait à offrir une somme d'argent au Protecteur, il ne faudra rien retrancher de celle qu'on a affectée au prince de Condé, ou au moins il ne faut pas le dire d'avance.

Son Altesse pense que V. Exc. pourra offrir au Protecteur, pour le cas où il déclarerait la guerre à la France, cinquante

mille écus par mois, payables à Saint-Sébastien, à la personne désignée à cet effet par le Protecteur; le premier à-compte serait de trente à quarante mille écus; car quoique, comme je viens de dire à V. Exc., nous n'ayons pas d'ordres ici pour le faire, toutefois, comme il est à craindre que les Français ne concluent leur traité d'une manière ou d'une autre, S. A. pense que, si V. Exc. va jusque-là, la négociation en sera plus facile et l'Anglais se montrera plus accommodant, préférant l'alliance avec S. M. dont il peut attendre des subsides, à la foi trompeuse qu'il a éprouvée de la part de la France. V. Exc. usera de cette latitude avec sa prudence habituelle de laquelle S. A. espère le plus grand succès dans la négociation. Par le même courrier, S. A. rend compte de tout à S. M., afin qu'Elle daigne donner les ordres nécessaires pour le paiement de l'argent en question. Que Dieu garde V. Exc., etc.

4<sup>e</sup> *Avis du Conseil d'État in pleno auquel ont pris part le marquis de Leganes, le duc de Medina de las Torres, les marquis de Valparaiso et de Velada, le comte de Peñaranda, don Melchior de Borja et le comte d'Oñate, à Madrid, le 12 avril 1654, au sujet du contenu de trois lettres traitant des pourparlers qui ont eu lieu avec Cromwell.*

[En marge on lit ces mots écrits de la main du roi : « Qu'on agisse conformément à l'avis du conseil d'État, et quant à la quantité des secours qui doivent être envoyés à Cromwell et à l'époque de leur envoi, j'ai ordonné à don Louis de Haro d'écrire à don Alonso de Cardenas pour lui faire connaître dans quelle mesure ils pourront être donnés; du reste, je sens tout ce que le

« Conseil me dit au sujet des avantages et de l'importance de cette affaire. ) »

Sire,

Le Conseil s'est réuni au complet, aujourd'hui, ainsi que Votre Majesté l'avait ordonné; étaient présents le marquis de Leganes, le duc de Medina de las Torres, les marquis de Valparaiso et de Velada, le comte de Peñaranda, don Melchior de Borja et le comte d'Osiate. Le Conseil a pris connaissance de deux lettres de don Alonzo de Cardenas, datées du 6 et du 13 mars, ainsi que d'une lettre du seigneur Archiduc du 21 mars. Dans toutes ces lettres il est rendu compte des pourparlers que don Alonzo a eus avec Cromwell au sujet de l'alliance entre V. M. et la République d'Angleterre, ainsi qu'avec Cromwell lui-même; de la manière dont D. Alonzo lui a fait cette proposition; comment Cromwell l'a accueillie avec empressement; comment il a été convenu qu'il enverrait à don Alonzo une réponse par le secrétaire d'État, ce qu'il a fait en effet depuis, et comment il a consenti à conclure une alliance avec V. M. dans la forme proposée par don Alonzo, sans vouloir lui-même déterminer les sommes qu'il désirait obtenir de V. M. à titre de secours. Son Altesse l'archiduc, de son côté, dans la lettre que le secrétaire Augustin Navarre a écrite par son ordre à don Alonzo, a dit que, si Cromwell déclarait la guerre à la France, l'Espagne lui donnerait cinquante mille écus par mois, payables à Saint-Sébastien, et que le premier à-compte serait de trente ou quarante mille écus. Son Altesse fait observer dans sa lettre à V. M. que les avantages qui résulteraient de la conclusion d'une telle alliance sont si grands qu'elle trouve impossible de ne pas accorder ces secours à Cromwell.

Le Conseil a longuement discuté cette question, la regardant comme la plus importante qui ait pu se présenter, en

tout temps et surtout dans les circonstances actuelles, car dans la situation des affaires de V. M. dans toute la monarchie espagnole et au milieu des dangers qui la menacent, ce serait une planche de salut que cette alliance de V. M. avec les Anglais; et une déclaration de guerre de leur part à la France, faite dans les conditions dont on conviendrait, serait très-avantageuse aux Anglais eux-mêmes, tant à cause de leurs intérêts opposés à ceux des Français, qu'à cause du séjour du roi Charles en France, lequel roi Charles cherchera toujours à recouvrer le trône d'Angleterre, en quoi les Français ne manqueront pas de l'aider dès que les circonstances le permettront. On doit également considérer que, quelque chère que soit cette alliance, elle ne sera pas plus chère que les efforts que devra faire V. M. pour défendre ses royaumes et ses États. La plus grande difficulté que le Conseil voie à cette négociation, c'est le manque de ressources; car il sera absolument indispensable de remplir scrupuleusement envers Cromwell toutes les stipulations dont on sera convenu; si on ne le faisait pas et si on paraissait se méfier de lui, on lui fournirait un motif de rupture, chose à laquelle il importe beaucoup de ne pas donner occasion, ce qui aurait certainement lieu si on manquait à des engagements pris envers lui, car les Anglais sont très-exacts et très-avides. Tout cela bien considéré, le Conseil est d'avis d'accuser aussitôt à don Alonzo réception de ses lettres, de le remercier d'une manière toute particulière d'avoir fait cette proposition à Cromwell, ainsi que du discernement et de la prudence avec lesquels il l'a faite, et de lui recommander de continuer la négociation sans la lâcher un seul instant. On répondra dans le même sens à l'archiduc et à don Alonzo, en disant qu'on a beaucoup réfléchi sur cette circonstance que Cromwell s'attend à recevoir des sommes considérables pour faire la guerre à la France. Lorsque deux États concluent une ligue et une

alliance, chacun d'eux devrait y contribuer pour la part qui le concerne, selon les intérêts qui sont en jeu dans le pays où la guerre devra se faire ; or l'Angleterre en a de très-grands en France, tant à cause des prétentions qui datent des temps anciens qu'à cause du séjour en France du roi Charles protégé par ce pays et par le roi de France, à qui les Anglais ne doivent se fier ni dans ce moment ni dans aucun temps ; néanmoins V. M. permet (à l'archiduc) de se montrer large et d'offrir jusqu'à ces cinquante mille écus par mois dont l'archiduc a parlé dans sa lettre ; d'ailleurs l'affaire étant si importante et pouvant, si elle réussissait, conduire à des résultats si heureux et si considérables tant pour les Anglais que pour la monarchie espagnole, il ne faudrait pas qu'elle manquât pour une somme de dix mille écus par mois de plus ou de moins ; dès que les galions seront arrivés, ce qui, s'il plaît à Dieu, doit avoir lieu dans le courant de juin, on remettra à Cadix, au consul, ou à la personne ou aux personnes munies à cet effet des pouvoirs nécessaires de la part du Parlement et du Protecteur, deux ou trois cent mille écus en barres d'argent. En faisant cette communication à l'archiduc, V. M. daignera faire part à Son Altesse de l'ordre qui sera envoyé à don Alonzo et des offres qu'il doit faire, afin que Son Altesse les restreigne ou les étende selon qu'Elle jugera convenable, en ajoutant qu'il faut toujours chercher à serrer les cordons de la bourse et à offrir le moins possible, afin que les conditions puissent être plus facilement remplies de la part de V. M.

Le Conseil est également d'avis qu'il faut sur-le-champ envoyer à don Alonzo trente mille écus, afin que, ayant à sa disposition une telle somme, il puisse traiter et se rendre favorable ses amis, ainsi que les autres personnes qu'il jugera à propos de se concilier pour mener à bonne fin cette alliance et l'accorder autant que possible, employant à cet effet tout son

discernement, sa prudence et son adresse. On lui recommande d'informer de tout l'archiduc et d'agir conformément à son avis. Dans tous les cas, le Conseil désirerait prendre connaissance des ordres envoyés à don Alonzo, afin de pouvoir, s'il y a lieu, faire ses observations.

Le duc de Medina de las Torres, en adhérant à tout ce qui vient d'être décidé, est d'avis qu'il ne faut pas laisser échapper une occasion telle que la présente, de s'unir avec la République d'Angleterre et le Protecteur de la manière proposée par don Alonzo, et que dans ce but il faut faire tous les efforts imaginables pour remplir les engagements qu'on aura contractés, quand même il faudrait tenter les choses les plus impossibles, car il n'y va de rien moins, dans la conclusion de cette affaire, que de la sécurité des Royaumes et États de V. M., ainsi que des biens que possèdent les grands vassaux de V. M. qui tous doivent, ainsi qu'il est juste, l'aider, autant qu'ils le pourront, à remplir ce devoir.

L'opinion du duc est que don Alonzo devrait, pour conclure au plus tôt cette affaire, offrir jusqu'à cent mille écus par mois; car en considérant tous les dangers qui sont à craindre pour la monarchie, dans l'état où elle se trouve, cette somme ne lui paraît pas exorbitante.

Le marquis de Velada, en adhérant également à ce qui a été décidé, ajoute que la somme que l'archiduc a permis à don Alonzo d'offrir, et même deux fois autant, devrait être employée pour obtenir ce que l'on désire; car une fois que V. M. sera alliée à l'Angleterre, on n'aura plus à donner d'aussi grands secours dans les Flandres, en Italie, en Catalogne et en Portugal. On devrait aussi considérer l'état où nous serions si on laissait échapper une telle occasion. Pour atteindre ce but, le marquis offre tout le capital qu'il possède, et il assure qu'il désirerait qu'il fût plus considérable pour pouvoir le mettre aux pieds de V. M., comme en effet il offre celui qu'il a.

Le comte d'Onate a dit que, quand même on ne tiendrait pas plus tard tout ce qu'on aurait promis à Cromwell, il n'en continuerait pas moins, de son côté, à remplir ce dont on serait convenu, tant à cause de son propre intérêt dans toute l'affaire, qu'à cause des mesures qui auront été prises contre les Français ; car une fois la rupture entre eux consommée, ils ne s'arrangeront pas facilement. Du reste, V. M. ordonnera là-dessus ce qu'il lui plaira.



## VII

Pages 79 et 80.

1<sup>o</sup> *Louis XIV à Cromwell.*

Paris, 21 février 1653.

Monsieur le Protecteur,

J'ai été informé par plusieurs lettres du sieur de Bordeaux, et plus particulièrement assuré par le retour du sieur de Baas, des bonnes dispositions où vous vous trouvez afin que l'union qui a été au passé entre la France et l'Angleterre se continue. J'ai été aussi aisé que vous pouvez vous l'imaginer des diligences qui sont faites pour que les affaires fussent de sorte établies que la fortune des deux nations en fût accrue. Et comme je vois que la divine providence vous a élevé à la grandeur où vous êtes pour le bien de l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, j'en ai toute la joie qu'on en peut avoir. Ce sera des mains du sieur de Bordeaux, accompagné du sieur de Baas, que vous recevrez cette lettre, avec les assurances de ma parfaite amitié et des ordres qu'ils ont de renouveler avec vous, en la qualité de Protecteur de l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, les anciennes alliances qui ont été entre les mêmes pays et la France, d'y augmenter et d'y diminuer ce qui sera reconnu utile aux nations, de faire même un nouveau traité, s'il est jugé qu'il fût de l'avantage commun, et en cela, comme en toutes sortes de rencontres, de vous faire connaître ce que je délègue à vos sentiments. Il ne me reste qu'à vous prier de prendre entière créance aux choses qui vous seront répétées de ma part par eux, et de croire que c'est du fond de mon cœur que je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Protecteur, en sa sainte et digne garde.

2<sup>e</sup> *M. de Bordeaux à M. de Bréville.*

Londres, 2 mar. 1694

Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 21 et 25 du mois passé, avec celle du Roi, dans laquelle je vois qu'il plaît à Sa Majesté me confier la négociation du traité entre la France et l'Angleterre, avec la qualité d'ambassadeur, que je reconnais au-dessus de mon mérite, mais non pas de mon zèle et de ma fidélité pour son service; et aussi ses intentions tant sur les ouvertures qui me peuvent être faites de la part de M. le Protecteur, que sur les titres dont je dois remplir mes pouvoirs. Les avis qui m'étaient été donnés, par l'ordre précédent, de cette résolution, me portèrent, pour ne point perdre un moment de temps qui maintenant semble assez favorable, à demander audience au secrétaire du Conseil, sous prétexte de lui en faire part, afin de découvrir avec quels termes M. le Protecteur désirait que Sa Majesté le traitât, et aussi pour le convier de vouloir entrer en traité, tandis que je me disposerais de prendre la qualité d'ambassadeur. Employant toutes les raisons qui le pouvaient persuader, sur le premier, il ne voulut point s'expliquer autrement sinon que Son Altesse avait l'autorité souveraine et aussi grande que les rois, et que c'était à nous d'en user comme nous le jugerions à propos. Néanmoins, après l'avoir bien pressé, il me promit un éclaircissement plus particulier dans peu de jours. Sur l'autre point de mon discours, il me dit ne pouvoir rien ajouter à ce qu'il m'avait déjà fait savoir autrefois, et que huit jours de plus ou de moins n'étaient pas considérables. Depuis cette conversation, un homme qui se mêle d'intrigue m'est venu trouver et m'a voulu faire en-

tendre que le terme de *frere* serait bien agréable; et comme la lettre du Roi ne me permet pas d'aller si avant, j'avais résolu de ne pas chercher la réponse dudit sieur secrétaire, crainte qu'elle ne fût conforme à ce discours. Mais il a rencontré mon interprète cette après-dinée, et l'a convié de l'aller voir ce soir, désirant l'entretenir sur ce que je lui avais dit. Ainsi peut-être avant la clôture de la présente, je pourrai être informé des prétentions de Son Altesse, et crainte qu'elles ne s'accordassent pas à mes ordres, j'ai donné charge à mon secrétaire, si on lui témoigne désirer le titre de *frere*, qu'il réponde de soi-même que les pouvoirs m'ont déjà été envoyés, afin d'avoir un prétexte pour me dispenser de donner cette qualité. Quant à celle d'Altesse et de Seigneur, dès le commencement de sa proclamation, le maître des cérémonies et depuis le secrétaire du Conseil se sont expliqués assez précisément qu'elle ne devait point être mise en question; et m'étant informé de la manière dont en a usé l'ambassadeur d'Espagne et les députés de Hollande, je n'ai pu en tirer aucun éclaircissement, parce que l'un a parlé en latin, et l'autre dans sa langue dont les termes n'ont pas la même force. Mais sans doute cette question se videra, parce qu'il sera difficile de se dispenser de la qualité de *cousin*. Je tâcherai de régler le tout à la satisfaction dudit sieur Protecteur, sans néanmoins outre-passer les bornes qui me sont prescrites. Je veux croire que ce n'est pas seulement pour m'engager d'user des termes les plus honorables, mais plutôt par un véritable dessein de bien vivre avec la France que depuis deux jours un des amis de M. le Protecteur m'a dit qu'il était entièrement disposé à l'accommodement; que la seule difficulté qui s'y pourrait trouver serait sur le dédommagement, mais qu'elle se surmonterait avec peu de choses en effet et beaucoup en apparence. Quelques ministres ont parlé dans le même esprit, et présentement la voix publique ne permet pas d'en douter.

Je crois que les intérêts particuliers de M. le Protecteur en seront l'un des principaux motifs. Ils n'iront pas néanmoins, si je ne me trompe, jusques à une liaison contre l'Espagne. Le chevalier Digby m'a fait part d'une conversation qu'il a eue depuis peu avec M. le Protecteur, dont les sentiments lui ont paru très-favorables pour la France. Il m'assure n'avoir oublié aucune considération qui le puisse confirmer en cette bonne volonté, et qu'il continuera d'en user de même quand les occasions s'en présenteront, toute son ambition n'étant que de se rendre agréable en France par quelque service. Je ne sais si cette grande disposition qui paraît à l'accommodement est la cause du voyage des sieurs Barrière et Cugnac. Ils sont partis ce matin sous prétexte d'aller à une foire pour Flandre, après avoir pris congé de M. le Protecteur, le premier faisant espérer son retour à ceux de son parti devant Pâques, et l'autre faisant état de servir dans l'armée de monsieur le Prince. Ce pourrait être aussi à cause de la maladie du sieur de Mazerolles qui n'a pu passer Douvres. Un de sa compagnie, nommé Laporelle, est ici resté fort malade. Au milieu de toutes ces belles apparences, quelques-uns ne laissent pas que de me vouloir persuader que les desseins d'ici sont doubles, que l'on espère toujours quelque chose de ceux de la religion, et que le médecin écossais nommé Maurus, qui était ici venu, il y a trois ou quatre mois, de la part de quelques-uns, s'en était retourné à Nismes et que l'on aurait de ses nouvelles chez le sieur de Vignolles. On m'a même marqué quelques maisons où il a passé ; mais comme l'auteur de cet avis n'est pas bien certain, je rejets d'en envoyer un mémoire jusques à ce qu'il ait été trouvé à propos d'approfondir cette matière.....

3<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 5 mars 1674.

..... Ledit sieur secrétaire, après en avoir communiqué à Son Altesse, m'écrivit hier au soir qu'Elle entrerait en conférence privée aussitôt que je lui aurais communiqué la lettre de créance ; à quoi j'ai satisfait cette après-dînée, lui en envoyant une copie dans laquelle je me suis servi du terme de *cousin*. C'est le moindre dont l'on peut se servir pour le satisfaire ; encore n'est-il pas sûr d'y réussir après ce qui m'a été déclaré sur ce sujet. Mais comme la lettre de S. M. me prescrit ces bornes, j'ai affecté de ne point les étendre, pour ne la pas engager contre son intention. Je dois savoir demain si cette suscription n'aura point refroidi le désir qu'il témoigne avoir de traiter promptement.

4<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 10 mars 1674.

Monsieur,

Je me donnaï l'honneur de vous écrire, par le dernier ordinaire, que j'avais envoyé au secrétaire du Conseil copie de mes lettres de créance, sur ce qu'il m'assura que M. le Protecteur, après en avoir eu communication, entrerait en conférence. Mais, comme la suscription n'a pas répondu à son attente, ledit secrétaire me manda avant-hier que nous nous verrions aujourd'hui, et qu'il s'expliquerait plus particulièrement sur ce sujet ; par son discours, je juge que Son Altesse, n'étant pas traitée du titre de *frère*, n'en voudra point d'au-

tres que celui de Seigneur Protecteur des trois Républiques, et il serait bien difficile de lui faire agréer celui de *Monsieur*, après qu'il a prétendu aller de pair avec les rois, et qu'il refuse celui de *cousin*, non par humilité, mais comme étant au-dessous de lui. Je n'insisterai pas beaucoup sur les noms, et si mes raisons ne l'ont pu persuader de traiter auparavant que je prenne la qualité publiquement, je ne crois pas qu'il s'y faille attacher davantage, ni différer de faire la démarche entière, puisque l'on est venu si avant, pour ôter tous les prétextes capables de retarder le traité.....

5<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 12 mars 1674.

Monsieur,

Devant que de recevoir celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le sept de ce mois, j'avais réglé avec le secrétaire du Conseil les suscriptions de la lettre du Roi. Il me proposa d'abord d'user des termes de *Seigneur* et *Altesse*; je ne refusai ni l'un ni l'autre, et le fis condescendre à se contenter de *Monsieur*, témoignant que Sa Majesté avait traité M. le Protecteur de *cousin*, comme plus honorable, titre qu'il donne à tous les souverains qui ne prennent point le titre de *Rois*, quoiqu'ils soient revêtus d'une puissance aussi grande. Le sieur secrétaire du Conseil me fit ensuite une petite observation sur ce que Sa Majesté me qualifie ambassadeur, sans désigner ni le lieu ni la personne auprès de qui je dois servir; et même il me dit que ma première lettre de créance au Parlement me donnant qualité d'ambassadeur en Savoie, on pourrait prétendre que celle-ci lui serait relative, et ne me donnerait aucun titre en Angleterre. Je tâchai de lui lever tous ces

scrupules et défiances, et après qu'il m'ent ôtée toute espérance que Son Altesse voulût entrer en traité devant que j'eusse pris publiquement qualité d'ambassadeur, je demeurai d'accord de lui envoyer le lendemain copie de mes lettres et de demander audience : à quoi je satisfis dès hier ; et je viens de recevoir pour réponse qu'il falloit passer par les formes, afin que ma qualité fût publique. C'est-à-dire que l'on m'enverra recevoir à Greenwich avec les barges de l'État, qui me conduiront jusques à la Tour, où les carrosses de M. le Protecteur se trouveront ; et, comme les ambassadeurs de Hollande doivent passer devant et être traités quelques jours par l'État, suivant les apparences, ma cérémonie ne se pourra faire de sept ou huit jours. J'aurais été bien aise de trouver quelque ajustement pour gagner du temps, et aussi pour donner loisir à mon équipage d'arriver, reconnaissant que l'on est bien aise de voir ici un peu d'éclat....

6. *Le cardinal Mazarin à M. le baron de Baas.*

Paris, 27 mars 1654.

Comme nous avons eu avis de divers endroits, depuis douze heures, que les Espagnols offrent à M. le Protecteur une assistance en argent pour le faire déclarer contre nous, si M. l'ambassadeur et vous jugez que, pour disposer d'autant plus facilement S. A. à rompre avec les Espagnols, il fût nécessaire de lui faire une offre de cette nature, en ce cas le Roi trouve bon que vous lui offriez de sa part trois, voire quatre cent mille écus par an, c'est-à-dire jusques à douze cent mille livres, de notre monnaie, payables en deux termes, à Paris ou à Colais, au choix de Sa dite Altesse et à telle personne et en telle manière qu'il désirera, soit en public ou en secret. Et

même si vous reconnoissiez qu'avec cent mille écus de plus ou de moins, l'affaire se peut conclure, je vous dirai que Sa Majesté l'approuvera aussi. Ce sera à M. l'ambassadeur et à vous d'aviser aux moyens de présenter cette proposition plus agréable et avec plus de succès. J'espère que peut-être cela ne sera pas nécessaire et que le Roi se pourra passer de faire cette dépense, dans le mauvais état où sont ses finances; mais si vous en venez jusques-là, vous pouvez dire hardiment à M. le Protecteur qu'à la vérité il y a eu des temps où l'abondance a été plus grande dans les coffres du Roi, mais aussi qu'elle y a été moindre qu'elle n'est à présent, Dieu merci, et que je lui réponds que la somme qui lui sera promise lui sera payée ponctuellement dans les termes dont on sera convenu : qu'ainsi s'il prend la peine de considérer de quelle façon les Espagnols satisfont à leurs promesses, il reconnoîtra aisément qu'ils ont en perfection le talent de savoir embarquer les gens, mais qu'ils sont aussi en possession de savoir fort peu se soucier de leur tenir parole, après qu'ils les ont engagés en quelque mauvais pas, croyant qu'alors ils ne peuvent plus leur échapper; témoin le traitement qu'ils ont fait à la maison de Savoie, toutes les fois qu'elle s'est embarrassée avec eux, celui que le duc de Lorraine en a reçu en dernier lieu et celui qu'ils font depuis quelque temps au prince de Condé, à qui ils ont promis tant de millions pour lui faire prendre les armes; et à mesure qu'ils l'ont vu en état de ne leur pouvoir plus être si utile, ils lui disputent même ce qui lui est nécessaire pour subsister; et enfin tant d'autres exemples dont les histoires sont remplies. Aussi leur méthode n'est jamais de promettre rien par année, mais seulement par mois, dont le premier et quelquefois le second se payent assez bien, le troisième commence à diminuer, et puis le reste se réduit à rien. Et en effet, je suis bien trompé si l'offre qu'ils font à M. le Protecteur



n'est de cette sorte, c'est-à-dire par mois, au lieu qu'on trouvera qu'avec nous il y a toujours en sûreté tout entière. S. A. n'a qu'à s'informer, s'il lui plaît, si avec cela que les finances ont été ci-devant épuisées, comme chacun sait, il est dû un sol des subsides que le Roi donnait à la couronne de Suède, à la landgrave de Hesse, à MM. des États, ni de ce qui avait été promis pour l'armée auxiliaire d'Allemagne.

Il est remis aussi à la prudence de M. l'ambassadeur et à la vôtre de faire entendre doucement à M. le Protecteur qu'il n'est pas sûr que, venant à rompre avec la France, la couronne de Suède se joigne si volontiers à ses intérêts; mais au contraire, en rompant avec l'Espagne, outre l'infailibilité des progrès dont je vous ai parlé par mon mémoire, il est très-certain que l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande en seront ravies, comme leur étant plus avantageux à cause du commerce et par une infinité d'autres raisons; au lieu qu'en rompant avec nous, il ne doit pas douter qu'il n'y ait beaucoup de gens, dans les royaumes qui sont sous sa protection, qui en murmureront; et ce sont des considérations assez essentielles pour y faire réflexion. Néanmoins il faut bien prendre garde à ne les pas alléguer par forme de menace, mais par forme de raisonnement, comme entrant dans ses intérêts, par une forte passion de les voir unis avec les nôtres, pour le bien commun des deux nations.

Je crois qu'on ne doit pas oublier de répéter bien souvent à M. le Protecteur qu'une fois que cette couronne sera engagée, comme elle veut l'être, à contribuer tout ce qui dépendra d'elle pour l'affermissement de sa dignité et de son pouvoir, elle ira sincèrement au-devant de toutes les choses qui seront propices pour cela, et il n'y aura rien qui puisse arriver qui soit capable de l'ébranler, ni de changer ses sentimens à l'égard de S. A., laquelle doit tenir pour infailible qu'elle ne rencontrera pas dans les Espagnols cette manière

d'agir, qui est tout à fait contre leur style et leurs maximes; en sorte que nonobstant toutes les promesses qu'ils lui auront faites, s'ils voient son autorité s'affaiblir, ils tourneront aussitôt leurs négociations du côté de ceux qui travailleront à sa destruction, croyant qu'alors leur amitié leur sera plus utile que la sienne.

7° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 25 avri. 1654.

..... (Je dois vous éclaircir) du doute que je croyais avoir levé par quelqu'une de mes précédentes touchant la suscription des lettres du Roi à M. le Protecteur. Il a refusé le titre de *cousin*, et s'est contenté, dans toutes les deux dépêches, de celui de M. le Protecteur de la République d'Angleterre, Écosse et Irlande. Celui de *frère* eût été bien plus agréable.

8° *Mémoire pour servir d'instruction au sieur de Bordeaux, ambassadeur du roi en Angleterre.*

15 juillet 1654.

.....

Pour venir aux conditions, Sa Majesté voulant de plus en plus faire connaître qu'Elle est sincèrement disposée à la conclusion d'un bon accommodement avec M. le Protecteur, et s'intéresser en ce qui le regarde personnellement, et faisant fondement sur ce que ledit sieur de Bordeaux mande que les affaires dudit Protecteur sont en si bon état que les cabales d'Angleterre ne servent qu'à l'affermir, et qu'il n'a rien à craindre des royalistes d'Écosse (car autrement ce

serait une imprudence et un malheur pour nous de prendre ce parti-là, puisque ledit Protecteur venant à tomber, nous nous attirerions toute l'Angleterre pour nous être unis avec lui, et ferions les affaires des Espagnols, que l'on considérerait comme ayant été ses ennemis) Sa Majesté, dis-je, en ce cas, non-seulement approuve l'offre que ledit sieur de Bordeaux a faite de 4500 mille livres, par an, qui seront payées dans les termes desquels on conviendra, et dont on commencera de fournir la moitié cette année; mais elle lui donne encore pouvoir de promettre qu'elle donnera, pour l'entreprise de Dunkerque, outre les 4000 chevaux que le sieur de Baas a offerts, 4000 hommes de pied qui pourront faire une attaque à ladite place, et qu'elle en assiégera quelque autre en même temps, pour y attirer les forces des ennemis et faciliter par ce moyen la prise de Dunkerque; ou si M. le Protecteur l'estime plus à propos, que Sa Majesté tiendra la campagne avec ces deux armées, pour tenir les Espagnols en échec et les empêcher de faire la moindre tentative pour le secours de Dunkerque, lequel étant pris demeurera à M. le Protecteur, sans que le Roi y prétende quoi que ce soit: et il semble que ce ne sera pas un mauvais commencement et peu avantageux à l'Angleterre et à M. le Protecteur en particulier de lui remettre une place de cette importance; on dit lui remettre, parce qu'on ne prévoit aucune difficulté à en faire la conquête, quand même M. le Protecteur ne ferait débarquer pour cela que six mille hommes de pied, et n'y emploierait que quinze ou vingt frégates, et quelques petites barques pour s'approcher de la terre et empêcher que, la place étant une fois bloquée par mer, il ne pût plus y entrer personne.

Il semblerait fort juste que nous demandassions de Paigent pour faciliter aux Anglais une semblable conquête. Et cependant non-seulement nous leur en offrons, mais encore un

corps de troupes pour les aider à la faire, et d'employer toute notre armée, pour tenir cependant en échec celle des ennemis et l'empêcher de secourir la place.

Après cela, on laisse à penser ce qu'on pourra dire de M. le Protecteur s'il refuse de recevoir 750 mille livres cette année et d'avoir Dunkerque, sans que cela l'empêche de faire en même temps tous les progrès qu'il voudra aux Indes, et de prendre, s'il veut, les deux flottes qui doivent arriver en Espagne dans le mois d'août; à quoi le Roi prendra part, si ledit Protecteur le désire, et pour cet effet, Sa Majesté fera joindre une escadre de dix ou douze vaisseaux aux siens.

Et quand même il faudrait aller au delà desdits 1500 mille livres, et si le sieur de Bordeaux voit jour à pouvoir conclure en se relâchant jusqu'à six cent mille écus par an à l'avenir, lesquels seront payés punctuellement de quatre en quatre mois, le Roi lui en donne le pouvoir, et même de promettre aussi trois cent mille écus pour cette année-ci; dont les deux tiers seront payés comptant après la signature du traité, et l'autre au premier jour de décembre prochain. Sa Majesté s'assure cependant qu'il ménagera bien ce pouvoir et qu'il ne l'épuisera qu'en cas de nécessité et qu'il croie ne pas pouvoir faire mieux.

On se contentera, pour le reste de cette année, en exécutant dès à présent de notre part ce que nous promettons pour le dessein de Dunkerque, que les Anglais fassent la guerre par mer contre les Espagnols, et nous donnent quelque nombre de frégates pour aider, soit dans la mer Méditerranée soit ailleurs, à l'exécution de ce que nous pourrions entreprendre contre eux.

Pour les années futures, il faudra convenir du nombre de frégates avec lesquelles ils seront obligés de nous assister, et que, lorsqu'on voudra entreprendre quelque chose, conjointement par terre, en Espagne ou en Flandre, il sera exécuté

avec des forces égales et à frais communs, et que les conquêtes seront aussi également partagées ; bien entendu qu'ils soient toujours obligés de nous assister tous les ans du nombre de frégates dont on demeurera d'accord, sans qu'ils puissent rien prétendre pour cela au delà de six cent mille écus, qu'on donne pouvoir au sieur de Bordeaux de leur offrir.

Au surplus, chacune des parties jouira de son côté de ses conquêtes, soit aux Indes, où les Anglais en pourront faire autant qu'ils voudront, soit en tous les autres lieux de la domination de l'Espagne, où les forces d'un chacun pourront agir ; et l'occupation que l'on donnera ainsi aux Espagnols, de tous côtés, sera un grand avantage pour faciliter le bon succès de ce que les uns et les autres entreprendront.

Si M. le Protecteur veut sans aucun délai conclure un bon accommodement, et se disposer à rompre contre les Espagnols, on en sera bien aise ; puisque par ce moyen le Roi pourra espérer de contraindre ceux qui n'ont point d'autre but que d'entretenir le trouble dans la chrétienté, à changer de dessein ; Sa Majesté ne prétendant pas néanmoins de traiter en aucune façon avec les Espagnols que conjointement et de concert avec M. le Protecteur, et elle donne pouvoir audit sieur ambassadeur de l'engager à cela, par un des articles du traité qu'il fera.

Mais si M. le Protecteur ne juge pas à propos de se résoudre à rompre contre l'Espagne, nonobstant les grands avantages qu'il peut voir évidemment qu'il retirera de cette capture, le Roi se contentera que l'on fasse le traité qui avait été projeté, par lequel toutes les hostilités cessantes et le commerce entièrement rétabli entre les deux nations, elles vivent à l'avenir dans la même intelligence qu'elles faisaient avant les derniers sujets de plainte que chacune a eue de son côté. En ce cas, si dans l'évaluation des prises qui ont été

faites de part et d'autre, les commissaires trouvaient que nous fussions redevables de quelque chose, on consent de le payer; et si même pour conclure plus promptement ce traité, le sieur de Bordeaux juge qu'il faille faire un présent en secret audit Protecteur, directement ou par son ordre à quelqu'un de ceux qui sont dans sa confiance, Sa Majesté lui donne pouvoir de promettre pour cela jusqu'à 50 à 60 mille pistoles, qui seront payées avec ponctualité après le traité signé; et comme, auquel de ces deux partis que M. le Protecteur se détermine, s'il marche de bon pied et qu'il n'ait pas intention de nous amuser et de couler le temps pour venir cependant à bout des autres desseins qu'il pourrait avoir, il peut conclure avec lui en trois ou quatre jours, ce qui est d'autant plus nécessaire que la saison d'agir à la campagne s'avance fort, l'intention du Roi est que ledit sieur de Bordeaux le presse de lui donner une prompte réponse. lui faisant connaître civilement que, s'il se passe dix ou douze jours sans qu'il puisse recevoir une dernière déclaration de ses volontés, Sa Majesté aura sujet de croire qu'il n'en a aucune de se lier avec cette couronne, et que ce n'est que le motif de son intérêt particulier qui l'oblige à différer encore pour quelque temps la rupture contre nous, aux conditions dont il est comme tombé d'accord avec les Espagnols, et qu'il nous entretient cependant de belles paroles et nous fait toujours des propositions plausibles, pour nous empêcher de prendre nos mesures d'ailleurs.

Et en effet, pour ne s'amuser davantage à un traité dont la négociation ne pourrait avoir aucun effet si elle n'étoit entretenue de M. le Protecteur, comme on en sera bientôt éclairci, que pour mettre avec facilité toutes les choses en Angleterre, en Écosse et au dehors, au point qu'il désire, et rompre ensuite à l'improviste contre nous, comme tout le monde assure que c'est son dessein et son inclination.

Sadite Majesté est résolue, si elle voit par les lettres du sieur de Bordeaux qu'il n'ait pu rien conclure dans le temps marqué ci-dessus, de lui envoyer ordre de s'en revenir, n'étant pas de sa dignité et de la bienséance de continuer les avances qu'elle a faites depuis si longtemps fort inutilement, pour une chose qui pouvait et devait être conclue en vingt-quatre heures.

Fait à Sedan, ce 16 juillet 1654.

## VIII

(Page 81.)

*1<sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 20 avril 1754.

Monsieur,

J'espérais par la présente vous faire savoir quelque progrès de ma négociation, après que le secrétaire du Conseil m'avait mandé que M. le Protecteur a nommé des commissaires pour y travailler, et qu'ils me feraient savoir de leurs nouvelles aujourd'hui. Mais je les attends encore, et présentement je ne prévois point d'où peuvent procéder ces remises, si ce n'est qu'ils se veulent instruire de nos affaires. L'on m'assure toujours de beaucoup d'endroits, et toutes les raisons semblent vouloir que M. le Protecteur fasse la paix avec tout le monde. Dans sa famille même, il passe pour constant que c'est leur intérêt particulier, leur établissement ne se pouvant faire tant qu'il y aura des guerres au dehors. Néanmoins il passe pour certain que non-seulement l'inclination de M. le Protecteur, mais aussi celle de plusieurs du Conseil, et principalement de Lambert, est tout à fait portée à entretenir une guerre, et que celle de la France étant la plus facile à entretenir qu'aucune autre, nous devons appréhender que toutes les forces de cet État qui peuvent être envoyées au dehors ne se tournent contre nous, aussitôt que les Écossais auront été détruits; que l'on nous amusera et traînera en longueur non-accommodement, afin d'éviter que nous n'y puissions envoyer quelque secours, et d'être en état, si les affaires de France vont bien, ou celles du présent régime de prendre un



parti assuré ; outre les raisons générales qui sont la défiance que l'on a toujours que Sa Majesté ne donne quelque assistance à la famille royale d'Angleterre, et que les esprits de France sont encore disposés à un soulèvement s'ils pouvaient être favorisés par une armée étrangère, il semble que cette mauvaise volonté du sieur Lambert et quelques autres procède d'un intérêt particulier qu'ils ont de se rendre considérables par la guerre, et empêcher l'affaiblissement de leur autorité, aussi bien que la succession dans le présent gouvernement, ce qui serait assez facile à M. le Protecteur s'il se dégagait de toutes autres affaires. Cette raison, étant plus capable d'obliger Son Altesse à rechercher notre amitié qu'à la refuser, ne peut être regardée comme le véritable motif du procédé de cet État. Mais on peut considérer pour certain, après l'avis que j'en ai reçu de plusieurs endroits et le rapport qu'en a fait à M. de Baas l'Irlandais nouvellement arrivé à Londres, que ledit sieur Lambert est tout à fait porté contre notre accommodement ; et, comme sa voix est d'un grand poids, il pourrait bien être que M. le Protecteur y déferât en quelque façon, usant de toutes ces remises pour cependant n'être point traversé dans son établissement par celui dont l'autorité est assez grande dans l'armée, et sans lequel difficilement fût-il parvenu à la place qu'il remplit. Ledit Irlandais assure qu'ayant entretenu Son Altesse de l'état de nos affaires et de la bonne disposition qu'il a reconnue dans la cour de France d'entretenir une correspondance avec l'Angleterre, elle l'avait renvoyé audit sieur Lambert pour l'en informer...

2° *M. de Baas au cardinal Mazarin.*

Londres, 21 avril 1654.

... J'ai appris par mon correspondant que Maserolles et

Barrière ont eu une fort longue conférence avec M. le Protecteur le 16 du mois, et que S. A. leur a donné toutes les paroles positives de secours qu'ils pouvaient demander, mais qu'assurément il n'y a point de traité signé.

L'ambassadeur d'Espagne eut aussi une audience secrète le 17 de ce mois.

Hier au soir j'eus un entretien fort long avec Patt. Il a vu deux fois M. le Protecteur qui l'a fort curieusement interrogé sur les affaires de France, et si sa relation est fidèle, il me semble qu'il a répondu avec esprit et judicieusement. Cependant je ne crois pas qu'il ait trouvé en lui les mêmes dispositions qui m'ont paru d'autres fois. Non pas qu'il se soit expliqué en rien contre nous, mais Patt remarque que M. le Protecteur recevait avec quelque marque de chagrin et d'étonnement tout ce qu'il disait à l'avantage de la France et de nos affaires. Il dit que, lui proposant l'amitié de V. E. comme une chose nécessaire à l'établissement de sa maison, et qui sans doute se contracterait sincèrement de sa part, il en parut un peu touché et qu'il lui fit avouer qu'il savait ce secret de la bouche propre de V. E., et lui demanda ensuite si les ministres qui étaient ici confirmeraient cela, et s'il me connaissait et comment. A quoi ayant répondu qu'il n'avancât rien dont il ne fit voir les effets quand S. A. S<sup>me</sup> voudrait, il lui commanda d'aller voir le général major Lambert, où milord Henri, son jeune fils, le doit mener aujourd'hui, et de lui dire exactement toutes les choses qu'il lui avait rapportées, ce qu'il fera, à la réserve de ce qui regarde l'établissement particulier de sa maison. Et sur ce qu'il était en peine de savoir pourquoi M. le Protecteur l'obligeait de lui faire ce rapport, mon opinion fut qu'outre la confiance qu'il est obligé de garder très-exactement avec lui, il voulait peut-être qu'il apprît par un gentilhomme de sa maison, instruit des affaires de France, combien l'entreprise de rompre avec cette couronne était

grande et périlleuse, et qu'il pût être divertî d'une guerre qu'il souhaite, soit par la présomption qu'il a d'être le plus grand capitaine de l'Europe, ou par quelque raison secrète et qui regarde son intérêt particulier, quantité de personnes croyant ici qu'en son âme il est mal satisfait de M. le Protecteur, et qu'il persuade de tout son pouvoir la rupture avec la France, comme le seul moyen par où les affaires de S. A. S<sup>me</sup> peuvent être renversées, étant le seul de toute l'armée qui est le plus en état de faire un accommodement avec le roi d'Angleterre.

Ce que je puis juger de toutes les diverses choses qui viennent à ma connaissance, est que M. le Protecteur incline assez à la paix, mais que la plus grande partie des ministres y répugnent, les uns par la grande opinion qu'ils ont de leurs forces, les autres parce qu'ils sont gagnés de l'Espagne, et tous ensemble pour être assurément fort peu instruits du véritable état des affaires de France.

*3<sup>e</sup> Extrait d'une lettre du sieur de Patt au cardinal  
Mazarin.*

Londres, 27 avri. 1654.

Le fils de Cromwell donna à dîner samedi dernier aux officiers de l'armée que Cromwell voulut que je visse. Nous employâmes beaucoup de temps à discourir des affaires d'Espagne, de France et de Son Éminence. Je n'ai pas manqué à mon devoir en cette occasion. Il me serait difficile de vous écrire leurs raisonnemens et leurs discours sur ces choses-là. J'espère bientôt de vous les apprendre de bouche. Je trouve (au moins j'ai quelques raisons de croire) que le dessein de Cromwell que je les visse est afin de leur faire voir de quelle dangereuse conséquence il serait d'entreprendre une guerre

étrangère, car je vois qu'ils sont emportés d'une passion de la faire et d'une espérance d'en venir facilement à bout. Ils veulent secourir leurs frères qui sont tyrannisés en France, voulant dire les Huguenots, et croient qu'il est impossible d'établir une paix durable avec la France, à cause de l'inconstance des ministres, et tant qu'elle sera gouvernée par Son Éminence, ou un homme de sa profession, qui sont les piliers du Pape. Ce sont les mêmes termes dont ils se sont servis, et ces messieurs sont ceux qui ont le gouvernement d'Angleterre entre les mains.

*4<sup>e</sup> Louis XIV à MM. de Bordeaux et de Baas.*

A Rhéims. 17 juin 1654.

Messieurs de Bordeaux et de Baas, j'avais cru que les intentions de M. le Protecteur étaient sincères, sur les déclarations qu'il vous a faites plusieurs fois, et en dernier lieu plus précises, qu'il ne souhaitait pas seulement un accommodement avec cette couronne, mais même une étroite liaison. Néanmoins, voyant que ce ne sont que des paroles qui ne se réduisent à aucun effet, qu'il traite continuellement avec l'ambassadeur d'Espagne et qu'il ne tient qu'à celui-ci de conclure; que de plus, s'il était aussi bien disposé qu'il dit l'être pour cet accommodement, rien ne l'empêcherait de le faire en vingt-quatre heures, puisque je ne prétends rien qui ne soit aussi avantageux à l'Angleterre qu'il peut être à ce royaume, j'ai sujet non-seulement de me méfier, mais d'être presque assuré que son but est de nous amuser pour faire venir les Espagnols à son point et avoir plus de facilité de perdre ceux qui s'élèvent contre lui en Angleterre, abattre ses ennemis en masse, s'autoriser de plus en plus en Irlande, affermir la paix avec les États de Hollande, s'assurer en quel-

que façon du côté de Suède, continuer à envoyer des émissaires en France pour y exciter secrètement les Huguenots, les assurant d'un puissant secours s'ils veulent prendre les avances, et par ce moyen s'établir puissamment en une suprême autorité dans les trois royaumes, pour se rendre plus que jamais redoutable à ses ennemis, et surtout avoir plus de facilité à exécuter le dessein, qu'il y a de l'apparence qu'il a pris de longue main, d'envahir cet État de concert avec les Espagnols et le prince de Condé, ou au moins (si ses affaires ne lui permettent pas de le faire présentement) continuer de faire la guerre sur mer à mes sujets, sous prétexte de représailles, et assister les Espagnols et le Prince de vaisseaux, pour leur aider à faire quelque descente du côté de la Guienne.

Comme la prudence ne nous permet pas de douter des intentions dudit sieur Protecteur, après toutes les avances que vous avez faites de ma part pour établir une parfaite intelligence entre les deux nations, et pour lui faire connaître que vous traitiez sincèrement avec lui, comme on ne le peut mettre en doute, à cause de toutes les remises qu'il a faites depuis un an, évitant toujours, sous divers prétextes ou artifices, de venir à la réalisation, je croirais aussi que ma dignité et mon service seraient blessés et que je ferais grand tort aux intérêts de mes sujets, qui souffrent extraordinairement dans l'incertitude de l'événement de ce traité, si sans plus de délai le Protecteur ne prenait une bonne résolution. C'est pourquoi j'ai voulu vous ordonner que si, lorsque vous aurez reçu cette lettre, la négociation ne se trouvait avancée en sorte que vous n'eussiez plus à douter de son bon succès, vous fassiez entendre de ma part au sieur Protecteur, en la manière que vous jugerez le plus à propos, sans faire aucune menace, mais au contraire témoignant un sensible déplaisir de n'avoir pu réussir dans une affaire qui, au jugement de tous, était fort à la

bien-séance des deux nations, et qu'après avoir facilité les choses au point qu'elles sont sues d'un chacun, délégué un ambassadeur, et s'être presque conformé à tout ce que ledit sieur Protecteur a fait connaître qu'il souhaitait, il serait malséant à ma réputation et désavantageux au bien de mes affaires de continuer à traiter inutilement; vous lui fassiez, dis-je, entendre que je vous ai commandé de prendre congé de lui et de vous retirer, en cas que, dans le terme de huit jours après que vous vous serez expliqué, on ne conclue l'accommodement qui peut être arrêté en un, puisque je veux bien que cette affaire soit traitée sans prétendre aucune condition qui ne soit réciproque, et en un mot avec une égalité tout entière, soit pour la recherche et la restitution des prises qui ont été faites de part et d'autre, soit pour la manière dont il conviendra de vivre à la mer à l'avenir, soit enfin pour tout ce qui pourra être mis sur le tapis pour cette négociation. Et il ne sera pas hors de propos que vous fassiez connaître au Protecteur, par l'entremise de ceux qui vous parlent de sa part, que peut-être il ne retirera pas grand avantage de n'avoir pas voulu profiter de mes bonnes dispositions pour un accommodement et pour une étroite liaison qui auraient produit des avantages tout extraordinaires à l'Angleterre et à sa personne; et que, bien que je prendrai toutes les précautions imaginables pour ne recevoir aucun préjudice des entreprises qui pourraient être faites sur mon État par les Anglais joints aux Espagnols, je conserverai toujours, autant que je le pourrai, l'inclination de rétablir une bonne intelligence avec l'Angleterre, lorsque le Protecteur, détrompé des propositions que les Espagnols peuvent lui avoir faites, se résoudra à vouloir vivre en bonne union avec la France.

Il sera bon, lorsque vous viendrez à prendre cette résolution, que vous informiez les ministres des sérénissimes États Généraux des Provinces-Unies de tout ce que vous aurez fait

pour faciliter cet accommodement et des ordres que vous aurez reçus de moi de vous retirer après que vous aurez reconnu que l'intention du sieur Protecteur n'était autre que de vous amuser pour faire ses affaires à mes dépens, et me mettre en état de pouvoir moins résister aux entreprises qu'il pourrait faire contre ce royaume. Il est mal aisé qu'il ne soit très-sensible auxdits ministres, qui ont tant d'intérêt que la France soit en bonne intelligence avec l'Angleterre, que tout aille à être rompu par votre retraite, et qu'ensuite ils n'agissent de toute leur force pour obliger le Protecteur à nous donner satisfaction.

Voilà ce qui est de mon intention : mais parce que étant sur les lieux vous pouvez voir de plus près les inconvénients qui pourraient arriver, quelque jour plus tôt ou plus tard, de ce que je vous ordonne, si vous en prévoyez quelqu'un, je trouve bon que vous différerez de parler au Protecteur de la manière que je vous l'ai déclaré ci-dessus, et que vous dépêchiez vers moi pour m'informer des raisons qui vous auraient retenu de le faire. Ensuite de quoi vous attendrez le retour de votre courrier, qui vous portera mes dernières volontés. — Sur ce, je prie Dieu, etc.

*Signé* : LOUIS.

*3<sup>e</sup> Projet d'articles de la paix et de l'amitié à rétablir entre le très-sérénissime seigneur Protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, etc., et le Roi très-chrétien des Français, etc.*

Paris le 1651.

## I

La paix, l'amitié et le traité seront stables à l'avenir entre etc.

## II

Les confédérés se soutiendront, eux et leurs amis communs, contre leurs ennemis communs.

## III

Aucun des confédérés ne gardera ni ne recevra ceux qui se seront rendus coupables de rébellion ou de crime de lèse-majesté envers l'autre; il les remettra dans l'espace de vingt jours après qu'ils lui auraient été réclamés.

## IV

Afin que justice soit faite quant aux navires enlevés et aux pillages commis de part et d'autre, les sujets de l'une ou de l'autre partie porteront leurs réclamations devant des arbitres qui auront reçu, du susdit Roi et du susdit Protecteur, mandat et pouvoir de connaître et de statuer sur les délits de cette nature qui leur auront été déferés avant le 20 juillet prochain : ces arbitres devront rendre sentence dans le mois qui suivra la réclamation, et la somme d'argent adjugée à l'une ou à l'autre partie devra être payée dans les trois mois. Dans le cas où les susdits arbitres ne s'entendraient pas entre eux, ils s'adjoindraient un cinquième arbitre, et la majorité ferait loi.

## V

Il sera mis fin à tous actes d'hostilité : les lettres de marque et de représailles seront révoquées, et il n'en sera plus accordé à l'avenir, à moins que justice n'ait été d'abord demandée et retardée au delà des délais prescrits, ou refusée ouvertement.

## VI

Les commandants de navires, avant de mettre à la voile, donneront caution jusqu'au double de la valeur estimée de



leurs navires et de leurs armemens, afin d'assurer qu'ils ne troubleront pas le commerce.

## VII

Ceux qui auront fait quelque prise iront devant les juges de l'amirauté, et il sera dressé, selon les formules prescrites, un procès-verbal des marchandises et biens saisis.

## VIII

Si quelques commandants de navires font du tort aux sujets de l'une ou de l'autre partie, contrairement au présent traité, ils dédommageront, s'ils le peuvent, ceux qui auront été lésés : sinon, celui des confédérés dont le délinquant sera sujet donnera satisfaction dans les trois mois à partir de la réclamation faite.

## IX

Ni l'une ni l'autre des parties ne recevra les pirates, ni ne leur donnera libre passage.

## X

Ni le susdit Protecteur ni le susdit Roi ne permettront que les navires pris par les sujets rebelles de l'un ou de l'autre soient vendus, mais ils les feront rendre à leurs légitimes propriétaires, et le roi de France fera même rendre à leurs légitimes propriétaires les navires réfugiés dans ses ports qui prétexteraient d'un laissez-passer donné par quelque étranger, soit par Charles Stuart, fils aîné de Charles Stuart le dernier roi d'Angleterre, soit par la reine sa mère.

## XI

Toute permission de *représailles par terre*, et, nommément, celles qui ont été octroyées par M. de Lauzun, deviendront

vaines et sans force, et il n'en sera plus octroyé de semblables à l'avenir.

## XII

Justice égale sera donnée aux sujets de l'une et de l'autre partie, et les sentences ou conventions déjà faites seront tenues pour valables.

## XIII

Vu que les commandants de Nantes, de Toulon, de Calais, de Brest et d'autres places françaises, ont coutume de ne pas accorder, aux ordres de leur souverain, l'obéissance qu'ils leur doivent, si les sujets anglais en reçoivent quelque dommage, celui qui aura été lésé recevra immédiatement satisfaction du confédéré lui-même, sans être renvoyé une seconde fois devant les susdits commandants.

## XIV

Entre ledit Roi et ledit Protecteur, et leurs sujets, le commerce sera libre sur tous les points de l'Europe où sont déjà établies des relations de commerce et d'affaires, et ils pourront tous acheter et vendre, à la seule condition de payer les redevances accoutumées et de se soumettre aux lois et règlements des lieux où ils traiteront.

## XV

. . . . .

## XVI

Les péages des ports et les redevances seront écrits sur des tableaux affichés dans les lieux publics.

## XVII

Dans les villes qui se réclameront de quelque droit particu-

lier ou privilège, les magistrats veilleront à ce que rien ne soit fait ou exigé au delà du droit.

### XVIII

Les sujets d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, etc., pourront transporter en France tous ouvrages de laine sans payer à l'avenir un tribut plus élevé qu'en l'année 1652, ni plus qu'il n'est exigé pour les ouvrages de laine français.

### XIX

Les ouvrages de laine importés par des Anglais ne pourront nulle part être confisqués ni vendus à l'encan, sous prétexte qu'ils seraient gâtés ou mal confectionnés, ou au-dessous du poids indiqué; si de tels faits se présentent et que cette question soit soulevée entre un négociant anglais et un négociant français, le prix sera abaissé au-dessous du prix ordinaire en raison du degré d'infériorité reconnue des marchandises.

### XX

Les navires qui seront entrés dans les ports de Pune ou de l'autre nation, poussés par la tempête ou par les divers dangers de la mer, en ressortiront librement, et sans avoir à payer aucun droit de péage.

### XXI

La loi ou le droit d'aubaine ne sera pas revendiqué contre les Anglais. De même, les Français auront pour successeurs leurs légitimes héritiers.

### XXII

Les nationaux et les sujets de ladite République séjournant en France y jouiront du libre exercice de leur religion dans toutes les villes ou auprès des villes marchandes où ils se

trouveront en un certain nombre, et ils célébreront librement les cérémonies de leur culte en assemblées publiques; et les sécurités, libertés et privilèges qui sont accordés aux sujets français de la religion réformée seront aussi valables pour les sujets de ladite République qui en auront la jouissance et en feront usage, dans l'exercice de leur religion, selon ce qui est dû et réglé par toute loi, statut, édit ou charte établie à ce sujet.

### XXIII

Si la guerre éclate entre les confédérés, un espace de six mois, à dater de la déclaration de guerre, sera accordé pour le transport ou la vente des marchandises ou des biens: et, comme les dissensions présentes de la France ont interrompu le commerce sur beaucoup de points, les sujets anglais auront la liberté de faire des affaires même avec ceux qui font opposition au Roi ou qui occupent ou fortifient des places contre lui, et le lord Protecteur pourra traiter avec eux pour régler cette liberté de commerce, à cette seule condition que les négociants anglais n'introduisent dans ces places aucune des marchandises dites de contrebande qui seront ci-après énoncées.

### XXIV

Chacun des susdits confédérés sera libre de commercer avec tous les royaumes ou États qui seront envers lui en état de paix ou de neutralité, lors même qu'il y aurait hostilité et inimitié entre l'autre des confédérés et lesdits royaumes ou États, à la condition de n'y introduire aucune des marchandises interdites.

### XXV

Seront réputés marchandises de contrebande et interdits à ce titre tous les instruments de guerre, la poudre, le plomb, etc.

## XXVI

Ne seront réputés tels ni le blé, ni le sel, ni le vin, ni les fruits, ni tous les produits nécessaires à l'alimentation, ni les autres marchandises de semblable nature.

## XXVII

Si quelques marchandises de contrebande sont trouvées sur les navires de l'une ou de l'autre nation, elles seront seules sujettes à être saisies par le fisc, et les autres biens trouvés sur le même navire seront libres et respectés.

## XXVIII

Tous les biens de l'un ou de l'autre des confédérés trouvés sur des navires ennemis, et pareillement tous les biens des ennemis trouvés sur les navires de l'un ou de l'autre des confédérés, et les navires eux-mêmes de l'un ou de l'autre des confédérés, sur lesquels seraient trouvés quelqu'un de ses ennemis, seront sujets à être saisis par le fisc.

## XXIX

Les navires qui se rendraient à Bordeaux, et pareillement les navires français, ne seront en aucun cas obligés à déposer leurs canons ni leurs armes.

## XXX

Si ce traité est violé par quelques sujets de l'une ou de l'autre des parties, les coupables seuls en seront responsables, sans que le traité lui-même perde pour ce motif sa force et son autorité.

6<sup>e</sup> *Note annexée à une lettre de M. de Bordeaux à M. de Brienne, du 13 août 1653, et contenant les noms des personnes dont Cromwell demandait l'éloignement de France.*

Charles, fils du dernier roi d'Angleterre ;

Le duc d'York ;

Le duc de Gloucester ;

Tous ceux du privé Conseil :

Lord Gerard ;

Lord de Bristol ;

Lord Culpeper ;

Daniel Oneal ;

Lord Inchiquin ;

M. d'Ormond ;

Ch. Herbert ;

Ch. Hyde ;

Et tels autres que Son Altesse nommera devant la fin du traité, la Reine n'étant pas du nombre.

— Par une lettre du 15 août, il fut ordonné à M. de Bordeaux « qu'en cas qu'il soit insisté sur l'éloignement du roi d'Angleterre et autres de sa suite, je ne résolusse pas un article de cette conséquence sans en avoir reçu des ordres exprès, » &c. De plus, à une lettre du 21 août est jointe une note en demande de renvoi qui contient 24 noms.)

7<sup>e</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

London, 21 août 1653.

... Il n'avait bien depuis, dans une conférence, été fait des propositions d'une ligue offensive, moyennant deux cent

mille livres sterling, qui reviennent à près de trois millions de France, sans que cet État s'obligeât à nous assister d'aucun vaisseau; et, sur ce que je leur reprochais que, dans d'autres conférences, il m'avait été offert, moyennant la subvention de deux millions de livres, de tenir vingt vaisseaux dans la mer Méditerranée pour y favoriser mes desseins, ils me dirent que c'étaient seulement des discours qui n'obligeaient point. Ce procédé me confirma que M. le Protecteur n'avait pas si grande envie d'une liaison si étroite et que son principal dessein était de m'amuser. . . .

### 8<sup>o</sup> *Instructions secrètes pour M. de Bordeaux.*

Paris, le 24 août 1654.

Il est aisé à remarquer par les dépêches de M. de Bordeaux que les points les plus importants de sa négociation sont réduits à ce qui concerne la religion, le commerce, et les princes d'Angleterre et les autres Anglais réfugiés en France.

Pour ce qui est de la religion, le Roi ne pourrait ni en conscience, ni avec honneur accorder rien aux Anglais, dans les lieux conquis, en faveur de la protestante, qu'ils n'accordent au moins la même chose en faveur de la catholique; autrement nous fournirions nous-mêmes des armes pour exterminer notre religion, qui serait une prétention de leur part tout à fait contraire à la raison. Tout ce qu'on pourrait faire à la dernière extrémité pour ne rompre pas sur cet article auquel il y a sujet de croire que les Anglais seront fort obstinés, serait de consentir que, dans les lieux conquis de part et d'autre, il y ait liberté de conscience, et que pour l'exercice public de la religion nous accorderons, aux habitants des pays qui font profession de la protestante et aux étrangers de même religion qui s'y viendront habiter, les mêmes libertés et

privilèges que Sa Majesté accorde à ses sujets dans son royaume ; mais il faut nécessairement ajouter à condition que ceux à qui cette liberté sera accordée seront obligés d'en user avec la discrétion et retenue telles que cette nouveauté ne soit point capable d'exciter de sédition ni de trouble parmi les habitants desdits lieux , car il est certain qu'il y a des villes dans les Pays-Bas qui aimeraient mieux souffrir que l'on brûlât leurs maisons que d'y voir l'exercice public d'une autre religion que de la leur ; et de cette sorte ce qu'on penserait d'un côté faire pour un bon effet en produirait de l'autre un très-mauvais. A quoi il semble que les Anglais, s'ils ont bonne intention, doivent faire réflexion et se contenter des mêmes conditions dont nous étions convenus avec les Hollandais, lorsque nous avons commencé la guerre contre l'Espagne. Il faudrait bien se souvenir en ce cas d'obliger les Anglais en termes exprès de ne point changer l'état de la religion dans les lieux qui seront conquis par leurs armes, si ce n'est pour y faire l'exercice public de la leur, sans toutefois occuper pour cet effet aucune des églises qui appartiennent aux catholiques et sans pouvoir chasser aucuns religieux ni ecclésiastiques. Et j'estime ce point si important qu'il faut nettement déclarer l'intention du Roi aux Anglais et les faire expliquer en mêmes termes de la leur ; car s'ils prétendaient, au lieu d'une guerre d'État contre l'Espagne, d'en faire une de religion contre les Flamands, je ne crois pas que le Roi pût jamais s'y engager, quelque avantage qui lui en pût arriver. D'ailleurs il faut réduire de bonne foi les conditions à celles qui peuvent être accordées et pratiquées de part et d'autre avec honneur sur toutes choses. Je n'estime pas qu'il faille rien accorder aux Anglais, par un traité ni par écrit, en faveur des religionnaires de France, pour ne les lier pas ensemble, de notre propre consentement, par un intérêt si sensible que celui de la religion. Il se faut contenter de les assurer de



bouche que le roi traitera toujours fort bien ses sujets de la religion prétendue réformée, et ne souffrira point qu'il soit fait dans son royaume, à leur préjudice, aucune contravention aux édits de participation.

Pour ce qui est du commerce, il faut bien prendre garde que toutes les conditions qui seront accordées soient égales de part et d'autre, non-seulement pour les paroles, mais pour l'effet.

Quant à l'article des princes d'Angleterre et autres sujets de cette République réfugiés en France, comme d'un côté ce serait une espèce de honte à un souverain de ne pouvoir pas donner retraite et sûreté à des princes malheureux qui sont ses parents, et de ne pouvoir pas seulement exercer les droits d'hospitalité en leur endroit, il faut aussi considérer que, cet article contenant les principaux et plus justes sujets de jalousie des Anglais, il ne serait pas juste que, pour un simple acte d'hospitalité, nous perdissions l'occasion d'avoir l'Angleterre avec la France contre l'Espagne. La prudence veut donc, s'ils se portent à cette union sincèrement, que l'on guérisse leur appréhension et que l'on mette leur esprit en repos sur ce sujet.

Le tempérament le plus honnête qu'on puisse prendre est d'assurer en particulier le Protecteur, de bouche, que, le traité étant résolu et toutes les conditions accordées, l'on trouvera moyen de faire passer le duc d'York, par quelque voie civile, auprès de son frère. Je crois même qu'on pourrait en ce cas ménager, pour ne laisser point de prétexte de plainte et éviter que, si les Anglais envoient ici quelque ambassade, il n'arrivât point de différend entre leurs domestiques et ceux de la maison de la reine d'Angleterre, qu'on assignât quelque ville du royaume à ladite dame reine, par forme d'apanage, où elle se pourrait retirer avec le duc de Gloucester, lequel dans son âge plus avancé, où ses desseins pourront donner quelque

oubrage, sera renvoyé auprès du roi son frère. Mais pour les autres sujets de la République qui sont de moindre condition et desquels on n'a pas lieu d'avoir la même appréhension, il semble que de quelque nation qu'ils soient, ou Anglais, ou Écossais, ou Irlandais, on ne doit pas priver Sa Majesté du service qu'elle en peut recevoir dans ses armées, et on se doit contenter des termes de l'article latin qui a été projeté, qui pourvoit suffisamment à la sûreté des uns et des autres, empêchant que ceux à qui l'on donnera retraite dans l'un des États entreprennent rien contre l'autre, et qu'en cas de plainte au contraire bien justifiée, on soit obligé de part et d'autre de les faire châtier, de les livrer, ou de les chasser.

Il faut ajouter à tout cela qu'il ne serait pas juste, à toute extrémité, d'accorder aucune condition ni sur le commerce, ni sur la religion, qui ne soit réciproque, c'est-à-dire qu'il n'en soit autant accordé en faveur du roi et de ses sujets que de la République d'Angleterre et de ses sujets. Encore faut-il observer soigneusement que l'égalité, qu'il faut conserver en toute chose, doit être plutôt dans l'effet que dans les paroles, parce qu'il y a des conditions qui paraissent bien égales, mais qui ne le sont pas.

Celle de n'obliger point les vaisseaux de part ni d'autre à débarquer leurs convois est de cette nature, parce que les Anglais n'ont point accoutumé de faire débarquer ceux des nôtres, comme nous ne faisons rien à l'égard des leurs ailleurs qu'en la rivière de Bordeaux, où nous ne pouvons aucunement nous départir de ce qui a été pratiqué de tout temps, sans nous exposer à de très-grands périls, les Bordelais étant naturellement changeants et remuants, et leurs ports étant quelquefois remplis d'un nombre de vaisseaux anglais capables d'une grande entreprise, pour peu d'assistance qu'ils reçussent de ceux de dedans.

Celle de défendre les représailles sur la terre, et non pas

sur la mer, est encore de cette nature, et n'est proposée qu'à dessein de continuer les déprédations que font leurs vaisseaux de guerre, sans que nous puissions en tirer raison, par la saisie que nous pourrons faire de leurs effets en France, qui est une subtilité grossière, à laquelle on aurait doublement tort de se laisser surprendre.

## IX

(Page 102.)

*M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 12 octobre 1655.

.... Je ne doutais pas d'avoir aujourd'hui une conférence, sans l'accident qui arriva le même vendredi à M. le Protecteur et au secrétaire dans Hydepark où ils s'étaient allés promener tous deux seuls. Le premier avait pris la place de cocher pour mieux reconnaître de jeunes chevaux attelés à son carrosse. Ils n'eurent pas sitôt reconnu le changement de main qu'ils s'emportèrent, et que le mouvement du carrosse jeta M. le Protecteur sur le limon, puis en terre entre les chevaux qui le traînèrent quelques pas, son soulier étant accroché aux harnois; et enfin, s'en étant détaché, il demeura sous la langueur du carrosse, sans que les roues l'offensassent. Pendant ce désordre, un pistolet de poche qu'il porte chargé à balle se débanda aussi, sans le blesser, et de tout cet accident il ne lui reste que quelques meurtrissures à l'estomac, qui l'ont obligé de se faire soigner et garder la chambre. Le secrétaire ne courut pas tant de danger: néanmoins il en resta plus incommodé, s'étant démis le pied en sautant hors du carrosse, et il fallut les ramener tous deux en chaise....

## X

[Page 180.]

*M. de Bordeaux à M. de Bricque.*

Londres, 21 décembre 1654.

... Il paraît que les difficultés qui semblent nous arrêter ne sont pas les seules causes de tant de remises; beaucoup de considérations particulières et domestiques y peuvent contribuer. Mais la plus vraisemblable est l'intérêt qu'a le Protecteur de donner un amusement à ses troupes, et à soi un prétexte d'entretenir une armée. C'est le raisonnement général dont on se sert pour appuyer sa conduite présente à notre endroit; et quoiqu'on ne le croie pas assez établi ni puissant pour oser entreprendre la guerre, néanmoins je ne vois point que, du côté du Parlement, ses desseins puissent être interrompus, après que ce corps lui a remis la disposition de la flotte et de l'entreprise qu'il projetait, sans même en demander la communication; et il ne faut pas prendre fondement sur la réduction des levées, ni sur les délibérations tendantes à la réformation d'une partie de la milice, puisque les députés du corps lui ayant depuis peu été envoyés pour en conférer avec lui, il leur refusa d'y consentir, et déclara que, si l'on n'augmentait les impositions, il donnerait des quartiers aux troupes; même cette ouverture de réduction a été faite, à ce qu'on prétend, par ceux de sa faction, à dessein de brouiller le Parlement avec l'armée.

## XI

(Page 183.)

*Olivarius Reip. Angliæ, Scotiæ et Hiberniæ, etc., serenissimo potentissimoque regi Philippo IV<sup>o</sup>, regi Hispaniarum, etc., salutem.*

Serenissime potentissimæque rex,

Quandoquidem navigationis et commercii hujus Reipublicæ populorumque ejus securitati et tuteke, classem navium bellicarum in mare Mediterraneum mittere necessarium duximus, visum est nobis Majestatem Vestram hac de re certifiorem facere; nosque id de animo minime fecisse, quo ullis e confederalis et amicis nostris (in quorum numero Majestatem Vestram habemus) quantancumque molestiam exhibeamus. Verum e contra generali nostro Roberto Blake, quem classi præfecimus, firmiter in mandatis dedimus uti cum omni gratiâ et benevolentia erga eos sese gerat. De reciproco vestro in nos favore nihilo secius dubitantes, ita ut quotiescumque classis nostra portus et stationes vestras appulerit, eorum commeatu aliâve necessariâ causâ, ea bonis omnibus officiis excipiatur. Quod Majestatem Vestram his nostris litteris rogamus, quodque præfecto generali nostro, quotiescumque Majestatem Vestram vel præfectos vestros et ministros locorum quos adire necessum habeat, compellandi vel per nuncios aut litteras alloquendi occasio erit, plenariam fidem adhibere velitis. Deus opt. et max. Majestatem Vestram sospitet et tueatur.

Dab. ex albâ aulâ Westmonasterii,

Quinto die Augusti, styl. vet.

An. 1654,

Vester bonus amicus

OLIVARIUS P.

## XII

(Page 186.)

*1<sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne*

Londres, 26 octobre 1631.

Le Parlement ne donne point sujet de rien écrire. Il s'est occupé toute la semaine passée à des affaires de peu de conséquence. Seulement l'article de la succession à la charge de Protecteur a été mis sur le tapis. Les enfants de Son Altesse, son beau-frère, son gendre, et le major général Lambert furent proposés ; mais avant que l'on vint aux avis, un membre ayant requis pour l'intérêt de la ville, qu'on délibérât sur les moyens d'avoir de l'huile de baleine, il ne se parla plus de la succession ; même l'on veut que cette question ne s'agitara pas de plusieurs jours, crainte qu'elle ne soit décidée au préjudice de la famille de M. le Protecteur, le corps se remplissant tous les jours de députés peu affectionnés à ses intérêts, et d'ailleurs l'armée n'étant point toute d'un même esprit sur ce sujet. Pour capter la bienveillance des soldats, leur paye a été depuis peu augmentée : les officiers des troupes nouvellement levées pour être embarquées ont aussi reçu de l'argent, et l'on veut que le départ de cette flotte s'approche : celle de Blake s'est remise en mer pour le détroit, et il est échappé, à une personne assez bien avec ce gouvernement, qu'il nous le ferait payer et vengerait les injures que l'Angleterre a reçues dans la mer Méditerranée, de nos armateurs. Ce peuvent être des menaces, mais néanmoins, il est bon que nos vaisseaux ne tombent pas entre leurs mains. La voix publique a fait tous ces jours M. le

Protecteur fort malade, quoiqu'en effet il ne lui reste présentement qu'une ouverture dans le gras de la jambe.

2<sup>e</sup> *Délibération du Conseil d'État d'Espagne (présents : le marquis de Leganes, le duc de San Lucar et les comtes de Peñaranda et d'Onate) sur la lettre du comte de Molina, dans laquelle celui-ci donne avis de l'arrivée de la flotte anglaise à Rota.*

(Écrit de la main du roi : « Qu'il soit fait selon l'opinion du Conseil. »)

Madrid, 20 novembre 1654.

Sire,

Le comte de Molina, gouverneur de Cadix, écrit dans la lettre du 15 de ce mois, adressée à don Fernando de Fonseca Ruiz de Contreras, que le 9 de ce mois une flotte anglaise composée de vingt-cinq bâtimens de guerre, sous les ordres de Robert Blec (Blake), avait jeté l'ancre en vue de Rota, que le comte, ayant envoyé quelqu'un pour faire la visite au commandant, lui a fait savoir par écrit qu'il lui permettrait d'entrer dans la rade; mais quoiqu'il lui ait permis d'entrer et ait fait des offres d'un bon accueil, le commandant de la flotte n'est pas entré.... Il a répondu que, pour remplir les ordres du Protecteur, il était obligé de se rendre dans la Méditerranée; et, en effet, profitant du vent, il mit à la voile, pour aller, à ce qu'on dit, à la recherche de la flotte française. Le chargé d'affaires anglais qui se trouve dans cette ville (Cadix), ayant appris que neuf bâtimens de guerre français avaient traversé le détroit quatre jours avant, avait envoyé une embarcation pour en informer le commandant.

A cette occasion, il (le comte de Molina) transmet la lettre ci-incluse pour V. M.; elle est du Protecteur, qui prie V. M.



que les Anglais soient reçus avec honte dans les ports et autres États de V. M. <sup>1</sup>

Le conseil d'État ayant pris connaissance de tout cela, comme V. M. l'avait ordonné, le marquis de Leganes, le duc de San Lucar, le marquis de Valparaiso et les comtes de Peñaranda et d'Oñate étant présents, est d'avis qu'il faut remercier le comte de Molina de l'avis donné par lui de l'arrivée de la flotte anglaise, mais qu'à ce sujet il n'y a rien à proposer à V. M.

Quant à la lettre du Protecteur à V. M. que l'on joint ici, le Conseil s'est arrêté un instant sur la forme de courtoisie qui se trouve au-dessus de la signature et qui est étrange ; mais en admettant même que l'état actuel des affaires exige qu'on dissimule ce que l'on peut penser à cet égard, la seule chose qui paraisse convenable au Conseil est de ne pas répondre pour le moment à cette lettre, mais plutôt d'écrire à don Alonso de Cardenas sous quelque autre prétexte, en l'informant en même temps qu'on a envoyé aux ports de mer des ordres qui enjoignent de bien recevoir la flotte anglaise et que la flotte était arrivée. V. M. ordonnera ce qu'il lui plaira.

<sup>1</sup> *Documents historiques*, n° XI.

## XIII

(Page 192.)

*Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Paris, le 2 janvier 1655.

Monsieur,

J'ai reçu vos dépêches du 21 et du 24 décembre et vu tout ce qu'elles contiennent. Premièrement je me remets à l'accoutumée à celles de M. le comte de Brienne qui vous informeront plus particulièrement des intentions de S. M. sur les points essentiels et sur la conduite que vous devez tenir; et je vous dirai ensuite qu'en attendant que vous receviez des ordres plus précis du roi touchant votre retour, vous devez préparer tout ce que vous savez de plus capable de toucher et de faire impression pour exagérer la patience qu'un grand roi comme S. M. a eue de souffrir tant de mauvais traitements depuis un si long temps sans se rebuter ni omettre aucune sorte d'avance auprès du Protecteur pour établir une bonne intelligence entre les deux royaumes, afin qu'en vous retirant vous puissiez en informer le Parlement et le public; et il me semble que vous ne devez pas oublier en cette occasion la courtoisie avec laquelle M. de Guise dans la mer Méditerranée et le commandeur de Neufchaize dans l'Océan ont renvoyé, chacun de leur côté, les vaisseaux anglais qui leur étaient tombés entre les mains, ainsi qu'on a fait encore en beaucoup d'autres rencontres; tandis que les vaisseaux anglais continuaient leurs déprédations sur les sujets du roi, et que Blake se vantait hautement qu'il allait chercher M. de Guise avec ordre de le combattre partout où il le trouverait.

Je ne suis pas surpris de ce qu'on vous a voulu donner à entendre de la disposition des Espagnols à la paix. On sait assez qu'ils ne manquent pas d'artifices, et il n'est pas mal aisé de voir que cette proposition en est un pour nous engager à faire quelque démarche de laquelle ils puissent donner jalousie au Protecteur, et s'en servir comme d'aiguillon pour le hâter d'autant plus de conclure avec eux, afin de prévenir par ce moyen l'union des deux couronnes qu'il a toujours considérée comme fatale à sa grandeur. Car je vous réponds que l'ambassadeur d'Espagne n'a non plus de pouvoir que moi, de la part du roi son maître, de se mêler de la paix, et que les Espagnols sont plus obstinés que jamais à la continuation de la guerre; et puisqu'ils refusent de donner ce pouvoir à l'archiduc et aux ministres qu'ils ont en Flandres, je vous laisse à penser s'ils le donneront à Cardéñas. C'est pourquoi vous vous garderez bien, s'il vous plaît, de donner dans ce piège. Au contraire, il semble qu'il ne serait pas mal à propos de faire confidence au Protecteur de cette ouverture, parce que, si elle a été faite de concert avec lui, ainsi qu'il pourrait bien être, il verra de plus en plus la bonne foi dont nous usons; et s'il n'y a point de part, elle ne fera pas dans son esprit une impression trop favorable pour les Espagnols. Néanmoins comme vous voyez de plus près les choses, étant sur les lieux, il est remis à votre prudence d'en user ainsi que vous aviserez pour le mieux. Mais vous voulez bien que je vous dise que, quand ledit ambassadeur agirait à bonne fin, et non pas seulement pour nous surprendre, comme il fait assurément, ce ne serait pas merveille que l'on vous eût confirmé les mêmes propositions depuis la nouvelle de ce qui s'est passé au royaume de Naples; car si cette entreprise se peut appeler disgrâce, c'est seulement pour avoir eu quarante jours de vents contraires qui nous ont empêchés d'arriver aux lieux où nous pouvions faire des progrès, puisqu'au reste chacun sait

que le seul bruit de cette entreprise est cause que de toute la campagne les Espagnols n'ont pu tirer un seul homme, ni argent, ni blé de dit royaume pour envoyer à l'accoutumée en Catalogne, en le Milanais, en Flandres et ailleurs, ce qui n'est pas le moindre avantage que nous nous eussions proposé.

Je vous ai déjà mandé que la caution proposée par l'officier écossais, pour sûreté du prix de sa levée, n'était pas suffisante, et que, s'il en pouvait donner quelque autre, vous n'auriez qu'à conclure aussitôt. Je vous confirme la même chose, et l'on considère bien qu'en cas de rupture de l'Angleterre avec nous, ces gens-là ne nous seraient peut-être pas inutiles dans leur pays; mais en ce cas là, si le bien de son service le requérait, le roi pourrait aisément y en renvoyer d'autres plus aguerris, et les faire soutenir par des forces bien plus considérables. Néanmoins, je ne désespère pas encore de l'accoutumement, et ce n'est possible pas une conjecture trop hors d'apparence que ces délais du Protecteur puissent procéder en partie de ce qu'il attendait des nouvelles du succès du voyage de Blake, lequel il s'est imaginé devoir faire de grands exploits contre nos flottes, étant bien aise, avant de conclure, de faire par là sa dernière main et réserver ce morceau, comme l'on dit, pour la bonne bouche; car quelques bonnes paroles qu'on vous ait données à Londres sur le sujet dudit Blake, il s'est vanté partout qu'il allait exprès pour attaquer M. de Guise, ainsi que j'ai dit cy-dessus.

## XIV

(Page 198.)

*Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV.*

Londres, 28 janvier 1655.

Sire,

Dans la lettre du 4 novembre qui est une réponse aux lettres adressées par moi à don Louis de Haro, Votre Majesté me fait dire qu'après avoir réfléchi sur toutes ces dépêches, ainsi que sur les dépêches antérieures écrites par moi depuis la mort du résident anglais Ascham, on y voit peu de conséquence, et que cela vient de ce que je n'ai pas de bons renseignements; que Votre Majesté ayant été le premier à reconnaître la République d'Angleterre et à désigner un ambassadeur auprès d'elle au milieu de ses bouleversements, il est surprenant que les Hollandais, les Suédois, les Danois et les Portugais aient conclu des traités de paix avec l'Angleterre, que les Français soient sur le point de s'arranger avec elle, et qu'il n'y ait que les intérêts de V. M. qui n'aient reçu aucune satisfaction, bien qu'ils fussent les premiers l'objet des négociations, et bien que la première négociation ne fût qu'un simple renouvellement de la paix existante entre les États de V. M. et cette République. V. M. me dit que si, après que le Protecteur fut proclamé, on m'envoya des instructions à l'effet de conclure avec lui une alliance contre la France, ce fut d'après mon propre avis et sur mes propres instances, que c'était par la même raison qu'on avait fait tant de frais, plus que nécessaires, de courtoisie et de prévenances envers le Protecteur et envers cette République, quoique j'aie ensuite,

dans mes dernières lettres, désapprouvé tout cela comme un procédé préjudiciable et employé fort mal à propos dans les négociations avec les Anglais.

Comme je crois de mon devoir de répondre à tous ces points, je me vois obligé, en premier lieu, de faire observer à V. M. que, si mes lettres n'ont pas eu de conséquence, non seulement cela pouvait facilement arriver dans un gouvernement aussi irrégulier et aussi agité comme celui de l'Angleterre, mais cela devait nécessairement arriver, car mes avis changeaient selon les événements si nombreux et si variés qui ont eu lieu ici. Tout ce que je m'efforcais d'atteindre, c'était que mes renseignements fussent exacts au moment où je les transmettais; or ils ne l'auraient pas été s'ils avaient eu quelque suite. Toutefois reconnaissant qu'ils ne pouvaient pas l'être, j'ai appelé aussi l'attention de V. M. sur cette circonstance dans les différentes dépêches adressées au sujet de ces changements.

D'ailleurs tous les avis que je fournissais à V. M. étaient regardés comme certains par tout le monde ici; le dessein sur les Indes a été le seul qu'on n'ait pas pu deviner, attendu que le Protecteur l'avait soigneusement caché à ceux de qui je pouvais l'apprendre, persuadé que le secret faciliterait l'exécution du projet, qu'il tiendrait en suspens tous les princes, et inspirerait au Parlement des craintes qui l'empêcheraient de prendre des résolutions que le Protecteur pouvait rebouter. Mais comme il était nécessaire de s'appuyer sur certaines présomptions pour deviner ce dessein, j'ai cru devoir les exposer toutes à V. M. en rendant compte des opinions qui se produisaient au sujet de cette expédition.

Quant à ce que V. M. dit qu'Elle a été le premier souverain qui ait reconnu cette République et désigné auprès d'elle un ambassadeur, que cette République a fait la paix avec plusieurs princes et États, et que les intérêts de V. M. seuls n'ont pas

reçu de solution, je dois faire observer à V. M. que, pendant deux ans depuis la mort du roi Charles, je ne pouvais pas traiter avec le Parlement, que je n'avais accès auprès d'aucun des ministres du Parlement, que je me trouvais sans lettres de créance, supportant tous les désagrémens qu'on me faisait subir, que je demandais à V. M. de me les envoyer ou de m'ordonner de m'éloigner d'ici, attendu que je ne pourrais pas rester à cette cour sans reconnaître la République. C'est ce que j'ai exposé à V. M. dans presque toutes mes dépêches d'alors. V. M. daigna me faire parvenir mes lettres de créance auprès du Parlement en laissant à ma discrétion de m'en servir, ou bien, dans le cas où je ne m'en servais pas, de quitter Londres, comme V. M. m'ordonnait dans ce cas. Il me parut nécessaire, par les raisons exposées dans ma dépêche du 23 janvier 1651, de reconnaître la République, et, de cette démarche, il est résulté des avantages dont parle la même dépêche ainsi que d'autres qui s'en suivirent plus tard.

Me trouvant nanti d'une autorisation pour négocier avec le Parlement, j'ai reçu de V. M. l'ordre d'aborder le renouvellement du traité de paix; c'est ce que j'ai fait malgré une vive opposition des presbytériens qui, prenant pour prétexte le meurtre du résident Ascham, voulaient empêcher la République de traiter avec moi avant que les prévenus de l'assassinat ne fussent punis. Le Parlement se montra très-lent dans cette négociation, désirant qu'avant de la conclure on lui donnât satisfaction sur ce point; cependant la négociation était déjà bien avancée avec les commissaires du Parlement d'alors, car il ne s'agissait plus que des points auxquels je ne pouvais consentir et qui étaient celui du commerce des Indes, celui de l'inquisition et celui du paiement inégal des droits entre les sujets anglais et les sujets de V. M.; quoique sur ce troisième point on eût pu trouver un terme d'accommodement que les Anglais étaient disposés à accepter et auquel je pouvais con-

sentir, si tels avaient été les ordres de V. M. En avril 1653 eut lieu la dissolution du Parlement, et le général Cromwell créa un nouveau Conseil d'État composé d'hommes jouissant de sa confiance, plus favorables aux Hollandais et jaloux de mettre fin à une guerre qui coûtait déjà tant à l'Angleterre et qui causait tant d'embarras à Cromwell. Celui-ci s'étant élevé au gouvernement de la République avec le titre de Protecteur pressa l'arrangement avec la Hollande, et conclut un traité de paix qui toutefois est si embrouillé qu'il n'y a presque personne qui y comprenne quelque chose, en sorte qu'il s'élève chaque jour des difficultés sur la manière dont on doit l'entendre, et on croit que les explications qu'on donne de ses articles ne suffiront pas pour déterminer avec précision le sens du traité. En outre c'est un traité de paix qui a causé un si grand désaccord entre les sept provinces qu'on ne croit pas qu'excepté la Hollande, les autres l'acceptent; car les autres provinces prétendent qu'en le ratifiant on a commis une supercherie, attendu qu'on ne leur avait pas fait part de l'article secret pour l'exclusion du prince d'Orange, article auquel elles ne veulent pas consentir.

La paix avec le Danemarck a dépendu de la Hollande, et a été en quelque sorte un appendice de la paix avec celle-ci, les Hollandais ayant déclaré qu'ils ne pouvaient pas, sans cela, faire la paix avec la République d'Angleterre, car ils s'étaient engagés à cela avec le roi de Danemarck.

Quant à la paix avec la Suède, la République avait cherché à la conclure promptement pour assurer le commerce de la mer Baltique, dans la crainte que la reine de Suède ne s'entendît avec le Danemarck et n'entravât le commerce, comme effectivement ce royaume y travaillait.

La paix avec le Portugal avait été conclue à l'époque du premier Parlement; mais comme les Portugais n'avaient pas payé certaines sommes qui, selon l'Angleterre et les négoc-



comtes anglais, devaient être acquittés avant la conclusion définitive de l'arrangement, la paix fut rompue, et Juan de Guimarães, ambassadeur du tyran de Portugal, retourna à Lisbonne. Depuis il se décida à envoyer à Londres le comte de Peñagüena pour reprendre les négociations; et comme les hommes du gouvernement actuel (d'Angleterre) tenaient beaucoup à recouvrer les sommes dues et attachaient beaucoup de prix aux conditions avantageuses que les Portugais leur offraient dans le commerce, la paix a été conclue et signée de la manière dont j'ai rendu compte dans le temps à V. M. La promulgation de ce traité ne doit avoir lieu que lorsqu'il sera ratifié par le Portugal et lorsque les sommes que l'Angleterre réclame auront été payées. Quoique les six mois fixés dans la convention pour la ratification et le paiement aient été écoulés le 22 de ce mois, on n'entend pas parler que l'une ou l'autre aient eu lieu; au contraire, on assure que, parmi les conditions de la convention, il s'en trouve une qui dit que les vingt-six pour cent payés lors de la rébellion seront réduits à vingt-trois pour cent, et que les Portugais ne veulent pas y souscrire, mais demandent tout à raison de vingt-six; tout cela indépendamment de l'article de la nouvelle convention dont on se montre ici peu satisfait. Si par les prochaines lettres on n'apprend pas la ratification et le paiement, le traité sera rompu et les choses redeviendront ce qu'elles étaient auparavant.

Il n'est pas étonnant que les Anglais cherchent à conclure la paix avec la France, puisqu'ils espèrent en tirer tant d'argent; mais quoiqu'il y ait déjà quelque temps qu'on la dise conclue, jusqu'à présent elle ne l'est pas, et je ne néglige rien pour la faire manquer à l'aide de mes amis.

Quant à la paix à conclure avec V. M., on en a parlé plusieurs fois dans le Conseil. J'ai entendu dire que le Protecteur disait qu'il y avait guerre avec la Hollande et avec le

Danemark; qu'avec le Portugal et avec la France il n'y avait pas de paix; mais que comme il existait une paix avec V. M., le retard (apporté au renouvellement de cette paix) importait peu. Le retard provient, dit-il, de ce que je ne veux pas consentir à ce que l'Angleterre demande; difficulté telle que, si elle avait existé dans les traités de paix dont il vient d'être parlé plus haut, ils n'auraient jamais été conclus; comme elle existe maintenant qu'il s'agit (seulement) de renouveler la paix avec V. M., il n'est pas surprenant que la conclusion en soit retardée, puisque je ne peux pas souscrire aux deux points que les Anglais demandent, savoir celui qui touche aux Indes et celui de l'Inquisition, V. M. me l'ayant défendu. Le retard est d'autant moins surprenant que la négociation a été suspendue par suite de l'ouverture des négociations secrètes relatives à l'alliance de V. M. avec la République d'Angleterre, dans le but de lui faire rompre ses relations avec la France, négociations qui étaient déjà assez avancées. Comme les moyens prompts qu'on avait offerts (à l'Angleterre) ne se sont pas trouvés en Flandre, et que d'un autre côté la République (d'Angleterre) n'était pas assez disposée à remplir ses engagements, les négociations et la conclusion du traité ont été suspendus; or, tant pour ce traité (contre la France) que pour le renouvellement de l'ancien traité de paix, j'avais sans cesse prié V. M. de me faire envoyer des instructions qui pussent me servir de gouverne. De tout cela il résulte que ce n'est pas sur mes instances que ces négociations ont été entamées, mais que V. M. m'ayant ordonné, dans différentes dépêches, de frayer la voie à un traité d'alliance, j'ai dû demander des instructions, afin de pouvoir mieux y réussir.

En présentant à Votre Majesté un aperçu du caractère des Anglais, je n'avais aucune intention de désapprouver ce qui s'était fait avec eux, ou de trouver mauvais qu'on leur ait fait

des cajoleries et des avances; c'était parce que je croyais nécessaire que V. M. se rendit bien compte du caractère de ce peuple, afin de pouvoir y accommoder la manière dont on traiterait avec lui, dès que les circonstances en Espagne le permettraient. Quoique le caractère de ce peuple soit, en effet, tel que je l'ai dépeint dans ladite dépêche, je ne trouve pas pour cela qu'on ait agi mal à propos en cherchant à l'amaigrir, lorsque l'état de nos affaires et les circonstances d'alors l'exigeaient. Cette manière d'agir est souvent la plus convenable, et il arrive qu'un prince agit d'après sa convenance dans un cas d'une manière, et d'une autre manière dans un autre cas. C'est ainsi que, dans la manière dont on a traité avec les Anglais, on a plutôt tenu compte de nos besoins que du caractère de ce peuple, et cependant il m'a paru nécessaire d'informer V. M. de tout, comme je l'ai fait. Si mes dépêches sont susceptibles d'être interprétées dans un sens différent, le mien a été celui que je viens de dire, et la différence provient de ce que je n'ai pas réussi à m'expliquer clairement.

Quant au dernier point de la dépêche de V. M., dans lequel V. M. trouve étrange que je demande un congé pour retourner en Espagne après quatre ans (encore que V. M. n'ait pas daigné me l'accorder), et après les dix-huit années de mon séjour dans ce pays, ce que je puis dire à cette occasion, c'est que mon intention n'était pas de quitter ce pays avant le printemps; j'ai pensé qu'à cette époque on connaîtrait déjà l'issue de la paix à conclure avec la France, et le sort du Parlement actuel, ainsi que la situation dans laquelle se trouverait le Protecteur; car alors, s'il ne voulait ou ne pouvait s'allier avec V. M. pour rompre avec la France, et s'il s'obstinait à ne pas vouloir renouveler le traité, à moins qu'on ne lui accordât les points relatifs aux Indes et à l'Inquisition, je ne vois pas quelle utilité il y aurait à ce que je restasse ici;

au contraire, je crois qu'il y en aurait à me faire quitter ce pays, car si la flotte qui s'est rendue aux Indes attaquerait quelque point des possessions de V. M., ce serait un grand déshonneur de solliciter la paix ou de conserver un ambassadeur dans un État dont le chef aurait agi avec tant de perfidie, et en manquant à tant d'obligations contractées envers V. M. Et d'ailleurs, la tristesse et la mauvaise santé m'obligent de prier humblement V. M., comme je le fais, de me décharger des fonctions que je remplis, par les raisons que je viens d'exposer; je désire les plus grands succès possibles dans le service du roi, et c'est le seul but que j'aie en vue dans tout ce que je propose à Votre Majesté, dont Dieu veuille garder la très-catholique et royale personne.

(Ci-incluse est une lettre antérieure du même don Alonso à don Gerónimo de la Torre, datée de Londres du 28 janvier 1653, et dans laquelle se trouve ce passage.)

... On s'attend ici à des changements par suite du désaccord entre le Parlement et le Protecteur; d'où beaucoup de personnes concluent que le Parlement n'achèvera pas son temps, bien qu'il ne lui manque plus que seize jours; on croit que le Protecteur le dissoudra auparavant, à cause des restrictions et des limites dont le Parlement veut entourer son autorité. Le Protecteur n'a donc d'autre ressource que de dissoudre le Parlement avant que celui-ci fasse passer dans un acte les résolutions qu'il a prises sur la formation du gouvernement, et avant qu'il le promulgue. Si le Protecteur dissout le Parlement, cette mesure sera mal reçue par le peuple et ne fera qu'accroître la haine qu'en lui porte déjà généralement. Que Dieu garde, etc., etc.

## XV

(Page 202.)

1<sup>re</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 13 octobre 1651

... Il reste à décider : premièrement , si M. le Protecteur, dans l'instrument qui lui demeurera, se nommera devant le roi. Lesdits commissaires se fondent sur l'exemple des traités faits avec la Suède , le Danemark et le Portugal , et le dés-honneur que recevrait leur nation, s'il en était usé autrement; et, nonobstant les raisons et différences d'entre le roi de France et les autres princes dont j'aie pu me servir, ils sont demeurés fermes sur cette prétention, et je vois peu d'apparence pour les faire relâcher, ni d'autre expédient pour lever cette difficulté que de ne pas signer l'instrument qui me sera donné; aussi en voudront-ils user de même à l'égard du mien....

(Et plus bas :)

... L'article des rebelles fait la dernière difficulté. Ils ne veulent point passer dans les termes généraux, et se réduisent à l'éloignement du roi d'Angleterre sous le nom de fils aimé du défunt roi, des ducs d'York, de Gloucester et des autres dénommés dans le mémoire que j'ai envoyé à la réserve néanmoins d'Inchiquin , Preston et Montague , mais avec des expressions désobligeantes à l'égard du roi d'Angleterre , et qui pourraient tous les jours exciter quelques nouvelles contestations sur la conduite des Anglais, Écossais et Irlandais qui servent Sa Majesté et la reine d'Angleterre. Après une

longue contestation, je suis demeuré d'accord de l'éloignement des deux premiers, du troisième dans dix ans, et de concevoir l'article en ces termes que, pour faire cesser tous les sujets de soupçon d'entre la France et l'Angleterre, je promets, au nom de Sa Majesté, qu'Elle n'admettra point dans son royaume, et qu'elles n'y séjourneront pas quarante jours après la ratification du présent traité, les personnes dénommées dans le catalogue qui sera ajouté audit article; et qu'il en sera usé de même, de la part de cette République, à l'égard des Français dont je donnerai les noms, et qu'encre que ledit article, qui sera réputé secret, ne soit point inséré au traité fait ce même jour, il ne laissera pas d'avoir autant de force et sera ratifié dans le même temps et en la même manière. Quoique ces termes les dussent satisfaire, ils m'ont encore remis jusques à ce que Son Altesse en ait eu communication, et ce qui semble les blesser est de ne voir point que cet article fasse partie de l'autre traité. Ils veulent aussi que je déclare présentement les noms de ceux que Sa Majesté ne veut pas souffrir en Angleterre, et généralement le moindre changement de mot forme un grand obstacle....

(Et plus bas :)

... Il ne faut pas s'attendre que, quelque révolution qui puisse arriver dans l'Angleterre, à moins du rétablissement du roi, apparemment très-éloigné, l'on puisse rien obtenir (quant au titre et rang dans le traité) la condition qui paraît la plus rude ayant été prétendue par le vieux Parlement... même depuis que notre traité s'est réduit à une révocation des lettres de représaille, et ne se trouvant pas moins à cœur aux esprits républicains qu'au Protecteur dont l'autorité est combattue par eux seuls, quoi qu'en écrive et qu'en croie l'ambassadeur d'Espagne qui se trompe dans ses conjectures et

*deux* les sentimens sur cette matière m'ont été rapportés assez exactement. Les plus clairvoyans dans les affaires de cet État veulent qu'elle ne sera pas guères moindre qu'étoit celle des rois, qu'il aura de plus la disposition d'une armée et d'une bourse considérables, et que, sans l'aliénation de l'une et de l'autre, ni les Presbytériens, ni le Parlement ne seraient pas capables de l'ébranler. Ce dernier lui a bien lié les mains pour les levées d'argent qui n'étaient pas aussi permises au roi, et parle de réformer l'armée. Même quelques commissaires du corps ont entré en conférence avec M. le Protecteur. Elle n'a produit que la réduction du nombre des régimens, dont les soldats doivent être incorporés dans les autres, et l'on prétend qu'il l'a désirée pour avoir prétexte de casser quelques colonels qui ont paru depuis peu fort contraires à son gouvernement. Ce n'est pas que je le voulusse garantir si bien établi que quelque changement ne puisse arriver; mais il y a beaucoup plus d'apparence à sa conservation qu'à sa ruine; et comme celle dernière ne rétablirait pas le roi d'Angleterre, et qu'un traité de simple alliance, auquel nous parviendrions dans un changement, ne nous serait guères plus avantageux que celui qui n'est proposé, principalement s'il est ratifié par le Parlement, de quoi mes commissaires sont convenus, ma pensée serait d'en presser la fin, les remises ne pouvant que continuer l'interruption du commerce. Ainsi, Monsieur, je ne puis encore être touché d'aucun remords de ma conduite passée; et, même après avoir examiné toutes les lettres qu'il vous a plu de m'écrire, je n'en trouve aucune jusqu'à huit jours devant le Parlement, qui ne m'ait prescrit de presser M. le Protecteur à une dernière résolution; et lorsque la veille de sa séance les commissaires du Conseil m'apportèrent son acquiescement à l'arbitrage de Hambourg et me proposèrent la signature du traité, je leur donnai des articles en des termes que je croyais devoir éloigner, afin que je puisse cependant savoir encore plus pré-

cisément les intentions du roi sur l'article des rebelles qui seul pourrait recevoir difficulté. J'ai réussi dans ce dessein puisque, jusques à ce jour, il ne m'a été donné aucune réponse, et que, si les affaires du dedans de l'Angleterre eussent changé de face, je serais en état de changer aussi de proposition. Mais je me trouve encore persuadé que la conjoncture n'y est pas favorable; et néanmoins je ne suis pas attaché d'inclination à ce gouvernement et assez informé des différents intérêts de tous ceux qui me voient pour savoir balancer les avis. Je pourrais même dire que l'on a de la peine à trouver dans l'Angleterre un homme qui souhaite grand bien à M. le Protecteur parce qu'il n'en fait à personne, et les résolutions du Parlement sont si publiques que l'on ne les saurait ignorer, surtout quand elles lui sont désavantageuses....

## 2<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 9 novembre 1654.

.... L'un des commissaires me fit dire que M. le Protecteur n'en userait pas autrement avec la France qu'avec les autres couronnes, et que traitant au nom de la République, quoique son titre ne fût pas si relevé que celui du roi, il ne laissait pas d'être obligé pour maintenir l'honneur de la nation, de prendre le même rang et les mêmes prérogatives dont elle a joui dans les précédents traités. Cette prétention, quoique injuste, ne surprendra pas si l'on considère qu'il écrit et traite le Parlement d'Angleterre comme faisaient les rois, et se fait reconnaître pour chef de la République.



3<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 25 novembre 1654.

... Encore que l'accommodement paraisse arrêté par la difficulté de l'article secret, je crois néanmoins que l'on ne me laisserait pas aller si tout le reste était accordé, le peuple ni le Parlement ne prenant aucun intérêt à faire sortir la famille royale de France; et même, si cette question se traitait par les suffrages du pays, je crois que nous serions priés de lui donner retraite.

4<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 29 novembre 1654.

... Je crois que tous ces discours et ce procédé ne tend qu'à gagner temps, et qu'ils ont leur principale réflexion sur les délibérations qui se prennent au Parlement, touchant la réduction de la milice à trente mille hommes, et que M. le Protecteur veut se servir du prétexte de notre mésintelligence pour obtenir la solde de cinquante-sept mille, à quoi l'on faisait monter les troupes qui sont maintenant sur pied. S'il agit par ce principe, je ne verrai pas encore de quelques jours la fin de ses remises, nonobstant toutes mes diligences et l'impression que j'ai donnée d'avoir reçu ordre de m'en retourner.

5<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 24 décembre 1654.

... Apparemment M. le Protecteur n'aura plus sujet de

différer désormais la fin de notre accommodement, puisque nous levons les principales difficultés qui semblent le retarder, par l'acquiescement à la clause de l'article secret, la soumission aux arbitres généraux, et que S. M. se dispose à prendre quelque tempérament sur le titre dont ni les commissaires ni le secrétaire d'État ne parlent point lorsque je les envoie presser de quelque réponse; mais l'un d'eux ne put, le lendemain de mon audience, s'empêcher de dire que je ne devrais pas avoir remué cette difficulté, que je ne résoudrai point jusqu'à nouveaux ordres.

*6° Extrait d'une Note remise au cardinal Mazarin par l'un des frères White, ses agents secrets.*

London, 5 janvier 1655.

.... Il faut savoir que les pensionnaires de l'ambassade d'Espagne ont enfin tellement persuadé Cromwell de faire une ligue avec la maison d'Autriche, que Cromwell en a donné de grandes espérances à l'ambassadeur d'Espagne, deux ou trois jours avant que M. White fût parti d'Angleterre; et l'ambassadeur mania l'affaire si secrètement que M. de Barrière n'en sut rien, et il fut résolu de n'en rien dire à lui ni personne qu'il n'en eût vu le succès premièrement. De plus, il faut savoir que le comte de Montecuculli, quand il fut dernièrement en Angleterre sous prétexte de voir le pays en étant si près, eut ordre de l'Empereur de voir Cromwell de sa part et de le persuader à cette ligue. M. le comte de Montecuculli a autrefois entretenu sur cette affaire, en Suède, le milord Whitelocke, qui y fut l'ambassadeur de la part de Cromwell; et sur les assurances qu'a données ledit milord, il fut envoyé par l'Empereur en Angleterre; milord Whitelocke est absolument la personne qui a le plus de pou-

voir auprès de Cromwell ; il fut voir tous les jours le comte de Montecuculli, et le comte, après l'avoir vu, visitait incontinant l'ambassadeur d'Espagne. J'ai quelque raison de croire que la reine de Suède a la main dans cette affaire ; elle donna devant moi une lettre et son ordre à Montecuculli pour les envoyer par son moyen à milord Whitelocke. M. de Montecuculli m'avait dit à Bruxelles qu'il n'attendait qu'une lettre de l'ambassadeur et de milord Whitelocke, et qu'il partirait dès aussitôt pour l'Allemagne. Je lui ai donné un grand paquet de lettres que l'ambassadeur et ledit milord lui avaient envoyées. Pour activer ce traité, le marquis de Leyde doit bientôt être dépêché ambassadeur extraordinaire en Angleterre, et Pimentel, capitaine général de la mer. Pour moi, je ne crois pas que Cromwell conclura rien encore ni avec France ni avec Espagne, mais les amusera, jusqu'à ce que ses propres affaires et son dessein soient établis : milord Henry Cromwell m'avait autant dit il n'y a pas longtemps.

70 *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

London, 4 janvier 1655

... Ayant depuis deux jours entretenu quelques députés du Parlement, ennemis déclarés du Protecteur, touchant les prééminences qu'il prétend avec le roi, et beaucoup d'autres questions qui regardent la première difficulté, je trouve que ce corps prétend qu'il doit traiter en son nom et du Parlement, pendant la séance, et, après la dissolution, en son nom et celui de la République ; que c'est à lui et au Conseil de recevoir et traiter avec les ambassadeurs, et que les pouvoirs doivent être expédiés en son nom. Encore qu'aucun acte n'ait été fait sur ce sujet, néanmoins, puisque les députés qui lui sont le plus

contraires et qui s'opposaient encore samedi dernier à la proposition que quelques autres firent de lui donner le titre de roi ; sont de ce sentiment, il ne faut pas espérer que ledit Protecteur entre dans aucun expédient qui diminue son rang.

8<sup>o</sup> *Le même au même.*

London, 14 Janvier 1676.

Il serait, monsieur, superflu de faire une relation de toutes les raisons dont je me servis pour convaincre lesdits commissaires du peu de fondement qu'ils avaient d'insister sur l'égalité d'entre le roi et M. le Protecteur, et de vouloir soumettre à l'arbitrage de Hambourg la validité de nos lois, puisque, soit dans les discours particuliers, soit dans les publics, ils avouent que ni l'un ni l'autre n'est juste; mais seulement prétendent que le Protecteur, traitant au nom de la République, suivant la forme présente du gouvernement, doit prendre le même rang que ferait le Parlement ou la République, si ces traités se faisaient en leur nom. Et comme ce sont gens peu versés dans la pratique, ou au moins qui l'affectent, ils ne veulent pas concevoir autre différence entre parler au nom du Protecteur et de la République, ou de la République et du Protecteur, sinon que par la dernière expression ce serait prendre une forme nouvelle et faire perdre au Protecteur la prérogative que le Parlement lui a confirmée, en consentant que le gouvernement des trois Républiques soit entre les mains d'un seul comme chef, et des Parlements dans le temps de leurs séances. Ainsi, cette ouverture ne pouvant être acceptée, je leur ai proposé de mettre, au lieu de titre, un discours préliminaire, qui énonce que le roi, désirant rétablir l'intelligence et le commerce entre la France et l'Angleterre, m'aurait envoyé et donné plein pouvoir de passer à cet

effet toutes sortes de traités ; que pour correspondre à cette *bonne volonté*, le *Protecteur de la République* aurait commis des commissaires et que nous serions convenus des articles suivants, dans lesquels il est toujours parlé au nom du roi et des sujets de la République d'Angleterre, sans faire mention du *Protecteur*, si ce n'est au dernier article, où il est dit qu'il nommera des commissaires pour traiter avec moi d'une alliance plus étroite ; et pour les induire d'autant plus à se contenter dudit formulaire, je leur ai assuré que, dans un traité final, Sa Majesté conviendrait de tous les expédients qui pourraient être proposés pour la satisfaction, soit de M. le *Protecteur* ou de la nation, et même souffrirait l'égalité, si cependant l'Espagne y donnait les mains dans quelque traité, encore que le roi tienne un rang beaucoup plus élevé. Cette ouverture donna lieu auxdits commissaires de me confirmer que l'ambassadeur d'Espagne en était convenu, et sans l'accepter ni le rejeter, suivant la coutume, ils prirent temps pour en conférer avec S. A.

### 9. *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Paris, 16 janvier 1658

Je me remets à l'accoutumée aux dépêches de M. de Brienne, par lesquelles vous serez informé des intentions du roi. J'ai seulement à vous dire que je suis fort étonné de voir que depuis quelque temps vous affectiez de répéter dans toutes vos lettres que vous serez toujours d'avis de préférer l'accommodement à la rupture, car il semble par là que vous croyez qu'on soit ici d'un sentiment contraire ; et je ne comprends pas sur quoi vous pourriez vous fonder pour avoir cette opinion puisque, si vous relisez bien vos instructions et toutes les

dépêches que vous avez reçues, vous trouverez qu'elles ne tendent à autre but qu'à une bonne paix ; joint que je ne vois pas qu'il y ait personne qui puisse douter non-seulement que nous ne le souhaitions, mais que nous ne le souhaitions même avec grande passion, quand on considérera toutes les avances que nous avons faites au Protecteur, les honneurs que nous lui avons rendus, et les courtoisies que nous avons faites aux Anglais en sa considération, jusqu'à donner de mon propre argent pour faciliter la restitution de leurs vaisseaux pris par le prince Robert; et d'autre côté la froideur et le mépris dont le Protecteur a usé envers nous, les délais et remises injurieuses dont on vous amuse depuis tant de temps, les déprédations et les hostilités exercées par les Anglais contre les sujets du roi, le droit des gens violé en la personne du sieur de Baas, le passage de Blake dans la Méditerranée pour aller combattre l'armée du roi, ainsi qu'il a publié lui-même à Cadix et dans tous les lieux où il a été, et que le confirme son voyage dans le golfe de Naples et son retour à Livourne ; et ce dans le même temps que nous lui renvoyions avec toute sorte de civilités des vaisseaux de sa flotte qui étaient tombés entre nos mains; et enfin l'attaque et la prise de nos forts dans l'Amérique par les ordres du Protecteur ; bref tant d'autres choses indignes de la majesté du roi et ruineuses à son peuple, que nous avons souffertes et dissimulées dans la seule espérance de venir à bout de cet accommodement tant désiré de notre part. A la vérité le roi ne croit pas qu'il fût de son service de l'accepter à des conditions qui ne serviraient qu'à donner lieu au Protecteur de rompre avec nous à la première occasion, plus avantageusement et avec un prétexte plus apparent qu'il ne saurait faire à cette heure. Et Sa Majesté aussi ne trouve pas juste d'exiger de ses sujets qu'ils souffrent plus longtemps, les bras croisés, le pillage de leurs biens, la désolation de leurs familles et toutes les autres ruines que les Anglais leur causent

tous les jours ; mais il sera aisé de juger à qui le blâme de la rupture devra être imputé, si par malheur il arrive, nonobstant toutes les avances et toutes les souffrances ci-dessus, et toutes les facilités que nous avons apportées d'ailleurs à la conclusion du traité.

De trois points qui restent à décider, nous sommes d'accord du premier qui est celui des réfugiés ; et c'est parce que le roi a bien voulu passer par-dessus toutes les considérations qui le pouvaient empêcher de consentir, car, à parler franchement, nous avons fait comparaison de Français vraiment rebelles à des Anglais qui ne le sont pas et que la seule violence tient éloignés de leur pays.

Nous ne demandons pas mieux que de faciliter le second en traitant d'égal avec l'Angleterre ou bien avec le Protecteur même, pourvu qu'il prenne le titre de roi, et alors Sa Majesté n'hésitera pas à lui faire tout l'honneur que les rois de France ont accoutumé de faire à ceux d'Angleterre, et lui enverra aussi un ambassadeur extraordinaire pour l'en féliciter, s'il le désire de la sorte ; mais qu'un monarque tel que le roi traite d'égal avec un autre qui n'aît pas le même titre, cette seule pensée, comme je vous le dis, scandalise tous ceux qui en entendent parler et les fait frémir d'indignation. Et quant à l'arbitrage, quoi que vous puissiez dire de l'intérêt du Protecteur, assurez-vous que, si nous l'acceptons en la forme qu'on nous le propose, il serait le premier à solliciter le jugement des arbitres, tant pour acquérir la bienveillance des marchands anglais que parce qu'il sait bien que ces messieurs d'Hambourg, par l'intérêt qu'ils ont en commun avec les autres nations à renverser les lois et ordonnances de ce royaume, sur ce fait de l'amirauté, ne manqueraient pas de déclarer nulles la plupart de nos prises, dont la confiscation est fondée sur lesdites ordonnances, et nous rendraient par ce moyen redevables de si grosses sommes que, faute d'y pouvoir satisfaire, il

aurait prétexte d'en venir à une rupture qui serait approuvée de toute l'Europe et trouvée juste de tout le monde, puisque le roi même se serait soumis à ce jugement.

J'ai été bien aise de vous rafraîchir la mémoire de toutes ces choses que vous aurez vues plus au long dans les précédentes dépêches, afin que vous connaissiez que, quand vous préférez l'accommodement à la rupture, vous ne faites qu'exécuter les ordres du roi, et pour vous confirmer aussi que Sa Majesté n'a pas de plus forte passion que de voir la France et l'Angleterre dans l'union et bonne intelligence si nécessaires aux sujets des deux royaumes, me remettant derechef aux dépêches de M. de Brienne.

#### 10<sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne.

Londres, 30<sup>e</sup> mar. 1757.

... Suivant ma pensée, le Protecteur fait difficulté de se lier les mains, non par aucun dessein d'assister nos ennemis, mais afin de se laisser en état d'être toujours recherché par la France et l'Espagne, faisant voir qu'il n'est engagé ni avec les uns, ni avec les autres, et afin aussi que tenant Sa Majesté en jalousie, Elle n'entreprenne pas sous main de traverser son établissement.... Il ne veut point aussi de clause générale qui regarde les rebelles, pour n'ôter pas à nos religionnaires l'espérance de trouver ici leur asile. La conduite que je vois tenir au Protecteur, ses grandes défiances, et l'article sixième de notre traité me font entrer dans ces sentiments; et s'il se peut prendre quelque fondement sur les grandes protestations que me font mes commissaires, nous ne devons pas appréhender que nos ennemis retirent aucune assistance de l'Angleterre. Néanmoins, bien loin d'avoir cons-



sentî que M. le Protecteur s'en réserve la liberté, j'insiste à ce qu'elle soit expressément retranchée dans le traité, comme à une condition sans laquelle je ne le puis signer, quoique je prévoie qu'en ne l'accordera qu'avec beaucoup de peine et à toute extrémité.

*11<sup>e</sup> Le même au même.*

London, 5 avril 1655.

... Quant au point de l'assistance, ils se défendirent de l'expression et insistèrent à ce qu'elle fût restreinte aux ennemis et rebelles présentement déclarés. Je leur remarquai l'inconvénient que produirait cette réserve et sa nouveauté, surtout à l'égard des rebelles ; même je demurai d'accord de la passer s'ils en pouvaient trouver un exemple dans d'autres traités, et ne m'en apportant point, ni aucune raison qu'un dessein de se réserver la liberté de secourir les religionnaires de France s'ils étoient persécutés, au préjudice des édits de pacification, je leur ôtai l'espérance que Sa Majesté acquiesçât à un article qui ne servirait qu'à donner cœur aux mécontents de son royaume. Je leur fis voir aussi que ce serait laisser un prétexte d'é luder l'effet du présent traité, si l'obligation n'étoit aussi telle contre ses ennemis que les rebelles ; et sur ce qu'ils m'alléguèrent que leur traité avec la Hollande ne permettoit pas à cet État de prendre aucun engagement contraire, j'offris de mettre une clause qui guérit leur scrupule ; mais ce fut sans succès ; et enfin ils me proposèrent, pour un dernier expédient, que l'Angleterre n'assisterait point l'Espagne, ni aucun prince, ni État adhérents à ses intérêts, ou qui pourraient à l'avenir y adhérer ; sans préjudice des traités que le Protecteur a faits avec d'autres nations : comme aussi que Sa Majesté n'assisterait point la famille des Stuart, ni ses

adhérents; et que pour éviter toutes difficultés, il ne se parlerait point des rebelles, qui d'ailleurs se trouvent compris sous le nom d'adhérents aux ennemis. Je donnai les mains à la première partie de cette proposition, pourvu qu'il fût expressément fait mention desdits rebelles : ils demeurèrent fermes, remettant à me donner une dernière résolution jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur rapport à Son Altesse; et devant que de nous séparer, je les pressai d'une prompte expédition ou d'une audience de congé, et n'oubliai pas de leur faire connaître l'état des affaires de France, la gratitude que doit avoir M. le Protecteur de ce que, dans le temps qu'il est menacé d'un soulèvement général, le roi lui offre un traité si avantageux, ni aucun discours qui pût leur faire craindre la rupture ou souhaiter l'accommodement. Je n'ai point eu de leurs nouvelles tous ces jours, et en ayant envoyé demander ce matin, tant aux commissaires qu'au secrétaire, ils m'ont mandé que M. le Protecteur n'avait rien à ajouter à ce qu'ils m'ont dit dans cette dernière conférence, qu'il m'eût, dès la semaine passée, donné une audience de congé, s'il eût cru que j'eusse dû insister sur la clause des rebelles, et que c'était leur mettre le doigt sur l'œil que de vouloir ôter à l'Angleterre la liberté d'assister nos religionnaires, pour lesquels elle a autrefois répandu tant de sang; qu'à l'égard des autres sujets de Sa Majesté qui se pourraient soulever, cet État ne prétendait point les assister, et en ôtait assez la liberté par l'article qui m'est offert.

### 12<sup>o</sup> *Le même au même.*

Les. 105. 29 mai 1658.

.... Nous (lui et les commissaires du Conseil) examinâmes ensuite l'article secret; et sur ce qu'ils ne voulant point ad-

mettre que je leur parlasse du roi de la Grande-Bretagne sous ce titre, je leur proposai l'article d'une façon qui m'exemplait d'en parler, dont ils demeurèrent d'accord.

(Il rend compte, dans la même lettre, des nouveaux retards apportés à la conclusion du traité par l'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire d'Espagne, le marquis de Leyde

Ils eurent audience mardi dernier. Ce ne fut qu'une action de cérémonie et de compliments. On veut qu'ils offrent commerce libre dans les Indes et liberté de religion aux marchands anglais trafiquant en Espagne. Mais ce ne sont que conjectures, fondées sur ce qu'autrefois M. le Protecteur a demandé l'un et l'autre.

(Il écrit le 27 mai :)

L'article secret nous donna plus de peine. L'expédient que j'avais proposé, pour ne point parler du roi de la Grande-Bretagne, n'ayant pas plu au Conseil, nous convînmes à la fin d'un autre.

## XVI

(Page 203.)

*Décret du roi d'Espagne Philippe IV, adressé  
à don Geronimo de la Torre.*

Aranjuez, 14 avril 1653.

On écrira à don Alonzo de Cardenas, mon ambassadeur en Angleterre, que ces jours derniers il doit avoir reçu une lettre de change de cent mille écus, fournie par André Piquenotti à l'ordre du même don Alonzo à qui don Louis de Haro l'a envoyée pour qu'il ail à l'employer dans quelques affaires secrètes du prince de Condé, conformément aux avis qui lui viendront de Flandre; et comme Maserolles qui est parti pour ce pays a offert de remettre au prince cinquante mille écus pour qu'il pût entrer en campagne et qu'on n'a pu lui envoyer sur-le-champ une lettre de change de cette somme, j'ordonne à don Alonzo que, sur la lettre de change de cent mille écus qu'on lui envoie, il remette au prince ou à la personne désignée par lui cinquante mille écus afin qu'il puisse s'en servir promptement; les cinquante mille écus que doit recevoir Maserolles seront remis à don Alonzo pour remplacer les cinquante mille qu'il doit donner immédiatement au prince et compléter ainsi les cent mille écus qu'il doit employer selon les avis qu'il recevra de Flandre.

## XVII

(Page 213.)

4<sup>e</sup> *Olivier Cromwell, Protecteur de la République d'Angleterre, au sérénissime Prince Emmanuel, Duc de Savoie, Prince de Piémont, salut.*

Whitehall, 25 mai 1655.

Sérénissime Prince,

Nous avons reçu de Genève, du Dauphiné et de plusieurs autres lieux limitrophes de vos États, des lettres qui nous apprennent que les sujets de Votre Altesse Royale professant la religion réformée ont reçu, par un édit émané de votre autorité, l'ordre de quitter leurs demeures et leurs terres, dans l'espace de trois jours à dater de la promulgation de cet édit, qui menaçait en même temps ceux qui auraient désobéi de la perte de tous leurs biens et de la peine capitale, à moins qu'ils ne se fussent engagés par serment à abandonner leur religion et à embrasser la foi catholique avant que vingt jours se fussent écoulés; et tandis qu'ils adressaient à Votre Altesse Royale leurs supplications pour que cet édit fût révoqué et pour obtenir d'être reçus en grâce comme autrefois et de rester en possession de la liberté que vos sérénissimes aïeux leur avaient accordée, une partie de votre armée s'est jetée sur eux, en a très-cruellement massacré une partie, en a plongé d'autres dans les fers, et a chassé le reste jusque dans des déserts et sur des montagnes couvertes de neige où des centaines de familles en sont réduites à une telle extrémité que le froid et le faim leur donnent à craindre, pour elles toutes, une mort rapide et misérable. Lorsque ces nouvelles nous ont été ap-

portés, nous ne pouvions pas n'être pas ému profondément de douleur et de pitié, au récit de telles souffrances. Et nous qui faisons profession d'être uni à ce peuple affligé non seulement par une commune origine, comme hommes, mais encore par une religion commune, et, à ce titre, par une affection toute fraternelle, nous avons pensé que nous nous acquitterions mal de nos devoirs envers Dieu et de la charité due à nos frères si, dans leur malheur et dans leur ruine, nous nous arrêtions à la seule tristesse, sans tenter tous les efforts qui sont en notre pouvoir pour alléger leur accablement soudain. Aussi nous prions et nous supplions avec instance Votre A. R. de vouloir bien considérer la conduite de ses sérénissimes aïeux et les libertés de tout temps accordées et confirmées à ses sujets du Valais; libertés qui furent établies et maintenues, parce que c'était une œuvre certainement agréable à Dieu qui a voulu rendre inviolables les droits de la conscience et s'en réserver l'empire pour lui seul, et, en même temps, sans contredit, parce qu'il fut tenu compte, selon leurs mérites, aux sujets valaisiens, de leur courage à la guerre, de leur fidélité et de leur obéissance éprouvées dans la paix. Puisque Votre Sérénissime A. R. s'attache, dans tout le reste, à suivre, avec autant de gloire que de douceur, la trace de ses ancêtres, nous la supplions, sans nous lasser, de ne pas abandonner leur exemple en cette occasion; d'abréger cet édit et tous les édits qui troubleraient le repos de quelques-uns de ses sujets à cause de la religion réformée; de rendre aux malheureux qui ont été persécutés leur patrie et leurs biens; de leur assurer la jouissance des droits acquis et de l'ancienne liberté; de les dédommager des pertes qu'ils ont éprouvées, et de mettre fin aux vexations exercées contre eux. Si Votre A. R. agit ainsi, elle aura fait une action qui plaira à Dieu; elle aura relevé et sauvé un peuple abattu; elle se sera acquise la reconnaissance de tous ceux de ses voisins qui appartiennent

à la religion réformée, et surtout notre propre reconnaissance ; car nous regarderons votre bonté et votre clémence envers les Valaisiens comme une faveur à nous faite, en raison de nos instances. Aussi nous nous regarderons comme obligé à rendre à notre tour de bons offices à Votre A. R., et non seulement à maintenir, mais encore à resserrer l'union entre cette République et vos États, et par là seront jetés les fondemens de la plus solide amitié. A cet effet, nous ne comptons pas moins sur votre justice et votre modération naturelles que sur la grâce de Dieu, auquel nous demandons de tourner selon ses vues vos pensées et vos desseins, et nous vous souhaitons de toute notre âme, à vous et à votre peuple, la paix, la possession de la vérité et le succès de toutes vos entreprises.

2<sup>e</sup> *Le Protecteur Cromwell au roi Louis XIV.*

Whitehall, 23 mai 1655.

Sérénissime Roi,

Les gémissemens des malheureux protestants qui habitent Lucerne, Angrogne, et quelques autres vallées dans les États du duc de Savoie, sont arrivés jusqu'à nous : les massacres sanguinaires qui les ont décimés, la spoliation et l'exil des survivans, toutes ces tristes nouvelles nous ont poussé à écrire cette lettre à V. M., surtout quand on nous a dit (ce que nous ne savons pas encore avec assez de certitude) qu'une partie des régimens de V. M. s'était jointe aux troupes du duc de Savoie pour accomplir cette oeuvre cruelle. Toutefois nous n'avons pas ajouté foi légèrement à ce bruit, car une telle conduite ne vous semblait ni digne des bons rois, ni en accord avec les habitudes des prudens ancêtres de V. M. ; ils ont toujours estimé qu'il était de leur intérêt, pour la tranquillité de leur propre royaume et de la chrétienté tout

entière, de permettre à leurs sujets de la religion réformée de vivre à l'abri des attaques et de la violence, sous leur autorité et leur protection; et c'est cette clémence qui a si souvent valu aux rois de France, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'utile et glorieux concours de leurs sujets protestants. Un tel exemple persuada aux ducs de Savoie de traiter avec la même bénignité les habitants des vallées des Alpes qui se montrèrent en retour très-soumis à leurs princes, et n'épargnèrent jamais pour les servir ni leur vie ni leur propre fortune. Nous ne doutons pas que l'alliance de V. M. avec le présent duc de Savoie, et l'autorité que vos paroles ont auprès de lui, ne vous mettent en passe d'obtenir pour ces malheureux, par votre intervention et par votre bonne volonté ouvertement signifiée, la paix et la permission de rentrer dans leur patrie, et la restitution de leur ancienne liberté. Ce sera une action digne de V. M., et conforme aux nobles exemples de vos sérénissimes aïeux; et non seulement ceux de vos sujets qui professent la même religion seront par là grandement affermis dans la croyance qu'ils n'ont rien de semblable à craindre, mais encore les alliés et confédérés protestants de V. M. lui seront désormais attachés par une fidélité et une amitié bien plus fortes. Quant à ce qui nous concerne, tout ce que Votre Majesté accordera en ce genre à ses propres sujets, ou obtiendra, par son intervention, pour les sujets des autres puissances, prendra rang dans notre reconnaissance à l'égal et même bien au-dessus de tous les autres avantages, déjà si grands et si nombreux, que nous peut promettre l'amitié de V. M.

### 3<sup>e</sup> *Le Protecteur Cromwell au cardinal Mazarin.*

Whitehall, 25 mai 1661.

Éminence,

Les malheurs accablants et les sanglants massacres qui ont



désolé dernièrement les populations de quelques vallées des Alpes, dans les États du duc de Savoie, m'ont fait écrire à S. M. le roi de France la lettre ci-incluse, et cette autre lettre à Votre Éminence elle-même; et de même que je ne puis douter que tant de cruautés exercées contre des hommes innocents et faibles ne déplaisent profondément à Sa Majesté et ne la blessent, je me persuade aussi sans peine que j'obtiendrai votre bienveillance et votre concours, suprême assurance de succès, pour appuyer les demandes que j'adresse à S. M. en faveur de ces malheureux. Rien n'a fait autant, pour concilier à la nation française l'amitié de tous ses voisins appartenant à la religion réformée, que la liberté et les privilèges dont les protestants jouissent dans son sein, par le bienfait de ses édits et de ses actes publics; et c'est là, entre bien des causes, la cause la plus puissante qui ait inspiré à cette République un désir croissant de posséder l'amitié et l'alliance des Français. C'est pour établir cette alliance que nous sommes depuis longtemps déjà en conférence avec un envoyé de S. M., et la négociation touche presque à son terme. Bien plus, Votre Éminence elle-même, dans l'administration des plus grandes affaires, a montré envers les protestants du royaume une douceur singulière et une modération qui me font espérer et attendre tout, en cette occasion, de votre sagesse et de votre magnanimité. Votre Éminence aura ainsi jeté les fondements d'une union plus intime encore entre cette République et le trône de France; et elle m'aura personnellement obligé envers elle à lui faire preuve, quand mon tour viendra, de toute la facilité et de toute l'amitié dues, ce que je prie Votre Éminence de croire.

## XVIII

(Page 211.)

*Louis XIV à M. le Protecteur.*

Monsieur le Protecteur,

Dès que je fus averti que le duc de Savoie avait pris l'occasion du passage des troupes que j'envoyais en Italie pour assister le duc de Modène dans l'invasion que les Espagnols avait faite dans ses États. pour châtier (selon qu'il me l'a depuis fait entendre) la rébellion et désobéissance d'aucuns de ses sujets qui font profession de la religion prétendue réformée, et que ces gens m'eurent prié de leur permettre de se mettre à couvert de la persécution qu'ils disaient leur être faite en haine de la religion qu'ils professent, je dépêchai à l'instant pour témoigner que je n'approuvais nullement la conduite qu'on avait tenue employant mes forces en une chose de cette nature sans mon commandement, quoiqu'en l'eût fait sous prétexte de les faire loger dans la vallée de Lucerne; et je fis passer divers offices à l'endroit du duc de Savoie pour faire cesser le châtement qu'on disait se continuer contre aucuns d'entre eux qui étaient demeurés en ses pays; et mandai au duc de Lesdiguières, gouverneur de ma province du Dauphiné, de les y accueillir et par un bon traitement leur faire ressentir les effets de ma protection. Et présentement que, par votre lettre en date du 25<sup>e</sup> du passé, j'ai été informé que vous êtes touché du malheur de ces pauvres gens, je suis bien aise d'avoir prévenu vos desirs, et je continuerai mes instances envers ce prince pour leur soulagement, et pour qu'il consente qu'ils puissent rétablir leurs demeures aux lieux de ses

États esquels il leur avait été concédé par les ducs de Savoie ses prédécesseurs ; m'étant même avancé de répondre en ce cas de leur fidélité et obéissance, de façon que j'ai sujet d'espérer que mes prières ne seront pas inutiles. Au reste, vous avez bien jugé dans cette affaire , ne croyant point que j'eusse donné aucun ordre à mes troupes de faire une semblable exécution; et à la vérité il n'y avait pas d'apparence que le soupçon pût tomber dans l'esprit d'aucune personne éclairée que j'eusse voulu contribuer au châtement de quelques sujets du duc de Savoie faisant profession de la religion prétendue réformée que je tolère dans mes royaumes, pendant que je donne tant de marques de ma bonne volonté à ceux de mes sujets de la même créance, et que j'ai tout sujet de me louer de leur fidélité et zèle à mon service, ne perdant aucune occasion de le témoigner et allant même au-devant de tout ce qu'ils peuvent s'imaginer me devoir plaire et contribuer au bien et à l'avantage de mes affaires.

C'est tout ce que je puis dire en réponse de votre lettre, mais je ne finirai pas sans vous prier d'être assuré qu'en toutes rencontres vous connaîtrez l'estime que je fais de votre personne , et que c'est du meilleur de mon cœur que je demande à la divine majesté qu'elle vous ait, Monsieur le Protecteur, en sa sainte et digne garde.

Écrit à la Fère, le 12<sup>e</sup> jour de juin 1655.

LOUIS.

## XIX

(Page 217.)

*1<sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 27. Mars 1675.

... Ils me dirent que Son Altesse et le Conseil avaient appris avec beaucoup de ressentiment la persécution des protestans de Savoie; que suivant les avis de ce pays l'ambassadeur de Sa Majesté l'avait suggérée et que ses troupes, entrées avec quelques régiments irlandais, l'avaient exécutée avec un esprit de vengeance; que nos ennemis se servaient de ce prétexte pour refroidir les bonnes intentions de Son Altesse, lui représentant que la bienséance ne lui permettait pas de s'unir avec Sa Majesté, dans le temps qu'elle faisait persécuter lesdits religieux, et qu'ils avaient ordre de me demander quelque satisfaction sur ce sujet. L'un desdits commissaires m'avait, dès la veille, fait tout le même discours, et aussi rendis-je la même réponse, que cette affaire n'avait rien de commun avec notre traité, qu'il se pouvait souvenir des déclarations que j'avais faites dès le commencement de ma négociation, que comme M. le Protecteur disposait à sa volonté des catholiques d'Angleterre, aussi le roi ne rendait compte à personne du gouvernement de son royaume; qu'il y avait encore bien moins de sujet de lui faire des plaintes de ce qui s'était passé chez un prince souverain, aussi indépendant de la France que de l'Angleterre, et que, si ce gouvernement prétendait mêler cette affaire avec notre accommodement, il ne fallait plus parler de la paix, pour le moins aussi avantageuse à M. le Protecteur qu'à Sa Majesté;

et pour guérir ses scrupules et le désabuser des avis que l'on lui donne, il n'avait qu'à considérer le bon traitement que recevaient les religionnaires de France, la liaison étroite que nous avions avec les États de la même profession de foi, et demander au ministre Stoupe, qui avait porté cette nouvelle, (c'est le même dont autrefois M. de Saint-André Monbrun a parlé), ce qu'il avait fait chez l'ambassadeur d'Espagne samedi dernier, et pour quel service il en avait reçu deux mille francs ce même jour. Nous changeâmes ensuite de ton et de style, et lesdits commissaires, ayant fait retirer plusieurs gens, ils me dirent que Son Altesse me priaît d'écrire au roi qu'elle se sentirait fort obligée s'il lui plaisait de s'entremettre en faveur desdits religionnaires, en telle façon qu'il parût que sa recommandation eût produit quelque avantage, se réduisant à les laisser vivre comme par le passé. Cette demande fut faite en des termes qui ne ressemblaient plus le zèle de religion, mais plutôt un désir de s'accréditer parmi les presbytériens d'ici, en leur faisant voir que ce régime n'oublie aucun office pour secourir leurs confrères. Je ne jugeai pas à propos de repousser cette prière; seulement leur donnai-je avis que, pour la rendre efficace, Son Altesse, après la signature du traité, me devait charger d'en écrire au roi comme d'une faveur particulière qu'elle en attendait; lesdits commissaires parurent satisfaits de cette réponse que j'accompagnai de beaucoup d'autres belles paroles, afin de n'en perdre pas le fruit. Je les pressai de prendre jour pour la signature du traité; ils me remirent jusqu'à ce que le Conseil eût entendu le rapport, avec assurance de ne plus différer. L'un desdits commissaires a parlé ce matin à l'ambassadeur de MM. les États généraux en mêmes termes, témoignant d'être sorti fort contents de la conférence d'hier, et surtout de ce que je leur avais dit touchant le soulèvement des vallées de Savoie, dont on fait ici une grande affaire par les menées des ambassa-

deurs d'Espagne qui se sont servis dudit ministre pour publier ces bruits au moment que l'on croyait notre traité prêt à signer, quoique la nouvelle en fût arrivée il y a longtemps.

2<sup>e</sup> *Le même au même.*

London, 5 juin 1655.

J'ai reçu cejourd'hui les deux lettres qu'il vous a plu de m'écrire en date des 27 et 28 de mai. La première, qui me confirme ce que Son Éminence m'a fait savoir par l'une des siennes, m'obligerait de rapporter beaucoup de particularités, qui peuvent être échappées de mes précédentes dépêches, si elle ne suffisait pour convaincre d'erreur l'avis qui m'impute les longueurs de ma négociation et représente M. le Protecteur si disposé à la conclusion du traité. Il est bien vrai que ses ministres l'ont souvent publié, et même que je refusais des conditions dans le même temps que je leur proposais; mais en ayant fait quelquefois des reproches à mes commissaires, ils ont reconnu la vérité, et m'étant plaint à l'un d'eux, qui affecte d'être porté à l'accommodement, de tous ces délais, il ne fit pas scrupule de me mander que tout le monde n'était pas de son avis et qu'il ne pouvait pas s'empêcher de suivre les ordres qui lui étaient donnés. Quand ces avis ne déclareraient pas de quel esprit ce régime agit, pour en être entièrement éclairci, il ne faut que considérer sa conduite présente. Nous étions d'accord, il y a près de deux mois, de tous les articles, et lorsque j'attendais mes commissaires pour signer, ils formèrent difficulté sur celui du transport des biens ennemis; après m'être accommodé à leur désir, sur la parole que me porta l'ambassadeur de MM. des États généraux, de leur part, d'une prompte conclusion, ils

me vinrent trouver avec des articles tout différents de ceux dont nous étions convenus par écrit, faisant revivre de vieilles questions sans les appuyer lors d'aucune raison, ni s'être depuis défendus que leur dessein n'eût été d'entendre l'ambassadeur d'Espagne devant que de rien résoudre avec moi. A ce prétexte, les affaires domestiques ont succédé, et enfin il y a huit jours que lesdits commissaires me donnèrent parole positive de ne plus différer. Je les ai depuis pressés sans réticence de signer, et de leur part ils ont affecté d'être dans cette disposition, faisant mettre au net le traité, et m'ayant, jusqu'à cette après-dînée, tenu dans l'espérance de me l'apporter. Ne recevant point de leurs nouvelles, j'ai envoyé ce soir chez le secrétaire d'État, qui avait ce matin donné les mêmes assurances que lesdits commissaires; mais il a changé de langage et chargé mon homme de me rapporter que Son Altesse, émue des cris et lamentations des pauvres protestants de Savoie, avait résolu, auparavant que de rien signer, d'écrire au roi en leur faveur et d'envoyer la lettre par un exprès, ajoutant beaucoup de protestations que ce n'était point un prétexte pour retarder l'accommodement, mais que les grandes cruautés qui s'exerçaient contre leurs confrères, dont les nouvelles n'étaient venues que ce jourd'hui, et la grande autorité qu'a le roi sur le duc de Savoie, obligeaient M. le Protecteur de leur rendre cet office, et ne lui permettant pas de signer un traité dans une telle conjuncture. L'avouai d'être surpris de ce changement, encore que, comme il aura paru dans ma dernière lettre, je fusse déjà entré en quelque défiance, et que même j'eusse demandé des ordres, au cas que, sous ce prétexte de religion, l'on voulût m'amuser. Les assurances si précises qui m'étaient réitérées tous les jours, l'avantage que ce régime trouve dans l'amitié de la France, les nouvelles venues des Barbades depuis peu, guérissaient mes soupçons et m'avaient persuadé que les affaires

prendraient fin. Je ne sais maintenant à quoi attribuer un procédé si contraire, le zèle de religion n'étant pas capable d'ébranler les desseins du Protecteur : il est bien vrai que l'Espagne a fait agir quelques ministres, que l'on a répandu cette nouvelle avec mille circonstances propres à exciter la compassion, que le peuple, surtout les Indépendants, témoignent avoir un esprit de vengeance et de secours, et que ce gouvernement, pour s'accréditer, pourrait faire quelque démarche qui d'ailleurs s'accommoderait au peu d'inclination qu'il a de conclure. Elle ne paraît point avoir d'autre principe que la jalousie des forces de France, ou quelque complaisance pour nos ennemis.

### 3<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londre : le 30<sup>e</sup> Juin 1655.

....L'on a d'ailleurs jeté cette nuit force libelles qui excitent le peuple à faire sentir aux catholiques le même traitement que le duc de Savoie a fait sentir aux Vaudois ; ce qui leur cause une grande alarme et a obligé quelques-uns des principaux à me demander une relation de ce soulèvement pour la faire imprimer, et par là désabuser le peuple, persuadé que toutes les cruautés imaginables ont été exercées contre leurs frères, quelque impression contraire que j'aie voulu donner, soit à mes commissaires ou à beaucoup d'autres personnes de condition qui n'en ont parlé. Il aurait été assez à propos que j'eusse été plus informé des particularités pour satisfaire lesdits catholiques ; rien néanmoins n'est capable de les mettre à couvert de la rigueur des lois pénales anciennement établies contre eux, qu'un pardon du duc de Savoie.



1<sup>o</sup> *Le même au même.*Londres, 1<sup>er</sup> juillet 1655.

... Il semble que, pour le fonder (d'enthousiasme), l'on a pris tant de soins de faire une levée sous le nom d'aumône qui suffirait pour entretenir des troupes considérables ; l'on ne saurait encore savoir à quoi elle se monte, mais à juger par les charités de Londres, elle doit être excessive ; personne n'en a été exempt ; les soldats même ont voulu paraître charitables, et les prédicateurs n'ont rien oublié pour exciter de l'aigreur contre cette prétendue persécution, sans épargner, en beaucoup de chaires, la France, ni omettre l'exemple de la Saint-Barthélemy. Je dois voir cette nuit le ministre Stoupe, qui m'a fait offrir par le Suisse de me découvrir de grands secrets sur cette matière, et de servir désormais la France, moyennant récompense ; pour laquelle il veut par avance trois cents livres sterling ; quoique son crédit ne soit pas capable de faire la paix ou la guerre, néanmoins, je me suis laissé persuader de les consigner entre les mains dudit Suisse, pour lui être délivrées après l'avoir entretenu, si je trouve qu'il les puisse mériter ; jugeant plus à propos, dans l'état présent de ma négociation, d'hasarder cette somme, pour laquelle Sa Majesté ordonnera, s'il lui plaît, le remboursement, que de rebuter un homme qui, étant employé par M. le Protecteur dans ses desseins touchant ceux de la religion prétendue réformée, pourra donner quelque mémoire utile. Je crois qu'il aurait été plus avantageux de faire un présent à mon principal commissaire, qui est présentement l'un des chanceliers du grand sceau ; il fut mêlé de la campagne pour ce sujet plutôt que pour notre traité, et incontinent après son établissement, il reçut le serment du premier juge d'Angleterre, que M. le Protecteur a

établi en la place de l'ancien qui a remis sa commission pour ne pas juger contre les lois du pays. Ce même scrupule avai porté les trois commissaires du sceau de renoncer à leur emploi, mais l'un d'eux a été persuadé de continuer avec ledit commissaire, ci-devant colonel du Parlement, et qui s'attendait seulement d'être garde du privé sceau.

5° *Le même au même.*

Londres, 8 juillet 1655.

... Les discours et rapports qui m'ont été faits sur le soulèvement des Vallées me donnent la pensée qu'il (le Protecteur) voudrait proposer l'échange de ce pays et offrir ses offices, afin que Sa Majesté ne parût point l'avoir recherché; ledit ministre m'assure qu'il lui arrivait demain une lettre sans sceing qui témoignait que l'intention desdits Vaudois était de prendre ce parti s'ils ne pouvaient s'ériger en république; et cette offre d'entrer en communication des moyens de les secourir et de prendre des mesures sur cette affaire, qui établirait une plus étroite amitié entre les deux nations, ne semble point se devoir entendre autrement.

6° *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Soissons, 9 juillet 1657.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois. Le Roi approuve ce que vous avez fait avec le ministre Stoupe, et l'on a donné ordre au remboursement des trois cents livres sterling que vous avez promises. Je me remets du surplus à M. le comte

de Brienne, qui vous mandera plus particulièrement les intentions de Sa Majesté.

7<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

London, 25 juillet 1655.

.... Il me semble assez à propos de prendre encore patience jusqu'à ce temps, afin qu'au moins le Protecteur ne puisse pas tirer avantage de ce zèle de religion qu'il affecte, pour se conserver dans le crédit par les mêmes voies qui l'ont élevé au haut degré de puissance dont il est revêtu ; sa politique s'accommoderait assez bien avec une guerre dans lesdites Vallées ; et j'ai reconnu, par le discours de l'un de mes commissaires, et par quelques avis qui m'ont été donnés, que l'on voudrait bien engager les cantons des Suisses protestants à secourir leurs voisins. Le voyage du colonel Mey et son procédé fort plein de réserves m'ayant d'ailleurs donné de l'ombrage, quoiqu'il affectât un grand zèle pour le service de la France, je lui découvris mes défiances sous le titre d'avis secret qui m'avait été donné de quelques propositions que ces seigneurs avaient fait faire par lui à ce gouvernement ; après s'en être défendu quelque temps, se trouvant pressé par quelques particularités, il m'avoua que ses supérieurs l'avaient fait passer en Angleterre pour assurer M. le Protecteur que, s'il voulait envoyer de l'argent auxdits soulevés, les Suisses fourniraient des hommes, dont ils se trouvent beaucoup chargés ; qu'il avait exécuté ses ordres, même donnés par écrit, sur cette proposition, et qu'il a été résolu d'envoyer en Suisse un officier de l'armée, pour aviser, avec les députés des cantons protestants, aux moyens de rétablir, avec sûreté pour l'avenir, les habitants desdites Vallées ; que cependant on leur fait tenir dix mille livres sterling tous les mois, sous en

définir le nombre, et qu'il partirait demain pour se trouver en son pays en même temps que l'envoyé de M. le Protecteur....

(Et plus bas :)

Le Protecteur a bien la vanité de vouloir passer pour défenseur de la foi, quoiqu'il n'en prenne pas le titre. Il se flatte aussi que nos prétendus réformés mettent en lui toute leur espérance; ce n'est pas qu'il ait paru ici aucun bonnet de leur part, et je ne trouve point que mes lettres aient accusé l'arrivée de ce colonel dont il est parlé dans votre dernière: cet avis doit être venu d'ailleurs que de moi, et de quelqu'un qui a pris le colonel Mey pour Français; le ministre Soublette prétend être le seul négociateur, et ne se cache point d'avoir commerce avec l'ambassadeur d'Espagne, offrant de le discuter si S. E. le désire. Il m'a paru plus à propos de le souffrir et de m'en remettre à sa bonne foi, sur laquelle je ne me repose pas beaucoup, mais il est bien difficile de se garantir entièrement d'être trompé par telle sorte de gens. Il m'a rapporté que lundi dernier Barrière le mena chez l'ambassadeur, qui lui proposa d'aller en Savoie pour distribuer quelque argent aux ministres des soulevés, que le marquis.... lui remettrait en main, et qu'il a refusé cette commission, sur ce que n'étant point envoyé en ces quartiers par le Protecteur, son voyage ne pourrait qu'être suspect; il me parle, en mêmes termes que le colonel Mey, des intentions de ce gouvernement, assurant qu'il souhaiterait plutôt la guerre que la paix en ces quartiers, et que, si Sa Majesté ou si M. le duc de Savoie ne presse l'accommodement devant l'arrivée de l'envoyé du Protecteur qui ne doit point passer par France, cette affaire recevra beaucoup de traverses, tous les États protestants et l'Espagne étant bien résolus, par différents principes, de ne rien épargner pour entretenir ce feu. Son avis est

aussi qu'avec dix ou douze mille francs l'on gagne quelques ministres qui disposent des esprits de cette populace.

### 8<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 5 août 1655.

...L'ambassadeur de MM. des États généraux me témoigna, dans la visite qu'il me rendit au commencement de cette semaine, pour me congratuler de la prise de Landrecies, qu'il était à souhaiter qu'auparavant l'arrivée en Suisse, tant de la part d'Angleterre que de ses supérieurs, ces soulèvements fussent apaisés; m'insinuant qu'il n'était pas impossible de faire passer des troupes contre le duc de Savoie, quand les Suisses ne voudraient pas assister les rebelles. Cette menace, que je reçus avec le mépris qu'elle mérite, ne fait pas découvrir davantage la grande correspondance d'entre ces supérieurs et cet État sur le point de la religion, quoique les motifs des uns et des autres soient bien différents. Le secours d'argent qui devait partir d'ici n'est pas encore prêt, et la charité des provinces a si peu répondu à celle de Londres que le fonds n'approchera pas de la somme dont mes précédentes ont parlé. Il fut publié la semaine passée une ordonnance pour exciter le peuple, que les premières sermons n'ont point touché, à ouvrir leurs bourses, et l'on continuait de prendre grand soin pour assembler un secours d'argent considérable.

### 9<sup>e</sup> *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

19 août 1655.

... Je vous puis dire, pour ce qui est de l'accablement des Huguenots de la vallée de Luccino, que si ces gens-

là se veulent contenter de choses raisonnables, et au delà, M. le Protecteur, qui témoigne de prendre tant de part en leur protection, aura grand sujet d'être content des offices que Sa Majesté a si utilement interposés en leur faveur auprès de M. le duc de Savoie ; mais comme l'on a sujet de soupçonner qu'on veut se servir de ce prétexte pour voir si l'on pourrait émouvoir tous ceux qui professent la religion prétendue réformée, si l'on voit que ces gens-là s'opiniâtrent à ne vouloir point d'accommodement et que l'on vise à cette émotion, le roi, après avoir donné tant de marques de sa sincérité et de son affection, sera obligé de prendre d'autres moyens pour s'opposer à ce mauvais dessein. Je ne vous dis pas le détail de ce que M. le duc de Savoie a fait à l'instance du roi, ayant donné la carte blanche à M. le président Servien pour ajuster cette affaire, parce que je ne doute pas que M. de Brienne ne vous en ait informé.....

10<sup>e</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 26 août 1675.

...Le secrétaire d'État et d'autres ministres .... ont témoigné que leur honneur et conscience seraient blessés s'ils passaient outre à la signature de notre traité devant la pacification des Vaudois de Savoie. C'est, monsieur, avec beaucoup de raison que l'on peut croire qu'elle n'est désirée ici qu'en apparence. La lettre qu'aura présentée au roi le sieur Downing ne fera point changer de sentiment ; et j'ai eu tout sujet d'en être persuadé tant par le procédé que par le discours de M. le Protecteur qui, en diverses rencontres, a parlé de Nice et de Villetiane comme de places où il était facile de débarquer ; ce que je n'ai pas contesté, mais bien le passage dans le Piémont.

41. *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 2 septembre 1655.

Monseigneur,

J'ai reçu ce soir les deux lettres en date des 19<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> d'août, dont Votre Éminence m'a honoré; elles ne m'obligent pas de rien ajouter à mes précédentes et à ce que j'écris aujourd'hui à M. le comte de Brienne, touchant la disposition de ce gouvernement à l'égard de la France, et ses sentiments sur le soulèvement des vallées de Savoie; seulement assurerai-je que je n'ai pas manqué de faire connaître les offices que Sa Majesté avait ordonné, à M. Servien l'ambassadeur, de passer en faveur des Vaudois, et le peu d'apparence qu'il y avait qu'aucun État les pût garantir d'une ruine entière si le roi les abandonnait, et s'ils refusaient les conditions avantageuses que le duc de Savoie leur veut accorder en sa considération. M. le Protecteur et ses ministres sont sans doute assez informés de la charité de ce pays pour avoir perdu la pensée qu'il leur pût être envoyé aucun secours d'ailleurs que des Suisses protestants, qui ne sont pas en état d'entreprendre une guerre contre leurs alliés pour une cause si injuste et dans un temps que leurs peuples sont disposés à un nouveau soulèvement. Ce n'est pas que d'abord l'on n'ait insinué qu'avec de l'argent il serait facile d'engager des particuliers d'y passer des troupes, et que même les religionnaires des Cévennes et du Dauphiné leur donneraient de l'assistance; mais aujourd'hui M. le Protecteur semble avoir, pour premier but de ses diligences, le désir de paraître fort zélé pour la cause des religionnaires; cette réputation lui est assez nécessaire auprès de ceux qui maintiennent son gouvernement, et les ministres des États étrangers qui sont de la même profession de foi l'ea

ont assez flatté pour lui faire naître l'ambition de passer pour leur protecteur, et remettre la signature du traité de France, sur le seul prétexte de religion, encore que ceux qui examineront de près sa conduite, depuis que la puissance d'Angleterre est tombée en ses mains, puissent facilement reconnaître qu'il a eu d'autres motifs que la religion : néanmoins plusieurs ne laissent pas d'en être persuadés, et il ne s'oublie en rien pour donner cette impression au peuple.

12<sup>e</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Paris, 16 septembre 1676.

Ma dernière lettre a fait savoir que le secrétaire d'État avait reçu avec quelque froideur la nouvelle que je lui avais envoyée de l'accommodement des vallées du Piémont : il en a depuis parlé avec peu d'approbation, et l'on peut tenir pour certain que M. le Protecteur s'attendait d'y avoir meilleure part ; de quoi se voyant privé et n'osant avec bienséance s'en plaindre, il s'en prend aux conditions du traité, comme si elles étoient entièrement désavantageuses aux habitants des dites vallées, et n'aient été reçues que par la nécessité que leur a imposée M. Servien l'ambassadeur. Quelques ministres en parlent en ces mêmes termes, et le dernier de ses envoyés en Savoie, partant de la cour, a écrit que l'accommodement étoit pire que le massacre : il se dit aussi que les lettres du roi traitent avec un peu trop de hauteur ; c'est dont il ne m'a rien été témoigné ; mais le bruit qui s'en répand, et le silence dudit secrétaire, lorsque je l'ai fait mettre sur ce sujet, ne laisse pas lieu de douter que ce ne soit le sentiment de son maître. Je les laisserai digérer ces petits mécontentemens, sans leur parler d'affaires ; seulement continuerai-je, lorsque l'occasion s'en présentera, de faire connaître



que Sa Majesté n'a point changé de résolution à l'égard de l'Angleterre.

### 13<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 25 septembre 1675.

Suivant les bruits publics, il se doit faire une petite assemblée de tous les envoyés des États protestants, pour affermir par une protestation la paix que le duc de Savoie a accordée à ses sujets. Néanmoins l'un de mes commissaires assure que le dernier envoyé d'Angleterre a ordre de retourner, et même continue de parler de l'avantage mutuel que la France et l'Angleterre retireront d'une étroite alliance, faisant entendre que M. le Protecteur, avec un secours considérable d'argent, pourrait continuer ses desseins dans les Indes. Les derniers ordres qui m'ont été envoyés sur semblables ouvertures ne me donnent pas lieu de croire que Sa Majesté voulût contribuer aux frais de cette guerre. Je n'ai point relevé le discours que ledit commissaire peut avoir tenu pour m'entretenir toujours de belles paroles, et plus vraisemblablement pour pressentir quelle est la présente disposition de Sa Majesté; mais je suis demeuré dans des offres, en termes généraux, de ses forces et de sa puissance, afin de ne point ôter l'espérance qu'elle ne pût être portée à ce qu'autrefois j'ai proposé de sa part.

### 14<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 7 octobre 1675.

M. le Protecteur n'est pas satisfait du traité de Savoie; mais ce mécontentement précède de ce qu'il ne paraît point

y avoir eu aucune part, s'il est vrai, suivant le rapport qui m'a été fait, que sa dernière maladie, de laquelle son esprit n'était pas moins attaqué que le corps, fût en partie causée par le chagrin d'avoir si mal réussi dans le dessein des Indes et en Savoie.

(Et plus bas :) )

Je me suis tenu dans des termes généraux, sans répondre à la nécessité d'argent dont l'on ne me fait point de mystère; et il semble que, pour reconnaître si j'ai pouvoir de la soulager, l'on ait ouvert la dernière lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 30 passé. Elle aura ôté l'espérance de secours.

(Dans une dépêche suivante, du 14 octobre :) )

J'ai reconnu assez de froideur depuis que je n'ai pas précisément répondu à quelque discours d'argent qu'a tenu l'un de mes commissaires.

## X X

(Page 238.)

1<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV.*

Londres, 12 août 1655.

Sire,

Dans ma dépêche du 4 de ce mois, j'ai rendu compte à V. M., par la voie secrète de France, de l'échec que les Anglais ont subi dans l'île de Saint-Domingue et des différentes versions qui couraient ici à ce sujet. Le 6 de ce mois, j'ai envoyé un duplicata de ma dépêche, désirant que V. M. fût le plus tôt possible instruite de la déconfiture de ce projet contre les Indes, accompagnée d'une si grande perte d'hommes et si fatale à l'honneur de l'Angleterre. Quoique cet événement soit encore raconté de diverses manières et confusément, car les hommes du gouvernement cachent les détails, cependant ayant obtenu la copie d'une lettre écrite par un officier de la flotte à un de ses amis, je la transmets à V. M. avec la présente, le récit qu'elle contient me paraissant le plus vraisemblable de tous ceux qui ont été publiés.

Par cette relation, V. M. verra comment, après avoir été repoussés de l'île de Saint-Domingue, les Anglais passèrent à la Jamaïque et y entrèrent sans rencontrer aucune résistance, attendu que tous les habitants s'étaient retirés, avec tous leurs biens, dans les bois des montagnes. Le Protecteur, qui n'attache pas une grande importance à ce succès, ressent vivement l'affaire de Saint-Domingue, non-seulement parce que un plan aussi coûteux a échoué, mais parce que ses mauvaises intentions ont été ainsi mises à nu, sans autre résultat

que de l'avoir exposé à une honte universelle qui rejaillit sur lui, pour avoir commis une perfidie aussi abominable que d'avoir attaqué les possessions de V. M., au lieu de la reconnaissance qu'il devait pour tous les honneurs et faveurs dont V. M. l'a tant de fois comblé, et cela sans aucun autre motif que celui de sa méchanceté et de son avidité. Quelques personnes de son Conseil ont assuré qu'elles étaient opposées à cette expédition et qu'elles avaient cherché à en détourner le Protecteur, mais qu'il les évitait précisément lorsqu'il s'occupait de la mise à exécution de ce projet. Maintenant ses partisans vont disant que cette expédition a été faite parce qu'il n'y avait pas de paix avec V. M. au delà de la Ligne, et lorsqu'on leur répond que l'île de Saint-Domingue et les autres îles du Vent sont de ce côté-ci de la Ligne, ils répondent qu'il ne s'agit pas de la ligne équinoxiale ni d'aucune autre dont on avait parlé auparavant, comme celle du tropique du Cancer, mais d'une ligne fictive, imaginaire, qui sépare celles des possessions de V. M. dans lesquelles les Anglais font leur commerce d'avec celles où ils n'en font pas, et que dans les premières il y a paix, tandis qu'il n'y en a pas dans les autres. Toutefois, tous ceux qui s'en tiennent aux articles du dernier traité de paix reconnaissent la futilité de cet argument, ainsi que de celui qu'on allègue en disant que c'est l'Espagne qui a attaqué la première, lorsque don Fadrique de Toledo prit possession de l'île de Saint-Christophe (San Cristobal) en chassant les Anglais qui l'habitaient, et lorsque le général Pimentá s'empara de l'île de Sainte-Catherine (Santa Catalina) pendant que le Parlement était tout occupé de sa guerre contre le roi. Aussi cette excuse n'est pas généralement admise, ces cas étant entièrement différents, attendu que la conquête de ces îles n'a été qu'un recouvrement, et que V. M. a pu le faire, ces îles ayant autrefois appartenu à V. M.

Les négociants de Londres sont dans la plus grande inquié-

tude; ils n'osent plus envoyer des marchandises dans les États de V. M., craignant que ces commencemens de rupture n'aboutissent à une guerre ouverte. Quant à moi, considérant l'état critique de ces affaires ainsi que la situation des choses en Espagne, qui n'est pas telle qu'en puisse entreprendre une nouvelle guerre, considérant qu'il est dans l'intérêt du service de V. M. que ces affaires soient arrangées à leur début en amenant le Protecteur à renoncer à son projet, je travaille, tout en attendant les ordres de V. M., en secret et avec tout le zèle qu'exige une affaire de cette importance et l'honneur de l'autorité de V. M.; et je cherche, à l'aide d'une personne de confiance, à faire comprendre à quelques membres du Conseil qui nous sont favorables l'injustice de leur cause et les grands désavantages qui peuvent résulter pour l'Angleterre de la poursuite de ce projet si peu attendu et si peu mérité par l'Espagne; je leur fais comprendre qu'il nous serait moins préjudiciable d'avoir affaire à un ennemi ouvert qu'à un ennemi caché, lequel ne pourrait jamais faire quelque chose de pis que d'attaquer les Indes et les flottes de V. M. Ces personnes, me dit-on, donnent à entendre qu'elles voient la chose de la même manière et qu'elles condamnent la conduite du Protecteur. Une de ces personnes (membre du Conseil) est allée jusqu'à dire que l'envoi de cette flotte était une rupture préméditée.

Je ne sais quel effet produiront mes démarches; mais si par hasard le Protecteur s'obstinait à persévérer dans son dessein sur les Indes (chose pour laquelle je ne lui vois pas beaucoup de disposition, à cause du manque de moyens) ou dans le projet de conclure un traité avec la France (ce que dans ce moment-ci il ne fait pas, bien que, à l'occasion de l'affaire de Saint-Domingue, le bruit d'un arrangement prochain ait couru), ou s'il persistait à ne pas renouveler la paix à moins qu'on ne lui accorde les points du commerce des

Indes et de l'Inquisition, il sera nécessaire que V. M. se décide, dans tous ces cas, à me faire dire ce que je dois faire et à m'en informer aussitôt, afin que je puisse me guider dans une telle conjoncture et atteindre le succès que j'ai toujours cherché pour le service de V. M.

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 6 septembre 1685

Sire,

En continuant de rendre compte à V. M. chaque semaine le tout ce qui a lieu dans ce pays, je le fais aujourd'hui par la voie secrète de France, pour dire que, relativement à l'affaire dont j'ai parlé dans ma dernière dépêche, il n'y a rien de neuf. Depuis ma dernière j'ai continué à disposer lesdits membres du Conseil en votre faveur, afin qu'ils soient tout à fait bien préparés lorsqu'il m'arrivera des ordres de V. M. au sujet des dépêches que j'ai envoyées, lesquels ordres ne peuvent plus tarder à arriver. On aperçoit de bonnes dispositions chez les membres du Conseil, mais elles serviraient à peu de chose si l'on ne parvient pas à amener le Protecteur à céder sur les points de l'Inquisition et des Indes; toute la difficulté tomberait alors. Autant que je puis le comprendre, on ne veut pas ici avoir la guerre avec V. M.; on désire plutôt conserver le dernier traité de paix, et attendre une bonne occasion, une chance pour commettre une iniquité égale à celle de cette année, ou plus grande encore; comme on connaît déjà leurs intentions, il ne sera pas difficile de prendre dans les Indes des mesures de nature à pouvoir résister à leur invasion; et quant à ce qui peut se passer en Europe, il faudra agir avec la prudence, le soin et la vigilance que commande leur perfidie, aussi longtemps qu'il conviendra de

dissimuler en attendant que les affaires de la monarchie prennent une meilleure tournure.

Il y a cinq jours un navire expédié par la flotte de Penn est arrivé ici; les nouvelles qu'il a apportées sont tenues si secrètes que je ne saurais dire à V. M. avec certitude ce que c'est; mais à en juger par le soin qu'on met à les cacher au palais et par le chagrin et l'abattement qu'on voit au Protecteur, on peut conclure qu'il y a quelque probabilité à ce qui commence à transpirer, savoir que les habitants de la Jamaïque sortis de leurs forêts ont tellement malmené les Anglais qu'ils les ont forcés de quitter l'île. Je ne pourrais cependant donner à V. M. cette nouvelle pour certaine à moins que je n'en reçoive la confirmation. Ce qu'il y a de certain, c'est que le lendemain de l'arrivée du navire, le Protecteur se renferma à midi et ne voulut voir personne jusqu'à la nuit, s'étant soumis à un jeûne rigoureux pour rendre plus favorables les nouvelles qui doivent lui arriver de ses flottes. C'est surtout celle de Penn qu'on s'attend à voir ici prochainement. Dans celle de Blake, dit-on, la peste fait des ravages; six frégates qu'il a détachées de sa flotte et envoyées ici sont venues chargées de malades; il est à craindre qu'elles ne communiquent la contagion à tout le pays et que Dieu ne veuille punir par ce fléau les méchantes actions de cet homme. On parle encore de son intention d'équiper d'autres bâtimens pour les envoyer aux Indes; mais ce ne sera pas facile, à en juger par les dispositions des soldats et des marins, et par suite du manque de moyens pour les équiper.

### 3<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 4 octobre 1685

Sire,

Je continue de rendre compte à V. M. chaque semaine,

par la voie secrète de France, de tout ce qui se passe dans ce pays afin que V. M. ait connaissance de tout. La présente va informer V. M. de ce que j'ai pu apprendre depuis ma dernière du 27 du mois passé.

Le Conseil d'État, après avoir entendu en présence du Protecteur le récit que lui firent les deux généraux Penn et Venables au sujet de l'expédition des Indes et les détails de l'échec subi dans l'île d'Hispaniola (Saint-Domingue), a trouvé leur conduite mauvaise et a attribué l'insuccès de l'expédition à cette conduite; il a trouvé également mauvais qu'ils fussent revenus en Angleterre sans la permission du Protecteur, permission nécessaire, d'après les instructions qu'ils en avaient reçues. Le Conseil d'État a donc pris la résolution de les emprisonner dans la Tour de Londres et de leur intenter un procès; on croit qu'ils seront, sous peu, mis en jugement et traités avec rigueur, si l'on en juge par la colère dont le Protecteur se montre animé contre eux, non-seulement parce qu'ils n'ont rien fait de ce qu'il leur avait ordonné, mais encore parce que, par suite de leur retour en Angleterre, les nouvelles des malheurs et des misères que la flotte a subis dans les Indes ont été répandues dans le public. Le peuple parle à cette occasion avec dérision et dédain des résolutions du Protecteur et de ses plans; or ce n'est pas ce qui le tourmente le moins; aussi pour faire comprendre que, s'il n'a pas fait la conquête de l'île de Saint-Domingue, ce n'a pas été faute de préparatifs, de mesures et d'ordres de sa part, mais que c'est uniquement la faute des chefs qui devaient les exécuter, il les a envoyés à la Tour de Londres, afin que tout le monde voie que ce n'est pas lui qui a été cause de l'insuccès, mais que c'est la désunion des généraux et leur manque de mérite qui ont amené la perte des troupes et de la flotte. Jusqu'à présent on n'a pris aucune résolution dans le Conseil d'État sur la question de savoir si le dessein contre les Indes



sera poursuivi ou non ; et quoique l'on croie que la nouvelle de l'embargo que V. M. a fait mettre sur les propriétés des Anglais précipitera l'exécution de ce dessein, non-seulement on n'a pas délibéré en Conseil sur ce point, mais encore on n'a pas eu recours, en guise de représailles, au séquestre des propriétés des sujets de V. M. qui résident en Angleterre, et c'est ce qui donne lieu à beaucoup d'observations. Les négociants de Londres, qui font le commerce dans les États de V. M., sont allés parler au Protecteur et lui ont proposé d'envoyer un ambassadeur auprès de V. M. chargé de négocier la levée de l'embargo sur leurs propriétés ; mais ils n'ont pas réussi ; il leur a répondu qu'il ne pouvait pas empêcher V. M. de lui faire la guerre si tel était le désir de V. M., comme on pouvait l'inférer du séquestre mis par ordre de V. M., mais qu'eux, les négociants, ne pouvaient pas raisonnablement se plaindre de lui, Protecteur, attendu qu'il avait fait avertir secrètement plusieurs d'entre eux qu'ils feraient bien de mettre leurs capitaux à l'abri en les retirant des États de V. M. ; que, s'ils ne l'ont pas fait à temps, ce n'était pas sa faute, et que du reste il ne paraissait pas que la considération de leurs pertes ou profits dût retarder les mesures dictées par l'intérêt de l'État. Il a ajouté que, si Dieu lui avait accordé le succès dans les Indes, il croyait qu'on n'aurait pas mis d'embargo sur leurs propriétés en Espagne. Peu de temps après, le Protecteur a fait venir les principaux négociants et leur a proposé de contribuer tous par leurs ressources à équiper une flotte, comme les négociants de Séville et de Cadix avaient fait pour s'opposer aux desseins de l'Angleterre, disant que de cette manière non-seulement ils pourraient s'indemniser et se venger du tort que V. M. leur a fait en mettant le séquestre sur leurs propriétés, mais encore qu'on pourrait donner suite au projet de l'occupation de l'île d'Hispaniola. Les négociants ont répondu en s'excusant ; ils ont dit qu'ils

n'en avaient pas les moyens, attendu que leurs propriétés étaient séquestrées et que leur commerce en Espagne leur manquait absolument; que le cas des négociants de Séville et de Cadix contribuant à l'équipement d'une flotte était bien différent du leur, car pour ceux-là il s'agissait de mettre en sûreté une flotte des Indes dans laquelle ils avaient de grands intérêts, tandis que les négociants de Londres, en contribuant à la création d'une autre flotte, ne pouvaient empêcher l'embargo sur leurs biens ni dégager leurs marchandises, et qu'au contraire cela pourrait irriter V. M. et empirer la situation. Après avoir parlé ainsi, les négociants prirent congé du Protecteur et la conversation n'alla pas plus loin.

Quant à la flotte de l'amiral Blake, voici ce que j'ai entendu dire. D'après les dernières nouvelles, il se trouvait dans le fleuve de Lisbonne où il réparait ceux de ses bâtimens qui en avaient besoin; et il est parti d'ici des ordres portant que six frégates, que l'amiral avait envoyées ici chargées de malades, devaient retourner le rejoindre. On croit que, si à l'heure qu'il est, elles n'ont pas encore quitté le port de Plymouth où elles se trouvaient pour cause de réparation, elles ne tarderont pas à le faire avec le premier vent. Trois autres navires chargés de vivres et destinés à ravitailler Blake attendent, dit-on, depuis plusieurs jours le moment du départ, mais il y a beaucoup de personnes qui pensent le contraire. On a ordonné d'appareiller en toute hâte quinze autres bâtimens, et l'on croit qu'ils sont destinés comme renforts à la même flotte; toutefois beaucoup de personnes pensent que Blake reviendra bientôt, attendu qu'on aurait appris dans quel mauvais état se trouvait sa flotte, par les récits qu'en a faits un navire marchand anglais venant de Lisbonne. Le Protecteur est rétabli de son indisposition et se parle que de guerre, et comme quoi il doit faire la conquête de toutes les Indes lorsqu'il aura équipé une autre grande flotte; mais comme les

paroles ne coûtent rien et que, pour exécuter ce que l'on dit, il faut beaucoup de choses, il se peut que tous ces propos ne soient que de la politique, car, dans ce moment, on ne voit pas comment on pourrait réunir quatre millions d'écus qui est la somme à laquelle se monte le devis qu'on en a fait et qui serait nécessaire pour cette expédition que le Protecteur annonce vouloir préparer.

Il est venu, avec la flotte de l'amiral Penn, quelques matelots espagnols qui avaient été pris par les Anglais, se rendant à l'île de Saint-Domingue; entre autres un natif des Canaries, qui depuis vingt-six ans a voyagé dans les différentes parties des Indes et paraît bien les connaître. Cet homme m'a raconté que les Anglais qui sont restés à la Jamaïque sont au nombre de trois à quatre mille, car on en avait fait venir un grand nombre des colonies voisines, et que Penn en revenant en Angleterre avait cherché à savoir si les galions ou la flotte de la Nouvelle-Espagne avaient déjà passé, et qu'il avait appris que ladite flotte était entrée à la Bayane deux jours avant son arrivée dans ces parages-là; mais que quant aux galions il n'avait rien appris, et qu'ainsi il a continué sa route pour l'Angleterre. Ce matelot pense que les galions ne sont pas sortis de Carthagène et qu'ils ne pourront pas le faire avec sécurité tant qu'il n'y aura pas de flotte espagnole pour les escorter; car indépendamment des douze frégates restées à la Jamaïque, on avait armé tous les bâtiments qui leur appor-  
 tent des approvisionnements et d'autres encore qu'ils avaient pris aux Hollandais aux Barbades, et de cette manière le nombre de tous les bâtiments (anglais) se montera à 27 navires au moins. Cet homme m'a dit encore que, pendant qu'il était prisonnier des Anglais à la Jamaïque, il avait entendu dire à quelques officiers que, parmi les plans qu'ils étaient chargés de mettre à exécution, il y avait celui de la prise du poste de Saint-Augustin dans la Floride, parce qu'ils le croyaient facile

à exécuter, et parce que ce point était fort bien placé pour leurs autres buts, attendu qu'en l'occupant ils seraient maîtres de tous ces pays sur la terre ferme, ainsi que du canal de Bahama et pourraient, à ce qu'il leur semblait, empêcher le passage des flottes et des galiots. Pour prendre ce poste (de Saint-Augustin), on ne devait pas entrer par le fleuve sur lequel il est situé, attendu qu'il n'y a pas là de rade assez grande pour le nombre de bâtimens qu'ils amènent, mais plutôt débarquer des troupes sur la terre ferme et l'occuper; ils étaient sûrs de pouvoir le faire facilement, vu que la garnison de ce fort ne dépassait pas 300 hommes, qu'elle n'était pas pourvue de munitions, qu'elle manquait de beaucoup d'autres choses et qu'elle ne songeait pas même à la chance d'une surprise. Quoique ces renseignements ne viennent que d'un simple matelot, cependant comme nous vivons dans un temps où il faut tenir compte de tous ceux qui nous arrivent, il m'a paru nécessaire d'en faire part à Votre Majesté.

*4<sup>e</sup> Instructions qui doivent être envoyées de Madrid à don Alonzo de Cardenas au sujet de son départ de Londres.*

0-101.6. 1655.

Dès que vous aurez reçu cette dépêche, vous demanderez une audience du Protecteur, en priant votre introducteur de vous l'obtenir pour le jour suivant et en disant que vous désirez lui donner ce témoignage de respect avant de partir pour les Flandres, où vous avez l'ordre de vous rendre immédiatement. En même temps vous enverrez votre secrétaire auprès du secrétaire d'État pour lui demander un passe-port pour votre voyage. Vous demanderez l'un et l'autre d'au-

dience et le passe-parti) de manière à pouvoir les obtenir sans toutefois manquer à la politesse ; mais si l'on vous renvoyait au lendemain, vous prendrez congé du Protecteur par écrit, sans lui dire autre chose si ce n'est que, ayant reçu l'ordre de vous rendre immédiatement en Flandre, vous avez craint de n'avoir pas le temps de prendre congé de lui. Si cependant, comme il y a lieu de croire, il vous donne audience, vous lui direz que, n'ayant rendu compte de la réponse décisive qu'il vous avait fait donner le 6 juin dernier, et d'après laquelle le libre commerce dans les Indes devait changer tout ce qui s'était pratiqué jusqu'ici relativement aux affaires de conscience et aux droits de commerce avec ce royaume, cette réponse m'est une preuve que le Protecteur ne désire pas pour le moment de conclure un traité de paix, chose à laquelle j'avais tant travaillé, comme il est notoire, que par conséquent je vous ai ordonné de passer en Flandre, et que, avant de le faire, vous avez voulu lui présenter vos respects et lui dire combien vous avez toujours à cœur de le servir. Vous direz tout cela en peu de mots que je laisse à votre jugement et qui seront en rapport avec le caractère dont vous êtes revêtu.

Si le Protecteur, en vous répondant, vous dit que c'est rompre les négociations que vous avez eues avec lui pour le renouvellement du traité de paix, vous lui direz qu'il ne saurait appartenir au renouvellement d'un traité de paix de soulever deux questions aussi considérables et aussi difficiles que les deux points sus-mentionnés, et que, s'il voulait traiter sérieusement, les moyens de le faire ne lui manqueraient pas ; qu'il saurait bien où les chercher et envoyer des hommes habiles capables de conclure un traité ; que vous deviez penser qu'il ne proposerait pas de choses que les rois héréditaires d'Angleterre n'ont jamais cherché à obtenir, et que toutes les fois qu'il insistera sur des choses semblables, insolites dans

les traités de paix, on en conclura qu'il n'en veut pas, et qu'ainsi votre séjour (à Londres) serait oisieux. Enfin, en vous exprimant dans ces termes généraux, vous prenez congé de lui.

Si le Protecteur se plaignait de ce que vous n'avez pas conclu le traité d'alliance, vous lui remettrez en mémoire tous les délais par lesquels il a toujours répondu à vos ouvertures et la lenteur avec laquelle il a traité toute cette affaire; vous lui rappellerez l'empressement avec lequel vous avez toujours repris la matière et répondu toutes les fois qu'on vous en a parlé; vous rappellerez que lorsque le Protecteur a proposé l'entreprise sur Calais, c'était dans un temps où, de son propre avis, il était inopportun d'en parler ni de conclure aucun arrangement, puisque c'était au moment où la campagne de Flandre avait commencé et où mes troupes étaient employées à d'autres entreprises.

Si le Protecteur vous demande si je me plains de ce que ses flottes ont fait, vous lui direz que, quant à celle de Blake (bien que vous ayez entendu dire quelque chose qui est de nature à nous porter ombrage), vous ne savez pas qu'il y ait eu des hostilités à son égard, qu'au contraire vous avez entendu dire que, dans tous les ports de mes États, elle a été bien accueillie et qu'on lui a donné toute assistance et ravitaillement qu'elle désirait et qu'on a pu donner.

Si l'on a conçu en Angleterre des craintes, ou si l'on a reçu des avis au sujet des représailles qui ont été faites ici, et si le Protecteur vient à vous en parler, vous pouvez répondre que, lorsqu'on a su ici que la flotte de Penn avait attaqué l'île de Saint-Domingue où se trouvent une juridiction, une garnison et un château fort espagnols, j'ai ordonné qu'on usât de représailles dans mes États, attendu que cette conduite de la flotte anglaise dans les Indes a été un acte contraire à toute justice et sans motif aucun, et qu'à moins que

le Protecteur ne prouve clairement que cette conduite a été contraire à ses ordres, et ne prenne des mesures pour réparer les pertes que mes sujets ont éprouvées, je dois venir à leur aide au moyen des représailles usitées en pareil cas.

S'il prétendait qu'il peut attaquer soit les Indes, soit les galions, sans enfreindre les traités de paix, vous lui direz qu'il ne vous paraît pas que moi je puisse l'entendre ainsi, ni le monde, et que vous ne croyez pas que le Protecteur lui-même pense que cela soit possible.

S'il venait à vous proposer une justification de ces actes de ses flottes et à vous promettre qu'il s'expliquera là-dessus avec moi, vous approuverez cette idée, mais vous ne vous arrêterez pas pour cela plus longtemps à Londres, parce que ce sont les événements mêmes qui doivent être le motif de votre départ; toutefois s'il offrait une satisfaction et s'il se désistait des points consignés dans sa réponse du 6 juin dont il a été parlé plus haut, en vous priant de rester pour m'informer de sa proposition et pour traiter et conclure promptement le renouvellement de la paix, vous lui direz que vous, étant un ministre de paix (car c'est là la mission d'un ambassadeur), vous voyez tant de choses de nos jours s'évanouir que, si le Protecteur vous donnait ses dires par écrit et dans une forme que vous pussiez me communiquer en espérant la conclusion d'un bon traité de paix, vous prendriez sur vous de ne pas suivre mes ordres, vous m'enverriez un courrier porteur de la réponse que le Protecteur vous donnerait, et que vous me prierez de vous pardonner d'avoir séjourné plus longtemps à Londres. A moins de ces circonstances, vous ne devez pas prolonger votre séjour quand même le Protecteur vous en prierait, quand même ses ministres chercheraient à vous y faire consentir, ou que des personnes bien intentionnées vous le conseilleraient, ou qu'on voudrît vous retenir; excepté si on le fait en violation de toutes les lois,

et de vive force à laquelle vous ne sauriez résister; car, à moins qu'il n'en soit ainsi, vous ne resterez pas plus de quatre jours après la réception de cet ordre.

Si l'on vous donne un bâtiment, vous l'accepterez, mais vous n'en demanderez pas et vous ne vous arrêterez pas pour l'attendre; d'autant plus que, comme nous sommes en paix avec la Hollande, vous pourrez effectuer votre passage sur n'importe quel bâtiment de cette nation.

A toutes les personnes à qui il vous arrivera de parler, ministres ou non, et n'importe de quel rang et condition, vous témoignerez de la peine de votre départ, en donnant à entendre que je ne me plains pas des bons et vrais Anglais et que ceux-là trouveront toujours en moi, protection, secours et accueil, parce que j'ai toujours voulu le bonheur de ce pays, que c'est à cause de cela que je veux être en bons rapports avec lui, et que j'ai fait dans ce but tant d'actes de politesse et de bienveillance envers son gouvernement, parce que j'ai toujours regardé l'Angleterre comme ma plus sûre amie, pourvu que ceux qui la gouvernent s'appliquent à la rendre prospère.

Parmi les personnes de confiance que vous avez à Londres, vous en choisirez deux, sans que l'une sache rien de l'autre, et vous vous entendrez avec elles pour qu'elles vous tiennent au courant de tout ce qui se passera, et vous instruisent des projets de Cromwell et de son gouvernement, et des dangers qui peuvent le menacer. Vous vous arrangerez avec ces personnes pour qu'elles vous envoient des lettres par la Hollande, ou par un autre pays jusqu'en Flandre, pour être adressées à don Estevan de Gamarra, ou sur quelque autre point d'où elles pourraient parvenir à Bruxelles sûrement et promptement. A chacune de ces deux personnes vous laisserez des chiffres différents afin qu'elles puissent s'en servir au besoin; vous leur ferez les appointements qui vous paraîtront convenables selon ce que ces personnes seront, en leur payant



six mois d'avance afin qu'on puisse prendre ici des dispositions d'après votre avis, et que leurs gratifications soient payées selon leurs services.

En arrivant en Flandre, vous m'enverrez un rapport sur l'état des affaires en Angleterre; quels sont les ennemis de Cromwell en Angleterre, en Écosse et en Irlande; quels sont les provinces et comtés qui lui sont hostiles; quelles sont leur condition, leurs forces et leurs ressources, et ce qu'on pourrait attendre de ces provinces si on leur prêtait assistance. Je ne doute pas que vous n'ayez observé tout de manière à ce que, renseigné là-dessus, je puisse donner des ordres nécessaires.

5<sup>o</sup> *Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV.*

Douvres, le 8 novembre 1667.

Sire,

J'ai rendu compte à V. M. de l'état où se trouvent ici les affaires et du peu d'espoir de les voir s'arranger. J'ai parlé également des démarches continuelles que je faisais pour obtenir un passe-port. Ce que je puis dire aujourd'hui à V. M., c'est que l'ayant obtenu le jour suivant, dans la forme usitée pour les autres ambassadeurs, je suis parti de Londres samedi le 6, entre 7 et 8 heures du matin, et je suis arrivé aujourd'hui dans cette ville (Douvres), d'où je m'embarquerai à bord d'une frégate de guerre que le Protecteur a mise à ma disposition pour me transporter en Flandre. C'était plus que je n'espérais, car j'avais déjà frété un navire pour effectuer mon passage; mais comme c'était un bâtiment marchand qui n'offrait aucune sécurité à cause des courses des pirates de Calais, j'ai résolu de me servir de la frégate, conformément aux ordres de V. M. consignés dans la dépêche du

10 septembre, dans laquelle V. M. me disait de ne pas demander de bâtiment, mais de l'accepter si l'on m'en offrait un. Le même jour, ayant envoyé remercier le secrétaire d'État de sa dépêche, il me transmit l'ordre du Conseil portant que j'eusse à sortir de ces États dans l'espace de quatre jours. J'ai répondu de vive voix que j'étais très-sensible à ce que le Protecteur m'aidât ainsi à remplir les ordres de V. M. avec la promptitude que je désirais moi-même, et que la cause pour laquelle je ne les avais pas exécutés était qu'on ne m'avait pas délivré les passe-ports que j'avais demandés.

On reconnaît dans cette décision du Protecteur les allures de son régime ; après m'avoir renvoyé du jour au lendemain pendant quatorze jours pendant lesquels je renouvelais mes demandes le matin et le soir, il m'ordonne de partir tout à coup ; il veut que ce procédé accrédite dans le peuple l'opinion qu'il a vivement ressentie la demande que j'avais faite d'une audience de congé, pendant que lui-même délibérait en secret sur l'ordre qu'il allait me donner de partir d'ici, piqué qu'il était de l'embargo que V. M. a fait mettre sur les propriétés des Anglais ; et comme je l'avais prévenu par ma demande avant qu'il eût pris sa résolution, le ressentiment qu'il voulait mettre au jour par cette résolution s'est trouvé amorti ; d'ailleurs il l'a fait sans nécessité et mal à propos ; à tel point que plusieurs membres de son Conseil, qui n'y ont en aucune part, ont désapprouvé cette mesure ; aussi n'a-t-elle pas été promulguée dans les publications qui paraissent tous les jours, et je n'ai entendu personne qui en parlât. Il me fallait donc partir sur-le-champ. Avant mon départ on m'a assuré que le traité de paix avec la France était entièrement arrangé, et ici j'ai entendu dire qu'il a même déjà été signé ; le Protecteur a voulu, par la conclusion de ce traité, consoler le peuple qui avait vivement ressenti mon départ ; les négociants de Londres et des comtés de l'intérieur sont au désus-

pour, particulièrement ceux des comtés dans lesquels on fabrique des étoffes et des draps qui se vendent en Espagne. Ils se proposaient d'adresser des pétitions au Protecteur pour le prier d'ajuster ce différend avant mon départ; mais cette démarche l'a irrité à tel point qu'il a ordonné aux commandans de la milice desdits comtés et des autres, de s'informer si l'on faisoit des pétitions de ce genre et de supprimer celles qui s'y feroient, ce qui a beaucoup augmenté le mécontentement de ces gens et la haine que l'on porte généralement à ce gouvernement. Le mal ne fera que s'accroître par suite de l'augmentation des impôts que le Protecteur a ordonné de sa propre autorité, procédé contraire aux lois qu'il avait juré d'observer, car selon ces lois le Parlement seul peut voter les impôts; aussi beaucoup de personnes croient qu'il aura grand-peine à recouvrer non-seulement les impôts nouveaux, mais encore les anciens. En outre, il a ordonné de dépouiller tous ceux qui avaient servi le roi Charles 1<sup>er</sup> d'un quart de leurs propriétés; mais comme ces personnes craignaient depuis longtemps cette mesure, elles ont disposé d'avance de leurs biens et de leurs revenus en les transférant à des personnes tierces, au moyen de ventes faites de confiance. Tout cela n'aboutira qu'à des procès, et le Protecteur recueillera peu de profit de cet acte arbitraire.

J'attends ici demain le bâtiment qui doit me transporter en Flandre, et dès que j'y serai arrivé, je rendrai à V. M. un compte plus détaillé de l'état des choses et des intelligences que je me suis ménagées. Que Dieu garde V. M.

*6<sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Les Lett. de - p. 161 - 165.

Le mal n'en que ce jourd'hui la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 22 de ce mois; elle confirme l'avis arrivé à Louis-

dres, dès le commencement de cette semaine, par courrier exprès, de la saisie générale faite, en Espagne, des effets appartenant aux Anglais, et même de l'arrêt de quelques-uns de leurs facteurs. Cette nouvelle m'obligea de changer la conduite que j'avais tenue suivant les ordres du roi depuis quelque temps; et j'envoyai aussitôt chez l'un de mes commissaires qui m'avait fait témoigner que ce régime serait assez porté à s'unir étroitement avec la France, pour l'assurer que Sa Majesté était dans les mêmes sentimens, et que, si le Protecteur m'en faisait les ouvertures, il trouverait une entière correspondance. Ma déclaration fut reçue avec apparence de joie, et assurance que, dans peu de jours, j'aurais de ses nouvelles. Je les ai attendues jusqu'à hier au soir, et n'en recevant point, je renvoyai au même : il me manda qu'ayant fait son rapport, le Conseil avait jugé que ce serait agir avec bassesse si, après la disgrâce arrivée aux Indes, l'on me venait rechercher de la paix; que maintenant, ne restant plus d'obstacle à notre traité, c'était à moi d'en proposer la signature, si mes ordres n'étaient point changés, et qu'à cet effet, je n'avais qu'à demander mes commissaires. Il continua aussi de parler d'une alliance étroite, pourvu qu'elle se pût faire à des termes raisonnables; témoignant néanmoins qu'il était au pouvoir de M. le Protecteur de s'accommoder avantageusement avec l'Espagne, dont l'ambassadeur avait fait porter parole par Barrière, et qu'une partie du Conseil inclinait assez à embrasser ce parti; mais que leur honneur semblait s'y opposer, et que je ne devais pas, faite d'une démarche purement de cérémonie, laisser passer une occasion si favorable. Ledit sieur commissaire reçut aussi, avec assez d'approbation et remerciement, l'avis que je lui donnai, après l'avoir reçu de Son Éminence, que la saisie faite en Espagne avait pour principal fondement l'espérance d'exciter un soulèvement en Angleterre. J'ai cru, en suite de ces discours, ne pouvoir me

dispenser de faire encore quelques avances, et sur l'heure même j'ai mandé au secrétaire d'État, auquel de temps en temps j'avais fait civilité sur la maladie de M. le Protecteur, que maintenant, sa santé leur permettant de songer aux affaires, j'attendais mes commissaires pour mettre fin à notre accommodement; il promit, à son ordinaire, de lui en faire son rapport, et parut, contre sa coutume, plus traitable sur quelques affaires particulières dont je lui fis parler. Si son procédé et la chaleur que témoigna ce commissaire ne sont point affectés, sans doute le traité ne sera pas désormais différé que par des propositions d'une amitié plus étroite; elle paraît maintenant nécessaire à l'Angleterre, et si ce régime a tant de fierté qu'il veuille même me rendre poursuivant, l'on peut présumer qu'il aura de la peine à revenir des démarches qu'il a faites contre l'Espagne; c'est l'opinion commune fondée sur ce que les ministres d'État ont publié. Et pour ne lui point donner prétexte par notre froidement de prendre d'autres résolutions, j'entrerai dans toutes les ouvertures qui ne produiront point de retardement au traité déjà conclu. Les ordres et les instructions précédentes qui m'ont été envoyées m'éclaircissent assez sur toutes les demandes qui pourraient m'être faites, et il me reste seulement à être informé si Sa Majesté ne veut pas contribuer aux frais de la guerre d'Angleterre; comme j'ai ci-devant offert assistance d'argent, il ne faut pas douter que l'on ne veuille traiter sur ces ententeils; et douze ou quinze cent mille livres tous les ans sembleraient assez utilement employés pour ne devoir pas être regrettés s'ils pouvaient engager ce gouvernement contre ses ennemis; quoiqu'il paraisse déjà bien embarqué, l'intérêt et l'inclination des peuples étant contraires à cette rupture, il ne laisse pas d'être à propos de fonder, par toutes sortes de moyens honnêtes et peu préjudiciables à la France, l'emportement et la vanité du Protecteur, dont les forces peuvent faire une diversion aussi

puissante qu'a été autrefois celle de la Suède et des Provinces-Unies ; et bien que son gouvernement ne soit pas si stable que celui de ces deux États, il ne doit pas être pour le présent moins considéré ; et devant qu'il arrive aucune révolution, nous pourrions tirer un grand avantage de son union ; elle donnera même jour à l'avenir, le Protecteur venant à manquer et la division se mettant entre les chefs de l'armée, d'appuyer les mieux intentionnés pour la France. Si je prends, monsieur, la liberté de m'étendre sur ces considérations, c'est afin d'effacer les impressions que quelques avis particuliers d'ici peuvent donner tantôt de l'instabilité du régime, tantôt de la mauvaise santé du Protecteur ; l'un peut dire que vraisemblablement l'un dépend de l'autre ; et si mes lettres n'ont pas confirmé ce qui s'est écrit du dernier, ce n'est pas manque de m'en être informé et d'en avoir su l'état. J'avoue que, dans le temps de sa chute, il me fut dit qu'il était menacé d'une hydropisie, et l'un de ses médecins, qui l'a vu dans sa maladie, m'a confirmé que la constitution était mauvaise ; mais ces pronostics ne doivent donner aucune visée pour le temps présent.

7<sup>e</sup> *M. de Brienne au cardinal Mazarin.*

Fontainebleau, 7 octobre 1658.

Monsieur,

J'ai cru qu'il me pourrait être reproché de m'oublier de mon devoir si je n'informais Votre Eminence que, par une lettre de M. de Bordeaux, en date du 40 du mois passé, j'ai vu qu'il avait fait un compliment à l'un de ses commissaires, sur l'avis qui avait été porté à Londres que, par ordre du Roi Catholique, les biens et effets des Anglais qui s'étaient trouvés en ses royaumes avaient été saisis. M. de Bordeaux s'étant persuadé que, donnant des assurances de la continua-

tion de la bonne volonté que le roi a jusqu'à présent fait paraître au Protecteur et au régime d'Angleterre, c'était convier, sans en faire la demande, le Protecteur de commander à ses commissaires de signer le traité; celui auquel il s'était adressé lui dit que, si l'Angleterre n'était recherchée de le faire, elle aurait peine de s'y disposer, touchée de crainte qu'il pût être dit que le peu de fortune que son armée avait eue aux Indes l'y avait obligée, ce qui lui tournerait à honte; mais qu'il ne mettait point en doute, si, en une audience demandée pour ce seul sujet, il en faisait instance à M. le Protecteur, qu'il ne fût pour y consentir; ce discours a eu tant de force sur M. de Bordeaux que, bien qu'il me mande que cela lui a été défendu, il me paraît disposé d'exécuter le conseil qui lui a été donné. Je lui ai écrit que je doutais que Votre Éminence en pût demeurer satisfaite, et qu'il fallait (sans un ordre reçu de vous, Monseigneur, depuis que vous êtes en Picardie) qu'il eût des lumières qui n'avaient pas été assez éclatantes pour venir jusqu'à nous; que moyennant ce compliment, le Protecteur déclarerait la guerre aux Espagnols en Europe, et continuerait à la leur faire aux Indes occidentales, et que je devais l'assembler de ne faire pas le second pas, s'il était en état de s'en garantir, ni sans un commandement bien précis offert de l'argent, à quoi il me paraît très-disposé. Si je me suis trop avancé, Votre Éminence aura agréable de me le faire savoir, et à M. de Bordeaux ce qu'il aura à faire.

8<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Bricenne.*

London, le 2 novembre 1662.

... Notre conférence finit par des souhaits mutuels que le traité pût établir à jamais une véritable amitié entre les deux

nations ; s'il a perdu sa grâce par la longue attente, il semble que la rupture avec l'Espagne lui doive donner de nouveaux agréments. Je n'eus pas sitôt fait savoir à mes commissaires que j'étais disposé à signer, qu'il fut envoyé à l'ambassadeur de cette couronne passe-port aux termes qu'il le poursuivait, et même, ordre à un vaisseau de l'État de le passer. Il n'a pas laissé de me faire demander cette après-dînée mon passe-port, et prier de lui faire tenir celui du roi, s'il arrive devant que son vaisseau soit sorti de la rivière. Celui qui m'a vu de sa part assure qu'il partira demain pour Douvres, et que s'étant trouvé avec lui, lorsque la signature du traité lui a été mandée, il a remarqué tel changement dans sa parole et dans son visage que l'on pouvait juger qu'il s'était, jusqu'à ce moment, attendu à quelque renouement ; et il est assez vraisemblable que ce régime l'avait toujours tenu en espérance afin de me donner de la jalousie. Présentement toutes les pensées semblent tourner à la guerre, et les préparatifs d'un grand armement naval se continuent. Cette résolution ne peut point avoir été prise sans former un dessein de s'unir plus étroitement avec la France.

*9<sup>e</sup> M. de Brienne au cardinal Mazarin.*

Paris, 8 novembre 1655.

Il a été rapporté à M. de Bordeaux que l'ambassadeur d'Espagne n'avait su celer son étonnement et son chagrin de ce que l'accommodement d'entre la France et l'Angleterre avait été résolu ; mais jusqu'à ce qu'il soit suivi d'un autre et que les deux États s'engagent à faire la guerre à l'Espagne, il ne sera pas sans espérance d'en conclure un à son tour avec le Protecteur, qui en serait pressé par les marchands anglais. C'est ce que j'ai recueilli de la dépêche de M. de Bordeaux, datée



au 4<sup>e</sup> du courant, et du discours que m'a tenu ce gentilhomme, et qu'il serait du service de Sa Majesté, sur les sommes notables qui sont dues à M. de Bordeaux, qu'il lui fût donné, en argent comptant, au moins dix mille écus, afin que les lettres de change qu'il a été contraint de tirer fussent acquittées, et quelque partie de la dépense dont il est demeuré en arrière ; mais bien que la demande soit juste, il n'en saurait obtenir l'effet si Votre Éminence n'a la bonté d'en écrire à messieurs les surintendants. J'ai été prié de vous faire cette supplication, et je m'y suis volontiers accommodé par des considérations du service de Sa Majesté, qui serait blessé si l'on protestait des lettres et que l'ambassadeur fût réduit à engager sa vaisselle d'argent pour satisfaire à ses créanciers.

## XXI

(Page 233.)

*1. Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV.*

Bouville, 27 mars 1656.

Sire,

J'ai rendu compte à V. M. que S. A. l'archiduc ayant consenti à ce que le roi Charles d'Angleterre vint secrètement ici, nous l'avons vu, par ordre de S. A., le comte de Fuensaldaña et moi; j'ai également rendu compte à V. M. de ce qui s'est passé entre nous jusqu'au moment où le roi Charles s'est retiré à Louvain, après nous avoir promis de nous envoyer deux personnes de sa confiance pour arranger quelque traité. Ce que je puis annoncer maintenant à V. M., c'est que le Roi ayant envoyé ici le marquis d'Ormond et le comte de Rochester accompagnés du résident de Vm, ceux-ci nous ont remis une note contenant des propositions dont je joins copie pour l'information de V. M., avec la réponse que S. A. a ordonné de lui donner. Les commissaires l'ont aussitôt communiqué au Roi (Charles), et deux jours après ils sont venus à mon hôtel où se trouvait aussi le comte de Fuensaldaña; ils ont exprimé, de la part de leur maître, des remerciements pour les bonnes dispositions où était V. M. de l'appuyer dans le but de recouvrer sa couronne, et ont déclaré que, si Dieu la lui rendait, il ferait beaucoup pour le service de V. M. On les en a remerciés comme il convenait, et là-dessus ils ont demandé qu'on rédigeât tout de suite les articles d'un traité dans le sens de la réponse qui venait de leur être donnée; ils

ont demandé qu'une alliance offensive et défensive et une amitié intime entre les deux couronnes (d'Espagne et d'Angleterre) fussent conclues; mais après avoir considéré que, dans l'état où se trouve aujourd'hui le roi Charles, il lui serait impossible de remplir aucun engagement tel que les circonstances l'exigeraient, et qu'il ne saurait rien faire jusqu'à ce qu'il soit remis en possession de ses États, il nous a paru que, pour le moment, il suffisait d'établir des rapports d'amitié et de bonne intelligence, seulement pour le cas où il serait rétabli sur le trône. Il convient toutefois de faire dès aujourd'hui, pour cette éventualité, la ligue et l'alliance qu'ils demandent, car si on remettait la conclusion jusqu'à cette époque, il est à présumer qu'on ne la réglerait pas alors sans difficulté, car du temps des Rois l'Angleterre y a toujours suscité des obstacles par suite des négociations de la France, et aussi des efforts par lesquels des ministres dévoués à cette puissance ont toujours cherché à entraver une pareille alliance.

Dès que le traité sera rédigé, il sera communiqué à V. M. afin qu'Elle daigne le ratifier, et je rendrai à V. M. un compte particulier de ce qui me paraîtra à cet égard.

Les lettres d'Angleterre arrivées ici cette semaine ne contiennent rien de neuf si ce n'est la nouvelle du danger que le Protecteur a couru dernièrement, lorsque la voiture dans laquelle il se trouvait a passé une petite rivière nommée Zimba; trois chevaux et le postillon qui les conduisait ont été noyés. On parle beaucoup là-dessus.

La flotte n'était pas encore partie, car les équipages demandaient, dit-on, un autre chef plus à leur goût, et ensuite parce qu'on manquait d'argent pour équiper les bâtiments comme il faut et les faire partir. Le peuple se montrait très-irrité des prises faites par la marine de Dunkerque et d'Ostende, où l'on venait d'en faire plus de trente sur les Anglais;

si cela continue, le commerce anglais sera considérablement entravé.

Le Protecteur avait résolu d'envoyer un agent à Lisbonne, afin que celui-ci, conjointement avec le consul anglais, prêle assistance aux négociants anglais qui se trouvent en Portugal.

Il a été proposé en Conseil d'offrir à la France de lui envoyer six mille Anglais qui seraient sur le même pied et recevraient la même paie que les Suisses au service de la France; on veut pouvoir, cette année encore, assiéger Gravelines. On a décidé de faire cette proposition à l'Ambassadeur de France Burdeos (Bordeaux) que l'on attendait à Londres, de retour de Paris. Que Dieu garde V. M.

## *2<sup>e</sup> L'archiduc Léopold au roi Philippe IV.*

Bruxel es, 8 avril 1656.

S. R. M. (Sacrée Majesté Royale.)

Cette semaine j'ai reçu par la voie secrète une lettre de V. M. du 26 janvier et je ne sais ce qui a pu occasionner ce retard. Dans cette lettre V. M. me dit que quelques Anglais qui se trouvaient en Flandre ont dit à don Estevan de Gamara que, si on admettait dans ces ports quelques navires munis de lettres de marque du Roi d'Angleterre, il se trouverait beaucoup de personnes qui se déclareraient pour lui, et que ce serait une grande diversion et un acte très-désavantageux pour Cromwell. J'ai déjà dit quelques mots à ce sujet à V. M., à l'occasion des ordres que j'avais donnés d'armer tous les sujets de Votre Majesté qui désireraient le faire pour nuire aux Anglais, aux Français et aux Portugais; mais maintenant je me suis décidé à réunir un Conseil auquel serait communiquée la lettre de V. M., lequel délibérerait sur ce que dit V. M.

et prononceraît sur ce qu'il y aurait à faire. Par le courrier ordinaire qui partira d'ici dans quelques jours, il sera répondu avec plus de précision à la lettre de V. M., et je puis l'assurer que, tant que je resterai ici, je ne négligerai rien de ce qui peut être utile à son service. Mais le manque de moyens dans lequel on a été ici a retardé les préparatifs de la campagne; et quoiqu'il soit arrivé des lettres (de crédit) de trois cents mille écus, les besoins ont été si grands et les déboursés si nombreux qu'on a bientôt vu que la somme était très-insuffisante et qu'on ne pourrait pas faire grand'chose avec cet argent. Toutefois on cherchera à l'employer aux préparatifs de la campagne et à faire de telle sorte qu'on en tire le plus d'avantages possible. S'il est vrai, comme on le dit ici, que la flotte (des Indes) est arrivée, il y aura quelque possibilité de nous assister et de nous faire sortir des embarras où nous nous trouvons, peut-être même de faire en sorte qu'on puisse opposer une résistance plus vigoureuse à l'ennemi. S'il est vrai aussi, comme le bruit en court, que le roi de Pologne a donné une bonne leçon à celui de Suède qui, dit-on, a été fort maltraité, on croit que cela changera considérablement l'état des choses, et que le Protecteur d'Angleterre rabattra beaucoup de son orgueil actuel, car il comptait sans doute sur les avantages qu'avait remportés le roi de Suède.

Je m'occupe des préparatifs de mon voyage et je compte pouvoir le faire après Pâques; en attendant, le seigneur don Juan arrivera; mais comme mes créanciers me pressent beaucoup pour être payés intégralement de tout ce qui leur est dû, je crains qu'ils ne me suscitent des embarras et que, usant de leurs privilèges, ils ne me fassent quelque affront en saisissant mon équipage et mon mobilier; c'est ce qui m'oblige de prier V. M., aussi instamment que possible, de vouloir bien me faire remettre une assignation spéciale de cent mille écus, comme j'en ai déjà prié V. M. la semaine passée dans une

lettre écrite par moi-même ; avec cette somme et les autres que je pourrai réunir des dix pour cent que V. M. avait bien voulu m'accorder, je pourrai faire face aux dépenses les plus urgentes ; ensuite on continuera de payer petit à petit tout ce qui est dû. J'ose espérer de la magnanimité de V. M. qu'elle ne souffrira pas qu'on me fasse ici un affront, comme celui que peuvent me faire mes créanciers, et qu'elle me fera envoyer un secours de cent mille écus, comme je prie V. M. de le faire. Notre Seigneur, etc., etc

3<sup>e</sup> *avis du Conseil d'État d'Espagne sur les dépêches de don Alonzo de Cardenas relatives aux affaires du roi d'Angleterre Charles II.*

Madrid, le 7 mai 1656.

Sire,

Don Alonzo de Cardenas informe V. M. que le roi d'Angleterre, conformément à ce qui avait été convenu antérieurement, a envoyé auprès de lui le marquis d'Ormond et le comte de Rochester accompagnés du résident de Vie, pour conclure un traité, et que ces deux commissaires du Roi lui ont remis une note contenant des propositions dont il envoie la copie à V. M. avec celle de la réponse que S. A. l'archiduc avait décidé de leur donner ; il rapporte ensuite que les deux commissaires, ayant communiqué cette réponse au Roi, sont venus deux jours après à l'hôtel de don Alonzo où se trouvait également le comte de Fuensaldaña, et l'ont remercié, de la part de leur souverain, de la bonne disposition que V. M. avait témoignée de vouloir aider le roi Charles à recouvrer sa couronne ; ils ont insisté en même temps sur la nécessité de rédiger aussitôt les articles du traité et de conclure une

France défensive et offensive ainsi qu'une amitié intime entre les deux couronnes (d'Espagne et d'Angleterre). Don Alonzo ajoute à ce sujet que, le traité une fois conclu, il sera envoyé à V. M. afin qu'Elle daigne le ratifier.

Le Conseil d'État, auquel ont pris part les marquis de Valparaiso et de Velada, les comtes de Peñaranda et d'Oñate, le duc d'Albe et le marquis de los Balbases, ayant pris connaissance de la lettre de don Alonzo, représenté à V. M. que les ministres de Flandre ont donné, aux ordres émanés d'ici à cet égard, plus d'extension que la pensée de V. M. n'en comportait selon la proposition faite par le Conseil d'État, car le Conseil n'a jamais cru qu'une amitié intime puisse être librement établie avec le roi d'Angleterre, qui a vu que, depuis la mort de son père, V. M. a traité avec le gouvernement anglais et avec Cromwell jusqu'à ce que celui-ci ait le premier rompu avec V. M. Le roi Charles doit en être profondément offensé; et d'ailleurs, aujourd'hui, il n'a pas de moyens suffisants pour conclure une alliance, avec des engagements, de la part de V. M., tels que ceux que les commissaires les demandaient; et quoique les ministres (de Flandre) aient, par ordre de S. A. l'archiduc, répondu avec des réserves, le traité n'en reste pas moins à l'état de pouvoir être repris et conclu. Dans ce traité il y a surtout ceci de grave à remarquer que, si on permettait d'établir dans les provinces de Flandre des dépôts pour les partisans du Roi, on se créerait une nouvelle difficulté pareille à celle qu'on a eue avec les troupes du duc de Lorraine et à celle qu'on a encore aujourd'hui avec les troupes du prince de Condé. C'est encore une chose grave que d'accueillir la demande des commissaires anglais tendant à ce qu'on désigne, dans les États de V. M., une résidence pour le roi d'Angleterre, attendu qu'il ne pourrait résider dans aucun endroit sans qu'il en résultât de réels préjudices, beaucoup de frais, et même un grand danger si

cette résidence était fixée dans un port ou dans une place forte exposée à quelque coup de main qui pourrait se tracer à l'aide des partisans du roi Charles lui-même, parmi lesquels Cromwell ne manquera pas d'avoir des affidés. Quoique ce point ne soit pas accordé dans le traité et qu'il reste soumis au bon plaisir de V. M., il ne pourra qu'en résulter un vif ressentiment contre V. M. si cette demande est refusée, comme elle devra l'être par toutes les raisons politiques. En vérité, le Conseil d'État n'espère pas beaucoup de cette négociation, bien qu'il faille chercher tous les moyens de nuire à Cromwell et à l'Angleterre. Ceux qui traitent cette affaire devraient mesurer les obligations que l'on contracterait sur les moyens dont disposent ceux avec qui on traite, pour atteindre le but qu'on se propose; or on ne voit, ni dans la lettre de don Alonzo, ni dans la note qui l'accompagne, que les commissaires du roi Charles aient indiqué quoique ce soit de positif au sujet des provinces, places ou autres corps quelconques sur lesquels le roi Charles pourrait appuyer les efforts qu'on ferait en sa faveur.

Au total, le Conseil d'État est d'avis qu'il serait dans l'intérêt du service de V. M. de faire naïvement penser à tout cela en Flandre sans perdre un seul instant, afin que, si l'arrangement n'est pas encore conclu, on fit attention aux points qu'on signale ici, et surtout afin que, en obtenant du roi d'Angleterre des informations sur les moyens dont il dispose, tant en Angleterre qu'au dehors, pour recouvrer sa couronne, on lui fit observer que son séjour en Flandre n'est pas propre aux communications entre ses partisans et aux négociations avec eux, vu la rupture survenue entre nous et les Anglais; il pourra bien mieux entretenir des rapports avec ses partisans et amis, étant en Hollande ou ailleurs, d'où l'on pourra le faire venir sans difficulté ni danger, et d'où il pourra bien même bien plus aisément les diriger et se servir d'eux.



Dans le cas où le traité serait déjà conclu et transmis à V. M. (ce qui est possible) avant que ces observations parviennent en Flandre, le Conseil d'État, à qui il serait encore renvoyé, pourrait exprimer son opinion avec plus de développemens et la motiver plus complètement. Du reste, V. M. ordonnera ce qui lui plaira.

*4<sup>e</sup> Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV.*

Bruxelles, le 29 juillet 1676.

Sire,

J'ai reçu par le courrier ordinaire d'Espagne la lettre de V. M., du 5 juin, ainsi que la ratification du traité conclu avec le roi Charles II d'Angleterre, le 12 avril, et transmis par moi à V. M. le 15 du même mois. Après avoir pris connaissance des ordres que V. M. avait bien voulu me donner pour que je détournasse le roi Charles de son projet de continuer son séjour dans ces provinces, et que je l'engageasse à retourner à Cologne jusqu'à ce qu'il trouve occasion de passer en Angleterre, je dois représenter à V. M. ce qui me paraît à ce sujet. Lorsque du temps de l'archiduc Léopold une réponse dans ce sens fut faite au roi Charles, réponse dans laquelle on lui conseillait de retourner à Cologne, il l'accueillit fort mal, trouva mauvais qu'on lui refusât la permission de séjourner dans ce pays, et ajouta qu'il ne pouvait retourner à Cologne sans compromettre son honneur, sa dignité et sans nuire à ses intérêts. Il a parlé dans le même sens au comte de Fuensaldaña, et ses ministres me l'ont répété depuis plusieurs fois, en faisant valoir plusieurs arguments et en demandant

pour certaine la ruine du parti que le roi a en Angleterre, en Écosse et en Irlande, si on le voyait aujourd'hui quitter ce pays pour choisir un autre séjour. Car, le seul fait que le roi se trouve dans le voisinage des ports des Flandres donne à ses partisans en Angleterre du courage; ils souffrent patiemment toutes les rigueurs du régime de Cromwell dans l'espoir d'un meilleur sort, et ils restent mis. Les ministres du roi Charles ont également fait valoir les grands avantages du séjour du roi dans ce pays pour le service de V. M., en disant que ce voisinage empêcherait le Protecteur d'envoyer sa flotte aux Indes, et le contraindrait de renoncer à ce projet; il l'exécuterait au contraire si le roi s'en allait d'ici, car alors les partisans du roi désespéreraient de tout, s'arrangeraient de leur mieux avec Cromwell, et le roi serait mis à jamais dans l'impossibilité de recouvrer sa couronne. Le roi Charles est si loin de vouloir partir d'ici que son chancelier me remit, il y a deux jours, une note que S. A. l'archiduc don Juan enverra à V. M., et dans laquelle le roi demande que le traité soit publié et qu'on lui permette de ne plus garder l'*incognito*; il pense que cela seul suffirait à entretenir le courage de son parti et à inquiéter Cromwell. Quant à moi, n'espérant plus pouvoir lui faire abandonner cette manière de voir, je n'ai plus voulu aborder avec lui cette question jusqu'à ce que l'archiduc don Juan prenne une résolution à cet égard; je lui ai rendu compte de l'état des choses, comme je le fais à V. M., en ajoutant que ce serait perdre son temps que de vouloir persuader au roi Charles de retourner à Cologne, et que S. A. jugerait sans doute plus convenable de ne plus lui en parler, car cela ne ferait que l'affliger. Donc, comme le roi restera ici, il sera d'autant plus nécessaire de lui fixer une pension de trois mille écus par mois, somme que V. M. lui avait fixée lorsqu'il se trouvait dans le besoin, et en quoi S. A. l'archiduc s'était conformé à la décision de V. M. Comme S. A. avait

fait savoir que V. M. avait ordonné de payer au roi un secours chaque mois, elle m'a ordonné de faire savoir au résident du roi que ce serait trois mille écus par mois ; et c'est ce que je vais exécuter sur-le-champ.

Le jour de l'arrivée de la dernière dépêche de V. M. a été le 12 juillet, jour où expirait le délai de trois mois fixé pour la ratification du traité ; aussi, pour ne pas perdre de temps, j'ai envoyé sur-le-champ mon secrétaire-interprète à Bruges, porteur du traité ratifié par V. M., en lui ordonnant de recevoir la ratification du roi au moment où il lui remettrait celle-ci, comme c'est l'usage, et c'est ce qui a été fait ; le secrétaire me l'a apportée et je la transmets à V. M. avec la présente. Le secrétaire m'a raconté qu'au moment même où le roi apprenait l'arrivée de la ratification, on recevait la nouvelle du succès des armes de V. M. à Valenciennes, et que la joie que le roi et tous ceux qui sont avec lui en ont témoignée était au delà de toute expression. Le roi pensait que les intérêts des deux couronnes étant les mêmes en vertu du traité qui venait d'être conclu, il était dans son intérêt que les armes de V. M. triomphassent, lors même qu'on n'arriverait pas par là à lui procurer de l'appui qui lui a été promis.

D'après les nouvelles d'Angleterre, le Protecteur a résolu de réunir le Parlement pour le 17 septembre, et il a déjà envoyé des lettres de convocation dans les comtés afin qu'on procédât à l'élection de ceux qui ont droit de siéger au Parlement ; c'est la meilleure preuve des embarras où il se trouve puisqu'il expose encore une fois ses affaires aux dangers qu'elles ont courus toutes les fois qu'il a réuni un Parlement, au point qu'il a été toujours obligé de les dissoudre l'un après l'autre.

On dit aussi qu'un ordre très-secret a été expédié à Blake, afin qu'il envoie six bâtimens de guerre à la Jamaïque

et que Blake ayant refusé de l'exécuter, le Protecteur est très-indigné contre lui, et qu'il a fait prendre des mesures pour préparer d'autres navires, au nombre de six, pour les envoyer dans cette île. Notre Seigneur garde, etc.

5<sup>e</sup> *Note contenant quelques points relatifs au traité entre le Roi de la Grande-Bretagne et le Roi d'Espagne, remise de la part du Roi de la Grande-Bretagne et jointe à la lettre de don Alonzo de Cardenas au Roi d'Espagne.*

29 juillet 1656.

Le Roi de la Grande-Bretagne, qui a reçu avec la plus grande joie la ratification du traité et qui regarde l'amitié de Sa Majesté Très-Catholique comme un bienfait que Dieu tout puissant lui a envoyé pour être le fondement de son bonheur futur et le moyen le plus sûr de reconquerir sa couronne, désire infiniment que ce témoignage d'affection et des bonnes dispositions de S. M. Très-Catholique pour sa personne et pour ses intérêts puisse être porté à la connaissance publique le plus tôt possible par des actes qui mettent ces dispositions au grand jour, comme par exemple en accordant au Roi la permission de séjourner dans un port de mer, ou en prenant ostensiblement connaissance du séjour de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne dans ce pays, en le dispensant de garder l'incognito, et autres manifestations semblables. Ceci donnerait, au Roi de la Grande-Bretagne, non-seulement du crédit et du relief auprès des autres souverains dont plusieurs ont promis de l'appuyer par des sommes d'argent et par d'autres moyens dès qu'il serait appuyé par quelque monarque puissant, mais encore cela ranimerait le courage des hommes de son parti.

en Angleterre, à ce point que tous seraient beaucoup plus empressés à exécuter ses ordres ; alors on verrait que ce parti est plus considérable et plus puissant que tout autre, et la plupart des personnes des autres partis se joindraient à celui du Roi et chercheraient à défendre ses intérêts dès qu'elles verraient que S. M. Très-Catholique appuie et protège le Roi de la Grande-Bretagne. Le Roi convient qu'il est bon que les articles du traité restent secrets, car il est de l'intérêt de LL. MM. qu'ils le soient, et qu'ils ne soient communiqués d'aucune façon à qui que ce soit ; mais la publication et la déclaration du fait de la conclusion (d'autant plus que le traité conclu par les délégués des deux souverains a été ratifié par S. M. T. C.), sans donner les détails et sans dire que S. M. T. C. appuiera le Roi de la Grande-Bretagne contre leur ennemi commun, est si essentiellement nécessaire qu'on ne saurait sans cette base ni accomplir les préparatifs nécessaires pour le but principal, ni disposer les amis à tenter des entreprises utiles. D'un autre côté aussi, il est impossible que les armemens et les préparatifs que Cromwell ferait sur la simple connaissance que quelque chose a été convenu entre LL. MM. (le Roi Charles et le Roi d'Espagne) causent au Roi de la Grande-Bretagne un préjudice égal à celui que causerait au peuple (anglais) la perte de tout espoir ou la croyance qu'il n'existe aucun traité ni arrangement. En effet, les ennemis de S. M. cherchent, par tous les moyens et par tous les artifices, à persuader aux peuples de la Grande-Bretagne que S. M. T. C. n'a aucune intention d'assister le Roi d'Angleterre. Il est donc nécessaire que S. M. s'efforce par tous les moyens de tirer ses peuples de cette erreur en leur faisant connaître le contraire.

6<sup>e</sup> *Arvis du Conseil d'État d'Espagne sur le contenu de la lettre précédente de don Alonzo de Cardeñas.*

Madrid, 19 septembre 1756.

Don Alonzo de Cardeñas a transmis, avec la lettre qu'il a adressée à V. M. le 29 juillet, la ratification du traité conclu entre V. M. et le Roi Charles II d'Angleterre; à cette occasion, il dit qu'il ne lui a pas paru convenable d'engager le Roi Charles à discontinuer son séjour dans ces pays-là, attendu que, lorsqu'on lui avait écrit à ce sujet du temps de l'archiduc Léopold pour lui conseiller de retourner à Cologne, il avait fort mal accueilli la proposition, trouvant mauvais qu'on ne lui permit pas de rester. Don Alonzo envoie également une copie de la note contenant certains points relatifs au traité et remise à don Alonzo de Cardeñas de la part du Roi Charles. Le Roi demande que le traité soit porté à la connaissance du public dans la forme et par des considérations qu'il explique. Don Alonzo dit avoir rendu compte de tout à S. A. l'archiduc don Juan, ainsi que V. M. le verra en détail par les lettres ci-incluses et les papiers qui l'accompagnaient.

Le Conseil d'État auquel ont pris part le duc de San-Lucar, les marquis de Valparaiso et de Velada, les comtes de Peña-randa et d'Oñate, le duc d'Albe, le marquis de los Balbases et l'archevêque de Saragosse, rappelle que, lorsque don Alonzo eut rendu compte à V. M. de l'intention où était le Roi Charles de fixer son séjour en Flandre (c'était à l'époque où il transmit le traité conclu avec lui), le Conseil représenta à Votre Majesté qu'à son avis il serait plus convenable que le Roi Charles continuât à séjourner à Cologne, attendu que son expédition en Angleterre n'était pas encore assez pro-

cième pour exiger sa présence dans le voisinage, et parce que, en séjournant en Flandre, il serait sans aucun doute entouré d'affidés de Cromwell et du cardinal Mazarin, en apparence attachés à ses intérêts, mais qui agiraient au grand préjudice de sa cause et du service de V. M., puisqu'il y aurait, au cœur même des pays de Flandre, beaucoup d'espions et d'ennemis cachés. Par ces motifs on avait ordonné à don Alonzo de chercher à détourner le Roi Charles de son projet en lui donnant à entendre que, lorsque le Roi aurait pris toutes ses dispositions et serait en état de tenter une expédition, il pourrait alors passer en Flandre et y séjourner jusqu'au moment de son passage en Angleterre avec les troupes qu'il aurait à sa disposition; que la différence du temps nécessaire pour s'y rendre de Cologne ou des provinces de Flandre n'était pas de plus de deux ou trois jours de voyage, ce qui ne pouvait en aucune manière être un obstacle à ses intelligences et à ses négociations.

Une copie de la dépêche dans laquelle étaient consignées ces observations a été envoyée à l'archiduc don Juan, mais il n'y a pas encore répondu. Comme le Conseil d'État est toujours de la même opinion, comme il croit le séjour du Roi Charles en Flandre, pour le moment, préjudiciable au service de V. M., et en supposant que la lettre de don Alonzo ne demande pas une réponse très-pressée, le Conseil est d'avis qu'il faut attendre ce que l'archiduc don Juan écrira à ce sujet; lorsqu'il l'aura fait, V. M. vaudra bien ordonner que l'on reprenne en considération et la dépêche actuelle et ce que l'archiduc aura écrit, afin que le Conseil puisse, après plus ample information, proposer à V. M. ce qui lui paraîtra le plus avantageux pour le service de V. M.

70 *Arts du Conseil d'État d'Espagne sur le contenu de plusieurs lettres de l'archiduc don Juan, de don Alonzo de Cardenas et du Roi d'Angleterre.*

Madrid, le 16 décembre 1656.

Sire,

Dans la séance du Conseil d'État à laquelle ont assisté le duc de San Lucar, les comtes de Peñaranda et d'Osate, le duc d'Albe et le marquis de los Balbases, on a pris connaissance, conformément aux ordres de V. M., de trois lettres de l'archiduc don Juan portant les dates du 29 août, du 12 septembre et du 8 octobre (les deux premières pour V. M. et la troisième pour don Louis de Haro); d'une lettre de don Alonzo de Cardenas à V. M. en date du 8 octobre, et d'une lettre du roi d'Angleterre du 26 août.

L'archiduc don Juan et don Alonzo rendent un compte particulier des propositions qui leur ont été faites, de la part du roi d'Angleterre, au sujet des levées d'hommes, de ses sollicitations pressantes pour qu'on l'aidât à une expédition en Angleterre, et des réponses qui ont été faites à ses commissaires et agents. Ils rapportent également que le duc d'York était arrivé à Bruges et que les Anglais demandaient avec instance des logements pour les Irlandais qui devaient arriver; qu'on avait déjà donné des logements pour deux cents hommes, et quelques subsides mensuels au Roi et au marquis d'Ormond. L'archiduc demande qu'on lui fasse savoir comment il doit agir en supposant que l'expédition projetée en Angleterre dépende des paiements qui se



font d'ici (d'Espagne) séparément pour l'expédition et pour le roi.

Quant au roi Charles, il répond à la lettre que V. M. lui a écrite, pour remercier V. M. et de la lettre et de la ratification du traité.

Le Conseil d'État, après avoir considéré tout cela avec beaucoup d'attention, s'est fait représenter le traité conclu par V. M. avec le roi de la Grande-Bretagne, pour connaître au juste à quoi V. M. est tenue, et dans quels cas et de quelle manière. Le Conseil voit que dans l'article 3, où il est question des secours que V. M. doit donner au roi, on lit les mots suivans : « Il est bien entendu que S. M. le roi de la Grande-Bretagne devra avoir en Angleterre un port, ou place, ou quelque endroit qui lui soit dévoué et où il puisse débarquer en sûreté les troupes. » Le Conseil voit, dans ces mots du traité, la réponse la plus raisonnable qu'on puisse faire aux demandes du roi Charles et de ses ministres; on suppose qu'avant de risquer des hommes, des navires et de l'argent, le roi aura un endroit sûr où il pourra débarquer, pour que le traité ait son effet; tant que cela n'a pas lieu, il n'existe encore aucune obligation réciproque qui doive naître de ce commencement. Le Conseil est d'avis que cette réponse était assez naturelle pour que don Alonzo de Cardenas eût pu la donner, et eût été fort à propos, car, donnée par don Alonzo dans la conversation même qui avait lieu sur les demandes du roi Charles, cette réponse n'aurait pu être interprétée comme un moyen de délai et comme indiquant une arrière-pensée dans les promesses faites par V. M. Il eût mieux valu faire alors cette réponse que de fournir aux Anglais un motif de croire que les difficultés viennent d'ici, parce qu'en Flandre on n'y aurait pas d'abord assez réfléchi, ou qu'on les aurait jugées plus faciles à surmonter.

Le Conseil croit que cette excuse (faite sur les mots de traité) est fort légitime en considérant combien il est impossible de distraire un corps de six mille hommes de l'armée déjà assez peu nombreuse qui reste en Flandre, ou de débiter une somme suffisante pour faire des levées aussi considérables.

Le Conseil ne peut s'empêcher de faire ressortir les inconvénients qui peuvent résulter du séjour du roi Charles à Bruges ; c'est déjà quelque chose que l'arrivée de son frère et la pension que l'archiduc don Juan a été obligé de lui augmenter, ainsi que le subside donné au marquis d'Ormond, ce qui fait cinq mille écus par mois ; ce ne sont pas là les plus grands inconvénients ; la principale difficulté consiste en ce qu'on va aborder la question des cantonnements et des levées d'hommes ; on a déjà vu qu'ils avaient demandé des logements pour cinq cents hommes ; il est facile de voir que ceux-ci seront suivis d'autres qui peuvent causer de grands embarras et produire avec le temps des préjudices irréparables. Le Conseil entend la question des logements et des levées d'hommes de telle manière que, lorsque la nécessité se présentera de leur donner les six mille hommes qu'on leur a promis, il y aurait moins de mal à affaiblir les forces propres de V. M. jusqu'à concurrence de ce chiffre qu'à consentir à ce que le roi ait une armée ou un corps d'armée à lui, au sein même des provinces de V. M. Il est évident aussi que le roi d'Angleterre, en faisant de nouvelles levées, diminuera d'autant le nombre des troupes de V. M., car si l'on donne aux troupes du roi des logements, comme on a déjà commencé à le faire, et que les troupes de V. M. restent dans les places frontières, comme on en a également parlé, tout le monde s'en ira pour entrer dans les troupes et les logements du roi d'Angleterre. On ne peut pas s'empêcher de s'étonner qu'on se soit engagé dans des embarras aussi

évidents, aussi palpables, puisqu'il n'y a rien dans le traité qui oblige V. M. à donner des logements, et il faut avouer que tout cela est contraire au bien du service de V. M., que c'est une source de dépenses et d'embaras, et une mesure dont les Français pourront tirer les plus grands avantages de plusieurs manières, tant à cause des inconvénients signalés plus haut qu'à cause de l'occasion qu'elle fournira, au Roi Très-Chrétien et à ses ministres, de s'unir de plus en plus étroitement à Cromwell, après avoir éloigné d'eux le roi d'Angleterre et son frère qui avaient toujours été pour le Protecteur un sujet de crainte et de méfiance. D'ailleurs les faits prouvent combien le roi Charles a peu de partisans et d'autorité, puisqu'on n'a pas appris que, depuis six mois qu'il séjourne à Bruges, il se soit déclaré pour lui un seul navire ou un seul homme.

Le Conseil est d'avis que, lorsqu'on répondra aux lettres sus-mentionnées de l'archiduc don Juan et de don Alonzo de Cardenas, il serait nécessaire de leur faire connaître les observations du Conseil, et qu'ils aient connaissance de ce qu'on pense ici, afin qu'ils agissent dans ces affaires avec modération; car ils courraient vers un précipice manifeste s'ils n'usaient de la plus grande circonspection.

Quant au roi d'Angleterre, le Conseil est d'avis que V. M. lui dise qu'Elle désire que le cas prévu par le traité arrive, ce qui sera dès qu'un parti ou une place quelconque ou un parti se déclareront pour le roi d'Angleterre, et qu'alors V. M. ordonnera l'accomplir tout ce qu'on a promis, quand même l'armée de V. M. devrait se trouver par là réduite au plus petit nombre; mais qu'une action positive et l'exécution de promesses qui pourraient causer tant de préjudice à V. M. ne sauraient avoir lieu jusqu'à ce que des faits préalables, conduisant au bon résultat que V. M. désire, aient eu lieu; que V. M. ne s'est pas engagée à donner des logements, puisqu'Elle n'en a pas

pour ses propres troupes, comme tout le monde le sait; de même que V. M. ne peut pas permettre qu'on fasse des levées d'hommes dans ces provinces, attendu qu'elles ne pourraient guère se faire, si ce n'est à l'aide d'hommes qui abandonneraient les drapeaux de V. M. pour s'enrôler sous ceux du roi.

V. M. ordonnera là-dessus ce qui lui plaira.

## XXII

(Pages 235 et 238.)

1<sup>re</sup> *Mémoire pour renvoyer M. de Bordeaux à Londres, dicté par le cardinal Mazarin.*

Paris, 9 février 1656.

Travailler incessamment et faire toute diligence pour avoir les mémoires des prises qui ont été faites par les Anglais depuis l'année 1647, sans oublier celle des vaisseaux du roi qui ont été pris allant au secours de Dunkerque ; mettre aussi *le Jule* qui fut pris sur les côtes de Portugal.

Il faudra ajouter tous ces mémoires à ceux que l'on a déjà réunis sur les prises faites par les Anglais jusques à l'année 1647.

Il faut considérer que, si on ne fait cela au plus tôt, toute la peine que nous nous sommes donnée ne servira à rien, et il arrivera que nous serons contraints de trouver de grandes sommes pour satisfaire aux demandes des Anglais, lesquels ont leurs mémoires tout prêts des prises que nous avons faites, et bien justifiées.

Les conseillers qui devront assister M. de Bordeaux de la part du roi, pour faire l'évaluation des prix, seront les deux marchands de Rouen et de Saint-Malo et le secrétaire de M. de Bordeaux.

Il faut faire des présents aux conseillers qui ont traité avec M. de Bordeaux, lequel les portera avec lui pour les faire de la part du roi.

Les conseillers sont trois, auxquels il faut donner à chacun un présent de 500 pistoles en bagues que l'on achètera ici au meilleur prix. Outre cela, il faudra faire un présent secret au

garde des sceaux de 800 pistoles d'une boîte de diamants, en sorte qu'il faudra faire une ordonnance de comptant de 23,000 liv. en tout que S. E. fera lui-même payer.

Une réponse civile du roi à M. Cromwell.

Dépêcher l'affaire d'Angier sans aucun délai, ainsi qu'on lui a promis, et M. de Brienne saura de M. de Bordeaux l'expédient qu'il faut prendre pour sortir de cette affaire. Et en ce qui dépendra de MM. les surintendants, il sera bon que M. de Brienne leur fasse savoir que c'est l'intention du roi de le dépêcher promptement, afin qu'ils se rendent faciles. Il faut restreindre tout ce qu'on doit à M. de Bordeaux pour les trois années à 36,000 écus, plus pour trois années du Conseil, 23,600 liv., plus 2000 écus pour l'ameublement; ce qui lui devrait être payé entièrement, s'il n'a eu quelque assignation. Plus, il lui faut faire bon 4200 liv. données aux ministres, et à d'autres 5000 livres.

Il faut faire un mémoire de ce que nous avons perdu en Canada, le droit que nous avons dans la possession de ce pays-là, et généralement tout ce qui appartient à cette affaire.

## 2<sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne.

Londres, le 20 Mars 1676.

J'arrivai à Londres le 5<sup>e</sup> de ce mois et le 8<sup>e</sup> je vis M. le Protecteur. Les commencemens de cet entretien se passèrent en civilités et assurances que je lui donnai de la disposition dans laquelle le roi était d'entretenir religieusement le dernier traité, et d'appuyer de sa puissance les desseins que cet État pourrait former contre notre ennemi commun. Je fis aussi espérer que dans peu de jours nos commissaires arriveraient, et attribuai la remise de leur départ au grand nom.

léc de mémoires des prises que les provinces maritimes de France avaient souffertes. Le duc d'York fut le dernier point que nous traitâmes, et sur lequel il me fut dit, sans que je le demandasse, que le Conseil prendrait aujourd'hui une résolution. J'aurais pu me dispenser d'entrer si avant en matière, dans une audience qui semblait ne devoir être que compliment, étant plus de notre intérêt de ne rien presser, si je n'eusse reconnu, par les avis qui m'ont été donnés dès mon arrivée et par le discours que le secrétaire d'État et quelques autres ministres avaient tenu peu de jours auparavant à mon secrétaire, que le régime a besoin d'être confirmé dans l'engagement où il est entré contre l'Espagne, par l'espérance de n'être point abandonné de la France, et que tous les ministres qui sont contraires à cette rupture veulent persuader que nous n'exécuterons point le traité tant que nous le verrons engagé dans une guerre ; et les mêmes ne manquent pas d'insister qu'il se traite secrètement de la paix entre la France et l'Espagne ; et soit pour en être plus particulièrement informé et de ce qui se passe dans notre cour, ou pour donner un dernier dégoût à la famille royale d'Angleterre, et établir, par la résidence d'un ambassadeur auprès du roi, la créance d'une parfaite et entière liaison entre Sa Majesté et ce gouvernement, on a résolu de faire passer en France un ministre du Conseil d'Écosse, ci-devant colonel, qui a pris alliance dans la maison de M. le Protecteur. Je faisais état, s'il m'eût été parlé, dans mon audience, de cette légation, de l'éloigner avec toute la bienséance possible. Ne m'en ayant rien été touché, quoique j'en donnasse sujet, je ne laissai pas, pour en faire cesser le prétexte, de dire au Protecteur que, sans qu'il fût obligé d'envoyer personne en France, j'étais en état de le satisfaire sur tous les scrupules qu'on pouvait lui avoir donnés et sur les ouvertures qu'il en pourrait faire. Ce discours ne fut point relevé ; seulement fit-il paraître, en termes gênés

raux, de la disposition à agir désormais de concert, et avec plus de relation que nous n'avions fait par le passé. J'attendrai, sans le solliciter néanmoins, l'effet de ses paroles; et si l'on continue dans le dessein de faire partir ledit colonel, dont l'équipage est déjà prêt, j'en parlerai ouvertement au secrétaire d'État, et tâcherai de rompre le voyage. Ce ne sera pas sans causer du chagrin, quelques raisons dont je me puisse servir pour y parvenir. Il ne m'en paraît point qui nous puissent dispenser d'envoyer nos commissaires le plus tôt qu'il se pourra; mais la guerre s'échauffant entre l'Espagne et l'Angleterre, l'on peut espérer quelque accommodement, pourvu que nous produisions grand nombre de procès-verbaux de prises faites sur les sujets de Sa Majesté. La proposition s'en pourra faire avec succès, s'il m'est parlé de quelque liaison étroite. L'on n'affecte point encore de la souhaiter beaucoup, et je ne remarque pas que les esprits et les affaires d'ici soient dans un état différent de celui auquel je les avais laissés auparavant mon départ. Les sentiments y sont fort partagés sur la continuation de la guerre, à laquelle le Protecteur n'est porté que par un principe d'ambition, et l'on n'est point bien persuadé qu'il se puisse faire une grande conquête dans les Indes, où l'on n'a point encore envoyé quelques femmes qui y sont destinées.

### 3<sup>e</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

London, 19 avril 1656.

La lettre que j'écris à M. le comte de Brienne informe Votre Éminence des discours généraux que j'ai tenus à M. le Protecteur, de la part du roi. Il me reste à lui rendre compte de ce qui s'est passé sur les civilités dont elle m'auroit chargé. M. le Protecteur les reçut aussi bien qu'il se pouvait attendre,



et témoigna, par les mouvements de son visage, les réflexions secrètes qu'il faisait avec le secrétaire d'État sur les points que je traitais, et par les réponses qu'il me rendait, y prendre une entière créance et avoir déjà reconnu la vérité de la plupart; entre autres le dessein d'exciter un soulèvement dans la flotte, dont quatre capitaines avaient rendu leurs commissions. Il parut aussi averti des négociations qui étaient en Flandre, et des menées de Sexby; mais il m'avoua qu'il n'avait aucune intelligence en Espagne et n'en savait les nouvelles que par les lettres de Paris, et que Votre Éminence lui ferait grande faveur si elle lui communiquait les avis qu'elle en reçoit touchant les affaires d'Angleterre; je lui fis espérer. Après m'avoir fort prié de remercier Votre Éminence, il passa de soi-même, devant que j'eusse le temps d'en parler, au duc d'York, et me dit qu'il ferait prendre aujourd'hui une résolution dans le Conseil sur son sujet. Cette avance me donna lieu de lui marquer les inconvénients que sa sortie de France produirait, les diligences que les ministres d'Espagne faisaient pour l'attirer en Flandre, et l'avantage que le gouvernement d'Angleterre recevrait de son séjour en France, en ce qu'il nous conserverait des troupes considérables, mais aussi en ce que c'était diviser la famille royale d'Angleterre et l'affaiblir par l'attachement qu'elle prendrait à des intérêts différens. Je ne manquai pas aussi de le convier à prendre désormais une entière confiance en l'amitié du roi et de Votre Éminence, et à ne pas juger de nos inclinations par des démarches de civilités, dont la bienséance ne pouvait nous dispenser, désignant par ces expressions générales les caresses qu'a reçues la princesse royale.

*À M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

London, 27 mai, 1766

Le grand silence de M. le Protecteur, après tant d'assurances qu'il m'avait données que dans peu de jours j'aurais de ses nouvelles, me fait croire que le colonel Lockhart sera chargé des propositions et des réponses que j'attendais, afin que son voyage ait plus de prétexte, ou que sa personne soit mieux reçue en portant des marques de la déférence du Protecteur au désir de Sa Majesté. Sur le séjour du duc d'York en France, j'avais témoigné, en des termes qui ne pouvaient choquer, qu'il était à propos de différer cette légation pour quelque temps; mais toutes les raisons dont j'ai pu appuyer ma proposition n'ont pu changer le dessein pris devant mon retour en Angleterre. Les ministres d'État auxquels je m'étais adressé ont eu ordre de me dire que, si nous avions des considérations pour l'éloigner, ce régime en avait pour l'avancer; ils ont même passé jusqu'à se servir de prétexte de la religion.

(Et plus bas :)

L'envoi dudit colonel à Paris a sans doute d'autres motifs, et quoique l'on professe publiquement de le vouloir tenir auprès du roi pour agir en faveur des religionnaires, il est plus vraisemblable que l'espérance d'éloigner de la cour, par sa présence, les restes de la famille royale d'Angleterre, et la curiosité d'être à l'avenir plus informé des affaires de France, auront fait passer par-dessus toutes les considérations que j'ai mises en avant, sans autre fruit que celui d'empêcher que M. le Protecteur ne donne la qualité d'ambassadeur à son ministre, jusqu'à ce que la réception ait confirmé les avis

d'Angier et de Petit, qui le font attendre avec de grandes impatiences, pour les desavouer et ôter la pensée de donner un titre plus relevé au lit colonel. Il est plus nécessaire que les civilités dont on a accoutumé d'user envers les ministres des Etats étrangers soient accompagnées des embarras que j'éprouve souvent en ce pays, où les esprits sont plus disposés à s'embarrasser de l'honneur qui leur est fait qu'à la reconnaissance.

*56. Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Paris, le 26 avril 1656

Monsieur,

Vos dépêches des 10<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> de ce mois m'ont été rendues ; je suis bien aise de la bonne réception que l'on vous a faite de delà, et vous remercie de vos nouvelles ; celles que nous avons sont qu'il n'est arrivé que quatre vaisseaux de la flotte, sur lesquels même il y a fort peu de chose pour le roi d'Espagne, et que l'on croit l'amiral perdu, lequel était demeuré derrière : nous savons aussi de bonne part qu'en Espagne comme en Flandre ils se flattent fort de l'espérance de quelque grande révolution qui doit arriver en Angleterre et y mettre, par leurs soins et leurs intrigues, les affaires au point qu'ils peuvent souhaiter ; il est certain aussi que le roi d'Angleterre a fait et signé son traité avec les Espagnols, et que S. M. lui-même en a été bien aise, croyant que l'union de son parti avec celui dudit roi le mettra en état de faire quelque chose de plus considérable en Angleterre ; et c'a été le but des Espagnols, afin que formant un parti de ces deux et y joignant encore les intelligences qu'ils peuvent avoir en ce pays-là, ils puissent mettre d'autant plus d'affaires sur les bras de M. le Protecteur. Je sais d'ailleurs qu'ils ont permis

audit Roi, par le traité, de lui donner dans cette campagne 3000 chevaux et 6000 hommes de pied et de quoi les payer pour trois mois, afin qu'il s'en puisse servir à quelque descente en Écosse ou en Angleterre, espérant que par ce moyen il pourra former tout aussitôt une armée dans le pays de plus de 20,000 hommes, fondés sur les assurances qu'ils prétendent avoir que, ce corps étant une fois débarqué, il sera grossi à l'instant par quantité de troupes de gens de leur intelligence. On me mande aussi qu'ils croient être assurés de quelque port pour faire ce débarquement; mais je ne doute pas que M. le Protecteur n'ait l'œil ouvert et n'ait été prévenu à temps pour rendre inutiles ces desseins des Espagnols. En donnant part de ces avis à M. le Protecteur, vous pourrez lui communiquer aussi, et même lui remettre ès mains les deux lettres ci-jointes que nous avons interceptées.

Il verra, par celle qui n'est pas en chiffres, de quelle façon Barrière s'explique; elle est toute écrite de sa main et s'adresse à Cardenas; il y a apparence que l'autre contient quelque secret d'importance puisqu'elle est en chiffres, et il me semble que, si Barrière est encore à Londres, rien n'empêche que M. le Protecteur ne puisse l'obliger à la déchiffrer, mais il faut témoigner à M. le Protecteur qu'il importe extrêmement, pour son avantage propre, qu'autre que lui ne sache que ces lettres et ces avis viennent d'ici, et qu'au contraire il faut qu'il fasse semblant, pour ce qui est des lettres, qu'elles ont été interceptées de delà.

Je ne m'étonne pas des bruits que vous me mandez qu'il courent, au lieu où vous êtes, pour faire croire que nous avons quelque négociation secrète pour la paix, car ce sont les Espagnols qui les répandent eux-mêmes, afin de jeter, s'ils pouvaient, de la défiance dans les esprits; mais il n'y a nul fondement et l'on ne songe ici qu'à réduire l'Espagne en tel état que son inimitié ne nous puisse pas faire grand mal.

Vous ferez bien de détourner, si vous pouvez, M. le Protecteur de l'envoi d'un ambassadeur en cette cour; ce n'est pas que Sa Majesté n'en fût bien aise; mais comme il y a ici beaucoup d'Anglais et d'Irlandais, il s'en pourrait rencontrer, parmi les uns ou les autres, d'assez désespérés pour entreprendre quelque méchant coup; et quelque châtiment qui pût suivre, ce serait toujours un grand malheur; joint que, si l'envoi de cet ambassadeur n'est que pour être informé de ce qui se passe ici, vous pouvez répondre à M. le Protecteur qu'il le sera bien plus exactement par votre moyen que par celui-là. Néanmoins, s'il voulait envoyer ici quelque personne de confiance pour y demeurer sans autre titre, il le peut faire librement, ne lui représentant rien là-dessus que dans l'appréhension que ceux qui ne l'aiment, ni lui ni nous, ne prennent de là occasion d'entreprendre quelque chose qui puisse exciter des déliances. Je presse tant que je puis M. le comte de Brienne pour l'expédition des commissaires, et l'on travaille aussi à ramasser le plus qu'on peut de procès-verbaux. Nous attendons de savoir la résolution qui aura été prise touchant M. le duc d'York; je vous dirai cependant qu'on le sollicite fort, de la part du roi son frère et de celle des Espagnols, de se retirer en Flandre, lui offrant emploi et assistance proportionnée à sa condition; et puisque les Espagnols le recherchent de la sorte et le pressent de sortir d'ici, c'est bien une marque infallible qu'ils ne croient pas que ce soit le bien ni l'avantage de M. le Protecteur. On a déjà donné les ordres nécessaires, à tous les capitaines et officiers des navires du roi, de garder une entière correspondance avec ceux de la flotte d'Angleterre, et assurément il n'y sera rien oublié de notre part.

Pour ce qui est d'une liaison plus étroite et des entreprises maritimes dont on vous a parlé en termes généraux, vous pouvez écouter les propositions qui vous seront faites là-des-

sus et en donner avis ici, d'où l'on fera savoir les intentions de Sa Majesté; mais à vous parler franchement, ce qui vous pourrait empêcher de nous porter avec tant de chaleur à ce qui regarde à ce point-là est que nous n'avons pas seulement l'argent nécessaire pour l'entretien des troupes que le roi a sur pied, et exécuter les choses qui ont été résolues pour cette campagne. Je n'ai rien à vous répliquer sur le fait des présents; et quant aux personnes en faveur desquelles vous avez pu me parler à votre départ, il sera bon que vous m'en envoyiez un mémoire, car j'ai eu tant d'autres affaires depuis ce temps-là que je ne me souviens plus d'eux.

Le roi sera bien aise d'avoir deux mille hommes, la plupart anglais ou écossais et le reste irlandais; mais il ne peut donner rien davantage que douze écus pour chacun, à condition qu'ils seront ici dans les deux mois après l'argent reçu; vous pourrez donc traiter sur ce pied-là, mais je vous prie toujours de vous souvenir que vous devez prendre vos précautions et vos sûretés, en sorte que l'argent du roi ne coure aucun risque.

Quand vous nous aurez mandé ce que souhaiterait le beau-frère de M. Lambert, pour s'attacher au service du roi, j'en rendrai compte à Sa Majesté et vous ferai savoir ses intentions. Quant à White, je n'en fais nul cas, étant toujours persuadé que c'est un esprit double à qui on ne saurait se fier; néanmoins il n'y a point de mal de l'entendre et de lui dire que, s'il rend quelque service considérable, on le récompensera largement; mais auparavant que de rien donner on veut voir des effets.

J'aurai soin de vos intérêts, et vous témoignerai toujours très-volontiers en toutes les choses qui dépendront de moi, que je suis, etc.

*G. M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, le 22. n. 1656.

La lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 22 est arrivée assez à temps pour me faire encore une tentative contre le départ du colonel Lockhart. Tous les offices que j'avaïis passés sur ce sujet par la voie de mes commissaires n'empêchent point qu'il ne se dispose à suivre son équipage, qui était déjà sorti de Londres; et n'y ayant plus sujet de craindre que son voyage pût être avancé par les diligences que je ferus pour l'arrêter, je crus en devoir parler ouvertement au secrétaire; je l'allai voir à cet effet il y a deux jours, et après lui avoir fait savoir que nos commissaires étaient sur le point de passer en Angleterre, je lui dis que la légation dudit colonel Lockhart m'avait obligé de lui demander cette conférence, pour le prier de faire savoir à Son Altesse que sans doute elle avait déjà entendu parler, des ministres de son Conseil, que le roi prendrait sans doute en bonne part le dessein qu'elle avait d'envoyer en France, et surtout du choix dudit colonel; que la réception du sieur Downing et de l'autre envoyé en Savoie, lorsqu'ils passèrent par la cour, ne laissait pas lieu de douter qu'il n'y fût fait favorablement accueil à tous ceux de cet État qui seraient revêtus d'un caractère public; qu'enfin toutes nos démarches passées et mon retour devaient tout faire attendre à M. le Protecteur de l'estime du roi; qu'aussi Sa Majesté se promettait de trouver de la correspondance, et que ce serait la confirmer dans cette confiance si le voyage du colonel se remettait à un autre temps; j'en exagèrai tous les motifs, sans oublier celui de la religion, dont on s'était servi, pour persuader qu'il n'était pas présentement nécessaire, et qu'un agent, durant mon

séjour en ce pays, suffirait pour solliciter les intérêts particuliers des Anglais, même pour donner avis de ce qui s'y passerait; et sans entrer dans les considérations qui nous obligeaient de désirer cette complaisance, je tâchai seulement de prévenir la pensée que l'on pourrait avoir, que nous refusassions de reconnaître les ambassadeurs d'Angleterre, ou qu'il y eût quelque négociation en France dont nous appréhendassions que le Protecteur eût connaissance. Ledit sieur secrétaire, après une attention fort tranquille, me dit que cette légation n'avait point d'autre cause qu'un désir de confirmer à Sa Majesté les sentiments que M. le Protecteur n'avait ici témoignés et de passer des offices en faveur des Vaudois; que la bienséance ne permettait pas de changer la résolution qui avait été prise, que comme l'on avait en ici de la joie de mon retour, ledit colonel trouverait sans doute la même disposition, et qu'il ne prendrait pas présentement qualité d'ambassadeur. Je ne laissai pas d'insister encore, et après avoir fait connaître les avis qui représentent les habitants des vallées de Savoie en condition de n'avoir besoin d'aucune recommandation auprès de leur prince, je fis connaître aussi que Sa Majesté ne prendrait point en bonne part que M. le Protecteur, sous prétexte de les assister, voulût se faire de fête auprès de nos religionnaires, et que si l'amitié avait seule part à cet envoi, il devait se remettre, puisque je témoignais que nous le souhaitions; j'accompagnai cette proposition, de son peu agréable, de toutes les expressions et civilités capable d'en adoucir l'amertume, et ledit sieur affectant aussi de n'en être point choqué, me promit d'en faire sa relation.

(Ét plus bas:)

Les civilités personnelles mirent fin à notre conférence, depuis laquelle le voyage dudit colonel avait été différé jusqu'à ce matin, qu'il a reçu ordre, après l'arrivée des lettres, de



partir sur l'heure. Nous nous étions visités la semaine passée sans parler d'affaires; seulement m'avait-il dit qu'il passerait comme particulier, et que le temps de son séjour était encore incertain. L'un de ses amis m'est venu prier d'écrire de lui en bons termes afin qu'il fût mieux reçu en France; pour m'y convier davantage, il me dit que M. le Protecteur était résolu d'en user désormais avec les ministres étrangers plus civilement que par le passé. Il est vrai que, si les siens étaient traités de même, les ambassadeurs ne seraient à leur entrée reçus, visités et présentés à l'audience que par le maître des cérémonies, et ceux de caractère moins relevé ne le verraient qu'à la première audience. Les uns et les autres ne recevraient nulle réponse s'ils faisaient quelque proposition indifférente, ils éprouveraient de grandes longueurs dans toutes expéditions et peu de civilités personnelles; seulement jouissent-ils de l'exemption de tout droit d'entrée et sortie pour tous les meubles qui leur appartiennent. C'est ce dont j'ai cru devoir informer, afin que si la loi du talion se doit mettre en usage, celui de ce pays soit connu, quoiqu'il soit de la générosité ordinaire de notre nation de vaincre les autres en civilités. Il semble que le Protecteur, envoyant ledit colonel, nonobstant ce que j'en avais témoigné, sans même me faire rendre réponse, Sa Majesté pourrait se régler sur cet exemple, crainte qu'un autre traitement passe pour un désaveu de mes instances et agrément de l'ambassade, à laquelle sans doute les propositions d'amitié étroite se remettent.

(Et plus bas :)

S. M. ne sera pas en peine de le garantir (le colonel Lockhart) contre les ennemis de ce gouvernement, sa famille, qu'il a composée de soldats de l'armée, étant capable de le mettre à couvert de leurs entreprises, et sa personne eu réputation de valeur; il est Écossais et l'on prétend qu'il a été

choisi de cette nation pour faire voir la confiance que M. le Protecteur y prend ; il l'avait d'ailleurs assez témoigné, le recevant dans sa famille.

### 7<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 8 mai 1656.

J'ai reçu les deux lettres qu'il vous a plu de m'écrire le 29<sup>e</sup> du passé ; ma dépêche de la semaine passée servira de réponse au principal point dont elles parlent, et le départ du colonel Lockhart accusera mon peu d'adresse ; ce n'est pas que je n'aie dit tout ce qui me semblait capable d'arrêter son voyage, et sans doute le Protecteur aurait usé de complaisance en cette rencontre si quelque considération bien puissante ne s'y opposait. Quoiqu'il allègue le motif de religion, que, comme j'apprends, le colonel Lockhart ait ordre d'être fort assidu à Charenton, et qu'en effet, il soit de la même sorte que nos prétendus réformés, je ne laisse pas d'attribuer sa légation à la vanité qu'a M. le Protecteur de tenir un ministre en France, et en présence de la famille royale d'Angleterre, afin de lui causer quelque dégoût qui l'éloigne de la cour, et d'ôter à ceux de son parti toute espérance d'en pouvoir jamais être assistée ; que si le titre d'ambassadeur peut contribuer à l'un et à l'autre, il ne faut pas douter que ledit colonel n'en soit revêtu, pour peu qu'il trouve d'agrément, ni aussi que, pour l'introduire et le rendre à l'avenir considérable, l'on ne fasse passer par lui toutes les ouvertures et propositions qui seront jugées devoir être agréables ; c'est ce qu'un de ses amis m'a déclaré, et dont j'ai été confirmé par ce qui se passa dans l'audience que je demandai, il y a trois jours, au Protecteur pour lui faire des plaintes de ce que

les amateurs anglais continuaient leurs déprédations sur les sujets de Sa Majesté, et aussi pour parler du duc d'York. Après avoir traité le premier point, et reçu les réponses qui s'en pouvaient attendre, je passai au dernier et demandai la résolution qui m'avait été promise dans ma première audience. Le secrétaire d'État, pour prévenir, ce semble, la réponse que le Protecteur m'allait rendre, l'avertit tout bas que c'était un des chefs de l'instruction dudit colonel Lockhart; il ne laissa pas néanmoins, se voyant pressé, de me dire que Sa Majesté en pouvait user comme bon lui semblerait. Je pris ce discours pour un exprès acquiescement au séjour du duc d'York en France, et témoignai que le roi recevait en fort bonne part cette complaisance.

(Et plus bas :)

Les civilités personnelles succédèrent aux nouvelles, et entre autres caresses, le Protecteur me convia d'aller désormais à Hamptoncourt pour avoir ma part de ses divertissemens; je n'en suis pas tellement touché que, pour l'entretenir dans cette belle humeur, je voulusse conseiller de traiter de même son ministre qui est en France, si son séjour n'y est pas souhaité.

### 8<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 15 mai 1656

Je n'ai plus rien à dire du colonel Lockhart, si ce n'est que le roi ne sera point responsable des mauvaises rencontres qui lui pourraient arriver, après les déclarations que j'ai faites sur son voyage, tant aux ministres d'État qu'à lui-même. Sa générosité ou la confiance qu'il prend en ses domestiques, et la joie de se voir dans un emploi qui le relève plus que

n'a fait l'alliance du Protecteur, ont prévalu sur la crainte que lui devrait donner le désespoir de tant d'Anglais, Écossais et Irlandais ruinés par le régime d'Angleterre. Je les ai représentés en état de tout entreprendre, quoique le succès des meurtres faits en Espagne et en Hollande dût étouffer la pensée d'une semblable action, quand même elle ne serait pas capable d'exciter une réconciliation entre le roi d'Espagne et le Protecteur.

9<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 29 mai 1766.

Je vois, par la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 20 du présent, que le colonel Lockhart a écrit et parlé uniformément de sa réception, mais bien différemment de son séjour, puis qu'il fait passer en France quelques personnes dont il ne s'était pas voulu charger devant que d'être assuré d'une longue résidence, et en remet d'autres à la fin de la campagne, où il prétend suivre la cour. Si les autres ministres étrangers demeurent à Paris, cette distinction persuadera le Protecteur que nous avons plus de déférence pour ses desirs qu'il n'en a témoigné pour ceux de Sa Majesté par l'envoi de son ministre. On peut souffrir qu'il se flatte d'une telle créance pourvu qu'elle produise quelque avantage.

## XXIII

(Page 367.)

*Traité fait avec le Protecteur et la République d'Angleterre pour la campagne de 1657. signé à Paris le 23 mars 1657, ratifié par Louis XIV le 30 avril. et par Cromwell le 4 mai suivant.*

Considérant qu'il est prouvé par des faits certains que les Espagnols ont pour but d'entretenir, dans le monde chrétien, des discordes perpétuelles; considérant que, de tout temps, mais surtout durant l'année qui vient de s'écouler, ils ont rejeté des offres de paix qui leur ont été faites aux conditions les plus honorables et même les plus conformes à leurs intérêts, par l'initiative de Louis XIV, roi Très-Chrétien de France et de Navarre, mû d'un singulier amour pour la tranquillité publique, et transmises par le sieur de Lyonne, membre de son Conseil secret, au roi Catholique et à sa cour; considérant que, après cet indigne refus, il ne reste aucun espoir d'arriver jamais à la paix par une négociation amicale, sans avoir d'abord forcé les Espagnols, par quelque fait d'armes éclatant, à changer de sentiments et à entrer dans des desseins plus modérés et mieux accommodés à la tranquillité publique; Sa Majesté Très-Chrétienne ne voulant rien omettre de ce qui est en son pouvoir pour donner à un projet aussi pieux l'issue désirée, et le sieur William Lockhart, chevalier et conseiller pour l'Écosse du sérénissime et très-puissant lord Protecteur de la République d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, commissaire légat, procureur et député dudit lord Protecteur, ayant

appris à S. M. Très-Chrétienne que S. A. le lord Protecteur est aussi dans l'intention de forcer l'ennemi commun des deux puissances à souffrir que le monde chrétien puisse enfin jouir de la paix ardemment souhaitée, et qu'à cette fin ledit lord Protecteur a donné audit sieur William Lockhart toute sorte de pleins pouvoirs pour délibérer, négocier et traiter avec les délégués que S. M. Très-Chrétienne aurait choisis pour s'entendre sur les moyens de combiner, dans la prochaine campagne, les armées de France et d'Angleterre de telle sorte que l'union de leurs forces et l'accord de leurs desseins puissent, par la crainte d'un plus grand échec, faire naître dans l'esprit des Espagnols le désir de la paix auquel on n'a pu encore les amener par aucun moyen, et aussi pour renouer les deux États par une amitié plus étroite, selon l'intérêt des deux gouvernements, des peuples et des sujets et selon les conditions utiles à l'établissement de la paix publique ; Sa Majesté Très-Chrétienne a choisi à cette fin et a commis M. le comte de Brienne, commandeur de ses ordres, membre de tous ses Conseils, premier secrétaire des commandemens et du Conseil privé, ainsi que M. de Lyonne, marquis de Fresne, seigneur de Berny, préfet et maître des cérémonies et desdits ordres, et membre du Conseil privé ; et S. M. leur a pareillement donné ses pleins pouvoirs pour négocier et traiter sur les matières susdites. Lesdits plénipotentiaires, après s'être réunis plusieurs fois, ont enfin fixé, par l'effet de leurs pouvoirs, les articles suivants, dont les présentes, jusqu'à la fin, sont la copie :

}

D'abord, au printemps de cette année 1657, au mois d'avril, s'il se peut, les places fortes de Crayvelines, Mandyke et Dunkerque seront successivement assiégées, par terre et

par mer, à frais communs, et par les forces réunies, de la manière suivante :

## II

L'Angleterre fournira à ses frais, pour chacun des sièges successifs ci-dessus énumérés, de Gravelines, de Mardyke et de Dunkerque, une flotte de grands navires, suffisants en nombre et en forces pour fermer les ports des susdites places fortes, tant que les sièges dureront ; plus le nombre d'embarcations et de petits vaisseaux qui semblera nécessaire, tant pour porter toute sorte de secours à la susdite flotte, que pour intercepter les secours que tâcheraient d'introduire, dans les villes assiégées, soit l'ennemi lui-même, soit tout autre se prétendant compromis par ces sièges ; la France fournira un effectif de vingt mille hommes, tant de pied que de cheval.

## III

De plus, l'Angleterre fournira, pour lesdits sièges, un effectif de six mille hommes de pied, en six légions ou régiments, dont chacun aura dix cohortes ; chaque cohorte aura, outre un centurion ou capitaine, un sous-centurion et un porte-drapeau, cent soldats, dont cinquante armés de mousquets et cinquante armés de lances, tous Anglais, sans admission d'Écossais ou Irlandais. Sur ces six mille hommes, trois mille seront enrôlés par commission de Sa Majesté Très-Chrétienne, et seront transportés en France aux frais dudit roi, à savoir : au prix de 37 livres tournois et 10 sols (monnaie française), pour l'enrôlement et le transport de chaque soldat (mousquets, lances et baudeliers non compris, et S. M. s'engageant à fournir ces objets auxdits soldats). Les autres trois mille hommes seront enrôlés, équipés et transportés en France aux frais de l'Angleterre ; de son côté, S. M. promet d'avoir soin

que leur paye leur soit comptée et que les alimens leur soient fournis, lorsqu'ils auront débarqué sur les côtes de Calais ou de Flandre, et tant que dureront les susdits sièges; et pendant ce temps, après avoir prêté serment selon l'usage, ils combattront à la charge et sous la discipline militaire de S. M., obéissant aux ordres de ses généraux; et ils seront licenciés d'après le mode dont lesdits plénipotentiaires seront convenus par une stipulation spéciale; en outre, S. M. s'engage à leur compter d'avance, lors de leur débarquement, la moitié d'une année de solde, qui sera, par la suite, déduite de la totalité.

## IV

Lorsque les généraux et les officiers de guerre, désignés pour ce soin par le lord Protecteur, auront reçu l'argent que S. M. s'engage à payer pour l'enrôlement et le transport des 3000 soldats ci-dessus mentionnés, au taux de 37 livres 10 sols par homme, S. A. se chargera de prendre l'engagement de faire transporter, soit en France, soit en Flandre, tant les 3000 soldats ci-dessus mentionnés que les 3000 autres, que S. A. doit lever, équiper et transporter à ses frais: ce qui sera fait en la saison dite, et même, s'il est possible, à jour fixe, selon les stipulations plus spéciales qui seront faites. En outre, ledit lord Protecteur s'engagera à envoyer sa flotte, ses embarcations et ses petits navires en vue des susdites places fortes et pour en fermer l'entrée par mer, au jour qui sera fixé, selon les plans d'attaque convenus de part et d'autre.

## V

Dans le cas où les préparatifs faits par S. M. Très-Chrétienne pour l'entretien des armées seraient insuffisants, et où, pour obtenir et affermir le succès de l'entreprise, S. M. aurait besoin de quelque secours qu'elle pourrait tirer d'Angleterre



plus facilement, ou à meilleur compte, soit par exemple une partie des fourrages pour la cavalerie, de l'avoine, du blé ou les armes, des boulets, de la poudre, des fusées incendiaires, des grenades et autres munitions nécessaires ou utiles au succès des sièges, ledit lord Protecteur s'engage à prendre soin de les faire fournir à l'armée française en quantité suffisante, et au prix juste, sans augmentation extraordinaire.

## VI

Au cas où lesdits sièges réussiraient, ce qu'on est en droit d'espérer, Dunkerque et Mardyke appartiendront à l'Angleterre, Gravelines à la France; et dans le cas où Dunkerque serait contraint à se rendre, S. M. s'engage dès à présent à y faire entrer les troupes anglaises, non les siennes, et à remettre la ville aux mains de S. A. ou de ceux que S. A. aura chargés de la recevoir.

## VII

Comme il semble très-difficile de commencer par le siège de Dunkerque, de telle façon que l'honneur des armées unies ne fût pas compromis (difficile entreprise qu'il serait cependant fort désirable d'accomplir, vu que les communications seraient par ce moyen coupées entre Gravelines et les autres places, de sorte qu'un siège unique semblerait réduire les deux villes), si pourtant la prudence et les raisons de l'art militaire mettent en évidence qu'il n'y a pas sûreté à pénétrer aussi avant, du premier coup, dans le pays ennemi, en laissant derrière soi et en négligeant une place forte aussi importante que Gravelines, sans parler des autres positions que les ennemis occupent sur divers points dans ces contrées, et d'où ils pourraient facilement couper les communications qu'il faut maintenir à tout prix entre la France et les armées

assiégeantes; S. M. Très-Chrétienne, désireuse de montrer audit lord Protecteur sa sincérité et sa confiance, par toutes les preuves qui sont en son pouvoir, s'engage dès à présent, dans le cas où les motifs ci-dessus énumérés ou d'autres causes l'obligeraient à assiéger d'abord Gravelines, et si la ville tombe entre ses mains, à livrer audit Protecteur ladite ville, avec ses citadelles et les châteaux forts environnans que les ennemis occupent aujourd'hui, en attendant que la prise de Dunkerque permette de remplir les engagements contenus dans l'article qui précède immédiatement celui-ci, et qui réserve Dunkerque et Mardyke à l'Angleterre, Gravelines à la France; et cet échange de Dunkerque pour Gravelines se fera de bonne foi et de bonne amitié, quand les deux villes auront été prises, toutes sécurités ayant alors été données, selon les usages reçus. Si donc la ville de Gravelines est d'abord assiégée et prise, S. M. y fera entrer les troupes anglaises, non les siennes, et les y laissera jusqu'à ce que la prise de Dunkerque permette d'effectuer l'échange susdit.

### VIII

Ledit lord Protecteur, pour composer la garnison de la ville qui lui sera remise suivant la convention ci-dessus conclue, pourra se servir, s'il lui semble bon, des officiers et des soldats qu'il voudra choisir, à cette fin, parmi les trois mille Anglais qu'il doit lever et équiper à ses frais.

### IX

Sa Majesté Très-Chrétienne emploiera selon son bon plaisir et aussi long-temps qu'Elle le jugera bon, les 6000 hommes susdits, exception faite de ceux que S. A. le lord Protecteur aura choisis pour garnir la ville prise, selon ce qui a été réglé par l'article précédent; S. M. s'engage seulement, à quelque moment qu'il lui plaise de ne plus employer ces

troupes, à leur faire compter la moitié d'une année de solde, comme indemnité de congé, et pour qu'ils puissent payer leur passage et les frais de leur retour dans leur patrie.

## X

S. M. après l'accomplissement des dites expéditions, pourra faire entrer les soldats anglais ci-dessus énumérés dans celle de ses armées qu'il lui plaira de désigner, et user de leurs services, dans quelque troupe qu'Elle les ait incorporés; pourvu qu'il lui soit agréable, cependant, de ne jamais les diviser, mais plutôt de les maintenir toujours unis, par preuve de bienveillance.

## XI

Comme S. M., malgré le pieux motif qui la décide, et qui est la tranquillité du monde chrétien, n'aurait jamais voulu consentir aux propositions même les plus avantageuses pour contribuer par ses armées à établir, dans une ville de Flandre, des troupes anglaises si elle n'était assurée, par les garanties les plus complètes, les plus certaines et les plus saintes, que la religion catholique sera à l'abri de toute attaque, de tout déshonneur, de toute molestation, et sera conservée dans son intégrité, ledit lord Protecteur promettra, par un serment solennel, et en outre par une convention particulière avec S. M., que Dunkerque, Mardyke ou Gravelines une fois remises entre ses mains, il y laissera toutes choses en l'état où il les aura trouvées, en ce qui concerne la religion catholique; les ecclésiastiques, tant réguliers que autres, qui n'auraient rien tramé contre le gouvernement établi dans ces villes, y jouissant en sécurité de leurs revenus et de la possession de leurs églises, dont aucune ne pourra être détournée à l'usage de la religion protestante; enfin rien ne pourra être changé, sous aucun prétexte, en ce qui concerne la religion catholique.

## XII

Ledit lord Protecteur s'engage dès à présent à ne prétendre rien autre à l'avenir en Flandre que la possession desdites places fortes, Dunkerque et Mardyke, et de la seule ville de Gravelines, en attendant que les deux autres puissent être remises entre les mains de S. A. ; S. A. se réserve seulement le droit de contraindre à lui payer une contribution les pays ennemis qui entourent lesdites places fortes. Mais ce droit accordé à S. A. de lever des contributions n'empêchera pas S. M. Très-Chrétienne d'entrer et de s'établir dans les susdits pays, si ses intérêts l'exigent, et même dans les villes de Bergues et de Furne, ou dans les autres places que les ennemis occupent sur le littoral ou dans le voisinage de la mer. Dans le cas où ces places tomberaient au pouvoir des Français, elles seront aussitôt libérées des susdites contributions.

## XIII

Il est en outre convenu que le présent traité, toutes les conventions et tous les détails qui y sont contenus, seront ratifiés et confirmés, dans le mois qui vient, ou plus tôt s'il est possible, par lettres patentes, de part et d'autre, scellées du grand sceau, et rédigées selon la forme due et authentique ; et il sera fait échange de ces pièces dans le délai ci-dessus convenu.

## ARTICLE SECRET.

Afin qu'une voie plus facile soit ouverte pour arriver à établir dans le monde chrétien une paix solide et durable ; pour prévenir toute jalousie qui pourrait s'élever de l'une ou de l'autre part, et les discordes même que les ennemis s'efforceront sans doute de semer entre l'Angleterre et la France,

en proposant à l'une ou à l'autre séparément un traité particulier, dans la seule intention de briser l'union qui existe dès à présent entre ces deux puissances, et de mettre à profit le dommage qui leur en surviendrait, comme ils ont déjà réussi à le faire en usant des mêmes manœuvres envers la France et la Hollande; il a été convenu ce qui suit entre les susdits plénipotentiaires, par cet article secret, qui aura la même force et les mêmes effets que le traité aujourd'hui conclu pour ce qui concerne la guerre projetée, lequel article sera aussi mutuellement ratifié et échangé: ni l'Angleterre ni la France ne pourront conclure, sinon d'un commun accord, aucune paix ni trêve ni autre pacte, avec la cour d'Espagne, dans tout l'espace de cette année, l'an de grâce mil six cent cinquante-sept, à dater de ce jour, le 23 mars; en outre, dans tout l'espace de cette année, aucune proposition de paix ni de trêve avec les Espagnols ne pourra être entendue par l'une des deux puissances sans qu'elle y fasse participer l'autre tout de suite et de bonne foi; et si, dans le cours de ladite année, la France, sur les instances du souverain Pontife et de la république vénitienne, consent à entrer en pourparlers pour le rétablissement de la paix publique, sur les confins des Pyrénées, en Flandre, ou en tout autre lieu, elle exigera, comme condition, que le Roi Catholique donne ses sauf-conduits dans la forme voulue, et avec les marques d'honneur en usage, aux plénipotentiaires anglais, pour qu'ils puissent assister à ces conférences, et y être reconnus et accueillis par les autres envoyés avec les honneurs qui leur sont dus.

Fait à Paris, le 23 mars de l'an de grâce 1657.

## XXIV

(Page 369.)

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, le 11 1756.

Il est aussi certain que les levées d'Anglais coûtent beaucoup plus qu'aucunes autres, parce que ce peuple étant assez accommodé, il ne s'engage pas si facilement dans la guerre; d'ailleurs notre service passe pour être un peu rude, et le présent régime paye bien plus régulièrement et donne bien moins de fatigues à ses troupes.

(Et plus bas :)

1<sup>o</sup> Quatre mille hommes seront levés pour le service de France et débarqués en lieu sûr et commode, dont il sera convenu, au 1<sup>er</sup> de septembre prochain, si la conduite d'officiers nommés et ayant commission de Son Altesse est jugée raisonnable.

2<sup>o</sup> Lesdits quatre mille hommes se joindront à l'armée du roi pour l'exécution de tel dessein qui sera accordé de part et d'autre, et obéiront aux ordres du général de ladite armée, suivant la discipline de la guerre.

3<sup>o</sup> Lesdits hommes ne seront point séparés ou dispersés, et ne feront qu'un corps ou brigade, si ce n'est du consentement du commandant en chef de ladite brigade, qui sera commis par Son Altesse.

4<sup>o</sup> Le roi des Français payera ici en Angleterre trois liv. st. et douze schellings <sup>1</sup> par tête à chaque soldat pour la levée et

<sup>1</sup> En marge : « Monnaie de France, 17 liv. 10 sous. »

transport, et treize schellings quatre pence par tête, pour l'achat d'armes, tambours et drapeaux, et aux officiers un entretien ou paye raisonnable; et sera ledit argent mis es mains de l'officier que S. A. nommera pour commencer la levée et faire les provisions nécessaires pour le transport.

5<sup>e</sup> Si l'arrive que Son Altesse ait besoin, pour son propre service, desdits quatre mille hommes, ou de partie d'iceux, il en pourra disposer en payant le prix de la levée à proportion du nombre qu'il prendra, sur le produit susdit de trois livres douze schellings par tête.

6<sup>e</sup> Lesdits hommes, tout le temps qu'ils serviront en France, seront payés et entretenus sur le plus haut pied d'aucune des autres troupes qui sont au service de France, et auront mêmes privilèges et avantages que ceux de quelque autre nation que ce puisse être.

7<sup>e</sup> Il sera fait une paye d'un mois au débarqué, tant aux officiers qu'aux soldats.

8<sup>e</sup> Le roi des Français venant à congédier lesdits quatre mille hommes, ou partie d'iceux, il leur sera donné par avance, lors dudit congé, un mois de paye pour leur transport.

#### MODIFICATION.

Au lieu de trois livres sterling douze schellings par tête, mentionnés en l'article 4, pour la levée et transport de chaque soldat, on se contentera de trois livres sterling par tête,

Et il sera au choix des Français d'acheter eux-mêmes ici des armes, si bon leur semble.

L'entretien ou paye raisonnable des officiers dont il est parlé dans le même article, sera un mois de paye par avance, sur le pied qu'on les paye en Angleterre, et d'un jour pour le commandant en chef.

Au lieu d'un mois de paye demandé par l'article 7, on se contentera d'un demi à leur débarqué.

2<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 22 septembre 1646.

Après avoir attendu seize jours l'audience que j'avais demandée à M. le Protecteur, il me l'a donnée ce soir. Ma réception à Whitehall ne doit point changer l'opinion où j'étais que cette remise extraordinaire procédait de quelque mécontentement. L'on m'a, contre l'ordinaire, tenu dans une salle longtemps devant que de m'admettre à l'audience; aucun ministre du Conseil ne m'a reçu ni accompagné à la sortie, quoiqu'il en ait été usé autrement depuis mon séjour en Angleterre; cette différence ne m'a pas tant surpris que de voir M. le Protecteur prendre le maître des cérémonies pour interprète, qu'on soupçonne être des pensionnaires d'Espagne, et en cette qualité, éloigné de toute confiance; je n'en pas laissé de faire les civilités qui m'ont été ordonnées, le remerciant de sa bonne volonté, et l'assurant qu'encore que Sa Majesté ne s'en prévale pas pour la présente campagne, elle ne se croyait pas moins obligée de lui donner, en toutes rencontres, des marques de sa reconnaissance et de son affection. Je lui ai ensuite demandé la continuation de cette bonne disposition qu'il a fait paraître depuis notre disgrâce, et l'ai prié de souffrir la levée d'infanterie dont Sa Majesté aura besoin pour la campagne prochaine, lui répétant que la puissance de nos seules troupes était capable de faire perdre à l'Espagne la pensée d'appuyer les entreprises que le roi d'Écosse pourroit former sur l'Angleterre... Ces considérations m'ont donné un prétexte de convier à prendre des mesures pour la campagne prochaine, et de songer aux entreprises qui se pourraient former à l'avantage de la France et de l'Angleterre, lui témoignant que j'avais ordre d'en conférer avec lui, et que la dis-



position qu'il trouverait en Sa Majesté confirmerait la vérité de ce qui a été dit au sieur Lockhart sur le voyage de M. Lyonne. Maudit sieur le Protecteur a répondu à tous ces points, sur lesquels je me suis assez étendu à différentes reprises, avec des expressions générales pleines de satisfaction de ce que notre armée se trouvait en état de résister aux ennemis sans le secours que nous lui avions demandé. Il a aussi professé d'être toujours dans les mêmes sentiments, et prêt à favoriser nos desseins, remettant à un autre temps la conférence que je lui avais proposée sans la presser, et a paru informé de la mauvaise foi de l'Empereur; mais il a passé fort légèrement sur la négociation de M. Lyonne, affectant néanmoins de croire ce qui a été dit à son résident. Nous avons après parlé des desseins du roi d'Angleterre, de l'ordre qu'a tenu le duc d'York de passer en Flandre, et des diligences que faisait le marquis d'Ormond pour assembler un corps considérable d'Anglais, Écossais et Irlois; j'ai pris sur ce sujet occasion de parler du service que quelques sujets des Provinces-Unies rendaient avec leurs vaisseaux à l'Espagne, sans l'avoir pu engager d'approfondir cette matière, ni les affaires de Pologne, quoique j'en aie fait ouverture en lui disant pour nouvelles que les dernières lettres de M. d'Avaugour donnaient espérance d'un accommodement; et ne voyant pas jour de m'éclaircir sur aucun autre point, j'ai fini mon audience par le député de Bourdeaux, en donnant parole qu'encore que sa conduite méritât un châtiment exemplaire, néanmoins le roi lui pardonnait en sa considération. Devant que de me remercier, il a demandé au secrétaire d'État si ce n'était point le protestant; j'ai relevé cette parole pour lui dire que sa religion était encore une des raisons qui devaient apporter de la difficulté à cette grâce; non que Sa Majesté considérât moins ses sujets qui la professent que les autres, ou fût moins assuré de leur obéissance, mais parce qu'il ne pouvait souffrir

que les États étrangers affectassent de les protéger. Ce discours n'a pas empêché que M. le Protecteur, après quelques civilités sur la complaisance dont le roi usoit, n'ait loué nos religionnaires de la fidélité qu'ils ont témoignée en ces derniers temps. Je suis néanmoins sorti persuadé, tant par ses paroles que par sa contenance, que les affaires du dedans de l'Angleterre occupent plus son esprit que celles du dehors, et sa conduite depuis peu de jours confirme qu'il a grande alarme ou grand dessein. Il manda samedi les officiers de l'armée, et leur dit que le roi d'Écosse faisait de grands préparatifs contre l'Angleterre, que celui d'Espagne lui donnoit un corps de dix mille hommes, et qu'encore que ces forces ne fussent pas à craindre, ils se devoient tenir sur leurs gardes et aviser ensemble aux moyens de se garantir, tant contre les ennemis étrangers que domestiques. Deux jours après, le chevalier Vane, le major général Ludlow et quelques autres de même faction, qui ont refusé de se soumettre au gouvernement, furent envoyés prisonniers en différents endroits; le premier a été puissant dans le Long Parlement, et les autres avoient toujours servi dans l'armée; en même temps plusieurs royalistes ont été arrêtés, et tous les autres du même parti ont eu ordre de s'éloigner de dix lieues de Londres. Il a aussi été expédié beaucoup de commissions pour de nouvelles levées d'hommes, outre les recrues des vieilles troupes, qui font une garde-aussi exacte dans la ville que si l'ennemi étoit aux portes; et le gouverneur d'une des places de la côte a été arrêté pour n'avoir pas révélé qu'il lui avoit été fait des offres de la part du roi d'Angleterre. Ces précautions ont pour prétexte une conspiration des royalistes et la mauvaise volonté des républicains. Mais beaucoup croient, et avec fondement, que l'on se sert du nom des premiers pour donner quelques alarmes à l'armée, et empêcher qu'elle ne s'adresse au mauvais traitement que reçoivent les autres qui pro-

nessent une chaleur extraordinaire pour la conservation des privilèges du peuple, et qui ont même contribué, entre autres ledit chevalier Vane, à l'élevation du Protecteur qu'il appelait son frère; la différence des intérêts a rompu cette alliance.

### 3<sup>e</sup> *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Paris, le 6 décembre 1636.

M. le colonel Lockhart est parti d'ici pour s'en retourner en Angleterre sans qu'il y ait rien de conclu; il sait seulement ce qu'il y a à faire pour une liaison étroite; et comme il en rendra compte de delà, s'il se résout quelque chose, vous en serez averti aussitôt. Je lui ai envoyé quatre des plus beaux chevaux de mon écurie, deux coursiers de Naples et deux barbes, pour M. le Protecteur; néanmoins il n'en faut pas faire d'éclat, et je l'ai prié même de les présenter comme une bagatelle que j'avais en quelque façon destinée pour ledit sieur colonel.

Je commencerai au premier jour à vous faire remettre de l'argent pour travailler aux levées, je vous prie d'y bien appliquer. Vous pourrez aussi conférer avec ledit sieur colonel Lockhart des moyens d'y mieux réussir; il y contribuera en tout ce qui lui sera possible.

### 4<sup>e</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 28 décembre 1636.

Il passe pour constant dans le public, et quelques particuliers m'assurent que le secrétaire de don Alonzo de Cardenas a été depuis peu à Londres, a même logé pendant trois jours à Whitehall et a conféré avec quelqu'un du Conseil; qu'il

s'en est retourné le 21<sup>e</sup> de ce mois, et que son voyage ne sera pas sans quelque succès; cette négociation est désavouée par toutes les personnes de la cour; néanmoins la plupart des royalistes ne laissent pas d'en avoir l'alarme, et de croire que le succès ruinera entièrement leur parti.

### 5. *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 27 janvier 1657.

Je ferai toute diligence pour découvrir la vérité de ce que Votre Éminence m'écrît du voyage qu'a fait le secrétaire de Cardenas. Ceux qui m'en avaient donné l'avis veulent qu'un moine irlandais, son confesseur, qui était revenu ici de Flandre peu auparavant, eût ouvert cette négociation, dont j'ai douté longtemps, et que j'ai différé d'écrire, jusqu'à ce que l'on m'eût assuré d'avoir vu ledit secrétaire. Si White a fait quelque intrigue, ce doit être avec la participation de Protecteur, puisqu'on ne l'a relâché de la prison où il était détenu, pour avoir reçu des lettres de Cardenas, que peu de jours avant le prétendu voyage dudit secrétaire, et qu'il ne demeure en Angleterre que par la permission qui lui en est renouvelée de temps en temps. Il a discontinué de me voir durant sa prison, et depuis je ne l'ai pu attirer chez moi, quoique je l'en aie convié, pour l'entendre sur cette négociation. Je sais aussi que le ministre Stoupe s'est mêlé de faire les ouvertures d'accommodement, sous le nom de M. le prince de Condé, et que M. le Protecteur lui permet d'entretenir commerce avec ses gens. Cette conduite et les avis différents qui m'ont été donnés m'avaient fait croire le voyage et les conférences dudit secrétaire; mais il m'a aussi paru que l'un et l'autre pouvaient avoir été recherchés pour faire perdre aux royalistes d'Angleterre la confiance qu'ils ont à l'Espa-

que, ou même pour donner de la jalousie à la France, et disposer Sa Majesté à mieux recevoir les propositions que porte le colonel Lockhart.

*6<sup>e</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

London, 7 janvier 1658.

... J'ose, monseigneur, me promettre de la justice de Votre Éminence qu'Elle n'aura pas eu désagréable de voir qu'en servant le roi, et exécutant ses ordres, ma conduite auprès de M. le Protecteur ait été telle qu'il lui en soit resté une entière satisfaction, et si bonne opinion de moi qu'il me trouve capable de remplir l'une des principales places auxquelles les personnes de ma profession doivent aspirer, et que même il m'en veuille faciliter l'entrée. Je crois aussi qu'après un jugement si avantageux, et une recommandation si puissante, je ne puis être blâmé d'avoir des prétentions relevées. Ce n'est pas que je ne reconnaisse que M. le Protecteur, parlant pour la charge de premier président, ne se soit plus considéré que mon ambition, puisque j'avoue qu'elle ne s'étendrait pas au delà d'une charge de président au mortier, l'ayant toujours bornée aux choses qui me paraissent sans difficulté, et que je pouvais attendre de la bonté de Votre Éminence. Mes sentiments ne sont point si fort changés que, si elle ne peut user de toute la complaisance qu'en désire M. le Protecteur, je ne lui fasse connaître qu'en ne faisant proférer à l'une des charges de président au mortier, elle a donné à sa prière tout ce que la conjoncture des affaires de France permettait, et que je ne reçoive cette préférence comme un des plus grands bienfaits que je puisse souhaiter. Je ne laisserai pas aussi, pour lever tous obsta-

elles, de me porter à tous les accommodements que ma fortune présente permettra, s'il plaît à Votre Éminence de me faire savoir, ou à quelqu'un des miens, sa volonté; et je la prie très-humblement d'être persuadée que, quand le secours d'autrui, mes services, et d'autres motifs auraient part à l'établissement que je demande, je ne m'en tiendrais pas moins redevable à ses bontés, ni moins obligé d'être, avec autant de zèle et de respect que je l'ai été par le passé, etc....

## XXV

(Page 371.)

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 25 août 1657.

... Il ne faut pas que M. le Protecteur ait su le dépérissement des Anglais, puisqu'il ne m'en a rien témoigné. J'ai pourtant appris que, pour faire voir leur déplorable condition, quelques-uns d'entre eux avaient envoyé de notre pain de munition un peu différent de celui que l'on consomme ici d'ordinaire. S'ils sont employés, tous ces dégoûts passeront, et l'on ne laissera pas d'en tirer bon service. C'est ce que souhaitent les bien affectionnés d'ici à la France.

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 27 septembre 1657.

Je n'accusai point, par l'ordinaire précédent, la réception de la lettre qu'il vous a plu de m'écrire lors. L'arrivée de M. Talon à Londres le même jour m'en ôta le temps. Il est venu demander, de la part de M. de Turenne, quatre mille hommes et des munitions de guerre pour entreprendre l'attaque de Marlyke. Le général Reynolds, qui avait passé la mer avec lui, ayant pris le devant et vu M. le Protecteur à Hamptoncourt, il s'en retourna aussitôt ici, et, sur le soir, je lui allai présenter le sieur Talon, qui remit entre ses mains son instruction et le mémoire des choses nécessaires, sans en retirer aucune réponse. Elle fut renvoyée au londe-

main matin, et étant retournés à Whitehall pour la recevoir, nous n'y fîmes qu'examiner la carte de la côte et les avantages que ce régime recevrait de la conquête de Mardyke, M. le Protecteur ayant encore demandé du temps pour se résoudre jusqu'à hier. Cependant, le sieur Reynolds avait témoigné que la proposition était fort agréable, et que même l'on surseoirait le détachement qui se devait faire, pour le service de Suède, de deux régiments de vieilles troupes. M. le Protecteur nous avait aussi paru, comme ses entours, être assez porté à se prévaloir de l'occasion. Néanmoins, je le trouvai hier tout changé dans l'air de son visage et dans ses discours. Il me fit une récapitulation de tout ce qu'il m'avait dit, depuis que l'armée du roi s'était écartée de la côte de mer, touchant l'inexécution du dernier traité, laissant assez ouvertement entendre qu'encore que, de sa part, il y eût satisfait, nous n'en avions pas usé de même : que nous avions plutôt songé à prendre Cambrai ; que l'entreprise ayant manqué, nous avions porté nos armes devant Montmédy et attaqué Saint-Venant ; tous ces sièges ayant mis notre armée hors d'état de former aucun dessein considérable, sur la fin de la saison, je lui apportais de nouvelles propositions qui ne lui étaient d'aucun avantage, Mardyke ne se pouvoit conserver sans grands frais ; que ses autres desseins ne lui permettaient pas d'employer ses troupes à cette entreprise, et que, Dunkerque ne pouvant pas être attaqué, Mardyke n'était pas capable de le dédommager des frais qu'il avait faits toute cette campagne, tenant une flotte toujours en état d'agir ; que d'ailleurs le traité obligeait le roi à fournir les choses que l'on lui demandait, et qu'enfin son Conseil ne jugeait pas à propos qu'il se départit du traité. Ce discours, en termes assez plaintifs, m'obligea de repasser par toutes les considérations qui avaient empêché l'armée de Sa Majesté d'entreprendre vers la mer au commencement de la campagne, de



me servir de l'exemple de ce qui s'était passé devant Cambrai pour lui faire connaître le peu de succès que l'on devait espérer devant Dunkerque, et de lui dire, sur le siège de Montmédy, qu'il n'avait été entrepris que pour y attirer les ennemis, et laisser à M. de Turenne plus de liberté d'approcher de la mer; qu'après sa prise, nous avions attaqué Saut-Venant, pour avoir un passage sur la Lys, sans lequel notre armée ne pouvait venir, et que, depuis, les ennemis ayant empêché de passer la Colme, il avait, avec beaucoup d'adresse et de tactique, gagné la tête des rivières et pris le poste de Bourbourg, pour ensuite attaquer quelque place maritime où il croyait réussir. Mais toutes les forces de Flandre étant derrière le canal de Bergues, et Dunkerque ayant un corps d'armée assez considérable, il n'était pas possible de s'attacher à celle-ci, non plus qu'à Gravelines, à cause du grand corps de troupes qu'ils y ont jeté, et que Mardyke étant un poste dont la prise est nécessaire devant que de songer à cette première place, il avait cru suivre les intentions du roi, et faire à Son Altesse un service agréable, s'il le lui mettait entre les mains; que je reconnaissais bien que, suivant les termes du traité, nous n'avions pas droit de lui demander nouveau secours d'hommes ni de munitions, qu'en payant; mais que, la saison étant bien avancée, et le roi se trouvant à Metz, d'où l'on ne peut avoir des ordres ni les provisions nécessaires si promptement que d'Angleterre, d'ailleurs, notre infanterie étant fort diminuée par les marches qu'elle a faites, et ce corps, que nous avons toujours conservé, sans l'exposer à aucun danger ou fatigue, afin de s'en prévaloir du côté de la mer, étant affaibli d'un tiers, et l'entreprise qui se propose n'étant que de trois ou quatre jours, il semblait que M. le Protecteur ne devait pas plaindre les choses qui lui étaient demandées, et ne pouvait recevoir aucun préjudice d'envoyer des hommes pour si peu de temps :

que, s'il y trouvait plus d'inconvénient que de profit et ne jugeait pas que l'acquisition de Mardyke lui pût être assez avantageuse, sans la prise de Dunkerque, pour hasarder ses hommes, M. de Turenne ne laisserait pas de faire ce que les lois de la guerre lui permettraient pour l'exécution du traité avec les forces qu'il commandait, et que ce n'était pas l'intention de la cour d'y rien innover, mais plutôt d'abandonner les conquêtes qui nous seraient les plus utiles, pour y satisfaire; qu'ainsi Son Altesse ne devait point prendre en mauvaise part le voyage du sieur Talon, ni ses demandes, mais plutôt y voir un effet de notre franchise et sincérité. Mon discours ne fut point sans réparties, toutes tendantes à nous accuser de l'inexécution du traité, et je ne manquai pas aussi d'apporter toutes les raisons qui nous devaient justifier de ce reproche. La fin de cette conversation de deux heures fut qu'il ne laisserait pas de continuer dans ses bons sentiments pour la France, ni de lui donner dans les occasions tout le secours qui serait en son pouvoir, et une offre de quelques canons qu'un commissaire de l'artillerie dans l'armée du roi avait vus dans l'amirauté d'Angleterre. Je reçus ces protestations d'amitié avec des assurances d'une sincère correspondance de la part du roi; et, sur son offre, je lui proposai de dresser un état de ce qu'il pouvait fournir, afin que M. de Turenne prît des mesures certaines, sans néanmoins lui donner ni ôter l'espérance d'aucun siège. Ne voyant pas qu'il offrit des hommes, le dit sieur Talon, qui était présent à l'audience, l'assura ensuite qu'il avait apporté des ordres très-expréssés à l'armée de venir du côté de la mer, et que c'était l'intention de Sa Majesté. Ainsi, je le laissai avec un visage un peu plus satisfait qu'il n'avait paru d'abord; et, le soir même, le secrétaire d'Etat m'envoya demander l'explication de quelques articles du mémoire que l'on lui avait mis entre les mains, et que je lui fisse savoir au juste ce qui serait néces-

saré. Après avoir communiqué au sieur Talon cette demande, et qu'il n'eut pas trouvé à propos d'entrer dans aucune réduction, quoique en effet beaucoup d'articles paraissent excessifs, je lui ai fait savoir ce matin que je ne pouvais pas lui donner l'éclaircissement qu'il désiroit sur le dernier point, s'agissant du fait de l'artillerie, dont les officiers demandent quelquefois les choses plus amplement qu'elles ne leur sont nécessaires, crainte d'en manquer; mais qu'il devait croire que, m'envoyant un état de ce que nous pouvions tirer présentement d'ici, M. de Turcotte obligerait de s'en accommoder, s'il voyait pour la réussir dans l'autre. Il est demeuré content de cette réponse, et fait dresser un mémoire que le sieur Talon portera ou enverra à l'armée. Comme il ne se parle point de faire passer des hommes, la peine pourrait bien être assez inutile. Néanmoins j'ai jugé le devoir laisser lire, pour lui persuader davantage que nous souhaitons l'exécution du traité, que ledit sieur Talon n'est point envoyé ni à dessein de donner de belles paroles, au lieu des effets que M. le Protecteur attendait. Il m'a paru, dans la dernière audience, assez disposé à prendre cette fautive impression, et qu'il doit avoir trouvé dans son Conseil des esprits ou peu affectionnés à la France, ou au moins bien enclins à prendre en mauvaise part tout ce qui n'est pas selon leur souhait. Sa froideur me surprend encore davantage lorsque je me représente les offres que m'a faites le secrétaire d'État de toutes les forces d'Angleterre pour favoriser nos desseins sur les places de la mer, et la réputation que lui donnerait l'acquisition d'une place en Flandre, dont je n'ai pas oublié d'exagérer l'importance. Contre toutes ces considérations, il n'apporte que les grandes dépenses qu'il serait obligé de faire pour la conserver. S'il ne revient point, le roi aura eu au moins la satisfaction de donner des preuves de sa sincérité, et la liberté de porter ses armes où elles pourront agir pour son compte.

3<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 11 octobre 1677.

Monsieur,

J'ai satisfait au principal contenu en la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 5 du présent, dans l'audience que me donna M. le Protecteur le 6. La nouvelle qu'il m'envoyt, par un gentilhomme de sa chambre, de la prise de Mardyke, aussitôt qu'il l'eut apprise par les lettres de son amiral, me fit désirer de le voir, afin de le congratuler de cette acquisition, et, en même temps, de reconnaître ce qu'il attendait du reste de la campagne, par les offres que je lui ferois d'informer M. de Turenne de ses sentiments. Il recut toutes mes civilités et les assurances que je lui donnois du désir qu'avoit le roi que son armée pût, devant la fin de l'été, exécuter le dernier traité, avec des marques d'une entière satisfaction et confiance à la sincérité des promesses de Sa Majesté; et, sans entrer plus avant dans la matière, il se mit à railler un des ministres du Conseil, qui lui servoit d'interprète, lui reprochant que, comme pensionnaire des États généraux, il étoit fort affligé de la prise de Mardyke. Nous parlâmes ensuite de la situation de la place, de la facilité qu'il y auroit à la conserver, tant que l'Espagne n'auroit point de forces navales, du nombre d'hommes qu'il y faudroit mettre en garnison, et du peu de dépense qu'elle lui apporteroit si le gouverneur sçavoit aussi bien faire valoir la contribution que font ceux de Sa Majesté. Je tâchai de le satisfaire sur tous ces points, et crus y avoir réussi, le laissant persuadé de l'importance de cette conquête. Il ne s'ouvrit en aucune façon sur celles qu'il se pourroit faire le reste de l'année. Seulement me témoigna-t-il attendre avec impatience des nouvelles de l'armée, dont il n'avoit rien appris depuis la lettre de son amiral, et me pria

de lui en faire savoir, m'offrant communication de ce qui lui serait mandé. Je n'ai point encore satisfait à cette correspondance, n'ayant rien entendu de M. de Turenne depuis dix jours. C'est une marque qu'il ne désire rien d'Angleterre....

#### 4<sup>o</sup> *Le même au même.*

London, 5 novembre 1687.

(Il rend compte d'une conférence qu'il a eue avec le Protecteur.)

... Je passai aux nouvelles de la côte, dont je lui représentai, suivant les avis que m'en avait donnés M. de Turenne, les affaires en tel état qu'à moins d'un rafraichissement de garnison, d'une vigilance très-grande, et d'une continuelle assistance d'Angleterre, il était difficile de conserver Mardyke lorsque notre armée serait éloignée. Il me dit que M. Lockhart était arrivé la veille, et que son indisposition ne lui avait pas permis de l'entretenir ; qu'il croyait savoir de lui, le lendemain, ce qui était nécessaire, et que je serais après informé de ses sentiments, auxquels je l'assurai que M. de Turenne se conformerait.... Deux jours après, M. Lockhart me vint voir ; et , après m'avoir fait connaître , par une assez ample déduction de ce qui s'était passé depuis son arrivée à l'armée, qu'elle avait pu attaquer Dunkerque avec succès, les ennemis n'y ayant que deux mille cinq cents hommes de pied, sans fourrages pour y recevoir de la cavalerie des ennemis, si ruinée qu'à peine leur restait-il quatre mille cinq cents chevaux, qui n'étoient pas capables d'empêcher le siège. Il me déclara fort ouvertement que M. le Protecteur ne pouvait approuver la proposition que faisait M. de Turenne de démolir Mardyke ; que, néanmoins, il ne l'empê-

cherait pas, et donnerait ordre aux Anglois d'en sortir, aussitôt qu'il leur serait commandé; mais aussi qu'il ne fallait plus, après, songer au dernier traité; que notre procédé continuerait le public et les ministres du Conseil dans la croyance qu'ils ont eue, dès le commencement, que le roi ne l'exécuterait point, et que toutes ces dernières démarches ne se faisaient qu'afin d'amuser M. le Protecteur; que ce n'était point à lui de conserver Mardyke, ni à s'en charger, à moins que l'on ne lui remit en même temps Gravelines ou Dunkerque; qu'encore que les Anglois fussent dedans, ce n'était qu'au nom du roi, et sous le commandement de quiconque y serait envoyé de sa part, pourvu qu'il eût assez de qualité pour commander à un colonel. Ledit sieur ambassadeur me voulut aussi faire voir, par la carte du pays, que la conservation de ce fort n'était point aussi difficile que l'on le représentait, et me laissa entendre qu'à moins d'un ordre de la cour, M. de Turenne n'aurait point changé la résolution qu'il avait prise de favoriser les travaux de cette place, et laissé dans le voisinage une partie de nos troupes en quartier d'hiver, pour la défendre en cas que les ennemis l'attaquassent. Je n'oubliai rien pour le désabuser, attribuant ce changement à la pure nécessité, et faute d'être informé des motifs particuliers qu'avait M. de Turenne en proposant cette démolition. La fin de tout cet entretien fut que M. le Protecteur s'en tiendrait désobligé, et ne croirait plus que nous fussions en état ni volonté de satisfaire au traité, si nous détruisions une place qui lui doit appartenir; et ledit sieur ambassadeur me témoigna que si, devant son départ, il ne me pouvait voir, M. le secrétaire d'Etat me viendrait communiquer la dernière résolution d'ici... Il y satisfit la semaine passée, m'étant venu tenir les mêmes discours, de la part de M. le Protecteur, que j'avais déjà entendus de son ambassadeur, sur la conduite de notre armée et le changement de résolution de

M. de Turinne. Il y ajouta que la flotte d'Angleterre n'ayant été mise sur pied que pour favoriser l'attaque des places maritimes de Flandre, aussi bien que la levée et le transport de trois mille Anglais qui sont à notre service dès le commencement de la campagne, et de deux mille envoyés depuis pour Mardyke, sans que néanmoins notre armée eût rien exécuté, il n'étoit pas juste que M. le Protecteur supportât toute dépense, dont Sa Majesté seule avoit profité par le prise de Montmédy et de Saint-Venant; qu'il falloit voir comment on en useroit la campagne prochaine; que ce point devoit être réglé devant que de prendre des mesures pour l'avenir, n'y ayant pas grande apparence que nous trouvions plus de facilité que cette année aux sièges de Dunkerque et Gravelines, les ennemis étant si bien informés du dessein commun; et que M. Lockhart avoit ordre de faire cette même déclaration à la cour. Je lui dis, sur le soupçon où il paroissoit être que nous eussions eu une véritable intention de satisfaire au traité, tout ce qui me sembla devoir effacer cette impression, sans oublier que nous ne croyions pas pouvoir engager plus assurément l'Angleterre contre l'Espagne, qu'en ramenant une de ces deux places entre les mains de M. le Protecteur, et que rien ne pouvoit plus avancer nos affaires que l'union de ses intérêts avec les nôtres, il n'étoit pas à présumer que nous eussions manqué de bonne volonté, mais qu'il falloit attribuer à l'impuissance l'inexécution du traité; quant à la conservation de Mardyke, qu'elle regardoit plutôt M. le Protecteur que Sa Majesté; que cette place étoit de son partage; qu'il l'avoit même reconquise, lorsque je lui proposai l'attaque de cette place; la seule considération des grandes dépenses qu'il faudroit faire pour se maintenir l'ayant fait hésiter sur l'envoi des choses que M. de Turinne desiroit pour former le siège, qui néanmoins, le roi ne laisseroit pas de contribuer de son pôt, autant qu'il lui seroit possible, à la conservation de ce

fort : et qu'aussi, M. le Protecteur, quand même il serait constant que ce serait à la France seule de porter cette charge, ne devrait pas refuser son assistance, sans laquelle la disposition du pays rendait tous nos soins et dépenses inutiles. Je lui communiquai, pour confirmer cette vérité, une lettre de M. de Turenne qui demande que la garnison soit souvent rafraîchie, et, qu'à cet effet, M. le Protecteur tième quelques-uns de ses vieux régiments sur la côte d'Angleterre avec des vaisseaux pour les transporter en cas de besoin. Je lui fis voir aussi, par la même lettre, que l'on ne songeait plus à la démolition, et que les nouvelles fortifications étaient déjà en état de ne plus appréhender une surprise, ce qui a pû dans l'attaque que firent les ennemis la semaine passée ; et qu'enfin, il n'épargnerait rien pour satisfaire M. le Protecteur. J'affectai toujours d'être surpris de la proposition d'un remboursement des dépenses qu'il a faites, bien qu'elle ne me fût pas nouvelle, et fis voir audit secrétaire que le roi avait bien plus perdu, pour s'être attaché à l'exécution du traité, puisque son armée s'y était ruinée, et avait laissé beaucoup d'autres entreprises dont le succès eût été certain et avantageux à la France ; que l'acquisition de Montmédy et de Saint-Venant ne pouvait récompenser cette perte, la première de ces places n'étant qu'un château plus recommandable par la longueur de son siège que par l'avantage que nous en retirerions, et la seconde n'étant qu'un passage dont se rendra facilement maître quiconque l'osera de la campagne ; que, si le traité dernier se renouvelle, comme il y a sujet de le croire, Sa Majesté étant toujours dans les mêmes sentiments à l'égard de l'Angleterre, M. le Protecteur sera bien dédommagé de toutes ses avances par l'acquisition de Dunkerque ou Gravelines, bien plus importantes pour maîtriser la mer que ne l'est Calais, dont les rois d'Angleterre ont autrefois tant fait d'état, et le reine Marie tant regretté la perte. Je fus obligé de m'entendre



un peu sur l'avantage de ces places, pour répondre à ce que le sien secrétaire d'État me disait que la plus grande partie du Conseil désapprouvait cette conquête, et la regardait comme une occasion d'épuiser l'Angleterre d'hommes et d'argent; et, après lui avoir donné toute espérance qu'elle se ferait l'année prochaine, je le priai de ne me point charger, ni M. Lockhart, d'aucune parole de remboursement. Il me protesta que c'était le désir de M. le Protecteur, et me protesta, néanmoins, qu'il était autant que jamais porté à demeurer ami avec la France....

№ *Le même au même.*

Londres, 26 novembre 1677

.... Je ne crois pas pouvoit rien ajouter à mes offices passés en faveur de la Suède, et ses plénipotentiaires me paraissent remplis d'espérance de recevoir enfin quelque fruit. S'il vous plaît, monsieur, me faire part de ce qu'aura obtenu le secrétaire Courfin, je serai en état de leur faire voir que je me suis aussi occupé de ce qu'ils ont désiré de moi, et convierai par cet exemple M. le Protecteur à une semblable contribution. Il professe une grande impuissance; et quoique son revenu soit considérable, les dépenses de terre et de mer en ayant absorbé une grande partie, cette confession pourroit être sincère, au moins pour le présent... Aussi, ne désavoue-t-il pas qu'à l'avenir il ne puisse assister ses amis, et vivre avec une magnificence royale...; la voix publique et ses plus proches veulent qu'après la séance du Parlement, il prendra la couronne, et que maintenant l'armée est disposée à le soutenir, quelques-uns des plus ennemis de la royauté ayant été rebornés, et d'autres envoyés dans le

service de France et de Suède... Il paraît aussi à Whitehall un autre esprit, les danses y ayant été rétablies ces derniers jours, et les ministres prêchant du vieux temps s'en retrayant, pour être trouvés trop mélancoliques. Les officiers subalternes de l'armée en grondent; mais leurs chefs étant gagnés, tout se passera sans bruit... C'est aussi maintenant l'opinion de quelques-uns que la Chambre haute ne sera point convoquée devant que l'autre ait rétabli entièrement la royauté, les principaux seigneurs faisant scrupule d'y venir, à cause que, la famille royale ou les républicains rentrant au gouvernement, ils seraient déclarés coupables; au lieu que, suivant un statut fait au commencement du règne de Henri septième, personne ne peut être recherché pour avoir obéi à celui qui a la couronne sur la tête, quand elle serait acquise injustement. Il serait aussi à craindre qu'en rassemblant cette Chambre des seigneurs, la Chambre des Communes ne se trouvât, par la promotion de ceux qui en auraient été retirés pour composer l'autre, remplie de membres peu affectionnés et ennemis de la royauté. Ce sont les présentes réflexions qui se font sur les affaires du dedans... Les noces de la cadette de M. le Protecteur se firent le 23, sans éclat; et seulement, les trois jours suivants, il y a eu, matin et soir, grand festin pour les parents, les ministres du Conseil, et les autres amis. Il n'a point été fait de mention des ambassadeurs. Je ne laisserai pas de faire des compliments de congratulation, s'il me paraît que l'on en veuille recevoir. L'autre mariage s'achèvera dans peu de jours, et toute la famille logera dans Whitehall. Le milord Richard doit occuper la maison de Saint-James, que les princes avaient coutume d'habiter. Mais, apparemment, ce changement et toute autre nouveauté seront remis jusques à la séance du Parlement...

*Le M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, le 15 Mars 1655.

Je n'ajouterai rien à mes précédentes lettres, touchant les affaires étrangères, et je ne donne l'honneur d'écrire à Votre Éminence, seulement pour l'informer de ce qui s'est passé aujourd'hui. Le Parlement ayant continué de tenir une conduite qui fomentait le mécontentement de quelques sectaires ennemis du gouvernement monarchique, et quelques-uns d'entre eux ayant, depuis peu, pris la liberté de dresser une requête séditieuse, qu'ils prétendaient présenter au Parlement de la République d'Angleterre, à quoi ils étaient encore excités par leurs ministres qui parlaient hautement et ouvertement contre le gouvernement de M. le Protecteur, pour prévenir les suites de cette liberté, et empêcher quelque jonction de ces factieux avec les députés de la Chambre des Communes qui adhèrent à leurs sentiments, il a pris la résolution de dissoudre le Parlement; et, sur le midi, il est sorti de son palais, dans son carrosse, accompagné seulement d'un lieutenant-colonel, son neveu, et de six halberdiers, et est allé dans la Chambre haute, où il a mandé celle des Communes, et, adressant la parole à tout le corps, sous le nom de Seigneurs et Gentilshommes, il a témoigné beaucoup de regret de se voir privé du fruit qu'il avait espéré de leur assemblée, a déclaré que quelques députés des Communes s'étaient d'exciter un soulèvement dans la ville et dans l'armée, que ce corps lui avait donné plus de peine en quinze jours de séance que tous les autres Parlements précédents ensemble, qu'il ne pouvait souffrir sa séance plus longtemps, sans un grand préjudice à la nation, et qu'il le dissolvait. Après ces dernières paroles, toute la compagnie s'est séparée,

et il n'a paru aucune altération dans la ville ni parmi les troupes, quoique l'on soupçonnât que l'entreprise de ces sectaires, que l'on croit avoir donné lieu à cette dissolution, ne fût fondée sur quelque correspondance avec la milice; et, depuis 24 heures, il s'étoit pris toutes sortes de précautions pour empêcher leurs assemblées, qui se faisaient sous le prétexte de prières et de prêches, et sous le titre de congrégations d'indépendants. Leur requête, qu'ils ont semée par la ville, tendait, entre autres chefs, à ce que les officiers de l'armée ne pussent être cassés que par un conseil de guerre, afin de se les rendre plus favorables. Il s'étoit aussi fait hier une délibération dans le Parlement, qui donnoit sujet de mécontentement. La Chambre haute, pour hâter celle des Communes, lui envoya demander son consentement à un acte qu'elle avoit résolu, pour éloigner tous les royalistes de Londres et de dix milles aux environs, comme il se pratique assez souvent, et dans les temps de soupçons. Après quelques débats, savoir s'il seroit répondu, il passa, d'une voix seulement, que la Chambre des Communes enverrait, par ses messagers, une réponse à l'autre Chambre, au lieu de la nommer *Chambre des Seigneurs*, ce qui décidait en quelque manière la question, qui étoit encore sur le tapis, touchant sa qualification. Ces sujets de plainte accumulés doivent avoir contraint M. le Protecteur d'en user comme il a fait, bien que le Parlement lui parût nécessaire, pour en retirer de l'argent, les troupes n'étant pas payées de leurs six derniers mois. Tout le monde s'attend qu'il prendra d'autres voies, et que, s'accommo-  
dant de l'intérêt de l'armée, elle se portera facilement à tout ce qu'il en désirera. D'autres veulent que, suivant un usage quelquefois observé sous les rois, il tene une assemblée de notables, sous le nom de grand Conseil de la nation, dont il choisira les députés, pour autoriser ses actes et ordonnances. Peu de jours découvriront ses desseins. On peut cependant

reconnaître qu'il agit avec une grande confiance puisque, dans la présente conjoncture, il réforme ses troupes. L'ap-proche qu'en Irlande partie de l'armée doit être licenciée, tout y étant si tranquille qu'elle peut être gardée avec peu de forces....

*7<sup>e</sup> Le même au même.*

Londres, 18 février 1655.

Depuis la dissolution du Parlement, il ne s'est rien passé ni de considérable. L'on a seulement mis dans la Tour de Londres deux ministres de ces sectaires qui avoient dressé la requête, dont l'un s'étoit fort emporté contre la famille de M. le Protecteur, et lui avoit, en chaire, reproché, comme un grand crime, de n'avoir liaison qu'avec Votre Éminence, qu'il qualifia jesuite, terme ordinaire à cette sorte de gens pour désigner les catholiques sévères, ce qui le rend moins injurieux. Un major de l'armée a aussi été arrêté, et M. le Protecteur manda, avant-hier, les officiers de l'armée. Après les avoir traités assez rudement, et les avoir accusés de s'être mêlés avec des coquins, il leur mit à tous le marché à la main, offrant de reprendre leurs commissions s'ils n'étoient pas satisfaits du service. Il attribua aussi à une véritable nécessité la dissolution du Parlement, qu'il accusa de représenter les mauvaises humeurs de toute la nation, aussi bien que la puissance, et que, même, il étoit devenu le Parlement de Maslerig, qui étoit un des plus factieux, et l'un des cinq membres que le dernier roi alla demander au Parlement. Il se parle encore d'en appeler un autre, pour subvenir aux nécessités de l'État, que l'on prétend être en dette d'un million de livres sterling. Mais, n'étant pas certain que de nouveaux députés

fussent plus favorables que ces derniers, il semble que toutes autres voies seront tentées, devant que d'en venir à celle-ci, et qu'il sera plutôt usé de ménage, en réformant des troupes et mettant moins de vaisseaux en mer, afin que le revenu ordinaire fournisse de quoi payer les arriérages dus aux soldats, qui ne sont pas accoutumés en ce pays à rien perdre, quelque nécessité qu'il y puisse être....

*S<sup>r</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne*

London, le 15 Mars 1736.

.... M. le Protecteur a, depuis peu, assemblé les officiers de l'armée, et, après s'être justifié de tant de cassations de Parlements, il leur a représenté sa nécessité d'argent, et exhorté à le secourir si, pour en tirer, il était contraint d'user de voies extraordinaires. Il leur a, en même temps, fait payer une montre, et remis à son fils aîné son régiment de cavalerie. Il fut reçu à la tête du corps, la semaine passée. Dans la cérémonie, une balle de pistolet l'approcha. L'un de ses gentilshommes, sur le soupçon d'avoir tiré le coup, a été arrêté. Mais, au lieu de ce crime, il s'est trouvé coupable d'avoir falsifié la signature de M. le Protecteur, et donné des passeports à des personnes suspectes. L'un de ses derniers gendres a aussi obtenu le régiment du sieur Lambert; et, présentement, il ne se parle que de faire beaucoup de changements d'officiers dans l'armée. L'autre gendre, petit-fils du comte de Warwick, mourut, la semaine passée, d'une maladie dont il avait été attaqué peu de jours devant son mariage. M. le Protecteur même a été assez indisposé, jusques à être contraint d'user de remèdes soporifiques. Sa santé est maintenant rétablie; et il commence, dès avant-hier, à se laisser voir. Sa

maladie n'a pas empêché que, pour prévenir tous mouvemens, différentes personnes n'aient été arrêtées....

4<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, le 5 mars 1778.

J'aurais mal jugé des affaires d'Angleterre si aucune de mes lettres y avait fait appréhender de la révolution, et je ne puis, pour répondre à celle qu'il vous a plu de m'écrire le 9 du présent, que confirmer ce que mes précédentes ont fait savoir de l'état du présent régime, et qu'il y paraît plus de disposition à la royauté qu'à la ruine de M. le Protecteur. Il manda, sur la fin de la semaine passée, le maire et le conseil de la ville de Londres, et tâcha de remplir leurs esprits de défiance d'une descente du roi d'Écosse avec une armée de huit mille chevaux, la représentant à la veille d'être embarquée à Dunkerque, dans vingt-deux vaisseaux plats qui étaient préparés pour ce service, et assurant que le marquis d'Ormond avait été depuis peu à Londres, pour y former des intelligences, que même quelques-uns d'entre eux l'avaient vu; et, après une récapitulation assez ample de l'état du pays, et de ce qui s'était passé depuis son administration, il convia la ville de se tenir sur ses gardes, d'établir la milice, de la mettre entre les mains de personnes pieuses et bien intentionnées, et de concourir avec lui à la conservation du repos public, sans faire aucune demande d'argent, quoique cette compagnie crût être appelée pour ce sujet. Il parla aussi après aux officiers de l'armée en des termes fort semblables; d'où beaucoup infèrent qu'il y a quelque dessein sur le tapis, près d'éclater, et cette croyance est augmentée par l'approche des troupes, étant peu vraisemblable qu'il se fasse en Flandre aucun

embarquement contre l'Angleterre ; et cette alarme est un moyen fort souvent pratiqué pour retenir l'armée, et tous ceux qui ont été engagés contre la famille royale, plus attachés au présent gouvernement. Il passe d'ailleurs pour très-constant que quelques régiments de l'armée d'Écosse ont fait des déclarations très-soumises, que les principaux officiers de celle d'Angleterre sont devenus favorables à la royauté, à des conditions qui ne s'accordent pas bien à l'établissement de M. le Protecteur ; mais, s'ils avoient fait une démarche contraire, ce ne lui serait pas une grande peine de lui faire reprendre son ancienne forme, le peuple s'y trouvant fort incliné, pour prévenir une seconde guerre civile. Il n'y a que la levée d'argent sans l'approbation du Parlement qui puisse le choquer ; et, le revenu public étant double de celui dont les rois d'Angleterre ont joni, il semble que M. le Protecteur ne soit nécessité d'encourir la haine de toute la nation pour avoir de nouveaux fonds, sans lesquels, mettant moins de vaisseaux à la mer, il peut entretenir la guerre contre l'Espagne. Le bruit s'étoit bien répandu que, faute d'argent, il serait contraint de s'accommoder ; mais personne n'a cru, que traitant avec cette couronne, il voulût se déclarer contre la France, et je ne vois pas que son intérêt lui permette, ni qu'il fût moins exposé aux dépenses pour l'une que pour l'autre guerre. Ainsi faisant, la paix se ferait, afin que, n'ayant rien à faire au dehors, il lui restât une entière liberté de travailler aux établissemens du dedans. Le traité que M. Lockhart doit maintenant avoir renouvelé, guérit toutes ces sortes de défiances. Pour quelque temps, et pourvu que l'armée de Sa Majesté entreprenne un siège sur la côte, elle peut attendre grande assistance d'Angleterre, nonobstant les soulèvements dont au dehors l'on public qu'elle est menacée....



10. *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 17 juin 1658.

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16. Pour satisfaire au contenu, je n'ai pas marqué d'envoyer sur l'heure demander audience. Elle a été renvée à demain, à cause de l'indisposition dangereuse de l'une des filles de M. le Protecteur. Ce retard m'empêchera de rendre compte, par la présente, des sentiments particuliers de Son Altesse sur tout ce que Votre Éminence a ordonné de lui faire savoir; mais je puis par avance l'assurer que la défaite des ennemis a causé ici une joie très-particulière. La nouvelle en arriva hier au matin à Londres. Aussitôt le capitaine des gardes de M. le Protecteur, accompagné d'un des gentilshommes de la chambre me l'apporta, et il fut mandé, aux ministres qui étaient lors en chaire, de l'annoncer au peuple. Le secrétaire d'État, deux heures après, m'en envoya la confirmation, avec des démonstrations de joie extraordinaires. Il est vrai que, la veille, Palanne était ici fort grande que les ennemis n'attaquassent et forçassent nos lignes. Cette crainte, et l'instance que j'avais faite pour l'envoi d'un renfort d'infanterie, avaient porté M. le Protecteur à commander encore 1700 hommes, dont partie fut embarquée au pont de Londres, avant-hier, et le secrétaire d'État m'avait mandé que Son Altesse enverrait encore plus grand nombre, mais qu'il fallait quelques jours pour les transporter, les troupes se trouvant éloignées des côtes d'Angleterre qui dépendent de celles de Flandre. J'en demandai sur l'heure avis à M. de Turcotte, par courrier exprès, et j'apprendis qu'il les a contrebandés, n'en ayant pas présentement besoin. Toutes ces diligences et bonnes dispositions:

confirmeront à V. É. que l'affaire était ici fort à cœur. Je ne manquerai, après les congratulations, d'en faire des remerciements à M. le Protecteur, et de prendre quelque autre temps pour en faire aussi civilisé au secrétaire d'État. On ne doute point que Dunkerque ne se rende bientôt, ne restant plus à la garnison aucune espérance de secours; et, sans doute, le roi se prévalant de la chaleur qui me paraît ici pour appuyer ses desseins, il trouvera grande facilité à la conquête des autres places maritimes. Je ne puis pas dire qu'une si bonne nouvelle soit reçue ici de tout le monde avec même esprit. Il y a encore trop de factions pour attendre cette uniformité de sentiments; et il est vrai que, hors les personnes affectionnées au présent régime, peu d'autres voient avec joie les prospérités communes dont M. le Protecteur tirera, outre l'acquisition d'une place estimée très-importante, cet avantage que le parti royaliste perdra l'espérance qu'il avait conçue d'une descente d'étrangers en leur faveur. Je ne manquerai pas d'annoncer la venue de M. le duc de Créquy et de M. de Mancini. On ne s'attendait ici qu'au dernier; et l'honneur qu'il a d'appartenir à Votre Éminence tenait lieu d'un titre aussi considérable que celui de duc. Il recevra sans doute des marques de la satisfaction qu'a remportée de Leurs Majestés et de Votre Éminence le milord Faulconbridge, arrivé à Londres avant-hier. Je ne l'ai point encore vu; mais il m'en a fait des excuses, accompagnées de démonstrations de reconnaissance du bon accueil qui lui a été fait. Il s'est absenté le lendemain de son arrivée pour n'être pas présent à l'exécution de son oncle, dont il n'a pu obtenir qu'un changement de supplice. Les deux condamnés doivent avoir demain la tête tranchée. — Je puis assurer Votre Éminence que je ne l'aurais pas importunée de la prière qu'elle a reçue si la fille même de M. le Protecteur ne m'en eût fait instance; et quand je m'y rendis, ce fut après

avoir fait connaître que, si le milord Faulconbridge même, étant à la cour, n'en avait point parlé, difficilement le roi ou votre Éminence s'engageraient à cette recommandation, vu le crime dont il s'agit. La réponse que j'ai rendue aujourd'hui aux parents du condamné les a satisfaits, et ils ont reconnu que difficilement cette grâce pouvait s'obtenir. Comme mon audience a été remise à demain, peut-être pour éviter mes offices, je serai dispensé de les rendre, et j'ai d'ailleurs reconnu qu'ils seraient inutiles. La cour de justice se rassemblera. Le témoin qui s'était sauvé ayant été repris, on pourra bien juger d'autres prisonniers.... Il ne s'est rien passé tous ces jours qui mérite d'être écrit.... Les officiers qui lèvent les trois régiments me sont venus dire aujourd'hui que le colonel Thompson leur avait enfin écrit que, son fils étant mort, rien ne l'empêchait de passer bientôt en Angleterre. Je ne leur ai pas encore déclaré que Sa Majesté se contenterait des 1500 hommes; mais il y a lieu de croire qu'elle n'aura pas grand besoin du surplus qu'ils avaient offert....

## XXVI

(Page 378.)

1<sup>o</sup> *Le cardinal Mazarin à Cromwell.*

Cité, 12 juin 1658.

Monsieur,

Je suis confus des termes obligans dont il a plu à Votre Altesse Sérénissime de se servir dans la lettre que j'ai reçue de sa part en dernier lieu, et de toutes les civilités que M. le vicomte de Faulconbridge y a ajoutées de vive voix. Il pourra lui-même informer V. A. S. de l'accueil que Leurs Majestés et toute la cour lui ont fait, et de l'application avec laquelle on continue ici à faire tous les efforts possibles pour le bon succès du siège de Dunkerque.

Il serait à souhaiter que nous eussions plus d'infanterie, quoique S. M. y ait envoyé généralement tout ce qu'elle a pu, sans retenir même auprès d'elle une seule compagnie de ses régiments des gardes; aussi je ne doute point que V. A. S. n'ait donné ses ordres pour nous envoyer le renfort qu'elle a promis, et que nous n'apprenions d'un moment à l'autre son arrivée dans le camp. Elle agréera que me remettant du surplus à mondit sieur vicomte, je finisse, etc., etc.

2<sup>o</sup> *Le cardinal Mazarin à M. Lockhart.*

Cité, 17 juin 1658.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, et je suis très-obligé à V. Ex. des nouvelles assurances qu'elle me

dame de son mérite et des termes dont elle parle de l'action qui s'est passée en dernier lieu, et de la personne de M. de Castelnau lequel, de son côté, relève, comme il est obligé, la généreuse et intrépide conduite de V. Ex., et la bravoure du corps anglais qu'elle commande.

J'ai envoyé un gentilhomme exprès pour me réjouir avec elle d'un si glorieux événement, si avantageux aux deux nations, et qui doit par plusieurs raisons satisfaire au dernier point S. A. S. M. le Protecteur, et confondre non moins les malintentionnés de Londres que ceux de Paris. J'ai écrit à M. de Bordeaux d'en féliciter S. A. de ma part, et M. le duc de Créqui, que le roi a choisi pour répondre au compliment que S. A. lui a fait, satisfera aussi à ce qui est de la réjouissance pour le gain de la bataille. Je fais état d'envoyer, avec ledit duc, mon neveu, pour assurer S. A. plus particulièrement de mon très-humble service. J'ai recours à V. Ex. pour avoir au plus tôt un bon vaisseau ici, avec ordre d'emmener ledit sieur duc et y attendre son retour pour le ramener ici.

### *3<sup>e</sup> Louis XIV à Cromwell.*

Calais, le 4. 1658.

Monsieur le Protecteur, ayant beaucoup de sentiment des témoignages que j'ai reçus de votre affection par le vicomte de Faulconbridge, votre gendre, je n'ai pu me contenter d'y avoir répondu par son moyen, et j'ai désiré de vous donner encore des marques plus expresses de la mienne, en vous envoyant mon cousin, le duc de Créqui, premier gentilhomme de ma chambre, auquel j'ai ordonné de vous faire particulièrement connaître quelle est l'estime en laquelle je tiens votre personne, et combien je suis d'état de votre amitié. Je

J'ai aussi chargé de vous témoigner la joie que j'ai ressentie du glorieux succès de nos armes en l'heureuse journée du 14 de ce mois, et comme cette victoire et la rigueur avec laquelle Dunkerque continue à être pressée, me font espérer la réduction de la place dans peu de jours ; à quoi je ne cesserai point de m'appliquer avec les mêmes soins que j'ai pris dès le commencement du siège. Et bien que j'aie informé mondit cousin, le duc de Créquy, de mes intentions, comme aussi du détail de cette action pour vous en faire le récit, je ne puis pourtant que je ne vous dise par cette lettre que le sieur Lockhart, votre ambassadeur vers moi, s'est signalé par sa valeur et sa conduite en cette rencontre, et que les troupes que vous m'avez envoyées y ont donné, à son exemple, des preuves de générosité et de courage extraordinaires. Du surplus, je me promets que vous voudrez bien, ainsi que je vous en prie, prendre une entière créance en ce que mondit cousin vous dira de ma part, et surtout qu'il n'y a rien que je désire davantage que de vous faire connaître par effet jusqu'à quel point vos intérêts me sont chers.

Pourquoi me remettant à lui de ce que je pourrais ajouter à la présente, je ne la ferai plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Protecteur, en sa sainte et digne garde. Écrit à Calais, le 19 juin 1658.

*Signé : Louis.*

*4<sup>e</sup> M. de Brienne à M. de Bordeaux.*

Calais, 20 juin 1658.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du roi de prévenir de cette lettre l'arrivée de M. le duc de Créquy à Londres pour vous donner avis du sujet de son voyage, qui est que, sur l'envoi qui a

été fait par M. le Protecteur, de M. le vicomte de Faulconbridge, son gendre, vers S. M. pour lui témoigner sa joie de son arrivée en cette frontière, et de l'avancement des desseins auxquels les armes communes sont employées, il a charge, de la part de S. M., de faire connaître son ressentiment à M. le Protecteur, comme aussi de lui faire part de la victoire que M. de Turenne a remportée sur les ennemis, aux Dunes de Dunkerque, et d'assurer mondit sieur le Protecteur de l'affection et de l'estime particulière de S. M. ; à quoi j'ai eu commandement exprès de S. M. d'ajouter que son intention est qu'aussitôt que vous saurez l'arrivée de M. de Créqui à Londres, vous l'alliez visiter ; et que, comme il a ordre de vous donner la main droite au-dessus de lui dans son logis, S. M. désire que vous la lui donniez pareillement dans le vôtre, lorsqu'il vous rendra la visite.

Il ne me reste qu'à vous supplier, etc.

### 5<sup>e</sup> Le cardinal Mazarin à Cromwell.

Mardyke, 2<sup>e</sup> jour 1658.

Monsieur, je crois que V. A. S. n'aura pas désagréable que je lui témoigne ma joie pour la prise de Dunkerque ; la conquête est si considérable, et V. A. S. y a tant d'intérêt qu'il serait malaisé que ceux qui font profession, comme moi, de s'intéresser à sa gloire et à ses avantages, se puissent taire en une semblable rencontre. Le roi dépêche le sieur Sanguin, pour se réjouir avec elle de ce succès qui, par soi et par ses circonstances, fera un grand éclat dans ce monde et sera fort décisif à l'égard des ennemis communs, qui ne s'attendaient pas de recevoir un tel coup. M. l'ambassadeur Lockhart entretiendra V. A. S. plus en détail de cette action et de toutes choses, et je m'assure qu'il ne manquera pas de l'in-

former avec quelle affection et ponctualité on a satisfait à tout ce qu'on avait promis, et au delà, sans pardonner ni à dépenses, ni à diligences, ni à aucun effort qui aût été dans mon pouvoir pour assurer l'acquisition de cette place qui sera, dès aujourd'hui, mise au pouvoir de V. A. S., laquelle je m'assure avoir la bonté de donner tous les ordres nécessaires pour l'accomplissement de tout ce qui a été promis de sa part, afin que je puisse ainsi confondre les malintentionnés et mes envieux, faisant voir à toute la France que, si j'ai employé mes soins et apporté des facilités pour la satisfaction de V. A. S., je l'ai fait dans l'assurance que ce royaume en retirait aussi de solides avantages. Je supplie V. A., etc., etc.

6<sup>e</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

London, 27 j. in 1668.

... Je ne doute point que M. le duc de Créqui ne rende compte de sa réception; elle a été avec autant de cérémonie que celle des ambassadeurs; mais l'audience a eu quelque différence, M. le Protecteur ne l'ayant pas donnée dans le lieu ordinaire et étant demeuré découvert. Il m'envoie tous les jours le maître des cérémonies pour reconnaître s'il y a rien qui les puisse choquer; et je crois que M. de Mancini reconnaît que Son Altesse ne désire pas moins de lui témoigner le ressentiment qu'elle professe avoir des civilités que Votre Éminence lui a fait faire: elle en sera encore plus particulièrement informée à son retour.

7<sup>e</sup> *Le même au même.*

London, 1er juillet 1668.

... Le retour de M. le duc de Créqui et de M. de Mancini



informerz Votre Éminence des particularités de leur voyage et des civilités que l'on a continué de leur faire. J'espère aussi qu'elle saura que je n'ai rien oublié pour témoigner à M. de Mancini le respect que j'ai pour ce qui lui appartient ; et si les occasions se fussent présentées de lui rendre quelque service, je les aurais embrassées avec une joie très-particulière. J'ajouterai seulement que l'on a eu ici grand désir de faire paraître une entière satisfaction de cet envoi et du traitement qu'a reçu M. de Faulconbridge.

*(Archives des Affaires étrangères de France.)*

## XXVII

(Page 397.)

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 22 août 1687.

.... Je n'ai pas encore eu occasion d'entretenir sur ce sujet M. le Protecteur ni le secrétaire d'État. L'un et l'autre sont toujours à la campagne, et le dernier s'est envoyé excuser la semaine passée, deux fois, de ce qu'il ne pouvait pas me voir. Il ne paraît pas néanmoins présentement de grandes affaires au dedans, ni qu'il y ait rien sur le tapis que la convocation du Parlement. Il se parle aussi de temps en temps de la royauté, mais avec si peu de certitude qu'il ne se peut pas dire que ce soit une résolution bien déterminée. Ce n'est pas qu'elle ne soit fort souhaitée par le général de la nation, et que l'acquisition faite en Flandre conciliant à M. le Protecteur l'affection du peuple, ce ne lui soit une démarche moins dangereuse que par le passé. Il a fait rendre des actions de grâces par toute l'Angleterre pour cette conquête; et afin d'accommoder en quelque façon son ordre au rite usité, sans nous donner sujet de crainte, au lieu de promettre qu'elle sera de grand avantage à la religion protestante, il ne parle plus que de la propagation de la religion chrétienne. Ce changement a été assez remarqué. L'on a en même temps publié que l'une de ses filles, qui est très-dangereusement malade, refusait l'assistance des ministres protestants, et voulait mourir dans l'Église romaine, ce qui est peu vraisemblable. Pour balancer ces bruits, les presbytériens sont fort caressés. Le marquis Henri

a par les favoris et dans une assemblée qu'il a faite en Irlande des ministres de toutes les sectes, pour aviser aux moyens d'une réconciliation. Une autre assemblée a été tenue dans le pays de Galles à cette même fin; et, dans la suite du temps, les presbytériens pourront prendre le dessus des autres religions.... Les catholiques sont en repos, et les prêtres prisonniers s'élargissent les uns après les autres.

## 2<sup>e</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.

Londres, 2 septembre 1656.

Depuis le retour de M. de Montgaillard, il ne s'est rien passé qui m'ait donné sujet d'écrire à Votre Éminence. L'indisposition de M. le Protecteur a toujours continué, et il n'est pas encore tout à fait délivré de la fièvre tierce; mais les derniers accès ont été si faibles qu'elle ne cause aucune appréhension. L'on ne laisse pas de croire que l'alarme a été assez grande dans sa famille pour lui faire souhaiter la nomination d'un successeur, et que M. le Protecteur a désigné son fils aîné, que cette résolution sera publiée après que quelques mesures auront été prises, et qu'à cet effet il retournera dans peu à Londres. Il se parle aussi de la royauté, et elle ne recevra plus d'opposition si la succession n'en trouve point. Déjà même quelques provinces l'ont demandée, comme le seul moyen d'établir une ferme tranquillité dans la nation, et leurs requêtes ont été imprimées. Les personnes de condition ne souhaitent pas moins cette forme de gouvernement qu'ils appréhendent la puissance des républicains; et c'est aujourd'hui une créance fort générale que la perte de M. le Protecteur aurait été source de beaucoup de désordres....

3<sup>e</sup> *Le même au même.*

Londres, 16 septembre 1678,  
à 5 heures et après-d.

Je crois devoir donner en diligence l'avis qui me vient d'être envoyé, de la prochaine mort de M. le Protecteur. Elle est attendue d'heure en heure; et le mieux d'hier n'était qu'un affaiblissement de ses forces. Sa famille n'avait pas cru jusqu'à cette heure le mal si dangereux, et n'a point usé d'aucune précaution pour l'avenir, personne n'osant parler de la succession. Il ne s'en est aussi rien dit dans l'assemblée des officiers de l'armée, le général Fleetwood ne les ayant entretenus que de matières de dévotion. Aussi, l'on ne peut encore dire certainement quel sera le successeur, ni si la République se rétablira après la mort. Milord Faulconbridge, qui m'a envoyé la confirmation de cet avis, me charge d'assurer Votre Éminence de son zèle pour les intérêts de la France, dont il donnera des marques si la fortune veut que le gouvernement demeure dans la famille. Les républicains s'y pourraient opposer, bien que l'on ne voie encore aucune altération, ce qui peut être attribué au peu de danger que l'on avait cru jusques à présent. Si la disgrâce arrive, j'agirai suivant les dispositions qui me paraîtront, en attendant les ordres dont il plaira à Votre Éminence d'honorer celui qui est, avec respect.....

En fermant la présente, l'on me vient de mander que M. le Protecteur était aux abois de la mort.

*4<sup>e</sup> Le même au même.*

London, 11 septembre 1658.

J'avais reçu hier de si bonne part l'avis du grand danger de M. le Protecteur, et même de sa mort, depuis que le gentilhomme que je dépêchai fut parti, qu'il y avait lieu de la croire certaine. Mais, présentement, celui qui m'avait envoyé cette nouvelle me mande que, par un bonheur tout extraordinaire, lorsque l'on le croyait près d'expirer, la nature avait fait un effort, et que, maintenant, il y avait à espérer. Le même, et c'est le milord Faulconbridge, ajoute que la famille va se prévaloir de ce bon moment pour établir le milord Richard, et donner un ordre pour l'assemblée d'un Parlement, afin que, si le mal recommence, ce qui ne peut arriver sans causer la mort, tout soit disposé à conserver la puissance dans la famille. Cet avis m'étant confirmé d'ailleurs, je crois le devoir donner avec autant de diligence que celui d'hier, crainte qu'il ne fit prendre des mesures sur un fondement peu certain. Ce n'est pas que quelques-uns n'assurent encore la mort, et ne veuillent qu'elle se dissimule, pour pouvoir faire des établissements devant que les républicains se mettent en campagne et n'agissent dans l'armée, dont les officiers ne se déclarent point. Ils se contentent de prier Dieu dans leur assemblée pour la santé de M. le Protecteur. Il est néanmoins difficile de cacher longtemps un si grand événement, voyant tant de personnes curieuses et intéressées à le savoir. Le poste de demain pourra donner un entier éclaircissement, et, si elle ne passait point, ce serait une confirmation de la mauvaise nouvelle. Je suis, avec respect....

L'on me vient encore de confirmer la bonne santé de M. le Protecteur, jusqu'à l'assurer hors de danger, la fièvre l'ayant

quité; et il se parle d'une révélation qu'il eut, il y a trois jours, que Dieu le garantirait de cette maladie.

*56. Le même au même.*

Le 22, 15 septembre 1758

Lorsque j'écrivis hier mes lettres, les médecins assuraient la santé de M. le Protecteur; mais, peu d'heures après, il tourna à la mort, et le milord Faulconbridge me manda qu'il vient d'expirer. Il a eu le temps de nommer son fils aîné pour successeur, et toute la famille espère que l'armée ne l'aura pas désagréable, après les dispositions où ils parurent avant hier, et les précautions qui ont été prises dans les armées d'Écosse et d'Irlande, dont l'on espère bien. Je n'ai pas manqué de faire tous les jours, tant audit sieur milord qu'au secrétaire d'État, toutes sortes d'offres de la part du roi, même des troupes, s'il en fallait pour le nouvel établissement. Ils ont témoigné se sentir particulièrement obligés de cette bonne volonté, et le secrétaire d'État me manda qu'ils me viendront remercier et communiquer l'état de leurs affaires. Présentement, les ministres du Conseil sont assemblés, et, comme la mort n'est pas encore sue que des particuliers amis, il ne paraît aucune altération, ni dans la ville ni dans les troupes, de l'union desquelles dépendent la tranquillité du pays et l'établissement de milord Richard. Le lieutenant général Fleetwood fait un peu de peine, et l'on n'est point encore assuré qu'il ne se détachera point des intérêts de la famille pour établir la République, auquel cas le secours des alliés pourrait être nécessaire, pour abatte dans le commencement le parti qui se pourrait former. Je donnerai toutes bonnes paroles, persuadé que si, suivant les appa-

rences, le milord Richard réussit, il en aura de la reconnaissance, et que, quand il succomberait, elles ne seraient d'aucun préjudice. L'argent pourrait bien aussi être désiré, pour faire d'abord un donatif aux troupes, et il n'y aurait rien à perdre en le prêtant, si elles ne se séparent des intérêts de la famille de M. le Protecteur. Je me conduirai, dans cette conjoncture, suivant les dispositions qui me paraîtront. Je rendrai Votre Excellence exactement informée de ce qui se passera. Il lui plaira aussi de m'envoyer ses ordres, et de me croire, avec respect....,

J'avais oublié qu'il m'a été aussi mandé que l'on était fort assuré de la flotte. Quelques heures donneront lieu d'écrire avec plus de certitude.

6<sup>e</sup> *Le même au même.*

London, 15 septembre 1665.  
à 8 heures du soir.

Je viens présentement d'être averti qu'après la mort de M. le Protecteur, le Conseil s'est assemblé, et, sur la relation de cinq d'entre eux, qui ont assuré qu'hier au soir M. le Protecteur, par un testament nuncupatif, avait nommé son fils aîné son successeur, le Conseil l'a reconnu pour Protecteur, et l'a, sur l'heure, fait savoir aux officiers de l'armée qui étaient aussi assemblés. Ils l'ont tous unanimement agréé, avec démonstrations de joie, et demain, il sera proclamé. Comme la ville est disposée à s'y soumettre, l'on peut attendre que les malintentionnés à cette forme de gouvernement n'oseront pas se déclarer, et que l'on ne verra ici aucun changement. Je crois devoir donner cette nouvelle avec autant de diligence que j'en ai usé pour faire savoir la mort, puisque celle-ci doit diminuer le déplaisir que l'autre peut avoir

causé. Il sera, sans doute, jugé à propos de m'envoyer des lettres du roi sur ce changement, pour les présenter au nouveau Protecteur. Je ne laisserai pas néanmoins de témoigner en attendant la joie qu'elle aura de son exaltation, et dont la conduite que j'ai tenue l'aura déjà persuadé. Je crois que Votre Éminence trouvera aussi à propos de faire par lettre les mêmes compliments que je ferai de sa part. Ce sont les seules démarches qui me paraissent présentement nécessaires, et en attendant que la suite me donne lieu d'y rien ajouter, je supplierai Votre Éminence d'honorer de la continuation de ses bonnes grâces celui qui est, avec respect....





# TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.



## LIVRE V.

Indifférence publique à l'expulsion du Long Parlement.—Manifeste de Cromwell pour la justifier.— Il prend possession du gouvernement.— Convocation du Parlement Barebone.— Discours d'ouverture de Cromwell.—Caractère et actes de ce Parlement.

L'esprit révolutionnaire mystique y prévaut.—Dislocation et abolition du Parlement Barebone.—Cromwell est proclamé Protecteur.—Complot des républicains et des Cavaliers.—Lilburne, Gerard et Vowell.—Gouvernement de Cromwell.—Sa cour.—Ses réformes.—L'Écosse et l'Irlande sont incorporées à l'Angleterre.—Politique extérieure de Cromwell.—Paix avec la Hollande.—Ambassade de Whitelocke en Suède.—Traité de Cromwell avec la Suède, le Danemark et le Portugal.—Relations de Cromwell avec l'Espagne et la France.—Élection d'un nouveau Parlement.—Discours d'ouverture de Cromwell.—Hostilité du Parlement.—Second discours de Cromwell et retraite d'un certain nombre de membres.—L'hostilité du Parlement recommence.—Troisième discours de Cromwell.—Rédissout le Parlement.

Page 4

## LIVRE VI.

Gouvernement intérieur de Cromwell sans Parlement.—Complots républicains et royalistes.—Attitude différente de Cromwell envers les deux partis.—Insurrections dans l'ouest et dans le nord.—Essais de résistance légale.—Établissement des majors généraux.—Taxe du dixième du revenu sur les royalistes.—Tolérance religieuse de Cromwell.—Sa conduite envers les juifs;—envers les Universités et les lettrés.—Gouvernement de Monk en Écosse;—de Henri Cromwell en Irlande.—Conversations de Cromwell avec Ludlow

Page 119

## LIVRE VII.

Cromwell prépare la guerre contre l'Espagne.—Son plan de campagne dans les deux mondes.—Expédition de Blake dans la Méditerranée, devant Livourne, Tunis, Tripoli, Alger et sur les côtes d'Espagne.—L'expédition commandée par Penn et Venables part de Portsmouth.—Secret de sa destination.—Don Louis de Haro, Condé et Mazarin pressent leurs négociations avec Cromwell.—Persécution des Vaudois en Piémont.—Intervention de Cromwell en leur faveur.—L'expédition de Penn et Venables attaque Saint-Domingue et échoue.—Elle s'empare de la Jamaïque.—Rupture entre Cromwell et l'Espagne.—Traité entre Cromwell et la France. La cour de Madrid promet des secours à Charles II.—Cromwell envoie Lockhart comme ambassadeur à Paris.—Grandeur de Cromwell en Europe.—Il convoque un Parlement. Page 179

## LIVRE VIII.

Pronostic d'un nouveau Parlement.—Pamphlet de Vane.—Élections.—Discours de Cromwell à l'ouverture de la session.—Exclusion d'une centaine de membres.—Succès de la flotte anglaise devant Cadix.—Le Parlement adhère pleinement à Cromwell.—Proposition et travail pour faire Cromwell roi.—*Humble Petition et Adès*.—La tentative échoue.—Nouvelle constitution du Protectorat.—Clôture de la session.—Manœuvres de Cromwell.—Mort de Blake.—Seconde session du Parlement formé de deux Chambres.—Brouillerie des deux Chambres.—Cromwell dissout le Parlement.—Fermentation des partis.—Complots royalistes et républicains.—Alliance active de Cromwell avec la France.—Ses succès sur le continent.—Prise de Mardyke et de Dunkerque.—Ambassades de lord Faulconbridge à Paris et du duc de Croqui à Londres.—Cromwell médite la convocation d'un nouveau Parlement.—Affaiblissement de sa santé.—Antécédent de sa famille.—Ses rapports avec sa mère, sa femme, ses enfants.—Mort de sa fille, lady Claypole.—Maladie de Cromwell.—État de son âme.—Sa mort.—Conclusion. Page 231

## DOCUMENTS HISTORIQUES.

I. M. de Boudeaux à M. de Biencourt . . . . .	405
II. 1 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	406
2 <sup>o</sup> Le Protecteur de la République d'Angleterre au roi Louis XIV . . . . .	414

	3 <sup>o</sup> Le Protecteur de la République d'Angleterre au cardinal Mazarin . . . . .	116
III.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	117
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	118
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	119
	4 <sup>o</sup> M. de Baas au cardinal Mazarin . . . . .	120
	5 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	121
IV.	General Cromwell to cardinal Mazarin . . . . .	122
V.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	123
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	ibid.
	3 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	124
VI.	Avis à Mgr. le cardinal sur le dessein du Protecteur d'Angleterre de réunir en une toutes les communions protestantes, avec le moyen de le prévenir et de l'en empêcher . . . . .	126
VI <i>les.</i>	1 <sup>o</sup> Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV. . . . .	137
	2 <sup>o</sup> L'archiduc Léopold au roi Philippe IV . . . . .	141
	3 <sup>o</sup> Aug. Navarro à don Alonzo de Cardenas. . . . .	ibid.
	4 <sup>o</sup> Avis du Conseil d'État <i>in pleno</i> auquel ont pris part le marquis de Leganes, le duc de Medina de las Torres, les marquis de Valparaiso et de Velada, le comte de Peñaranda, don Melchior de Borja et le comte d'Oñate, à Madrid, le 12 avril 1654, au sujet du contenu de trois lettres traitant des pourparlers qui ont eu lieu avec Cromwell . . . . .	143
VII.	1 <sup>o</sup> Louis XIV à Cromwell . . . . .	149
	2 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	150
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	153
	4 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	ibid.
	5 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	154
	6 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. le baron de Baas . . . . .	155
	7 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne. . . . .	158
	8 <sup>o</sup> Mémoire pour servir d'instruction au sieur de Bordeaux, ambassadeur du roi en Angleterre. . . . .	ibid.
VIII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	164
	2 <sup>o</sup> M. de Baas au cardinal Mazarin. . . . .	165
	3 <sup>o</sup> Extrait d'une lettre du sieur de Patt au cardinal Mazarin. . . . .	167
	4 <sup>o</sup> Louis XIV à MM. de Bordeaux et de Baas . . . . .	168
	5 <sup>o</sup> Projet d'articles de la paix et de l'amitié à rétablir entre le très-sérénissime seigneur Protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, etc., et le roi très-chrétien des Français, etc. . . . .	171
	6 <sup>o</sup> Note annexée à une lettre de M. de Bordeaux à M. de Brienne, du 13 août 1654, et contenant les noms des personnes dont Cromwell demandait l'éloignement de France . . . . .	173

	7 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	478
	8 <sup>o</sup> Instructions secrètes pour M. de Bordeaux . . . . .	479
<b>IX.</b>	M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	484
<b>X.</b>	Le même au même . . . . .	485
<b>XI.</b>	Olivarius Reip. Angliæ, Scotiæ et Hiberniæ, etc., serenissimo potentissimoque regi Philippo IV <sup>o</sup> , regi Hispaniarum, etc. . . . .	486
<b>XII.</b>	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	487
	2 <sup>o</sup> Délibération du Conseil d'État d'Espagne (présents : le marquis de Leganes, le duc de San Lucar et les comtes de Peñaranda et d'Oñate) sur la lettre du comte de Molina, dans laquelle celui-ci donne avis de l'arrivée de la flotte anglaise à Rota . . . . .	488
<b>XIII.</b>	Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	490
<b>XIV.</b>	Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV . . . . .	491
<b>XV.</b>	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	501
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	501
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	505
	4 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
	5 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
	6 <sup>o</sup> Extrait d'une Note remise au cardinal Mazarin par l'un des frères White, ses agens secrets . . . . .	509
	7 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	537
	8 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	508
	9 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	509
	10 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	512
	11 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	513
	12 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	514
<b>XVI.</b>	Décret du roi d'Espagne Philippe IV, adressé à don Gerónimo de la Torre . . . . .	516
<b>XVII.</b>	1 <sup>o</sup> Olivier Cromwell, Protecteur de la République d'Angleterre, au sérénissime Prince Emmanuel, Duc de Savoie, Prince de Piémont . . . . .	517
	2 <sup>o</sup> Le Protecteur Cromwell au roi Louis XIV . . . . .	519
	3 <sup>o</sup> Le Protecteur Cromwell au cardinal Mazarin . . . . .	520
<b>XVIII.</b>	Louis XIV à M. le Protecteur . . . . .	522
<b>XIX.</b>	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	524
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	526
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	528
	4 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	529
	5 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	530
	6 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	Ibid.
	7 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	531
	8 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	533
	9 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	Ibid.
	10 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	534
	11 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	535

	12 <sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	536
	13 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	537
	14 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	ibid.
XX.	1 <sup>e</sup> Don Alonzo de Cardenas au roi Philippe IV . . . . .	539
	2 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	542
	3 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	543
	4 <sup>e</sup> Instructions qui doivent être envoyées de Madrid à don Alonzo de Cardenas au sujet de son départ de Londres. . . . .	548
	5 <sup>e</sup> Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV. . . . .	553
	6 <sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	555
	7 <sup>e</sup> M. de Brienne au cardinal Mazarin . . . . .	558
	8 <sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	559
	9 <sup>e</sup> M. de Brienne au cardinal Mazarin . . . . .	560
XXI.	1 <sup>e</sup> Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV. . . . .	562
	2 <sup>e</sup> L'archiduc Léopold au roi Philippe IV . . . . .	564
	3 <sup>e</sup> Avis du Conseil d'État d'Espagne sur les dépêches de don Alonzo de Cardenas relatives aux affaires du roi d'Angleterre Charles II . . . . .	566
	4 <sup>e</sup> Don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne Philippe IV. . . . .	569
	5 <sup>e</sup> Note contenant quelques points relatifs au traité entre le roi de la Grande-Bretagne et le roi d'Espagne, remise de la part du roi de la Grande-Bretagne et jointe à la lettre de don Alonzo de Cardenas au roi d'Espagne . . . . .	573
	6 <sup>e</sup> Avis du Conseil d'État d'Espagne sur le contenu de la lettre précédente de don Alonzo de Cardenas. . . . .	574
	7 <sup>e</sup> Avis du Conseil d'État d'Espagne sur le contenu de plusieurs lettres de l'archiduc don Juan, de don Alonzo de Cardenas et du roi d'Angleterre . . . . .	576
XXII.	1 <sup>e</sup> Mémoire pour renvoyer M. de Bordeaux à Londres, dicté par le cardinal Mazarin . . . . .	581
	2 <sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	582
	3 <sup>e</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	584
	4 <sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	586
	5 <sup>e</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	587
	6 <sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	591
	7 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	594
	8 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	595
	9 <sup>e</sup> Le même au même . . . . .	596
XXIII.	Traité fait avec le Protecteur et la République d'Angleterre pour la campagne de 1657, signé à Paris le 23 mars 1657, ratifié par Louis XIV le 30 avril, et par Cromwell le 4 mai suivant . . . . .	597
XXIV.	1 <sup>e</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	606

	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	608
	3 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	611
	4 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	ibid.
	5 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	612
	6 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	613
XXV.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	615
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	ibid.
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	620
	4 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	621
	5 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	622
	6 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	627
	7 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	629
	8 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	630
	9 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	633
	10 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	633
XXVI.	1 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à Cromwell . . . . .	636
	2 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. Lockhart . . . . .	ibid.
	3 <sup>o</sup> Louis XIV à Cromwell . . . . .	637
	4 <sup>o</sup> M. de Brienne à M. de Bordeaux . . . . .	638
	5 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à Cromwell . . . . .	639
	6 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	646
	7 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	ibid.
XXVII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	642
	2 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	644
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	645
	4 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	645
	5 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	646
	6 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	647